DOCUMENTE

privitóre la

ISTORIA ROMÂNILOR

1518—1780

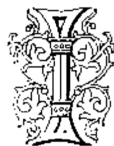
BUCURESCĬ.
Stabilimentul grafic SOCECŬ & TECLU
Strada Berzii 96.
20,637.



23207. Socecŭ & Teclu, Bucurescĭ

DOCUMENTE

privitóre la

 STORIA ROMÂNILOR

Urmare la colecţiunea luĭ

Eudoxiu de Hurmuzaki.

SUPLEMENT I.

VOLUMUL I.

1518—1780.

CU PORTRETUL LUI IOAN NICOLAE ALEXANDRU MAVROCORDAT VOEVOD.

DOCUMENTE

culese

din diferite publicaţiunĭ
şi din Biblioteca Naţională din Paris
de
Gr. G. TOCILESCU

din Archivele Ministeriuluĭ
Afacerilor Străine din Paris
de
A. I. ODOBESCU

Publicate sub auspiciile Ministeriuluĭ Cultelor şi Instrucţiuneĭ publice şi ale Academieĭ Române.

BUCURESCĬ

1886

DOCUMENTE

privitóre la

 STORIA ROMÂNILOR

culese

din diferite publicaţiunĭ
şi din Biblioteca Naţională din Paris
de
GR. G. TOCILESCU

din Archivele Ministeriuluĭ
Afacerilor Sträine din Paris
de
A. I. ODOBESCU

---

*Publicate sub auspiciile Ministeriuluĭ Cultelor şi Instrucţiuniĭ publice
şi ale Academieĭ Române.*

VOLUMUL I.

1518 — 1780.

CU PORTRETUL LUI IOAN NICOLAE ALEXANDRU MAVROCORDAT VOEVOD.



BUCURESCĬ

1886.

INDICE CRONOLOGIC

AL

DOCUMENTELOR CUPRINSE INTR'ACEST VOLUM

DOCUMENTE.

Pagina

Pagina

Pagina

I.

Intr'o consultaţiune a împĕratuluĭ Maximilian I. emanată dela Consiliul imperial asupra expediţiuneĭ projectate în contra Turcilor se vorbesce de ajutorul ce ar puté da Moldova si Ţéra-Românéscă regeluĭ polon în cas când acesta ar intreprinde rĕsboiul cu Turciĭ. 1518--1520

(Consultatio Cesareæ Majestatis Consiliariorum super expeditione contra Turcas, în Bibliot. Naţională din Paris, fonds Dupuy, ms 600. Piesa intrégă se află şi în Charrière Négociations de la France dans le Levant. I., 49 seq.)

Non minus etiam expediens ducendum est si summus pontifex, cum ceteris congregatis operam dabit ut nonnulli Scytharum et Tartarorum qui Polonie, Ruthenis et Moldavis finitimi sunt, convenienti stipendio alliciantur; qui una cum Moldavis et Valachis qui majores vulgo nominantur, et facile ab ea tributaria conditione quam cum Turcis habent separari poterunt, primam hanc proximi anni expeditionem cum Polonie rege suscipiant et minorem etiam Valachiam secum trahant; qui quidem Tartari etiam pecunie premiis, ut necessarium videbitur, ultra debita stipendio poterunt a sancta sede et aliis congregatis opportune invitari. Et, his tribus nationibus Scytharum, Moldavie ac Valachie copiis exercitibus suis adjectis, poterit Polonie rex predictam suam expeditionem Modram (Moncastron) versus et Chiliam oppidum dirigere; his locis felici ductu expugnatis presidiisque in eis pro necessitate locatis, ad hiberna cum copiis omnibus reverti; quod quidem ea ratione facilius eidem Polonie regi futurum est quam Turcharum tyrannus non ad eas regiones sed potius ad conservandam Syriam, Arabiam et Africam, quas nuper suæ ditioni subjecit, aut versus alias partes Asie animum intendet.

II.

Veneția 1532 20 decembre.

D. de Baïf comunică Episcopului d'Auxerre că Sultanul ar fi dat domnia Țěrii-Românesci luĭ Aloysij Grity.

(Din Charrière, op. cit. I, 237.)

Le grant interprète du Turcq, nommé Janus-Bey, est en ceste ville venu ambassadeur dudit Turcq vers ses Sgrs, pour leur congratuller son retour de Vienne, duquel l'on entend que ledict Turcq a donné le gouvernement de la Wallachie au Sgr Aloysy Grity, pour ce que la plus part de ce quartier-là sont chrestiens.

III.

Veneția 1540 10 iulie.

Episcopul de Montpellier însciințéză pe regele Franciei Francisc I. că domnul Moldoveĭ trebuia să între cu armată mare în Transilvania.

(Din Charrière, op. cit I, 429)

Salim-Bassa et Cara-Bogdan debvoyent entrer avec grant exercite en la Transilvania, mais, depuis, la nouvelle de ce voyaige s'est discontinuée.

IV.

Veneția 1541 2 februarie.

Episcopul de Montpellier însciințéză pe connetablul de Montmorency despre preparativele de rěsboiŭ din Ungaria.

(Din Charrière, I, 465).

Un courrier estoit arrivé de Bude, mandé par la royne de Hongrie pour avoir secours, lequel avoit rencontré les ambrs du jeune enfant roy à douze journées de Bude, qu'il disoit avoir laissé environnée des gens du roy des Romains, mais que dedans Bude estoient huict mil hommes de guerre et victuailles pour plus de deux ans, et que à l'arrivée du secours du G. S. le camp se lèveroit de ladite emprinse, pour laquelle chose le G. S. avoit envoyé aux vayvoda Moldavo et Vallacho et aux sanzacques de Samendria, Bossina, Belgrado, Serayo, Surnich, Silistra et Nicopoli, qu'ils allassent au secours de Bude, lesquelz, si l'yver ne les empeschoit, qui estoit fort grant en ces païs-là, feroent lever les ennemis.

V.

Episcopul de Montpellier comunică regelui Francisc I. reîntórcerea luĭ Petru-Rareș la domnia Moldoveĭ.

Veneția 1541. 15 și 20 febr.

(Din Charrière I, 467).

Le s[r] Vincenzo m'escript que le bogdan, c'est le vayvoda de Moldavia, estoit mort, au lieu duquel le G. S. avoit remys Petro Bogdan qu'il en avoit déchassé, et comme m'a dict ceste seig[rie], c'est moyennant qu'il en payeroit tribut de douze mil escuz par an, et avoit ordonné ledit G. S. estre acompaigné de cinq cens chevaulx qui debvoyent demeurer là à la garde du pays avec luy, lequel debvoit mander son filz à la Porte en hostaige.

VI.

Episcopul de Montpellier însciințéză pe regele Francisc I. despre intrarea luĭ Petru Rareş în Moldova, resistența luĭ Alexandru-vodă, predecessorul seŭ, și jurămêntul ce Mitropolitul Moldoveĭ cere dela Petru Rareş. Acesta a promis de a face rĕsboiŭ cu Ferdinand.

Veneţ a 1541 7 21 și 31 marte. 14 și 30 aprile.

(Din Charrière I, 469—470).

Le bogdan de la Moldavia, esleu du peuple du pays par la mort du dernier décédé, n'avoit esté tué ainsi qu'on avoit donné à entendre au G. S. ains au contraire s'estoit faict fort et se voulloit mainctenir en son estat contre Petro-Bogdan, remyz dernièrement audit estat par ledit G. S. lequel Petro avoit passé le Danubio, luy estant venuz à l'encontre XX[m] chevaulx qui l'avoient receu pour seigneur comme il estoit auparavant. Ledit G. S. avoit mandé menasser grandement ledit bogdan esleu, mais l'on estime que la confiance qu'il a que les roys Ferdinando et de Poulongne ne luy fauldront, luy faict avoir l'audace de ne point obéyr.

Le S[r] Vincenzo m'escripvant aussi comme l'arcevesque de Moldavia estoit venu à Petro-Bogdan, remys par le G. S. pour prendre son serment, qu'il pardonneroit à tous ceulx qui l'avoient offencé et que lors ilz le recepvroient. L'on estimoit qu'il ne reffuseroit à jurer et faire tel serment que l'on vouldroit, affin d'estre receu, mais puys après luy-mesmes, se absouldroit.

L'amb[r] du roy de Poullongne s'estoyt party vers la royne de Hongrie pour veoir s'il pourroit faire quelque appoinctement entre elle et ledit roy Ferdinando, et la Moldavia le recharchoit qu'il voulsist bailler X[m] hommes qui luy tourneroient à proffict et dommaige du Turcq.

Perini Peter avoit mandé ung sien homme à la Porte, offrant de traicter la paix entre le G. S. et le roy Ferdinando, auquel a esté respondu que ledit G. S. se soucioit peu de sa paix ne de sa guerre, et Petro-Bogdan a promys au G. S. faire bonne guerre audit roy Ferdinando.

VII.

Veneţia 1541 12 iulie.

Episcopul de Montpellier scrie regeluĭ Francisc I. despre expediţiunea Sultanuluĭ contra luĭ Ferdinand al Austrieĭ.

(Din Charrière, I, 503).

Le G. S. estoit party de Constantinople le XX. de juing pour la Hongrye, en plus grant triomphe que on veist jamais, et avec plus grant exercite, oultre lequel le Bogdan luy doibt bailler LX[m] chevaulx et les Tartares C[m]: en somme on escript qu'il s'en va deslibéré de expugner et déchasser le roy Ferdinando, non-seullement du royaulme de Hongrye, mais de tous ses aultres pays, et que ledit roy semble voulloir estre cause que tous les pays de la chrestienté de ce cousté-là ayent à estre mis en ruyne et destruction.

VIII.

1545.

Jean de Montluc, în raportul ce face luĭ Francisc I. despre ambassada sea la C[pole], arétă că Transilvania este singurul sprijin pentru o revoltă a Ungurilor şi Românilor.

(M-script din Bibliot.-Naţională din Paris. -- Dupuy. ms. 745. — Charrière, I, 626).

Si la Transilvanie eust esté habandonné, le G. S. s'en fust impatrony, qui est le seul apuy d'une rébellion d'Hongres et Vallacz.

IX.

Constantinopole 1550 24 Aprile.

Ambassadorul frances la Constantinopole, d'Aramon, însciinţéză pe regele Franciei Henric II. de intenţiunea Sultanuluĭ de a-şi asigura în lupta luĭ cu împĕratul Ferdinand, Transilvania, Moldova şi Valachia, pentru care a şi chemat pe voevodiĭ celor două din urmă ţĕrĭ, ca să aducă tributul la Pórtă în persónă.

(Din Charrière, II. 114.)

Pour la doubte et soupçon qu'a eu cedit G. S. qu'il y aie intelligence grande entre le roy Ferdinand et la reine de Transilvanie, et frère Georges, il avoit fait grande instance à ladite reine de luy bailler et remettre entre ses mains une place forte nommée Becq (Becse), qui est la clef de la Transilvanie, pour luy tenir la bride de ne pouvoir faire chose à son préjudice, ce que luy ayant esté refusé, a esté grandement indigné contre eux, et désigne aucuns pour après la trefve s'asseurer de la Transilvanye, Moldavie et Valachie; luy semblant que, sans en user ainsi, il ne pouvoit faire entreprise de grande importance à l'endroit des païs dudit Ferdinand; craignant que les forces

dessus mentionnées, qui ne seroient pas petites, s'unissent avec ledit Ferdinand, où en un besoin pourroit aussy entrer le roy de Pologne, qu'il ne tient pas aussi pour plus seur amy que les autres, et que par ce moyen tous ensemble feurent bastans, non-seulement de s'opposer à ses desseins, mais encore de luy faire perdre ce qu'il tient et possède en Hongrie. Ce qui pourra estre cause que cedit G. S. ne se ressentira envers ledit roy Ferdinand de se qui a esté innové à présent sur iceux, pour la descouverte qu'il a de la continuation de l'intelligence et double menée de ladite reine et frère Georges; mesmement que par l'envoy que fera ledit roy Ferdinand du tribut et pension que l'on attend de jour en jour, il cherchera de réparer et excuser ce qui a esté innové par luy le plus qu'il luy sera possible. Ce qui fait croire que continuant cedit grand Seig^r en son dessein, ayant mesme mandé en personne les vayvodes de Moldavie et Valachie, pour porter leur tribut icy à la Porte, cecy ne soit suffisant pour faire naistre la rupture de la tresve, mais qu'il soit plutost pour la maintenir, dissimulant jusques à ce qu'il ait exécuté son dessein en cest endroit, pour ce qu'il sçait plus mauvais gré à la Reyne pour estre sa tributaire, qu'au roy Ferdinand, se doubtant que l'innovation est procédée par son consentement, quelque intérest qu'elle monstre avoir en cecy; et que, conséquemment, la plainte aye esté faite avec le sceu du roy Ferdinand pour couvrir leur intelligence.

X.

D. d'Aramon, descriind regeluĭ Henric II. lupta dintre Martinuzzi și contele Petrovicĭ, guvernatorul Transilvanieĭ, arétă că voivoḍiĭ Moldoveĭ și Valachieĭ au primit ordin de la Sultan ca să ajute pe regina Isabella.

Constantinopole 1550 13 decembre.

(Din Charrière op. cit., II. 128)

Du costé de frère Georges et du costé de la reyne de Transilvanie se font préparatifs pour venir aux mains, ayant ledit frère Georges en son aide tous ceux de qui il se pensoit prévaloir, et la reyne, d'autre costé, a recouru à ce G. S. pour la favoriser et secourir venant le besoin, et pour ce que ledit frère Georges s'en doutoit bien, il jugea bien aussy qu'il devoit pourveoir à s'asseurer des places qui estoient de plus d'importance, avant que la force et secours de ladite reine fust venu. Et ayant mis bon nombre de gens ensemble, tant de ceux des pays qui tiennent son party, que d'ailleurs et aultres des pays circonvoisins par luy soudoyez, alla assiéger une ville nommée Albe-Julie, qui est une des capitales de la Transilvanye, dans laquel se trouvoit pour lors la reine et son fils, et la tenoit si serrée que pour n'avoir esté pourveue à temps, ledit frère Georges n'espéroit pas moins que de la mettre en ses mains; sur quoy la reyne fit nouvelle instance à ce G. S. et obtint commandement au vaïvode de Moldavie et Valachie, et ensemble à Cassim-Bassa, beli-erbey de Bude, de devoir aller à son secours, lequel la reyne sollicitoit bien fort; mais voyant que le secours tardoit à venir, elle commença à prester l'oreille pour s'accorder avec ledit frère Georges, qui luy avoit fait remonstrer, comme il est à croire, le grand danger auquel elle mettoit la personne de son fils et tout son bien, appelant les Turcs en son aide, lui remémorant le trait dont ils usèrent à Bude. De sorte qu'estant les choses en ces termes, et s'acheminant les Turcs par la voie que la reyne leur avoit auparavant fait entendre plus seure pour venir vers elle, et s'estant divisez pour assaillir en plusieurs endroits ledit frère Georges, ne sçachant rien de ceste menée, se sont rencontrez partie d'eux en nombre de deux mille chevaux conduit par un nommé Aly-Bassa Monucque, sanjacque de Bossine, avec environ deux mille hommes de pied dudit Georges et quelque

nombre de chevaux, lesquels se sont si bien portez, qu'avec petite perte des leurs il est bien peu échappé des Turcs avec leur chef, qui s'est sauvé fort blessé; ayant aussy d'autre costé ledit frère Georges donné et mis en grande presse le vaïvode de la Valachie; de sorte que les autres Turcs, après avoir fait quelque dommage à l'endroit du pays où ils se trouvoient pour lors, ne sont passez plus oultre ny le Voldan semblablement, et se sont arrestez sur le pays d'une rivière nommée le Tis (la Theiss), en attendant ce qui, par ce seig^r, leur sera de nouveau ordonné. Et frère Georges, de l'autre costé, continuant la pratique de la reyne, tient encore ses gens ensemble pour voir ce que feront les autres. Le G. S. doute que ledit frère George n'aye intelligence avec le roy des Romains, encores qu'il ne se déclare en rien; de quoy ils se penssent assez éclaircis, parce que ledit roy des Romains permet les soldats de son pays prendre solde dudit frère Georges.

XI.

Veneţia 1550 18 şi 29 decembre.

Odet de Selve, ambassadorul Franciei la Veneţia, scrie regeluĭ Henric II. că Sultanul prepară o expediţiune pe mare cu o armată de 150 corăbiĭ, pentru care a impus sarcinĭ marĭ ţěrilor supuse luĭ, ba chiar şi Valachieĭ, şi Moldoveĭ, carĭ fuseseră scutite pěně atuncĭ.

(Din Charrière, op. cit, II, 130, şi din Mscr luĭ de Selve, depos. Affac. Streine).

Ces seig^rs m'ont communiquez les advis qu'ils ont eus de Constantinople, que le seig^r Turc estoit party pour aller à Andrinople, ayant mené ses femmes qu'il avoit voulu estre veues en public vestues et parées le plus superbement et richement qu'il est possible; et aussy avoit mené tous les janizères et quelque nombre de gentz de cheval, ayant délibéré de faire entreprinse par mer, à ce temps nouveau, d'une armée de cent cinquante voylles; pour lequel appareil dresser et préparer il avoit laissé à Constantinople le frère de Rostan-Bassa, que l'on disoit debvoir estre chef de ladite armée, et que l'imposition avoit été mise sur les pays dudit s^r non seulement telle qu'elle avoit accoustumé en temps de guerre, mais plus grande, d'aultant qu'il y avoit comprins la Valachie et la Bogdavie, qui avoient accoustumé d'en estre exemptz.

XII.

Veneţia 1551 8 şi 25 febr.

Odet de Selve însciinţéză pe Henric II. despre mişcările din Transilvania şi venirea armatelor române in ajutorul Isabeleĭ.

(Din Charrière, op. cit., II, 138, şi Mscr. de Selve l. c.)

Fra Georgio avoit assiégé Albe-Jullye, où se trouvoit la royne de Transsilvanie et son filz, au secours de laquelle estant venu, d'une part le sangiac de Bossène avec deux mil hommes, avoit esté deffaict par ledit Fra Georgio, et presque tous les Turcqz tuez. D'aultre costé avoit eu une aultre roupte de vayvode de Valachye des gentz de frère George: ce qu'ayant sceu, le bassa de Bude et de boldan, qui alloient au secours de ladite dame, et entendant que ledit frère George tenoit cependant practique

d'accord avec la royne et qu'elle y prestoit l'oreille, s'estoient arrestez au bort d'une çertaine rivyère, sans aller plus oultre, attendant nouvelles et commandementz du Turc. Et croyoit l'on que cest accord se feroit, et que cela pourroit estre cause que le Turc feroit dessaing de se saizir entièrement du pays, voyant leur rébellion et discord ensemble, et craignant qu'ils ne s'accordent avec le roy des Romains, dont il a tousjours esté en souspçon, qui luy est assez augmentée pour avoir veu que ledict roy a permitz que ses soldatz et gentz de son pays soient allez au solde dudit frère George.

XIII.

Odet de Selve scrie regeluĭ Henric II. despre successele Turcilor în Transilvania şi despre ordinul ce s'a dat voevoduluĭ Moldaveĭ şi altor guvernatorĭ, ca să trimită trupe cât maĭ multe în Transilvania. Sultanul a închis într'o fortăréţă pe Principele Moldoveĭ, care s'a făcut Turc, iar fratele acestuĭă a mărit tributul anual ce se plătea Porţiĭ cu cincĭ miĭ galbenĭ maĭ mult. Veneţia 1551 10 august.

(Din Charrière op cit., II, 151, şi Mscr. de Selve l. c.)

En Hungrie les Turcz ont faict dommaige de plus de dix milles âmes, et se tient icy que la guerre soyt bien attachée et enflammée esdits quartiers, et que pour l'an quy vient elle y sera à bon escient; car par les advis qu'ont ces Srs de Constantinople, le G. S. avoit envoyé en deux trouppes huict mille janizaires vers la Transsilvanie, et vouloit que les quatre mille fussent pour la garde de la personne du jeune roy, pour doubte qu'il a que frère George ne le mecte ez mains du roy des Romains; et avoit esté mandé au Bolgdan et aultres gouverneurs, de faire tant de gentz qu'ils pourroient pour les acheminer vers ladite Transsilvanie.

. . . Par lettres du secrétaire Phébus, vous serez adverty de la rétention de l'ambr de l'empr et du roy des Romains; et que le G. S. avoit faict mectre prisonnier en la forteresse du destroict de mer majoure le Bogdan, qui s'est fait Turc, et avoit imputé ung sien frère de quelque intelligence avec le roy de Pouloigne, en raison de quoy avoit esté envoyé ung chaus devers ledict frère qu'il ne l'avoit trouvé coulpable. Il avoit, depuis ladite imputation, accreu ce qu'il avoit accoustumé payer au Turc de Vm ducatz par an.

XIV.

Presburg 1552 Marte. Impĕratul Ferdinand, în instrucţiunea ce dă d-luĭ de Rie, care se întorcea la Carol Quint, dice că numaĭ ceĭ doĭ principĭ Românĭ şi puçinĭ Tătarĭ, de s'ar trimite de Sultan contra Ungarieĭ, ar alcătui o armată de peste 100,000 călăreţĭ.

(Din Charrière, II, 187).

. . . Pour estre les nécessitez si extrêmes des deux coustelz, il faut faire l'ung et point obmectre l'aultre, et en ce du Turcq avoir regard. Encores que seulement il praticquast et envoyast les deux Valacques et ung peu de Tartres sur la Hongrie, ce seroit tousjours plus de cent mille chevaulx, lesquels seulz seroient pour luy donner des affaires plus qu'il ne pouroit comporter.

XV.

Constantinopole 1552 24 octobre. Dl. de Codignac, trimis în misiune la Pórta Otomană, scrie regeluĭ Henric II, că oraşele principale ale Transilvanieĭ, în urma uneĭ scrisorĭ a Sultanuluĭ prin care le îndemna să se supună, s'aŭ rugat de principele (roy) Valachieĭ, ca să fie mijlocitor de pace între dînsele şi Sultanul, cea ce principele a şi făcut.

(Din Charrière. op. cit, II, 237)

Le G. S., après la prise de Témisvar en Hongrie, a dépesché deux chaoux en Transilvanye, escrivant une lettre à sept ou huict des principales villes dudit royaume, les exhortant de se remettre à leur première obéissance, et s'en adressera à Amat-Bassa, son lieutenant général, qui estoit sur le lieu, auquel ils deussent porter les clefs de leur ville et forteresse, pour démonstration de leur fidélité: et que, moyennant cela, S. H. usant de son accoustumée bonté et clémence, leur pardonneroit toutes les fautes et désobéissances qu'ils luy pourroient avoir esté faites d'avoir cy-devant pris le party du roy Ferdinand; leur notifiant que quand ils refuseroient de ce faire, qu'en peu de temps il les y contraindroit par force avec leur très grand dommage, de quoy ils ne se pourroient après plaindre d'eux-mesmes. Laquelle lettre a eu tant de force que les peuples desdites villes se sont adressés au roy de Valachie, leur voisin, tributaire du G. S., le priant de vouloir estre médiateur à l'endroit de S. H., pour les réconcilier et remettre sous sa protection, comme ils estoient au temps que la royne de Transilvanie et son fils les commandoient. Lequel roy de Valachie a envoyé un de ses gens pour tel effet vers ce seig[r]; et parce que je me doutay que ce fust maniement du roy Ferdinand, pour en faire la découverte, je m'adressay à Caydar-Bassa, avec lequel on négotie cejourd'hui.

XVI.

D. de Selve însciințéză pe Henric II. despre rĕsboiul din Ungaria, despre strîngerea în Moldova a uneĭ armate de 60.000 ómenĭ gata a intra în Transilvania, și despre impotrivirea voevoduluĭ Stefan al Moldoveĭ. Veneția 1553 2 novembre.

(Din Charrière, op cit, II, 287, și Mscr de Selve, Affac. Streine).

On escrit de Hungrye qu' ung bassa estant rencontré par les gentz du roy des Romains, desquels estoit chef l'évesque de Varadin, il y avoit eu grand combat d'une part et d'aultre; mais que enfin la victoire avoit esté aux gentz dudit roy des Romains, qui avoient prins plusieurs prisonniers.

Du costé de Transsilvanie ung gouverneur et ung ministre du G. S. au pays de Moldavie avoit assemblé jusques à LX[m] hommes dudit pays, pour entrer en icelluy royaulme de Transsilvanie, contre lesquelz celluy qui est ès dits quartiers pour le roy des Romains, qu'ils appelent le vayvaulde Estienne, s'estoit armé. De quoy si tost que les Moldaves avoient eu le vent, comme gentz mal armés et de peu de cueur, s'estoient d'eulx-mêmes rompus et desbandés. Toutes ces choses ne me semblent pas signes de paix ne de trefve entre le G. S. et ledit roy.

XVII.

D. de Codignac scrie regeluĭ Henric II. tot ce a aflat de la un dragoman al Porții despre afacerile regineĭ Isabelleĭ, in carĭ eraŭ amestecațĭ și principiĭ Moldoveĭ și Valachieĭ. Constantinopole 1554 3 aprile.

(Din Charrière, op. cit., II, 317.)

Le sieur Mamot (Mahmoud), truchement du G. S. en langue germanique, et moy nous nous sommes rencontrez sur le chemin, moy allant au camp, et luy en Pologne. Sur la requeste que a faite au G. S. la reine de Transilvanie de vouloir remettre le roy Jean son fils en possession dudit royaume, et l'offre que les rois de Moldavie et Valachie luy ont faite de s'employer avec leurs forces en cette entreprise, le G. S. avoit dépesché ledit Mamot pour son ambassadeur vers le roy de Pologne, ladite reyne et son fils, lesdits roys de Valachie et Moldavie, l'ayant chargé de leur faire entendre sa volonté. A sçavoir audit roy de Pologne de ne devoir tant de respect à l'alliance qu'il a faite avec ledit roy Ferdinand, qu'il se deust exempter d'assister à l'entreprise qu'il désire faire présentement pour remettre ledit roy de Transilvanie et sa mère audit royaume, luy estant la mère et le fils si proches parents; et quant à ladite reyne et son fils, qu'ils se deussent acheminer pour se trouver sur les confins dudit royaume, tost après que son camp sera ensemble. Ausdits rois de Moldavie et Valachie qu'ils ont fait fort bonne élection de vouloir plustost aider de leurs forces audit roy et sa mère, leur promettant que cette bonne volonté qu'ils avoient seroit cause que cy-après il ne les rechercheroit ainsi qu'il l'eust fait pourse ressentir des torts que ledit roy Ferdinand fait aux siens en leur compagnie; que pour cette cause ils advisassent de joindre leurs forces pour faire, avec les siens, un tel exploit que ledit roy et reyne fussent restablis: ayant pour cette occasion dépesché un chaulx, avec ses lettres, vers Mahemet,

bassa de Bossine, et à Cassin, bassa de Lipa et Temisvar, afin d'appeller à eux tous les sanjacques, beys, gouverneurs desdits confins et leurs gens, pour aller, sous la charge dudit Mahemet-Bassa, à l'exécution de l'entreprise susdite, qui pourront estre de L à LX hommes de sa part, et tous ensemble cent mille.

XVIII.

1554. Regele Ferdinand arétă fratelui sĕŭ Carol Quintu că Petrovicĭ cu Moldovenii, Transalpinii şi alţi Turcĭ sunt gata a năvăli în Transilvania.

(Din Charrière, II, 323).

J'avois fait pourveoir pour dépescher Jehan-Maria Malvezo avec présens et l'argent du tribut; mais je receuz lectres que Petrovits avec les Moldaves, Transalpins et autres Turcz ses adhérens se mectoient sus pour invahir la Transilvanie.

XIX.

Const-pole 1555 2 iulie. D. de Martines, trimis în misiune la Constantinopole, informéză pe regele Henric II. despre temerile Sultanuluĭ pentru perderea Valachieĭ şi Moldoveĭ; precum şi despre planul acestuia de a întreprinde în persónă un rĕsboiŭ în Ungaria, în unire cu Petrovicĭ şi cu prinţul Moldoveĭ, carele póte avé cel puţin 80,000 călăreţi.

(Din Charrière, II, 335, 341—342).

Que S. H. ne pourroit faire de moins, pour la conservation de sa grandeur, que se ressentir du tort que Ferdinand a fait en cette usurpation; en quoy faisant, S. H. s'acquéroit de plus une assurance pour les seig^ries de Valachie et Moldavie, qu'elle tient contiguës audit royaume de Transilvanie, après l'usurpation de laquelle S. H. se pouvoit tenir seure, qu'à la première occasion, ny Ferdinand ny ses Espagnols ne tiendroient jamais leurs mains d'une si friande entreprise de deux royaumes riches et opulens . . . .

Ledit roy Estienne fut publié roy de Hongrie et Transilvanye, son amb^r présent, et commandement incontinent expédié aux bassas de Bude, Bossine et Themisvar, ensemble aux colonels des Akingis et mesme aux vayvodes de Valachie et Moldavie, qu'ils eussent à se mettre sus incontinent, et luy prester toute aide à sa restitution . . .

De plus, se voyoit que le roy son maistre n'estoit pas venu à la part des confins que l'entreprise requéroit; car au lieu de s'approcher de la Transilvanie, sur laquelle s'entreprenoit, il avoit tiré ès extrémités d'Hongrie regardans vers la Pologne, en distance du pays susdit de plus de huict journées. Que si sondit maistre avoit quelqu'envie de mettre à exécution ce qu'il disoit désirer, il ne le pouvoit plus commodément faire qu'en se rendant en la Moldavie, tant pour estre celle-là proche voisine de Transilvanie et

des serviteurs de Sa Hautesse, en laquelle se pouvoient assembler ses forces avec grande commodité, pour accompagner sa personne à la réduction, qui luy seroit plus honorable et plus seure pour tous, que de s'exposer séparément au péril des uns des autres; et que s'il vouloit avoir patience jusqu'à l'esté prochain, S. H. se pourroit trouver en personne et avec toutes ses forces à son secours. Ledit amb[r] soupçonnoit leur intention principale estre d'attraper la persone de son prince pour en disposer par après à leur profit; et que le G. S. ne se disposoit point à un si grand travail pour respect d'autre utilité que de la sienne, et que cette grosse armée feroit peu de bien à la Hongrie. Il leur vouloit éclaircir la conscience, disant que quant à la personne de son maistre, les barons de Pologne, suivant la coustume usitée de tous temps entre eux ès personnes de leur sang royal, ne luy permettroient jamais de sortir plus avant de leurs terres pour s'aller exposer au danger des aguets de Ferdinand, qui a pratiqué sa mort par deux ou trois fois, ny à l'amiable volonté du Moldave et des Hongres du party contraire, qui peuvent à l'impourveu faire telles entreprises en Moldavie que bon leur semble. Si S. H. avoit désir de conserver à son maistre le crédit et les intelligences q'il a en ces parties-là, le vray moyen en estoit d'exécuter la commodité qui s'offroit avec les forces que S. H. se trouvoit avoir à l'heure ès garnisons des frontières, et elle sçavoit très bien que sans les dégarnir, se pourroient à l'heure tirer des garnisons Turcs naturels, plus de trente mille hommes de compte; et ne feroit le Moldave moins de quatre-vingt mille chevaux; si bien que considérant le tout estre de soy disposé à une bonne fin, supplioit S. H. de vouloir estre contente que ses commandemens eussent lieu.

XX.

D. de Cambray, trimis în misiune de Curtea Franciei la Constantinopole, scrie Episcopului de Lodève că Sultanul a ordonat voivodilor Valachiei și Moldovei și tutulor guvernatorilor de pe malul Dunărei, să mérgă în ajutorul contelui Petrovici.

Constantinopole 1557 3 marte.

(Din Charrière, II, 377.)

Monseigneur, ce que je vous puis dire présentement des choses de Hongrie, c'est qu'ayant le G. S. entendu la bonne volonté des s[grs] du païs à l'endroict de leur prince, lequel seul et non autre se sont quasi tous résolus de recognoistre pour roy, a commandé aux vayvaudes de Valachye et Bogdanye, aux beglerbeys de Buda et Témisvar, à tous les sanjacs des frontières et akingis et avant-coureurs de toute la lisière du Danube, de s'acheminer tout à l'instant et avec toutes leurs forces au secours du s[gr] conte de Pétrovijth, qui desjà, au nom et comme lieutenant du roy Jean, est entré en Transilvanie avec l'intelligence et consentement des peuples, et plusieurs s[grs] qui ce pendant avoient dépesché gens audict roy, aux confins de Poulogne, où je le laissay, pour luy jurer fidélité et le rappeler en son estat et royaulme.

XXI.

Cluju
1558
10 febr.

Regina Isabella scrie Ambassadoruluĭ frances la Constantinopole d. de la Vigne despre uciderea maĭ multor boerĭ românĭ de către Mircea Vodă; îĭ recomandă pe Vlad voevod, care este însoţit de un om de încredere al curţiĭ regale până la Pórta Otomană, ca să nu i se întâmple vre un rĕŭ.

(*B. N. Supplément français*, Ms. 232. — Charrière, II, 438).

Isabella, Dei gratia, regina Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, etc., illustris magnifice Domine, amice sincere, dilecte, salutem. Per fidelem nostrum Theodorum Balgutyt, aulæ nostræ familiarem, litteras dominationis vestræ illustris et magnificæ accepimus, et summam erga nos filiumque nostrum serenissimum benevolentiam, complacendique studium, curas item et sollicitudines in negotiis nostris filiique nostri serenissimi in eccelsa Porta promovendis aperte intelleximus; et illi gratias ingentes agimus, confidimusque dominationem vestram magnificam etiam deinceps consimilem operam navaturam, ubicumque usus tulerit; cujus, Deo duce, per occasionem, si vivere licebit, benevole etiam meminisse conabimur. Voluimus autem illi significare nos ad mandatum potentissimi imperatoris bajarones profugos hortatæ sumus, ut in Transalpinum regrederentur, assicurantes quod Myrche vuaivoda illos non impediret; nuper quæ etiam per litteras suas jurejurando Myrche nobis promiserat, et tamen intelligimus bayarones ad unum omnes atrocissima morte interemptos; id quod nobis non potest non esse acerbissimum. Nunc quoque hic Vlad Wajvoda, confisus clementiæ imperatoriæ majestatis, libere deducitur per hominem nostrum egregium, Petrum Bosyt, aulæ nostræ familiarem, ad eccelsam Portam, nollemusque quod illi aliquid mali contingeret, etiam si ipse volens et ultro cupidit ad Portam proficisci. Id quod volumus dominationem vestram magnificam non latere, cujus opera benevola etiam per occasionem juvari poterit, ac Myrche waivodæ tyrannis, ut Porta male audiat, imprimis veritur.

Isabella.

Datæ Kolosvarini, 10 feb. 1558.

XXII.

1558
maiŭ.

Vornicul din Ţara-Românéscă Sokol, trimis în ambassadă la C^ole de către regina Isabella, mulţămesce luĭ de la Vigne pentru salv-conductul ce i-a procurat şi-l rógă să stăruéscă pe lângă toţĭ paşiĭ să nu i se întîmple vre o supărare în drumul spre Constantinopole.

(*B. N. Suplément français*. — Charrière II, 449).

Dignetur Magnif^ia V^a laborare apud omnes Passas in hoc ut, quum jam sim in itinere, ne in via aliquam habiturus sim molestiam. Quod si salvus et incolumis ad faciem vestram pervenire potero, omnia mala quæ immineant capiti meo et quibus incuser, tuto de verbo ad verbum M^æ V^æ referam.

XXIII.

D. de la Vigne scrie lui Henric II. că regina Isabella a fost acusată la Pórtă că ar trata în secret cu împěratul. Const-pole 1558

(Din Charrière, II, 481).

La royne de Transilvanie a esté accusée en ceste Porte de traiter secretement l'appoinctement avec ce nouveau empereur, dont le G. S. est entré en si grande jalousie que aulcuns pensent que l'année qui vient, si plus tost il ne le faict, il se pourra bien emparer du royaulme.

XXIV.

D. de la Vigne scrie Episcopuluĭ d'Acqs, ambassadorul frances la Veneţia, despre uciderea a treĭ boerĭ românĭ: Radu, Socol, şi Vlad Voevod, carĭ fuseseră trimişĭ de Isabella la Constantinopole. Const-pole 1558 22 Julie.

(Din Charrière II, 488).

Je viens d'estre adverty que trois pauvres seigrs vallacques qui avoient esté envoyés en ceste Porte par la royne de Transylvanie, avec le sauf-conduict du seigr l'ung nommé Radul, l'autre Zokol, et l'aultre Vayvoda, je ne sçay comment ont esté, fayg-nant de les envoyer à Rhodes, tous trois mis dans la mer une pierre au col. Voilà la foy qu'on voit en ces Turqz quand on est pour leur intérest . . . .

XXV.

Episcopul d'Acqs rĕspunde scrisoriĭ de maĭ sus a luĭ de la Vigne în privinţa uciderii celor treĭ boerĭ românĭ. Veneţia 1558 4/13 aug.

(Din Charrière, II, 488).

J'ay veu par vos lettres du XXIIe du passé comme le G. S. continue la résolution qu'il a prinse d'aller luy-même en personne l'année qui vient faire la guerre en Hongrie, et me reste à vous dire sur ce point de vos lettres, et faisant mention des trois pauvres sgrs Vallacques où vous accusez le peu de foy de vos Turcqs, que certainement c'est une nation que l'on ne sçauroit assez hayr et blasmer, tant pour son infidellité et différence de sa religion à la nostre, que pour estre coustumière de faire tousjours de semblables ou plus meschans actes.

XXVI.

Const-pole 1559 26 februarie. D. de la Vigne scrie luĭ Henric II. că tot ce a făcut regele Transilvanieĭ contra împĕratuluĭ a fost prin ajutorul Sultanuluĭ séŭ al domnilor Moldoveĭ şi Valachieĭ. Importanţa posesiuneĭ Transilvanieĭ pentru Turcĭ.

(Din Charrière II, 552).

Car tout le monde sçait bien que tout ce que cedit roy de Transilvanie a jusques icy faict contre le roy des Romains a esté, par le moyen des forces du G. S. ou du Boldan et Vallacque, ses tributaires . . . .

Le recouvrement d'icelle (Transilvanie) est de bien grande importance et conséquence pour la conservation de ce qu'ilz tiennent en Hongrie et aux environs, et pour contenir en leur subjection et obéissance le Valacque et Moldave.

XXVII.

Const-pole 1560 30 octobre. Dolu, ambassadorul frances la Pórta Otomană, însciinţéză pe episcopul d'Acqs că Dimitrie Wiszniewiecki a adunat armată de Muscalĭ, Polonĭ şi Cazacĭ ca să intre în Moldova.

(Din Charrière, II, 632).

Dimitri, bon et vaillant capitaine fuitif de ceste Porte et rebelle de S. H., avec l'ayde du duc de Moscovie, des Pollognois et Russiens, a levé gens pour courir sus au vayvoda de Buldavie, lequel en a adverty S. H. et assemblé ses forces avec celles du Vallaque pour aller actendre ledit Dimitry à la campagne, et tient-on pour certain qu'il sera suivy entre eulx quelque faict d'armes.

XXVIII.

Const-pole 1561 8 decembre. D. de Petremol, residentul Franciei la Cpole, însciinţéză pe Boistaillé, agentul diplomatic din Veneţia, despre ocuparea Moldoveĭ de către Despota şi gonirea luĭ Alexandru Vodă.

(Din Charrière, II, 680).

Le despost de la Servia ayant occupé la Boldavie, aujourd'hui dite Moldavie, avec l'aide de Ferdinand, et déchassé le duc Alexandre, a estonné tellement ceux-cy, que soudain ilz ont dépesché deux sanjacqs pour faire teste audit despost avec l'ayde des Vallacques, qui sont en armes en faveur de ce G. S. S'il est vray que le tout se soit faict avec l'aide et faveur de Ferdinand, il ne faut point que nous ayons peur d'aucun traité de paix d'entre luy et S. H., encores que les affaires de Perse soient jusques icy

acheminées de telle sorte, qu'on ne peult moins espérer que le camp pour ce printemps, et que l'on fasse tous préparatifs de mer tant de gallères que de galléaces et mahonnes pour mettre sus une grosse armée audict temps, de laquelle, toutesfois, je ne puis sçavoir les desseings au vray.

Je n'ay peu avoir encores la response du G. S., tant aux lettres du roy qu'à la demande que j'ay faicte des esclaves françois, à cause de l'empeschement que ceux-cy ont eu jusques icy et ont encores, tant pour les affaires de Perse que pour celles de Boldavie. Dernièrement, que je fus visiter le bassa pour sçavoir la response de S. H., je le trouvay qu'il dépeschoit deux chaoux en Perse avec deux gentils hommes de l'amb^r^ roy de Perse, auxquels on a donné terme pour aller et venir huictante jours, ou nonante pour le plus; et me veut-on faire croire que le G. S. a pardonné à son filz Bajaset, et qu'il a envoyé ces chaoux et gentilshommes expressément pour le faire retourner en son sanjacquat et gouvernement. Mais je ne puis penser que Bajaset s'y veuille jamais fier, ny que Sélim puisse endurer son frère si prochain de ce lieu, ny que ce s^gr^, obstiné de sa nature, puisse oublier son juste courroux, n'estoit que se voyant assailly jusques à ses portes par les Boldaves, il aye voulu différer la guerre de Perse pour entendre plus aisément à ceste domesticque, pour laquelle il a faict mettre en ordre en grande diligence le s^r^ Pertah, troisiesme bassa, avec trois mil janissaires harquebusiers et trois squadres de spahis, et le beglerbey de la Grèce, avec la plus grande partie de ses forces, voires toutes s'il est besoing, lesquelles sont desjà toutes prestes à Nicopoly; de sorte qu'il pourra mettre ensemble L mil hommes.

Le bruict est qu'en la Boldavie il y a pour le jourd'huy trente ou quarante mil hommes combattans, la pluspart Allemans, Pollacques et Hongres, et grande quantité de pistolliers. On n'attend que le retour de certains courriers qu'on a dépeschés en Boldavie pour espier et sçavoir les forces des ennemis, pour faire partir d'icy ledit Pertah et Beglerbey, encores que beaucoup de gens practiqs du pays ayent remonstré qu'il sera impossible en ce temps d'hyver de passer le Danube, pour les grands marais qui sont d'un costé et d'autre.

On dit que ce s^gr^, ayant déchassé le despost, remettra en sa place le vray et légitime seigneur, qui est pour cejourd'huy en Alep, et lequel, pour ce faict, on faict venir; mais il est plus à croire que si cedit s^gr^ l'occupe une fois il y mettra quelque sancjaqbey turq ou quelque beglerbey, pour n'estre, tous les ans, contrainct à y envoyer nouvelle armée.

XXIX.

D. de Petremol înscîințéză pe d. de Boistaillé că Sultanul a recunoscut și confirmat în domnia Moldoveĭ pe Despot, care cere amiciția Franciei. Principele care se aștepta dela Alep ca să fie pus domn în Moldova (adică Iliaș-vodă) a fost gâsit mort, și se presupune că l'ar fi otrăvit Alexandru (Lăpușnénu).

Const-pole 1562 15 ianuarie.

(Din Charrière II, 685)

La grande levée de boucliers que ceux-ci avoient faicte pour aller contre le despost en Moldavie s'est esvanouie en fumée à la venue de quelques hommes dudict despost, par lesquels il a faict entendre au G. S. que ce qu'il avoit faict n'estoit comme ennemy de S. H., ni moings voulant attenter quelque chose contre icelle, mais pour déchasser seulement le tiran Alexandre, qui luy détenoit injustement son royaume de Moldavie, et de plus qu'il n'y estoit venu de sa propre authorité, mays ayant esté appellé

par ceux du pays, qui ne pouvoient plus supporter les grandes tyrannies, exactions et oppressions dudit Alexandre; et qu'il estoit prest de payer non seulement le mesme tribut que payoit ledit Alexandre, mais de l'augmenter pour ceste occasion. Le G. S. l'a accepté et confirmé audit pays, et luy doibt envoyer les aornements et estendarts de sanjacq, à la charge qu'il payera XX^{m} escuz de tribut davantage qu'Alexandre, qui en payoit XXX^{m}. Hier ses gens partirent d'icy pour luy porter cette nouvelle, par lesquels il m'a escrit une lettre de laquelle je vous en envoye la coppie, désirant l'amitié du roy, et offrant la sienne. Je luy ai faict response que je ne pouvois ny refuser ny du tout accepter ladite amitié sans premièrement en advertir mon prince, auquel je ne faudrois de faire entendre le tout, et estimois qu'il l'accepteroit très volontiers comme amy des amis du G. S.; et n'ay voulu passer plus oultre sans aultre commission, d'autant que je n'ay sceu encores sçavoir comme il se comporte envers le roy de Transilvanie, qui a esté toujours soubz la protection du roy, et que le bruit a esté grand de par deçà qu'une armée de quinze mille hommes estoit à l'entour de la Transilvanie, pour à laquelle obvier, le G. S. dépescha hier l'amb^{r} du roy de Transilvanie, qui estoit icy, avec commandementz aux sanjacqs voisins de la deffendre. Toutes-fois j'ay sceu que ledit despost, craignant que le roy de ladite Transilvanie ne donnast secours à Alexandre son voisin, en récompense de ce qu'il l'avoit aidé à ses propres frais et despens à prendre la possession de ladite Transilvanie, avoit fait comparoistre ceste armée non pour endommager ledit roy, mais pour le retenir en son pays, et que le tout estoit pour le jourd'huy pacifié. Celluy qu'on attendoit d'Alep pour estre remis en la Moldavie a esté trouvé mort, non sans soupçon de poison, pour ledit Alexandre, lequel doibt estre amené un de ces jours à cette Porte pour en estre faict selon le bon plaisir de ce seigneur.

XXX.

Veneţia 1562 D. de Boistaillé trimite regeluĭ Carol IX. scrisórea principeluĭ Moldoveĭ Despot.

(Din Charrière, II, 686).

Quant au succès de ce que nouvellement a esté exécuté en la Moldavie par Jacques, despot de Servia, à l'encontre de Alexandre, naguères roy dudit pays, V. M. aura, avec la présente la coppie d'une lettre que ce nouveau conquérant a escript à vostre agent pour vous offrir les forces de son royaulme et son amytié. Et d'aultant que son estat est conjoinct et deppendant entièrement de la faveur et de l'amytié du G. S. il semble que selon que par voz ministres a esté faict à l'endroict de ses prédécesseurs et du Vallaque, l'on se peult avec luy doulcement gouverner, et l'entretenir en ceste bonne volunté.

XXXI.

D. de Petremol însciințéză pe regele Carol IX. că Despot doresce protecțiunea Franciei, și va trimite pentru acésta un ambassador. Constantinopole 1562 15 april.

(Din Charrière, II, 694).

Le despost de la Servia, aujourd'hui prince de la Moldavie, par ses amb^rs et par les lettres qu'il m'a escriptes, m'a fait entendre qu'il désiroit non-seulement comme amy, mais comme très affectionné serviteur de vostre couronne, pouvoir treuver envers S. H. quelque faveur et protection de V. M., à l'exemple du roy de Transilvanie, et comme tous les autres princes chrestiens qui ont eu recours sous umbre de vos ailles; et qu'il envoyroit pour cet effect amb^r à V. M. De quoy je n'ay voulu faillir vous advertir, sachant combien de réputation apporte à vos affaires de par deçà que les princes chrestiens se retirent soubs votre protection, outre que le despost, pour ses rares vertus, mérite d'estre favorisé d'un chacun, et qu'estant paisible possesseur de la Moldavie comme de présent il est, on le peult dire grand prince et puissant en ces quartiers-cy.

XXXII.

D. de Petremol arétă luĭ de Boistaillé cât de mult reclamate și obicĭnuite sunt darurile la Pórtă, și că nimenĭ nu trebue să vină aci cu mâna gólă. Constantinopole 1563.

(Din Charrière, II, 717).

Le bassa en public allègue plusieurs belles raisons de ses refus, mais en secret il s'est laissé entendre de quelques uns que nous ne nous devions moins esmerveiller si nous sommes esconduits, veu que nous faisons si peu de compte de leur amitié, et mesmement du G. S., que d'envoyer icy lettres pleines de demandes, et personnages qui veullent estre respectez et estre veus grands, sans toutesfois apporter un seul petit présent, fust-il d'une orloge ou d'un panier de fruict, et qu'il n'y a si petit Sciote, Ragusois, Vallacque ou Moldave qui vienne à la Porte du G. S. les mains vides: et qu'ils ne regardent point tant à la valeur du présent qu'à l'honneur qu'on faict au G. S. quand il est présenté.

XXXIII.

Constantinopole 1563 5 iulie și 30 aug.

D. de Petremol scrie luĭ de Boistaillé despre revolta Moldovenilor în contra luĭ Despot.

(Din Charrière, II, 732).

Depuis quelques jours a couru icy un bruict que les Moldaves, selon leur naturel, s'estant révoltez du despot, l'avoient tué avec tous les soldats estrangers qu'il avoit pour sa garde, et créé un autre roy en sa place, à sçavoir celluy qui auparavant estoit son capigi-bassi, c'est à dire cappitaine des portiers ou des gardes. Mais depuis les nouvelles sont venues que ledit despot s'estoit sauvé dans un fort chasteau nommé Susana, avec deux ou trois cents de ses plus braves soldats, ayant descouvert la trahison et entendu la mort du reste de ses gens qui estoient de sept à huict cents hommes, lesquels il avoit envoyés quelques journées devant luy en compagnie de IIII ou V mil Moldaves descouvrir si un certain Dimitrasco, qui ces années passées a faict beaucoup de mal tant à la Russie et Circassie que aux environs de Caffa, venoit assaillir la Moldavie, comme les autheurs de la conjuration donnoient à entendre, pour tirer au piége le despot, et exécuter leurs desseings. A ce que l'on dict, il tient fort dans ledict chasteau, qui est bien pourveu de toutes sortes de munitions de guerre et de vivres, et faict souvent saillie sur ses ennemis; mais il a tous les Moldaves contraires, qui se sont unanimement assemblez autour dudict chasteau pour l'avoir vif ou mort. Le G. S. y a dépesché aujourd'huy un chaoux pour l'amener à ceste Porte, ensemble celluy que les Moldaves ont créé roy, et un autre qui est avec ledit despot, qui à ce que l'on dict se vouloit faire roy de la Vallacquye; il a dépesché un autre chaoux pour faire venir Allexandre, prédécesseur du despot, qui estoit confiné à Cognia, ville d'Azie, pour le remettre en la Moldavie en la faveur de Selim, auquel il s'estoit retiré, mais les Moldaves n'en veulent ouir parler.

XXXIV.

Constantinopole 1563 13 sept.

D. de Petremol descrie luĭ de Boistaillé lupta luĭ Tomșa-Vodă cu Dimitrașco Viszniewiecki.

Din Charrière. II, 734).

Par mes dernières, je vous escrivois ce que jusques alors estoit succédé en Moldavie. Depuis, ce Dimitrasco, duquel je vous parlois, voyant la confusion qui y estoit, y entra avec six mil hommes de guerre, pour, à ce qu'il disoit, remectre en possession de ladite Moldavie un nommé Massuca, qui prétendoit y avoir droit, ce qui donna pour lē commencement à penser au G. S., pensant qu'il vint en faveur des Moscovites qui ont envahi la Poulongne, et de faict avoit ordonné au beglerbey de la Grèce et à deux mil janissaires d'y aller remédier. Mais la fortune, qui du commencement se monstra favorable audit Dimitrasco pour avoir déchassé du siége de Suzana celluy que les Moldaves avoient esleu, à la fin luy a usé de ses tours. Car Estienne, ainsi se faict nommer le nouveau roy, ayant assemblé les forces du pays, l'a rompu et pris en bataille, et avec II^c cinquante des siens doibt estre icy un de ces jours conduit prisonnier, en danger d'y

aisser la vie. Cependant le despot tient toujours bon dans son chasteau, au plus hault duquel il a fait planter l' étendart du G. S., se délibérant le deffendre jusques à ce que S. G. le donne à un autre.

Cejourd' huy on a faict courir le bruict que le G. S. l' avoit donné à celluy que les Moldaves ont esleu, et qu'il en avoit privé tant Allexandre (qui depuis huict ou dix jours est en cette ville) que le despot, mais que jusques à sa venue, qui sera dans trois ou quatre jours, il n'y aura rien de certain.

XXXV.

D. de Petremol către d. de Boistaillé despre turburările polone în Moldova; despre mórtea luĭ Dumitraşco şi numirea luĭ Alexandru Lăpuşnénu la domnia Moldoveĭ. — Mórtea luĭ Despot vodă.

Constantinopole 1563 15 şi 29 oct. 19 nov.

(Din Charrière, II, 741-742).

Au reste, le pauvre Dimitrasco, avec sa compagnie, doibt arriver aujourd' huy icy ou bien demain matin. Je croy qu'on luy fera quelque mauvais tour, nonobstant les troubles de la Moldavie, qui ne cessent point, mais augmentent de jour en jour, car on faict courir le bruict que les Pollonois se sont mis en armes pour venger l' injure faicte audict Dimitrasco et à ses gens, qui estoient tous Pollonois, et délivrer le despot des mains des Moldaves, pour auxquels résister le G. S. a commandé aux sanjacqz des confins de se mettre en ordre.

Le pauvre Dimitrasco ne fut plus tost icy arrivé que le G. S. le fit engaucher avec un aultre grand baron de Poulongne nommé Pisonisqui, qui offroit pour sa vie au bassa vingt mil ducatz. Le reste de ses soldats furent mis aux gallères, sauf un qui estoit homme du despot, qui fut pendu. Le G. S. a donné la seigneurie de la Moldavie à Alexandre, encores que les Moldaves en fissent grand refus. Le despot et l'aultre qui s' estoit faict roy doivent estre menez icy en grand danger de faire la mesme fin que Dimitrasco. Pour cest effect, sept sanjacqz sont entrez en la Moldavie: demain ou l' aultre, Alexandre doibt partir d' icy accompagné d' un des capigi-bassi du G. S. pour le remectre en possession et pacifier le peuple. La feste lui coustera plus de deux cens mil ducatz, desquels sultan Sélim en doit avoir plus de cinquante mil, et le bassa autant. Micques, pour son vin, en aura dix mil, sans les autres petits qui se sont empeschez à son affaire.

De la Moldavie nous avons nouvelle que les propres soldats du despot, pour avoir liberté de sortir vies et bagues sauves, l' ont mis en pièces. Toutesfois il n'en est encores rien de certain.

XXXVI.

Constantinopole 1564 2 ianuarie.

D. de Petremol către de Boistaillé despre turburările din Moldova.

(Din Charrière, II. 745)

Les troubles de la Moldavie continuent tousjours, encores que le despot soit mort, et que le G. S, aye envoyé Alexandre avec l'un de ses capigi-bassi en prendre possession, et commandé à tous les sanjacqs des confins, aux Tartares et Transilvains, de aider ledit Alexandre; car Tumpcha, autrement dit Estienne, avec le peuple de Moldavie au nombre de cent mil hommes de pied, ainsi que l' on dit, et quarente mil chevaulx, empesche que ledit Alexandre n'entre dedans, et le peult, en moindre nombre, facilement empescher en ce temps-cy d' hyver que le Danube est gelé et les marais sont inaccessibles. Le G. S. voyant ces troubles, commanda il y a quelques jours que le beglerbey de la Grèce, avec sa cavallerie, deux compagnies de spahis de la Porte et deux mil janissaires, avec Pertha, troisiesme bassa, deussent partir d'icy pour entrer avec forces d'armes dans la Moldavie, et remettre Alexandre en possession; et ce jourd'huy on attendoit qu'ilz deussent partir. Mais hier au soir arriva icy un courrier avec lettres dudit Tumpcha, scellées de tous les barons et seigneurs de la Moldavie, qui a le tout faict suspendre et différer: de sorte qu'on juge maintenant que le royaume demeurera audit Tumpcha pour la faveur du peuple ennemy du nom d' Alexandre.

XXXVII.

Constantinopole 1564 11 februarie.

D. de Petremol către regele Carol IX. despre arestarea solilor lui Tomşa-vodă la Pórtă, şi fuga acestui în Polonia.

(Din Charrière, II, 748).

Sire, Tumcha, de la Moldavie, ayant envoyé au G. S., avec un chaoux de ceste Porte, deux de ses barons avec trente-cinq ou quarente personnes pour impétrer de S. H. la confirmation de ce royaume, le bassa les a tous faict mectre aux fers, et le seig[r] a faict partir d'icy le beglerbey de la Grèce pour faire l' assemblée de ses gens aux confins de la Moldavie, et y entrer par force pour y remectre Alexandre, où desjà sont arrivez les Tartares avec septante mil chevaulx, qui n'attendent que le commandement pour se ruer sur le pays et deschasser ou prendre Tumpcha. Depuis, Alexandre, vayvodé, est entré en la Moldavie, et Tumpcha fuy en Pologne, où le G. S. a envoyé Hybrahim, son dragoman, pour le demander et mener à ceste Porte faire telle fin que le pauvre Dimitrasco.

XXXVIII.

D. de Petremol către du Ferrier despre mórtea luĭ Tomşa-Vodă, şi scularea unuĭ frate al sĕŭ ca să-l rĕsbune. Constantinopole 1564 27 maiŭ, 29 iulie.

(Din Charrière II., 753. 756).

Avant hier au soir, que j'estois avec le bassa, vindrent trois courriers, l'un de Pollogne, qui apporta nouvelles que le roi de Pollogne avoit faict couper la teste à Tumpcha et à trois ou quatre principaulx barons de la Moldavie, qui s'estoient retirez par devers luy, après avoir esté déchassés de ladite Moldavie, comme, par le passé, vous l'aurez peu entendre.

Il court aussy un bruict, par deçà, que le frère de Tumpcha, celuy qui avoit occupé la Moldavie l'année passée, estoit en armes avec sept ou huit mil hommes, sous la faveur, aide et protection de Maximilian, roy des Romains, pour entrer en ladicte Moldavie et vanger la mort de son frère. Mais je trouve cette nouvelle fort mal consonante avec celle du tribut.

XXXIX.

D. de Petremol către du Ferrier despre un pretendent la tronul Moldoveĭ. Constantinopole 1565 23 ianuarie.

(Din Charrière, II, 777).

Les Moldaves, semblablement conjoints avec les Transilvains, se plaignent dudit empereur (Maximilian), disant que le frère d'un certain Dimitrasco, qui fut l'année passée exécuté en ceste ville, est en armes soubz sa faveur et protection pour assaillir et occuper la Moldavie, et en déchasser Alexandre, que le G. S. y a constitué après la fuitte et mort de Tumpcha. Sur ce contrast des uns et des aultres, les bassas mesmes se sont divisez. Ally, premier bassa, favorisant le party de l'empereur, et Mehemet, second bassa et gendre de Sultan-Sélim, avec quelques aultres, tenant le party du roy de Transilvanie et des Moldaves.

XL.

D. de Petremol către du Ferrier despre sosirea unuĭ frate al luĭ Despot-Voda la Constantinopole. Constantinopole 1565 7 aprile.

(Din Charrière. II, 785).

Hier au soir vindrent nouvelles de Bude que Michel Cernoviqui (Czernowicz) estoit là arrivé en quatorze jours, et le chaoux qui a apporté les nouvelles a amené avec soy là frère du despot qui régnoit en Moldavie, lequel s'est retiré et fuy de l'armée de Maximilian, et le bassa l'ayant cogneu luy a faict beaucoup de faveur, en attendant qu'il face entendre son affaire au G. S.

XLI.

Constantinopole 1565 17 maiŭ.

D. de Petremol către Carol IX. despre ordinul ce a primit domniĭ români de a veni în ajutorul Transilvanieĭ.

(Din Charrière, II, 788).

Quant aux affaires d'Hongrie le G. S. entendant par les courriers du Transilvain que les armées de l'empereur se renforcent de jour en jour, et fortiffient les chasteaux qu'il a pris nouvellement, encores qu'on eust donné à entendre qu'ils s'estoient accordés ensemble, de sorte qu'il commence à s'en défier et craindre qu'il ne face alliance avec l'empereur, a commandé que tous les sancjacs voisins des confins se trouvent en armes, et que les vaivodes de Moldavie et Vallacquie voisent au secours du Transilvain, et que si le bruict de guerre continue tant soit peu, il y envoyera son beglierbey de la Grèce avec une partie de l'armée de ceste Porte.

XLII.

Constantinopole 1565 17 şi 23 maiŭ.

D. de Petremol către du Ferrier, despre intenţiunile Sultanuluĭ pentru domnia Moldoveĭ.

(Din Charrière II, 789)

D'autre part le G. S. faict grands préparatifs de tous costez pour résister à l'empereur s'il intente quelque chose de nouveau du costé de Transilvanie et de la Moldavie, où le bruict est qu'il a envoyé un autre s^gr pour l'assaillir depuis que le frère de despot s'estoit retiré vers le G. S., lequel S. H. a envoyé en gardes à Rhodes avec douze aspres, monnoie de ce pays, de paye par jour, qui sont diz ou onze sols de France, où au contraire le pauvre homme pensoit à son arrivée que le G. S. le deust faire tout d'or, et qui le deust remettre en la Moldavie et en déchasser Alexandre.

XLIII.

Constantinopole 1565 15 şi 23 iulie.

D. de Petremol către du Ferrier despre ordinul ce a primit de la Pórtă domniĭ Moldoveĭ şi Ţĕriĭ românescĭ de a ajuta pe principele Transilvanieĭ.

(Din Charrière, II. 796).

D'autre costé, le G. S. a commandé aux vayvodes de Moldavie et Vallaquye qu'ils se treuvent en armes avec ledit roy de Transilvanye et beglierbey de Themisuart, de sorte qu'en un instant ils se pourront trouver aux confins plus de deux cents mil personnes.

XLIV.

D. de Grantrie de Grandchamp către regele Carol IX. despre preparativele Turciei contra Moscoviților.

Constantinopole 1569 14 marte.

(Din Charrière III, 57).

Et comme ceulx-cy se délybéroient pour s'en asseurer le paz, de prendre deux grandes villes du Moscovite, à sçavoir Hasdraam (Astrakhan) et Cazam, lesquelles il avoit conequises sur le roy de Tartarie, qui est vassal de ceulx-cy, et pour ce faire qu'ilz faisoient lever ung incroyable nombre de pyonniers et contraignoient la Vallacquye et la Boldavye de leur en envoyer ung grand nombre aux despens du pays, comme ilz font encores maintenant, et cependant envoyoient gens de toutes parts pour faire teste au Moscovytte pour ne les poinct empescher, et avoyent depuis huict jours faict crier la guerre icy mesmes contre luy, et de nouveau y avoient enrollé de plus trois mille janissaires, et armoyent à cette heure-là jusques à trente gallères pour les y porter, aspirant d'en armer bien davantaige; et maintenant ilz prennent de plus jusques à cent navyres et grandes barques pour y porter des munitions et grand partye de ce qui leur sera nécessaire.

XLV.

D. de Grantrie de Grandchamp către Carol IX. despre promisiunea ce Sultanul ar fi făcut principelui Transilvaniei de a-i dărui Moldova și Țéra-Românéscă.

Constantinopole 1569 16 octobre

(Din Charrière, III, 86.)

Parmi tout cecy le bassa, Micques et Brahim, et d'aultres, ont commencé à vous vouloir mectre ung langaige en advant dont j'ay aultrefois adverty V. M. par Jehan-Baptiste, il y a deux ans passés, assçavoir de traicter mariage entre Madame et le roy de Transilvanye, vous mectant en avant qu'ilz luy ayderont à le faire eslire roy de Poulongne, et que de leur part ils luy donneront toute la Vallachie et la Bauldavie. V. M. avec son saige et prudent conseil, peult veoir et digérer où tirent leurs desseings.

XLVI.

Episcopul d'Acqs către Carol IX. arétă că Pórta nu permite țérilor tributare de a avé cetăți întărite.

Lyon, 1571 august.

(Mscr. Dupuy. — Charrière. III, 170).

Il y a davantage, c'est que le Turc ne reçoit point de voysin, quel qu'il soit, sans luy payer tribut, comme faict l'empereur mesme, les Vénétiens, le Transylvain, le Valacq et plusieurs autres princes chrestiens, à la plus grande part desquels il ne permet de tenir places fortes.

XLVII.

Varsovia 1572 11 maiŭ.

Sigismund regele Poloniei către Sultanul în afacerea principeluĭ Moldoveĭ pe care-l susţinea contra luĭ Jon vodă protegiat de Turcĭ.

(Din Charrière, op. cit. III, 286.)

Sigismundus Augustus, etc. Ad serenitatem vestram in negotio subditi illius Boldani, palatini Moldaviæ, per nobilem ac strenuum Andream Tarranovsky, aulicum nostrum, dimisimus. Supervenit alia ab servo vestro de eo ipso Boldano ad nos missa legatio, et scripta satis dura atque acerba prioribus illis multo graviora. Queritur enim serenitas vestra de nobis quod ad primam illam delationem, qua Boldanum ipsum contempti dominatus sui insimulatum esse nobis significaverat, non statim comprehendi, et ipsum, cum fratre et reliquis suis sociis sive comitibus, vivos, sive eorum capita amputata, ad portam aulæ serenis vestæ transmitti curavimus; poscens id ipsum a nobis, ac per multa foedera, totque seculis sancte inter nos atque majores nostros cultam amicitiam flagitans.

XLVIII.

Constantinopole 1572 14 august.

Episcopul d'Acqs către regele Carol IX. despre turburările din Moldova şi luarea Chotinuluĭ de către Ivonia, care era ajutat de Polonezĭ.

(Din Charrière, III, 299).

Sire, ce jourd'huy, XIIIIe d'aoust, les ambrs de l'empereur, dont l'un est le baron d'Unguenade, qui a apporté le présent, et lequel s'en retourne, m'ont envoyé advertir comme le roy de Pologne estoit mort, qui a apporté argument et hardiesse aux Turcs, lesquelz favorisoient le nouveau santon que le G. S. avoit envoyé en la Boldavie, de se saisir de Coccin, principale forteresse dudit pays, que le vice-boldan avoit souz la faveur dudit roy et d'aucuns nobles de Pologne, fortifié et grandement fermé contre les forces que ledit G. S. y avoit envoyées. Par où vous pouvez connoistre que ces gens-icy ne sont pas sans conseil, force et exécution, veu que du vivant dudit roy de Pologne ils avoient quazi tout le royaume pour ennemys, eux prestz à se déclarer si lesdicts Polaques n'eussent mis de l'eau dans leur vin; qui se sont tant estonnez de ladite mort qu'ils ont abandonnés ledit bogdan, que l'on a amené icy prisonnier, avec espérance que lesdits Polaques donnent à S. H. de luy envoyer bientost ledit bogdan, qu'ils cherchent et poursuivent. Voilà comment la guerre que ceulx de la ligue font à cet empire ne donne hardiesse aux voisins de se déclarer contre iceluy.

XLIX.

Episcopul d'Acqs către regele Carol IX. despre aducerea la Pórtă a fratelui luĭ Alexandru Lăpuşnénul. Constantinopole 1572 25 august.

(Din Charrière, III, 297).

Au demeurant, sire, depuis ma dernière dépesche le frère du viel Bolgdan, dont elle faisoit mention, a esté amené icy, où plusieurs avant sa venue pensoient que le G. S. luy deust faire trancher la teste; mais il en est advenu autrement, l'ayant retenu en son service, et luy ordonne pension pour vivre. Toutesfois, aucuns pensent que ce n'est qu'un alleschement pour asseurer le gibier et attraper son frère.

L.

Carol IX., în instrucţiunile ce dă luĭ Montluc, promite că, dacă se va alege pe tronul Poloniei fratele săŭ Henric de Valois, va stărui să reduca Valachia sub coróna polonă. Paris 1572 6 sept.

(Din Charrière, III, 307).

Et doivent estre asseurés les Polonois que, estant parvenu Monseigneur à la couronne de Poloigne, il n'oubliera rien de son debvoir et de sa grande prudence pour maintenir le royaume en bonne paix avec tous ses voisins, mesme avec le Turc. En quoy S. M. interviendra de tous ses moyens pour concilier une bonne amitié entre les pays dudit Turc et ledit roy^me^ de Poloigne, estant laissé à penser si, pour l'amitié qu'il porte à cette couronne, l'intervention de S. M. n'aura pas grand effet envers luy, et ne sera pas pour produire en ce regard chose qui tourne au bien et utilité dudit roy^me^ de Poloigne. Lesdits s^rs^ de Valence et conseiller Maloc asseureront aussi, de la part de S. M. aux estats dudit pays, qu'elle s'emploiera fort volontiers, en cas qu'ils le requerront, à remettre la Valaquie sous la domination dudict roy^me^, ainsi qu'elle étoit anciennement, soit qu'il la faille réduire par amiable composition ou par la force: de mesme que en cas que ceux du roy^me^ de Poloigne tombassent en guerre à l'encontre de quelque ennemi que ce soit, ou par invasion que l'on y voulsist faire, feust-ce contre le Turc, S. M. les secourrera de ses forces et d'argent, ayant bonne espérance que quand l'on verra ses forces jointes avec celles dudit roy^me^ de Poloigne, elles pourront apporter telle terreur et crainte d'entreprendre aux ennemis dudit roy^me^, qu'il en demeurera en un plus asseuré repos, sans que le Moscovite, ancien ennemy dudit roy^me^, ait plus de moyen de faire aucune entreprise.

LI.

Paris
1572
30 nov.

Regele Carol IX. către Episcopul d'Acqs despre dorinţa Sultanuluĭ de a alipi la coróna Poloniei Ţéra Românéscă şi Moldova in cas când s'ar alege Henric de Valois rege al Poloniei.

(Din Charrière III, 346.)

Depuis la présente escrite, j'ay entendu que le chaoux envoyé de la part du G. S. faisoit de grands offices pour mondit frère, leur faisant offre de la part de son maistre que, s'ilz vouloient eslire mondit frère, le G. S. feroit joindre les estats de la Valachie et Moldavie à la couronne de Polongne, dont je désire que vous et ledit sieur de Germigny l'en remerciez très affectuesement de ma part, le priant de continuer et y employer toute son autorité et moyens à ce que l'affaire réussisse pour mon frère, comme chose que je désire infinement et dont je recevray autant de contentement que de nulle autre chose que le G. S. sçauroit faire pour moy; et outre ce qu'il obligera mondit frère, cela me donnera occasion de confirmer et establir plus grande amityé avec luy.

LII.

Paris
1572
17 dec.

Regele Carol IX. către Episcopul l'Acqs despre planul alipiriĭ Vala chieĭ la coróna Poloniei.

(Din Charrière III, 34?).

Depuis le partement de Germigny, qui a esté trouver l'évesque d'Acqs avec amples mémoires et instructions des choses que sa majesté entend que ledit évesque sollicite envers le G. S., est arrivé le secrétaire de l'évesque de Valence, conseiller en son conseil, qui est à présent en Polongne, ayant rapporté de la part de son maistre que l'un des points principaux que désirent et requièrent les estats de Polongne, et pour lequel ils condescendront volontiers à élire Monseig^r pour leur roy, c'est qu'il obtienne dudit G. S., qu'estant faicte l'eslection de mondit seig^r, il consente qu'il mette et établisse des palatins au pays de Valachie, ainsy qu'il soulait estre fait le temps passé, au lieu que ledit G. S. les y establit à ceste heure: lesquelz palatins luy payeront les mesmes droits et tributs que ceux qui y sont mis de luy, sans qu'ilz entendent en estre rien diminué. Chose que S. M. a jugé de si grande importance pour le bien et la grandeur de mondit seig^r, qu'elle désire infiniment, qu'elle a voulu envoyer de nouveau ce mémoire audit Germigny, par lequel elle luy donne charge de faire entendre ce que dessus audit évesque d'Acqs, afin qu'il supplie de sa part ledit G. S. que pour la bonne et sincère amitié qu'il a avec cette couronne et a toute occasion de souhaiter la grandeur de mondit seig^r, de vouloir accorder l'establissement des palatins, en cas que mondit seig^r soit roy de Polongne. Chose à quoy S. M. estime qu'il ne se rendra pas difficile, tant à cause de ce qu'en ce faisant il n'aura aucune diminution de ce qui luy est annuellement payé, qu'aussy que ce sera une occasion de tenir les peuples et pays de Valachie en quelque plus grand contentement, et éviter les inconvéniens qui sont cy-devant advenuz, ayant esté tués par lesdits peuples aucuns des palatins qui y ont esté establis par ledit G. S., à cause qu'ilz souffrent mal volontiers estre sous leur commandement. Ce que ledit évesque d'Acqs remonstrera sagement, et asseurera

qu' accordant ce que dessus le G. S., Monseigr n'establira jamais en la Valachie palatins de la fidélité desquelz il ne puisse estre autant asseuré que de ceux que luy-mesme y auroit mis. Pourra adjouster que n'estant possible d' eslire aucun prince en toute la chrestienté roy de Polongne, de l' amitié duquel ledit G. S. puisse estre autant asseuré que de celle de mondit seigr, il ne doit faire difficulté d'accorder les choses qui le peuvent faire parvenir a cette dignité. Car ses pays demeureront en un plus asseuré repos, et auront moins à craindre de la chrestienté que jamais.

LIII.

Henric de Valois în afacerea anexiunii Valachiei la coróna Poloniei. Paris 1572 dec.

(Aff. de Polongne, msc. Baluze. — Charrière III, 347).

Comme nous nous soyons advisé que au pouvoir que nous vous avons fait bailler ci-devant pour proposer et promettre en nostre nom aux estats du pays de Pologne aucunes choses, nous y en avons obmis quelques-unes principales que nous désirons qu'ils entendent et sçaichent; vous avons donné plein pouvoir de promettre que quand il le leur aura pleu de nous promouvoir à la dignité royale dudit pays, nous ferons tant, avec l' aide et intercession du roy, nostre très honoré seigneur et frère, que le G. S. accordera que l'autorité de commettre des palatins au pays de Valachie nous demeurera comme elle souloit estre anciennement aux roys de Pollongne; et ce moyennant que esdicts palatins ainsi par nous commis payeront à iceluy G. S. les mesmes droits et tributs qui lui sont payés aujourd'huy.

LIV.

Negutătorii francesi din Varşovia către Curtea Franciei despre dispoziţiunile Românilor în favórea lui Henric de Valois. Varşovia 1573 ianuarie

(Din Charrière, III, 351).

Le capitaine Rascosqui, lequel a IIIIm. chevaulx en Podolye et Valaquye, a communiqué lettres qu'il avoit reçues des capitaines desdites provinces, ses compagnons, où ils se confient et espèrent du tout à la vaillance et libéralité de Monseigneur, et qu'ils font bon devoir de prier Dieu tous d' un couraige de le leur donner pour roy, s' asseurant que aucun mal ne leur en sçauroit advenir, ains tout heur et prospérité.

LV.

Constanti-nopole 1573 ianuarie.

D. de Presault către Episcopul d'Acqs despre turburările din Moldova şi despre lupta dintre Jonaşcu-Vodă şi predecesorul sĕŭ Bogdan.

(Din Charrière, III. 318).

Qu'on disoit que l'ancien vaivoda de Bolgdavie, déchassé par celuy que le G. S. y avoit nouvellement estably, avoit moyenné avec l'ayde d'aucuns gentilzhommes polaques d'assembler quatre ou cinq mille chevaulx, avec lesquels et quelques autres genz de pied, se voullant aller remettre dans la forteresse de Cocin, il avoit esté poursuivy, combattu, et faict prisonnier par son ennemy, qui par là taschoit de se rendre de tant plus agréable au G. S., et qu'on attendoit qu'il envoyast bientost à Constantinople le prisonnier.

De cet article on se pourra confirmer en l'advis que Mr d'Acqs a donné cy-devant à leurs majestez et à Monseigneur du peu de crédit que les Turcs ont en Poloigne, dans laquelle ledit vayvoda, qu'on escrit estre prisonnier, s'estoit grandement allié, et des principaux Polonois tant affectionnez à luy, que cela les peut faire entrer en la mesme jalousie que sont tous les voisins du Turc, que ses préparatifs de guerre pour l'an prochain se pourroient aussytost exploicter contre eux que nul autre.

LVI.

Ragusa 1573 13 ianuarie.

Episcopul d'Acqs către ducele d'Anjou despre preparativele de rĕsboiŭ în Turcia.

(Din Charrière, III. 321).

Vous aurez entendu comme j'espère trouver le G. S. en Andrinople, ou il vient conclure les entreprises de ceste grande armée de terre qu'il prépare, en laquelle on dict qu'il se doibt trouver en personne. Et pour autant que les préparatifs d'icelle sont dressez à Belgrade, et les ponts se font sur le Danube, quelques-uns imaginent que cet orage soit pour tomber du costé de l'empereur, ce que je ne puis croire, d'autant qu'il me semble qu'il n'en a point d'occasion veu que le présent accoustumé (que les Turcs appellent tribut) a esté cette année plus grand et magnifique que jamais, et toutes autres conventions très bien entretenues; joinct que ce seroit contrevenir à la promesse qui a esté faicte à S. M. de n'entreprendre rien sur les pays de l'empereur son beau-père, ny sur les limites d'icelluy, comme je l'ay escrit à S. M.; de quoy je ne faudray de faire ressouvenir le bassa si l'occasion s'en présente. Mais il y a bien plus d'apparence que ce tonnerre menace la Polongne ou la Transilvanie, pour la facile conqueste de l'un, à présent que le pays est sans chef et les principaux d'icelluy tous divisez; et se vanger de ceux qui, alliez avec l'ancien vaivoda de Bolgdavie destitué, ont favory ses dernières armes pour se remettre dans la forteresse de Cocin. Et quand à la Transilvanie, j'entends que le sr Begue, qui fust exclus de l'élection, remue toujours quelque chose pour esmouvoir le pays contre le nouveau roy, dont ayant eu quelque vent à mon arrivée icy, j'en donnay advis à l'agent que j'avois laissé là pour S. M. pour y regarder diligemment; et moy j'espère m'y trouver à temps s'il s'y peut frapper un bon coup, combien que depuis que j'ay veu les Turcs, je vous ay toujours escrit que je ne pouvois donner plus grande caution de leurs promesses que tant que mon

industrie, labeur et vie se pourront estendre. Et vous prie croire que si ladicte guerre s'exploite en Poulongne ou Transilvanie que je sçauray bien ramentevoir audict bassa ce que nous avons traicté ensemblement de vous et de vos affaires, et tenir l' oeil sur la conqueste qui s'y pourra faire, pour tirer quelque effect des volontez qui n'ont esté souvent redites de vous gratifier et honorer quand l' opportunité en seroit donnée.

LVII.

Episcopul d' Acqs către Jean de Montluc despre refusul Vizirului de a concede Polonilor drepturile asupra Valachiei. Constantinopole 1573 13 marte.

(Din Charrière, III, 370).

Ce que je fis franchement entendre à Monseigneur frère du roy, et luy mandois qu' advenant la mort du roy, qu' on disoit extrêmement malade, il feroit bien de se pourveoir du costé où vous estes; car de cettuy-cy il ne devoit attendre aucune ayde ni faveur, tant pour ce que les Turcs n' avoient pas grand crédit envers les Polaques, offensez de plusieurs vieilles querelles, et nouvellement de la guerre du Bolgdan, oultre beaucoup d' indignités et insolences faictes à leur amb^{r}, qui partist d' icy en mesme temps que moy, que pour ce aussy qu'ilz estoient assez informez des vertus et valeur de mondit seigneur pour ne le désirer leur voisin. Par ainsi je concluois qu'ils ne le pouvoient ny le vouloient. Quant à ce que les seigneurs de ce pays-lá désirent, ainsi qu'il est porté par vostre dépesche au roy, que ce prince leur donne faculté de pouvoir nommer des palatins en la Valachie, en payant le tribut accoustumé, c'est chose dont le bassa nous a promptement exclus par négatives perpétuelles, sans user de ruse ny dissimulation. Et afin que nous ne demeurassions courts en affaire de si grande importance par faulte de cette condition, ou vraye ou apparente, je luy ay faict proposer plusieurs expédiens par lesquelz je luy faisois veoir que nous nous fussions contentez de la forme, et qu'ilz eussent retenu la matière; luy faisant entendre que pour secourir son meilleur amy au besoing, comme il avoit esté assisté de luy ces deux années passées en sa plus grande nécessité, il ne devoit faire conscience de promettre aussy largement aux seig^{rs} électeurs ce qu'ilz vouloient impétrer par l' intervention de S. M., comme avoit faict sultan Sélim à présent régnant, au feu roy Sigismond, lorsqu'il réquéroit son ayde contre son frère Bajazet; et qu'ils ne seroient plus obligez de tenir leurs dernières promesses que les premières. Et là-dessus on leur faisoit cet argment: ou monseigneur d' Anjou sera roi, ou il ne le serà point; s' il ne l' est point, leurs offres sont sans exécution, et le roy ne laisse pas que de leur en estre autant obligé que si la chose fust advenue; si mondit seigneur parvient à ladicte élection, ce sera à luy et non aux seigneurs polaques de rechercher l'exécution de ladicte promesse, de laquelle il n'est pas vraisemblable qu'il voulust après importuner son amy, si par le bénéfice d'icelle il estoit parvenu à ce qu'il désire, veu qu'il cherche le royaume de Polongne, et non les palatinats de Valachie; et qu'il n'estoit pas vraisemblable qu'ilz veuillent permettre que mondit seig^{r} parvienne à cette élection sans qu'ils ayent quelque part à l' obligation.

LVIII.

Constantinopole 1573 marte.

Episcopul d'Acqs către ducele d'Anjou despre temerea ca Moscovitul să nu fie ales rege al Poloniei.

(Din Charrière, III, 374.)

J'ay eu advis que le bolgdan a envoyé un chaoux à ceste Porte, qui asseure que le Moscovite a esté receu à Vilna, et en toute la Lithuanie, du gré et consentement de tout le pays, et qu'on craignoit que les estats de Polongne se laisseroient aller audit Moscovite, le voyant armé et fort si près d'eux. Cette nouvelle a merveilleusement troublé ces gens-icy, car c'est le pis qui leur pouvoit arriver, et croy q'ilz ne sont pas à se repentir de n'avoir employé plus d'affection et dilligence en vostre affaire qu'ilz n'ont faict, dont je ne les plains guères, et espère que ce qui ne sera succédé que par une voye adviendra par une autre, dont peut-estre je seray encore si heureux que d'en estre instrument.

LIX.

Paris 1573 8 aprile.

Carol IX. către Episcopul d'Acqs despre scrisórea Vizirului adresată dietei polone prin domnul Moldovei (Jonașcu-Vodă) în favórea lui Henric de Valois.

(Din Charrière, III, 389).

J'attends en singulière devotion ce que vous aurez negotié en ceste Porte, depuis vostre retour en Constantinople, jaçoit que le secrétaire Milan m'ayt mandé avoir fait en sorte envers le bassa qu'il avoit despesché un ulac exprès au prince de Moldavie, pour luy porter lettres aux estats de Polongne, dont il m'a envoyé copie tendant à fin de préférer mon frère, le duc d'Anjou, en l'élection de leur roy, entre tous les autres princes chrestiens, en cas qu'ils ne se peussent accorder de faire un de leur nation, comme il leur a expressément commandé faire. Car j'espère que vostre présence et dextérité fera encore de plus grands effects, s'il est possible, combien que j'aye contentement du devoir qu'y a faict ledit Milan, comme je vous prie luy dire.

LX.

Constantinopole 1573 4 iunie.

Episcopul d'Acqs către Carol IX. despre siguranța alegereĭ luĭ Henric de rege al Poloniei.

(Charrière, III, 391).

Ce matin ledit bassa m'a envoyé dire que le bolgdan luy avoit envoyé un ulac pour porter la depesche qui en huict jours estoit venue en main de Petrocovia, où les estats estoient lors assemblez, par laquelle on advertit ledit bassa du soigneux

devoir qu'a faict ledict chaoux, tant en la rejection du Moscovite, qu'il a faict du tout exclure, nonobstant le grand prédicament en quoy il estoit avant l'arrivée dudit chaoux, qu'en la résolution qu'il asseure estre prise pour Monsegneur; et qu'on estoit à présent sur les capitulations avec lesquelles on le veut eslire, recevoir et honnorer.

LXI.

Episcopul d'Acqs către regina Catherina de Medicis despre resoluţiunea Porţiĭ de a constringe pe Polonĭ cu armele să recunóscă de rege pe Henric. Constantinopole 1573 13 sept.

(Charrière, III, 4 1. *)

Je n'ay failly d'aller vers le bassa luy faire entendre une partie de ce que le palatin de Hendomiria m'avoit escrit conforme aux advis que mon frère me donnoit; sur quoy le bassa, deux jours après ladite audience, m'a mandé par le dragoman du G. S. qu'il avoit faict arzé par escrit à son maistre des secrètes entreprises que l'empereur, le Moscovite et aucuns princes d'Allemagne faisoient pour troubler le repos de la Polongne durant l'absence de son roy, et luy empescher le passage: et que d'autant que l'affaire requerroit une prompte résolution, il avoit envoyé ledit arzé aussitost qu'il l'avoit receu, auquel son altesse avoit respondu qu'on escrivît en toute diligence par chaoux et commandement exprès au Tartare, au Transilvain, au Valaque et au Bolgdan, de tenir leurs forces prestes pour courir sus: sçavoir est, ledit Tartare sur le Moscovite, et les autres dans les pays de l'empereur, au cas qu'ilz attentassent rien contre le roy vostre fils. Toutes les susdites despesches sont desjà parties, et je suis après pour en faire dresser une au bassa de Bude, afin que s'il sentoit aucun remuement sur les frontières ou il est, lesquelles sont pareillement confinées à la Pologne, qu'il aït à faire sçavoir audit empereur que ledit G. S. luy a commandé de luy courre sus aussitost qu'il entendra qu'il entreprend quelque chose sur la Polongne. Cela faict, il est à croire que telles entreprises s'en iront en fumée.

LXII.

Un salv-conduct pentru nişte Francesĭ nobilĭ carĭ vor să se reîntórcă în Polonia, adresat luĭ Stefan Bathori, Voevodul Transilvanieĭ şi luĭ Alexandru Voevodul Ţăriĭ-Româneştĭ. Constantinopole 1573 11 octobre.

(În Archivul Minist. Affac. Streine, fonds Turquie, t. I, fila, 313 recto).

Illustrissime Princeps

Cum intellexerim ab istis nobilibus Gallis qui has || excellentiæ vestræ tradent litteras, quam per humano || de benevolo animo eos nuper iter facientes per ditiones

*) In Archivul Minist. Affacerilor Străine din Paris, fonds Turquie, t. I, figurézâ aceiaşi piesă în cuprinsul următor, care este puţin schimbat. Copia d-luĭ Odobescu

A la Reyne-Madame, Suivant ce que j'ai dict au Roy, j'allai devers le Bassa luy faire entendre la portée de ce quoy le Paladin de San Domeira m'avait escript au temps de Juillet, conforme aux advis que mon frère me donnoit · et que j'ai creu du temps de juin. Sur quoy le Bassa deux jours après l'audience m'a mandé par un drogueman du G. S. qu'il avait faict mander par escript à son maitre les entreprises que les Moscovites, l'Empereur et aucuns Princes d'Allemagne tentaient pour troubler le repos de la Poulogne durant l'absence de son Roy et luy empiestre le passage et que d'autant que l'affaire requéroit une prompte résolution, il avait amené les armées tout auprès. Sur quoy Son altesse avoit respondu qu'on prépare de toute diligence par Chaoux et commandants en Tarterie, en Transilvanie en Valaquie et en Bolgdan de toutes leurs forces pour courir sus sçavoir et les dicts Moscovites et l'Empereur, au cas qu'ils attentassent contre le Roy. Qu'il avoit envoyé au Bassa de Bude afin que — s'il sentait aucun remuement sur les frontières où il est (lesquelles sont pareillement celles à la Pologne), qu'il ayt á faire sçavoir à l'Empereur que le G. S. lui a commandé de lui courir sus tout aussitôt qu'il entendra qu'il entreprend quelques choses sur les Poullognes . . . .

vestras || exceperis: velleque in Poloniam redire eodem itinere, noluj eos || dimittere absque meis ad Illustrissimam excellentiam vestram || litteris: quibus ei nominatim gratias agerem ob singulare || humanitatis officium in eos ab excellentia vestra collatum, || ac eidem eos redeuntes velut de manu mea commendarem: || ut quemadmodum eorum profectio per ditiones vestras tutissima || fuit, sic tutissimus per easdem pateat reditus. quod benevolentiæ || et officij genus excellentiam vestram declaraturam confidens, || hoc unum addam, nos eadem officia Illustrissimæ excellentiæ || vestræ relaturos, ubi se offeret occasio. Interim fœlicissime || excellentia vestra valeat.

Datum Constantinopolj die xi[a] mensis Octobris. Anno domini 1573.

Illustriss excellentiæ vestræ deditissimus amicus

Pe dos:

Illustrissimo ac excellentissimo D. Stephano bathori de Somlijo Vaievodæ Transilvaniæ et Siculorum Comiti etc.

Illustri ac mag[co] domino dno Alexandro Vaievodæ Valachiæ dig[mo].

LXIII.

Cracovia 1574 februarie.

Venețianul Martiale Avanzo descrie ca martur ocular, cortegiul luĭ Henric de Valois la intrarea sa în Cracovia.

(Ms. Fontanieu. — Charrière, III, 467).

Le roy estoit suivi de dix à douze mil chevaux tous accoutrez richement, et estoient venuz de toutes partz palatins et seigneurs, pour se trouver à cet acte si sollennel. Et fit beau voir la diversité des armes; car qui estoit armé à la tartaresque avec arcz et flesches, ou avec le dard à la lithuane; les autres à la françoise ou italienne, en homme d'armes; les autres à la reistre; les autres à la turquesque, la lance au poingt et estoc à l'arçon, habillés à l'esclavonne avec les bonnets rouges; les autres à la hongresque, les autres à la valache, avec force plumes d'aigles aux flancs des chevaux, sur les épaules, et habillement de teste usité en Pologne. De manière qu'ils avoient imité toutes les sortes d'armes de toutes les nations, desquelles ils avoient fait des compagnies, etc.

LXIV.

D. du Ferrier către regele Franciei Carol IX. despre ntenţiunea Sultanului de a supune cu totul Transilvania şi Ţéra-românéscă. Veneţia 1574 19 marte.

(Din Charrière, III, 474).

On m'a dit sçavoir de bon lieu que le G. S. avoit fait ses efforts pour empescher l'élection du roy de Pologne, et depuis icelle seroit entré en grand jalousie contre S. M., et quelque grande armée par mer qu'il face, sa principale intention est de mettre entièrement sous son obéissance la Transilvanie et Vallachie, pour empescher la ligue des princes desdicts pays, qui sont chrestiens, avec ledict s^r^ roy, et que pour cette occasion il diffère la conclusion de la trefve avec l'empereur, qu'il avoit accordée dès le mois de novembre dernier, afin que, sous prétexte des courses, qu'il fait desjà fort grandes et dangereuses sur les terres de l'empereur, il puisse se jetter sur celles desdicts Transilvanie et Vallachie, qui joignent avec la Pologne et Turquie. Je n'ay encores receu les II^m^ escus pour acheter escarlattes et soyes pour M. de Lisle, successeur dudict s^r^ d'Aqs; il est vrai que pour user de meilleur mesnage et donner chose plus agréable à ces Turcs, il eust esté mieux à propos que les escarlattes eussent esté achetées à Paris et envoyées à Marseille, et de là en Constantinople.

LXV.

D. du Ferrier către Carol IX. despre temerea de a se ocupa de către Turcĭ Transilvania şi Ţéra-românéscă. 1574 2 aprile.

(Charrière, III, 480).

Mais, du costé de Hongrie, l'on craint que le Turc ne se jette par terre, comme il a jà commencé à faire et continuera si l'empereur n'entre en quelque appointement avec luy, qui fait semblant de n'y vouloir entendre, pour pouvoir mieux occuper a Transilvanie et Vallaquie.

LXVI.

Episcopul d'Acqs către regina Cathirina de Medicis despre nereuşita luĭ Albert Lasky, protegĭatul Franciei, de a se face domn în Moldova. Constantinopole 1574 8 maiu.

(Charriere III, 493).

Jusques aujourd'huy je n'ay eu aucunes nouvelles de mon frère; commençant à descouvrir d'où en provient l'occasion, j'entends que toute la haute et basse Moldavie sont en armes à cause que le G. S. a envoyé un nouveau vayvoda en la basse,

qui est le lieu où le roy me commandoit procurer de faire constituer le s^r palatin Lasky. Mais son homme est arrivé icy un mois après l'élection de cettuy, lequel ce prince voudra, comme j'entends, maintenir, et ladicte Moldavie n'en veut point qui ne soit du pays, où ayant voulu accourir celuy de la haulte pour favoriser l'introduction du nouveau, qui est son frère, tout le pays de ladite haulte s'est révolté. Je crains que tout ce jeu ne se desmêlera pas que le roy de Polongne n'y ayt quelque part. Je tiens l'œil ouvert à son service pour luy rendre celluy que je dois, et destourner, s'il m'est possible, l'orage qui pourroit tomber de ce costé-là.

LXVII.

Constantinopole 1574 19 maiu.

Episcopul d'Acqs către Carol IX. despre intenţiunile Porţeĭ pentru regatul Polonieĭ şi despre afacerea luĭ Albert Lasky care voia să ocupe tronul Moldoveĭ.

(Charrière III. 491)

J'ay sceu que depuis peu ce premier bassa avoit eu advis qu'il y avoit eu quelque désunion entre les seig^rs de Polongne, et fort peu d'intelligence entre eux à l'obéissance de leur roy. Cette nouvelle leur est bien agréable, et vous asseure qu'il n'y a faute d'hommes par deçà qui voudroient bien que le feu jà allumé en la Moldavie s'étendît aux frontières de la Polongne. J'en escris au roy vostre frère par celuy que le seig^r Albert Lasky, palatin de Siradie, m'avoit envoyé pour l'affaire dont V. M. m'a escrit en sa faveur, auquel je ne peu faire aucune chose, d'autant qu'il estoit conclud ailleurs longtemps avant que je receusse vos lettres; et si veux-je croire qu'adverty à temps je n'y eusse beaucoup profité, pour avoir ceux-cy trop de cognoissance de la vaillance et moyens dudit seig^r Lasky, et ne le voudroient leur voisin en façon du monde.

LXVIII.

Constantinopole 1574 30 maiu.

Episcopul d'Acqs către Henric de Valois, în afacerea luĭ Lasky.

(Corr. de Turquie, Mss Mortemar', Brienne. etc. — Charrière III, 493).

Je vous escris cette-cy par le s^r Michalosky, secrétaire du seig^r Albert Lasky, palatin de Siradie, qu'il m'avoit envoyé avec lettres du roy et vostres, en recommandation de l'affaire que V. M. sçayt. Longtemps avant l'arrivée dudict Michalosky, ce négoce avoit esté résolu ailleurs, ainsy que je luy ay dit; et je croy qu'il vous sçaura rendre bon compte des particularitez de ce faict, en quoy j'ay plus à regretter le tesmoignage que j'eusse voulu luy rendre de la puissance de vos commandemens sur moy, que je n'eusse espéré d'effect à son dessein, estant sa vertu par deçà connue, et luy revenant de France sur vostre introduction en vostre royaume.

Il n'y a faulte d'hommes par deçà qui voudroient bien que la guerre, puis naguères commencée en la Moldavie, s'estendist plus loing, mesme sur vos frontières. Mais je veux croire aussy que vostre prudence sçaura bien juger que sur son establissement elle n'a pas besoin de remuer mesnage avec ces gens pour cette heure. Tout viendra à point avec le temps.

LXIX.

Episcopul d'Acqs către Carol IX. despre revolta luĭ Jon-Vodă din Moldova. Constantinopole 1574 4 iunie.

(Din Charrière, III, 521).

Toutes les nouvelles que nous avons de Moldavie sont des armées qui sont en campagne en tout ce pays-là, où l'on dit leur premier vayvoda, que ce prince vouloit démettre, s'estre grandement fortifié d'hommes, d'artillerie et munitions, ayant desjà faict quelques notables exploicts sur ceux qui avoient esté mandez contre luy. Et ces gens-cy ne craignent rien tant sinon que le roy de Polongne s'en mesle. Et d'autant qu'il se traitte en cela de la place que le seig^r Lasky demandoit par deçà, je n'en ay ouvert la bouche pour beaucoup de respects, et crains que ce sujet ayde bien au retardement de mon frère, duquel je ne sais quand espérer l'arivée par deçà.

LXX.

Episcopul d'Acqs către Catherina de Medicis, în aceiașĭ afacere de mai sus. Constantinopole 1574 4 iunie.

(Din Charrière, III, 522).

La présente guerre qui se faict en la Moldavie pour le nouveau vayvoda que ce seigneur y a voulu establir a constitué le voyage de Polongne icy en extresme péril et danger, de sorte que le chaoux que son altesse avoit despesché en Polongne pour se conjouir avec le roy vostre fils de son élection a esté retenu prisonnier par l'ancien vayvoda de ce pays-là, qui me garde de m'estonner du retardement de mon frère, mais non pas de craindre son passage.

LXXI.

Constantinopole 1574 8 iunie.

Episcopul d'Acqs către Henric de Valois, regele Poloniei, despre opiniunea Vizirului asupra luĭ Jon Vodă, domnul Moldoveĭ.

(Din Charrière, III, 522).

Il y a quelque temps que j'ay sceu de bon endroict que dès le commancement de la guerre de Moldavie ces gens entrèrent en opinion que Jean, vayvoda d'icelle, n'estoit pour s'y disposer et résoudre de la façon qu'il a faict, moins de la pouvoir supporter et maintenir, comme il se voyd, sans intelligence, appuy et moyen d'autruy, et pensèrent non seulement, mais eurent plusieurs advis que sa principalle faveur luy viendroit d'aucuns seigneurs de vostre royaume. Il ne tarda guères après que ce premier bassa me discourant les occasions que son maistre avoit eues de priver, ledit Jean, qu'il asseuroit n'estre autres que pour les plaintes ordinaires qu'on faisoit icy de ses cruautez et concussions, m'adjousta qu'il estoit remueur de mesnage et chercheur de nouveautez. Et que mesme pendant l'interrègne de Polongne, il avoit souvent demandé congé au G. S. d'entrer en vostre royaume avec cinquante mil chevaux; et que, y venant aussy de son costé le Tartare, il asseuroit que s'il ne pouvoit y exécuter tout ce qu'il voudroit, qu'au moins dévasteroit-il, ruineroit et perdroit une grande partie de pays.

La raison de ne luy permettre fust qu'on estima devoir premièrement entendre comment se termineroit cette élection: le succez de laquelle en vostre personne fust seule cause de divertir et rompre tous ses desseings. Cependant ces offres si braves et hardies luy engendrèrent telle jalousie en ceste Porte qu'on la peut juger par les événemens qui se voyent à présent. D'où revient si claire preuve qu'il ne faut plus douert que les ponts et autres préparatifs faicts par ceux-cy, durant ledit interrègne, sur le Danube et ès environs, ne fussent certainement dressez contre la Polongne, qui longtemps a, en eust senty les effects sans la considération de V. M. à l'élection de laquelle ceste nécessité toutte évidente a bien poussé les Polonnois, d'autant qu'ilz sçavent très bien que vostre seul nom pouvoit les garantir de cet orage, comme je l'escrivis dès lors fort amplement à messieurs de Valence et de Lisle, amb[rs] du roy près les estats de ladite Polongne, avec les autres poincts qui regardoient vostre service, desquels je donnay charge au secrétaire Massiot vous rendre compte lorsque je le despeschay avec les congratulations et passeports du G. S.

Depuis quatre jours ledit bassa m'a faict dire qu'on luy avoit porté lettres que ledit seig[r] Lasky et le duc Constantin escrivoient audit vayvoda, par lesquelles ils le confortent à la continuation de cette guerre avec promesse de luy mener bientost secours d'hommes, de chevaux, d'armes et de toutes choses nécessaires à son entreprise; et davantage, qu'il avoit entendu que V. M. avoit des sujets auxquels les mains frétilloient et qui taschoient par tous moyens de la faire glisser en cette guerre. Mais qu'il croiroit toujours qu'elle ne voudroit si tost oublier l'ancienne amitié d'entre les maisons de France et Othomans, observée de leur costé jusques icy inviolablement, et qui n'a point esté inutile à ce qui vous touche particulièrement.

LXXII.

Du Ferrier către regenta Catherina de Medicis despre situaţiunea ţĕrilor române faţă de Pórtă. Veneţia 1574 11 iunie

(Din Charrière III, 515)

Quant à l' instruction dudict Germiny, nul prince chrestien a peu oncques tirer argent ny terre des mains du G. S. Car oultre que cette nation est plus avare et ennemie des chrestiens que nulle autre, telles choses sont prohibées par leur loy, et c'est une des occasions pour laquelle ils ont voulu recouvrer l'isle de Cypre, qu'ils disent le temps passé avoir esté conquestée sur les chrestiens: et encores que les princes de Valachie, Transilvanie, et d'autres provinces, soient leurs tributaires, outre que d' icelles lesdits Turcs n'ont jamais esté seigneurs, lesdicts princes sont en telle servitude qu'il ne se trouveroit à grand peine un simple gentilhomme chrestien, aymant sa religion', qui voulsist vivre sous une si grande tyrannie. Le secours que l'on en peut espérer est de faire venir une armée, et de tenir en bride vos ennemis, d'autant que cela revient enfin à leur grand profit, et ne fust que pour entretenir les princes chrestiens en division, comme appert assez par les histoires.

LXXIII.

Episcopul d'Acqs către regele Poloniei despre mórtea luĭ Jon-Vodă. Const-pole 1574 22 iunie

(Msr. Morte nart, Brienne etc. - Charrière, III, 524).

J'ai escrit à V. M. des occurrences de ceste Porte per la voye de Venize, réduict à ceste-là par faute de plus commode. Depuis trois jours ce bassa a eu advis de la mort de Jean, vayvoda de Moldavie, dont j'estime qu'avant la réception de la présente vous aurez esté adverty d'ailleurs. Et pour ce que je pensay que telle nouvelle ne seroit moins agréable à ceux-cy, que je sçavois bien cette guerre leur déplaire et avoir engendré de la jalousie et deffiance beaucoup, j'envoyay m'en conjouir avec ledit bassa vendredi dernier. Lequel dit au dragoman du roy: «Les Polonnois avoient délibérez assister ce fol qui est mort, et semble qu'ils veulent avoir de la guerre contre nous. Nous avons beaucoup faict pour eux, et non seulement les avons conservez en leur nécessité, mais empesché qu'il ne leur soit faict dommage, lorsqu'il estoit plus aisé, et n'avons voulu permettre audit vayvoda ny aux Tartares course sur leur pays durant l'interrègne. L'an passé ils prindrent une fuste nostre sur le Borystène, et captivèrent de nos hommes. Cette-cy ils y ont dressé plus de trente barques, et courrent sur nos sujets, bruslent nos villages, s'excusant que ce sont les Moscovites qui le font, et vont et vienent librement par devant les chasteaux du roy, qui sont à la bouche dudit fleuve; ils nous veulent pousser à la guerre, mais ils devroient prendre exemple sur leurs voisins, à la façon desquels il les faudra enfin ranger». Ce sont les propres mots que ledit dragoman m'a rapportez, desquelz j'ay demeuré non moins esbahy que désireux de chercher au plus tost argument et moyens de descouvrir plus avant les intentions dudit bassa pour vous en donner soudain advis comme je n'ay voulu faillir à le faire de cecy.

LXXIV.

Const-pole 1574 18 sept.

Episcopul d'Acqs către Catherina de Medicis despre supĕrările Turcieĭ asupra Polonieĭ născute în urma revolteĭ din Moldova.

(Din Charrière, III, 571).

Les Turcs, pour semblable raison, seront bien aises de se mettre en repos du costé de la mer, après y avoir sinistrement exploicté leur armée quatre années durant, pour dresser leurs entreprises à la terre ferme. Et pour ce que je crains merveilleusement que ce ne soit vers la Polongne, je diray à V. M. les offenses qu'ilz disent avoir esté faictes depuis un an au G. S. par les Polonnois.

La première est l'excedz qu'ils prétendent avoir esté faict sur le Boristhène par plus de trente barques longues et armées qui surprindrent une galiotte, taillèrent les gens en pièces, bruslèrent le vaisseau, et descendirent en terre turquesque, où ils firent plusieurs courses et dommages. Le bassa me scait bien reprocher que je fuz cause d'empescher la vengeance qu'ils en vouloient prendre dès lors, sur la promesse que je luy fis qu'à la venue du roy audit pays, S. M. pourvoyroit à tout: à quoy il dit qu'on n'a pas encore commencé. La seconde est que le roy des Tartares, retournant de la guerre de Moldavie, et passant par les confins de la Russie, a receu deux lourdes estraintes par lesdits Polonnois, où il a perdu un de ses enfans et plus de vingt mil hommes des siens, et dit-on qu'on luy a osté le butin qu'il amenoit de Moldavie, et qu'on a mis les âmes qu'il avoit prises en liberté. La troisième, que la femme de feu Jean vayvoda, naguères deffaict en ladicte guerre, s'est retirée en la Russie avec les meubles et trésor de son mary, que ceulx-cy disent estre grands; et ont, pour ce regard, envoyé un chaoux en Polongne pour le demander, et par mesme moyen observer ce qui se faict dans le pays, et voir s'il trouvera les estats disposez à faire élection d'un nouveau roy, afin de le faire tomber, s'ils peuvent, en mains foibles, pour avoir meilleur compte de leur ruyne. Ces plainctes susdites, que le bassa a plusieurs fois aigrement faictes à moy et à vostre dragoman principal, ont esté cause que j'ay dépesché le s^r de Montagnac, mon cousin, en Polongne, pour donner advis de tout au roy vostre fils, et, en son absence, à ceux qui ont le maniement des affaires publiques.

LXXV.

Const-pole 1574.

Insemnare de bacşişurile ce a dat Episcopul d'Acqs, ambassadorul frances la Constantinopole, cu ocasiunea celor două bairamurĭ, mare şi mic.

(Minist. Afac. Străine din Paris, Mscr. Turquie Nr. 1, pag 214 şi 215, piesa 244 şi 245.)

L'orare du Grand Bairan des Turcqs tenu et observé par Mr. l'Evesque d'Acqs en l'an 1574.

Aux Cappigillars de dedans le sérrail . . .	120	asp.
A ceulx de dehors	40	»
Aux Solacz	30	»
Aux Staffiés	30	»

Aux Mecters	30	asp.
Aux Saquas	30	»
Aux Atambours du grand Seigneur	50	»
Aux Chaous	120	»
Aux Cappigillars de Mehemet-Passa	140	»
Aux Cappigillars de Praly-Passa	20	»
Aux Cappigillars de Agmat-Passa	20	»
Aux Cappigillars de Mustapha-Passa	20	»
Aux Cappigillars de Qaal-Pacha	20	»
Aux Cappigillars de Sinan-Passa	20	»
Aux Cappigillars de Vluchaly capp^nne	20	»
Aux Cappigillars du Serrail mon voisin	30	»
Au Cappigi de Péra	60	»
Au Moctor Bassi de Péra	60	»
Aux autres Moctors	30	»
Au Cawas Bassi de Péra	30	»
Aux autres Cawas	25	»
Aux Cawas de Toppana	15	»
Aux Cawas de Cassum-Passa	15	»
Aux Atambours Vluchaly Capp^nne	30	»
Aux Janissaires de l'Empereur	120	»
Aux Janissaires de Céans	100	»
Aux Janissaires des Venitiens	120	»
Aux Janissaires des Ragusois	50	»
Aux Janissaires du Valaque	20	»

L'ordre du Petit Bairan tenu et observé par Mr. l'Evesque d'Acqs en l'an 1574.

Aux Cappigillars de dedans le Serrail	60	Asp.
A ceulx de dehors	30	»
Aux Solacqs du Grand Seigneur	20	»
Aux Peicqs du Grand Seig^r	20	»
Aux Mecters	20	»
Aux Saquas	20	»
Aux Atambours du G^d Seig^r	40	»
Aux Chaous	100	»
Aux Cappigillars de Mehemet-Passa	60	»
Aux Cappigillars de Praly-Passa	20	»
Aux Capp^ars de Agmat-Passa	20	»
Aux Capp^ars de Mustapha-Passa	20	»
Aux Capp^ars de Sinan-Passa	20	»
Aux Capp^ars de Qaal-Passa	20	»
Aux Capp^ars de Vluchaly Capp^nne	20	»
Aux Capp^ars du Serrail mon voisin	20	»
Au Cappigi de Péra	50	»
Au Moctor Bassi de Péra	50	»
Aux autres Moctores	25	»
Au Cawas Bachi de Péra	25	»
Aux autres Cawas	20	»
Aux Janissaires de l'Empereur	100	»
Aux Janissaires du Mag^co Baylo	100	»
Aux Janissaires de Céans	60	»

In dos se citeste:

Estat des dragomans de la maison de France entretenet et norriture des Janissaires depputés à la garde et service de Monsieur L'Ambassadeur de France, l'ordre qui a esté tenu au don et distribution de l'orge que le Grand Seigneur a parcidevant donné à Monseigneur L'Evesque d'Acqs; et l'ordre des grand et petit Bayran tenu et observé par Monseigneur en l'an 1574.

LXXVI.

1572-1574. Promisiunea luĭ Henric de Valois, de a supune Moldova la coróna Poloniei, se iea în rîs de un anonim.

(Minist. Affac. Străine din Paris, Mscr. Turquie Nr. I, pag. 212.)

Demandes et promesses faites au nom du Roy de France aux Grands du Royaume de Pologne assemblez pour délibérer sur l'Election d'un nouveau Roy. A chaque article que le Roy promet, il y a une réponse d'un Polonois ennemy déclaré de la France qui glose, critique et interprète malignement l'exposé du Roy, et y donne le tour le plus odieux qu'il peut pour faite exclure le Duc d'Anjou de la Couronne de Pologne. — Il ne se peut rien de plus satyrique, ny de plus envenimé que ce qu'il dit pour persuader aux Polonois qu'ils ne se doivent nullement fier aux promesses magnifiques de la France.

Valachiam seu Moldaviam Regno Poloniæ subijcere studebit.

Quid quæso Galle quin patriam tuam civilibus bellis conflagrari patieris! num interea Regni satis ausus amplum et tranquillum conaturus et amplificaturus. Anne tibi ipsi primum sapit! Antea domi ignem restingues quam alijs auxilieris, sane si se non loqueris, utut in lenis sis, non lenis est tua stultitia. Is est in presentia dijs gratia Regni nostri status atque pretentia, ut sine externi militis opepropria virtu te propriisque viribus non solum Valachorum, sed quorumque etiam inimicitias repellere et vindicare possimus! Contra vero eò sunt res tuæ contrapositæ, ut ne in ipso quidem Regno tuo, sine exterorum præsidio inter tuos tutus vivere possis.

LXXVII.

Abatele de Lisle către regele Henric III. despre turburările din Moldova. Constantinopole. 1577, 12 dec.

(Din Charrière, III, 704.)

Sire, le IIIIe de ce moys on eust icy nouvelles certaines que le vayvode de Moldavie avoit esté contraint s'enfuir en Valaquie par ung qu'on dict estre le bogdan qui, quelques ans a, fust aussy vayvode et chassé dudit pays, et pour ceste occasion on y a envoyé cinq cens janissaires et mandé à tous ceux de la Grèce circonvoisins de se tenir en ordre pour aller contre luy. Aucuns assurent qu'il a esté favorisé des Tartares et encore plus du Moscovite.

LXXVIII.

Abatele de Lisle către du Ferrier despre lupta luĭ Ivan Potcóvă cu Petru Schiopul. Constantinopole. 1577, 28 dec.

(Din Charrière III, 706).

Le nouveau vayvode de Moldavie, qui a chassé Petro est venu aux mains avec luy et quelques Turcqs qui estoient allés à son secours pour le remectre, et s'asseure qu'il les a tous deffaicts, dont on a envoyé nouvelles forces contre luy, et naguyères mille janissaires qu'on a veus partir d'icy en publicq.

LXXIX.

Abatele de Lisle către Henric III despre hotărîrea Porţiĭ de a pune beglierbeĭ, ca să guverneze țĕrile române și să planteze în ele religiunea mahomedană. Constantinopole 1578 22 ianuarie.

(Din Charrière, III, 710.)

Il y a longtemps qu'on n'a aucun seur advis de ce qui se passe en Moldavie, entre le vieulx et nouveau vayvode. On tient icy que pour ouster de là occasion de si fréquentes mutations on n'y souffrira plus aucun vayvode est qu'on y mettra des beglerbeys pour régir le pays et y planter la religion mahométane.

LXXX.

Constantinopole 1578 februarie.

Abatele de Lisle către Caterina de Medicis despre năvala luĭ Potcóvă în Moldova, făcută din îndemnul Poloniei.

(Din Charrière III, 7 4).

J'ay sceu que ce gentilhomme arrivé de Poloigne a esté envoyé pour faire excuse de ce qu'on estimoit icy que celluy qui naguyères avoit chassé Pierre, vayvode de Moldavie, et occupé le pays, estoit sorty dudict Poloigne à l'instigation et faveur d'aucuns nobles dudict pays; et craignant que pour revanche de cella on ne fist retourner sur eulx les Tartares, il supplie qu'on les en veulle garder. Peult-estre qu'il y a quelqu'autre particularité qui ne s'est encores entendue

LXXXI.

Constantinopole 1578 februarie.

Sebastien Juyé, resídentul Franciei la Constantinopole, către Henric III. despre năvala luĭ Alexandru-Vodă, ce se făcea frate al luĭ Potcóvă, și retragerea luĭ Petru Schiopul.

(Biblioth. Național. din Paris, *Supplément français* mscr. nr 503. — Charrière III, 733.)

Jeudy dernier, XX de ce moys, arriva un ullac de Moldavie despesché par e sangiac de Salistria pour donner advis qu'un frère de celluy qui estoit dernièrement entré audit pays, et en avoit chassé le vayvode, y estoit de nouveau entré fort acompaigné, et avoit contrainct ledit vayvode de quitter sa demeure et se retirer, ensemble ledit sangiac qui estoit près de luy, bien blessé, et plusieurs des siens, et quelque nombre de janissaires thués. Le premier passa fust si fasché de ceste nouvelle que s'estant trouvé en l'heure à son divan le gentilhomme pollac qui arriva naguyères icy, il luy dit avec visage courroussé que ce nouveau venu en Moldavie estoit passé par la Poloigne, et ceulz de sa suite estoient la plus grand partye Pollacz, et adjousta après que leur roy avoit peu d'authorité audit pays. Cest advis est venu au temps qu'une grande partye des mille janissaires envoyés audit Moldavie pour remectre ledit vayvode, retournoient en Constantinople, ayant esté redemandés de dellà incontinant qu'ilz y furent arrivés, pour ce que le premier occupateur dudit pays en estoit party. Il se parle maintenant de les y renvoyer, ou d'autres et plus grandes forces; et s'estime de plusieurs qu'on y mettra un beyglerbey au lieu dudit vayvode. Ledit gentilhomme polac a esté envoyé icy pour la délivrance de Tarranosqui, retenu en Tartarie. L'on a nouvelles certaines à ceste Porte que le Tartare est party, quarante jours a, avec plus de cent mil chevaulx pour aller faire une autre course audit Poloigne; et se dit publiquement que c'est pour chastier ceux qui ont donné passage et favory ces deux frères entrés en ladite Moldavie, s'assurant que les gens dudit dernier sont la pluspart Casacques.

LXXXII.

Seb. Juyé către Henric III. despre învingerea luĭ Alexandru și a Cazacilor de către Petru Schiopul. Constantinopole 1578 15 aprile.

(*Supplément français*, loc cit. — Charrière, III, 739).

La guerre de Moldavie sera maintenant finie, ayant Pietro-Vayvoda faict journée avec son ennemy, qu'il a vaincu et prins vif, mais si fort blessé qu'il est mort despuys, et trois jours a, furent menés icy environ cent cinquante de ses soldats esclaves, et se dit qu'il en y a encores d'autres en chemin qu'on amène. Il se dit aussy que le bogdan qui estoit venu le premier audit Moldavie est prisonnier en Polloigne.

LXXXIII.

Seb. Juyé descrie luĭ Henric III. mórtea luĭ Mihaiŭ Cantacuzen, supranumit Șeitanoglu (fiul draculuĭ), protegĭatul Mareluĭ-Vizir Mohamed Sokolly și implicat în turburările din urmă ale Moldoveĭ. Constantinopole 1578 15 maiŭ.

(*Supl. fr.* mscr. Nr. 503. — Charrière, III, 742).

Le G. S. a faict pendre un riche Grec nommé Cathécusino, autrement dit Saytan, devant la porte d'une sienne maison où il estoit en la Grèce, près le Danube, ayant sceu par des lettres qui luy vindrent de la part du Tartare qu'il estoit cause des troubles de Moldavie. Ledit Saytan estoit celluy qui avoit, avec l'intelligence dudit passa, faict démettre deux patriarches de Constantinople et les vayvodes de Moldavie et Valaquie, et mis en leurs places de ses créatures, qui ne faisoient que ce qu'il leur commandoit; et les grandes exactions qui se commettoient auxdits pays estoient après despartyes entre ledit passa et luy. Il y a ung an et plus que ledit seig^r^ ayant eu plusieurs plaintes dudit Saytan, luy fist faire un procès, et le vouloit dès lors faire mourir; mais il en fut destourné par les grandes prières de soltanes ses mère et femme, et par les persuasions dudit passa. Qui a esté cause qu'à ce coup il l'a faict despescher de son propre mouvement, et sans que ledit passa ny autre aye rien sceu de sa délibération jusques à ce qu'elle a esté exécutée. Ung capigi-bassy dudit seig^r^, qui a eu ceste comission, est allé, après avoir faict cest exploict, en Moldavie mettre en possession ce bogdan, désiré de tout le pays, qui avoit chassé Pietro-Vayvoda, mis audit lieu par ledit Saytan, et par ce moyen la guerre qui s'y allumoit bravement sera maintenant assoupie. Il se dit qu'il a charge de mener icy ledit Pietro; et d'auçuns estiment qu'il l'aura faict estrangler avec d'autres pour assurer mieulx le repos en ce quartier-là.

Le capigy-bassy qu'on disoit estre allé en Moldavie après avoir faict exécuter ce riche Grec, n'a passé Aquillo, et est de retour icy dès le commencement de ce moys. Le G. S. avoit faict mettre en gallère le filz dudit Grecq; mais il en a esté tiré avec pleigerie. Despuys on vend tous les jours les meubles dudit Saytan, que deux gallères ont portés, et ce à l'enquan public à la marine, aux murailles du sarrail, près la loge

du G. S., présent le cappitaine de la mer et ledit capigy-bassy, chose qui ne s'est encores plus veue. Dont aucuns disent que ledit seigr l'a ainsin ordonné craignant qu'il ne se fist ailleurs quelque tromperie par le moyen du grand passa, lequel a eu de l'estonnement despuys l'exécution dudit Saytan . . . . .

LXXXIV.

Constantinopole 1578 3 iunie.

Seb. Juyé către Henric III. despre scirile sosite din Moldova.

(Ms. du *Suppl. français*. - Charrière, III, 743).

Le drogoman de Polloigne s'en est retourné cejourd'huy avec un chaoulx qu'on y envoye pour mener icy ce bogdan qui a tant travaillé la Moldavie. Il s'entend que le bassa a excusé la course des Tartares sur ce qu'ils ne sont payés de leur pension. Il arrive despuys troys jours grande quantité de carramossalz de la mer Noyre, chargés de poures Pollacz esclaves prins à ceste dernière course des Tartares. Hier arriva un hullac que Pietro, vayvode de Moldavie, a dépesché icy pour donner advis que les Cosaques ont esté freschement à son pays, et ont saccagé et bruslé quelques villaiges, et puys se sont retirés.

LXXXV.

Constantinopole 1578 iulie.

Sab. Juyé relatéză lui Henric III. primirea ce s'a făcut la Pórta ambasadoruluĭ Florenţeĭ şi darurile ce a presentat Sultanuluĭ.

(Mscr. du *Suppl. franç.* — Charrière, III, 751.)

Estant ledit ambr arrivé audit divan, après avoir ung peu demeuré avec les passas, on l'a introduit au seigr sans luy avoir faict de disner ny autre cérémonie, ny que pour ceste occasion il y aye eu plus de janissaires ny autres gens de la Porte que comme il se void d'ordinaire aux divans communs. Il a présenté une grande table de pièces de marbre et autres pierres fines orientales de toutes sortes de coleurs fort dilligemment et industrieusement raportées; ung coche en pièces faict de belle marqueterie, et troys chevaulx pour le tirer, estant demeuré le quatriesme malade à quelques journées d'icy; un vase de cristal de montaigne, quatre vestes de beau drap d'or à deux revers, quatre autres d'autre moindre, quatre de veloux, quatre de satin et quatre d'escarlate; plus quatre petits cuyssins de satin cramoisy et verd ouvrés d'or et enrichis de perles et joyaux pleins de poudre de santeur, et une grande, ample, particullière et fort excellente mape-monde.

Il a baisé la main audit seigr avec le baille qu'il doit laisser, et six gentils-hommes seullement. Voillà tout l'honneur qu'il a heu, encores que ses présens soient très-beaux, riches et magnifiques; lequel se peult mettre au rang de celluy qu'on a accoustumé faire aux ambrs de Transilvanie, Vallachie et Moldavie, quant ilz portent leurs tributs.

LXXXVI.

Seb. Juyé luĭ Henric III. despre învingerea Cazacilor în Moldova de către Petru Schiopul. Constantinopole 1578 20 august.

(Mscr. du *Suppl. fr.* - Charrière III, 752.)

Sire, le jour d'après ma dernière despesche il s'entendit qu'il estoit venu le soir précédent, fort tard, un ullac de Moldavie pour advertir que quatre mille Cosacques avoient esté veuz sur les confins prests à entrer dans ledit pays, et que ceste nuit mesmes le premier passa avoit despesché ung chaoulx en dilligence pour commander aux beys et sangiacs voysins d'aller incontinant contre lesdits Cosacques. Despuys s'est entendu dire que lesdits Cosacques n'estoient que cinq cens et que Pietro, vayvode, avec quelques Hongres qu'il tient près de luy, les avoit tous deffaictz, et prins vif leur chef, qu'il a gardé troys jours, et puis l'a faict mourir.

LXXXVII.

Seb. Juyé luĭ Henric III. despre năvala Cazacilor în Moldova. Constantinopole 1578 5 oct.

(Mscr. du *Suppl fr.* - Charrière, III, 761 şi 762.)

Ceste sepmaine est venu un allac de Moldavie advertir que les Cosacques sont encores rentrés audit pays, et tout incontinant furent despeschés comandements aux sangiacs et beys voysins d'aller au secours de vayvode, et despuys s'est dit qu'il s'escrivoit cinq cens janissaires pour y envoyer. Mais il semble qu'il ne s'en est trouvé tant icy qu'il s'en y puisse mander aucung, et qu'on veult garder ceux qui y sont pour servir le G. S., s'il yra en Perse, comme il se croyd jusques à cette heure qu'il faira, se faisant à cest effect couvertement les préparatifs nécessaires . . .

Il ne se parle plus maintenant de Moldavie, qui faict croire que ces Cosaques 25 oct.
qui s'estoient dernièrement monstrés à la frontière se seront retirez.

LXXXVIII.

Constantinopole 1578 31 dec.

Seb. Juyé luĭ Henric III. despre o nóuă năvală a Cazacilor în Moldova.

(Mscr. *Suppl. fr.* - Charrière, III, 769.)

On a eu naguyères advis icy que deux mille cinq cens Casacques ont faict une nouvelle course en Moldavie, où ilz ont pillé et saccagé plusieurs villaiges et enmené grande quantité de bestail gros et menu.

LXXXIX.

Paris, 1579, 16 April.

Instrucţiunea regeluĭ Henric III. dată luĭ Germigny, ambasadorul Franciei la Pórta Otomană, în favórea luĭ Petru Vodă Cercel.

(*Recueil des pieces choisies, extraites sur les originaux de la Negotiation de Mr. de Germigny, de Chalon sur Saone. Lyon, M, DC, LXI.*)

Intercedera au nom de sa Maiesté pour le Prince de Valaquie spolié de son Estat, s'employant envers sa Hautesse pour le luy faire rendre, en faveur de sadite Maiesté, payant toutefois le mesme tribut, et autres droicts sous lesquels ladite Province a esté commise au Vayvoda, depuis la mort du Père dudit Prince.

XC.

Paris. 1579, 2 Maiŭ.

Scrisórea regeluĭ Henric III, către Sultanul Amurat privitóre la restabilirea luĭ Petru-Vodă Cercel pe tronul Ţeriĭ-Românescĭ.

(*Recueil des pièces choisies*, etc. pag. 5.)

Tres-haut, tres-excellent, tres-puissant, tres-invincible et magnanime Prince, le grand Empereur de Montsulmant, Sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre très-cher et parfaict amy. Dieu veuille augmenter vostre grandeur et hautesse avec fin tres heureuse. Il est venu à nostre particuliere et certaine cognoissance un faict digne de très-grande compassion, et fort pitoyable, et duquel nous a semblé estre trés iuste et raisonnable de prendre la deffense et protection, à l'exemple de nos très-illustres et très-dignes progeniteurs les Roys de France, vers lesquels les Princes affligez, et spoliez de leurs Estats, ont trouués et iournellement reçoiuent ayde et secours: sçavoir est, qu'estant nostre très-cher et bien-amé le prince de la grand' Vallaquie, vray et legitime Seigneur et Prince, heritier de ladite Prouince, par la succession hereditaire de ses Ancestres, et mesmement du Prince Petrasco Voyeuoda son Pere, et neantmoins tributaire à l'Empire, et Couronne de vostre Hautesse, auroit esté dès ce temps-là enuoyé par le commandement du feu Puissant Empereur Sultan Soliman, à la cour dudit Empereur par feu son Pere, n'ayant ledit

Prince qu'enuiron dix ans pour estre offert et presenté à sa Hautesse, comme son tributaire, selon les coustumes anciennes. Or, est-il tres-haut, tres-excellent, et tres-puissant Prince, qu'il est aduenu contre toute raison et iustice, qu'estant le Pere dudit Prince decedé, et luy se trouuant en si ieune et si foible âge à la Cour de Constantinople, fort éloigné de sa patrie et de ses amis, aucuns autres par sinistres et tres-iniustes moyens, et art, reprouuez de Dieu et des hommes, se seroient impatroniz et fait Seigneurs de ses pays et terres de son obéissance, encore qu'ils n'eussent esté enuoyez que pour gouuerner ledit Pays, iusques au parfait eage, et virilité dudit Prince; et pretendent auec telles iniustices et vsurpations, s'attribuer et approprier ce qui appartient tres-equitablement audit Prince de la grand' Vallaquie, auquel par ce moyen est fait vn tres-grand tort et iniure. Chose qui nous a donné occasion, tres-haut et tres-excellent Prince, nostre tres-cher et parfaict amy, d'auoir vne extreme compassion dudit Prince ainsi spolié et affligé. Ayant estimé appartenir à nôtre Royale Majesté, qui est le refuge et secours des Princes affligez, de le prendre en nostre bonne protection, et vous dire, et signifier par la presente, que apres que nous auons toutes choses bien epluché et consideré. Nous trouuons qu'il luy est fait vn tres-grand tort et iniustice, par ceux qui occupent et vsurpent son bien, ces pays, et ses Estats patrimoniaux, et son vray et legitime heritage, et d'autant est la chose plus indigne, qu'ils auoient esté ordonnez, et enuoyez pour gouuerner, maintenir, et conseruer lesdits pays sous l'obeïssance dudit Prince, iusqu'à ce qu'il fut venu en eage parfait, qui est un vray periure, et acte de perfidie, digne d'vn chastiment exemplaire, lequel ledit Prince se promet, et espere de vostre Hautesse, moyennant nôtre Royalle interuention qui nous a donné auec plusieurs autres pertinentes raisons, l'argument et occasion de vous escrire la presente, comme nous faisons, en vous priant tres-haut, tres-excellent, et tres-puissant Prince, nostre tres-cher et parfait Amy, tant et si affectueusement qu'il nous est possible, que vouz mettiez en consideration, combien la disgrace et desfaueur d'estre ainsi spolié de son Estat, peut apporter de honte et confusion à ceux qui l'ont ainsi despossedé, n'étant raisonnable que vostre Hautesse le veuille souffrir et permettre, d'autant que cela luy apporteroit un tres-grand blasme et charge à sa reputation, de voir et souffrir devant ses yeux vn vray et legitime Prince heritier et successeur de ses biens, et Estats patrimoniaux, ainsi spolié de son bien et substance. Et quand bien la raison n'y seroit si forte, ny si claire comme elle est, vn tel inconuénient qui regarde generalement tous les Princes, deuroient faire qu'ils se bandent pour la protection et le soustien d'une si fauorable et iuste cause, et de laquelle tous ceux qui oyans parler, sont esmeus et touchez à coeur d'vn extreme regret, accompagné d'vn desir genereux, que la vengeance et restitution soit faite telle et si memorable, que ce soit un exemple tres-remarquable à la posterité, par toutes les contrées et nations du monde, tant lointaines, que voisines. Nous auons aussi entendu tres-haut, tres-excellent et tres-puissant Prince, nostre tres-cher et parfait amy, que les Villes et subjects dudit pays de la grand' Vallaquie, desirent et procurent de toute leur puissance d'auoir et recouurer ledit Prince, et le reconnoissent comme leur vray vnique et naturel Seigneur; et que les vsurpateurs en soient incontinent, et au plustost expulsez, et dejectez. Cette affaire avec les circonstances et despendances d'icelluy, nous est en telle recommandation, que despeschant par delà presentement nostre amé et feal Conseillier, et Maistre d'Hostel ordinaire, et Ambassadeur par nous, et dés long-temps choisy vers vôtre Hautesse, le Sieur de Germigny; l'vn des poincts principaux que luy auons le plus enchargez et recommandez, a esté la viue remonstrance de nostre part, recommandation, et poursuite de l'affaire dudit Prince, et vray Seigneur et heritier dudit pays de la grand' Vallaquie: A ce que auec la Justice de la cause, il plaise à vostre Hautesse en nostre faueur et recommandation, lui faire incontinant et au plustost, bailler, rendre, et restituer la paisible possession et ioüissance de ladite Prouince de la grand' Vallaquie, en le remmettant au lieu et siege de ses Ancestres, et de feu sondit Pere en vous baillant toutesfois par luy, et reconnaissant auec le tribut accoustumé comme a fait sondit Pere. Surquoy, et pour plus ample tesmoignage de nostre intention et desir en cét endroit

auons bien voulu signer la presente de nostre main, pour vous dire qu'en nous satisfaisant en cette occasion, vous ferez vne oeuure digne de la grandeur de vostre Hautesse, pour en acquerir vne loüange tres-grande, et honneur enuers tous les peuples et nations, et particuliermcnt enuers nous. Et pour ce que nous auons dés-long temps cognu la grande et singuliere bienveillance et amitié que uostre Hautesse nous porte, et à nous donner tout contentement à nos desirs et intentions: comme nous auons encore esté d'abondant informé, et certioré par les derniers despesches, que vostre Hautesse nous a enuoyez, nous voulons bien que vostre Hautesse sçache, que l'vn des plus grands et principaux plaisirs, satisfactions, et contentemens, que nous puissions receuoir de vostre Hautesse, est de voir incontinant et au plustost ledit Prince de la grand' Valaquie, remis et r'eintegré en la possession et ioüissance de sesdits Pays, et Estats. Dequoy derechef nous prions et requerons vostredite Hautesse, tant et si affectueusement qu'il nous est possible, et en toutes autres occasions et endroits, vôtredite Hautesse cognoistra combien ce plaisir nous aura esté agreable, desirans vous gratifier, et complaire de tout nostre pouuoir, selon que plus au long et particulierement, vous eñtendrez par ledit Sieur de Germigny nostre Conseillier, et Ambassadeur, lequel estant bien instruict du faict, vous sçaura bien par le menu representer les choses auec cestuy nostre desir, priant luy adiouster autant de foy et croyance qu'à nostre propre personne, et à tant nous supplirons le Createur, tres-haut, tres-excellent, et tres-puissant Prince, nostre tres-cher et parfaict Amy, qu'il vous ayt en sa tres-saincte et digne garde. Escript à Paris, le 2. iour du mois de May 1579. (et au dessous.) Vostre bon et parfait amy.

Henry.

de Neufville.

XCI.

Constantinopole 1579 26 sept.

De Germigny către Regele Henric III, asupra primeĭ audienţe ce a avut la Primul Bassa despre Petru Vodă Cercel.

(Recueil des pièces choisies, etc. pag. 0).

Sire, quant au fait que vostre Majesté m'a commandé de negotier pour le Prince de Vallaquie, i'en ay desia touché quelque bon mot, et combien que ledit Bassa m'a rendu la chose fort difficile, si est-ce qu'il y a quelque esperance de la faire reüssir à bien, soubs la faueur, credit, et auctorité de vostre Majesté; à quoy pourra aussi seruir la submission du tribut, faicte par ledit Prince, et la promesse de deux cents mil escus vne fois payez, qu'il fait audit Bassa par ses lettres. Qui est le vray couliz, auec lequel l'insatiable desir de ce malade peult estre restauré.

XCII.

De Germigny către Regele Henric III. asupra celeĭ de a doua audienţe avute cu Primul Bassa despre restabiiirea pe tron a luĭ Petru-Vodă Cercel.

Constantinopole
1579
1 octobre.

(Recueil des pièces choisies, etc. pag. 15)

Sire, quant au faict du Prince de Vallaquie, i'ay présenté les lettres de Vostre Majesté audit grand Seigneur et à Méhémet-bassa, ensemble celles dudit Prince, et usé de recommandation si estroite de vostre part, qu'enfin, après discours avec ledit Bassa il a condescendu et promis de faire office envers ledit grand Seigneur, requerrant la translation des lettres de vostre dite majesté, pour les luy monstrer. Les discours et excuses dudit Bassa, et desquelles il m'a semblé bon aduertir Vostre Majesté, ont esté qu'il estoit bien informé du faict; que ce Prince, (qui se présentoit) de la part de Vostre Majesté n'estoit le vray et légitime Prince de la Vallacquie, ains celluy qui regnoit cejourd'huy; que bien qu'il fut fils de Petrasco, il ne pouuoit estre légitime d'autant que ledit Petrascó, auoit ordinairement dix et douze concubines; et outre, iceluy Petrasco auoit, esté seruiteur d'un religieux, esleu et fauorisé pour Prince par aucuns factieux du pays, contre les vrays héritiers y establis du temps du sultan Seliman par Rustan-Bassa; que luy-mesme y avoit esté depesché de ce mesme temps pour rompre le cours de cette faction, et de faict, en auroit faict exécuter plusieurs; et auroit esté lors, ledit Petrasco père estant peu auparauant décéde, le fils confiné à Rhodez, Trébizonde, et puis à Cypre, et ne pouvoit croire qu'il fut en France ny ailleurs qu'audit Cypre. Sur quoy je respondis qu'il estoit le vray, seul et naturel seigneur de ladite Vallaquie, et seroit pour tel prouvé et recognu de la plus part des plus grands du pays, et ne voudroit le dire autrement. Que Vostre Majesté comme Prince benin et remply de piété, le recommandoit très estroitement à Son Hautesse, et la prioit avoir esgard que semblables accidens peuvent advenir avec la force à tous Princes. A quoy j'adjoustay, outre plusieurs autres raisons qui me sebloient faire à ce propos que ledit Prince ne demeureroit ingrat envers ledit Bassa, où il luy plairoit luy assister de sa faveur envers ledit Sieur, et lors véritablement je trouvay ledit Bassa plus doux, et suis jusques icy en assez bon espoir de cette affaire. Dont je ne manqueray a donner aduis à Vostre Majesté à toutes les occasions, de ce que succedera de plus, sçachant combien elle a à coeur la restitution de ce Prince, pour le tres-estroict commandement qu'elle m'en a fait, d'y employer son authorité et faveur.

XCIII.

De Germigny către Henric III. în afacerea luĭ Petru-Vodă Cercel.

Constantinopole
1579
8 dec.

(Bibl. Naţională din Paris, Fond franç. Nr. 16143, pag. 1.)

Le dit Bassa osa de parolles de commandement en mon endroit comme s'ij eu parlé a ung ambassadeur du voyvode de la Bogdanie ce qui ne me peulz lors endurer . . . . . . J'adioustay pour fin la requeste pour le Prince de Vallachie, mesmes ayant en advis qu'une vefve nommé la Merchome envoyée guerrir par la Sultane faisoit negotier en ceste porte en faveur d'un sien petit fils bastard comme aussy celuy qui est a present en siege pour y estre confirmé, ayant acest effect fait office de cint cin-

quante mil escus a ce Seigneur. A quoy le dit Bassa dist assez imprudemment que ce n'estoit debuoir que V^re^ Ma^té^ s'entremeslast de l'Estat de cedit seigneur, y voulant introduire tels princes que bon luy sembloit. Ce que ne pouvant trop bien digerer, je lui soustinct formellement que cest est debvoir de tous princes et tesmoignage tres grand de leur pieté, clemence et humanité, de prendre les causes en main des princes desmis et deschassés de leur estat, et faire tous bons offices pour eulx envers leurs amys, et au contraire chose indigne du dégré de prince de refuser semblables offices. Qu'ayant eu le dit prince de Vallachie recours a V^re^ Ma^té^, et s'estant jecté a ses pieds, vous ne l'aiez peu ny deu escondaire, et que vous ne veniez a ce seigneur avec auctorité, mais avec prieres de prince amy a prince amy, et partant qu'il ne debvoit trouver estrange semblable office, et que ou il ne luy plairoit en faire arz a son Altesse, je le luy ferois faire par aultre voie. En somme (Sire) j'ay esté et seray contrainct de prendre part ailleurs pour le bien du service de Votre Majesté, en ceste porte, pour le peu d'espoir qu'il me reste de negotier avec fruict aux audiences de ce dit Bassa. Qui fait que m'estant confirmé et assuré de la bonne relation que j'ay eue de plusieurs endroits de Scemisi Bassa (duquel i'ay cy devant escrit a Vottre Majesté) parent et grand oncle de ce Seigneur, et qui est son oreille, vieillard, esprouvé aux affaires de longue main, ayant ia gouverné hereusement trois Empereurs, sans que touttes fois il ait oncques voulu accepter charge de Bassa de la Porte, et qui mesmes a refusé nouvellement celle de premier Vizir, j'ay jugé estre bon pour le service de Vottre Majesté de m'insinuer a luy par moiens pour y avoir recours en ce que ie ne pourrois obtenir du susdit premier Bassa.

XCIV.

Constantinopole 1579 8 dec.

De Germigny către regina Catherina de Medicis în aceiaşĭ afacere.

(Bibl. Naţ. din Paris, Fond franç, Nr, 16143, fila 3.)

Madame, j'escriz amplement au Roy, ce que i'ay negotié par commandement de sa Majesté en ceste porte, avec Agmat premier Vezir, et avec Scemisi Bassa parent de ce Seig^r^ duquel i'espere recueillir assez plus de fruit et advantaige au bien du service de Voz Majesté, que du dit premier Vezir ainsi que vous pourrez veoir (madame) par la dite depesche, ensemble comme icelle faite j'ay receu deux lettres du roy, ausquelles ie n'ay peu faire responce presentement pour la fortune temps contraire de la mer, qui ne m'a donné temps ny commodité d'aller a l'audience pour satisfaire au contenu d'Icelles. Depuis le deccé de defunt Mehemet Bassa ceste porte a receu quelque changement, mesmes pour n'estre ce premier Bassa accompaigné de telle prudence et d'experience aux affaires qu'il seroit requis au gouvernement d'ung si grand Empire. Il a changé le vayvode de Bogdavie et le patriarche de Constantinople que ledit Méhémet (Bassa) avoit establis, et au lieu d'iceulx substitué de nouveaulx, lesquels baisarent la main à ce seig^r^ dimanche XXIX du moys passé, et luy fist ledit vayvode présent d'octante mil ducats pour l'investiture, comme aussy cedit seig^r^ le fist présenter de robes royalles d'or et de quelques chevaulx, et luy bailla ung chapeau de sollac, avec les pennaches, qu'il porta à l'issue de l'audience, accompaigné de grand nombre de ses subjects: il part aujourd'huy pour s'en aller en ladicte Bogdavie. L'on est après à mettre aussi ung nouveau seigneur en la Vallachie, et en faict très grande instance une vefve nommée Merchone, pour ung sien petit-fils bastard, laquelle a esté cy-devant prisonnière

en Alep, rapellée ces derniers jours par la sultane, mère de ce seigr et à présent arrivée de samedy, Ve de ce moys, et logée au logis du susdit Acmat premier visir, avec la sultane sa femme. Le prince qui est en siège, et que ledit deffunt Méhémet y avoit installé, offre aussy de sa part cent cinquante mil escuz à cedit seigr pour y estre confirmé, mais ladicte vefve ayant la faveur de ladicte sultane, mère de son altesse, que l'on appelle à présent royne, peult dire avoir quasy le tout, pour estre icelle sultane, pour sa grande prudence, de telle autorité et crédit en ceste Porte au maniement des affaires d'importance, qu'il ne se peult croire de plus, et est secondé de l'impératrice, femme unique de cedit seigr, et de la sultane, femme dudit Agmat, fille de feu Rostan-Bassa; si que les femmes, Madame, ont bonne part en cest empire, mesmes ladicte royne mère, qui s'est acquis sur les bassaz de faire octroyer toutes les graces et principaulx offices de cest estat, retirant et faisant part à son altesse des présens desquels lesdits bassas s'enrichissoient ci-devant sans qu'il en vînt aucun aspre au trésor. Ce que cedict seigr ne trouve mauvais, pour l'amitié et respect qu'il porte à sadicte mère, et pour estre avare et désireulx de faire trésor. Qui fait, Madame, que, suivant le commandement qu'il a pleu au Roy m'en donner, voyant ces oppositions, j'use et useray de tant plus grande deligence et instance au faict du restablissement du prince de ladicte Vallachie, qui est de présent en la court de vos majestez, pour veoir si je pourray rompre ce glaz dur et rude, ayant la partie si forte. Et me serviray en cecy principalement de la faveur du susdit Scemisi-bassa; et, s'il est besoing, de ladicte royne mère, aux-quels, pour cest effect, je feray tous offices honnestes pour paruenir à la fin désirée.

XCV.

De Germigny către regele Henric III. despre aducerea tributuluĭ Moldoveĭ si Țĕreĭ-Românescĭ la Pórtă, si despre Brutti favoritulŭ luĭ Petru Schiopulŭ, domnul Moldoveĭ.

Constantinopole 1580 2 iunie.

(Bibl. Nat. din Paris, Fond franç. Nr. 16143, pag. 39. și piesa Nr. 39.)

Le tribut de la Bogdavie (que l'on tient estre de ottante mil ducats,) arriva le XXVIIIe du passe et a esté présenté le XXXe dudict, auquel jour fust aussy apporté celluy de Vallachie, de ottante sommes d'aspres revenans à cent soixante mil escuz, et présenté le jour suivant. Le Brutti duquel j'ay escrit cy-devant à Votre Majesté avoir esté *employé avec le Marigliau en ceste négociation*,*) arresté a Lezina pour quelque soupçon, et depuis relasché après le décez de Méhémet-Bassa; ayant négotié en ceste Porte la restitution du vayvode de la Bogdavie régnant à présent, et l'estant allé trouver puis peu de jours, a esté largement recongneu de ses services par ledit vayvode, faict général de sa cavalerie et fanterie, heu une eschelle ou dace d'un port vallant trois mil ducats par an, et l'usufruict de la succession et hoyrie d'un seigneur signalé exécuté par justice. Ce Seigneur a envoyé ces jours passez cinquante sommes d'aspre de présent au Tartare, avec trois très riches espées garnies de pierreries et quantité de robbes de drap d'or, le priant de retourner avec ses forces a guerroyer le Persien en sa faveur pour de tant plus fortifier et accélérer ses desseings cy-dessus.

---

*) Cuvintele tipărite cu litere *cursive* sunt scrise cu cifre.

XCVI.

Constanti-nopole 1580 15 iulie.

Sultanul către Regele Henric III. despre restabilirea pe tron a luĭ Petru-Vodă Cercel.

(Recueil des pieces choisies, etc., pag. 18.)

Et pour Pierre fils de Petrasque, cy-deuant Vayuode de la Vallaquie, à ce que de nouueau il soit promeu Vayuode en Vallaquie . . . .

Et pour le regard de Pierre, fils de Petrasque, cy-deuant Vayuode de la Vallaquie, lequel à present se retroune en vostre protection, si vous desirez qu'il obtienne son souhait, qu'il soit enuoyé en ces parties, afin qu'il soit honnoré de tant qu'il sera possible.

XCVII.

Constanti-nopole 1580 5 sept.

Instrucţiunile date de către de Germigny secretaruluĭ Berthier trimis la Paris pentru a negoţia între alte afacerĭ şi pe acea a luĭ Petru-Vodă Cercel.

(Recueil des pieces choisies, etc., p. 36).

Que pour la priere que le Roy a fait à cedit Seigneur, en faueur du Petrasque, Prince legitime de la grande Vallaquie, Sa Hautesse a donné son commandement pour le rappeller par deça en toute seureté, pour apres en faueur de Sadite Majesté, remettre les Princes en la possession, et iouissance de son Estat, aux conditions que ledit Sieur de Germigny luy a proposé au nom, et comme ayant charge dudit Prince, pour ce regard.

XCVIII.

Constanti-nopole 1580 decembre.

De Germigny către regele Henric III. despre promisiunea luĭ Scemisy-Bassa în favórea luĭ Petru Cercel.

(Bibl. Naţion. din Paris. - Fond franç., Nr 16143.)

Ledit Scemisy Bassa me promist aussy de procurer envers le seigr un commandement pour la délivrance des esclaves, comme semblablement de faire office pour le prince de Vallachie, du faict duquel je luy discourus amplement, pour y avoir trouvé le premier bassa peu propice, et s'offrir les deux concurrens susdits. Pour fin, il y a fort grand espoir que se Scemisy-Bassa puisse grandement servir au bien de vos affaires

par deçà, qui faict que si V. M. trouve bon de luy escrire, mesmes avec offres et l'honorant de tiltre plus grand que les communs bassas, pour estre parent du seig^r^ , il semble que cela luy accroistra de beaucoup la bonne affection qu'il m'a jà tesmoignée avoir à vostre service; et sembleroit encore qu'il ne seroit mauvais luy faire quelques honnestes presens de vostre part, que pourriez faire envoyer avec le draps que cedit seig^r^ a fait demander.

XCIX.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către Sultan prin care-ĭ multămesce de salv-conductul trimis luĭ Petru-Voda Cercel.

Bloys 1581 6 ianuarie.

(Recueil des pièces choisies, p. 76).

LETTRE DV ROY, AV GRAND SEIGNEVR, du 6 Januier 1581. Receuë le 10 de May, par ledit Sieur Berthier.

Tres-haut, tres excellent, etc. Nous auons en les lettres que nous a voulu escrire Vostre Hautesse, du 15. de Juillet dernier passé esquelles en nous faisant responce sur plusieurs des nostres, que luy auions auparauant escrit, elles nous donne vn excellent, et remarquable tesmoignage de la continuation de son amitié parfaitte et sincere; . . . .

. . . .

Nous nous sentons semblablement fort obligez à elle, de l'offre qu'elle nous fait, de son aymable secours, en cas que nous en eussions besoin, desirans qu'elle nous veuille perpetuellement conseruer cette bonne volonté, veritablement digne, d'vn si haut et si magnanime courage que le vostre; auec asseurance que de nostre part, nous luy rendrons en toutes occasions vne pareille et reciproque correspondance, qui fera connoistre à vn chacun que nous ne defaillons en rien de l'amitié et bien-veuillance que nous devons à la vostre; mais que nous la meritons auec tous bons et loüables offices, ausquels nous sommes bien deliberez de ne manquer en sorte du monde, y estant conuiez: parce que nous voyons qu'en toutes les requisitions que nous faisons à Vostre dite Hautesse, elle se monstre fort fauorable, comme elle a fait recentement au sauf-conduit qu'elle nous a voulu enuoyer pour la regard du Prince de Vallaquie, afin de pouuoir soubs vne protection, entrer en possession de ladite Prouince; dequoy nous vous prions autant affectueusement qu'il nous est possible par la presente, outre ce que nous luy en escriuons d'ailleurs, et ne l'estendront plus auant, que pour la prier qu'elle veuille croire nostre dict Ambassadeur, de toutes autres choses qu'il luy pourra dire de nostre part, et luy adiouster la mesme foy qu'elle seroit à nôtre propre personne; Ayants outre cela à la supplier, comme nous faisons bien affectueusement, qu'elle vueille pour l'amour de nous honnorer Aly Cheliby, l'vn de vos Escriuains fort affectionné à vostre seruice, de la charge de Mustaferaga, avec quarante aspres le iour, lequel nous luy recommandons d'autant plus volontiers,

qu'il est tres-fidel à l'entremise des affaires d'entre Vostre Hautesse et nous, ausquels il a esté deputé, et sur ce, nous supplierons le Creatur très-haut, etc. qu'il vous ayt en sa tres-saincte et digne garde. Escrit à Bloys.

C.

Bloys
1581
6 ianuarie.

Rĕspunsul regeluĭ Henric III. la articolele din instrucţiunile date luĭ Berthier, între carĭ era şi cel privitor la Petru-Vóda Cercel.

(Recueil des pieces choisies, etc, pag. 46.)

Sa Majesté a receu à grande faueur, plaisir et contentement, la resolution qu'a prise à sa priere, et requeste ledit Grand Seigneur, de remettre le Prince de Vallaquis en la possession de laditte Prouince, ainsi que l'estoit feu son pere, selon qu'elle tesmoigne par les lettres qu'elle luy en escrit, outre lesquelles elle veut, et entend que le ditte Sieur de Germigny luy en fasse vn affectionné remerciement de sa part, et le prie, que comme elle a pris en sa protection ledit Prince, et il s'en retourne par de là soubs le sauf conduit, et la promesse dudit Grand Seigneur, il le vueille faire remettre, conseruer, et maintenir paisiblement en son Estat, contre l'iniure de tous autres qui l'y voudroient troubler, et empescher; desirant sa Maiesté, afin que ledit Grande Seigneur conoisse tant plus, combien elle desire fauoriser ledit Prince, que ledit Secretaire Berthier, l'accompagne iusques audit pays de Vallaquis, pour apres rapporter à leurs Maiestez, comme toutes choses y auront passées, et leurs faire relation de l'estat, et gouuernement de laditte Prouince . . . . .

CI.

Paris
1581
6 ianuarie.

Catherina de Medicis către du Ferrier în favórea luĭ Petru Cercel.

(Ms. de Colbert. - Charrière. IV, 36).

Vous prierez ces seigrs de ma part de le gratifier et secourir en son besoin et le fauoriser de tout ce qu'ils pourront pour le bien et poursuite de son restablissement, pour lequel effet mondit sr et fils a chargé ledit Berthier de l'accompagner, etc.

CII.

Veneţia 1581 3 marte.

Du Ferrier către Henric III. despre sosirea luĭ Petru-Cercel in Veneţia.

(Ms. de Colbert. - Charrière, IV, 33.)

Le prince de Vallaquie est arrivé aujourd'huy an cette ville, et le présenteray demain à ces seig^rs.

CIII.

Veneţia 1581 17 marte.

Du Ferrier către Henric III. despre primirea ce s'a făcut luĭ Petru Cercel în Veneţia.

(Ms. de Colbert. - Charrière, IV, 33-36.)

Sire, j'ay donné advis à V. M. de la venue de M. le prince de la grande Valaquie. Je l'ay présenté à ses s^grs de vostre part, et le secrétaire Berthier leur a fort bien exposé sa créance, et puis dire qu'en quinze ans que j'ay esté votre amb^r auprès de ces s^grs, n'avoir fait offre que tant leur ait esté agréable, et qu'ils aient embrassé plus volontiers; aussi ne se pourroit présenter sujet de plus grande commisération. A quoy sa présence a servy de beaucoup, remémorant vos bien-faits envers luy, à qui cesdits s^grs ont aussitost accordé une gallère en bon esquipage pour le conduire jusques à Ragouse, pourveue de provisions de vivres pour luy et toute sa suitte, et en outre luy ont donné mille ducatz de leur monnoye, qui reviennent à environ VIIIe escuz, et a esté commandé à plusieurs gentilshommes de l'accompagner pour luy faire voir l'arsenal, trésor, armes et autres singularitez de cette ville. Et encores que le pape ait aussi escrit à cesdits s^grs en sa faveur, ledit prince a fort bien cogneu que vostre recommandation a esté la seule cause de cette si grande faveur et honneur. Il partira pour Constantinople dans deux ou trois jours.

CIV.

Constantinopole 1581 15 aprile.

De Germigny către Henric III. despre impresiunea ce a produs la Pórta primirea luĭ Petru Cercel la Veneţia.

(Fond fr. 16143, piesa 50 la fine).

Sire, Le XIe du présent, je fuz advertir Tsiaous-Bassa de l'acheminement du prince de Vallacquie et pour luy estre pourveu d'ung logis. Ledit Tsiaoux me fist response que le lièvre ne se prenoit au taborin, et que ledit prince estoit mal conseillé de

se faire paroistre ainsy qu'il avoit faict, ains falloit qu'il s'en vînt couvertement en ce lieu et secrettement loger seul en ma maison ou près d'icelle; et il feroit entendre sa venue au dit Grand Seigneur, duquel ayant esté réclamé pour vayvode, luy pourroit après ordonner d'ung logis et faire baiser la main à Sa Haultesse. Estant la voye qu'il fault ensuivre pour parvenir au but de son intention et non de publier le triumphe avant la victoire, comme il a faict à Venise et ailleurs, où il est passé, contre l'ordre que j'en avois donné au secrétaire Berthier, lequel n'a en ce suivy mes enseignements non plus qu'a fait ledit prince les advertissements que je luy ay reitérés par lettre. Qui est réveller l'ambuscade et donner des armes à ses ennemys et compétiteurs; dont je suis mal satisfaict pour crainte que cela ne face avorter le bon commencement de nos desseings, bien que le nom de Votre Majesté est par la grace de Dieu en telle splendeur et réputation en ceste Porte que je n'en puis espérer qu'une bonne et heureuse isue pour le contentement d'icelle.

. . . . . Cependant le grand Tartare à envoyé son premier visir à sadite Hautesse, lequel luy a faict entendre que ledit Tartare demandoit le revenu annuel de la Bogdannie pour luy et le sangiacat de Caffa pour son fils, aultrement protestoit qu'il n'iroit à la guerre contre le Persien ny moins y envoyeroit gens; de quoy s'irritant cedit seig^r proféra plusieurs injures audit Tartare pardevant le dit visir, l'appellant traître et Caïn.

CV.

Constantinopole 1581 29 aprile.

De Germigny către Henric III. despre aceiaşi afacere.

(Fond franç. Nr. 16143, piesa Nr. 51.)

Sire, Depuis ma dernière, du 15 du present le bruit de l'arrivée du prince de Vallaquie à Venize et l'honneur à luy fait par la Seigneurie, a esté si particulièrement publié en ceste Porte que mesmes l'on parloit des lettres de recommandation du pappe, lesquelles l'on tenoit en partie luy avoir moyenné telle faveur. Dont les ministres des ceste dite Porte et aultres en discouroient selon leurs passions, jusques à le soubçonner d'intelligence *pour raison de la ligue de laquelle j'ay cy-devant donné advis à V. M., et attendu que la Vallaquie est assez voisine de la Moscovie* *). Ilz s'esmeuvent aussi de ce qu'il se fait nommer partout prince de Vallaquie; lequel tiltre ces gens n'ont jamais permis estre porté, ains seulement de vayvode, disant qu'il ne devoit s'atribuer le nom de prince avant que d'estre réclamé vayvode; ce qu'il n'a pas fait suivant l'advertissement que je luy en avois donné nice que j'en avois dit et escrit au secret. Berthier. Mais pour esteindte ceste flamme, j'ai sur les mesmes circonstances de la prétendue faulte voulu couvrir icelle, remonstrant au bassa que ledit prince n'aura ce fait sans le commandement exprès de V. M., pour tesmoigner à tous les princes chrestien's, *sur l'occasion de ladite ligue, pour faire rester ung chacun en cervelle, la grandeur de l'amitié et intelligence d'entre V. M. et S. H.* **) qui rappelloit de si loing un prince déshérité pour le restituer en son Estat, en la faveur d'ung si grand et puissant amy, et faire rétentir partout sa justice et piété Luy proposant aussy que d'aultant que

---

*) Cuvintele tipărite cu litere *cursive* sunt scrise cu cifre.
**) Scris in çifre.

telle oeuvre apporteroit accroissement d'honneur et reputation a ses affaires, par consequent faisant aultrement ne luy tourneroit a moindre diminution, oultre le mescontentement très prand qu'en reccurroit Vtre Mté. Sur cella, et ayant en advis de l'arrivée dudit prince à Raguze (prevevant a tout) je presentay arz au G. S., lequel à l'instant dépeschà ung Chaoux pour envoyer en Vallaquie faire apporter le tribut ordinaire, avec les deux cens mil ducats que celuy qui est à présent vayvode s'estoit obligé l'année passée de luy payer, tant pour avoir plus d'occasion de le déposséder en cas de refuz, que pour en tirer la dernière moisson. Qui m'en fait esperer une tres bonne et heureuse yssue dieu aydant.

CVI.

Scrisórea autografă a luĭ Petru Cercel către Henric III. anunciându-ĭ sosirea sea în Constantinopole și favorurile de carĭ se bucură sub protecțiunea luĭ. — Pera 1581 13 maiŭ.

(Fond franç., Nr. 16143, piesa 54, hârtie in folio pe o pagină.)

Sacra Chrima Mta

Con questa non posso altro scriuere alla Ma Vra sino del mio ariuo qui sano gra Dio et d'hauer trouato il mio negotio a bon termine, Dio lo facia che succeda anco il bono et desiderato fine ne potendo sperar manco, vedendo il gran credito ch'ha L'Illmo Sigre Imbre suo qua, non solamente con gli Bassa et altri ministri di questo sigre ma verso sua Ala medessma, et tanto che io non posso credere, che maj Imbre della Mta v-ra, sia stato meglio visto in questa eccelsa porta. Piacia a Dio che tutti quelli che da qui inanzi vi ueniranno possano fare tali seruitij alla Mta v-ra, sicome io suo humilismo seruitore Li desidero, Incirca le mie facende spero bon fine massjme d'hauer uenuto qua sotto la protetione della Mta v-ra, la qualle in tutto et pertutto ho truouato esser cosi da turchi come da Chrini non solamente amata et riuerita ma quasi adorata il suo Christianissjmo nome. Non tacero alla Mta v. gli (fauo) fauori et honori riceuuti della Illma Sigria di Ragusi, tutti in nome di v-ra Mta. Io sono constrito di tante loro cortesie di suppre alla Mta v-ra di riconoscerla verso della sigria con l'occasione et con questo sperando in breue di mandarla piu compiti auisi et degni de eterna gloria sua, non faro la prnte piu longa saluo di suppla di conseruarmi in numero di soi humilissimi et obendietissmi seruitori, Si come io sono obbligatissimo di pregare la Magista Diuina per la longa et felice uita della Mta v-ra con ogni prosperita del suo Chrimo Regno.

Dalle vigne di Pera ali 13. Magio, 1581.

Di v-ra Mta Chrima

Humilissj-o, obedientissj-o et fidelissj-o seruitore Il Principe di Valachia

Petrus.

CVII.

Pera
1581
13 maiŭ

Scrisórea autografă a luĭ Petru Cercel către regina Catherina de Medicis anunciandu-ĭ sosirea in Constantinopole.

(Fond franç. 16143, piesa 55, hârtie, in folio.)

Madama

Mi parebe mancare del debito mio s'io non auisasse alla M^{ta} V-^{ra} del mio ariuo qua sano et saluo, gra'. Dio, et d'hauer trouato il mio negotio in quelle termine, che la M^{ta} V-^{ra} sempre maj ha desiderato, spero in Dio che il successo sara megliore, poi che tutti i principali di questa porta anzi il Gran Sig^{re} medesimo fauoriscono tanto L'Illmo Sig^{re} Imb^{re} di s M^{ta}. Il qualle veramente per la sua singulare industria ha aquistato verso di loro et nelle cose pub^{e} delle M^{te} V-^{re} et in questo particulare fatto mio, tanta riputatione et creditto quanto maj La M^{ta} V-^{re} ha desiderato, donde mi sento obbligatiss^{o} a V. M^{ta} come ancora delli fauori et honori riceuuti, in nome delle M^{te} V-^{re} dalla Illma Sig^{ria} di Ragusi, I qualli con l'occasione vorrei fosser riconosciuti di V. M^{ta}. Deli negotij miei aspeto in breue il felice compimento del tutto, supp-^{co} la M^{ta} V-^{ra}, d'hauermi per raccomandato; come anco io prego il nostro saluatore di conseruare longamente la V. M. in ogni felicita, et prosperita.

Dalle Vigne di Pera presso Constantinopoli ali 13 di Magio 1581.

Humilissj-o obbligatissj-o, et obedientissj-o seruitore
Il Principe di Valachia

Petrus.

Pecetea principeluĭ este de céra, mica; se distinge încă vulturul.

Pe copertă, scris tot cu mâna luĭ Cercel:

Alla M^{ta} della Regina Madre del Re.

CVIII.

Constantinopole
1581
13 maiŭ.

De Germigny către Henric III. despre sosirea luĭ Petru Cercel la Constantinopole şi mĕsurile ce a luat pentru afacerea sea.

(Fond français, Nr. 16143, piesa Nr. 53).

Monsieur le prince de Vallaquie arriva icy le VIIIe de ce présent moys et le Xe suivant le secrétaire Berthier avec voz lettres et dépesches. Suivant l'advis et conseil de Tsiaous-Bassa, dont je vous ay cy devant escrit, après avoir ledit s^{r} prince couru fortune et danger par chemin de plusieurs ambûches que celluy qui jouist de l'Estat luy avoit dressées; je fuz du jour d'hier à l'audience du bassa pour son affaire, et luy baillay les lettres de V. M. à luy adressantes, desquelles il monstra recevoir singulier contentement, et promit de présenter les nostres à S. H. et luy faire arz en faveur dudit s^{r} prince dont il donna très bon espoir disant estre chose aysée et des moindres que Sadite Haul,

tesse désireroit faire pour V. M.; et envoya le mesme jour en mon logis pour avoir promptement la traduction d'icelles et les présenter ce jourd'huy au divan. Il est vray qu'il dist ce seig[r] attendre au préalable, l'arrivée du tribut et certains aultres deniers que Mehné qui est en l'Estat, doibt envoyer, pour en après le faire conduire en personne en ceste Porte; ce qui le faict doubter que l'affaire doibve aller en quelque longueur.

CIX.

De Germigny anunţă pe Henric III. despre demersurile luate în favórea lui Petru Cercel. Pera 1581 10 iunie.

(Fond franç. 16143. piesa 56 la fine; Recueil des pièces choisies, etc. pag. 53).

Pour l'affaire de Monsieur le prince de la grande [1]) Vallaquie, le tribut de celuy qui est en l'Estat est arrivé puis troys jours en çà, [2]) et doibt estre porté [3]) au divan avec celuy de Bogdanie. Qui faict espérer de bref l'heureux et attendu succez de sa restitution, aydant Dieu, pour le bon espoir que ledit bassa nous en donne jour à aultre, suivant la réitérée promesse de ce seig[r] demandant souvent de l'estat dudit sieur prince, dont je me réserve à en donner l'entier et désiré advis à Votre Majesté, au partement du cesnigir cy-dessus, et où j'use et useray cependant de tout debvoir et diligence à ce que l'affaire n'aille en plus grande longueur, estant cedit Seig[r] résolu de donner entière satisfaction à Votre Majesté, et toutes foys désirant d'ailleurs de retiter le plus qu'il pourra de celuy qu'il prétend démettre de l'Estat. De la restitution de Petrasque, père de ce prince, dont j'ay escrit cy-devant à Votre Majesté, cedit prince s'en estant depuis exactement enquis, a trouvé que véritablement ledit Petrasque son père fust mis en liberté à l'instance et prière de feu M. d'Aramont, lors ambassadeur pour le roy, [4]) passant par Babyloine, en Perse, ou il estoit prisonnier; lequel, demandé depuis instamment des seig[rs] et peuple de Vallacquie, fust restably en l'Estat; tellement Sire que Votre Majesté pourra dire avoir faict en cecy chose qui n'a esté faicte cy-devant par aucuns de roys ses prédécesseurs, et où elle s'acquerra ung loz et gloire immortelle. Sire je prie Dieu, etc.

1) Omis in Recueil. 2) idem. 3) presenté a ce Divan. 4) Votre Majesté.

CX.

Constantinopole 1581. 22 iunie.

De Germigny către Henric III. despre afacerile Transilvaniei.

(Fond franç., Nr. 16143. Charrière. IV, 59).

Des occurences de ceste Porte il ne s'y offre autre que l'advis du décès du vayvode de Transilvanie, frère du s^r^ Battory, où l'on dit que ce seig^r^ veult pourveoir et envoyer un prince nouveau, bien qu'il ne l'ait encore fait cy-devant qu'une seule fois, qu'il y establit par force d'armes le feu roy Jean, celui de Hongrie l'ayant privé de son Estat, et fist l'effect le Petrasque, père de ce prince, requis de S. H. d'y employer ses forces. Toutes fois l'on veult croire que cela ne se pourra exécuter à présent qu'avec très grandes difficultés, si bien le pays est tributaire de ceste Porte jà puis quelques années, pour estre ce peuple belliqueux et accoustumé à eslire son prince.

CXI.

Pera 1581 24 iunie.

De Germigny către Henric III. despre bună-voința Sultanului pentru Cercel.

(Fond franç. 16143, piesa 58.)

Le jour suivant du partement du cesnigir, amb^r^ envoyé à Votre Majesté pour l'inviter de la part de ce seig^r^ aux nopces de la circoncision du prince son fils, Tsiaous-Bassa m'ayant mandé prier de l'aller trouver, me fit entendre amplement que cedit seig^r^. pour certaine considération, désirant honorer Votre Majesté sur tous aultres princes, auroit voulu faire response à vostre dernière lettre portée par le secrétaire Berthier, pour vous rendre de tant plus certain de tous les poinctz d'icelle, mesmement de sa promesse sur la restitution de Monsieur le prince de Vallaquie, laquelle il entend entièrement effectuer sitost qu'il aura vuidé certains différends avec celuy qui est en l'estat, comme il espère de brief.

. . . .

Et me pria (Tsiaus-Bassa) faire entendre notamment à Votre Majesté par mes premiers lettres, que le grand Seigneur avoit tellement à coeur de faire effectuer tost la restitution dudit s^r^ prince de Vallacquie en son Estat, que mesmes il espéroit que, avant l'arrivée de cestdit ambassadeur par delà, il en seroit en plaine possession; et je veux croire Sire aydant Dieu, que ce sera encore plus tost, m'ayant donné ledit bassa grand espoir, pour la fin de ce mois, qu'il prétend mettre fin aux susdits différendz. A quoy j'use de toutte diligence et debvoir possible, Comme en tous autres affaires concernans vostres services . . . .

CXII.

Scrisórea Sultanuluĭ către Henric III. despre afacerea luĭ Petru Cercel. Constantinopole 1581 15 iulie.

(Recueil des pièces choisies, p. 73).

Lettre dv grand Seigneur Av Roy, sur le renouuellement des Capitulations faites par les soins du Sieur Germigny.

Seing Sacré Murad Sciah, Roy, Fils de Selim Sciach Hhan, Empereur tousiours Victorieux.

Le plus glorieux Seigneur des grands Princes des Jesuins, esleu entre les plus puissans des Fidelles du Messie; Compositeur des differens de l'vniuerselle generation des Nazarien, Distillateur des continuelles pluyes des Majesté et grauité; Possesseur des preuues et remarques de grandeur et gloire, l'Empereur de France Henry. Que ses desseins s'accomplissent en bien. Apres le receu de nostre sacré et Imperial Seing, vous soit notoire comme en nostre haute, Imperiale, et heureuse Porte, en laquelle reside l'honnoré entre les honnorez Seigneurs de la generation du Messie, nommé le Seigneur de Germigny, très digne Ambassadeur de Vostre Maiesté; Nous Auons receu vos affectionnées et considerées lettres portées par le Secretaire dudit Ambassadeur, le contenu desquelles en tout ce qui y est écrit, le tout est vray, tant pour le renouuellement de la Capitulations Imperialle, comme aussi du fils de Petrasque Vayuode, pour le mettre en la possession de son Estat: Et encor pour conte de la Reyne d'Angleterre, laquelle recherche nostre amitié, que ce soit avec vostre moyen et intercession; ainsi que nous aues fait entendre et semblablement que tous les marchands Anglois qui viendront à contracter, faire marchandise, et traffiquer soubs mon Empire et Estat, comme d'ancienneté iusques à present, ils venoient et viennent sous le nom et banniere de Vostre Majesté; ayent de noueau à venir en la mesme maniere. Et outre ce toutes les autres particularitez que les susdit vôtre Ambassadeur nous a fait sçauoir à bouche, a nostre siege Imperiale et heureuse Porte, et nous en a fait arz particulierement, le tout par nôtre noble et très heureux imperial entendement, nous auons très-bien entendu et compris. Partant les heureuses memoires de nos peres et Ayeulx, et Bisayeulx (que le Seigneur Dieu fasse reluire le remarques de leurs preuues) et de leurs temps heureux, iusques à present, la sincere et pure amitié, qui a regné, et regne entre nous, en toute sorte qu'elle a esté, à present encor soit stable et perpetuelle, selon que toujours elle a esté, maintenuë honorablement, et auec confederation et affectionement. Et pour cette cause de noueau nous auons reconfermé les hautes et heureuses Capitulations, et selon vos Requestes, auons confirmé en son estat Pierre Vayuode: mais à present pour y auoir vn peu de differend auec le Vayuode, qui est en Vallaquie, ledit restablissement s'est vn peu prolongé, et plaisant au Tout-puissant Dieu, le susdit Pierre en ce temps de nos heureux iours (c'est à dire) plaisant à Dieu de nous continuer la vie, et felicité de nos iours, aura l'effect de son desir et contentement, et encor Vostre Majesté du sien, selon que vous nous en auez requiz, et cela sera pour certain, et en cecy Vostre Majesté n'ayt aucune doute . . . .

CXIII.

Pera
1581
20 iulie

De Germigny către Henric III. despre afacerea lui Petru Cercel.

(Fond franç. 16143. piesa 60).

Sire, Aly mutaferaga dépesché ambassadeur de ce Seigneur a V^{re} M^{té} pour luy porter la responce de sa haultesse a voz derniers lettres envoyées par le secret. Berthier, ensemble l'original des Cappitulations nouvellement confirmées, a esté chargé de partir p-ntement pour ne differer ni surscoir plus longuement l'éffect de sa commission, que cedit Seigneur, juge importante au bien de V^{re} ancienne et commune ammitié, ou je ne m'eslargiray davantaige Sire, pour estre les lettres de sa haultesse et creances dudit Aly-Aga si amples en ce subiect, a ce que m'a dit et reiteré plusieurs fois Tsiaoux-bassa que Votre Ma^{té} aura occasion de demeurer grandement satisfaitte de l'entierre et reciproque affection de ce Seigneur en son endroict, tant sur la reiterré promesse et comme obligation pour la brefve restitution du prince de Vallacquie, que sur autres particularitéz que V^{re} Ma^{té} verra et iugera assez s'il luy plaist et dont ledit Tsiaoux-bassa et l'aga de Janissaires Vous escrivent aussi: Voulant espérer d'ailleurs que ledit Aly rendra bon compte à Votre Majesté de tout ce qu'il aura en créance de cedit seig^{r} et du bassa, ensemble du succez, progrès et estat de tous voz affaires à ceste Porte, pour y avoir esté employé puis quelques années par le commandement de sa Haultesse, où il s'est fidellement et deligemment porté. Dont, à vostre recommandation, il en a nouvellement recueilli le fruict, estant faict mutaferaga de Sa Haultesse, grade assez plus grand que chiaoux ny cesnigir, et le premier après les sangiacz et gouverneurs de provinces, et comme gentilhomme de sa chambre et gendarme de sa compaignie, qui ne recognoist aultre chef que Sadite Haultesse, et ne va à la guerre qu'avec sa personne, et en somme le plus grand honneur qui se donne aux filz ou frères des princes vayvodes de Vallacquie ou Bogdanie, résidans à sa Porte, ainsy qu'est à présent le filz du prince de Bogdanie.

Je luy avois destiné ung gentilhomme pour l'accompaigner, lequel touttes fois, sur l'assurance que le Bassa m'a donnée de la part du grand Seigneur, de la briefve yssue et restitution dudit S^{r} prince de Vallacquie, j'ay retenu encores pour quelques jours, esperant qu'avec ceste bonne et heureuse nouvelle, il le pourra joindre par chemin auant son arrivée, et cependant ce partant pour son retour en France Jean Baptiste de Nicole l'un de voz subiects de Marseille de la nouvelle Compaignie du Corail, je l'ay requis de l'accompaigner et servir jusques acé; esperant qu'ilz seront pour trouver encores a Venize le Cesnigir party cydevant. Ce qui viendroit bien apropoz, pour aller tous ensemble de compaignie le surplus du chemin.

CXIV.

Pera
1581
19 august.

De Germigny către Henric III. despre afacerea lui Petru Cercel.

(Fond franç. Nr. 16143. piesa Nr. 62.)

Pour le faict de monsieur le prince de Vallacquie, j'en attendez de jour a aultre le succez, suivant la reiterré promesse de ce Seigneur.

CXV.

De Germigny către Henric III. despre afacerea luĭ Petru Cercel. Pera 1581 16 sept.

(Fond français, 16143, piesa 71).

Je veilleray au faict et expédition de l'affaire de Monsieur le prince de Vallaquie, ainsy que j'ay toujours faict, prévoyant la conséquence d'icelle pour la réputation de Votre Majesté; et en est ledit seig^r prince à la veille, le Grand Seigneur l'ayant voulu faire veoir par l'aga des janissaires, qui l'a remarqué ressembler à son frère bastard qui se retrouve en Cypre. Et n'attend l'on que le présent des faulcons que l'on doibt apporter au premier jour, lequel receu, ce seig^r a promis d'envoyer incontinent l'estendard, et aura veu Votre Majesté par la dépesche de Sa Haultesse l'entier désir et intention d'icelle à vous gratifier pour ce regard.

CXVI.

De Germigny către Henric III. tot despre afacerea luĭ Petru Cercel. Pera 1581 30 sept.

(Fond franç., Nr. 16743, piesa Nr. 64.)

Ce que attendant je luy diray pour le faict de M. le prince de Vallaquie que ce seig^r, après avoir jusques icy surseu l'effect de la grace par lui accordée, pour diverses occasions cy-devant escrites à V. M., mesmes par S. H., et aultres qui se sont depuis présentées, a enfin ces derniers jours faict sortir son tesquéré et commandement à Sinan-Bassa pour luy estre par luy faict arz et relation sur l'effect de la restitution et envoy de l'estendard au susdit s^r prince à ung jour de divan et conseil publicq, ainsy qu'est accoustumé faire en semblables graces et affaires d'importance. Mais le bassa, encore en frayeur de la colère cy-dessus de S. H., n'a eu pour ceste sepmaine la hardiesse de traitter de cest affaire ny aultres, ce qu'il fera aulx premiers jours de divan, (à ce qu'il m'a asseuré par ung chiaoux exprès, nouvellement de retour de Vallacquie), et lors sera porté ledit estendard et le chappeau ducal en la maison de vostre amb^r, où est ledit s^r prince, lequel espère en donner advis à V. M. par gentilhomme exprès, pour la remercier très humblement de l'heur et bénéfice qu'il recognoistra pour jamais de la faveur et auctorité d'icelle par lequel gentilhomme j'informeray aussi aydant Dieu V. M. des particularitez et occurences qui se presenteront et que je jugeray concerner le bien de V^re service pardeça.

CXVII.

Pera
1581
30 sept.

De Germigny către Catherina de Medicis despre afacerea luĭ Petru Cercel.

(Fond franç., Nr. 16143, piesa Nr. 64.)

Madame, V. M. verra s'il luy plaist par la presente dépesche au Roy, l'estat de l'affaire de M. le prince de Vallaquie, dont je veulx espérer, elle demeurera très satisfaicte.

CXVIII.

St. Germain
en Laye
1582
11 febr. *)

Scrisórea regeluĭ Henric III. către de Germigny despre Petru-Vodă Cercel.

(Recueil des preces choisies, pag. 54.)

Lettre dv Roy, av Sievr de Germigny

du 11 Febvrier 1582.

Monsievr de Germigny, i'ay differé quelque temps à vous escrire, parce que le Sieur de Maisse m'auoit mandé n'auoir moyen vous faire tenir mes despesches, d'autant que la Seigneurie ne despeschoit plus de vostre costé. Durant ce temps-là i'ay receu vos lettres, du 12. et 26. de Juillet 9. et 24. d'Aoust, et 18. Septembre, que le dernier ordinaire de Venize m'a apporté, par toutes lesquelles i'ay eu à grand plaisir de voir le bon compte que vous m'auez rendu des occurrences, et progrez des affaires de par de là, et singulierement de l'accomplissement de la grace, et reintegration en son Estat, du Prince de Vallaquie, de laquelle ie n'obmettray à remercier Sa Hautesse, soudain que i'auray ouy celuy que ledit Prince a depesché deuers moy, lequel n'est encores arriué, car ie ressens grandement cette faueur faicte pour l'amour de moy, à ma recommandation, et à vostre poursuite, et suis tres-contant aussi du bon deuoir que vous y avez fait. Mais vous sçaurez avoir esté aduerty, que le Pape, et le Roy d'Espagne, recherchent grandement la Seigneurie de Venize, et les autres Princes de la Chrestienté, de se liguer, et reunir avec eux pour faire la guerre à Sa Hautesse, maintenant que ledit Roy est paisible du Portugal, et les terres qui en despendent; et que le Sofy tient occupé les principales forces de Sadite Hautesse, du costé d'Asie.

---

*) Datele documentelor dela Nr. CXVIII-CXXV sunt fictive, datorindu-se editoruluĭ colecţiuniĭ de la care se împrumută. Pentru documentele Nr. CXX-CXXV., cu data de 7 Julie 1582, Charrière admite data 6 Januarie 1581 (Op. cit., III, 35), iar pentru actul Nr. CXVIII, data Martie 1584 (Op. cit., IV, 258).

CXIX.

Rĕspunsul Regeluĭ Henric III. dat ambasadoruluĭ turc Aly-Aga, în afacerea luĭ Petru-Vodă Cercel. 1582 15 iunie

(Recueil des pieces choisies, etc., pag. 59.)

Le Roy a esté tres-aise d'entendre, par la bouche du Sieur Aly Aga, Secre, taire, Drogueman, et Ambassadeur du tres-puissant, et inuincible Empereur des Mousulmans, la bonne volonté qu'a Sa Hautesse, de conseruer perpetuellement, avec Sa Majesté tres chrestienne, la bonne et parfaicte amitié, et intelligence contractée, et obseruée de longue main, entre la maison des ottomans, et celle de France, par leurs predecesseurs, de glorieuse memoire, ayant Sadite Majesté declaré audit Sieur Aly, pour en asseurer Sa Hautesse, qu'elle y correspondra de sa part tres-sincerement, embrassera encores plus volontiers tous moyens conuenables pour l'estraindre, et fortifier dauantage pour le bien commun de leurs Empires, et subiects. . . . . .

Sadite Majesté remercie aussi Sa Hautesse, de l'asseurance qu'elle luy a donnée par ses lettres, qu'elle fera restituer bien-tost, en son Estat, le Prince de Vallaquie, duquel elle espere que Sa Hautesse sera perpetuellement, tres-fidellement recognuë, et seruie, et outre ce, elle fera vne oeuure tres iuste, et raisonnable, qui obligera Sa Majesté a faire le semblable, pour son contentement, quand l'occasion s'en presentera.

CXX.

Bloys 1582 7 iulie.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către Sultanul Murat, mulţămindu-ĭ pentru restabilirea luĭ Petru Cercel pe tron.

(Recueil des pieces choisies. pag. 61.)

Lettre du Roy, Faisant Remerciement au Grand Seigneur, du restablissement du Prince de Vallaquie dans ses Estat, du 7. Juillet 1582.

Tres-haut, tres excellent, tres-puissant, tres-inuincible et magnanime Prince, le grand Empereur des Mousulmans, Sultan Murat, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre tres-cher et parfait Amy. Dieu vueille augmenter vostre grandeur, et Hautesse, avec fin tres-heureuse; Nous avons entendu auec beaucoup de plaisir, que vostre Hautesse en ayant esgard à la priere et recommandation que nous luy auons faite, en faueur de nostre tres-cher et bon Amy, le Prince de la grande Vallaquie, Pierre fils de Petrasque Vayuode, elle luy a accordé son sauf-conduit pour s'en retourner en son Estat, chose que nous receuons à vne singuliere gratification, et en remercions Vostre Hau-

tesse de toute la plus grande affection qu'il nous est possible, ayans estimé apres que nous auons veu vostre volonté et inclination fauorable en nostre endroit, qu'il estoit raisonable qu'il se transportast à vostre heureuse Porte, a laquelle nous l'enuoyons sous nostre protection et confiance particuliere, que nous auons en vostre inuiolable amitié, et sur la parole et promesse que Vostre Hautesse nous a faicte par ses lettres, et le sauf-conduit qu'elle luy en a voulu enuoyer: tres-certains que plûtost auras manquer toute autre chose, que vostre promesse, mesmes en nostre endroit, ayant donné charge au Secretaire Berthier qui nous a apporté vos dernieres lettres, de l'accompagner en son voyage: Suppliant derechef Vostre Hautesse, tant et si affectueusement que faire pouuons, qu'en tesmoignage de la continuation de sa bien-vueillance enuers nous, et de l'estime qu'elle faict des choses qui luy sont recommandées de nostre part, elle vueille faire à l'endroict dudit Prince, porteur de la presente tout le plus fauorable traittement que faire se pourra, de sorte qu'il ressente vne effect bien parfaict de vostre bonne grace, luy faisant à plûtost bailler, rendre, et restituer la paisible possession et ioüissance de la Prouince de la grande Vallaquie, laquelle luy appartient plus iustement qu'à nul autre; en deiectant les vsurpateurs, et le remettant et reintegrant au lieu et siege de ses Ancestres, et dudit feu Petrasque Vaynode son pere, en baillant toute fois à Vostre Hautesse, et la recognoissant auec le tribut accoustumé, ainsi qu'il fera; et outre que ce sera vne oeuure iuste, genereuse, pitoyable, et digne de Vostre Hautesse, cela redondera entierement à sa tres-grande loüange, honneur et renommée, enuers tous les Princes, peuples et nations du monde, lesquels par la, recognoistront Vostre Hautesse plaine de iustice, qui consiste principalement en vn grand Monarque à maintenir sur toutes choses la parole et promesse faicte aux Empereurs, Roys, et Princes ses Amis, et a conseruer le droict et l'équité à l'inferieur, et nous particulierement receurons en cela vn singulier plaisir, et esprouuerons de tant plus cette singuliere bien-vueillance et amitié, que vous nous portez par vn si grand contentement, dont nous attendrons tost l'heureuse nouuelle, et voulons bien que Vostre Hautesse sçache, que l'vn des plus grands et principaux plaisirs, satisfactions et contentement que nous puissions receuoir d'icelle, est de voir incontinent, et au plûtost, ledit Prince de la grande Vallaquie remis, et reintegré en la possessions et ioüyssance de sesdits Pays et Estats; Au lieu duquel et infinis autres, desquels nous nous seulons grandement obligez à Vostre Hautesse, nous aurons vn desir perpetuel de le recognoistre enuers les Vostres, s'offrant l'occasion, et vous gratifier, et complaire de tout nostre pouuoir, et tiendrons les faueurs et honneurs qu'iceluy Prince enuoyé sous nostre protection receura de Vostre dite Hautesse, comme faicts à nous mesmes: nous asseurant sur ce que nostre parfaicte amitié aura tel pouuoir, que l'en ferez tost ressentir par l'effect, ayant chargé le Sieur de Germigny nostre Conseiller, et Ambassadeur, residant auprés de Vostre Hautesse, vous faire plus amplement entendre nostre volonté, touchant les affaires dudit Prince: vous priant luy adiouster foy comme à nostre propre personne, et croire aussi ce que ledit Secretaire Berthier vous en dira de nostre part: Et à taut nous supplierons le Createur, tres haut, etc. qu'il vous ayt en sa tres-saincte, etc. digne garde. Escrit a Bloys.

CXXI.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către de Germigny asupra restabilirii luĭ Petru-Vodă Cercel pe tronul Țěriĭ-Românescĭ. Bloys 1582 7 iulie.

(Recueil des pièces choisies, pag. 60.)

Lettre dv Roy av Sievr de Germigny sur le restablissement du Prince de Vallaquie en ses Estats.

du 7 Juillet 1582.

Monsieur de Germigny, vous sçauez le grand desir que i'auois eu, lors des vostre partement, que mon Cousin, et bon Amy, le Prince de la grande Vallaquie fust restitué en ses pays, et que l'vne des choses que ie vous recommanday le plus, a esté de vous employer sous mon auctorité, à ce que, suiuant la requisition que i'en auois faite au Grand Seigneur, il fust remis en la possession, et ioüyssance de ladite Principauté, laquelle iustement luy appartient; en quoy vous avez fait tout le deuoir qui vous a esté possible, ainsi que i'ay veu, auec singulier plaisir, tant pour la lettre que ledit Grand Seigneur m'a escrit, que par le sauf-conduit qu'il a octroyé audit Prince, où il fait promesse d'icelle restitution, dont il demeure bien satisfait. Sur quoy ayans estimé bon que ledit Prince se trasportast au plustost à la Porte de Sa Hautesse, pour recueillir le fruict de ses miseres passées, ie l'enuoye presentement sous ma protection, auec mes lettres de recommandation les plus fauorables qu'il m'a esté possible, audit Grand Seigneur, à la Sultane, Reyne Mere de Sa Hautesse, et autres Bassas: Ayant donné charge au Secretaire Berthier de l'accompagner en son voyage à ladite Porte, et delà en Vallaquie, pour de tant plus fortifier, et authoriser son affaire, et me faire relation incontinent du succez, et effect du restablissement dudit Prince, et de l'Estat, gouuernement, et qualitez de ce païs-la: vous priant si auez ja bien commencé, de continuer à vous employer à bon escient, en cet affaire, de maniere que l'effect de la promesse faicte par ledit Grand Seigneur, puisse reussir au contentement dudit Prince, sur laquelle promesse, foy, et reputation que Sa Hautesse acquerra d'vne si loüable, iuste, et genereuse oeuure, vous ferez grande instance, ainsi que ledit Berthier vous fera plus à plain entendre, lequel vous despescherez, de ma part, de Constantinople auec ledit Prince, lors de son partement pour Vallaquie, et ie seray tres-aise d'entendre cet affaire, auoir eu bon succez par vostre ministere, et entremise, Priant Dieu, Monsieur de Germigny; etc. A blois. Signé HENRY.

Et plus bas, BRVLART.

CXXII.

Chenonceau
1582
7 iulie.

Scrisórea regineĭ Catherina Medicis către de Germigny asupra aceleĭașĭ afacerĭ.

(Recueil des pieces choisies, pag. 61.)

Lettre de la Reine au Sieur de Germigny, sur le mesme sujet, du 7. du mois de Juillet 1582.

Monsieur de Germigny, vous entendrez assez par la lettre que le Roy, Monsieur mon fils vous escrit, touchant l'effect de la restitution de mon Cousin, le Prince de la grande Vallaquie, qu'elle est son intention, et combien il desire l'yssuë dudit restablissement, comme ie fais aussi, pour estre oeuure si saincte, et digne de singuliere recommandation enuers tous les Princes Chrestiens: et partant ie desire que vous y teniez le main diligement enuers le grand Seigneur et les Bassas, et despescherez (suiuant ce que le Roy Monsieur mon fils vous escrit) le Secretaire Berthier de Constantinople en Vallaquie, auquel mondit Sieur et fils, a donné charge d'accompagner ledit Prince en son voyage, pour les occasions qu'il vous escrit, l'ayant chargé particulierement de chose qu'il vous fera entendre qui me touche, n'estant le surplus de ceste-cy à autre effect que pour vous dire le contentement que mondit Sieur et fils a eu de vos dernieres despesches, et ferez bien de continuer à le tenir souuent aduerty des occurrences qui se presenterons par de la, pour son seruice. Priant Dieu, etc.

Escrit à Chenonceau.

Catherine.

De L'Aubespine.

CXXIII.

Bloys
1582
7 iulie.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către muma Sultanuluĭ, în aceiașĭ afacere.

(Recueil des pieces choisies pag. 6.)

Lettre du Roy, a la Sultane, Reyne mere du grand Seigneur, sur le mesme sujet, du 7. iour du mois de iulliet 1582.

Tres-haute, tres excellente, et magnanime Princesse, la Sultane Reyne mere du tres-haut, tres-excellent, tres-puissant, tres-inuincible et magnanime Prince, la grand Empereur des Mousulmans, Sultan, Murat, nostre tres-chere, et parfaicte Amye. Dieu

vueille augmenter Vostre Grandeur, auec fin tres-heurese. L'vne des principales charges qu'auons donné au Sieur de Germigny, nostre Ambassadeur resident par delà, à l'heureuse Porte de la Hautesse du grand Empereur vostre fils, a esté de luy faire entendre la calamité et affliction de nostre tres-cher et bon Amy le Prince de la grande Vallaquie, Pierre fils de Petrasque Vayuode, comme ayant esté cy-deuant despoüillé par aucuns sinistres moyens de ses biens, et contrainct de se retirer vers nous, tant pour la seureté de sa personne, que pour implorer nostre ayde et faueur a estre remis en son Estat de la grande Vallaquie: Dont en aurions escrit nos lettres amples de recommandation à Sadite Hautesse: Surquoy l'ayant nostredit Ambassadeur requis et supplié de nostre part d'vne oeuure si iuste, genereuse, et digne d'icelle; elle nous auroit liberalement accordé et promis par ses lettres, de le restituer en sondit Estat, à lui appartenant iustement plus qu'a nul autre, luy ayant à ces fins octroyé son sauf-conduit, pour se rendre a l'heureuse Porte de sa Hautesse, où l'enuoyant presentement sous nostre protection, et sur la promesse d'icelle Hautessse, à laquelle nous auons si entiere confiance, que nous sommes tres-certains que plustost manqueroient le Soleil, la Lune, et toutes les Estoilles du Ciel, que l'effet d'icelle pour la parfaicte et inuiolable amitié qui a tousiours esté entre nous: Ayant escrit autres nos lettres, à Sa Hautesse, et donné charge au Secretaire Berthier qui nous a rapporté les siennes, de l'accompagner en son voyage, iusques aux pieds d'icelle. Nous auons neantmoins bien voulu par mesme moyen supplier Vostres Hautesse, comme nous faisons, tant et si affectueusement qu'il nous est possible, pour le grand desir, et bons offices qu'auez tousiours apporté à la conseruation de nostre amitié, et vostre grande faueur et auctorité prez la Hautesse dudit Empereur vostre fils, dont nous auons esté assurez par nostredit Ambassadeur, et vous en avons particuliere et tres-grande obligation; vous vueillez faire tellement ressentir d'icelle, ledit Prince prés Sa Hautesse, qu'il soit au plustost restably en sondit Estat et Prouince de Vallaquie, en faisant deiecter les vsurpateur, et le remettant et reintegrant au lieu, et siege de ses Ancestres, et de feu Petrasque Vayuode son pere, baillant toutefois à la Hautesse dudit Empereur vostre fils, et le recognoissant auec le tribut occoustumé comm'il entend faire, et vous ferez vne oeuure iuste et tres-genereuse, qui consiste à procurer enuers Sadite Hautesse de maintenir la parole et promesse donnée à l'amy et conseruer la iustice à l'inferieur. Dequoy nous receurons singulier plaisir et contentement, et vous aurons particuliere obligation, des honneurs et faueurs que ledit Prince receura de la Hautesse dudit Empereur vostre fils, par vostre bon moyen et intercession, comme si c'estoit à nous-mêmes, outre que ce vous sera vn loz, et renommée perpetuelle enuers tous les peuples et nations, d'auoir assisté et presté la main à une oeuure si iuste et pitoyable, ayans chargé nostredit Ambassadeur, resident prés Sa Hautesse, vous faire plus particuleremeut entendre nostre intention et volonté, touchant les affaires dudit Prince, et vous supplier de nostre part d'auoir en singuliere recommandation, la continuation de nostre commune, tres-ancienne, et trés-parfaicte amitié, comme vous auez tousiours fait au commune bien, et aduantage des deux Empires, auquel nostredit Ambassadeur, il vous plaira adiouster foy, comme à nostre propre Personne. Sur ce nous supplierons le Createur, tres-haute, tres-excellente et magnanime Princesse, nostre treschere, et parfaicte Amye, qu'il vous ayt en sa tres-saincte et digne garde. Escrit à Bloys.

Signé HENRY.

Et plus bas BRVLART.

CXXIV.

Bloys 1582 7 iulie.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către Sinan Bassa, primul vizir al Porţiĭ în acéiaşĭ efacere.

(Recueil des pieces choisies, pag. 65)

Lettre du Roy a Sinan Bassa, Premier vizir de la Porte, Sur le renouuellement des Capitulations accordées entre les Roys ses predecesseurs, et le Grand Seigneur.

Tres-illustre et magnifique Seigneur, le Sieur de Germigny nostre Conseiller, et Ambassadeur, resident prés du Grand Empereur des Mousulmans, nostre tres-cher et parfaict amy, nous a bien informé par plusieurs de ses lettres du grand lieu et rang, que vous tenez prés de Sa Hautesse, à cause de vos loüables vertus et merites, qui est cause que coniecturant par là que vous sçaurez mieux iuger que nul autre, de combien il importe que l'amitié et bien-vueillance qui a esté dés long-temps entre ses predecesseurs, et les nostres, soit conseruée et maintenüë : Nous vous prierons que vous vous employez volontiers, selon que les occasions s'en pourront presenter, pour le renouuellement des Anciennes Capitulations qui ont esté sur ce faites; à ce qu'au plûtost il se puisse effectuer, en quoy outre que vous ferez chose qui seruira infiniment à la confirmation de nostredite amitié, nous le receurons à singulier plaisir, et vous en sçaurons infiniment bon gré. Nous vous prierons aussi, qu'ayant ja Sa Hautesse eslargy sa grace et bonté, enuers le Prince de la grande Vallaquie, en luy accordant sauf-conduit pour se transporter de delà, vous vueillez ayder qu'il l'accomplisse entier, et en le faisant mettre en la possession, et ioüssance de la susdite Prouince ainsi que de toutes ces choses, il vous sera plus amplement parlé de nostre part, par nostredit Ambassadeur, qu'il vous plaira de croire comme nous mesmes, etc.

CXXV.

Bloys 1582 7. iulie.

Scrisórea regeluĭ Henric III. către Ciauş-Bassa în aceiaşĭ afacere.

(Recueil des pièces choisies, pag 95.)

Lettre du Roy, a Tsiaovx Bassa, sur le mesme sujet.

Tres-illustre et magnifique Seigneur, nous auons receu vostre lettre, et sommes infiniment contens de ce que vous vous estes monstré par icelle, et beaucoup d'autres bons et loüables effects, tres-desireux de faire reussir et accomplir à l'endroit du Grand

Seigneur, les choses dont nous luy auons escrit comme pour la confirmation de l'ancienne amitié qui a esté entre ses predecesseurs et les nostres, la restitution du Prince de Vallaquie, et d'autres particularitez, en quoy ayant ja employé vos bons offices, nous vous en remercions de toute nostre meileure affection; et de mesme vous prions que vous vueillez embrasser courageusement le renouuellement des anciennes Capitulations qui ont esté entre les predecesseurs de sa Hautesse, et les nostres, selon que presentement nous luy en escriuons, afin que comme elle y est de sa part fort bien disposée, ainsi que le temoignent ses lettres, la chose soit au plûtost reduitte à quelque bon effet, que nous nous asseurons de veoir bien-tost; quand il sera aduancé de vostre part, selon que nous esperons de vous, et qu'en toutes autres choses qui appartiendront au bien de nos subjects de par de là, vous n'épagnerez rien de ce qui sera en vostre puissance, et selon l'entiere confiance que nous en donne vostredite lettre, sur laquelle nous ne vous dirons rien dauantage, ains la finirons, en priant Dieu, tres-illustre, etc.

CXXVI.

De Maisse către Henric III. despre afacerile Transilvaniei.

Veneția 1583 9 febr.

(*Corr. de Venise*, Harlay. — Charrière, IV, 167)

Et partant ces Seigrs debvoient envoyer vers luy un ambr ordinaire pour entretenir cette pratique, et que S. S. feroit que le Battory procureroit le semblable en leur endroit. J'ay entendu que cette proposition fut si bien receue de ces seigrs que soudainement ils prinrent resolution d'eslire cet ambr, leur semblant cette chose tourner grand bien de leur république, et facile à exécuter, tant parce que le Battory est assez mal avec le Turc pour avoir fait mourir le Moldave, comme V. M. a peu le sçavoir ci-devant, que parce que ces seigrs se sentent assez forts pour pouvoir résister aux forces de Turcs par mer, pourveu qu'il soit assaily par terre; et trouvent cette ligue beaucoup plus propre pour eux que celle des Espagnols, de laquelle ils se plaignoient ordinairement. Je crois que le Moscovite y est aussy meslé, ayant ce jésuiste négocié ce faict avec l'un et avec l'aultre, travaillant tant qu'il peut pour réunir ces deux princes contre le Turc; et donne tant d'espérance icy de venir à bout de cette entreprisse que ces Seigrs ne désirent rien tant.

CXXVII.

De Germigny către Henric III. despre afacerea luĭ Petru Cercel.

Constantinopole 1583 9 marte.

(Fon franç., Nr. 16143 piesa Nr. 75.)

Qui est en somme ce que ledit bassa m'avoit faict ou donné à entendre de l'intention de cedit Seigr, à qui il dist qu'il présenteroit au premier jour vos dites dernières, ainsi que j'ay faict celles à Agi-Bassa non encore du tout debout, qui auroit monstré les recevoir et tenir à grand honneur, et dict qu'aussitost que sa convalescence

luy pourroit permettre, il les feroit voir à S. H. et luy représenteroit les grandes raisons qui s'offrent pour le jour d'huy de recueillir et estreindre plus qu'oncques les liens de ceste parfaicte amityé au bien commun de ces deux empires. Il ne se peut attendre que bien de son intermission, principalement au faict de remedier aux susdites déprédations et effect de la grace de M. le prince de Vallaquie, dont luy et ledit Siavus continuent à en donner asseurance de bonne espoir de la part de ce seig^{r}.

CXXVIII

Constantinopole 1583 22 marte.

De Germigny către Henric III. despre restabilirea luĭ Cercel pe tronul Ţĕrii-Românescĭ.

(Fond franç., Nr. 16143 piesa Nr. 76.)

Et qu'il fera de brief voir le restablissement de Monsieur le Prince de Vallaquie en son estat, dont nous en est d'ailleurs confirmé l'espoir de jour a autre de plusieurs endroicts aux premiers advis que l'on attend de ce païs la. Que je prie Dieu estre au plustost pour le contentement et satisfaction de V. dite Ma^{te} pour ce regard. La quelle remerciant tres heumblement de ce que par se bénignité il luy auroit pleu ordonner que je fusse assigné de partie de etc.

CXXIX.

Veneţia 1583 5 şi 6 iunie.

De Maisse către Villeroy despre afacerea luĭ Petru Cercel.

(Corr. de Venise, Harlay; Charrière, IV., 293.)

L'ambr de ces seig^{rs}, qui est retourné depuis sept ou huict jours de Constantinople, leur parlant entre autres choses de la destitution du prince de Vallachie, leur a dit n'y avoir aucune espérance qu'il doibve jamais estre remis en son estat, quelque promesse de parolles, que le G. S. et le bassa en aient donné à nostre ambassadeur, parce que celuy qui est en sa place est supporté du tout par la mère du G. S., qui a aujour d'hui l'authorité près de son fils, et est agréable à cette Porte, ayant moyen d'y faire des présens, ce que n'a pas l'autre. Je vous escris cela afin que vous sçachiez en quelle opinion est en ce lieu cette négociation.

CXXX.

De Maisse către Enric III. apreciéză faptul restabilirii lui Cercel pe tronul Țĕrii-Românesci. Veneția 1583 30 aug.

(Corresp. de Venise, Harlay. - Charrière IV, 221.)

Je n'entreray plus avant avec eux sur ce fait d'Angleterre, seulement je verray s'ils me voudront dire leur response, laquelle ils m'ont promise une fois ou deux; et cependant je ne faudray de conserver la réputation de l'amitié que V. M. a avec le G. S., comme chose qui importe grandement au bien de vostre service, ainsi que j'ai faict sur la restitution du prince de Vallachie, laquelle, encore qu'elle ne soit de telle conséquence comme les autres affaires que V. M. a à traicter maintenant en cette Porte, je la leur ay faict valoir le plus que j'ay peu, et de vray ilz tiennent bien cela pour un tesmoignage très grand de cette amitié. Et néantmoins, V. M. a grande raison de se ressentir du peu de compte que le G. S. faict maintenant de ce qui touche à V. M. et à vos subjects; et ay tousjours apris qu'il ne faut se laisser aller facillement à telles gens, mais les manier plustost avec authorité et menasses que non pas de douceur, leur faisant clairement entendre combien V. M. leur peut nuire, toutes fois et quantes qu'elle se voudra entendre avec tous les autres princes de la chrestienté estans ces Barbares de leur naturel insolens à ceux qui les craignent, et timides et lâches quand on les brave avec raison; car enfin telle amitié seroit plus à charge à V. M. et à vos subjects.

CXXXI.

De Germigny către Henric III. despre secretarul ce a mers cu Petru Cercel în Țéra-Românéscă. Constantinopole 1583 29 nov.

(Fond franç., Nr. 16143, piesa Nr. 85.)

Au demeurant Sire la bonne information que j'auroys eu des long temps et de plusieurs personnes, de la fidelité, suffisance et integrité de ms. Dominico Furneto Perot, employé puys huict ans et plus en la charge de drogueman des Consulz de V-tre Majesté en Egipte et Surie, m'auroit invité a l'appeller d'Alep (ou il se retrouvoit près V[re] Consul au dit lieu) de deça au service de V[re] dite M[té]; ou estant arrivé ces jours passez, je l'auroys, soubz le bon playsir d'Icelle, mis en la place qu'il tenoit paravant Nicolo Summa, tant pour s'en estre jcellui allé en Vallaquie avec Monsieur le Prince dudit païs, que n'estre d'ailleurs revscy à beaucoup pres selon le tesmoignage que l'on m'en avoit donné.

CXXXII.

Constantinopole 1584 7 febr.

De Germigny către Henric III. despre Alexandru, domnul Moldoveĭ, exilat la Rodos.

(Fond franç. Nr. 16143, piesa Nr. 99).

Pour donner icy conte à V. M. de ce qui est passé au subject des deux incidentz et négociation d'Espaigne, je commenceray par les succez de l'emprisonnement et détention des deux Turcs et juif Beneviste, dont, entre autres, l'occasion s'attribue à deux choses; sçavoir à l'indigne façon de traicter ledit négoce, comme en estant nonseulement du tout remis la charge de deçà ès mains dudict juif, mais quasi la délibération et décision à son arbitre et volunté. L'aultre de la cruaulté et injustice qu'à son instigation notament ce bassa auroit faict contre la personne d'ung Allexandre, vayvode de Bogdavie, détenu et relégué à Rhodes, luy ayant (moyennant la somme de XXX^{m} ducatz, promis et offerts payer à cest effect par Pierre, vayvode et présent possesseur du dict pays de Bogdavie, pour, par là, se deslivrer de l'instance et poursuite que faisoit l'intéressé d'y estre estably) faict coupper le nez, oreilles et la barbe et mectre aux gallaires. De quoy la vefve de feu Mehemet-Bassa, sœur de ce seigneur, luy en auroit faict ung grand ressentiment et plaincte, comme celle qui favorisoit les desseings dudict Alexandre.

CXXXIII.

Constantinopole 1584 7 şi 21 feb.

De Germigny luĭ Henric III. despre buna administrațiune a luĭ Cercel în Țéra-Românéscă.

(Fond fr., Nr. 16143 piesa Nr. 100)

Puis le retour au grand serrail de la sultane Hazaqui, femme de ce seig^{r}, elle se retrouve de présent par son industrie et souffisance entièrement rentrée en grace et faveur de S. H., qui luy auroit mesmes ces derniers jours donné autorité sur toutes aultres dudict serrail, et de pouvoir, seule d'icelles, luy requérir et demander grace, avec asseurance d'obtenir. Ainsi qu'icelle S. H. auroit aussi récentement remis, et quitté par grace à M. le prince de Vallaquie le reste du debte à elle deu par le Mihné, dernier possesseur de cest Estat, qui s'est retrouvé estre encores de septante sommes d'aspres, revenant à CXL^{m} escuz ou environ, s'estant ledict seig^{r} prince chargé d'icelluy lors de l'octroy de son rétablissement. Tesmoignant S. H., ensemble ses principaulx ministres, de jour à aultre par divers effects, comme elle a par cestuy cy notamment si signalé, le contentement et satisfaction qu'elle reçoit de la bonne administration et généreux desportemens dudict s^{r} prince. Qui de tout ce qui est en luy de bien et d'heur, nonseulement pour sadite restitution en estat, mais pour l'establissement et accroissement de bien en mieulx de ses affaires, en recognoit continuellement la seule source et cause première de la bénignité de Vos Maj^{ez}, pour en demeurer ainsi qu'il faict éternellement très obligé et très devotieux au service de ceste très sacrée couronne.

CXXXIV.

De Germigny către Henric III. despre conversaţia ce a avut cu Aga Janicerilor. Constantinopole 1584 marte.

(Fond franç., 16143).

Combien que ce qui s'est passé en la poursuite du faict d'Angleterre me dissuadast entièrement d'en plus parler à ces gens, du moings que je n'eusse l'intention de V. M. sur la résolution qu'il luy aura pleu faire, si est-ce que l'importance du négoce, l'occasion de nouvelle instance que le baille des Vénitiens en a reprinse de leur part, et mesmes l'intention qu'il m'auroit donné de s'en voulloir adresser à l'aga des janissaires, comme seul pour le jour d'hui des ministres de ceste Porte bien veu et favorisé de ce seig^r^, m'a induit, d'ailleurs prenant le subgect de la présentation des lettres de V. M. audict aga en remerciement de ses bons offices par luy faictz en l'affaire de M. le prince de Vallaquye, de l'aller trouver pour en traitter de rechef avec luy, ainsy que je feiz il y a quelques jours. Qui receust icelles lettres avec toute deue révérence et très humbles offices au service de V. M., soit pour le bien et protection dudict s^r^ prince de Vallaquie, comme estant, dit-il, vostre créature et chandelle (terme turquesque), qu'en tout autre endroict qui regarde la conservation et honneur de ceste amitié. Où je m'eslargis lors ès particuliers concernans icelle, que je jugeay à propos, et mesmement au faict d'Angleterre.

CXXXV.

De Germigny către Henric III. despre Petru Cercel. Constantinopole 1584 6 marte.

(Fond franç., 16143, piesa Nr. 103.)

Ou il ne me reste partant que d'accuser a V. M^té^ la reception des siennes du XXVIII. decemb., par la voye dudit extraordinaire avec celles qu'il luy a pleu escrire à Hagi Bassa, et Jaffer aga des Janissaires de remerciement notamment des bons offices par eulx faits en l'affaire de Monsieur le prince de Vallacquie; les quelles j'ay pensé de sur scoir et differer de presenter, soit pour l'intention que V. M^té^ m'auroit donné par ses derniers, de vouloir escrire en ce mesme subiect à ce Seigneur, que pour avoir respectz qu'elle jugera assez s'il luy plait.

CXXXVI.

Constantinopole 1584 22 maiŭ.

De Germigny către Henric III. despre torturarea agentului lui Petru Cercel la Pórtă.

(Fond franç., Nr. 16143, piesa Nr. 121, cifrată.)

Et de ma part (sur l'occasion d'un trouble faict à l'agent de M. le prince de Vallaquie en ce lieu, jusques à avoir procédé par tourment contre ledict agent et plusieurs des siens, accusés d'un vol qualiffié, de meurtre et assassinat, perpétré de nuict, en une maison contiguë à la sienne, en la personne d'une femme et deux siens enffans, oultre trois aultres de sa famille, appartenans de consanguinité au Mihné cy-devant possesseur de Vallaquie), estant avant-hier allé trouver l'aga des janissaires pour luy recommander, ainsy que j'avois faict vers ce bassa, l'innocence et justice des susdicts, dont j'espère bonne issue à la confusion des faulx accusateurs; et luy ayant touché de l'office par luy dernièrement promis faire de rechef près ce seig[r] au dict faict d'Angleterre, il me dict ne l'avoir obmis, mais que pour luy avoir S. H. sur ce respondu qu'il n'eust à ne luy parler plus de cest affaire, il avoit pensé de ne m'en rien dire. C'est doncques tout ce que je puis représenter en ce subgect à V. M., remectant partant à son très prudent conseil d'y pourveoir cy-après par les moyens et voyes qu'il luy plaira et trouvera y estre plus dignes et convenables pour le bien et honneur de son service; très desplaisant qu'avec ceulx que V. M. m'y auroit ordonné jusques icy, je ne luy en ay peu rapporter la satisfaction requise, et qui luy en est deue de tout droict et raison, dont ceulx-cy se remarquent de plus en plus aliénés, comme de toute aultre qualité appartenante à l'entretenement de leurs anciennes amitiés, ains ne s'en monstrans rien moings incapables qu'indignes, et n'ayans plus aultre en la bouche sinon que leur Porte est ouverte à qui y a recours et refuge.

CXXXVII.

Constantinopole 1584 7 august.

De Germigny către regina Catherina de Medicis despre aceiaşi afacere.

(Recueil des pièces choisies, pag 89.)

Lettre du Sieur de Germigny, à la Reyne, sur l'ordre receu de retourner en France.

Ce que i'espere faire, Madame, soubs cette mesme protection, apres auoir auec toute diligence donné ordre à ce que ie iugeray estre de leur seruice de deçà, et y presenté à ce Seigneur, et son premier Vizir, le Secretaire Berthier pour respondre et satisfaire à ce qui y sera d'iceluy, et de leursdites affaires, iusques à ce que Sa Majesté y aye autrement pourueu; Duquel i'aurois partant fait eslection, pour auoir ja iceluy eu cet honneur de s'estre representé à Vosdites Majestez, pour leur seruice, auec les premieres despesches de cedit Seigneur, puis cette legation, et l'octroy du restablis-

sement de Monsieur le Prince de Vallaquie, qu'elles luy commanderent d'accompagner par deçà, où il se seroit porté auec fidelité et tout bon deuoir. L'ayant aussi cogneu en ce lieu tres-deuotieux et tres-zelé au seruice d'Icelles . . . .
. . . .

CXXXVIII.

De Germigny către regele Henric III. despre Berthier, care a'nsoțit pe Petru Cercel la reîntórcere din Franța.

Constantinopole 1584 7 august.

(Recueil des pièces choisies, pag. 87.)

Estant ledit Berthier celuy qui dés l'an mille cinq cens huictante, porta à Vostre Majesté les despesches de cedit Seigneur, auec l'octroy du restablissement de Monsieur le Prince de Vallaquie, et par le commandement d'icelle, le vint accompagner de deçà. Auquel se sont tousiours recogneus tous effets d'entiere fidelité, et tres-zelée deuotion à son seruice, comme sien né et naturel sujet, et que i'estime estre aussi d'ailleurs auec l'experience qu'il a des affaires pour se bien et fidellement acquitter de ce seruice, et de ce qui luy pourra estre commis par Vostre Majesté, lequel en outre, suivant l'intention d'icelle, ie laisseray bien et particulierement instruict de ce qu'il aura a faire, et donneray d'ailleurs le meilleur ordre qu'il me sera possible à toutes autres choses, importent le bien de sondit office pour dans le 10. du mois prochain me mettre (aydant Dieu) en chemin, pour me rendre au plustost aux pieds de Vostre Majesté, et luy donner lors de presence bon et fidelle compte, de tous ses affaires de deçà . . . .
. . . .

CXXXIX.

Relațiunea luĭ de Germigny către Henric III. despre afacerea luĭ Petru Cercel.

1585 30 Marte.

(Recueil des pièces choisies, pag. 93.)

La grace, Sire, du restablissement en Estat du Prince de la Vallaquie, bien qu'auec continuelles oppositions, contrarietez, et trauerses des plus grands fauoris, prés la personne de Sadite Hautesse, notamment de la Sultane sa mere, qui s'y seroit bandée par deux ans entiers, pour l'allechement des notables sommes de deniers que luy enuoyoit d'heure à autre, le Michno Vayuoda qui vsurpoit ledit Estat, chose de tant plus notable et de grande consideration, que nonobstant ce dessus, et si grand nombre de difficultez par le seul respect de la recommandation d'icelle, et de cette amitié, elle seroit neantmoins (contre l'opinion quasi vniuersellement de tous) heureusement reüssie et venuë à la conclusion et seau d'vn tel, et si honorable succez que Vostre Majesté l'aura entendu, auec ses particulieres remarques tres dignes de la grandeur, autrement pieté

et Religion d'icelle, en ce qu'elle se seroit meüe de tout temps à commiseration, pour assister, soit par armes et moyens, soit d'vne genereuse protection, ceux qui auroient eu recours à Vostre Majesté, spoliez de ce que iustement leur appartenoit . . . . . .
. . . .

CXL.

1585. Descripţiunea Porţii Otomane presentată de Germigny regeluï Henric III.

(Recueil des pièces choisies p. 95 seq.)

Particuliere description de la Porte du Grand Seigneur, presentée à sa Majesté par Monsieur de Germigny.

Sire,

Vostre Majesté m'ayant fait tant d'honneur que de voir dans l'abregé tiré de ma Relation, ce que i'ay traicté pour son service, à la Porte du Grand Seigneur, et ce qui s'est passé en matiere d'Estat, durant le temps de ma legation. Il est plus que raisonnable, que ie presente à icelle une particulière description de ladite Porte, avec les noms, et gages des Ministres et Officiers d'icelle, combien vaut, et d'où provient son revenu, et des legions qui sont sous la charge des Gouverneurs des Provinces, tirans la solde de son Hautesse.

Je ne repeteray donc la mesme chose que i'ay escrite à Vostre Majesté, pour ne luy donner la peine d'écouter sans aucun fruict, de m'estendre aussi sur les particularitez, ce seroit perdre autant de temps; non pour avoir esté dites par tant d'eloquents personnages, mais escrites et imprimées. Et combien que plusieurs choses y soient changées depuis la mort de Sultan Soliman, elles ne meritent que i'entre en ce labyrinthe: Tellement que ie me suis resolu de laisser celles qui sont superfluës, et peu convenables à dire à Vostre Majesté, pour me reduire à ce qui pourra donner plaisir à ses oreilles, et qui importe en aucune chose le bien de son service.

Je treuve donc, *Sire*, que Sultan Morat XIV. Empereur de la Maison des Ottomans, est Prince d'enuiron quarante et un ans, et regnant depuis l'an 1574. qui sont douze ans. Il est de fort petite stature, et delicat, à raison du mal qui l'oppresse quasi chacun mois, qui le rend melancolique et solitaire. Tres-desireux de se voir presenter, tant des petits, et des grands, et partant d'accumuler de grands tresors. Il domine bonne partie du monde sous son Empire, tenant en Asie la grande Cité de Babilone, qu'ils appellent Bagadeth, sur les confins du Sophy de Perse, du costé de Levant, ayant pris pied sur les principaux Royaumes, assavoir devers Tauris, Sumaugni, Sguiras, et Bagdath, qui veut dire en vulgaire Parthes, Armeniens, Medes, et Persiens; Et ainsi allant à la Mecque, et à Jamsopren, qui veut aussi dire le Pont du Pasteur: Puis à la Balsera, et jusques à l'Amerique sur la rive de la Barbarie par le dehors, laquelle est eschelle aux navigans qui viennent des Indes, avec les cales des trente jours de Parenzzance. De l'Amerique si va puis par la coste en autres trente jours, jusques aux confins de la mer Indé. Giema est à ce qu'on dit un Royaume tres-grand et beau sur l'Arabie heureuse, duquel tenant entre terre, se va à Inde Mineure, où sont les Villes de Dui, Ormons, etc. où l'on trouve de plusieurs sortes d'espiceries, avec du gingembre, noix muscades,

macis, et clous de gerofiles. Et à la marine, les perles orientales, et s'appellent les Isles fortunées, à cause de l'abondance: Et disent plusieurs hommes de foy, que pour estre cette Region fort exposée au Soleil, que la plus part du Temps ils demeurent sous la terre; Comme les Portugais, l'ont escrit, qui y ont grande conversation, et y font ordinaire trafic. Tirant maintenant devers la Barbarie, par le dedans en l'Arabie deserte, se treuvent certaines nations qui vivent sans chef, faisans leur habitation aux deserts sous des tentes et pavillons, les mettans par cy, par là, là où il leur tourne à plus de commodité; Ils sont ingenieux, subtils et adroicts aux armes, vivans plus de rapine, que d'autre chose, bien qu'entre eux se treuuent de riches marchands, qui font le trafic des Indes, et aportent les espiceries en Surie, aux marchands Chrestiens.

Il y a puis en l'Asie mineure, la Celicie, qu'on appelle auiourd'huy Natolie, et cheminant par ladite Asie, jusques à Bursia, (jadis Ville principale des Rois de Bithinie), et passant sur la Grèce, qu'on apelloit Vrmuli, partie de l'Europe en Thrace où est le siège de Constantinople; il s'est tellement agrandi par le discord des Grecs Chrestiens, que du costé de midy, il confine sur les rives de la mer Egée, et par terre avec la Dalmatie jusques aux portes de Zara, et de Nona, au milieu du Golfe des Venitiens, et de l'Occident confine avec les monts de Panonia, que nous disons à present Ongrie, et en Turc Ongar.

Et combien qu'en tout son Estat, est compris ce qu'il a en Asie, en Affrique, et en l'Europe, plusieurs Villes, Royaumes, Sièges de plusieurs Rois, Princes et Republiques; ils ne luy donnent que deux noms tant seulement; assavoir Romanie, et Natolie, inclinante sous le nom de Natolie, l'Assirie, l'Armenie, les Medes, Persiens, Surie, tout ce que possedent les Mores, la Celicie, Cappadoce, Mesopotamie, la Burse, Alexandrie, et le Caire, venant jusques en Algers, et à Tripoly de Barbarie, que tenoient les Chevaliers de l'ordre de sainct Jean de Jerusalem; sous le nom de Natolie en l'Europe, outre tout ce qu'il possede de la Grèce, entre tous ces Confins il a encore les deux Misie, qu'on appelle maintenant la Servie, et la nouvelle Albanie, Thrace; la Servie dite Bosina, jusques au fleuve de Sara, et entre dudit fleuve en la Macedoine, la Thessalie, la Phocide, la Bocolie, jusques aux confins d'Hongrie; de façon qu'il confine par Ponent, jusques auprès de Vienne en Autriche: Ayant Alba Regal, et Strigouie, en sa domination, et sur les rives de la Mer Adriatique, et en la Dalmatie toute la Morée, que nous appellons Peloponese, et toute l'Archipelage, et peut dire qu'il regarde comme à Cavallier tous les Estats des Princes Chrestiens ses voisins.

Ce que ledit Grand Seigneur tire chacun an de revenu de tous les païs susnommez, est assez difficile à scavoir avec verité, d'autant que chacun en parle diversement. Aucuns disent quinze millions d'or l'an, autres trente mil ducats le jour, qui seroit à raison d'un au dix millions, et huict cents mil ducats tant seulement: Mais ce que j'ay apris de ceux qui tiennent les livres du Casna, qui veut dire thresor, monte à neuf millions vingt deux mil cinq cens ducats.

Premierement le Caraz ou tribut de la Grèce, de la Natolie, et encor le tribut que payent tous les Chrestiens qui habitent en tous sesdits païs, qui est un ducat et demy par teste, revient à la somme d'un million d'or plus ou moins, chacun an.

Le Dace qu'il tire des lettres publiques qu'il accorde, comme patentes, privileges, mandemens, commandemens, et autre sorte d'escriture, revient par an, à la somme de deux cents mil ducats.

Les meubles et facultez de ceux qui meurent sans hoirs, que nous appellons Aubeines, revient à peu prés chacun an, à trois cens mil ducats.

Le peuple qui paye un ducat par an pour chacun feu, tant seulement, comme les autres Chrestiens, monte à la somme de deux cents mil ducats.

L'Egypte, et le Caire, avec toute l'Arabie, rendent un million, et huict cents mil ducats; desquels la moitié demeure és lieux, poux payer la solde des gens de guerre et Thimariaux, qui sont employez à la garde desdits pays.

Tout le païs de Surie, rend six cents mil ducats; desquels la moitié demeure dans iceluy pour la paye ordinaire des gens destinez à la garde, comme est dessus dit.

La Mesopotamie, qui est entre les fleuves d'Eufrate, et le Tigre, rend chacun an deux cents mil ducats, comme dessus.

Toutes les minieres d'or et d'argent, airain, plomb, fer, acier, sel, alun de roche, et autres, rendent par an, un million et demy d'or.

Tous daces de Doüannes et commerces, montent à la somme d'un million deux cents mil ducats.

Tous decimes de bleds et fruicts reviennent à peu, plus ou moins de huict cents mil ducats.

Le tribut de la Bogdanie, appellée Moldavie, monte à septante mil ducats,

Le tribut de Vallaquie, à cent quarante mil ducats.

(Faut icy mettre, ou plustost se souvenir de la reintegration du Prince de ladite Vallaquie, en faveur du Roy.)

Le tribut de Transilvanie, à trente mil ducats.

Le tribut de Raguze, à douze mil ducats.

L'Isle de Scio, luy rend aussi douze mil ducats.

L'Isle de Chypre, ne luy rend aucun profit, de sorte qu'il a perdu les huict mil ducats qu'il en tiroit, avant qu'il la conquist.

Le tribut de Nixie Millo, saincte Orini, et Andro, rend dans le Casna, seize mil ducats et plus.

Le tribut de l'Isle de Lezante, appartenant aux Venitiens, rend seulement cinq cents ducats d'or.

Et combien que lesdites sommes soient portées dedans son trésor, si est-ce qu'elles ne sont asseurées d'y arriver, chacun an à mesmes prix, parce qu'elles montent et rabaissent, selon que les païs sont en guerre, ou sont paisibles: attendu que tout compté et rabatu, ledit Seigneur ne tire de reste, et n'advance plus de trois millions d'or chacun an.

Tient peu de Forteresses en tout son Empire, et la plus part de celles qu'il a, ont esté faictes par les Chrestiens, ou d'autres à qui elles ont esté prinses.

Il n'a en son Empire que deux Beglierbey, qui veut dire Seigneurs des Seigneurs, l'un en la Romanie, qui signifie l'Europe, et l'autre en la Natolie, qui veut dire Asie. Ayant donné à cét effet le tiltre de Bassa, à ceux qui commandent à Bude, et à Themisuar, qui tient en bride ladite Transilvanie. Et en la Natolie il y en a quatorze sous la charge du premier, lesquels s'attribuent le nom de Beglierbey; Assavoir celuy de Caramanye Sora, de Hesobron, de Aoram, de Camidi Bagdat, Stirnan, de Bassarach, de Geuri, de Nusep, de Damas, et du Caire. Dessous lesdits Beglierbey, tant de l'Europe que d'Asie, il y a plusieurs Sanjacs, lesquels peuvent faire chacun cent chevaux de combat, sçavoir en la Grece, jusques au nombre de cent mil, et en Asie, de cent vingt mil.

Lesdits Sanjacs ont de deux à quatre mil ducats l'an de provision, et se payent desdits deniers provenant des daces, et des tributs: ils sont obligéz d'avoir de Cheragia, qui veut dire Lieutenant, aussi des Spaiz ou Chimariaux, qui sont soux eux, et obeissent ausdits Lieutenans: Lesdits Lieutenans ont la moitié de ladite provision des Sanjacs, et les Thimariaux, de quatre à cinq mil aspres, que peuvent revenir à nostre monnoye à 4000 sols, bien que par leur tyrannie, ils reduisent les decimes qu'ils levent sur le peuple, au sixiéme et au huictiesme; si bien qu'ils font valoir leur Thimar par fois le double.

Ils sont aussi obligez à presenter un homme à cheval, en cas de besoin, soit en temps de guerre, ou de paix, ce que ne sont ceux qui ont de huict à dix mil aspres de Thimar, par une grace qui leur fut accordée à la prinse de Themisuar, à ce qu'on dit.

Lesdits Sanjacs, Queragias, et Timariots élevent de jeunes esclaves, dont ils se servent, et les mettent à cheval, quand il leur est commandé d'aller en quelque faction

pour le service dudit Seigneur. Le nombre desdits Sanjacs à ce que j'ay pû apprendre, est de soixante cinq à septante en l'Europe, lesquels peuvent avoir l'un portant l'autre, avec leurs Lieutenans et Thimariaux, environ quarante mil chevaux. Et dit-on que en Asie peuvent estre cent cinquante Sanjacs; outre lesdits quatorze Beglierbey, qui sont sous la charge du premier de la Natolie, lesquels peuvent faire cent mil chevaux. Toutefois l'on estime que le Beglierbey de la Grèce, est le premier en dignité pour representation de l'Empire de Constantinople, et que se retrouvant en Asie cederoit au Beglierbey de ladite Natolie.

Or la maniére de proceder desdits Sanjacs, quand ils font residence en leur Sanjacats pour moindre dépense est d'épancher leurs gens par le païs, tant par les lieux où leur Thimar est assigné des Lieutenans et Thimariaux, leur donnant titre de sous Bassis, qui veut dire Prevosts, ou Ministres de la Justice, lesquels outre la charge qu'ils ont de recueillir les dismes, condament les paysans par peu delict qu'ils commettent à de grandes punitions, bien que l'on fassent la despense audits sous Bassis, par tous les lieux où ils vont l'espace de trois jours durant, qui revient à grand profit ausdits Sanjacs, lesquels mêmes vendent leurs advantages à des particuliers, quand ils sortent de leur gouvernement, qui est double ruïne au peuple; Et pource que outre lesdites forces cy-dessus, ledit Seigneur a encores celles de sa Porte (ou Cour), lesquelles sont obligées en temps de guerre, soit a suivre Sa Hautesse, si elle va en personne en son armée, ou si son Estendard est donné à un Lieutenant Général. Il ne sera hors de propos que je die briéfvement le nombre d'icelles forces, et la manière de ladite Porte.

Je diray donc que ledit Seigneur à quatre Serrails, ou Palais, un en Andrinople, un en Constantinople appellé le vieil Serrail, le tier és Vignes de Pera, et le quart, ou Sadite Hautesse fait son ordinaire habitation.

Les trois premiers se remplissent à chaque fois que l'on ouvre la guerre, par mer et par terre, des enfans des pauvres Chrestiens qui habitent és Provinces de Bulgarie, Ongrie, et ceux qu'on amasse en Polongne, Transilvanie. Bohemes, Alemagne, Italie, et Espagne; mais plus assez d'Albanois, Esclavois, Grecs, Circasses, et de Rossie. Ne pouvant par testament que fit leur Prophete Mahemet, tenir esclaves Armenes ny Juif, mais tous de l'aage de sept à vingt ans au plus. Et de plus, ce remplissent lesdits Serrails desdits Chrestiens, lors qu'on veut remplir le nombre de Janissaires qui sont morts, ou qui ont esté faits Spais. Mais si ledit Seigneur se retrouve en Andrinople, l'on les envoye à Constantinople et Pera, où on les instruits à la langue, et aux lettres Arabesques.

Incontinent qu'ils arrivent, ils sont habillez à neuf, depuis la teste jusques aux pieds, mais de gros drap rouge, et de boccassin, et leur donnent-on aujourd'huy des bonnets de drap vert, et sont ainsi vestus deux fois chacun an. Les Talismans ou Prestres, leurs aprennent à lire, à escrire, et leur font aprendre leur foy. Lesdits Talismans ont huict aspres de paye par jour, et depuis qu'ils ont servy cinq ans, sont faicts Cadi ou Juge, et se peuvent advancer jusques à la dignité de Mufti, lequel est chef de tous les Turcs, quant à leur foy. Lesdits Talismans sont quasi tous du païs de Natolie et Caramanie, obligez toutefois d'aller tous les jour dedans ledit Serrail, et y faite sept ou huict heures de sejour pour instruire lesdits enfans, lesquels sont gardez par des Eunuques Mores la plus grand part, le chef desquels se nomme Aga, qui a de paye vingt-cinq aspres par jour, et les autres de quatre jusques a huict, et selon leurs bon esprits, peuvent devenir Sanjacs, voire Bassa du Caire, et de la Porte. Lesdits enfans qu'ils appellent Hichoglans, ont chacun un aspre par jour, outre leur nourriture, et de deux en deux ans, le Capiaga chef de tous les autres, ou maistre d'Hostel dudit Seigneur les va visiter, et les regardant l'un apres l'autre, met dehors ceux qui ont mis le plus de barbe, leur donnant de dix à douze aspres par jour, et le nom d'Espai. Et met dedans le Serrail dudit Seigneur ceux qui ont la façon, et grace meilleure, et qui ont le mieux profité aux lettres, pour se rendre plus aptes aux dignitez. Dedans lesdits Serrails sont environ deux cents desdits Eunuques noirs et blancs, pour prendre garde ausdits Hicho-

glans. Mais il y en a quatre plus grands que tous les autres, ledit principal appellé Capiaga, à cent cinquante aspres par jour, sans ses advantages, qui luy vallent qulque fois dix mil ducats. Le second nommé Casnadarbassi, lequel à cent aspres et ses avantages. La troisiéme se nomme Chillergi Bassi, lequel à cinquante aspres avec ses advantages, qui vallent plus de quatre mil ducats. Et le quatriesme s'appelle Samiagasi avec trente aspres par jour.

Les autres Eunuques n'en ont que de douze à quinze, et leurs vestements de drap d'or et de soye, et sont appellez Capioglans, qui veut dire, enfans de la Porte. Et toutes les fois que les quatre Eunuques Agaz ou Hichoglans ont besoin d'achepter ou vendre aucunes, choses, s'en vont à la première porte, st commandent aux Cappigis ou portiers ce que bon leur semble, et sont promptement obeys.

Il y a cinq maisons dans le Serrail, en la premiere sont les Eunuques, et les jeunes pages de huict, jusques à quatorze ans, qui aprennent à lire, et écrire en la langue Arabesque, et à tirer de l'arc.

La seconde s'appelle la grande maison, parce que les grands pages hichoglans de l'aage de quinze à vingt cinq ans, y font leur residence, au mesme exercice des premiers, et outre les huict aspres qu'ils ont par jour, sont habillez de drap d'or, et d'un fin drap de laine appellé arguimia, portant en teste des bonnets de drap d'or de Bursia.

La troisiéme Maison s'appelle Quiler, où habite le Quilergi Bassi, qui veut dire grand Credentier, ayant sous luy de trois à quatre cents jeunes garçons, qui sont tous employez à la credance dudit Seigneur, qui s'estudient à tirer de l'arc, à sauter, a lucter, et à courre.

La quatriéme maison s'appelle Casna, en laquelle le Casnadarbassi fait se demeure, qui veut dire grand Thresorier. En icelle n'y a que soixante ou septante garçons, et quand l'on en veut tirer de l'argent, l'on y envoye un Quiguaja avec tous lesdits garçons, les quels tiennent les mains croisées, et n'osent parler, ny faire signe, ne mouvoir les mains jusques à ce que ledit Quiguaja commande par noms, qu'ils ayent à prendre ce qu'ils en veut mettre dehors. En ladite maison se tiennent aussi des jeunes enfans, qui sonnent des instrumens, ayans la mesme paye des autres, mais ils sont vestus plus richement, portant robbes de drap d'or, de satin, et damas, et en teste de coeffes d'or battu, de la valeur de cent cinquante ducats chacune. Dedans celle où habite la personne dudit Grand Seigneur, sont les Pages qui le servent, et s'appelle Casoda, qui veut dire, la plus parfaicte, et ne sont que vingtcinq ou trente, lesquels jour et nuict sont és pieds, sans parler ne mouvoir, et se levent aux heures, comme les soldats qu'on met en garde. Mais quand ledit Seigneur dort, il est gardé des quatre ordinaires à cela, et non de plus, deux desquels depuis la première garde, jusques à la minuit veillent, et les autres deux, depuis la minuit jusques au jour. Et tout soudain que ledit Seigneur ce met à dormir, s'assient en terre sur des tapis, aupres de gros flambeaux de cire blanche qui clairent toute la nuict. Et quand il fait froid, se vestent de fourrures de Martes, Soubelines, et peuvent lire bas en quelque livre, pour ne trouver la nuict si longue, où jusques à ce que l'on les oste de garde, laquelle n'est faicte pour aucun doute qu'on ayt des ennemis, ny d'autres; mais pour les choses necessaires que pourrait avoir le Seigneur, comme s'il se voulait lever pour faire l'oraison, se laver, ou ce, dont les hommes ne se sçauraient passer, et n'ont que vingt-cinq aspres de paye, et leurs vétemens fort riches. Et l'Oda Bassi, Maistre de la Chambre n'en a que trente: mais il se fait riche des advantages qui luy sont donnez. Et entre lesdits Pages, il y en a trois qui sont fort favoris; se nomme le premier Selictar, qui porte son arc, les flesches et l'espée. Le second se nomme Chiocadar, lequel porte tousiours un habillement pour changer en cas de besoin. Et le troisiéme s'appelle Chiaptar, qui porte le mastrapan ou pot à l'eau, où boit le Seigneur. Et ces trois croissent de degré en degré chacun jour, comme seroit Cappigibassi, Capitaine de la Porte, Imbraorbassi, grand Escuyer, Aga des Janissaires, Beglierbey de terre, et de mer, selon

leurs deportemens et leurs bonne fortune qui les fait estre par fois Vizir Azen. Desdites maisons se fait la visite, de deux en deux ans, comme l'on fait dans lesdits Serrails, et met-t'on hors les plus barbus, de la façon cy-apres declarée. Lesdits quatre Eunuques mettent dehors desdites maisons, les plus aagez, et les mettent à part, et ceux qui restent, et qui sont les plus beaux, et mieux instruicts les retirent, et les mettent à la Credence, et audit Thresor. Et ceux qui sont aptes à porter les armes les mettent pareillement à part. Et apres s'en va ledit Capiaga trouver le Seigneur, et luy dit. Son Altesse à de sçavoir, que le temps est venu que tes esclaves qui prient Dieu pour ta santé sortent du Serrail. Ledit Seigneur respond *nolla*, qui veut dire soit fait. Et incontinent lesdits Barbus qui ont à sortir, se mettent en ordre le plus bravement qu'ils peuvent pour baiser la main à Sa Hautesse, laquelle est devant la porte de la chambre de ses Audiences, assis sur un siège couvert de drap d'or, posé sur un riche tapis d'or, et de soye, tenant icelle l'une des mains sur son poignard, et l'autre sur la cuisse en grand Majesté. Puis ordonne que lesdits soient appellez, lesquels viennent un à un avec grande allegresse et reverence, luy baiser la robbe, et qui les pieds sans luy dire une seule parole. Et après qu'il les a veu, il les saluë tous de la teste, et eux le luy rendent jusques à mettre la teste sur les genoux comme sont les novices des Cordeliers, et avec signes de main, et des yeux, monstrent de rendre grace à Dieu et à Sadite Hautesse, de ce qu'ils sortent dudit Serrail, en grace et en santé. Et apres ce, partent avec le solde et grade qui leur est donné par ledit Cappiaga, avec le nom et l'adresse de leurs chefs, auquel pereillement baisent tous la main en priant Dieu pour luy. Leur paye est de telle sorte: Ceux qui sont sortis des deux premieres maisons, ont de vingt à vingt-cinq aspres le jour; Ceux de vingt aspres sont scelictars, c'est à dire, qui vont à main gauche dudit Seigneur quand il marche: Et les autres se nomment Spahisoglais qui vont à la main droicte; Et ceux qui sortent des autres deux maisons, ont les mesmes payes, mais ne sont que Spahisoglans. Esdites maisons y a des Lieutenans desdits Agaz, qu'on appellent Chesnegirs Bassi, qui veut dire Gentils-hommes servans, qui ont quarante aspres le jour, et sont environ cinquante ou soixante, lesquels portent les viandes du Seigneur, jusques à la porte de sa Chambre, quand il veut manger. Des trois qui servent ordinairement à la chambre, n'en sort qu'un à la fois, et deviennent grands comme j'ay dessus dit; il y a quatre Capitaine de la garde des portes, qu'on appellent Cappigibassi, qui ont de cent cinquante à deux cents aspres par jour, et vont montant jusques à ce qu'ils arrivent au degré du premier Bassa.

Outre toutes sesdites forces, il y a la Cavalerie de sa Porte, divisée comme celle de l'Empire, dont est faict mention cy-dessus, et a de plus une legion de gens de pieds, qu'on appelle Janissaires, qui veut dire, soldats neufs. Ayant esté institué cette Ordonnance par Morat, ou Amurat second et septiesme Empereur des Ottomans, lequel fit l'entreprinse contre le Despotto de Servya, et luy print deux de ses fils et une fille, ausquels fils, il fit crever les yeux et perdre la veuë avec un bassin à Barbier tout rouge de feu, et print à femme ladite fille, parce qu'elle estoit tres-belle, et d'illustre sang. En celle ordonnance des Janissaires se voit toute la diligence et l'exercice des soldats, en la discipline des armes: Et pour ce qu'en eux consiste toute la force dudit Seigneur, il ne sera inutile à Vostre Majesté, Sire, d'entendre particulierement la maniere dont ils usent à les eslire, et faire, et la peine qu'ils ont premier que d'estre fait Janissaires, et quelle est l'authorité qu'ils ce sont acquise, le solde, et les armes, leurs vestemens, et sur tout l'union qui est entre eux.

Je diray donc que tousiours, ou par mort des Janissaires, ou par autres choses qu'il plaira au Seigneur, ou pource qu'on le fait souvenir d'avoir ce nombre de soldats, se mande un commandement avec un de leur chef, comme Agiabassi, et un escrivain par toutes les Provinces, escrites dans ledit commandement, et par les Villages, où ils ont à recouvrer des Janissaires, se partent de Constantinople, portant avec eux, autant d'habillemens comme ils ont charge de prendre des enfans; Et ayant fait appeller des

Villes et Villages le Protegero, qui veut dire le chef qui y commande, font en sa presence appeller tous les peres de famille Chrestiens, des lieux, et leur commandent que promtement ils ayent à faire venir tous leurs enfans, à peine de la mort, ce qu'ils font, et ayant choisi les plus forts et robustes à porter les armes et la peine, les habillent, pourveu qu'ils n'ayent que de dix à seize ans. Si un Pere en a cinq ou six, il n'en prennent qu'un pour cela, mais qui n'en a qu'un, n'en est aussi exempt: Les habillemens qu'on leur donne sont longs, et de drap rouge, et les bonnets aussi, mais longs sur lesquels ils portent des plumes d'oyes, ou de coq, et alors les nomme-t'on Agiamoglans, enfans de tribut, ou bien, Janisserots. Et ayant le nombre qu'ils en demandent, s'en reviennent à Constantinople, là où le jour qu'ils arrivent sont dispersez par les maisons des Chrestiens, et le lendemain sont tous ensemble, menez au logis de l'Aga de Janissaires, lequel le fait entendre au Seigneur, qui luy commande apres de les faire tous passer pardevant luy, et si aucuns luy plaisent, les fait mettre dedans ses Serrails, les autres retournent au logis dudit Aga, qui les consigne à d'autres Chefs, qu'on appelle Agaz des Agemoglans, sans aucune solde, lesquels ont soin d'eux, et en donnent à qui en veut, pour s'en servir pour tel, siqu'ils les entretinnent, et les representent quand ils en seront recherchez, et les autres sont menez en la Natolie, et en Grèce, pour aprendre la langue, et à labourer la terre, et à faire les jardins; Et y ayant demeuré trois ou quatre ans, l'on en renvoye querir selon le besoin que l'on en a audit Constantinople, avec extreme joye qu'ils ont d'estre échappé de la servitude du paysan, et pour l'esperance d'estre fait Janissaires. L'on les represente audit Aga, lequel les met au solde du Seigneur à deux axpres le jour, et les fait servir les massons qui travaillent aux bâtimens du Seigneur, et d'iceux se nourrissent vivans par esquadres ensemble de pain, beurre, et fourmantée, outre le bois et la chandelle qu'il acheptent chacun mois. Ils sont si bons menagers de ce peu qu'ils advancent, chacun cinq aspres le mois, desquels ils s'entretiennent de souliers, le reste de leurs vestemens leurs est donné du Seigneur chacun an, comme serait toille à faire leurs chemises, et gros drap bleu à faire robbes: Ils font leur cuisine à tour, de mois en mois, et celuy qui la fait est franc de sa bouche, pour la peine qu'il prend de laver les chemises des autres, et à nettoyer leurs souliers. Chacune esquadre, qui n'est que de trente hommes à un chef, qu'on appelle Bolucbassi, lequel porte un bonnet blanc et un baston en sa main, pour les tenir en crainte par tout où ils les menent, ne le laissant de veuë, de crainte qu'ils ne fassent mal, et ne desrobent les bonnes gens, et lesdits Agemoglans portent des bonnets jaunes en façon d'une chaulse à faire de l'hypocras, mais non pas si longs. Ils travaillent tous les jours de l'année, hormis les trois de la Pasque, qu'ils appellent Baherem : Il y en a dans les jardins du Seigneur environ mil ou douze cents, qui se font aussi leur dépense, mais le Seigneur leur donne des advantages en argent, quand il va en ses jardins à la chasse, et quand ils voguent dans son Brigantin, qu'ils appellent Quehic, parce qu'ils le voyent face à face, duquel le Boustangibassi, qui est le chef des jardiniers, tient le tymon, parlant à son plaisir à luy, tout ainsi qu'il fait, quand il se promene à cheval par ses jardins, allant à pieds devant luy.

Quant à ceux de Constantinople ils ne sont si grands que les autres jardins, si bien ils ayent plus d'une lieux de circuit, qui est l'enclos du Serrail, où ledit Seigneur fait son habitation. Et y allant ledit Bostangibassi, faut qu'il passe premierement par un petit jardin fermé de murailles à l'entour, et puis par un plus grand qui est des Sultannes, où se tiennent partie desdits Eunuques. Ledit Chef des jardiniers est fort favory de son Maistre pour estre quasi continuellement aupres de luy, qui fait que les plus grands et autres luy ont des grands presents, attendu mesmes qu'il fait entendre ce qu'il veut audit Seigneur, de la bonne ou mauvaise justice que font les Bassas : Et selon que Sa Hautesse se contente de ses services, elle le fait Sanjac de Province, par fois Capitaine general de la mer. Or, pour retourner aux Agemoglans ou Janisserots, tant des jardins, que ceux qui sont employez aux bastimens, et à la marine: Alors que le nombre des douze mil Janissaires qui sont sous le grand Aga vient à manquer,

soit par mort, ou qu'ils soient montez à plus grand grade, soit qu'ils soient fait Spahis ou Selictars, l'on prend de ses Agemoglans, et les met-on de la compagnie de Janissaires de la Porte, avec trois ou quatre aspres le jour, et selon le service qu'ils font, leur est creu le solde jusques à sept et à huict aspres. Le Janisserots qui sortent du jardin du Seigneur, ont de cinq à six aspres le jour, et sont faits Capugis, Spahis et Selictars; ils vont tous vétus à la longue de dolimans de draps, quelque couleur que bon leur semble, fors le blanc, jaune et noir, estroits par le corps, et portans des mouchoirs à la ceinture, et des cousteaux: portent en teste des coeffes si estroites, qu'à peine peuvent-ils y mettre la teste, lesquelles sont hautes au dessus, estant couvertes autour des fillets d'or traict, avec une corne d'argent dorée sur le devant, garnie de pierreries de diverses couleurs, mais fausses, et par le derriere pend un feutre blanc, plus long qu'une feüille de papier, et de largeur de la moitié, à la façon des anciens Jesuites, qui leur donne toute la grace et qui les fait cognoistre par tout, pour Janissaires, et leur porte fort grand respect; et marchant par la Ville devant le Seigneur, ou quand ils sont au Camp, portent sur la teste dedans ladite corne, des pennaches si grands, et des aisles d'aigles, que c'est chose esmerveillable à voir et de grand risée qui ne l'a accoustumé voir: Ils portent par la Ville (s'ils sont en quel que service) des bâtons longs de cinque quartiers d'aulne pour le moins, et ne portent autres armes que leurs cousteaux troussez à la ceinture; ils s'appellent tous freres dentres eux, et si un d'eux est offensé, tous l'estiment estre aussi, et le secourent: la plus grand part habite avec l'Aga dedans de fort petites chambrettes, et obeïssent à un chef qu'ils ont d'esquadre en esquadre, qui est comme eux Janissaire. Ils portent à la guerre, de plusieurs sortes d'armes, et vont tous débandez sans aucun ordre, ainsi que je diray, quand je parleray des armées du Seigneur et comme ils cheminent en la presence de Sa Hautesse: Tous apellent le Seigneur Patichababa, qui veut dire l'Empereur nostre père, auquel ils sont naturellement se affectionnez, qu'ils mourrient tres-volontiers pour son service, cens fois le jour, s'il s'en presentoit l'occasion; et pour quelque crime qu'ils commettent la premiere fois n'ont autre peine que d'estre Cassi des Janissaires, qui est le plus vil office qu'il soit, et la seconde fois sont puni fort severement, mais ils ne laissent pourtant à estre chastiez à coups de bastons, par leurs chef de la chambre, toutes les fois qu'ils faillent. L'on en donne aux Ambassadeurs pour leurs gardes, et aux personnes signalées ce qu'ils en veuillent entretenir; si le feu s'allume en Constantinople, ils sont en un moment prest au secours, comme ils sont à s'embarquer sur une armée si-tost qu'ils en ont eu le commandement, et en somme ils sont estimez le nerf et la surté dudit Seigneur. Qui a quelque dessein de se faire Seigneur apres la mort du Seigneur, ne pense que de s'acquerir la grace des Janissaires, laquelle s'acquiert par liberalité, et pour la fame, d'estre homme de guerre, et de vouloir faire quelque belle entreprinse. Avec leur faveur, cedit Seigneur s'est fait Empereur de Constantinople apres la mort de Selin son pere, et avoir fait mourir cinque petits frères qu'il avait, pour faire succeder son seul fils Sultan Mehemet, duquel je parleray, si Dieu plaist, avec le triomphe de sa circoncision. Lesdits Janissaires ne vont jamais à cheval, sinon en allant au lieu où ils ont à faire faction d'armes, et trouvant gens de cheval par les chemins, les demontent pour faire porter leur bagage aux chevaux, les vieux, et les malades, et payent dix aspres de ce qui en vaut cent; leur authorité naist de l'union et discipline militaire qui est entre eux, et pour estre la force dudit Seigneur: Iceux au temps de la mort du Seigneur, sont tellement effrenez, qu'ils vollent et pillent les maisons, et tout ce qu'ils trouvent, parce que à la venuë du nouveau Seigneur, tous crimes leur sont remis, et encores leur donne-il plusieurs sommes d'escus en grace, et en accroissement de leur solde et privileges, qui leur sont accordez premier qu'ils le veulent mener dans le Serrail, et le saluer comme Empereur: voire obtindrent-ils en grace de Sultan Selin premier, que nul Chrestien ne pourra aller à cheval par la Ville, et encore moins les Juifs, excepté les Ambassadeurs, es personnes publiques.

Sire, Vostre Majesté aura peu voir, et entendu de ce que j'ay dit jusques à cette heure de la grandeur dudit Seigneur, de ses Estats, confins de toutes parts, des

forces ordinaires qu'il a en Europe, et en l'Asie, le nombre des Beglierbeys, et Sanjacs, et le grand nombre de Cavalerie qu'il peut faire, le revenu qu'il tire, naist desdits Estats et païs, et la milice des soldats: Maintenant je parleray de l'Estat de la marine, et de l'ordre qui y est quand ledit Seigneur veut aller en personne sur son armée, ainsi que fit Sultan Soliman à la prinse de Rhodes; Quand il veut faire quelque entreprinse, il envoye commandement aux Beglierbeys, et aux Sanjacs, portant qu'ils ayent à se trouver à jour et heure nommée au lieu qui leur est enjoint; et ayans receu le commandement de marcher promptement, se mettent en ordre, et viennent trouver le gros de l'armée, lequel marche comme s'ensuit.

Premierement six cens Canonniers avec l'Artillerie, portans harquebuzes, halebardes et espées, ayant trente aspres le jour, et leur chef soixante: Apres marchent les Janissaires, en nombre de douze mil en foulle, jusques à l'heure du combat que chacun sçait le lieu qu'il doit tenir, et recognoist son chef, lequel va tousiours à cheval pour estre plus habile à voir, à commander: Au milieu desquels marche leur Aga ou Colonnel, lequel ils obeïssent absolument, ayant iceluy cinq cens aspres par jour, et autant de timar; En apres vont les deux Cadis-Lesquiers, ou Juges supremes de l'armée, l'un pour la Grèce, et l'autre pour la Natolie, ausquels premier que de combatre le Seigneur fait demander si ce qu'il fait est contre leur loy, et la justice. Apres eux viennent les deux Destendars, grands Thresoriers, lesquels escrivent toutes choses qui ont esté butinées au proffit du Seigneur, et ordonnent qu'elles soient gardées; ils ont chacun quatre mil ducats de provision l'an, outre leurs advantages qui reviennent à trois fois autant, ayant chacun d'eux cent esclaves montez et armez de lances, espées, jaques, et masses à la Turquesque et morions; Marchent apres les Chesnigirs ou Gentils-hommes servans, en nombre de quatre cents, vestus richement, et montez sur bons chevaux et bien armez, portans les six lances dudit Seigneur, l'un apres l'autre, lesquelles sont couvertes d'escarlatte, et a de solde par jour leur Capitaine, quatre escus, et non plus. Apres iceux viennent les soldats portans scoffions d'or bastu en teste, avec de grands pennaches d'esgrettes, mais tous à pied, et leur quatre Capitaines aussi marchant moitié à dextre, et l'autre à senestre, entour de la personne du Seigneur, portans la moitié, l'espée à la droite, et l' autre à la gauche, faisant seulement nombre de deux cents ou environ. Derrière la personne dudit Seigneur immediatement, marchent les trois Pages, dont j'ay parlé cy-dessus, qui portent l'arc, les habillemens, et le boire de Sa Hautesse; Apres suit Cappigilar Guicagiassi, Lieutenant des portiers, derrier lequel sont deux Capugis, ayant ledit charge d'instruire et guider ceux qui veullent baiser la main du Seigneur. Apres luy marche l'Emiralem, qui porte l'estendart du Seigneur, qui à trois cents aspres le jour, derrier lequel sont portez six estendars de plusieurs couleurs, lesquels ne se voyent jamais que quand sa personne marche en son armée. A costé droict desdits estandars se porte une banniere rouge, devant laquelle marche à cheval l'Aga ou le Colonnel des Spaisoglans, qui veut dire, chef des jeunes Chevaliers, qui sont environ deux mil, portans chacun lances et banderolles rouges, sur bons chevaux, marchans à la façon des gens des vos ordonnances. Du costé senestre desdits estendart, marche la banniere jaune desdits Seglitars, ayant celuy qui la porte trois escus de solde le jour et ses gens de quinze à vingt aspres, qui sont environ deux mil, portans banderolles jaunes au bout de leurs lances, pour s'esgaller aux Spaisoglans, marchans ainsi qu'eux en ordonnance. Apres ces troupes, et à la fille desdits Spaisoglans à main droicte, suit une enseigne verte, devant laquelle marche l'Aga des Oloffagis, qui veut dire chef des soldats à cheval, lequel a de solde, cent aspres le jour et ses gens qui sont environ mil à douze cens, de dix à treize, portans aussi les banderolles vertes, et marchent comme font les chevaux legers en France: Suivent apres lesdits Oloffagis à la senestre l'Aga des soldats dudits Olafagi et ses gens, qui veut dire le chef de la partie senestre des soldats ou chevaliers à cheval, ayant l'enseigne et les banderolles de taffetas rouge et blanc au mesme solde de susdits, et marchent aussi en ordonnance; et est à notter que lesdits quatre chefs sont tous fils des Chrestiens, nourris

dans lesdits Serrails, lesquels par la preuve qu'ils ont fait de leur valleur, ont eux telles dignitez. Marche apres avec ses gens, à costé droict, l'Aga des Carapiiriler Aga, qui veut dire Colonnel des pauvres jeunes Chevaliers, ayant mesme solde, et portant l'enseigne et les banderolles blanches: A costé gauche marche un autre Colonnel, et ses gens, qu'on appelle aussi pauvres Chevaliers senestres, et en Turque Sultalut Caripagit Lagafi, portant enseignes, et banderolles vertes et blanches, avec le mesme solde de susdits. Apres lesdits Chevaliers, marche le grand Bassa Vizir Azen du costé droit, portant une enseigne des ses couleurs, ou telle qu'il luy plaist, avec trois ou quatre mil de ses esclaves, où le nombre qu'il en a, avec leurs banderolles de mesme couleur tous bien vestus, et armez, et montez de ses grands chevaux, et son Lieutenant ou Quiguaja qui les conduit. Ayant, ledit Bassa vingt-quatre mil ducats de solde l'an, et son Timar qui vaut plus de trois fois autant, et son Lieutenant à environ six mil ducats, et lesdits esclaves ont de quatre jusques à vingt aspres par jour, et ceux qui ont Tubar, peuvent avoir chacun an, de quatre à cinq cens ducats, outre que ledit Bassa paye l'orge qu'on donne ausdits chevaux.

Apres lesdits pauvres Chevaliers senestres, marche le second Bassa Vizir, portant son enseigne de deux couleurs, telles qu'il luy plaist, avec mil esclaves ou ce qu'il en a, bien montez et armez, portant les banderolles des mesmes couleurs; ledit Bassa à vingt mil ducats de solde par an, sans son Timar, et son Lieutenant vingt quatre mil aspres, et lesdits esclaves de trois jusques à dix aspres par jour, outre ce qu'ils sont nourris, et entretenus de toutes schoses qu'il leur faut. Du costé droit apres le premier Bassa, marche le tier Vizir, avec environ mil chevaux de ses esclaves, portant les banderolles et enseignes de quelles couleurs qu'il luy plaist, ayant iceluy, et les siens mesme solde que le second Bassa: De l'autre part marche le quart Vizir, et environ mil esclaves aussi bien à cheval, et bien armez, portant telles couleurs qu'il luy plaist, avec le solde desdits second et tier Bassas, et sesdits esclaves deffrayez; Marchent devant ledit Emiralem, ou Porte-estandart du Seigneur, environ quatre cents Chaoux conduits par leur chef, nommé Chaoux Bassi, qui veut dire chef des Commissaires Royaux, et au temps du combat sont espars ça et là, pour mettre les gens de guere en ordonnance, étans bien montez et armez, et portans seulement une masse en la main, ayant de douze à trente aspres de solde le jour, mais la plus part de trois à quatre cents ducats de plus de Timar chacun an, outre leurs advantages, qui montent tel an, à trois et quatre fois autant: mais faut considerer de plus desdites forces, qu'il y a des esclaves en grand nombre des tous les particuliers, qu'on met à cheval, qui font plus de quinze mil chevaux, lesquels font la garde des chariots et bagages, avec quelque vaillans chefs, qu'on leur donne, comme seroient les Escuyers d'escuryes du Seigneur, et environ cinq cents des braves Chevaliers pour les encourager, ou quelques, Mutaffar Agats, lesquels n'ont autre chef que ledit Seigneur, et partant ne vont à la guerre, s'il n'y va en personne, ayant iceux de quarante à deux cents aspres de solde le jour, et sont personnes estimées et honorées de tous, du nombre dequels a esté fait à Vostre faveur, *Sire*, Aly Aga, à vous envoyé de mon temps Ambassadeur de Sa Hautesse, avec lettres, portant creances sur luy, dont V. M. a esté grandement honorée envers tous les Princes Chrestiens, et redouté comme elle sçait. Marchent apres les deux Beglierbeys de l'Asie, et de l'Europe, et apres eux les gens desdits Bassas, et à main droite apres le tier Bassa, ledit Beglierbey de la Grece, avec quarante mil personnes bien montez, braves, et bien armez, qui ont leur livrée à part, comme ont aussi tous les Sanjacs, et a ledit Beglierbey vingt-mil ducats l'an de provision, et les Sanjacs de cinq jusques à dix mil et le reste de quatre jusques à huict mil aspres l'an, et tous marchent comme les autres en ordonnances. De la part senestre, apres le quart Vizir, marche le Berglierbey de ladite Natolie, avec soixante mil personnes à cheval avec leurs Sanjacs, mais non pas si bien en ordre que ceux de la Grece; et l'un et l'autre ont environ cinquante Chaoux qui leur font le mesme office que les susdits: La teste de ladite armée est gardée de l'artillerie et desdits Janissaires, ainsi que sont les flancs et

les costez de la bataille; et si bien lesdits Janissaires marchent les premiers, toutefois ils sont les derniers quand ce vient à combattre, lesdits Beglierbeys combattent les premiers, et les Janissaires marchent à l'heure cinq à cinq, ne tirent point que les uns apres les autres, et soudain que les premiers ont tiré, se couchent en terre pour recharger leurs harquebuzes, et ainsi tirent, et rechargent, jusques à ce qu'ils soient au lieu ou est ledit Seigneur. De tout ce que j'ay dit cy-devant, V. M. peut juger, qu'outre les Estats et revenus que ce Seigneur a, il a encores en temps de paix, comme de guerre, en ladite Natolie, cent mil chevaux, et en la Romanie ou Grece, de cinquante à soixante mil chevaux, outre et de plus que la garde de sa Porte, qui monte à plus de trente mil chevaux, sans les dervis que nous appellons avanturiers; Et à de plus les Tartares, Vallacs, Bogdans, et autres ses tributaires, qui doit faire croire à V. M. *Sire*, que sesdites forces de terre sont plus espouvantables en campagne, qu'en un siège, ou en quelque destroict, et que là où leur ennemy ferait le dégast, ils se ruïneroient d'eux-mesmes. Et ce peut faire jugement d'ailleurs que marchant quasi toûjours en foule par la campagne qu'une gendarmerie Françoise et autre Chrêtienne, pourroit esperer sur eux une honnorable victoire, parce que nous voyons par toutes les histoires que qui a trop de fiance en ses forces, par la multitude de ses gens, et non pas en qualité, est le plus souvent demeuré vaincu; et si celuy qui à le plus d'argent, plus d'hommes, et de pays devoit estre le plus grand des autres, l'on n'aurait tant veu de mutation au monde, que nous en avons veu: Parce qu'il y a eu des Monarques, et des Republiques, qui ont esté en hommes, et en deniers plus puissans que les autres, lesquels n'ont pas laissé d'estre subjuguez par moindres forces, mais plus puissantes en vertus, qui leur ont fait perdre la liberté, et leur Empire, comme les livres en sont tous remplis, desquels je n'allegueray entre tous que la maison des Ottomans, qui en moins de deux cents cinquante ans, par les bons Chefs, et ses gens plains de valeur, s'est fait jusques à cette heure, maistresse des deux parts du monde. L'on voit de plus que la milice de cedit Seigneur est toute naturelle et non estrangere, qui despend de luy seul, et s'estime d'elle mesme; Et bien que la plus grand part soient fils de Chrestiens, ou Chrestiens reniez, ils font neantmoins du tout profession d'estre ennemis des Chrestiens, ayans ferme opinion que mourant à la guerre, contre les Chrestiens, qu'ils s'en vout droit en Paradis. Ne reste pour cela, que les Chrestiens ne soient grandement craints, et pour ce en leurs prieres et oraisons, qu'ils font cinq fois le jour et la nuict, leurs Talismans ou Prestres, prient avec grande devotion Dieu, qu'il ne permette que les Princes Chrestiens soient une fois unis, et tous respondent *Amin*, *Amin*, qui veut dire *Amen, Amen*. La paye ou solde de ses gens, est tousiours d'une mesme façon tant en temps de guerre, que en temps de paix, sans que nul s'en pleigne pour la peine et despense de la guerre; à raison de deux esperences qu'ils ont, l'une d'hazarder leur vie pour le buttin, l'autre de s'acquerir de l'honneur, pour parvenir à quelque grade par les armes.

Et certes, *Sire*, il n'y a chose qui plus enflamme les coeurs par bonnes oeuvres, que l'esperance d'estre recognus, et recompensez: Et en tous les Estas et Cours des Princes, où la vertu a esté prisée et estimée, l'on y a veu faire des preuves émerveillables.

Avant parlé des choses de terre, je diray fort briéfvement, ce que je sçay de celles de la Mer à Vostre Majeste, se retrouve l'Arsenal du Seigneur, vis-à-vis de Constantinople, du costé de Pera, lequel est fort commode pour la terre, et pour la mer, et bien à propos, et seur de tous empeschemens, pour estre le port en celle part à l'abril de tous les vents, joint qu'à chacune rive dudit port, se trouve au moins neuf brasses d'eau en fond. Il y a à mettre cent cinquante galeres à couvert sous les vaultes, et s'en feroient autre tant, qui se voudroit servir du jardin dudit Seigneur, que fit faire Hebrain Vizir Azen, sans plus tenir galeres en mer, ils ont abondance de gros bois, et de toutes les sortes à faire vaisseaux et rames, outre les commoditez qu'ils ont du costé de la mer majeur ou noire, et ce qu'ils en tirent des forests de Nicomedie, qui n'est qu'à cent mil dudit Pera; ils ont grand quantité de fer, tant des minieres de San Moro près la Ville de Scopia en la Grece, que de celles de Pendirachi en la Natolie, où il y a encores des minieres, cuivre et

et chamvre à faire des cordages, mais pour ne les sçavoir bien faire, s'en fournissent en la Chrestienté. Ils tirent grand quantité de salpestre d'un lac qui est en ladite Natolie appellé cousir; Ils en tirent aussi de la Surie, mais pour estre humide ils ne s'en servent que à faute d'autre; les poudres se sont prés les sept tours, à un bout de Constantinople, ayant là grande commodité, et quantité de moulins et mortiers; ils se fournissent de toiles à faire voiles sur le bord de la mer noire du costé de la Grèce, tirant sur le Danube, à raison des ouvriers qui se sont là habitez pour le lieu humide, qui produit du chamvre et lin en abondance, et en font aussi des toiles à faire tulbans; mais les canevas se fournissent des Chrestiens en temps de guerre, et si l'on veut faire armée tous les Maistres d'Aches sont obligez d'aller travailler audit Arsenal, et notamment ceux des Isles de Metelin, Scio, Rhodes et autres de l'Archipelago et de Gallipoly, mais ils les payent. L'Emin de l'Arsenal, à charge de distribuer et consigner à tous les Capitaines des galeres ce qui leur est necessaire, mais il faut qu'ils en rendent compte à leur retour du voyage. Qant à la Cheurme, deux ou trois mois avant le partement de l'armée, ils envoye lever un homme en chacun Village de la Grèce, ou tant qu'ils leur en faut, ou levent pour le payement d'un forçat, ou vaugneur, mil aspres pour faire ledit voyage, qui fait qu'ils ont de bons hommes, (sans les esclaves) et n'en manquent point. Quand ils font une armée, les Perots et autres Grecs de treize ans au dessus, payent un et deux ducats, outre leur Carah ordinaire, et disent que c'est pour les biscuits, si bien que ledit Seigneur met plustost de l'argent dedans son tresor en armant, que d'en tirer pour les fraiz de ladite armée. Pour l'artillerie ils en ont grandequantité, voire plus de cinq cens pièces inutiles devant le Toppana, qu'ils ont apportées de leurs conquestes, outre qu'il en font une piece parfaite et accomplie par jour, l'un portant l'autre audit Toppana, qui est leur fonderie; leur galleres sont bien armées de soldats, et outre la paye ordinaire, ont trois aspres le jour pour payer leur biscuit, les Capitaines s'appellent Rays, et les soldats de mer Oloffagis ou Azappes, ayant le Rays de dix à vingt aspres le jour, et l'Azappe de quatre jusques à dix, chacune gallere porte le canon en courcye, et quatre ou cinq moyennes en proüe, et leur donne-t'on leur provision de poudre et basles pour le voyage, selon l'entreprise qu'ils veulent faire, qui est d'ordinaire cinquante livres de poudre, cinquante harquebuzes de plus fornies, deux cents arcs et les flèches, etc. Le Capitaine general, Patron absolu de la mer, et de tout ce qui en dépend, met et casse qui bon luy semble, et pourvoit à toutes choses sans contradiction: mesmement celuy d'aujourd'huy nommé Oluch Alli, pour l'authorité qu'il s'est acquise plus que ses devanciers par sa valeur, estant hors les chasteaux de Seste et Abide, ledit general en la presence des Capitaines, fait lire le commandement qu'on luy a donné, pour l'adresse du chemin et lieu où il doit aller, comme il aura à combattre, assailir, et à se deffendre, ne le sçachant luy-mesme auparavant. Au premier assaut qu'ils donnent ils crient, d'un cry si haut qu'ils espouventent leurs ennemis, lequel les animent au combat, disant que tout est predestiné, et qu'ils pourroient aller entre cent mil morts, qu'ils ne mourront si Dieu ne l'a par leur destin determiné: Et pour ce que la conservation et augmentation des Estats et Empires, dépendent de l'argent et des forces qui doivent estre és Provinces et places maritimes, comme en celles qui sont en la terre ferme, encores faut-il qu'elles soient pourveuës d'hommes de bon gouvert, et de bon conseil, et qui ayent amour à leur Prince, ainsi que generalement ont les Turcs, qui fait que ledit Seigneur est bien servy et obey. Et pour ce que les ans, les temps, et les Princes se changent, ne sera hors de propos que je touche un mot à V. M. de la nature, et inclination de ce Seigneur: Je diray donc qu'il est comme j'ay dit de fort petite stature, gras, de poil chastagnier, melancolique, delicat à cause du mal que le tourmente, et le rend timide sur la mer, avare ce qui se peut dire, obstiné, mol en ses entreprises, et craintif, de coeur bas, qui le rend peu aymé des grands et des petits, outre qui se communique à ses Sultanes, à ses Nains, et à ses Agats, plustost que à ses Bassas. Il se plaist de lire en la Philosophie, et aux Histoires, à faire des feux artificiels sur l'eau, pour donner plaisir ausdites Sultanes, en jouxtes, privées comedies, et bouffonneries, pour estre

privé par sondit mal, de plus honorable exercice, et le plus grand mal qui est en luy, est qu'il ne fait point de justice, et donne les graces à qui a offensé pour de l'argent, ne se souciant de son peuple, bien qu'il commence fort à murmurer; il est au demeurant fort chaste, et n'a jamais cogneu que la seule femme qu'il a, bien qu'il n'ait qu'un seul fils, encores qu'il ne luy manque de plus belles, si bien que les Turcs propres disent que leur Empire commence à decliner, et que mourant ledit Seigneur et son fils, se terminera la race de Ottomans. Il a desir de mettre fin à la guerre de Perse, pour tenter quelque grande entreprise sur les Chrestiens, soit par mer ou du costé de l'Hongrie, et est à douter de celle de Candie sur les Venitiens, pour plus facile commodité, et parce qu'il n'est permis à un Empereur d'edifier et construire une mosquée et hôpital public, qu'il n'ait conquis un Royaume, ou quelque Province pour la fonder du revenu d'iceluy : Mais parce qu'il ne suffit pas d'avoir parlé dudit Seigneur en general : Je diray maintenant (combien qu'il soit tres-difficile de cognoistre et penetrer les secrets des Princes) la disposition sienne envers les Princes Chrestiens, c'est à dire en qu'elle consideration il les tient, et quels ils sont, comme seroient le Pape, Vostre Majesté, l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Roy de Pologne, et les Venitiens, et ne parleray des Allemands pour le peu d'estime qu'ils en font, disant qu'ils ne sont bons à rien, et qu'ils font toujours esté battus d'eux, ainsi que les Ongres. Il fait grand estime de V. M. tant pour estre icelle la plus puissante, et premier Roy Chrestien, et amy entier des Ottomans; que pour l'inimitié naturelle que les François vos bons subjects ont avec les Espagnols, que pour plusieurs autres respects. Toutefois à present il est entré en quelque opinion que V. M. ne l'ayme que pour tirer de luy commodité, pour ne luy avoir envoyé Ambassadeur exprés à son advenement à l'Empire, et moins pour assister aux nopces et feste de la circoncision de son fils, avec les presens qu'il attendoit de vostre part; si bien que les plus grands de sa Porte, disent que vostre amitié, *Sire*, s'en va fort diminuant : Attendu mesmes que ne voulez entreprendre contre l'Espagnol, et partant qu'ils ne se doivent trop fier de vous, pource que vous estes le Roy des Chrestiens, et qu'il y a une grande force pour vous émouvoir en ce qu'il vous sera dit au besoin, que vous estes Chrestien. Ledit Seigneur porte une hayne mortelle et inveterée de longue main au Roy d'Espagne, pour le peu de foy qu'il a cogneu en luy, et à ses Pere, Oncle, et Ayeul; et pour ce que la maison d'Austriche s'est plus opposée que les autres à la grandeur de celle de Ottomans, craignant mesmes ces forces depuis la journée de Lepantho, se souvenir de la quelle, et autres occasions qui se sont presentées en sa deffaveur, pendant le temps qu'il estoit empesché contre ledit Persien, l'ont contrainct, voires forcé, d'accorder une suspension d'armées audit Roy d'Espagne, laquelle toutesfois a esté si peu estimée de sa part, qu'il n'a laissé d'offrir par plusieurs fois à V. M. ses armées de mer, toutes les fois qu'elle en aurait besoin. De l'Empereur ou Roy d'Hongrie, ils l'ont pour Prince de peu de valeur au faict des armes et de pere en fils mal fortuné, et de peu de moyen, de sorte que pour les victoires qu'ils ont heu sur les Ongres, ne les estiment pas beaucoup; si bien que le respect qu'ils luy ont, est seulement pour la grandeur dudit Roy d'Espagne, et pour l'intelligence que ledit Empereur a avec les Polonnais, lesquels ils craignent aucunement pour la grand' noblesse, et générosité qui est au coeur d'iceux, et lesquels ne demandent que la guerre, pour estre pauvres lesdits Gentils-hommes, et leurs pays bornez de tous costez de Princes Chrestiens. Quant à nostre sainct Pere le Pape, si bien il est le plus foible en forces d'armes, si l'estiment-ils tres-puissant, d'autant que sa Sainteté peut esmouvoir les Princes Chrestiens contre eux, aussi que les Papes ont tousiours fait, et qu'il est le Chef de nostre Religion. De la Seigneurie de Venize, ils l'estiment et en font cas aucunement pour la richesse, sagesse, des forces en mer qu'elle peut faire à l'improviste, et pour les belles villes et forteresses qu'elle a, et l'amitié avec tous les Princes Chrestiens.

Toutesfois ledit Seigneur et ses principaux Ministres font en ce croire, qu'ils peuvent quand bon leur semblera entreprendre contre elle, ou les manier à baguette, parce que ladite Seigneurie souffrira toute injure, quelle qu'elle soit plustost que de

rompre contre Sa Hautesse une autre fois, tant pour les tromperies que luy ont tousiours faits les Espagnols, que pour ce que leur Republique ne se pourrait passer du traffique de Levant, et que leurs subjects mourroient de faim, comme l'on dit sans iceluy, dont se pourroit brasser contre leur Estat une pernitieuse rebellion.

Lesdits Turcs estiment de plus deux Prince Monsulurans, le Soffy ou Chach Roy de Perse, et le Serif de Fez; ledit Soffy, parce qu'il est estimé de tous les Monsulurans, et pource que Sultan Soliman ayeul de Sa Hautesse, et ledit Seigneur, n'ont jamais sçeu rien gagner sur luy, ou du moins, gardé ce qu'ils ont conquis, luy portent une haine mortelle pour cela, et pour deux autres raisons. La premier parce que les Ottomans ne peuvent oublier que Tamberlan (duquel ils disent que lesdits Roys de Perse sont descendus,) rompit Bajazet premier, le print, et le mit dans une cage de fer, et le mena par tout en triomphe, le mettant en mangeant soûs sa table comme un chien, et faisant servir ladite cage de montoir, quand il vouloit aller à cheval: l'autre est le different qu'ils ont pour leur Religion; Car si bien ils sont tous Mahometains, toutesfois y est cette difference, que ayant Mahomet en quatre disciples, assavoir, Ebuchir, Omer, Ohman, et Alli qui fut son gendre, lesquels quatre les Turcs font esgaux en authorité: mais les Persiens ne faisant nul estime des trois premiers, ne font cas ny commemoration que d'Alli. Et à ce que me dit un jour Tsiaoux Bassa, ledit Seigneur par un tetfa *(sic)* ou advis du mofti, a fait declarer ledit Persien, et le Serif pour heretiques, pour ses raisons, et autres qui les mettent hors de leur salut; et partant qui tuera un Persien, aura le mesme merite que s'il faisant mourir un Chrestien, et de mesme en les saccageant. Toutes fois en la Natolie se treuvent plusieurs Turcs qui vivent en l'opinion dudit Persien, parce qu'il disent qu'il traicte mieux ses subjects, que ne fait ledit Seigneur les siens, et ne veut que les hommes soient esclaves que de Dieu: Qui fait que tous ses gens vont à la mort contre les Turcs, fort joyeusement, et partant est fort estimé, et redouté de ce Seigneur, joinct que en temps de guerre pourra curir ses pays jusques en Scuttari, pour n'avoir forteresses sur les confins qui l'en puissent détourner. Du Serif de Fez (c'est à dire, de ceux qui en ont esté chassez,) il les a craint et estimé, et fait encores, pour la part et intelligence qu'ils ont tousiours eu avec les Mores, et pour estre grands Princes en Afrique, et intelligent avec ledit Roy d'Espagne son ennemy, qui du temps de l'Empereur Charles le Quint son Pere, alla jusques à Tremisen, qui est la derniere ville de Barbarie, et aurait pris Zoptot, chacun fort à quinze journées d'Algers, le fils duquel fut pris dans la gollette l'an 1574. et se retrouve aujourd'huy dedans les sept tours de Constantinople prisonnier. Et celuy qui en l'Estat ce seroit soubmis par present annuels à quelque devoir de reconnoissance envers ce Seigneur, et luy auroit l'an 1581. envoyé par deux Ambassadeurs, les riches presents que j'ay escrit à Vostre Majesté par l'industrie dudit Oluch Alli, et pour la crainte qu'il a eu de sa valeur, et le deposseda pour y mettre un sien frere, appuyé et favorisé grandement des Mores. Ie n'entreray plus avant en matière pour le regard des Bassas et Conseillers dudit Seigneur, et qui gouvernent sa Porte, et ses finances, d'autant comme j'ay dit Vostre Majesté la peut comprendre par mesdites despesches, joint que ce seroit chose qui pourroit attiedir vos oreilles, et ne luy apporteroit aucun fruit: Je ne repliqueray non plus à Vostre Majesté ce que j'ay negotié pour son service à ladite Porte, puis qu'elle aura veu en ma relation, de laquelle elle se seroit fait faire lecture en son Cabinet par Monsieur de Villeroy, le dernier jour de Mars; et m'ayant de tant honoré (par sa clemence) de monstrer d'en avoir eu contentement, je ne puis que je ne recognoisse cette grace particuliére de Dieu, et de la bonté de Vostre Majesté, attendu que je n'y ay fait chose de laquelle je me doive glorifier, d'autant que si chacun subject d'icelle, acquerroit à vostre Couronne un Estat, et vous fit, *Sire*, Monarque de tout le monde, devroit neantmoins dire, qu'il n'auroit fait que le service qu'il vous doit. C'est donc une trop grande obligation que celle que l'on doit avoir à son Roy, et à sa Patrie, parce que nul ne peut si bien faire, qu'encore n'y soit-il obligé de plus. De mon temps est advenu sept mutations de Vizirs Azens, qui est autant de changement d'Estat: sur lesquelles j'ay à supplier

plus que tres-humblement Vostre Majesté, de mettre en consideration, en quels détroits je me suis peu lors retrouver, mesmes voyant les Chefs de ladite Porte tous contraires et opposez en volontez. Afin que son bon plaisir soit de ne mesurer toutes les actions de semblables hommes à la rigueur, et extremité du poid, et de considerer que nul autre sien Ambassadeur avant midy, ny a eu telles fusées à demesler, qu'icelles qui s'y sont presentées de mon temps, et durant cette guerre de Perse: Qui est la cause principale, qui m'a fait charger vos finances de quelque despense extraordinaire. Que je vous supplie tres-humblement, *Sire*, vouloir advoüer, et ordonner à Messieurs de ces finances que j'en sois dressé, et assigné, et d'une année entiére de mes gages, que je n'avais touché, selon qu'il auroit pleu à V. M. cy-devant le commander, icelle seant en son Conseil d'Estat; Et pour fin de cette mienne generalle relation, je la supplieray encores avec la reverance que je dois, se souvenir de ne laisser jamais ses Ambassadeurs à Constantinople sans bonne somme de deniers, parce que cela est un fort (entre les Turcs) là ou en cas de besoin, ils se peuvent sauver contre tous assauts, et conserver vostre nom et authorité, en la splendeur que je les y ay, (grace à Dieu,) laissez, et aussi ses affaires. Vostre Majesté prendra aussi s'il luy plaist en bonne part ce que je luy die, qu'elle entende comme elle a tousiours fait d'envoyer à ladite Porte du Grand Seigneur des gens adroits et practiquez aux affaires, et de la bonté, integrité, vertu, et patience desquels se soit veu aucunes preuves. Et reservant ma personne en celle part, de laquelle soit fait tel jugement qu'il plaira à Vostre Majesté. Je la feray encor ressouvenir d'envoyer là, des hommes, dont elle se puisse fier, sans prendre d'eux aucun soupçon, ny deffiance, et sur tout de ne les y lasser jamais sans argent. —

CXLI.

Pera.
1585,
26 Marte.

Berthier, agentul frances la Pórta, cătrĕ Henric III despre nemulțămirile provocate de Petru Cercel în Țara-Românéscă.

(Fond franç. 16144, fol. 4).

Et quant aulz affaires de Monsieur le prince de Vallaquie, ils semblent aller de jour à aultre détériorans par plainctes sur plainctes à Sa Haultesse de diverses parts sur ses depportemens, si bien suscitées la pluspart par artifice de ses compétiteurs, jusques-là qu'aucuns doubtent qu'il ne soit levé de l'estat à ceste prochaine remise de Tribut de juing prochain; Dont ayant jà escrit par la dernière depesche à V. M[té] en ce subject, j'y seray attendant sur ce ses commandemens.

CXLII.

Berthier către Henric III, despre intrigile dela Pórtă pentru rĕsturnarea lui Petru Cercel și punerea luĭ Mihnea în locul sĕŭ.

Constantinopole. 1585. 9 Aprile

(Fond franç., Nr. 16144, piesa Nr. 10.)

Au demeurant Sire, suyvant ce que j'ay ausy cy-devant ja puys aulcunes ordres escrit a Vostre Majesté en ce subiect les prattiques, des hommes de Pierre Vayvode de Bogdanie, oncle du Mihné, dernier jouissant de la Vallaquie et de ceulx dudit Mihné, en ceste Porte, sur l'occasion d'avoir retrouvé ce beglierbey de la Grèce cy-devant janissaire-aga (ayant jà de longuement comme V^re^ Ma^té^ sçait, la principale charge par ordre de ce seig^r^, des affaires de ces provinces, et favorisé plus qu' oncques d'icelluy), grandement altéré et irrité contre Monsieur le prince de Vallaquie, pour rayson notamment entre aultres que l'agent dudict prince procura sans son intercession, il y a a environ ung an, que ledict Mihné fut conduit en exil en Barbarie, dont ledict beglierbey obtint comme aussitost commandement contraire pour le rappel d'icelluy, Ont esté telles puys ja aulcunes jours que contre la commune opinion et comme usance ordinaire de ne faire pour divers respects changement aux dites Estats qu'aulx temps de la consignation du tribut ou remise du présent des faulcons en ceste dite Porte, ce seig^r^, à la relation dudict beglierbey, qui auroit noté ledict s^r^ prince d'infidélité et trahison à Son Haultesse, se seroit promptement meu à la démission d'icelluy. Ayant commandé à ces fins apres la secrète expédition d'un chiaoux ja de quelques jours pour aviser les lieux voysins de fermer les passaiges, en . . . reexpediez autre . . . . . . du present puis la saisye du jour precedent des hommes et facultez dudict prince en ce lieu, et subsecutifment deux jours apres autre pour l'effect de le conduire en çà, et restablir le Mihné en ceste province, par la mise en possession au gouvernement d'icelle d'un des siens, en absence et attente d'icelluy, que ses adhérantz tiennent de jour à aultre debvoir arriver icy de Modon, où ils veullent qu'il soit de retour de Tripoly de Barbarie puys quelques jours, si bien aultres disent n'y avoir encor advis de sa levée dudict Tripoly. C'est effect, Sire, accéléré notamment, ou plustost causé, avec l'instante poursuitte des susdits adversaires, (ainsi qu'il est discouru comme . . . . de tous . . . . et je n'ay manqué avec beaucoup d'autres à le luy représenter par lettres en diverses occasions et occurrences, pour l'honneur et dignité du service de V. M^té^ et sien particulier bénéfice), par les réitérées plaintes qui, sur mémoire de jour à aultre de divers endroits contre icelluy s^r^ prince, (sont venues)[1]) à cedict seig^r^ de divers ses désportementz peu à la satisfaction, soit de Sa Haultesse, pour la jalousie et suspicion qu'il donnoit entre aultres de méditer quelque retraitte, ne s'estant nonobstant divers commandementz, et advertissementz des premiers de ceste Porte, voulu onques despartir puis jà longuement de la ville de Tergovist, où il est encor de présent, frontière et voisine des confins de Transylvanie et Hongrie, pour se rendre en celle de Bocorestz leur résidence ordinaire, que des ministres de ceste dite Porte, de son peuple, et beaucoup de ceulx qui ont eu à traitter avec luy. Lesquelz siens desportementz, si, comme la commune voix en a puys jà quelque temps couru icy bien largement, au très grand désadvantaige de l'honneur dudict prince, (bien qu'il est trop certain que sesdits adversaires y intervenuz en ayent suscité et accreu bonne part les motifz,) ilz se retrouvoient d'ailleurs vrayz et accompaignez de l'effect, (ce que je ne peux Sire, non plus affirmer que desnier, pour n'en avoir du tout en tout les rencontres bien assurez), iceulx véritablement le rendroient *non plus digne d'aucune faveur ny intercession; Et de ma part, Sire, comme j'ay jà advisé V. M^té^, j'ay penssé en semblable conjonction, pour le bien et honneur du . . . . . . et les respectz . . . . . oultre n'en avoir esté requis par les siens,*

1) Cuvintele între parentese lipsesc în manuscris.

de grand bien ja l'aurois de surceois à y employer l'auctorité et faveur de Vostre Majesté près ceulx-cy, jusques après en avoir eu son commandement. De tant plus Sire, pour ne mettre icelle davantaige à ceste preuve en cas que l'effect n'auroit à réussir, estant l'affaire aux termes où il se retrouve; et que d'ailleurs ledit s^r^ prince se trouvast avoir prins ou estre pour prendre sur ce frangeant ce party de retraitte, comme aucuns doubtent icy qu'il soit pour faire, pour esviter de se trouver ès mains de ceulx-cy, Qu'ils interprètent . . . . . à pure infidélité, appellant Caïns et traitres ceulx qui se retirent de ceste façon; ayant esté, comme dict est, ainsi donné à entendre à ce seig^r^ par le susdict beglierbey tel estre le dessaing jà de longuement dudict prince. Joinct d'ailleurs Sire, la corruption généralle régnant de puis plus qu'onques en ceste dite Porte, mais sur tous aultres endroicts aux comme continuelz aux biennaux, triennaux et quoy que soit temporelz changemens de vayvodes en ces deux Estats de Vallaquie, et Bogdanye, dont en moings de six ans s'en sont venz icy trois, compté, cestuy-cy, en chacun d'iceulx qui oultre le tribut et présents à ce seig^r^, se tenant l'offre de celluy du Mihné présentement estre à Sa Haultesse de six cent mil escuz et au beglierbey de cent mil, ceulx-cy jà déposés et bullez, comme l'on dict, en lieu asseuré, jusques après l'arrivée et entière mise en possession d'icelluy Mihné, se peuvent dire avoir à faire part chacun an à ces principaulx ministres de plus du tiers de leur revenu et estat pour les continuelles nouvelles mangeries sur les annuels enchérissementz, de leurs compétiteurs, et en somme en estre quasi plus censiers et admodiateurs que seigneurs.

Tel estant en somme Sire, l'estat au vray de ces Estatz ou plustost provinces tributaires, que j'ay pensé en ceste occasion de son service de debvoir representer à Vostre Majesté, desquelles cesdits ministres se servent ordinairement, de plus pour le jour d'huy qu'onques, comme de notables subjects de corruption, gaing et utilité. Important partant assez plus à leurs commoditez qu'elles demeurent en cest estat ès mains de chrestiens, tels qu'il leur plaist, princes néz ou aultres, dont ilz en tiennent continuellement en divers endroictz, Chypres, Rhodes, Alep et aultres, trois ou quatre prisonniers à cest effect, que de les réduire soubz gouverneurs turcs, comme ilz auroient piéça faict sans ce et quelques aultres particuliers respectz des confins. Et de tant Sire, ce semble subject très fragile et sablonneux pour y asseoir aucun fondement de seure et honnorable négociation. Il est vray Sire, que comme jusques au dernier poinct et article de vye il reste toujours quelque espoir, aussi faict-il encore en aucuns bienveuillans dudit prince en cas qu'il sera pour prendre ce party comme l'on l'y a exhorté sur ce project et part au . . . . . . par lettres et hommes à luy despeschez en dilligence, de se venir représenter en ceste dicte Porte pour se justifier, que ses affaires se pourront remettre sus, mesmement où il y arriveroit avant ledict Mihné, s'y travaillant encor soubz main par aucuns d'icelle; Et Hagy-Bassa mesmes s'y estant offert en ce cas, ainsi qu'il m'auroit mandé dire par l'ung des siens. Ce qui servit en effect vériffier le contraire à ses adversaires de ce qu'ilz ont faict entendre, mesmes ayant esté rencontré d'ailleurs, comme Il a, par l'un des chiaoux passant présentement en Vallaquie, un homme dudict s^r^ prince, qu'il auroit recentement expédié en çà, avec de dix à douze mil escuz, et addresse de trente mil d'ailleurs renduz jà à Andrinople, pour satisfaire à partie du tribut et autres debtes d'icelluy au temps, et attendant le passaige de surplus. Dont de ce qui y suyvra cy apres, tant pour le party prins par Icelluy, qui se sçaura au plustard dans dix ou douze jours, que succez de tout l'affaire, je tiendray V^re^ Ma^té^ fidellement avisée *qui sçaura cependant s'il luy plaist en ce subject que prevoyant . . . .*

CXLIII.

Berthier cătră Henric III despre hotărîrea luĭ Petru Cercel de a veni la Pórtă, să se justifice de acusările ce i s'aŭ adus.

Constantinopole. 1585, 17 Aprile.

(Fond français, 16144, piesa 12 verso).

Et pour le prince de Vallaquie, dont j'ay escrit aussi très largement à V. Ma[té] per la . . . . . derniere depesche, de ce qui y seroit recentement succédé touchant sa démission, il est venu advis puys cinq jours en ça, par le retour d'un de ceste province, non toutes foys despuis confirmé encor par aultre, pour estre les passaiges, comme l'on tient, cloz sur le pays jusques au passer en çà du Danube, par les adversaires; que ledict s[r] prince auroit prins une fort belle résolution, et icelle faict entendre au chiaoux à luy dépeschéz, de se venir rendre avec le trésor et tribut aulx piedz de Sa Haultesse pour justiffier à icelle ses actions, et recevoir ses commandementz.

N'estans en aultre attente plusieurs grands de ceste Porte et des sultanes, mesmes la Hazaqui, femme de cedict seig[r], partie en considération de l'honneur et de l'amitié de V. M., partie pour l'envie très-grande que ce beglierbey de la Grèce s'est acquise comme de tous généralement, que de la vériffication dudict advis par l'acheminement d'Icelluy s[r] prince au desseing cy-dessus. Ausquel cas ilz sont deliberez d'y employer tous offices pour la reconfirmation dudict prince en cest Estat, et restablissement en son honneur, à la confusion de ceulx qui les y auroient faict contraires. Où je seray aussi, peult-estre, Sire, en occasion de si bonne conjoction, pour y intervenir, du moings pour attester à ces ministres le contentement que vous serez pour reçevoir en ce subgect, (si bien il ne vous en pourroit en tout aultre cas estre imputé aulcune chose, pour estre les secretz des espritz des hommes trop impénétrables, n'ayant oncques esté ny pouvant estre l'intention d'une sacre si grande Auguste Ma[té] de favoriser personnes qui eussent la moindre ombre d'estre oncques pour s'esloigner tant soit peu de leur debvoir;) qu'il ne soit veu qu'un recommandé d'icelle par tres digne, tres louable et houmble commiseration, eut fait une telle réuscite que ses adversaires auroient (ce estant) très malicieusement mis en avant; qui seroient partant, sans avis, dignes de la mesme peine du crime par eulx imputé. De tant plus, Sire, y ayant, comme j'ay jà escrit, trouvé disposé de mesmes le seig[r] Hagi-Bassa, qui en a despuys, à ce qu'il me fit lors entendre, traitté avec Messih-Bassa, et demeurez en ce qu'ilz n'ont opinion jusques icy par les conjectures aussi escrites, que ledict prince soit atteint de semblable crime; et où il leur appèrera plus clairement de sa justice et innocence, qu'ilz y feront tous offices possibles près Sa Haultesse. S'espérant que, dans cinq ou six jours au plus tard, l'on aura tout advis certain de l'acheminement d'icelluy, que sesdits adversaires tentent cependant d'obtenir (pour l'appréhension qui leur reste encor, ne comparoissant jusques icy le Mihné qu'il soit conduict droict en exil, sans passer n'y venir en ceste Porte, leurs intentions et pratiques estans encor d'assez pis, qu'il s'espère néantmoings ils ne seront, Dieu aydant, pour voir effectuer du tout en tout.

CXLV.

Constantinopole. 1585. 29 Aprile.

Berthier către Henric III despre fuga luĭ Petru Cercel în Transilvania.

(Fond franç. Nr. 16144, piesa Nr. 14.)

Et se tient d'ailleurs les preparatifs de ceste guerre estre telz et plus grandz qu'ilz ne se sont veuz ja de plusieurs precedentes années, de tant plus, Sire, estant le motif des Tartares comme assouppy, pour estre, dit-l'on, deux des freres opposantz arrestetz par le Nogai Tartare, et tiers par le Seigneur Moscovite, ausquelz ilz auroient du recourir, l'un et l'autre en faveur de ceste dite Porte. On seroit puys naguieres arrivé un Ambassadeur de la part dudit Moscovite, pour reconfirmation de l'amitié des deux Princes, ainsi que le Mihné, le XXIe de ce moys, après l'advis du XIXe. de la retraite ou fuitte du prince dernièrement desmis de ceste province de Vallaquie, le jour suyvant de l'arivée des Chiaoux audit lieu, leur ayant premièrement faict démonstration, suyvant la nouvelle en venue lors, de vouloir passer en çà aulx piedz de Sa Haultesse dont il auroit néantmoings tost après faict apparoir de l'effect contraire, s'estant levé le soir avant le jour par luy assigné, qui fut le mardy XVIe du présent, avec tout son train, environ de quatre a cinq cent soldatz et quarante troys charriotz, chargéz de deniers (du tribut et autres,) meubles et autres facultez qu'il auroit peu recueillir en ce brief temps, print la routte de Transylvanie, et à son lever fait tirer troys pièces d'artillerie conduittes ensemble autre avec Soy. Ce que, Sire, ou avec advis survient de cinq ou six jours en ça, et qui continue encor, (bien que sans assuré rencontre jusques j'ay par chiaoux ny homme mandé expres), se retrouvera véritable, luy sera aussy et de tant plus mal réusey, comme le party par luy prins de ceste honteuse retraitte soit par changement de sa première résolution pour crainte de la vie, qui luy auroit esté artificieusement imprimée par ses adversaires, ainsi qu'aulcuns tiennent, soit par eslection, ou aultrement, est en soy très indigne et crimineux, à la façon et usance notamment de ceste Porte. Et qu'il se trouvera partant avoir par icelluy confirmé en effect le principal subject mis jà de si longuement en avant par sesdits adversaires, que son desseing n'ait esté oncques autre, que de méditer les occasions d'une semblable licence et adieu: se tenant par le susdict advis, qu'il ait esté arresté prisonnier avec quelque nombre des siens par un gouverneur d'un chasteau soubz Varsovie (? = Brasovie), à l'entrée de la province de Transylvanie, dont il ne peult estre qu'au premier jour l'on n'en ait le certain.

— — —

CXLV.

1585 11 maiŭ.

Henric III. câtre Berthier despre revocarea principeluĭ Petru Cercel.

(Fond franç., Nr. 16144, piesa Nr. 15.

J'ay eu à plaisir d'entendre les particularitez contenues en vos lettres, mesmement que ce seig^r^ soit demeuré satisfaict de la réparation du faict de Lermo, d'aultant que je désire tout bien et prospérité à la république de Venize. Mais puisque ainsy est que la guerre de Perse continue et que le jeune Tartare s'est remis aux champs avec forces, il ne faut pas craindre ny espérer que ce seig^r^ puisse ceste année rien entre-

prendre du costé de deçà. De sorte que je tiens pour certain que Stephanio obtiendra de luy et de ses ministres ce qu'il vouldra, s'il passe vers eulx; ce qui favorisera tousjours de plus en plus les affaires d'Espaigne en la chrestienté, où elles preignent tel progrès qu'elles en sont formidables à tout le monde. Car ne pouvant rien faire contre moy avec force ouverte, il a tellement pratiqué et suscité aucuns de mes subgects qu'il a remis mon royaulme en plus grand trouble que jamais; à quoy je suis après à remeddier au mieulx qu'il m'est possible. Quant aux affaires du prince de Vallaquie dont font mention vos dernières lettres, je veulx estre informé au vray des causes sur lesquelles il est traversé par ses malveillans devant que je vous ordonne ce que vous aurez à faire pour ce regard: partant vous m'en adviserez par vos premières.

CXLVI.

Berthier către Henric III, despre cele întîmplate luĭ Petru Cercel în Transilvania.

Pera. 1585, 14 Maiŭ.

(Fond franç., Nr. 16144 piesa Nr. 16.)

Le prince de Vallaquie tenu au demeurant maintenant par commune voix, qu'il se soit saulvé, qui avec ses facultez, qui après avoir esté premièrement arresté et detenu en ung chasteau à six mil de Varsovie, et qui sans, mays non qu'il y en ait non plus rencontre ny advis assuré par homme exprès, notamment de la province de Transylvanie, par où l'on tient qu'il a prins sa routte. Le Mihné se préparant cependant pour son acheminement en l'Estat dans cinq ou six jours, ayant baysé la main à ce seigneur dès le dernier du passé, et à mesme jour l'ambassadeur du Moscovite, mais sans past.

CXLVII.

Berthier însciințéză pe Henric III despre Petru Cercel și successorul seŭ Mihnea.

Pera. 1585, 1 Junie.

(Fond franç., Nr. 16144, piesa Nr. 17.)

Le XXII[e] partit aussy le Mihné pour son acheminement en Vallaquie, le dernier desmis de ceste province, si bien il seroit à diverses foys venu advis audict Mihné de l'arrest et prinse d'icelluy au chemin de sa retraitte soubz Brasovie notamment, dont il en auroit donné plusieurs robbes et aultres présentz de bonne main à ceulx qui luy en portoient les premières nouvelles, se tenant touttesfoys par la voix commune, et ainsy l'arguant d'ailleurs la longueur du temps, pour ne se sçavoir au vray où il se retrouve, qu'il ait passé oultre puys peu en la dudict Brassovie avec huictante

chevaulx seulement, chargez parti de ses plus précieuses facultez en or et joyes et trente personnes, qu'il auroit choisy de ses plus asseurez serviteurs; et laissé le surplus avec le tribut (disent aulcuns) et un escrit en ce subject soubz ledict lieu. Et qu'il ait despuys rendu conte à ce seig^r par un arz au dedans du serrail, de l'occasion et voye usée en son partement, (dont il a doubte que les Transylvains soient pour en estre recherchéz, qu'aulcuns tiennent avoir favorisé soudict passaige); le causant sur les frayeurs de la vie que l'on luy auroit donné, soit les chiaoux ou aultres de ceste Porte, par artifice de ses adversaires, avec justification de ses actions et desportemenz, par divers effetz, et se soubzmettant et offrant, mesmes de se venir rendre au plus tost aulx piedz et mercy de Sa Haultesse; ce qu'aulcuns osent espérer, et discourent mesmement qu'il soit pour faire dans briefz, (si bien sans fondement), soit avec quelque ministre de prince, dont ilz parlent de deux et troys, ou incogneu. Mays non que pour ce il s'estime, n'y y ait apparence, (quand bien il advînt,) qu'il fut pour en recueillir aulcun effect, estant l'affaire jà hors de temps, et pour la si grande quantité de deniers que ledit Milhné se retrouve avoir jà consigné, tant à ceste ditte Porte qu'à divers ministres d'icelle qui l'assistent en ses affaires. Joinct le nouveau party que l'on tient Ibrahim-Bassa avoir prins de favoriser près ce seigneur, et conduire à cest effect avec soy d'Alep en çà, un nommé Constantin, qui se dit filz de feu Mircia Vayvode, pour luy moyenner et intercéder la mesme grace, dont le Milhné mesmes n'est en peu d'appréhension, s'attendant ledict Ibrahim pour accomplir les nopces de la fille aisnée de Sa Haultesse, — à la quelle, Sire, baysarent la main pour leur licence et adieu.

CXLVIII.

Pera. 1585, 22 Iunie.

Berthier către Henric III despre scăparea luĭ Petru Cercel din Transilvania.

(Fond franç. 16144, piesa 18.)

Le XIXe arrivàrent les deniers et meubles laissez soubz Brassovie par le prince de Vallaquie, dernier desmis, que l'on tient s'estre retiré et eschappé de là avec neuf personnes seulement, iceulx deniers consignez du mesme jour, et aussitost renvoyez par Sa Haultesse au beglierbey de la Grèce pour estre mandez à Osman-Bassa.

CXLIX.

Regele Henric III recomandă, în instrucţiunea ce dă ambasadoruluĭ seŭ la Pórtă, d. Lancosme, de a stărui ca creditoriĭ luĭ Petru Cercel să fie achitaţĭ de sumele de banĭ ce-ĭ împrumutaseră. Paris. 1585, 23 Sept.

Min. Afac. Str. *Turquie*, v. II, fila 341; Instruction et Lettres de l'Ambassade du Sieur de Lancosme ambassadeur en Levant pour le Roy Heury III, l'an 1585, tipărită -Idem, fila 339 verso, m-scripta.

Le prince de Vallaquie Petrus qui n'aguères avoit esté restitué en sa province par le moyen, entremise et authorité de Sa Majesté et de l'Ambassadeur Germigny, ne s'est pas véritablement comporté comme il devoit à l'endroict de certains bonnes et honnestes personnes, comme est l'abbé Strossi, le médecin, La Corde et autres qui luy ont presté argent en ses nécessitez de par deça, outre les libéralitez et faveurs qu'il a reçues de Sa Majesté et autres grands à son occasion, ayant eu assez de temps et moyen d'envoyer payer ses debtes à ces pauvres gens-là; ledit Abbé y est pour deux mil tant d'escus, et ledit La Corde pour quasi autant, selon que Sa Majesté est advertie: et ne sont pas personnes à qui une telle perte ne cause un très notable préjudice, et mesmes qu'ils ont emprutés les sommes pour l'en accommoder en sa nécessité. A l'occasion de quoy ledict Sieur de Lancosme fera faire toute office et bonne poursuitte pour le remboursement desdits deniers, et advisera Sa Majesté de ce qu'il y pourra advancer.

CL.

De Lancosme, ambasadorul frances la Pórtă, către Henric III despre măsurile luate de Turcĭ a nu supăra pe Creştinĭ, şi starea imperiuluĭ turcesc. Constantinopole, 1586. 14 şi 28 Maĭ şi 11 Iunie.

(Fond franç., Nr. 16144 piesa Nr. 49, 59 şi 51 cifrate.)

Le Grand Seigneur a envoyé commandemenz secretz sur toutes les frontieres qui regardent la chrestienté. que aucun Sangeac, ou aultre, n'ayent sur leur teste rien à esmouvoir contre le Chrestiens. Et s'ilz reçoivent quelque desplaisir, qu'ils le dissimulent comme ilz ont ja commencé à faire en ung acte qui est arrivé en Hongrie, où quelques garnisons de l'Empereur sur la frontière ont enlevé une grande assemblée de Turcz, et toutes leurs marchandises. Il est venu icy ung bruict sourd que le Moscovite armoit, joinct avec les Tartares. L'on ne sçait rien de certain. Le Grand Seigneur a eu advis par le moyen des Juifz qui sont en la Chrestienté que tous les princes Chrestiens arment; encores que l'on ne die publicquement à quelz desseings, si restent-ilz en doubte. Ilz m'en ont faict sonder, je leur ay respondu qu'en divers lieux les princes Chrestiens s'armoient, mais que Votre Majesté estoit en tel estat qu'elle ne redoubtoit aucun ennemy, et pouvoit garentir ses amys . . . .

Car la corruption est icy si grand qu'ilz n'ont besoing que d'ung ombre ou apparance, pour ruiner ung homme qui aura à perdre et mancquera de support . . .

Despuis deux cens ans cest empire n'a esté en si mauvais estat, ny la peur si grande. Ilz n'osent pas faire sortir dix gallaires de peur de harceler les Chrestiens. Ilz ont advis que les gallaires de Malte, de Florence et de Sicille, ont donné en Barbarie, prins deux gallaires, ung gallion et quatre galliottes . . . .

Sire, ie supplieroy tres humblement Vre Maté de considérer comme il est possible de satisfaire à la dignité et iustice, veu qu'il n'y a iustice, verité ny honneur dans l'âme ny devant les yeux d'aucun ministre de ceste Porte, tout estant plain de corruption, cela s'estant introduit en habitude par la nonchalance, peu d'effect et avarice extreme du chef.

CLI.

Veneţia. 1586, 15 Iulie.

D. de Maisse însciinţéză pe Henric III despre întîmplările luĭ Petru Cercel.

(*Corr. de Venise*, Harlay, — Charrière, IV, 527.)

Depuis huict jours sont passez en ce lieu deux gentilhommes vallaques et un gentilhomme françois, venant de Rome et allant, de la part de S. S., trover le Battori, avec lettres fort particulières que j'ay veues pour la délivrance du Pétrasque, naguères prince de Valachie, lequel ils ont descouvert estre détenu prisonnier dedans un chasteau en Transilvanie, bien que ceux qui le tiennent facent toutes choses pour le cacher. Ils m'ont faict entendre le sujet de leur négociation et espèrent par le moyen de S. S. et dudict Battory le retirer. Et où cela ne succéderoit, ils sont résolus, à ce qu'ils m'ont dict, de s'addresser au G. S., et, par le moyen de Chiaoux, premier bassa, qu'ils disent avoir amitié estroite avec ledit Pétrasque, luy faire entendre le lieu où il est prisonnier, et le faire demander par Son Altesse; et en ce faisant luy donner et au dict bassa la somme de cinq à six mil escus qui sont entre les mains de ceux qui le retiennent. Je leur louay l'une et l'autre de ces deux voyes, craignant qu'ils ne voulussent encores avoir recours à V. M. et qu'elle ne s'en trouvast empeschée. Ils me voulurent sonder en quelle opinion V. M. tenoit ledict Pétrasque, je leur respondis que je n'en estois pas informé, mais que je leur voulois bien dire qu'il avoit esté publié par deçà que le malheur où il se trouvoit luy estoit advenu par son mauvais conseil et par une extrême cruauté dont il avoit usé envers les siens. Ils se travaillèrent beaucoup à justifier les actions dudict Pétrasque, et, s'ils disent la vérité; il y avoit plus de malice de ses ennemis que de sa faute; tant y a que je croy qu'ils vouloient essayer de sçavoir de moy s'ils pouvoient encores se servir de l'autorité de V. M. quand ils en auroient besoing, dont je ne leur donnay aucune espérance. Depuis leur partement il est venu advis que ledict Pétrasque estoit mort; je ne sçay s'il est véritable, mais il pourroit estre que ceux qui le tiennent, sçachant ce que l'on vouloit faire pour sa délivrance, l'ayent traicté à la turquesque pour se deslivrer de telles poursuittes.

CLII.

De Villeroy către de Maisse însciințându-l că regele aprobă atitudinea sea față de trimișiĭ luĭ Petru Cercel.

Paris. 1586, 2 August.

(Charrière IV, 544.)

Sa Majesté trouve bon que vous n'ayez donné espérance aux gens du prince de Vallaquie de tirer faveur d'elle en ses affaires, car elle est très malcontente de luy.

CLIII.

De Lancosme anunță pe Henric III. despre plecarea ambasadoruluĭ Engliterei prin Țéra-Românéscă.

Constantinopole. 1586, 20 Aug.

(Fond franç., Nr. 16, 144.)

Les affaires de cest ambassadeur anglois sont venues en tels termes, qu'à la fin il s'est résolu de se retirer et a prié et sollicité ung patron de navire françoys de l'enlever d'icy dans deux ou trois mois, et doibt prendre le chemin de Vallaquie par la mer Noyre et de là passer en Austrice, vers le Danemarc, pour se retirer en Angleterre, n'osant, à mon oppinion, passer ny par l'Italie ny par l'Allemagne, de craincte d'avoir desplaisir, ou estre arresté ou par les Espagnols, ou par les partisans dudict roy.

CLIV.

De Lancosme către Henric III despre ajutorul ce se ḑice că ar fi cerut Polonia contra luĭ Maximilian.

Constantinopole. 1588, 20 Ianuarie.

(Fond franç, Nr. 16144, piesa Nr. 37, cifrată.)

Il est arrivé icy ung gentilhomme polonnois, il y a environ douze jours, envoyé de la part du prince de Suede, et du Chancellier de Pologne, pour demander, a ce que l'on dict, secours contre l'archiduc Maximilian des forces, qui se pourront lever en Transsilvanye, Vallaquie et Moldavie. L'on dict que le premier bassa luy a faict responce que Sa Haultesse voluntiers leur accorderoit du secours, et qu'il pourvoiroit avec son conseil, non le leur, des forces, qu'il leur vouldroit envoyer. L'on dict que le bassa Belierbehy de la Grece, recherche ceste occasion, esperant comme tiers ennemy des deux parties, faires les affaires de son maistre de leur division, et moyens. L'on ne sçait encores ce que se resouldra. Ce dict gentilhomme l'on dict qu'il est parent dudict Chancellier, qui n'est accompaigné que de sept ou huict hommes. Il baisa, le XVII du pre-

sent, les mains de ce Seigneur, chose extraordinaire, et qui monstre que l'on a envye de les tromper soubz apparance d'honneur et faveur. L'on ne parle plus d'armement de mer. Si, de ceste heure, V^re^ Ma^té^ avec tous les aultres princes chrestiens, estiez en estat de pouvoir faire seurement une ligue generalle, Je croy que jamais les predecesseurs d'Icelle, ny des aultres princes, n'ont eu l'occasion si belle et apparente de renverser, ou au moings grandement affoiblir ce tres puissant, et tirannicque empire, ennemy du nom Chrestien; pour la confusion et mauvais estat auquel il semble s'en allér tumber.

CLV.

Veneţia. 1588, 28 Ianuarie.

De Maisse către Henric III, despre sosirea luĭ Cercel la Bucurescĭ.

(Fond franç., 16144).

Le prince de Vallachie est arrivé en ce lieu. Il m'a prié de faire entendre à V. M. que ny la perte de son Estat et de ses biens, ny le mal qu'il a enduré en sa prison, ne luy ont donné tant de travail et d'ennuys, comme il a faict entendre qu'il fust en la mauvaise grace de V. M. laquelle il dit avoir esté mal informée du succeds de ses affaires, estant le tout advenu par la calomnie de ses ennemis ou de ceux mesmes du G. S. Il la supplie d'envoyer un gentilhomme à ses despens, et au cas qu'il se trouve coupable, qu'il est prest de luy porter sa teste pour en répondre: si aussi il se trouvoit que ce fust une persécution de ses ennemis, qu'il luy plaise l'aider au recouvrement de son Estat.

CLVI.

Veneţia. 1588, 4 Aprile.

De Maisse către Henric III despre intenţiunile luĭ Petru Cercel.

(Fond franç., 16144)

Le prince de Vallachie n'a jamais eu opinion de retourner en France, ains faict son compte au retour de Rome de passer en Const-ple, où il dit estre appelé par le G. S., par le moyen du premier bassa, qui le tient en sa protection, désirant seulement que le monde connoisse que Votre Majesté ne l'a point abandonné.

CLVII.

Henric III scrie luĭ Lancosme despre dispoşiţiunile sale pentru Petru Cercel. 1588, 4 Iunie.

(Fond franç., 16144, piesa 69.)

J'ay rejecté jusques à présent le prince de Vallaquie, après m'avoir adverty de son arrivée en Itallie, d'aultant que je croyois certainement qu'il avoit perdu tout crédit et réputation à la Porte de ce seig^r. Mais à présent que j'ay appris le contraire par vos lettres, et que je cognois qu'il y a encore espérance de le pouvoir relever de sa chutte, je luy feray sçavoir et auray à plaisir de le recommander de nouveau et le favoriser aultant qu'il me sera possible, dont vous commencerez à jetter les fondementz, si vous cognoissez y pouvoir estre utile, car aultrement je ne vouldrois mon nom y estre employé ny vostre entremise.

CLVIII.

Regele Henric III, către de Sancy în favórea unuĭ pretendent la tronul Moldoveĭ. 1588 24 August.

(Fond franç. 16144.)

J'escris au s^r de Lancosme la délibération que j'ay prinse d'envoyer en Levant avec le prince de Moldavie, chevalier de mon ordre, l s^r de Sansy, conseiller en mes conseils d'Estat et privé, affin de moyenner, par l'intervention de mon nom, que ledit prince soit restably et réintegré en ses Estats.

CLIX.

Regele Henric III, către Lancosme pentru restabilirea luĭ Petru Cercel pe tronul Ţăriĭ Romănescĭ. 1589, 4 Ianuarie.

(Fond fr. 16144.)

Le vous envoye les dépesches que vous m'avez mandé estre à propos que je vous feisse par delà pour le restablissement du prince de Valachie, lesquelles vous emploirez et y ferez de ma part tous les offices que vous pourrez pour luy ayder et impétrer sa grâce qu'il poursuist.

CLX.

Veneția.
1589
8 Iulie.

De Maisse către Henric III despre chemarea luĭ Petru Cercel la Pórtă.

(Fond franç., 16 44.)

Le Grand Seigneur a envoyé homme exprès icy pour rappeler le prince de Vallaquie qui est en allé depuis dix jours, et est l'opinion commune qu'il sera remis en son Estat.

CLXI.

Constantinopole.
1593,
6 Decem.

De Breves către Henric IV, despre Paul Mariani factorul Moldovenilor și Muntenilor.

(Fond franç. 16144, piesa 70.)

Il me dict (Ferrat) qu'il vouloit escrire a V^re^ Ma^té^ et la supplier de ne se servir de Paul Mariani puisque ça don occasions au mescontentement, puisque V^re^ Ma^té^ l'avoit honoré du consulat d'Egipte, qu'il demeurast a ceste Porte facteur des Bogdans et Valaquiens, nation assez maliceuse et qui donne subiect tous les jours de chastier ceulx qui se meslent de leurs affaires pour les tromperies et assasins qui'lz font ordinairement aux facultez des marchans, desquelz ils prennent la marchandise, me priant d'en escrire a V^re^ Ma^té^. Sire, par mes dernières depesches, si j'ay la memoire bonne, je l'ay advisée que l'hiver causoit que les forces du Grand Seigneur ne faisoient nul progres sur l'Ongrie, et que le tout estoit remis pour le printemps. Il est arrivé depuis cinq ou six jours nouvelles que le general Sinan s'estant retiré a Beligrade pour hyverner et s'estant une partie des forces desbendées pour venir hyverner en leurs maisons, les Hongres n'auroient perdu ceste occasion et auroient faict des courses sur beaucoup des lieux de l'obeissance de ce Seigneur ou il se seront faict de belles rencontres et perte de beaucoup d'hommes, tant d'une part que d'autre. Cela auroit occasionner qu'il se seroit crié en ceste ville depuis deux ou trois jours ung commandement de sa Haultesse pour tous ceulx qui estoient retournés pour hiverner, eussent a peine de leur vie de retourner en diligence se joindre avec le general. Toutes ces escarmouches ne servent que d'allumer le feu et preparer pour le printemps une cruelle guerre. . . .

Sire, la corruption et l'avarice regne et est si grande a ceste Porte qu'il est impossible de pouvoir esperer heureux succez d'aucunes affaires sans donner et fere presens, ce que m'a occasionné de m'embarquer en si larges promesses.

CLXII.

Scrisórea regeluĭ Henric IV. către Sultan în favórea principeluĭ român Alexandru Bogdan. (Mantes) 1591 10 Iulie.

(Archives de la couronne, salle arch. anc.; ms. 30 fol. 1.2. recto. *Lettres missives d'Henri IV*)

A Trés Hault, trés puissant, trés magnanime et invincible prince, le grand Empereur des Monsulmans Amurathan.

en qui tout honneur et vertu abonde,

nostre très cher et trés parfait amy.

La justice estant la vertu qui affermit plus les sceptres et couronnes aux princes qu'en sont douez, et vostre Haultesse singulièrement recommandée en ceste partie entre tant d'aultres qui décorent sa personne, cela nous rend asseuré qu'Elle ne prendra en maulvaise part que nous ayons receu en nostre protection Jehan Bogdan, prince de Moldavie, chevalier de nostre ordre, deschassé de ses biens et Estats, ainsy qu'avoit faict le feu Roy dernier, nostre très cher seigneur et frère, pour interceder son restablissement envers Vostre Haultesse, comme nous avons entendu qu'il luy avait desjà pleu le promettre à nostre dict prédécesseur. Et neantmoings desirant le faire avec le bon gré d'icelle, nous avons advisé de luy escrire auparavant pour la supplier, comme nous faisons très affectueusement, qu'il luy plaise accorder son sauf-conduict et passeport au dict prince, avec lequel il puisse aller en seureté presenter son innocence et très humble reverence à Vostre Haultesse, comme il a deliberé faire, quand il aura ce tesmoignage qu' Elle l'ayt agreable, et accompaigner à ceste fin l'ambassadeur que nous esperons en bref depescher vers Vostre Haultesse; attendant le partement duquel nous luy avons bien voulu procurer par la presente le contentement qu'il a desiré du dict passeport, pour luy servir de saulvegarde contre les machinations et entreprises de ses ennemys; dont il ira attendre la response sur le chemin que prendra nostre dict ambassadeur pour faire le dict voyage. Et en le luy octroyant en nostre faveur, Vostre Haultesse nous fera aussy cognoistre n'avoir à deplaisir l'assistance que nous desirons luy rendre en son affliction; en consideration de laquelle, et pour l'amictié que au nous retiendrons son filz nous luy aprés de nous, portons, attendant qu'il soit restitué en ses Estats. Sur ce, nous prions Dieu, Très Hault, trés excellent, trés puissant, trés magnanime et invincible prince, notre trés cher et parfaict amy, qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin très heureuse.

Henry.

CLXIII.

Henric IV. către primul-Vizir în aceiașĭ afacere. (Mantes) 1591 10 Iulie.

(ib. ms. 30, 102 verso.)

A Tres Illustre et Magnifique Seigneur Mahomet
Premier Bassa de l'Éxcelse Porte du grand Seigneur.

Trés illustre et magnifique seigneur, En attendant l'expedition que nous entendons faire en bref d'un ambassadeur de nostre part vers le Grand Seigneur, et la depesche que nous avons deliberé faire par mesme moyen en faveur de Ichan Bogdan, prince de Moldavie, chevalier de mon Ordre, deschassé de ses biens, et Estats, affin

qu'il luy plaise la restablir en iceux, comme nous avons entendu qu'il luy avoit pleu le promettre au feu Roy, dernier deceddé, nostre trés cher seigneur et frère, nous avons bien voulu escrire à Sa Haultesse, à ce qu'il luy plaise, comme nous l'en supplions, accorder son passeport et sauf-conduit au dict prince, pour luy donner libre accez à l'Excelse Porte de Sa Haultesse, et luy servir de saulvegarde contre ses ennemys. Et pour ce que sa qualité, et condition où il est reduict le rend trés recommandable, nous vous prions vouloir, pour l'amour de nous, tenir la main à luy faire avoir le dict passeport, le plus favorable que faire se pourra; chose qui vous sera de merite envers Dieu, et que nous recevrons, en notre particulier, à singulier plaisir, pour nous en revancher à ce que vous nous vouldrés employer: priant sur ce le createur qu'il vous ayt, Trés illustre et magnifique seigneur, en sa saincte garde.

Henry.

CLXIV.

(Mantes)
1591
10 Iulie.

Henric IV. către Alexandru Bogdan despre protecţiunea sa.

(ib. ms. 30 fol. 104 verso)

A Mon Cousin le Prince de Moldavye.

Mon Cousin, J'ay entendu par la lettre que vous m'avés escripte, et par ce que le prince de...[1]), vostre fils, m'a exposé de vostre part, ce que vous desirés de moy en assistance de vos affaires; auxquels n'ayant moindre volonté de vous favoriser que vous avés congneu que le feu Roy, mon Predecesseur, avoit, je n'oblieray en la despeche de mon ambassadeur, que je fais estats de renvoyer le plus tost que je pourray vers le grand Seigneur, de luy donner charge bien expresse de vous y faire de ma part tous les offices qui vous y seront necessaires, affin que vous puissiés parvenir au recouvrement de ce qui vous apartient, et en attendant que je puisse faire la dicte depesche, j'ay volontiers accordé les lettres que vostre dict fils m'a demandées, et seray bien ayse que en tout ma recommandation puisse apporter le fruict que vous en attendés; laquelle, ny aultre chose qui despende de moy, n'y sera espargnée pour vous en faciliter l'advancement: priant Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa saincte et digne garde.

Henry.

---

1) Loc gol in m-script.

CLXV.

Henric VI. către Mariany, ambasadorul regineĭ Engliterei, în aceiași afacere. (Mantes) 1591 10 Iulie.

(ib. ms. 30 fol. 103 recto.)

Au Sr. Mariany

Ambassadeur pour la royne d'Angleterre près le grand Seigneur.

Mons. Mariany, Desirant interceder auprès du Grand Seigneur pour le prince de Moldavie, Jehan Bogdan, chevalier de mon Ordre, à ce qu'il le veuille faire restituer en ses estats, ainsy que j'ay entendu qu'il l'avoit promis au feu Roy mon predecesseur, j'ecris presentement à Sa Haultesse, ensemble au premier visir et autres bassas, pour luy faire obtenir un passeport, affin qu'il puisse, sous la sauvegarde d'iceluy, et avec permission de Sa Haultesse, se rendre en seureté en Son excelse Porte, en compaignie de mon ambassadeur, que j'espere y envoyer en bref. Attendant le partement duquel, il ne laissera de s'advancer sur le chemin, pour y attendre sa venue et le dict passeport. Et pour ce que je scay l'affection avec laquelle vous avés embrassé mon service, et que j'ay en singuliere recommandation l'affaire du dict prince, je vous ay bien voulu escrire la presente, pour vous prier luy faire, pour l'amour de moy, tous les bons offices que vous pourrés, tant pour l'impetration du dict passeport que pour toutes aultres choses où vous cognoistrés pouvoir servir à l'advancement de sa juste poursuite, croyant que je tiendray tout ce que vous ferés pour luy, comme faict pour mon dict service: et sur ce, je prie Dieu, Mons. Mariany, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Henry.

CLXVI.

Henric IV. către regina Engliterei în afacerea lui Bogdan. Mantes 1591 10 Iulie.

(ib. ms. 30 fol. 103 verso.)

A très haute, très excellente et très puissante Princesse la royne d'Angleterre, nostre très chere et trés amée bonne soeur et cousine.

Très haute, trés excellente et trés puissante princesse, notre trés chère et très amée bonne soeur et cousine. Encores que votre charité envers les afligez n'a besoing d'estre excitée d'aultre part que de vostre propre inclination, et que le prince de Moldavie, chevalier de nostre Ordre, en ayt desjà ressenty de bons effects, toutesfois nous luy avons bien voulu donner ce tesmoignage de nostre bonne volonté en son endroict, pour les aultres effects qu'il en pourra recevoir, de vous prier, comme nous faisons trés affectueusement par la présente, qu'il vous plaise l'avoir, pour l'amour de nous, encores d'autant plus recommandé en son passaige par vostre royaume, et, de plus, escrire à vostre ambassadeur en Levant, à ce qu'il continue de luy faire de ce costé-là les

bons offices qu'il a desjà commencé de luy despartir en ses affaires, et qu'il y employe vostre bon credit sy avant, qu'il face cognoistre que vous en desirez toute bonne issue, au contentement du dict prince, affin de rendre sa requeste plus exorable, comme nous sommes asseuréz que vostre bon support la luy fera plus facilement obtenir; qui accroistra d'autant plus vostre louange et merite envers nous et le nombre des faveurs que nous recevons continuellement de vostre part; en recognoissance desquelles, attendons que nous le puissions faire en aultre chose, nous prions Dieu qu'il vous ayt, Trés haute, trés excellente et trés puissante princesse, nostre trés chère et trés amée bonne soeur et cousine, en sa saincte garde.

Escript à Mantes, le XIe jour de juillet 1591.

Votre bon frère et cousin,

Henry.

CLXVII.

(Mantes) 1591 11 Iulie.

Henric IV. către Beauvoyr ambasodorul Franciei în Anglitera în aceiasi afacere.

(ib. ms. 30 fol. 104 recto.)

A Monsr. de Beauvoyr,

Conseiller en mon conseil d'Estat, cappitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances et mon. ambassadeur en Angleterre.

Monsr. de Beauvoyr, Les faveurs et courtoisies que vous avés faictes, de vousmesme, au prince de Moldavie, dont il se loue bien fort, monstrent qu'il n'a besoing d'aultre récommandation envers vous, pour vous inciter à luy faire encores plaisir en ce que vous pourrés. Toutesfois, pour vous rendre encores mieux disposé, je vous ay bien voulu asseurer par la présente, que j'ai eu trés agréable que vous luy en avés desjà faict ressentir les effects de vostre bon naturel, et vous prier continuer ceste bonne volonté, vous employant particulierement envers la Royne, madame ma bonne soeur, affin qu'elle le veuille favoriser pour son passaige, là où il delibere d'aller, comme je luy escris une lettre à ceste fin; laquelle vous accompagnerés de toute aultre persuasion que vous pourrés, comme l'oeuvre, de soy, est recommandable; et n'estant la presente à aultre fin, je ne la vous feray plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsr. de Beauvoyr, en sa saincte et digne garde.

Henry.

CLXVIII.

Henric IV. către ducele de Saxa în afacerea luĭ Bogdan. (Mantes) 1591 11 Iulie.

(ib. ms. 30 fol. 140 recto)

A mon Cousin le Duc de Saxe, prince et eslecteur de Sainct-Empire.

Mon Cousin, Le feu Roy, mon predecesseur, avoit commencé un office envers le Grand Seigneur, pour la restitution du prince de Moldavie, spolié de ses estats: qui seroit demeuré imparfaict, pour les accidens depuis survenus en ce Royaume, luy estant neantmoins encores resté cette marque de cette bonne volonté envers luy, de l'avoir associé à l'ordre de France, comme il avoit fait. Et pour ce que la bonne intention qu'il avoit en cela est digne d'estrè embrassée d'un chacun, j'ay deliberé d'y faire de ma part ce que je pourray, faisant estat d'en donner charge bien expresse à mon ambassadeur, que j'espere envoyer en bref à Constantinople. Et s'estant le dict prince resolu de s'approcher ce pendant sur le chemin, pour mieux disposer les affaires, je vous ay bien voulu escrire la presente, pour vous prier, comme je fais trés affectueusement, que, s'il passe de votre costé, vous veuillés, pour l'amour de moy, favoriser son passaige, en ce qu'il pourroit avoir besoing de vostre appuy et support; et je tiendray à singulier plaisir la faveur qu'il recevra de vous en cest endroict: priant Dieu qu'il vous ayt, mon Cousin, en sa saincte et digne garde.

Henry.

CLXIX.

Instrucţiunile date de Henric IV. luĭ de Brèves, ambasadorul frances la Pórta, în favórea luĭ Bogdan. 1591.

(Fond franç. 16146, piesa 1.)

Au demeurant vivant le feu Roy dernier predecesseur de sa Ma[té] le prince de Moldavie Jean Bogdan auroit eu recours à luy pour implorer sa faveur envers sa Hautesse sur l'usurpation qu'il disoit luy estre faite par la violence et fausse suggestions de ses ennemis de la dite principauté de Moldavie à luy apartenant par droit de légitime succession affin qu'il pleust à sa Hautesse par sa bonté et justice accoustumée et a la recommandation du dit feu Seigneur Roy le faire restituer en son bien et le reprendre en sa bonne grace, et protection, en quoy le dit Seigneur Roy luy aurait volontiers acordé ce qu'il desiroit de luy comme oeuvre de charité deue a un prince affligé ayant sur ce depesché ses lettres de recommandation fort expresse a sa Hautesse ensemble a ses principaux ministres d'alors et adressé le tout au S-r de Lancosme son Amb-r avec autres lettres qu'elle luy escrivit, par lesquelles elle lui commandoit de faire les offices necessaires de la part de sa Ma-té en faveur du dit prince; mais comme Il avoit ja alors le coeur tourné a la ruine de son Maître avec les autres qui la bastissoient, il tascha plustost a celle du dit Prince qu'a faire ce qui luy estoit ordonné l'ayant faict piller et

si mal traiter qu'il fut contraint s'absenter de Constantinople de peur qu'il ne luy fist encore pir, et a depuis Iceluy prince tousiours temporisé atendant que par ministre plus fidelle à son Roy et avec commodité des affaires de sa Majesté de présent il peust estre secouru des mesmes offices que la malice du dit Lancosme luy avoit supprimé et fait évanouir du temps du feu Roy, dont ayant requis sa dite Majesté de présent avec l'ocasion de ceste depesche, elle penseroit offenser la memoire de son dit predecesseur, et fere tort a sa propre reputation si elle ne subvenoit de ce qui peut dependre de soy a la Justice et necessité d'un prince, duquel la condition et l'aage le rendent non moins digne de faveur que de compassion; Or tout ce que sa Majesté a principalement peu fere pour luy et qu'il a aussy recherché d'elle, est d'interceder envers sa Hautesse comme avoit fait le feu Roy pour son restablissement, ce qu'elle luy a volontiers acordé [1]) . . . . . a sa Hautesse et au premier Pascha, et a ceste fin veut que le dit Seigneur de Breves embrasse son affaire de sa part tout ainsy que le propre service de sa Majesté sans y espargner sa peine ny office qui puisse dependre de luy s'asseurant qu'il fera en cela chose tres agreable a sa dite Majesté.

CLXX.

1592 30 sept.

Henric IV. către de Brèves despre bănuelile fiuluĭ luĭ Bogdan, în privința sentimentelor puțin favorabile ale luĭ de Brèves față de principale român.

(Ms. Monmerqué, Lettres à l'ambassadeur du Levant).

Le fils du prince de Moldavie, qui est icy, ayant sceu que je vous donnais charge des affaires de son pere, m'a fait entendre qu'il vous estime mal affectionné envers luy; ce qu'encores je ne pense pas, ny mesme, quand vous auriés quelque animosité contre luy, que vous en voulussiés user contre mon commandament, toutesfois, au lieu de vous envoyer les lettres que j'escrivois en sa faveur, je les luy adresse directement à Venise où il est; et ne veulx que vous parliés de ses affaires, expressement, si ce n'est que par luy vous en soyés requis.

CLXXI.

1592 21 dec.

Henric IV. către de Brèves în afacerea luĭ Alexandru Bogdan.

(Ms. Mommerqué, Lettres à l'ambassadeur du Levant)

J'ay veu aussy ce que vous me mandés touchant le prince de Moldavie, et à quelle conséquence l'on veut tirer par delà ce qui n'est qu'une charitable intercession et recommandation en semblables occasions (dont vous m'avés faict plaisir de m'advertir,

---

1) Loc alb în m-script.

croyant que vous n'estes meu en cela que du zele que vous aves au bien de mon service, pour laquelle je vous ay faict une sy ample despesche par Lambert, que je desirerois fort qu'elle puisse parvenir en vos mains, affin que vous embrassiés doresnavant avec charge et authorité de ma part ce que vous avés traicté par cy-devant de vous mesmes, pour l'affection que vous avés au bien de mes affaires.

Henry.

CLXXII.

Henric IV. către Sultanul Amurat pentru restabilirea pe tronul Țĕriĭ-Românescĭ a luĭ Alexandru Bogdan. 1593-1595

(Archives de la Couronne, Salle 5, ms. 30 fol. 99 recto. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Tome IV p. 325—327.)

(Au Grand Seigneur)

Tres hault, tres excellent, tres puissants tres magnanime et invincible prince, le grand empereur des Moutsoulmans, sultan Amurathan, notre tres cher et parfaict amy, en qui tout honneur et vertu abonde, Nous avons tousjours estimé estre chose convenable et digne de la grandeur des roys et princes, de recueillir benignement ceulx qui, travaillez de quelques disgraces, se reffugient à eulx. C'est pourquoy cy-devant le prince de Valaquie ayant esté destitué de ses estats, et s'estant adressé a nous pour implorer nostre ayde envers Vostre Haultesse, pour la restitution d'iceux, nous aurions, prenant compassion de sa calamité, tres volontiers embrassé, de Luy en faire tres affectionnée priere et requeste en sa faveur, et mandé à nostre ambassadeur, lors residant à sa Porte, de luy en faire instance de nostre part. En quoy s'estant employé, Vostre Haultesse auroit eu, en nostre contemplation, cest office si agréable, qu' enfin elle auroit concedé au dict prince son restablissement en ses dicts estats, soubs la confiance qu'elle auroit prinse en sa fidelité. Neantmoins quelque temps après, les ennemys de sa prosperité n'estant, pour les choses passées, assouvys de haine qu'ils avoient conceu contre luy, auroient de nouveau suscité plusieurs faulses calomnies sur divers pretextes, pour le faire precipiter à desespoir de meriter la bonne grace de Vostre Haultesse, à quoy estant persuadé d'y adjouxter quelque creance, pour les divers advis qui luy en estoient donnez par personnes supposées, se trouva par consequent reduict en grande perplexité. Toutesfois, pour n'y violer la fidelité qu'il avoit à Vostre Haultesse, preferant son honneur et debvoir à toute aultre consideration, il se resolut prendre et rechercher la voie de sa justiffication, et se humilier à ses pieds, comme son esclave trés fidele et affectionné. Ce qu'ayant esté cogneu de ses dicts ennemys, se resolurent lors, pour l'empecher, d'attenter à sa personne et le faire mourir; dont les indices et les preuves qu'il en eut furent si evidentes, que meu de quelque fragilité humaine, il entra en doubte de sa vie et de son salut, et n'avoit peu, pour ces considerations, se presenter comme il en avoit intention.

Ce qu'estant aussy sincerement representé à Vostre Haultesse, comme nous sommes informez que la chose est ainsy passée, nous ne faisons doubte qu'elle ne trouve la cause du dict prince autant pleine de justice que digne de pitié et de commiseration. Au moyen de quoy, tout ainsy qu'il luy a desjà pleu cy-devant de recevoir nos resques-

tes qui luy avoient esté faictes en faveur de sa restitution, pour agreables, nous la supplions derechef tres affectueusement nous gratifier de tant, qu'en nostre contemplation elle veuille de nouveau remettre et pardonner au dict prince de Valaquie la faulte que l'on luy peut imputer d'avoir commise, et pas une plus ample grace, le faire restablir en ses terres ainsy qu'il estoit auparavant la destitution, soubs telles charges et conditions qu'Elle lui vouldra imposer, auxquelles nous voulons croire tant de sa probité que de la devotion qu'il porte à Vostre Haultesse, qu'il ne deffaudra jamais, et à autres choses qui regardent le service et contentement d'icelle. Et pour ce qu'Elle fera en cela oeuvre digne de sa magnanimité, nous le recevrons de singulier plaisir et tres agreable tesmoignage de l'amitié qu'elle nous porte. A tant nous prions Dieu, Tres hault, tres excellent, tres puissant, tres magnanime et invincible prince, nostre tres cher et parfaict amy, qu'il veuille icelle Vostre Haultesse conserver et accroistre avec fin heureuse.

Henry.

CLXXIII.

1593-1595 Henric IV către Ibrahim Paşa, în aceiaşi afacere.

(Id. ibid. ms. 30, fol. 101 recto. – *Recueil des lettres missives de Henry IV*, T. IV p. 327 – 328).

A Imbrahim Bassa.

Tres illustre et magnifique Seigneur, Je sçay que vous ne deffaillés nullement aux choses qui sont les plus requises à ceulx de vostre qualité, et que le prince de Vaaquie prenant, comme il fait, son reffuge à vous en l'affliction que ses ennemys luy ont brassée de longue main, il se seroit, par votre support, garanty de sa ruyne totale qu'ils ont conjurée. Dont à ce que vous soyés d'autant plus invité à luy continuer vostre protection en sa disgrace, à ceste cause, nous vous prions Tres illustre seigneur que prenant sa condition pour un ample subject de faire paroistre vostre vertu et generosité à un chascun, que vous veuillés tellement employer pour son regard vostre faveur et crédit envers Sa Haultesse, que le recevant en sa iustification, laquelle, comme son humble esclave et très fidele serviteur, il s'est allé offrir de faire, Elle, pour une plus grande marque de sa clemence et magnanimité, le face remettre et restablir en ses terres et pays, asseurée que, en quelque estat et degré qu'il puisse estre colloqué, il ne declinera jamais de l'affection et fidelité qu'il a au service de Sa Haultesse, et ne perdra aussy la memoire du bien qu'en ceste occason vous luy aurés procuré, en nostre faveur et recommandation : priant Dieu qu'il vous aiyt, Tres illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Henry

CLXXIV.

Memorialul luĭ Mariani contra luĭ de Brèves, în care se acusă de Lancosme şi de Brèves pentru omorîrea luĭ Petru Cercel. Pera, 1594. 10 Maiŭ.

(Fond. franc., 16,141 piesa 72)

Memoriale delle particolar ationi de Sr. de Breves verso il Console Mariani, et parte di alcune altre in generale di piu consideratione si sono descrite in altro Memoriale.

Morte data al Princ. de Valachià per causa del Sor. de L'ancosme et Sor de Breves.

Il Sor de Breves capitò in Costli l'anno 1586, col Sor del Ancosme, cossì figliolo che non haveva pellò in barba, si misse a studiar la lingua turca et con qualche pratica presa governava Il Sor del Ancosme et non se faceva cosa senza il consiglio suo, e ben vero che non si e mai saputo che facessero cosa in beneffìcio del Re Chrmo et ogni loro studio era di otenere dal Gran Sre di meter in stato Principi di Valachia et Moldavia per che ne havevan grosse promesse, et uno di loro che fu messo in stato prospero del Sr di Germiny et poi dismesso lo fecero venire qui et per haver mal guidato il suo fatto per opera de suoi adversarij fu fatto gietar in mare.

(Semnat) Io Paulo Mariani Consule per sua Maestà Christianissa In Egitto affirmo quanto in questo memoriale si contiene questo di X di Maggio 1594 In Pera di Constample.

CLXXV.

De Brèves către Henric IV despre bătălia de la Călugăreni. Pera, 1595. 17 Septem.

(Fond. franç., 16,144, piesa 83, cifrată)

Le general Sinan ayant heureusement passé le Danube et mis le pied en Valaquie pour chastier la rebellion du prince. Sy bien il s'est rendu maistre de la campagne, ça esté toutes foys avec sy grand honte et perte qu'il seroit meilleur qu'il fust à recommencer. Il a esté blessé au front d'un coup de dard lequel toutes foys ne faict que couler et a perdu un dent. Voila Sire comme avec leurs grandes forces ils ne font trop d'effectz, le tout par la mauvaise conduicte des chefz, l'envye estant sy extresme les ungs sur les autres que sy ce Seigneur ne se veult s'armer de l'exemple de Soltan Soliman qui cheminoit en personne en ses armées et faire mourir le premier qu'il cognoistra faire divorce, il court fortune de veoir de jour en jour son estat affloiblir et la gloire de ce grand Empire diminuer.

CLXXVI.

Pera, 1595. 10 Octobre.

De Brèves catre Henric IV, despre Sinan-Paşa, care se află în Ţéra-Românésca.

(Fond. franç., 16,144, piesa 85.)

Le general Sinan-Bassa est encores en Valacquie et faict semblant d'aller attaquer la Transilvanie. La nouvelle de la route que par deux foys les forces de sa Haultesse ont receues sur les confines d'Ongrie, voir mesme que par n'avoir este secourue la forterresse de Strigone elle s'est miserablement perdue au grand dommage de ceste Empire a tellement travaillé Sa ditte Haultesse qu'il s'est commande a divers viceroys qui sont pour le gouvernement et garde de pays qu'elle a conquis en Assie de venir avec leurs forces.

Ce pendant Sigalle a esté faict general d'Ongrye attendu que Sinan-Bassa ne peult vacquer que au restablissement des provinces de Valacquie et Bogdanie et chercher le chastiement du prince de Transilvanie.

CLXXVII.

Camp de la Fere, 15 Novem. şi 11 Decem. 1595.

Scrisorile regeluĭ Henric IV către D. de Brèves, despre răsboiul din Ungaria şi afacerile regatuluĭ sĕŭ.

(Fond. franç., 16,146, piesa 2.)

Monsr de Breves,

J'ay receu voz lettres du 15me d'Octobre avec les commandemens de ce Seigneur pour le Roy d'Alger, colationnez sur l'original, desquelz j'adviseray de m'ayder envers ceulx de ma ville de Marseille, laquelle est de present telement tirannisée de azault, et de Louis Daix qui s'en dit viguier, que je crains fort qu'ilz la livrent aux Espagnolz m'ayant esté escript qu'ilz en sont entrez bien avant en Traicté avec le Cardinal d'Autriche quand il a passé par là venant d'Espagne en Italie pour s'acheminer aux pais bas où il vient commander et apporter la paix aux provinces unies contre le Roy d'Espagne. Voyant ces choses et estant sy mal secondé et assisté de toutes partz que je suis, il faut aussi que je pense à mes affaires, par le moien de notre Sainct père le Pape, lequel m'ayant honnoré de sa Benediction, m'a faict entendre me vouloir mettre d'accord avec le dit Roy d'Espagne afin que tous les Princes Chrestiens puissent tourner leurs armes contre ce Seigneur et poursuivre les grandz avantages que Dieu leur a donnez sur luy et sur son Empire dont vous avez tres-bien faict d'avoir donné advis à ses ministres comme j'ay congnu par vos dites lettres que vous avez faict. Car, à vous parler librement et comme à mon serviteur tres-fidelle, Je ne puis soubstenir seul le faix de cette guerre, de laquelle il semble que la Royne d'Angleterre veult retirer son espingle. De sorte que sy ceulx des dites provinces composent, Je me trouverois abandonné de tous costez, si ce Seigneur ne se resoult de s'esvertuer et m'assister aultrement cette année qu'il a faict les precedentes, comme ses ministres Vous ont dit qu'il veult faire et à cette fin faire sortir deux cens galleres sans celles d'Alger, et aler en personne en Hongrie. Mais je me deffie qu'ilz ne facent ce qu'ilz proposent, comme j'ay souvent

esprouvé, soict par impuissance, leur empire estant fort affoybly de gens de guerre comme de reputation, soict aussi par faulte de resolution partant il s'en fault bien esclaircir car si j'estois bien asseuré que ce Seigneur fist cela, je n'entendrois à aucun accord avec le dit Roy d'Espagne, auquel j'ay moien et volonté de faire la guerre aussy forte que jamais si je suis secondé. Et vous diray qu'il s'offre des occasions de le travailler à bon escient en Italie et mesmes au Royaume de Naples, mais il fauldroit que je fusse assisté pour ce faire de dix ou douze galeres pour y transporter les gens de guerre françois que l'on m'y demande et qui sont necessaires pour cet effect. Voyez si vous pourrez obtenir ce secours d'eulx.

J'aurois besoin seulement du corps d'icelles galleres avec la Chorme, par ce que jamais les Chrestiens ne recevroient leurs gens en Italie, ny au dit Royaume de Naples. Je m'obligerois de les leur paier ou rendre dedans la fin de l'armée et leur en donnerois toutes les seuretés necessaires. Les mesmes galleres me serviroient aussi à recouvrer ma ville de Marseille et empescher que ces traictres ne la vendent aux Espagnolz, comme aultrement il me sera très difficile de faire. Et fault sur cela que vous leur faciez considerer et aprehender la conséquence de la perte d'icelle tant pour eulx que pour moy, telle que vous la congnoistrez aussi dit on que le dit Roy d'Espagne offre six cens mil escus ausdits traitres pour y estre recognu. De quoy je suis en un merveilleux soucy.

Je n'ignore les difficultez que vous aurez d'obtenir ce secours. Toute fois force m'est de le faire tanter, et fault pour les y disposer plustost (car comme vous dites ils ne font rien pour le voisin que par crainte et pour leur proffict) que vous leur faciez peur de mon accord avec le dit Roy d'Espagne, et mesmes offrir part en la conqueste du dit Royaume de Naples, leur remonstrant qu'il n'y a plus que moy qui fais la guerre au dit Roy d'Espagne, et s'oppose à la grandeur de sa maison conjoincte en toute façon avec le Roy d'Hongrie, duquel le dit Roy d'Espagne envoye aussi le frère en ces quartiers expres pour le mieux secourir et assister. De sorte que s'il n'estoit occuppé de mon costé il fortiffieroit le dit Roy d'Hongrie de deux fois autant de forces qu'ilz ne font en toutes celles de la Chrestienté, et seroient unies contre Sa Haultesse. Et me seroit mesmes impossible d'empescher mes subiectz d'y aler, tant ilz sont accoustumez à faire la guerre. Qu'ilz mettent donc toutes ces choses en considération et se resolvent faire un effort pour me secourir et j'en feray un aultre de mon costé pour le seconder l'année prochaine plus vivement que jamais. Et sy je m'obligeray à eulx de ne faire jamais paix avec le dit Roy d'Espagne sans eulx, pourveu qu'ilz me promettent le semblable de leur costé, vous asseurant que si nous pouvons tomber d'accord en toutes ces choses il y auroit moien d'entamer le dit Roy d'Espagne en ses propres pays, qui est ce qu'il craint le plus. Car je sçay que les morisques et plusieurs Seigneurs du pays, ne desirent rien tant que changement et mesmement en Espagne pour secouer le joug de sa tirannie. Dites leur de ma part que c'est là qu'ilz doibvent emploier leur armée de mer, la faisant telle qu'ilz vous ont dit, car pour ruyner son ennemy il n'est que de jetter ses armes dedans ses entrailles.

Ce qu'ilz ne feront du costé de Cicille et de Calabre ou ilz sont accoustumez et preparer à leurs courses et armes autrement qu'ilz ne sont en la costé d'Espagne. Me laissant faire la guerre en Italie comme vous les asseurerez que je feray s'ilz me veulent accommoder des dites galeres pour le dit temps seulement car j'espère dedans icelluy en faire dresser et mettre en mer un bon nombre, congnoissant que c'est le moien de nous fortiffier contre nos commungs ennemys, et sans la desbauche de Mr. Despernon qui s'est opiniastré de demeurer en Provence contre ma volonté J'y eusse desja pourveu car j'ay cela plus à coeur que toutes autres choses. Mais j'ay quelque esperance d'accommoder le dit Duc d'Espernon et à faulte de ce faire de revolter tout le pays contre luy comme ont desja commancé à faire plusieurs villes qui suivoient son party soubz la conduite de mon neveu le Duc de Guise et du Seigneur de Lesdiguieres qui sont entrez au dit pays pour mon service.

Monsieur de Breves, Je vous descouvre mes intentions et desseings comme à mon serviteur duquel J'ay esprouvé la fidelité, vous priant de les conduire de façon que j'en reçoive le contentement que je me suis promis.

Pour conclusion je desire esmouvoir ces gens là à me servir des dites galeres, et s'il est possible à faire la guerre en Espagne et du costé d'Africque car moyennant cela j'espererois bailler tant de besongne au dit Roy d'Espagne, que je ne serois contrainct de prester l'oreille aux conseilz du Pape ny des evesques qui me pressent de la paix. Mais aussy sy cela me manque, force me sera d'y entendre, car comme je vous ay predit je ne puis seul soubstenir davantage cette guerre tant mon Royaume est faible encores sy je n'eusse entre aultres choses desgarny le dit Roy sy puissant, et despourveu de toutes choses necessaires pour me nuire en serois-Je en plus mauvais termes. Vous leur en donnerez donc l'alarme telle que vous jugerez necessaire afin de les esmouvoir, prenant garde toutesfois de ne les desesperer telement de moy et de mon assistance que cela soict cause de les faire resouldre de rechercher eulx mesmes plustost à s'accorder et refuir à l'Empereur qu'à recouvrer l'honneur de leur Empire et pertes passées, car ce seroit chose qui m'arriveroit mal à propos maintenant, et a laquelle Je ne puis croire aussi qu'ilz soient sy lasches que de s'y resouldre. Car se seroit la ruyne de leur estat qui ne s'est maintenu jusques a present que par la faveur et renommée de leur puissance qui descherroit tout à coup s'ilz se soubzmettoient une foys à la loy de leurs ennemys comme ilz feroient s'ilz traictoient avec eulx en mauvaise fortune comme Vous leur sçaurez tres-bien remonstrer. Je vous envoye pour cet effect en créance sur vous une lettre addressante au Capitaine de la mer, et vous prie de rechef de mesnager cette mienne proposition à l'advantage de mon service le mieux qu'il vous sera possible, me mandant franchement ce que Je doibz esperer et Je vous asseure que j'auray souvenance de vous au premier chappitre de mon ordre et quand Je dresseray mes estatz des finances, comme je feray l'un et l'aultre a ce commancement d'année pour cela Je ne m'esloigneray de ce siège. Car je suis resolu de n'en partir que je n'aye reduit cette ville en mon obeissance; tant elle importe à mon Royaume et sy mes ennemys entreprennent de la secourir, je leur presteray le Colet sy vivement que j'espere qu'ilz auront regret de s'y estre presentez, car j'ay ma fiance en Dieu et en la Justice de ma cause. Le priant, Monsieur de Breves, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript au Camp de la Fere le Xme jour de Novembre 1595.

signé: *Henry.*
et plus bas *Deneufvill.*

Et la suscription est: A Mons. de Breves, Gentilhomme ordinaire de ma Chambre et mon Ambassadeur en Levant.

(Maĭ josü).

Par lettres du Roy du Xme Decembre de l'année 1595 Sa Majesté commanda à Monsieur de Breves pour lors son Ambassadeur en Constantinople, d'obliger par toute sorte de persuasion. Le Grand Seigneur, de continuer la guerre qu'il avoit avec l'Empereur Rodolphe accause du Royaume d'Hongrie apartenant au dit Seigneur Empereur, empeschant de son pouvoir qu'il ne suivist entre leurs Majestez aucune payx ny accord, pour le desavantage que son service et le bien de ses affaires en pourroit recevoir.

Sa Majesté par la mesme lettre luy commanda de procurer la sortie d'une armée de mer pour obliger le Roy d'Espagne à la conservation de ses pays et costes

maritimes estant tres-aparent que se trouvant empesché à la conservation de ses dits pays et seigneuris les moiens de troubler le repos de ses voysins luy diminueroient.

Sa Majesté luy ordonna aussy de prier le Grand Seigneur de luy prester douze corps de galeres arméz de chorme pour s'en servir à quelque desseing qu'elle avoit sur le Royaume de Naples.

Pour à quoy remedier et mesmes pour satisfaire au Commandement que le dit Sr. de Breves avoit receu de Sa Majesté il sceust sy bien persuader le Grand Seigneur et ses principaux ministres, qu'il le fit resouldre de faire sortir une armée de mer composée de cent cinquante galleres commandée du Général de la mer de Sa Haultesse. Icelle armée sortit de Constantinople le 26me de Juing l'an 1596 avec commandement au dit Général qui la conduisoit d'en servir Sa Majesté soict au recouvrement de Marseille ou ailleurs où Sa Majesté iugeroit à propos et de besoin, avec ordre de laisser en Provence où d'y envoyer douze galleres selon le desir du Roy.

Le 20me du dit mois etan le Grand Seigneur sortit de Constantinople pour s'acheminer en personne à la guerre d'Hongrie que le feu Soultan Amurat son père avoit commancée, il prit de premier abord la ville d'Agria et tout le pays des environs et y establist un Gouverneur et s'en retournant l'armée de l'empereur luy offrit Bataille rangée. Elle suivit fort sanglanté et cruelle. Mais elle fust gaignée par le Grand Seigneur non par la valeur des siens, mais accause du grand nombre qu'ilz estoient.

Ce discours veritable apprend avec quelle fidelité avantage et soin le dit Seigneur de Breves à servy son Roy et sa patrie, mesmement en une saison ou la pluspart des subiectz de Sa Majesté avoient faict banquerroûte à leur debvoir et à eulx mesmes.

CLXXVIII.

Regele Henric IV către ambasadorul de Brèves, în privința rĕsboiuluĭ din Ungaria. 1596. 5 Febr

(Biblioth. de Monmerqué. Ms. *Lettres à l'ambassadeur du Levant).*
(Lettres missives, IV, 495 sqq.)

. . . .

Personne ne croit que ce Seigneur face le voyage d'Ongrie, tant il a jusques à ceste heure montré peu de courage; mais il ne l'entreprendra jamais plus à propos que maintenant, car toutes les forces dont l'armée impériale estoit composée l'année derniere sont separées, et l'Empereur aura peine de les remettre ensemble en la presente, du moins si promptement, d'autant que ceux qui les avoient menées ne peuvent pas repartir si soudain, et que chascun estime le peril estre plus esloigné de soy qu'il n'estoit, à cause des victoires et advantages gagnés l'année passée; joinct qu'il fault que ce Seigneur combatte le prince de Transilvanie avant qu'il puisse passer oultre, lequel on croit estre assez puissant et genereux pour l'arrester, voire pour le vaincre, s'il ne vient plus fort et n'est plus heureux que Sunan-Bassa, lequel a esté grandement blasmé de ses derniers exploicts. La mauvaise intelligence qui est entre le dict prince et les Polonois peut favoriser grandement ce Seigneur, mais le Pape y a envoyé pour les accorder. Il s'efforcera faire le semblable envers moy et le roy d'Espagne, afin d'unir toute la Chrestienté contre l'empire de ce Seigneur, selon les belles occasions qui se presentent d'entamer son empire; à quoy vous luy ferés entendre que je n'y condescendray, pourveu qu'il face passer en la coste d'Espagne l'armée de mer qu'il doibt faire sortir ceste

année, luy remonstrant que s'il l'employe ailleurs, ce sera inutilement pour eux et pour moy, d'autant que nostre principal ennemy, qui est le roy d'Espagne, lequel amene et fortifie les aultres, n'en ressent aulcune incommodité; et leur dirés sur cela que je n'ay aulcune volonté de les abandonner au besoing auquel ils se trouvent, considerant que si j'avois faict la paix avec le roy d'Espagne, non-seulement toute sa puissance tomberait sur leur empire, laquelle seule j'arreste et occupe, mais aussy qu'il me serait impossible d'empescher qu'un grand nombre de gens de guerre et cappitaines, dont mon Royaume regorge, lesquels ont accoustumé de vivre de la guerre, ne accourussent en l'armée chrestienne, n'ayant où employer ailleurs les armes: ce qu'il esvitera s'il faict passer son armée en la coste d'Espagne, car je ne feray la paix. .....

CLXXIX.

Pera, 1601. 16 Iuniŭ

D. de Brèves către Henric IV despre rĕsboiul din Ungaria.

(Fond. franç. 1614, piesa 98).

Quant aux afferes de la guerre d'Hongrie le colonel d'Infanterie de ce Seigneur est party il y a huit jours. Le prince de Transilvanie Sigismond Battory a envoié deux Ambassadeurs a ceste porte pour jurer obeissance a ce Seigneur. Ce n'est pas la verité que le dit Prince ait rendu Lippoa et quelques autres forterresses qu'il a prises au commencement de ces troubles; au contraire il suplie et demande qu'elles luy soient laissées, puisque de toute ancienneté elles dependoient de Transilvaine et qu'elles avoient esté occupées contre la raison des predecesseurs de ce Seigneur.

CLXXX.

Pera, 1602. 14 Febr.

De Brèves comunică regeluĭ Henric IV că principele (Radu Mihnea), trimis de Pórtă Domn în Ţéra-Românéscă, a fost bătut şi gonit de către cel stabilit în acea ţéră prin Polonezĭ (Simeon Moghilă), şi că Pórta nu voesce pentru acésta să se strice cu Poloneziĭ şi cu Tătariĭ.

(Fond franç. 16144, piesa 133).

Le Prince que ce Seigneur avoit envoyé en Vallachie a esté battu et chassé de celluy que les Pollonnois y ont estably ayant sceu qu'il a esté rappellé le contantant Sa Haultesse d'avoir receu ceste honte... Je serais dire qu'il est plus a propos qu'elle en use ainsy que en le voulant establir rompre avec les dicts Pollonois et le Tartare. On a escript a ce Seigneur par de ces principaulx officiers s'offrant ceste année d'aller servir Sa Haultesse en ceste guerre d'Hongrie; il y a desia deux ans qu'il faict le re... de se contenter seullement de donner de bonnes parolles. Et comme il est temps d'en monstrer des effectz il se retient tout court se servant de quelques excuses. La grandeur de ceste porte ne luy est pas advantageuse puis ja longtemps que les Ottomans changent ceulx

princes a leurs discretion; celluy cy est a cause du mauvais estat des afferes de cest Empire hors de ce danger; s'il va ceste année servir Sa Haultesse se sera plus tost d'une bonne volonté que de craincte, si la grandeur de cest estat ne luy est utille. Il ne doibt pas...., de le veoir en basse fortune; ce seroict sa ruine puis que les Pollonois et les Moscovites prendroient l'occasion de l'attacquer.

CLXXXI.

De Brèves comunică regeluĭ Henric IV că: Principele Țěriĭ-Romănescĭ (Radu Șerban Basarab), care fusese demis de către Pórtă, a fost reconfirmat, ceа-ce este un esemplu pentru principele Moldoveĭ de a se menține la tron cu armele, în cas de a se trimite altul în locu-ĭ.

Pera, 1662. 26 Febr.

(Fond franç. 16144, piesa 105).

J'ay veu la traduction d'une lettre que Sigismond Battori escript a ung sien agent a ceste porte; il demande pour ayde cinq mil chevaulx et cinq mil hommes de pied, cent mil escus et quelsques pieces d'artillerie se plaignant que le secours qu'iluy a este envoyé du general d'Hongrie l'an dernier est arrivé si tard qu'il na de rien servy que de ruiner les lieux ou il a passés estant soudain retiré sans avoir voulu hiverner monstrant par son discours que si pour tout le mois de mars il n'est secouru il sera forcé de se desrober de bonne heure des Imperialistes qui seront maistres de toute la Transilvanie. Celluy de Valachie et qui avoict esté privé de ce Seigneur a esté reconfirmé ce qui servira d'exemple a cellui de Bogdanie de se conserver avec ses armes si l'on traicte de luy envoier quelque successeur.

CLXXXII.

Extracte din scrisorile luĭ de Brèves către regele Henric IV, prin care 'ĭ spune că regele Poloniei a trimis un ambasador de a se plânge la Pórtă pentru confirmarea luĭ Radu Șerban în domnia Țěriĭ-Romănescĭ, cu totul în contra îngajamentuluĭ Turcieĭ de a nu maĭ numi domnĭ în Moldova și România, acest drept fiind a se esercita numaĭ de regele Polonieĭ.

Pera, 1602. 12 Aprile

(Fond franç. 16144, piesele 109, 110, 114 și 123).

«L'ambassadeur de Polongne depuis son arrivée est au lict mallade des gouttes, tellement qu'il ne s'est peu encores apprendre ce qu'il doibt traicter, mais je beux croire que ce ne sera que sur le changement qui auroit esté faict en Valachie du prince qu'ilz y avoient estably».

29 Aprile «Les provinces de Valachie et Bogdanie se maintiennent soubz l'obeissance des Pollonois, l'ambassadeur desquels n'est venu que leur se plaindre de l'inconstance de ce gouverneur et du nouveau prince que ce Seigneur avoict mandé en Valachie».

26 Iuniü «Pour l'ambassadeur de Pollongne persiste en sa demande des estats de Valachie et Bogdanie lesquels enfin ce Seigneur se contante de cedder s'il Luy veult payer les tributz ordinaires».

4 August «J'ay veu la responce que l'ambassadeur Polonais porte a son Roy au subiect de la demande de Bogdagnie et Valacquie ayant esté très aplat refusé...».

CLXXXIII.

Pera, 1606. 26 Iuliü

Salaygnac către regele Franciei despre rĕsboiul din Ungaria.

(Fond franç. 16,146, piesa 4).

«Depuis peu, quelque subject m'a faict aller voir le premier visir lequel me tinst encore le mesme langage pour la paix d'hongrie que j'ay mandé a Vostre Maiesté, qu'il avoit desia faict. Je luy diz comme ie luy avois escript l'asseurant qu'elle rendroit a ceste Porte tous les offices de bonne amitié qu'il seroit possible, mais qu'il falloit voir en quel estat estoyent de present les choses qui changent de visage pour bien peu d'occasion et que ne le sçachant pas ie ne luy en pouvois parler qu'a tastons, qu'il falloit attendre ce que Vostre Maiesté en manderoit. Il a tellement a cœur de faire ceste paix qu'il ne peult prendre grande impatience tout ce qui retarde son dessein il me sembla par son langage qu'il craignoit que le Bajkay et les Hongrois s'accordassent avec l'Empereur. Jusques alors ie n'avois peu recognoistre qu'il en fust avec une mesfiance et maintenant mesme il y a icy un des siens qui sollicite diverses choses mais cest en demandant. Les Ambassadeurs de Raguse qui arriverent Samedi dernier portans le tribut qu'ilz doivent, croyent cest accord faict et que les hongrois ayant repris sur les Turcs la Ville de Lipa et taillé en pièce quatre ou cinq mil Turcz qui marchoient pour en empescher l'effect. S'il est vray, c'est assez a mon advis pour estre a l'Empereur toute germe qu'il pourroit avoir de faire la paix.

Cependant les Polonois se sont arméz assez puissamment pour remedier aux ravages qu'ilz recoipvent des Tartares et ont marché pour tascher de prendre Bender et deux autres petites places qui sont a ce Seigneur qui est au passage des dits Tartares pour entrer en Pologne. Le Roy de Pologne l'a escript a ce Seigneur disant qu'il y est contrainct pour n'en avoir peu avoir aucune raison et pour ne pouvoir plus suporter tant de maux qu'il n'entend point pour cela rompre la paix ains la conserver, et l'aliance qu'ils ont ensemble plus estroite que jamais, qu'il avoit faict L^{tir}.... son ambassadeur venir icy mais qu'il l'a rappellé pour veoir le succez de ceste entreprise et sa reponce. Cela fache fort ces gens cy; toutesfois pour tant d'afferes qu'ils ont ce Seigneur n'a point laissé d'envoier à celuy qui commande a ceste province ou sont les dites places pour l'y faire aller avec toutes ses forces et s'oppoiser aux desseings du Polognois. L'on ne tardera guerre a veoir ce que ce sera.

L'empereur faisant la guerre si laschement en Hongrie, contre la promesse qu'il luy avoit faicte et ne voyant point que les Pollonais rompe la paix icy comme l'Empe-

reur luy avoit promis. Si cela estoit cest Empire se pourroit remetre, auquel les maux croissent tous les jours et semble que dieu monstre au doigt ce que l'on debveroit faire possible courroucé quelquesfois d'avoir laissé perdre ceste belle occasion en rendra le regret plus croisant; quoy que ce soit, il semble que la plus belle et honnorable ambition ayt de quoy se contanter. Icy ou l'on se peut payer de la despense la plus grande avec la plus honnorable gloire qui puisse s'imaginer et semble que sans danger de honte l'on pourra partager dans le logis le pain de L'ours tant il se rencontreroit de facilites a ceste belle entreprise.

(Semnat) *Salaygnac.*

À Constantinople ce XXVI Juillet 1606.

CLXXXIV.

Salaygnac către Henric IV, despre afacerile Ungarieĭ, Polonieĭ și Russieĭ. Constantinopole, 1606. 12 August

(Fond franç. 16,146, piesa 6).

. . . .

Mais qui se haite assurement ainsi que m'a dict un des principaux de ceste Porte par le moyen du Roy de Tartarie, lequel a esté recherché par le Roy de Perse et Il y est poussé voyant combien laschement la guerre se faict en Hongrie contre les promesses que l'on luy avoit faictes, et voyant, biens esmouvoir en Pologne de quoy l'on l'avoit asseuré; les nouvelles qui viennent de Pologne disent que les Polonois sont fort mal contans de leur Roy et disent qu'ilz traicteront pour en eslire un autre; un de leurs pretextes, est son mariage lequel Ils appellent Inceste, et dont Ils sont plus picquez par le renouvellement de l'alliance avec la maison d'Autriche de la quelle ils sont fort ennemis. Il se dict aussi que les Moscovistes se sont eslevez contre leur Roy Demetrius par ce que avec plus de zele que de prudence il vouloit changer leur religion et establir la catholique. Les uns mesmes disent qu'ilz l'ont tué et la Royne sa femme qui estoit grosse avec quelques religieux Catholicques, mais comme cela n'est pas bien asseuré, il ne l'est que trop qu'il y a pour ceste occasion quelque rumeur en ces quartiers la; le scachant plus au vray, i'en tiendray Votre Maiesté advertie; Depuis ma derniere depesche le Boskay a escrit icy, assure tousjours de sa fidelité et dict qu'il a esperance que l'on le veult eslire Roy de Pologne et promect beaucoup cela estant. Ils tiennent ceste nouvelle fort secrete. Mais je la tiens de tel lieu, que ie la croy certaine. Mais non que les Polonois fissent une telle eslection. La paix se traicte tousjours en Hongrie et le desir d'appaiser la guerre des rebelles et de chasser bien avant dans son pais le persien, la faict fort desirer icy. Mais ce premier Bassa a ceste fantaisie que ce soit par le moyen de Votre Maiesté, et par son entremise, qui luy faict trouver des empeschemens a en presser la conclusion attendant que Votre Majesté m'en ayt mandé son intention. Si luy ay desia escript les propos qu'il m'a tenu pour cela, il les continue avec beaucoup d'affection et j'atten les commandemens de Votre Maiesté pour parler selon qu'ilz m'ordonneroit. A la vérité rien ne se peut faire plus a propos pour remettre ces gens cy, ny dont il puisse naistre plus de mal à la Créstienté; mais si elle se doibt faire, il me semle qu'il ne seroit que bien que Votre Maiesté n'euse le gré de toutes les deux partis. Quoy que ce soit ils s'attendent à la paix de ce coste la, ou ont le moyen de ny pouvoir receurir de dommage fortisfians ceste esperance par le debat de la Saintеté avec la Seigneurie

deVenise.... du quel ils ont un grand contentement et avec beaucoup de raison. Car il semble que Dieu parlast luy mesme aux saincts pieus pour dire ce qu'il faudroit qu'ils disent en ce debat en Hongrie l'apprehention qu'ilz en avoient bien grande. Je ne foudray selon les commandemens que me faict Votre Majesté d'assister de tout mon pouvoir aux occasions qui s'offriront pour la dicte Seigneurie de Venise. Je l'ay faict entendre a ce Bayle qui en a receu un contentement infiny et semble que c'est le plus grand desir de la dicte Seigneurie de Venise.

Salaygnac.

A Constantinople ce XII Aoust, 1606.

CLXXXV.

Constantinopole, 1606, August.

Salaygnac comunică regeluĭ Henric IV nuvele despre Polonia și Ungaria.

(Fond franç. 16,146 piesa 8.)

Sire,

Ma derniere du douziesme de ce Mois aura dict a Votre Majesté les nouvelles d'Icy, celle de la mort du prince Demetrius de Moschovie, de sa femme de quelques religieux et Polonois qui estoyent avec luy, continuë de sorte que je la tiens très-certaine, comme celle de la revolte d'un grand nombre de Polonois contre leur Roy, lequel de sa part est aussi assisté d'un nombre encores plus fort, de façon que si cela ne s'appaise par quelque accord, la guerre s'y fera assez forte: Ce qu'ils s'estoyent armez contre les Tartares, apres tant de maux qu'ils en avoyent receus, et que le Roy mesme y marchoit en personne, faict que l'on travaille a cest accord plus que l'on ne feroit sans cela. Celuy que l'on attendoit icy de la part du Tartare est arrivé, mais il ne dict rien de ce desir de la Paix que l'on publioit qu'avoit le persien ny ne parle point d'en traicter. A quoy on donnoit l'occasion de son voyage. Il est seulement venu afin de chercher remede contre les Polonois, mais leurs dissentions luy en donnent de meilleurs qu'il n'en eust trouvé icy...

Mais la paix d'Hongrie ou la continuation de la guerre sera ce qui donnera ou un grand bransle encores a ses affaires ou une une esperance de les raccommoder aussy la desirent ils infiniment et ce premier Bassa me continuë tousiours les langages que iay faict entendre a Votre Majesté, par mes troys dernieres depesches.

Salaygnac.

CLXXXVI.

Salaygnac comunică regeluĭ Henric IV ce se vorbesce de pacea cu Impěratul Germanieĭ. Constantinopole, 1606. 31 Octobre.

(Fond franç., 16,146, piesa 12.)

Si la paix est faicte avec l'Empereur et je ne scay qu'en croire le bruict en estant icy tout commun et l'agent du Boscayn qui vint icy me la asseuré et que dans six sepmaines il viendra icy des gens de la part de l'Empereur pour la ratifier et un Ambassadeur pour resider. Il me dict qu'elle est faicte conjonctement entre l'Empereur, le Grand Seigneur et le Bostcain, auquel la Transilvanie demeure avec une bonne partie de la Hongrie et le reste à l'Empereur; mais ne pouvant mettre ny dans les places ny aux offices de la Judicature ny de pollice aucuns allemands, ains Hongrois seulement.... Il croit que l'Archiduc Mathias portera le nom de Roy de Hongrie et que sy cela se faict il interviendra a la paix en son nom.

...De ma part je croy que le Grand Seigneur rompra contre les Venitiens voulant avoir leur Goulps en sa puissance et la Candie lui donnant bien de l'envie. Et desia les plus ambitieux et courageux d'entre eux parlent que ceste entreprise de mer n'empeschera point celui de la terre du costé de Hongrie, que trois ans de paix feront qu'ils trouverroit desgarnie de sorte que sans tirer l'espée ilz pourront aller jusques a Vienne. La resolution est au ciel, mais sans doubte iamais payx ne fût faicte sy fort au dommage de la Crestienté que ceste cy qui se ressentira bien tost sy dieu de sa grace ny remedis. Voila Sire l'estat present des choses de deça, dont je continueray tenir Votre Majesté advertie....

Ce dernier Octobre 1606.

Salaygnac.

CLXXXVII.

Salaygnac către Henric IV despre pacea cu Ungaria. Constantinopole, 1607. 24 Ianuariŭ

(Fond franç. 16,146, piesa 15.)

Sire,

.... La paix de Hongrie... chacun croit icy qu'elle ne sera point. Et s'il est ainsy je croy que Morat-Bassa lequel a en charge de premier Bassa en sera privé et semble que le Teftarda c'est le tresorier general l'aura. Car à son retour de la Grèce dont il a raporté huict cent mil ducatz arraches par toutes sortes de viollence il a escript a ce Grand Seigneur que les affaires de l'Asye sont les seuls dont Il se doibt soucier le plus, lesquelz n'ont seulement mal par la faulte de ceux qui en ont charge, que s'il luy plaist le faire premier Bassa il promet de la nettoyer entierement des rebelles

et ne veult nul argent pour cela se contentant de celuy de l'Asie qui est deub. duquel on ne se scait pas servic. Son offre a esté agreable, mais rien ne luy a esté accordé. C'est un homme qui n'a iamais ai veu de la guerre, mauvais homme au reste et plain de tres mauvaises qualitez.

CLXXXVIII.

Constantinopole, 1607. 8 Februar.

Salaygnac către Henric IV, despre mórtea luĭ Bocikai, principele Transilvanieĭ.

(Fond franç. 16, 146, piesa 16).

.... Depuis il y a peu de nouvelles, la mort seulle du Boskain que l'on tient icy avoir esté empoisonné pourroit porter quelque empeschement à la paix de Hongrie, bien que l'on dye qu'estant près de la mort Il pria les principaux de ceux qui se trouverent près de luy de vouloir accepter celuy qui leur proposeroit pour luy succeder; a quoy Il avoit soigneusement pensé par l'affection qu'il avoit a leur bien. Eux le luy ayant ainsy promis il nomma Walentine Cabui lequel estoit lieutenant general de ses armées, lequel fust accepté et salué pour tel. Souidain après sa mort la premiere chose qu'il a faict fut d'envoyer au premier Bassa à Belgrade et pour offrir le mesme service de son predecesseur et pour confirmer ce qu'il avoit traicté avec eux. Cela fut tres bien receu et luy envoya le dict premier Bassa fort grands presents. Celluy qui en a apporté la nouvelle dict que le dict premier Bassa a eu un regret extreme de la mort du dict Boskain craignant qu'elle ne brouillast quelque chose a la paix qu'il tenoit resolue de la quelle on a pleine assurance Icy par les bruitz tous communs, mais que beaucoup de personnes ne se peuvent toutefois bien promettre. Les Turcs pour la crainte qu'ilz ont et les Crestiens de deça ne pouvans s'imaginer que l'Empereur face une telle faulte et laisse passer l'occasion que Dieu luy offre et pour sa gloire et pour le bien general de la Crestienté. Mais sa divine Majesté la reserve pour un autre.

..... Ceste paix de Hongrie est toute leur esperance si elle venoit a se rompre elle leur auroit bien couste, de sorte qu'ils n'ont faict aulcuns preparatifs pour la guerre de ces quartiers.

CLXXXIX.

Pera, 1607. 24 Februar.

Salaygnac comunică regeluĭ Henric IV nuvele despre năvala Tătarilor în Polonia.

(Fond. franç. 16,146, piesa 17).

.... La seule nouvelle que nous avons icy est la course que les Tartares viennent de faire en Pologne ou Ilz ont faict un ravage et dommage extrême: Le prince Tartare y estoit en personne. Cela a beaucoup fasché icy non bien assurés encores de

la paix avec l'Empereur et craignant que tant de maux ne facent resouldre les Polonois a se venger et n'en perdre point l'occasion et que cela soit suffisant pour faire rompre tout le dict traicté et ont en dilligence envoyé en Pologne pour essayer d'y remedier les choses de ce pays la. Ne sont pas touttes bien remises, mais il s'en fault peut et est on appres a les accommoder et ceste derniere course des Tartares y servira. On ne doubte aucunement que le prince Demetrius de Moscovie ny soit et croyt on encores sans doubte que il sera secouru des Polonois. y retourner, qui croyent une partye de l'affront estre pour Eux.

Très humble très obeissant et plus fidelle sujet et serviteur.

Salaygnac.

Pera prez Constantinople, 24 febr. 1607.

CXC.

Salaygnac catre regele Henric IV despre starea imperiului turc.

Pera, 1607. 13 Marte

(Fond. franç. 16,146 piesa 20).

Sire,

Ma derniere despesche est du XXIVme du passé. Le Grand Seigneur est revenu depuis icy pour pouvoir plus soigneusement aviser a ses affaires. Il esperoit bien que la paix avec l'Empereur les luy rendroit aisées; Mais maintenant ils disent tout ouvertement qu'ils ont esté trompez et que l'on n'avoit voulu ce traicté que pour attraper le Bosçayn comme l'on a faict et surprendre qulqu'une de leurs places, a quoy on a failly de sorte que contre l'espérance qu'ils avoient conceue ilz fault qu'ilz se preparent a la guerre de ces quartiers là, les rebelles en font de grandes resjouissances et se vantent de fere beaucoup de mal çest esté.

.... Voilà Sire ce qu'il y a icy de nouveau qui fera juger à Votre Majesté l'estat de ce grand Empire en toutes choses deffaillent mais surtout les hommes de commandement, et l'argent qui faict qu'il fault qu'ils se servent de personnes tres incapables et que pour recouvrir de l'argent ilz facent mille injustices et ruinent tout le pays. Si la guerre en Hongrie dure il y a peu d'apparence que tout ne se perde de soy mesme. Et je panse que ceste année pourra donner un grand jugement de ce qui en debvra réussir. Dieu parle assez clairement pour fere entendre sa volonté et ces grandes occasions sont un langage bien intelligible. Sa divine Majesté conduira les choses comme il luy plaira....

Salaygnac.

Aux Vignes de Pera lez Constantinople, ce 13 jour de Mars 1607.

CXCI.

Pera, 1607. 29 Marte.

Salaygnac către Regele Franciei Henric IV, despre afacerile Ungariei și Turciei.

(Fond. franç. 16,146 piesele 23, 24 și 25.)

...Et quelque esperance de la paix en Hongrie estoit revenue a ces gens cy; au moings ilz le disoient; mais il ny parroist rien; et les plus juditieux ne la croyent, et ce jourd'huy sont arrivez ces pauvres soldatz françois de Hongrie, le Collonnel et les principaux sont soudain venus ceans et m'ont asseuré que la paix n'estoit nullement, ny en esperance de ce faire. Que ce traicté a esté une finesse pour passer la saison derniere l'Empereur estant desnué de toute force pour resister a l'armée Turque que de vrai cela luy a bien servy, et a faict un merveilleux prejudice a ces gens cy qui se trouveront bien empeschez. On n'a encores rien resolu pour les guerres attendant tousiours ce qui succederoit en Hongrie ou la paix ne se faisant point sans doubte ce premier Bassa Morat sera privé de sa charge. Je ne scay a qui on peut la donner qui la puisse porter. Mais il semble qu'elle doibve tumber sur ce Testarda. Et a ce que j'entends il aura la charge des guerres de l'Asye et de la Perse et un assantijriaquj qui est en Hongrie celle de ces quartiers la. Mais cela n'est point resolu et je le dis plus par preiugés que par raison que cela doibve estre, car ce Testarda ne fut jamais a la guerre et a de très grandz defautz, mais il est seul assez riche pour en pouvoir faire la depence et il faict ce quil peut pour se pousser avant.

Depuis ma derniere despesche qui est du 29e du passé il ny a icy rien de nouveau qui merite l'escrire. L'esperance de la paix fuit plus ou va avant et je croy qu'elle doibt estre toutte perdue, toutesfois ces gens la desirent de sorte quilz l'atendent tousjours et le premier Bassa qui ayant esté trompé en Hongrie trompoit icy de mesme par ses lettres ne scait comment escrire maintenant et en donne quelque foible esperance encores. Mais ceux qui en viennent n'en ont aulcunement; toutesfois on attend tousiours pour prendre une resolution de ce que l'on fera.

Pour les nouvelles d'Icy sire on attend de jour a autre le premier Bassa lequel est party il y a desja quelques jours de Belgrade. Il ne meine point d'ambassadeur de l'Empereur de sorte que il ne reste presque nulle esperance de la paix de ce costé la. Il meine quelqu'un de la part de celluy lequel a esté confirmé de ceste porte Vaivode de Transsilvanie, mais il y en a deux autres qui pretendent estre mesmes dignité l'un mis par l'Empereur qui est de la maison des Batori et l'autre nommé par le feu Boskay, l'un et l'autre pretend deffendre son droict par la force. Voilla de l'exercice parmy ce peuple outre la guerre des deux Empereurs a la quelle on n'a encores nullement pourveu icy s'en remettant a la venue du premier Vizir lequel toutesfoix comme la plus part croyent sera faict mansoul ou a son arrivée ou possible que cestui-cy qui en exerce maintenant la charge l'aura tout a faict.

L'armée de Mer est sortye ce jourdhuy vingt deux galleres seulement tout ce qui se ramasse de dehors ne fera pas en tout le nombre de cinq. On en envoie sept a la mer noire que Chaban-Bassa commande pour s'opposer aux Cosaques qui font beaucoup de dommage Icy.

Depuis sept ou huict jours les nouvelles sont venues comme en Albanie un homme s'est mis en avant lequel dict que Dieu luy a donné cest Empire, affin de punir les meschancetez qui s'y font que avant en estre maistre, il combattera trois generaux lesquelz on enverra contre luy lesquelz il deffera. Il faict fort le devot suppose des miracles que le peuple luy attribue faict des sacrifices extraordinaires, un bruict court que c'est le prophete Hetly qui doibt venir un autre fois. L'importance est qu'il a diminué les tailles de plus de trois partz, en sorte qu'il a desja plus de sept mil hommes qui le suivent; les Cadiz de ces quartiers la s'en sont fuis, lesquelz disent qu'il leur a dit de

demeurer et que faisant bien leurs charges, ilz s'asseurent d'estre bien recompencez comme d'estre puniz. Ils font autrement, tous les gouverneurs des environs ont escript qu'il importe d'y pourvoir de bonne heure. Voilla le commencement qui est bien tres certain de moings quelquefois quelques uns sont alles avant, et tant de desordres qui sont en cest empire donnent bien jeu a cest homme. Sil scait continuer comme il a commencé, ce que je ne puis pensser.

CXCII.

Salaygnac către Rege, despre afacerile Transilvanieĭ, Ungarieĭ, Polonieĭ și Turcieĭ. Pera, 1607. 12 și 30 Maiŭ.

(Fond franç. 16,146 piesele 26 et 27).

... Quoi que ce soit il ne vient nuls Ambassadeurs de la part de l'Empereur. Ils assurent que les choses de Transilvanie sont appaisées par la mort de celluy que le peuple avoit desiré lequel a esté tué par les siens recognoissans que le Grand Seigneur ne l'avoit point agreable. Ains tout y est appaisé obeissans tous a celuy que le feu Boscai avait donné a sa mort.

On remet la venue du premier Bassa pour resoudre ce que l'on fera ceste année en Hongrie. Cependant touttes choses sont preparées pour la guerre de Perse ou pour mieux dire pour celles de l'Asye. On n'atend que la venue du dit premier Bassa la pluspart croyent que ce sera luy qui y ira et mesmes me la dict d'autres disent qu'il fauldra qu'il retourne en Hongrie et que le Teftarda passera en l'Asye. . . . .

C'est homme dont je parlois par ma derniere qui est en Albanie continue tousjours ses miracles. Le peuple les croit et en ceste porte que ce sont toutes faulcetez. Il dict que son temps de venir aux armes n'est point encores venu et qu'il ne veult rien advancer, qu'il laisse faire a dieu duquel Il est envoyé. On dict que plus il scait quelqu'un qui a du bled, Il le faict departir au peuple a quelque pris ou il le tire et qu'après celluy qui l'a departy en trouve davantage en son grenier qu'il ny en avoit paravant. Qu'ayant adverty quelque Janissaire qui estoit fort meschant de vivre doresnavant en homme de bien ce Janissaire en s'en allant dedans son coeur se mocqueit de luy ce qu'il cognust par profetie et le fist rappeller et le luy dict et luy ayant baillé de sa main sur la teste elle se separa soudain de son corps. On veult dire aussy qu'il s'est faict tirer des flechandes ayant le corps tout nud lesquelles ne le blessent point. Ce Grand Seigneur luy a mandé qu'il vienne et que luy en ayant tiré une de sa main et ne luy faisant poinct de mal il promis de luy rendre toute obeissance. Ce sont propos de mognerye, mais de bon il a envoyé pour le fere estrangler et il sera assez fin s'il eschappe ce danger.

En Pologne les brouilleries qui y estoient appaisées se renouvellent et le Vaivode de Cracovie s'est remis en campagne. On croit que cela ne durera point, enfin les Polonois ont faict quelque accord avec les Tartares et l'Ambassadeur de Pologne pour venir icy est en chemin. Ces soldatz françois qui ont servy ce Grand Seigneur depuis quelque temps en Hongrie ont esté envoyez ceste cy a l'embouschure du Danube en la mer noire pour s'opposer aux maux que les Casaques font en ces quartiers la. Ils partent ce jourdhuy avec sept galleres commandées par Chaban. On leur a baillé trois moys de gagne et assiguration pour en prendre six ou ils vont.

Des marchands sont venus de Pologne depuis trois jours, lesquelz asseurent que Demetrius duc de Moscovye n'est point mort, et que les Moscovites ont envoyé en Pologne pour le demander voulans le remettre en sa place, se repentans beaucoup de ce qui s'est passé recognoissants qu'il est plus cappable de les gouverner que nul autre. Outre la succession legitime qui luy appartient, ilz asseurent que Batory que l'Empereur a envoyé en Transilvanye y a faict ung tel progres quil y a plus de pouvoir que nul des autres, et pour la fin de leurs nouvelles asseurent que la paix de Sa Sainteté des Venitiens est entierement fete. Il disent touttes ces nouvelles fort resolument. L'ambassadeur de Pologne sera icy dans quinze jours, par luy on pourra scavoir la verité des affaires de Moscovye et dans ce temps la il ne se peult que l'on ne sache le reste. Cependant on n'a encores rien pourveu pour la guerre de Hongrie et les plus grandes nouvelles d'Icy sont les maulx que font les Corssaires qui ces jours passés ont faict grand dommage aux Venitiens.

CXCIII.

Pera, 1607. 20 Iuniŭ

Salaygnac către Regele Franciei, despre pacea cu Ungaria.

(Fond franç. 1 ,1,6. piesa 29.)

Votre Majesté aura sceu de la suitte des miennes ce qui se faict icy et comme nous y tenions la paix negotiée avec l'Empereur toute rompue et mesme la la créance que l'on avoit que le dict traicté n'avoit esté embrassé que pour gaigner temps par l'Empereur. A la verité s'il fût esté ainsi il avoit tellement embrassé ces gens cy qu'ils ne scavoient que fere et restoit bien peu de chose qui leur peust donner seullement quelque bonne esperance de leurs affaires. Mais maintenant nous la tenons assurée plus par les nouvelles de la Chrestienté que par celles de ceux qui la negotient pour les Turcz lesquelz ayant eu peur d'avoir esté trompez n'ont pas eu peu d'apprehension ayant si mal adverty leur maistre qu'ils croyoient avoir faict de sorte qu'ilz n'ayent l'Ambassadeur de l'Empereur en leurs mains et acheminé pour venir icy.

CXCIV.

Pera, 1607. 20 Iuliŭ

Salaygnac către Regele Franciei, despre venirea la Pórtă a unuĭ ambassador polon spre a protesta contra numiriĭ unuĭ successor pe tronul Moldoveĭ, după mórtea luĭ Ieremia Movilă, fără scirea chiar a regeluĭ Poloniei, cea-ce este contra capitulaţiuneĭ cu Pórta.

(Fond franç. 16,146, piesa 32).

L'ambassadeur de Pologne salua le grand Seigneur le 6mes du present et fist son faict bien honnorablement sans fere toutefois present que de quatre autours quatre chiens et trois fourures de robes de Zibelens. Cela n'agueres agreé a ces gens cy; jusques a

maintenant il n'a rien gaigné de ce qu'il voulait qui est qu'il leur soit permis par la force se vanger des Tartares estant porté par leur capitulation qu'ils ne le pourront. Mais le Grand Seigneur s'oblige a les en garentir et desdomager. Il n'a point faict l'un; il ne fera point l'autre: par leur capitulation il est accordé que le Roy de Pologne pourra mettre en la Boldavye un prince quand Il y viendra a manquer. Et que le Grand Seigneur l'agreera. Mais estant venu a manquer Il y en a mis un sans le sceu mesmes du Roy de Pologne. Il faict ceste plainte grande, mais il n'advance rien pourtant, et jusques icy est assez mal content. Il semble qu'il y aura quelque remuement en Boldavye et Valaquoye par des personnes qui pretendent droict a ces estats et ont quelque suitte. Cela ne faict que naistre. C'est tousjours nouvelles brouilleries a ces gens cy lesquels maintenant sont sans nulle esperance de paix avec l'Empereur. Et n'ayant pourveu a ce costé la n'ont remede que la deffensive et par les seulles forces du pays. Et pour le fere mieux ont faict conte avec les gens de guere de ces quartiers la lesquels estoient très mal satisfaictz pour leur estre seul cinq ou six moys. Ceste occasion les a faict payer. L'Empereur a tout beau jeu et l'on croyt icy qu'il s'est raccommodé avec les Hongrois et Transilvains qui leur est une fascherie nouvelle.

CXCV.

Salaygnac către regele Franciei despre năvala Polonilor în Transilvania. Pera, 1607 4 Octobre

(Fond, franç., 16,146, piesa 37).

On dit aussy que les Pollonnois ont faict une course dans la Tartarye avec trente mil chevaulx et que le Tartare se prepare d'en tirer sa raison et par l'advis mesme de ce Seigneur. J'espere que par le premier ordinaire Elle en apprendra la verité et de ce qui se fera vers Alep, de quoy aussy l'on ne sçait rien de certain.

CXCVI.

Salaygnac către regele Franciei arată că Polonii aŭ gonit pe Mihăilaş-Vodă, fiul lui Simion Moghilă, punênd în locu-i pe tronul Moldoveĭ pe vĕrul sĕŭ Constantin (fiul luĭ Ieremia Moghilă), care dupĕ nouĕ ḑile de domniă e silit de Mihăilaş a se refugia în Polonia. Pera, 1607 20 Nov.

(Fond. franç., 16,146, piesa 39).

. . . . Les Pollonois depuis peu entreprindent de mettre au principat de Moldavie le filz du feu Ieremie qui en estoit prince et executerent leur entreprise faysant mourir quelques uns de ceux qui gouvernoient le plus le prince qui y estoit cousin germain de cestuy lequel s'estant retiré vers quelque gouverneur au pays du Grand Seigneur et ayant environs de Tartarie est retourné au dit pays d'ou il a chassé son cousin

et tué force Pollonnois et ne l'ont laissé que neuf jours jouissant de cestuy contentement. Il s'est retiré en Pollogne ou l'on dit que l'on se prepare pour ramener ce jeune prince en Moldavie, d'autres disent qu'ils sont assés empesches parmi eux estans de nouveau tous brouillez avec le Roy; on dit aussy que l'Empereur a donné quelques forces a un chassé de Valaquie par les feu icy pour s'en remettre en possession et demande ou serons icy pour s'y opposer. Voila ce que nous avons pour le present de nouveau qui me fera finir osant supplier tres humblement Votre Majesté, se souvenir quelques fois de moy . . .

CXCVII.

Pera, 1607

Salaygnac către regele Franciei, că Polonii aŭ gonit pre Michael Movilă Vodă, punênd în locu-ĭ pre Constantin, şi că Pórta, îndulcită de banĭ şi temĕtóre de a nu-şi face noĭ inimicĭ, consimte la acéstă schimbare.

(Fond. franç., 16,146, piesele 50 şi 51).

Voyant Votre Majesté prendre plaisir a scavoir ce qui s'y faict, il ne se parle ny de Perse ny de Hongrie. Les choses plus voisines ont faict oublier les plus esloignées. Seulement les Polonnois ont chassé le Prince de Bogdanie favorisé de ceste porte et remis celuy qu'ilz favorisent. Cela a picqué tellement ce Seigneur qu'il semble qu'il veult s'en ressentir vivement. Voila Sire toutes les nouvelles d'Icy.

Ilz faisoient semblant comme j'ay faict scavoir a Votre Majesté de se vouloir ressentir de ce que les Polonnois ont mis un prince en Bogdanye et chassé celuy qui y estoit de leur part. Depuis ilz ont changé d'advis, et ne voulloir point faire de nouveaux ennemis et les grands presens ont faict qu'ilz confirment icy pour prince de Bogdanye celuy que les Polonois y ont estably. Cela encores fera juger Votre Majesté combien ilz se sentent foibles.

CXCVIII.

Salaygnac către regele Franciei. Se ḑice că Michael Movilă, favorisat de împĕratul Germaniei, vine cu armată numerósă să-şi recapete tronul Moldovei. Pera, 1608 11 Iuniŭ

(Fond. franç., 16,146, piesa 58).

On dit encores que ce Vaivode de Bogdanie chassé par les Pollognois revient favorisé du dit Empereur avec beaucoup de forces pour recouvrir sa place. Ceste nouvelle aussi ne tiens-je pas bien certaine, mais avant le partement de l'autre ordinaire on aura sceu au vray ce qui en sera.

CXCIX.

Salaygnac către Rege. Nu se maĭ vorbeşte nimic despre Michael Movilă că ar veni în Moldova ajutat de împĕratul Germaniei. Pera, 1608 26 Iunie

(Fond. franç., 16,156, piesa 60).

Il ne se parle plus de ce vaivode qu'on disoit retourner en Bogdanye favorisé de l'Empereur.

CC.

Salaygnac către Puysieulx despre intrarea luĭ Demetrius în Polonia. Pera, 1608 12 Sept.

(Fond. franç., 16,146, piesa 67).

Nous croyons certainement Icy que le Prince Demetrius est rentré en Moscovye ou Il commande sans nul empeschement. Cela seroit bien apropos pour les Pollonois qui se brouillent peu a peu avec ce Seigneur et pourroient bien en estre attaqués si le bonheur de leurs affections continue comme Il commence de paroistre.

CCI.

Pera, 1608 12 Octobre

Archiducele Mathias cere coróna Ungariei cu vechile privilegii, cu dreptul de a pune voivodi în Transilvania și Țéra-Românéscă. Turcul însă a numit pe Batori principe în Transilvania și-l va numi și in Valachia.

(Fond. franç., 16,146, piesa 69).

L'ambassadeur de Hongrye n'a rien advancé depuis ny pour la Vallaquye et Transilvanye dont il pretend avoir la disposition d'y mettre des Wayvodes selon que faysoient les anciens Roys de Hongrye, ny que l'on rendre Canise et Agrya comme il pretend qu'il a esté accordé . . . .

CCII.

Pera, 1609 31 Aprile

Salaygnac către regele Franciei despre doi pretendenți la domnia Moldovei, din cari unul este de sigur Bogdan, fiul lui Iancu Sasu.

(Fond. franç. 16,146, piesa 85).

P*rimul basă a primit ordin de la Sultan sĕ pue:* En Bogdanie prince un fils d'un qui en estoit legitime prince et pour en venir a bout luy a faict porter ici dix mil sequins lesquels Il a plus employer pour s'advantager contre nous que pour ce qui luy à este commandé maintenant en Bogdanye ayant esté confirmé de nouveau s'il eut sceu se bien gouverner il fut venu a bout de la charge qu'il avoit mais il n'a eu ny assez d'argent ny assez d'industrie pour ces deulx affaires qu'il avoit embrassez; et celui qui nous toulche luy a emporté l'argent destiné pour l'autre. Cela m'a donné de la peine car ces gens cy l'ont entretient d'esperance tant qu'Il a donné et pour ne perdre rien n'ont voulu encores couper l'affaire tout a fais ce que j'espere qu'ils feront maintenant; au moings me l'ont promis ainsy tous ceulx qui le peuvent.

CCIII

Carla către Regina Franciei, vorbind despre năvala principelui Transilvaniei în Țéra-Românéscă, gonirea lui Radu Șerban, și fuga lui Constantin Movilă în Polonia. Pera, 1611 22 Ianuarie

(Fond. franç., 16,146, piesa 146).

Le malheur de ces deux a renouvellé les esperances a celuy qui est icy chez l'ambassadeur d'Angleterre, qui brigue à cause de cela plus que jamais pour estre remis en son estat de Bogdanie . . . . On dit que ce Visir luy a promis de s'emploier pour luy vers son maistre en ceste affaire, et qu'il en viendroit a bout. Ce fut lorsque le premier Bassa estoit sur son partement pour passer en Perse lorsque la Transylvanie envoya des avis icy du secours. La response que le dict premier Bassa fest à son Ambassadeur fut qu'il ne se pouvoit pour lors luy envoyer; luy remonstrant la necessité qu'il avoit d'emmener toute la gendarmerie de l'Empire avec luy, et sur ceste responce le dit Ambassadeur demanda ce commandement audits princes de Bogdanie et Valachie ce qui n'y fust accordé.

CCIV.

Carla către Regina, spune că cercetând a aflat cum că regele Ungariei s'a împăcat cu principele Transilvaniei; că acesta (Gabriel Bathori) sub óre-carĭ pretexte de neîncredere în principele Radu Șerban, năvălind fără de veste în Țéra-Românéscă și silind pe domn a se refugia în Moldova, cere de la Pórtă tronul Valachiei pentru un frate al sĕŭ. Sultanul indignat trimise grabnic cu forță armată pe un principe (Radu Mihnea), care fusese închis mult timp împreună cu Bogdan, fiul luĭ Iancu Sasul, în castelele de la Sestu și Abidos, ca să ocupe scaunul din Bucurescĭ. Pera, 1611 19 Febr.

(Fond. franç., 16,146, piesa 147).

Cela s'estant sceu icy et le voulant prevenir le Grand Seigneur donna ceste principauté de Vallaquye à un qu'Il a detenu longtemps prisonnier (avec celluy qui est chez l'Ambassadeur d'Angleterre), aux chasteaux de Seste et Abide et lequel est fils d'un qui en avoit esté prince. Et fit tellement haster son partement qui estoit jà comme a cheval lorsque ces Ambassadeurs de Transsilvanie arriverent, lesquels ainsy n'ont sceu que dire. Tout cela s'est passé depuis ma dite derniere, ce que le Grand Seigneur a commandé par un billet de sa main au Chaoul de Capigi qui conduisent ce nouveau prince de faire une extresme dilligence par les postes; fait veoir qu'il a cest affaire a cœur. L'on ne tardera guerres a en scavoir l'yssue laquelle je ne fauldray de faire entendre à Votre Majesté.

Et pour ce Prince qui est chez l'ambassadeur d'Angleterre il commence a dechoir de ses esperances. Aussy n'y a il pas d'apparence que ces gens cy voulussent oster de Moldavye pour l'y mettre, celluy qui y est, et moings a cette heure que jamais que les Pollonnois qui l'y ont mis se peut dire comme par force se font estimer icy accause,

du progrès qu'ils font en Moscovie. L'on a enfin envoyé quatre cent mil escus au premier Bassa qui n'est que le tiers de ce qu'Ils demandent. Cela fait croire qu'il ne sera pas content et qu'il s'excusera la dessus sy ses affaires ne luy reussisent bien. Se sont toutes nos nouvelles.

CCV.

1611 Principele Transilvaniei cere tronul Moldovei pentru fratele seŭ.

(Fond. franç., 16,146).

P*rincipele Transilvaniei după ce a cuprins:* «la Vallaquye sur quelques pretextes des defiances du prince d'Icelle lequel s'en est fuy en Bogdanie vulgairement dicte Moldavye a envoyé ses ambassadeurs icy demander ceste Principauté pour un sien frère offrant d'en rendre le tribut accoustumé, et cependant a fait ce qu'il a peu a l'amiable envers le prince de Moldavie qui n'a autrement esté de ceste meslée comme l'on disoit et contre lequel il n'a osé procéder autrement crainter des Pollonnois dont il est suporté, pour avoir lesdict Vallaquye, ce qu'il n'a peu obtennir.

CCVI.

Pera, 1611 5 Marte

Carla către Regina Franciei. Principele Transilvaniei, încă stăpân pe Ţéra-Românéscă, face dificultăţi luĭ Radu Mihnea de a ocupa tronul.

(Fond. franç., 16,146, piesele 149, 150 şi 156).

R*adu Mihnea:* Estoit après a traiter avec le Transsilvain a ce qu'il le laissast entrer en possession du dict pays; et que les Polonois envoient des forces a celuy de Moldavie, pour se defendre du dict Transsilvain, s'il luy vouloit nuire.

17 Aprile Principele Transilvaniei âncă tare în Ţéra-Românéscă nu lasă pe Radu Mihnea să ocupe ţéra, de cât déca îi va da o sumă de banĭ:

Il y a neantmoings laissé entrer le Capigi qui accompagnoit ce Prince et luy a permis de faire les ceremonies accoustumés de ces gens cy quand ils donnent les principautés a quelqu'un, mais tandis il se retient près de soy et ne scayt-on a quel dessin, mais luy donnant a entendre que cest d'apprehention qu'il ne luy soit faict quelque

deplaisir en s'en retournant par ses gens de guerre qui sont par le pays. Ce n'est pas sans que ce Visir se formalise de ce procedés et l'a bien faict scavoir à l'ambassadeur du dit Transsilvain avec des parolles de haulte lucte.

Radu Michnea scriindŭ la Pórtă că Principele Transilvanieĭ s'a retrasŭ în fine din Ţéra-Românéscă, Sultanulŭ a liberatŭ pe ambasadoriĭ Transilvanĭ ce-ĭ pusese la închisóre. 17 Aprilie

---

CCVII.

Anguse către Regina. Radu Şerban cu forţe polone, după ce a gonit pe Radu Mihnea pânĕ dincolo de Dunăre, a intrat în Transilvania. Sultanul va trimite pre Vizirulŭ Omer-paşa să stabiléscă lucrurile în Romania, şi să scóţă şi pe Constantin Movilă din Moldova, fiind bănuit că ar fi ajutat pe Radu Şerban. Pera, 1611 Iuniŭ

(Fond. franç., 16,146, piesa 166).

CCVIII.

Anguse către de Puysieulx, prin care-ĭ arată că 20.000 Tătarĭ şi 20.000 Turcĭ din Rumelia vin în Ţéra-Românéscă sub conducerea luĭ Omer-paşa, ca să restabiléscă lucrurile. Afacerea principeluĭ Bogdan. Pera, 1611 25 Iuniŭ

(Fond. franç., 16,146. piesa 168).

L'Ambassadeur d'Angleterre a bien eu de la peine ces iours passés accause de ce Prince qu'il a chez luy lequel avoit un portier qui fut pris par la Iustice turques-que qui a force de bastonnades luy a faict confesser comme le dit Prince avoit retiré deux esclaves de sa nation lesquels avoient emporté force argent a leurs maistres: Le Pacha envoya par deux fois des Chaoux et Jannissaires pour les chercher dans le logis du dict Ambassadeur lesquels furent renvoyés par luy un peu rudement, de quoy s'estant plaint le dit Pacha et y meslant quelques mennasses, le dit Ambassadeur luy envoya dire qu'il ne permettroit a aucun de visiter son logis qui ne fut envoyé du Grand Seigneur mesme, lequel Il croyoit n'entendre point que l'on procedast en ces formes envers un Ambassadeur comme luy: Si a il neantmoings fallu accommoder tout cela avec de l'argent. Son Secretaire m'a dict qu'il en avoit cousté deux mil escuz a le Prince, oultre ce que cela a beaucoup reculé ses affaires dont Ilz n'esperent plus aucune bonne issue.

CCIX.

Pera, 1611 23 Iuliŭ

Anguse către Puysieulx despre principele Bogdan.

(Fond. franç., 16,146, piesa 171).

Depuis peu est arrivé en ceste Court l'ambassadeur du Transilvain lequel a esté fort mal veu du Moufty, luy faisant sçavoir comme il avoit trouvé mauvais les deportementz de son maître contre le Valaque qui se retira en Pollongne, en luy declarant qu'il le traverceroit a son possible en ce qu'il pretendoit de negocier icy en faveur de ce Prince qui est chez l'Ambassadeur d'Angleterre, qui pour ce desespere fort du bon succes de ses affaires. Il n'est encores rien venu d'asseuré de ces quartiers-là, et ne se scait ce qu'aura valu l'arrivée d'Omer pacha que je vous ay ja mandé, Monseigneur, y avoir esté envoié pour General.

CCX.

Pera, 1611 23 Iuliŭ

Anguse către Regina. Se vorbesce că Unguriĭ împreună cu Turciĭ ar fi învins pre Radu Şerban, care abia a putut să scape cu fuga.

(Fond franç., 16,146, piesa 172)

De ceux de deça l'on tient que le Hongrois du consentement de leur Roy se sont joinctz avec les Turcs, et ainsy ont deffaict ce prince de Valaquie qui estoit secouru des Polonnois, lequel a peine s'est peu sauver par la fuitte, et que par ce moyen celuy qui y fust envoié le dernier de ceste porte en a repris la possession.

CCXI.

Radu Șerban, strîngêndu-șĭ în pripă ómeniĭ ce avea, a bătut șĭ silit pe principele transilvan a se retrage. Pera, 1611 20 August

(Fond. franç., 16,146, piesa 173).

Par ma precedente qui fut du VI[e] de ce mois, vous aures peu apprendre comme ce prince de Valacquie nommé Serban, qui est suporté des Polonois apres avoir esté defaict, estait retourné avec le plus de gens qu'il avoit peu ramasser sur ceux qui l'avoient battu, et en avoit eu la revanche; ce qui luy a donné tant de reputation en ces quartiers là qu'il y tient asseurement la camisaque avec quelques quatre mil hommes, et empesche encores, comme il a tousiours fait, a ce que j'ay sceu veritablement, que celluy qui fust envoyé de ceste porte en sa place, n'entre en possession de ceste principauté de Valacquie, qui est presque toute ruinée depuis ces troubles. Ainsy ce Transilvain a esté contrainct de se retirer et aussy acause de la peine que lui donne le Roy Mathias . . .

CCXII.

Tătariĭ, intrând în Țéra-Românéscă, aŭ devastat-o cu foc și cu sabiă, după ce maĭ 'nainte ea fusese cu totul ruinată de către Transilvanĭ. Regele polon cere ca în România să fiă un domn amic Polonilor. Pera, 1611 3 Septem.

(Fond. franç., 16,146, piesa 176).

CCXIII.

Pera, 1611 17 Sept. Harlay către Puysieulx. Bathori, bătut aprópe de Braşov de către Radu Şerban şi fiul luĭ Mihaiŭ Vitézul (Nicolă Vodă) şi încongiurat într'o fortărétă, a reuşit să respingă pre assediatorĭ. S'a trimis ajutóre luĭ Bathori şi ordine paşilor de la Buda şi Bosnia să urmărescă pe Şerban.

(Fond. franç., 16,146, piesa 178).

Monsieur,

. . . .

Le Roy de Pologne ha envoyé icy un Ambassadeur qui demande raison au Grand Seigneur de quelques courses que les Tartares ont fait sur luy, et de quelques dommages qu'il ha receus aussj du Transilvain duquel il mande qu'il se vangera par armes si le Grand Seigneur ne luy donne contentement. Il demande encore qu'un Prince de Moldavie ou Bogdanie, qui est en la maison de l'Ambassadeur d'Angleterre, soit envoyé en exil et mis hors d'esperance d'estre restitué en Moldavie, ou ils demandent qu'un aultre Prince commende qui y est maintenant, et disent que leur requeste est juste pource que leurs conventions avec le Grand Seigneur portent qu'il doivent nommer le dit Prince au Grand Seigneur qui n'y en doit installer que celuy qu'ils luy auront nommé. On attend encore icy un Ambassadeur de Hongrie lequel ils disent venir pour se pleindre du Transilvain. Il est venu depuis trois jours un courrier du Transilvain qui aporte nouvelles que Bathory, qui avoit perdu une bataille près de Pressovia et s'estoit retiré en une forteresse ou il estoit assiegé par le Cherban et le filz de Michallj, a faict une sortie et les a mis en ban de route; et trois mil Polonois. On a envoyé de ceste Porte secours au Transilvain. Le passa de Bude et celuy de Bosna sont commandez d'y aller et de poursuivre Scherban.

CCXIV.

Pera, 1611 25 Octobr. Harlay către Regina. Omer-Paşa, trimis în ajutorul luĭ Bathori, nu a voit să urmărescă pe Radu Şerban în munţiĭ unde se retrăsese, nicĭ să încongiure Braşovul, ce remăsese credincios luĭ Şerban.

(Fond franç., 16,146, piesa 180).

Omer bassa, general du secours que le Grand Seigneur ha envoyé au Transilvain, n'a pas voulu après la routte du Zerban, quelque priere que le transilvain luy en ayt faitte, le suivre dedans les montaignes ou il s'est retiré, ny assieger Pressaio qui est demeuré fidelle au Zerban, ny mesme poursuivre quelques soldats de Mathias, lesquels il semble qu'il avoit envoyer pour se vanger du tort receu, dont il avoit icy faict plainte; les actions de Mathias font que ces gens cy ont tres desagreables les nouvelles du succez de ses affaires pour ce qu'ils le tiennent plus remuant . . . .

CCXV.

Primul-bașă a spus ambasadoruluĭ frances cum Dumneḍeŭ favorisă pe Sultan, căcĭ armata luĭ fiind în Asia, Mathias, Polonezii și Radu Șerban creḍură că e timpul să atace pe Turcĭ; intrară în Transilvania, și singurĭ valeții soldatilor seĭ fură în stare să-ĭ gonéscă cu rușine, și să restabiléscă pe Bathori în possessiunea statuluĭ sĕu. Se așteptă un ambassador al luĭ Bathori ca să céră scóterea din domnia Moldoveĭ a luĭ Constantin Movilă, findcă a ajutat pre Șerban contra luĭ Radu Mihnea. Ambassadorul Angliei speră că se va numi în Moldova principele din casa sea, ḍicênd că e de sânge din vechiĭ principĭ aĭ Moldoveĭ. Pera, 1611 29 Octob.

(Fond. franç., 16,146, piesa 182).

CCXVI.

De Sancy către Regină. Sultanul a numit in Moldova un alt domn în locul luĭ Constantin Movilă, pe care l'a scos din causa ajutoruluĭ ce dedese luĭ Radu Șerban contra luĭ Gabriel Bathori. Pera, 1611 26 Novem.

(Fond. franç., 16,147, piesa 47)

L'ambassadeur d'Angleterre qui poursuivoit icy depuis quatre ans de faire remettre en Moldavie un certain prince qu'il avoit chez luy, ha perdu son temps et sa poursuitte. Le Grand Seigneur y en ha envoyé un autre. On ne scait s'il aura esté instalé sans que les Pollonois, en despit desquels ceci se faict, se soubslevent; car Constantin n'est debouté du Grand Seigneur que pour ce qu'il s'entendoit avec les Polonnois qui portoient Zerban. Il ha aydé au dict Zerban contre Gabriel Bathory, prince de Transilvanie qui recongnoist ce Seigneur.

CCXVII.

Pera, 1611 Decemb. Harlay către Regina. Noul domn al Moldoveĭ (Stefan Tomşa) a plecat însoţit de 1500 ómenĭ, trupa sea avênd pênĕ la fruntariĭ să se măréscă cu Turciĭ din prejur şi cu Tătariĭ ce aŭ ordin să-lŭ ajute. El este fiul luĭ Tomşa, fost prinţ al Moldoveĭ; a fost în Francia şi a stat prisonier la Jacques, o fortăréţă spaniolă în Pireneĭ.

(Fond. franç., 16,147, piesele 48 şi 50).

Le nouveau prince de Moldavye est party accompagné de mil cinq centz hommes, entre cy et qu'il arrive au pays sa trouppe croistra, car les Turcz d'alentour et les Tartares ont commandement de l'assister. Il est fils de Thomas cy devant prince de Moldavye. Il ha esté en France et m'ha dit avoir esté prisonnier a Jacques, qui est une forteresse d'Espagne dans les Pyrennées. Le Prince que l'Ambassadeur d'Angleterre avoit chez luy, est filz de Ianculo cy devant aussy prince de Moldavye. Sultan Murat l'envoya environ l'an mil six centz un avec une armée pour le mettre en possession de la Moldavye. Il feut battu par Michael qui la commandoit alors. A son retour il feut mis en la tour noire, et s'estant sauvé s'enfuit en Angleterre d'où il est revenu, ayant esté envoyé et recommandé par le Roy d'Angleterre a son ambassadeur. Il s'en est fuy pour se joindre avec Constantin, et donner de la peyne a ce nouveau prince elleu du Grand Seigneur. On dit que les Poulonnois se veulent opposer au dit prince. Mais on en parle sy diversement, que je n'en puis rien mander de certain a Votre Majesté. Il est arrivé un ambassadeur nouveau d'Angleterre. On attend ceux de Hollande, lesquels on dit qu'ilz venoient avec la caravanne de Pologne; mais n'ayant osé passer par la Moldavie, pour les troubles qui y sont à cause du changement du prince, s'en sont allez à Ragouze pour de là s'acheminer icy.

CCXVIII.

Pera, 1612. 28 Ianuariŭ. Harlay către Regina. Sultanul scoţênd din domnia Moldoveĭ pre Constantin Movilă, Poloniĭ nu îndrăznesc a se opune pe faţă nouluĭ principe (Stefan Tomşa), care aştéptă într'un oraş la fruntariele Moldoveĭ, anume Babassatin, ajutorul Tătarilor.

(Fond. franç., 16.147, piesa 4).

Les Polonnois sont empeschés en Moscovie et n'osent s'entremettre ouvertement des differentz de la Moldavie. Toutesfois ilz y ont envoyé soubs main quelques soldatz pour Constantin, qui ayant ancor ramassé ce qu'il ha pu de forces du Pays, s'est opposé au nouveau prince envoyé de ceste Porte. Le prince est demeuré sur la

frontiere en une ville du ce Seigneur, nommé Babassatin; ils attendent le secours des Tartares; mais le Can est travaillé de guerres civilles en ayant besoing de ses forces pour soy mesme ne les ose diviser . . .

CCXIX.

Harlay către Puisyeulx, că Polonii nu s'aŭ opus Principelui trimis în Moldova. Pera, 1612 25 Febr.

(Fond. franç., 16,147, piesa 6).

Les Polonnois n'ont osé s'opposer au Prince envoyé d'icy en Moldavie. Le Roy Mathias recherche les Turcs infiniment, et n'ont aucun ennemy que le Persien qui à mon advis ne le sera pas longtemps.

CCXX.

Polonii aŭ trimis pe sub mână ajutóre luĭ Constantin Movilă; poporul moldovén însă, în fața amenințărilor Sultanuluĭ că va trece totul prin foc și prin sabiă, décă nu vor primi pe Tomșa, a silit pe Constantin a se retrage. Tomșa, care a luat tronul, este protegiatul Caimacanuluĭ, în a căruĭ casă el fusese mult timp hrănit, și acum ajutat ca să capete domnia. Pera, 1612 25 Fevr.

(Fond. franç., 16,147, piesa 7).

Les Pollonois, comme j'ay mandé cy devant a Votre Majesté, ont arresté leur desseins a la conservation de la Moscovie, laquelle ils craignent tant les revoltes qu'ilz n'ont osé s'empescher de deça et s'opposer ouvertement à la reception du prince que ce Seigneur a esleu pour commander en Moldavye. Et bien qu'ilz ayent envoyé soubs main quelques soldatz a Constantin, sy n'ont ilz pas esté bastans pour asseurer le peuple effrayé des menaces qui leur ont esté faictes de la part de ce Seigneur, que tout seroit mis a feu et a sang s'ilz ne recognoissoient le Prince qu'il leur avoit envoyé. Tellement qu'après avoir demeuré quelques mois sur la frontiere, il a esté enfin receu et Constantin s'est retiré. Le Caymacan en est grandement resjouy., Car ce prince a esté proposé par luy au Grand Seigneur et nourri longtemps en sa maison, si qu'on luy imputoit desja le mal qu'on croyoit debvoir arriver de la promotion a ceste Principauté.

CCXXI.

Pera, 1612 25 Febr.

Sancy către Villeroy, despre rĕsboiul Turcieĭ cu Persia.

(Fond franç., 16,145 piesa 39.)

Le Grand Seigneur fit hier les fiançailles d'une de ses filles avec Nassouf, soit pour l'attraper avec plus de facilite, soit pour luy donner subiect de luy estre fidele. Il se haste d'assembler son armée a Scudarêt pour l'envoyer sur la frontiere de Perse, mais difficilement partira elle d'icy avant le mois de Juillet et faudra qu'elle hyverne sur la dite frontiere. Or puis que ie vous ay entamé ce propos, Monsieur, ie vous suplie de me donner congé de vous mander au long a ceste fois ce que i'ay pu apprendre des particularitez de ceste guerre. Les armes du Persien ne sont pas d'elles mesme beaucoup a craindre au Grand Seigneur, qui est comme un taureau sauvage qui ne trouve rien d'egal a sa force. Le Persien fuit devant luy, et par addresse et par ruse se deffend. Toutes les guerres qu'il ha eues cy devant contre les autres Empereurs ont esté a son desavantage. Il ha commencé celle cy du temps que les rebelles avoyent mis tout cet empire en trouble et que les armes Chrestiennes l'avoyent assailly; il n'ha gaigné avec tout cela qu'une partie de ce qu'il avoit perdu depuis la mort de Sultan Soliman, tout pays fascheux et plein de montaignes qu'il ha deffendu depuis par sa seule aspreté. Cigale ha esté vaincu non de luy mais d'une frayeur panique, qui fit prendre sans aulcune apparence en un instant la fuite a toute son armée. Muratt, pour combattre, ny mis ensemble plus de quarante mille combatans; sa deffence est de brusler tout derriere soy et se retirer, ceder, et affamer l'armée du Grand Seigneur, a la quelle sa propre multitude fait plus de dommage que les armées ennemyes. Davantage il recherche la paix et ne demande sinon qu'on luy laisse la possession libre de ce qu'il ha reconquis de son ancien patrimoine; ce que seul peut estre a craindre au Grand Seigneur l'infidelité ou les impurités des siens et la rebellion de ses soldatz. Nassouf scait les desseings du Grand Seigneur contre sa vie; il est fort d argent, d'hommes et de forteresses sur la frontiere du perinest (?); son union avec luy ne seroit pas un petit poids a sa puissance, mais ie ne le scauro's qu'a peine croire puis qu'il haste Icy le renvoy de l'armée, et que s'il avait envie de mal faire, il vaudrait mieux entretenir ceste porte de feinte esperance de paix. Il scait la mauvaise volonté que le Grand Seigneur luy porte, et je pense qu'il voudroit rendre au Grand Seigneur quelque signale service en ceste guerre, pour l'obliger a ne luy point faire de mal. Et pour ce, ha licencié son armée affin que le persien se voyant plus libre continuast en la ferme resolution de ne rien rendre, et ainsy que ceste guerre prist trait et luy donnast moyen de se faire paroistre utile serviteur. Toutes fois nous verrons ce qui en arrivera, or soit qu'il se révolte, soit que le Grand Seigneur vienne a bout de le faire mourir, s'il est osté a l'armée, il ne reste plus personne entre tous les visirs capables de la comander, et la charge pour le mieux en doibt estre donnée a Alil le general de mer mansul, homme courageux et fidele mais sans grande esperience et de nul esprit. Quant aux soldats ilz ne se peuvent mutiner faulte de paye, car il ne leur est rien deu, encore peust estre que la faim le froid et les miseres qu'il fault qu'ils souffrent en ceste guerre la leur rendront desaggreable. Ilz en murmurent bien desja entre eulx, et parlent de suplier le Grand Seigneur d'y venir en personne. Mais ie ne pense pas que cela esclatte en une mutinerie ouverte, car il ha pris mal a ceux qui se sont mutinez soubs ce Seigneur qui ne leur ha pas souffert ce qu'a souffert Mehemet son pere, qui fut contraint de leur livrer a mort ceux qu'il aimoit le mieux. Et pour ce, ie ne veoys aucun subiect de craindre pour le Grand Seigneur. Monsieur, ie vous mande les choses comme elles sont n'osant dire mon opinion sur Icelles. Ce m'est assez de vous mander amplement tout ce sur quoy ie la pourray fonder, vous en ferez le iugement vous mesme plus certain et veritable que moy. S'il est ainsy que les estats se conservent par les mesmes

moyens qui les ont aggrandis et que plus ils sont esloignez de leur principe et de la façon de gouverner qui ha causé leur accroissement, plus Ilz sont prez de leur fin et de leur ruyne derniere, cet estat est proche de son periode, car il s'est accreu par le courage des Empereurs tousiours les premiers aux batailles et obeissance plus qu'aveugle. Des leur, et l'un et l'autre manque maintenant, la grandeur, les delices et les femmes ayant rendu les empereurs lasches et leur lascheté rendu leurs subjectz moins obeissans. Toutefois les succez derniers contre les revoltés m'estonnent et me font craindre que dieu n'ayt limité plus loing pour mo(?) punition le terme de cette empire, et recommande a la fortune ce pru... qui chevy delle et pris en sa sauvegarde, ha achevé soubs sa seule faveur de tres grandes et esmerveillables choses contre et par de la toute esperance et creance humaine, resistant a tout ensemble a la pluspart des siens eslevez contre luy et aux armes allemandes et persiennes. Les evenemens sont en la main de Dieu ; nous ne scavons comme luy rebssira ceste guerre qui luy reste en perse. Mais si nous iugeons par les apparences et par le passé l'advenir, il n'en sera point endommagé et le Persien voyant ses ambassadeurs en la chrestienté bannies. Le Polonnois, attaché au seul pensement de la conqueste et conservation de la Moscovie et luy seul ennemy du Grand Seigneur, s'accomodera avec luy et recepera les conditions de paix qui luy seront presentees. Voyla, Monsieur, ce que je vous peus mander touchant ceste guerre des evenemens de la quelle, selon que ie les pourray apprendre, ie continueray a advertir leurs Majestez et Monsieur de Puisieulx le plus soigneusement que ie pourray. J'ay veu aniourduy le Kaimakan qui m'ha dit...... quelque.

Des voleurs de ceux de Venise ni les empescher a l'advenir si leurs Majestez renvoyent icy les esclaves turcz qui sont retenuz a Marseille. Je vous suplie, Monsieur, de considerer que la pretention de ces maraulx cause et couvre une infinité de brigandages dont pour ce subiect nous ne pouvons tirer iustice. J'en escris a sa Majesté et la suplie tres humblement pour le bien de son service de leur tr.... donner liberté et les renvoyer icy. On n'aura iamais raison de ces gens cy aultrement.

Monsieur,

Votre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur,

Le Baron Sancy.

CCXXII.

Pera, 1612. 10 Marte

Harlay către Regina, că Bogdan Vodă s'a lepădat de legea creştină şi s'a făcut guvernator al Bruseĭ în Bithinia.

(Fond franç. 16,147, piesa 10).

Le prince de Moldavie dont l'Ambassadeur d'Angleterre demandoit le restablissement au nom du Roy son maistre, se voyant decheu de toute esperance, ha renié la foy de Jesus Christ, et s'est faict Mahometan. Le Grand Seigneur luy ha donné son nom et le Gouvernement de Bursia, qui est la ville capitale de la Bithynie et l'ancien siege de cet Empire.

CCXXIII.

Pera, 1612 26 Marte.

Baronul de Sancy către Villeroy, despre sosirea ambasadoruluĭ Holandeĭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 41).

Monsieur,

Apres avoir beaucoup attendu L'ambassadeur de Holande, il est enfin arrivé et a pris maison en Pera. C'est un advocat qui ha long temps demeuré en Anvers et ha autresfois esté icy, Il est holandois de nation et s'apelle Corneille de Haquen. Il sollicite uvertement sa reception et dit avoir ordre d'y dependre jusqu'a cent mil escuz; Halil bassa, mansul de la mer, va luy mesme solliciter pour luy; il s'estonne d'y trouver tant de difficultez, mais il espere et non sans apparence de les surmonter a force de presens et d'offres tres avantageuses au service du Grand Seigneur. C'est ce que plus esmeut les visirs et les incline d'avantage etre aux carias promettant d'aporter tant de poudre que le Grand Seigneur en aura de besoing; or ilz en font icy grande estime pour ce qu'en toute la Turquie il ne s'en fait un granj de bonne. Ils s'offrent encore a remplir tous ses pays d'acier, de lames d'arquebuses et toutes armes necessaires pour la guerre. Toutes ces choses ne leur sont point fournies par les amis chrestiens; les Anglois en ont quelquefois apporté mais fort echarsement, ceux cy en promettent sur plaine abondance; cependant je conturneray secretement iusques au dernier point a composer avec eulx, a la mienne volonté que ces choses fissent resoudre.

Le Capitaine Bascha me reparle souvent et assez aigrement des esclaves turcs qui sont a Marseille, et m'ha fait de grandes pleintes et fascheuses des galeres de leurs Ma[hez] que M[r] de Vendome... tient a Malte. Vous en ferez, Monsieur, ce que vous iugerez a propos. Toutes ces choses nous nuisent infiniment et leur donnent subiect de croire que nous ne sommes pas veritablement affectionnez au Grand Seigneur.

. . . . Les peres Jesuites travaillent sans s'espargner a la reunion de L'eglise Romaine et Grecque, et ia le Patriarche de Constantinople est demy gaigné; le Patriarche d Alexandrie est icy qui n'y apporte pas petit empeschement; ie les assisteray de toute mon ame, croyant que ceste mienne assistance est tres aggreable a leurs Majestez qui n'ont pris peine de les establir icy que pour le bien universel de l'Eglise.

CCXXIV.

De Harlay către Puisyeulx în aceïașĭ afacere. Pera, 1612 26 Marte

(Fond. franç., 16,147, piesa 12).

Le succes favorable de la reception du Prince qu'ilz ont envoyé en Moldavie, au quel les Polonois, comme je vous ay cy devant mandé, n'ont osé s'opposer; la recherche de leur amitié que faict le Roy Matthias et plaintes craintives et non assez hardies qu' Il commence a faire du Transsilvain, et les discours qu'on leur tient que tous les princes chrestiens veulent envoyer des Ambassadeurs en ceste porte, les confirment en ce mespris.

CCXXV.

Sancy către Villeroy, despre nisce sclavĭ deținuțĭ la Marsilia. Pera, 1612 7 Aprile

(Fond. franç., 16,145, piesa 42).

Monsieur,

Je ne vous puis encores mander pour ceste fois la fin que doibt prendre la recherche que font les Estats d'avoir un Ambassadeur en ceste porte. Leurs offres sont grandes et les avantages qu'ils promettent, et plus grandes encores les pleintes qu'ils font de la si longue irresolution de leur affaire, car ils n'ont encores rien pu conclurre, bien que je pense qu'a la fin ils en viendront a bout. Le Qaimakan et le Bascha de la mer se continuent a pleindre grandement des esclaves detenus a Marseille. Cette excuse leur sert de couverture a toutes choses, et ne voulant ou ne pouvant nous faire raison de ceux de Thunis, ils sont bien aises de la pouvoir mettre en avant pour me fermer la bouche en toutes mes demandes. Je vous suplie encore derechef très humblement, Monsieur, qu'ils soyent renvoyez icy, quoy estant les galeres du Roy, pourront avec moins de hazard faire mal a ceux de Thunis, car leur ayant tesmoigné par ceste action de la bienveillance et un desir de conserver leur amistié, il sera plus aise a leur faire croire que le mal, qu'on aura fait de l'autre costé a ceulx de Thunis, n'aura esté que par force et pour se revanger de leurs volleries seulement. Que si le Roy n'en fait aucun ressentiment, il n'y ha pas beaucoup d'esperance que nous en puissions jamais avoir bonne raison de guerre, car ils croyent que le Roy le souffre pour ce qu'il se cognoist trop foible pour en tirer sa raison.»

CCXXVI.

Pera, 1612 7 Aprile.

Harlay către Regina, despre afacerile Poloniei, Transilvaniei și Țěrilor-române. Radu Șerban împreună cu Constantin Movilă, retrași în fortărěța Hotin, strîng tot felul de aventurari, ca să reîncépă rěsboiul contra luĭ Gabriel Bathory, principele Transilvaniei.

(Fond franç., 16,147, piesa 14).

Le Grand Seigneur ha esté sollicité par quelques Moscovites qui sont venus icy, de les vouloir deffendre contre le Roy de Pologne, ce qu'il ha refusé et les ha renvoyez avec honte et menaces, disant qu'il ne romproit point la paix avec un prince qui l'avoit conservé avec luy l'espace de quatre vingtz ans.

Gabriel Battori, prince de Transilvanie, ha envoyé un Ambassadeur au Grand Seigneur qui luy ha presenté de sa part quatrevingtz esclaves Chrestiens, de ceux qu'il ha pris en Hongrie ou il continue les voleries accoustumées contre le Roy Matthias, qui continue pour ce subject ses plaintes en ceste porte, mais un peu laschement et plus comme supliant que menaccant de s'en vanger. Ce qu'Il delivre par son procedé les Turcz de la crainte qu'ilz avoyent de luy et les enorgueillit en son propre dommage, changeant de gayeté de coeur en mespris l'estime en la quelle ils l'avoyent conceu cy devant. Ce Transilvain est un Tyran qui meutrit et qui pille ses subjectz et donne tout a l'abandon de ses soldatz; il ha assiegé Pressovia et demande aux habitants troys centz mille dalers pour les delivrer du siege; il attente indifferement aux biens, a l'honneur, et a la vie des siens, et contre leur hainne s'arme d'une cuirasse la quelle il ne quitte pas mesmes en dormant et vit en ceste sorte comme un homme furieux. Zerban est cependant avec Constantin en une forteresse sur la frontiere de Moldavie et de Pologne nommée Hottin, et assemble ce qu'il peut d'avanturiers pour recommencer la guerre contre luy . . .

CCXXVII.

Pera, 1612 21 Aprile

Harlay către Regina. Turciĭ, profitând de turburările Germaniei, de petrecerea Polonilor în Moscovia, voesc a supune cu desevârșire Transilvania, Moldova și Țéra-Românéscă și a le face pașalîc.

(Fond franç. 16.147. piesa 33.)

Il semble qu'au moins se serviroient Ilz de l'occasion des troubles d'Allemagne et du divertissement des Pollonois en Moscovie pour achever de reduire entierement soubs leur puissance et s'assubjectir plainement la Transilvanie, la Moldavie et la Valachie; les peuples et les princes en sont Chrestiens, mais pour la pluspart heretiques. Le Roy de Hongrie pretend que le Transylvain le doibve recognoistre, comme n'estant mesme sa premiere institution que d'estre Waivod, c'est a dire gouverneur de la Transylvanie. Les Polonnois ont toujours esté seigneurs de la Moldavie qu'ils appellent maintenant Bugdanie, et est dict dans les Capitulations qu'ils ont avec le Grand Seigneur, qu'ilz y nommeront, et le Grand Seigneur en confirmera le Prince. Cependant toutes ces troys provinces sont depuis un long temps tributaires du Grand Seigneur, et y ha con-

tinuelles revolutions, car ores les Princes en sont deboutez par les princes Chrestiens, ores par les Turcs. Ce Seigneur a volonté d'en faire trois provinces qu'ils apellent icy Beylerbey Liel, c'est a dire gouvernement; ce ne luy seroit une chose de petite consequence pour la guere de Hongrie. Toutes fois les envies et jalousies de ses ministres qui emploient la plus part de leur temps et de leur esprit a s'entr'attenter a leurs vies les uns des aultres, pourroient bien retarder l'execution, ou faire perdre l'occasion de ce dessein. . . . . .

CCXXVIII.

Harlay către Puysieulx și către Regina, despre afacerile Turciei. Solul regelui polon cere de la Pórtă restabilirea în domnie a lui Constantin Movilă, și gonirea lui Stefan Tomșa, care a devastat Pocuția. Un prinț polones (Potoțki), ca să-și resbune de pagubele aduse de Tomșa, a intrat cu óste polonă și tătară în Moldova, ardênd și pustiind, și a ucis chiar pe ambassadorii turcĭ trimiși la regele Poloniei.

Pera, 1612 14 Iuliĭ.

(Fond. franç., 16,147, piesele 22 și 23).

Quant a ses correspondances dont vous desirez aussy estre adverty, Je ne veoy pas qu'il en ait avec aucun prince, si ce n'est du costé de Perse avec les Chinodes qui luy doibvent passage et secours contre le Roy de Perse, et de deça avec les Tartares dont il fait espandre un deluge de peuple comme un orage en la Moldavie, Valachie et Transsilvanie quand il luy plaist, et s'en servira mesmes contre le Roy de Pologne et de Hongrie, quand il en aura de besoing.

Je viens tout presentement de recevoir des nouvelles de la mer noire vers Kilia, a l'embouchure du Danube, que ce prince Pollonois dont j'ay escript par la lettre de la Royne et du degast qu'il faisoit en la Moldavie, a tué des ambassadeurs que ce Seigneur a envoyé au Roy de Pologne.

Le Caimacan est plein de courage...; il est audacieux et hardy a entreprendre et jusques ici assez heureux en ses entreprises. Il ha faict Rodolo prince en Valachie, Thomas en Moldavie, ou il n'a esté receu contre l'opin'on de tous, et nouvellement ha entrepris de changer Bathori en Transsilvanie et y instaler celuy qu'il avoit envoyé icy son ambassadeur.

La demande de l'ambassadeur polonnois est telle que j'ay mandé a Votre Majesté cy devant, sçavoir que la Moldavie soit rendue a Constantin et prise a ce nouveau prince qui ha faict de grandes courses sur les Polognois et grands degastz de leur pays. Un prince Polonois a qui appartient les terres et pays qui ont esté pillez a armé de sa part, et est entré a main armée dans la Moldavie et a peine a pu estre empesché par les commendemens exprez du Roy de Pologne de passer plus oultre et donner jusques au Danube, estant assisté de quelques tartares soubz la conduite de Mirso leur prince,

depuis peu de temps rebelle contre le grand Can, lequel maintenant est en campagne contre le dit Mirso, et peult estre aussy en intention d'ayder a chasser Battory de Transsilvanie, pour y instaler celuy dont j'ay parlé cy devant.

CCXXIX.

Pera, 1612 28 Iuliŭ.

Harlay către Villeroy, despre afacerile Turcieĭ şi pretenţiunile Polonieĭ.

(Fond franç.. 16,147. piesa 28.)

L'estat de ses affaires ne permet pas a l'ambassadeur qui est icy de parler trop bravement; il faict courre le bruict quelles sont mieux establies, et croit aussy que la crainte de la resolution de Nassouf empeschera de luy auser respondre sy fierement qu'ils feroyent. Sa demande est telle que j'ay mandé a Votre Majesté cy devant, sçavoir que la Moldavie soit rendue a Constantin et ostée a ce nouveau prince qui ha faict de grandes courses sur les Polognois et grandz degastz de leur pays. Un prince Polonois a qui appartient les terres et pays qui ont esté pillez a armé de sa part et est entré à main armée dans la Moldauie et a peine a pu estre empesché par les commandements exprez du Roy de Pologne de passer plus oultre et donner jusques au Danube, estant assisté de quelques Tartares soubz la conduite de Mirzo leur prince depuis peu de temps rebelle contre le grand Can, lequel maintenant est en Campagne contre le dit Mirso et peult estre aussy en intention d'ayder a chasser Battory de Transsilvanie, pour y instaler celuy dont j'ay parlé cy devant.

CCXXX.

Pera, 1612 28 Iuliŭ.

Ceĭ doĭ ambasadorĭ turcĭ eraŭ doĭ capegii pe carĭ Sultanul ĭi trimisese la Const. Movilă, ca să-ĭ ordone să cedeze principatul Moldoveĭ luĭ Stefan Tomşa, din noŭ confirmat în domniă. Constantin ĭi făcu prisonierĭ, şi-ĭ duse cu el în Polonia unde se ḑice c'ar fi fost ucişĭ.

(Fond franç. 16147. piesa 29.)

Ce pendant le Caimacan retient icy l'ambassadeur de Pologne, partie soubs ombre de ne luy vouloir donner responce que a la venue du premier Vizir qu'il dict prochaine, partie aussy pour sçavoir au vray avant que l'expedier ce qui est arrivé aux ambassadeur de ce Seigneur, qu'on luy a mandé avoir esté tuez en Pologne par le Palatin de la Russie ou par Constantin. Ces ambassadeurs sont deux Capigas que le

Grand Seigneur envoya vers Constantin, cy devant prince en Moldavie, pour luy signiffier qu'il eust a ceder la dite principaulté a celuy qu'il en avoit investy de nouveau; Constantin les arresta prisonniers et les mena avec luy en Pollogne, ou il s'est retiré. L'ambassadeur de Pologne dict qu'ils n'avoient point de mal, mais le Caimacan ha esté informé au contraire. On luy ha mandé de Buda que le Roy Matthias avoit esté faict Empereur dont il est bien marry quelque mine qu'il face du contraire, car il craint qu'il ne se ligue avec les Polognois qui sont fort ulcerez des courses et voleries du prince de Moldavie, et eslevez de courage pour la nouvelle conqueste de la Moscovie de laquelle il preneoyt luy qui est sage que dez qu 'ils sçauront la possession paisible, ils seront bien plus promptz a entreprendre la guerre contre ce Seigneur a la premiers jusque qu'ils en receuront.

CCXXXI.

Harlay către Regina. Ambasadorul polon este reținut sub îndoită pază la Constantinopole, în așteptarea evenimentelor din Moldova. Chanul Tătarilor, primind ordin secret de la Pórtă, ca să dea ajutor lui Tomșa contra Polonilor veniți cu Constantin, a trimis câte-va trupe, carĭ, împreună cu óstea română atacară fără de veste cetatea Hotinuluĭ, unde se aflaŭ retrașĭ Poloniĭ, și o coprinseră. Constantin-Vodă cădêndu-le în mână viŭ l'aŭ trimis la Chanul Tătăresc, iar pe alțĭ nobilĭ polonĭ spre Constantinopole. Provinciele Moldoveĭ, Valachieĭ și Transilvanieĭ sunt petre de scandal, căcĭ împĕratul pretinde c'ar avea drept asupra Transilvanieĭ, iar Poloniĭ asupra Moldoveĭ, pe când Turciĭ dispun în realitate de dînsele dupĕ plac.

Pera, 1612 11 August

(Fond franç., 16147, piesa 30).

Les Turcz n'en sont pas plus humbles ny moins audacieux, car ilz ont donné double garde a l'ambassadeur de Pologne, et luy ayant dict qu'ils vouloyent sçavoir la volonté de son Roy, lequel ilz ne croyoyent avoir dessein d'offencer ce Seigneur, luy ont faict depescher deux des siens pour accompagner un Chaoux qu'ilz ont envoyé au dit Roy de Polongne, et ce pendant ont secretement commandé de nouveau au Chan de Tartarie de se transporter promptement en Moldavie pour, avec le Prince, y combattre et deffere les Polonois qui estoient sur la frontiere, accompagnans Constantin cy devant Prince en Moldavye. Le Chan ny a peu encores aller en personne, mais il ha envoyé quelques troupes, et les nouvelles sont icy venues qu'ils ont assailly a l'impourveu Constantin en une forteresse importante qui est sur les frontieres de Moldavie, et s'appelle Hottin, la quelle ils ont prise, et Constantin vif avec quelques nobles Polonnois. On ha vestu d'une robe de drap d'or en plein divan pour tesmoingnage de resjouissance celuy qui en ha apporté les nouvelles. Les Tartares ont amené Constantin a leur Chan, auquel ce Seigneur depesche pour le demander et le faire mourir; les autres prisonniers de prix sont en chemin pour venir icy, et croy qu'a leur arrivée on leur fera un bien mauvais traictement, encores que l'advantage de cest Empire pour maintenant soit la paix en estant les Provinces quasy toutes ruinées, et par leur ruine le revenu de ce Seigneur de beaucoup amoindry, et estant la crestienté maintenant en plein et uni-

versel repos. Et bien qu'ils ny craignoient point toutes ces choses, si est ce qu'ils sont si barbares, insolentz et aveuglez, que sy leurs voisins n'en endurent a part infiniment, la guerre s'allumera facilement en peu d'espace de temps contre quelqu'un d'eux. Ces provinces de la Moldavie, Valachie et Transylvanie sont pierres de scandale. L'Empereur pretend avoir droit sur la Transylvanie; les Polonnois quelque espece de droit aussy sur la Moldavie; les Turcs en pretend disposer et en disposent de faict a leur plaisir. Tout cela fera tousjours naistre quelque mal entendu entre eux, comme il faict maintenant avec les Pollonois desquels tous les mouvemens ont esté causez pour l'investiture de la Moldavie, donnée à ce nouveau Prince.

CCXXXII.

Pera, 1612 13 August

Harlay către Puissyeulx. Constantin Movilă avea patru mii Poloni, și mai multe mii de Tatari când începu lupta cu Tomșa. Se luptară cu vitejie și din o parte și din alta. Tătarii însă părăsindu pe Constantin, întórseră armele asupră-i, îl încongiurară pe la spate, punêndu-l între două focuri; bătălia ținu o ḑi întrégă. Polonii înfrânți de tóte părțile, puțini scăpară cu fuga la Hotin; mulți periră, mai mulți căḑură în robiă la Tătari.

(Fond franç., 16,147. piesa 32.)

Monsieur,

Puis que le Bayle ha retardé le courrier jusques a aujourd'huy, je vous escrivy encore ce mot pour vous dire que j'ay receu ce matin une lettre de Moldavye par laquelle on me mande aussy ce qui c'est passé, touchant la batterye que j'escris a la Royne avoir esté entre les Turcs et les Pollonoys. Le prince Constantin est pris et est en la puissance des Tartares aux quels il ha offert grande rançon, la quelle ils estoyent portez a accepter si qu'il y ha a doubter pue la lettre que le Grand Seigneur envoye au Cham puisse l'avoir arrivé a temps. Ce Prince estoit accompagné de quatre mille Polonnois que le Roy de Pologne luy avoit envoyez lesquels avoyent pris encore a leur solde plusieurs milliers de ces Tartares rebelles, dont je vous ay escrit cy devant, et entroyent en la Moldavie en resolution de chasser Thomsa que le Grand Seigneur en ha investy et y installer de nouveau Constantin. Thomsa avec les Tartares que le Cham avoit envoyez a son secours, leur ont presenté la bataille, laquelle estant vaillammant combattue de part et d'aultre, les Polonnois toutes fois commenceant a avoir du meilleur, ces rebelles Tartares tournerent leurs armes et les assaillirent par derriere les enfermans entre les autres Tartares et eux; la meslée ne laissa pas d'estre encore aspre et dura tout un jour tant que les Polonnois combattus de toutes parts furent contraints de se tourner en fuite, et ceux qui purent eschaper du carnage se sauverent a Hottin, jusques où ils furent poursuivis, et la forteresse attaquee mais en vain. Je croy que la route des Pollonoys les garantira de guerre avec ce Seigneur, car s'ils eussent remis ce Prince en son Estat, le Seigneur ne l'eust pas peu souffrir et eust esté obligé de deffendre les

siens a force ouverte, ou maintenir les Pollonois par un simple desadveu, pourront accommoder toutes choses.

Je suis, Monsieur,

Votre tres humble et tres affectueux serviteur

De Harlay.

De Pera, ce 13[me] Aougst 1612.

CCXXXIII.

Harlay către Regina. Tătarii vor intra în Polonia, unde nu vor întîmpina nicĭ o opoziţiune, palatinul Rusieĭ Potoski (cumnatul luĭ Constantin Movilă) căḍênd prisonier în mâna luĭ Tomşa.

Pera, 1612. 25 August

(Fond. franç., 16,147, piesa 34).

On ha envoyé d'icy commandement aux Tartares d'entrer en la Pollogne et y faire le plus de dommage qu'ils pourront. Ils y feront grand degast, car ils ne trouveront aulcune opposition d'autant que le palatin de la Russie qu'ils nomment Potosqui est prisonnier entre les mains du Thomase prince de Moldavye; l'ambassadeur de Pollogne est cependant tenu fort estroitement comme ayant faulsement dict au Grand Seigneur que le Roy son maître n'avoit point d'armee sur la frontierre, ny de dessein de molester la Moldavye. Il se deffend par dire que cet armement s'est faict contre la volonté du Roy de Pollogne par le dict Potos qui est beau frère de Constantin; et a l'ouyr parler, il est à croire que le Roy de Pollogne desadvouera le tout, si par soubmissions appaiser le Seigneur dont le choc luy seroit maintenant bien rude, estant encores bien empesché en Moscovye, ou ces jours passez le Seigneur a depesché secretement pour leur donner courage et esperence de secours, lequel a mon advis ne sera outre sinon qu'il donnera peult estre commandement au Cham de Tartarye de les assister. L'assistence ne sçauroit estre si petite qu'elle ne donne beaucoup d'affaire aux Pollonois, si desjà ils ne se sont accordez avec les Moscovites, et n'ont mis en possession du pays le filz du Roy de Pollogne, qui avoit esté il y ha un an demandé par eux aux Estatz de Pollogne. L'ambassadeur croit que toutes choses seront maintenant appaysies, mais il le croit sans en avoir adviz aultant que les lettres que on luy escrit n'arrivent pas jusque a luy et qu'elles sont retenues sur la frontiere.

CCXXXIV.

Pera, 1612. 9 Sept.

Harlay către Regina. Ambasadorul polon salutând pe Sultanul, a avut un spectacol ruşinos şi de mare desonóre, căci i s'a arĕtat 50 capete de Polonĭ ucişĭ în Moldova şi o sută Polonĭ nobilĭ în lanţurĭ, trimişĭ prisonierĭ la Constantinopole. Principele Moldoveĭ nu voesce să libereze pe Potoski, până ce maĭ întâiŭ nu i se vor preda cetatea Hotinuluĭ şi boeriĭ moldovenĭ refugiaţĭ acolo cu inimicul sĕŭ Constantin.

(Fond. franç., 16,147, piesa 39).

L'ambassadeur de Pollogne a esté reserré jusques la qu'on luy a osté la clef de sa maison, et pouvoir ny pas un des siens de sortir, ny des estrangers de l'aller visiter; il s'en est plaint, et la clef luy a esté en fin rendue, mais non les gardes ostés, qui luy ont esté données, si qu'en apparence il ha plus de liberté, non en effect. Il continue a desavouer de la part de son maître ceux qui ont levé des gens de guerre sur sa frontiere et sont entrés en Moldavie, ou il dict que le Roy de Pologne sera tres aise qu'ils ayent esté deffaicts et puniz de ce qu'ilz ont ozé se prendre contre sa permission. Il espere par ce desadveu contanter ceste Porte, dont en ce temps icy particulierement il a subiect de redouter les armes. Il a salué le Grand Seigneur matin que le Caimacam ha choisy pour luy faire la honte qu'il c'est porter devant ses yeux une cinquante testes de Polonois tuez en ceste defaicte de Moldavie et mesmes cent Polonois enchesnéz entre lesquelz il y en ha quelques uns de qualité, qui tous ont été pris en ceste defaicte. Ce spectacle luy a esté honteux et de grand deshonneur. J'essayeray a mander a Votre Majesté si aprez responce lui aura esté faicte du Grand Seigneur et quel aura esté le finict de sa negotiation. Le prince de Moldavie ne veult pas renvoyer Potoschi qui est le meilleur cappitaine qui eust le Palatin de la Russie et est son prisonnier, si au prealable la forteresse de Hotin que les Polonois tiennent, ne luy est rendue et quelques uns encores des plus nobles et puissans Moldaves, qui se sont refugiez avec son ennemi le Constantin, ne luy sont renvoyez.

CCXXXV.

Pera, 1612.

Harlay către Regina. Tătariĭ aŭ devastat Polonia pĕnĕ la Leopoli, şi s'a întors cu 50,000 de robĭ. Vina espediţiuneĭ polone în Moldovia se aruncă asupra luĭ Potoski, pe care Sultanul a ordonat să'l aducă la Constantinopole. Dragomaniĭ domnuluĭ Moldoveĭ primiră uă bastonadă de la primul-vizir, findcă s'aŭ presentat în divanul turcesc.

(Fond franç. 16,147 piesele 40, 43 şi 44.)

L'ambassadeur du Roy de Pologne pensoit partir il y ha huict jours, mais le retour d'un chiaoux qui avoit esté mandé au dit Roy et en ha rapporté des lettres au Grand Seigneur, l'ha arresté jusques a ceste heure. Il estoit venu en esperance d'obtenir le restablissement de Constantin en Moldavye, lequel il pensoit devoir estre favorisé et

facilité par le bruit qui courroit des gens de guerre qui estoient levez sur la frontiere de la Russie, mais ce qu'il croyoit le debvoir favoriser est ce qui la ruyne d'autant que ces soldatz ayent voulu trop entreprendre et entrer trop foibles en Moldavie, ou elles ont esté desfaictes et ont donné plus de subiect de refuzer la demande du dict Ambassadeur. Les Tartares qui apres la defaicte des Poulonnois entrerent en Poulogne, ont couru tout le pays jusqu'a Leopoly et s'ont retournez chargez de butin avec cinquante mil ames de tous sexes, aages et qualitez qu'ilz emmenent miserablement esclaves. Il est a craindre que ces nouvelles estant sceues des Moscovites, ne leur eslevent le courage pour se rebeller encore plus audacieusement, et que de toutes pars la tempeste n'accueille le Roy de Pologne. Son Ambassadeur cependant ne se pleint icy de rien; ains met la faulte de tous ces desastres sur Potoschi, l'audace et l'insolence duquel il advoue avoir causer toutes ses pertes au Roy son maître, de l'amityé duquel vers le Grand Seigneur il continue a donner tote asseurance.

Il ha fort sollicité de moyennes vers le Roy de Pologne qu'il envoye icy resider un de sa part, et mesmes luy en ha escrit escusant la course que les Tartares ont faicte en son pays, dont il donne la premiere coulpe a Potosqui qui est venu assailler inopinement la Moldavie et combattre le prince y envoyé pour le Grand Seigneur, lequel neantmoins il luy mande n'avoir pas eu d'aggreable l'adroicte course et autre repris aggrement, le Caymacan de l'avoir ordonnée et soufferte et a la verité Nassouf sa grand envie en cela blasmé le caimacan vers le Grand Seigneur disant qu'il ne devoit a....... si fierement un prince voysin et aucun allié de la porte, en ce temps que la paix n'est encores resolue avec le Roy de Perse, ny celle avec l'Empereur trop asseurées ne se scachans quelz desseings il pouvoit prendre a sa nouvelle assomption a la dignité imperialle.

Ces choses n'ont pas empesché Nassouf qu'il n'ayt tout a plat refusé la pretention du Roy de Pologne sur la Moldavie, en laquelle il ha respondu que autre ne mettroit jamais prince que le Grand Seigneur, et mesmes ayant sceu que Potosqui est prisonnier entre les mains du dit prince qui traicte de recouvrir pour sa rançon une forteresse nommée Hottin, que les Polonnois occupent du temps de feu Hieremia filz de Constantin, lorsqu'il l'investirent de la Moldavie. Il luy ha mandé qu'il envoyast a la porte le dit prisonnier et que la rendition de la dicte forteresse se traicteroit icy mieulx que la, ce qui a donné grande jalousie a l'ambassadeur de Pologne, et subject de croire que le Grand Seigneur non seulement veult les princes a sa volonté en la Moldavie, mais se l'aproprier, se la rendre et en faire une de ses provinces, y envoyant non plus des princes de foy crestienne, mais des gouverneurs turcz comme en ses autres pays; si que, nonobstant les promesses du premier Visir, il est party tresmal content.

Si cela est, il aura plus de ressentiment de la deffaicte des siens et du prejudice faict a ses Capitulations par lesquelles le Grand Seigneur accorde a tous les successeurs de Hieremie la possession de la Moldavie; et nonobstant ces promesses l'ha ostée a Constantin filz dudict Hieremie, pour en envestir cest autre qu'il y a envoyé nouvellement. Si le subject de la Moldavie fait naistre de differentz entre le Grand Seigneur et les Polonnois, celuy de la Transsilvanie n'en fait pas moins entre le Grand Seigneur et l'Empereur; l'un et l'autre la pretend.

Il a defendu l'entrée du divan aux truchementz si non fait ilz y auront affaire a luy, et a fait donner bastonades a ceux du prince de Moldavie qui, nonobstant sa deffence, s'y sont presentéz ce matin, si qu'il nous fault plus estroitement que jamais regarder a nos actions, car cest homme est si barbare que peu de subject le porteroit.

CCXXXVI.

Pera, 1613. 26 Febr.

Plângerile regeluĭ Polonieĭ contra ostilităţilor luĭ Stefan Tomşa, care este protegiat de primul Vizir. Acesta a dat ordine Tătarilor să nu maĭ între în Moldova ca să jăfuiască, şi a autorisat pe Tomşa a trimite pe ómeniĭ sĕĭ în tótă ţéra tătărésca, ca să caute şi să ia tóte prădile luate şi să pedepséscă pre prădătorĭ.

(Fond, franç., 16,647 piesa 58)

Betlen Gabriel Transsilvain, qui depuis quelque temps, comme j'ay mandé a V. Majeste, s'est retiré d'aupres Battory et a toujours esté ennemy de l'Empereur et amy des Turcz, est arrivé a Andrianople apres avoir faict premierement plusieurs voyages de Thseux a Varabuna, et de Buda a Therisnar, ou sont deux vieux Bassas de beaucoup d'estime en ceste Porte, et avoir pris une instruction d'eux pour la bailler a ce premier Visir et l'instruire exactement et au vray des affaires de Hongrie et Transsilvanye. Il a esté trés bien receu; a salué ce premier Visir et le Grand Seigneur, et luy a esté vestu en tesmoignage d'honneur une robe de drap d'or quand il les a saluez. Il accuse Battory de trahison et de s'estre uny avec le Conte de Turso palatin de Hongrie au service et à l'obeissance de l'Empereur, et d'avoir tiré à sa cordelle Radolo prince de Valachie. Il demande dix mil Tartares et quelque secours des soldatz qui sont par les frontieres, pour passer par la dite Valachie, et l'aller deposser et installer prince celuy que le Seigneur commandera. Il parle quasi au nom de toute la Transsilvanie.

De Harlay trimite în copiă scrisórea unuĭ general polonez către primul vizir, Regineĭ, qui verra par elle comme nonobstant qu'en l'investiture de la Moldavie donnée au prince Estienne les capitulations des Poulonnois ayent esté violées, si ne s'en osent ilz plaindre; mais s'attachent seulement a quelques voleries et hostilitez commises contre eux par le dit Prince, dont ilz demandent raison bien foiblement, disant estre amys des amys et ennemy des ennemys de ce Seigneur, et retenant sagement celuy qui a esté envoyé de ceste Porte, soubz couleur que le temps et les chemins sont trop fascheux pour luy permettre de se hasarder d'aller trouver le Roy leur maître, affin que cependant les choses soient surcesés jusques au retour du dit Roy, envoyant de plus dire quelque chose de bouche par Samuel Offimosqui, laquelle puis qu'il n'ont pas osé commectre a leur lettres, pourroit bien estre contre les Estatz de l'Empereur. Le dit Offimosqui a esté bien receu, et respondu amiablement a la lettre cy dessus mentionnée, mays si est ce que le premier Visir ne tesmoigne pas avoir inclination a remectre Constantin en Moldavie, et en chasser le Prince possedant nonobstant toutes les plainctes polonoises, ayns au contraire a favoriser le dit Prince jusques la qu'il ha envoyé a sa requeste deux commandements contre les Tartares qui confinent à la Moldavie, a ce qu'ils n'eussent en aulcune façon a les plus molester ny piller; ains au contraire que le dit Prince ayt puissance d'envoyer des siens par tout leur pays, pour recognoistre et se saisir de tout ce qu'il luy a esté volé et punir ceux entre les mains desquels il se trouvera.

CCXXXVII.

De Harlay către Puysieulx, despre revolta soldaților de la fruntariile Valachieĭ. Pera, 1613 11 Marte

(Fond. franç., 11.647, piesa 63).

Je viens d'apprendre d'un gentilhomme polonois que les soldatz qui s'estoient mutinez sur les frontieres de Valaquye manque de payement; et seront bientost remis en leur devoir, pour ce quil est venu commendement de leur payer ce qui leur est deu et les contenter a quelque prix que ce soit.

CCXXXVIII.

Principele Țĕriĭ-Românescĭ (Radu Mihnea) se apără prin agenții sěĭ înaintea primuluĭ Vizir de acusațiunile făcute luĭ de către principele Bethlen. Pera, 1613. 9 Marte

(Fond franç. 11,647, piesa 64).

Le dit Betlen a accusé le Prince de Valachie qui escript au Premier Vizir pour se deffendre et lui a envoyé des siens pour s'opposer aux dites accusations. Le baile de Venize se mesle en ces resolutions et y a plus d'apparence qu'il engrosse les affaires que autrement.

CCXXXIX.

De Harlay către Puysieulx. Bathori face ligă cu regele Poloniei și îndémnă pre Stefan Tomșa, domnul Moldavieĭ, ca să confisce tóte vitele Secuilor, carĭ trimiseseră, spre maĭ multă sicuranță, într'un loc din Moldova tot ce avuseseră maĭ scump; Tomșa confiscându-le, a primit ordine contrarie de la Pórtă, spre a le restitui. Pera, 1614. 26 Aprile

(Fond franç. 11,647, piesa 71).

Si qu'on tient pour certain que Bathory s'est fortement lié avec l'Empereur et ha abbandonné la porte. Il ha envoyé un ambassadeur en Pologne pour faire ligue avec le dit Roy et en Moldavïe, affin que le dit Prince confisquast tout le bestail des Siculy, qui est un peuple de Transsilvanie qu'est en ligue avec ceux de Brassovia contre luy. Et estant sur les confines de la Moldavie y avoit envoyé comme en lieu de plus de

securité tout ce qu'ils avoyent. Le dit Prince de Moldavie a la priere de Bathory a confisqué le tout comme appartenant a personnes rebelles à leur Seigneur; mais ce premier Vizir a soudainement envoyé commandement exprez a ce qu'il leur restituast et mesmes les deffendiist doresnavant contre Bathory s'il les vouloit attaquer.

CCXL.

Pera, 1613. 26 Aprile

De Harlay către Regina. Pórta a ordonat domnilor Moldoveĭ şi Munteniceĭ ca să fie gata a intra în Transilvania, îndată ce va isbucni rĕsboiul cu împĕratul Germaniei.

(Fond franç. 11,647, piesa 72).

Avant que partir, le Grand Seigneur d'Andrianople, il a envoyé des commandamentz en Moldavie et Valachie et par toutes ses frontieres, afin que, au premier bruit des armes de l'Empereur et au premier moment qu'il fera de vouloir envoyer des gens de guerre en Transsilvanie, ils s'y opposent de toute leur puissance, et ce pendant donnent promptement advis à la porte, de laquelle ils seront soudain et puissamment secourus.

CCXLI.

Pera, 1613. 17 Maiŭ

De Harlay către Puysieulx. Stefan Tomşa a trimis Primuluĭ Vizir baniĭ ce Poloniĭ deduseră ciauşuluĭ turc ca să represinte lucrurile cu totul altfel de cum se petrecuseră în Moldova, şi să stăruiască a se trimite un alt domn în locul luĭ Tomşa.

(Fond. franç., 11,647, piesa 78.)

Je mande a la Royne ce que nous avons icy de la Transsilvanie, et ny puis rie adiouster sinon qu'ilz tiennent Bathori pour suspect et voudroient bien qu'il s'accordast avec son peuple, dont la plus instante demande est qu'il sorte de Cibinium et aille tenir sa court a Alba Julia, pour ce qu'ilz esperent que les villes estans en la puissance de la Commune, ils en chasseront aisement. Le Chaous, envoyé de la Porte en Pologne avec le dernier Ambassadeur qui partit d'ici, est en Moldavie assisté par le prince qui a mandé au Premier Vizir l'argent des Poulonnois pour representer les choses tout au contraire de ce qu'elles sont, et parler contre luy et faire instance qu'il soit envoyé un aultre prince en Moldavie; il mande aussi qu'il vient un ambassadeur de Pologne et demande s'il lui donnera passage. Il luy est ordonné de le laisser passer, et le dit Chaous aussy et luy est donné asseurance que le Grand Seigneur le conservera en son Estat nonobstant toutes poursuites.

CCXLII.

De Harlay către Regina. Regele Poloniei, printr'o scrisóre din 20 Marte către Primul Vizir, cere de la Pórtă scóterea din domnie a lui Tomșa, pentru care a și dat o sumă de banĭ ciaușuluĭ turc, spre a vorbi contra aceluĭ principe.

Pera, 1613. 30 Maiŭ

(Fond franç. 11647, piesa 79.)

Le Roy de Pologne est a Varsovia et ha renvoyé le Chaous du Grand Seigneur. Il escript au premier Visir du 20 de Mars pour faire oster la Moldavie au prince qui y commande. Il dict aussy avoir esté solicité de rompre la paix avec ce Seigneur, et qu'il la conservera de sa part inviolablement, comme plus amplement luy doibt declarer l'Ambassadeur qu'il luy envoyera incontinaint.

CCXLIII.

De Harlay către Puysieulx în aceiașĭ afacere.

Pera, 1613. 30 Maiŭ

(Fond. franç. 16147, piesa 80).

Je vous envoye une coppie de la lettre du Roy de Pologne au premier Visir, non tant qu'il y ait chose importante en Icelle. qu'afin que vous voyez la maniere dont il luy escript, laquelle me semble estre assez hautaine en ses façons de parler, mais non de faict, car il n'ose demander reparation des dommages receus par les Tartares, ny ouvertement que le prince de Moldavie soit chassé, bien qu'il ait esté instalé par le Caimacan contre ses capitulations avec ce Seigneur. Celuy dont il dit avoir esté sollicité a ce qu'il rompist son alliance avec ce Seigneur est l'Empereur. Il ne l'a ozé mander, mais a donné charge au Chaoux de la dire, ce qu'il ha fait. Il luy ha aussi donné quelque argent pour parler contre le Prince de Moldavie. Le gouverneur des frontieres de Pologne a aussy escript au premier Vizir, mais ce ne sont que choses semblables, et pour ce je ne vous en envoye point la lettre.

Le prince de Valachie est commandé pour y entrer (en Transilvanie) avec ses forces, s'il est de besoin. Celuy de Moldavie s'est escusé sur ce que la Pologne est en armes, et qu'ils pourraient s'emparer de son pays s'il s'en abstentoit.

CCXLIV.

Pera, 1613. 12 Iuniŭ

De Harlay către Regina. Ambasadorul, venit cu scrisorile Regeluĭ polon, stărue a se numi domn în Moldova fiul cel maĭ mare al luĭ Simion Movilă ; şi în asicuranţă de perpetuă fidelitate şi de plata regulată a tributuluĭ anual, acel principe va trimite pe mama sa şi doi fraţĭ aĭ sĕĭ la Constantinopole. Primul Visir respinge astă propunere, reclamând pe câte-şi treĭ fiiĭ luĭ Simion, carĭ, fiind nisce supuşĭ aĭ Sultanuluĭ, cu nedrept şi contra tractatuluĭ de pace, se ţin şi se suferă în Polonia ; el maĭ cere restituirea cetăţuieĭ Hotinul ocupată de Polonĭ încă de când goniră dintr'însa pe Mihaiŭ-Vodă cel Vitéz. Graţiă banilor daţĭ primuluĭ Vizir, principele Radu Mihnea s'a scăpat de sarcina de a construi o fortăréţă în Muntenia ; iar Româniĭ trăitorĭ în Constantinopole tot cu banĭ (80.000 scuzi) aŭ reuşit să nu fie gonіţĭ din Constantinopole, în urma ordinuluĭ dat că orĭ-cine nu e născut în Constantinopole să iasă şi să se ducă în locul nasceriĭ luĭ.

(Fond franç. 11647, piesa 82).

. . . Chiaoux qui avait cy devant ésté envoyé en Pologne pour reconduire l'ambassadeur qui est depuis peu retourné avec lettres du Roy des Pologne, que j'ay mandé à Votre Majesté avoir charger de representer au premier Visir les volleries et hostilitez que comet contre les Polonnois le prince de Moldavie, et luy proposer qu'il luy plust, pour eviter tout subject de querelle avec les Polonnois, investir de la Moldavie le filz aisné de Simon cy devant prince d'icelle, en asseurance de la perpetuelle fidelité duquel vers le Grand Seigneur et du payement annuel du tribut ordinaire luy seroyent envoyez pour gages sa mere et ses deux freres du dit Simon, duquel en oultre le mesme Roy de Pologne demeureroit plaige. Ceste proposition n'ha pas esté aggreable au premier Vizir qui a respondu que, puisque le Grand Seigneur installoit les princes en la Moldavie, il falloit qu'il partissent d'ici non de Pologne, et partant que le Roy de Pologne envoyast icy le dit Simon et ses freres qui, estans enfans d'un prince de Moldavie, estoient subiectz du Grand Seigneur, et comme tels ne debvoyent estre retenus en Pologne, ains mandez à la Porte selon que le dit Roy s'estoit obligé de faire par son traicté de paix avec sa Hautesse ; davantage il luy redemande Hottin qui est une forteresse sur le bort de la riviere qui separe la Moldavie de la Pologne, et qui ayant tousjours esté de Moldavie fust empieté par les Polonois, lorsqu'ilz en chasserent Michel Waivode et ha tousjours esté depuis caserné par eux soubs couleur qu'ils l'ont conquis sur les ennemis de la Porte.

Un Ambassadeur du Roy de Pologne doibt bientost arriver ; le dit Roy doibt attendre succez en cest affaire selon que traictera avec le premier Vizir et qu'il gaignera sa volonté par argent, par le moyen duquel le prince de Valachie s'est garenti ces jours passez d'une demande qu'il luy faisoit de permettre qu'il fist bastir une forteresse en son pais, et ses subiectz par le mesme moyen se sont garentis il y ha quatre jours de n'estre pas bannis de Constantinople, d'ou Il avoit fait commendement que ceux qui n'estoient pas natifs eussent a sortir et retourner aux lieux de leur naissance, pour lequel faire rompre ilz porterent un present de quatre vingt mille escuz. Les Morisques se sont aussy, mais non a si hault prix, racheptez de l'exil ou Ils estoient condamnez a l'entour d'Alep, ou il leur avoit esté enioint d'aller habiter. Les Grecs seuls sont maintenant en peine car, leur ayant esté faict le mesme commendement que aux Juifs et n'ayant ny tant de bien ny tant d'union ensemble pour faire une somme notable, ilz sont sur le poinct de suivre les armeniens qui, comme les plus pauvres, sont desia partis

et ont obeé au commandement qui leur ha esté donné, n'ayant pas eu moyen de se racheter de leur misere.

Ces choses esmeuvent grandement le peuple et pouroyent bien faire naistre de nouvelles seditions pires que le premieres.

CCXLV.

De Harlay către de Puysieulx și către Regină. Radu Mihnea încércă cu banĭ să scape de sarcina de a trece cu armata în Transilvania împreună cu Madgiarogli-pașa, care se află deja la Giurgiu. Domnul Moldoveĭ, primind acelașĭ ordin, declară că nu póte să plece din causa Polonilor ce staŭ gata a intra în Moldova. Pera, 1613. 5 și 13 Aug.

(Fond. franç., 16,147, piesele 87 și 89.)

Către de Puysieulx: «D'autre part, le prince de Valachie a nouveaux commandemens d'armer en diligence et faire avec ses troupes passage en Transsilvanie a Madgiarogli; il essaye encores maintenant de se faire par mesme moyen exempter de ceste expedition qu'il iuge bien luy estre commandé a sa ruine; et iusques a ce que le dit Madgiarogli a surpris lettres du bassa de Canise qui se plaignoit de ce qu'il n'estoit point encore entré en Valachie et luy laissoit le poidz de toute la guerre. Il n'est pas party de Rustchic, qui est un chasteau deça le Danube sur les terres du Grand Seigneur, et encore depuis ne s'est advancé que jusques a Gliorghen qui est sur le Danube vis a vis du dit Vrustschic, et est bien sur la terre de Valachie, mais apartient au Grand Seigneur; quand au prince de Moldavie, il a respondu au commandement du premier Visir qu'il ne partiroit point de son pays, attendu que les Pollonois estoient encore en armes, et qu'ils l'envahiroient sitost qu'il auroit le doz tourné.»

Către Regină: «Le Roy de Pologne est en armes. Les princes de Moldavie et Valaquie en sont en avant de demander au Grand Seigneur qu'il les exempte d'acompagner Madgiarogli, quand il passera en Transsilvanie, affin qu'ilz ayent moyen de donner ordre à la seureté de leur dites payes.»

CCXLVI.

Pera, 1613. 28 August

De Harlay către de Puysieulx. Se ḑice că Stefan Tomşa, vrênd să cuprindă Hotinul, a fost respins de Polonĭ cu mare perdere; Radu Mihnea se plânge primuluĭ Vizir că Madgiarogli, într'un ospeţ, îmbătându-se fórte, a rănit cu sabia câţĭ-va boerĭ. Ţéra este tótă în turburare din causa jafurilor nesuferite şi esceselor de tot felul ale armateĭ turce.

(Fond franç., 16647, piesa 91).

On dit que le Prince de Moldavie a voullu reprendre le fort Hotin qui est est le long de la rivière Turlis, mais qu'il a esté repoussé des Poulonnois avec grande perte; de Valachie sont venues des plainctes de la part du prince qui escript au premier Vizir contre Mangiarogi se plaignant qu'en un festin, transporté d'yvrognerie, il ha mis la main a l'espee et blessé quelques uns des grands du pais, qui en est tout en trouble, outre qu'il est tout saccagé de ses gens de guerre auxquelz ilz donne une licence efffrené; mais toutes ces lamentations sont icy de peu de poids.

CCXLVII.

Pera, 1613. 13, 26 Sept.

De Harlay către Regina şi Puysieulx. Madgiarogli se află la pólele munţilor, gata a trece în Transilvania. Poloniĭ înarmaţĭ staŭ la fruntarie, spre a ajuta, se ḑice, pe Battory.

(Fond. franç. 16147, piesa 94 şi 97.)

Către Regină: «Et afin qu'en mesme temps soyent taictes deux descentes en la dite Transsilvanye, a esté depesché en Vallachie a Madgiaroghli et commandé qu'Il s'advançast pour entrer par les montaignes de Chast, ou j'entendz dire que le bassa de Canise entrera par le pas qu'ilz appellent Porte de fer...»

Către de Puysieulx: «Les dernieres lettres que i'ay eues de Vallachie estoyent du premier de ce moys et donnoyent advis que les troupes estoyent au pied des montaignes; qu'ils se mettoyent ja en debvoir de passer, et que Battory estoit fort de quinze mil hommes et resolu de se deffendre bravement. Les Pollonois sont en armes sur les frontieres; on croit icy que c'est pour donner en un moment secours au dit Battory; mais le Roy de Pologne, par une lettre du dernier de Juilliet au Grand Seigneur, qui luy feust hyer apportée par le Chaoux que je vous ay mandé avoir esté envoyé d'ici, s'excuse sur les ravages faictz cy devant en ces terres par les Tartares et les Moldaves pour lesquelz il est contraint de pourvoir a la seureté de son peuple. Je vous envoyerois la copie de sa lettre; n'estoit qu'attendu qu'elle n'est pas d'importance, ce ne vous seroit qu'importunité. Un ambassadeur de sa part arrivera dans peu de jours; le premier Visir a commandé qu'on luy apprette sa maison.»

CCXLVIII.

Harlay către Regină. Un ambassador polon cere scóterea din domnie a luĭ Stefan Tomşa, findcă a călcat pacea, şi a prădat prin continue năvălirĭ tóte fruntariile Polonieĭ. Tomşa însă, ca să se apere şi să dea dovadă de temeritatea Polonilor, a trimis la primul Vizir pe Potoski, cel ce fusese prins în espediţiunea polonă comandată de dînsul în Moldova. Pera, 1613. 10 Octob.

(Fond. franç., 16,147, piesa 99).

Il y a quelques jours que arriva icy un ambassadeur de Pollogne qui est venu avec grande pompe et fort accompagné. Le premier Visir outre l'opinion d'un chacun l'ha bien receu; il n'est pas encore entré en traicté, et n'a jusques icy salué ce Seigneur. Sa commission est de demander que le prince de Moldavye soit depossedé comme un infracteur de paix et qui par continuelles courses ravage toutes les frontieres de Pollogne; mais ce prince, pour sa deffence et monstre de la temerité des Pollonoys, a envoyé au premier Visir un Seigneur pollonois de grande authorité nommé Potosci, qui commandoit ceste malheureuse armée qui feust deffaicte, il y a un an, en Moldavye et fust priz en la desroute, a esté incontinent envoyé aux Turcs de la mer noire. Il est très miserablement et durement tenu, et servira de subject au premier Visir de traicter un peu moins favorablement le dit ambassadeur qui seroit a l'adventure maintenant peu caressé, si les afferes de Hongrye n'estoyent reduittes en l'incertitude ou elles sont pour ces mommentz de guerre en Transsilvanye, ou nous avons receu nouvelles que le bassa de Camise et Madgiarogli, chacun de son costé, ont faict descente.

CCXLIX.

Harlay către Regina. Stefan Tomşa însciinţéză pe Sultan că s'a învoit cu Polonii; însă acésta nu se póte crede, căcĭ inimicul sĕŭ Constantin Movilă se află refugiat în Polonia, şi ameninţă a năvăli din noŭ în Moldova. Pera, 1613. 24 Dec.

(Fond franç. 16,147 piesa 105).

Le prince de Moldavie a mandé a ce Seigneur qu'il a esté accordé avec les dits Pollonois, mais cela ne se peult croyre, veu que Constantin qu'il a chassé de la dite Moldavie est reffugié en Pollogne, ou il est bien receu comme estant allié à plusieurs grands, et fils de Hieremie qui fut a force d'armes par eux instalé prince en la dite Moldavie, ou il ha vescu toujours fidele et obeissant au Roy de Pologne.

CCL.

Pera, 1613. 28 Decemb.

Harlay către Regina. Afacerile Turcieĭ, Polonieĭ şi Moldoveĭ.

(Fond. franç. 16,147 piesa 108).

... Et a donné *(Sultanul)* ordre que, a son premier mandement, ont tinst (?) preste quatre vingts canons; il a depesché aussy vers le Tartare pour luy commander d'assembler une grande armée et la tenir preste sur les frontieres; nous croions que c'est d'autant qu'ils soit icy en soubçon et offencez que les Polonnois tiennent en la Podolie tant de gens de guerre comme pour espouventer ce Seigneur, auquel cependant ils n'envoyent aucun ambassadeur pour luy rendre compte des actions passés et de hostilité commise par Potocqui qui, contre les parolles et les promesses du dernier ambassadeur, entra en main armée en la Moldavie pour en chasser le prince instalé de la porte, sy qu'ils font estat que le Tartare d'un costé entrera par la Podolie en son pays, et de l'autre Gabriel Battory vers Cracovie avec la plus grande armée quil poura assembler, et ne pensent pas que les Polognois puissent respondre à tous deux, attendu mesmes que Battory est de la maison des derniers Roys de Pologne et Lutherien, qui exercera facilement des rebellions entre eux et attirera les Protestantz à soy, avec lesquels il a desja eu quelque intelligence, il y a trois ans.

CCLI.

Pera, 1614. 15 Ianuariŭ

Harlay către Regina. Primul Vizir cere de la domniĭ Munteniei şi Moldoveĭ câte 200 caĭ cu preţ de 500 talerĭ unul, în comptul tributuluĭ anual, procedeŭ fórte nedrept şi barbar, însă putea fi şi maĭ rěŭ, décă nu oferea nicĭ o despăgubire. Mare pericul pentru Transilvania, Muntenia şi Moldova, căcĭ Sultanul voesce a se face stăpân absolut peste dînsele.

Sultanul a ordonat să se tórne în grabă 100 tunurĭ.

(Fond franç. 16,147, piesa 114).

Il y a plus d'aparence que ce soit pour quelque entreprise de terre, joint que le premier Visir a envoyé commandement aux princes de Valaquie et Moldavie de luy fournir chacun de deux cens chevaux au prix de cinq cens dalers la piece, en diminution de ce qu'ilz doibuent de tribut, procedé bien iniuste et barbare, mais pour ce qu'il pourroit faire pis et les demander pour rien, semble il les traicter bien gratieusement. Or il ny ha pas d'apparence qu'il demande ces chevaux pour monter des gens de guerre, car telz chevaux ne luy manquent point. Il est plus a croire que ce soit pour s'en servir a tirer le canon. Le baile de Venize n'en est pas sans soubçon, a cause des places que la Seigneurie de Venize tient en la coste de Dalmatie; ny les Polonois, un desquels restant tousiours icy soubs nom de dragoman de Pologne a incontinant depesché en advertissant son Roy, qui ha receu depuis deux mois grand dommage des Tartares qui ont derechef faict descente en la Podolie avec grand degast de pays; mais semble que ceux qui ont plus veritable subiect de crainte et qui sont plus menacez sont les provinces de Transylvanie, Valachie et Moldavie, des forces

desquelles le premier Vizir s'enquiert depuis quelque temps, a Andrinople, très particulierement et de la quantité de gens de guerre qu'elles peuvent fere et specialement de la qualité des places de Transylvanie, si elles sont fortes et si elles feroient grande resistance a qui les assaudroit vivement. Davantage, il ha receu un grand mescontement d'avoir apris que le nouveau prince de ladite Transilvanie ne luy ha pu encore livrer les forterresses Genoa et Lipoa, pour n'avoir voulu ceux qui sont commis a la garde d'icelles les rendre selon son commandement entre les mains des Turcz. Il a envoyé ici un courrier expres à l'ambassadeur de l'Empereur, pour le fere aller en diligence a Adrinople ou il dict le vouloir incontinant depescher.

CCLII.

Harlay către Puysieulx și către Regina. Chanul Crimeeĭ, Mehemet Salga Sultan, la întórcerea sea din Polonia a jăfuit Moldova, și încongiurat Akermanul. Ordin principilor Transilvanieĭ, Munteniei și Moldoveĭ să ţină oștile gata, și să aștepte comandamentul Sultanuluĭ de a merge contra Ungarieĭ. Pera, 1614. 30 Ianuar.

(Fond franç. 16,147. piesele 116 și 117.)

Le Chan de la dite Chrimée, nommé Mehemet Salga Sultan, est descendu en Pologne avec quarante mil Tartares, et rencontrant l'armée des Polonois a esté contraint de se retirer; il est passé par la Moldavie qu'il a pillée et est allé assieger Acirman qui est une place de ce Seigneur, en laquelle estoit retiré Schahin Gheray qui est celuy qui sollicitoit ce premier Vizir d'eslire en la Chrimée un autre Chan, et ayant demandé a parler a luy l'ha faict tuer a coups de flesches, puis s'est retiré en son pays.

Cependant, il en a envoyé par toutes les provinces de ce Seigneur en Europe, avec expres mandement a tous les gens de guerre de se tenir prestz a ce printemps. Autánt en ha il faict en Transilvanye, Valachie et Moldavie auxquelz princes il a commandé de tenir leurs troupes prestes, et attendre tout appareillez son ordre et son commendement. Il a eu advis que l'ambassadeur de Pologne avoit depesché d'icy quelques armemens en Perse, et luy a incontinant envoyé coupper chemin pour l'arrester en son passage par la Moldavie, mais a ce qu'il se peult coniecturer, le dit ambassadeur aura dejà passé avant que puissent estre arrivez ceux qui sont envoyez après luy.»

CCLIII.

Pera, 1614. 13, 21 Febr. 17 April.

Harlay către Regina. Casacii aŭ făcut atâtea prădări şi atrocităţi în Dobrogea, în cât primul Vizir mâniat a dat ordine domnilor Munteniei şi Moldovei să mérgă în persónă cu forţele lor armate în Podolia, unde va veni şi paşa Silistriei cu 40,000 Turci, ca să estermine neamul căzăcesc. Se fac provisiuni de vase, pe marea négră, din cari o parte cu spesele Românilor.

(Fond franç. 16,147, piesele 121, 123 şi 133.)

En mesme temps sont venues nouvelles que les Casaques ou Russes obeissans au Roy de Pollogne, sont descenduz a la coste de la mer Noire par deça le Danube, et faict dommages si signalez que la porte en est tres offencée, et le premier Vizir particulierement qui est superbe et altier en est griefvement ulceré, de sorte qu'il ha maintenant a ce dernier adviz envoyé commandement aux princes de Valachie et Moldavye d'aller, dès le commancement de cest esté eux, mesmes en personnes avec leurs forces accompagner Jahia bassa de Sillistrie, qui doibt avec quarante mil Turcz passer en Podolie pour y exterminer les dits Casaques, et ha aussi donné ordre que, depuis Alba Graeca jusques a l'embouchcure du Danube, tous les batteaux soyent arrestez pour les changer de gens de guerre et s'aller joindre a deux galliotes.

Madame, Il y ha peu de iours que le Grand Seigneur est de retour en ceste ville, ou dez qu'il est arrivé il a faict delivrer quarente mille escuz au general de mer pour fournir aux despences de l'arsenal qui en estoit en telle necessité que faute dargent, il ne s'advançoit plus rien en la construction ny a l'armement des galleres. Les tributz de Moldavie et Valachie sont a propoz arivez pour y estre employez.

Către de Puysieulx: D'autre part, se font tousjours provisions de batteaux sur le Danube, certaine quantité desquels les princes de Moldavie sont obligez de fere et ceux de Valachie comme pour aller contre les Casaques, soit qu'ils ayent veritablement dessein d'y aller, soit qu'ils veuillent abuser par la l'empereur et luy faire croire qu'ils n'ont dessein de renvoyer en la Transilvanie.

CCLIV.

Pera, 1615, 14, 28 Nov.

Sancy către Puysieulx, despre năvala Polonilor în Moldova.

(Fond. franç. 16,148, piesele 17 şi 19.)

Cependant, le Caimacan a envoyé en Transilvanie un courier pour enjoindre au prince de se mettre en armes pour la deffence du prince de Moldavie, aux frontieres du quel est une armée pollone de cinquante mil hommes, qu'on dit y vouloir installer un autre prince. Toutes les forces turquesques de la Grece y accourent pour s'y opposer. Les Tartares mesmes sont commandez de reffaire promptement une autre descente en

Pologne, de sorte que si les Pollonois ne se hastent, ilz pourront bien recevoir semblable affront a celuy qu'ils receurent il y a quatre ans.

Les Polonois cependant sont tousjours en armes sur les frontieres; comme gens irresolus ils n'ont encores rien entrepris, et ne le pourront dores en avant tant pour la saison, que pour ce qu'il s'est assemblé bon nombre de gens de guerre auprez le prince de Moldavie qui se va fortiffiant de jour en jour, et est ou sera incontinant assez fort pour rendre combat et se deffendre contre qui le voudroit attacquer.

CCLV.

Sancy către Rege, arată că soldații turcĭ se plâng de fóme și de neplata soldeĭ.

Pera, 1615. 28 Nov.

(Fond. franç. 16,148, piesa 20).

Et on a mandé aux princes de Transilvanye, Valachie et Moldavye qu'ils en fassent descendre par le Danube ce qu'ils en pourront fournir pour y envoyer encores, car ce Seigneur ne recoipt aucune raison en payement pour delayer ceste guerre, en laquelle il croit suffisant pour la fere reussir qu'il l'entreprenne.

CCLVI.

Sancy către Puysieulx, despre turburările polone în Moldova.

Pera, 1615. 12 Decemb.

(Fond franç. 16,148, piesa 21).

Monsieur,

Apres avoir beaucoup delayé et marchandé, enfin les Polonois se sont resolus et sont entrez en Moldavie, et en ont chassé le Prince qui s'est retiré avec tout son avoir en Valachie, d'ou il a envoyé icy demander secours. Les trouppes Pollonoises sont commandées par le Duc Vignouioschki et par le duc Koretski qui ont espousé les deux sœurs de Constantin cy devant prince de Moldavie, que ce Seigneur les chassast il y a quatre ans, et sont les dites trouppes composées de leurs propres subjectz, car ilz sont grands seigneurs et le frère de canhe (?) Vischa ou Soshoi avoit despouillé la belle sœur de ce Demetrius duc de Moscovie qui ha tant faict parler de soy, et de Casaques qui sont advanturiers sans quil y ait parmi eux aulcun officier du Roy de Pologne. Ce que je croy que le dit Roy ha faict pour à tout evenement les pouvoir desaduouer. Ils ont avec eux le frère du susdit Constantin, qu'ilz voudraient bien mettre en possession de Moldavie. Je croy que l'ambassadeur de Pologne qui ne peut guère tarder de venir icy aura commandement d'en traicter avec ce Seigneur; mais si contre leur coustume ils

ne donnent argent au Caymacan, ils n'en viendront jamais a bout; et s'ilz luy en eussent voulu donner, cy devant Constantin n'eust jamais esté deposé ny donné commencement a tous les mescontentemens d'entre ce Seigneur et eux.

CCLVII

Pera, 1616. 9 Ianuariŭ

Harlay către Puysieulx, despre turburările din Moldova.

(Fond franç. 16,148, piesa 1).

Il y ha en ces iours passez une legere rencontre en Moldavie entre le prince qui est deschassé du dit pays et les Polonois qui ont eu du malleur, et y sont demeurez deux cens turcz sur la place. Les forces des gouvernementz et provinces voisines ne sont encore joinctées au dict prince, en estant empeschees par le fort de l'hyver...

Le Chancelier de Pologne maintient ce prince nouvellement estably qui est filz de Hieremie. Le general des armées Zolcievcy y en veult mestre un autre filz de Simon, tous deux cy devant aussy princes en la dite Moldavie, et tous deux ensemble ayment mieux que le Grand Seigneur y en establisse un tierce que non de permetre que leur compagnon y instale celuy qu'il desire. Les Comices de leur Royaume se tiennent au commancement de feurier ou le dit Zolcrenscy (?) donnant a entendre que ce nouvel envoy de prince qui a faict Le Chancelier en la dite Moldavie est dommageable a leur republique et les mect en danger de guerre contre le Grand Seigneur; il sera facilement resolu que les princes qui sont avec leurs troupes en la de Moldavie soient rapellez; ce que, s'il se faict, sera d'un signalé preiudice a la Pologne que le Grand Seigneur hayt desia pour plusieurs subjectz, et viendra lors a mespriser entierement comme croyant et avec raison que ce qu'ils en auront faict aura esté faict par crainte et par ce qu'ils se cognoissent inegaux a suporter le faix d'une guerre contre luy. Or nous aurons loisir cy apres de vous mander ce qui en succedera, que je prie Dieu qui soit a son honneur et exaltation du nom chrestien.

L'agent de L'empereur m'ha dit avoir eu advis que l'ambassadeur de l'Empereur est arrivé a Buda; son arrivée est icy bien attendue et desirée, car ilz ne veullent point pour ceste heure de differend avec l'Empereur, esperant que la paix entierement conclue avec luy, rendra le Roy de Perse plus souple et luy abaissera le courage; ilz craignent que le dit Seigneur Empereur n'envoye soubz main a l'exemples des Polonois establir un autre prince en la Transsilvanie et un en la Valaquie, dechassant ceux qui au nom du Grand Seigneur possedent ces provinces, lesquelles ou parce que en effect ilz craignent ou pour s'excuser d'obeir au commandement qui leur est faict d'aller au secours du prince deschassé de Moldavie, mandent avoir besoin de leurs forces pres d'eux pour se deffendre contre l'Empereur qui a desir de les fere chaisser de leurs estatz.

CCLVIII.

Harlay către Regele Franciei, despre turburările din Moldova.

Pera, 1616. 9 Ianuariŭ

(Fond franç 16148, piesa 2.)

D'aultre costé, estant venu icy ces iours passez grande quantité de peuple de la Moldavie se plaindre des extorsions et tirannies du prince deschassé des Polonnois et suplier le Grand Seigneur avoir agreable que celuy qu'ilz y ont estably en sa place y soit conservé, la plus part de son conseil inclinant a ce qu'il y consentist, il ne le voulut faire, mais respondit superbement qu'il voulloit remectre par force en son Estat le prince deschassé, puis qu'il seroit lors temps d'escouter les griefz du peuple contre luy, et qu'il estoit bastant et assez puissant pour respondre a la fois aux armes de Perse et de Pologne. Et ne vouloit pour avoir la guerre en Perse estre mesprisé du costé de deça, mais ceste sienne opiniastreté est despourveue de choses qui la debuvroyent accompagner pour la faire reussir a son contantement, car a peyne peult son premier Visir trouver argent pour payer son armée, et de deça restent peu de gens pour envoyer en Moldavie que les Polonois se peuvent resoudre a se deffendre, peuvent sans difficulté conserver contre lui; mais comme si les divisions des Chrestiens estoient fatales pour l'agrandissement on conservation de cest empire, la pluspart des Polonois ont plus de desir que le prince, estably par aucuns d'eux en la dite Moldavie, en soit deschassé par les armées du Grand Seigneur; que le dit Grand Seigneur ne le desire luy mesme, estant le dit prince favorisé du chancellier seulement, et pour ce subiect deffavorisé du general des armees de Pologne, nommé Zolcievsci, qui ne luy veult envoyer et tant qu'il est possible empesche qu'il ne soit conduit a son secours aucun renfort de gens de guerre. La fortune decidera ce different ou peu de jugement et de raison entrevient de part et d'aulte.

CCLIX.

Harlay către Puysieulx, despre turburările din Moldova.

Pera, 1616. 23 Ianuarie

(Fond franç. 16,148, piesa 3.)

Les Pollonois demeurent jusques icy tousjours en pocession de leur Moldavye; s'ils envoyent bien tost icy ils accommoderont facilement toutes choses, mais il semble que leur division les face retarder tant. Ilz sont desuniz entre eux mesmes et non tout contantz que le pauvre prince que leurs propres forces y ont estably, y soit maintenu. Ceste division est facile à savoir en ceste Porte par les mesmes Pollonois, y ayant aucuns d'eux qui traictent pour le Prince possedant avec (?) contre luy pour un sien cousin Sermany (?) qui demeure en Pologne, ce qui faict que les Vizirs les ont en mespris et conçoivent esperance de les chasser aisement a ce printemps de la dite Moldavie.

CCLX.

Pera, 1616. 23 Ianuariŭ

Harlay către Rege în aceiaşi afacere.

(Fond franç. 16,148, piesa 4.)

Les Pollonois sont tousjours en Moldavie, et tousjours ce Seigneur en volonté d'en chasser le prince qu'ils y ont estably. Les forces turquesques sont encores assemblées; ils craignent que l'Empereur n'en face de mesme en la Transilvanye et Valachie, et attendent son ambassadeur avec beaucoup de desir, pour mettre promptement la derniere main au renouvellement de la tresve avec luy, et retrancher et fuir toutes les mauvaises intelligences et deffiances qui estoient entre eux.

CCLXI.

Pera, 1616. 20 Febr.

Harlay către Puyseiulx şi către Rege, despre turburările din Moldova.

(Fond. franç., 16,148, piesele 5 şi 8).

Les Polonois sont toujours en Moldavye; ils sont si desunis traitant icy a la Porte les uns contre les autres que l'on en tient peu de compte, et croit le Bassa que d'eux mesmes ilz-se defferont et desbanderont. Il a envoyé depuis quelques jours commandement au prince de Valachie d'envoyer et Scauri (?) au vray.... en Pologne, si le dict Roy les mentient et assiste ou non, car il ne sçait ce qu'il en doibt croire.

En Moldavie y a eu quelque rencontre et assez notable, en laquelle les Polonois ont eu du meilleur. Il ne manque qu'a eux et a ce qu'il ny a icy aucun de leur part qui avec argent accommoder leurs afferes, que le prince qu'ilz ont en Moldavie ne demeure avec consentiment du Grand Seigneur paisible possesseur de la dite province. On m'a dict toutesfois qu'il s'attend icy quelques uns de leur part pour ce subject. Je vous en manderay nouvelles au prochain ordinaire.

P. S. — Nous venons aussy d'avoir advis quil y ha eu une rencontre en Moldavie entre les Polonois et les Turcz qui y ont eu du pert et y ont perdu deux ou trois mil que pris que tuez.

CCLXII.

Harlay către Puysieulx şi către Rege, în aceiaşi afacere. Pera, 1616. 5,19 Marte.

(Fond franç., 16,118 piesele 9, 10, 11 şi 12).

Tandis que aucuns Polonois commançoient a traicter icy avec le Caimacan pour faire agreer au Grand Seigneur l'establissement du prince qu'ils avoient installé en Moldavie, les estatz de Pologne assemblez, craignant que ceste violence ne les portast en une guerre contre cest empire, ont faict commandement de se retirer aux princes qui estoient avec leurs forces en la dite Moldavie, de sorte qu'il est venu inopinement advis au Caimacan de leur retraicte, qui luy ha esté une nouvelle bien aggreable pour la perplexité en la quelle se trouvoit d'envoyer contre eux une armée suffisante pour les en deschasser. S'ils eussent esté sages et des le commencement eussent depesché icy un ambassadeur et faict par luy traicter avec le Caimacan et luy offrir quelque bonne somme d'argent, ils fussent venuz a bout de leur dessens et auroient conservé en la ditte Moldavie le prince qu'ils y avoient estably; ce qui ne leur est pas de peu d'importance pour estre ceste province la barriere d'entre le turc et eux, et leur mauvaise intelligence avec le prince d'Icelle avoit quasi mic (?) depuis quatre ans en termes de rompre la guerre avec le Grand Seigneur, qui reste ce pendant ulceré du saccagement qu'ils ont faict en la ditte province, et ne prend pas en payement l'excuse du roy de Pologne qui dict avoir esté faict sans son consentement et contre sa volonté, mais s'en vangera a la premiere occasion qu'il en aura et ne delayeroit pas davantage, n'estoit le divertissement qu'il a du coste de Perse.

Sire,

Il est venu advis en ceste porte que les Polonois, craignant que ceste leur descente en Moldavie, et y establissant le prince de leur part qu'ilz n'avoient peu jusques icy faire agreer au Grand Seigneur, ne leur attirast enfin la guerre de cest empire contre eux, se sont retirez sans aucune force ny contraincte et ont laissé le pays vuide et libre, a qui le Grand Seigneur y voudra envoyer pour le commander. Cette nouvelle ha apporté icy grand contentement, pour le soing auquel ilz estoient d'assembler des forces pour combattre les dits polonois, et la difficulté qu'ilz y avoient a raison de leur armee en Asie, a laquelle ilz ont destiné tous leurs gens de guerre qui de jour en jour y sont envoiés. 5 Marte.

Către Rege: «Les Polonois, comme j'ay mandé a Votre Majesté par mes dernieres, ont retiré leur armée de la Moldavie en possession de laquelle est desia rentré le prince qui la possedoit auparavant. Ilz sont toutesfois restez en une forteresse de la dite Moldavie, laquelle seule ilz ont gardée et s'apelle CHotin, ou on a mandé au Caimakan qu'ilz se sont fortiffiez, dont le dit Caimakan faict peu de conte, esperant les en chasser puisque par la craincte seulement il les a bien chassez du reste de la dite province. Cependant, on attend tousiours avec desir l'ambassadeur de l'Empereur qu'on n'a pas encores nouvelles qu'il soit arrivé en Turquie. 19 Marte.

Către Puysieulx: «Les Polonois se sont arrestez a une forteresse nommée Chotin qui est sur la rivierre de Nieper, sur la rive de deça et apartenant a la Moldavie. Ilz s'y sont enserrez et ont devant eux la Moldavie toute ouverte, et dernier est la riviere a leur commandement dont l'autre rivage apartient a la Pologne; on ne sçait icy a quel dessin ilz font cela. En tout evenement, le Caimacan qui les avoit timidés, et non osant 19 Marte.

offencer le Grand Seigneur, a peu de crainte d'eux. Je vous ay mandé cy devant par plusieurs fois que les dits Polonnois estoyent si desunis entre eux qu'ils avoient plus a craindre d'eux mesmes que des Turcz, ce qui est arrivé comme ie vous ay mandé, car le Chancelier de Pologne, tenant pour le Prince qu'ils avoyent ores installé en la ditte Moldavie, et Zolkieuski, lieutenant general des armées de Pologne, tenant au contraire le party d'un sien cousin qu'il y vouloit promouvoir, ils ont tant brigué et l'un et l'autre au contraire l'un de l'autre, qu'en fin le dit Roy de Pologne leur ha commendé de se retirer et qu'aulcun d'eux n'entreprenne a l'advenir sur la ditte Moldavie de peur d'irriter le Grand Seigneur. Et desia quelques iours auparavant Zolkievski avoit par secretes pratiques faict empoisonner le principal des chef de ceste petite armée, nommé le Duc Vignomoschki, ce qui les ha plus aisement faict resoudre a obeyr au commendement du Roy de Pologne et se retirer.

CCLXIII.

Pera, 1616. 2 Aprile.

Harlay către Rege, despre afacerile Transilvaniei și Moldovei.

(Fond. franç., 16,148, piesa 13).

Cependant, on sollicite icy tousjours l'ambassadeur de Transilvanie pour la reddition des deux forteresse Senoa et Lipova, iusques mesmes a luy offrir l'investiture de ceste province s'il donne sa foy et sa parolle de les rendre entre les mains du Grand Seigneur. En quoy le dit ambassadeur s'est iusques icy bien et fidellement comporté, son maistre refusant l'offre sus dite, continuant par tous moyens possibles a l'excuser ainsy qu'il ha tousiours faict cy devant. Les Polonois restent encores a Chantin et n'y ha point encore d'advis qu'ils ayent depesché d'ambassadeur pour venir icy, ce qui tient le Caymacan en quelque opinion qu'ilz veullent de nouveau faire descente en la Moldavie, ce que toutesfois, il me semble, n'y avoir apparence qu'ilz ayent dessein de faire, actendu la desunion et discorde des dits Polonois entr'eulx. Et mesmement sur ce subiect et le peu de volonté qu'a Sa Majesté de Pologne d'irriter ceste porte.

CCLXIV.

Harlay către Puysieulx, și către Rege, despre turburările polone în Moldova. Pera, 1616. 16 Aprilie.

(Fond. franç., 16,148, piesele 15 și 16).

Quant a l'armee de ces princes polonois qui avoit envahy la Moldavie, elle est tousiours a Chotinou; elle grossit plustost que de diminuer, ce qui a faict resoudre le Caimacan de depescher un chaoux pour demander au Roy de Pologne qu'il envoye à la Porte tous les princes qui ont pretention a la Moldavie, qui sont la seule cause de ces desordres. Et il est meu a esperer qu'il les envoyera pour ce que cy devant deux princes tartares s'estant refugiez en Pologne, furent renduz et renvoyez par le dit Roy au Grand Seigneur qui luy en feit instance; mais ceste affaire est de plus de difficulté, car ces princes moldaves sont joinctz de parenté et d'alliance avec les plus grandz Seigneurs Polonois qui ne permectront jamais qu'ilz soyent renvoyés.

Monsieur de Bangy m'ha donné advis de la prise du Seigneur Balaschy hongrois de par l'Empereur, sur quelque soubçon d'intelligence avec les Turcs. Le Caimacan m'ha dict qu'il ha esté occasion de le faire prendre et a faict advertir l'empereur que le dit Balaschy avoit des menees secrettes en Pologne pour s'emparer de la Transilvanie, sur quoi il a esté arresté prisonier bien loing de l'avoir esté pour subiect d'avance pratique avec la Porte.

Sire,

On a depesché ces jours passez un Chaoux en Pologne sur l'advis qu'ilz ont que le prince polonois qui avoyent envahy la Moldavie et depuis se sont retirez, sont restez avec toute leur armee en une forte forterresse d'Icelle nommée Chotinon. Se faict de iour en jour plus grand amas de gens de guerre autour d'eulx. Le Grand Seigneur requiert du Roy de Pologne qui les face retirer et que d'autant que la cause de ceste emotion n'est a raison des princes du sang de Moldavie qui sont en Pologne, il luy envoye tous les dits princes a la Porte comme subiectz et rebelles d'Icelle, pour y estre punis selon qu'ilz y autont merité. C'est chose que le Roy de Pologne ne pourra faire d'autant que les dits princes moldaves sont apparentez des plus grands Seigneurs de Pologne, qui ne voudront consentir qu'ilz soyent abandonnez a la furie de ces barbares, joinct que toutes les provinces voisines des Tartares et des Turcs, desquelz ils demandent instamment au dit Roy qu'il tire reparation ou qu'il leur face la guerre, a quoy les autres provinces qui sont esloignées et exemptées du mal, ne veulent consentir de sorte qu'ilz en sont en grande desunion et discorde entr'eulx.

CCLXV.

Pera, 1616. 30 Aprile, 28 Maï, 11 Iuniŭ.

Sancy către Puysieulx și către Regele Franciei, despre espedițiunea polonă a lui Vișnovetzki și a lui Koretzki în Moldova, pentru a pune în scaun pre dómna Jeremieĭ Vodă, și despre năvala Cazacilor în Dobrogea.

(Fond., franç., 16,148, piesele, 49, 50 și 51).

Monsieur,

Je vous donneray advis par celle cy d'une nouvelle descente des Polonois en la Moldavie, le prince de la quelle s'est a peine sauvé a la fuite de deça le Danube, apres avoir esté defaict et perdu sept ou huict mille hommes de ceulx qui l'assistoyent. Les Turcs qui n'ont pas cognoissance de l'estat de Pologne ny du gouvernement de ce Royaume, croyent asseurement que ces hostilitez se commetent par expres commandement de leur Roy, lequel partant ilz redoubtent qu'il ne leur veuille commencer la guerre, mais a ce que ie puis apprendre, le dict Roy n'ha point de part en ceste derniere action, mais ceux la, tant seulement entre des princes et Estatz que ie vous ay mandé par mes dernieres, que interessez en ceste derniere course des Tartares, le sollicitent d'en tirer raison ou de faire la guerre aux Turcs, et se sont serviz pour advancer leur dessein de l'occasion de l'armée des ducs Coretscy et Vignoviescy qui bien que retirée de Moldavie n'estoit toutes fois pas encores licenciée. Et leur ayant envoyé secours de bon nombre de gens de guerre et promis de ne les abandonner a l'advenir, leur ont donné hardiesse de retenter leur entreprise et continuer opiniatrement a vouloir conserver en possession de la dicte Moldavie le prince qu'ilz y vouloyent establir. Quoy qu'il en soit on en impute icy toute la cause au Roy de Pologne et sur luy en tombera tout le mal, s'il en doibt advenir, car le Grand Seigneur est mortellement blecé contre luy; et si Dieu ne dispose les affaires autrement, il ne fay point de doubte que la guerre de Perse estant finnie, il ne la commence contre luy, qui cependant auroit maintenant beau jeu de le prevenir, et pourroit venir jusques a Constantinople sans trouver aucune resistance, ny de place forte, ny de gens de guerre qui le peust empescher. Cependant, on a mandé en diligence au Roy de Tartarie qu'il ne passe point en Perse, mais aille avec toutes ses forces contre les dits Polonois, et a Scender Bassa de Bosna qu'au lieu d'aller vers Jenoa et Lipoa, comme il avoit ordonné, il tourne aussitost vers la dite Moldavie.

Outre le ravage susnommé des Polonois en Moldavie, leurs cosaques en ont faict un autre tres grand a la coste de la mer noire, où ilz ont pillé et bruslé les villes Balchi-Carnami, Scura, Constangia, toutes villes grandes, belles et riches. On a envoyé d'icy contr'eux quelques galleres et galliotes, mais outre qu'elles aillent plustost pour estre prises que pour prendre, et pour servir de proys que pour la faire. Les lieux ou se retirent les dicts Cosaques sont marecageux et de peu de fondz, de sorte qu'ilz ne les y sçauroient aborder ni les y combatre. Et semble que ceste depesche des dites galleres et galliotes soit plustosr pour trompet le Grand Seigneur que pour faire aucun effet.

Votre tres humble,
tres affectioné, plus que tres obligé serviteur

Le Baron Sancy.

Sire,

Il est arrivé icy depuis quelques jours un homme depesché de la part de l'Empereur, pour donner advis du departement de son Ambassadeur qu'on desire icy avec beaucoup d'Impatience, craignant qu'assuré sur la guerre qu'ilz font en Perse il ne delaye encore son envoy pour ceste annee, ne se voulant haster de venir a l'acomplissement de la paix renouvellée et a la redition de ci grand nombre de vilages, dependant de Strigonia qu'il s'est par elle obligé de leur rendre icy. Cependant, est venu celuy de Pologne en aparance pour se plaindre seulement de la course que firent les Tartares l'année passee sur leur province, mais en effet pour sur le traitte de la plainte que le dit Roy scait, asseurement que sera faicte icy a son Ambassadeur, de la Moldavie envahie par les siens prendre occasion de traitter et tascher par tous moyens d'obtenir le consentement du Grand Seigneur a l'establissement du prince que les dits Polonnois ont mis en possession; ce que le dit Ambassadeur pour les bonnes raisons qu'il pourra aleguer a de l'argent pour les faire valoir et pour le dernier au Caimacan il pourra sans beaucoup de difficulté obtenir, tant toutes choses sont corrompues en ceste Porte qu'aucune affaire peu importent qu'il est au service du Grand Seigneur, ne peult estre faict sans argent.

Le premier Visir sur advis qu'il a eu de la continuation des troubles de la de Moldavie, craignant qu'on ne luy retranchast des Tartares de son armee, a envoyé icy en diligence au Grand Seigneur le suplier qu'il ne les destine a guerre qu a celle depesché. Et que s'il faict aultrement, il le suplie de ne luy imputer les sinistres evenements qui pourront arriver au prejudice de son service et reputation de la dite guerre, dont le Grand Seigneur emeu s'est resolu de ne les luy retrancher. Il n'ha pas ainsy traitte le general de mer du petit nombre des galleres duquel il a retranché dix, lesquelles avec quarante fusiles il envoye a la Mer Noire soubz le commandement du filz de Cigal contre les Cosaques, qui apres estre allez y descharger le butin par eulx gagné aux villes qu'ils ont pillées le long de la coste, sont retournés plus fortz que devant pour refaire nouveau pilage.

Le general de Mer avec le reste de ses galeres en nombre de vingt huict tres mal esquipées, est prest a partir et croit sortir de ce port vers le dixieme du mois prochain, pour aller joindre le reste de son armee.

Je prie Dieu, Sire, qu'il doint a Votre Majesté accomplissement de ses volontez royales et en parfaite santé tres longue et tres heureuse vie.

De Votre Majesté

Tres humble, tres obeissant et tres
fidele subject et serviteur

Le Bar. Sancy.

Câtre Puysieulx.

Monsieur,

J'ay receu vos despesches et de Sa Majesté du 14 Mars, qui ne m'aprennent pas encore la conclusion de la paix que ie prie Dieu qui se soit ensuivie. Ces gens icy ne l'ont bien formée et arrestee avec aucun de leurs voisins, mais ils sont si heureux que n'ayant paix avec aucun, ilz n'ont neanmoins guerre qu'avec qui il leur plaist, n'osant nul de leurs ennemys se louer que pour se deffendre seullement, de sorte qu'il est en eux d'aller contre qui bon leur semble, sans qu'aulcun des aultres s'ose preualoir de

ce leur divertissement, sinon dessayer d'en obtenir d'eux un apointement plus honnorable comme il appert maintenant que, ne se trouvant leurs affaires paisibles du costé de Perse ny de la Poulogne et eux, ayant tout a coup trouvé et employé leurs armées contre le Roy de Perse, neanmoins comme les Allemans Polognois se sentoient bien heureux d'estre delivréz de crainte, ilz n'ozent faire resolution de se prevaloir de ceste occasion qui leur est si advantageuse pour les attaquer, mais l'Empereur de son costé si bien il dit et temoigne vouloir venir a la conclusion et affermissement de la paix, et d'autre part les Polonois qui ont tant eu d'advantages sur eux en la Moldavye ou ilz les ont depuis six moys defaitz en cinq ou six notables rencontres, craignent d'aduouer ces armes estre levees soubs l'authorité de leur Roy qui les faict icy desaduouer par son Ambassadeur; quoy faisant il les esleve de courage et les enorgueillit donnant ung tesmoignage qu'ilz sont redoutez et qu'on ne les oze ouvertement offencer; bien qu'a peu de raison toutesfois ils sont fachés pour ceste honte que tant s'en fault qu'ilz pensent outre la guerre qu'ilz mantient en Perse en entretenir une autre de deça qu'a grand peine peuvent ilz maintenir et continuer celle, la seulle milice mal payée s'estant rendue desobeissante et, au lieu que autre fois elle couroit aux occasions, les fuyent maintenant de sorte que on me mande que le premier Visir est jusques icy assez mal accompagné de gens de guerre. Cela ne les empesche qu'ilz ne facent ce qu'ilz peuvent pour mectre des troupes sur pied et aler combatre en Moldavie les princes Polonois qui, non seulement leur resisteront facillement s'ilz demeurent uniz et de bonne intelligence ensemble, ains pourroient, s'ilz l'osoient entreprendre venir jusques en ceste ville sans trouver aucune resistance suffisante de leur empescher le chemin, mais il est a craindre que bien loing de la Ilz se defferont eux mesmes, tant pour leur desunion que pour ce que quelques princes seullement et non leur Roy ayant leur ceste armée la que le mesme il craint advouer estre levee soubz son aucthorité et a son sceu, Ilz ne pourront continuer a l'entretenir et si elle se dissipe et retire les Turcz sans peine et sans combat, nonobstant les desroutés qu'ilz ont rencontrés, retourneront en possession du dit pays qui appartient a celuy qui est le maistre de la Campagne, ny ayant aulcune place forte pour s'opposer a l'ennemy. Quoy estant les Polonois n'auront advancer autre chose que d'avoir offencé les Turcz.... qu'ilz sont divertiz autre part, mais que cy a peine delivrez de leur guerre de Perse, pourroient bien prendre volonté de s'advancer et en auront lors plus de moyens quant ilz reçurent leur ambassadeur au divan. Ils aposterent pour luy faire honte et entre Polonois esclaves et leur donnaient de vieilles enseignes chrestiennes, comme si estoient choses nouvellement prises sur eux en Moldavie et les firent conduire en cest esquipage alentour de la court, trainant par terre honteusement et avec mespris les dits seigneurs qui n'avoient pour marque que la croix de nostre Seigneur. Puis demanderent audit Ambassadeur s'il cognoissoit ces hommes; il leur dit que non; aultant en fit il des dittes enseignes qui leur dit n'estre point celles de Pologne, mais d'aultres particulieres dont il n'avoit cognoissance. Ainsy luy fut ce iour d'honneur meslé de honte et de mescontentement. Il n'ha eu guieres de changement depuis, car on luy demande que le Roy de Pologne tienne en frein ses Cosaques, s'il veult que le Grand Seigneur le garentisse des courses des Tartares. Et reface le dommage qu'ils ont faict aux subiects du Grand Seigneur, s'il veult estre refaict de celuy qu'il ha receu. Davantage on luy maintient que le Chan de Tartarie ha eu raison de faire ce qu'il ha faict d'aultant, qu'estant la coustume des Roys de Pologne de luy donner tous les ans une certaine pension, cestuy cy ne la luy ha faict payer depuis dix sept ans en ça. Or on le contredit ainsy en toutes choses d'aultant plus aigrement que on esperoit qu'il deust porter quantité d'argent pour accommoder ceste affaire de Moldavie ce qu'il n'a faict croyant que la necessité de leurs affaires les forceroit a consentir a sa volonté, en quoy il s'est trompé grandement d'autant que la corruption est en tel excez parmy tous ces ministres, que aucune affaire, pour importante qu'elle soit et a leur advantage et bien du service de leur Majesté, ne se peult faire sans que on leur donne de l'argent.

Le Bayle les ha sollicitez et ha obtenu d'eux que les troupes qu'ils ont a la garde de leurs frontieres feront mine de les assister contre l'Archiduc Ferdinand, et les assisteront en cas qu'ils en soyent requis d'eux. Voila ce que ie vous puis mander d'icy pour ceste fois.

CCLXVI.

Harlay către Rege, despre Movilescĭ și turburările polone în Moldova.

Pera, 1617. 25 Marte

(Fond. franç., 16,148, piesa 29).

Du temps du pere de ce Grand Seigneur y avoit esté estably en Moldavie un nommé Hieremie Polonnois, en recompense de ce qu'il en avoit chassé a force d'armes un certain Michel Waivoda, rebelle a ceste Porte et qui ligué avec l'Empereur (Il avoit aulte fois esté inseré aux Capitulations du Turc avec les Polonnois qu'il n'y seroit jamais envoyé aulcun Prince qu'avec le consentement du Roy de Pologne et du temps du père de ce Grand Seigneur, etc.) faisoit guerre de deça, et fut mesme promis au dit Hieremie que ses enfants lui succederoyent a tousjours de Pere en fils, et que le Grand Seigneur n'investiroit jamais de la dit principauté aultre qu'eux. A la mort du dit Hieremie ses enfants pour leur bas aage n'estants capables de commender ceste province, le Grand Seigneur en investit Simon frere du desfunct, a la mort duquel il remit la dite principaulté a l'ainé des enfans de Hieremie, nommé Constantin. Ce Constantin, jeune et mal conseillé, manqua deux ans entiers d'envoyer le tribut au Grand Seigneur qui offencé le declara indigne de ce gouvernement et establit en sa place un soy disant descendu des anciens Princes de la dite Moldavie, nommé Estienne fils de Thomas, qui partant d'icy en Dec. 1611, accompagné de gens de guerre, se fit ceder facilement la place par Constantin qui se retira en Pologne près sa mere et ses beaux freres qui sont des principaulx et des plus grands Seigneurs de la Pologne, un desquels nommé Potoski essaya l'esté suyvant de restablir le dit Constantin et descendit en Moldavie a main armée. Il y fut deffaict, pris et envoyé ici aux tours de la mer noire — et Constantin noyé voulant passer une riviere; les Tartares a ceste occasion firent une course en Pologne et en emenerent plusieurs milliers d'ames esclaves — du depuis les Polonois ne s'estoyent plus osé remuer, craignant d'attirer sur eux la guerre avec ce Seigneur. Mais voyant l'an 1615 la guerre rallumée en Perse, tous les soldatz y appellez et apparencé de peu de moyen de secourir contr'eux le Prince de Moldavie, le duc Koretski et le duc Vigenovisgki, deux autres beaufrerès du deffunct Constantin, mirent deux mille hommes de guerre ensemble, prirent avec eux Alexandre, frere du deffunct Constantin, et descendirent en Moldavie ou des la premiere rencontre ils deffirent le Prince et le firent passer le Danube; on lui envoya de deça secours de gens de guerre; il retenta la fortune deux ou troys fois, mais eut toujours du pire tant que les dits princes Polonois, s'estimant comme asseurez possesseurs de la dite Moldavie, esperant que le Grand Seigneur condescendroit en fin a la leur accorder, furent a l'impourveue assaillis, tous mis en piece, le Prince Alexandre, et son frere, et leur Merè pris, et le duc Koretski aussy que pour toute Principaulté ha herité une des tours de la mer noire, ou il est detenu prisonnier les chaisnes aux pieds. Le Roy de Pologne desadvoue toutes les entreprises de ces Princes, et icy on dissimule et faict semblant d'accepter ce desadveu contre argent content; mais s'ils n'avoyent leurs for-

ces diverties en Perse, difficilement passeroyent ces choses si paisiblement et y ha apparence qu'on leur feroit la guerre. *Kosaque* est un mot Moskovite qui signifie jeune adventurier; ce sont subjects du Roy de Pologne habitans le long de la riviere Boristenes, a l'embouchеure de laquelle y ha quelques isles, en une desquelles ils s'assemblent l'esté et de la partent en des petites fustes et vont faire des courses et brigandages de costée de la Mer. Ilz n'avoyent accoustumé de mettre ensemble que quinze ou vingt fustes seulement. L'an 1614, ils en assembloient cinquante, en pillerent une grande ville située en Asie, nommée Sinap.

CCLXVII.

Pera, 1617. 10 Iuniŭ

Harlay către Puysieulx, despre protectorul luĭ Stefan Tomşa, Domnul Moldoveĭ.

(Fond. franç., 16,148. piesa 37).

Le dit Mehemet est contre les Polonois, auxquelz son restablissement sera peu agreable; c'est luy qui avoit il y a cinq ans et demy investi de la Moldavie le prince Estienne que les dits Polonois ont attaqué par diverses forces et a la derniere rechassé de la dite province, bien qu'en enfin avec malheureux succes pour eulx mesmes.

CCLXVIII

Pera, 1618 27 Ianuariŭ

Harlay către Puysieulx, despre Gavrilă Movilă Vodă.

(Fond. franç., 16,148, piesa 94).

Skender Bassa qui avoit esté prié soubz grandes promesses des l'année passée par Zalquidusqui, general des armées de Pologne, d'intervenir envers le Grand Seigneur qu'il voulut donner l'investiture de la Moldavie a un gentilhomme Polonnois son allié, nommé Gubril Lasco, fils de Simon frere de Heremie cy devant princes de la dite Moldavie, a remonstré au Mouphty qu'il estoit besoing de luy donner en cela quelque satisfaction et, pourveu que la Moldavie est frontière de la Pologne et qu'il eust peu estre dangereux de la remettre entre les mains des Polonnois, ilz l'ont eschangée en la Valachie, province située entre la Transylvanie et Moldavie, et luy en ont promis l'investiture il y a deux jours, l'esperant bien que cela fera qu'il ne sera apportée aucune opposition a la construction de la dicte forteresse (Otschaquo).

CCLXIX.

Harlay către Regele Franciei, despre uneltirile polone pentru domnia ţĕrilor române.

Pera, 1618 24 Febr.

(Fond. franç., 16,148, piesa 91).

Les Polonnois toutes fois pour y porter le remede qui est en eux, ilz se sont advisés de remectre la Principaulté de Valachie a un seigneur polonnois nepveu de Heremie, cy devant prince en Moldavie, et qui leur a esté recommandé par Zulgcevsqui, General des armées de Pologne, moyennant quoy Tchaudrbascha se promet de faire passer soubs silence ceste derniere course des Tartares et faire que le dict general ne s'opposera au bastiment de la forteresse, que je donnay advis Votre Majesté par mes dernieres depesches, que ce Seigneur veult faire bastir un peu au dessus de l'emboucheure de la riviere de Boristhenes, pour y empescher la descente des basteaux des Cosaques. La dicte Valachie ne confine pas a la Pologne comme faict la Moldavie, et pour ce subject ils se laissent plus facilement aller mectre le gouverneur de ceste province entre les mains d'un Polonnois; quant a la Moldavie ils s'y sont il y ha quelques jours soubzlevez contre leur prince oppressés des charges extremes qui leur sont imposées par luy, a ce necessité pour avoir de quoy fournir a l'avarice insatiable de ces ministres, pres desquels ny luy ny aultre qui ayt charge ne se peult maintenir que a force de corruptions et des presens. Il est passé deça le Danube, mais peu de jours apres est repassé, accompagné de six mille Turcs qui acheveront de desoler toute ceste province et enmaineront plusieurs millions d'ames esclaves, comme ils feirent cy devant en Transilvanie quant ilz y establirent le Prince qui les gouverne maintenant. Ce sont aydes Turquesques qui portent destruction et ruyne a celuy qui les recoit.

CCLXX.

Harlay către Puysieulx, despre preparativele luĭ Skender contra Polonilor.

Pera, 1618 21 Aprile

(Fond. franç., 16,148, piesa 111).

Skender a l'intention d'y aller avec les forces de Bosna, du Dobressa qui est une province de deça le Danube habitee de Tartares, et de Transilvanie, Moldavie et Valachie et que quelques Tartares s'estant depuis peu venues habiter entre le fleuve Tirac et le Boristenes le long de la mer en pais desert et abandonné appartenant toutesfois aux Polonnois. Le dict Squender poura estre accompagné en tout de Trente ou quarante mille homme de guerre, tant bons que mauvais, car pour les Tartares plusieurs d'eux n'ont point d'espée et vont avec un fouet, seulement en deux ou trois chevaulx pour desrober et pouvoir emporter ce qu'ilz desrobent; quant aux autres se sont assez bons hommes, car entre les gens de guerre de ce Seigneur ceux de la Romelie c'est a dire de l'Europe sont le plus estimez.

CCLXXI.

1618
23 Aprile Estras dintr'un memoriŭ făcut de d. de Brèves, ambasadorul Franciei la Constantinopole de la 1589 pênĕ la 1606, şi privitor la modul cu care s'ar puté învinge şi ruina cu dĕsăvârşire monarchia Sultanilor otomanĭ.

(Vol. I. S. D. 6.)

. . . .

La vente des charges et Gouvernements dans l'Estat de l'Empire des Turcs a diminué l'affection de ceux qui les possèdent n'en sachant gré qu'à leur bourse, et de penser y étant establis qu'à se rembourser des deniers qu'ils ont donnés et que bien souvent ils empruntent à grands intérêts et ne se contentent pas seulement de retirer ce qu'ils ont déboursé; ils en veulent avoir pour en acheter une autre quand ils sont privés de celle qu'ils possédaient; partant, s'il y a quelque riche marchand dans les lieux de l'obéissance de leur gouvernement, ils le font accuser de trahison contre la personne du Prince ou de son Estat, le font, sous ce prétexte, mourir et se saisissent de tous ses biens. Aussi, bien souvent Dieu permet qu'ils soient châtiés de leur impiété; sur les plaintes que le peuple fait de leur administration, ou pour mieux dire sur celles que ceux qui envient et désirent leurs charges font faire par des gens apostés pour de l'argent; ainsi, ils en sont privés et leurs biens confisqués au bénéfice du Grand Seigneur. On en fait mourir quelques uns; les autres qui sont aidés, ou échapent en perdant leurs biens, quelque temps après, ils sont remis en dignité, ou ils se remplacent. Voilà comment le peuple de cette monarchie est travaillé outre mesure.

. . . .

CCLXXII.

Pera, 1618. 5 Maiŭ Harlay către Puysieulx, despre neînţelegerile între Polonĭ şi Turcĭ şi situaţiunea ţĕrilor române.

(Fond. franç., 16,148, piesa 113).

Une caravanne de Pologne est arrivée la semaine passée. Elle donne advis que ces princes Polonnois aux quelz apartenoient les Polanques qui furent destruites l'année passée, estoient en armes et commençoient a les rebastir craignants peu la puissance du prince de Moldavie s'il n'est assisté de Squender Pascha qui ne peut encore sitost se rendre de dela. Ces choses ne feront qu'aigrir tousiours davantage le courage de ces ministres, pour les quelles en auront le temps et seront libres; d'autres pensent com-

mancer une guerre ouverte contre le Roy de Pologne, qu'ilz n'estiment pas leur estre un dangereux ennemy; le dit Roy en est bien averty. Et a ce que je puis apprendre icy de ses ambassadeurs, il ha desormais perdu ceste asseurée creance qu'avoyent cy devant les Polonnois que jamais les Turcs n'auroient dessein de tourner leurs armes contre eux. Et sur laquelle fondez ils ont cy devant faict pour les Turcs contre l'Empereur plusieurs choses, dont Ilz ne sont pas a se ressentir; la Moldavie et Valachie estoient un mur entre eux et cest Empire. Et si la l'eussent sceu entendre le principal ou seul fondement de leur asseurance de decca, ils ont aydé depuis cinquante ans en ça a les destruire, pensantz establir avec consentement de ce Seigneur des Princes de leur nation, quelques uns ont esté establis; mais nulle fermetté n'est en ce qui deppend de ceste porte. Ilz en ont esté bien tost deposéz; cependant les provinces se sont trouvées affoiblies, desolées et la proye des Turcs qui sont ores sur le poinct de les reduire dans peu de temps en gouvernementz Turquesques, et desia en Moldavie habitent quelques Tartares, et de l'autre coste du fleuve Tiras qui sert de frontiere a la dite Moldavie et Pologne, de l'embouscheure d'Iceluy jusques à deuy journées plus haut, se sont venus habituer nouvellement quinze mille Tartares; ce sont grandes plaines desertes apartenantes aux Polonnois, mais non habitées, que les dits Tartares habiteront maintenant. Et ainsy au lieu qu'en Moldavie n'y avoit pas un seul Turc, elle en est maintenant en partie remplie et se vont respandant encore ez terres Polonnoises voisines et confinantes de la dite Moldavie, qui par ce moyen sera facilement a la premiere occasion achesvée d'estre oprimée et reduite souz commandement d'un gouverneur Turc, qui est un dessein que ont ces ministres depuis longtemps, et que Nassouf Pascha s'il eust vescu n'eust laissé longuement trainer.

CCLXXIII.

Harlay către Puysieulx către Rege, despre góna lui Alexandru Vodă din Ţéra-Românéscă. Pera, 1618, 22 Iuniŭ

(Fond franç., 16,148, piesele 123 şi 124.)

Alexandre prince de Valachie a este chassé par ses suiectz; il avoit icy espousé la fille d'un pelissier qui, se trouvant apres eslevé a ceste dignité d'estre beau pere d'un Prince, se porta a une superbe si demesurée que par ses insuportables comportements il chargea sur son beaufils la hayne de tout le peuple; le dit Alexandre est fuy deça le Danube et est en une place nommée Braylevo situéc le long du Danube et apartenant au Grand Seigneur, du quel il atendoit la le secours; mais comme il se trouve denué de tout moyen, Gabriel filz de Simon nepveu de Zolquieusqui, general des armees de Pologne, qui la envoyé icy il y a vingt mois avec promesse de ce Seigneur qu'il luy donneroit l'investiture de la Moldavie, luy ha coupé l'herbe soubs le pied. Le dit Simon estoit Polonois et fut cy devant Prince en Moldavie et pour ce Gabriel y pretendoit, mais ces ministres ont eu crainte que s'ilz luy establissoient, les Polonois ne se voulussent en fin aproprier la dite province et ont mieux aimé le contanter de la Valachie, de la quelle on ne peut aller en Pologne que on ne passe sur les terres de Moldavie ou de

Transylvanie, ce Seigneur a ordonné Daout Pascha pour l'y aller establir. Le dit Daout Pascha est Visir et a la sœur de Sultan Moustafa en mariage; a luy se doivent joindre Squender Pascha de Bosna, le prince de Moldavie, quelquels Turcs avanturiers et les Tartares qui tous sont commendez de tourner teste de ce costé la, ou ils auront bien tost faict, si la partie n'est soubstenue des Hongrois desquelz ces ministres ont quelque doute qu'il y ayt du fait en ce souzlevement, bien que jusques icy il n'y en ait point de certaine apparence. Cependant, s'il faudra que toutes ces troupes marchent, les Polonnois seront delivrez de l'entreprise qu'on faisoit icy d'aller bastir une forterresse sur leur terres, dont ils auront subiect de se resiouyr pour estre assez empeschez en leur Moscovie ou ils doibvent faire ceste année leur dernier effort.

Le prince de Valachie ha esté chassé par le peuple soulevé contre luy, a l'instigation de quelques uns des grands d'entr'eux qu'il avoit par son avarice injustement irritez. Il s'est sauvé a Brailevo avec cinq des siens seulement depouillé de tout le bien que par plusieurs extorsions il avoit acquis durant son gouvernement, estant pauvre et ne luy restant de quoy fournir a ces ministres pour se les rendre favorables en ceste ocasion. Il est abandonné et a depuis esté en sa place esleu un Polonnois nommé Gabriel, fils de Simon jadis prince de Moldavie, qui depuis vingt mois se trouve icy attendant semblable occasion, et riche a acheté par argent la volonté des dits Ministres ausquels il s'est obligé d'abondant qu'il empeschera a l'advenir par le moyen de ses amis qu'il ha en Pologne, la descente des Kosaques en ces mers, qui est a mon advis une grande et difficile promesse et qui pouroit bien tost donner suiect de le priver de son estat; on a Icy quelque doute que le souzlevement des dits Valaches soit sur esperance de quelque secours de la part de Hongrie, toutefois ilz ne sçavent qu'en dire encore asseurement. Ilz ont desia a tout evenement ordonné Daout Pascha pour commander les troupes de Bosna, de Moldavie et de Tartarie, qu'ilz ont toutes en diligence mandées pour appaiser ceste rebellion et establir, a vive force s'Il en sera besoin, ce nouveau Prince que le Grand Seigneur a esleu. Le premier Vizir a mandé Icy qu'il partoit le quinz^{me} de ceste lune pour s'acheminer en Perse.

CCLXXIV.

Pera, 1618. 6 Iuliŭ

Harlay către Puysieulx, despre revolta din Valachia.

(Fond. franç., 16,148, piesa 125).

Le soulevement de Valachie n'a esté que du peuple opressé seullement. Les Hongrois ny ont point de part; ce gentilhomme Polonnois que je vous manday par mes dernieres, y est esleu prince par ce Seigneur. Mais il n'y est pas encore et pourra y avoir du changement. Ce pendant, il luy ha esté commendé d'envoyer querir sa mere et son frere pour estre ses ostages a la porte. Ils en tesmoignent de leur part recognoissance vers ce Seigneur, qui ne laisse ce pendant de continuer en son dessous de bastir la forterresse sur le Boristhenes, pour la construction de laquelle le prince de Moldavie est commandé de fournir quatre mil chariotz, et celuy de Valachie deux mil et tous les deux et ensemble celuy de la Transilvanie, d'aler en personne avec leurs troupes accompagner Daout Bascha destiné chef de ceste entreprise. En quoy ils font tort a Squender Bascha, qui a sy bien faict contre les Polonnois ces années passées. Mais ilz

ont des sens d'esloigner et faire perdre s'ils pouvoient le Daout qui a pour femme la sœur de Sultan Moustafa, auquel il resta seul fidelle alors qu'ilz le depossederent comme en ce temps la je vous en donnay advis.

CCLXXV.

Harlay către Rege, despre revolta din Valachia. Pera, 1618. 7 Iuliŭ

(Fond. franç., 16,148, piesele 126 şi 127).

En Valachie n'y a point de mouvement contre ce Seigneur; ceux qui ont chassé le Prince sont aucuns de ses subiects seulement mal traictez et tirannisez de luy, qui sont attendant celuy qui leur sera envoyé de la part pour leur commander. Cependant Daout Pascha ne laisse pas de s'arester pour partir, ce qui fait croire que cest a autre dessain que d'aller en Valachie et qu'il doit s'acheminer avec Squender Pascha droit en Pologne, pour y executer le dessain qu'ils ont de bastir ceste forterresse sur le Boristenes qui coupe le chemin aux Cosaques de pouvoir descendre en la Mer Noire. Zosquievsqui, general des armes de Pologne, averty au retour de l'Ambassadeur qui partit d'ici il y a trois mois que ceste proposition avoit esté faite entre ces ministres, ne s'est osé éloigner et aller en Moscovie, mais est avec quelques troupes sur les frontieres en Podolie, pour s'opposer a ce qui pouroit estre entrepris de deça contre le service de son maitre.

CCLXXVI.

Harlay către Puysieulx, despre preparativele de plecare ale luĭ Gabriel Movilă pentru a ocupa tronul Ţĕriĭ-Românescĭ. Pera, 1618, 21 Iuliŭ

Fond. franç., 16,148, piesa 130).

Ce Caimakan estant deposé, Gabriel filz de Simon estably soubz son gouvernement prince en Valaquie et non encore party d'icy pour y aller, s'est trouvé bien troublé et en danger d'avoir dependu son argent pour neant; mais il a accommodé avec cestuy cy moyennant trentes mil sequins, toutesfois il n'est pas encore party mais aict estat que ce sera dans peu de jours. On luy a commendé de se tenir prest pour accompagner avec ses troupes Daousturom, qui doibt aller bastir ceste forterresse sur le Boristhenes, dont je vous ay cy devant escrit. Celuy de Moldavie y doibt aussy assister et a esté demandé tant de secourir de luy que son peuple trop pressé s'est rebellé et mis en armes contre luy. Le Transilvain essaye de s'excuser d'y aller, mais il l'en presse.

CCLXXVII.

Pera,
1618.
22 Septem.

Harlay către Rege, despre promisiunea ce s'a făcut luĭ Marcu, fiul luĭ Petru Cercel, de a i se da domnia Țĕriĭ-Românescĭ séŭ Moldoveĭ.

(Fond. franç., 16,148, piesa 137.)

L'advantage que tire le Grand Seigneur de ces mouvemens est qu'il en presse plus vivement le Transilvain de luy remettre entre les mains la forteresse Genoa, et lui escrit avec menace tout nouvellement a ce suiect, le Caymacan ayant mesme promis a un nommé Marc filz du «Roy» (cifrat), cy devant a la faveur du Roy Henry Troisieme faict prince en Valachie, de luy donner l'investiture de la dite principaulté ou de celle de Moldavie s'il induit le dit Transilvain, sous la protection du quel il est icy, a condescendre a la volonté de Sa Hautesse. L'ambassadeur de Pologne est party. Ils ont aussy redoublé a Squender Pascha le commendement de poursuivre la dite entreprise (bastir une forteresse). Le Prince de Moldavie l'a desia joint avec ses forces; on attendoit encore le secours de Transilvanie et de Valachie.

CCLXXVIII.

Pera,
1618
20 Octobre

Harlay către Puysieulx, despre intrarea Tătarilor în Polonia.

(Fond. franç., 16,148, piesa 139).

Salga Sultan, frère du Chan de Tartarie, s'est departy des armées de Squender Pascha avec 25 ou 30 mille Tartares, et est entré en Pologne, ou s'il luy aura reussy, Squender Pascha le suivra incontinent, si non il s'arestera pour garder et deffendre la Moldavie des entreprises des Polonois.

CCLXXIX.

Pera,
1618
20 Novem.

Harlay către Puysieulx și către Rege, despre revoluțiunea luĭ Lupu Mehedințeanu.

(Fond. franç., 16,148, piesele 145 și 146).

Lupulo est un Valacque fuyant la tyrannie du prince Alexandre qui estoit en Valachie, avant le prince Gabriel qui y est maintenant, retourna peu a peu avec troupes et chassa Alexandre, en la place duquel ils mirent du temps de l'autre Kaima-

kan ce Gabriel qui est Polonois et qui commande maintenant; a quoy l' ha porté de tout son pouvoir Squender Bascha pour endormir les Polonois et se faciliter le passage a la construction de ceste forterresse. Ce que luy ayant si bien reussy qu'il esperoit ce Caymacan se ressentant de ce qu'il avoit aydé a chasser Alexandre sa creature, l'a fait priver de ses charges et luy en donner une bien deshonnorable, qui est le gouvernement de deux ou trois places qui sont Labandir, Silistry et Aquirman, qui est une charge de honte et d'affront a un Visir comme il est. Daout Bascha, beau frere de Sultan Moustafa, ha esté faict Bascha de Bosna.

Ils attendent tousiours de Transilvanie la responsc sur le suiect de Genoa qu'ilz demandent du Transilvain. Ils ont envoyé commandement a Sqender Bascha de leur envoyer la teste de Lupulo, qui est le chef de la rebellion derniere des Valaques contre-leur prince, et estoit depuis allé avec ses troupes trouver Squender Bascha pour l'acom pagner et servir contre les Polonois.

CCLXXX.

Harlay către Rege, despre machinațiunile luĭ Gaspar Grațiani pentru a căpĕta tronul Moldoveĭ.

Pera, 1619 17 Ianuariŭ

(Fond franç. 16,149, piesa 6.)

Gaspard represente (aux Turcs) avoir beaucoup faict et bien qu'ils ne croyent et ne soyent pas contents de luy; toutesfois il est si charlatan et trouve moyen de leur tant donner qu'il fait peur au Prince de la Moldavie, dont il recherche l'investiture pour luy avoir a son depart esté promise quand il auroit mené a chef ceste paix. Il ha conduit en sa compagnie un caloyer, en dessain de traiter avec le Patriarche et evesques Grecs l'union avec l'Eglise Romaine, la quelle il se vante vouloir faire publier sans que les Turcs s'en soucient, en quoy il se trompe grandement. Aussy a il trouvé le Patriarche qui est neantmoins orthodoxe et homme de bien tout contraire a son opinion et non si leger a s'abandonner a la furie de ces barbares.

. . . .

L'ambassadeur de l'Empereur a encore conduit avec luy un Ragusois, qui vient de la part de Radulo dict Schorban cy devant Prince en Vallachie, pour traitter icy son restablissement, a quoy le dit l'Ambassadeur a ce que j'entends ha ordre bien expres de l'assister de l'autorité et du nom de l'Empereur, qui par ce moyen avoit a sa devotion la Valachie et la Moldavie; car Gaspard y estant estably, elle seroit a sa volonté ce qu'estant les Allemans auroient grand avantage en toute ligue qui se fist de venir attaquer le Grand Seigneur par terre; mais ils auront beaucoup de difficulté a venir a chef de remettre le dite Schorban, le nom du quel est icy tres hay. Messieurs les envoyez de Votre Majesté luy donneront cy apres advis de ce qui en succedera.

CCLXXXI

Selivrée 1619. 10 Februar.

Harlay către Rege, despre construcţiunea fortăreţeĭ de lângă Boristene; Gaspar Graziani s'a numit domn al Moldoveĭ.

(Fond. franç., 16,149, piesa 17).

Squender Pascha doit estre incontinent depesché pour aller au Danube, et la mettre gens ensemble pour executer a main armée le dessain qu'Ilz ont de si longtemps de bastir une forteresse sur le Boristenes. Les Polonois qui craignent encore pis sont en allarme et mandent icy leur ambassadeur qui a ja passé le Danube, et le general de leur armée a envoyé a Constantinople un de ses capitaines deguisé, pour prendre langue et luy donner adviz de ce qui se fait. Il me l'avoit addressé et m'est venu trouver ou j'estois a une journée de Constantinople, pour me rendre la lettre de son Ministre que j'envoye a Votre Majesté. Je luy ay dict ce que J'en sçavois et l'ay renvoyé pour le surplus a Messieurs ses Envoyez lesquels Je ne scay s'il aura depuis esté trouver. Il m'a dit que les dits Polonois ne sont pas resoluz de souffrir la construction de la dite forteresse, et que desia ils se resolvent a se pacifier avec les Moscovites qui leur offrent le Ducé de Scberie, secours pour faire la guerre aux Tartares, et ligue deffensive contre les Turcs. Gaspar est faict Prince de Moldavie. Il m'a envoyé prier de l'attendre quinze jours pour me conduire par son pays dont je me suis excusè. Il m'a fait beaucoup de protestations de fidelité envers la Xpienté (?) et je le tiens pour homme qui facilement serviroit au dessain dont il se bruit tant de Monsieur de Nevers; toutefois il est Allemand et semble que la maison d'Austriche desseigne de tenir le bon bout en ceste entreprise et s'y servir des armes d'autruy pour l'accroissement de sa grandeur.

. . . .

Le Transilvain m'a envoyé visiter par son Ambassadeur resident a la Porte, et mandé un de ses gens pour me conduire jusques en son estat et me vouloit pour l'honneur de Votre Majesté envoyer recevoir avec ceinq cents chevaux jusques au Danube, traversant toute la Valachie pour aller au devant de moy. Mais pour ne faire tant de bruit qui eust peu donner a penser a ces Barbares, je ne l'ay pas voulu souffrir.

. . . .

De Harlay.

De Seliurée, 10[me] Feburier 1619.

CCLXXXII.

Angusse către Puysieulx, despre plecarea lui Sancy în Francia prin Valachia. Pera, 1619, 16 Februar.

(Fond. franç., 16,149, piesa 18).

... Et que ce Seigneur a fait prince de Moldavye ce Gaspar Gratiani, qu'il avoit fait cy devant duc de Naxie.

. . . .

Enfin Monsieur de Sancy se mit tout de bon en chemin il y a cinq jours, continuant tousjours en son desseing de passer par la Vallaquye, ou l'Ambasadeur de Pologne est arresté au passage du Danube attendant que les glaces soient escoulées, ainsy que l'avons apris par deux personnes de sa suite qui sont ja arrivés icy.

CCLXXXIII.

Harlay către Puysieulx, despre călĕtoria sa prin Ţéra-Românéscă. Târgoviște 1619. 14 Marte

(Fond franç., 16,149, piesa 21.)

J'ay rencontré un temps tres rude, de glaces et de neiges, et le pays entierement ruyné et saccagé des Tatares qui revenant de l'armée de Perse nuds et miserables, se sont voulus ravoir et remectre, passant par les pays depuis Constantinople jusqu'au Danube. Ce qui a donné tel effroy a ces pauvres peuples que j'ay trouvé les villages deserts et ay esté contraint de faire de grands destours de chemin pour avoir a loger et a vivre. Le Grand Seigneur y a envoyé un Capigibachi pour les conserver, mais ilz en ont tenu peu de compte et l'ont fait retirer avec menaces, despouillants en sa presence et rançonnantz les pauvres gens, violantz leurs femmes et emportants mesmement quelques uns de leurs enfants. Voyla les caresses dont le Turc flatte les siens. Au passer du Danube je suis venu en Valachie et ay esté receu honorablement du Prince qui y commande et que j'avois desia cogneu auparavant à Constantinopole. Il m'arresté cinq jours a sa cour qui est bien miserable en se ressentant du voisinage Turquesque. J'en pars Dieu aydant tout maintenant, pour passer en Transylvanie et poursuivre mon voyage en la plus grande diligence que je pourray. Je vous baise tres humblement les mains et suis tres fidelement jusques a la mort.

Monsieur,

Monsieur, Il est venu tout maintenant a ce Prince commandement de la part du Grand Seigneur d'equipper quelques batteaux pour ioindre a l'armee de mer contre les Kosaques. Il ne luy est faict aulcun commandement de faire levee de gens de guerre pour servir a l'armee de terre, ce qui semble estre signe qu'ils se chercheront pour ceste année de mettre ensemble tous les materiaux necessaires, pour bastir la forteresse sur le Boristenes, de la quelle depuis quelques années en ça ils font tant de bruit. Et en remectront a l'annee prochaine la construction. Ce que seroit un effect de la lenteur et as-

sez prudent gouvernement de ce Visir. En suite de cecy, Skender Pascha mande icy qu'il sera bien tost a Silistria, bourgade sise sur la rive de dela du Danube; et qu'on luy pourvoye abondament du tout ce qui est necessaire pour l'entretenement de sa maison et des siens; en quoy il sera obey et promptement, car ces pauvres Princes sont esclaves des esclaves du Turc. Et moy ie suis vostre serviteur

De Harlay.

De Tergowist, ce 14 Mars 1619.

CCLXXXIV.

Pera, 1620. 13 Marte

Césy către Rege, despre mijlocirea luĭ Grațiani de a împăca pe Polonĭ cu Tătarii.

(Fond. franç., 16,149, piesa 65).

Les Polonois ont faict quelqu'espece d'accommodement avec les Tartares par l'entremise de Gaspar Gratiani, maintenant Prince de Moldavie.

CCLXXXV.

Pera, 1620. 20 Maiŭ

Césy către Rege, despre scirile primite de la Schender Pașa.

(Fond, franç., 16,149, piesa 77).

Il est venu aussi des lettres de Squender Bassa des frontieres de Pologne, lequel advertist le Grand Seigneur que tout est en armes de ce costé la et que les choses se disposent a la guerre. Ceste nouvelle a fait tirer l'ambassadeur de Pologne d'un Infame cabaret ou ces gens cy l'avoient mis, apres l'avoir tenu quelques jours chez celuy de l'Empereur, et maintenant luy ont accordé son audience et resolu de le bien loger.

CCLXXXVI.

Césy despre schimbarea domnilor în Ţéra-Românéscă şi Moldova.

Pera, 1620 19 August.

(Fond. franç., 16,149, piesa 86).

Hier le Grand Seigneur feit un nouveau prince de Vallachie nommé Radule Wayvode, moyennant cent mil escuz que le premier Visir s'est faict donner soubs main pour deposseder celuy qui l'estoit. Gaspar Gratiany court mesme fortune en Moldavie, les Turcz ayant oppinion qu'il a intelligence avec l'Empereur et qu'Il affectionne les Polonois, que l'on se prepare tousiours d'attaquer rudement l'annee prochaine.

CCLXXXVII.

Césy către Rege, despre scóterea luĭ Gratiani din domnia Moldovei şi intenţiunile luĭ de a se împotrivi.

Pera, 1620 19 August.

(Fond. franç., 16,149, piesa 89).

...Ilz ont aussi depuis hier privé de charge Gaspar Gratiany Prince de Moldavie. Ce que je pressentois il y a longtemps pour les causes que j'ay eu l'honneur d'escrire a Votre Majesté par ma derniere depesche; l'on dict qu'Il a huict ou neuf mil hommes de guerre ensemble qui faict doubter que peult estre aura il recours a ses voisins et a ses forces, pour souslever ceste province et tacher de la remettre hors de la servitude Turquesque; celuy qui estoit Prince de Vallachie nommé Gabriel Lassy s'est retiré en Pologne, acompagné des principaux Seigneurs du pais, sans que l'on puisse encores juger a quelle intention.

CCLXXXVIII.

Césy către Puysieulx, rectifică scirea dată despre principele Valachiei deposedat.

Pera, 1620 25 Septem.

(Fond. franç. 16,149, piesa 92)

Monsieur,

Celuy que j'ai nommé Radulo dans la lettre du Roy s'appelle Alexandre et le dit Radulo a esté prince de Valaquie.

CCLXXXIX.

Pera, 1620. 25 Sept.

Césy către Rege, despre atitudinea luĭ Gratiani faţă de Pórtă.

(Fond. franç., 16,149, piesa 93).

Gaspard Gratiani prince Moldavie qui n'a voullu souffrir d'estre privé de charge, ains a taillé en pieces ceux qui luy en portoient le commandement et plus de trois mil turcs qui se sont trouvés dans le pais, ou la noblesse et le peuple luy sont favorables. L'on croit qu'il tirera du secours de Poulogne qui donnera des affaires a ces gens cy plustost qu'ilz ne pensoient n'estant prepares que pour l'année prochaine; et si les dits Poulonnois sont armés comme ilz doibuent et qu'ils resolvent d'entrer plus avant que la Moldavye, ils trouveront peu de resistance et pourront faire de grandz progrez. Les ministres de ce Grand Seigneur s'assemblerent d'hier au divan pour prendre des conseilz sur ceste occurrence et ont resolu ce dit on d'envoyer promptement ce Radulo, qu'ils veulent establir en la place de Gaspard, avec ordre de joindre le nouveau prince de Valaquie et ensemble unir les forces avec celles que Bethlem Gabor leur menera, auquel ils ont envoyé d'icy des commandemens pour cest effect; s'il est occupé a ceste guerre, il sera moings capable de nuire a la paix d'Allemagne.

CCXC.

Pera, 1620. 25 Sept.

Césy către Villiers, ministrul Franciei la Veneţia, despre revolta luĭ Gaspar Graţiani contra Porţeĭ.

(Fond franç.; 16,151, piesa 12).

M. de Césy à Mons. de Villiers, à Venise, du 25 Sept. 1620.

Vous aurés sceu qu'un nommé Gaspar Gratien avoit esté investi depuis deux ans par le Grand Seigneur de la principaulté de Moldavie, et qu'a present sa Hautesse y voulant mettre un aultre Prince, le dit Gaspar n'a pas voulu obeir et a taillé en pieces la pluspart de ceux qui luy en portoient le commandant. L'on croit que les Polognois l'assisteront car il a pris le chemin de leur pais.

CCXCI.

Césy către Puysieulx și către Rege, despre o luptă între Tătarĭ și Polonĭ.

Pera, 1620, 9 Octobre.

(Fond. franç 16,149, piesele 95 și 9′).

On publie icy que les Tartares uniz avecq Squender bassa commandant vers les frontieres de Pologne, ont faict un rude combat contre les Poulonnois ou estoit Gaspard Gratiani

...,Gaspar Gratiani, prince de Moldavie, dont la conduite a donné icy beaucoup de de degoust et redoublé le bruit de la guerre que le Grand Seigneur parle d'envoyer le premier Vizir dans un moi pour preparer toutes choses a Andrianople et a Belgrade.

CCXCII.

Césy către Rege, despre intențiunea Porțeĭ de a face pașalicurĭ Moldova, Țéra-Românească și Transilvania.

Pera, 1620, 23 Octobre

(Fond. franç., 16,149, piesa 97)

...Maintenant toutes les volontez ont suivy celle du Grand Seigneur, ses ministres ayant opiné qu'il estoit expedient d'attaquer la Pologne, mesme d'establir des gouverneurs Turcz qu'Ilz apellent Beglierbeis en Moldavie, Valachie et Transsilvanie, pour empecher les soulevemens que pourroient faire a l'advenir les Prince que Sa Hautesse y envoye commander de temps en temps, ces qu'ils estans Chrestiens donnent tousiours quelque jalousie a ceste Porte.

CCXCIII.

Extracte din scrisorile luy Césy către Rege, despre espedițiunea Sultanuluĭ în contra Poloniei.

1621, 1, 15 Sept. 27 Oct 15, 24 Nov.

(Fond. franç., 16,149, piesele 134, 135, 139, 141 și 144).

Le Grand Seigneur s'achemine par la Valachie et a laissé les galères au pont du Danube quelques vingt cinq lieues des embouchures. Le Grand Seigneur a laissé gens et argent pour bastir un fort pour garder le pont du Danube.

15 Sept. Le dixiesme de ce mois, il est venu icy des advis de l'armée qui nous aprenent comme le Grand Seigneur continuoit a vouloir entrer dans la Pologne, ce qu'il eut desja faict n'estoit qu'Il a trouvé de la difficulté a passer la riviere Niester, et n'ayant pas de quoi faire un pont assez tost a son gré. Il s'en est pris au Prince de Moldavie Alexandre Voivode, a qui Il a faict trancher la teste et a quelques uns des plus qualifiez du pais. Celluy qui escrit ceste nouvelle mande comme sa Hautesse estoit resolue de passer la dite riviere et de faire plustóst tuer grand nombre de chameaux pour avoir des peaux enflées et quelques barques fere un pont duquel on se puisse servir tant pour pouvoir passer maintenant que pour le retour qui sera peult estre a la saison des pluys.... Lorsque Sa Hautesse au passage du Danube en un lieu nommé Chacchi fist le present ordinaire a sa milice, il ne se trouva que dix huit mille janissaires, mais la multitude de sa cavallerie est innombrable.

27 Oct. Le Grand Seigneur ayant passé le Danube seiourna quelque temps sur le bord attendant les choses necessaires pour son voyage.... Le septieme jour, le Grand Seigneur s'achemina droict a une riviere que l'on appelle Prout, et ce jour la il luy fut presenté cinquante Cosaques que les galeres avoient pris, dans les barques desquelz en la presence de sa Hautesse l'on feit un sacrifice qu'Ilz apellent Corban et quatre jours durant la mesme chose tant que ces pauvres miserables ont duré; le douzième Bethleem Gabor envoya au Grand Seigneur un charriot plein de testes avec plusieurs soldatz pris toutesfois au service de l'Empereur, aux quelz on feit trancher la teste contre toute raison et justice... J'avoy mandé cy devant a Votre Majesté qu'on avoit faict mourir Alexandre, prince de Moldavie; mais on m'escript qu'estant entre les mains de l'executeur, qu'Il se feit Turc et que sa principauté fut donnee a Estienne Voyvode qui l'avoit esté autresfois. Depuis le tresiesme jusqu'au vingtquatre du mois, l'armée Othomane marcha et ne se passa jour que les Polonois ne fissent quelque effect aux despens des trouppes de la Romelie et des Vallaques qui avoient l'avantgarde. Jusqu'au dernier d'aoust le Grand Seigneur ne feit en sept jours que deux logementz et toujours le long de la riviere de Prout, attendant des batteaux et faire un pont pour la passer. Pendant ces sept jours les Polonois firent des merveilles pour deffendre le passage de ceste riviere, et ayant logé quelque artillerie de leur costé ils tuerent si grand nombre de Turcz, et les nuitz donnoient de si chaudes allarmes a toute l'armée, que le Grand Seigneur commanda au premier Vizir sur sa teste de passer l'eau comme il pourroit et les aller desloger, mais n'y ayant que deux ou trois batteaux le premier Vizir feit passer plus de gens qu'Il peut, moitié a gué moitié a nage, avec tant de desordre et de desadvantage que les Polonois, avant que de se retirer avec leur canon, tuerent tant de gens que celluy qui m'escrit ne le pourroit dict Il croire, s'il ne l'avoit veu, et que puis apres Ilz se retirerent a Cottin derniere place de Moldavie, proche la riviere Niester, deça Camnitz. Le deuxiesme septembre, l'armée ayant passé l'eau de Prout, l'avant-garde estoit logée a une canonade des Polonois qui s'estoient avancez a une journée de Cottin, et tandis que leur Infanterie se retranchoit en un lieu advantageux ou Ils logerent du canon, leur cavallerie vint taster la dite avantgarde ou il se fit un grand combat, mais asses mal opiniastré par les Turcz, ce que voyant un Bassa nommé Ussainbei de Silistre avec ses trouppes, voulut reparer l'honneur de sa nation poussant assez vigoureusement les Polonois lesquelz se retirerent neantmoings en bon ordre et fort apropos droit a leur Infanterie retranchée, ou ce Bassa fut receu avec tant de coups de pierres et de mousquetades qu'Il y demeura mort et grand nombre de ses gens. La nuict les Polonois quitterent ce logement pour retourner a Cottin et dans les grands retranchementz qui sont faitz pres la riviere Niester. Le troisieme du mois, l'armée Ottomane marcha droit au dit Cottin et s'y feit de belles escarmouches, ou les Turcz eurent tousjours grand desadvantage; le quatrieme jour le grand Seigneur se logea a la veue de Cottin et des retranchementz Polonois ou il se fit sur le soir un combat assez rude Le lieutenant du Collonel françois et quelques uns de ses compagnons y furent tuez et par-

ce qu'Ilz ne sont plus que cinquante avec luy, de tout le regiment qu'il avoit, ceux qui resterent vont a cheval et ont souvent la commission de monstrer le chemin aux Turcz quand Il fault combattre; le cinquieme et sixieme jour de septembre, il ne se feit pas chose digne de remarque, a cause de la pluye qui dura vingt quatre heurs; mais le septieme les Turcz voulant placer leur artillerie en lieu propre pour incommoder et battre, les retranchemens des Polonois, ilz feirent un combat de quatre heures ou le Grand Seigneur perdit grande qualité de gens de toutes qualitez, et la nuict les assiegez feirent une sortie pour enclouer le canon de Sa Hautesse, mais ils ne le trouverent pas, car tous les soirs on le remue a ses pavillons; sur quoi les Polonois se resolurent de passer le plus avant qu'Ilz pouroient a travers l'armée Othomane, ou Ilz tuerent beaucoup d'hommes qui ne feirent aucune resistance et se retirerent avec peu de perte a la faveur de la nuict. Le Collonel des François qui m'escrit me mande qu'Il ne croit pas qu'Il y eust dix mile hommes sortiz horz des retranchementz, et que les prisonniers disoient qu'il n'y avoit que dix roues des Cosaques avec quelques Allemans, et que l'armée des Polonois estoit de la l'eau (?) dont les Turcz estoient fort estonnez. Le neufvieme et dixieme jour, on ne se battit qu'a coups de canon, tandis que le Grand Seigneur faisoit commancer un pont pour passer la riviere Niester que les pluyes avoient tellement grossie qu'on doutoit qu'Il le peust faire. Ceux qui m'escrivent me disent qu'il n'y a parmy les Turcz un seule homme capable de conduire ny de commander leur armée, et que tout se fait avec desordre et confusion . .

. . . . D'une nouvelle incertaine qui a couru icy de la deffaitte de quelques Cosaques et gens de Gaspard Gratianj entre la Moldavie et la Pologne. 15 Nov.

De 10 Septembre jusqu'à S[t] Michel (29) n'a pas été possible aux Turcs de desloger les Polonnois de leurs retranchements, que apres y avoir perdu une incroiable quantité de gens, et le Grand Seigneur fut contrainct de venir a un traicté de paix par l'entremise de Radulo, vaivode de Valaquie. . . . . Les propositions de la paix furent escoutées favorablement de part et d'autre, les Polonnois ayant envoié un ambasadeur au Grand Seigneur, conduict par Radulo vaivode, tandis qu'en mesme temps un chaoux passoit vers eux. . . . . Cottin reviendra aux Turcs comme place de Moldavie, que le Roy de Pologne empescheroit les courses des Cosaques sur la mer noire, et que le Grand Seigneur feroit aussi cesser les incursions des Tartares suivant les anciennes traictez. 24 Nov.

CCXCIV.

Césy către Rege, despre planul uneĭ lige ruso-turce contra Polonieĭ; despre venirea unuĭ ambasador polon la Constantinopole, şi despre uneltirile protestanţilor contra regeluĭ Polonilor. Pera, 1622, 13 Novem.

(Fond. franç., 16,145, piesa 51).

Sire,

La fin de ma derniere depesche asseuroit Votre Majesté que par celle cy Elle seroit imformee des causes qui ont amené a ceste porte l'ambassadeur de Moscovie; c'est pourquoi Je m'en suis enquis selon mon debvoir avec tout le soing qui m'a esté

possible et diray a Votre Majesté que l'annee passee Je luy feis entendre comme le patriarche grec de Constantinople, a la suggestion de l'ambassadeur de Holande concerté avec quelques grandz de la Porte, avoit envoyé un archevesque et un gentilhomme de Pera en ambassade vers le Moscovite pour l'induire a entrer en ligue avec Sultan Osman contre les Polonnois et les attaquer d'un costé, tandisque le Turc feroit son effort de l'autre; mais comme le voyage de ces ambassadeurs fust plus long qu'on ne s'estoit promis, la resolution des Moscovistes fust prise si tard que le Grand Seigneur avoit desia retiré son armee de devant Cottin et pris le chemyn de Constantinople, ou le Grand Duc de Moscovie se resout d'envoyer cet ambassadeur qui partit avec l'archevesque, et le gentilhomme partist le XX d'Apvril et s'estant embarqué sur le Mosco qui donne le nom a la ville capitale de Moscouye, ilz descendirent par la grande riviere de Volgue iusqu'aupres du Tanais, sur lequel ilz se meirent pour venir iusqu'aux Palus Meotides, et de la dans la mer noire ou ilz trouverent un vaisseau qui les a aportez jusques icy. Le dict ambassadeur avoit charge de respondre a la proposition faicte a son Maitre d'entrer en ligue pour sept ans avec le Grand Seigneur contre les Polonnois, a quoy les Moscovites estoient comme resoluz; mais a son arrivee il a bien tost recogneu que les changementz de cette Porte luy ont faict trouver icy un autre Empereur, d'autres ministres et d'autres consejlz, aussy esloignés des hautes entreprises; ce Sultan Osman que l'estat des affaires presentes de cet Empire le doibt requerir, de maniere, Sire, que ce bon ambassadeur se contentera de presenter ces marties et s'en retourner, quasi aussy vite qu'il feit de Bordeaux, lorsqu'il y vint trouver Votre Majesté, de la quelle Il a fort soigneusement demandé des nouvelles a ceux qui l'ont visité de ma part dont il a tesmoigné estre fort obligé. Il se plaint des Poulonnois et dict que son voyage n'eust pas esté si long, s'il eust osé s'embarquer sur le Boristhene qui vient descendre plus droict que les autres rivieres dans la mer noire; mais que les dictz Polonnois tenantz Smolensco et autres places qu'jlz ont pris aux Moscovites sur le dict Boristhene, il craignoit quelque mauvaise rencontre, nonobstant la tresve qui estoit entre eux pour quelque temps. L'ambassadeur de Pologne est arrivé icy avec trois ou quatre cents hommes et a faict la plus somptueuse entrée qu'on sçauroit veoir en ce pais. J'ay envoyé le rencontrer hors de la Porte d Andrinople a demye lieu d'icy, ou le Secrettaire Angusse luy a faict le compliment de ma part. Il luy a tesmoigné grand desir de me veoir et de se vouloir confier a moy de ce que est de plus important en sa legation. Et respondant aux courtoises offres que le dit Angusse luy a faictes en mon nom, il a respondu apres plusieurs honnestetés qu'il ne pouvoit rien partir d'un ambassadeur de Votre Majesté que des advis et des consejlz salutaires, pour le bien general de la republique Crestienne. Le Comte de la Tour et l'ambassadeur du prince de Transilvanye en attendoit encore un autre de leur pais, qui doibt voir avec autres et nouvelles propositions pour obtenir quelque secours; mais si Je ne me trompe, Ilz n'avanceront rien. Sire, J'ay horreur de faire entendre a Votre Majesté ce que J'ay tres certainement appris des dessains qu'avoient les protestantz et Bethlem Gabor contre le Roy de Pologne et contre son filz, qu'ils voulloient faire assassiner et porter les armes du Turc et du Transylvain si avant dans la Poulongne, que les Poulonnois sont contrains pour avoir la paix de recevoir le dit Gabor pour leur Roy. Les protestans de Poulongne, bien qu'en petit nombre, estoient tout disposez a ce dessaing dont le Duc de Rasivil est le chef et le patriarche grec de Constantinople promettoit que la plus part de ceux qui suivent le Rith grec en Poulogne y contribueroient tout leur possible; mais les constitutions du Royaume ne permettent pas que leur Roy soit autre que Catholique, et bien que ce dessaing soit esloigné d'apparence et basty sur de faux fondementz, si puisse asseurer Votre Majesté qu'il a esté projetté avec esperance de le tenter selon qu'il seroit aprouvé a cette Porte, ou il a esté propose au Visir auquel Ilz ont dict avoir de quoy executer cette maudite proposition, moyennant les forces qu'jlz demandoient au Grand Seigneur, Lequel pouvoit aussy s'ayder des Moscovites Et comme tous les ambassadeurs ne sont pas si fidellement serviz les uns que les autres, une partye de l'jnstruction de celuy de Transilvanye a esté tiree

des mains de son secretaire par un Polonnois qui passoit pour caluiniste, chez le dit ambassadeur transilvain qui a ordre de ne rien faire sans le conseil de celuy de Holande. Et je puis asseurer Votre Majesté que j'ay veu ce que je luy escrips maintenant : d'ou se peult iuger que la fureur et les pernicieux dessaings des Protestans contre les Catholiques n'espargneroit personne, si Dieu ne destournoit leurs iniques conspirations. Sire, le roy de Perse est occupé contre L'Usbec et contre le Mogor. Il a pris Candahar sur celluy la et Labor sur celuy cy. J'aprends aussy que le Chasteau d'Ormus n'ayant pas esté si aisé a prendre que la Ville, a donné temps aux Portugués de traicter un comodement avec le dit Persien qui s'estoit servi des vaiseaux Anglois pour cet entreprise. Ceux du Caire, de Damas et autres lieux ont envoyé suplier ce Grand Seigneur de ne changer les basas qui leur sont donnez pour gouverneurs que de sept ans en sept ans, veu la ruine qu'aportent telz changementz dans les provinces. Babilonne est tousiours revolté, et le Grand Seigneur est en mesme estat qu'il estoit ces jours passez recepvant les ambassadeurs de Mi... et dormi (?) sans aucun mouvement. Depuis peu le premier Visir commence a attaquer les bones (?) bourses pour luy ayder a faire la paye n'y ayant plus d'argent dans le Serail et la milice estant augmentée d'un tiers par le mauvais gouvernement des visirs et des chefz qui ont enrolé par de l'argent tous ceux qui se sont presentez depuis la mort de Sultan Osman, dont sans doubte il naistra jcy un grand desordre. Sire, je me suis honnorablement desgagé de l'affaire duquel nous avions parlé au Visir touchant la Liberté des prisonniers pollonois, qu'il ne veult donner que par traicté pour avoir des Turcs qui sont en Pologne. J'espere que l'ambassadeur traictera peu d'affaire dont je ne sache quelque chose pour en Informer Votre Majesté que je prye Dieu, Sire, voulloir conserver avec toutte sorte de prosperites tres longue et tres heureuse Vye.

Votre tres humble, tres obeissant et tres
fidele subiect et serviteur

Cesy.

Sire,

Il court icy un bruit que le Bassa d'Erzerum s'est revolté et rendu Maistre de la ville. J'attendray la confirmation de cette nouvelle pour en assurer Votre Majesté.

De Pera ce xiij[e] de Novembre 1622.

CCXCV.

Pera, 1622. 27 Novemb.

Cesy către Rege, despre cererile ambasadorului polon la Pórtă contra luĭ Cantemir şi a domnuluĭ Moldoveĭ.

(Fond. franç., 16,149, piesa 198).

L'Ambassadeur polonois demanda que ce Bacha de Silistre nommé Cantemir fut chastyé et que le Prince de Moldavye fut aussy privé de charge comme principal motif de la derniere guerre. Le Visir ayant entendu impatiemment la plainte et les demandes de l'Ambassadeur, luy dict qu'il ne croyoit pas que Cantemir fut entré dans la Pologne; que c'estoient les inventions pour luy procurer du mal; et que pour le Prince de Moldavye, il falloit oster cette demande de dessus ses pappiers, a quoy l'Ambassadeur voulant repliquer et accuser de mauvaise conduite le prince de Moldavye et Cantemir, le premier Visir avec une impudencen on pareille lui dict qu'il avoit menti; a quoi l'ambassadeur ne pouvant apporter pour l'heure autre remede, fut reduit a le payer de mesme monnoye luy disant que c'estoit luy qui se trouveroit menteur et que un ambassadeur, de sa condition avoit toujours la verité a la bouche et se leva pour s'en aller. Le premier Visir envoya un homme apres pour luy dire quil ne se mit point en colere et que s'il voulloit desister des demandes contre Canthemir et contre le prince de Moldavye (qu'il tenoit comme ses enfantz), il luy donneroit quatre chevaux a choisir dans son escurye. L'ambassadeur luy remanda qu'il luy en donnoit XII et qu'il privast de charge le prince de Moldavye et Cantemir, qui avoient joinct leurs courses pour entrer en Pologne et rompre la paix.

CCXCVI.

Pera, 1622 27 Novem.

Cesy către Puisieulx, despre tractarea ambasadoruluĭ polon la Pórtă.

(Fond. franç.. 16,145, piesa 53).

Un ambassadeur est bien empesché en un pais ou le droict des gens n'est point gardé, la parolle point observée et les traictez encore moings, ainsy que pourrez veoir par cette depesche ou Je rends compte du traictement que recoit Icy l'Ambassadeur de Pologne; mais il est resolu a la mort plustost de faire chose Indigne de son Maître et de luy. Le premier Visir luy veut faire peur en intention que Il le fera relascher touchant Cantemir et le Prince de Moldauye, qui sont de la Cabale de Bethlem Gabor. Et lorsque ce vieux impudent parle de tribut, il dict que toutes les Ambassadeurs en general l'avoient apporté et presenté en plain divan a leur arrivée; sur quoi l'autre repliqua qu'il cognoissoit trop bien la grandeur des princes qui tenoient jcy des Ambassadeurs pour ignorer ceux qui ne payent point de tribut. Ce vieux monstre infame et maudict entra en colere sur cette responce et voulust maintenir le contraire disant que, s'il croioit que les Ambassadeurs eussent nié le tribut, qu'jl leur aprendroit a vivre et a parler. Le vieux vilain sçait mieux qu'il ne dict, mais Il pense avec tels discours esblouir cet Ambassadeur qui se mocque de luy et de ses impudentes menaces et faucetez, qui ne le re-

duiront pas a rien faire mal apropos. Il veult bien donner quelque chose de sa part au Grand Seigneur en le saluant, mais par honneur et non par obligation du Roy de Pologne, qui luy a defendu de rien presenter en son nom. C'est maintenant surquoi ilz en sont et sur le chastiement des deux hommes qui ont rauagé les frontieres de Pologne, chose tres difficile veu l'interest que le premier Visir prend a leur conservation. Je n'ay point encore veu le dit Ambassadeur car, depuis son arivée, il a tousiours esté si avant en affaires qu'il m'a semblé expedient pour plusieurs raisons d'attendre qu'il eut salvé le Grand Seigneur et luy mesme l'a trouvé bon. Il m'a envoyé visiter par un François de Tours, nommé Larouaudiere, qui est bien gentil garçon. Monsieur, chacun se mocque des sottises que dict ce vieux enuque *(sic)*, et les turcs quoique generalement jnsolentz, blasment ces vanitez et ses mensonges dont Je ne suis pas d'advis de faire aucune demonstration; mais s'il tombait en semblables discours avec moy, je serois obligé de lui respondre comme Je doibs autrement. Je suis resolu de couler le temps avec luy et n'entreprendre rien de trop difficile, attendant qu'il soit traicté comme ces devanciers par quelque changement qui est jnfalible, veu lestat des choses de cette porte et la division de la milice. Je vous baise tres humblement les mains et vous supplye me voulloir tousjours honnorer de votre bienveillance en qualité, Monsieur, de votre

Tres humble et tres obligé serviteur

Cesy.

L'ordinaire de Venise vient d'arriver, mays il ny a rien pour moy.
De Pera ce xxij de Novembre 1622.

CCXCVII.

Cesy către de Puisieulx, despre modul cum a fost tractat ambasadorul polon de către primul Visir. Pera, 1622 11 Decem.

(Fond. franç., 16,135, piesa 54)

Monsieur,

L'jniurieuse et barbare conduite du premier Visir a l'endroit de Monsieur l'Ambassadeur de Pologne merite bien que Je vous en escrive quelques particularites qui vous feront iuger quelle est la fureur et la perfidie de ce maudict enuque *(sic)* lequel, voyant que le dit Ambassadeur ne luy vouloit point envoyer la notte des presentz qu'il devoit faire au Grand Seigneur, Il dict a son trucheman: allez dire a Votre Maistre qu'il est un juif et un laron qui veult desrober une partie de ce que le Roy de Pologne envoie et qui veult priver de charge de plus gens de bien que luy, mais dictes luy qu'il n'est plus Ambassadeur, ains esclave tant qu'il nous plaira; et que dans une heure je luy envoieray mettre les fers aux piedz et au col, pour le mener en quelque infame prison et que si dans demain midy il reste un polonnois dans Constantinople je les feray tous empaler. Le trucheman s'acquita de cette commission a laquelle l'Ambassadeur respondit et renvoya dire au premier Vizir qu'il se resjouissoit de la resolution qu'il avoit prise de le faire esclave et de renvoyer le reste des Polonois en leur pais; mais qu'il le prioit seulement de le faire mettre aux tours de la mer noire, affin qu'jl peut veoir dans le

mois de may mil barques de Cosaques venir brusler Constantinople et demander raison de l'outrage faicte a l'Ambassadeur de leur Roy; et qu'il aymoit beaucoup mieux estre esclave et mort que de faire chose jndigne d'un homme de sa qualité. Quand le truchement luy eust faict ceste responce, le premier Visir se mit a crier contre Luy disant qu'il ne luy avoit rien dict qui peust offenser l'Ambassadeur et sur cela apela des siens pour pendre le trucheman qui avoit dict a son maistre des mensonges inventés. Sur cela le trucheman se retira et l'Ambassadeur se plaignist au Moufti et au Général de la mer qui monstrerent estre fort deplaisantz de ce que faisoit le premier Visir; mais nonobstant tout cela Ilz s'acordent comme larons en foire, car ilz traicterent avec l'Ambassadeur que s'il voulloit avoir quelque satisfaction du premier Visir, ilz lui conseilloient d'envoyer la notte des presentz. Ce qu'ayant faict, le premier Visir luy manda par un chaoux qu'il le prioit de ne luy plus envoyer des truchemans jurés et qui prenoient une chose pour autre comme avoit faict le sien, et qu'il seroit bien marry de l'avoir offensé le jour que cela arriva l'Ambassadeur fust adverty que le premier Visir avoit permis et comme ordonné a quelques Spahis d'aller saccager sa maison et qu'il demandoit la Molyauie (Moldavie), de maniere que le dit Ambassadeur se voyant prest a estre assassiné par telle canaille, se resolut de saluer le Grand Seigneur et de remettre sa pretention contre les amis du premier Visir, apres que la paix seroit signée. Et bien qu'on l'ait asseuré de les priver de charge Il a peine a le croire, mais s'il veult donner au premier Visir, il fera tout ce qu'jl voudra car Il aymera mieux X mil dans deux jours que d'en esperer cent mil du Canthemir et du Moldave dans un mois; ainsy sont faictz les Turcz et bien heureux qui peult eschaper de leurs mains. Monsieur, il y a soixante dix jours que nous n'avons point de letres de Venize, et je ne puis encore penetrer la cause de ce retardement; toutesfois l'experiance nous apprend que jamais les baisle de Venize ne retiennent si longtemps les paquetz que quand La Seigneurie de Venise a receu quelque bastonnade. Cependant, je ne me puis consoller d'estre comme cela trois ou quatre mois sans sçavoir des nouvelles du Roy et de vous, que je supplye tres humblement me tenir tousiours. . . . . [1])

CCXCVIII.

Pera, 1622 24 Decem.

Cesy către de Puisieulx, despre afacerile Turciei.

(Fond. franç., 16,145, piesa 55).

Monsieur,

Nous attendons tousjours l'ordinaire de Venise ou que le bon plaisir du Baile soit de nous eslargir ses graces; les marchands venitiens qui sont icy disent que les porte-lettres ayant autrefois derobé des chevaulx a un cadi qui estoit juge d'un Bourg vers les frontieres, ont esté recogneus a quelques journées d'icy ou se trouve maintenant ce Cadi et qu'il a faict arrester tous les porte-lettres et leurs paquets, a quoi le Baile ne se met pas en grand debuoir de remedier, car on tient qu'il a eu ses paquets et qu'il se soucye peu du reste. Si la nouvelle est vraye, Je verray d'y pourveoir le mieux que Je pourroy, Et cependant vous entendres s'il vous plaist, Monsieur, comme depuis cinq ou six jours le Grand Seigneur se faict voir a . . . . par le moyen de quelques remedes qui seront excellentz s'ilz le font devenir sage pour tousiours, mais en effet on ne parle plus

[1]) Nu e nimenĭ semnat.

de le changer. et semble que les partisans du Sultan Amurath . . . . y soient entierement abatus. L'ambassadeur de Perse a prix congé pour partir bien tost et celuy de Moscovie est encore icy a l'instance du Grand Visir qui ne le veult expedier qu'apres que les affaires avec Pologne seront ou pire ou mieux. Je prye Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve avec tout contentement, et que me tenies tousiours s'il vous plaist en l'honneur de votre bonne grace comme

Votre tres humble et tres obligé serviteur.

Cesy.

CCXCIX.

Cesy către Rege, despre revolta Ianicerilor și Spahiilor, și despre patriarchul calvinist. Pera, 1623 8 Ianuariu

(Fond. franç., 16,145, piesa 56).

Sire,

Parmi les advis que j'ay eu l'honneur de donner a Votre Majesté par ma precedente depesche, Je luy parlois d'un certain bassa qu s'estoit rendu Maistre de Erzerum sur l'Eufrate, mais en prenant le chasteau soubz ombre de visiter le magasin, il a traicté si rudement les janissaires de la garnison que ceux de la porte en ont faict au divan de grandes clameurs et par ce que le dit basa estoit comme filz adoptif du général de la mer, cette deraisonable canaille se sousleva contre luy et peu s'en fault que ce pauvre vieillart ne fut lapidé par les rues; et trois jours apres les visirs allant selon la coustume avec trois ou quatre mille hommes faire serrer la neige dans des reservoirs hors de la ville, les janissaires voians venir le général de la mer voulurent aller a luy pour l'assommer, ce qu'ils eussent faict s'il ne se fut retiré. Depuis ce jour la Constantinople a tousieurs esté en mouvement, car les spahis qui avoient eu commission d'aller lever le tribut en la Natolye et ailleur comme des collecteurs des tailles, ont esté si mal receuz que peu en sont eschapez, le peuple leur reprochant qu'ils ont tué le Grand Seigneur et causé tous les malheurs dont cet empire est menacé. Or depuis deux jours, Sire, il y a eu dans le serrail nouveau sujet de rumeur, les pages du Grand Seigneur ayant ecrit comme Ilz firent il y a six mois a la milice qu'il y avoit une conspiration contre les freres de Sultan Osman, et que s'ilz vouloient conserver la maison Otomane il estoit temps d'y remedier par ce que Daout bassa, beau frere de ce Seigneur et cy devant premier Visir, vouloit executer ce qu'il ne peut faire l'année passée Ces adviz feirent aller la plus part de la milice au Serrail avec l'impetuosité turquesque demander la teste de Davut bassa, tant pour avoir faict mourir Sultan Osman que pour avoir voullu attenter a la vie des princes. Ilz demanderent aussi la teste de ceux qui avoient assisté a la mort du dict Sultan, a quoy le premier Visir repondit qu'il ferait tout soudain entendre au Grand Seigneur ce qu'ils demandoient, mais que s'ilz vouloient pour ne point faire de rumeur ni de violence deputer quelques uns d'entre eulx ilz verroient les princes en tres bonne santé et auroient tout contentement de ce qu'ilz demandent. A quoi ilz consentirent, scachant bien que le premier Visir n'estoit pas amy de Daoust bassa de maniere, Sire, que mardy dernier le Grand Seigneur vint a une fenestre a treillis qui regarde sur le divan et jetta un

escrit, par lequel Sa Hautesse prometoit un fief qu'ilz apellent timas, de quatre cens escuz de rente a celuy qui aporteroit la teste de Daoust bassa; et a l'instant mesme on coupa dans le divan celle du Grand Maistre des armes et de l'artillerie qu'ilz apellent gibicibachi. pour avoir accompagné Daoust bassa aux sept tours, lors qu'il y alla pour faire mourir Sultan Osman. Cela contanta quelque peu la milice; mais elle veult entre cy de huict jours plusieurs autres testes avec lesquelles les spahis et janissaires pretendent se purger de la mort du Grand Seigneur qu'on leur reproche partout, et qui les faict assommer par les villes et vilages ou ilz sont rencontrez. On ne laisse pendant tout ce tumulte de parler secrettement de changer ce Grand Seigneur, pour mettre son nepueu Amurat en la place qu'il doibt tenir, et sans doubte cest orage contre Daoust bassa ne produira rien de bon pour Sa Hautesse ny pour la Sultane sa mere, laquelle suivoit entierement les conseilz de Daoust qui a espousé une soeur de ce Seigneur, de la quelle Il a deux fils, et dict on que l'atentat qu'il avoit commettre deux fois sur les princes n'estoit a autre intention que pour essayer de lever son filz aisné a l'empire, bien que la loy ottomane donne l'exclusion aux enfans des freres; et mesme que les turcs font estat que le Roy de la petite tartarie ou les desscendans doibvent succeder aux Ottomans, si les masles venoient a manquer, mais il reste encore trois freres de Sultan Osman. Sire, j'aprends par les letres de Monsieur le Commandeur de Sillery qu'ils sont fort difficiles a eschauser (?) a Rome touschant les moyens qu'il faudroit tenir pour ruiner ce patriarche grec calviniste, et en effet on envoye icy des personnes sans commodité que Je suis forcé d'assister de plus que je ne puis, comme Je fay maintenant cet archimandritte lequel ilz ont chargé de beaucoup de lettres et de peu d'argent. Il seroit besoing qu'il pleut a Votre Majesté en ecrire et donner charge a Monsieur Le commandeur de Sillery d'en faire instance, car le mal se faict icy plus grand que l'on ne croit a Rome, ce patriarche ne conferrant les dignitez et benefices de l'église Grecque que a ceux qui ont estudié aux Universitez d'Angleterre, et par ce moyen Il espandra cette mauvaise semence par tout ou il pourra. Il y a des grecs qui ont faict plainte de ce que on ne renvoie plus persone de leur nation au college des grecs a Rome, et qu'ilz estoient contrains d'aller estudier en Angleterre. J'en informe par cet ordinaire Monsieur le commandeur de Sillery et Messieurs les Cardinaux de la congregation. Cependant, Sire, Je diray a Votre Majesté comme l'Aambassadeur d'Angleterre plus calviniste que homme du monde, ayant entendu que la mediation du Roy de la Grande Bretagne estoit jusqu'a ceste heure inutile au prince palatin et peu honnorable pour Sa Majesté, le dit ambasadeur s'est laissé emporter a sa passion avec si peu de respect qu'il a mesme touché l'honneur de Son Maistre, chose grandement criminelle a tout subiect mais encores plus a un ambassadeur; et cette extravagante conduite me confirme en l'oppinion que J'ay tousiours eue qu'il embrassoit plus estroitement a cette porte tous les interestz de Bethelem Gabor et ses protestans que son Maistre ne luy commande. Mais je les laisse faire et ne veux ni favoriser ny traverser le dessin qu'ilz ont de faire diversion en Hongrie par le moyen du dit Gabor, avant que Je ne voye premierement quel cours prendront les affaires de la Valteline, et attendray sur ce suget ce que me commandera Votre Majesté que Je prie Dieu, Sire,

Voulloir conserver, avec toutte sorte de prosperités tres longue et tres longue et tres heureuse Vye.

Votre tres humble, tres obeissant et tres
fidelle subiect et serviteur

Cesy.

De Pera ce VIII de Janvier 1623.

Sire,

Daout bassa a esté trouvé caché dans la paille avec un habillement de valet et conduit aux sept tours ou il a passé la nuit; puis le matin on l'a amené au Divan ou il a esté miz entre les mains de l'executeur qui l'a faict mettre a genoux pour luy couper la teste; mais comme l'espée estoit en l'air, il a tire de son saing un commandement du Grand Seigneur par lequel il luy estoit ordonné de faire mourir Sultan Osman; ce que voiant la milice qui estoit assemblée dans la Cour du Serrail, les Spahis ont criyé qu'il devoit mourir nonobstant l'escrit, mais les Janissaires qui avoient esté gaignéz la nuict avec l'argent ont cryé grace et a l'instant l'ont enlevé malgré les Spahis, qui furent toutz prets de venir aux mains avec les Janissaires. Le dit Daout est encores aux sept tours et les choses fort brouillées, car bien que le Grand Seigneur, et Sa mere n'osent apparement le favoriser Ilz ne laissent pas de faire mourir sa femme qui est soeur de Sa Hautesse. Le premier Vizir comme son ennemy faict tous ses effortz pour le faire mourir, de maniere, Sire, qu'il seroit difficile de juger ce qui en arrivera. Mais s'il meurt le Grand Seigneur court fortune d'estre changé par le premier Visir, lequel sçait bien que les Sultanes ne pardonneront pas aisement et il taschera de se conserver se jettant du parti de Sultan Amurat que forces gens desirent.

CCC.

Cesy către de Puisieulx, despre afacerile Turciei.

Pera, 1623 8 Ianuariŭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 57).

Monsieur,

Apres trois mois d'attente l'ordinaire de Venize m'aporta quatre de vos paquets le premier jour de l'An sçavoir deux depesches du 17 et 31 d'Aoust et deux autres du 15 et 28 de Septembre qui ont esté trois mois a venir iuscque'icy, et presentement un autre ordinaire vient d'arriver ou il n'y a rien pour moy, bien que vous me faciés l'honneur de m'escrire tous les quinze jours, ainsy que Je le veoy par la suitte de de vos letres, mais Je ne m'en plains pas pour esperance d'aucun remede, si ce n'est que Messieurs les Venitiens rentrent en bonne humeur lorsque le Roy s'interessera aux affaires de la Valteline, car autrement les bons Seigneurs ne nous aymeront qu'a leur mode ordinaire que Ie laisseray la pour vous dire, Monsieur, comme le Grand Seigneur retumba hier en telle frenesie que les Enuques furent contrains de le lier pour le porter a sa mere, qui se prit a pleurer de le voir en cet estat. On dit qu'il eust peur le jour que on couppa cette teste au divan et cela luy fit beaucoup de mal. L'ambassadeur de Pologne n'a encore rien avancé et ne peult avoir son expedition, bien qu'il ne demande autre chose que de remporter la paix et se degager d'icy. Celluy de Moscovye n'est pas encore parti, et celluy de Perse a pris congé pour s'en aller quand il voudra. Le Roy son maistre est a la guerre contre L'Usbec ainsy que Ie vous l'ay faict entendre ci devant. On attant dans trois jours a cette porte ce basa diac qui vient de Transilvanie avec un ambassadeur du Gabor, plein de grands presens pour tascher d'obtenir Icy des forces othomanes et rallumer la guerre en Hongrie, a quoi tous les corsaires ses voisins conspirent a desseing

d'occuper deça quelque partie des forces de la maison d'Autriche, mais l'affaire n'est pas sans difficulté, car'bien que le premier Visir y soit tout porté, son oppinion est combatue par plusieurs autres qui craignent de s'engager a une guerre qui leur en pourroit attirer d'autres. Monsieur, on ne voit icy que confusion, et toutesfois je vous asseure que leur gloire augmente plustost que de diminuer. Je ne perdray point d'occasion de faire ce que Ie doibs pour le service du Roy, et cependant Je vous supplye tres humblement de me favoriser tousiours de l'honneur de Votre bienveillance en qualité, Monsieur, de votre

tres humble et tres obligé serviteur,

Cesy.

CCCI.

Pera, 1623 22 Ianuariŭ

Cesy către Rege, despre uciderea luĭ Daut pașa, și starea de demență a Sultanuluĭ, și afacerile Poloniei și Transilvaniei.

(Fond. franç., 16145, piesa 58).

Sire,

Les menees qui s'estoient faictes par la mere de ce Seigneur pour sauver la vye a Daout Basa furent si puissantes que apres l'avoir eschapé des mains de l'executeur, la milice le mena dans la maison des Janissaires, ainsy que I'ay eu l'honneur de la faire entendre a Votre Majesté, ou estant arrivé ses partisans qui estoient en grand nombre, proposerent de le faire le premier Visir et retourner au divan pour le mettre en posession, aux despens de la teste du premier Visir; mais quelques vieux Janissaires s'y opposerent et trouverent a propos de le conduire au sept tours, attendant que le Grand Seigneur en ordonnast. Cette opinion fut suivye et a l'heure mesme on le monta sur un cheval pour le ramener au tours dans la mesme chambre ou il avoit faict mourir Sultan Osman, et non obstant touttes les brigues de la Sultane les *Bejave (?)* imposeserent *(sic)* que le Grand Seigneur donnast la grace, car Sa Hautesse n'avoit pas commandé que on fit mourir Sultan Osman et croioit qu'il fust seulement prisonnier; de maniere, Sire, qu'aprenant sa mort Il se mit a pleurer et dict a ceux qui estoient auprez de sa personne qu'il n'estoit pas si meschant d'avoir consenti a la mort de son nepueu qui avoit peu milletois luy oster la vye et commanda que on fit mourir Daout Basa et alors que les executeurs entrerent pour l'etrangler, il dict qu'il suplioit la millice de ne pas perdre l'ecrit qu'il leur avoit donné dans la cour du Serrail, et que on verroit que sur le sceau du Grand Seigneur et sur la sentence du Moufty qu'ils apellent Icy ung fetfa Il avoit faict mourir Sultan Osman; puis apres Il les suplia qu'il peult rendre les pris en la mesme place ou estoit mort le dit Sultan; ce qu'ayant esté faict Ilz traiterent de mesme sorte celuy qui estoit son bachy c'est adire lieutenant comme pour avoir aussy assisté a la mort du Grand Seigneur et luy a-

voir coupé une oreille qu'il porta a la mere de Sultan Mustafa, pour l'asseurer que la tragedie estoit achevée; quelques uns tiennent que ce fut par le commandement de la dicte dame. Or depuis cette execution, Sire, le premier Visir, le general de la mer et les Cadisquiers, c'est a dire les deux presidens se sont reunis pour se deffendre contre la Sultane qui les croit autheurs de le mort de Daout bacha; et la verité est qu'ils y ont bonne part, mais le dit Daout ayant faict soulever les Janissaires contre le general de la mer soubz pretexte du bacha d'Erserum son filz adoptif, et le premier Visir aiant descouvert que on brigoit contre luy, en faveur de Daoust, Ilz luy ont donné le coup et tachent maintenant a se conserver malgré la Sultane. Pendant ces brouilleries, on parle tousjours de la mutation de ce Seigneur pour mettre le prince Amurath en sa place, mais il s'y rencontre deux grandes difficultes. La premiere que les visirs ne peuvent s'asseurer de la milice laquelle est desunie et change d'oppinion de momment en momment; l'autre que dans le tresor Il n'y a plus d'argent pour paier a la dite milice le present qui leur est deub a tous les changemens d'empereur. D'icy a deux jours que les curés font des oraisons publiques et continuelles prieres, pour prier leur profete de remettre le sens au Grand Seigneur, auquel une Juifve donne plusieurs remedes, mais force gens la tiennent pour magicienne; et toutes les fois qu'il se doibt faire voir, elle luy donne d'une drogue a manger que l'on croit estre de L'oppium, pour s'assouppir en sorte qu'il ne face rien d'extravagant et luy dict a l'oreille quelques paroles misterieuses pour faire valloir son mestier. Ainsy regne ce Sultan donnant ocasion aux libertains et aux rebelles de cest empire servir(?) le joug de l'obeissance deu a tout prince legitime. Car outre la foiblesse de son esprit qui le rend mesprisable, la plus part des curés n'apprennent pas qu'il occupe la place de son nepueu Amourat, et ne veulent point obeir a ses commandementz. D'ailleurs, Sire, grand nombre de Janissaires et Spais ont dict qu'ilz n'auront jamais servis tant que durant le regne de ce Seigneur, et que un prince absolu les empescheroit de faire touttes choses a leur volonté, et pour cette cause qu'ilz ne consentiront pas facilement a une mutation, de laquelle pourtant on ne laisse pas de parler assez publiquement; mais la confusion est telle et la millice si effrenée qu'il sera malaisé que les Visirs et les Sages puissent executer aucune bonne resolution. Sire, L'ambassadeur de Pologne n'a encore rien avancé en ses affaires, Le Vizir le memettant *(sic)* de Iour a autre, et depuis un mois on ne luy donne plus les deux cents cinquante escus qui luy estoient ordonnés par jour pour la depence de son train, qui est de plus de huict cents bouches, sans les chevaulx qui depensent icy autant que les hommes. Ce retardement faict craindre a l'ambassadeur que ces gens cy ne le retiennent iusqu'au printemps, affin d'empescher que les Cosaques ne viennent sur la mer noire, mais lors qu'il passa la riviere de Niester pour entrer sur l'estat du Grand Seigneur, le General des Cosaques et leurs deputés le veindrent accompagner et luy protesterent que, s'il estoit retenu a Constantinople, ils viendroient cinquante mille Cosaques avec mille barques demander son corps vif ou mort. Le dit Ambassadeur a fait entendre cela aux Visirs et leur a protesté sur ce suget ce qui estoit necessaire; a quoi on ne luy repond rien sinon qu'il sera depesché bientost. Or, Sire, depuis trois jours un Seigneur Hongrois, Ambassadeur de Bethlem Gabor, est arrivé accompagné du Bacha qui estoit allé en Transilvanye, et le Vizir a remis a ce Bacha les affaires de Pologne, priant L'Ambassadeur de traitter avec luy ainsi qu'il faict maintenant. Les Ambassadeurs d'Angletere et Hollande font tous offices possibles en faveur de la legation de l'ambassadeur du dict Gabor, lequel est venu avec de grandz presentz pour obtenir assistance contre l'empereur. Mais il ne fait que arriver et ne peut on encore sçavoir ce que on luy respondra. Il m'a faict dire par un Gentilhomme qu'il me voulloit visiter par ordre de son Maistre, qu'il apela son Roi; et qu'il voulloit reparer la faulte de son devancier qui avoit manqué a me rendre ses debuoirs. Je repondis bien courtoisement a ses honnestetés et tascheray de ne rien faire qui puisse mal a propos offencer les parties; ains me mesnageray le plus dextrement qu'il me sera possible pour faire que chacun soit content de ma conduitte. L'agent de l'emperreur fait ce qu'il peult pour detourner cet orage. Mais si le premier Visir estoit seul a deliberer sur ceste afiaire, je ne doute point qu'il n'accordast l'assistance

demandée, car il est entierement de ce costé la, d'ou je n'essaieray pas de la tirer allieurs si je n'ay autre commandement de Votre Majesté que je prye Dieu, Sire,

Voulloir conserver avec toutte sorte de prosperités tres longue et tres heureuse vye.

Votre tres humble, tres obeissant et tres fidele subiect et serviteur.

Cesy.

De Pera ce XXIJ^e de Janvier 1623.

CCCII.

1623 7 Fevr. Regele către Cesy, rĕspundĕnd la scrisorile precedente ale ambassadoruluĭ sĕŭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 59).

Monsieur de Cesy, J'ay veu par vos lettres du 27 novembre, 11 decembre la façon barbare et disloyalle dont ce premier Visir a agi envers l'ambassadeur de Pologne, pour tirer de luy des advantages contre sa legation qui est veritablement chose bien pitoyable. Ce sont tesmoignages d'un gouvernement fort dereglé et duquel il ne fault rien esperer que par la crainte. La constanc du dit ambassadeur poulonnois est louable d'avoir resisté a telles procedures si indignes. Je (ne) cognois pas du reste de l'estat de leurs affaires que marquer que les Turcz ayent grand subiect de se p....alar (?) sur les princes voisins attendu les revoltés qui paraissent dejia en plussieurs endroitz de l'Asie, qui devroit leur aprendre a parler et traicter plus doucement et raisonnablement avec les chretiens et autres qui ont affaire a eulx. Je remarque bien le personnage que jouent les ambassadeurs d'Angleterre, Venize et Hollande pour seconder les intentions de Gabor et du premier Visir. Vous n'avez point a vous y opposer ouvertement, mais bien a destourner dextrement l'orage qu'il voudroient faire fondre par interest et desseing sur la Chrestienté. Il est vray, de la maniere que se comportent aujourd'huy les Espagnols touchant la Valteline qu'il n'y auroit manguer (?) qu'ilz eussent diverses.... de diverses contrees, afin de les amener plustost a raison et restitution des choses usurpées. Nous nous y preparons a bon escient avec ceulx de Venize, et savoir pour les y induire par force si par traicté (qui est remis a Rome entre les mains de Monseigneur St. pere le pape), il n'y est satisfaict promptement et sincerement ce que j'aurois a plaisir pour esviter les incoviennentz *(sic)* de la guerre, mais il est expedient de mettre nos amis et alliez de... Cependant, je continue a vous exsorter d'avoir soins de ce que concerne mon service de la, et que la religion catholique y soit advantagée, mes subiects soulagés autant que la constitution presente de leur estat le peut permettre. J'essaye de redresser celuy de mon Royaume, les desordres passez ayant desia bien *commance (?)* pour ce qui regarde mes finances et pour avoir repost et autorité de la paix que Dieu m'en donnera.

CCCIII.

Cesy către Rege, despre afacerile Austrieĭ, Ungarieĭ și Polonieĭ la Pórtă. Pera, 1623. 5 Marte

(Fond. franç., 16,145, piesa 60).

Sire,

Votre Majesté trouvera estrange que les resolutions des plus importantes affaires de cet empire dependent maintenant de la volonté d'un seul homme qui gouverne touttes choses selon son interest ou sa passion, sans que les autres visirs ayent part aux conseilz ny aux deliberations. Mais il est tres certain, Sire, que depuis six jours le premier Visir sans demander l'aduis de personne a promis d'assister le prince de Transilvanie contre L'empereur; que toutes les forces des frontieres commandées par Hibraim-Basa de Bossina et que le Prince Cantimir tartare se joindra avec luy pour aller tous ensemble droict au Zenne faire du bruit et ruiner le pais. L'ambassadeur d'Angleterre et le baisle de Venise ont negocié sur ce suiect secretement et sans se declarer, mais celuy de Holande traitte ouvertement et va bien souvent veoir L'ambassadeur de Transilvanie et le Comte de la Tour chez le Premier Visir, auquel ilz ont baillé cinquante mille dallers a condition qu'Il donnera le secours present, et que le Grand Seigneur permettra que le Prince de Transilvanie se face couronner Roy de Hongrie et le maintiendra doresnavant enuers et contre tous, moyennant quarante mil escus de tribut dont on auancera troys années huict jours apres le couronnement, et que cinq places de Hongrie seront mises dans certain temps entre les mains du Turc, al *(sic)* sçavoir Filec, Nouigrades, Echien et deux autres dont je ne scay pas encore les noms. L'agent de l'empereur ayant apris cette nouvelle voulut en parler au premier Visir qui ne luy donna pas seulement loisir de luy dire quatre mots, le renuoyant avec peu de satisfaction et le gentilhomme de l'empereur n'est point encore asseuré de baiser les mains du Grand Seigneur pour luy donner les lettres de son Maistre. Le dit Agent s'est allé plaindre aux visirs et au bouftti *(sic)* de ces preparatifs de guerre contre l'Empereur. Ilz luy a respondu que le premier Visir auoit pris cette resolution, apres avoir sceu que le dict Empereur et autres princes Chrestiens avoient voulu que le Prince de Transilvanie fut general d'une armée contre l'otoman et qu'ayant refusé il est maintenant attaque par L'empereur pour avoir este fidele a cette porte, et partant demande le secours qu'on luy a promis. Voila, Sire, comme avec des fables et de l'argent les ambassadeurs sus nommés ont obtenu Icy ce qu'Ilz desiroient contre la générale intention de Turcs qui ne veulent la guerre avec personne, car dans l'Asie il y a plusieurs endroictz en armes ou le Grand Seigneur n'est plus obei ainsi que Je l'ay faict entendre a Votre Majesté par mes precedentes depesches. Quelques grands de la porte ont dict a l'agent de l'empereur que, si Sa Majesté envoyoit Icy promptement un ambassadeur avec de l'argent et des presentz, il pouroit empescher cette guerre faisant veoir que le dict empereur ne veult point rompre avec le Grand Seigneur et n'a point faict attaquer le Prince de Transilvanie comme on l'a faict icy entendre. Mais devant qu'un Ambassadeur soit arrivé a Constantinople, le Tartare Cantimir et la millice des frontieres de Hongrie auront faict des courses qui donneront de l'estonnement a toutte l'Alemagne, suivant l'intention de ceux qui pretendent par cette diversion favoriser leurs affaires comme, ils feront sans doubte si ce n'est que a cette porte ou les mutations sont prodigieuses, il se face bientost un nouveau visir qui veuille changer toutes les resolutions de son devancier, ainsi que nous avons veu faire aux autres consecutivement, car le visir Giurgi voulloit arrester l'ambassadeur de Poulogne et celuy cy la faict partir six jours a avec scavoir *(sic)* confirme le traicte de Cottin, dont j'envoye les articles a Votre Majesté. Cependant, Sire, ces gens cy, nonobstant la paix, preparent dans le Danube grand

nombre de fregates, pour descendre sur la mer noire et se joindre avec vingt galeres qui ont ordre d'y aller sur la crainte qu'ilz ont que les Cosaques desobeissent le Roy de Poulogne et ne viennent se vanger de deux courses que les Tartares ont faict dans la Russie depuis quatre mois. L'Ambassadeur de Pologne a tres mal recompencé un Candiot nommé Constantin Veuelli qui demeure en Vallaquye, lequel fit le traicté de Cottin. Et parce que les articles secretz du dict traicte promettoient cinquante mille dallers au visir et au Raisleraga de Sultan Osmanée, on les a maintenant demandés au Veuelli comme deniers qui doibuent revenir au fisc par le decedz du Visir et du Raisleraga. Le Veuelli se voiant pressé s'est deschargé de cette demande sur l'ambassadeur qui luy avoit promis par escript en Poulogne de payer a son armée les cinquante mille dallers promis, et ayant faict outre cela quelques avances pendant le traicte de Cottin, il a pretendu son payement du dict ambassadeur; mais le premier Visir concerté avec le Polonois a voulu faire pendre ce pauvre homme, lequel est aujourd'huy en fuitte apres luy avoir tiré des mains la promesse qu'il avoit de L'ambassadeur et se trouve recompensé des services quil a rendus de part et d'autre; quant a la pretention des cinquante mille dallers promis a Cottin, elle a esté reduite a peu et comprise dans la rançon des trois seigneurs Pollonois qui ont payé quelque cinquante mille cequins. Sire, L'ambassadeur de Moscovie est encore Icy et bien qu'il eut eu son congé du visir Giurgiil ne laisse d'offrir quatre cents mille dallers au Grand Seigneur, s'il veult declarer la guerre aux Poulonois, et promet continuer tous les ans le payement de pareille somme, tant que la guerre durera; on luy a point iusqu'a cet heure faict de reponce et semble qu'il se prepare depuis deux jours pour son retour par la mer noire. Et pour faire entendre a Votre Majesté tout ce qui vient a ma cognoissance des occurances de cette porte, je luy diray que ces jours passés un Basa en estoit parti avec bons et autentics commandementz pour Thunis, a este renvoyé honteusement cette canaille ne l'ayant voullu recepuoir et ont repondu que le Basa qu'ilz ont les gouverne a leur mode et qu'ilz n'en veullent point d'autre. Sire, je ne diray rien a Votre Majesté par cette depesche touchant le patriarche grec de Constantinople, attendant que par le premier ordinaire je puisse escrire quelque chose d'asseuré ou de son affermissement ou de sa ruine que je procure par tous moyens, suivant les commandements de Votre Majesté que je prie Dieu, Sire,

Vouloir conserver avec toute sorte de prosperités tres longue et tres heureuse vye.

Votre tres humble, tres
obeissant et tres fidele subiect et serviteur.

Cesy.

Pera ce V de Mars 1623.

CCCIV.

Cesy către Rege, despre situaţiunea Turciei şi despre incursiunea Tătarilor în Polonia.

Pera, 1623 19 Marte.

(Fond franç., 16,145, piesa 61).

Sire,

Je n'ay point appris qu'on aye changé a cette porte la resolution que le premier Visir fit prendre ces jours passes d'assister les ennemis de l'Empereur; c'est pourqoui je confirmeray a Votre Majesté ce que j'eus l'honneur de luy en escrire par ma derniere depesche. Mais les choses sont icy tellement changeantes, que on ne peult s'asseurer de rien que de l'incertitude. Nous voyons partir les basas et autres personnes pour aller exercer les charges et les gouvernementz que l'ont acheptê avec des sommes excessives, et avant qu'ils soient establis on les depossede et sont contrainctz de s'en revenir ou de desobeir aux commandementz de la porte; ainsy que plusieurs ont faict du costé d'Asy, de maniere, Sire, que la millice seulle ne cause pas tous les desordres de cet Empire, car les grandz qui deburoient donner bon exemple sont ceux qui lont le plus au dereiglement de touttes choses. La faulce monnoye se faict publiquement ches les visirs et tous les viures qui entrent dans Constantinople appartiennent a ceux qui ont quelque authorité, de sorte qu'ils mettent la cherté et le prix faisant passer un daller ce qui ne valloit les annes passes que dix solz. Si les janissaires s'en pleignent, ilz leur donnent de l'argent pour les appaiser laissant crier le peuple sans y avoir esgart, et lorsque les vaisseaux arrivent de dehor les marchanss, donnent une somme d'argent au premier Visir pour pouvoir vendre a si hault prix qu'ils veullent, sans que la Pollice y puisse remedier.

. . . .

On continue a preparer sur le Danube et le long des costes de la mer noire force fregates pour opposer aux Cosaques que ces gens cy croyent debuoir venir cette année a la guerre, nonobstant la confirmation de la paix avec les Poulognois; ce que ayant appris l'ambasadeur de Moscouye il a faict le malade pour ne point partir sur l'esperance qu'il a de pouvoir faire accepter les offres qu'il a faictes icy contre la Poulogne. Il prent conseil du patriarche grec de Constantinople qui pretend se rendre necessaire aux Turcs en se meslant de leurs affaires, et detenir les Moscovites disposés a ce qui luy plaira contre les ennemis de cette porte. Toutesfois, le Premier Visir ne laisse pas d'escouter les propositions que on luy faict de mettre un autre patriarche en sa place, et la chose seroit plus avancée, si un metropolite qui se presente pour cet effect estoit aussy pecunieux comme il en auroit besoing. Mais l'affaire n'est pas encore en estat d'en pouvoir parler certainement a Votre Majesté que je prye Dieu . . . . etc.

De Pera ce XIXe de Mars 1623.

Sire,

Je viens d'aprendre que plus de quinze mille tartares ont faict une course en Poulogne depuis un mois, et le courier qui a ce matin aporté cette nouvelle pensant estre bien receu et recompensé, a failli estre pendu par commandement du premier visir, lequel croioit auoir faict la paix avec les Poulognois et il veoit que cette course fera descendre grand nombre de Cosaques dans la mer noire.

CCCV.

Pera, 1623 15 Aprile.

Cesy către Rege, despre capitulațiunile Poloniei cu Pórta.

(Fond. franç., 16,145, piesa 62).

Sire,

Par la depesche que j'eus l'honneur de faire a Votre Majesté le deuxiesme d'Apuril, je l'advertis selon mon debuoir de tout ce que j'auois appris, non seulement des occurences de cette Porte, mais aussy des autres endroictz de cet Empire et du traicte de paix qu'on auoit mis en avant entre le Roy de Perse et L'usbec, dont n'ayant peu sçauoir encore la verité ni les particularités, je n'en diray rien pour cette fois et attendant que cette nouvelle me soit confirmée, je laisseray la Perse pour parler de Constantinople ou j'ay visité depuis six jours le Premier Visir Vssaim qui me receut courtoïsement, mais c'est une si furieuse et dangereuse beste qu'elle ne peult bien faire que par accident. L'ambassadeur de Pologne luy a renvoyé les capitulations qu'on luy avoit faict accepter comme par force lorsqu'il estoit icy et pour ne contester avec des gens sans raison qu'il eussent arresté, il les emporta jusque aux frontieres dont il m'escript qu'il ne pouvoit presenter au Roy son Maistre et a la Republique de Pologne des capitulations falcifiées, auxquelles on avoit icy inseré deux articles qui ne pouvoient estre approuvées de ses superieurs, c'est a sçavoir que les Pollonois ne pouvoient directement ou indirectement donner secours a l'Empereur contre le Prince de Transilvanie, et qu'ilz feroient aussy la paix avec les Moscovites auxquelz ilz rendroient deux ou troys places, chose qui est entierement contre l'intention des Poulognois, et que d'ailleurs les courses des Tartares ayant contrevenu au pretendu traicté de paix, les Turcs debuoient plus tost attendre d'eux toutes sortes d'actes d'hostilité que autre chose. Le Premier Visir et tous les grandz de la porte n'ont pas eu ce messager trop agreable. Mais ilz n'ont pas encore resolu ce qu'ilz feront sur ce subject, et nonobstant cette nouvelle le Premier Visir a faict partir deux courriers pour faire avancer toutes les forces qui ont esté promises au Prince de Transyluanye, duquel les Ambassadeurs prirent conge du Grand Seigneur ces jours passés et laissent un agent a ceste porte attendant un autre Ambassadeur qui doibt estre icy a la Pentecoste avec nouveaux presentz. . . . . . .

Sire,

Depuis que Votre Majesté m'a commandé de procurer s'il m'est possible la ruine du patriarche grec de Constantinople, je n'y ay point perdu de temps et si les choses s'acheminent comme je les aiy commencées, je ne suis pas encore hors d'esperance de le terracer bien qu'il soit grandement appuyé, car le desir que j'ay de servir aux contentements de Votre Majesté me rend ingenieux a rechercher les moyens propres a cet effect, et M[r] L'euesque de Santorin visiteur du Pape est icy tesmoing du debuoir que j'y fais dont il a donné advis a sa Sainctеté et a Messieurs les Cardinaulx des congregations, affin qu'ilz sachent qu'en Levant comme par tout ailleurs Votre Majesté tesmoigne de plus en plus quel est son zelle pour la gloire de Dieu et pour l'auancement de la religion,

mais il faudroit que de leur part ilz nous aydassent un peu suivant les propositions qu'ilz en on faict a Rome, d'ou j'attends des nouvelles par l'entremise de Monsieur le Commandeur de Sillery qui s'employe uttilement pour cela comme pour toutes les choses qui regardent le service du Votre Majesté que je prye Dieu, etc.

De Pera ce XV[e] Apuril 1623.

CCCVI.

Cesy către Rege, despre efectul respingeriĭ capitulaţiunilor de către Polonia; patriarchul grec care se calvinise, a fost rĕsturnat.

Pera, 1623 30 Aprile

(Fond. franç., 16,145, piesa 63)

Sire,

Les Capitulations de Pologne ayant esté renvoyées des frontieres, ainsy que Votre Majesté l'aura entendu par ma derniere depesche, ont donné icy l'allarme et causé un prompt appareil pour envoyer contre les Cosaques sur la mer noire ou le premier Visir vouloit employer le general de la mer avec douze ou quinze galeres; mais il respondit que la reale (?) Othomane n'avoit pas accoustumé d'estre si peu accompagnée et qu'il n'irait pas en cet equipage. Ce refus desplust au premier Visir et veindrent a si rudes paroles que le dict premier Visir le menaçea de s'en aller droit au Serrail d'ou il tira un commandement que le general de la mer dust a sortir de Constantinople; ce qu'il fit tout a l'instant et sa charge a esté donnée a un Vizir nommé Regiep Bassa, beau frere de feu Sultan Osman qui est en possession. Il semble que ces gens cy aprehendent la guerre avec les Poulonnois, et pour cela ilz ont resolu de leur renvoyer d'autres Capitulations. Et parce que les Tartares font tousiours quelques courses en Poulogne contre les volontez de ceste porte, on a ramené depuis six jours un Prince Tartare qui estoit nourri et comme prisonier a Rhodes pour le porter sur les Galeres jusques a Cafa et le faire Roy de Tartarie, en la place de celuy qui l'est maintenant; lequel on tient homme pour ne se laisser pas deposseder sans resistance. . . . . . .

J'espere entre cy et deux mois d'en aprendre des nouvelles certaines pour en informer Votre Majesté, à la quelle je diray que les Ambassadeurs du Prince de Transsilvanie ont pris congé du Grand Seigneur et du premier Visir avec esperance de s'en retourner ces jours cy bien contents de l'assistance que on leur a promise. Toutesfois, depuis que les capitulations de Pologne ont esté renvoyées le premier Visir, a revoqué la comission qu'il avoit faict donner a Hibraim Bassa de Bossina, pour commander les forces des frontieres contre l'Empereur et l'a adressée au Bassa de Bude avec pouvoir de faire ce qu'il jugera de plus expedient pour le service du Grand Seigneur. J'aprends que ce Bassa de Bude est pensionnaire de l'Empereur et qu'il s'eforcera de maintenir la paix plustot que de faire autre chose, mais il n'a rien a commander au Tartare Cam Themir lequel doibt entrer dans l'Autriche le plus avant qu'il pourra, suivant l'intention du Prince de Transiluanie et autres interessez qui le doibuent payer. Sire, le Comte de la Tour estant sur son partement, m'a faict suplier avec de grandes instances qu'il me peult veoir, et pour beaucoup de raisons il m'a semble ne lui debuoir desnier; il m'a donc visité et

tesmoigné tant de devotion au service de Votre Majesté, et tant de confiance que j'en suis demeuré fort satisfaict, m'ayant parlé tres ouvertement de toutes choses et des affaires qui l'ont conduit a cette Porte dont j'ay eu l'honneur de donner cy devant advis a Votre Maiesté. Il m'a dict aussi que le Prince Palatin luy escrivoit qu'il demeurast au pres du Prince de Transiluanye pour les affaires communes contre l'Empereur, duquel il me parle avec des louanges excessives et très grand respect, mais se plaignant tousiours de ce que les conseils et les ministres du Roy d'Espagne le tenoient par les cordons et ne luy laissoient avoir autre mouvement que celluy qui leur plaisoit; et sur cela tascha de justifier les armes des mutinez de l'Empire, sur quoi nous n'eusmes point de contestation iugeant plus apropos de complaire a la passion et aux interets de son parti que d'en user autrement. Sire, je n'ay pas mal employé de temps et mes offices depuis la derniere depesche que je fis a Votre Majesté, car j'ay moyenné en telle sorte la ruyne du Patriarche grec de Constantinople qu'il est maintenent hors du siege par comandement du premier Visir; celuy qui occupe sa place m'est desia venu remercier'. Cest un vieux bonhomme qui estoit archeuesque d'Amasye au pays du Pont, ou le Colonnel françois qui est icy l'auoyt cogneu et m'a servi en cette afaire dextrement et fidellement que je le pouvois desirer. J'escris ceste mutation a Sa Sainteté comme chose qui Elle desiroit grandement, car ce Patriarche estoit un tres dangereux heretique qui n'avoit autre but que l'affoiblissement ou la ruine de l'Eglise Romaine, et d'establir le Caluinisme dans la Grece et dans toutes les partyes orientales; pour a quoi parvenir il pretendoit d'instaler l'année prochaine dans son siege un des ses parents qui debuoit venir ces jours cy d'Angleterre, ou il estudie depuis plusieurs années. C'est chose estrange, Sire, qu'un Patriarche de Constantinople niast la realité du Sainct Sacrement, de l'autel, et voulust oster la confession, sans que les Grecs fissent aucune demostration de le voulloir changer car il pipoit doucement leur ignorance. On tient qu'il est retiré chez l'Ambassadeur de Hollande et que les peres jesuites sont fort menaces par luy et par l'Ambassadeur d'Angleterre. Mais j'espere avec l'ayde de Dieu et au nom de Votre Majesté de les deffendre de leurs ennemis et de mes emulateurs. Pour le moings, Sire, n'y oublierai je rien de tout ce qui me sera possible et de prier Dieu, etc.

De Pera ce dernier d'Apuril, 1623.

CCCVII.

Pera, 1623 4 Maiŭ.

Cesy către Rege, confirmă căderea patriarchuluĭ Ciril.

(Fond. franç., 16.145, piesa 65)

Sire,

Je croy que Votre Majesté aura pris plaisir d'entendre par ma derniere depesche la ruine de Cirille patriarche grec de Constantinople. C'est pourquoi je confirmeray cette nouvelle a Votre Majesté et luy dirai que depuis le jour que l'on osta ce mauvais homme du siege, il a tousiours este caché; mais les grecs s'opposent opiniastrement a la reception de celuy que on a mis en la place et voudroient pour patriarche l'arche-

vesque d'Andrianople, chose que je tiens comme indiferente car moyennant que Cirille, ne soit point remis et que un heretique n'ocupe cette dignité, c'est ce me semble faire beaucoup. Et attendant que nous voyons a qui demeurera le patriarcat, je parleray a Votre Majesté d'autres occurrences de cet empire et de cette porte, ou les choses continuent a estre fort brouillées. Douze galeres sont parties pour la mer noire ayant enmené le pretendu Roy de Tartarie et l'ambassadeur de Moscovie, lequel a pris ceste occasion pour s'en retourner jusques au Cafa apres avoir promis que les Moscovites ne descendront plus dans la dicte mer noire, et n'a rien negocié ni obtenu contre les polonois ausquelz on renvoyera d'autres capitulations de cette porte si quelque gentilhome les vient querir de la part du Roy, ainsy que le premier Visir l'a escript en Pologne. Les ambassadeurs du prince de Transilvanie ont partis d'icy avec asseurance d'estre assistez contre l'empereur, mais ils doibuent avoir plus d'esperance aux forces du tartare Canthemir qu'a celles des frontieres du turc; car Bassa de Bude qui a cette commission est personnage de l'Empereur. Le Comte de la Tour m'a dict que le prince de Transilvanie luy avoit escript qu'il alloit envoyer un ambassadeur vers Votre Majesté.

. . . . : Ilz (les Turcs) attendent l'arrivée d'un ambassadeur du dict empereur nommé Cesar Gale Milanois qui doibt estre icy dans peu de jours, et semble que les turcs qui se sentent maintenant asses foibles par mer soient en quelque façon portez a cette proposition de paix ou de tresve, laquelle est mise en avant par la dicte Espagne pour rendre libres les forces qu'ilz ont acoustumé d'occuper tous les ans de deça contre les turcs et s'en pouvoir servir ailleurs, selon que les affaires de la Valteline ou d'Italie se disposeront.

CCCVIII.

Cesy către Rege, despre esilul patriarchuluĭ Ciril.

Pera, 1623 28 Maiiĭ

(Fond. franç., 16,145, piesa 66).

. . . .

Le premier Visir continue a ruiner Constantinople pour avoir de quoi se maintenir avec de l'argent, et nous voyons que le tribut et les fermes de plusieurs endroitz de l'Empire ne viennent plus, de maniere, Sire, que la necessité yra tousiours croissant, les Bassas des provinces ayant tellement ruiné leurs gouvernemens que les sujectz du Grand Seigneur ne peuvent plus payer ses droictz et la millice ayant augmenté d'un tiers en nombre, et hausse leur paye depuis un an. On ne peult manquer de voir icy de grandes confusions lorsqu'il n'y aura plus d'argent pour la contanter. Sire, le premier Visir avoit mis le patriarche Cirille entre les mains de gens qui le doibuent mener a Rhodes en exil, toutefois avec de l'argent. Il avait trouvé moyen de se faire cacher, sans que le dict visir en sçeust rien par l'entremise de ses bons amis. Ilz traversent tellement le nouveau patriarche parmi les Grecs, que les douze metropolites qui le deburoient mettre en possession ne voulloient point paroistre; mais Dieu a voulu que j'aye esté adverti de ce ministre pour le faire sçavoir discrettement et promptement audict patriarche nouveau, lequel tout a l'instant s'en alla plaindre au vizir et le jour mesme Cirille fut embarqué

les fers aux piedz dans une fregate, pour estre menée a Rhodes ou il aura tout loisir de de commenter sur les Institutions de Caluin. Ce matin les metropolites qui estoient retirés pres d'icy ont comparu avec resolution d'establir et mettre au siege ce bon patriarche, nommé Gregoire lequel m'escrivit ces jours passés une lettre que je iugeay digne d'estre envoyée a Rome, a Monsieur le Commandeur de Sillery qui sçaura la faire valloir son prix.

CCCIX.

Pera, 1623 13 Iuniŭ.

Cesy către Rege, despre venirea regeluĭ tătar în Constantinople.

(Fond. franç., 16,145, piesa 69).

Je diray comme on attend aussy a cette Porte un Ambassadeur de l'Empereur et que le bassa de Bude faict ce qu'il peult pour maintenir les choses en paix; toutefois deux milles chevaux sont entrez dans la Crouatye et vouloient passer plus avant, si on ne les eust mal traictez; quelques uns tiennent que ce sont les tartares que le frere du Canthemir avoit menez au prince de Transilvanie. Mais cela n'est pas encore bien asseuré. Le Roy de Tartarye ayant appris que son cousin qui estoit prisonnier a Rhodes, avoit passé icy pour aller regner en sa place, s'embarqua avec son frere et touttes ses richesse sur deux gros vaisseaux de Constantinople qui estoient dans un port de la Mer Noire pour y charger du bois, et depuis quelques jours sont arrivés icy. On les a logés hors la ville et ne se dict point jusqu'a cet heure ou ils seront envoyés. Leur.... est fondé sur ce qu'ilz n'ont pas eu soing de maintenir la paix avec les Polougnois, et le Roy qui est maintenant allé en cette petite Tartarie a promis de faire observer les traictez et qu'il empeschera bien Canthemir de faire d'autres courses sur les estatz du Roy de Pologne. Personne n'est encore venu de sa part demander d'autres capitulations.

CCCX.

Cesy către Rege, despre noul patriarch grec Grigorie.

Pera, 1623 25 Iunii.

(Fond. franç., 16,145, piesele 71 și 72).

Sire,

L'ambassadeur de l'Empereur est en chemin pour venir icy, et toutesfois jusqu'a cette heure on n'a point contremandé ce qui avoit esté ordonné aux bachas des frontieres et a Canthemir en faveur du prince de Transilvanie; mais bacha de Bude faict tousjours ce qu'il peult pour le service de l'Empereur qui a icy un agent, lequel eut la sepmaine passée une mauvaise affaire avec un janissaire qui l'accusa d'avoir faict sauver un esclave hongrois, dont le dict agent se voullant deffendre et iustifier son innocence devant le premier Visir, il se trouva si desraisonnable que au lieu d'entendre ses raisons, il ordonna qu'il eust a rendre l'esclave au janissaire; sur quoy l'agent voulant repliquer, le premier Visir apres mille injures et menaces de coups de baston commanda que on le mist en prison; mais comme l'on le menoit il fut conseillé de paier l'esclave au janissaire pour eviter un plus grand affront,

Sire,

Le nouveau patriarche Gregoire se va establissant peu a peu nonobstant les traverses que les ambassadeurs d'Angleterre et de Holande luy donnent, par le moyen des metropolites des Grecs amis du patriarche Cirille; mais j'espere qu'il saluera le Grand Seigneur dans peu de temps, car il satisfaict de jour en jour a ce que les patriarches sont obligez de donner au Grand Seigneur, lorsqu'ilz entrent en cette dignité. Je l'ay assisté puissament et utilement avec croyance de faire en cela service agreable a Votre Majesté, dont la pieté recogneue faict veoir a tout le monde le soing qu'Elle a d'avancer la religion et de deffendre en toutes occasions la cause de Dieu, lequel je prye, ... etc.

CCCXI.

Cesy către Rege, despre numirea patriarchului Antim în locul luĭ Grigorie.

Pera, 1623 9 Iuliĭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 73).

Les confusions qui vont plustost augmentant que diminuant a cette porte et par tout cet Empire n'ont pas permis que le nouveau Patriarche aye peu s'establir comme il sembloit debuoir faire ayant quasi tout payé ce qu'il estoit obligé de donner au Grand Seigneur. Mais le jour mesme qu'il fut receu en ceremonie par le premier Visir, auquel le Grand Seigneur en avoit donné commission par escrit, ce paure bonhomme fut changé a l'instar des Metropolites et des Evesques qui estoient assembles icy, lesquels ne pouvans suporter la duree d'un Patriarche mis par le Premier Visir sans leurs formes accoutumees en telles eslections, resolurent entr'eux de faire Patriarche le Metropolite d'Andrinople, lequel apres beaucoup de resistance fut contraint de cedder

a leurs volontés, et a l'heure mesme furent supplier le Bostangibachi, Capitaine des Jardins et des Cahies du Grand Seigneur, de faire entendre au Premier Visir que touts les Grecs estoient resolus de mourir plustost que de soufrir un Patriarche contre leur gré; mais que s'ils vouloit permettre l'establissement d'un autre qu'ilz avoient choisy, ils satisferoient en vingt et quatre heures a tout ce qu'il faudroit tenir au Grand Seigneur, et quelque somme de plus pour luy. Cette proposition fut soudain acceptée et le Metropolite d'Andrinople fait Patriarche et receu au nom du Grand Seigneur et conduit a L'Eglise par les douze Metropolites qui le mirent dans son siege ou plus de quatre mille personnes luy baiserent les mains et la robbe. Ce changement, Sire, estoit a desirer, car pour ruiner Cirille on avoit esté contrainct d'establir ce pauvre Patriarche Gregoire par des voyes si extraordinares et tellement prejudiciables aux Grecs que, quant il eut eu les meilleures intentions du monde, elles eussent plustost servi a aigrir leurs esprits que a diminuer la grande adversion qu'ils ont a l'Eglise Romaine, et peult estre que la haine que on luy portoit eut donné suget aux amis de Cirille de pratiquer son retour par le moyen des Grecs, lesquels ne pensent maintenant qu'a conserver ce nouveau patriarche nommé Anthimo, cy devant Metropolite d'Andrinople, qui jouira du labeur de ceux qui n'ont rien espargné pour chasser l'heresie du Patriarcat, moyennant qu'il nous vienne de Rome de quoy le pouvoir defendre des pratiques et mauvais desseings des Ambassadeurs d'Angleterre et Hollande qui ne perdent pas l'esperance de restablir leur Cirille. J'envoiay ces jours passes faire un compliment a ce Patriarche Anthimo, lequel me manda que après estre developé de ses plus pressées affaires, il me viendroit visiter; mais je luy ay mandé qu'il n'estoit pas apropos pour plusieurs respects de faire cognoistre si evidemment la correspondance qui debvoit estre entre nous. Je ne puis encores dire ce que on peult esperer du dict Patriarche et en attendant que j'en sois bien informé je parleray a Votre Majesté . . . .

On parle icy fort peu de l'assistance promise au Prince de Transsilvanye, et semble que les Turcs soient entrés depuis quinze jours en quelque soupçon qu'il ne soit pour s'accomoder avec l'Empereur. Ilz attendent pourtant tousiours les Ambassadeurs de l'un et de l'autre, pour favoriser celuy qui donnera le plus. Les desobeissants d'Asie sont unis et ne craignent point les menaces que on leur fait d'envoyer une armée contr'eulx; les gents de la Loi esperent tout leur secours de ce costé la, se promettants de mettre cent mille homme ensemble pour venir jusques a Scutari a . . . . . de Constantinople, pour chastier le Premier Visir et les Jannissaires que pour remedier aux desordres de cet Empire. Mais quand Sultan Soliman reviendroit au monde, il auroit de la peine et luy faudroit un long temps pour venir a bout d'une chose si difficile, veu la constitution presente des affaires de cet Estat. Sire, les Tartares sont entrés de nouveau, en Pologne, nonobstant la paix pretendue et dict on icy que les Cosaques sont muttinés contre les Polonois sur le faict de la Religion, car la pluspart des dicts Cosaques vivent a la grecque. Cette division n'est pas pour faire peur a ces gens cy, lesquels n'aiment ni ne craignent que ceux qui leur font incessament du mal se souciants fort peu de celluy qu'on leur pourroit faire. J'attends des nouvelles de Perse dans peu de jours pour avoir l'honneur de les faire entendre a Votre Majesté que je prye Dieu . . . . . etc.

De Pera, ce 9[e] de Juillet 1623.

CCCXII.

Cesy către Puysieulx, despre mijlocirea păcii cu Spania. Pera, 1623 9 Iuliü.

(Fond franç., 16,145. piesa 74.)

Monsieur,

J'ay appris par vos depesches du 21 Apuril et 5e de May les intentions du Roy touchant l'assistance que le Prince de Transsylvanie avoit demandée a cette porte ou je n'ay rien faict de mal a propos en cette mattiere, car je me suis conduit en sorte que je n'ay donné jalousie ni mescontentement a personne; et sachant ce qui se passe en Chrestienté je n'avois garde de m'oposer en aucune façon aux desseings du Transsilvain, mais je n'en useray pas ainsy pour ce qui regarde la paix avec l'Espagne proposée icy par le moine, dont j'ay eu l'honneur de vous donner advis. Il attend tousiours l'Ambassadeur de l'Empereur, a quoi on l'a remis et nous ne perdons pas le temps pour divertir ce desseing a quoy le Baile de Venize et moy avons desia travaillé separement du costé du Premier Visir qui ne m'a pas tesmoigné desirer cette paix, et pour la luy faire davantage improuver je luy ay nommé deux ou trois de ses ennemis lesquels la souhaitoient pour leur interest particulier plustost que par raison d'Estat; cela fit l'effect que je desirois et le laissay en bons termes.

CCCXIII.

Cesy către Rege, despre afacerile Transilvaniei Pera, 1623 23 Iuliü.

(Fond. franç., 16,145, piesa 75.)

Sire,

L'arrivée d'un Ambassadeur du prince de Transiluanye a guerry les gens cy du soupçon qu'ils avoient de luy, et ont asseuré le dit Ambassadeur de donner a son Maistre tout le service qu'il desirera, ayant pour cela envoyé cette nuict ung courier au bacha de Bude et a celui de Bossina, pour assembler leurs forces et faire sans remise tout ce que le Transilvain voudra. Considerant cette resolution, Sire, il semble que la guerre ne soit point en Asie et que les affaires de cet Empire aillent le mieux du monde, en quoi se recognoist l'aveuglement de ces gens cy, lesquels ne font plus rien par raison. Le dict Ambassadeur de Transilvanie m'a visité et donné une tres honeste lettre de son Maistre par laquelle il m'escript que le porteur a commandement de m'informer de tout ce qu'il vient negocier a cette porte Ottomane; et par ce que le dit Ambassadeur alloit chez le Visir, il n'eut pas le temps de m'entretenir de manière que ce matin il m'a escrit pour me faire sçavoir le partement du courier qui a esté envoyé aux bachas de Bude et de Bossina pour servir le Transilvain, lequel jour divers personnages...(?) car un gentilhomme de Transyluanye, nourri depuis vingt ans en France, qui a esté icy un an aupres de moy, m'escrit de la Cour du Prince qu'il attendoit un Ambassadeur de l'Empereur et qu'il

n'appeloit le turc que pour rendre sa condition meilleure, esperant sur la conjoncture de cette affaire de la chrestienté de se faire tellement achepter par la maison d'Autriche que peult estre l'Empereur luy donneroi sa fille en mariage, et qu'il estoit pour se faire catholique s'il pouvoit parvenir a ce desseing. Veritablement, Sire, il ne me semble pas que le prince de Transilvanie pour les intherets d'autruy se puisse resoudre a rompre leigerement avec l'Empereur, car les divisions et desordres de l'empire Othoman dont il a toutte cognoissance ne luy doibvent pas donner grande esperance d'un service durable ni asseuré. C'est pourquoi, Sire, il y a suget de soupçonner qu'il ne soit pour s'acommoder avec le dit Seigneur Empereur s'il trouve lieu de seurete de le faire avec les avantages qu'il recherche.

Son Ambassadeur n'attend pour s'expedier que la santé du Premier Visir lequel a la goutte si furieurement qu'il est enflé depuis les pieds jusques aux hanches. On ne parle quasi plus a cette Porte de la venue de l'Ambassedeur de l'Empereur, mais le moine duquel j'ay parlé par mes precedentes depesches est party cette sepmaine pour aller au ante (?) querir un present d'assez grande valeur que Madame la grande duchesse envoye icy a la mere du Grand Seigneur pour favoriser la negociation de l'Ambassadeur de l'Empire lorsqu'il viendra. C'est, Sire, ce que j'ay peu descouvrir sur ce suget.

CCCXIV.

Pera, 1623 23 Iuliŭ.

Cesy catre Puysieulx, despre afacerile Poloniei și revolta Casacilor.

(Fond franç., 16,145, piesa 76).

Monsieur,

Nous avons icy depuis deux jours un agent de Pologne qui se vient plaindre des Tartares qui ont faict depuis peu trois courses dans la Russye Polonnoise et emmené beaucoup d'esclaves; il a aussy commission de faire reformer ce qui avoit esté mis par surprise dans les Capitulations qu'emporta le dernier Ambassadeur, a quoy il aura de la peyne. Le Grand Visir l'a fort bien receu, mais comme on l'a voulu mettre dans le logis ordinaire des Polonois, il s'est trouvé deux ou trois Spahis qui n'en ont pas voulu sortir nonobstant l'authorité du premier Visir qui n'oseroit fascher ny eux ny les Janissaires, et iusqu'a cet heure l'agent est dans une autre maison empruntée. Nous aprenons par son arrivée que les Cosaques sont en armes sur le suget de leurs eclesiastiques, car tous les evesques grecs de ce pais la sont unis a l'Eglise Romaine, bien qu'ils gardent tousiours leur rit et se trouvant encore deux Metropolites dans le pais des Cosaques qui recognoissent le patriarche de Constantinople, on les a voullu obliger a s'unir comme les autres; ce que n'ayant voullu faire, on a fermé leurs Eglises, dont les Cosaques se sont tellement esmeus qu'ils ont armé plus de trente mille hommes. Mais le Roy de Pologne y a envoyé des Commissaires pour trouver quelque temperament et empescher que ce feu ne s'allume et ne cause quelque grand mal, tandis que le Roy de Suede luy veult donner des affaires dans la Livonye, bien que leur trefve ne soit pas encore expirée. Cela a faict acheminer le Roy de Pologne a Dantzic, d'ou vous aurez peult estre des advis plus fraiz que les miens.

CCCXV.

Cesy către Rege, despre efectul produs la Constantinopole de o scire falsă că împĕratul Austrieĭ ar fi gata să intre în Ungaria. — Afacerile Poloniei.

Pera, 1623 31 Iuliŭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 78)

Sire,

Le Baile de Venise faisant partir une depesche extraordinaire, mon debuoir m'ordonne de faire entendre a Votre Majesté comme depuis trois jours l'Ambassadeur du prince de Transilvanye est parti, aprez avoir obtenu que les bachas de Bosina et de Bude eussent a s'acheminer sur les frontieres avec toutes leurs forces, pour se joindre a celle du Transiluain lequel escrivit par un courrier exprez a son Ambassadeur que le 15 d'Aoust il seroit en campagne avec vingt mille hommes de ses sujets, et commandoit au dit Ambassadeur de faire voir sa lettre au premier Visir et aux Ambassadeurs residants a cette porte sans nommer personne. Cette lettre me fut donc communiquée le jour que le dit Ambassadeur me vient dire a Dieu; et parce qu'il m'avoit aporté une lettre de son Maistre, il desiroit aussy avoir une responce de moy laquelle je luy donnay, mais j'essayois de la faire d'un stile qui ne conclud rien que des honnestetez et des offres generalles. Le jour que le dit Ambassadeur partit, il vint une nouvelle au premier Visir par un homme des frontieres de Hongrie sans lettre de personne, disant que l'Empereur avoit trois armees qui venoient droit au Vats et autres places de ce costé la appartenantes au Grand Seigneur. Sur quoi le premier Visir sans consulter fit faire un cri par tout Constantinople que touts ceux qui avaient des timars, c'est a dire des fiefs de Sa Hautesse, eussent a se trouver a la fin d'Aoust sur les frontieres de Hongrie, et que une armée iroit en Asie soubs la charge de Cigale et l'autre en Europe conduite par luy. Forces gens estoient tres marris de cette nouvelle; mais ce matin est arrivé un courrier avec lettres du Bacha de Bude qui faict sçavoir a cette porte comme un Ambassadeur de l'Empereur estoit entré dans les Estats du Grand Seigneur pour venir icy, et que le dit Seigneur Empereur n'avoit point de forces sur pied qui deussent donner aucune jalouzye aux subiects du Grand Seigneur. Le premier Visir receut telle joye d'apprendre cette nouvelle qu'il donna un timar au courrier, car il ne voulut point partir de Constantinople, et fit salüer de trois cents coups de baston celuy qui avoit donné avis des trois armées imaginaires. On n'a point pourtant iusqu'a cette heure changé la resolution de faire acheminer les forces aux frontieres, suivant les asseurances données a l'Ambassadeur du prince de Transylvanie, et demain doit partir un chaoux qui va en Pologne desavouer les courses du Tartare Cam Themire et porter aux Polonnois une permission d'entrer dans le païs du Grand Seigneur ou reside Cam Themir pour le defaire s'ils peuvent, avec un commandement aux princes de Moldavie et de Valachie de se joindre pour cet effect avec les Polonnois, moyennant aussy que le Roy de Pologne n'assiste directement ni indirectement l'Empereur contre le Prince de Transylvanie que le Grand Seigneur declare comme sien, estant son tributaire.

CCCXVI.

Pera,
1623
6 August

Cesy către Rege, despre afacerile Transilvaniei.

(Fond. franç., 16,145, piesa 80).

Tandis q'Elle (Sa Majesté) entendra s'il luy plaist comme bacha de Bude a renvoyé un courrier a cette porte pour s'excuser de ce qu'il avoit esté mal adverti touchant l'Ambaseadeur de l'Empereur, lequel n'avoit point voulu entrer dans les estats du Grand Seigneur sans avoir les passeports et seuretez ordinaires et qu'on les envoyast par ce courrier si on desiroit qu'il vint. Il y a quelque apparence que le dit Bacha qui est pensionnaire de l'Empereur, avoit mandé cette premiere nouvelle lorsque l'Ambassadeur du prince de Transyluanie estoit icy, affin de suspendre la resolution des Turcs en matiere du secours que le dit Transylvain demandoit. Mais bien que l'Ambassadeur de l'Empereur doive venir a cette porte ou il est attendu, cela n'a point iusqu'a present faict revoquer les commandements aux Bachas des frontieres de faire ce que le Transiluain desirera.

CCCXVII.

Pera,
1623
20 August

Cesy către Rege, despre turburările ce esistă în Seraiŭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 82).

Nous avions esperé icy que la violente et desraisonable conduite de ce premier Vizir receproit bien tost le paiement qu'elle merite, puisque il se jouoit de son Maistre, ainsi que Votre Majesté l'aura peu entendre par ma derniere depesche; mais la resolution de le faire mourir qui fut prise ses jours passez au serrail, fut descouverte. Et bien que le Grand Seigneur l'envoyast querir cinq ou six fois, il s'excusa tousiours sur son indisposition, iusqu'a tant qu'il eut faict sentir des Jannissaires s'ilz estoient encore en volonté de le proteger; dont s'estant bien asseuré avec de l'argent, il fust dans le Serrrail tenir le Divan c'est a dire le Conseil, et manda au Grand Seigneur que la milice vouloit qu'il chassast le Raisler Aga ou qu'il se feroit quelque tumulte au desavantage de Sa Hautesse. Cette harangue fust cause que a l'heure mesme le Raisler Aga sortit par les jardins, et le Serrail a tousiours esté troublé depuis ce iour la; car le Premier Vizir ayant recogneu ce qui avoit esté resolu contre luy, il fit desseing de changer ce Grand Seigneur et mettre le Prince Amurath en sa place. Mais les Janissaires ne l'ont pas desiré, craignant que un Prince mieux sensé que celluy cy ne prit de bons conseils capables de reprimer et chastier leurs insolences. La mere de Sa Hautesse voyant ce qui se passoit sur ce subiect, voulut encore une fois attenter a la vie d'Amurath et des autres princes, a quoy elle trouva mesme obstacle que l'autrefois, et ceux qui voullurent jouer cette Tragedie sentirent a leurs despens que les Eunuques et les Schoylans (qui sont les grands pages du Serrail) n'estoient pas pour le souffrir, car ilz en tuerent cinq ou six. Je ne sçaurois representer a Votre Majesté les confusions qui sont maintenant dans le Serrail, ou le Premier Vizir n'est pas entré depuis qu'il fust au divan. Il attend a toutt' heure la reponse que fera le Bacha d'Erzerum et ne laisse pas de faire passer l'armée en Asie bien

que force gens croyent qu'elle ne partira pas de Scutari sans quelque rumeur, par ce que la milice veult ou que le dict Premier Vizir aille a la guerre ou qu'il donne le sceau a Cigale. Syre, J'ay faict entendre à Votre Majesté par mes dernieres depeches comme le prince de Transilvanye avoit obtenu l'assistance demandee a cette porte, et nous aprenons icy tres certainement que le bacha de la Bossine est party pour s'acheminer avec les forces de son gouvernement droit aux frontieres de Hongrie, avec ordre de se joindre au Prince de Transilvanye. Le Bacha de Bude a mesme commandement, mais il joue un autre personage estant pensionaire de l'Empereur, favorisant ses affaires en tot ce qu'il peult. On a envoyé un passeport a l'ambassadeur du dict Empereur; mais le Premier Vizir a escrit a Bude que s'il n'a de grands presens il ne puisse venir a cette porte que avec vingt personnes s'il veult y estre defrayé. Le dict Ambassadeur poura estre icy vers la Toussaints s'il n'arrive autre chose.

. . . .

Il semble que telles nouvelles sur le Pacha d'Erzerum doibvent estre tres desplaisantes a cette porte, mais touttes choses cy sont si confuses que on ne songe aux affaires de dehors que lors que quelque Ambassadeur vient avec des presents pour obtenir quelque chose du Premier Vizir, qui n'a autre but que d'avoir de l'argent pour se conserver, par le moyen des janissaires sans aprehender les troubles et les desordres de cet Empire qui vont croissant de jour a autre.

Je prye Dieu etc.

CCCXVIII.

Cesy către Puisieulx, în privința politiceĭ urmate cu principele Transilvanieĭ.

Pera, 1623 20 August.

(Fond. franç., 16,145 piesa 83.)

Monsieur,

Vous aures veu quasi par toutes mes depesches, et principalement par les quatre ou cinq dernieres, que j'avois desia suivy l'Intention du Roy et la Vostre, touchant le personage que ie doibs jouer sur le suget du Prince de Transilvanie. Et bien qu'un Ambassadeur ne doibue point agir en matieres si importantes sans les ordres expres de son Maistre ou de ses ministres, si est ce que la conioncture des affaires de la Chrestienté et la cognoissance qu'il Vous a pleu me donner des interets de Sa Majesté, j'avois desia faict changer de batterie avant que d'en recepuoir le commandement. Mais ç'a este avec telle discretion et si dextrement que les Impérialistes qui sont icy n'ont pris aucune ialousie de mes comportemens que j'ay desguisez comme Je debuois, ainsy qu'aures peu remarquer par mes lettres. Et j'acuseray par celle cy la reception de celles dont vous m'aves honnoré du XVY[e] et dernier de May et du XV[e] de Juing, qui m'ont aporté beaucoup de contentement, m'aprenant la bonne santé du Roy et l'affermissement de la paix de son Royaume. J'espere que tout yra de bien en mieux, puisque Monseigneur Votre pere et vous tenes les places que Vous merites

aupres de Sa Majesté. Dieu par sa grace vous y maintienne avec autant de santé et aussy longuement que le desire,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obligé serviteur

Cesy.

Pera, ce XX d'Aoust 1623.

CCCXIX.

Pera, 1623 3 Septem.

Despre revolta Spahiilor și Ianicerilor. Incursiunile Tătarilor în Polonia.

(Fond franç. 16145. piesa 86.)

Nous avons veu depuis deux jours une grande rumeur, car les Spahis ont pris les armes contre les Janissaires et leur ont envoyé demander s'ilz estoient amis ou ennemis, et qu'ilz vouloient changer le premier Vizir; sur quoy les janissaires repondirent qu'ils estoient amis en touttes choses, mais non pas en ce qui touchoit le premier Vizir et qu'ilz le vouloient conserver envers et contre touts. Cela picqua les Spahis lesquels en un instant s'assemblerent tumultuairement pour aller a Daout Bacha ou le Grand Seigneur se trouvoit pour lors; et y estants arrivez demanderent a parler a Sa Hautesse crians tout hault qu'ilz desiroient que le premier Vizir fust chastié, sur quoy on leur fist responce que l'Intention du Sultan estoit de les contenter et qu'ilz pouvoient retourner a Constantinople ou il seroit aussi tost que eux. Ils obeirent a ce commandement, mais aussy tost qu'ilz furent dans la ville, ilz allerent droit a la maison des Jannissaires qu'ilz apellent leur camp, ou le premier Vizir s'estoit retiré et dirent aux Jannissaires qu'il fallait venir aux mains ou que le dict premier Vizir fust privé de charge et chastié. Les Jannissaires qui sont icy plus forts que les Spahis furent plus lasches ou plus sages, car ilz resolurent tout soudain de consentir a cela, plus tost que de veoir respandre tant de sang; de maniere, Sire, que a l'heure mesme le Jannissaire Aga leur demanda la vie du premier Vizir et que le sceau qu'il avoit sur luy seroit porté au Grand Seigneur pour en disposer a sa volonté; ce qui fut faict des le soir mesme, Sa Hautesse ayant faict premier Vizir un nommé Aly-Bacha qui ne faict que de revenir d'Asye ou il avoit un gouvernement. Vieux Halil, cy devant general de la mer, et le Giurgi Mehemet sont encore en vie, car ce furieux envoya il y a trois jours des Capigis pour les estrangler a trois iournées d'icy ou ilz sont exiles, et dict on que la mere du Grand Seigneur y a consenty pour la crainte qu'elle a que l'un des dicts Bachas ne se fist premier Vizir par le moyen du peuple, sachant bien que l'un et l'autre ont eu desseing de faire regner le prince Amurath et renfermer ce Seigneur qui est tousiours en tres mauvais estat. On verra dans quelque temps, Sire, ce que produira cette mutation de Vizir; mais l'agent du prince de Transilvanye s'ose promettre que celuy cy soit si favorable a son maistre qu'estoit son devancier. Le dict agent me vouloit engager a sçavoir du dict premier Vizir qu'elle est son inclination sur ce sujet, mais je me suis demeslé le plus dextrement que j'ay peu de cette commission et luy ay persuadé qu'il feroit un grand deservice a Son Maistre, s'il n'alloit promptement rendre les premiers debuoirs au premier Vizir, et luy entamer ce propos qui seroit mal seant a un autre qu'a luy, puisqu'il est principalement envoyé pour cela a cette porte. Il est demeuré content de moy; mais je seray bien trompé si les af-

faires du Transilvain ne sont pour descheoir icy, ou je croy que l'Ambassadeur de l'Empereur sera mieux receu qu'il n'eust esté du premier Vizir Mansul, qui ne faisoit rien par raison d'estat ny de prudence, ains par intherest et par passion; et celuy cy est homme pour suivre l'opinion comune de touts les Turcs qui ne veulent point de guerre contre l'Empereur, craignant que cela ne resveille d'autres princes Chrestiens. Sire, l'agent de Pologne a faict de grandes plaintes a cette porte contre les courses de Tartares qui leur ont pris d puis quatre mois dix ou douze mille personnes et a declare que nonobstant les capitulations les dicts Tartares n'auroient point passage sur les estats du Roy son maistre, lequel ne pouvoit aussy empescher que les Cosaques n'allassent servir l'Empereur, voire mesme courir la mer noire pour se resentir du mal qu'on faisoit aux Poulonnois; et depuis quinze jours ilz sont venus avec huict cents hommes sur quinze fregates et ont pris et sacagé une bonne ville nommée Samson, du costé de la Natolie. Voila, Sire, comme ilz observent la paix des deux costez. J'envoye a Votre Majesté les capitulations que le duc Isbaraoski, dernier Ambassadeur de Pologne, emporta et desquelles il a faict demander la reformation par cet agent au nom du Roy de Pologne et de la Republique; toutefois iusqu'a present on ne luy a faict aucune reponce. Sire, tout ce que j'eus l'honneur de faire entendre par ma derniere depesche a Votre Majesté touchant le Roy de Perse est tenu icy pour bien certein. Et attendant que par le premier ordinaire je puisse selon mon debuoir l'informer de toutes les occurrences de cette porte et de cet empire, je prieray Dieu etc.

CCCXX.

Cesy către Puisyeulx, despre încercarea de a se resturna Sultanul. Afacerea patriarchului Ciril. Pera, 1623 3 Sept.

(Fond. franç., 16,145, piesa 87).

Monsieur,

Tandis que la milice estoit aux termes que vous entendés parc ette depesche, les gens de la loy parloient de changer le Grand Seigneur, pour voir si cela pourroit apporter quelque ordre aux confusions qui sont icy et par tout l'Empire Ottoman. Mais il semble que les Janissaires ni les Spahis n'ayent pas approuvé ce desseing ayant refusé la proposition qui s'en est faicte a quelques uns de principaux d'entr'eux; de maniere, Monsieur, que la chose est demeurée comme cela au grand regret de plusieurs Turcs, car ce Seigneur faict des actions les plus extravagantes que on ne scauroit dire. Ces iours passés il donna un soufflet au Moufti qui luy alloit baiser la veste et s'il n'est, attaché on ne peult empescher telles saillies. Je suis apres a chercher de quoi pouvoir aller saluer le Premier Vizir, pour voir un peu quel homme c'est; telles mutations me ruinent. Mais j'espere que vous y aures esgard et que me feres l'honneur de me tenir tousiours, Monsieur, pour

Votre tres humble et tres obligé serviteur

Cesy.

De Pera ce iij[e] de Septembre 1623.

Monsieur,

Quelque temps apres que Cirile fust hors du siege patriarcal et que Gregoire son successeur en fust aussy esté, le Patriarche Anthimo pour lequel on m'avoit escript de Rome avec grande affection, entra au Patriarcat ainsy qu'aurez peu sçavoir par ma depesche du IX de Juillet, et peu de iours apres il envoya deux Metropolites a Rhodes pour faire que le dict Cirille renonçast a la dignité de Patriarche et se mist au mont Sainct comme simple caloyer. Mais il se moqua de cette proposition et de ceux qui la faisoient, leur donnant a entendre qu'il auoit asses d'amis pour obtenir son restablissement. Je l'ay faict sçavoir a Rome ne laissant rien passer sans leur en donner advis et parce que j'ay escript a Monsieur le Cardinal Barberin par extraordinaire, touchant quelques occurences desquelles je doibs vous informer. J'ay mis dans ce paquet la traduction de la lettre que ie luy escris et je vous diray de plus, Monsieur, comme l'Ambassadeur de Holande demeura hier chez le premier Vizir depuis le matin iusques au soir, pour luy parler en faveur de Cirile et apres une honteuse et servile patience il eust une minute d'audiance parmi mille Turcs qui se venoient conionir avec le dict Vizir. Je n'ay peu encore sçavoir ce qu'il aura advancé; mais j'ay faict advertir le Patriarche par homme confident et si Messieurs de Rome auoient envoyé icy quelque argent, j'aurois de quoy l'assister plus puissamment. Toutesfois j'y feray ce qui me sera possible.

CCCXXI.

Pera, 1623. 3 Sept.

Cesy către Cardinalul Barberini, despre intrigele luĭ Ciril.

(Fond. franç., 16,145, piesa 88).

Par le dernier ordinaire qui partit il y a quinze jours, je fis entendre par mes lettres a la sacrée Congregation *de propaganda fide* ce qui passoit icy touchant les mutations des Patriarches grecs de Constantinople et parce que Votre Sainċteté Illustrissime et Reverendissime tient en cette notable et saincte assemblée la place que ses vertus meritent, je n'uzeray de repetition pour ne la point ennuyer; seulement luy diray je que le Patriarche Antimo est maintenant remis de sa grande malladye et m'envoya visiter ces iours passés par les Metropolites de Nice, de Metelin, de Lacedemone et de Messemvrye lesquels me communiquerent le desseing qu'avoit le dit Patriarche de declarer pour excomunier tous ceux qui favoriseroient Cirile Mays ayant trouvé que ce chemin n'estoit pas suffisant pour coupper les racines de ce mauvais arbre je leur dis qu'il me sembloit a propos de procedder directement contre Luy, tandisque les Metropolites estoient quasi tous assemblés icy, et que dans ses escripts et par les tesmoignages qu'on avoit de ses mauvaises moeurs et pernicieuses croyances, on auroit suffisament de quoi Le deposer et anathematiser, car on peult facilement preuver qu'il estoit heretique ennemy de la Messe, de l'Eucaristye, de la Confession, des Images, du Liberal arbitre, du Caresme, des Jeusnes et d'autres choses qui concernent la foy. Les metropolites me repondirent que j'obligerois toute l'Eglise grecque de leur en dresser un petit memoire par escript que je leur accorday volontiers, et apres y avoir compris tout plain de choses importantes qui

pourroient ennuyer icy, je leur envoiay des le soir mesme l'ayant faict mettre en grec vulgaire par mon Chapelain. Mais je ne sçay ce qu'ils ont faict depuis ce jour la, car la mutation du Visir a mis Constantinople en grande rumeur. En tout evenement j'assisteray ledite Patriarche Antimo de tout ce que je pourray. Je me suis grandement resioui du bon choix que vos Seigneuries Illustrissimes et Reverendissimes ont faict d'un suffragant pour nous l'envoyer icy, estant plus expedient que ce soit un prestre de sa sorte que si c'estoit un religieux dominiquain ou francisquain, pour les tres prudentes considerations de la Sacrée Congregation a laquelle ayant escript les mois passes en faveur de Monsieur de Saint Erinj touchant l'Eglise de St. Anthoine de laquelle il demandoit le revenu etc.

. . . .

Cependant je baise tres humblement les mains de Votre Saincteté Illustrissime et Reverendissime estant, ... etc.

Cesy.

CCCXXII.

Cesy către Rege, despre rĕsturnarea Sultanuluĭ Mustafa şi proclamarea în locul sĕŭ a luĭ Amurat. Pera, 1623 10 Sept

(Fond. franç., 16,145, piesa 91).

Sire,

Comme nous estions icy attendans ce que produiroit la muttation du grand Visir que je fis entendre ces jours passes a Votre Majesté, deux courriers arriverent de la Natolie de la part d'un Bacha qui donnoit advis a cette porte comme il estoit inuesti par celuy d'Erzerum dans une place nommée Carahisara douze journées d'icy, et que s'il n'estoit bientost secouru, il ne pouvoit pas tenir contre une armée de trente mille hommes et de vingt pieces d'artillerie, cette nouvelle troubla un peu les Janissaires; car les deux courriers leur confirmerent que a la prise d'Hassisca Abaza Bacha n'avoit pardonné a aucun de leurs compagnons, de manière, Sire, que tout à l'instant mesme ilz s'assemblerent en leur camp et les Spahis dans la place de devant Sultan Soliman ou, apres avoir proposé qu'il falloit que le premier Vizir, le Janissaire Aga et toutte la Milice sortist de Constantinople pour aller contre le dit Abaza, chacun se separa; mais ilz se rassemblerent sur le soir et conclurent que avant toutte chose il estoit necessaire de sçavoir qui estoit leur Empereur, pour luy remontrer l'estat des affaires de cest Empire et entendre quelle estoit son intention. Le nouveau Vizir, Le Mofty et quelques autres ne perdirent pas une si belle occasion qui se presentoit de changer le Grand Seigneur, car soudain que la Milice leur eust declaré la resolution qu'ilz avoient prise de faire parler Sultan Moustafa, ilz envoyerent a Daout Bacha querir sa Hautesse, et a son arrivée au Serrail qui fut hyer au soir, le premier Vizir dict a la Sultane qu'elle preparast le Grand Seigneur affin qu'il peust respondre a la milice et qu'il n'arrivast quelque changement. La Sultane ne tesmoigna aucun effroy, ains respondist que son fils satisferoit au desir de la milice et se montreroit ce matin en plain divan, mais elle avoit un desseing qui n'a pas reussy. Car sur la nuict elle est allée avec des Eunuques dans la chambre des Princes

pour les faire estrangler devant elle; a quoy Le Vizir avoit très prudemment remedié les ayant faict des hier oster de leur chambre pour les mectre en un pavillon du jardin, ou le dit premier Vizir a passé la nuict pour les garder. On asseure que la Sultane ne les trouvant pas a voulu prendre la corde de l'arc quelle avoit preparée pour les princes et s'est voullu faire estrangler par les eunuques qui ne l'ont pas obeye l'ayant reportée en sa chambre toutte desesperée. Ce matin au point du jour, plus de trente mill hommes sont entres au Serrail sans aucun bruit, et comme les Vizirs et le Mofty ont paru les Spahis et Janissaires ont demandé a veoir Sultan Moustafa et qu'ils supplioient Sa Hautesse de venir en son divan leur ordonner ce qu'ils avoient à faire. Le Moufti et le premier Vizir sont alles en sa chambre pour le faire venir, mais il leur a dit qu'il n'avoit que faire ni de la milice ni du divan et tant d'autres extravagances qu'ils l'ont laissé la et ont raporté à la milice qu'il ne desiroit pas de sortir de sa chambre. Sur cela s'est eslevé un cry de trente mille personnes demandant Sultan Amurath, lequel aussytost leur a esté monstré a la porte du divan, dans la grande Cour sur un petit Lict avec quatre pilliers d'un pied de hault dorés et enrichis de quelques pierreryes enchassées dans le boit et une couverture de satin cramoisy en broderye d'or et de perles. Sa Hautesse estoit vestue d'une robe de satin blanc, et apres avoir esté un peu de temps a se laisser veoir, le Mofty luy a baisé la main droitte et le Grand Seigneur a mis la teste contre l'espaule du dit Mofty, luy disant qu'il se recomandoit a ses prieres et d'avoir soing de la loy. Le Mofti a respondu quelle avoit esté fort mal observée depuis quelque temps et que son peuple esperoit que son regne remettroit touttes choses en meilleur ordre. La dessus Sa Hautesse s'est retirée, et voilla qu'on faict les proclamations par la ville au nom de Sultan Amurath, qui est, Sire, ce que j'ay peu aprendre en ce changement qui vient d'estre faict et lequel estoit grandement desiré de la plus part des Turcs qui voioient croistre les desobeissances et les desordres par tout cet Empire. Nous verrons bientost ce que deviendrant les trente mill hommes d'Abaza Bacha, et cependant je prieray Dieu etc.

De Pera ce Xe de Septembre 1623.

CCCXXIII.

Pera, 1623, 17 Sept.

Cessy către Rege, despre afacerile Transilvaniei.

(Fond franç., 16,145, piesa 92)

Sire,

Le Premier Vizir nomme Aly Bacha a escript a celuy de Bude qu'il remettoit a son jugement de faire ce qui luy semblera plus a propos touchant l'assistance promise au Prince de Transilvanie, que l'intention de la porte estoit de maintenir plustost la paix avec L'Empereur que de rompre avec luy, et qu'il falloit entendre L'Ambassadeur qui vient icy de la part dudict sieur. D'autre coste, Sire, le resident du prince de Transilvanie a obtenu la confirmation de tous les commandemens qui avoient este donnes cy devant en faveur de son Maistre, lequel pourtant ne se doibt pes promettre grand

support du secours dont on l'avoit asseuré puisqu'il deppend maintennant du Bacha de Bude duquel mes precedentes depesches auront faict entendre les comportements a Votre Majesté que je prye Dieu etc.

De Pera ce XVII[e] de Septembre 1923.

CCCXXIV.

Cesy către Puisieulx, despre numirea luĭ Radu Mihnea în Moldova, în locul luĭ Stefan Tomșa, și despre afacerea patriarchuluĭ Ciril. Pera, 1623 17 Sept

(Fond. franç., 16,145, piesa 93).

Monsieur,

Quelques jours avant ce changement d'Empereur, le prince de Vallaquye nommé Radulo auoit obtenu La principaulté de Moldauye avec pouvoir de laisser la sienne, a son filz aagé de quinze ans choze qui ne s'estoit point encore faicte; *mais deux cent mille escus* avoient faict *passer le Premier Vizir mansul par dessus les formes accoustumees et cent mille qui ont esté donnes a celuy cy ont asseure l'affaire* pour le dite prince Radulo qui est *tres gallant homme et fort de ses amis.* Celluy qui a esté privé de charge s'appelle Stefano Voivode, homme tres vieux et grand ennemy des Polonnois, lequel donnoit fort volontiers passage aux Tartares pour faire des courses sur les subiects de Roy de Pologne. Son resident qui est a cette porte n'a point encore eu de reponce touchant quelques articles des Capitulations qu'il veult faire reformer, a quoi Je n'estime pas qu'il puisse beaucoup avancer. Le Vizir Kalil Bacha, ci devant General de la Mer, avoit eu l'advis qu'on alloit pour l'estrangler et s'estoit escarté bien a propos pour se trouver icy secretement lors que le Grand Vizir Ussain fut changé; mais lorsqu'il fut question du changement de Sultan Moustafa, le Mofti, les Vizirs, les Cadileskiers, le Janissaire Aga et autres l'envoyerent querir a la desrobee pour le faire assister au conseil ou il oppina si foiblement qu'il a esté contraint de se retirer depuis que Sultan Amurat est Empereur. Et quant a Mehemet Giurgi qui estoit Grand Vizir il y a six mois, il eschapa la corde aussy bien que Kalil; mais la Mere du Grand Seigneur a dict que tous ceux qui ont esté Grands Vizirs depuis la mort de Sultan Osman doibuent estre du moings bannis a perpetuité de cette porte, puisqu'ils ont en le povoir de mettre ce Seigneur au siege qui luy appartenoit et aymoient mieux faire regner un prince duquel ils cognoissoient les deffaults. On vient de reporter au Serrail le petit coffre plein de diamants qui fut trouvé dans les meubles de feu Nassub bacha, et dict on qu'il estoit chez le Janissaire Aga qui est allé Bacha au Caire. Monsieur, nous sommes a la veille de revoir le patriarche Cirille dans le Patriarcat, car ses amys n'espargnent ni argent ni autres offices, et je suis plus qu'affligé de voir que Messeigneurs de Rome abandonnent cette affaire si importante a la religion faute d'un peu de depence pour empescher que ce mauvais homme ne travaille comme il a faict cy devant l'union de cette Grande Eglise d'Orient avec les calvinistes et autres heretiques d'Occident. J'auray le deplaisir et la honte tout ensemble de voir le dict Cirille dedans Constantinople dans peu de jours; car on l'a envoyé querir a Rhodes par un chaoux, chose qui se pouvoit empescher avec

quelque despence. Mais ayant desia mis plus de douze centz escus du mien pour le faire chasser, je n'ay pas a present de quoy y pouvoir fournir. Il y a un an que L'archimandrite et son train sont logés ceans a mes despens, m'ayant esté envoyé de Rome avec cinquante escus pour oster du siege un patriarche grec de Constantinople, et quant ilz ont appris qu'il estoit chassé selon leur desir, ilz ne m'ont pas seulement escript un mot qui me peut assurer d'estre remboursé si je faisois quelque despence, comme il convient en telles occasions. Veritablement, je suis outré de deplaisir qu'il faille que le dementi m'en demeure et que Messieurs de la pretendue soient pour triomfer Jcy et de l'Eglise Romaine et de moy qui n'ay peu si bien desguiser mes entremises en cett' affaire, qu'on n'aye sceu que Je n'estois le promoteur, et quand une fois ce Cirille sera retabli Dieu sçait le mal qu'il fera aux Catholiques et combien il sera difficile de le pouvoir ruiner une seconde foys. Vous entendres s'il vous plaist, Monsieur, qu'un peu devant qu'il fut attaqué, il fict pour vingt mille escus de fauces promesses a L'ambassadeur de Holande et y fit obliger quelques metropolites ses affidés, affin que le patriarcat fut tellement endetté que Gregoire ni autre n'eut peu avoir son payement; lesquelz ayant leur recours contre le patriarche Antimo l'ont tellement tourmenté qu'il a donné parolle de renoncer au patriarcat moyennant qu'on le laissat aller au mont sainct. Voilla, Monsieur, comme la chose passe, mais on y pouvoit bien remedier et empescher le retour de Cirille, par un commandement de la porte, si j'eusse eu de Rome de quoi faire les choses necessaires. J'essayeray pourtant d'embarquer quelque bon metropolite a tenir teste a ce mauvais homme, puisque Antimo s'est rendu si facilement. J'y ay faict jusqu'a cette heure plus que je ne pouvois et seray toutte ma vye, Monsieur,

Votre tres humble et tres obligé serviteur

Cesy.

De Pera ce XVIIe de Septembre 1623.

CCCXXV.

Pera, 1623. 1, 2 Octob.

Cesy către Puisieulx, despre venirea fostuluĭ Patriarch Ciril și speranțele de reușită pentru a redobêndi patriarchatul.

(Fond. franç., 16,145, piesa 96).

Monsieur,

La venue de Cirille a tellement espouvanté touts les Metropolites qu'il n'a pas esté en nostre pouvoir d'engager celuy que nous avions dessigné pour successeur du Patriarche Anthimo, lequel m'avoit donné parolle de resigner la Patriarcat a un de un de nos amis. Et les persecutions que soufre maintenant le dit Anthimo sont incroyables, car Cirille luy faict demander les deniers pretendus par l'Ambassadeur de Hollande avec tant de violance par voye Turquesque, que si ce pauvre homme ne se fust venu sauver ceans, il seroit sans doubte dans un cachot ou en pire condition. Cirille est logé chez l'ambassadeur de Hollande sans se monstrer, et se promet de rentrer aujourd-huy ou demain dans le Patriarcat moyennant les offres qu'il fait et l'assistance d'argent

qu'il reçoit du dit Ambassadeur. Voilla, Monsieur, l'honneur que j'auray eu de m'estre meslé de telles affaires sur les asseurances que Rome feroit son debuoir en cett' occasion, et n'estoit que le Roy m'a commandé d'y employer mes offices, j'aurois suget de m'affliger d'avantage, veu que j'ay esté ainsy abandonné apres avoir faict un coup si important de chasser du siege ce mauvais homme, lequel se maintiendra avec l'argent de ses amis malgré tout le monde; car je trouve peu d'apparence qu'on ueille despendre ce qui seroit necessaire pour le ruyner une seconde fois. Je tiens ches moy ce bon homme Anthimo lequel a esté lachement trahy et abandonné par les Metropolites. Mais que ne doibt on attendre de la legereté et infidelité des Grecs, lesquelz je veoy a la veille de devenir touts Caluinistes; car ce dangereux Cirille a faict escrire a la main grand nombre de Cathechismes Calvinistes et peu a peu ne manquera pas d'insinuer les pernicieux dogmes par toute l'Eglise Grecque, dont l'ignorance est susceptible de toute mauvaise impression principalement par les voyes que tient ce malheureux homme. Je confesse, Monsieur, que je suis vifuement touché de desplaisir, mais plusieurs bonnes et justes raisons m'obligent a ce ressentiment. Par le premier ordinnaire je vous pourray mander a quoi nous en serons, et cependant je prieray y Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve avec tout contentement.

Monsieur,

L'ordinaire ayant esté retardé d'un jour, je pourray vous dire qu'hyer au soir le Grand Vizir auquel j'escrivis deux lignes par un interprete comanda en ma faveur qu'on levast le sceau qui avoit este mis a la porte du patriarcat, et desaduouant ceux qui l'avoient entrepris sans son ordre confirma le Patriarche Antimo moyennant que dans certain temps il satisface au present qui est deub par les patriarches Grecs a chaque mutation de Seigneur; de sorte que ce matin les proclamations en ont esté faictes par toutte la ville, et le dit Antimo est parti de ceans pout s'aller restablir dans son Patriarcat ou il est maintenant; mais si je ne me trompe il n'aura pas assez de vigueur pour resister aux traverses de ses ennemis. Car tous les Metropolites et les principaux Grecs le pressent continuellement de resigner a Cirille, lequel offre de payer de sa bourse les dix mil escus a quoy se monte le present pour le Grand Seigneur, et par consequent en decharge les eclesiastiques et autres qui sont obligés de donner cet argent. Voila, Monsieur, ce que j'ay peu faire pour restablir un homme que je ne puis pas forcer de mettre la main a la bource pour sa conservation. Il me semble que l'ayant remis dans son Patriarcat par authorité du Vizir, c'est bien asses pour l'obliger a faire le reste. Et si d'avanture il resigne a Cirille, ce ne sera ni de mon consentement ny en ma maison.

Monsieur,

Si je n'estois icy je ne pourrois croire ce que je vous escris maintenant; mais vous entendres s'il vous plaist que ce matin ayant faict restablir le patriarche Antimo dans son siege, il vient d'aller chez l'Ambassadeur de Holande ou est Cirile pour lui resigner le patriarcat et le renoncer des ces soir. Et comme j'allois faire fermer cette depesche, on m'a aduerti que le dit Antimo venoit passer ceans pour m'en faire ses excuses; mais je ne l'ay pas attendu luy ayant fait dire que j'estois allé me pourmener et que je trouvois bien estrange qu'il eut si tost changé de resolution, au lieu d'aller demain veoir le Vizir pour le remercyer de son restablissement et que pour moy je ne pouvois aprouver ce qu'il alloit faire. Il a repondu qu'il n'avoit point d'argent et que

pour avoir la paix avec Cirille, les Grecs luy avoient conseillé de se contenter d'un Archeuesché, si j'en suis creu si ferai je saulter Cirille pour la seconde fois, car il fera trop de mal s'il dure.

Votre tres humble et tres obligé serviteur

Cesy.

De Pera, ce 2e d'Octobre 1623.

CCCXXVI.

Pera, 1623. 15 Octob.

Cesy către Rege, despre afacerile Europeĭ.

(Fond. franç., 16,145, piesa 99).

. . . . Et quant aux afaires d'Europe, Sire, je veoy que le Resident de Pologne n'avance rien pour le regard des Capitulations qu'il pretendoit de faire reformer. La noblesse de Pologne a escript au premier Visir que quant leur Roy et la Republique auroient promis cent fois de donner passage aux Turcs contre les Chrestiens, qu'ils ne le souffriront pas et que si le prince de Transiluanye ou quelque autre General d'armée pretendoit soubz le nom du Grand Seigneur d'attaquer iniustement quelque prince chrestien qu'ils sont resolus de le secourir et d'empescher le passage qu'on voudroit prendre sur leurs estats; mays nonobstant telle protestation, Cantemir a esté restabli ces jours cy dans son gouvernement de Silistre et costes de la mer noire, vers les embouchures du Danube; de maniere, Sire, qu'il n'y a encore ny paix ny guerre entre ce Seigneur et les Polognois. L'Agent du prince de Transiluanie n'a point eu iusqu'a present la confirmation des commandementz qu'il demandoit et le premier Vizir a remis au Bacha de Bude le pouvoir de resoudre toutes choses sur le suget du secours demandé par le dict transiluain; mais un gentilhomme qui arriva hyer pour faire preparer un logis pour l'Ambassadeur de l'Empereur, nous dit que sur les frontieres et par les chemins il a recontré beaucoup de troupes qui ont leur rendes vous a Pest sur le Danube, vis a vis de Bude ou se trouve Hibraim Bacha de Bosna. Et pour faire entendre a Votre Majesté comme les choses se font icy avec desorde et par intherest, je luy diray que nonobstant le pouvoir donné auy Bacha de Bude il fut faict hyer mansul, c'est a dire mis hors de charge par le moyen de quelque argent que un autre Bacha a baillé au premier Visir. Cette mutation pourroit prejudicier aux affaires de l'Empereur n'estoit, que celuy qui aura ce gouvernement se laissera aussy facilement corrompre que l'autre. Quoy que mande icy le Transiluain, on a quelque opinion qu'il s'accommodera avec l'Empereur et les plus sages de ces gens cy ne desirent pas que Sa Hautesse s'engage a une guerre contre luy, veu les grandz troubles d'Asye et la necessité qui paroist a cette porte ou on a faict le present a la millice avec une partie de faulce monnoye. Pour couvrir cette honte le premier Visir a faict emprisoner le Maistre de la dicte monnoye mais, avec plus de desir de luy prendre deux ou troys centz mille escus qu'il a de bien que de le voulloir rendre garend d'une chose qu'il a faicte par commandement expres. On dict que le Bacha Diurgi et Hali qui estoient exiles reviendront ces jours cy moyennant vingt cing ou trente mille escus qu'ilz donnent a la Sultane et au premier Visir. Sire, j'aprends que l'Ambassadeur de l'Empereur vient avec intention de travailler a la paix entre ce Seigneur et le Roi d'Espagne. Je ne manqueray de faire ce que je doibs et de prier Dieu etc.

Cesy.

De Pera, ce XVe d'Octobre 1623.

Sire,

Le Grand Seigneur vient de faire couper la teste dans le sarrail au Bacha qui avoit obtenu le gouvernement de Bude, pour avoir voulu soubzleuer les Janissaires et Spahis avec de l'argent pour le faire premier Visir. On a mis aussy le Grand Tresorier qu'ilz appellent tefterder dans les sept tours avec son devancier en cette charge. Si ce jeu continue, cela donnera de la crainte a ceux qui ne se contiennent en leur debuoir.

CCCXXVII.

Cesy către Puisieulx, despre uciderea lui Mehemet-Paşa. Pera, 1623 15 Octobr.

(Fond. franç., 16,145, piesa 100).

.... Je vous diray seulement Monsieur que le Grand Seigneur fit venir en sa presence le Bacha Mehemet qui estoit Bostangi Bachi pendant la guerre de Poulogne, et luy dict: «me crois tu aussy fol que mon Oncle pour t'empescher de m'obeir?», et sur cela commanda que on luy coupast la teste, ce qui fut faict sans autre forme de proces.

De Pera, ce XV d'Octobre 1623.

Monsieur,

Le vieux Moufti fut hyer remis et, outre son ancienne dignité, Il sera precepteur du Grand Seigneur. On renvoye aussy querir le Raisleraga de feu Sultan Osman qui estoit au Caire. C'est le plus habille homme de cet Empire et qui a servi en cette charge troys ou quatre Empereurs. Si Halil Bacha et le Giurgi revienent demain comme l'on croit, la vieille meutte sera raliée en peu de temps et lorsqu'on l'esperoit le moings.

CCCXXVIII.

Cesy către Puisieulx, despre revolta Spahiilor în favórea a doi paşi. Pera, 1623 29 Octobr.

(Fond. franç., 16,145, piesa 102).

.... J'ay sur les bras un fascheux Chaoux qui veult aller en France avec des lettres que le Grand Seigneur escrit au Roy, touchant son advenement a l'Empire, mais quand je luy deburois donner quatre ou cinq cents escus pour rompre ce uoyage, ilz ne

seront pas mal employez et je pourray envoyer la lettre du Grand Seigneur par l'ordinaire. Cependant je prieray Dieu etc.

Cesy.

Monsieur,

On vient de mettre en liberté Halil et Giurgi, les Spahis ayant faict telle rumeur, qu'ilz ont esté prets a prendre les armes pour deffendre l'Inocence recogneue de ces deux pauvres vieillards.

CCCXXIX.

Pera, 1623 12 Novem.

Cesy către Puysieulx, despre eresiele Patriarculuĭ Ciril.

(Fond franç., 16145, piesa 103).

.... Pour vous dire que si je suis assisté de Rome comme on m'a promis, j'ay dressé une partie contre le Patriarche Cirille de laquelle je me promette bonne yssue. Il n'y a que six jours que en un sermon jl prescha trois heresies notables et peu a peu va insinuant ses dogmes pour infecter non seulement toute la Grece mais toute l'Eglise d'Orient.

De Pera, ce XII de Novembre 1623.

CCCXXX.

Pera, 1628, 26 Iuniŭ.

Cesy către Rege, despre ordinul dat principilor românĭ de a ajuta pe Cantemyr contra Polonieĭ.

(Fond franç., 16,153, piesa 56).

. . . .

Toutesfoys le Grand Seigneur a ordonné aux princes de Valachie et de Moldavie de se trouver avec vinct mille chevaulx vers le Boristhene.

CCCXXXI.

Cesy către Rege, despre noĭ ajutóre sosite luĭ Cantemyr. Pera, 1628 10 Iuliŭ.

(Fond. franç., 16,153, piesa 60).

Le Grand Seigneur a commandé a un Visir nommé Guéran Bacha (qui estoit a Andrinople) de prendre quelques sangiacs de la Romellie et d'aller joindre a soy les forces des princes de Moldavie et de Valacquyé, pour secourir Cantemir et servir au restablissement du nouveau Roy des Tartares.

CCCXXXII.

Cesy către Rege, despre legătura dintre Barnovski, Domnul Moldoveĭ, cu Chan Ghirai. Pera, 1628 17 Sept.

(Archiv. Minist. de Externe, Vol. 3, D. 313.)

Sire,

. . . .

Et sur ce propos de Chain quiran, il vinst hier nouvelles qu'il s'acheminait vers le Cafa avec son armée, et qu'oultre les douze ou quinze mille cosaques qui le suivaient, il a mis trois cens barques en mer et défait l'armée navale du Grand Seigneur qui devait partir pour la mer Méditerranée, doist retourner à la mer Noire, bien que le Bacha de la mer ait remonstré que ce sera assez d'y envoyer vingt galaires.

On adjouste aussy à cette nouvelle de Chain Quiran que le Prince de Mondaine nommé Bernolsqui a intelligences avec luy, et l'apréciation qu'on en a icy n'est pas sans fondement, car le dit Prince ne voulut pas venir ces jours passés trouver le Bacha de la mer vers le Poristine, comme il fit l'année passée avec huit ou dix mille Gommos, quoy que le Prince de Valaquie lui en montrât le chemin, et Bernolsqui n'y ayant envoyé que son Lieutenant avec fort peu de gens, le Bacha de la mer le fit mettre à la chaîne d'où il se tira pour de l'argent, et depuis le retour du dit Bacha, on a admis que ce prince y est marié avec la fille d'un des principaux Seigneurs de Pologne, ce qui ferait croire facilement tous les soupçons qu'on a de lui.

. . . .

Votre très-humble, très-obeissant et très-fidèle subjet et serviteur

Cesy.

CCCXXXIII.

Moldova, 1629 14 Maiŭ.

Teofan, Patriarchul Ierusalimuluĭ, către Cesy, despre buna primire ce a avut în Moldova.

(Fond franç. 16.155. piesa 90.)

Illustrissime et Eccellentissime Signor,

Con la presente mia vengo a salutar' Vostra Signoria Illustrissima et insieme anco significarli il nostro felice arivo in Moldavia; dove fumo con alegreza indicibile riceputi da questo Illustrissimo prencipe, et da tutti li altri officiali, et signori di questo principato. Non passa hora, ne giorni sono, mio Signore, che noi nelle orationi nostre, et nelli discorsi, non laciamo mentione delle bonne qualità, et delle infinite gratie, che habbiamo riceputo da Vostra Signoria Illustrissima, et la pregamo che si come noi teniamo memoria di Lei. . . . .

Da Moldavia, li 14 di Magii 1629.

CCCXXXIV.

Pera, 1629 8 Iuliŭ.

Cesy către Rege, despre scóterea luĭ Barnovski din domniă.

(Fond. franç., 16,153, pag. 181).

Sire,

L'avantgarde de Mehemet Kiran et de Chain Kiran, son frère, n'a pas esté deffayte seulle, mays aussy toute leur armée, car ayant passé le Boristene pour entrer dans la péninsule du Caffa, les Kosaques qui fesoient quazy la moitié de la dite armée voyant les forces de leurs ennemis plus grandes qu'on ne leur avoit représentées, se mutinerent contre le chef de leur nation et l'ayant tué, en feirent aultant a Mehemet Kiran cy devant Roy des Tartares, disant qu'on les avoit amenés a la Boucherie. Chain Kiran frère du dit Roy se sauva; et dit on que la grande desroute fut au repasser du Boristene. J'apprends que leur armée estoit composée de plus de trente cinq mille hommes la pluspart Kosaques et Moldaves, et environ la quatriesme partie de Tartares partisans de Mehemet et Chain Kiran. Les Moldaves quy estoient a cette deffaytte ont donné suiect au Grand Seigneur de changer le prince de Moldavie nommé Bernolsky, pour estre soupçonné d'avoir trop d'intelligence avec les Polonnois, et pour l'estre marié avec la fille d'un Seigneur de Polongne, gouverneur de Camenits sur les frontières de Podolie, ou il a desia fait emporter la pluspart de son bien; celuy quy a esté mis en sa place s'apelle Alexandre, fils de Radulo prince de Valacquye, lequel doit partir d'icy dans peu de jours ainsy qu'il a dit a celuy que i'ay envoyé de ma part pour complir avec luy sur cette occurrance.

CCCXXXV.

Cesy către Rege, despre numirea luĭ Moise Movilă în domnia Moldoveĭ. Pera, 1630 30 Aprile.

(Fond. franç., 16,153, pag. 299).

On attend aussy le retour du chaoux quy est allé en Polongne, et ce doubtant de quelques mouvements de ce costé la, il s'est fait depuis deux jours un nouveau prince de Moldavie nommé Moyse frère de Káurillesko, avec ordre à Mustafa Bacha naguieres gouverneur de Bude de s'avançer vers le Danube avec le plus de forces qu'il pourra, sans toutesfois desgarnir les frontières de Hongrie ou il s'est fait des courses de part et d'aultre, dont le résident de l'Empereur fait icy de grandes plaintes aux Visirs et au Mofty.

CCCXXXVI.

Cesy către Rege, despre mijlocirea luĭ Moise-Voivod în negociațiunile cu Polonesiĭ. Pera, 1630 14 Iuliŭ.

(Fond. franç., 16,153, pag. 34).

Les Turcs se promettent que Moyse Vayvode quy serra prince de Moldavye pourra renouer quelque negociation avec les Polonnais.

CCCXXXVII.

Cesy către Rege, despre însărcinarea dată luĭ Moise-Voivod. Pera, 1630 30 Iuliŭ.

(Fond. franç., 16,153, pag. 329).

Tandis, ces gens cy ont donné charge a Moyse Vayvode qu'aussy tost apres son arrivée en Moldavie, il essaye de fayre envoyer quelques gentilhommes de Pologne a cette Porte, selon qu'il avoit esté résolu lorsque les Tartares en destournerent l'effect par leur derniere incurssion. Et ie croy que le dit Vayvode n'aura grande peine a le persuadder aux Polonnoys.

CCCXXXVIII.

Pera, 1631 26 Octobr.

Cesy către Rege, despre unirea Moldovenilor cu biserica catolică.

(Fond. franç., 16,153, pag. 508).

Sire,

Il y a sept ou huit ans que i'envoyay une mission de deux Religieux conventuels en Moldavie, ou depuys un grand nombre d'années les catholiques de cette province avoient esté contraints de suivre le rit grec pour s'estre veu abandonnés des Latins; et par la grace de Dieu ces deux freres ont sy bien employé leur labeur, que tout ce peuple s'est maintenant reuny a l'esglise Romaine, et a escrit une lettre de recognoyssance et d'obeissance au pape, quj recepura sans doubte du contentement de cette petite nouvelle, car il n'y avoit plus en toute la Moldavie qu'un seul lieu nommé Baccovia sur la frontiere de Polongne ou il y eust des Catholiques Latins, ainsy que Sa Sainteté pourra voir par la lettre que ces Moldaves m'ont prié de luy fayre tenir, et dans laquelle la pieté et le nom de Votre Majesté paroist aultant qu'il a esté possible a ces bonnes gens. J'en voye a Monsieur Bouthillier ce qu'ils m'en ont escrit, comme aussy la lettre d'un tres honneste homme nouvellement nommé a l'evesché d'Andros a ma recommandation.

CCCXXXIX.

Pera, 1633 2 Februar.

Marcheville, ambasadorul Franciei la Constantinopole, către Regele Franciei, despre afacerile de la Pórtă, și despre principele român Mateiŭ Basarab.

(Minist. Afac. Străine, vol 4).

Pèra, le 2 Février 1633.

Sire,

Ma mauvaise fortune a esté si grande qu'au premier mercredi suivant le partement du dernier ordinaire, le Grand Visir et le capitan pacha furent divertys de se trouver comme ils souloient ensemble ce jour là pour les funérailles d'Vsseim-Pascha, où ils assisterent et que mercredy dernier estans assemblés et le Cadi de Constantinople s'estant trouvé près d'eux pour me rendre sur mes prétentions les bons offices que j'ay faict sçavoir à Votre Majeste par mes dernières qu'il m'avait promis, Il arriva que le Capigilarqueyaci de ce visir, qui est celuy qui tient sa porte, lequel avait promis à mon secrétaire et à mon Truchman de faire scavoir au vizir qu'ils estaient par malice a mon opinion plustôt que faute de s'en estre souvenu ne luy en dict rien que le dit Capitan Pascha ne fust sorty, dont le Visir fist une reprimande au dit Capigilarqueyacy, lorsque mon secrétaire lui dict en sa présence qu'ils étaient là depuis la poincte du jour attendant toujours que le dit Capigilarqueyaci les fist entrer quand il serait temps, comme il leur avait promis. Le Vizir d'abord fust en volonté de traicter dès le lendemain extraordinairement mon affaire. Mais enfin, il trouva plus à propos de la remettre à mercredi

prochain. Ce prince de Valachie que un chascun iugeait un homme perdu subsiste et subsistera à ce que on croit jusques à ce que Abasa, sur lequel il le deschange de ses violences disant qu'il n'a rien fait que par son ordre, soit icy où l'on cherche à ce qu'on dict de l'y faire venir soubz prétexte de lui mettre une armée entre les mains. Cigale qui estait second visir lorsque j'arrivay icy est mort ces jours passez et Luntralin qui porte l'estendart de Mahomet devant le Grand Seigneur lorsqu'il marche en corps d'armée, est entré en sa place au nombre des vizirs. Beiram-Bacha qui estait lors le troisième visir, va remplir teuv loy (?) de feu Ussun-Bacha Beglerg-Bey de la Grèce. Les Ambassadeurs de Moscovie qui sont ici présents fon (?) le Grand Seigneur pour faire donner ordre au dict Beiram-Bacha d'aller attaquer Goumurn (?), milice de la Grèce. Le Roi de Pologne, qu'outre cela il plaise à Sa Hautesse de leur donner encore un secours de trente ou quarante mille, mais jusques ici ils n'en peuvent rien obtenir; selon les advis qu'on a de Perse les divisions y continuent, dont il semble que le Grand Seigneur a grand regret de ne se pouvoir prévaloir faute de ses spahis desquels il en fait mourir toujours quelqu'un.

Le nouveau Bail Piètro Foscarini est arrivé depuis le 24ème du mois passé et si néanmoins on ne nous donne encore aucune lettre de l'ordinaire. Je luy ai faict faire, comme j'ai receu réciproquement de luy les compliments accoutumez. Ceux qui l'ont veu de ma part me rapportent qu'il est fort honneste homme et qu'il a grand désir de vivre bien avec moi. Il doit faire dimanche prochain son entrée icy, selon leur coustume, et peu de jours après baiser les mains de ce Seigneur et puis je l'iray voir. Enfin, après avoir esté plusieurs mois privé de l'honneur des commandements de Votre Majesté et de ses lettres et après avoir longtemps attendu ses ordres sur l'acquittement des debts de Monseigneur le Comte de Cesy, voicy arrivé le Seigneur d'Orgemont, son secrétaire avec quatre lettres de Votre Majesté, deux à Monsieurs de la Picardière et à moy et les deux autres à moy seul et l'arrest donné en son conseil du ijme d'Octobre à Beziers. Ce qui nous a tous resjouys, mais moi plus que pas un remarquant par les deux dernières qu'il a pleu à Votre Majesté de m'escrire de Carcassonne du 20e d'Octobre que Votre Majesté n'est pas si mal satisfaite de ma conduite par deça qu'on me le voulait faire croire, puisqu'elle me commande de continuer avec la mesme affection et zèle pour son service et la dignité de sa couronne que j'ai faict jusques icy, me remettant néantmoins à demeurer dans les termes qu'elle m'ordonne par sa précédente du mois passé que je n'ai pas encore reçeu et dans ceux qu'elle me faict sçavoir par ceste dépesche. Ce que j'observerai très-exactement tout autant que le bien et l'honneur de son service me le permettra, selon quoy, je doibz, ce me se semble, entendre ses intentions. Les Députez de Marseille ne paraissent point encore, nonobstant que plus de 20 jours soient passés depuis le terme dans lequel ils se devaient rendre icy. Les créanciers cependant me pressent de passer outre à l'arrest de leur compte, selon l'arrest de Votre Majesté. Je leur ay faict agréer de les attendre encore jusques au 15me de ce mois. Si dans ce temps là nous n'avons de leurs nouvelles, je tascheray de les conduire peu à peu à attendre jusques à la fin de Mars, passé lequel, je prendrai de l'argent à tel prix que j'en pourray trouver pour faire partir Monsieur de Cesy d'icy avec honneur selon que Votre Majesté le commande, quoy que les dits Sieurs de Marseille y trouvent puis après à redire et quelle plainte qu'ils puissent faire de ne les avoir attendus davantage, estant trop honteux que ces Messieurs tardent tant impunement à satisfaire à ce qu'ils ont promis à Votre Majesté.

Je supplie cependant incessamment Notre Seigneur qu'il la conserve et la comble de continuelles bénédictions et prospéritez, estant comme je doibs estre pour jamais.....

. . . .

Signé : *Marcheville.*

CCCXL.

Constantinopole, 1633 22 Marte.

Estras din notele ambasadoruluĭ frances din Constansinopole.

(Minist. Afacerilor Străine, Vol 4)

Constantinople, le 22 Mars 1633.

. . . .

Nouvelles viennent d'arriver que le Prince de Moldavie aurait été chassé par les Valachiens.

CCCXLI.

Pera, 1634 5 Nov.

Cesy către Rege, despre ordinul ce s'a dat luĭ Cantimir de a părăsi Chilia şi Akkermanul.

(Fond. franç., 16,154, pag. 314).

Sire,

. . . .

Sa dite Hautesse ayant ordonné que Kantemir qui avoit quelques collonies de Tartares a Killy et Kerman de là les embouchures du Danube, sortira de ce lieu la. . . . .

CCCXLII.

Pera, 1636 28 Maiŭ.

Cesy către Bouthillier, că Sultanul a confirmat pe Cantemir în guvernul Gurelor Dunăreĭ.

(Fond. franç., 16,154, pag. 483 şi 16,152, piesa 58).

du 28 de May.

Le Grand Seigneur avoit envoyé secrettement une espée et une veste au Roy de Tartarie et aultant a Cantémir avec une patente quj le confirme dans son gouvernement aux Emboucheures du Danube. Et au prince de Moldavie semblable expedition.

CCCXLIII.

Cesy către Bouthillier, despre invitațiunea ce a primit domnul Moldovei (Vasile Lupul) de a face pace cu Polonia. Pera, 1636 7 August.

(Fond. franç. 16,154, pag. 403, și 16,152, piesa 92)

. . . . 7 d'Aoust 1636.

Mais difficilement pourra-t-il obtenir que le Tartare Cantémir soit osté. Et pour le regard du prince de Moldavie, on luy a escrit d'icy qu'il essayast de fayre la paix avec la Pologne, parce que le Grand Seigneur a plus que iamais la guerre de Perse dans l'esprit. . . . . .

CCCXLIV.

Cesy către Chavigny în aceiași afacere. Pera, 1636 30 August.

(Fond franç. 16,154, pag. 409 și 16,152, piesa 93).

. . . .

Le baysemains de l'ambassadeur de Polongne dont ie vous donnay compte par ma derniere lettre du 7 de ce moys, a esté suyvy peu de iours après de son partement. Il est accompagné d'un capitayne des gardes du Caymacan qui doit aller jusques au frontieres, pour essayer d'accommodder le Prince de Moldavie Lupulo avec les Polonnoys; et faire s'il est possible que le Cantémir empesche que ses Tartares ne fassent plus d'incurssions dans la Polongne, qui est tout ce que le Grand Seigneur a résolu sur la négociation du dict Ambassadeur. Lequel en conformité des lettres du Roy son Maistre demandoit que Lupulo fust privé de la principaulté de Moldavie, et que Cantémir fust osté des emboucheures du Danube, ou il demeure depuis quelques années et d'où l'on ne croit pas que sa Haultesse aye intention de le tirer, car il prétend de l'oppozer et au Roy de Tartarie ennemy particulier du dict Cantémir, et aux Polonnois, en cas de quelques mouvements de ce costé là.

CCCXLV.

Pera, 1636 12 Octob. Cesy către Chavigny, despre měsurile ce se propun la Pórtă contra luĭ Racotzi.

(Fond. franç. 16,152, piesa 96).

Monsieur,

Vous aurez veu par mes lettres du 20 et 21[me] de Septembre, comme le Grand Seigneur avoit fait dire aux Ambassadeurs de Transilvanie par le Caymacam qu'il donnait aux Transilvains la liberté d'eslire pour Prince ou Stéfano Betlen, ou Zékel Moyse, ne pouvant plus souffrir le Rakocy dans cette Principaulté. Sur quoy, Sa Hautesse a commandé au Bacha de Bude d'assembler les meilleurs forces qu'il pourra pour favoriser le dessein de ce changement; auquel les ambassadeurs susnommez protestent qu'on trouvera plus de resistance qu'on ne croit. Veu que les Transilvains (qui prétendent estre libres moyennant un tribut de dix mille sequins), craignent que cette Porte ne prétende de faire de trois ans en trois ans un Prince de Transilvanie, comme elle fait en Moldavie et en Valaquie.

CCCXLVI.

Pera, 1636 8 Novemb. Cesy către Chavigny, despre ordinile date de a se ajuta Bethlen contra luĭ Racotzi.

(Fond franç. 16,154, pag. 524).

Le Grand Seigneur a commandé à Kénan Bacha son beau frère quj estoit vers la Vallaquie et au Bacha de Bude de s'avançer avec le plus de forces qu'ils pourront pour ayder audit Betlen contre Racocy.

. . . .

CCCXLVII.

Cesy către Chavigny, despre Cantemir. Pera, 1637. 1 Maiŭ.

(Fond franç. 16,152. piesa 101.)

. . . .

Cantemir qui après l'avoir offencé se veint mettre au service du Grand Seigneur lequel luy a donné un gouvernement de là les emboucheures du Danube, soubz pretexte de s'oppozer aux Kosaques; mais c'est de ce lieu là qu'il a fait plusieurs incursions dans les Estats du Royaume de Polongne.

CCCXLVIII.

Cesy către Chavigny, despre negociațiunile de pace între Mateiŭ Basarab și Vasile Lupu prin intermediul luĭ Mehemet-pașa. Pera, 1638 7 Ianuariŭ.

(Minist. Afacerilor Străine, Vol. 5. D. 2).

Péra, le 7 Janvier 1638.

Monsieur,

J'ai reçu par l'arrivée de l'ordinaire de Venise la faveur de vos lettres du 18 d'Aout et 29 de Septembre sur lesquelles je vous répliqueray après vous avoir dit quelque chose des autres occurrences de cette Porte et de cet empire.

Le Prince Matheo, dont je vous parlais dans mes dernières [1]), s'estant mis en estat de se défendre contre Lupulo, Prince de Moldavie, qui voulait establir son frère dans la principaulté de Valaquié, a fait juger à Méhemet-Bacha qu'il valait mieux accommoder cette affaire en esteignant ce feu que de le laisser d'avantaga embrazer et, pour n'y point perdre de temps, il a envoyé son lieutenant trouver le dit Matheo pour l'assurer qu'en demeurant en son debvoir, rien ne serait attempté contre luy et que le Grand Seigneur le laisserait dans sa principauté. On attend sa réponse. Et le dit Bacha escrit qu'il espère bien de cette négociation. Néantmoins, le dit Mathéo a refusé une entrevue et ne tesmoigne nullement se vouloir approcher du dit Bacha, lequel se trouvant armé sur les confins a donné telle jalousie aux Polonais qu'ils ont envoyé un gentilhomme savoir de lui la cause de cet approchement, sur quoi il les a eclaircys par l'envoy d'un Chaoux. Mais cette porte a quelque soubçon de ce que les Kosaques estaient en très-grand nombre à la campagne, et que le Koniecpolski aye voulu persuader au mesme Bacha qu'ils s'estoient comme rebelléz. Ce qui fait croire icy que ce langage est pour se pouvoir excuser si les ditz Kosaques vont servir quelque Prince ennemi du Grand Seigneur, comme pourrait estre le Moscovite ou autre. Tellement, Monsieur, que, depuis quelques jours, sa Hautesse ne parle pas avec tant de chaleur que de coustume de son partement pour la guerre de Perse. Car outre que Sa dite Hautesse a toujours des pratiques en Transylvanie contre le Rakocy, il semble que la prise d'Azac et ce que je viens de dire des Kosaques et de Valacquie, tienne encore les choses en incertitude: à quoy j'adjous-

---

[1]) Recherches minutieuses faites, on n'a pu rien trouver des dépêches que vise ce passage.

teray que tout se meut icy, jusques aux pierres, pour essayer d'empescher que le Grand Seigneur ne passe en Asie, et qu'il fasse commander son armée par un Grand Vizir, sans y aller en personne; car son project est d'y demeurer trois ans, au cas qu'il ne prist Babylonne dans la première ou dans la seconde année. Et tous ceux de son conseil ne peuvent approuver qu'il esloigne Constantinople pour un si longtemps.

. . . .

Je prie Dieu qu'il vous conserve . . . . .

Signé : *Césy.*

CCCXLIX.

1638 17 Febr. Instrucţiunile date luĭ de Césy, ambasador al Franciei la Pórta otomană.

(Minist. afac. streine, Vol. 5, D. 8).

17 Février 1638.

Le dit Seigneur de Cesy examinera les propositioos du Seigneur Alexandre, porteur de cette dépesche, lesquelles combien qu'elles aient peu d'apparence, Sa Majesté a jugé à propos de les remettre à la conduicte du dit Seigneur de Cesy pour ne rien négliger.

L'ouverture qu'il sait de faire passer un grand nombre de Cosaques en la Hongrie pourrait convier le Grand Seigneur d'arrester par ce moyen les armées d'Austriche s'il avait dessein contre le Transilvain.

Quant à la pensée du Seigneur Alexandre sur la Moldavie, il n'est pas facile à croire qu'elle soit concédée à un homme incognu et pauvre. Cela ne se peut faire que par hasard sur des rencontres impréveues; A quoy l'adresse du Seigneur de Cesy s'employera sans toutteffois se rendre garant pour ne s'engager pas en une affaire incertaine.

Que si le dit Seigneur Alexandre n'obtient rien à la Porte, le Sieur de Cesy, selon la connaissance qu'il a des affaires de ces pays-là, se servira le plus avantageusement qu'il pourra du dit Alexandre pour porter les Cosacques à ce qu'il jugera plus convenable au service de Sa Majesté et favorisera son retour vers les Cosacques, pour au moins leur donner quelque impression de la bonne volonté du Roy vers eux et les tenir disposéz à faire ce qu'il conviendra selon les occurrences.

Ce ne serait pas un petit essor de les divertir d'entrer en Hongrie contre le service du Roy et de retenir les desseins que le Roy de Poulogne et les partisans d'Espagne près de luy pourraient avoir contre la France par les remuements que les Cosaques feraient en ces quartiers-là.

Le dit Seigneur de Cesy fera sçavoir ici diligemment tout ce qu'il apprendra sur ce que dessus, comme aussy sur ce qui concerne la dépesche portée par le Sieur Du Bois.

Le dit Seigneur de Cesy saura que Sa Majesté fera réussir l'affaire commencée par le Sieur Luguet pour le payement des debtes nonobstant toutes les oppositions de quelques Marseillais.

CCCL.

Ambasadorul De la Haye, către Contele de Brienne, în cestiunea afacerilor Transilvanieĭ. Constantinopole, 1643 29 Novem.

(Minist. Afac. Streine, vol. 1. S. D. 39).

Monsieur,

Constantinople, le 29 Nov. 1643.

. . . .

Le Soulfiquiar me dit que le Prince de Transilvanie [1]) avait écrit au Visir pour avoir permission de la Porte de faire guerre au Roy de Hongrie que je m'en devois tenir asseuré pour ce que luy, Soulfiquiar avoit veu les lettres et que par ces lettres le dit prince demandoit qu'il feut donné ordre aux Bachas d'Agria et de Silistre de se joindre avec luy pour mieux attaquer la Hongrie, et mesme que les Princes de Moldavie et Valachie fussent obligéz de luy envoyer chacun deux mille hommes, que là dessus le Vizir luy avoit faict response qu'il ne pouvoit luy donner le secours qu'il demandoit du costé des Bachas, pour ce que la saison estait trop avancée et que c'estait une maxime de la milice turque qu'elle ne commence jamais d'entrer en action passé la Cassingut (5[ème] jour de Novembre) et quant aux quatre mille hommes qu'il demandoit du costé des Princes de Moldavie et Valachie, qu'on pourrait les luy faire donner s'il se résoluait de faire la guerre dèz cet hiver, et que le dit Prince eut donc à faire sçavoir à luy Vizir sa résolution.

. . . .

Signé: *De la Haye.*

---

[1]) Georgius Rackoczy.

CCCLI.

Pera, 1644 Octobre. Cesy către Rege, despre încercările de a se reuni biserica Orientului cu a Occidentului.

(Fond. franç., 16,155 pag. 88).

. . . .

Ayant veu depuis trente ans que les pretendues eglises occidentales ont travaillé vifuement à pouvoir unir l'Eglise orientale avec elles, faisant étudier de jeunes caloyers Grecs à Oxfort, à Leiden, et autres lieux semblables pour se remplir de cette fausse doctrine et puis apres les distribuer selon leur dessein, il faut s'il est possible en empescher le progrèz, car outre que telle chose allieneroit tousiours davantage les Grecs de la reunion avec la Sainte Eglise Romaine, il est evident que les heretiques de toute chrestienté pretendroyent en tirer de grands avantages. Et en effet, qui prendra la peyne de considerer qu'outre toute la Moscovye, on veoid que la Moldavye, la Valacquye et tant de Royaumes et provinces soubsmises dans l'Europe au Grand Seigneur suivant le Rit Grec, dependent spirituellement du patriarche de Constantinople. Je laisse faire sur cela les reflections necessaires, soubmettant cependant mes foibles avis a de plus judicieux que moy, qui n'ay pas deu manquer d'obeissance sy ie manque de jugement.

CCCLII.

1637-1644 Estracte din *Lettres et Mémoires de Mr. de Cesy au Roy, Secret. d'Estat et princip. Ministres depuis 1637—1644.*

(Fond. franç., 16,155).

Relation de Cyrile Lucaris, envoyé par les Patriarches de Constantinople et d'Alexandriè au Royaume de Pologne pour conforter quelques gens du Rit grec et procurer l'union des Eglises d'Orient ce qu'il ne put obtenir du Roy ni des Estats qui luy empescherent l'effect de sa commission pour le soubçon qu'on avoit de sa doctrine, ce qui l'oblige a faire une declaration de sa foy conforme à l'Eglise Romaine, et de tesmoigner que ses superieurs n'ont pas voulu accepter l'union des heretiques d'Allemagne. 24 janv. 1601.

1601, Jan. 24. «Ego Cyrillus Lucaris, magnus Archimandrita Alexandrinae Ecclesiae, et Exarchos B.B. Patriarcharum Matthei Constantinopoleos, et Meletij Alexandriae sedium, delegatus in Regnum Poloniae, nuncius et deputatus, obedientiae meae Senioribus meis debitae satisfactionis, non autem ulla levitate aut curiositate incitatus, in has partes veni et quoniam in tempus hoc incidi, cum bellicis tumultibus Moldavia, Walachia et Transilvania, ob Michaelis inquietudinem, variationes et permanens (?) turbaretur; et nomine serenissimi et potentissimi Poloniae Regis ab ejus Magiestatis Ducibus et exercitu Jeremias Movila Palatinus Moldavus, per Michaëlem principatu suo exutus, suo loco rerstitueretur, literas quas a B: Patriarcha meo Meletio, tum ad Serenissimo etc. (Leopoli, 24 Januarij 1601).

«Cyrillus Magnus Archimandrita Alexandrinus, et exarcha utriusque sedis.»

Locus Sigilli. Manu propria.

Ordres donnez par Mr de Césy au Sieur Lempereur pour dire au Patriarche de Constantinople Cyrille Lucari pour la reconciliation du dit Patriarche avec le Sieur Athanase Patellaro qu'il avoit voulu faire envoyer en exil.

Sur la seduction du Patriarche Cyrille par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande.

Memoire touchant les opinions de Cyrile, Patriarche de Constantinople.
(Maĭ multe piese despre acéstă afacere).

Memoire de quelques livres composez par des Evesques Grecs, dont l'un est des cinq points controversez entre les Latins et eux.

Traittés de Meletius, Archevesque d'Alexandrie, Lybie etc.

Discours de George Corezzi avec un certain religieux sur la procession du Saint Esprit.

Deux livres de Nilus, Archevesque de Thessalonique en Macedoine.

De la canonisation d'un grec par le patriarche Cirille, imprimé en Angleterre.

CCCLIII.

Extract dintr'un document fără dată despre Constantin Moghilă, domnul Moldoveĭ.

(Fond. franç., 18077).

«En 1612 Sultan . . . . fit emprisoner un Ambassadeur de Pologne venu à Constantinople pour demander que Constantin fust maintenu dans la Principauté de Moldavie, à laquelle le Grand Siegneur avoit nommé un autre prince, sans autre sujet que parce que le Moldave avoit arresté deux capigis, quoy que sans la participation des Polonois.»

Extracte dintr'un manuscript intitulat: Partement de Paris de Monseigneur le Baron de Salignac, ambas. pour Sa Majesté Très Chrétienne à Constantinople.

. . . «Tamerlan, allié du Roy de Vualaquie, ataqua et vinquit Sigismond, roy d'Hongrie»

. . . .

«Et me fut donné en l'an 1608 un memoire a Constantinople de la somme des deniers qui se levoient du temps de Sultan Amurath (3e du nom) qui resgnoit en l'an 1574 que i'ay bien voulu cy desous noter.

En Europe.

De la Moldavie pour tribut . .	.	160 mille sequins
» Valachie pour tribut		12 mille sequins
» Transilvanie pour tribut . . .		10 mille sequins
etc. etc.		

. . . .

Natolie dont la coste d'icelle est pleine de Grecs, Armeniens, Bulgariens, Valaques, Sclavons et autres nations que Sultan Mehemeth interposa par touts ces lieux ce qui luy rend un tres grand tribut.

CCCLIV *).

Pera, 1657. 20 Febr.

Scrisórea luĭ Levinus Warnerus, consulul Holandeĭ la Constantinopole, despre ridicarea Transilvănenilor, Moldovenilor și Cazacilor ca să între în Polonia și ordinele date pașilor de Buda, Silistra și Timișóra, cum și Tătarilor, ca să-ĭ opréscă.

(Vol. 5, D. 557).

Datum 20 Februarij 1657.

Illustrissimi et Potentissimi Domini,

Domini mei Clementissimi,

Non diu post ea quae vigesimo quarto Januarij prescripsi cognitum hic fuit de sociali foedere Transsylvanorum, Bugdanorum et Cosaccorum, etc. conjunctis illorum copijs quas in Poloniam essent educturi; quae commotio cum mirum in modum displiceret Magnus Vezirus convocatos Residentes gravissime caepit increpare et accusare eorum Dominos quod contra datam fidem inscijs atque inconsultis Ottomannis tale negotium essent agressi. Transsylvanus respondit secundum pacta mutua se minime obstringi ut in ejusmodi facto hinc peterent consilia ideoque fidem suo loco illibatam constare. Walachi et Bugdani sese purgaturi affirmarunt consensu Principum nullum omnino militem ibi fuisse collectum. Illos qui transeunti exercitui se adjunxissent, factiosos et refractarios fuisse qui in disciplina contineri non potuerint. Quae ipsa cum parum solida et fucata sint visa severa mandata Regia illuc fuerunt missa quibus juventur et monentur ut aproposito desistant. Sin minus iram Regis cum ferro et flamma esse experturos; quo fine jam ad Bassam Budensem, Silistriensem et Temeswariensem serio fuit scriptum ut in

---

*) Documentele precedente sub N-ele LXXV, CCLXXI, CCCXXXII, CCCXXXIX, CCCXL, CCCXLVIII și CCCL, precum și tóte cele ce urméză cu începere de la acesta și pênĕ la finele presentuluĭ volum sunt culese de d. A. I. Odobescu din Archivele Ministeriuluĭ Afacerilor Străine al Franciеĭ.

armis sint, et regiones illas adoriantur si in incoepto perseverent. Tartari quoque ejusdem interpositis conditionibus in mandatis habent, ut vires suas contra eos convertant. Atque hæc in præsentiarum tantum occurrunt. Quod superest, etc.

Ill^mæ et Celsiss^æ Potentiæ V^ræ ... etc.

Signatum: *Levinus Warnerus.*

Pera Constantinopolis 20 Februarij 1657.

CCCLV.

Scrisórea consulului Olandeĭ la Constantinopole *Levinus Warnerus*, despre puterea armată a Țĕreĭ-Romănescĭ, a Moldoveĭ și a Transilvanieĭ. Constantinopole, 31 Marte 1657.

(Vol. 5. D. 558).

Illustrissimi et Potentissimi Domini,

Domini mei Clementissimi,

Illustrissima et Celsissima Pottentia vostra litera 31° die Julij signata novissima post eos qua 9° Martij anno 1656 erant data 27 Febrvarij huc fuerunt perlatae quarum decretum ut flagitanti temporum occasioni accommodetur, summa dabitur opera. Recentissimum hic nunc quod triremes Turcua numero 33. Diu ante solitum tempus hinc eductae Tenedum (quod arduum videbatur) integra et intacta transjerint, militem deportatura, ut affirmatur, in Cretam contra insulas enim anno superiori captas, qua natura ante munita nunc ante, et manu hominum sunt munitissima, nihil dum tentatur. Reliqua classis quoque magna celeritate instruitur indefessa cura Veziri, cujus continua opera versatur, tam in reformanda re militari, quam in reparandis ijs, quae hactenus in Imperio collapsa vel labefactata fuerunt. Et jam quidem omnia ita moderatur, ac providet, ut cum pristina tempora seditionum ac factionum diu fuerint plenissima nunc vel tumultus publici existant nulli vel cum exterint ilico sedentur; sicut nuper factum fuit quando Bira ad Euphratem obsidebatur, et Santalia in Caramania. Similis quoque conciliatio jam presumitur in negotio orbis Damasif, quam nuperrimus Bassa-Alepensis hostiliter aggreditur. Commotiones Transsylvanorum aliorumque vicinorum qui sunt tributarij magis, magisque hosce exasperant; quod nec monita morati nec minas, de quibus 20 februarij scripsi, in proposito permaneant; eoque majori cura nos est quo vires illorum sunt majores. Num praeter Transsylvanum Valachus jam aliquot annos 30000 alit militos, 20000 Bogdanus, uterque Transsylvano obligatissimus, quod antea illum domestico bello liberaverit hunc contra inimicum extraneum deffenderit. Pax cogitatio est de Cosacis conspirantibus qui infensissimi hic habentur cum nunquam quando vacat, desinant infestare mare Euxinum, et adjacentia quam loca compilare ac dissipere ut illo tempore separatim semper vires maritimea sint paranda qua illis opponantur. Quas ob causas tartarus nunc vehementius hinc urgetur ut paratissima habeat qua ad repellendos adversantium conatus valeant. Et jam diversi quoque Bassa et praefecti in confinijs Hungariæ et Transsylvania validissimo milite sese muniverunt qui hinc signum datum præstolantur. Hoc ipso die patriarcha Con-

stantinopolitanus in publico loco, ubi sceleratissimi quivis supplicio assici solent fuit suspensus quod argueritur (misso eam ob causam nuntio a rege Tartariae) cum Moschis et Cosacis clandestina agitasse consilia, quibus arma eorum contra ottomannos suaserit et incitarit. Quod reliquum est etc.

Pera C-polis 31° Martij 1657.

Illmae et Celsismae Potae Vae etc.

Signatum; *Levinus Warnerus.*

CCCLVI.

Pera, 1 August 1658. Estras din notele Ambasadorului frances la Constantinopol *de la Haye*, despre înțelegerea cu Marele Vizir și Residentul Germaniei asupra Transilvaniei, Țěreĭ-Românescĭ și Moldoveĭ.

(Vol. 5. D. 580.)

. . . . Péra, le 22 Juillet (1er Août) 1658.

Le Grand Visier a promis au Résident d'Allemagne qu'il ne tentera plus outre sur la Transsylvanie que de subjuguer les Princes d'icelle et ceux de Valachie et Moldavie, et le dict Résident a promis de la part de Son Maistre qu'il ne assistera aucun de ses princes la, ou de leur donner de la protection dans ces pays.

. . . .

CCCLVII.

1658. Estras dintr'un raport de călătoriă al luĭ *Blondel*, consiliarul Regeluĭ, despre starea Transilvanieĭ, Țěreĭ-Românescĭ și a Moldoveĭ.

(Vol. 5. D 710).

. . . .

Les difficultés de passer en Transsylvanie où le Grand Vizir s'estait acheminé luy-mesme avec l'armée du Grand Seigneur pour en chasser le Ragosj et y establir un autre prince, le grand danger de traverser les provinces de Valachie et de Moldavie, occupées pour lors par les Tartares, au sujet de la ditte guerre du Transsylvain, la longueur du chemin par cette route, et la facilité, au contraire, par le Danube, me firent préférer le voyage par l'Austriche à celuy de Varsovie.

. . . .

CCCLVIII.

Călugărul Ibignacourt, despre pofta de măriri a principeluĭ Valachieĭ. Constantinopole, Maiŭ 1659.

(Vol. 5. D. 737).

. . . . C-pli, May 1659.

Non so se Vostra Signoria habbia inteso il bell humore del Prencipe di Valachia, che, di proprio capriccio si scrive e usurpe il nome d'Arciduca, havendo ei piu messo nelle sue arme l'aquila *bicepite* con la corona Imperiale et flattosi ongere et coronare publicamente in chiesa da un calonico greco, non gia con la corona ma con *toskiul* (?) come portano li ciobargi, cosa veramente assai ridicola; non so quanto durara il suo imperio.

CCCLIX.

Călugărul Ibignacourt, despre cele ce se petrec la Pórtă şi în Valachia. Constantinopole, 26 Iuniŭ 1659.

(Vol. 5. D 738).

. . . . C-pli, il 26 di giugno 1659.

Sono arrivati li tributi di Moldavia, Valachia et Ragusi, et di Transilvania sono giunti altri 50 m. ballari onde si consignara per adesso il tributo di 80 m. ballari et qualque cosa di piu a buon conto delli 500 m. per le spese della guerra. Per il rimanente la Porta havera un poco di pacienza, et si spera che l'ambassadore con gli altri Transilvani saranno liberati dalle cette tonidone (?); tuttavia e detenuto il vecchio Zulficar-Aga, interprete del Gran Signore.

E tutto deposto dalla carica il Kienan Bassa de Buda et quel governo conferito al seide Ahmet Bassa si era in Bossina, a qui la Porta ha ordinato di cultivare buona correspondenza con li confinandi di Sua Majestà Caesarea.

Del resto, qui si gode una pace Ottaviana; si aspettano d'Alessandria alcune nave cariche di robbe, ma non essendo potute passare per essere il canale de Dardanelli tuttavia chiuso da alcuni vasseli veneti, si sono ricoverate a Rodi.

Il signor Ambassadore di Francia differisce tuttalmente la partenza. Ma non havendo piu voce attiva in questa Corte, si crede che verra senz' altro un successore.

Mando a Vossignoria una moneta battuta dal moderno Prencipe di Valachia che si qualifica arciduca e usurpa l'aquila imperiale con la corona. Ogn'uno si ride del suo bell' humore. Ma dubito non durara troppo, essendo il paeze pessimamente satisfatto del suo cattivissimo procedere.

CCCLX.

Adrianopole, 18 Octobre 1660.

Călugărul Ibignacourt, despre starea lucrurilor în Transilvania și despre aducerea în fére a Domnuluĭ Valachieĭ la Adrianopole.

(Vol. 6. D. 1.)

Andrinople, le 18 Oct. 1660.

. . . .

Les Transilvaniens disent que Sa Majesté Impériale veut pescher en eau trouble et se rendre maître d'une pièce de la Transilvanie. Ce que le Résident de Sa dite Majesté a refusé, disant que Sa Majesté ne prétend rien contre la raison, ni qui soit au préjudice de la paix, son intention estant seule de se mettre en possession de ses deux comtez. Mais si Cezet et Satmar, comme les Transilvaniens prétendent, sont de la Transilvanie et hors des deux Comtéz ils ne nous veulent pas laisser; mais qu'ils restent à la Transilvanie. On attend la responce d'Ali-Bassa qui a ordre de s'informer des vieux Turcs des confins. Et si les Transilvains ne manqueront de donner l'argent qu'ils ont promis, les affaires sont pour s'accommoder. Barziai doit avoir eu jusques à hier sa *pristine* liberté pour pouvoir exiger le dit argent. Ma, ce qui pourroit encore causer quelque scandale et peut estre prolonger la guerre en Hongrie, est que le jeune Raccocci se trouve aux deux Comtéz et ses gens font des incursions et provoquent les Turcs qui, ayant eu ces jours passez du pire, en parlent avec beaucoup de sentiment, et l'on craint qu'il en arrive quelque désordre. On a conduit icy, dans les fers, le Prince de Valaquie, bien qu'innocent, pour avoir de l'argent de luy s'il veut estre delivré et obtenir la principauté pour son fils.

. . . .

CCCLXI.

Constantinopole, 25 Ianuariŭ 1662.

De la Haye, ambasadorul Franciei la Constantinopole, către Rege, despre politica Sultanuluĭ.

(Vol. 6. D. 3 și Vol. 7 pag. 202).

25 Janv. 1662.

. . . .

Après une tirade peu élogieuse sur le Grand Seigneur, Monsieur de la Haye ajoute:

Pour ce qui est de la guerre, quoiqu'il en ait entrepris à son âge plus que nul autre de ses prédécesseurs, on doute néantmoins s'il y a le cœur porté, tout ce qu'il a fait d'entreprises en Transilvanie, Valachie et Moldavie étant attribué à l'ambition de son Vizir qui a creu par là acquérir de la réputation et faire parler de soy plus que n'ont fait les autres Vizirs.

. . . .

CCCLXII.

Roboly, residentul Regeluĭ la Constantinopole, către marchisul de Lionne, despre incursiunile Cazacilor în Valachia și 'n Moldova. Pera, 17 Iuliŭ 1664.

(Vol. 7 D. 139).

Péra, le 17 Juillet 1664.

Monsieur,

. . . .

On dit que les Moscovites joints avec les Cosaques sont venus jusques en Valaquie et Moldav'e et qu'ils ont faict de grands ravages, ayant bruslé, saccagé beaucoup de villages, et après se sont retirés.

. . . .

Signé: *Roboly*.

CCCLXIII.

Acelașĭ către marchisul de Lionne, despre victoria luĭ Racoţĭ asupra Turcilor și principilor Valachiei și Moldoveĭ. Pera, 20 August 1664.

(Vol. 7 D. 141).

Monsieur,

Péra, le 20 Août 1664.

. . . .

L'on assure que le Comte de Souches, joint avec le fils de Ragoski, a défait environ 25 m. hommes parmi lesquels estaient les Princes de Moldavie et Valachie, qui se sont sauvés avec des personnes chez eux, quatre Bachas qui ont esté pris et environ cinq mille tartares; le tout faisant environ vingt-cinq mille hommes. On dit aussi que le Comte Serin en a desfaiet pareil nombre en Croatie.

. . . .

Signé: *Roboly*.

CCCLXIV.

Constantinopole, 27 Sept. 1664.

Acelaşi către marchisul de Lionne, despre plecarea Vizirului şi a principilor Valachieĭ şi Moldoveĭ cu armatele lor în ajutorul Uivaruluĭ asediat.

(Vol. 7 D. 147)

Monsieur,

. . . .

On assure que le premier Vizir est parti de Bouda avec environ 20 mille hommes joins avec les Princes de Moldavie et Valaquie quy n'ont peu ramasser que 2 mille hommes chez eux pour aller secourir Ouyvar qui est assiégé et fort pressé — à ce que l'on dit.— Cependant, Monseigneur, il me semble qu'il est nécessaire de me mander ce que je dois dire à ses gens si chers quy me parleront des armées de Sa Majesté, car il n'est pas possible que tost au tard ils ne m'en parlent et qu'ils veuillent peut-estre attendre la fin de cette campagne pour voir les chozes que l'on fera.

. . . .

On m'a assuré de plus que les Turcs ont perdu à cette campagne, en trois dernieres rencontres, plus de 50 mille hommes, et beaucoup des gens de commandement.

Signé : *H. Roboly.*

A Péra lès C-ple, le 27 Sept. 1664.

CCCLXV.

Constantinopole, 15 Novem. 1664.

Acelaşĭ către marchisul de Lionne, despre fuga principeluĭ Valachieĭ în Germania cu tótă familia sa.

(Vol. 7 D. 158).

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Valaquie ayant esté appelé par le Visir et ayant esté avisé sous main par ses amis de la mauvoise volonté du visir envers lui, il s'en est fuy en Allemagne avec toute sa famille, acompagné de cinq cents chevaux.

Cellui de Moldavie est allé trouver le Visir, mais on ne sçait pas encore quel traitement il luy aura faict

Nous sommes icy fort en paix pour le présent et ón ne me refuse rien de ce que je demande à la Porte concernant le commerce.

. . . .

Signé : *Roboly.*

A Péra lès C-ple, ce 15 nov. 1644.

CCCLXVI.

Gheorghe Stefan, principele detronat al Moldoveĭ, către Regele Franciei, despre ajutorul ce s'ar cuveni sĕ i sĕ dea în contra Turcilor. Stetin, 1 Ianuariŭ 1665.

(Vol. 6 D...).

Sacra Regia Christianissima Majestas,

Domine Domine nobis Clementissime,

In extremo rerum praesentium statu ac ultimis cogitatio viribus nostris tot in vanum consultis, et frustra requisitis Christianis principibus (: ne quidquam intentatum amore boni publici relinqueremus quo videremur divino tribunali obnoxij :) novissima desideria nostra, apud christianissimam Majestatem Vestram Regum Potentissime, deponimus, atque per Illustrem et Magnum Virum, amicum et cognatum nobis charissimus, Alexandrum Julium Torquatum a Frangepanijs, Liberum Baronem in honestissimi bellici consilij praesidem, et Colonellum humiliter proponimus. Qui pro ea quà pax est, atque pollet consilij dexteritate et experientia, animi nostri sententiam et voluntatem, fusius latiusque, exponet, atque boni communis pro iuribus promonebit incrementum.—Hunc ut at commissi sibi negotij uberiorem relationem, Sacra Regia Christianissima Majestas Vestra sereno vultu admittere plenamque illi non secus quam nobis si praesentes essemus, in singulis dictis factis fidem adhibere dignetur, non tantum magnopere petimus, verum etiam propter imminentia in orbem Christianum majora pericula quà vehementissime efflagitamus. Aderit in zelo Regio dicimi Humiuis Janor (?) et nos quidem christianissima Majestatis Vestrae auspicia Seculi nec non armis, viris, medijsque adjuti juncto concilio roboreque barbarae infidelium tyrannidi obviam ibimus et feralem in Nos illius impetum ac feroci animo contundemus, longe felicius quam hactenus in caeteris orbis Christiani principibus sperabamus. Ista cum et mutua mortalium omnium societas maxime vero christianae Religionis amor tum certo imminens malorum periculorumve metus exigant, non possumus, quam sanctissime et eficacissime de propensione et clementia Sacrae Regiae Christianissimae Majestatis Vestrae sentire atque in his novi anni auspicijs, cum omnimodo felicissimorum successuum comprecatione Pro Regio ergo nos affectu et Rem publicam sollicitudine omnem in praesens et in futurum adjectis una afflictis provincijs sinceritatem ac subjectionem polliceri.

Sacrae Regiae Christianissimae Majestatis Vestrae.

Stetini in Pomerania
Calend. Januarij. Anno 1665.

Servus devotissimus
Georgius Stephanus
Princeps Moldaviae

Signatum: [illegible]

CCCLXVII.

Pera, 15 Maiŭ 1666.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de la Haye către Regele Franciei, despre schimbarea principeluĭ Moldovei și înlocuirea luĭ cu un Grec din Constantinopole.

(Vol. 8. D. 79).

Sire,

. . . . A Péra, de Constantinople, le 15 May 1666.

J'ai faict publier icy toutes les agréables nouvelles qui sont dans la lettre de Votre Majesté, du Roy de Danemarck déclaré pour Votre Majesté et pour les Estats de Hollande contre les Anglais, du Duc de Brandebourg, des ducs de Brunswick déclarés en faveur des Hollandais contre l'Evesque de Munster, et sans doute que tous ces bruits iront jusques à l'ambassadeur d'Angleterre qui est à la campagne, où il passe d'ordinaire six mois de l'année.

Depuis quelques jours, le Grand Seigneur a changé le Prince de Moldavie, accusé d'avoir intelligence avec les Tartares contre la Porte. Un Grec de Constantinople est allé prendre possession, le Grand Seigneur voulant changer la coutume d'establir aux principautés de Transsilvanie, Valachie et Moldavie, un Seigneur de chaque Pays, mais il les choisira dans Constantinople, afin que leur biens et leurs femmes luy servent d'ostage de leur fidélité.

. . . .

Signé: *de la Haye.*

CCCLXVIII.

Pera, 15 Ianuariŭ 1667.

Estras dintr'un raport al luĭ de la Haye către Regele Franciei, despre principiĭ detronațĭ aĭ Moldoveĭ, Duca și Gheorghe Stefan.

(Vol. 8. D. 196).

Sire,

. . . . Péra de Constantinople, ce 15 Janv. 1667.

On m'a dict que le Résident d'Allemagne qui est à Andrinople avait ordre de l'Empereur de ne point reconnoistre le Génois pour Ambassadeur et de ne se point intriguer dans ses affaires. Si cela est, j'en apprendrai la vérité après que le Génois aura faict quelque séjour à Andrinople.

Par une dépesche de Votre Majesté du 19 Octobre, Elle m'a commandé de travailler s'il se peut à la réconciliation et rétablissement d'un prince de Moldavie qui s'est réfugié auprès du Roy de Suède. Je juge que c'est celui qui s'appelle Stefano, car le dernier dépossédé, qui est ici, se nomme Duca. Il n'y a pas d'apparence que Stefano

puisse estre restabli. Duca, qui a beaucoup d'amis, sollicite pour reprendre sa place. Celui qui la tient aujourd'hui s'appelle Alexandre, qui a aussi sa brigue pour se maintenir. J'en ai escrit l'establissement à Votre Majesté par mes précédentes.

. . . .

Signé : *de la Haye.*

CCCLXIX.

Estras dintr'o depeşă cifrată a luĭ de la Haye către marchisul de Lionne, despre principele Moldoveĭ Gheorghe Stefan, şi despre târdia sosire a scrisorilor la Constantinopole. Pera, 15 Ianuariŭ 1667.

(Vol 8. D, 198).

Monsieur,

. . . . Péra de Constantinople, le 15 Janv. 1667.

J'ai repçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire avec les ordres de Sa Majesté, sur l'affaire d'un Prince de Moldavie dépossédé qui s'est retiré en Suède et sur la restitution de deux vaisseaux de La Ciotat pris par le Corsaire Assan-Beys, à quoy j'ai respondu dans ma lettre a Sa Majesté. L'une des plus difficiles choses de cette ambassade est la longueur du temps que l'on est à recepvoir des responces. Je sçay bien, Monsieur, et je l'ay toujours reconnu jusques icy, que vous prenez la peine d'escrire exactement et en diligence; mais, comme les lettres vont et viennent par mer, je n'ay pas de responce au mois de Janvier des lettres que j'ay escrites au mois de Juin. Il est impossible que ce retardement n'apporte du préjudice aux affaires. C'est un mal sans remède et il est nécessaire d'une grande patience, particulièrement parmi ces barbares.

. . . .

Signé : *de la Haye.*

CCCLXX.

Acelaşĭ către Regele Franciei, despre acţiunea diplomatică începută în ajutorul luĭ Gheorghe Stefan, fostul principe al Moldoveĭ. Pera, 6 Iuniŭ. 1667.

(Vol. 8. D. 229).

Sire, Péra, le 6 Juin 1667.

J'ai repçu le 8 Janvier un ordre de Votre Majesté du 19 Octobre de travailler autant qu'il me serait possible pour le restablissement d'un Prince jadis de Moldavie qui s'est réfugié vers le nord, à quoy j'ai respondu par ma dépesche du 19 Janvier que c'estait une entreprise difficile, et de faict, elle me semble encore telle présentement; mais

depuis peu de jours, un des amis de ce pauvre prince m'est venu trouver au nom de plusieurs aultres qui affectionnent son parti et souhaiteraient son restablissement. Je n'ai pas jugé à propos de m'ouvrir sur les ordres que j'en avais de Votre Majesté; mais, sur ce que j'ay respondu que je serais bien aise de trouver occasion de le servir, il m'a dit qu'il n'y avait point d'autre moyen sinon que ce Prince vinst icy incognito et qu'il me pleust de le retirer dans le palais de Votre Majesté, qu'ensuite ses amys travailloyent à obtenir sa grâce du Grand Seigneur, et moyenant mon assistance on pourrait ensuite espérer de le restablir dans sa principauté. Je me suis offert en tout ce qui me serait possible, et peut estre que par ce moyen les affaires de ce Prince s'ajusteront avec le temps. S'il vient icy, je lui ferai connoistre qu'il est redevable à Votre Majesté des assistances que je lui auray données, et je ne manquerai pas d'informer Votre Majesté de la suite de cette affaire.

. . . .

Signé : *de la Haye.*

CCCLXXI.

Pera, 6 Iuniŭ 1667.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de la Haye către marchisul de Lionne, în privința luĭ Gheorghe Stefan.

(Vol. 8. D. 232).

Monsieur,

Péra de C-ple, le 6 Juin 1667.

. . . .

Vous verrez dans ma despesche à Sa Majesté la proposition qui m'a esté faicte en faveur du prince de Moldavie, et ce que j'ay répondu.

. . . .

Signé : *de la Haye.*

CCCLXXII.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de la Haye către marchisul de Lionne, despre reclamaţiunile ambasadoruluĭ Polonieĭ în contra principeluĭ Moldoveĭ.

Pera, 20 Iuliŭ 1667.

(Vol. 8. D. 248).

Monsieur,

. . . . Péra de C-ple, le 20 Juillet 1667.

Il (l'ambassadeur de Pologne) s'est plaint de ce que les Tartares avaient faict des courses dans la Pologne, contre la foy publique, adjoutant que le Prince de Moldavie leur avait donné passage dans son pays, à quoy le Moufti respondit: «Ne parlez pas tant, Ambassadeur; si ce n'estait quelque considération, on vous mettrait dans une tour.» L'ambassadeur repartit mâchant son poil gris: «Pour le peu que j'ai encore à vivre, je ne me soucierais guère d'estre mis dans une tour pour le service de mon maistre.

. . . .

Signé: *de la Haye.*

CCCLXXIII.

Scrisórea Regeluĭ Franciеĭ către de la Haye, pentru ajutorul de dat la Pórtă causeĭ luĭ Gheorghe Stefan.

Paris, 28 Iuliŭ 1667.

(Vol. 8 D. 232).

Monsieur de la Haye, Paris, le 28 Juillet 1667.

Le Roy de Suède, mon cousin, Monsieur mon frère et le Prince George Estienne de Moldavie m'ayant requis d'employer mon soin et mes offices à la Porte Ottomane pour moyenner le restablissement du dict Prince dans les Estats qu'il a perdus, J'ay bien volontiers consenti à leur désir et vous faict ceste lettre pour vous ordonner de passer à l'advantage du dict Prince tous les offices nécessaires à cette fin, de la manière que vous estimerez la plus propre pour lui estre utile; à quoy m'asseurant que vous ne manquerez de satisfaire, Je ne vous feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de la Haye, etc.

CCCLXXIV.

Tournay, 28 Iuliŭ 1667.

Regele Franciei către Principele Moldovei, despre ordinul dat la Constantinopole luĭ de la Haye ca să ajute causeĭ luĭ Gheorghe Stefan.

Mon cousin,

J'ay resceu par les mains du Baron Spatarius, cy-devant vostre général, la lettre que vous m'avez escritte, et aussitost, suivant la réquisition du Roy de Suède, Monsieur mon frère, et la vostre, j'ai expédié l'ordre que vous m'avez témoigné d'avoir au Seigneur de la Haye Vantelet, mon Ambassadeur à la Porte Ottomane, afin qu'il employe efficacement mon nom et mes offices pour vostre restablissement de la maniere qu'il jugera plus propre pour vous estre utile. Vous trouverez cy joint un duplicata de la lettre que je lui ai escrite.

J'ay beaucoup d'estime et d'affection pour votre personne. Je souhaitterois bien d'estre en estat de mesme pouvoir soulager dans vos malheurs que je prie Dieu de faire bientost cesser et de vous prendre, Monsieur mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Tournay, le 28 jour de Juillet 1667.

CCCLXXV.

9 August 1667.

De Lyonne către Principele Moldoveĭ, despre trămiterea scrisóreĭ, adusă de Milescu, Regeluĭ Franciei.

(Vol. 3. S. D).

Monsieur,

Le 9 Août 1667.

J'ay resceu par les mains de M. le Baron Spatharius, cy-devant général de Votre Altesse, et j'ay envoyé extraordinairement au Roy la lettre dont Elle a cru agréable de me favoriser.

Je luy rends mes très-humbles actions de grâces et la supplie de croire que je ne laisserai jamais échapper aucune occasion de témoigner à Votre Altesse que personne ne compâtit plus véritablement que moy à ses malheurs et ne sera plus aise de s'employer a les faire cesser.

Au surplus, je me remets à ce que le Roy luy mesme respond à la lettre de Votre Altese, et demeure cependant, Monsieur, de Votre Altese,

Le très-humble et très affectionné
Serviteur

CCCLXXVI

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de la Haye către marchisul de Lyonne, despre încercările ambasadoruluĭ Germanieĭ de a căpĕta ajutorul Turcieĭ în cas de războiŭ cu Francia. Pera, 6 Septem. 1667.

(Vol. 8. D. 265).

Monsieur,

Péra, le 6 Septembre 1667.

. . . .

Une barque est arrivée de Marseille qui m'apprend les premières nouvelles certaines de l'entrée de Sa Majesté dans la Flandre. J'attends une victoire ou la conqueste de quelque place importante pour envoyer à la Porte et instruire le Caïmacan de la justice des armes de Sa Majesté; lorsque j'arrive icy, on m'advertit que le Comte de Lisle avait fait au grand Vizir quelque proposition que en cas que l'Empereur d'Allemagne fust attaqué par celuy de France, il plust au Grand Seigneur lui envoyer du secours des principautés de Transilvanie, Valachie et Moldavie, et je sçay bien qu'ils ne fust rien dit de cela dans le renouvellement d'alliance du Grand Seigneur et de l'Empereur d'Allemagne; mais j'ai quelque soupçon sur ce que le Caïmacan dit à mon drogman de l'entrée de Sa Majesté en Flandres et dont il est parlé dans ma despesche du 30 juillet que les Allemands auraient eu la mesme pensée de songer à tirer du seçours des Turcs contre la France, dans les conjonctures présentes.

. . . .

La peste, qui est à Constantinople et à Péra m'a obligé de me retirer sur le canal de la mer noire.

. . . . .

Signé: *de la Haye.*

CCCLXXVII.

De la Haye către marchisul de Lyonne, ministrul afacerilor străine, despre numirea luĭ Duca la tronul Moldoveĭ. Constantinople, 25 Novem. 1668.

(Vol. 9 D. 11).

Monsieur,

Constantinople, le 25 Nov. 1668.

. . . .

Un nommé Alexandre qui fust faict par le Grand Seigneur Prince de Moldavie il y a deux ans, a esté changé depuis peu de jours, et le nommé Duca, cy-devant dépossédé de cette principauté, a esté remis à sa place. Ce dernier a l'approbation et l'estime générale. Il m'a quelque obligation.

Je suis avec tout respect, etc.

Signé: *De la Haye.*

CCCXXVIII.

Larisa, 17 Aprile, 1669.

De la Haye către marchisul de Lionne, cu privire la încheiarea păceĭ.

(Vol. 9 D...).

. . . . Larissa, le 17 Avril 1669.

A la suite d'un long entretien de Monsieur de la Haye avec le Camaïcan, l'Ambassadeur de France disait a celui-ci qu'il fallait bien voir une fin à la guerre; qu'un des plus grands désirs de la France serait de la voir terminer et qu'il voudrait pouvoir y contribuer de son ministère.

«Vous savez, Monsieur l'ambassadeur, me répliqua le Camaïcan, qu'il est venu «un ambassadeur qui nous a offert Grabousi et Sude, Tines, Clissa, et d'autres villes en «terre ferme, les frais de la guerre, bien d'autres présents et 50 mille écus par an de «tribut pour tenir Candie de l'Empire, de mesme que les Valaques et les Moldaves; «mais le Grand Seigneur a son honneur à conserver et ne veut autre trésor que ce «morceau de Roche que nous attaquons depuis 22 ans.»

. . . .

CCCLXXIX.

1671.

Propunerea principeluĭ Valachieĭ de a servi pe regele Franciei.

(Vol. 4. S. D).

Il Signor Principe di Valachia, benemerito dell'Imperatore et della Crestianità, si esebisce servire con l'armi Il Re Cristianissimo contro qualunque nemico.

In breve si licentiarà dalla Corte Cesarea et passarà in Italia.

Quando sia certo che Sua Majesta Cristianissima gradisca l'esebitioe(?), spedirà in Francia sogetto confidente per spiegare piu distintamente il modo et desiderio ch'ha d'impiegarsi per la medesima.

In Italia, nello stato di Principe amico con il mezo di buone corrispondenze aï cenni di detta Majestà ammasserà due milla santi Albanesi et due milla cavalli croati et piu occorrendo mediante il danaro Regio.

Con questi comundati da capi d'esperienza con la Principessa sua consorte et figli si portera poi nella Francia per viver et morire in servigio di quella Corona.

CCCLXXX.

Copiă după scrisórea, scrisă din Mohilow pe Dnistru la 30 Iunie 1672, și privitóre la mișcările armateĭ luĭ Doroschenko.

Mohilow, 30 Iuniŭ 1672.

(Vol. 4. S. D. 161).

Doroschenco n'est qu'à une lieue et demie environ de la ville de Human, ayant une armée de 8 mille hommes au surplus, composée de Turcs des Tartares et des Cosaques. Il avait envoyé souvent des parties vers la ditte ville. Mais il avoit esté battu par ceux de la ville par diverses fois. Il avoit publié ses Universaus aux villes qu'elles ayent à se luy rendre, dont une copie interceptée est entre les mains de Monsieur le comandeur de l'armée. Le Général Romadonowski devait passer le Boristhène avec 20 mille Moscovites et quelque mille Cosaques de delà. Le colonel Sirco qui comande en Général Major, se trouve à Zafloro, où a il aussi quelque partie de Moscovites joints avec ses Cosaques pour le service du Roy. Mon dit Sieur, le commandeur de l'armée, ayant mis de bonnes garnisons dans Human, dans Braïslow, dans Ladissin, est venu auprès de cette ville-ci. Durac et Hincoul, les deux connus Seigneurs réfugiés de Valachie, avoyent fait une course dans ce pays-là pour en apporter de tant plus certaines nouvelles : d'où ils sont de retour avec bon butin et cette fascheuse nouvelle que le Grand Seigneurse prépare absolument contre la Pologne. D'entre ses compagnies qui étoyent venues auprès de cette ville avec mon dit Sieur le comandeur, 600 hommes avoyent passé le Dniester sous la conduite de Monsieur Prascowski et de Monsieur Laski, pour faire une course en Valachie, d'où ils sont aussi de retour avec grande quantité de bestiaus qu'ils y ont pris. On y avoit de rechef commandé devant hier une partie considérable. Mais celle-ci n'y a pas réussi dans son entreprise, car quoyque quelques-uns en emmenerent de bestiaus: mais les piétons, lesquels en avoyent eu 200 pièces pour leur part, y estans restés au derrière au nombre de 18 environ, ayans esté attrappés par les Valaches, perdirent leur butin et leur vie mesme. Hier un Juif, Trucheman de Zwanicez, ville frontière de Podolie, arriva hier de Kilie (autrefois Achileum) la quelle ville est située à l'embouchure du Danube et raconta d'y avoir veu arriver 29 galères chargées de poudres, de balles, de canons, de chaines, de mèche, et autres provisions de guerre dans chaque des quelles il y avoit 400 esclaves chrestiens qui y travailloyent avec des rames et 300 janissaires. Hali-Bassa avec l'armée de 42 mille hommes est campé au bord du Danube, là ou le pont est basti. Toutes les hordes de Bialogrod sont auprès de luy, ayans esté mandées rigoureusement à l'arrière ban, ainsi n'ayans pas laissé au logis que les aveugles et les estropriés. Huit mille Turcs qui ont eu leurs quartiers d'hyver à Kiviow, sont retournés à Bialogrod, car plusieurs y estoyent morts à cause de l'eau mauvaise.

CCCLXXXI.

Iaşĭ, 1 Iuliŭ 1672.

Scrisóre dela Iaşĭ din 1 Iulie 1672, privitóre la turburările întîmplate la fruntariele Moldoveĭ.

(Vol. 4. S. D. 164).

Estant venu ici, j'ay trouvé assez de bruits : car les Polonais et les Cosaques d'auprès de Rascow (ville de l'Ukraine située sur le Dniester) avoyent fait une puissante course dans ce pays-ci, où ils avoyent pillé tout ; mais ils s'en sont revenus après que les Valaches s'estoyent monstrés en campagne. Mais cela m'avoit troublé pour le plus que j'avois appris, que le Grand Vezir étoit déjà à Baba pas loin du Danube, que l'Aga Innaschar avoit déjà passé cette rivière avec les Janissaires, et qu'il se rendra auprès de Camieniecz dans 25 jours ; comme aussi que le Grand Vizir se voyant bravé et sommé par ces courses qu'ils ont faites dans ce pays-ci se hastoit : car autrement il auroit esté demeuré derrière. Je ne puis pas exprimer combien de beaus bleds on comporte au bord du Dniester, ce qui ne cesse pas. Il est à craindre que les Polonais ne se taillent assez de besogne, puis qu'ils somment eux-mesmes les Turcs : Lesquels ont acheté 6000 chariots chargés de bleds en Moldavie où on les prépare et tout ce qu'il faut. Les Valaches font de mesme. Ce n'est donc plus la raillerie : si Messieurs les Polonais en veulent prendre bien garde. Mais quelques uns d'entr'eus le sçavent bien.

CCCLXXXII.

Iaşĭ, 2 Iuliŭ 1672.

Scrisóre din Iaşĭ dela 2 Iulie 1672, privitóre la escursiunile luĭ Hâncul.

(Vol. 4. S. D. 166).

L'irruption de Hincoul, qu'il fit nouvellement dans ce pays-ci, causa grand bruit et grande épouvante. Mais le commun peuple avait souhaité le secours de Pologne et avoit esté prest de se rendre afin que nos gens puissent faire resistance jusqu'au Danube à la puissance turquesque. Le dit Hincoul ayant pillé les habitants et Gentilhommes des deus districts, assavoir de Chocim et de Czerniow, avoit causé beaucoup de bruist, parcequ'il avoit fait massacrer du monde. Ce rude procédé me fait douter de la bonne affection des Valaches vers nous.

CCCLXXXIII.

Scrisóre dela Iazloviecz de la 6 Iuliŭ 1672, despre starea Moldoveĭ în timpurile acelea, şi despre mişcările resboiuluĭ. Iazloviecz, 6 Iuliŭ 1672.

(Vol. 4. S. D. 166).

J'ay couru risque, en faisant tout seul le voyage de Jassy et suis arrivé icy avec grand hazard et fort affamé. Car, je n'ay trouvé point de monde en passant, mais bien de corps morts des gens massacrés et jettés par chemin. J'ay voulu recouvrir ma perte dans ce pays là, et en suis allé tout exprès pour cette fin; mais je n'en ay pas réussi; parce qu'on m'a dit que c'est maintenant la guerre. Cependant, j'avois esté averti de n'y séjourner pas longtemps, parcequ'on me prendroit pour un espion. Le Chancellier de Valachie m'avoit dit que le Grand Seigneur avoit déjà esté à Baba, 12 lieues de delà du Danube, et qu'il vouloit se rendre au plus tard en trois semaines auprès de Camienicez. Pendant mon séjour à Jassy, il y avoit 7 mille chariots à 6 boeufs qui y estoyent venus chargés de toutes sortes de vivres, lesquels devoyent estre suivies des plusieurs autres chargés de mesme. Les appareils et les richesses de ces gens là ne sont pas à décrire Dieu veuille avoir pitié de nous pauvres et misérables!

CCCLXXXIV.

Scrisóre dela Caminiecz (Podolia) din 14 Iuliŭ 1672, despre afacerile Poloniei şi resboiul turco-polon. Camenița, 14 Iuliŭ 1672.

(Vol. 4. S. D. 165).

Il est arrivé un courrier de Monsieur le Chastellain de Podlachie, commandeur de nostre armée avec cette nouvelle, laquelle Monsieur le Major me mande de Mohilou que les Valaches se vengeant des courses faites par Durat ont passé le Dniester avec un corps d'armée entré au poinct du jour dans la Ville de Pampol, ravagé et pillé tout, tué beaucoup de gens, brûlé les villages, emmené plusieurs prisonniers, enlevé tous les bestiaus et eschappé avec tout cela. Nous sommes en attente du pareil traictement et ne nous en soucions pourtant pas. Encore aujourd'hui, Monsieur Gradzinski, fils du feu palatin de Rawa, ayant amassé une partie considérable et ayant pris avec luy quelques cosaques de l'obeissance de Monsieur Hanenco, dont il y avait 300 vis-à-vis de Chocim, vent faire une course en Valachie et s'avancer jusques vers Iassy. Mon dit Monsieur le Major escrit aussi que les assiégés de Human ont besoin du secours et demandent que nos gens viennent à main armée pour faire lever le siége. On leur avoit envoyé de Ladissia 200 dragons et 100 d'ici: mais Dieu sçait comme ils y passeront. On nous mande de Circo qu'il a 20 mille Moscovites outre les Cosaques, lesquels se rendent auprès de luy à Cremieuczuk, pas loin de Czeherin. Ces Turcs, qui attendoyent à Chocim après nostre ambassadeur extraordinaire, alors que j'y avois esté au chasteau et qui me vouloyent enlever, à grand' peine s'en sont echappés eus-mesmes. Ce n'est pas bien fait que la communication avec la Valachie nous est coupée. De quoy la ville de Mohilow se plaint en particulier. Et de fait, nous nous trouvons fort incommodés sans la correspondence avec cette terre-là. Un des gens de Monseigneur l'Evêque est venu de Bratzlavie portant cette nouvelle que le Turcs et Cosaques ont quitté la ville de Human, comme

aussi les Tartares, après avoiz apris que nos gens venoyent à son secours sous la conduite de Monsieur le Chastellain de Podlachie. Hier, le 13 Juillet, vint un juif de Zwaniecz et présenta publiquement deus lettres dont une estoit escrite de Galai au bord du Danube, et l'autre d'autre part, dans lesquelles les juifs avertissent leurs amis par deçà les conjurant de se retirer aus lieu de seureté, parce que le Grand Vizir le 2 Juillet qui fust un Samedy, avoit déjà passé le Danube avec son armée. Cela est confirmé par un courrier qui en est venu de deus lieues de dit Galai. Il dit d'avoir entendu tirer une grande artillerie devant 4 heures. Cela était fait à Oblatziza, au bord du Danube, là où le pont a esté construit pour triompher de ce que le Grand Vizir passoit cette rivière. Ces gens, à leur retour s'estans avancés vers Jassy, ont veu sur le Danube auprès d'un moulin quelques galères chargées de 300 tentes turquesques et trouvé tout le monde occupé dans ce moulin à faire de la farine du froment sans cesse: Et comme ils ne pouvoyent pas parvenir jusques à Jassy, ils ont trouvé un Guidon qui les a conduits par les frontières de Moldavie pour venir ici. Les susdites lettres ont été traduites et leues publiquement. Il y a pourtant plusieurs ici qui ne veulent pas croire tout ceci. On envoyera aujourd'hui une puissante partie d'ici au delà du Dniester pour attrapper ces huict Turcs qui estoyent de naguères venus pour faire révision de vivres à Chocim. Je vous comunique tout ce que nous avons appris jusqu'à présent, et vous ferai bientost sçavoir ce que Monsieur le Chastelain de Podlachie effectuera de bon auprès de Human. Car un de ces jours, il vouloit faire une espreuve pour en chasser les infidèles et les rebelles. Pour quelle fin trente compagnies estoient allées vers luy en diligence. Le reste de compagnies des gendarmes et des Pancernes estoit déjà prest comme il nous mande luy-mesme, nous observant de prier très-ardemment Dieu pour luy. Pour quelle fin, Monseigneur l'Evesque a ordonné des prières extraordinaires que bon Dieu le conduise et l'assiste.

CCCLXXXV.

Iașĭ, 30 Iuliŭ 1672.

Scrisóre din Iașĭ, privitóre la itinerarul Sultanuluĭ spre Polonia.

(Vol. 4. S. D. 168).

le 30 juillet 1672.

Il faut attendre un grand coup du costé du Levant, lequel sera insupportable à la couronne de Pologne. Sa Hautese et le Grand Vizir se sont rendus en personne avec de grandes armées et avec l'artillerie nombreuse, le 20 de ce mois à Cetzove, ville de Valachie, au bord de Prut. Sa dite Hautesse et le Grand Vizir ont esté ici avec de très-grandes et très-splendides suites en passant et en sont allés après avoir fait reposer les armées huit jours et pris quantité de vivres le 28 de ce mois, de vers Chocim où Sa Hautesse se rendra au bord du Dniester le 5 du mois prochain et, après avoir passé la rivière (car les ponts y seront d'abord construits) voudra tenter quelque chose contre la ville de Camieniecz, en suite de quoi il se promet de voir la ville de Léopold.

CCCLXXXVI.

Scrisóre din Leopold, privitóre la înaintările Turcilor.

Leopol, 12 August 1672.

(Vol. 4. S D. 169).

Léopold, (?) le 12 août 1672.

Nous avons reçu des nouvelles de Caminiecz il y a 4 jours, que l'armée turquesque s'était campée à Chocim sous la conduite du Grand Seigneur et du Grand Vizir, ou estans arrivés, il firent d'abord un pont sur le Dniester: par lequel ayans passé cette rivière vendredy passé, s'emparèrent du chasteau de Zwanietz, des aussitôt que nos gens l'avoyent abandonné, où ils mirent d'abord une garnison, se promettans de se pouvoir rendre bientost auprès de Caminiecz d'où Zwanietz n'est qu'à 2 lieues, et de là à Chocim, il n'y a que de passer le Dniester ce qui n'est pas encore certain. Notre armée, tant cette partie qui a esté sous la conduite de Monsieur Prusinowski premierement près de Hussiatin et après sous Tremboula, que celle qui a esté assemblée auprès de Gliniany à deus lieues d'icy, s'est rendue près de cette ville-ci et est-il à craindre qu'elle ne se retire de plus en plus, parceque le Cham Tartare avec son armée et Doroschenco avec la sienne ne sont qu'à 18 lieues d'icy: voire on dit que les Tartares avoyent saccagé le pays et fait des prisonniers mardy passé aux environs de Horow, à 10 lieues d'icy. Dieu sçait ce que nous deviendrons. Toute notre armée icy n'est peut-estre de quatre mille hommes. Cette partie qui est avec M. le Chastellain de Podlachie à Ladissin, sera obligée de s'en sauver avec Hanenco pour venir icy par la Polessie. Tout le monde retire d'icy ses meilleurs meubles en Pologne. Tous les couvents sont licenciés. La ville n'a aucune garnison. Et nous appréhendons que l'ennemi ne vienne pas demain ou après-demain à nos portes.

CCCLXXXVII.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de Nointel către Ministrul relațiunilor externe din Paris, cu privire la înaintările armateĭ otomane în Polonia.

Constantinopole, 12 Octom. 1672.

(Vol. 10. D. 170.)

. . . .

Le Grand Seigneur, après la prise de Kameniecs, ayant préféré une conduite prudente à son ardeur d'avancer plus avant dans le pays, il s'est servi du prétexte que Léopold estant indigne de sa présence, il suffisait d'y envoyer soixante mille hommes, et un capitaine général, Kaplan-Pacha, a esté choisi pour les commander, et les autres officiers et les troupes ont esté composés de huit pachas de Natolie, d'Ibrahim-Pacha, de la Bossine, de douze chambres de Janissaires sous la conduite de Sampsoudgi-Bachi, des milices de Tartarie, leur Kam à la teste, et des Moldaves, Valaques et Cosaques.

Les Turcs se persuadaient, par leur présomption, qu'il y en avait suffisamment pour se rendre maître de la Pologne, et ils inféraient avec apparence de raison qu'ayant pris Kameniecs, la plus forte place du royaume, en sept jours, les autres ne pourraient par résister.

Cette assurance qu'il se donnaient augmentant leur courage, ils se mirent en marche. Les Moldaves et les Valaques tenaient l'avant-garde comme plus instruits dans le chemins du pays, et ils le rendaient plus facile en coupant les arbres qui auraient pu retarder le passage de l'armée ottomane qui les suivoit et dont l'artillerie estait de quatre grosses pièces pour battre la place et de douze de compagne; quant aux Tartares, ils avaient pris une autre route qui est celle des montagnes, et l'on avait laissé le bagage à Kameniecs, chascun se trouvant réduict à se contenter de ce qu'il pouvait porter sur lui et sur son cheval.

Cette incommodité a esté accompagnée d'une autre plus grande causée par le froid des nuits et des matinées, ce qui emportait dans ses troupes, aussi bien que dans le camp de Sa Hautesse, un grand nombre de soldats de chevaux et ç'aurait esté un grand bien pour les chrétiens si la Moldavie et la Valachie ne se fussent pas trouvées en estat de fournir une grande provision de tous les vivres nécessaires, en sorte que toutes les troupes en avaient suffisamment, les paysans les apportant sans risque et s'en retournant fort satisfaits du paiement.

. . . .

Je suis avec un très profond respect etc.

Signé: *Nointel.*

Constantinople, le 12 Octobre 1672.

CCCLXXXVIII.

Constantinople, 21 Octom. 1672.

Estras dintr'o relațiune a luĭ Nointel către Ministrul afacerilor străine din Paris, despre efectivul armateĭ otomane, și despre contingentele moldovene, române, tartare, etc.

(Vol. 10. D. 171).

Constantinople, le 21 Octobre 1672.

. . . .

La plus grande partie de l'armée ottomane ayant achevé de passer le fleuve Nister, Mahomet 4me, Empereur des Turcs, le passa le 16 Août dernier, précédé du reste de ses troupes. L'on fait état que son armée entière peut bien estre tout au plus de six vingt mille combattants effectifs, y comprenant les Tartares, Valaques, Moldaves et les Cosaques, commandés par le Grand Kham, le Prince Jean Grégoire Ghika, Pierre Vaqusde et Dorosensko.

Il y en a qui font monter ses troupes auxiliaires bien plus haut; mais il est certain que tous les Tartares ne montent jamais à plus de vingt mille et que c'est beaucoup pour eux de mettre 16,000 hommes sur pied n'estant pas juste de compter des sept et huit chevaux qu'ils mènent chascun à la guerre l'un de l'autre. La Valachie et la Moldavie ne peuvent pas fournir 6000 hommes à elles deux. Grégoire Gika, qui commande les premiers, est celuy qui a quitté l'Empereur, y estant forcé par le peu de subsistance qu'il lui donnait, et Pierre Vaqusde de la Valachie vient d'estre élevé à cette

dignité par la déposition du Seigneur Duca, fondée sur les plaintes des habitants de son pays, et encore plus sur le défaut du pont construit par ses ordres pour le passage de l'armée, lequel s'estant rompu, il en a fallu bastir un autre.

. . . .

CCCLXXXIX.

Estras dintr'o corespondenţă a luĭ Nointel către Pomponne, despre o nouă îndatorire impusă principilor ţĕrilor române. Constantinopole, 15 Novem. 1672.

(Vol 10. D....)

Monsieur,

Constantinople, ce 15 Novembre 1672.

. . . .

Le Grand Visir voulant insinuer aux Beigs de Valachie et de Moldavie de fournir à l'entretien des troupes qu'on tiendra dans les nouvelles conquêtes, prétend les y engager par la raison qu'ils ne seront plus obligés d'entretenir des garnisons, leur pays n'estant plus frontière; mais ils ont répondu qu'ils n'en avaient jamais entretenu, parcequ'ils vivaient en bonne correspondance avec les Polonais qui sont chrétiens, et l'on croit que par ce moyen ils n'ont fait que différer cette surcharge.

. . . .

Je suis avec tout le respect etc.

Signé: *Nointel.*

CCCXC.

Olier de Nointel către Forbin-Janson, episcop de Marseille, ambasador al Franciei la Varşovia, despre rolul ce ar puté se jóce domniĭ ţĕrilor române la încheiarea păceĭ turco-polone. Constantinopole, 1 Marte 1676.

(Vol. 13, D. 35).

. . . .

De Constantinople, le 1 Mars 1676.

Enfin ne lui en cousterait-il pas *(Il s'agit du Prince de Transilvanie)* pour fournir des vivres et aussi des quartiers d'hiver? Je conviens que les Princes de Moldavie et de Valachie ont des veues opposées et qu'estant absolument intéressés à la paix de Pologne ils la procureront volontiers en rejetant la guerre en Hongrie; mais ils sont des esclaves et non pas des Souverains. Ce sont des Grecs eslevés par argent qui au bout d'une année ou peu plus tombent du trône dans une prison où ils rendent gorge et au-delà de ce qu'ils ont volé. L'instabilité ne leur donne quasi point le temps d'une négociation, et l'esclavage ne leur permet pas qu'ils la conduisent autrement qu'au profit absolu du maistre, au préjudice du leur propre. La neutralité leur est interdicte quoique

nécessaire dans un médiateur qu'ils devront toujours s'appliquer à tromper les Polonais, soit en les amusant ou autrement et qu'ils n'y manqueront pas. S'il s'en est veu se retirer en Pologne et en Allemagne, ç'a esté pour esvitter quelque tempeste qui les menaçait et afin de prendre du temps à se restablir dans les bonnes grâces de la Porte, au dommage de ceux qui les ont réfugiés.

Jugez, Monsieur, sur ces incontestables réflexions de la validité des mesures à prendre avec ces Messieurs-là. Concevés bien, je vous en prie, quel est le plaisir du Visir à pénétrer qu'ils sont employés par ses ennemis afin d'obtenir ses bonnes grâces. N'a-t-il pas lieu de croire que si ceux-cy ne se réduisent au party qu'il voudra, il n'a pas besoin de grandes forces contre eux? Ce ministre n'aura-t-il pas raison de se moquer d'un si grand nombre de tentatives; et que dirait-il s'il les voyait augmenter par les Ambassadeurs d'Angleterre et de Venise auxquels si, après un long et prémédité retardement, il venait des ordres d'agir en ce rencontre, ils ne pourroient estre qu'affin de moyenner en apparence la paix et l'esloigner effectivement, l'intérest ou la passion de leurs maistres, le voulant, de la sorte, afin que d'un costé le Turc n'approche par ses armes de la République et que de l'autre la puissance de Sa Majesté n'en reçoive point un moyen d'augmentation.

De tous ces principes il est très-naturel de conclure que la seule interposition de mes offices peut estre efficace à la fin de laquelle nous aspirons, et que malheureusement nonobstant les avis que j'ai pris la liberté de vous donner, mon estude d'adresse, de disimulation et de patience est sur le point d'eschouer, dans le moment mêsme qu'il y avait raison de m'en promettre le fruict.

. . . .

CCCXCI.

Constantinopole, 1 Marte 1676.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ de Nointel către de Marseille, despre pacea turco-polonă.

(Vol. 11. D. 261).

Constantinople, le 1 Mars 1676.

. . . .

Voila, Monsieur, où j'en étais lorsque les tentatives de Transylvanie, de Valachie et de Moldavie viennent en quelque sorte me desdire par la conviction qu'il apportent de l'extrémité des Polonois qui donne lieu de se moquer des inductions que je voulais tirer de leur puissance.

. . . .

CCCXCII.

Nointel către Marseille, despre încercările Polonilor de a încheia pace. Constantinopole, 1676, 8 Marte.

(Vol. 13. D 41).

C-ple, le 8 Mars 1676.

. . . .

Le Chiaia n'ayant pas hésité de s'ouvrir qu'un si grand nombre de tentatives *(Il s'agit des tentatives des Polonais pour obtenir la paix)* est une preuve évidente de leur extrême faiblesse, je scay qu'il a respondu au Transilvain et qu'il est persuadé que ce prince et ceux de Valachie et Moldavie sont suscités par la Pologne.

. . . .

CCCXCIII.

Nointel către Ministerul Afacerilor străine, despre sosirea unuĭ ambasador polon în Valachia. Constantinopole, 1676, 5 Iunie.

(Vol. 11. D. 267).

De C-ple, le 5 juin 1676.

. . . .

L'on m'avait aussi positivement insinué que c'estait le terme auquel j'estais remis; on a voulu le faire encore plus long en me disant que l'arrivée d'un nouvel ambassadeur ou envoyé polonais en Valachie le retarderait. Mais enfin la response 97 22 8 estant venue le 18 May, j'ai trouvé à propos de renouveler mes instances auxquelles *(chiffres)* a fait respondre *(chiffres)*.

. . . .

CCCXCIV.

Constantinopole, 1676, 5 Iuniu.

Nointel către Marseille, despre negociaţiunile Polonilor.

(Vol. 11. D. 270).

De C-ple, le 5 Juin 1676.

. . . .

Touschant la responce que désire son Excellence sur la négociation avec les Polonais, nous leur faisons sçavoir que leur nation est si inconstante qu'on ne peut rien en attendre de ferme et de positif, ce qui empesche de faire aucune estime de leurs propositions. La preuve s'en tire évidemment de ce que tenant un ambassadeur en Valachie et en Transilvanie, on ne voit encore rien de stable.

. . . .

CCCXCV.

1677.

Articol inserat în capitulaţiunile Porţei cu regatul Poloniei.

(Vol. 11. D. 337 şi Vol. 14, pag. 147).

. . . .

Pareillement, s'il m'arrivait guerre sur un de Roys et autres infidels et qu'il fust nécessaire d'aller en ma propre personne et Majesté Impériale Victorieuse[1]), ou qu'un lieutenant estant destiné avec ma puissante armée et avec les Princes de Transilvanie, de Valachie et de Moldavie marchast contre cet ennemy, et que de la part de cet ennemy quelque personne vinst demander à luy *(au Roy de Pologne)* assistance et secours, que le Roy de Pologne *(Leh Kralj)*, à cause de l'union et correspondance et continuation de l'amitié, sincérité et fidélité à ma Porte heureuse, n'asiste point mon ennemy avec son armée et son trésor, et si de la part de mon ennemy quelque personne alloit au Royaume de Pologne et voulust y assembler une armée qu'on aye à l'empescher, qu'on ne le permette pas et si quelques uns de ses herseks et de ses capitaines et autres, de leur propre volonté, voulaient aller pour le secours de mon ennemy, qu'on ne les laisse pas faire, qu'on ne leur en donne permission ny secrète ny publique. Les princes transilvains m'appartenant, parce que la domination de Transilvanie m'est parvenue par succession de mes grands ayeux et ceux qui sont aussi Roys de Hongrie montrant sincérité à cette Porte, qu'il soit *(s'entend le Roy de Pologne)* en parfaicte amitié avec eux et s'il arrivait un ennemy du costé de Transilvanie qu'il ne luy soit donné de la part de Pologne aucun secours ny en secret ny à descouvert.

---

1) C'est le Grand Seigneur qui parle.

CCCXCVI.

Nointel către Rege, despre intervențiunea sa în favórea principeluĭ Transilvanieĭ. Constantinopole 1677, 1 Iuliŭ.

(Vol 13. D. 224.)

De C-ple, le 1 Juillet 1677.

Sire,

J'ai lieu de soupçonner la continuation de la politique ottomane à exclure tout moyen de l'agrandissement du Prince de Transilvanie, en sorte que bien esloignée de donner les mains à ce qui pourrait augmenter ses Estats et sa puissance, elle voudrait le réduire à la condition des Beigs de Moldavie et Valachie, ce qui m'obligea à me bien garder de proposer, suivant ma première pensée, Royaume de Hongrie en sa faveur.

. . . .

CCCXCVII.

Nointel către Pomponne, despre dragomaniĭ ambasadeĭ francese, și despre Alexandru Mavrocordat, dragomanul Porțeĭ. Constantinopole 1678, 13 Ianuariŭ

(Vol. 5. D.)

C-ple, le 13 Janv. 1678.

Monsieur,

. . . .

Il me reste à vous rendre compte sur le sujet des interprètes et touchant les Maronites de l'Isle de Chipres.

Quant au 1er point, j'ay deux drogmans de cette qualité: le 1er, qui ne sait aucun mot d'Italien ny de François, en sorte qu'il ne s'est jamais meslé d'aucune de mes affaires et qui ne m'avoit prié de luy accorder ce titre que pour s'exempter des droits qui se payent en cet Empire, est d'une des plus considérables familles du païs. Je l'acceptay sur la prière de plusieurs et d'autant plus volontiers que d'autres ambassadeurs ne l'eussent pas refusé. La nouvelle dignité de son père devenu Bey ou Prince de Moldavie, l'ayant engagé de négliger ma protection, il s'est encore trouvé dans une meschante affaire: cherchant avec un Turc la pierre philosophale, d'où le Visir prenant occasion de l'accuser de fausse monnoye, il s'en est fui. Ainsi, il ne faut plus le compter pour mon Drogueman, et dés auparavant cette disgrâce, on lui fit sçavoir que je ne le considérais plus en cette qualité, estant fort en colère contre luy.

Le second, Grec schismatique, pris pour me servir de Trucheman, est le beau-frère de Mavrocordato qui, estant interprête de la Porte et fort attaché, à ce qu'il dit, à vouloir servir Sa Majesté, il n'y a pas d'apparence que je luy puisse donner le desgoust de retrancher son parent du nombre de mes droguemans. L'occasion n'en serait pas prise à propos, puisque déjà, sur certaines communications que je luy demandois, il a insinué plusieurs plaintes que ses services ne fussent pas reconnus, et que Sa Majesté faisant de si grandes dépenses par tout, n'en fasse point à la Porte, ce qui l'a obligé de refuser la participation que je désirais. Il peut, à la vérité, m'informer de plusieurs par-

ticularités, et je croyois qu'il ne deust pas me les refuser, au moins par le motif de plusieurs présents dont je l'ay gratifié; mais il les compte pour rien, son ambition, son intérest et ce qu'il reçoit du Baïle de Venise ont enflé ses prétentions, jusques là que, nonobstant mon impuissance lui offrant une pension à condition de m'informer de tout ce qui se passerait, il n'a pas voulu s'engager ny spécifier ce qu'il prétendoit, remettant le tout au retour de la Croix, dans l'imagination qu'il luy rapportera ou facilitera quelque récompense. C'est un homme qu'il est bon de n'avoir pas pour ennemy; qui, apparemment, tirera de tous costez autant qu'il pourra et qui, nonobstant ce qu'il tire du Résident d'Allemagne, ne laisse pas d'avoir de l'aversion pour luy et pour son maistre

. . . .

Signé: *Nointel.*

CCCXCVIII.

Constantinopole 1678, 19 Aprile

Nointel către Marchisul de Béthune, ambasadorul Franciei la Varşovia, despre unul din articolele păceĭ turco-polone.

(Vol. 5. S. D.)

. . . .

C-ple, le 19 Avril 1678.

L'article qui concerne les amis et les ennemis de la Porte contient en substance l'empeschement au Roy de Pologne de secourir directement ou indirectement par ses armées ou son argent ceux des Roys infidèles Chrestiens, de la part desquels il arriveroit une guerre et contre qui il seroit nécessaire que Sa Majesté Impériale Othomane marchast en personne, ou qu'elle y envoyast un général avec ses puissantes armées et avec ses Princes de Transilvanie, Valachie et Moldavie.

. . . .

Signé: *Nointel.*

CCCXCIX.

Nointel către Rege, despre tractatul de pace turco-polon. 1678, 13 Marte

(Vol. 14. D. 158).

. . . . Le 13 Mars 1678.

Le 1er article pour le réglement des limites de l'Ukraïne . . . . . .

Le 27e pour la justice que demande le nommé Balaban du Prince de Moldavie a esté promis.

. . . .

CD.

Părţi privitóre la Moldova, Transilvania și Valachia, din pacea turco-polonă. 1678, Aprile

(Vol. 14. D. 162).

Avril 1678??

Segno Nobile et Maestoso della Nobil famiglia è risplendente marca conquistatrice del mondo, ...
Re de i Re et autentico Imperatore, ómbra del Signore Iddio sopra la Terra . . . .
Signore di Meca et di Medina, di Gierusaleme et di Constantinopoli . . . .
di Valachia et Moldavia, del Paese di Transilvania . . . .

E potente mio exercito mandato alla guerra di Polonia, Venerabil mio Vezir Ibrahim Pascia che Il Signore Iddio lo sublimi et li magnifici Governatori et Grand ministri et altre Vitoriose Schiere et il supremo Selim Gherai . . . . et honore Giovanni Sobieski, Re et Comandator di Polonia che il suo fine termini in bene . . . .

(Suivent les articles de la Capitulation).

. . . .

Che dalla parte del Re di Polonia, de suoi Principi, Capitani, dependenti et altre che puotre bono causare disturbo non si vsara in modo que sia disturbo et oltragio veruno alle forterre de i confini del mio custodito imperio et altre mie città, borghi, casali et terrenni parimente dal nostro Imperial canto et daquello de i gloriosi miei vestri, e dalli honorati governatori, e dalli rillevati Ministri, et dalli miei victoriosi eserciti, et dalli Moldavi, et daquelli di Dobrigia, da Achirman, da Bender, da Tartari di Boristene et et daltri non sia fatto danno veruno al Regno di Polonia. Dal canto delli governatori di quelle parti habbino a custodire il fiume de Tyr et altri passagij delli Tartari, i quali nel custodirli venissero advizar negligenze et trascuragine levati dal carico siano severamente castigati.

. . . .

Che succedendo guerra contra alcuno delli Re infidelli o d'altri fosse necessario che la Maestà dalla Mia Imperial persona vi andasse essa stessa o vero destinando Ge-

nerale il quale andando contra quel nemico con li potenti miei Esercitti et con li Principi de Transilvania, Valachia et Moldavia andasse alcuno dalla parte del mio nemico a domandar ajuto et socorso, il Re di Polonia in gracia della sincera amicitia et constante unione et corrispondenza non habbia con il suo Esercito et Tesoro a soccorerlo, et se alcuno dalla parte del mio nemico andasse a radunar esercito dal Regno di Polonia, che habbia da impedirlo et non permeterlo, et se alcuno delli herselli delli coro, capitani et altra loro gente di libero loro movimento volesse andar in ajuto del mio nemico, non habbia a lasciarli andare, ne che habbia a darli libera o secretta permissione.

. . . .

Che li mercanti et altri infideli mercanti che sono sotto il comando del Re di Polonia quando vorrano venire in Moldavia et di la nel mio custodito impero per traffi care, che non habbino da venire dalli luoghi indiretti e pericolosi, ma che habbino da venire dalle vie comuni che ordinariamente li mercanti sono stati soliti di venire e se a talli sogiungesse danno alla persona o alli loro beni che s'habbia a trovar et punir il malfatore.

. . . .

CDI.

24 Iuniŭ 1678.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ Duperrier către ambasadorul Sagcha, despre sosirea și conacul armateĭ turcescĭ la Bender.

(Vol. 9. S. D.)

Monsieur,

. . . .

Le 24[e] du courant, l'armée devoit arriver à Bender, où elle s'arrestera 15 jours pour donner temps aux Tartares, Moldaves, Valachs et à deux Pachas qui y manquent de s'y joindre avec leurs trouppes.

. . . .

CDII.

Pera, 2 August 1680.

Guilleragues, ambasadorul Franciei la Constantinopole, către Rege, despre afacerile Turciei și nouile indatorirĭ ale țěrilor române.

(Vol. 16. D. 142).

Sire,

Au Palais de France, à Péra, le 2 Août 1680.

. . . .

Le Pacha de Kaminiesk passe pour le meilleur et le plus capable officier de l'Empire Ottoman pour la guerre et pour la politique; ceste louange est très-médiocre.

Celuy qui estait hazanadar du Visir est parti depuis peu de jours pour lui porter des ordres de marcher vers les confins, et pour obliger les princes de Moldavie et de Valachie de lever des troupes ou de donner de grandes sommes.

. . . .

CDIII.

Caprara, ambasadorul împěratuluĭ Germanieĭ, despre forțele militare ale imperiuluĭ otoman. 26 Iuniŭ 1683.

(Vol. 6. S.—D. 335—446).

Janissaires d'Europe (Infanterie)	29000
. . . .	. . .
Valaches à cheval.	8000
Moldaves à cheval.	12000
Somme totale . .	288000

CDIV.

Guilleragues către Afacerile străine, despre nemulțămirea armateĭ otomane. Pera, 14 Decem. 1683.

(Vol. 6. S. D. 340)

Monsieur, Péra, le 14 Décembre 1683.

Je viens d'apprendre que les Impériaux ont pris Graan, que la disertion, la terreur, le désordre et le murmure contre le Grand Visir et le Grand Seigneur mesme augmentent tous les jours. On m'a asseuré que les Polonais marchaient pour aller en Moldavie, et j'ay parlé à deux hommes de quelque considération que cette alarme a obligés de quitter leurs maisons et leurs employs.

. . . .

Signé: *Guilleragues.*

CDV.

Pera, 31 Decem. 1687.

D. de Girardin, ambasadorul Franciei la Constantinopole, către Rege, despre suirea pe tron a nouluĭ Sultan şi despre atitudinea luĭ Şerban Cantacuzen, domnul Ţĕriĭ-Românescĭ.

(Vol. 19. D.)

Sire,

Péra, le 31 Décembre 1687. 1)

. . . .

On a, contre l'usage, dépesché des Chaous aux Princes de Moldavie et de Valachie pour, en leur donnant advis de l'élévation du nouveau Sultan, leur porter en mesme tems sa confirmation dans leurs gouvernements; au lieu que, par les constitutions, ils sont obligez de se rendre en personne à la Porte, aussi bien que le Tartarkan qui a esté traité de la mesme manière. On prétend, par ce moyen, engager les Moldaves et les Valaques à demeurer dans l'obéissance, et cependant j'ay sceu qu'il est venu des advis de ce costé-là qui donnent lieu de soupçonner de la fidélité du Prince de Moldavie, qu'on dit avoir fait des démarches pour négocier avec la Cour de Vienne.

. . . .

CDVI.

Pera, 10 Februar. 1688.

D. de Girardin către Rege, despre politica luĭ Şerban Cantacuzen şi despre intenţiunile Porţeĭ faţă cu Imperiul Germanieĭ.

(Vol. 20. D.)

Sire,

Péra, le 10 Février 1688. 2)

. . . .

J'ai sceu de plus que la Porte bien informée de la conduite du Prince de Valachie qui, après avoir entretenu correspondance pendant les deux dernières années avec le Roy de Pologne et recognu que Sa Majesté Polonoise estoit hors d'état de tenter des entreprises importantes, a, depuis peu, changé de batterie et pris ses mesures du costé de l'Empereur auquel il a offert de donner entrée dans son pays, pourveu que, luy conservant la souveraineté, il veuille s'attacher à se rendre maistre et à chasser les Turcs de tout ce qui est au-dela du Danube qui servirait à l'advenir de limittes entre luy est l'Empire Ottoman, –s'est déterminée à entrer s'il lui est possible, avec toutes ses forces dans la Transilvanie au commencement de la campagne, au cas que les Impériaux en retirent la meilleure part de leurs troupes pour marcher d'un autre costé et qu'elle a résolu de ne point manquer l'occasion de favoriser l'establissement du Comte Tekely qu'elle juge luy pouvoir estre d'une grande utilité et capable d'une forte diversion soit pendant la guerre, soit en d'autres occasions lorsqu'elle auroit traité la paix.

. . . .

---

1) Reçue la 26 Mars 1688.
2) Reçue le 11 Avril 1688.

CDVII.

D. de Girardin către Rege, despre familia comitelui Tököly. — Pera, 6 Marte 1688.

(Vol. 20. D.)

Sire,

Péra, le 6 Mars 1688. [1])

. . . .

J'ay esté aussi averti le mesme jour par Mavro-Cordato que le Prince de Moldavie a escrit au Visir que la garnison de Monkatz a esté obligée de se rendre à composition, par laquelle on a promis à la femme du Conte Tekely de luy restituer et à ses enfants du premier lit une grande partie des biens qui leur appartiennent en Hongrie et de lui laisser pour son habitation une place dont on n'a pu me dire le nom, à condition néanmoins qu'il y aurait garnison impériale. Cependant, on les a conduits a Vienne avec promesse que la capitulation y sera approuvée par l'Empereur.

. . . .

CDVIII.

D. de Girardin către Rege, despre mórtea lui Şerban Cantacuzen, alegerea şi întărirea luĭ Constantin Brâncoveanu, şi despre acţiunea întreprinsă la Pórtă în favorul comitelui Tököly. — Pera, 6 Decemb. 1688.

(Vol. 21. D.)

Sire,

Péra, le 6 Décembre 1688. [2])

. . . .

La nouvelle de la mort de *Serbano,* Prince de Valaquie, a esté portée à Andrianople le 20 de ce mois par six gentilhommes du pays, lesquels ont, en même temps, demandé la confirmation de *Constantin Braccovano,* neuveu de la femme du deffunt qu'ils ont choisi comme le plus riche et plus capable de les commander. Leur requeste a esté appuyée de 400 bourses, dont 200 ont esté présentées au Visir, 100 au grand Trésorier, 50 au kiaya du Visir et le surplus aux menus officiers et pour les frais des expéditions, avec offre d'en fournir 300 autres pour la campagne prochaine, pourveu que les Tartares n'entrent point en quartier d'hiver chez eux Le Pacha qui commande sur la frontière ne pouvant résister aux présents a confirmé l'élection pro intérim et le Visir et autres officiers, poussés de la mesme avidité, ont d'abord embrassé le mesme party et ont pour cet effect différé pendant deux jours à donner audience à Fonton qu'ils prévoyaient devoir appuyer les intérests du Comte Tekely. Il n'a esté introduict chez le grand Visir que le 22, dans le tems que Capigilar Kiayassi a esté chargé de porter en Valaquie la confirmation avec la veste et l'espée.

Il a représenté au Ministre que non seulement il agissait contre les intérests de l'Estat, mais aussi contre les paroles qu'il m'avait données de profiter de la première ocasion

---

[1]) Reçue le 16 Avril 1688.
[2]) Reçue le 18 Février 1689.

pour l'establissement du dit Comte qui restait avec ses faibles troupes exposé aux insultes des ennemis sans avoir aucune retraite; mais il n'en a peu tirer d'autre advantage qu'une assignation de 50 bourses sur les 300 que le Prince doit fournir et promesse de lui donner des quartiers d'hiver ou en Valaquie, ou à Viddin, ou aux environs. Il m'avait fait tenir une lettre du dit Comte du 16 octobre, par laquelle il m'a donné advis de la victoire qu'il a remportée vers ce temps-là sur 7000 Hongrois qui escortaient 200 barques chargées de canons, mortiers et autres choses nécessaires pour assiéger Viddin. Il me marque qu'il les a entièrement défaits, que peu d'entre eux se sont sauvez après avoir jeté leurs armes, qu'il a fait un grand nombre de prisonniers dont la plupart augmenteront ses troupes et gagné quarante estandards qu'il a envoyez au Visir.

Je n'ai pas estimé, Sire, que, dans l'estat où sont à présent les affaires, il fust à propos que je renouvelasse les instances que j'ay souvent fait pour sa conservation et empescher qu'il ne soit livré à l'Empereur en traitant la paix. Le Grand Visir en a toujours rejetté la pensée comme d'une infâmie dont il est incapable, et m'a souvent asseuré qu'il ne se trouvera jamais aucun Ministre dans cet empire qui puisse consentir à une pareille lascheté.

J'ai donc seulement chargé Fonton de m'informer de toutes les résolutions que la Porte prendra à son esgard et de concourir secrètement avec ses agents pour lui procurer les advantages qu'il pourra désirer.

. . . .

CDIX.

Versailles, 1689. 21 Ianuar.

Regele către D. Girardin, despre folósele păceĭ turco-polone și despre ajutorul dat comiteluĭ Tököly.

(Vol. 21 D.)

. . . . A Versailles, le 21 Janvier 1689.

C'est ce qui vous doist obliger de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour procurer la paix présente de la Pologne avec les Turcs qui ne peut estre que tout avantageuse au bien général de nostre religion, tant parce qu'elle ne peut jamais recevoir un plus grand préjudice que celui dont elle est menacée par l'adresse qu'ont eue les princes protestants d'engager l'Empereur dans le dessein qu'ils ont d'opprimer les catholiques, que parceque rien ne peut estre plus contraire au but de la ligue protestante que de mettre le Roy de Pologne en estat de retirer la Prusse ducale des mains de l'Electeur de Brandebourg et d'empescher que l'Empereur ne devienne paisible possesseur des principautés de Transilvanie, Valachie et Moldavie, et en cela, les Turcs y trouveront aussy leurs avantages. Aussi j'ai lieu de croire que vous n'aurez pas beaucoup de peine à les porter à cet acommodement présent, et la place de Kaminiesk démolie leur doit estre d'autant moins considérable qu'ils ne possèdent plus rien aux environs et qu'ils ne la peuvent plus conserver qu'avec des dépenses excessives qu'ils employeront bien plus utilement pour eux contre l'Empereur.

Ils auraient fait plus prudemment de faire le Comte Tekely hospodar de Valakie que de donner cette principauté à un autre bien moins capable de faire de la peine à l'Empereur. Vous devez cependant continuer de rendre de bons offices au Comte Tekely.

. . . .

CDX.

Wohner,[1]) însărcinatul de afacerĭ, către Ministrul Afacerilor Străine, despre pretenţiunile Chanuluĭ asupra Valachieĭ şi Moldovei, şi despre favorurile şi ajutórele acordate de Turcĭ comiteluĭ Tököly. Adrianopole, 1689 5 Marte.

Monseigneur, (Vol. 21. D).

. . . . Andrinople, le 5 Mars 1689. [2])

Le 21 (Février), le Résident du Prince Abasy fut parler au Grand Visir qui lui demanda s'il n'avait pas quelques nouvelles de Transilvanie. Il lui fit réponse qu'il estait fort difficile d'en avoir depuis que le Comte Tekely tenait tous les passages fermez, qu'il venait de recevoir une lettre par la Moldavie dans laquelle on lui marquait la méchante foy des impériaux qui désolaient les pays, qui n'attendait que la sortie de l'armée ottomane pour se joindre avec elle au nombre de 30,000 hommes. Le Visir lui répliqua: Est-il bien vray ce que vous me dites? — Oui, Seigneur, répondit-il, et j'en répons de ma teste, — Allez, reprit le Visir, chez vous; nous ne sommes plus d'humeur d'entendre vos menteries.

Le 23 fut employé en conférence chez le Chan des Tartares où les principaux conseillers du Grand Seigneur se trouvèrent avec le Visir. On y disputa assez longtemps sur les prétentions du Chan qui ne lui furent point accordées. Il prétendait qu'on lui accordast pour deux de ses fils dont six sont avec luy à l'armée, la Valaquie et la Moldavie aux mêmes conditions que les Princes Chrétiens. Pour le satisfaire en quelque manière, on lui a donné 200 bourses à prendre sur la Valaquie et Moldavie. Il en a reçu 200 autres du nouveau prince de Valaquie, pour empescher que les Tartares n'y prissent leur quartier d'hiver et dans la crainte qu'on ne donne cette province au Comte Tekely; les Valdaques ont unaniment juré de donner jusques à leur chemise pour l'empescher, ce que la Porte n'ignorant pas, on aura soin de la leur oster. Le nouvel esleu, nepveu du desfunt, très riche et très attaché à la Maison d'Autriche, correspond avec le Comte Veterarir (?) et n'a peu s'empescher de témoigner son ressentiment contre le Comte Tekely en reprochant au Comte Sandor, son envoyé, qu'il sçavoit ses négociations pour avoir la Valaquie, mais qu'il avait en main le moyen de l'empescher. Comme il n'y a rien de secret en cette cour, il apprend tout par le Drogueman de l'Empereur, Jeanaky, qui est son agent; et comme il a en main de quoy dépenser, il sçait toutes les démarches qu'il ne manque pas de faire sçavoir au Prince de Valaquie, qui les communique à un prestre du Cardinall Bonvizi qui est à sa cour et correspond avec le dit Cardinall

[1]) M. de Girardin est décédé.
[2]) Reçue le 19 Juin 1689.

par le moyen du Comte Weterany. Ce prestre est le mesme qui fut envoyé à la Princesse Ragosky avec des lettres du dit Cardinall du Marquis de Baden et de Caraffa, pour exhorter la Princesse à se rendre.

Le 24, le Chan des Tartares fut régalé dans le serraill par le Grand Seigneur. Ils se firent mille amitiés. Il a prié le Grand Seigneur de ne point quitter Andrianople, et que c'estait assez que son visir allât à l'armée. Il resta jusque sur le soir avec le Grand Seigneur et, à la sortie du serraill, on fit couper les testes de 4 rebelles d'Asie, dont l'un estait un de leurs chefs. Le dit Chan fut régalé par le Grand Seigneur d'un sabre, d'un arc, carquois et flesches couverts de pierreries. Le présent pouvait bien valoir 20 mille escus.

Le 25, le Chan fit advertir le Comte Sandor, le Sieur Berthoti, tous deux agents du Comte Tekely, par le Résident qu'il a en cette cour qui est archiwaire de la cour ottomane et vieillard d'une grande expérience, d'aller parler au Grand Visir et d'entendre de sa bouche les résolutions qu'on avoit prises en faveur de leur maistre, ce qu'ils exécutèrent l'après-midy. Ils furent introduits par le Capigilar Ayassi et le Résident du Chan des Tartares. Le Visir s'estendit beaucoup sur les bons services que le Comte Tekely avait rendus et rendait continuellement à la Porte, disant ensuite. «De quelque côté que les affaires tournent, nous aurons soin de lui, et avons en nos mains *des principautés à lui donner*. Et, a-t-on jamais ouy dire que la Porte aye abandonné ceux qui l'ont servie ou qui se sont mis sous sa protection ? Ce que nous voulons faire pour luy est déja arresté, et avec l'aide de Dieu, nous le mettrons bientost en exécution Remarquez bien ce que nous vous disons. Ce que nous avions résolu il y a déjà du temps s'exécutera. Le Prince sera content.» Puis, s'adressant au Comte Sandor: «Comme vous estes venu avec le Chan, il est aussy à propos que vous alliez avec luy. Je vous ferai donner des chevaux et vous serez tous contents». Ils furent ensuite communiquer le detail au Bahir Aga, premier Ministre du Chan qui dit au Sieur Sandor: «Nous parlerons plus au long dans nostre marche.»

. . . .

CDXI.

Adrianopole, 1689 1 Iuniŭ.

Wohner către Ministerul Afacerilor străine, despre condițiunile păceĭ turco-polone.

(Vol 31. D.)

Monseigneur,

. . . . Andrinople, le 1-er Juin 1689.[1])

Ayant reçu le chifre de Mr. L'abbé Girardin, je fus trouver le Grand Visir et luy dire, qu'à la considération de l'Empereur de France, le Roy de Poulogne voulait bien entendre à une paix séparée, mais qu'il fallait qu'on lui donnât quelque satisfaction pour tant de frais de guerre que luy et la République avaient faits. Vous savez, m'a-t il dit, que nous en avons fait plus qu'eux. Néanmoins, comme le Roy s'est bien voulu mesler de cette paix, je m'en remettrai à tout ce qu'il trouvera juste et raisonnable; mais,

---

[1]) Reçue le 26 Juillet 1689.

voyons un peu ce qu'ils prétendent. — Je lui ai répondu que le tout consistait en trois points :

Le premier est la restitution de Caminiets.

Le second est la cession de la Moldavie ou Valaquie.

Le troisième au rappell des Tartares qui se sont establis et habitués dans la Moldavie.

Au premier point, il n'a fait aucune difficulté, en disant: On peut leur donner, mais démantelé ou démoly.

Quant à la Valaquie et Moldavie, ils peuvent aussi bien demander Andrinople.

En ce qui touche les Tartares, on peut facilement accommoder cet article; mais je m'étonne que l'envoyé qui se trouve auprès du Chan, au lieu de parler de quelque traité particulier avec la Pologne, il demande aussy une satisfaction pour les Moscovytes. Je luy dis que, selon les apparences, il parlerait autrement quand il sçaurait que l'exprès du Comte Thokoli estait arrivé icy. Eh bien, reprit-il, je sçauray escrire au Chan des Tartares qu'on escoute ses propositions si elles sont raisonnables.

. . . .

C'est aussy, Monseigneur, ce que je lui ai escrit en chiffre, mot à mot par le mesme M. de Lasseney qui partit hier à midy, après avoir reçu cent escus de présent du Grand Visir, et des chevaux de postes, et des lettres pour le Prince de Valaquie et de Moldavie pour luy fournir ce qui lui serait nécessaire. Le Grand Visir a voulu qu'il allât à Widin pour informer son maistre de tout, alléguant qu'il fallait que rien ne lui fust caché afin que, quand il escrirait en Pologne, on peut tenir le mesme language. Il luï a de plus dit qu'il estait nécessaire que le Prince Tokely restât de ce costé du Danube, qu'il luy avait envoyé du monde, qu'il lui envoyerait toutes les provisions et tout ce qu'il avait besoin, ordonnant à Husein Pacha de luy donner ses propres tentes, mulets et chameaux et que pour les entreprises il pouvait entreprendre ce que bon lui semblerait sans en attendre des ordres particuliers.

. . . .

CDXII.

Marchisul de Béthune, ambasadorul Regeluĭ la Varşovia, către Wohner, despre pacea turco-polonă şi despre negociarea eĭ. 1689 2 August

(Vol. 21. D.)

. . . . Le 2 Août 1689.

Caminiek estant donc la pierre de scandale, il fault employer tout le crédit de la France pour obtenir une déclaration positive que la Porte consentira de le rendre et aussitost que vous aurez obtenu ce point le plus important du traité et que vous nous l'aurez fait sçavoir, on nommera icy des commissaires de part et d'autre pour revenir au second point qui regarde la Moldavie et la Valaquie, et sur le 3e au sujet des Tartares de Krim qui se sont establis dans le Budjak; et comme le Visir m'a marqué de l'inquiétude de ce que l'envoyé du Roy auprès du Han avait marqué que la Pologne intéressait extrémement pour la satisfaction des Moscovites, vous pouvez laisser expérer au grand Visir que, s'il consent à la restitution de Kaminiak, satisfaction lui sera donnée sur les autres

points que l'on mesnagera de ce costé icy que S. M. Polonaise traitte sans les dits Moscovites. Quant à l'armistice de quelques mois que le grand Visir a proposé, il ne convient point — au Roy de Pologne de l'accepter, puisqu'il ne servirait qu'à occasionner des plaintes et des soupçons aux alliés sans que la Pologne fut asssurée de faire la paix avec les Turcs, lesquels voudraient se régler un traité sur le succès bon ou mauvais qu'ils obtiendraient en Hongrie de cette campagne; mais on pourrait sans déclarer l'armistice agir comme s'il y en avait un et les ministres de France se chargeront de l'obtenir, que le Roi de Pologne n'attaquerait point Caminieck de force en cette campagne et qu'ils n'entreront ni en Valaquie ni en Budjuk, et que le Grand Vizir ordonnerait au Han de retourner en Krim sans faire des courses ou de passer en Hongrie, où il ferait tourner tout l'avantage de la Hongrie du costé des Turcs. Les armés de la couronne et de Lithuanie seront très-fortes en cette campagne malgré la rupture de la diète, Le Roy ayant presté une somme considérable à la République et le Grand Vizir doit compter que la Pologne soutiendra la guerre sans relache jusques à la restitution de Caminiek, qu'elle ne pourra jamais manquer d'obtenir par un traité général si elle demeure dans la ligue.

Agissez donc incessamment, Monsieur, dans cette importante affaire et donnez la gloire à la France d'avoir ménager une paix avantageuse à la Pologne. Je vous dirai pour vostre information particulière que si l'on rend Caminiek fortifié, on pourra relâcher icy des prétentions sur la Valaquie et trouver des tempéraments pour la Moldavie.

. . . .

CDXIII.

1689 2 August — Copia unuĭ articol dintr'o scrisóre a d-lor de Béthune și de Gravel adresată luĭ Wohner la 2 August 1689, și privitóre la condițiunile păceĭ turco-polone.

(Vol. 22 D.)

. . . .

Le sieur de Wohner a déchiffré cet article et l'a envoyé à Monsieur de Croissy de la manière qui suit:

«Ne serait-ce point une chose praticable, Monsieur, que la Porte pust ménager «la paix de la manière suivante: que l'on rendist Kaminiek à la Pologne fortifié, que «l'autre fist le partage de la Moldavie, en manière que les bords du Danube demeuras- «sent aux Moscovites et ceux du Dniéper aux Polonais, et que de la Moldavie les???? «et les Polonais, qui ont d'égales prétentions, on investit le Comte Tekeli».

Au lieu que s'il l'eust bien déchiffré, il aurait veu qu'il contenait:

«Ne serait-ce pas une chose praticable, Monsieur que la Porte pust ménager la «paix de la manière suivante: Que l'on rendist Kaminiek à la Pologne fortifié, que l'on «fist le partage de la Moldavie, en manière que les bords du Danube demeurassent aux «Moscovites, et ceux du Dniester aux Polonais, et que de la Valaquie, sur la quelle l'Empereur et la Pologne ont d'égales prétentions, on investit le Comte Tekeli».

. . . .

CDXIV.

Abatele de Girardin către marchisul de Béthune, despre luarea Hirşoveĭ şi înaintarea armatelor otomane. Pera, 1689. 4 August

(Vol. 21. D.)

Monseigneur,

. . . . A Péra, le 4 Août 1689.

Hershova a esté pris le 15 Juillet avec un passage au-dessus nommé la Porte de fer. Les forteresses de Lugosh et Shebesh ont esté abandonnées des Impériaux qui se sont retirés dans la Transilvanie, de sorte que le passage estant libre jusqu'à Temiswar, il est certain que le Comte Tekely y fera entrer des troupes et des provisions. — Le Prince de Valaquie est en chemin pour se joindre à luy et le Chan des Tartares en personne de l'autre costé du Danube.

. . . .

CDXV.

Wohner către marchisul de Béthune, despre relaţiunile luĭ Tököly cu Brâncovénu, şi despre scirile date de principele Moldoveĭ. Sofia, 1689 23 August.

(Vol. 21. D.)

Monseigneur,

Au camp devant Sofia, le 23 Août 1689.

. . . .

Le Résident du Comte Tekely est en grande société avec le Drogueman de l'Empereur Jeanaky, tant par ordre de son maistre que parce que le Prince de Valaquie dont le mesme Jeanaky est Résident, lui a escrit de garder une étroite correspondance a l'exemple des maistres qui se sont festivez et faits des régales continuels tout le temps qu'ils ont esté ensemble. Le dit Prince de Valaquie a mesme offert son monde au Comte Tokoly pour entrer en Transilvanie. Il s'est mesme offert d'y venir en personne, mais j'ay assez témoigné au Résident du Comte que les offices forcés ne se mettaient jamais en ligne de compte, et qu'il devoit conoistre un grec qui n'est amy que par raison d'Estat.

Cependant, le Comte Thokoly a repassé le Danube et a marché pour joindre le Serraskier. Il n'a pas esté possible d'attirer de ce costé le Prince de Valaquie. Il a resté aux environs d'Erchova avec ses quatre mille hommes.

. . . .

Le Prince de Moldavie escrit au Visir que le Chan des Tartares a fait une trève comme il croit avec le Moscovite qui s'est retiré vers le fleuve de Sem, du costé de Novgorod, et que le dit Chan devait marcher le 27 de Juillet de Badiac et prendre sa route vers le Pruth, passer à Falzin et de là aller vers la Valaquie. Cependant, L'émir Aga qui en est revenu hier au soir, a rapporté une lettre du Chan qui est pleine d'équivoques et des compliments. Il ne dit pas qu'il soit marché ny quand il marchera, ce qui mit le Visir dans une mélancolie très-profonde. Le dit Moldave a encore envoyé une lettre du

Seigneur Lasheny qui est en Pologne au Comte Thokoly son maistre, mais comme elle estait en chifre, il l'a fallue envoyer au dit Prince pour en sçavoir le contenu. Tout ce qu'on en a peu lire est que tout a réussi comme il l'a souhaité, que le Comte Jablonosky a esté trois fois chez luy, et que, malgré les offres du nonce et de l'envoyé de l'Empereur, tout estait conduit au port.

Le dit Prince de Moldavie marque aussi qu'il a fait conduire deux étrangers jusques à Babadag, dont l'un est Français et l'autre Polonais, pour de là aller à Constantinople. Le Basha a esté plus circonspect et ne les a pas voulu laisser passer sans ordre du Visir. Il a icy envoyé un exprès que le Visir a renvoyé avec ordre de faire toute sorte d'honneur à ces deux étrangers et les convoyer jusques à Galaba.

. . . .

CDXVI.

Sofia, 22 Octom. 1689.

D. de Castagnères, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, către Rege, despre starea politicei otomane.

(Vol. 22. D.)

Sire,

Sophie, le 22 Oct. 1689.[1]

. . . .

Cependant, je fais scavoir à Messieurs de Béthune et de Gravel par la lettre que je leur escris la réponse qu'il m'a faite touchant Kaminieck et les Provinces de Valachie et de Moldavie; et comme ils marquent par leurs lettres si on rend Kaminieck fortifié, la Pologne se relâchera de ses prétentions sur la Valaquie et qu'on trouverait des tempéramens pour la Moldavie. Je leur donne avis qu'ils peuvent dès à présent trouver ces tempéramens, afin que, si les apparences me trompent et que par hasard les dispositions de la Porte soient aujourd'huj plus favorables que je ne pensais, on ne s'expose point à laisser échapper l'occasion, par négligence, et que j'aye le temps d'obtenir icy la ratification de ce qu'ils auront conclu, avant qu'on y ayt celui de changer de résolution et de faire quelque traité contraire avec les Impériaux.

. . . .

(Prise de Viddin. Tekely)

. . . .

Cependant, il *(Le Comte Tekely)* m'a fait entendre qu'il s'était ménagé une retraite au près du Kam des Tartares et comme il m'a demandé s'il pouvait toujours faire espérer à ce Prince les 30 mille escus que le Sieur de Wohner lui avait promis en cas que je l'establis dans la Transilvanie, je dois dire à Votre Majesté que l'ordre que Monsieur Girardin avait reçu d'Elle pour le Grand Visir par sa lettre du 10 Déc. 1686, il l'avait donné au Seigneur de Vohner pour le Kan, le croyant plus capable d'exécuter la chose et n'ayant pas cru praticable d'offrir de l'argent au Visir pour une affaire d'Estat et c'est en vertu du pouvoir de Monsieur de Girardin que le Sieur de Vohner avait fait

---

[1]) Reçue le 26 Février 1690.

cette avance, de sorte que le Comte Tekely s'est informé de moy si le dessein de la Transilvanie estant devenu impossible, on ne ferait pas la même chose pour la Moldadavie, dans laquelle il pourrait entretenir une armée pour faire des courses en Transylvanie, où il trouverait bien des gens disposés à la révolte. Je lui ai dit que j'en écrirais à Votre Majesté, mais que, ce projet ne se pouvant exécuter que lorsque la Pologne ferait sa paix particulière avec la Porte, il ne devait jamais oublier que son intérest estait que cette paix se terminât promptement. Je lui ai fait part ensuite de mes doutes sur le Kan des Tartares. Il est convenu avec moy qu'on devait estre persuadé que les Turcs ne feraient rien sans l'aveu de ce Prince. Je l'ay prié de le pressentir là dessus lorsqu'il le verrait, ce qu'il m'a promis de faire, et de me rendre un compte exact de tout ce qu'il en apprendrait en m'assurant que, puisqu'il devait regarder la paix de Pologne comme la première cause de son establissement, il n'omettrait rien pour la faire réussir. Mais ce qu'il m'a dit de très-considérable et qui a rapport à ce que j'ay déjà escrit à Votre Majesté, est qu'il a veu entre les mains du Prince de Valaquie une lettre du Kan escrite depuis peu, par laquelle il luy mandoit qu'il eût à l'avenir à ne recevoir d'ordres que de luy. Un des fils du Kan lui a aussi donné des marques de quelque nouveauté dans leurs prétentions. Ils peuvent assurément avoir des vues de la faiblesse de cet empire, et ce serait là le dénouement de tous les délais que ce Prince a apportés jusqu'à ce moment pour se joindre aux troupes du Grand Seigneur.

. . . .

J'ay vu ce matin le Visir. Je lui ai dit que j'avais escrit à Monsieur de Béthune conformément à notre dernière conférence. Il m'a remercié et m'a donné parole qu'il m'informerait de tout ce qui arriverait de nouveau dans cette affaire. Je lui ai parlé ensuite de la visite que j'avais reçue ce matin, de la satisfaction du Comte Tekely; qu'il paraissait comblé de ses grâces et qu'il estait parti plein de zèle pour concourir par quelque entreprise rigoureuse à tous les soins qu'il prenait pour la gloire et pour la conservation de cet empire. Je lui ai dit que j'avais fort assuré le Comte du soin qu'il voulait prendre de sa fortune; et, sur ce que je luy ay demandé si je ne pouvais rien escrire à Votre Majesté de positif sur ce sujet, sa réponse a esté que la protection que cet Empire donnerait à Tekely serait toujours publique; que, quand ils souffriraient encore plusieurs années de la guerre contre l'Allemagne, elle n'obtiendrait jamais que la Porte abandonnât cet homme qui l'avait si bien servie et qui luy pouvait estre si utile, et qu'asseurément on lui donnerait un des meilleurs pays de l'obéissance du Grand Seigneur. — Je lui ai réparti que le Porte avait des Estats assez à choisir pour y establir un homme du mérite et de la réputation du Comte; qu'il servirait toujours l'Empire Ottoman avec une égale utilité en quelque endroit qu'on le plaçât; que cependant, la Transilvanie, la Valaquie et la Moldavie estaient les provinces les plus à sa bienséance et dans lesquelles il serait en estat de rendre des services plus importants. Le Visir m'a respondu que la Valaquie estaït occupée par un Prince du choix du Grand Seigneur; que, pour la Transilvanie, on avait autrefois dessein d'en investir le Comte, mais que les choses avaient bien changé de face; que cela n'estait plus en leur pouvoir, et qu'il n'y avait que du costé de la Moldavie où l'on pourrait faire quelque chose pour luy. Je m'étais assez attendu à ses réponses. On m'avait déjà appris que celui qui gouverne en Valaquie payait trop grassement la protection du Visir pour en être jamais abandonné et je sçavais aussi que les Impériaux estaient maistres de toute la Transilvanie.

. . . .

CDXVII.

Adrianopole, 18 Novem. 1689.

D. de Castagnères, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, către Rege, despre purtarea și greșelile luĭ Wohner, fostul însărcinat de afacerĭ.

(Vol. 22. D.)

Sire,

Andrinople, le 18 Novembre 1689. [1])

. . . .

(*Monsieur de Castagnères se plaint au Roi de la conduite déloyale du Sieur de Wohner.)*

Ce qu'il y avait de positif, était l'ordre que j'avais dans mes instructions de suivre ce qu'il *(de Wohner)* avait commencé. Il me semblait que les choses qu'il avait faites étaient en assez bon chemin, excepté seulement les articles de Moldavie et de Valaquie qu'il n'avait jamais entendues et qu'il avait négligées par les raisons que j'ai expliquées à Votre Majesté par ma lettre du 22 de l'autre mois; que ce que je n'approuvais pas en sa conduite se devait peut-être imputer ou à faiblesse, ou à légéreté d'esprit; que, d'ailleurs, soit qu'il fust innocent, soit qu'il fust coupable, il importait à Votre Majesté que cet homme ne portast pas le secret des affaires chez les ennemis dont il estait né sujet . . . . Je ne songeai donc qu'à l'entretenir de grâces et de récompenses, en attendant les ordres de Votre Majesté.

. . . .

CDXVIII.

Adrianopole, Februariŭ 1690.

D. de Castagnères către marchisul de Béthune, despre Valachia și Moldova în pacea turco-polonă.

(Vol. 7. S.—D. 1).

Monsieur,

Andrinopole, le 6 Févr. 1690.

. . . .

On croioit en Pologne, et non sans raison, quand vous m'avez escrit que les Turcs seroient dans la nécessité d'accepter la paix à quelque condition qu'on pût la leur proposer; on vous mandoit qu'ils avaient sy facilement passé par dessus les régles de la bienséance de leur religion touchant la restitution de Kaminieck, en façon qu'il estait naturel d'espérer qu'ils cèderoient pareillement la Moldavie et la Valaquie, veu le malheureux estat où estoient lors leurs affaires et l'on peut croire que c'est qu'ils ne pouvoient plus conserver ces provinces, il leur seroit moins désagréable qu'elles passassent entre les mains des Polonais que dans celles de l'Empereur.

. . . .

Signé: *Castagnères de Chasteauneuf.*

---

[1]) Reçue le 26 Février 1690.

CDXIX.

D. de. Castagnères către Rege, despre scirile privitóre la tractativele păcei turco-polone. Adrianopole, 11 Fevruar. 1623.

(Vol. 22. D)

Sire,

Andrinople, le 11 Février 1690. [1])

. . . .

(*D'après une lettre de Wohner laissant entendre que la Porte était résolue à ne faire ni paix ni trêve avec l'Allemagne, mais que les Turcs étaient disposés à acheter la paix à quelque prix que ce fût, Sa Majesté Polonaise crut cette paix si facile qu'Elle augmenta ses prétentions.*)

C'est ce qui résulte de ce que j'ai trouvé de plus essentiel dans les lettres de MM. de Béthune et de Teil.

Celle qu'ils m'écrivent en commun est pour me dire qu'ils ont appris que le Grand Seigneur peu de temps après la lettre de Vohner a dépesché un courrier à ses envoyés à Vienne; qu'ils ont lieu de craindre qu'on n'ayt icy changé de sentiment; que ce ne pourrait estre qu'à cause de l'entreprise des Polonais sur Kaminiek qui ne fust faite que par les intrigues et avec l'argent du nonce; que le Roy de Pologne n'y a point eu de part; qu'au contraire, Sa Majesté Polonaise persiste toujours à vouloir faire la paix particulière avec les Turcs; que les propositions faites par Wohner ont été trouvées très raisonnables, et qu'on y en a adjousté de nouvelles qui sont qu'on rende l'artillerie et autant d'autres munitions qu'il y en avait dans Kaminiek quand la place a esté prise; qu'on céde la Valdaquie et la Moldavie aux Polonais, parceque l'Empereur serait trop puissant si ce deux provinces lui tombaient entre les mains; ou que du moins, on dispose de la Moldavie en faveur de la Pologne, puisqu'on ne peut pas la défendre contre les Allemands.

. . . .

On m'escrit d'auprès du Kam des Tartares que ce prince doit se rendre incessamment icy, que le bruit est qu'il vient conférer avec le Visir sur les mesures nécessaires pour la campagne prochaine, mais que ce bruit pourrait bien n'estre pas véritable, d'autant plus que le Kam fait repasser son armée en Budiak et a envoyé pareillement ordre à Sultan Calga son fils de retirer ses troupes de la Valaquie et de la Crimée, sur les advis qu'il a eus que les Moscovites arment puissamment et menacent ses Etats d'irruption.

Je suis etc.

Signé: *Castagnères de Chasteauneuf.*

---

[1]) Reçue le 5 Avril 1690.

CDXX.

Adrianopole, 23 Marte 1690.

D. de Castagnères către Rege, despre pregătirile rĕsboinice ale Turcilor și despre negociațiunile păcei turco-polone.

(Vol. 22. D.)

Sire,

. . . . Andrinople, le 23 Mars 1690.[1])

Les préparatifs sont pour la guerre. Je n'apprends pas même que le Visir reçoive des courriers de Vienne, ni qu'il en envoye d'icy; à moins que Janaqui, qui est agent du Prince de Valaquie, qui est allé auprès de lui depuis peu, ne fust chargé de quelque commission, à quoy il y a peu d'apparence. Il estait interpréte d'Allemagne. Il en reçoit même secrétement la pension. J'ai pris des mesures pour le faire observer en Valaquie, où l'on dit qu'il est allé pour faire arrester ses comptes. Le 19 du même mois je reçus la réponse que MM. de Béthune et de Teil ont faite à la lettre que je leur avais escrite de Sophie le mois d'Octobre. C'est le Sieur Czemnisky, Gentilhomme du Comte Tekely, qui avait porté ma lettre, qui m'en a apporté les réponses. Il m'a donné 3 lettres. Elles sont datées du 29 Decembre. Il y en a une en commun de Messieurs de Béthune et de Teil, une particulière de M. de Béthune et une troisième de M. de Teil seul dont je n'ai point le chiffre, et il ne sera informé de cette erreur que par le courrier que j'ay envoyé à ces Messieurs au commenceement du mois de février, qui porte le duplicata de la lettre que je leur avais escritte le 26 janvier, parceque le courrier de l'Hospodar de Moldavie à qui j'avais donné l'original fut arresté prisonnier à moitié chemin pour avoir assassiné un Turc dont il avait voulu avoir le cheval. Ce qu'il y a de nouveau dans les lettres de ces Messieurs est que, bien éloigné d'avoir pu obtenir du Roi de Pologne qu'il se relaschast de la moitié de la Moldavie à laquelle il s'estait réduit, ainsi qu'ils me l'avaient mandé par leurs lettres du 4 Septembre, Sa Majesté Polonaise, au contraire, voulait présentément cette province toute entière et qu'ils s'estaient servis inutilement de l'avis que je leur avais donné de Sophie, qu'il était à craindre que si la Pologne ne prévenait l'Empereur elle se trouverait exclue de la paix par celle qui se traitait infailliblement entre la Porte et l'Allemagne.

. . . .

CDXXI.

Adrianopole, 23 Marte 1690.

D. de Castagnères către Rege, despre părerile Vizirului asupra condițiunilor păcei turco-polone, și despre corespondința luĭ cu Polonia prin Moldova.

Sire, (Vol. 22. D.)

. . . . Andrinople, le 23 Mars 1690.[2])

Je suis persuadé aussi que, si le Roi de Pologne a véritablement le dessein de cette alliance *(l'alliance avec l'Allemagne)*, ce ne sera point la restitution de Kaminieck ny la cession de la Moldavie qui l'en pourra destourner. L'utilité que la République re-

---

[1]) Reçue le 12 Juin 1690.
[2]) Reçeu le 12 Juin 1690.

cevrait de tous ces advantages n'est pas comparable à celle qu'il se serait proposé dans une telle alliance, à laquelle il n'aurait apparemment consenti que dans la veue d'assurer la couronne à son fils, en fortifiant son parti de celui de la maison d'Autriche.

. . . .

Après quoi il *(le Visir)* me demanda quelles seraient les conditions auxquelles la Pologne voulait traiter, et lorsque je les lui eus expliquées, il commença à me répondre par l'affaire de la l'armée en me disant que la prétention des Polonais n'estait pas importante; que si l'on faisait la paix de bonne foi, la Pologne n'avait rien à craindre de ces peuples; que son maistre estait bon garant de leur obéissance, et qu'il y avait à souhaiter que les Polonais fussent aussi exacts que les Tartares dans l'observation de la paix. De là, passant à l'article de Moldavie, il m'asseura qu'il n'en avait jamais entendu faire aucune mention; qu'à l'égard de l'eschange des terres situées dans l'Ukraine, il ignorait que les Polonais eussent quelque chose à donner de ce costé là qui convinst aux Tartares et que, quand cela serait, ces sortes de matières ne se pouvaient traiter que par des personnes bien instruites sur des propositions moins vagues.

. . . .

(Les prétentions exagérées de la Pologne, n'ayant d'autre fondement que la mauvaise foi de l'ancien Visir et de Wohner, durent cesser).

Et en vérité, il y avait peu d'apparence à espérer que les Turcs cédassent la Moldavie aux Polonais, qui les rendrait maistres du Danube et qui leur osterait toute communication de ce costé avec les Tartares.

. . . .

Et le courrier que je leur dépeschai *(à MM. de Béthune et de Teil)* le 6 février leur portait déjà de bonnes espérances, et il avait passé Sniatin dès le 25 du même mois. C'est l'Hospodar de Moldavie qui me l'a escrit en m'envoyant le mémoire de la dépense qu'il a faite à ma prière pour les chevaux qu'il luy a fait acheter, dont j'ai rendu icy l'argent à son Kapikaya. Je me suis servi pour cette dernière course de l'homme du Grand général. Je luy ai donné une lettre pour le Prince de Moldavie, de qui il recevra les mesmes secours. Quoy qu'on aye voulu me le rendre suspect, je n'ai point d'autre voie que celle de la Moldavie. Le Visir et Bardi lui ont outre cela escrit pour faire passer seurement mon courrier; et ce Prince, bien éloigné depuis l'arrivée du Kan de prendre des mesures avec le général Heusler, comme on l'en avait soupçonné. Enfin celui de Valaquie estant encore plus suspect, je n'avais point à choisir. J'ai fait accompagner l'envoyé du Kan par le Sieur de Beauquesne, mon premier secrétaire, qui fut l'attendre à 4 lieues d'icy.

. . . .

CDXXII.

Adrianopole, 1 Maiŭ 1690.

D. de Castagnères către Rege, despre scirile aduse de Horvat, omul comiteluĭ Tököly, şi privitóre la politica principeluĭ Brâncovénu.

(Vol. 22. D.)

Sire,

Andrinople, le 1 May 1690.[1])

. . . .

Le sieur Horvat est icy depuis peu. Il fut présenté au Visir par le Sieur Sandor le jour de son arrivée.

Il m'a dit que le Prince n'avait rien pu savoir du sujet du voyage de Janaky en Valaquie, sinon que le jour de son arivée le Prince de Valaquie expédia un courrier en Transilvanie Les choses que le Comte Tekely avait à me communiquer en grand secret ne concernent que luy, et il me les escrira s'il n'a pas occasion de me voir.

. . . .

CDXXIII.

Pera, 23 Maiŭ 1690.

D. de Castagnères către Rege, despre Valachia, Moldova şi probabila candidatură a comiteluĭ Tököly la tronul uneia din aceste două ţĕri.

(Vol 22. D.)

Sire.

A Péra, le 23 May 1690.

. . . .

Quoy que les choses soient icy fort disposées pour cet establissement *(l'établissement du Comte Tekely comme Prince de Transylvanie)*, néanmoins, comme il peut estre traversé par les Allemands et les Révolutions qui sont si fréquentes dans cet Empire qu'il est difficile de compter certainement sur quelque chose, je prends la liberté de demander encore à Votre Majesté, ainsi que j'avais fait par ma lettre du 22 Octobre dernier, si le dessein de la Transilvanie devenait impossible, je pourrais offrir les mesmes sommes pour establir le Comte Tekely dans la Moldavie et la Valachie.

. . . .

---

[1]) Reçue le 12 Juillet 1690.

CDXXIV.

D. de Castagnères către Rege, despre cele ce se petrec la curtea principeluĭ Moldavieĭ, Constantin Cantemir-Vodă. Constantinopole, 15 Iuniŭ 1690.

(Vol. 22 D.)

Sire,

. . . . Constantinople, le 15 Juin 1690.[1]

Depuis ma dernière lettre, le Visir m'en a envoyé une de mon secrétaire, mais de vieille date. Il m'écrit le 16 avril, veille de son départ pour la Pologne, de Jassi où il avait attendu l'ambassadeur tartare pendant 12 jours. Le long séjour qu'il a fait en cette ville luy a donné occasion d'estre informé de choses très-importantes. Il a su que l'Hospodar de Moldavie et les principaux du pays, excepté l'ancien chancelier et quelques-uns de son party, travaillaient à recevoir chez eux les Allemands; que l'Hospodar était entré pour cela en négociation avec le Général Heusler auquel, de concert avec les Boyars, il avait envoyé deux barons du pays nommés *Pétrascus* et *Joannes Bocus* avec pouvoir de luy offrir la province; que le Général Heusler leur avait demandé 50 bourses, 100 chevaux et 200 bœufs de tribut; que ces conditions ayant esté refusées des Moldaves, les Impériaux avaient retenu les Barons et leur avaient donné des gardes; que c'estait un cordelier renégat qui avait commencé cette négociation et qui la continuait. Mon secrétaire a eu ces avis par deux cordeliers de la congrégation *de propaganda fide,* dont l'un entretient correspondance secrète avec le grand général de Pologne, et qui tous deux sont également mal satisfaits de l'Hospodar et du Général Heusler, à cause du refus qu'ils leur ont fait de permettre qu'ils arrestassent ce cordelier renégat.

Dès que mon secrétaire fut arrivé, il y eut des ordres précis pour que ces religieux ne le vissent point; mais ces ordres n'ont servi qu'à leur inspirer plus d'envie de donner des avis contre ce Prince. Ce qui peut les confirmer est qu'il y a deux mois que son Capiaya me dit à Andrinople que son maistre ayant envoyé des gens de considération en Transilvanie pour apprendre des nouvelles et en informer la Porte, le général Heusler les avait fait arrester; ce qui n'a esté débité que pour se préparer une excuse lorsqu'on serait averty de la chose; et j'ay eu du fils du Bey, dans une visite qu'il me rendit hier, la confirmation de cette nouvelle, de laquelle je luy parlai dans le mesme esprit que le Kapikiaya que son père m'en avait entretenu. Mon secrétaire a aussi trouvé le Bey imbu de toutes les fausses nouvelles que les Allemands répandent, soit de la prétendue trêve entre Votre Majesté et l'Empereur, soit de l'accommodement entre les Princes de Saxe et de Lunébourg, au sujet de la succession du Prince de Saxe-Lauembourg. Enfin, toute cette province estait si fort prévenue de la faiblesse des Turcs, qu'on n'y estait plus en balance que pour sçavoir à qui elle se livrerait, des Allemands ou des Polonais, et qu'ils se détermineraient en faveur de ceux qui pourraient plus aisément les mettre à l'abri de la fureur des Tartares. Il a aussi remarqué qu'il y avait une grande liaison entre le Prince de Valachie et l'Hospodar de Moldavie, quoy que celui-cy ordonnast de semer des avis à la Porte pour rendre l'autre suspect; car le jour qu'il arriva à Jassy, l'Hospodar dépescha un courrier en Valaquie et six jours après il y estait arrivé un de Valaquie à Jassy. Il informa de tous ces faits l'ambassadeur tartare qui fust fort surpris de le trouver si bien instruit. Ils craignaient que les Impériaux, avertis de leur passage, ne vinssent les couper. L'Hospodar ne leur a point donné d'escorte, quoy qu'ils luy eussent insinué de le faire, mais seulement des guides. Il m'escrit que la Diette de Pologne tenait encore, quoy qu'elle deut finir à la Sepmaine Sainete, ce qui est sans doute l'effet des lettres qu'j'ay écrites aux Ministres de Votre Majesté et au Général de Pologne, par lesquelles je les ay toujours tenus dans l'espérance, sans pourtant les avoir voulu informer des conditious aux

---

[1]) Reçue le 6 Août 1690.

quelles la Porte s'est réduite, craignant que si elles n'avaient pas esté agréables au Roy de Pologne, il n'eût, en rompant la Diette, mis la République hors d'estat de les accepter malgré luy.

. . . .

Le Visir a fait déclarer le Comte Tekely Prince de Transilvanie.

. . . .

CDXXV.

23 Iuniŭ 1690. Estras dintr'o scrisóre trámisă Regelui la 23 Iuniŭ 1690 de D. de Teil, şi privitóre la încheiarea păceĭ turco-polone şi la ajutorul ce Francia a dat Poloniei în acéstă ocasiune.

(Vol. 22 D).

Lundi dernier, Monsieur de Béthune alla à Villanora, et le Roy de Pologne envoya mardy Pelissier me dire que je me rendisse chez Monsieur de Béthune, et que Sanousky avait un papier à nous rendre de la part du Roy de Pologne. J'obéis aussitôt, et la lecture nous fust faitte d'une lettre qui contenait que le Roy de Pologne, ne pouvant nous donner audience ensemble, à cause de la maladie de Monsieur de Béthune, il nous faisait sçavoir l'obligation que luy et la République avaient au Roy d'avoir employé son crédit pour leur faire obtenir une paix particulière. Se plaint des courses que les Tartares ont faites lorsque l'ambassadeur apporte la paix, et que, dans le mesme temps on ait donné ordre de traiter à Comorre. Il marque que, par la paix générale, on offre la restitution de Caminiek en son entier, et que l'Empereur s'oblige par ce mesme traité à luy faire cedder la Moldavie et à s'en rapporter au jugement du pape pour la cession de la Valaquie; et que, par le traité particulier, on offre seulement Caminiek en faisant sautter les mosquées.

. . . .

CDXXVI.

Pera, 24 Iuliŭ. 1690. D. de Castagnères către Rege, despre afacerea Moldoveĭ în negociaţiunile păceĭ turco-polone, şi despre ordinul dat principeluĭ Valachieĭ de a însoţi pe Tököly în Transilvania.

(Vol. 22. D.)

Sire,

Péra, le 24 Juillet 1690.[1])

. . . .

J'ay escrit aujourd'hui au Sieur Fonton pour qu'il exécute les ordres que je reçois de Votre Majesté

J'ai aussy fait sçavoir à mon secrétaire en Pologne ceux qui concernent la paix entre cette couronne et la Porte.

---

[1]) Reçue le 13 Septembre 1690.

Ce qu'on escrit de Moldavie est véritable. Cette affaire recevra de grandes difficultés. On mande que la Diette estait finie avant l'arrivée de l'ambassadeur du Kam des Tartares, qu'on y avoit résolu une nouvelle ligue avec l'Empereur et que la couronne de Pologne estait asseurée au second fils du Roy.

. . . .

Le Bey de Valaquie a ordre de l'accompagner *(le Comte Tekely)* jusqu'à ce qu'il soit entré en Transilvanie où le nombre de ses partisans augmente considérablement, par le bruit des avantages que les Tartares ont remporté sur les Polonais, jusques-là qu'ils lui ont envoyé des guides.

. . . .

CDXXVII.

Regele către d. de Castagnères, despre ajutorul de dat comitelui Tököly. Versailles, 31 Iuliŭ 1690.

(Vol. 21. D.)

. . . . Versailles, le 31 Juillet 1690.

J'approuve pareillement tout ce que vous avez fait pour procurer les avantages du Comte Tekely à disposer le Grand Seigneur à le déclarer Prince de Transilvanie, mesme à employer ses forces pour le mettre en possession de cette principauté. Mais ce n'est qu'à condition que, après qu'il aura esté reconnu par les Estats du pays et qu'il y sera bien estabil que je vous promets de m'engager à la gratification que j'avais donné pouvoir au feu Sieur Girardin de promettre, en ce cas-là seulement, qui ne se doit point estendre ni pour la Moldavie, ni pour la Valachie.

. . . .

CDXXVIII.

D. de Béthune către d. de Castagnères, despre afacerile Poloniei. 2 August 1690.

Le 2 Août 1690.

Les Ministres de l'Empereur, appuyés de la Reyne et d'un puissant party en Pologne, se relaschant tout d'un coup des articles en contestation du mariage du Prince de Pologne avec la Princesse de Neubourg, firent signer des articles qui leur donnèrent tout avantage sur nous, tant au sujet du mariage auquel nous estions formellement opposés que sur la paix particulière que nous appuyions de tout notre pouvoir. Il y avait plus

de 2 mois que le Roy de Pologne en avait donné part à l'Hospodar de Moldavie, comme d'une chose faite, et mon secrétaire qui, dans son passage par Jassy, en allant en Pologne, en avait vu la lettre que luy montra l'Hospodar, eut bien de la peine à son retour à persuader ce Prince du contraire, et si ce mariage a esté conclu qui en a empesché l'exécution.

CDXXIX.

1690. Scrisóre către Regele Franciеĭ privitóre la afacerile Turcieĭ şi Polonieĭ, şi la plecarea luĭ Tököly însoţit de Constantin Brâncoveanu în Transilvania.

(Vol. 21. D.)

Sire,

. . . .

J'ai envoyé la relation de ces deux victoires *(victoire remportée par le Maréchal de Luxembourg sur les armées des confédérés, commandées par Valdek, et la victoire de l'armée navale française contre les flottes Anglaise et Hollandaise réunies)* non seulement au Comte Tekely, mais encore aux Princes de Moldavie et de Valaquie, afin de détruire toutes les fausses impressions que les émissaires de l'Empereur s'efforcent d'insinuer au désavantage de Votre Majesté.

. . . .

Et j'ai dit au Visir que, s'il veut obliger le Roy de Pologne d'accepter les conditions qu'on lui offre, il doit s'expliquer qu'il ne veut point de paix avec l'Allemagne, après quoy le Roy de Pologne déterminera infailliblement et acceptera les offres de la Porte. Mais, comme j'appréhende que le Visir ne juge mal de ce que je ne lui rends aucune réponse de Pologne, j'escris nouvellement en ce pays là par la voye de Valaquie et de Moldavie pour tascher de sçavoir en quels termes y sont les choses.

Quant au Comte Tekely, j'ai su par un aumosnier du prince de Valaquie que, dès le 8, le Prince de cette province et le comte estaient partis avec leur armée, d'une ville appelée Potolosie, et qu'il ne leur fallait que six jours de marche pour arriver aux frontières de Transilvanie, que cette armée estait en tout de 20 mille hommes.

. . . .

CDXXX.

D. de Castagnères către Rege, despre bătălia de la Zernesci.

Pera,
9 Septem.
1690

(Vol. 22, D).

Péra, le 9 7-bre 1690. [1])

Sire,

Il y a quelques jours qu'un Turq *(sic)* qui revenait des frontières de Transilvanie, répandit icy la nouvelle du passage de l'armée ottomane dans cette province et de la prise du Général Heusler, assurant qu'en passant à Bukarest, il avait veu un courrier du Prince de Valaquie qui en apportait la nouvelle à la Princesse sa mère. On a esté longtemps sans en avoir la confirmation; mais enfin l'aumosnier du Prince de Vallaquie qui est icy depuis peu, m'apporta hier une lettre que la Princesse luy a escrite du 27 de l'autre mois, qui confirme la chose. Elle luy a envoyé aussi copie de la lettre de son fils qui est du 21, par laquelle je vois que ce mesme jour les deux armées ennemies, après avoir esté en présence sans rien entreprendre l'une contre l'autre depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, s'estant enfin approchées, le combat fut fort rude, mais il ne dura qu'un quart d'heure, et les impériaux, qui estaient au nombre de sept mille, tant Allemands que Hongrois, furent entièrement défaits.

Le Seigneur Sandor prit prisonnier le Général Heusler et quatre Colonels. Le Gendre de l'Ancien Prince de Valaquie, nommé *Palatianus*, y fut tué, et, après que sa teste eut esté exposée quelques heures vis-à-vis la tente du Comte Tekely, elle fut envoyée à Bukarest où on l'a pareillement mise dans une place publique. On prétend que Teleki est aussy mort dans le combat.

De la part des Ottomans, ils ont perdu leur Seraskier. Le Comte Tekely y a perdu aussi plusieurs des siens.

La lettre de la mère du Prince de Valaquie contient de plus que le chasteau de Prassovie s'est rendu au Comte Tekely et qu'il s'était avancé avec son armée à Fagarasse, pour aller ensuite à Cibin, capitale de la province.

. . . .

(Suit l'état des troupes ottomanes, envoyées contre les Impériaux).

---

[1]) Reçue le 5 Octobre 1690.

CDXXXI.

Pera, 30 Septem. 1690

Acelaşĭ către Rege, despre urmările prinldereĭ generaluluĭ Häusler pentru principiĭ ţerilor române.

(Vol. 22, D. . .).

Sire,

Péra, le 30 7-bre 1690. [1])

. . . .

La prise du Général Heusler fournira sans doute au Comte Tekely beaucoup de preuves des engagements que les Princes de Moldavie et de Valaquie avaient avec les Impériaux, lesquels pourront dans la suite lui donner le moyen d'estre le maître de toutes ces provinces et d'y mettre des Gouverneurs.

. . . .

Je reçois dans ce moment des avis de Moldavie que mon secrétaire était déjà arrivé sur les frontières de cette province pour s'en revenir, avec cette circonstance que l'Ambassadeur Tartare estait resté en Pologne.

. . . .

CDXXXII.

Pera, 14 Decem. 1690

Acelaşĭ către Rege, despre retragerea luĭ Tököly iarăşĭ în Valachia.

Péra, le 14 X-bre 1690. [2])

Sire,

Je reçois une lettre du Comte Tekely par laquelle j'apprends sa retraite en Valaquie. Le secours qu'il avait demandé au Visir et que ce Ministre luy avait envoyé sans les ordres de Kalga-Sultan, n'estant pas arrivé dans le temps qu'il espérait, il n'a jugé à propos de s'exposer à un combat inégal. Le siége de Lippa, que le Prince Tartare a entrepris, soutenu du Seraskier de Temisvar, a esté la cause de ce retardement, et on dit mesme que c'en doit estre une légitime excuse par l'importance de la place dont la prise (qu'on espère) rendrait les Turcs maistres de la Mirave et du seul endroit par où le Prince Louis pourrait aisément repasser en Hongrie.

. . . .

Le Comte (Tekely) n'a esté joint que par 2400 hommes sous la conduite de trois pachas. J'apprends par une lettre du Prince de Valaquie du 29 du mois passé que ce peu de trouppes qui ont bien voulu se rendre auprès de Tekely lui ont déclaré qu'elles ne passeraient point en Transilvanie qu'elles ne seussent que Kalga Sultan y fust entré le premier.

. . . .

---

[1]) Reçue le 9 Décembre 1690.

[2]) Reçue le 3 Avril 1691.

CDXXXIII.

Acelașĭ către Rege, despre afacerile luĭ Tököly la Pórtă, și despre învinovățirile aduse în contra luĭ Brâncovénu de către ambasadorul Franciei. Pera, 2 Ianuar 1691

(Vol. 23, D. . .).

Sire,

Péra, le 2 Janvier 1691.[1])

. . . .

Quant à ses quartiers d'hyver *(Il s'agit du Comte Tekely)* il m'a esté impossible de faire changer de résolution au Grand Visir, nonobstant les bonnes raisons que je luy ai alléguées, car il estait de l'intérest de cet empire que Tekely restât en Valaquie pour estre à portée de rentrer en Transilvanie au premier mouvement que les Allemands feraient contre le fils du Kam des Tartares; outre que le Visir est un homme qui ne se retracte qu'avec peine, je suis persuadé que le Reys-Effendj qui a beaucoup de crédit sur son esprit, a reçu de l'argent du Prince de Valaquie pour faire sortir Tekely de sa principauté, et le Visir m'a dit qu'il estait impossible que ces deux Princes vécussent ensemble, après les violences que les troupes de Tekely avaient faites depuis leur sortie de Transilvanie; mais qu'il luy envoyerait de quoy subsister dans les quartiers qu'il lui avait destinés. Enfin, ce que j'ay pu obtenir est qu'il pourrait demeurer un mois sous Viddin pour y faire rafraîchir son armée.

J'ai appris, dans une visite que j'ai rendue depuis au Kan des Tartares, que le Prince de Valaquie n'agissait pas seulement contre Tekely par son propre intérest, mais qu'il favorisait la faction d'Abasy, et voulait engager la Porte à donner à celuy-cy l'investiture de la Principauté de Transilvanie, sous prétexte que les peuples ne voudraient point Tekely et qu'ils offraient, moyennant ce changement, d'estre fidèles au Grand Seigneur et de se deffendre contre les Allemands. Cet advis m'a engagé à voir une seconde fois le Grand Visir pour prévenir un tel dessein que les Allemands appuyeraient sans faute par des sommes considérables. Je luy dis qne j'avais appris par des avis de Vienne que les Transilvains, à l'instigation de l'Empereur, doivent demander à la Porte qu'on leur donne Abasy pour Souverain, et que Tekely soit dépossédé, parce qu'en ce cas ils se soumettraient aux Turcs et les ayderaient à chasser les Allemands de la Transilvanie. . . . .

. . . .

J'en relevay fortement le mérite *(Il s'agit de Tekely)* et je dis que ceux qui avaient critiqué la conduite de Tekely en cette occasion me paraissaient plus attachés à la maison d'Autriche qu'aux intérêts de la Porte, qui devait sçavoir gré au Prince Tekely d'avoir sçu conserver dans sa retraite ceux qui composent la plus noble et la plus saine partie de la Province. Je crus, après ces raisonnements, qu'il estait temps de parler ouvertement contre le Prince de Valaquie, et je donnay au Visir, dans cette mesme audience des preuves qui le luy doivent rendre suspect. Je suis persuadé aussi que ce serait un grand bien de le destituer. J'ay déjà jeté quelque fondement pour cela. J'ose me flatter que, s'il pousse plus loin sa négociation, il ne contribuera pas peu à se perdre luy-mesme, et je crois avoir laissé le Visir persuadé des raysons que je luy ay dites contre l'establissement d'Abasy en Transilvanie.

. . . .

---

[1]) Reçue le 18 Avril 1691.

CDXXXIV.

Pera, 14 Marte 1691. Acelașĭ catre Rege, despre urmările darurilor făcute la Pórtă de Brâncovénu.

(Vol. 22, D.)

Sire,

Péra, le 14 Mars 1691. [1])

. . . .

Le Chancelier est moins scrupuleux que le Grand Visir, et je crains que les Allemands ne taschent de l'éloigner par quelque gratification. Je suis persuadé qu'il en a reçu de considérables du Prince de Valaquie pour perdre le Comte Tekely, quoyque ce Ministre n'oserait ny entreprendre de proposer directement au Visir quelque chose qui fût mauvaise en soy ou contre le sentiment du Visir; cependant, comme il est toujours auprès de luy, il pourra bien ayder au party qu'il appuyera.

. . . .

CDXXXV.

Pera, 22 Marte 1691. Acelașĭ către Rege, despre negociațiunile luĭ Brâncovénu la Constantinopole pentru a scóte pe Tököly din Țéra-Românéscă, și despre afacerile Moldoveĭ și Poloniei.

(Vol. 23, D...).

Sire,

Péra, le 22 Mars 1691. [2])

. . . .

Je l'entretins *(le nouveau Kan)* des desseins que les ennemis de cet Empire avaient de perdre Tekely, qu'ils se servaient du Prince de Valaquie qui était en commerce avec eux. Il me dit qu'il connaissait les mauvaises intentions des Valaques, mais que le Comte n'avait rien à craindre d'un si faible parti, ayant la protection et la puissance ottomane pour laquelle il avait tout sacrifié.

. . . .

Le nouveau Kan et Batir Aga partirent le lendemain que je les eus vus.

Les Députés du Prince de Valaquie s'en iront bientost et n'ont rien obtenu, quoyque je sçache qu'ils ont donné beaucoup d'argent au Reys et à d'autres. Quelques-uns même prétendent que la mère du Visir avait reçu 2000 sequins, mais qu'elle les avait rendus, n'ayant pu obtenir que Tekely sortît de la Valaquie. Le Visir s'est expliqué que la saison était si avancée qu'il en sortirait en se mettant en campagne, et a bien compris qu'il ne pouvait plus aller aux quartiers qu'on lui avait marqués, puisque les Allemands s'en estaient emparés.

[1]) Reçue le 1 May 1691.

[2]) Reçue le 29 May 1691.

Le Visir a reçu dans le mesme esprit un Gentilhomme Transilvain qui estait venu iscy *(sic)* à l'insçu de Tekely, de la part de quelques-uns de cette province qui sont retirés en Valaquie pour y traiter sans doute quelque chose en faveur d'Abasy, et il a répondu qu'il yrait bientost du costé de la Transilvanie et que, lorsqu'il serait sur les lieux, il prendrait les résolutions qui lui conviendraient.

Il y a peu de jours qu'il est arrivé ici un Moldave qui revient de Moscovie, lequel ne va que de nuit chez le Visir et qui est caché le reste du temps. J'avais appris, dans les premiers jours de son arrivée que les Moscovites estant rassurés contre la crainte qu'ils avaient d'une paix entre la Porte et la Pologne, tourneraient indubitablement leurs armes contre les Tartares. Mais, j'ai sçu depuis que ce Moldave est chargé de quelques propositions de la part des Moscovites. C'est l'interprête dont le Visir s'est servi pour les lettres qu'il a reçues de Moldavie qui me l'a dit.

. . . .

CDXXXVI.

Acelaşĭ către Rege, despre afacerile Poloniei şi negociaţiunile turco-moscovite. — Pera, 31 Marte 1691.

(Vol. 23. D.)

Sire,

Péra, le 31 Mars 1691. [1])

. . . .

J'ajoutay que j'avais appris que le Grand Général de Lithuanie faisait un party en Pologne dans lequel il voulait s'appuyer des Moscovites et que je ne doutais point que, puisque ces peuples avaient envoyé icy, ils n'eussent veritablement le dessein de tourner leurs armes contre les Polonais qui leur ont si souvent manqué de parole et qu'il fallait profiter de cette conjoncture. Sur cela il *(le Visir)* me dit que la personne qui estait icy n'estait ny un envoyé des Moscovites, ny chargé d'affaires d'aucun pouvoir, et j'ai sçu par un nommé *Coupari,* frère du Kiayaja de Moldavie, et à qui j'ai donné une patente d'interprête à cause de l'utilité dont il me peut estre icy par les grandes habitudes qu'il y a, que son frère pressant l'expédition de ce Moldave qui est logé chez luy, le Visir l'avait remis jusqu'au 15 du mois prochain pour luy donner une réponse positive. Ce délay peut provenir de l'attente où sont toujours les Turcs du prétendu Ambassadeur du Prince d'Orange, sur les propositions duquel ils règleront la responce qu'ils feront aux Moscovites

. . . .

---

[1]) Reçue le 3 Juin 1691.

CDXXXVII.

Pera, 16 Aprile 1691.

Acelașĭ către Rege, despre afacerile comiteluĭ Tököly la Pórtă.

(Vol. 23. D.)

Sire,

Péra, le 16 Avril 1691.[1])

. . . .

Et comme j'avais sçu de plus qu'il *(officier favori du Visir)* avait proposé à un Aga de se rendre à l'armée du Comte Tekely, sous prétexte de quelques affaires, pour observer la conduite du dit Comte et s'il y a quelque fondement aux bruits que les Valaques répandent qu'il veut se retirer chez les Allemands avec Heusler et Doria, j'ay cru à propos, dans les espérances que j'ay données à ce Ministre, de luy proposer pour objet des libéralités de Votre Majesté, la continuation de la guerre, mais encore nonseulement l'établisement du Comte Tekely en Transilvanie, c'est-à-dire qu'il fist en sorte que le Visir le mît en possession de cette principauté. Sa response fut qu'il n'y avait aucune apparence à la paix; que, quant au Comte Tekely, je n'ignorais pas que luy Reyde (?) n'eut beaucoup contribué à la résolution que la Porte avait prise l'année dernière en faveur de ce Comte; mais que, depuis ce temps-là, Tekely s'estait si mal conduit et avait donné de si grands sujets de plaintes au Prince de Valaquie qu'il n'avait plus osé le défendre auprès du Visir; que, cependant, il voulait bien, à la considération de Votre Majesté, le servir de nouveau, et qu'il espérait que j'aurais satisfaction à cet égard si le Comte ne s'en rendait pas indigne.

Si je puis ajouter foy à une confidence que m'a faite le Kiaia du Bacha qui va au Caire, le Comte Tekeli doit la vie à la protection de Votre Majesté; car, en me parlant du peu de prévoyance du Grand Visir et de la promptitude avec laquelle je prends son party, il me dit que j'avais esté fort à propos il y a quelque temps chez le Grand Visir aussi bien que chez son maistre pour les informer des raisons qui devaient rendre suspectes toutes les instances des Valaques, parcequ'un moment auparavant il avait esté résolu d'envoyer prendre la teste du Courroussé. C'est ainsi qu'ils nomment le Comte Tekely. Il parlait de cette journée dont j'ai rendu compte à Votre Majesté par ma lettre du 9 Mars dernier. Ce qui me persuade que le Kiaia n'invente pas est que je n'avais parlé qu'en secret à son maistre de ce qui concerne le Comte Tekely; et il faut qu'il ayt appris de luy toute cette histoire dont il me dit mille circonstances véritables. Je ne dirai pas à l'envoyé du Comte Tékely jusqu'à quel point son maistre est obligé à Votre Majesté . . . .

. . . .

---

[1]) Reçue le 3 Juin 1691.

CDXXXVIII.

D. de Castagnères către Rege, despre atacurile îndreptate în contra luĭ Constantin Brâncovénu. — Pera, 21 Maiŭ 1691.

(Vol. 23 D.).

Péra, le 21 May 1691. [1])

Sire,

. . . .

J'ai veu le Grand Visir et je lui ai expliqué. . . . .

. . . .

J'ai travaillé dans la mesme audience à lui faire connaistre qu'il devrait changer le Bey de Valaquie; le Reys Effendj avec qui j'ay pris des mesures pour ce dessein, fit de sa part ce qu'il devait pour y réussir, car il l'informa dans le même moment d'un autre assassinat qu'on avait commis en Valaquie, en la personne de sept soldats qui accompagnaient le Trésorier du Comte Tekely. Le Grand Visir en parut fort irrité. Je lui proposay au 1er jour un sujet capable de remplir cette place. C'est un homme dont le père, aprés avoir gouverné les deux Valaquies pendant six ans, est mort en Pologne, y ayant esté fait prisonnier en combattant pour le service du Grand Seigneur. J'ay mis le Reys Effendi et sa femme dans les intérests de ce Bey, en leur promettant de sa part trente bourses dont on a consigné la valeur.

. . . .

CDXXXIX.

D. de Castagnères către Rege, despre afacerile comiteluĭ Tököly, ale Transilvanieĭ şi ale Valachieĭ. — Pera, 23 Iuliŭ 1691.

(Vol. 23 D.)

Péra, le 23 Juillet 1691. [2])

Sire,

. . . .

J'ai reçu une lettre du Comte Tekeli du 1er de ce mois, par laquelle il m'informe que les Impériaux n'espèrent conserver la Transilvanie que par le secours des trouppes polonoises que doit commander le fils du Roy de Pologne. Il m'avertit aussy des nouvelles factions qui se forment dans cette province par les émissaires de l'Empereur, pour engager la Porte de donner la principauté de Transilvanie à un nommé Nicolas Betelhem, qui est celuy que les Transilvains députèrnt à la Cour de Vienne pour conclure le traité qu'ils ont fait avec Sa Majesté Impériale.

---

[1]) Reçue le 10 Juillet 1691.
[2]) Reçue le 8 Septembre 1691.

Le Bey de Valaquie, qui est absolument dans le parti de la Cour de Vienne doit se rendre caution à la Porte de trois cent mille escus que les Transilvains offrent de donner pour l'exécution de ce projet, et cela convient assez au voyage qu'un prestre grec a fait à Andrinople, où il a apporté des sommes considérables pour les officiers de la Porte de la part des Valaques, dans le temps que le Visir en partit. J'ai escrit à ce Ministre pour l'exhorter à continuer sa protection au Comte Tekely.

. . . .

CDXL.

Filipopole 9 Iuliŭ 1692.

D. de Ferriol către Afacerile Străine, despre învinovăţirile aduse de comitele Şandor, trămisul luĭ Tököly, în contra principeluĭ Brâncovénu.

(Vol. 26. D.)

Au camp de Philippopoly, le 9 Juillet 1692.

Monseigneur

. . . .

Le comte de Sandor a représenté au Grand Visir que l'Hospodar de Valaquie, qui est entièrement dévoué à l'Empereur, avait fait faire dans son pays sur les frontières turques trois magasins où il y avait trente mille mesures de blé; que ce ne pouvait être que dans l'intention que les Impériaux avaient de venir de ce côté-là pour s'approcher du Danube, se rendre maîtres de tous les passages qui sont à l'autre bord et prendre la Turquie de revers, sans être obligés de venir par Belgrade et de passer par les défilés de la Porte de Trajan, entre Sophia et Philippopoli. Le Visir, au lieu de faire une sérieuse réflexion sur cet avis, a dit que ce n'était qu'une suite des démêlés particuliers du comte Tekely avec l'Hospodar de Valaquie.

. . . .

CDXLI.

Fabre către d. de Castagnères, despre viitórele planurĭ ale împěratuluĭ Germanieĭ cu privire la Transilvania. Belgrad, 30 Sept. 1692.

(Vol. 25. D.).

Au camp devant Belgrade, le 30 7bre 1692.

Monseigneur,

. . . .

Je représentai au Grand Visir que la conservation de la Transilvanie est de telle importance à la Porte que le salut de l'Empire en dépend, parce que, si une fois l'Empereur en est paisible possesseur, il y fortifiera les places et les passages. Il y establira, après la paix ou la trève, des magasins de provisions de guerre et de bouche, et, après estre délivré de la guerre que Sa Majesté fait dans le cœur de ses Estats, il lui sera aisé d'exécuter le dessein qu'il a de pousser ses conquestes jusques à Constantinople, non plus en attaquant Belgrade bien fortifié, ni en passant par la Serbie, la Bulgarie, où il y a trop d'obstacles à surmonter, mais en entrant par la Moldavie dans la Valaquie qui sont des pays ouverts et sans défense; que c'est pour cela qu'on ne saurait trop pousser à la conservation de la Transilvanie et au restablissement du Comte de Tekely, qui est le seul qui peut la conserver au Grand Seigneur contre toutes les entreprises de l'Empereur.

. . . .

CDXLII.

D. de Ferriol către d. de Castagnères, despre prietenia luĭ Constantin Brâncovénu pentru Nemţĭ. Belgrad 1 Octobre 1692.

(Vol. 25, D.)

Au camp devant Belgrade, le 1 Octobre 1692.

Monseigneur,

. . . .

Sur la demande que le Visir fit à Tekely du dessein des Impériaux, ne pouvant comprendre que estant les plus forts, ils ne tentaient point le passage de la Saxe pour le venir combattre. Tekely respondit que . . . .

. . . .

Qu'ainsy les Turcs ayant perdu ce qu'il leur reste de places en Hongrie de l'autre costé du Danube, et le Prince de Valaquie se trouvant entièrement dévoué à l'Empereur, ce qu'il est aisé de justifier par les grands magasins de vivres et de fourrages qu'il a fait sans ordre de la Porte et par les fortifications qu'il fait faire à Tergovitza sans les mesmes ordres, il ne fallait pas douter que l'intention de Allemands ne fust de

continuer la guerre du costé des Valaquies, et de se rendre maistre du cours du Danube pour prendre ensuite Belgrade comme ils ont pris les places dont je viens de parler, sans qu'il soit possible aux Turcs d'y jeter aucun convoi qui ne vienne d'Andrinople par terre, et il faudrait encore qu'ils fussent maistres de la campagne.

. . . .

CDXLIII.

24 Oct. 1692. Estras dintr'o scrisóre a luĭ Fabre, cu privire la condițiunile păceĭ propuse de împĕratul Germanieĭ,

(Vol. 24. D.).

. . . . le 24 Oct. 1692.

Monsieur,

. . . .

Ayant pris congé du Visir, je fus aussitost par un chemin détourné chez l'aga des janissaires pour n'estre vu de personne. Je fus obligé de l'attendre longtemps, afin de pouvoir l'entretenir en particulier dans le dessein où j'estais de l'engager à m'instruire des propositions de paix qu'avait faites M. Himpskerker, et de le porter ensuite à faire réussir auprès du Visir le renvoi de cet ambassadeur.

. . . .

Alors il fit retirer tous ses valets, me fit jurer de ne le point découvrir et, à mots coupés, il me confirma qu'il y avait trois lettres reçues comme l'avait dit le Grand Visir et plus de 4 articles fort insolents qui contenaient les propositions moyennant lesquelles l'Empereur voulait bien faire la paix et celle de ses alliés avec le Grand Seigneur, dont les principaux et les plus essentiels articles estaient :

Que . . . .

. . . .

Que les deux Valaquies seraient remises au pouvoir des Polonais, ensemble Budiac, c'est-à-dire Bessambie et autres lieux de l'entière dépendance de la Moldavie, entre le Danube et le Dniester.

. . . .

CDXLIV.

Fabre către d. de Castagnères, despre călĕtoria luĭ Alex. Mavrocordat în Ţéra-Românéscă, şi despre probabilele luĭ înţelegerĭ cu Constantin Brâncovénu. 10 Novem. 1692.

(Vol. 25. D.)

. . . . le 10 novembre 1692. [1])

Monsieur,

. . . .

Le 4 au matin, M. Hempseker est parti avec quelques bateaux d'escorte, des janissaires, et doit aller à petites journées de Rouschit à Andrinople.

Le soir du mesme jour, Mavro-Cordato est parti par la voye du Danube. Il a obtenu avec bien de la peine trois chevaux de poste qu'il passera en Valaquie, ce qui est un petit détour pour voir le Bey et toucher quelque somme d'argent que son prédécesseur Serbano lui devait, et de là il ira droit à Constantinople avec diligence, afin de pouvoir estre de retour à Andrinople, dans le temps que le Visir y arrivera.

. . . .

CDXLV.

D. de Castagnères către Rege, despre propunerea luĭ Constantin Brâncovénu privitóre la Transilvania. Adrianopole 26 Nov. 1692.

(Vol. 24 D.).

Andrinople, le 26 9bre 1692. [2])

Sire,

. . . .

J'ay de plus esté informé que le Bey de Valaquie s'est fait fort de ramener les Transilvains à l'obéissance du Grand Seigneur, pourvu que la Porte ne leur donnast pas le Comte Tekely pour Souverain et qu'elle leur laissast la liberté de choisir quelqu'un d'entr'eux pour Prince de Transilvanie. Cette proposition avait paru d'abord avantageuse, mais j'en ai mis au jour tout l'artifice que j'y vois: que ce n'estait qu'une tentative des Allemands pour engager la Porte d'abandonner le Comte Tekely, sans quoy l'Empereur ne céderait jamais la Transilvanie aux Turcs; que les Transilvains ne sont pas en pouvoir d'exécuter ce qu'ils font espérer, à moins que les Allemands ne retirent volontairement leurs troupes de la Transilvanie, et qu'on ne peut juger sainement de l'aversion que les Transilvains font paraistre pour le gouvernement du Comte Tekely, ny des suites que pourront avoir les paroles qu'ils donnent, puisqu'en effet c'est le Conseil de Vienne qui s'explique par leur bouche et qui ne leur permettrait pas de faire cette démarche si elle n'estait entièrement à son avantage.

. . . .

---

[1]) Reçue le 22 Février 1693.

[2]) Reçue le 22 Février 1693.

CDXLVI.

Podzoroviza, 20 Decem. 1692.

D. de Ferríol către d. de Castagnères, despre afacerile și negociațiunile comitelui Tököly la Pórtă și în Țéra-Românéscă.

(Vol. 25. D.).

A Podzoroviza, le 20 Décembre 1692.

Monseigneur,

. . . .

Le Comte Tékely ayant envoyé le Comte de Sandor à Belgrade pour mettre Saffer-Pacha dans ses intérests sur la demande qu'il veut faire au Grand Seigneur de la Principauté de la Valaquie, en payant à la Porte mesme tribut que celuy qui la possède, le dit Saffer-Pacha obligea le Comte de Sandor d'aller voir M. Pajet, et voici la relation du mesme M. de Sandor de ce qui se passa dans cette visite:

Estant allé par obéissance aux ordres de Saffer-Pacha chez M. Paget, il me reçut avec de grandes démonstrations d'amitié et de joye, et me dit qu'en arrivant à Belgrade la première chose qu'il avait demandée estait des nouvelles du Comte Tekely, que sa réputation était si grande en Angleterre qu'il y estait considéré non comme un Prince mais comme un Roy . . . .

. . . .

Le Comte de Sandor ayant fait sçavoir au Prince ce qui s'est passé, il a esté fort désapprouvé d'avoir esté chez M. Paget, malgré les ordres de Saffer-Pacha et le Comte Tékely luy a recommandé de n'avoir plus de commerce avec le dit ambassadeur. Les vues du Comte Tekely pour la Valaquie sont d'avoir un pays où il puisse aisément faire subsister ses troupes, de s'approcher davantage de la Transilvanie et d'estre plus en estat d'y entrer, supposé qu'il vienne un corps de Tartares, d'estre aussy plus pèrs de la Pologne et à portée d'en recevoir les secours qu'on voudra lui donner, et pour déposséder un prince dévoué à son Empereur et son ennemi déclaré qui lui rend à la Porte toutes sortes de mauvais offices, n'espargnant pour ce sujet ni argent ni autres présents, le dit comte cependant n'acceptera la dite principauté que pour un temps et comme une bonne ferme, jusques à ce qu'il soit en Transilvanie, ne voulant rien perdre de ses espérances et de ses prétentions pour la grâce qu'il demande.

. . . .

23 Février. — Le Comte Sandor est aujourd'huy revenu de Belgrade. Il nous a dit, au Comte Tekely et à moi, que Saffer-Pacha approuvait fort l'affaire de Valaquie, mais qu'il fallait la remettre à un autre temps, le Grand Visir n'estant pas capable d'une résolution ferme et de faire un changement dont il croyait l'exécution tant soit peu difficile. D'ailleurs, Saffer-Pacha assure que le Grand Visir ne sera pas longtemps dans sa dignité et que si ce secret venait à s'esventer, le Comte Tekely ne pourrait plus exécuter son dessein sous un autre visir, par ce que le Prince de Valaquie et ses protecteurs luy feraient une barrière pour l'advenir; qu'ainsy, il estait plus expédient d'attendre un changement qu'il croit certain et peu esloigné, et que, s'il n'arrive pas, le Comte Tekely pourra faire cette proposition dans le mois de Février ou de Mars, et qu'alors il lui promet toute sorte d'assistance de sa part, et que, si ce dessein réussit, il se fera

un plaisir d'aller lui mesme l'installer dans cette principauté. Il est à croire que Jaffer-Pacha a parlé de bonne foy, le Comte Tekely luy ayant fait offrir quarante bources, dont le Prince de Moldavie se rendait caution.

. . . .

CDXLVII.

D. de Castagnères către Rege, despre nesosirea scrisorilor D-luĭ d'Es-neval, ambasadorul Franciei din Polonia. Adrianopole 21 Decem. 1692.

(Vol. 24. D.).

Andrinople, le 21 Décembre 1692.[1])

Sire,

. . . .

Je ne reçois aucune nouvelle de M. d'Esneval. Cependant, les lettres que je lui ay escrites le 2 du mois passé luy ont esté envoyées par le Bey de Moldavie, ainsy que ce Bey me l'a escrit le 2 de ce mois.

. . . .

CDXLVIII.

D. de Ferriol către Ministerul Afacerilor străine, despre silințele D-luĭ de Castagnères de a face pe Vizir să acorde ajutóre comiteluĭ Tököly. Podzorovidza 8 Ian. 1693.

(Vol. 25. D.).

à Podzorovidza, le 8 Janv. 1693.[2])

Monseigneur,

. . . .

M. de Castagnere m'escrit par le courrier du Prince qu'il a employé tous ses soins pour avoir du Grand Visir un plus grand secours pour le Comte Tekely que par le passé, mais que le visir est plus irrité contre luy d'avoir mis le Général Heisler en liberté, que ne l'estait son prédécesseur. M. de Castagnere toute fois ne m'en a jamais parlé, ni au Prince, ni au Comte de Sandor, et je ne vois pas que sa recommandation auprès du Grand Visir ait eu les suites dont il nous flatte. Le Comte Tekely espérait recevoir la gratification de 10,000 escus qu'il dit que Sa Majesté a la bonté de luy ordonner à la fin de chaque campagne. Ce secours l'aurait mis en estat d'envoyer chercher quelquer provisions en Valaquie et de conserver ses troupes.

. . . .

---

[1]) Reçue le 11 Mars 1693.
[2]) Reçue le 12 Avril 1693.

Je ne doute pas que M. de Castagnere n'ait rendu compte à Sa Majesté des gentilshommes valaques qui ont esté arrestés à Andrinople, et dont le principal est de la principauté de Valaquie. Les envoyés du Prince lui escrivent qu'ils ont esté pris chez Monsieur l'Ambassadeur mesme.

. . . .

CDXLIX.

Adrianop. 15 Ianuar. 1693

D. de Castagnères càtre Rege, despre convorbirea ce a avut cu Alex. Mavrocordat, privitóre la afacerile ţerilor române şi ale comitelui Tököly.

(Vol. 24, D.)

Andrinople, le 15 Janv. 1693. [1])

Sire,

. . . .

Mavro-Cordato m'est venu voir. Il m'a paru très-composé dans tout son discours. Il m'a dit qu'il ne voyait aucune apparence à la paix pour cette année; mais si je dois juger en cela de sa sincérité par les assurances qu'il m'a données des bonnes dispositions du Grand Visir pour le Comte Tekeli, il y a peu de fondement à faire sur ses paroles, car je suis bien informé que le visir este très-mal intentionné contre ce comte. Les preuves que j'en ay sont que ce Ministre interrogeant des Moldaves qui estaient venus icy pour lui porter leurs plaintes contre le Bey de Valaquie, dont un des griefs entr'autres estait que ce Bey avait eu des conférences secrètes avec le Général Heisler à la faveur desquelles il pouvait le retenir prisonnier, le visir répliqua: «Nous l'avions bien plus sûrement en nos mains, mais malheur à celuy qui luy a donné la liberté, qui mériterait bien mieux d'estre puny que le Bey de Moldavie.»

L'occasion par laquelle j'ay appris ce détail est que le Bey de Moldavie m'avait adressé ces Moldaves avec prière de leur procurer une audience du Grand Visir. Je les ay eus chez moi quelques jours, de la participation et du consentement du Grand Visir, et ce fut lorsque le Capikiaia du Bey de Moldavie les conduisit à une audience secrète du Grand Visir que ce Ministre s'expliqua de cette manière. Le Visir a retenu ces Moldaves sous prétexte d'approfondir leurs plaintes, mais il y a bien de l'apparence que le Bey de Valaquie aura prévenu et avancé la justification à l'usage de cette Cour.

Je ne dois pas omettre d'informer Votre Majesté que lorsque Mavro-Cordato voulust me persuader qu'il avait rendu de grands services au Comte Tékely auprès du Grand Visir, il ajouta qu'en cela il avait trouvé de grandes difficultés et avair résisté au torrent, attendu que tous les Turcs, à l'exception du Visir, regardaient le Comte Tekely comme un homme tout à fait inutile et à charge à l'Empire, qu'il demandait continuellement et ne rendait aucun service

. . . .

---

[1]) Reçue, le 12 Avril 1693.

CDL.

D. de Ferriol către d. de Castagnères, despre pretenţiunile Imperialilor în Transilvania, şi despre scirile sosite din Moldova. [1])

(Vol. 24. D).

. . . .

Les Impériaux exigent de la Transilvanie 140,000 l. argent comptant et 800,000 en denrées. Le prince en paraît fort aise, parce que cette excessive contribution tirera à conséquence pour l'avenir et éloignera les Transilvains d'une protection et d'un joug aussi onéreux.

Le Prince de Moldavie escrit qu'un gros parti polonais qui avait ordre de brûler la ville de Jassy a esté entièrement défait par les Tartares. Nous avons appris par les gens du Prince qu'il y estait arrivé trois vaisseaux du Roy à Constantinople; je ne doute pas que ce ne soit M. de Rybeyrette qui les commande.

. . . .

CDLI.

D. de Castagnères către Rege, despre corespondinţa sa prin Moldova cu d. d'Esneval, trămisul Franciei la Varşovia, şi despre afacerile şi negociaţiunile turco-polone. Adrianop. 8. Febr. 1693.

(Vol. 24. D.).

Andrinople, le 8 Février 1693. [2])

Sire,

. . . .

J'ay veu le Grand Visir et tous les ministres de la Porte. Je leur ai fait part de ce que M. d'Esneval m'a escrit. Je me suis servi de toutes les raisons qui pouvaient leur faire comprendre les avantages que cet Empire tirerait de cette paix particulière, afin de les engager à céder la Moldavie aux Polonais. Ils se sont assémbles chez le Grand Visir qui m'a enfin rendu réponse que la Porte ne voulait rien changer aux conditions qu'elle m'avait prié d'envoyer en Pologne, et dont j'ay rendu compte à Votre Majesté par ma lettre du 5 Mars 1692. Le Grand Seigneur estait toujours, prêt de conclure cette paix particulière à ces conditions-là et que, pour ne laisser aucun prétexte d'opposition aux Polonois qui ne seraient pas bien intentionnés, Sa Hautesse envoyerait incessamment ses ordres au Kan des Tartares, afin qu'il eust à envoyer de nouveaux pouvoirs au Tartare qui a esté envoyé par son prédécesseur, ou qu'il eust à y dépescher.

---

[1]) Reçue avec la lettre de M. de Castagnères du 15 Janvier 1693.

[2]) Reçue le 12 Mars 1693.

un autre Tartare de sa part avec les pouvoirs nécessaires pour conclure cette paix aux conditions marquées.

. . . .

M. d'Esneval m'a fait part des avis qu'il avait reçus que le Bey de Moldavie avait des intelligences avec les officiers allemands qui sont en Transilvanie, et qu'ainsi il ne devait plus estre notre correspondant. Le mesme avis a esté donné par le Sieur Zamosky, intendant de M. le Grand Général de Pologne, au Résident du Comte Tekely en Moldavie. C'est sur ce prétexte que le dit Seigneur Zamosky a envoyé trois courriers du Bey de Moldavie sans lui confier aucune lettre et dont le Bey de Moldavie m'a informé pour s'excuser envers moy de ce qu'il ne m'envoyait point la réponse aux dernières que je luy ai fait passer de ma part. Cependant, j'ay escrit à M. d'Esneval que nous devions toujours mesnager extérieurement ce Bey, parce que nous n'avions pas d'autre voie que celle de sa province pour entretenir nostre commerce. Je luy ay aussy ajouté que, pour les lettres que je luy avais escrites et pour les réponses qu'il m'avait faites jusqu'à ses dernières, elles avaient passé fidèlement par les soins de ce Prince, qu'il n'y a point de la faute du Bey pour les dernières, puis que M. Zamosky ne les avait pas voulu confier à ses courriers et qu'il les a toutes cinq envoyées par un mesme exprès au Résident du Comte Tekely en Moldavie, en quoy nous n'aurions qu'à nous louer si elles avaient esté envoyées en différentes mains. Je luy ay aussy fait remarquer qu'elles ont esté apportées ici de Jassy par un courrier du Bey de Moldavie, sur quoy, j'invite M. d'Esneval d'examiner si la Cour de Pologne qui ne voudrait pas ouvertement refuser la médiation de Votre Majesté pour cette paix particulière n'aurait pas fait naistre adroitement des incidents pour traverser le commerce de lettres qui est entre luy et moy.

. . . .

Dans le moment que j'allais fermer cette dépesche un courrier du Bey de Moldavie m'apporte une lettre de M. d'Esneval du 20 Décembre dernier, qui m'a esté rendue par les soins du Résident du Comte Tékely en Moldavie, par laquelle M. d'Esneval m'a envoyé la copie de la lettre de Votre Majesté du 13 Novebre dernier, dont je n'ay point encore reçu l'original.

. . . .

M. d'Esneval m'escrit outre cela par la mesme lettre que les Polonais souhaitaient que les Turcs fissent retirer les Tartares du Budziac, mais qu'ils désirent encore, outre la restitution de Caminieck, la cession de la Valaquie, de l'Ukraine et de la Podolie, qui sont des propositions nouvelles.

Sur les soupçons que M. d'Esneval m'a fait naître contre le Bey de Moldavie, je vais dépescher un courrier exprès en Pologne pour luy porter directement une copie de la lettre que je lui ay envoyée par le Tartare Kan et en mesme temps une de celle-ci.

. . . .

CDLII.

Estras din articulele păceĭ care se proiectase între Germania, ceĭ-l-alțĭ principĭ creștinĭ și Sublima Pórtă, prin mijlocirea Regeluĭ Angliei și Statelor Olandeĭ.

(Vol. 24, D.).

Que les pays, places et la Transilvanie qui ont esté pris jusqu'à présent sur les Turcs pendant la guerre resteront en possession de l'Empire d'Allemagne.

. . . .

Articles demandés par la Pologne.

Que Caminieck leur sera consigné avec tous les canons et munitions, après que les Turcs en auront retiré la garnison, et que les pays d'Ukraine et Podolie seront dans la possession des Polonais, comme ils estaient par le passé.

Et comme la Valaquie et Moldavie appartenaient anciennement par héritage aux Polonais, et que la plus grande partie de la Moldavie est présentement entre leurs mains, la susdite Moldavie aussy bien que la Valaquie leur sera consignée, et ils possèderont ces provinces comme auparavant.

. . . .

CDLIII.

D. de Ferriol către Afacerile străine, despre obligațiunea ce are comitele Tököly față cu Regele Franciei, și despre nouele pretențiunĭ ale Polonilor. Podzorovodza, 17 Febr. 1693.

(Vol. 25. D.)

A Podzorovodza, le 17 Fév. 1693.

Monseigneur,

. . . .

Les deux lettres de Fontainebleau du 2 et 9 octobre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire et qui ont passé par la Pologne, ne m'ont esté rendues que le 13 de ce mois. La cause de ce retardement vient peut-estre de l'intelligence secrète que le Grand Général de Pologne a découverte entre le Prince de Moldavie et Veterany. Il n'a pas voulu risquer les lettres de Monsieur d'Esneval à la Porte et les siennes propres au Comte Tekely qu'il n'eût des occasions sûres pour les faire passer.

. . . .

Le Comte Tekely s'estime heureux d'avoir plu au Roy par l'attachement constant qu'il marque à toutes ses volontés, soit dans la paix ou dans la guerre.

Le Grand Visir n'a pu l'establir en Transilvanie par toutes les raisons que j'ay eu l'honneur de vous escrire, et je suis persuadé qu'il n'est pas de l'intérest ny de la dignité

du Roy de traiter avec luy tant qu'il ne sera point maistre de la Transilvanie ou d'une des deux Valaquies.

. . . .

Monsieur de Castagnères m'escrit que les Polonais deviennent plus difficiles pour la paix et que, sans Caminiek et la Podolie, ils demandent encore la Valaquie et la Moldavie.

. . . .

CDLIV.

Adrianop. 6 Marte 1693.

D. de Castagnères către Rege, despre pretenţiunile Polonilor asupra Moldoveĭ la încheierea păceĭ turco-polone.

(Vol. 29 D.).

Andrinople, le 6 Mars 1693.

Sire,

. . . .

Les Ministres de la Porte commencent à mieux espérer de la paix particulière avec la Pologne, depuis qu'ils ont su les engagements dans lesquels le Roi et la Reine de Pologne sont entrés avec Votre Majesté par un traité particulier. J'ai pris de là occasion de les engager à faciliter la conclusion de ce traité par la cession de la Moldavie, ou, du moins, d'une partie de cette province; mais ils m'ont dit unanimement que ce qu'ils avaient offert aux Polonais était ce que les Polonais pouvaient raisonnablement exiger, et que cet empire ne pourrait pas avec honneur davantage que de remettre les limites entre la Turquie et la Pologne où elles étaient avant la prise de Caminiek.

La Porte a envoyé les ordres nécessaires pour que le Tartare Kam donnât de nouveaux pouvoirs à l'envoyé des Tartares qui est en Pologne, où qu'il y envoyât un autre Ambassadeur. J'en ai donné avis à Monsieur d'Esneval dès le 8 février. J'adressai ma lettre au Tartare Kam. J'en ai envoyé une copie par un courrier exprès qui ne partit d'ici que le 15 du même mois de Février, par la faute du Kapikiaja de Moldavie qui attendait quelques expéditions de la Porte pour les envoyer par mon même courrier.

. . . .

CDLV.

D. de Ferriol către Afacerile Străine, despre contingentul ce se va da armateĭ otomane de Constantin Brâncovénu şi de comitele Tököly.

Podzorovidtza, 13 Marte. 1693

(Vol. 25 D)

Podzorovidtza, le 13 Mars 1693.

Monseigneur,

. . . .

Le Comte de Sandor est revenu d'Andrinople avec un Capigi du Grand Seigneur qui porte ordre au Prince de donner 500 Hongrois, pour escorter un nouveau convoi dans les places qui sont au-delà du Danube. Jaffer-Pacha fournira pareil nombre de Turcs, et le Prince de Valaquie cinq cents cavaliers avec chascun deux chevaux ; mais comme les Valaques ne sauraient arriver sur cette frontière à moins de quinze jours ; que Jaffer Pacha veut les attendre comme il est porté par les ordres du Grand Seigneur, et que les rivières grossissent par les neiges qui fondent dans les montagnes, il y a lieu de douter du succès de cette entreprise. Il est vrai aussi que les dites places peuvent attendre l'arrivée du Visir et même au-delà.

. . . .

CDLVI.

D. de Castagnères către Rege, despre numirea unuĭ noŭ principe în Moldova.

Adrianopole, 28 April. 1693.

(Vol. 24. D).

Andrinople, le 28 avril 1693.[1]

Sire,

. . . .

La mort du Bey de Moldavie a interrompu pour quelque temps le commerce de lettres que je dois entretenir avec Monsieur d'Esneval. J'ay pris des mesures avec celuy qui a esté nommé en la place du deffunt, pour qu'il me rende le mesme service que me rendait son prédécesseur. Le Visir le luy a ordonné. Ce Bey partira dans 12 jours pour Jassy et j'escriray dans ce temps à Monsieur d'Esneval pour luy faire sçavoir en quel estat sont les choses.

. . . .

---

[1]) Reçue le 12 Juin 1693.

CDLVII.

Adrianopole, 15 Iuniŭ. 1693

D. de Castagnères către Rege, despre mersul negociaţiunilor păceĭ turco-polone la Varşovia şi la Pórtă.

(Vol 24. D.)

Andrinople, le 15 Juin 1693. [1])

Sire,

. . . .

Quant à la paix particulière avec les Polonais, on est persuadé en cette Cour que ce traité estait déjà avancé par les soins de Monsieur d'Esneval. Je n'ay point reçu de lettre du Sieur Baluze. J'escrivis au commencemment de ce mois à Monsieur l'Abbé de Polignac. Ma lettre l'informera de l'estat des affaires de cette Cour. Je l'adressay à Monsieur le Grand Général de Pologne. Mon paquet lui sera rendu par un courrier que le Bey de Moldavie luy a envoyé dans sa route pour Jassy. Je prieray le Grand Général de Pologne de faire rendre mes lettres au Sieur Baluze, en cas que Monsieur l'abbé de Polignac ne fut pas encore arrivé, et jusqu'à ce temps-là je m'adresserai au Sieur Baluze pour lui faire sçavoir tout ce qui se passera en ce pays qui pourra avoir quelque rapport à cette paix particulière.

. . . .

CDLVIII.

Turtukaia, 5 August 1693.

D. de Ferriol către Rege, despre numĕrul armateĭ comandate de Marele Vizir, şi despre reputaţiunea de care se bucură Const. Brâncovénu.

(Vol. 23. D.).

Du Camp du Grand Vizir, près de Tutrakay, le 5 août 1693.

Monseigneur,

. . . .

L'armée doit être de 35 à 40 mille combattants, y compris les Albanais que j'ai vus et qui peuvent être au nombre 9 à 10,000. On compte aussi environ 20,000 Tartares. Ils sont campés dans l'étendue de plus de 10 lieues et jusques à Bukarest, la résidence du prince de Valaquie. Les Turcs sont si aveuglés sur le sujet de ce prince que quoi qu'ils ne puissent pas douter par ses actions qu'il ne soit entièrement attaché et dévoué à l'Empereur, le Grand Visir n'a pas laissé de le traiter avec toutes sortes d'honneur et de le recevoir dans tous les conseils, dont il ne manquera pas de rendre un fidèle compte au général Vétérany.

. . . .

---

[1]) Reçue le 25 Août 1693.

CDLIX.

Scrisórea către d. de Castagnères, despre primele mişcări ale armatei otomane. Turtukaia 8 August 1693

(Vol. 26. D.).

Camp de Tutrukan, le 8 août 1693.

Monsieur,

Tout présentement, le Kapikiaia du Bey de Moldavie m'avertit qu'il fait partir un homme. Aussi je fais ces lignes à Votre Excellence pour lui dire que j'ai reçu sa lettre du 30 du mois passé et le duplicata du 13 du même mois. Monsieur de Ferriol est arrivé le 4. et je lui ai rendu le paquet de Votre Excellence. Le Visir a passé le Danube il y a deux jours et dans le temps qu'il voulait passer, il est arrivé un courrier de Jafer Pacha de Belgrade, par lequel il lui mande que les Impériaux ont passé la Save et qu'ils commençaient à en former le siège; dès que le Visir fut de ce côté-ci, il monta le lendemain à cheval avec les principaux du Camp et s'en fut trouver le tartare Kan pour tenir conseil là dessus. Il a esté résolu de ne plus aller en Transilvanie par le détroit de Telz, mais bien de monter le long de la Valaquie et de côtoyer le Danube pour pou. voir être en état de le passer en cas que Belgrade fut bien pressé.

. . . .

CDLX.

D. de Castagnères către Rege, despre încheiarea unei păci particulare între Polonia şi Sublima Pórtă Adrianopole, 25 Iuliŭ. 1693

(Vol. 24. D.).

Andrinople, le 25 Juillet 1693.[1]

Sire,

. . . .

J'ai fait part au Caïmacan de la disposition où est à présent la Pologne de conclure une paix particulière avec cet Empire, et de ce que Votre Majesté avait envoyé un Ambassadeur à cette Cour la pour l'inviter de se relascher de ses prétentions. Je l'ay pressé de contribuer de son côté à faire que le Grand Seigneur cédast au moins aux Polonais quelques places de la Moldavie. Ce Ministre m'a promis qu'il informerait le Grand Visir des dernières propositions des Polonais, lequel en conférerait avec le Kan des Tartares et que, si le Grand Visir ne voulait se relascher en rien, le Kan le ferait sçavoir aux Polonais, lesquels ajousteraient plus de foy à ce qui leur viendra de la part de ce Prince qu'à tout ce qui pourrait leur estre dit de celle des Turcs.

. . . .

---

[1]) Reçue le 13 Septembre 1693.

CDLXI.

Adrianopole, 15 August 1693

D. de Castagnères către Rege, despre scirile primite prin scrisorile d-luĭ de Ferriol cu privire la mişcările armateĭ otomane.

(Vol. 24. D).

Andrinople, le 15 août 1693. [1])

Sire,

. . . .

Je reçois des lettres de Monsieur de Ferriol et du Sieur Fonton des 8 et 9 de ce mois, par lesquelles j'apprends que Monsieur de Ferriol avait joint le Grand Visir le 4 de ce mois . . . .

Ce ministre avait abandonné le dessein d'entrer en Transilvanie par le passage appelé Telz, mais qu'il côtoyait le Danube le long de la Valaquie pour estre en estat de secourir Belgrade, si les Allemands en pressaient le siège ou d'entrer en Transilvanie par la Porte de fer.

. . . .

CDLXII.

Vidin, 23 August 1693.

D. de Ferriol, despre ceĭ treĭ-deci de nobilĭ transilvanĭ din armata Viziruluĭ.

(Vol. 27. D.).

Au Camp du Grand Visir, vis-à-vis Vidin, le 23 août 1693.

Monseigneur,

. . . .

J'ai cru voir dans le discours du Kan beaucoup de sincérité. C'est lui qui a fait renvoyer au Prince Tekely trente gentilhommes transilvains que le Grand Visir avait fait venir pour lui montrer les chemins de Transilvanie. On avait voulu les remettre au Prince de Valaquie, ce qui aurait été pour le Prince de Tekeli un terrible mépris. Le Kiaja du Grand Visir conduisait cette afaire, peut être gagné par l'argent du Prince de Valaquie.

. . . .

---

[1]) Reçue le 13 Septembre 1693.

CDLXIII.

Fonton către d. de Castagnères, despre urmarea afacereĭ celor 30 de nobilĭ transilvanĭ. Vidin, 1 Septem. 1693.

(Vol. 26. D).

Viddin, le 1 Septembre 1693.

Monsieur,

. . . .

Monsieur de Ferriol fut voir le Kan des Tartares, il y a quatre jours. Il ne lui parla que des armes de Sa Majesté, lui recommanda beaucoup les affaires de Tekely. Il a paru très-bien intentionné pour lui. Le Grand Visir renvoie les Transilvains au dit Comte Tekely; puisque les choses ont changé de face et qu'on ne va plus du côté de Transilvanie, on avait proposé de les laisser entre les mains du Prince de Valaquie, mais Monsieur Sandor ayant représenté au Kan des Tartares et au Kiaia du Visir le tort que cela ferait à son Prince, il a été résolu qu'ils iraient retrouver le dit Prince Tekely. Ce n'a pas été sans une mortification bien grande à quelques-uns de ces Transilvains, qui ne sont qu'à contre-coeur et par force avec le Prince Tekely, car ils auraient bien souhaité rester avec le Bey de Valaquie, ou aller en Transilvanie même sous la domination des Impériaux. Le Prince Tekely avait cependant gardé avec lui les plus considérables et les moins bien intentionnés pour lui, et n'aurait pas pu envoyer le principal de ceux que le Visir avait demandé nommément.

. . . .

CDLXIV.

D. de Castagnères catre Rege, despre perderea scrisorilor séle. Adrianopole, 20 Octobr. 1693

(Vol. 24 D).

Andrinople, le 20 Octobre 1693.[1]

Sire,

. . . .

J'ai appris par le Bey de Moldavie que le courrier qni estait chargé de mes lettres avait esté volé dans sa route de Jassy en Pologne, et qu' elles estaient perdues. C'est ce qui m'oblige d'en envoyer des copies.

. . . .

---

[1]) Reçue le 3 Janvier 1693.

CDLXV.

Belgrad, 30 Octobr. 1693

D. de Ferriol către d. de Castagnères, despre plecarea şi drumul Tătarilor.

(Vol. 24. D.)

Au Camp devant Belgrade, le 30 oct. 1693.

Monsieur,

Le kan des Tartares part aujourd'huy pour Andrinople. Il s'embarque sur le Danube. Je ne doute pas qu'il ne s'arreste quelques jours aux environs de la Porte de fer. Les Tartares doivent repasser le Danube à Yegui-Palanka, pour s'en retourner chez eux par ce costé-cy, le Prince de Valaquie ayant fait de grandes instances pour empêcher leur retour par sa principauté.

. . . .

CDLXVI.

Adrianopole, 31 Octobr. 1693

D. de Castagnères către abatele de Polignac, despre mersul dificil al negociaţiunilor păceĭ turco-polone, din causa pretenţiunilor Poloniei asupra Moldoveĭ.

(Vol. 25 D.).

Andrinople, le 31 Octobre 1693.

Monsieur,

. . . .

Je m'étais déjà paré des sentiments qu'il *(M. l'abbé de Châteauneuf)* a pour vous dans la lettre que je vous écrivis le 27 Juin dernier. Mais comme j'ai appris par le Bey de Moldavie que le courrier qui en était chargé a été volé dans sa route depuis Jassi en Pologne et que mes lettres ont été perdues, j'en joins ici une copie, afin que vous soyez informé de la parfaite estime que j'ai pour votre personne et du grand désir que j'ai pour votre amitié. Cette lettre vous expliquera aussi, Monsieur, l'état où étaient pour lors les affaires à l'égard de la négociation du traité de paix particulière entre la Porte et la Pologne, auquel vous et moi avons ordre de travailler. J'ai fait depuis, par ordre de Sa Majesté, de nouvelles instances en cette Cour pour engager les Ministres à céder cette partie de la Moldavie que demande la Cour de Pologne. Mais j'ai travaillé inutilement, la Porte n'a rien voulu changer aux premières conditions qu'elle a offertes pour cette paix, et lorsque le Sieur Fonton, l'un de mes Truchmans, qui est à la suite du Grand Visir lui eût representé de ma part toutes les raisons qui pouvaient l'engager à donner sur cela la satisfaction que demande le Roi de Pologne, il lui répondit qu'il me priait de rompre tout à fait cette négociation, en sorte, Monsieur, qu'il n'y a pas d'apparence que sous ce gouvernement on puisse obtenir de la Porte la cession de cette partie de la Moldavie que vous demandez.

. . . .

La restitution de Caminiek avec ses dépendances est un des plus grands avantages que le Roi puisse procurer à la Pologne. Les Turcs, en consentant à cette restitution, ont passé par dessus les règles de leur religion qui leur défend de céder une place dans laquelle il y a deux mosquées, et ils ont été obligés de trouver des expédients pour éluder leur loi. Ce que la Cour de Pologne demande dans la Moldavie n'est pas comparable avec Caminiek et ses dépendances. D'ailleurs, il est d'un grand intérêt pour les Musulmans, après la cession de Caminiek, de conserver la Moldavie dans son entier, parceque, s'il la démembraient, les Polonais seraient en état, à la première rupture, de faire des courses jusqu'au Danube, ce qui jetterait la terreur dans Andrinople. Ainsi, je puis dire non seulement que les Musulmans veulent absolument conserver la Moldavie dans son entier, mais encore qu'on ne saurait blâmer leurs prétentions. Quant au fait, leurs Majestés Polonaises pourront être bien informées par Monsieur Rzovonskj que j'ai fait ici de mon mieux pour engager les Musulmans à céder cette partie de la Moldavie, à quoi vous réduisez toute la difficulté de cette affaire. Je souhaite, contre mes espérances, qu'il fasse mieux et je ne lui en envierai point la gloire.

. . . .

Je conviens qu'on veut nous persuader que jamais l'envoyé n'est chargé de traiter publiquement que la paix générale, et qu'il y a des ordres secrets de conclure la paix particulière. Mais vous m'avouerez, Monsieur, que si ces ordres étaient bien sincères, on ne vous aurait point ajouté l'alternative, ou du moins de la négocier et de faire résoudre les Musulmans à la cession d'une partie de la Moldavie; car Sa Majesté Polonaise ayant été suffisamment informée par toutes mes lettres que cette cession d'une partie de la Moldavie était une condition impossible à obtenir, je ne pense pas qu'elle se flatte de faire consentir les Musulmans plus que ce qu'ils ont accordé aux instances de Sa Majesté, dont le nom est ici dans une extrême vénération.

. . . .

Il est indubitable que les partisans de la Maison d'Autriche à la Diète ne donneront pas leur voix pour cette paix particulière, et qu'il ne leur manquera pas de prétextes pour autoriser leur refus; car, quand, par impossible, les Musulmans accorderaient cette partie de la Moldavie qui est demandée, les Autrichiens soutiendront ensuite qu'il faut que les Tartares se retirent du Budziac.

. . . .

J'ai apporté l'application possible à obtenir des Musulmans les conditions les plus favorables pour la Pologne. Je crois même qu'on peut dire que les Turcs ont beaucoup fait pour marquer leurs bonnes intentions. Les Polonais n'en sont pas satisfaits. Ils désirent encore quelque chose. Ce qu'ils désirent est traité par eux de peu d'importance. Les Musulmans en font grand cas. Je vous en ai expliqué les raisons. Si c'est peu de chose à l'égard des Polonais, ils pourraient s'en relâcher. Ils ne peuvent qu'en se départant de leurs prétentions sur la Moldavie prouver qu'ils veulent contribuer à la conclusion de cette affaire, de même que les Musulmans ont fait par l'abandon de Kaminiek et de ses dépendances.

. . . .

———

CDLXVII.

Adrianopole, 1 Novem. 1693.

D. de Castagnères către Rege, despre politica urmată de Regele Poloniei în negociaţiunile păceĭ turco-polone.

(Vol. 24. D).

Andrinople, le 1er nov. 1693. [1])

Sire,

. . . .

Il est vray que le Roy de Pologne veut persuader que son envoyé n' est chargé de traiter publiquement que la paix générale, et qu'il a des ordres secrets de conclure la paix particulière. Mais, si les ordres pour la paix particulière estaient bien sincères, on n'aurait pas adjousté cette alternative ou du moins de la négocier et de faire résoudre les Turcs à la cession d'une partie de la Moldavie, et le Roy de Pologne a esté suffisamment informé par toutes mes raisons que cette cession d' une partie de la Moldavie estait une condition impossible à obtenir. Ainsy, il n'est pas aisé à faire consentir les Turcs à plus que ce qu'ils ont accordé aux instances que j'ay faites par ordre de Votre Majesté en sorte que toutes les apparences sont que le Roi de Pologne s'est proposé en envoyant le Sieur Rzevouskj de conclure sa paix conjointement avec l' Empereur, en cas que les Turcs se trouvent disposés à faire la leur avec l' Allemagne, et d' estre le maistre de ne pas faire sa paix particulière, si l' Empereur ne concluait pas la sienne et d' en rejetter la faute lorsqu'il partira aux Ministres de Votre Majesté, sur le refus que les Turcs feront de céder cette partie de la Moldavie. D' ailleurs, il est difficile de concevoir comment le Roy de Pologne, persuadé comme il est des mauvaises intentions de l'Empereur et le pouvoir de la République de conclure avec le Sénat la paix particulière, désire cependant d'en rejetter la conclusion sur la Diette par ce que il faut avoir toutes les voix de la Diette. Il est indubitable que les partisans de la Maison d' Autriche ne donneront jamais la leur, et qu'il ne leur manquera pas de prétexte pour justifier leur refus; car, quand, par impossible, les Turcs accorderaient cette partie de la Moldavie qui est demandée, les Autrichiens soutiendraient ensuite qu'il faut que les Tartares se retirent de Budziac.

. . . .

---

[1]) Reçue le 18 Janvier 1694.

CDLXVIII.

D. de Castagnères către Rege, despre mersul negociaţiunilor privitóre la cesiunea uneĭ părţĭ din Moldova Polonilor. Adrianopole, 24 Novem. 1693.

(Vol. 24. D).

Andrinople, le 24 nov. 1693.

Sire,

. . . .

La lettre que j'ay reçue de l'Abbé de Polignac est du 17 Septembre. Il m'invite d'apporter tous mes soins pour obtenir de la Porte la cession de la partie de la Moldavie que les Polonais ont occupée dans cette dernière guerre, comme une condition à laquelle le Roy de Pologne attache absolument pour la conclusion de la paix particulière, et sans la quelle il est persuadé qu'il ne pourra jamais faire consentir le Sénat et la République à rompre les engagements que ces deux membres de l'Estat ont pris avec l'Empire et les Vénitiens, sous des serments qui retiennent encore leurs consciences et auxquels ils croyent ne pouvoir manquer, quelques justes raisons qu'ils en ayent sur la conduite injurieuse de la maison d'Autriche à leur égard, à moins qu'un profit visible ne les déterminât et qu' ils ne voyent clairement que les Turcs ne leur céderont pas par une paix générale la moitié de ce qu' ils voudront bien abandonner par la particulière. Je n'ay rien oublié de tout ce qui pouvait porter le Grand Seigneur et ses Ministres à céder à la Pologne cette partie de la Moldavie, à quoi se réduit toute la difficulté de cette paix.

. . . .

Un officier du Bey de Moldavie m'escrit de Jassy du 26 Octobre que Mr Rzevovskj estait arrêté par la maladie de l'ambassadeur Tartare.

. . . .

CDLXIX.

Document fără dată şi fără origine, privitor la folósele ce ar renasce pentru Turcĭ, dacă eĭ ar reuşi a recupera Transilvania, căḑută în mâna Imperialilor.

(Vol. 25. D.)

Lest Turcs, après la perte de Belgrade, qu'ils ont recouvré depuis par une espèce de miracle, n'en ont pas s'ouffert de plus essentielle ni de plus considérable que celle de la Transilvanie.

Cette province qui est riche et abondante en toutes sortes de biens, de chevaux et de bestiaux, a mis l'Empereur en estat de soustenir la guerre de Hongrie, en luy fournissant beaucoup d'argent et de denrées, des quartiers d'hyver excellents et de grosses contributions tirées de la Valachie et de la Moldavie au lieu que, sans ce secours, ce prince aurait esté obligé de renvoyer à la fin de chaque campagne toutes ses troupes en quartier d'hyver dans ses pays héréditaires, à la ruine de ses peuples et de ses

finances, et de la Hongrie mêsme qui, n'estant pour la plus grande partie qu'un désert inculte et ne pouvant pas, par conséquent, fournir à la subsistance d'un grand corps de troupes, aurait esté exposé à une désolation entière causée par les invasions et par les courses fréquentes des Turcs et des Tartares. La conqueste de cette province qui a mis l'Empereur à portée de donner la main à la Pologne et de s'entresecourir au besoin, a porté un préjudice considérable aux Turcs en affaiblissant les armées ottomanes des troupes transilvaines, moldaves et valaques, en obligeant les Tartares à faire un plus grand tour, et en rendant par conséquent leur jonction avec l'armée du Grand Seigneur, plus difficile, en un mot, en fournissant à l'Empereur le moyen d'abattre entièrement le party des mécontents par la suppression de la seule retraite qui leur pouvoit rester.

. . . .

Il *(le Grand Seigneur)* devrait tomber sur la Transilvanie pour en chasser les Impériaux et y establir le Comte Tekeli pour Prince. La conqueste n'est pas difficile et ne consiste qu'à s'emparer d'abord d'une ou de deux places des plus frontières pour couper la communication avec la Hongrie, après quoy les autres places fortes du cœur du pays et des frontières de Valaquie, de Moldavie et du Dniester tomberont d'elles-mêmes, d'autant plus qu'à la vue d'une armée ottomane, les Transilvains qui sont pres que tous protestants et qui en cette qualité et naturellement, haïssent fort la domination de la maison d'Autriche, prendront les armes et s'uniront aux Turcs. Il y a deux avantages très-considérables attachés à la conqueste de cette province. Le premier a déjà esté dit et consiste à réduire l'Empereur à la nécessité de retirer ses troupes de Hongrie à la fin de la campagne, et de leur donner des quartiers d'hyver dans ses provinces héréditaires; l'autre à faire revivre le party des mécontents par l'establissement de Tekely qui, à la faveur des subsides qu'il tirerait de la Transilvanie, entretiendrait un bon corps d'armée qui tiendrait l'Empereur dans un continuel eschec.

. . . .

CDLXX.

Adrianopole, 1 Decem- 1693

D. de Ferriol către Afacerile Străine, despre hotărîrea Turcilor de a nu desmembra Moldova.

(Vol. 27. D.).

Monseigneur, Andrinople, le 1-er Décembre 1693.

. . . .

Je lui parlai *(au Grand Visir)* de la Paix particulière de Pologne et je lui fis voir qu'il ne pouvait tirer de grands avantages, mais je lui dis que le Roi et la République de Pologne, croyant faire leur condition meilleure par un traité séparé, s'obstinaient à vouloir la partie de Moldavie qu'ils possèdent, que ce pays n'étant ni grand ni considérable, la Porte pouvait se relâcher sur une aussi petite instance. Il me répondit ces propres mots: «que les Polonais devaient se contenter de Caminiek et de ses dépendances; que le Grand Seigneur ne démembrerait point la Moldavie; que, moi-même, qui lui conseillais tous les jours de ne point faire de paix honteuse, pourquoi lui dire d'abandonner un pays qui donne l'entrée dans toutes les provinces voisines et d'où il est aisé de chasser les Polonais, si la possession où ils en sont leur donne des prétentions pour le conserver.

. . . .

CDLXXI.

D. de Castagnères către Rege, despre negociaţiunile Vizirului cu trămisul Poloniei şi cu ambasadorul Franciei, în privinţa cesiunei unei părţi din Moldova. | Adrianopole, 17 Ianuariŭ 1694.

(Vol. 18 D.).

Andrinople, le 17 Janvier 1694.

Sire,

Dès que M. Rzevovski a été arrivé à Jassy, il m'a écrit par un exprès. Il m'a envoyé deux lettres de M. l'Abbé de Polignac des 6 et 15 Novembre de l'année dernière. Le Bey de Moldavie a fait accompagner ce courrier par un de ses gens jusqu'ici. Cet Ambassadeur ayant cru qu'il irait joindre le Kan des Tartares dans quelque ville du Boudjac, me prie de lui apprendre en quel état est la négociation de la paix particulière entre la Pologne et la Porte, et de lier un commerce de lettres entre nous pour agir de concert dans la suite de cette négociation qu'il reconnaît devoir être conduite et terminée par l'autorité de Votre Majesté.

. . . .

Le Grand Visir me dit qu'il était averti par le Bey de Moldavie que l'Ambassadeur de Pologne avait non-seulement ordre de demander la cession de ces trois places (Niemietz, Sochona et Soroka), mais même qu'il venait pour négocier la paix générale. J'expliquai à ce Ministre que l'ordre qui avait été donné à Monsieur Rzevovski de négocier la paix générale n'était qu'une feinte dont la Pologne se servait pour ne pas alarmer ses alliés et pour conclure plus tôt et plus sûrement une paix particulière. Sur cela, le Grand Visir me répliqua que le Grand Seigneur ne voulait rien démembrer de la Moldavie; que si cet Ambassadeur insistait à la cession d'une de ces trois places, c'était une preuve que le Roi de Pologne ne voulait pas se séparer de ses alliés, et qu'en ce cas, on n'écoutera point son Ambassadeur lorsqu'il voudra traiter la paix générale; qu'on lui fera entendre que la Porte n'était entrée en négociation avec la Pologne que dans la vue d'une paix particulière; que le Grand Seigneur exécuterait les paroles que l'on m'avait données, mais que les propositions que l'on a offertes étant la dernière résolution de Sa Hautesse, c'était perdre du temps que de travailler à obtenir quelque chose au-delà; que si la Pologne refuse ces conditions, elle ne doit plus les espérer quand même il se ferait une paix avec les Allemands. Le Grand Visir me donna une grande preuve du désir qu'il avait de traiter de bonne foi cette paix particulière en ce que un Prince Tartare des plus fameux partisans qu'ils aient parmi eux, s'étant offert d'assembler un corps de troupes en Moldavie pour faire des courses en Pologne, le Grand Visir dit: «Je n'avais pas voulu lui en accorder la permission dans le temps qu'il attendait l'Ambassadeur de Pologne». Le Kan des Tartares que j'avais vu peu de jours avant le Grand Visir, me parla dans le même esprit que ce Ministre, et me dit que quoiqu'il eût une extrême passion pour voir cette paix particulière conclue, il ne pouvait néanmoins conseiller au Grand Seigneur de céder aucune des places qui sont dans la Moldavie; que si une de ces trois places était située sur les confins de ces deux Etats, on pourrait l'accorder sous prétexte que la situation en est douteuse, mais qu'elles sont trop avancées dans la Moldavie, et qu'il y a derrière elles un grand pays qui en a toujours fait partie, qu'ainsi la Porte ne pouvait les céder sans exposer la Moldavie aux courses des Polonais à la première rupture.

. . . .

CDLXXII.

Adrianopole, 15 Februar. 1694

D. de Castagnères către Rege, despre negociaţiunile ambasadoruluĭ polon, cu privire la cesiunea Cameniţei şi a uneĭ părţĭ din Moldova.

(Vol. 28. D. 2).

Sire,

Andrinople, le 15 Février 1694.

. . . .

Il *(l'Ambassadeur de Pologne Rzevovsky parlant au Kan)* ajouta que le Roi de Pologne n'avait pas su les dernières résolution de la Porte. Ensuite, il proposa les conditions dont il était chargé qui étaient qu'outre la restitutions de Kaminiek avec ses dépendances, la Pologne prétendait encore rester en possession des villes de Niemietz, Sochova et Soroka. Le Kan des Tartares lui répliqua que la Porte ne conclûrait jamais sa paix avec les Polonais qu'ils ne rendissent ces trois dernières places, qu'il n'avait engagé Sa Hautesse à céder Caminiek et ses dépendances à la Pologne qu'en vue de procurer la paix aux Polonais, mais que quelque envie qu'il eût de faire réussir ce dessein, il n'osait pas à présent proposer au Grand Seigneur de céder aucune des autres places que la Pologne demandait.

. . . .

Je demandai à Monsieur Rzevovski si, en cas que la Porte accordât à la Pologne pour une paix particulière les deux places de Niemietz et de Sochova, il aurait pouvoir d'en signer ici le traité. Il me répondit qu'il n'en avait pas le pouvoir et que cette paix particulière ne pouvait être conclue que par la Diète, puisque c'était dans la Diète que la Pologne avait pris ses engagements avec l'Empereur et la République de Venise.

. . . .

Je fus surpris quand, après m'avoir si clairement expliqué ses ordres, il me demanda mes soins pour procurer de plus grands aventages à la Pologne, et présupposant qu'on lui avait accordé Caminiek dans la vue d'une paix générale, il me dit qu'il se flattait que j'obtiendrais quelque chose au delà pour une paix particulière et que, si je pouvais faire consentir les Turcs à céder Niemietz et Sochova et à les faire convenir d'un lieu d'assemblée pour traiter de la paix générale, la République engagée par ces avantages ferait savoir aux Ambassadeurs de ses alliés que, s'ils ne s'accommodaient pas avec les Turcs, elle ferait son accommodement particulier, que c'était là l'unique moyen par lequel la Pologne pourrait rompre avec honneur la ligue dans laquelle elle était entrée. Je répondis à M. Rzevovski que j'avais vu le Kan depuis, et que je désespérais de pouvoir obtenir aucune des places de la Moldavie, que j'avais employé toutes les raisons qui pouvaient engager les Turcs à céder quelqu'une de ces places, que je pouvais lui représenter le peu d'utilité que la République de Pologne en recevrait, et que si le Roi de Pologne était dans de véritables sentiments de faire sa paix particulière avec les Turcs, la fermeté que ces derniers ont de ne vouloir rien démembrer de la Moldavie, ne devrait pas être un obstacle à la conclusion de ce traité qui donnerait le repos à toute la Pologne et la délivrerait des courses de Tartares, que, quand même les Turcs abandonneraient Niemietz et Sochova aux Polonais, cette cession leur serait plus à charge que profitable, vu que ces deux postes étant fort avancés dans la Moldavie, leurs dépendances en seraient plus exposées aux insultes des Tartares lorsqu'ils iraient en Hongrie et que la Porte n'y pourrait apporter aucun remède, puisque cette nation n'épargnait pas même les sujets du Grand Seigneur dans la Basse Moldavie ni dans la Valaquie.

. . . .

Dès que le Kan eût appris que j'avais vu Mr Rzevovski, il m'invita d'aller chez lui pour savoir ce qui s'était passé entre cet Ambassadeur et moi. Il me demanda si j'avais pu l'engager à se désister de ses prétentions sur la Moldavie. Je lui répondis qu'il s'était déjà relâché de Soroka et que j'étais persuadé que, s'il avait dessein de céder quelque chose de plus, ce serait à lui qu'il s'en ouvrirait.

. . . .

Dès que j'eus quitté ce Prince, j'eus une conversation avec son grand trésorier qui me fit connaître que quelques Ministres seraient assez portés à céder une des places de la Moldavie que prétend cet ambassadeur, mais que d'autres au contraire, ont eu bien de la peine à consentir à la restitution de Kaminiek.

. . . .

CDLXXIII.

D. de Castagnères către Rege, despre interceptarea scrisorilor séle de către Nicolò de la Porta, în Moldova.

Adrianopole, 27 Febr. 1694.

(Vol. 28. D. 4.).

Andrinople, le 27 Février 1694.

Sire,

. . . .

J'ai eu avis qu'un Grec, nommé Nicolo de la Porta, qui a été quelque temps secrétaire de Monsieur Collier, Ambassadeur de Hollande, et qui s'est retiré depuis quelques mois en Moldavie, avait intercepté quelques-unes des lettres que j'avais écrites en Pologne et de celles que M. l'abbé de Polignac m'avait écrites, dont il avait envoyé des copies au Sieur Telis, drogman de Hollande. J'en ai fait mes plaintes au Grand Visir à qui j'ai fait entendre le fait. Ce ministre a écrit au Bey de Moldavie et lui a ordonné de se saisir du dit Nicolo et de tous ses papiers et de l'envoyer ici. J'ai lieu de me promettre qu'il ne laissera pas ce crime impuni.

. . . .

CDLXXIV.

6 Marte 1694. Din sumele plătite de d. de Castagnères pentru serviciul corespondinţeĭ diplomatice.

(Vol. 26 D.).

6 Mars 1694.

. . . .

A un courrier de M. Rzevovski et à un homme du Bey de Moldavie en renvoyant le premier en Pologne. . . . . 167 frs.

. . . .

CDLXXV.

Adrianopole, 17 Marte 1694, Scrisórea d-luĭ de Ferriol, despre sfârşitul negociaţiunilor începute în Turcia de trămisul Polonieĭ, şi despre începerea altora de către abatele de Polignac în Polonia.

(Vol. 27. D.).

Andrinople, le 17 Mars 1694.

Monseigneur,

. . . .

L'Ambassadeur de Pologne est parti d'ici il y a trois semaines. Il était venu pour écouter simplement les propositions de Turcs, sans avoir aucun pouvoir de conclure, ce qui a donné au Grand Visir un juste soupçon que le Roi de Pologne n'agissait pas de bonne foi, et ce qui l'a prouvé encore davantage, c'est que le dit Ambassadeur a toujours demandé un congrès pour traiter une paix générale. Cependant, la veille de son départ, il abandonna les trois places que les Polonais tiennent en Moldavie, et demanda seulement le détroit de Cochin et deux autres places qui confinent la Pologne.

. . . .

C'est ce qui m'oblige d'écrire à M. l'abbé de Polignac pour renouer cette négociation pendant la campagne, d'autant plus que le Grand Visir allant en Transilvanie, j'aurais été à portée d'écrire souvent en Pologne et d'en recevoir des lettres. Mais si le nouveau Visir prend la route de Belgrade, je me trouverai fort éloigné de Pologne et je ne pourrai avoir de commerce avec M. l'abbé de Polignac que par la Valaquie et la Moldavie, dont les Princes sont fort attachés à l'Empereur et veillent avec attention sur les passages de leurs provinces.

Le Prince de Tekely a perdu cet hiver plus de 500 hommes de ses troupes qui se sont retirés chez l'Empereur, quoique les secours que la Porte lui a donnés pour sa subsistance fussent au double des années dernières. Il est vrai que les dits secours n'ont

pas été sous fournis en espèces, et que le Prince a dû en prendre la plus grande partie sur les Valaques et les Moldaves qui attendaient des ordres réitérés de la Porte.

. . . .

CDLXXVI.

D. de Castagnères către Rege, despre afacerile și politica principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 28. D.)

Adrianopole, 18 Marte 1694

Andrinople, le 18 Mars 1694.

Sire,

. . . .

Le Bey de Moldavie m'a écrit qu'aussitôt qu'il avait reçu l'ordre du Grand Visir de faire arrêter le nommé Nicolo de la Porta, il l'avait fait chercher partout pour s'en saisir, mais qu'il avait appris qu'il s'était absenté depuis deux mois de ses Etats, et qu'il avait envoyé ordre sur toutes ses frontières de se saisir du dit Nicolo en cas qu'il y revinst. Ce Bey a écrit la même chose au Grand Visir.

M. l'abbé de Polignac avait reconnu quelque altération dans les cachets de mes lettres qui ont passé en Pologne par le soin du Bey de Moldavie, et qui les avait reçues avec plus de fidélité par le Résident du Comte Tékely; ainsi j'ai soupçonné le Bey de Moldavie d'avoir part à cette perfidie. Mr l'abbé de Polignac ne savait pas encore lorsqu'il m'a écrit que j'en eusse découvert le véritable auteur. Ce qui a fortifié ses soupçons est un avis que le roi de Pologne lui a donné qu'il y avait à Jassi un Père cordelier italien, en qualité de missionnaire, lequel est d'intelligence pour ouvrir toutes ses lettres, avec le Résident de Venise qui est à la cour de Pologne, et que M. Rzevovski, passant à Jassy pour venir ici, avait vu un papier sur la table de ce cordelier sur lequel étaient écrits ces mots: «Je soussigné, Hospodar de Moldavie, promets à l'Empereur des Romains, Léopold 1er, que je lui serai fidèle comme un bon vassal et le servirai dans la présente guerre de tout mon pouvoir et par tous les moyens convenables à l'etat présent des affaires.» Monsieur de Polignac me parle de cet écrit comme d'une copie dont il juge que l'original a été signé par le Bey de Moldavie. Cet avis, ajoute-t-il, a fait une grande impression sur l'esprit du Roi de Pologne et a non seulement augmenté les mécontements de ce Prince à l'égard de l'Empereur qui avait promis de ne rien prétendre sur la Moldavie, mais lui fait encore souhaiter passionément que l'Hospodar de cette province soit puni de sa perfidie par la Porte, et qu'elle y en establisse un autre moins indigne et moins attaché aux intérêts de la Maison d'Autriche. Si cet écrit a un fondement solide, il ne faudrait pas chercher d'autre auteur à l'interception de mes lettres que le Bey de Moldavie. Je dois cependant lui rendre cette justice que les cachets de toutes celles qu'il m'a envoyées depuis trois mois étaient sains et entiers, et que je n'ai jamais rien trouvé à redire dans celles que j'ai adressées au Résident du Comte Tekely, ainsi que de celles qu'il m'a envoyées, qu'elles passent toutes de nécessité par les mains du Bey de Moldavie et sont portées par ses courriers; car, personne ne court la poste dans sa province que de son consentement et en vertu de ses ordres, ce qui le mettrait également en pouvoir d'intercepter et d'ouvrir les lettres que j'adresse

au Résident du Comte Tekely, comme celles dont il prend soin directement. Ainsi, je ne puis attribuer ce manquement qu'à Nicolo de la Porta et à ce cordelier Italien que je vais tâcher de faire chasser de Moldavie. Mais, pour une plus grande sûreté, j'ai jugé à propos de faire rester à Jassi le Sieur Sigismundus Siculus, résident du Prince Tekely que son maître avait résolu de retirer de Jassi, n'étant plus en état de fournir à la dépense de son entretien. Je lui ai envoyé cent écus de gratification, en attendant que je reçoive les ordres de Votre Majesté, et que je sache si elle juge à propos que je retienne plus longtemps ce gentilhomme. C'est une dépense qui ne monterait pas à 300 écus par an. — Quant au billet qui a été lu sur la table de ce pensionnaire, il eût été à souhaiter que Monsieur Rzevovski m'en eût fait part; les circonstances de la chose auraient pu rendre son témoignage d'un grand poids, au lieu que, n'en ayant rien dit, les Turcs s'en feront une raison de ne le pas croire, et ils ne s'imagineront pas aisément qu'un homme du caractère de Monsieur Rzevovski ait été dans la maison d'un religieux. Ils croiront bien plutôt que ç'a été un artifice du cordelier pour nuire au Bey de Moldavie qui, d'ailleurs, est estimé généralement en cette Cour pour homme prudent et fort attaché à ses devoirs. M. l'abbé de Polignac, persuadé de la solidité de cet avis, a conçu l'idée de procurer au Comte Tekely, par l'autorité de Votre Majesté, la principauté de Moldavie et de grands secours de la Pologne qui, d'accord avec la Porte, aiderait à rétablir les Hongrois dans leur ancienne liberté. Mais, la religion serait un grand obstacle à son établissement où les Turcs n'envoient des gouverneurs que de la même religion des Moldaves.

Je suis, etc.

Signé: *Castagnères de Chasteauneuf.*

CDLXXVII.

Versailles, 21 Aprile 1694.

Regele către d. de Castagnères, despre aprobarea purtării séle diplomatice în tractarea cestiuneĭ turco-polone.

(Vol. 28. D. 2).

Versailles, le 21 avril 1694.

J'ai reçu vos deux lettres des 17 janvier et 15 février par lesquelles vous me rendez un compte exact de tout ce qui s'est passé dans la négociations du Sr Rzevovski, et j'approuve d'autant plus la conduite que vous y avez tenue qu'il paraît assez par tout ce que vous me mandez que, non-seulement cet ambassadeur n'avait pas pouvoir de convenir d'une paix particulière avec les Turcs, mais même que son envoi ne tendait qu'à les faire convenir d'une assemblée générale dans quelque lieu de la Haute Hongrie entre les Ambassadeurs et Plénipotentiaires de l'Empereur, de Pologne, de Venise et de l'Empire Ottoman, pour y conclure une paix générale; ainsi, après l'aveu que le dit Sieur Rzevovski vous en a fait, vous avez eu beaucoup de raison de ne plus poursuivre avec le même empressement les avantages et la satisfaction des Polonais. Il me paraît aussi qu'il importe beaucoup aux Turcs de ne pas abandonner leurs places de Niemietz, Sochova et Soroka. Mais si les dommages et désolations que causent à toute la Pologne la continuation de cette guerre, faisaient prendre dans la diète prochaine la résolution d'une paix particulière au cas que l'on put disposer la Porte à céder aux Polonais Czer-

novicz et Chotzyn avec le pays qui est entre le Pruth et le Dniestr, depuis Sniatyn jusqu' à l' endroit où le Pruth approche le plus le Dniestr, vous devez faire les offices les plus pressants auprès du Grand Visir pour le porter à condescendre d'autant plus que cette petite étendue de pays paraît fort nécessaire aux Polonais pour la subsistance et sûreté de la place de Caminieck, et, qu'en rendant aux Turcs les places de Niemietz, Sochova et Soroka, ils ne gardent rien dans la Moldavie qui puisse troubler l' Empire Ottoman dans la possession de cette province.

Vous ne devez rien omettre aussi pour persuader le Roi de Pologne que l'on agit de bonne foi de ma part pour procurer ses avantages et ceux de sa Couronne et continuer à tenir une bonne correspondance avec l'Abbé de Polignac pour ce sujet.

Je crois que le Grand Visir vous a répondu fort sagement sur ce qui regarde les intérêts du Comte Tékeli. . . . .

. . . .

CDLXXVIII.

D. de Castagnères către d. de Ferriol, despre rolul jucat de Chanul Tătarilor la încheiarea păceĭ. 25 Aug 1694.

(Vol. 26. D.)

25 août 1694.

. . . .

Il *(le Kan)* m' a dit encore que, du temps du Visir Soliman, la Porte l' avait chargé de se rendre médiateur pour traiter une paix particulière avec la Pologne ; que les mêmes ordres lui avaient été réitérés sous Cuprogli et que, sur la répugnance qu'il avait à céder Caminick pour cette paix, Cuproli s'était servi des Beys de Moldavie et de Valaquie pour en faire la proposition aux Polonais à son insu; que la-dessus, il avait pris le parti de satisfaire la Porte et que, dans le temps qu'il traitait cette paix il fut déposé; qu'il alla à La Mecque; que la Porte mit deux Kans sur le trône l'un après l'autre et que, lorsqu'il a été de nouveau fait Kan, M. Rzevovskj n' avait pas été envoyé à lui, mais à son prédécesseur.

. . . .

CDLXXIX.

Adrianopole, 11 Oct 1694.

D. de Castagnères către Rege, despre alegerea unuĭ orașŭ pentru continuarea negociațiunelor turco-polone, și despre negociațiunile particulare între trămisul Polonieĭ și Chanul Tătarilor.

(Vol. 28. D.)

Andrinople, le 11 oct. 1694.

Sire,

. . . .

M. de Ferriol a eu une explication avec le Kan des Tartares, au sujet de ce que Monsieur l'Abbé de Polignac m'avait appris de la relation du voyage de Monsieur Rzevovski. J'envoie à Votre Majesté l'article de la lettre de Monsieur de Ferriol touchant cette affaire, aussi bien qu'une copie de celle que je lui ai écrite sur le même sujet, par où Votre Majesté connaîtra que mes soupçons sur la mauvaise foi des Polonais, expliqués dans ma lettre du 31 Août étaient bien fondés, et l'autre que la proposition du Kan des Tartares n'a point été faite au nom de la Porte, mais seulement de son chef, dans sa route, et dans un temps où il n'y avait pas de Grand Visir. Il est à remarquer que le Kan n'a pas laissé le choix aux alliés des villes de Stri, de Sniatin ou de Jassy, comme l'a prétendu le Roi de Pologne, et que la ville de Jassy où il a dit que les alliés pourraient envoyer leurs ambassadeurs est la résidence du Vaïvode de Moldavie, où le Grand Seigneur est maître aussi absolu qu'à Belgrade et dans toutes les autres villes frontières de son empire. Le Bey de Moldavie n'en est que gouverneur et avec moins d'autorité qu'un Pacha. On peut dire qu'en cela le Kan de Tartares ne s'est pas plus avancé que les Ministres du Divan, lorsqu'ils ont dit que si les alliés voulaient envoyer des ambassadeurs, ils devaient les envoyer ici ou sur la frontière auprès du Grand Visir, parce qu'il est certain que, si ces ambassadeurs avaient une fois fait la démarche de se rendre à Jassy, on les ferait bientôt conduire malgré eux où serait le Grand Visir. Et le Kan croirait avoir rendu un grand service à cet Empire s'il avait engagé ses ennemis à envoyer de ambassadeurs dans une ville de la domination ottomane; car la Porte le veut ainsi pour effacer la honte d'en avoir envoyé inutilement chez les Allemands. Cependant, quand Monsieur l'Abbé de Polignac parle de Jassy, il en parle comme d'une ville appartenant à la Pologne, et non comme de Jassy qui est au Grand Seigneur. Cela se justifie par ces termes de la lettre qu'il m'a écrite le 20 Mai. Monsieur Rzévovski, pour ne pas revenir entièrement à vide, et pour rapporter au moins à sa patrie quelque espérance de paix, s'était attaché à convenir d'un lieu de convenir d'un lieu de conférence; et voyant la Porte résolue à ne plus envoyer ses plénipotentiaires dans les Etats de l'Empereur, il avait proposé quelques villes sur les frontières de la Pologne, et qu'enfin le Kan avait consenti au nom du Grand Seigneur qu'on traitât avec tous ses alliés à Jassy, ou bien à Sniatin, où même à Stri. Ces deux villes sont à la Pologne, et la dernière est une starostie du Roi de Pologne, etc. C'est sur ce fondement que j'avais parlé à Monsieur de Ferriol dans ma lettre du 25 Août, de la ville de Jassy, comme d'une ville de Pologne.—Un autre fait important que la Cour de la Pologne a publié et qui est aussi faux que celui du choix d'une des trois villes pour y traiter la paix est que le Kan ait promis Kaminieck par un traité de paix général. Cependant, ce sont là les deux principaux faits que le Roi de Pologne allègue pour s'excuser envers Votre Majesté de ce qu'il ne conclut pas la paix particulière et qui rendraient ses excuses plausibles si elles étaient véritables. Mais la vue que le Kan des Tartares a donné à Monsieur Rzevorski a été le fondement de toute l'histoire qui a été faite en Pologne; et je suis persuadé que, quand même le Kan n'aurait par proposé à Monsieur

Rzevorvski Jassy en Moldavie pour un lieu d'assemblée, la Cour de Pologne n'en aurait pas moins forgé l'histoire qu'elle a publiée, par ce que la réponse du Divan faite a son ambassadeur eût suffi pour cela. Je ne crois pas qu'on puisse soupçonner le Kan de dissimulation dans ce qu'il a dit à Monsieur de Ferriol et s'il était vrai qu'il eût donné ici à Monsieur Rzévovski les paroles que cet ambassadeur prétend y avoir reçues, ce Prince eût contribué à dissimuler, et rien ne pouvait l'obliger à expliquer ce qui s'est passé dans sa route, puisque cette négociation s'était faite dans un pays éloigné et par l'entremise d'une personne à qui il avait confié la conduite de Monsieur Rzevovski et dont il eût d'abord quelque soupçon que cette négociation faite en chemin pouvait avoir été concertée et que le Kan des Tartares, pour mieux me tromper, avait remis à donner une réponse positive à Monsieur Rzevovski dans un lieu où il leur eût été bien aisé de la faire à mon insu. Ce qui me les avait fait naître avaient été ces termes de la lettre de Monsieur de Ferriol où il est dit que le Kan avait joint Monsieur Rzevovski qui allait en Pologne à petites journées; mais quand on fait réflexion sur la rigueur du froid et l'abondance des neiges, il est facile de concevoir que Monsieur Rzevovski à qui la Porte n'avait donné que des chariots à bufles aura été joint fort aisément par le Kan, qui s'en allait en poste et qui partit peu de jours après lui. Et s'il y avait en cela du concert, le Kan est trop habile homme pour avoir parlé de ces petites journées qui pouvaient donner quelque soupçon d'intelligence. D'ailleurs, quand même Monsieur Rzevovski aurait fait de grandes journées, Abdul-Raman Aga eût pu tout de même aller trouver son maître et retourner joindre l'ambassadeur polonais.

. . . .

Si toutefois on peut douter que presque tous *(les sénateurs polonais)* ne tendent pas à la paix générale, cela nous servirait également à continuer notre commerce de lettres (1) et à mieux découvrir les intentions de la Cour de Pologne.

Mais comme ma lettre était restée entre les mains du Kapikiaia de Moldavie, faute d'occasion, je l'ai retirée pour y ajouter une copie de la lettre de Monsieur de Ferriol, et le tout a été envoyé par un courrier qui partit le 7 de ce mois. Le Bey de Moldavie m'a prié d'avancer cent écus au Sieur Sigismondus Seculus. J'ai envoiyé à ce dernier un commandement de protection du Grand Seigneur, pour le garantir des craintes où il est encore que le Général de Moldavie ne lui fasse quelque insulte Je crains fort que cela ne soit une suite des inimitiés qu'il y a entre le Prince de Tekely et le Prince de Valaquie, beau-père de celui de Moldavie.

. . . .

---

(1) Il s'agit de la correspondance avec Monsieur de Polignac.

CDLXXX.

Adrianopole, 8 Novemb. 1694

D. de Castagnères către Rege, despre mersul corespondenţeĭ diplomatice francese prin Moldova.

(Vol. 28 D.).

Andrinople, le 8 Novembre 1694.

Sire,

. . . .

Le Bey de Moldavie m'a renvoyé le dernier paquet que je lui avais adressé pour le Sieur Siculus, dans lequel était la lettre que j'écrivais à Monsieur de Polignac le 6 Octobre, par ce qu'il y avait déjà plusieurs jours que le Sieur Siculus s'était absenté de Jassy sans avoir pris congé de lui lorsque mon paquet y arriva. La lettre que ce Bey m'a écrite est du 25 de l'autre mois. Il croyait d'abord que ce Transilvain avait reçu des ordres du Comte Tekely de l'aller joindre; mais, dans une addition à la même lettre, il me mande qu'il a eu avis que ce gentilhomme était passé en Transilvanie, voulant m'insinuer par là qu'il avait abandonné les intérêts de son maître. S'il faut en juger par les dernières lettres que j'ai reçues du dit Sieur Siculus, je croirais bien plutôt, ou qu'on l'a fait périr en Moldavie, ou que l'on y aura si fort redoublé ses craintes qu'on l'aura obligé de se retirer précipitamment pour éviter un malheur dont il se croit menacé; et, si cela est, il faut qu'il ait été saisi d'une grande frayeur, puis qu'il n'a pas attendu le commandement de protection qu'il m'avait demandé et qui était joint au paquet qui m'a été renvoyé, et qu'il est parti peu de jours après avoir reçu le dernier argent que je lui ai fait donner. Je ferai des perquisitions très-exactes pour savoir ce qu'est devenu ce gentilhomme.

Cependant, comme le Bey de Moldavie s'est offert de prendre le soin de mes lettres qu'en prenait le Sieur Siculus, et qu'il n'est pas praticable que je puisse avoir dans son pays un homme malgré lui, je lui ai renvoyé mes lettres pour M. l'abbé de Polignac que j'ai informé de ce contre-temps en lui disant qu'il pouvait de sa part adresser les lettres qu'il m'écrirait au Bey de Moldavie.

. . . .

CDLXXXI.

D. de Castagnères către Rege, despre aceleaşi negociaţiuni ale trămisuluĭ Poloniei cu Chanul Tătarilor. Adrianopole, 23 Novemb 1694.

(Vol. 28. D).

Andrinople, le 23 Nov. 1694.

Sire,

. . . .

Quant à l'interprête de Pologne, le Grand Vizir dit à Monsieur de Ferriol que ce serait le Kan des Tartares qui lui donnerait sa réponse, et ce prince a assuré qu'il ne la lui donnerait que conformément à la lettre qu'il écrivit au Roi de Pologne par le retour du courrier de Monsieur Rzévorski, et qu'il avait ordonné à son Visir de dire de sa part à cet interprête que Monsieur Rzévovski était un menteur. Avant que Monsieur de Ferriol le vit à Belgrade, le Prince avait envoyé quérir le sieur Fonton pour l'entretenir de nouveau sur la relation que Monsieur Rzérovski avait faite de son ambassade et pour l'assurer que, lorsque cet ambassadeur était parti d'Andrinople, il ne lui avait point donné d'autre réponse que celle dont il m'avait fait part, qu'il avait trouvé cet Ambassadeur à Babadagui, lequel lui avait fait témoigner par Abdul-Raman Aga le chagrin qu'il avait de s'en retourner sans avoir rien fait, que si la Porte voulait envoyer ses ambassadeurs à Sniatin ou à Stri, il se faisait fort que l'Empereur et ses alliés y enverraient les leurs avec des pouvoirs de conclure promptement la paix, et, qu'ayant fait dire à Monsieur Rzévorski que ce qu'il demandait était impossible, cet Ambassadeur avait fait proposer Jassi en Moldavie pour un lieu d'assemblée, sur quoi le Kan lui fit dire que si le Roi de Pologne voulait faire une paix particulière de la manière que lui, Kan des Tartares, l'avait proposé, il pouvait envoyer ses ambassadeurs à Jassy où il leur ferait savoir la résolution de la Porte.

. . . .

CDLXXXII.

D. de Castagnères către Rege, despre retragerea în Transilvania a corespondentuluĭ sĕŭ din Moldova, aşa numitul Sĕcuiul, şi despre continuarea corespondenţeĭ cu Polonia prin mijlocirea Domnuluĭ Moldoveĭ. 26 Decem. 1694.

(Vol. 28, D.)

Le 26 Décembre 1694.

Sire,

. . . .

J'ai reçu une lettre du Bey de Moldavie par laquelle il me confirme la retraite du Sieur Siculus en Transilvanie, et me marque que les plaintes qu'il m'avait faites du Général de Moldavie ne sont qu'un prétexte qu'il a pris pour colorer l'infidé-

lité qu'il a faite au Comte Tekely quittant son service sans congé. Ce Bey ajoute qu'il a toujours envoyé par ses gens et à ses frais les lettres que j'avais adressées au Sieur Siculus. J'ai compris par là que le Bey souhaitait en être remboursé, car ayant demandé à son Capikiaia combien coûtait une course, de Moldavie en Pologne, il m'a dit que son maître en payait 50 écus. Je lui ai dit que je paierais volontiers cette somme pour les courriers que le Bey avait envoyés pour moi en Pologne depuis le départ du Sieur Siculus et pour ceux qu'il enverrait à l'avenir lorsqu'on me rapporterait la réponse à mes lettres.

. . . .

CDLXXXIII.

26 Decem. 1694. Statul sumelor întrebuințate de d. de Castagnères ca daruri, pentru regulatul mers al corespondențelor séle cu Polonia.

(Vol. 28. D).

Du 17 Janvier au 26 Décembre 1694.

. . . .

Donné au Sieur Bais pour le Sieur Sigismundus Siculus demeurant à Jassy, suivant la quittance du Sieur Bais du 7 Mars 1694 . . . . . . 300.—

. . . .

Donné a un courrier du Bey de Moldavie qui m'a apporté des lettres pour Monsieur l'Abbé de Polignac et qui a rapporté ma réponse . . . 10.10

. . . .

Payé au Sieur Sigismundus Siculus à Jassy, suivant sa quittance du 20 Septembre 1694 . . . . 300.—

. . . .

Donné au Capikiaia du Bey de Moldavie par gratification pour plusieurs lettres envoyées et reçues de Pologne, une montre. . . . . 120.—

. . . .

CDLXXXIV.

Regele către d. de Castagnères, despre mersul corespondenţelor diplomatice. Versailles, 20 Ianuariŭ 1695.

(Vol. 28. D.)

Versailles, le 20 Janv. 1695.

Mr de Castagnere,

. . . .

J'ai peine à croire que la voie du Bey de Moldavie soit bien sûre pour la correspondance de vos lettres et de celles de l'Abbé de Polignac, et je vous ai déjà fait savoir que celle d'Italie dont vous prétendez vous servir l'est encore moins.

. . . .

CDLXXXV.

D. de Castagnères către Rege, despre căderea luĭ Tököly şi despre afacerea scrisorilor diplomatice de trecut prin Moldova. Adrianop. 31 Ianuariŭ 1695.

(Vol. 28. D.)

Andrin., le 31 Janv. 1695.

Cette lettre renferme de longs détails sur la chûte du Prince Tekely.—Monsieur de Castagnères rapporte au Roi, qu'à la suite de cette chûte:

«Le Grand Visir a permis aux Gentilhommes Transilvains qui étaient sous les ordres du Prince de se retirer en Valaquie».

. . . .

«Le Bey de Moldavie m'a fait rendre deux lettres de Monsieur l'Abbé de Polignac des 22 Septembre et 2 Décembre de l'année dernière. Dans la première, il me manque son inquiétude de ne point recevoir de mes lettres depuis 6 mois; mais cette même lettre lui ayant été renvoyée par le Bey de Moldavie comme à moi une des miennes, par ce que l'une et l'autre étaient sous l'enveloppe du Sieur Siculus, il a bien connu la cause de l'interruption de notre commerce. Tout ce que ce Bey lui a écrit de l'infidélité du Sieur Siculus et de sa retraite en Transilvanie se trouve confirmé par des avis qu'il a eus de ce pays-là et lui fait croire que ce Gentilhomme a été séduit par Véterany» . . .

. . . .

CDLXXXVI.

Adrianopole, 16 Febr. 1695.

D. de Castagnères către Rege, despre ajutorul ce a credut că trebue se dea luĭ Tököly în căderea sa.

(Vol. 28.D).

Andrinople, le 16 Février 1695.

Sire,

. . . .

Je crois que le Grand Visir écrira à Votre Majesté pour lui faire part de son avénement à la couronne, quoique cela n'ait pas été pratiqué du temps du Sultan Admet J'ai interrompu le récit de ma conférence avec le Grand Visir pour faire voir tout d'un temps à Votre Majesté ce que j'avais à lui apprendre des sentiments du nouvel Empereur. Le reste de mon audience se passa à lui parler des intérêts du Comte Tekely. Je le remerciai des bontés qu'il avait eues pour le détourner de se retirer, et comme j'avais appris de Monsieur Sandor qu'il ne pouvait recevoir rien de ce qui lui avait été assigné sur le Bey de Moldavie et qu'il était réduit dans une grande indigence, je le représentai au Grand Visir et je le priai de donner quelques secours aux Hongrois, en attendant l'entrée de la campagne.

. . . .

CDLXXXVII

Adrianopole, 23 Marte. 1695.

D. de Castagnères către Rege, despre mersul corespondenţeĭ séle diplomatice, şi despre nouile ajutóre acordate de Pórtă luĭ Tököly.

(Vol. 28. D.)

Andrinopole, le 23 Mars 1695.

Sire,

. . . .

Il est vrai que la détection de Siculus a causé un grand retardement aux lettres que nous nous écrivions Monsieur l'abbé de Polignac et moi. Le Bey de Moldavie a pris soin lui-même de celles que j'ai envoyées depuis, et je crois devoir me fier à lui. La preuve que j'ai de sa sincérité est une lettre originale que Monsieur Yablonoski lui a écrite le 23 janvier, en lui envoyant un de ses courriers qu'il dit n'avoir pas voulu retenir parceque ce courrier aurait eu trop longtemps à attendre pour avoir les réponses de Monsieur l'Abbé de Polignac. J'ai donné 50 écus au Résident du Prince de Moldavie pour cette course; j'informe exactement l'Ambassadeur de Votre Majesté en Pologne de tout ce qui se passe ici de plus important. Ma lettre du 2 de ce mois l'instruira du bon

état où sont à présent les affaires de cette Cour et du peu de succès de la négociation de Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande.

. . . .

Le Grand Visir a promis de nouveaux secours au Comte Tekely pour l'entrée de la campagne. Le Comte Sandor a même obtenu un ordre au Prince de Valaquie de payer comptant l'assignation qui a été donnée sur lui, laquelle il voulait compenser avec pareille somme qui lui est due par le Prince Tékeli. Les Moldaves ont aussi promis de donner à Pâques l'argent qu'ils ont eu ordre de payer à ce comte; c'est ce qui a fait que Monsieur Sandor n'a pas voulu profiter de la grâce que je lui avais fait accorder sur cela par le Grand Visir. Il y a lieu de croire que la nouvelle du couronnement du Sultan Mustapha aura relevé les espérances du Comte Tekely.

. . . .

CDLXXXVIII.

D. de Castagnères către Rege, despre esactitatea cu care principele Moldoveĭ îĭ trămite scrisorile în Polonia. Adrianopole, 9 Maiŭ 1695.

(Vol. 28. D.)

Andrinople, le 9 mai 1695.

Sire,

. . . .

Je ne puis que me louer de l'exactitude du Bey de Moldavie. Il a fait passer toutes les lettres que j'ai écrites à Monsieur l'Abbé de Polignac. Je vois même qu'il a reçu assez diligemment celle du 13 novembre, puisqu'elle est arrivée en 42 jours. Je ne me servirai plus de la voie d'Italie pour envoyer mes lettres à Votre Majesté.

. . . .

CDLXXXIX.

Adrianopole, 21 Iuniŭ 1695.

D. de Castagnères către Rege, despre ceĭ doĭ boierĭ Moldovenĭ carĭ staŭ la hotarele moldavo-polone și opresc regulata espeduire a corespondențeĭ diplomatice francese dintre Varșovia și Constantinopole.

(Vol. 28. D.)

Andrinople, le 21 Juin 1695.

Sire,

. . . .

Il y a très-longtemps que je n'ai reçu de lettres de Monsieur l'Abbé de Polignac. Le Bey de Moldavie m'a fait savoir qu'il lui avait envoyé ma lettre par un courrier exprès. Il m'avait représenté que deux Moldaves qui se sont réfugiés en Pologne et qui demeurent à Mariambouli volaient et subornaient les courriers par qui il envoyait mes lettres à Monsieur Jablonovski et qu'il les soupçonnait même d'en avoir ouvert quelques-unes. L'un se nomme *Georges Roussette*, fils de *Couparidi*, et l'autre le commandant *Souboutiou*, fils du Prince *Danou* et gendre de *Cantemir*, prédécesseur du Bey de Moldavie, et que, pour prévenir cet inconvénient, il serait à propos que l'on assignât à ces deux Moldaves une demeure plus avant dans la Pologne et loin de cette route, ou du moins, qu'on leur défendît d'arrêter ces courriers. J'ai déjà écrit à Monsieur Jablonovski pour lui demander cette grâce, en cas que ce ne fût pas une chose qui intéressât la République. J'ai aussi marqué à Monsieur l'Abbé de Polignac l'intérêt que nous avions de procurer cette satisfaction au Bey de Moldavie. J'ai encore fait savoir à ce dernier les mesures que je prenais sur cela. Mais quoiqu'il sache bien que je ne puis pas encore avoir réponse de Pologne, il m'a écrit de nouveau sur cette affaire, disant que ces deux Moldaves ont écrit aux Tartares qu'il était un traître et qu'il entretenait commerce avec les ennemis de l'Empire. Il ajoute que ces avis faisaient non seulement tort à sa réputation, mais même donnaient occasion aux Tartares de ruiner le pays, qu'ainsi il fallait qu'on défendît en Pologne à ces deux Moldaves d'avoir commerce de lettres avec les Tartares, sans quoi, il ne pourrait plus me rendre service. Je compris aisément que ce que m'écrivait de nouveau le Bey de Moldavie n'était qu'un prétexte, pour faire éloigner ces deux Moldaves de Mariambouli par l'autorité de Votre Majesté et qu'il veut profiter du besoin que j'ai de lui pour la correspondance que je dois avoir avec Monsieur l'Abbé de Polignac. Mais je fus bien confirmé dans cette pensée par l'entretien que j'eus sur cela avec son courrier. Lui ayant dit que j'écrivais au Kan des Tartares pour l'informer des raisons qu'a le Bey de Moldavie d'envoyer des courriers en Pologne et que j'espérais qu'il s'en expliquerait de manière que les avis de ces deux Moldaves ne feraient aucune impression sur l'esprit des Tartares. Ce courrier me répondit que son maître n'avait rien à craindre du Kan des Tartares, parceque ce Prince savait bien qu'il ne faisait rien que par ordre de la Porte, mais qu'il était inquiété par certains Begs Tartares qu'on nomme Emirzez qui habitent vers les confins de la Moldavie, lesquels n'étaient pas instruits de ces sortes d'affaires, quoique ces derniers soient également soumis au Kan des Tartares. Le courrier refusa l'offre que je lui avais faite et me pria de supplier Votre Majesté d'interposer son autorité pour faire éloigner ces deux Moldaves de la route que tiennent les courriers du Bey son maître. Si Votre Majesté veut bien donner sur cela des ordres favorables à Monsieur l'Abbé de Polignac, Elle assurera la seule voie que j'ai d'écrire en Pologne. Car, quelques ordres que je puisse obtenir de la Porte sur cela, le Bey de Moldavie aura plusieurs raisons de les éluder.

. . . .

XD.

Regele către d. de Castagnères, despre ceĭ doĭ boĭerĭ moldovenĭ de la fruntariele moldavo-polone. Marly, 13 Septem. 1695

(Vol. 28, D.)

A Marly, le 13 Septembre 1695.

. . . .

Je ne peux pas entrer dans le démêlé que le Bey de Moldavie peut avoir avec les deux particuliers qui se sont retirés en Pologne; et il n' est pas de ma dignité d'employer mon Ambassadeur à faire aucune instance à cet effet.

. . . .

XDI.

D. de Castagnères către Rege, despre completa disgrațiă a comiteluĭ Tököly. Adrianopole, 13 Septem. 1695.

(Vol. 28. D.)

Andrinople, le 13 Septembre 1695.

Sire,

. . . .

Comme le Grand Seigneur n' a pas voulu s'exposer à faire une campagne inutile sous Petro Varadin, que la Transilvanie est un pays dont les Turcs veulent être les maitres, il n' est pas étonnant que Sa Hautesse, pour gagner le peuple et la noblesse, leur ait fait espérer le gouvernement de leur province pour le Prince Abasy et leur ait sacrifié le intérêts de Tekely qui était déjà un homme perdu par sa mauvaise conduite dans l'esprit de tout ce qu'il y a de grand dans l' Empire Ottoman. C'est pour quoi, dès que le Grand Seigneur fut arrivé à Belgrade, le Grand Visir ordonna à ce Prince de partir dans trois jours pour Constantinople, qu'il n'était plus en état de rendre aucun service à l' Empire. On lui a permis d' emmener sa femme avec lui et 30 domestiques; toute la noblesse et le peu de troupes qui lui restaient ont été envoyées au Bey de Valaquie, pour être sous ses ordres, même le Sieur Pétrossy et le Comte Sandor.

. . . .

XDII.

Pera, 30 Septem. 1695.

Fabre către Ministerul afacerilor străine, despre retragerea luĭ Tököly la Pera și despre dorința soțieĭ sele de a se duce în Francia.

(Vol. 29. D.)

A Péra, le 30 Septembre 1695.

Monseigneur,

. . . .

Le Grand Seigneur en envoyant le Comte Tekely en cette ville ne lui a donné que deux jours pour s'y préparer. Il lui a néanmoins permis d'emmener la Princesse son épouse avec 30 personnes de sa suite qui seront entretenues aux dépens de la Porte. Toute la noblesse qui était auprès de lui s'est retirée en Valaquie avec 550 soldats hongrois qui lui restaient, lesquels se sont ensuite presque tous sauvés en Hongrie et ont pris parti dans les troupes de l'Empereur. Les comtes Pétrossy et Sandor avec les autres principaux chefs ont refusé de suivre le Comte Tekely dont ils témoignent n'être pas satisfaits.

. . . .

Le Comte Tekely m'a témoigné en secret que la Princesse son épouse désirerait de la bonté du Roi de pouvoir se retirer en France.

. . . .

XDIII.

Adrianopole, 9 Octom. 1695.

D. de Castagnères către Rege, despre șederea și activitatea luĭ Tököly la Constantinopole.

(Vol. 28. D.)

Andrinople le 9 oct. 1695.

Sire,

. . . .

Le Comte Tekeli m' écrit de Constantinople qu'il trouve beaucoup de consolation dans sa disgrâce par les bons traitements qu'il y reçoit du Caïmakan, qu'il lui a rendu quelques visites dans lesquelles il a appris des choses très-importantes et qu'ils ont projeté ensemble de grands desseins dont je serai informé par le Sieur Papay. Il me prie ensuite d'expédier une tartane en France sur la quelle il puisse faire passer un gentilhomme. Quand je n'aurais pas su sur cela les intentions de Votre Majesté, il n' eût pas été moins refusé, parce qu' il s' est servi pour son dessein de plusieurs artifices que j'ai découverts.

Le Sieur Papay me dit qu'il était venu en cette ville avec deux courriers que le Prince expédiait l'un au Grand Seigneur et l'autre en Valaquie, que le premier portait à Sa Hautesse des lettres du Prince qui avaient été concertées avec le Caïmacan et que

le second allait pour animer les Hongrois qui sont en Valaquie par l'espérance d'une meilleure fortune; que ces deux courriers estaient accompagnés de deux Agas du Caïmacan.

Je demandai au Sieur Papay s'il savait pour quel sujet son maître écrivait au Grand Seigneur et quelle avait été la matière des conversations qu'il avait eues avec le Caïmacan. Il me répondit qu'il ignorait l'un comme l'autre. Cependant, répliquai-je, ce Prince me remet à vous d'apprendre des choses très-importantes. Il en fut surpris. J'envoyai aussitôt chez le Kiaia du Caïmacan de cette Ville par qui je sus que tout ce que Papay m' avait dit était une fable et qu'il n'était venu qu'un valet du Caïmacan de Constantinople qui allait en Valaquie avec un homme du Comte Tekeli pour quelque argent qu'il prétend du Bey de Valaquie. J'ai fait réponse au Comte Tekeli que j'informerais Votre Majesté de ce qu'il m' avait demandé. J'en ai usé de même à l'égard du Comte Sandor qui m'a écrit pour savoir s'il peut espérer une retraite dans le royaume, ou bien d'estre protégé en Pologne par l'Ambassadeur de Votre Majesté.

Je suis etc.

Signé: *Castagnere de Chasteauneuf.*

XDIV.

Scrisórea luĭ Fabre privitóre la înrolarea a 400—500 de desertorĭ germanĭ în armata principeluĭ Moldoveĭ. Pera, 19 Aprile 1696.

(Vol. 29. D.).

Péra, le 19 Avril 1696.

Monseigneur,

. . . .

Les Polonais qui croient que la maladie de leur roi est mortelle sont partagés en factions pour le choix d'un successeur.

. . . .

4 ou 500 déserteurs allemands sont venus prendre parti dans les troupes du Voyvode de Moldavie, lequel a environ 2000 hommes pour être employés au besoin. Ce sont les Moldaves qui sont dans les troupes de Pologne qui ont défait une partie de Tartares Nogays sur les confins de la Moldavie.

. . . .

XDV.

Pera, 7 Maiŭ 1696.

D. de Castagnères către Rege, despre condiţiunile cu carĭ Polonia ar voĭ se încheiă pacea.

(Vol. 30 D.)

Péra, le 7 Mai 1696.

Sire,

. . . .

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé de Polignac du 23 Février. Il me marque les bonnes dispositions où est la Reine de Pologne pour la paix particulière et les soins qu'elle prend pour attirer la maison des Sapieha dans son parti, mais que cette paix ne se peut faire à moins que la Porte n'accorde quelque chose de plus que Caminieck et ses dépendances, et qu'elle ne donne pouvoir de la traiter au Bey de Moldavie. J'ai mandé à M. l'abbé de Polignac qu'il n'y avait pas d'apparence que je pusse obtenir des conditions plus avantageuses de la Porte sous le règne de Sultan Mustapha que celles auxquelles elle avait consenti dans les temps précédents; qu'au surplus, il ne fallait pas se flatter de tirer cette négociation des mains du Kan des Tartares, et que le Bey de Moldavie faisait ici une trop petite figure pour oser espérer qu'on lui donnât une telle commission.

. . . .

XDVI.

Alexemsa, 25 Iuliŭ. 1696.

D. de Ferriol către Afacerile Străine, despre înrolarea comiteluĭ Şandor în rândurile armateĭ francese.

(Vol. 17 D.).

Au camp d'Alexemsa, le 25 Juillet 1696.

Monseigneur,

. . . .

On assure que Sultan Chahbas, un autre fils du Kan, viendra à Belgrade avec environ cinq ou six mille Tartares, tant de Crimée que de Budziac. Le Résident de Valaquie m'a dit avoir envoyé des ordres pour leur faire fournir des vivres jusques à la Porte de fer.

. . . .

Il est surprenant que le Comte Sandor, après tant de misères et de services si mal reconnus, soit encore demeuré dans la fidélité de la Porte. Il est auprès du Prince de Valaquie avec environ soixante-dix Hongrois. Lorsqu'il était officier du Prince Tekeli et l'âme de son parti, j'ai cru n'en devoir point parler a Sa Majesté par le besoin que le Prince avait de ses services. Présentement qu'il est sans emploi, le Comte Tekeli

étant sans troupes, j'ose dire à Sa Majesté que ce serait une bonne acquisition à faire. C'est un très-brave homme qui joint à sa valeur beaucoup d'esprit et toutes les autres qualités que l'on peut désirer dans un gentilhomme. Il est catholique et même zélé, de fort bonne maison, et proche parent du Prince, estimé de sa nation, et je n'ai pas de peine à croire que si Sa Majesté l'employait dans son armée, il n'attirât à lui une partie des Hongrois qui sont dans celle de l'Empereur. Il est bon partisan et capable de quelque chose de plus.

. . . .

XDVII.

D. de Castagnères către Rege, despre trămiterea luĭ Papay în Polonia prin Moldova, şi despre fixarea unuĭ resident al luĭ Tököly la Iaşĭ.

Adrianopole, 3 Aprile 1697

(Vol. 30 D.).

Andrinople, le 3 Avril 1697.

Sire,

Le Comte Tekely a envoyé le Sieur Papay à Jassi pour examiner quelques habitations que le Bey de Moldavie lui a offertes. Le Sieur Selenci qui est avec lui passera à Jassy, et de là en Pologne où le Grand Général a conseillé à ce Comte d'envoyer une personne qui pût dans le temps de la Diéte solliciter quelques intérêts qu'il a en ce pays-là. Il m'a écrit qu'il entretiendrait volontiers un Résident à Jassy, si je voulais contribuer à la dépense du séjour qu'il y ferait. Je demandai au Sieur Papay si ce serait lui qui y resterait en cette qualité. Il me dit que cela n'était pas encore déterminé, mais qu'en tous cas, son maître y aurait toujours un homme à qui je pourrais me fier.

. . . .

XDVIII.

Marte.
1697.

Scrisórea relativă la armările fortărețelor turceștĭ.

(Vol. 30 D.)

Mars 1697.

. . . .

Le Kan des Tartares a aussi représenté que les Kosaques pourraient s'emparer de la forteresse d'Ozou, si on n'y mettait pas une forte garnison et si on n'avait pas de ce côté-là un petit corps d'armée.

. . . .

Quant à Ozou, l'état des troupes qu'on a destinées pour la sûreté de cette place se monte à 10,000 hommes; une partie tiendra la campagne sous les ordres du pacha de Babagdac, et l'autre sera mise en garnison; et c'est le Pacha de Silistrie qui en a été fait le gouverneur. Il y aura 600 hommes qui seront fournis et entretenus par le Bey de Valaquie, ...

. . . .

XDIX.

Adrianopole,
13 Maiŭ
1697

D. de Castagnères către Rege, despre afacerile Moldoveĭ.

(Vol. 30. D.)

Andrinople, le 13 Mai 1697.

Sire,

. . . .

Le Sieur Bonnar partit *(drogman français auprès du Kan)* le 2 de ce mois. Je lui donnai 260 écus. Je l'ai fait accompagner par un homme du Bey de Moldavie jusqu'à Jassi, qui lui donnera d'autres gens pour le conduire sur la frontière de Pologne.

. . . .

Le Grand Visir a reçu des lettres du Gouverneur d'Ozou par lesquelles il se plaint de ce que le Prince de Moldavie ne lui a point envoyé 20 bourses ni de bois pour faire des palissades comme il lui avait été ordonné par la Porte. Dès que le Grand Visir eut reçu ces lettres, il envoya quérir le Résident de ce Prince et lui fit donner 80 coups de bâton dans le Divan; ensuite il le menaça de le faire mourir aussi bien que son maître, s'il ne satisfaisait pas incessamment à ce qui lui avait été ordonné.

Un courrier Tartare a assuré que les Moldaves qui s'étaient retirés en Pologne sont revenus dans leur pays pour jouir de l'amnistie qui leur a été accordée par la Porte.

. . . .

D.

D. de Castagnères către Rege, despre mórtea regeluĭ Suedieĭ. 7 Iuniŭ 1697.

(Vol. 30. D.)

7 Juin 1697.

. . . .

On appris ici la mort du Roi de Suède avec cette circonstance que les Plénipotentiaires de cette Couronne continueront à travailler à la paix générale. Il faut que cet avis soit venu par le Bey de Valaquie.

Je suis etc.

Signé: *Castagnere.*

DI.

Marele Exaporit, Alexandru Mavrocordat, către comitele Tököly, despre eliberarea captivilor Curuțĭ. Sofia, 10 Iuliŭ 1697.

(Vol. 29. D.).

Sophia, le 10 Juillet 1697. (Old Style.)

Celsissimo Principi Emerico Teskolio Dno Dno Colmo.

Celsissime Princeps ac Dne Colme,

. . . .

Instíti de adventu Belgradinum Ungarorum qui sunt in Valachia, ac de libertate captivorum Corruzonum illorum adventus, mandato Regio efficietur, illorum libertas obtinebitur, et data est bona spes.

. . . .

Celsitudinis Vestrae.

Ad Servicia Paratus

Alexander Mavrocordatus.

DII.

Adriano-pole, 14 Novem. 1697.

D. de Castagnères către Rege, despre corespondenţa sa cu abatele de Polignac, şi despre sosirea principeluĭ de Conti în Polonia.

(Vol 31. D.)

Andrinople, le 14 nov. 1697.

Sire,

. . . .

Le kan des Tartares est attendu ici au premier jour. On lui a déjà préparé un palais. Il est lié d'une étroité amitié avec le Grand Visir.

Il y a long temps que je n'ai reçu des lettres des Ministres de Votre Majesté qui sont en Pologne, et je n' en attends plus que les choses ne soient pacifiées en ce pays-là, car comme j'apprends, par Seuluci, homme du Comte Tékeli, que le Sieur Bonnar est toujours retenu prisonnier; je crains que Mr Jablonoski ne traite de même les courriers de M. l'Abbé de Polignac; mais ces violences finiront bientôt, puisque nous apprenons par une lettre du Bey de Moldavie à son agent, du 24 octobre, que Monsieur le Prince de Conty est arrivé en Pologne, et cela avec des circonstances que ne permettent pas de douter de cette nouvelle.

. . . .

DIII.

Adriano-pole, 23 Novem. 1697.

D. de Castagnères către Rege, despre cererea de ajutor a comiteluĭ şi a comiteseĭ Tököly, şi despre înrolarea în rândurile armateĭ turcescĭ a 500 de Ungurĭ.

(Vol. 31. D.)

Andrinople, le 23 nov. 1697.

. . . .

Je lui dis *(au Grand Visir)* que le Prince de Conty était parti de Copenhague le 17 Sept., pour aller en Prusse, après avoir reçu toutes les civilités possibles de la part du Roi de Danemark, et que j' avais su par une lettre du Bey de Moldavie écrite il y a un mois qu'il était arrivé en Pologne. Il me dit que la lettre de ce Bey marquait seulement qu'il était attendu. Je ne suis pas surpris qu'il ait si mal pris le sens de la lettre du Bey par le peu d'attention qu'il donnait aux affaires de Pologne avant que je l'en eusse entretenu. La nouvelle de la paix l'occupait beaucoup.

. . . .

Le Comte Tekeli m' est venu voir de nuit. Il s' est donné l'honneur d'écrire la lettre ci-jointe à Votre Majesté pour la supplier de lui accorder quelque gratification. Il m'a prié, outre cela, de savoir si Votre Majesté voudrait permettre à Madame la Comtesse Tekeli, sa femme, de se retirer dans le royaume. Il m'a dit qu'il est arrivé en Moldavie douze cents Hongrois qui ont fui de leur pays par les frontières de Pologne. Ils ont offert

leurs services au Grand Seigneur qui les à acceptés. Sa Hautesse a ordonné qu'on les fit passer à Belgrade. Le Grand Visir a nommé un Commissaire pour en faire la revue, sur ce que le Bey de Moldavie a écrit qu' ils n' étaient pas 500. Et, de fait, le Grand Trésorier n'a donné au Commissaire que pour la subsistance de 500 hommes.

. . . .

DIV.

D. de Castagnères către Rege, despre competiţiunile electoruluĭ de Saxonia şi ale principeluĭ de Conti la tronul Poloniei. — Adrianopole, 12 Decemb. 1697.

(Vol. 31, D.)

Andrinople, le 12 Décembre 1697,

Sire,

. . . .

Le Kan des Tartares arriva en cette ville le 23 du mois passé. Je n'ai pu encore le voir à cause de sa maladie. Il m'a fait dire qu'il n'avait point envoyé en Pologne les lettres que j'avais écrites aux Ministres de Votre Majesté le 26 avril, parce qu'il apprit par des avis du Bey de Moldavie, dans le temps qu'il voulait envoyer son Ambassadeur en Pologne, que les Polonais avaient élu pour leur Roi l'Electeur de Saxe. Mais je lui ai fait connaître la fausseté de cet avis en le faisant informer par Ali-Aga, son beau-frère, de la manière dont l'Electeur de Saxe avait été élu et des justes espérances que nous avions que le parti de Monseigneur le Prince de Conty prévaudrait.

. . . .

Ses soldats *(les soldats de l'Electeur de Saxe)* sont mal armés et mal habillés. Il y avait aussi une grande disette dans son armée. On a reçu ici des nouvelles plus sûres de ce pays par le Bey de Moldavie. Un de ses courriers arriva ici le septième de ce mois. Le Kan des Tartares et le Kiaia du Grand Visir m'envoyèrent presque en même temps la copie de la lettre que ce Bey leur a écrite. Il répète ce qu'il avait mandé autre fois de l'arrivée de Monseigneur le Prince de Conty à Mariembourg, et ajoute que tous les Grands de Pologne qui l'ont appelé l'ont été joindre, qu'ils sont résolus de soutenir l'élection qu' ils ont faite de sa personne avec fermeté et courage, que le Général de Lithuanie qui est le Chef de son parti a déclaré que la Lithuanie se séparerait plutôt de la Pologne que de reconnaître un autre Roi que Monseigneur le Prince de Conty, qu' ils ont une armée de cinquante mille hommes, qu'ils ont brûlé tous les fourrages dans le pays par où l'Electeur de Saxe peut venir à Varsovie et qu' un détachement de trois mille hommes des troupes de celui-ci a été entièrement défait qu'enfin il est réduit à demander du secours aux Cosaques et aux Moscovites, qui sont disposés à lui en donner; quelques jours après l'arrivée du courrier du Bey de Moldavie, je sus que les Tartares de Budziac se préparaient pour une expédition importante.

. . . .

Le Visir me demanda s'il était sur que Votre Majesté eût fait la sienne *(la paix de chrétienté)* avec l'Empereur. Je lui dis que l'agent de Valaquie prétendait en avoir reçu la nouvelle depuis trois jours, mais que je n'en avais point reçu d'avis de Votre Majesté.

. . . .

DV.

Adrianopole, 30 Ianuariŭ 1698.

D. de Castagnères către Rege, despre mişcările Tătarilor prin Moldova în Polonia.

(Vol. 31 D.).

Andrinople, le 30 Janv. 1698.

Sire,

. . . .

Le Kan des Tartares fera la campagne en Hongrie avec le Grand Visir. Il a fait Basir Aga son Caimacan en Crimée pour assister de ses conseils deux princes ses fils qu'il y a laissés. Sultan Kalga restera en Circassie pour s'assurer de la fidélité des Circasses qui sont des peuples très-inconstants et qui avaient quelque penchant à se rendre tributaires des Moscovites depuis la perte d'Azac. Sultan Gazi Guirac est allé escorter le convoi de Caminick; il y a quinze jours qu'il a passé sur les frontières de la Moldavie. Quelques mesures que prenne la Porte pour conserver cette forteresse, elle ne laisse pas d'être fort alarmée de la nouvelle qu'elle a reçue le 23 de ce mois, que M. l'Electeur de Saxe avait fait conduire, auparavant les glaces, sur des pontons par la rivière de Turla à une Palanque qui n'est qu'à quatre lieues de Caminick plusieurs pièces de gros canon et toutes les provisions nécessaires pour le siège de Caminick. Cela n'a pas peu déterminé le Grand Visir à accorder une amnistie générale au sieur Turculus, Moldave, et à tous ceux de sa nation qui sont dans les confins de la Pologne. Le Comte Tekeli a ménagé cet accommodement. Le sieur Selenci sera le porteur des lettres de pardon que le Grand Seigneur a accordé au dit Turculus, à qui on promet, outre cela, de le bien traiter.

. . . .

DVI.

Pera, 20 Febr. 1698

Scrisórea d-luĭ de Ferriol, privitóre la plecarea Comiteluĭ Tököly la Adrianopole.

(Vol. 27 D.)

Péra, le 20 Févr. 1698.

Monseigneur,

. . . .

Le Prince Tekely se dispose à partir pour Andrinople. Ses troupes sont bien traitées sur la frontière, au point que le Comte Pétrossy, Homme assez difficile, écrit en être content. Le Grand Visir a fait rendre au Prince 20 des Hongrois qu'on mit l'année passée à la chaîne pour les brigandages qu'ils faisaient en Valaquie, aux environs d'Orouschik. On lui a promis les autres qui sont 25 ou 30.

. . . .

DVII.

D. de Castagnères către Rege, despre candidaturele principeluĭ de Conti și a electoruluĭ de Saxonia la tronul Poloniei. — Adrianopole, 30 Aprile 1698.

(Vol. 31, D.).

Andrinople, le 30 Avril 1698.

Sire,

. . . .

Je vis le Grand Visir le 24 de ce mois. Je lui dis les raisons qui avaient obligé Monsieur le Prince de Conty de quitter la Pologne et de retourner auprès de Votre Majesté, qu'encore bien que Votre Majesté ne pensât plus à la Pologne pour Monsieur le Prince de Conty, elle n'avait pas laissé de m'informer de la peine qu'avait eue Monsieur l'Electeur de Saxe à réunir tous les esprits en sa faveur, par rapport à l'avantage que cet empire pouvait recevoir de ce que les Polonais ne seraient pas en état de faire une diversion considérable la campagne prochaine. Le Visir me dit que le Bey de Moldavie lui avait donné le même avis et qu'il était fort aise d'en avoir la confirmation de la part de Votre Majesté. Ce Bey lui marque que les Polonais ont convoqué une diète générale qui doit se tenir en campagne, et qu'on croit qu'elle ne se terminera pas sans qu'il survienne quelque querelle entre eux.

. . . .

C'est sur cette même raison *(le mouvement que fait l'Electeur de Saxe)* qu'on a ordonné aux Beys de Valaquie et de Moldavie d'envoyer leurs troupes en Boudjac, et à ce dernier de s'y rendre pour les commander.

. . . .

DVIII.

Fabre către marchisul de Torcy, ministrul afacerilor străine, despre înrolarea Moldovenilor în armata otomană.

(Vol. 29 D.)

Péra, le 30 Mai 1698.

Monseigneur,

. . . .

Le Sieur Selucy, qui avait été envoyé en Pologne de la part du Visir, assisté de l'agent du Kan des Tartares, a engagé quatre ou cinq mille hommes de milice, Moldaves, sous des promesses avantageuses que la Porte leur a fait faire de quitter le service des Polonais pour rentrer sous l'obéissance du Grand Seigneur et servir dans l'armée turque.

. . . .

DIX.

1698.
25 Iuliŭ

Scrisórea luĭ *Daubert* către Marchisul de *Torcy*, despre causele pentru carĭ Mavrocordat este inimic Franciei.

(E. Miller, *Journal des Savants*, 1879, p. 228—230.)

Je ne crois pas devoir vous cacher, Monseigneur, que Mauro-Cordato se trouva sans être invité, à l'audience secrète que Monsieur l'ambassadeur et Monsieur de Sariole eurent le lundi du Keaja et du Reis effendi, et qu'il n'oublia rien pour rabattre le mérite de la prise d'Hat et l'apparence du retour de l'armée de Catinat sur le Rhin. Je suis persuadé que vous savez il y longtemps, Monseigneur, que ce Grec est ennemy de la France et que son aversion est fondée sur quatre raisons : la première, que le Roy luy a osté une pension qu'il luy donnait; la seconde, que Sa Majesté est protecteur d'une religion dont sa secte est rivale; la troisième, qu'il est allié très étroittement de parenté avec le prince de Valaquie qu'on croit d'intelligence avec l'Empereur; et la quatrième qu'il est persuadé que les victoires continuelles du Roy et l'habileté de ses ministres à les faires valoir, ne contribuent pas peu à éloigner la paix entre l'Empire et la Porte, paix dont cet interprette a su inspirer les mouvements au Visir et au mouphti, et du succès de laquelle il s'est fait une affaire de profit et de vanité. Ce qu'il y a de triste, Monseigneur, c'est qu'il n'y a pas moyen d'éviter de passer par les mains de cet homme là et qu'il est d'ailleurs un des plus excellens comédiens de l'Europe, mais je suis très persuadé que Monseigneur l'Ambassadeur ny Monseigneur de Sariole n'en sont ny n'en seront jamais les duppes.

DX.

Adrianopole,
9 August
1698

D. de Castagnères către Rege, despre primele conferințe ale păceĭ turco-germane.

(Vol. 32. D. 1)

Sire,

Andrinople, le 5 août 1698.

. . . .

Depuis l'arrivée de ce secrétaire (*Monsieur Sereyer, secrétaire de l'Ambassadeur Anglais*), son maître a eu chez lui plusieurs conférences avec Monsieur l'Ambassadeur de Hollande et Mauro Cordato, dont ce dernier rendait compte tous les soirs au Grand Visir. On prétend qu'on y traitait des préliminaires de la paix et de la manière dont tous les Ambassadeurs conféreraient, lorsqu'ils seraient dans le lieu des conférences. On a remarqué que Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre alla le 17 du mois passé à la tente de Mavrocordato, pour lui rendre visite; que, ne l'ayant pas trouvé, il était allé, en attendant qu'il vint, dans celle de l'agent de Valaquie, mais qu'il fut obligé de se retirer chez lui, parceque Mavrocordato n'avait pas osé recevoir sa visite. On parle au camp aussi bien qu'en cette Cour, de la paix comme d'une chose arrêtée et conclue. Cela n'est

pas difficile à croire, à en juger par les écrits que j'envoie à Votre Majesté. Et s'il est vrai, comme Milord Paget l'a assuré à l'agent de Valaquie, que son secrétaire, au dernier voyage qu'il a fait à Vienne, y avait porté le consentement de la Porte pour abandonner à ses ennemis toutes leurs conquêtes, on peut juger de là que s'il reste quelque chose à régler dans les conférences soit pour des échanges ou pour des démolitions de places, ce ne saurait être rien de bien important.

. . . .

DXI.

Din instrucţiunile plenipotenţiarilor Porţeĭ la conferinţele de la Carloviţ şi Salankemen. 27 Novem. 1698.

27 nov. 1698.

Vous demanderez aux Allemands . . . .

. . . .

Vous demanderez aux Polonais les villages qu'ils ont pris en Moldavie, et, s'il est nécessaire, en échange, on détruira Caminiek, avec le consentement du Kan des Tartares.

. . . .

DXII.

D. de Castagnères către Rege, despre articulul privitor la Tătariĭ din Bugeac, stabiliţĭ în Moldova. Adrianopole, 27 Aprile 1699.

(Vol. 32. D.)

Sire,

Andrinople, le 27 avril 1699.

. . . .

L'article le plus difficile dans l'exécution du traité avec la Pologne est celui où il est dit que les Tartares du Budjac qui se sont établis dans une partie de la Moldavie, doivent se retirer dans leur ancien pays.

. . . .

DXIII.

Adrianopole, 30 Aprile 1699.

D. de Castagnères către Rege, despre intenţiunile luĭ Alexandru Mavrocordat, marele Exaporit al Porţeĭ.

(Vol. 32. D.)

Sire,

. . . .

Andrinople, le 30 avril 1699.

Après cela, je lui ai témoigné *(au beau-frère du Kan des Tartares)* que j'étais surpris de voir le 6ème article du traité de paix avec la Pologne que le grand Seigneur eût souffert que les Polonais stipulassent des conditions en faveur des Moldaves, sujets de sa Hautesse, et lui ayant demandé ce qu'il en pensait, il m'a dit que c'était l'ouvrage de Mavrocordato qui avait voulu, par cette condescendance, mériter la protection de la Pologne pour son fils ainé, à qui il a dessein de procurer le Gouvernement de cette Province à vie, comme celui de Valaquie a été accordé depuis peu au Bey qui en est pourvu; que lui-même qui me parlait avait inutilement représenté aux Ministres de la Porte les inconvénients qu s'en suivraient de là, et qu'ils ne seraient plus maîtres de la Moldavie s'ils n'y mettaient actuellement un autre Voïvode auparavant la restitution de Caminich; qu'au surplus, la retraite des Tartares de Budjac de la Moldavie avait été aussi accordée dans l'espérance qu'avaient les Polonais que ceux-là n'y consentiraient pas et donneraient, par leur résistance, un prétexte de les chasser, même du Budjac, mais que les Tartares ne donneraient pas dans ce piège; qu'on ferait retirer de la Moldavie ceux qu'on nomme Nogaïs, et que ceux du Budjac se sauraient maintenir dans les anciennes limites de la Bessarabie, marquées du côté de la Moldavie par un grand fossé qu'on voit encore.

Ce Tartare etait premier ministre de l'ancien Kan et s'en va en la même qualité auprès du nouveau. Il m'a dit que ce Prince resterait deux ou trois mois à Budjac, tant pour faire retirer les Tartares de la Moldavie, que pour faire recherche des esclaves qui ont été faits en Pologne dans la dernière course depuis la paix, parceque la Porte veut qu'on les rende.

. . . .

DXIV.

D. de Ferriol către Rege, despre Tătarii stabiliţi în Moldova. Pera, 7 Februar. 1700.

(Vol. 33, D.).

Sire,

Péra, le 7 Février 1700.

. . . .

Le Kan des Tartares a été nommé Séraskier pour l'expédition qui se doit faire contre les Tartares de Budjac qui ont refusé d'obéir aux ordres de la Porte pour se retirer des terres qu'ils ont usurpées sur la Moldavie. Les Pachas d'Ozou et de Caramanie qui est celui qui commandait dans Kaminieck avec les Beys de Valaquie et de Moldavie, doivent se joindre au Kan des Tartares, de sorte que, pour satisfaire les Polonais et pour exécuter un article de leur traité, la Porte s'en prend à ses propres sujets pour l'intérêt d'un prince qui est dans sa dépendance et s'expose à une guerre civile.

. . . .

DXV.

D. de Ferriol către Rege, despre sosirea în Constantinopole şi primirea comitelui d'Ottingen, ambasadorul împĕratului Germaniei. Pera, 26 Februar. 1700.

(Vol. 35. D. 63)

Sire,

Péra, le 26 Février, 1700.

. . . .

Le Comte d'Ottinghen, Ambassadeur de l'Empereur, a eu son audience du Grand Visir le 13 et celle du Grand Seigneur le 16.

Il s'est passé à toutes deux des choses dignes de remarque. On a donné des Kafftans doublés de martes zibelines, ainsi que je l'avais prévu; et à l'audience du Grand Seigneur on a fait en sa présence la paie aux Janissaires. L'écurie entière du Grand Seigneur avec les harnais garnis de pierreries est allé le prendre à la maison d'un ancien Bey de Moldavie, où il était descendu après avoir traversé le port.

. . . .

DXVI.

Pera, 26 Februar. 1700

D. de Ferriol către cardinalul de Bouillon şi către principele de Monaco, despre numirea Kanuluĭ Selim Gherai cap al espedițiuneĭ întreprinse în contra Tătarilor Nogaĭ din Moldova.

(Vol. 35. D. 67)

Péra, le 26 Février, 1700.

. . . .

Le Grand Seigneur a fait Selim Guiray Kan des Tartares, chef de l'expédition contre les Tartares Nogays qui avaient usurpé une partie des terres de la Moldavie et qui n'en veulent pas sortir. Le Grand Seigneur y emploie la force pour satisfaire au traité de Carlovitz. Selim Guiray aura sous ses ordres les Pachas d'Ozou et de la Romanie, et les Princes de Valaquie et de Moldavie. Mais je ne crois pas que les Nogays attendent la dernière extrémité, n'étant pas en état de soutenir leur désobéissance.

. . . .

DXVII.

Pera, 10 Marte 1700.

D. de Ferriol către Rege, despre făgăduiéla Tătarilor Nogaĭ de a se retrage din Moldova.

(Vol. 33. D.).

Sire,

Péra, le 10 Mars 1700.

. . . .

Les Tartares de Nogay ont promis de se retirer des terres de Moldavie et de reconnaître le Kan de Krimée, de sorte que cette affaire paraît assoupie, mais tout le monde doute que la Porte puisse s'assurer de leur fidélité.

. . . .

DXVIII.

D. de Ferriol către Rege, despre retragerea Tătarilor Nogaï din Moldova. — 20 Marte 1700.

(Vol. 35. D. 82)

. . . . Le 20 Mars 1700.

Les Tartares Nogays ont envoyé leurs députés au Grand Seigneur pour dire qu'ils étaient prêts à sortir de la Moldavie et à reconnaître les ordres du Kan de Crimée. C'est à savoir si ces paroles sont bien sincères et si l'on peut s'assurer de leur fidélité.

. . . .

DXIX.

D. de Ferriol către marchisul de Villars, despre trecerea ambasadorului polon prin Moldova, şi apropiata luĭ sosire la Constantinopole. — Pera, 14 Aprile, 1700.

(Vol. 35, D. 86)

Péra, le 14 Avril 1700.

. . . .

M. Lekenskj, ambassadeur de Pologne, ne doit arriver que dans un mois. Il a une suite très-nombreuse. On lui compte plus de 800 hommes. Il a fait passer par les armes, en Moldavie, un de ses domestiques qui s'était fait Turc. L'action est des plus hardies.

. . . .

DXX.

Pera, 12 Iuliŭ 1700

D. de Ferriol către Rege, despre neîndeplinirea articulelor păceĭ turco-polone de către Turcĭ.

(Vol. 34. D.)

Sire,

Péra, le 12 Juillet 1700.

. . . .

L'ambassadeur de Pologne se dispose à partir bientôt. Il se plaint de la mauvaise foi des Turcs qui ne lui ont rendu que 30 esclaves de plus de 2000 qui sont en captivité et qui, non contents d'avoir retiré tout le canon de Caminieck dans l'évacuation de la Place, contre la foi du traité qui dit que les Turcs y laisseraient celui qu'ils y avaient trouvé, ont encore ruiné la principale partie de la ville. Ils devaient aussi faire rentrer les Tartares du Budjac dans la Crimée, et à peine les ont-ils obligés de vider les terres qu'ils avaient usurpées en Moldavie. Pour ce qui regarde la ligne qu'on devait tirer en Podolie et en Moldavie, pour servir de frontière aux deux Etats, les Turcs la considèrent comme une chose inutile dont ils ne veulent plus entendre parler, de sorte que l'Ambassadeur de Pologne dit que les Turcs croient avoir tout fait, quand ils ont signé le traité de paix, se mettant peu en peine d'en exécuter les articles.

. . . .

DXXI.

Pera, 23 Septem. 1700

D. de Ferriol către Rege, despre depunerea luĭ Antioh Cantemir.

(Vol. 38. D. 3)

Sire,

Péra, le 23 7-bre 1700.

. . . .

Le Bey de Moldavie, nommé *Cantémir*, vient d'être déposé, quoiqu'il il fût la créature du Kan des Tartares. Il avait donné depuis deux mois 300 bourses, flatté par la Porte de l'espérance d'être confirmé. On a mis à sa place un nommé *Voda*, dont le père avait été Bey de la même province. Ce changement s'est fait par l'intrigue du Bey de Valaquie qui a gagné la Porte à force d'argent.

. . . .

DXXII.

D. de Ferriol către Rege, despre suma ce avea sĕ fiă plătită împĕratuluĭ Germanieĭ de Turcĭ din veniturile Principatelor române, în urma unuĭ articol secret al tractatuluĭ de la Carloviț. Pera, 27 Septem. 1700

(Vol. 38. D. 10)

Sire,

Péra, le 27 Septembre 1700.

. . . .

On m'a dit une chose que je n'ai pu encore bien éclaircir : qu'il y a un article secret dans le traité de Carlowitz par lequel les Turcs s'engagent de payer deux cent mille écus à l'Empereur, et l'on ajoute que, pour empêcher le murmure des peuples, on doit donner des assignations pour cette somme à Monsieur d'Ottinghen sur les principautés de Valaquie et de Moldavie Cependant, Monsieur d'Ottinghen le nie, aussi bien que Monsieur Paget qui était un des médiateurs, mais il pourrait y avoir dans ce désaveu plus de politique que de vérité.

. . . .

DXXIII.

Acelașĭ către Rege, despre apropiata sosire în Constantinopole a principeluĭ Galițin, ambasadorul Țaruluĭ. Pera, 3 Marte 1701.

(Vol. 38, D. 59).

Sire,

Péra, le 3 Mars 1701.

. . . .

On attend dans les premiers jours d'avril l'Ambassadeur de Moscovie. On a envoyé un Aga à sa rencontre jusques à Jassy, capitale de Moldavie. Il se nomme Dimitre Mialovitz Galicinou. Il est d'une noblesse distinguée, gouverneur de Smolensko et l'un des principaux de la Cour du Czar.

Je suis etc.

Signé : *Ferriol.*

DXXIV.

Versailles, 30 Marte 1701. Biletul de liberă trecere prin ţinuturile Franciei al lui Iusuf Turcul şi al lui Barbu Românul.

(Vol. 36. D. 133).

À Versailles, le 30 Mars 1701.

De par le Roy,

Sa Majesté voulant que les nommés *Issouf*, Turc et *Barbe*, Valaque, s'en retournant à Constantinople, passent en toute sûreté, Elle mande et ordonne à tous Gouverneurs et Commandants particuliers de ses villes et places et à tous autres, ses officiers, justiciers et sujets, qu'il appartiendra de ne leur donner aucun empêchement.

Fait etc.

DXXV.

Pera, 15 Decem. 1701 D. de Ferriol către comitele de Pontchartrain, despre întîmplările şi sórta unui chirurg frances, Lantier.

(Vol. 37. D.)

Péra, le 15 Decembre 1701.

. . . .

Le Grand Visir a remis l'affaire touchant l'échange des esclaves à l'arrivée du Capitan Pacha à Andrinople, et bientôt il me rendra réponse. J'espère que le Visir me donnera quelque Français qui sont à la chaîne, quand même notre traité ne se concluerait pas.

Il y avait un chirurgien français nommé Lantier, lequel, quoique marié, enleva une femme arménienne. Il se fit Turc dans la crainte d'être puni. Quelques jours après, il se repentit et me pria de lui faire grâce. Je crus le devoir par charité et pour dégoûter tous les Français qui viennent ici légèrement de se faire Turcs, de sorte qu'après avoir retiré le dit Lantier dans le Palais et fait telles cérémonies ordinaires pour le réconcilier avec l'église, je l'ai envoyé en Vallaquie auprès du Prince, avec une lettre de recommandation pour le prendre à son service, ce qu'il a bien voulu faire.

. . . .

(Suit une série de copies de lettres qui concernent presque exclusivement l'Asie mineure. Un grand nombre de ces lettres sont des duplicata dont les originaux sont consignés dans le Volume 36.)

DXXVI

Date asupra imperiuluĭ otoman și principatelor creștine de sub suzeranitatea Turcieĭ. 1702.

(Vol. 36. D. 226).

(1702).

La Turquie est un des plus grands empires du monde, qui contient divers Royaumes dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique sous son obéissance. Depuis que les Ottomans ont subjugué l'Empire des Grecs, le siège impérial est à Constantinople qui est à présent occupé par le Sultan Moustafa, âgé de 41 ans, prince adonné à ses plaisirs et tellement haï de ses sujets qu'il fut obligé de partir incognito de Constantinople et d'aller à Andrinople pour assurer sa vie, contre laquelle les gens de loi avaient fait une conspiration animant le peuple contre Sa Hautesse.

. . . .

Dans la Turquie européenne, les Grecs possèdent diverses principautés où ils sont souverains, lesquelles sont à la nomination du Grand Seigneur duquel ils relèvent. On met ordinairement de ces illustres familles de Constantinople qui descendent du sang impérial ; ces principautés sont de *Moldavie* et autres. Dans ces provinces, ils suivent le rite grec. Le Prince entretient de bonnes troupes, et il y a de fortes places. Les peuples leur rendent les honneurs de Souverain pendant le temps qu'ils gouvernent, qui est fixé à *un nombre d'années,* et lorsqu'il sont de retour à Constantinople de leurs principautés, les Turcs les qualifient de *Bey,* qui veut dire *Prince.* Ils sont *exempts des charges publiques; ils ont des janissaires* pour la garde de leur Palais.

. . . .

(M. de Ferriol ?)

DXXVII.

D. de Ferriol către Rege, despre religiunea Principatelor române și politica Sultanuluĭ în acéstă cestiune. Pera, 2 Octobre. 1702.

(Vol. 38. D. 81)

Sire,

Péra, le 2 Oct. 1702.

. . . .

Je joins ici le commandement que le Grand Seigneur a donné il y a près de deux mois contre les nouveaux catholiques et contre les missionnaires qui communiquent avec ses sujets. Le mot de tributaires est pour les Valaques et pour les Moldaves. On ne l'avait point vu encore dans les commandements précédents. Le Grand Seigneur s'est fait un point de politique de ne pas souffrir le changement de religion parmi ses sujets. L'affaire de Chio en est en partie la cause, et les Grecs de Transilvanie qui se sont réunis à l'Eglise romaine, depuis que l'Empereur a conquis cette province. Le Grand

Seigneur craint que les Valaques et les Moldaves ne suivent l'exemple des Transilvains et qu'ils n'appellent un jour l'Empereur dans leur pays, rien ne les ayant tenus jusqu'ici attachés à la Porte que la haine qu'ils ont toujours eue pour l'Eglise Romaine.

. . . .

DXXVIII.

Pera, 25 Decem. 1703

D. de Ferriol către Rege, despre posițiune creată Tătarilor prin nouele tractate.

(Vol. 88. D. 299)

Sire,

Péra, le 25 Décembre 1702.

. . . .

Il faut contenter les Tartares. Le Grand Seigneur pourrait le faire avec de l'argent, et tout le monde est persuadé qu'il prendra ce parti. Les Tartares ne sauraient vivre chez eux. Il leur faut des courses et du butin. Autrefois, les Polonais et les Moscovites leur payaient une pension au milieu de la paix pour la sûreté de leurs frontières. Ils s'en sont affranchis par les derniers traités. Le Grand Seigneur avait promis aux Tartares de les indemniser d'ailleurs, ce qu'il n'a pas exécuté, ayant au contraire obligé les Tartares du Budgiac de quitter les terres qu'ils avaient usurpées en Moldavie pendant la dernière guerre. Les Tartares n'ont plus la même facilité de faire des courses en Pologne, depuis Caminieck rendu.

. . . .

DXXIX.

Pera, 1 Maiŭ. 1703,

D. de Ferriol către Rege, despre călĕtoria principeluĭ Brâncovénu la Adrianopole.

(Vol. 39. D).

Sire,

Péra, le 1er Mai 1703.

. . . .

Le Prince de Valaquie a eu ordre du Grand Seigneur de se rendre à Andrinople pour se justifier de plusieurs choses dont il est accusé. *L'Emreor* ou Grand Ecuyer de Sa Hautesse est parti en poste pour l'amener à la Porte. On est persuadé qu'il se tirera d'affaire avec son argent. Sa réputation d'homme riche lui a peut-être attiré cette avanie.

. . . .

DXXX.

D. de Ferriol către Rege, despre sosirea principeluĭ Brâncovénu la Adrianopole. Pera, 18 Iuniŭ 1703

(Vol. 39. D.)

Sire,

. . . . Péra, le 18 Juin 1703. [1])

Le prince de Valaquie est arrivé à Andrinople. Il avait offert quatre cent mille écus pour être dispensé de ce voyage; mais le Moufty et le Visir ont cru que ce n'était pas assez, et qu'ils en tireraient davantage lorsque le Bey serait à Andrinople.

. . . .

DXXXI.

D. de Ferriol către Rege, despre onerósa reușită a călĕtorieĭ principeluĭ Brâncovénu la Adrianopole. Pera, 4 Iuliŭ 1703

(Vol 39. D.)

Sire,

. . . . Péra, le 4 Juillet 1703. [2])

Le Bey de Valaquie a eu son audience du Grand Seigneur et du Grand Visir. Il y a été reçu avec toutes sortes d'honneurs. Il les a payés chèrement, ayant donné 200 bourses au Grand Seigneur, cinquante à la Sultane Validé et de grands présents au Visir et au Moufti. On a encore augmenté son tribut de 230 bourses par an, ce qui fera 500, avec les 270 qu'il payait auparavant; mais on lui a promis de ne plus lui envoyer ni Aga, ni Mubachir pour exiger le tribut ce qui le consumait, et on traitera toutes ses affaires à la Porte avec ses Capi-Kiaïas.

. . . .

[1]) L'original est classé Vol. 40. D. 41.
[2]) L'original est classé Vol. 40. P. 54.

DXXXII.

Pera,
27 Ianuariŭ
1704.

D. de Ferriol către Rege, despre efectul victorielor francese asupra Turcilor şi politiceĭ lor.

(Vol. 40. D. 207).

Sire,

Péra, le 27 Janvier 1704.

. . . .

Les dernières victoires, remportées sur le Rhin par les armées de Votre Majesté, n'ont pas moins consterné ici nos ennemis que donné de joie aux Turcs et de curiosité pour en apprendre toutes les circonstances. Il semble même qu'ils se soient réveillés à ces nouvelles, et on leur voit faire des préparatifs de guerre assez considérables. Les corps des métiers sont employés à travailler à tout l'attirail d'un camp. On fond en diligence plusieurs pièces de campagne, même une très-grande quantité de balles à mousquet, et on remplit les magasins et les arsenaux de toutes sortes de munitions de guerre. On a aussi ordonné aux Princes de Valaquie et de Moldavie de tenir mille chevaux prêts pour l'artillerie.

. . . .

DXXXIII.

Pera,
15 Septem.
1704

D. de Ferriol către Rege, despre principiĭ Francisc Rákoczi şi Constantin Brâncovénu.

(Vol. 41. D. 45)

Péra, le 15 Septembre 1704.

Sire,

. . . .

Je tâchai d'excuser le Prince Ragoszi sur la retraite d'une partie de ses troupes et je dis qu'il n'avait pu faire le siège de Seguedin faute de poudres. Le visir répondit que, sur mes instances, on avait envoyé ordre au Pacha de Temeswar de lui en fournir. Je répartis que l'ordre était arrivé trop tard et que le Prince s'était déjà retiré. Le Visir répliqua que, s'il avait eu envie d'attaquer et de prendre Seguedin, il n'aurait pas attendu d'être sous cette place pour demander des poudres, et qu'il l'aurait fait à l'avance, sachant bien que les Pachas des frontières ne pouvaient pas lui en donner sans un ordre du Grand Seigneur. Je demandai au Visir pourquoi les Pachas ne pouvaient pas lui en donner, et je dis que le Prince de Valaquie n'avait pas été si difficile et qu'il en avait envoyé 24 chariots chargés au général Rabutin en Transilvanie. Le Visir me dit que si je pouvais le prouver, le Prince de Valaquie perdrait la tête. Je répartis que j'étais en état de prouver bien d'autres choses quand il le désirerait, et qu'il ne devait pas être surpris de ce que j'avais avancé.

. . . .

DXXXIV.

D. de Ferriol către comitele de Pontchartrain, despre întărirea Bosforuluĭ Cimerian și ale cetățeĭ Bender de Italianul Galop. Pera, 10 Maiŭ 1705.

(Vol. 45. D. 145).

Monsieur,

Péra, le 10 Maï 1705.

. . . .

L'armée navale partira dans huit jours pour la Mer Noire; le Capitan Pacha la commandera. Il doit achever les forts dans le Bosphore cimérien qu'Osman-Pacha avait commencés l'année passée. Il y aura un grand travail. Cependant, Galop, renégat italien et qui conduit cet ouvrage, m'a assuré qu'on en viendrait à bout et que le terrain au milieu du canal où l'on voulait faire le fort le plus important était fort bon, qu'il l'avait sondé et qu'on pouvait en juger par les herbes qui venaient sur l'eau et qui ne prendraient pas racine dans le sable. Quand cet ouvrage sera avancé, Galop ira en Moldavie fortifier Bender qui est sur le Dniestr à 20 lieues de son embouchure dans la Mer Noire. On lui a accordé 6000 soldats d'Albanie et de Silistrie pour travailler à cette fortification, et 50 milles Tartares pour les soutenir.

. . . .

DXXXV.

D. de Ferriol către Rege, despre trămiterea dragomanuluĭ sĕu în Ungaria, și despre trecerea altor oficerĭ francesĭ prin Principatele române tot în Ungaria. Pera, 10 Maiŭ 1705.

(Vol. 41. D. 146)

Sire,

Péra, le 10 Mai 1705.

. . . .

Le Grand Visir a donné des lettres très-fortes pour les Pachas de Belgrade et de Temiswar et un commandement de poste au Sieur Bruë (*) qui porte en Hongrie à Monsieur Des Alleurs le reste des 20,000 écus de sa lettre de crédit. Le Sieur Bruë ne mène avec lui que le Çomte Léon que j'envoie au Prince Ragoszy et un janissaire. Les autres officiers passeront par la Valaquie et par la Moldavie avec des passeports de la Porte. Je les ferai partir au premier jour n'ayant attendu pour cela que le départ de Monsieur Bruë. Le Prince de Moldavie est fort de mes amis. Il aura grand soin de ceux qui passeront sur ses terres. Son frère a été, l'année passée, refugié six mois dans le palais de France.

. . . .

(*) Drogman de M. de Ferriol.

DXXXVI.

Marly, 21 Maiŭ 1705.

Regele către d. de Ferriol, despre ordinele date principeluĭ Țĕriĭ-Româneștĭ de a înceta orĭ-ce relațiunĭ cu Imperialiĭ și de a începe altele cât de multe cu partisaniĭ luĭ Rákoczi.

(Vol. 43 D. 20)

Marly, le 21 May 1705.

. . . .

Il m'est revenu cependant que, depuis peu, il avait été défendu en Valachie par des ordres venus de Constantinople, d'avoir aucun commerce avec les officiers et les troupes de l'Empereur en Transilvanie et de leur fournir aucunes provisions; que les mêmes ordres avaient été donnés en d'autres endroits des frontières des Turcs et de la Hongrie, et qu'il était permis au contraire aux sujets du Grand Seigneur d'avoir toute sorte de commerce avec les mécontents et de leur fournir toutes les provisions dont ils auraient besoin. J'attends de vous la confirmation de cette nouvelle et d'être éclairci par vos lettres du motif de ces ordres, s'il est véritable qu'ils aient été donnés.

. . . .

DXXXVII.

Pera, 17 Octobr. 1705

D. de Ferriol către Rege, despre relațiunile partisanilor luĭ Rákoczi cu țĕrile vecine.

(Vol. 41. D. 194).

Sire,

Péra, le 17 Oct. 1705.

. . . .

Le commerce qui est établi sur les frontières de Hongrie avec les mécontents pour les courriers et pour toutes sortes de munitions de bouche, de guerre et de marchandises est mon ouvrage. J'ose le dire à Votre Majesté. Le Prince de Valaquie ne peut rien envoyer aux Allemands qui occupent Cybin et quelques autres postes en Transilvanie, depuis que les troupes de cette principauté, qui sont sous le commandement du Comte Forgach, ont pris tous les châteaux qui étaient entre la Transilvanie et la Valaquie. La Porte n'a jusqu'ici, donné aucun ordre au Prince de Valaquie pour empêcher ce commerce qui s'est fait de tous temps. Ainsi, je n'ai aucun mérite de ce côte-là.

. . . .

DXXXVIII.

D. de Ferriol către Rege, despre trămiterea în Transilvania prin Ţéra-Românéscă a oficerilor şi slugilor rĕposatuluĭ comite Tököly. Pera, 29 Octobr. 1705.

(Vol. 41. D. 218)

Sire,

Péra, le 29 Oct 1705.

. . . .

J'ai demandé au Visir un commandement pour renvoyer en Transilvanie les officiers et les domestiques du Prince Tekely par la Valaquie. Il m'a eté accordé. Je leur donnerai un chiaoux et deux de mes janissaires pour assurer leur passage au-delà du Danube, et je les accompagnerai d'une lettre de recommandation pour le Prince de Valaquie, de sorte que j'ai lieu d'espérer qu'ils passeront avec toute sorte de sûreté.

. . . .

DXXXIX.

D. de Ferriol către Rege, despre plecarea oficerilor şi slugilor reposatuluĭ comite Tököly şi despre oposiţiunea ce întîmpinase ambasadorul în acéstă privinţă. Pera, 10 Novem. 1705.

(Vol. 41. D. 219)

Sire,

Péra, le 10 Novembre 1705.

Les Hongrois, officiers et domestiques du feu Prince Tekely, sont partis d'ici il y a dix jours, avec un commandement de la Porte, qui a été donné sur ma requête, dont je joins la traduction. Les dits Hongrois doivent être présentement en Valaquie. Je leur ai donné deux de mes janissaires, dont le premier est lieutenant dans son corps et des lettres pour le Prince de Valaquie, pour son premier ministre et son général de campagne. Les Allemands, les Anglais et les Hollandais firent tous leurs efforts et employèrent toutes sortes d'artifices pour empêcher que le Visir ne me donnât ce commandement. Plusieurs de ces officiers lui représentèrent qu'il était directement contraire au traité de Carlowitz, et qu'il pouvait un jour en avoir des reproches. Il dit qu'il me l'avait promis et qu'il arriverait tout ce qui pourrait en arriver.

. . . .

DXL.

Pera, 17 Decem. 1705.

D. de Ferriol către Marele Vizir, despre ordinele severe ce ar trebui trămise îndată principeluĭ Brâncovénu pentru a înceta orĭ-ce relaţiunĭ cu Germaniĭ din Transilvania.

(Vol. 42, D.)

Péra, le 17 Décembre 1705

L'armée des Allemands, ayant forcé les passages de Transilvanie, ainsi que Votre Excellence me l'a fait savoir, peut aisément entrer dans cette province et porter des munitions de guerre et quelqu'autre secours à Cybin. Mais, il est à considérer que toute la Transilvanie étant soulevée et le Prince Rakoszy s'y trouvant avec une partie des forces de Hongrie, il sera impossible aux Allemands d'y subsister si le Prince de Valaquie ne leur fournit pas des vivres. Ils ont compté sur ce secours lorsqu'ils ont attaqué le passage de Zivo. C'est ce qui me fait supplier Votre Excellence d'envoyer incessamment des ordres très sévères au Prince de Valaquie pour lui défendre que les Valaques ne portent des vivres en Transilvanie, sous quelque prétexte que ce puisse être et de ne pas souffrir que les Allemands viennent en prendre en Valaquie. Il est certain que les Allemands sont en Transilvanie dans une saison très-avancée et où les neiges doivent bientôt tomber. Le Prince Rakoszy y étant avec des forces considérables, les Allemands ne pourront s'écarter pour chercher quelque subsistance, et s'ils n'ont les secours de la Valaquie sur lesquels ils ont fondé leurs espérances, ils mourront tous infailliblement de faim et de misère. J'estime même que leur retraite sera difficile, de sorte que, si Votre Excellence donne les ordres que je lui demande, il en reviendra un grand avantage à cet empire, dont les Allemands sont les ennemis naturels. Mais, il est nécessaire que les ordres soient clairs et nullement sujets à quelque interprétation de la part du Prince de Valaquie, et qu'ils lui soient envoyés en toute diligence.

Je suis etc

Signé: *Ferriol.*

DXLI.

Pera, 28 Decem. 1705.

D. de Ferriol către Cardinalul de Janson, despre afacerile principeluĭ Rákoczi, şi despre ajutorul ce el îĭ dă la Pórtă.

(Vol 41, D. 224).

Monseigneur,

Péra, le 28 Décembre 1705.

. . . .

Il y a ici deux envoyés secrets de M. le Prince Ragoscy. Je ne sais s'ils réussiront dans leurs négociations. J'avais obtenu de la Porte deux choses essentielles pour le Prince. La première, que ses députés seraient ici reconnus et traités comme Ambassadeurs du Prince de Transilvanie; et la seconde, que le Prince de Valaquie ne donnerait aucun secours de vivres aux Allemands qui avaient forcé les passages de Transil-

vanie, sous quelque prétexte que ce puisse être. Le Prince ne demande à la Porte que des secours secrets. Il serait bien fâché de voir entrer les armées du Grand Seigneur en Hongrie. Ce ne serait que pour changer de maître; et son dessein est de rendre la liberté à sa patrie. D'une autre part, les Turcs désirent la continuation de la paix et de jouir du repos où ils se trouvent, et il leur est indifférent qui possède la Hongrie ou la Transilvanie, de l'Empereur, du Prince Ragoscy ou d'un autre jusqu'à la fin de la trêve.

. . . .

DXLII.

D. de Ferriol către Rege, despre gréua posițiune a partideĭ luĭ Rákoczi în Transilvania.

Pera, 29 Decem. 1705.

(Vol. 43. D. 125.)

Péra, le 29 Décembre 1705.

Sire,

. . . .

Le Visir m'a envoyé deux fois les nouvelles qu'il avait reçues du Pacha de Temiswar et dont je joins ici les interprétations, avant qu'il les eut fait voir au Grand Seigneur; sur la première nouvelle, je priai le Visir, par la lettre ci-jointe, d'empêcher que le Prince de Valaquie ne fournît aucuns vivres aux Allemands, et le Visir en donna les ordres sur le champ. Mais, lorsqu'il vit la ruine entière du parti du Prince Rakoszy, par les lettres du général Schelik, il parut se repentir de ce qu'il avait fait, et il voulait révoquer ses ordres. Je le priai de suspendre son jugement, de ne pas ajouter foi aux réclamations de nos ennemis qui grossissaient leurs avantages et qui se donnaient souvent des victoires imaginaires, et je le persuadai și bien qu'il renouvela ses premiers ordres et en ajouta d'autres semblables pour les pachas des frontières,

. . . .

DXLIII.

Pera, 9 Ianuar. 1706.

D. de Ferriol către Rege, despre reînceperea corespondenţeĭ cu Rákoczi, prin pasurile Moldoveĭ.

(Vol 41. D. 242).

Péra, le 9 janv. 1706.

Sire,

. . . .

Les passages de la Moldavie pour écrire au Prince Ragoszy et pour recevoir de ses nouvelles sont ouverts. Le Visir a fait là-dessus ce que j'ai désiré. Le passage de la Transilvanie seront fermés pour l'avenir; mais les chemins que nous prendrons par la Moldavie seront plus courts et peut-être plus assurés.

. . . .

DXLIV.

Pera, 27 Februar. 1706.

D. de Ferriol către Rege, despre vrăjmăşia ce esistĕ între Constantin Duca, fostul Domn al Moldoveĭ, şi Constantin Brâncovénu, şi despre mijlócele cu carĭ s'ar puté ajuta cel d'intâiŭ.

(Vol. 41. D. 254).

Péra, le 27 fév. 1706.

Sire,

. . . .

Il y a deux mois que le Bey déposé de Moldavie est réfugié dans le Palais de Votre Majesté. Il est de la première noblesse. Son nom est *Ducas.* Il compte parmi ses ancêtres des Empereurs Grecs. Le Prince de Valaquie le persécute, cet ami des Allemands. Je supplie très humblement Votre Majesté de m'envoyer une lettre pour le Grand Visir sans date et sans suscription, par laquelle Votre Majesté lui dira qu'Elle sait de bonne part les liaisons du Prince de Valaquie avec les Impériaux, qui durent depuis longtemps, qui sont même contraires aux intérêts de cet Empire, et que les affaires de Hongrie souffriront toujours, tandis que le Prince sera en Valaquie, qu'ainsi Votre Majesté désire et demande qu'il soit déposé.

Je pourrai faire en temps et lieu un bon usage de cette lettre.

Je joins ici la copie de celle que j'ai reçue de Monsieur le Prince Ragoszy du 19 janvier. Monsieur Des Alleurs ne m'a pas écrit.

. . . .

DXLV.

Memoriŭ presintat Porţeĭ de trămişiĭ ungurĭ, Papay şi Horvat, cu privire la pericolele ce amenință imperiul otoman. 13 Marte 1706.

(Vol. 9. T. D.)

. . . .

D'un autre côté, le Czar de Moscovie qui a embrassé en Pologne le parti du Roi Saxon, paroit éloigné de renouveler la guerre contre la Porte; mais, à considérer toutes ses démarches, il exerce et discipline ses troupes contre le Roy de Suède pour les employer après un semblable apprentissage contre cet Empire. Tout l'invite à cette guerre: l'affection des Grecs et des peuples de Valaquie et de Moldavie qui sont de sa religion, et le désir de satisfaire son ambition par une illustre conqueste.

Il est donc à craindre qu'après la trêve finie l'Empereur d'Allemagne n'attaque cet Empire par l'Occident, dans le temps que le Czar l'attaquera par le Nord, qu'ils ne préviennent même ce temps-là et qu' avec leurs forces unies, ils ne l'accablent.

On voit d'une part le Prince de Valaquie, quoique sujet et tributaire de la Porte, prendre dans ses qualités celle de Prince de l'Empire d'Allemagne et y transporter ses trésors, et de l'autre, le Czar de Moscovie recherché par les Grecs que la même religion qu'ils professent luy attache.

. . . .

DXLVI.

D. de Ferriol către Rege, despre întrevorbirea ce a avut cu Vizirul relativ la purtarea principeluĭ Brâncovénu şi la politica imperiuluĭ otoman. Pera, 15 Aprile 1705

(Vol. 43, D. 166).

Péra, le 15 avril 1706.

Sire,

. . . .

Je priai pour lors le Visir de me dire quels étaient les sentiments de la Porte et si elle préférait les Allemands aux Hongrois. Le Visir répliqua que les Turcs regardaient les Allemands comme leurs ennemis naturels et que leurs voeux étaient pour le Prince Rakoszy, mais qu'ils étaient obligés de garder une espèce de neutralité. Je dis alors au Visir qu'il y avait dans cet Empire des sujets du Grand Seigneur plus hardis que la Porte et qui ne gardaient pas cette neutralité. Le Visir me demanda qui ce pouvait être. Je répartis que c'était le Prince de Valaquie, lequel, quoique sujet et tributaire de la Porte, donnait aux Allemands qui sont en Transilvanie des vivres, des armes et des chevaux contre les ordres mêmes de la Porte, et je priai le Visir de me dire s'il n'avait pas reçu un billet de ma part par lequel je l'avais supplié de défendre au Prince de Valaquie d'assister les Allemands. Le Visir me dit qu'il l'avait reçu et qu'il avait en-

voyé cet ordre au Prince de Valaquie. Je répondis qu'il ne l'avait pas exécuté. Le Visir me demanda si je voulais qu'il ordonnât au Prince de Valaquie de fournir aux Hongrois tout ce qu'ils demanderaient pour de l'argent. Je repliquai qu'il n'était plus temps et que le Prince de Valaquie trouverait des moyens pour éluder ses ordres, que le Prince avait des engagements secrets avec les Impériaux, très préjudiciables aux intérêts de cet empire et que le mémoire que les Députés Hongrois lui avait présenté en faisait foi. Le Visir me dit qu'il avait lu ce mémoire, qu'il l'avait trouvé fort beau et rempli de raisons solides; mais il en revint au traité de Carlovitz qui ne permettait pas à la Porte de rompre avec l'Empereur avant la trêve finie. Je dis au Visir que les choses étant ainsi, et n'y ayant rien à espérer du côté de la Porte, en faveur du Prince Rakoszy et le Grand Seigneur se trouvant dans des dispositions favorables pour ce Prince et pour les Hongrois, la Porte pouvait les aider d'une autre manière. Le Visir me demanda comment? Je répondis: En déclarant la guerre au Czar de Moscovie.

. . . .

DXLVII.

2 Octobr. 1706. O parte din al doilea dialog între Ali Persanul și Mustafa Turcul, privitóre la principele Constantin Brâncovénu.

(Vol. 44. D. 16).

. . . . 2 Octobre 1706.

Moustapha

Nos puissances croient qu'il leur convient davantage de voir continuer la guerre parmi les princes chrétiens et d'observer une exacte neutralité suivant les traités.

Aly

Si vos puissances sont si scrupuleuses sur les traités et qu'elles veuillent observer cette exacte neutralité, pourquoi permettent-elles au Prince de Valaquie d'assister les Allemands de vivres, de chevaux et de tous leurs besoins?

Moustapha

Le Prince de Valaquie l'a fait dans la dernière guerre. Il ne pouvait pas se soutenir autrement. C'était du consentement de la Porte.

Aly

Il a conservé cette bonne coutume durant la paix. Il fait, à la vérité, le marchand, vendant chèrement ses denrées; mais cela tourne à compte aux Allemands et porte un grand préjudice aux Hongrois, et ce Prince, tout sujet et dépendant qu'il est de la Porte, paraît plus hardi que les grands visirs.

Moustapha

Son argent l'a sauvé jusqu'ici, mais il en fera tôt ou tard une bonne pénitence. On connaît son attachement pour l'Empereur et pour le Czar.

. . . .

DXLVIII.

Ministerul Afacerilor Străine către d. de Ferriol, despre ajutorul și bunele oficie ce acesta va trebui să dea Palatinuluĭ de Beltz în Turcia și în Ţéra-Românéscă.

Versailles, 7 Octobre 1706.

(Vol. 41. D...)

Versailles, le 7 Octobre 1706.

Monsieur le Palatin et Madame la Palatine de Beltz ont fait supplier le Roi, Monsieur, de vouloir bien vous faire connaître la satisfaction que Sa Majesté a de leurs sentiments et de vous marquer de leur rendre auprès des Ministres de la Porte et du Prince de Valaquie les bons offices qui pourront dépendre de vous, afin qu'ils puissent, s'ils le jugent à propos, faire passer leurs haras et d'autres effets en Valaquie, et qu'ils puissent les y laisser autant de temps qu'ils le jugeront nécessaire pour leur sûreté. L'intention du Roi est que vous preniez les mesures que vous jugerez convenables à cet égard, pour faire ressentir à Monsieur le Palatin et à Madame la Palatine de Beltz les effets de la protection que Sa Majesté veut bien leur accorder, et que vous fassiez connaître au Prince de Valaquie l'intérêt qu'Elle prend à ce qui les regarde.

Je suis etc.

DXLIX.

D. de Ferriol către Ministerul Afacerilor Străine, despre politica principeluĭ Constantin Brâncovénu cu ocasiunea afacerii Palatinuluĭ de Beltz.

Pera, 19 Februar. 1707.

(Vol. 44. D. 42).

Monsieur,

Péra, le 19 Février 1707.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 Octobre.

Je suis persuadé que Monsieur le Palatin et Madame la Palatine de Beltz ne seront plus dans le sentiment d'envoyer leurs haras et d'autres effets en Valaquie après la paix de

Pologne. Je ne laisserai pas d'en parler au grand visir et de lui demander les ordres nécessaires pour ce sujet.

A l'égard du Prince de Valaquie, il s'est déclaré si hautement pour les Allemands, que j'ai été obligé de l'attaquer à la Porte. Il ne l'a pas ignoré et il lui en a souvent coûté de grosses sommes pour se mettre à couvert de mes accusations. Ainsi, il ne ferait rien à ma prière et il ne manquerait pas de me dire que je dois prendre un commandement du Grand Seigneur. Il vaut mieux le demander tout d'un coup, ou une lettre du Visir qui fera le même effet. Si Monsieur le Palatin et Madame la Palatine de Beltz s'étaient d'abord adressés à moi, je ne doute pas que je n'eusse déjà obtenu le dit ordre.

. . . .

DL.

Pera, 24 Marte 1707.

D. de Ferriol către Rege, despre întărirea cetăţeĭ Bender.

(Vol. 44, D. 51).

Sire,

Péra, le 24 Mars 1707.

. . . .

Issouf, Pacha de Babadat, ayant représenté qu'il était important d'achever les fortifications de Bender sur le Dniestr, en Moldavie, le Grand Visir y doit envoyer beaucoup de troupes. On assure même que le Prince de Valaquie y marchera avec toutes ses milices et un grand nombre de paysans.

. . . .

DLI.

Pera, 4 Nov. 1707.

D. de Ferriol către Rege, despre restabilirea corespondinţeĭ diplomatice cu Polonia prin Moldova şi despre afacerile principeluĭ Rákoczi.

(Vol. 45. D. 199).

Sire,

Péra, le 4 Nov. 1707.

. . . .

Ayant rétabli ma correspondance de Pologne par le moyen du nouveau Prince de Moldavie, j'ai reçu une lettre du Castelan de Cracovie qui me dit que le Comte Berezeny était auprès du Czar et qu'il avait traité plusieurs affaires secrètes avec ce

Prince et les Seigneurs Polonais qui sont attachés à son parti. Si cela vient à la connaissance du Grand Visir, il est à craindre qu'il ne change de sentiments à l'égard de M. le Prince Rakotzy et qu'il ne donne des ordres désagréables contre lui aux pachas des frontières: ceux de Belgrade et de Temiswar lui étaient favorables par inclination et par les ordres secrets qu'ils en avaient reçus de la Porte.

. . . .

DLII.

D. de Ferriol către comitele de Pontchartrain, despre turcirea unuĭ nobil din insula Zante, din causa principeluĭ Brâncoveanu și a bailuluĭ Veneţieĭ. Pera, 2 April 1708.

(Vol. 45. D. 267).

Monsieur,

Péra, le 2 Avril 1708.

. . . .

Le Sieur Manorigarty, gentilhomme du Zante, ayant été fort maltraité par le Bey de Valaquie, et le Bayle de Venise lui ayant refusé toute sorte de protection, s'est fait Turc en présence du Grand Seigneur qui l'a nommé Méhemmed et lui a promis de grands emplois. Il jure qu'il se vengera de ses ennemis, et, comme il a de l'esprit et de la connaissance dans l'art militaire, il peut y réussir. Si M. Le Bayle lui avait donné quelque secours, comme je l'en ai souvent sollicité, il ne se serait pas porté au désespoir, et ce malheur ne serait pas arrivé.

. . . .

DLIII.

Bruë către d. de Ferriol, despre călĕtoria sa prin Valachia la principele Rákoczi. Belgrad, Iuniŭ 1708.

(Vol. 42. D.)

Monseigneur,

Belgrade, . . . Juin 1708.

. . . .

J'ai reçu une lettre de M. le Prince Rakotzy qu'il m'a écrite de sa propre main. En voici la substance: mes troupes se sont à la vérité emparées des passages de Turquie, mais comme il n'y en a pas un nombre assez considérable pour résister aux ennemis s'ils venaient avec de grandes forces, je juge à propos que, pour me venir joindre, vous preniez la route de Valaquie ou de Moldavie, d'autant plus, qu'après les

marques que ces Princes m'ont données de leur amitié, je suis persuadé que vous pouvez le faire en toute sûreté.

Si le Prince Rakotzy m'eût en même temps envoyé des lettres de recommandation pour ces deux Princes, j'aurais pu entreprendre ce long et pénible voyage, quoique difficile à faire sur les mêmes chevaux; mais sans lettres, il y eut eu de l'imprudence de le faire. Ne m'étant pas pourvu d'un commandement de la Porte, il aurait encore fallu passer en Pologne, à cause des dangers qu'il y a sur les frontières de Transilvanie. Enfin, le voyage eut été de trois mois, quoique le Prince qui se trouve à Agria ne soit tout au plus qu'à dix journées d'ici et la dépense eut été très-grande.

. . . .

DLIV.

Pera, 12 Marte 1709.

Din socotelile ambasadeĭ d-luĭ de Ferriol.

(Vol. 48. D. 32)

Péra, le 12 Mars 1707.

. . . .

Plus, le 17 Mars 1708, pour un homme envoyé du Comte Pekri de Moldavie, pour avoir une retraite assurée dans ce pays-là, avec les autres Transilvains du parti du Prince Rakotzi, septante cinq livres, ci . . . . . 75.

. . . .

DLV.

Bender, 10 Nov. 1709.

Document privitor la mişcările armatelor suedese şi la afacerile Poloniei, Moldovei şi Ţĕriĭ-Românescĭ.

(Vol. 47. D. 129).

Bender, 10 Novembris 1709[1]).

Magnificus Dominus Generalis Poniatowski redivit Turcia et Legatione qui hoc effecit quod Rex Sueciae fecit pacter *(sic)* et amiciciam *(sic)* pro semper, 100 currus armarum globorum et pulveris 13 currus pecuniae secum adduxit Regi; isti omnes currus fuerunt ducti quilibet duobus paribus bonium. Soltan Tartaricus fuit in Dubasari 4 hebdomadis,

---

[1]) Document reçu avec la lettre de M. de Bezenval, du 29 Décembre 1709.

et jam sunt duae hebdomadae quando discessit ad Verym, ubi se Tartari preparent ad bellum. Auditur inter Suecos quod cum statuerit glacies super aquas ituri sunt in Saroniam cum ipsis 100/m Tartari et 50/m Turca, tantum si pro Epiphania Rutena erit firma hyems et constans, si vero hyems inconstans fuerit tunc Sueci ibi hyemabunt et Turcae ad Jassibunt *(sic)*, hoc est 5 Pachas cum quibus dicuntur esse 12/m. Iste Generalis dixit quod nos cum Turcis non bellabimus contra Poloniam, sed Imperator Turciae talem dedit mandatum ut reduceret regem Sueciae ubi voluerit et qua, sed si illos aliquis attacaret ut se defendant. Magnificus Dominus Generalis Spar sic declarat in Saxoniam ire per Dubno et quaedam Gersona dum petierat ab illo, si depopulabuntur bona Poloniae, respondit: Non, nisi proviantum accipient, sed si illos aliquis tentaverit defendent se. Jam ab aliquot hebdomadis congregati sunt exercitus Turciae cum Suetico; sunt adhuc Sueci 800; stant ad Dnestrum; Valahica vexilla cum Polonis sunt 8. Faciunt 1000 homines; stant in Varnica et in Calfa; fuit modo obligatio serviendi et datum et cuilibet per 5, aureos; fuerunt aulea plures, sed fugierunt; Cosaci stant prope Botniae. Cum hoc heroy sunt 5, modo et datum est cuilibet per tres aureos et isti fugiunt inter rusticos Valahicos abscondunt se et ipsis serviunt. — Superna die, eductus est Hospodar Valahicus inde in Turciam cum uxore, et 4 filiis et cum aliquot Dominis Valahicis quibus compedes in pedibus posuerunt, pro hoc, quod Suecos 400 Moschi ceperunt in Valahia; imperator Turciae jussit illos accipere, et reddere Regi Sueciae ut ipsos jubeat perdere, sed illos nolint recipere et remisit illos ad Imperatorem; non est modo Hospodar in Jassi. Propter hanc fraudem multi Domini Valahici fugerunt post Dnestrum, ubi aliquis potuit; in Mohilas sunt 12. Ductum fuit pro Hospodar Multaniae, quod debuerat habere aliquas factiones cum Moschis; misit imperator pro ipso; noluit adesse, sed clausit se in Turgowica in ipsa arce, quam aedificavit et ibi debuit se defendere cum suo exercitu quorum habet 22/m. Sueci sic narrant quod imperator misit exercitum expugnare ipsum et quasi jam acceptus fuerit cum duobus filiis.

Auditur etiam quod post mortem Masepae magna est relicta pecunia, quam preterito anno antequam se vendidit eduxit per Soroviam ad Jas. M. D. Woynarowski accepit successionem post ipsum, sed amplius Dux non vult esse supra istos Cosacos, apud illum est adhuc D. Horlik et Wotkowinski colonellus. Ex istis pecuniis Rex Sueciae magnam commoditatem habet.

Edificaverunt sibi Sueci omnes domus, precipue Officiales generales sperantes ibi hyemare. Nullo conceditur ex Cosacis et aliis transire per Dnestrum, nisi ad Dubabar et Jahorlikum tartaricum: Cosaci stant omnes simul timentes se separare; fecerunt sibi foveas et ibi manent, sed si illic hyemabunt promittuntur ipsis hospitiae in pagis.

Magnificus Dominus Palatinus Hiioviensis speratur huc venturus a Sniatyn et Generalis Stembok et alter, cum exercitu, qui ituri sunt per montes aut Hungariam ad nos.

Transiverunt modo 20 currus Moschorum qui cum transiverint Dnestrum, inerunt ad Hiliam cum sobolis et vela. Turcae illis dederunt liberum passum, nisi jura Domini acceperunt ab ipsis; contra Valahos valde irascuntur, quod permisserint Moschos contra Suecos sub Czerniechois.

DLVI.

Pera, 22 Novem. 1709.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol, privitóre la numirea luĭ Nicolae Mavrocordat domn in Moldova, şi la politica Regeluĭ Suediei, Carol XII, faţă cu domnii ţĕrilor române.

(Vol. 48, D. 150.)

Péra, le 22 Novembre 1709.

Monsieur,

La tramontane qui souffle avec force me fait espérer que ma lettre trouvera encore les vaisseaux du Roy à Chio.

Moro-Cordato le fils a été fait Prince de Moldavie, au grand étonnement de tout le monde, et son frère, qui n'a que vingt ans, et qui ne sait, à proprement parler que le grec vulgaire, premier Drogman de la Porte. C'est une disgrâce pour cette famille. Le Visir a vu Moro-Cordato le père dans un âge avancé et attaqué d'une maladie dangereuse; que ses grands biens seraient partagés à tous ses enfants; qu'il serait injuste de de dépouiller le père avant sa mort, après avoir été deux fois plénipotentiaire et servi quarante ans la Porte, et il a trouvé moyen par ces deux emplois de tirer sans violence une partie des bourses qu'il a gagnées dans un si long service, honorant ses enfants de titres spécieux dont ils ne jouiront pas longtemps. Cependant, je me réjouis de l'éloigñement de Moro-Cordato le fils, que j'ai toujours trouvé comme son père, attaché aux intérêts de l'Empereur. A l'égard du Prince de Moldavie déposé, on l'amène dans les fers à Constantinople pour les intelligences que le Roy de Suède a fait voir qu'il avait avec le Czar. Il serait à désirer que Sa Majesté Suédoise en fit autant du Prince de Valaquie. Je joins ici les lettres que j'ai reçues de Monsieur de Mullern, ministre du Roi de Suède, et de Monsieur Poniatovski, et le mémoire que nous avons fait, Monsieur de Negebauer et moi, pour être présenté au Grand Visir.

On a donné deux paies aux troupes; la Porte en est fort occupée, de même que des préparatifs pour le Grand Baïram, ce qui a suspendu toutes les affaires.

Je suis etc.

Signé: *Ferriol*

DLVII.

Document privitor la numirea luĭ Nicolae Mavrocordat domn în Moldova, şi la intenţiunile vizirulu asupra familieĭ Mavrocordaţilor.

Constantinopole, 17 Decem. 1709.

(Vol. 47, D. 178).

Constantinopoli, il 17 Dic. 1709[1]).

Gia haverà sentito dalle mie precedenti stato fatto Principe di Moldavia Nicolachi Mavro-Cordato, fù dragomano alla Porta, et il di lui fratello fù messo in di lui luoco, non sapendo che il Greco e un puoco di Turco. Il principe, come mi disse stesso questi giorni passati, partirà tra dieci giorni. Il Vecchio Mavro-Cordato sta da morire. Si crede che questa honesta carica sia data per cavar honestamente i loro denari congregati pertanti anni malamente dà poveri et ricchi; gia e stato obligato pagare due cento borse et più alla Porta, senza le altre spese et regali per i primarii Ministri, che montarano almeno altre tante borse. Tal depositione e ancor uu vecchio rancore del moderno fiero Vesir; quando che fù nel seraglio Selichtar-Agatt Gran Signore, addimando al susdito Signore Principe alcuni cavalli et Botte del miele, mà esso non facendo riflesso a tal dimanda ne potendo all'hora imaginar tal sublime promotione al Supremo Visirato, gli recusò con una incivile risposta, e per questa remansit altamente repostum: benche il Visiro sui hora sempre seppe dissimulare servendosi hora del specioso pretesto, gia motivato d'haver lasciato cascar i Suecesi, et Cosachi hi fuggitivi nelle mani dei Moscoviti. La sudetta depositione messe ancor in non poca aprensione il Signor Principe di Valachia, ma credo, che sapra prevenire con quei mezzi ordinarii, che sono soliti in queste parti.

Non haveremo guerra quest'anno, havendo i Turchi cessato di travagliare alli apparecchi di guerra, ...

. . . .

---

[1]) Document joint à la lettre de M. le général de la Trémoille. Les lettres de MM. de Bezenval et de la Trémoille, mentionnées dans le deux documents ci-dessus, n'existent pas.

DLVIII.

Pera, 10 Ianuar. 1710.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol cu epitaful făcut la mórtea bĕtrânuluĭ Alexandru Mavrocordat, şi cu apreciaţiunea caracteruluĭ şi roluluĭ ce acesta jucase în politica Porţeĭ.

(Vol 48, D. 182)

Péra, le 10 Janv. 1710.

Monsieur,

. . . .

Je joins ici une épitaphe ironique faite sur Morocordato, qu'on a trouvé fort propre au sujet.

. . . .

Ci-gît l'interprête Alexandre,
Grand ministre, bon médecin,
A regret on l'a vu descendre
Où tous les hommes prennent fin.

Des Grecs et des Latins le père,
Le Grand oracle des Osmans,
Des Visirs l'étoile polaire,
Le prototype des savants.

Tant de vertu, tant de sagesse,
Méritaient un plus heureux sort;
Mais l'inexorable Déesse
L'avait jugé digne de mort.

Monsieur Mavrocordato n'a été regretté de personne, non pas même des siens. Il a été deux fois Ambassadeur et il s'était, en quelque manière, rendu nécessaire à la Porte, n'y ayant pas de plus habile interprête que lui. Il était médiocre politique, mauvais médecin et plus pédant que savant. Ses grands biens étaient venus de la tyrannie qu'il avait exercée sur les Grecs et sur les Latins, et des pensions qu'il avait tirées de l'Empereur, du Czar et des Princes de Valaquie et de Moldavie.

DLIX.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol, privitóre la negociaţiunile trămişilor Regeluĭ Suedieĭ şi la pregătirile de rĕsboiŭ ale Turcilor. Pera, 26 Febr. 1710.

(Vol. 48. D. 190)

Péra, le 26 Févr. 1710.

Monsieur,

Le Roi de Suède, peu content de Mr. Neugebauer, son envoyé à la Porte, a ordonné au Général Poniatowski d'y revenir avec des ordres secrets pour y traiter sans sa participation. Monsieur Poniatowski et moi travaillons de concert pour assurer le passage de ce Prince et pour lui faire rendre les Suédois que les Moscovites ont pris auprès du Bog et en Valaquie sur les terres du Grand Seigneur.

. . . .

On travaille fort à la Marine, et le Grand Visir f it presser l'armement de quarante galiotes qu'on dit devoir servir sur le Danube, soit pour mettre à couvert et tenir en bride les principautés de Valaquie et de Moldavie, si l'on fait la guerre avec le Czar, soit qu'on ait quelque dessein en Hongrie dont on pourvoit les places, les Turcs faisant des magasins assez considérables sur cette frontière. C'est un leurre pour amuser la milice et le peuple qui désirent ardemment la guerre; et le Visir fait tous les ans au printemps de ces levées de bouclier qui marquent une fin de paix, et, dans le fond, le Grand Seigneur et lui ne respirent que le repos, et j'ai bien de la peine à croire qu'on renouvelle ici la guerre tant que ce gouvernement durera.

Je suis etc,

Signé: *Ferriol.*

DLX.

Des Alleurs către d. de Ferriol, despre sosirea sa din Ungaria în Moldova, şi despre civilitatea Domnuluĭ Moldoveĭ faţă cu persóna sa. Iaşĭ, 12 Marte. 1710

(Vol 48. D. 106).

A Jassy en Moldavie, le 12 Mars 1710.

Monsieur,

Je suis arrivé ici après avoir souffert bien des peines et des pertes, en sortant de Hongrie et dans les montagnes qui séparent ce royaume de cette principauté.

Je ne puis assez me louer de la bonne et honorable réception que m'a faite le nouveau Prince de Moldavie, qui a beaucoup contribué à me mettre en état de continuer ma route du côté de Bender.— Il n'y a que trois petites journées de Jassy à Bender, — où, après avoir été quelques jours, je me rendrai, le plutôt qu'il me sera possible, à Constantinople, conformément à mes ordres.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DLXI.

Pera, 25 Marte 1710.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol, privitóre la apropiata sosire a luĭ Des Alleurs în Constantinopole din Moldova.

(Vol. 48, D. 199)

Péra, le 25 Mars, 1710.

Monsieur,

J'apprends dans ce moment que Monsieur Des Alleurs est en Moldavie. Le Prince Morocordato en a donné la nouvelle à la Porte. Je n'ai cependant aucune lettre de M. Des Alleurs, et il aurait pu me tenir averti de sa marche. Le Prince de Moldavie écrit au Visir qu'il lui a donné le *Tayn* pour s'en débarrasser; il le congédiera bientôt, et il peut arriver ici tous les jours. S'il y vient sans ses expéditions, ce sera un schisme, et il ne convient nullement au service du Roi qu'il y ait ici un nouvel Ambassadeur sans ses ordres. Je ne puis même lui remettre les affaires sans avoir vu ses lettres de créance. Il ne pouvait venir dans une condition plus fâcheuse. Son arrivée précipitée a déja suspendu notre chargement de blé qui devait être fini dans cinq ou six jours. Les autres affaires seront retardées à proportion, soit qu'il en prenne le gouvernement ou qu'il me demeure. Pour moi, je ne puis partir de Constantinople qu'après le retour du Sieur Belin qui doit m'apporter les fonds nécessaires pour acquitter les dettes que j'ai contractées pour le service de Sa Majesté et pour le commerce.

. . . .

DLXII.

Bender, 25 Marte. 1710

Des Alleurs către Rege, despre călĕtoria luĭ prin Moldova la Bender.

(Vol. 47, D. 211)

Sire,

A Bender, le 25 Mars 1710.

. . . .

Après bien des difficultés, je me suis enfin rendu ici le 18 de ce mois. Je ne puis assez me louer de l'honorable et bonne réception que j'ai reçue du Prince de Moldavie, au sortir des affreuses montagnes que j'ai été obligé de passer pour ma sûreté, lequel m'a donné toutes sortes de secours jusqu'ici.

J'ai trouvé à mon chemin des lettres d'un des Ministres du Roi de Suède qui me mandait que je ferais plaisir au Roi de Suède son maître de passer par Bender, quoique le Pacha de ce lieu m'eût écrit qu'il ne me le conseillait pas, parceque je me détournerais de ma route de 12 ou 15 journées. Je m'y suis cependant rendu nonobstant cet avis, après avoir fait savoir à ce Pacha que je ne pouvais me dispenser de passer à

Bender, où ce Pacha m'a aussi reçu avec toutes les honnêtetés et les honneurs qu'il est possible d'imaginer. Je puis dire que je reçois partout le fruit des services que j'ai tâché de rendre à tout le monde pendant mon séjour en Hongrie.

. . . .

DLXIII.

Des Alleurs către Ministerul Afacerilor străine, despre greut ţile călĕtoriei séle prin Moldova.

Bender, 25 Marte 1710

(ol. 47. D. 209).

Monseigneur, A Bender, le 25 Mars 1710.

Permettez-moi, s'il vous plait, de vous faire une petite relation de mon passage des montagnes de Marmaros en Moldavie. Avant que d'y entrer, j'ai vu fondre devant mes yeux un chariot à six chevaux sous la glace d'une rivière qui avait 12 ou 15 pieds d'eau, dont je n'ai jamais eu de nouvelles et où était tout ce que j'avais de meilleur, ce qui a réduit dans un moment l'équipage de M. l'Ambassadeur à 4 petites valises, qui, avec cela, a été obligé de prendre 300 paysans, dont 200 frayaient le chemin et les 100 autres portaient du pain pour moi et du fourrage pour mes chevaux, dont la moitié s'est perdue dans les neiges. Enfin, j'ai été cinq jours sans voir ni ciel, ni terre, ni eau. Le 6ème, j'ai vu toutes ces choses ensemble avec d'autres hommes que ceux que j'avais. C'est où je rencontrai ceux que le Prince de Moldavie envoyait me recevoir, et à deux journées de Bender. J'ai logé chez un gentilhomme dont la maison a été brûlée, que j'ai été obligé de payer deux cents écus. Je vous dis cela, Monseigneur, sans aucune vue de demander des grâces, parce que je suis payé pour faire ces dépenses. J'aurai seulement l'honneur de vous représenter que j'arriverai à Constantinople comme un homme qui a fait naufrage et qui s'est sauvé sur une planche. Ce qui me fâche le plus, c'est que je suis hors d'état de faire les présents où l'on est obligé indispensablement dans ces pays et je suis contraint de promettre de les envoyer aussitôt que je serai arrivé à Constantinople. Si ce dernier article mérite quelque considération, je vous supplie, Monseigneur, de ne le pas oublier.

Je suis etc.

DLXIV.

Pera, 6 April. 1710.

D. de Ferriol către Ministrul Afacerilor străine, despre călĕtoria d-luĭ Des Alleurs.

(Vol. 46, D. 263)

Péra, le 6 Avril 1710.

Monseigneur

. . . .

M. Des Alleurs m'écrit de Moldavie qu'il doit se rendre ici au premier jour. S'il a ses expéditions, je lui remettrai sans difficulté les affaires et le palais; mais, s'il ne les a pas, ce sera un schisme. Il était en fort mauvais équipage, et, sans le secours du Prince de Moldavie, hors d'état d'aller à Bender, qui n'est qu'à trois journées de Jassy.

DLXV.

Pera, 6 April. 1710.

D. de Ferriol către comitele de Pontchartrain, despre politica Porțeĭ față cu Carol XII, regele Suedieĭ.

(Vol. 46. D. 263)

Péra, le 6 Avril 1710.

Monseigneur

. . . .

Qand le Roi de Suède s'est retiré à Bender, après sa disgrâce, le Grand Seigneur lui a promis de le remettre dans ses Etats avec 50,000 hommes. C'était apparamment pour empêcher ce prince d'accepter l'offre que je lui faisais de le porter en France avec les vaisseaux de Sa Majesté, commandés par M. le Chevalier de Feuquières. Le Roi de Suède, dans l'espérance d'un renouvellement de guerre contre le Czar, a passé tranquillement l'hiver en Moldavie, et les Turcs ont profité de cette conjoncture pour faire leur traité avec le Czar, faisant paraître le Roi de Suède sur la frontière pour rendre leur parti meilleur.

. . . .

DLXVI.

D. de Ferriol către marchisul de Torcy, despre călĕtoria d-luĭ Des Alleurs la Bender prin Moldova.

Pera, 9 April 1710

(Vol. 46. D. 272)

Péra, le 9 Avril 1710.

Monsieur,

. . . .

M. Des Alleurs m'a écrit de Jassy, en Moldavie, le 12e du passé, qu'il allait à Bender, d'où il se rendrait ici le plus diligemment qu'il lui serait possible, conformément à ses ordres. Il était en mauvais équipages, et, sans le secours du Prince Morocordato, hors d'état d'aller à Bender, quoi qu'il ne soit qu'à trois journées de Jassy.

. . . .

DLXVII.

Scrisórea luĭ Bruë, privitóre la călĕtoria d-luĭ Des Alleurs.

Paris, 14 April 1710

(Vol. 47. D. 89).

Paris, le 14 Avril 1710.

Monseigneur,

. . . .

J'apprends que le secrétaire de M. de Bonnac qui est resté en Pologne, a reçu une lettre de Mr. Des Alleurs qui lui marque du 4 février qu'il partait pour Constantinople par le Maramoros.

Les chemins de ce comté en Moldavie sont difficiles en hiver, mais ils sont très-libres. Il n'y a qu'un peu de fatigue à essuyer. Ainsi, si Mr. Des Alleurs n'est pas présentément à Constantinople, il ne doit pas en être éloigné. En effet, deux mois sont plus que suffisants pour faire ce voyage du lieu d'où il est parti.

. . . .

DLXVIII.

Constantinopole, 19 Mai 1710.

Din Memoriul cheltuelelor făcute de Des Alleurs, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, în călĕtoria sa prin Maramureș, Moldova și Turcia.

(Vol. 47. D. 294)

Constantinople, le 19 Mai 1710.

A Jassy, j'ai donné à M. Mavro-Cordato, Prince de Moldavie, lorsque j'ai passé, une tabatière d'or du prix de 22 Louis d'or qui font trois-cent huit livres, ci . 308

Plus, je lui ai envoyé deux vestes de brocard, parce qu'il a recommandé à son frère, qui est interprête de la Porte, d'avoir attention à me faire plaisir dans les affaires, cent quatre-vingt livres, ci 180

Plus, j'ai envoyé à son secrétaire une montre de quarante écus, ci . . . 40

. . . .

Signé: *Des Alleurs.*

DLXIX.

Constantinopole, 20 Mai 1710.

Bonkoski, noul ambasador al Poloniei la Pórtă, către Rzevovski, unul din generalii Corónei polone, despre sosirea luĭ la Constantinopole și despre primele sciri ce a aflat.

(Vol. 47. D. 217).

. . . . Constantinople, le 20 Mai 1710.

Après l'audience que j'ai eue du Visir, j'ai voulu visiter, selon la coutume, tous les Ambassadeurs, mais le Grand Visir n'a pas voulu le permettre, jusqu'à ce que j'aie mon expédition.

L'Ambassadeur de Moscovie a prié qu'il me puisse voir. Il n'a pas réussi. Ainsi, nous nous entendons secrètement.

L'Hospodar de Valachie ne voulait pas laisser passer le Palatin de Kiovie auprès du Roi de Suède; mais le Grand Visir lui a ordonné de le laisser passer avec 50 chevaux; et ses gens sont postés entre la frontière de Moldavie et celle de Hongrie.

On a dit ici que le Sultan, qui doit accompagner le roi de Suède et qui a été exprès à Bender pour le voir avec une suite de 500 chevaux, est retourné mécontent de lui.

. . . .

DLXX.

Grigorie I Ghika către Regele Franciei, despre protecţiunea ce ar fi sĕ-ĭ dea ambasadorul Franciei la Constantinopole. Viena, 31 Maiŭ 1710.

(Vol. 47, D. 219).

Vienna, il 31 Maggio 1710. [1])

Sacra Real Christianissima Maestà,

Se Vallachia e Moldavia era tributarie degli Ottomani, mi collidero nell' ultima guerra dell' Ungheria congiungere quell' armi con le Turchesche; ma il zelo della religione m'obligo impiegarle perquanto mi fù possibile favore in del Christianismo. Ciò riconosciuto da Cesare, se volendo egli dimonstrarne qualche segno di gratitudine m'invitò passare ne i di lui stati; l'amicizia contratta nel tempo che mi sono tratenuto con il Signor comendatore di Trémoille, ministro di Vostra Maestà a questa corte, cio ne più distintamente intenderei dal medesimo, fa ch'io prenda ardire humilitamente supplicarlo graziarmi d'una lettera al Signor suo Ambasciatore, residente alla Porta Ottomana, apresso la quale dovendo al presente transferirme per l'inclinazione del primo Vesir di ristablirmi nel principato, possa, mediante quella, godere la protezzione della Maestà Vostra, per la di cui essaltazione di gloria, come in qualsivoglia occasione, contribuirò tutto me stesso con quello difenderà della mia disposizione cosi hora per sempre mi consacro et dedico

Della Sacra Real Christianissima Maestià Vostra

Humilissisimo, Divotissisimo Servo

Giovanni Gregorio Gika,
Principe di Vallachia e Moldavia.

DLXXI.

D. de Ferriol către marchisul de Torcy, despre reclamările Porţeĭ în faţa concentrării armatelor ruse pe fruntariele Moldoveĭ şi Crimeeĭ. Pera, 24 Iuniŭ 1710.

(Vol. 46. D).

Péra, le 24 Juin 1710.

Monsieur,

. . . .

On parle fort d'un renouvellement de guerre contre les Moscovites, et je ne crois pas cependant que le Grand Seigneur la déclare de cette année, la campagne étant trop avancée. On a demandé à l'Ambassadeur du Czar pourquoi son maître tenait

---

[1]) Ce document est écrit de la main même du Prince.

ainsi les frontières turques assiégées, ayant des armées aux portes de la Crimée, de la Valaquie et de la Moldavie, et que, s'il avait un sincère désir d'entretenir avec la Porte une bonne correspondance, comme il le dit, il enverrait ses troupes en Suède contre ses ennemis

---

DLXXII.

Iaşĭ, 3 August 1710.

Nicolae Mavrocordat, domnul Moldoveĭ, către Des Alleurs, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, despre recunoscĕtórea luĭ prietiniă şi despre serviciul ce i-ar face împăcându-l cu Palatinul Kioviei.

(Vol. 47, D. 241)

Jassys, 3 Augusti 1710.

Illustrissime et Excellentissime Domine, Amice colendissime.

Tum ex gratiosissimis Excellentiae Vestrae litteris, tum ex notificatione me Residentis luculentissima amoris erga me sui argumenta percepi, pro quibus summas ago gratias Excellentiae Vestrae. Quod autem humanissima sua officia conciliandae mihi Serenissimi Regis Sueciae gratiae et favori impendere non detractaverit, hoc quidem pro maximo beneficio intimo cordi adscribo, nec obliviscar nunquam singularem amicitiam quam subinde mihi exhibet Excellentia Vestra certo me humanitati suae a deo obstrictum esse sciat ut solvendis tot debitis prorsus imparsim (?) conabor tamen pro viribus animi mei gratitudinem comprobare nullamque occasionem praeterire satisfaciendi desideriis Excellentiae Vestrae, Amicus benevolus ad servitia paratissimus.

Joannes Nicolaus Mavrocordatus,
princeps Moldaviae.

Post-Scriptum. Stricta necessitudo quae inter nos existit permittit mihi ut, de illustrissimi et Excellentissimi Domini Palatini Kioviensis ab alienato a me maximo meo cum dolore animo, pauca exponam Excellentiae Vestrae, non desperans fore ut, si quid, certe me invito, aliquorum malevolorum sinistris insinuationibus displicentiae remanet in animo illustrissimi et Excellentissimi Domini Palatini, Excellentiae Vestra humanitate, dexteritate et prudentia sua diluat, et sua interpositione Excellentiam suam mihi reconciliet. Ego ingenue fateor me plurimi facere illustrissimum et excellentissimum Dominum Palatinum et tum pro nobilitate generis, tum pro dignitatis gradu, tum demum propter admirabiles, nec satis laudandas animi virtutes magni aestimare paratum esse, quacunque occasione quantum per vires licet ad praestanda omnia sinceritatis officia; itaque hoc maxime desidero ut Excellentia Vestra de mea singulari amicitia et maxima aestimatione Excellentiam Suam certiorem reddere dignetur eique persuadeat omnia quae aliqui spargere voluerunt non esse vera, ideo a praestantissimo viro reicienda nec digna reputanda qua amicitia conjunctos dirimant. Plura scribere superfluum foret quum bene persuasus sim, tum summam prudentiam, tum amorem erga me suum, additurum ea quae conciliando mihi illustrissimi et excellentissimi Domini Palatini animo apta et accommodata videbuntur.

DLXXIII.

Mullern, secretarul Regeluĭ Suedieĭ, către d. des Alleurs despre iertarea principeluĭ Moldoveĭ de către Carol XII.

Bender, 16 August 1710.

(Vol. 47, D. 240)

Auprès de Bender, le (6) 16 août 1710.

Monsieur,

Le Résident de Moldavie, qui est ici, m'ayant rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur du Prince, son maître, je n'ai pas manqué d'informer le Roi de son contenu. Il est vrai que Sa Majesté ayant en tout le sujet du monde d'être mal satisfaite de la conduite de ce Prince, n'a pu se dispenser de donner ses ordres pour en porter des plaintes à la Porte. Cependant, Monsieur, Sa Majesté veut bien s'en désister en considération de l'intercession de votre Excellence, afin de lui en donner une marque de l'estime qu'elle fait de votre personne, espérant toutefois, que ce Prince voudra en profiter pour mériter la grâce et la bienveillance de Sa Majesté, que vous venez de lui procurer.

Je suis avec un fort attachement et avec une grande considération, Monsieur, de Votre Excellence le très-humble et très obéissant serviteur.

Signé: *H. G. de Mullern.*

DLXXIV.

Document alăturat pe lângă scrisórea d-luĭ de la Trémoille şi privitor la afacerile Regeluĭ Suedieĭ de la Pórtă.

Constantinopole, 21 August 1710

(Vol. 47. D. 242)

Costantinopoli, 21 agosto 1710.

Il di .... corrente fu improvisamente deposto dal Gran Signor il nuovo Gran Visir Numan Bascia, e li fu fra tanto sostituito Hitchautschi Suleiman Bascia, Caimacan osia Governatore di questa Città, sino all' elezzione d'un altro Visir che, si dice, sarà Hassan Bascia di Baidad;

. . . .

. . . . . acciò l'accogliessero e gli prestassero ogni più propria assistenza, al quale effetto pure haverà gia fatto stossare al commissario suedese Funeti (?) cento mila talari a conto delli quattro cento mila che l'istesso Sultano gli haverà accordato di dare coll' obligo di restituirglieli, ordinando a sopra intendenti di pagare li restanti trecento mila a Bender alli principi di Vallachia et Moldavia, che percio questo impensato caso et mai creduto dal Re di Svezia doverà forse contentarsi di fare in Bender non solo l'autumno, ma forse anche un altro inverno.

. . . .

DLXXV.

Pera, 26 August 1710.

Des Alleurs către Rege, despre împăcarea luĭ Nicolae Mavrocordat cu palatinul Kioviei.

(Vol. 48, D 309)

Sire,

Péra, le 26 août 1710.

. . . .

Monsieur Mavro-Cordato, Prince de Moldavie, me pria, il y a un mois, de le bien remettre dans l'esprit du Roi de Suède. J'en écrivis à ce Prince qui, sur les représentations que je lui ai faites au sujet du Prince de Moldavie, l'a remis dans ses bonnes grâces. J'ai reçu des lettres du Prince de Moldavie depuis deux jours. Il me remercie du plaisir que je lui ai fait dans cette occasion. Il me prie en même temps de le réconcilier avec le Palatin de Kiovie qui est ici depuis un mois, ce que j'ai fait, et j'ai engagé ce dernier à lui écrire pour lui marquer une sincère et véritable réconciliation. C'est le mauvais traitement qu'ont reçu les troupes que le Palatin de Kiovie a amenées de Hongrie dans la Moldavie, qui avait causé cette mésintelligence.

. . . .

DLXXVI.

Pera, 26 August 1710.

Scrisórea luĭ Des Alleurs, privitóre la iertarea principeluĭ Moldoveĭ de către Regele Suedieĭ.

(Vol. 48, D. 311).

Péra, le 26 août 1710.

Monsieur,

. . . .

Je reçois dans ce moment des lettres de Bender de Monsieur Mufern qui sont très-obligeantes. Il me mande que le Roi de Suède ayant eu tout le sujet du monde d'être mal satisfait du Prince de Moldavie, n'a pu se dispenser de donner ses ordres pour en porter des plaintes à la Porte, que cependant Sa Majesté Suédoise, à ma considération, veut bien s'en désister et rendre au Prince de Moldavie ses bonnes grâces et sa bienveillance. Je me servirai, Monsieur, d'une autre occasion pour vous en envoyer les copies, celle-ci devant passer par l'Italie, et le paquet serait trop gros.

. . . .

DLXXVII.

Estras dintr'o scrisóre a Regimentarului Kaminski către Generalul Regatului Polonicĭ, despre locustele din ţinuturile Nistrului şi despre vrajmăşia lui Constantin Brâncovénu in contra lui «Turcul» boier fugit. Zablotow 27 August 1710

(Vol. 47, D. 238)

Zablotow, le 27 août 1710.

. . . .

J'ai l'honneur de vous faire savoir aussi, Monseigneur, que nous avons ici et de l'autre côté du Dniester une multitude extraordinaire de grosses sauterelles, et que Monsieur *Turkul* est dans les mauvaises grâces de l'Hospodar de Valaquie, qui lui a fait enlever sur les terres de cette principauté ses provisions de blé et de foin, et le menace même de le faire enlever lui-même, en sorte, qu'il est à craindre, non-seulement pour sa personne de l'autre côté de la dite rivière, mais aussi pour ceux qui servent sous ses ordres.

. . . .

DLXXVIII.

Scrisórea luĭ Des Alleurs, privitóre la faptele Cazacilor intraţi in serviciul regeluĭ Suedieĭ. Pera, 4 Septem. 1710.

(Vol. 49, D. 1).

Péra, le 4 Septembre 1710.

Monsieur,

L'ambassadeur de Moscovie fut, le dernier du mois passé, chez le Reis Effendi, pour se plaindre qu'un parti des Cosaques qui ont suivi le Roi de Suède en Moldavie, avait enlevé quelques Moscovites sur la frontière de Pologne; que, contre le droit des gens, ce Prince les avait fait mettre en prison et, qu'étant retiré sur les terres de cet empire, il n'était pas en droit de courir sur ses alliés.

. . . .

DLXXIX.

Pera, 14 Sept 1710

Scrisórea d-luĭ de Ferriol, privitóre la condițiunile ce pun Rusia și Polonia la trecerea prin statele lor a regeluĭ Suedieĭ.

(Vol. 49, D. 9)

Péra, le 14 Septembre 1710.

Monsieur,

. . . .

L'ambassadeur de Hollande m'a dit que l'ambassadeur du Czar avait reçu de son maître et du Roi Auguste un plein pouvoir pour prendre en leur nom toutes sortes d'engagements avec la Porte, pour laisser passer en surêté le Roi de Suède par la Pologne, à condition que les Turcs ne lui donneront qu'une escorte limitée et convenable à sa dignité et qu'il ne mènerait avec lui que les Suèdois qui sont auprès de sa personne, laissant à Bender les Cosaques et les Valaques, proposition que le Roi de Suède et bien éloigné d'accepter. Ainsi, l'on ne voit point de fin à son retour, à moins qu'il ne risque un passage secret.

. . . .

DLXXX.

Constantinopole 18 Sept. 1710

Estras dintr'o scrisóre din Constantinopole, privitóre la încercarea de inveninare comisă asupra Palatinuluĭ prin mijlocirea ambasadoruluĭ rus.

(Vol. 47, D. 251).

Constantinopoli, il 18 Settembre 1710. (1)

. . . .

Hieri occorse un accidente a questo Palatino, il quale pretende che l'ambassadore moscovito gl'abbia voluto far dare il veleno mentre fù nell'istesso fatto scoperto un certo barbiere Moldavo, che doppo cena infonderà nel caffe preparato un certo liquore avenenato, e di gia ne havera vuotata la metta d'un ampoletta; il qual barbiere frequentava e serviva il Domino Palatino, e doppo scoperto tall'attentato fu incatenato et la mattina del di sequente fu portato al Soleiman Bascia, e si dice habbia confessato d'esserli stati promessi cinque cento ungari da un domestico de l'Ambasciadore di Moscovia. Et all' incontro, questo Ambassadore pretende che uno delli suoi servitori sia stato corroto per attesticarlo, ma sin' adesso non si sa altro; scriverò con altra prossima occasione.

. . . .

(1) Document joint à la lettre de M. de Campredone, du 26 Nov. 1710.

DLXXXI.

Des Alleurs către Rege, despre mĕsurile luate de Petru al Rusieĭ față cu vestea plecăreĭ regeluĭ Suedieĭ de la Bender.

Constantinopole, 22 Septem. 1710.

(Vol. 49, D.)

Constantinople, le 22 Septembre 1710.

Sire,

. . . .

Sur ce que le Czar a été informé que Numan Pacha avait promis au Roi de Suède les secours nécessaires pour son passage, il a fait avancer un corps considérable de troupes sur la frontière de Moldavie et a envoyé un secrétaire à Bender, auprès d'Issouf Pacha, avec ordre d'y passer l'hiver et de ne rien traiter sans la participation de l'Ambassadeur de Moscovie qui est içi.

Signé : *Des Alleurs.*

DLXXXII.

Scrisórea luĭ Nicolae Mavrocordat privitóre la misiunea doctoruluĭ Nicolaus Steczkiewicz.

Octobre. 1710

(Vol. 9. S. D.)

Iassijs, October, Anno 1710.

Literas per illustris Dominationis Vestras 20 Julij scriptas per Dominum Doctorem Nicolaum Steczkiewicz eo quo par erat animo accepimus, declaratisque erga nos amicitiae officijs nostram benevolentiam reciproce rependimus. Quodan tem (*sic*) attinet ad prædictum Dominum Doctorem de privatis suis prætensionibus pro justitia satisfactum sibi fuisse ipsemet oretenus exponet. Perillustris vero Dominatio Vestra de nostra erga dignissimam suam personam syncera benevolentia et amicitia bene persuasa crebrioribus suis literis quae istre (*sic*) auditu digna occurrunt, si confidenter significare non gravabitur pergratum erit. Alterùm, ipsam incolumem diu valere optamus et manemus

Perillustris Dominationis Vestrae,

Amicus benevolus ad officia paratus

Joannes Nicolaus Maurocordatus,

Princeps Moldaviae.

DLXXXIII.

Constantinopole, 12 Octobr. 1710.

Des Alleurs către Rege, despre contingentul de armată turcéscă care se concentréză la Bender.

(Vol. 49. D. 31).

Constantinople, le 12 Octobre 1710.

Sire,

Il part aujourd'hui d'ici 8.000 Janissaires pour se rendre à Bender, qui doivent être suivis de 8,000 autres et d'un corps de spahis qui feront étant ensemble 20,000 hommes. On m'a assuré qu'il y en avait déjà autant de campés sous Bender, sans compter les Tartares qu'on dit être au nombre de 40,000 prêts à marcher. Le Kan des Tartares doit se rendre ici avec le Pacha de Bender, pour prendre des mesures et des ordres sur les conjonctures présentes.

On dit aussi qu'il y a septante deux mille Moscovites, de troupes réglées et de milices campées sur les frontières de Moldavie, et que le Czar doit passer l'hiver à Caminiek. On verra bientôt si ces deux puissances voudront en venir aux mains après d'être menacées.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs*.

DLXXXIV.

Pera, 21 Novem. 1710.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol privitóre la încurcăturile ce pricinuesce Turcieĭ Carol XII la Bender, şi la probabilitatea unuĭ rĕsboiŭ turco-rus.

(Vol. 49, D. 91).

A Péra, le 21 Novembre 1710.

Monsieur,

. . . .

On travaille à un manifeste pour justifier dans le monde la conduite du Grand Seigneur. Les Turcs ont trois puissantes raisons pour faire la guerre. La première, que le Czar a bâti des forteresses hors de son terrain, malgré les avis que la Porte lui donnait de s'en désister; la seconde, qu'il a envoyé sans un sujet légitime des forces considérables sur les confins de Moldavie, que ces troupes sont même entrées dans cette province et y ont enlevé 800 Suédois; et la troisième, qu'il s'oppose au passage du Roi de Suède par un pays qui ne lui appartient pas. Il y en a plusieurs autres.

M. Dalman, Résident de l'Empereur, a tout mis en usage pour rompre ce dessein, faisant entendre que l'Empereur pourrait se dispenser de prendre part à cette guerre et voulant mettre dans son parti les Ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande comme médiateurs et garants du traité de Carlowitz; mais ils ont dit que c'était l'affaire de leur maître; quand ils auraient été tous unis, les Turcs auraient passé outre, à en juger

par leur vivacité et leur précipitation à se déterminer à la guerre. L'éclat en a même été si grand, que les Suédois en ont paru fâchés, par rapport aux deux Valakies qui se trouvent exposées à l'invasion des Moscovites.

Issouf, Pacha de Babadac, qui a toujours été à Bender, auprès du Roi de Suède, a été changé. On l'a fait Pacha de Trébisonde, et Cara Mehemet-Pacha qui lui a succédé, est le même à qui Aly Pacha fit donner une cruelle question, les bourreaux lui ayant déplacé tous les os de son corps.

M. Moroçordato, Bey de Moldavie, a été déposé; Kantémir a été mis à sa place, et on a envoyé à Mételin un Capigy Bachy pour apporter la tête d'Aly Pacha. On a trouvé une de ses lettres pour Issouf-Pacha par laquelle il lui ordonnait d'empoisonner le Roi de Suède.

Le Palatin de Kiovie étant allé prendre congé du Visir et lui ayant demandé s'il pouvait assurer Sa Majesté Suédoise de la guerre, le Visir lui répondit que la Porte serait inflexible et plus ferme qu'une muraille. Si le Czar est de même, il ne faut plus douter de la guerre.

On a fait ici une remarque, que, de tous les officiers qui sont en place, il n'y a que le seul Tapgy Bachy ou Général de l'Artillerie qui ait servi, encore n'a-t-il fait que trois campagnes.

Je suis etc.

Signé: *Ferriol.*

(A la suite d'une maladie de M. de Ferriol, M. Des Alleurs est nommé Ambassadeur à Constantinople. M. de Ferriol cède le palais de France à M. Des Alleurs: mais il reste lui-même à Constantinople malgré la volonté du Roi. La désunion règne entre les deux Ambassadeurs . . . .)

DLXXXV.

Scrisórea d-luĭ de Ferriol privitóre la Divanul ţinut pentru a se hotărî modul plecăreĭ Regeluĭ Suedieĭ. Pera, 26 Novem. 1710

(Vol. 49, D. 71).

Péra, le 26 Nov. 1710.

Monsieur,

Je commence à croire que le Grand Seigneur pourra entrer en guerre avec le Czar. On a tenu un divan le 18e de ce mois où les anciens Mouftys et Cadileskiers et autres Puissances ont été appelés pour consulter de quelle manière on devait reconduire le Roi de Suède dans ses Etats. Le résultat a été de le faire passer avec cent mille hommes, et les ordres ont déjà été donnés pour faire venir au mois de Mars les troupes d'Asie. Le Kan des Tartares qui ne respire que la guerre, a assisté au Divan. L'intention du Grand Seigneur était qu'il tentât le passage du Roi de Suède avec les seuls Tartares et qu'il revînt sur ses pas, s'il y trouvait quelque obstacle de la part des Moscovites. Mais, le Divan a été d'un sentiment contraire, s'appuyant sur la loi, qui ne permet pas de fuir en

présence des ennemis, comme les Moscovites se déclareront tels s'ils s'opposent au passage de Sa Majesté Suédoise étant sous l'escorte des Turcs et des Tartares. On a donc résolu de faire passer ce Prince par la Pologne et de déclarer la guerre au Czar, si ses troupes y apportent quelque empêchement.

On a traité cette affaire dans un Divan pour ne pas rendre Sa Hautesse responsable des événements de la guerre, comme ayant été entreprise du consentement général des gens de loi et des Puissances de l'Empire. Cependant, le Czar, informé des résolutions de la Porte, peut prévenir les Turcs et s'emparer de la Valaquie et de la Moldavie dont les Princes et les peuples lui sont affectionnés par le motif de la religion; et il le peut, avec les forces qu'il a sur cette frontière, d'autant plus qu'elles sont dégarnies de troupes turques et de places, n'y ayant que Bender qui ne saurait faire une longue résistance.

. . . .

DLXXXVI.

Pera, 27 Nov. 1710

Des Alleurs către Rege, despre depunerea luĭ Nicolae Mavrocordat din domnia Moldoveĭ şi despre alte permutărĭ din imperiul otoman.

(Vol. 49, D. 87).

Péra, le 27 Novembre 1710.

Sire,

. . . .

Mauro-Cordato, Prince de Moldavie, vient d'être déposé, parce qu'il était créature d'Ali Grand Visir. Toutes les autres sont à la veille d'avoir la même destinée, et l'on croit qu'Ali-Pacha pourrait bien perdre la tête.

Le Kan des Tartares part aujourd'hui pour Bender, d'où il passera en Crimée.

Issouf-Pacha, Gouverneur de Bender et Serasker de la frontière, vient d'être changé sur quelques soupçons que la Porte avait eus de lui. On a envoyé à sa place Cara-Mehemed-Pacha.

Assan-Pacha, que j'ai connu gouverneur de Belgrade, il y a 6 ans, a été fait Beyler-Bey de Romélie.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DLXXXVII.

D. Des Alleurs către Rege, despre condescendința Vizirului și a Kehaialei lui față cu ambasadorul Franciei, și despre sgomotul apropiatei depuneri a lui Constantin Brâncovénu.

Constantinopole 8 Dec. 1710

(Vol. 49, D. 97)

Constantinople, le 8 Décembre 1710).

Sire,

. . . .

Le Grand Visir m'a fait dire qu'il avait envoyé les ordres au Pacha de Temiswar de laisser passer en Hongrie les officiers français qu'il avait arrêtés, et que les passages seraient ouverts pour ceux que j'y enverrais dans la suite. J'ai écrit en conformité à ce Pacha et à celui de Belgrade.

Le Visir m'a donné un commandement pour l'homme que j'étais convenu avec lui d'envoyer en Hongrie par les frontières de Pologne, et je l'ai fait partir aussitôt. J'en ai envoyé un autre par Belgrade, afin que le Prince Racokzi soit informé aussi promptement qu'il se pourra des intentions de la Porte. Ce Ministre a donné des ordres au nouveau Prince de Moldavie de recevoir les lettres que j'écrirai en Pologne ou qui me viendront de ce côté-là et de les faire tenir sûrement.

On croit que le Prince de Valaquie sera déposé, le Reis Effendi changé et le Sieur Mavrocordato, interprête de la Porte, aussi. Il y a un nouveau Kiaia du Grand Visir qui nous a rendu service dans l'affaire de la préséance, et il m'a fait assurer qu'il aura toujours attention à me faire plaisir.

J'ai lieu de croire que toutes les autres affaires dont j'ai parlé au Visir se termineront à ma satisfaction, et elles sont toutes en bon chemin.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DLXXXVIII.

Des Alleurs către Rege, despre misiunea din Rusia a lui Talaba, trămisul principelui Rákoczi și despre acusările ce se aduc principelui Brâncovénu.

Constantinopole 24 Jan. 1711

(Vol. 49, D. 163).

Sire,

Constantinople, le 24 Janvier 1711.

. . . .

(*Le Baron Talaba, envoyé du Prince Ragotzki, partit de Moscou le 16 avril 1710, et passant par Bender, se rendit à Constantinople où il arriva en janvier 1711. Monsieur Talaba fait chez le Kiaia et le Reis Effendi le récit de ce qui se passe*

en Pologne et en Moscovie, contre les intérêts de la Suède et de la Porte. Ces deux ministres ont mis par écrit tout ce que leur a rapporté le Baron Talaba et qui consiste en huit points):

. . . .

2. Le Sieur Talaba a représenté qu'après la bataille de Pultawa le Prince de Valachie a envoyé des Députés au Czar au nom de toutes les provinces chrétiennes qui sont sous la domination des Turcs, avec des lettres consistant en trois principaux articles:

a. Il félicite le Czar sur ses victoires que Dieu et la justice de sa cause lui ont données et il lui en souhaite la continuation;

b. Il prie le Czar de ne vouloir pas confirmer ou prolonger la paix avec les Turcs, mais de la faire à quelque prix que ce soit avec la Suède pour les délivrer de la domination des Turcs, comme il leur avait promis depuis longtemps, en assurant le Czar que ces provinces étaient déjà disposées à prendre les armes contre les Turcs;

c Il prie aussi le Czar de vouloir aider les Hongrois pour pouvoir entretenir par ce moyen une bonne correspondance avec Sa Majesté qui est le seul prince qui peut favoriser les Turcs, ou de ses forces ou par ses Ministres à la Porte, et qui en même temps est le Souverain le plus capable de persuader le Roi de Suède de faire la paix avec le Czar.

Réponse du Czar au Prince de Valachie;

a. Il remercie le Prince de Valachie de ses bonnes intentions et le prie d'y persersévérer, et pour marquer sa reconnaissance, il envoya des présents au Prince de Valachie et à la puissante famille de *Cantacussenes*, parmi lesquelles il y avait un portrait du Czar garni de diamants pour ce prince. Le Sieur Talaba ajouta en même temps que tant que la Porte laisserait le Prince de Valachie d'à présent, ou qu'elle y mettrait quelqu'un de la famille des *Cantacussenes*, elle devait s'attendre à quelque révolution dans ces pays, principalement dans la guerre.

b. Le Czar marque au Prince de Valachie que la prolongation de paix qu'il vient de faire avec les Turcs ne doit point l'inquiéter; que c'était un moyen pour cacher ses intentions aux Turcs et pour les empêcher de donner du secours au Roi de Suède qui était retiré dans leurs Etats; que ce Prince ne manquera pas de faire son possible pour obliger les Turcs à se déclarer contre lui et qu'il ne se serait pas trouvé en état de résister aux forces des Turcs et de la Suède unies ensemble, ses Etats se trouvant fort fatigués par la présente guerre où il y a des mécontents qu'il n'ose punir avant de voir comme les affaires se tourneront; mais qu'après qu'il aura obligé le Roi de Suède à faire la paix, il trouvera assez de prétextes pour rompre avec les Turcs, quand il n'aurait que celui de délivrer de leur joug les provinces qui sont de sa religion, que ce sera un motif suffisant et qu'il doit espérer que Dieu secondera ses desseins si justes et si raisonnables.

c. Comme ce troisième point regardait la commission du Sieur Talaba que le Czar lui en fit parler par ses Ministres, afin que le Prince Ragotzi pût engager Sa Majesté à ne point favoriser les Turcs ou à faciliter la paix entre le Czar et le Roi de Suède.

. . . .

Le Kiaia et le Reis Effendi remercièrent le Sieur Talaba et lui dirent qu'ils m'avaient une grande obligation de lui avoir permis d'informer la Porte de choses aussi importantes; qu'elle était heureuse de ce que j'étais venu ici dans une pareille conjoncture; qu'elle n'oublierait rien pour me marquer sa reconnaissance; qu'elle était convaincue que la France seule était amie sincère de cet Empire et que les Ministres des autres Puissances ne cherchaient qu'à l'amuser et la tromper.

Le Grand Visir m'a fait demander plusieurs fois depuis ces entretiens si je connaissais le Sieur Talaba, si la Porte pouvait ajouter foi à tout ce qu'il avait dit et si c'était par mon ordre qu'il y fût venu. J'ai fait dire à ce Ministre que je croyais le Sieur Talaba honnête homme, que venant de Moscovie et de Pologne, il avait vu et appris sur les lieux tout ce qu'il avait dit à la Porte, et que je lui avais recommandé

expressément, en lui permettant d'y aller avec le général Poniatowski, de ne rien dire dont il ne fut parfaitement instruit et de ne rien avancer à la Porte pour ne me pas commettre. Je reçois tous les jours de nouveaux remerciements du Grand Visir, soit par le Sieur Fornetti, interprête de Votre Majesté, soit par le Général Poniatowski. Il y a eu depuis plusieurs conseils secrets. On a donné des ordres pour avancer les préparatifs et les levées, et la Porte est en suspens si elle enverra une personne à Vienne pour faire savoir à l'Empereur que l'armement qu'elle fait ne doit point l'inquiéter.

Le Grand Seigneur a envoyé aux Pachas un commandement[1]) pour leur apprendre qu'il avait déclaré la guerre au Czar.

. . . .

DLXXXIX.

Estras din ordinile trămise Paşilor din tot Imperiul, cu ocasiunea declarării de rĕsboiŭ în contra Rusieĭ de către Padişah. 24 Ianuariŭ 1711

(Vol. 49, D. 168).

le 24 Janvier 1711.

. . . .

Ensuite, le Roi de Suède ayant, trois mois après son arrivée à Bender, fait passer sept cents Suédois de son armée à Czernovicz en Moldavie qui s'y seraient arrêtés, six mille Moscovites, contre les traités de paix, seraient entrés dans la Moldavie, auraient attaqué et forcé les dits Suédois dans le dit Czernowitz, en auraient tué une partie et pris les autres prisonniers.

. . . .

Enfin, étant clair et évident par la conduite et les actions du Czar que son dessein est de s'approcher de jour en jour de la Moldavie et de mes frontières, pour s'ouvrir un passage sur les terres des fidèles; que tous ses feints témoignages d'amitié ne sont que pour tromper et amuser Ma Haute Porte, jusqu'à ce que, suivant ses pernicieuses intentions, il aït réduit ceux de la Pologne qui ne sont pas encore rangés sous sa tyrannique domination, et ayant été assuré par des personnes fidèles qui arrivent tous les jours de mes frontières que son dessein est, suivant les vains projets qu'il a formés, d'assaillir et envahir les terres des fidèles, après qu'il aura pu se rendre une fois maître absolu de tout ce royaume, ce qui se trouve confirmé par tous ses procédés.

Après avoir sur cela fait assembler en ma présence, tous les Visirs, Docteurs, gens de loi . . . .

Ils avaient tous répondu qu'il était indispensable de déclarer la guerre au Moscovite . . . .

---

[1]) Ce commandement est un vrai manifeste. Il est *in extenso* à la page 168 du 49ème volume.

DXC.

Constantinopole, 12 Februar. 1711.

Des Alleurs către Rege, despre ordinul trămis principelui Brâncovénu d'a se duce la Marele Vizir la Adrianopole.

(Vol. 49, D. 196).

Constantinople, le 12 Février 1711.

Sire,

. . . .

Le Reis Effendi a été changé; Bekir Effendi est à sa place. C'est un homme qui a beaucoup de droiture et qui est bien intentionné.

Le Prince de Valaquie a eu ordre de se rendre à Andrinople auprès du Grand Visir qui partira dans peu. On croit que ce sera pour s'assurer de sa personne, la Porte ayant beaucoup de méfiance de lui.

. . . .

DXCI.

Constantinopole, 8 Aprile 1711.

Des Alleurs către Rege, despre scrisórea trămisă de Ţar la Sublima Pórtă.

(Vol. 49, D. 239).

Constantinople, le 8 Avril 1711.

Sire,

. . . .

Le Sieur Mauro-Cordato, ci-devant Prince de Moldavie, qui est véritablement dévoué aux intérêts de Votre Majesté, m'a fait dire que le Czar a écrit à la Porte pour se plaindre des mauvais traitements qu'elle avait fait à son Ambassadeur et de ce qu'elle lui avait déclaré la guerre sans avoir donné aucun sujet à une rupture; qu'elle dit craindre que Dieu ne se déclare contre elle, puisqu'elle a enfreint les traités et que, cependant, il se mettrait en état de s'opposer aux forces que l'on assemblait pour l'attaquer. Il ajoute que cette lettre n'avait fait aucune impression à la Porte et qu'il y en avait une autre pour l'Ambassadeur de Moscovie que l'on n'a pu déchiffrer.

. . . .

DXCII.

Des Alleurs către Rege, despre învinovăţirile ce se aduc luĭ Nicolae Mavrocordat, fostul domn al Moldoveĭ. Constantinopole, 10 Maiŭ 1711.

(Vol. 49, D 258)

Constantinople, le 10 Mai 1711.

Sire,

. . . .

Le Sieur Mauro-Cordato, ci-devant Prince de Moldavie, ayant été accusé d'avoir exigé de grosses sommes pendant qu'il a été dans cette Principauté, et craignant d'être inquiété à ce sujet, m'a demandé un asile que je n'ai pu lui refuser. Il est dans le Palais de Votre Majesté depuis un mois. Je l'assiste même de mes offices dans cette affaire qui n'aura pas, selon les apparences, de suites fâcheuses pour sa personne. Il pourra seulement lui en coûter quelques bourses.

. . . .

DXCIII.

Des Alleurs către Afacerile străine, despre trecerea luĭ Dumitru Cantemir în partea Ruşilor. Constantinopole, 16 Iuliŭ. 1711.

(Vol. 49, D. 274)

Constantinople, le 16 Juillet 1711.

Monsieur,

Le Prince de Moldavie, nommé *Démétrius Cantémir*, qui avait obtenu cette Principauté il y a environ un an, à la recommandation du Roy de Suède et du Kan des Tartares, vient de déserter et de se jeter dans le parti des Moscovites avec sa femme et ses enfants. S'il a fait cette perfidie à la Porte et à ses bienfaiteurs, il m'a fait aussi une insigne infidélité en me retenant un portefeuille que j'avais laissé à M. Maron pour m'être envoyé sûrement, et qu'il reçut il y a près de six semaines par un exprès que le Grand Général de Pologne m'avat dépêché. Ce perfide prince envoya mes lettres, comme nous en étions convenus, au Grand Visir, qui me les fit tenir aussitôt par un autre exprès. Je l'en remerciai et lui demandai si on ne lui avait pas aussi envoyé un portefeuille. Il répondit avec serment qu'il ne l'avait pas vu et que, s'il lui fut parvenu, je l'aurais reçu avec mes lettres. Sur cette réponse, je pris aussitôt la résolution d'envoyer en Moldavie l'un de mes janissaires, lequel n'y est malheureusement arrivé qu'après la fuite du perfide Démétrius qui a emporté avec lui mon portefeuille. Il y avait dedans mes instructions pour la Hongrie, mes patentes de Grand Croix de l'ordre St. Louis et plusieurs autres lettres et mémoires particuliers que je crois de peu de conséquence. Je ne puis, Monsieur, vous exprimer la douleur que j'ai de cet accident

arrivé par trop de précaution et pour éviter qu'il ne m'arrivât en Hongrie ce qui vient de m'arriver ici.

Je viens d'apprendre par un exprès qu'on m'a renvoyé de l'armée du Grand Vizir, que ce Premier Ministre avait rétabli dans la Principauté de Moldavie M. Maurocordato, et que son frère, l'interprête, avait été envoyé dans ce pays-là par intérim. J'ai reçu par le même exprès les nouvelles que je joins à cette lettre.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DXCIV.

1711. Manifestul de unire cu Rusia al luĭ Dumitru Cantemir, domnul Moldoveĭ.

(Vol. 50, D. 1).

(1711)

Demetrius Cantemir, Dei Gratia, Palatinus Terrarum Moldaviae.

Admodum Reverendo metropolitae Lescovienso, episcopovitus (?) Greci Magnificis Dominis, Capitaneis secundis et terrijs capitaneis et universo exercitui omnibusque Aulae Ministris terrestribus et in finibus provinciae manentibus militibus omnibus terrarum Moldaviensium incolis notum facimus presenti universali nostro.

Si quidem adhuc proavis majoribusque nostris ac patribus superviventibus tam longo temporis spacio sua potentia terribili devastavit gentes nostras hostis Sanctissimae Crucis specialiter clementiam suam demonstrando, cum tamen lupum rapacem innocentis sanguinis christiani sitientissimum sub pelle ovina abscondisset initio ditionis terrarum nostrarum sub ejus dominium ejusque Prophete Mahometis previo juramento ipsi prerato (?) Dominus Magnificus Bagdam Palatinus filius Stefani Palatini, plenarius possessor et circa conditiones pacis tractavit ut terre Moldaviences nulli alio subjacerens tributo preterquam quotanis 4 mille aureorum, 40 equos, 24 falcones conferrent quo accepto nullam terris Moldavie inferrit violentiam. Sed infidelis et fedifragus paganus datum non prestitit verbum dum tot violentas oppressiones terris Moldavie intulit, arces portalitias demolitus est alias in deditionem accepit sicut Friginium, Julium Bialogrodum, Galatium, Provoneyam Alako, Tialnoka, Smaïlum cum alijs ditionibus circa Danubium et tota provincia Budiakcensi, ipse numero confictis rationibus totum Dominium Moldavicum et Tartaris devastare permisit, et ejus incolas prestantinimos (?) nostros Dominos Dignitariis et equestris ordinis homines in rigidam accepit servitutem agere filios matronasque pudicissimas pro quibus libidine sua usus; est imo ipsas ac Palatinos aliosque dominos cum domibus suis ad fidem suam paganicam et tyrannicam per vario tormento mortisque cominatione attrahere conatus; ero (?) idem ipsum malum in nobis ipsis experti sumus dum nos tam

privatis quam publicis tributis annihilare satagebat ac varia quotidie augendo tributorum genera quae nobis metipsis nota sunt. Qua propter divina misericordia nondum obliviscitur populi sui, si quidem amantem Christi spiritu suo replevit et excitavit Petrum Alexiovizium, totius Russiae Czarum, qui acceptis invincibilibus armis monumento crucis scilicet lancea opposuit se potestati tyrannicae in gentes christianas et servituti paganorum cliteret (?) in cujus societatem avenorum pleno corde et animo omnibus fortunis nostris jungamus nos ac properrimus, necesse est versus Danubium tendendo impetui tyrannico eorum que inversionibus occurrendo siquidem divina ope quarta Junij stetit ad Benderum exercitus Czariae Majestatis decima quinta vero ejusdem mensis versus Danubia *(sic)* ad pontem quem sanguine nostro ereximus jam Christianus moruit exercitus qua propter Czarea ejus Majestas notificavit nobis sicut et alijs ut quilibet nomen Christiani portans equum conscendat exercitui ejus Czare Majestatis se conjungat; qui autem renuerit sicutmodi omnibus bona confiscabuntur qui vero universalium satisfacere ille gratiam Czare Majestatis super omnia bona sua lucraretur (?) si quidem pro vel in millibus exercitus de gracio ejus majestatis stipendia enumerata sunt et at manus meas transmissa; ideo castri petiti initio quinque aurei pro mense autem tres imperiales Léonini confirmetur fortalitia a depromptis observa omnia restituentur sicut illius Czarea majestas in suis universalibus noti. ficat et si quis in posterum parterum partium et humanicorum esse vellet tam publice quam privatim ejusmodi excommunicabitur maledicetur ejicietur tanquam Judas a communitate sanctorum et in perpetuum anathematizetur item illius tanquam heretis Czareae Majestatis confiscabuntur bona de illisque oficietur penaque collo plectitur. Qua propter, fratres carissimi, hanc omnibus in genere propter infirmanichum est ne mode hoc dubitet: Qui enim huic universali contrarium se ostendet ejusmodi ingentium calamitatum memorum in caput suum attrahet; qua propter adjuvante Domino cum exercitu Czareae Majestatis inuptis sos norwaque vertisca (?) sequimini citius; in quantum autem aliquis illorum in castris pro decima quinta July non comparuerit talis penis suprascriptis punietur. His notitiis omnibus propositis bonam salutem precor.

Demetrius Cantemir,
Dux Valaticus

Elias Lectodior, Tribunus magnus.

Cordoki, magnus cancellarius.

Georgius Signifer magnus.

Constantinus Russedo, perilator (?) magnus.

DXCV.

1711. Traducţiunea francesă a aceluiaşĭ manifest de unire cu Rusia al Principeluĭ Dumitru Cantemir.

(Vol. 50, D. 3)

DEMETRIUS CANTEMIR, Palatin des terres de Moldavie,

Au très-Révérend patriarche des Grecs,

Aux magnifiques Seigneurs et Capitaines du second et troisième ordre,

A tous les gens de guerre, à tous les officiers de terre qui sont près de nous et sur les frontières de notre Province,

Aux soldats et à tous les habitants des terres de Moldavie,

Savoir faisons par cette présente déclaration :

Que l'ennemi de la Croix pendant la vie de nos pères et prédécesseurs, a employé durant un long espace de temps sa puissance terrible à ravager nos pays, spécialement lorsque, sous les apparences d'une fausse clémence, il couvrait d'une peau d'agneau un lion ravisseur et altéré du sang chrétien.

Le Magnifique Seigneur Palatin Bagdam, fils du Palatin Estienne, légitime possesseur de cette principauté, avait, dès qu'elle a été établie, reconnu sa domination en lui prêtant serment et à son prophète Mahomet, et par un traité dont les conditions étaient que les terres de Moldavie ne seraient sujettes à d'autre tribut qu'à présenter tous les ans quatre mille pièces d'or, 40 chevaux et 24 faucons, et que ce tribut les mettrait à couvert de toutes sortes d'hostilités. Mais cet infidèle, violant sa foi, n'a pas observé la parole qu'il avait donnée. Il a fait souffrir aux terres de la Moldavie de violentes oppressions. Il a démoli les forteresses et citadelles. Il a reçu plusieurs lieux, qui se sont rendus à lui, comme Triginius (Triginie) Julius (Julie), Bialogrode, Galatz, Proveneija, Alako, Tialnoka, Smailus (Smail) et plusieurs autres lieux sur le Danube avec la province de Budjac. Il a souvent, sous de faux prétextes, permis aux Tartares de ravager toute la Moldavie et a mis au nombre de ses esclaves les habitants les plus considérables, les personnes constituées en dignité, et les nobles Il a employé différentes sortes de tourments et les menaces de mort pour faire embrasser sa religion à plusieurs Seigneurs et à toute leur maison, et à un grand nombre de filles et de femmes très-chastes qu'il a fait servir à ses passions honteuses. Il nous a fait éprouver à nous-même sa tirannye en nous accablant de tributs généraux et particuliers, et en multipliant tous les jours les espèces de ces tributs, comme cela vous est connu.

Dieu miséricordieux n'a pas oublié son peuple. Il a excité et rempli de son esprit et de son amour Pierre Alexovitz, Czar de toute la Russie qui, armé des armes invincibles de la Croix, s'oppose à une puissance tyrannique pour délivrer les nations chrétiennes de la servitude des infidèles. Il est nécessaire que nous nous pressions de joindre nos armes aux siennes et que, de tout notre coeur, de tout notre courage et de toute notre puissance, nous nous opposions aux efforts et aux invasions des Tyrans, d'autant plus qu'une armée de Sa Majesté Czarienne est arrivée le 4 juin par les secours divins, près de Bender, et qu'une armée de chrétiens était le 15 en mouvement vers le Danube . . . .

C'est pourquoi, Sa Majesté Chrétienne nous a notifié et à tous autres que qui, conque porte le nom chrétien, monte à cheval et se joigne à son armée, sous peine de confiscation de biens de celui qui refusera de le faire. Mais celui qui obéira à la présente déclaration, outre la jouissance de ses biens, acquerra les bonnes grâces de Sa Majesté Chrétienne qui a déjà fait remettre entre mes mains les sommes nécessaires pour la solde de dix mille hommes, lesquelles ont été tirées du trésor de Sa Majesté. Ce plus,

chaque soldat recevra trois aureus, pièces d'or, en entrant dans le camp, et trois . . . . par mois.

Toutes les forteresses prises par les infidèles seront rendues comme Sa Majesté Chrétienne le notifie par ses universaux. Mais si, à l'avenir, quelqu'un voulait suivre le parti des Turcs publiquement ou secrètement, il sera excommunié, maudit et chassé comme un traître de la communion des fidèles pour toujours, ses biens seront confisqués et il sera puni de mort. Je fais, mes très-chers frères, cette déclaration afin que personne n'en doute et quiconque paraîtra s'y opposer attirera sur sa tête tous les malheurs. C'est pourquoi, avec l'aide de Dieu, joignez-vous aux troupes de Sa Majesté Chrétienne; suivez nos pas au plus tôt, car celui qui ne se trouvera pas dans le camp avant le 15 juillet sera puni des peines susdites. Salut. [1])

DXCVI [2])

Copiă după scirile primite de la hotarele Ţĕriĭ-Românescĭ şi privitóre la învingerea Ruşilor la Stănilescĭ. 1711.

(Vol. 51, D.)

1711.

Les Turcs et les Tartares ayant environné l'armée des Moscovites dans leur camp [3]) de tous côtés, de sorte que la famine y étant déjà, obligea les Moscovites de prendre une forte résolution de se bien défendre, pour s'ouvrir un passage pour se retirer du danger où ils étaient de périr tous, de sorte qu'au lever du soleil la bataille commença et dura tout le jour jusqu'au coucher. Il y eut plus de Turcs que de Moscovites de tués. Cependant, étant toujours environnés et n'ayant pu d'ouvrir le passage qu'ils s'étaient proposé, ils ont été obligés de demander la paix, que le Grand Visir leur a accordée à des conditions fort onéreuses, car ils se sont obligés de remettre aux Turcs Azac et autres places fortes dans l'état qu'elles sont sur la frontière de Turquie, et les Moscovites se sont aussi obligés de désarmer tous les vaisseaux qu'ils ont sur la mer noire et de les détruire. Cela nous mortifie beaucoup de voir que nos amis aient été obligés de faire une paix si peu avantageuse dans le commencement de la guerre. Ces nouvelles sont confirmées de tous côtés par les officiers mêmes moscovites. Je vous le répète; ces nouvelles ne sont que trop véritables.

---

[1]) Ce document est la traduction *fantaisiste* et *tronquée* du document ci-dessus. Le texte latin est un peu diffus, il est vrai, et la traduction littérale présenterait des difficultés. Les mots inintelligibles ou *latinisés* sont copiés par *imitation*.

[2]) Ce document est joint à une lettre de M. Baluze, du 19 Août 1711.

[3]) Dans le vol. 51, d. . . ., se trouve un relevé topographique du terrain où a eu lieu le combat mentionné dans ce document.

DXCVII.

Constantinopole, 3 August 1711

Des Alleurs către Rege, despre condițiunile cu carĭ s'a încheiat pacea turco-rusă.

(Vol. 50, D. 7)

Constantinople, le 3 Août 1711.

Sire,

Osman, Kiaia du Grand Visir, vient d'arriver de l'armée, ayant été dépêché par ce premier Ministre pour apporter au Grand Seigneur la nouvelle de la défaite d'une partie de l'armée moscovite.

. . . .

En suite de quelques pourparlers, on convint d'un traité de paix par lequel le Czar s'engage de rendre Azac et Kaminka ou Petropolis à Sa Hautesse, avec toute l'artillerie et les munitions qui se trouvent actuellement dedans, de rembourser au Grand Seigneur tous les frais de cette guerre, de payer aux Tartares quarante mille sequins par an et de tribut comme par le passé, de restituer au Roi de Suède tout ce qu'il lui a pris, d'empêcher que ce Prince ne soit inquiété dans son passage en Pologne et de retirer incessamment toutes les troupes moscovites qni sont dans ce Royaume. Le Caimacan a continué à dire que le Czar, pour sûreté de sa parole, avait donné en otage son grand trésorier, le fils du Général Scheremet, deux généraux et quatre autres personnes de considération, que le Grand Visir avait encore demandé le traître Cantemir Prince de Moldavie, que le Czar avait répondu qu'il ne l'avait pas vu depuis trois jours, qu'il le ferait chercher et que, si on le trouvait, il serait remis à ce premier Ministre, que l'armée moscovite était partie pour retourner vers son pays escortée de 12000 hommes de cavalerie commandés par deux Pachas . . . . .

. . . .

DXCVIII.

10 Aug 1711.

Consideraţiunĭ asupra politiceĭ turcescĭ faţă cu Rusia, estrase din nisce memorie asupra Turcieĭ.

(Vol. 51, D.)

10 Août 1711.

. . . .

Le Grand Visir ayant donné les premiers jours aux affaires qui ne pouvaient souffrir du retardement, parla au Grand Seigneur de celles du Roi de Suède et des progrès du Czar, disant qu'il était de l'intérêt de l'Empire d'en arrêter le cours. En effet, la Porte n'avait-elle pas tout à craindre d'un voisin qui venait de soumettre toute la Livonie, qui s'était rendu le maître de la Pologne où il avait fait rentrer le Roi Auguste

et qui tenait les frontières turques assiégées, ayant même fait passer des troupes en Valachie et en Moldavie, contre toute sorte de droits, pour y dissiper le reste des Suédois qui avaient échappé de la journée de Poltawa.

. . . .

DXCIX.

O scrisóre a principeluĭ Brâncovénu privitóre la încurcăturile pricinuite Rușilor și Turcilor de către Regele Suedieĭ și la gréua îndeplinire a condițiunilor păceĭ turco-ruse. Târgoviște 7 Sept. 1711.

(Vol. 51, D.).

Tergovista, il 7 Settembre 1711.

Non ho potuto tralasciare di parteciparle quel poco m'è uscito di sapere toccante le correnti emergenze di queste parti, oltr'a quello che coll'ultima mea presi l'onore di notificarle, ed e in ristretto che doppo conchiusa nell'accennato modo la pace fra le due nemiche potenze, siasi scoperto esservi stato qualche tradimento dalla parte de Moscoviti; imperoche avendo il Bances, Generale moscovito, bravamente dal principio incalzato il nemico et essendosi colle sue truppe prodigiosamente framischiato con il medesimo, dicesi poi haversi abboccato con il Hally Bassa, che commandava all'hora la gente col letizia, e per dirgli, pura canaglia consistente in 6 a 7 milla Turchi sia stato imediatamente corrotto dallo stesso con il denaro, e percio abbia ridotto l'esercito moscovito in quell'angustie, che sia trovato, fù costretto ad accettare la pace prescrittagli dal Gran Visiro. Il Sultano hà spedito un Kapigilar Bascia appresso 'l Gran Visiro non sapendosi se per vestirlo del consueto Cafftan ò per levargli la testa. Questo ben si sa, ch'il Czaro, al dir di molti, si sia protestato di voler piu tosto e prima perder il suo Imperio che non d'esterminare quello dello Suezzese, e che voglia tutte le sue forze impegiare contro'l Suezzese ch'è la principale causa di questa sua disfetta della quale e horra piena tutta l'Europa, e se ne ridono li suoi inimici scoperti, e per dir'il vero pare ch'abbia dell'impossibile, che si sia potuta conchiudere cosi in un istante una pace tanto vergognosa, senza che ne fosse sotto qualque mistero ò corruzione. In tanto, il Gran Visiro sta postato dalla parte del Danubio, ove tutta via attende giornalmente, che per parte dal Czar di Moscovia si dia essecuzione alle condizioni della pace con esso stabilita. Si dubita pero che l'adempisca, e lo stesso Visir hà ragione in tal guisa di dubitare del proprio suo stato. Si ha inteso che il Gran Czaro habbia mandati diversi ricchi regali al Tartar Han din Crimea. Ma non si sa se esso li habbia accettatto, e verificandosi non mancarò di darne subito avviso. Di questo si hà ben' la certezza, ch'Il Re de Suezzia habbia scritto al Gran Signore querelandosi del Visiro e lamentandosi accremente del medesimo, come se corroto dal denaro moscovito avesse perciò sacrificati al medesimo i suoi interessi, e persa una si opportuna e felicissima occasione di prevalersene, e di promovere li fortunatissimi avantaggi della Porta. Questa lettera avendo ricevuto il Gran Signore subito la mandò allo stesso Visiro per un Capigi Bassia con rigorissimo ordine di giustificarsene, il che rispedì il medesimo Capiggi Bassia con giustificazioni della sua condotta, e humilissimamente supplicando per mezzo di questa lettera scritta in ginochioni al detto Gran Signore di non voler prestar fede ad un inimico della loro setta. Irritato il Visiro di questa lettera del Re di Suezia et per preoludere (?) la strada ad altri maneggi e insinuazioni del Re contra la sua persona, ha subito destinati per convoglio al sudetto Rè sei milla Turchi, che saranno condotti dal Beegla-Beeg di Romalia, assieme di 2 milla Tartari e per lo stesso effetto, ha anche mandato a me un' Aga con

un' Ferman che senza veruna dilazione spedischi subito 300 carri di provianda, e ch'io mandi 600 di miei sudditi prepararli le strade, per dove doveva passare, li quali credo hormai arrivati a Jassi; non ostante tutte queste disposizioni gia fatte dal Grand Visir per la pronta partenza del Re di Suezia, si dubita però molto ch'Egli si rissolva a partire, stante che apertamente si sia dichiarato voler prima avere condegne sodisfazione per la mala condotta del Visir circa i suoi interessi. E che por gia notificarà al Gran Signor quando e per qual strada verrà intraprendere il suo ritorno sappendo egli pur troppo bene, ch' l'esercito moscovito framischiato con altri suoi inimici, si trovi tutta via ne confine di Polonia, dal che e opinione comune o ch'il Rè non si fidarà di partire da Bender tutto quest'inverno, ò che debba gia' esser' assicurato d'un altro sovrano per libero suo passaggio senza gran' assistenza de 'i Turchi. Abdi Bassa ha notificato al Gran Visiro ch' il commandante d'Assoff si sia positivamente dichiarato di non poter' ne voler' consegnare la fortezza a Turchi avanti tre mesi, volendo prima aspettare altri ordini dal suo sovrano, parimente la nuova fortezza al mar Negro, la quale secondo i patti doveva da Moscoviti consegnare subito a Turchi essendo questa stata fabricata dal Clero moscovito (detti *Kalogeri*) e col peculio ecclesiastico non e stata sin' hora consegnata havendovi questi dichiarati di prima distruggerla dalle radici, che voler o poter permetter che quella fortezza venisse ale mani dei Inimici della loro fede, dopo esser stata quella fabbricata alle spese loro, il che non ha data pocca apprensione a Turchi. E percio gl' Ostaggi del Gran Czar sono stati avienti (?) ed essortati a voler immediatamente scrivere al medesimo, che metta in effetto le sue promesse, altramente si prenderebero dalla Porta altre misure e risoluzioni. Hora si sta in aspettazione delle misure che prenderansi dal Czaro. Da quello si può congietturare dalle presenti circonstanze si crede ch'il Gran Visiro, quando però gli restarà la testa sulle sue spalle havrà tutto l'inverno di fermarsi dalla parte del Danubio del che con prossima occasione comunicherò le più certe notizie.

DC.

Estras dintr'un memoriŭ asupra imperiuluĭ otoman, cu privire la armatele turco-ruse cu carĭ se începuse rĕsboiul.

(Vol. 50, D. 28).

11 Septembre 1711.

. . . .

Ce qui vient de se passer entre les Turcs et les Moscovites peut aisément faire juger de l'habileté des uns et des autres, aussi bien que de leurs forces, de leur courage et de leur intelligence pour la guerre.

Les Turcs avaient 200 mille hommes, sans compter les Tartares qui pouvaient être environ 100,000, dont il faut déduire 70 mille valets ou autres personnes qui servent les principaux officiers de l'armée. Les Moscovites avaient 50 ou 60 mille hommes au plus Ils étaient entrés en Moldavie, sur ce que l'Hospodar de cette province, qui s'était jeté dans leur parti, leur avait persuadé que les Turcs ne pourraient mettre en campagne que 60 mille combattants et 30 ou 40 mille Tartares tout nouvellement levés et sans aucuns généraux ni officiers qui eussent jamais vu la guerre et qu'ils n'auraient pas la hardiesse de passer le Danube, si les Moscovites s'avançaient vers ce fleuve. S'ils

avaient pris ce parti, peut être que les Turcs n'auraient pas tenté de le passer; ce qui pourrait le faire croire, c'est que ces derniers ont beaucoup tâtonné avant d'en prendre la résolution, et si le Roi de Suède ne les avait pas fait solliciter fortement, je ne sais s'ils s'y seraient determinés.

. . . .

DCI.

O scrisóre a principeluĭ Brâncovénu privitóre la gréua şi încurcata cestiune a plecăreĭ Regeluĭ Suedieĭ. 27 Sept. 1711.

(Vol. 51. D.)

Li 27 Settembre 1711.

Il Gran Visir sta ancora nel pristino campamento si n'à nuovi ordini, che aspetto presto dal Gran Signore, e si crede che potrebbe esser chiamatto a Constantinopoli come anche l'Han di Tartari; ciò che li Turchi habbino di fare non si sa, ne credo che lo sappianno ancora essi medesimi. Il Visir vuol ch' Il Rè di Suezia parte al più presto. Ma il Rè e risoluto, come si dice, di fermarsi ancora questo inverno in Turchia per far li ultimi sforzi per riuscire. Del essito di queste cose imbrogliate non si può giudiacarle con certezza. Se il Czar adempisce la pace non c'è apparenza di successo per il Rè. Mà se non l'adempisse, come si teme assai, il Visir stà in gran pericolo di perder la testa. Doppo la partenza del Inviato Suezzese di Constantinopoli, Il Visir sia dato ordine di non lasciar passar alcun Suezzese pi diù Bender a quella dominante, acciò che Il Rè non possi far più imbrogli alla corte contro di lui. Si sentono e congetturano ancora altre cose strane, mà non ardisco dirle. Il tempo ci schiarerà del tutto; fra tanto lo stato dove si trova per adesso Il Rè suezzese e assai cattivo e pericoloso per lui. Come li Deputati Polachi hanno dichiarato alli inviati del Visir di non voler lasciar passar quel Rè per la Polonia, si parla ch' Il Visir vorrà farlo passare per l'Ungheria. Mà come questo Principe s'ostina di non voler partire in nessun modo, vederemo ciocchè accaderà.

DCII.

Constantinopole, 10 Octob. 1711.

Des Alleurs către Rege, despre a doua numire a luĭ Nicolae Mavrocordat în Moldova.

(Vol. 50. D. 36)

Constantinople, le 10 Octobre 1711.

Sire,

. . . .

Maurocordato, qui était ci-devant prince de Moldavie, vient d'être rétabli dans cette dignité. Il y a été élevé lorsqu'il était aux arrêts pour des prétentions que les Moldaves disaient avoir sur lui. Il a eu un Caftan doublé de marthes zibelines et le bonnet de Prince; et on a distribué 24 Caftans aux gens de sa suite.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DCIII.

Sibiĭ 20 Octobr. 1711.

Scrisórea privitoare la acelaşĭ subiect.

(Vol. 51. D.)

Cibinij, li 20 Ottobre 1711.

. . . .

La Porta a dichiarato Prencipe di Moldavia Nicolo Mauro-Cordato, che un anno fà fù deposto. Il Tartar Hann (dicesi) verrà ad accompagnar il Gran Visir sin' a Constantinopoli per fargli maggior pompa nel suo ingresso.

DCIV.

Des Alleurs către Rege, despre condiţiunile impuse de Turcĭ Ruşilor pentru încheiarea păceĭ. Constantinopole, 28 Octobre 1711.

(Vol. 51, D.)

Constantinople, le 28 Octobre 1711.

Sire,

. . . .

Le visir, au lieu de faire des conditions selon qu'on était convenu, et par des gens députés pour cela, commença de demander lui-même à Szafirow les points suivants :

Que le Czar doit rendre la ville d'Assoff;

Raser les forteresses Tagarock, Samara et Kamionha ;

Rendre l'ancienne liberté aux Cosaques et ne se plus intéresser de l'Ukraine ;

De ne se point mêler autrement dans les affaires de Pologne et de la quitter entièrement ;

De livrer l'Hospodar de Moldavie, Kantimir Dimitrascho, et un certain Grec nommé Sava Raguse ;

De rembourser le revenu d'une année de la Moldavie, qui ne fut point levé à cause de l'entrée des Moscovites dans ce pays ;

De rendre tous les canons qu'ils avaient dans le camp ;

Tout le monde fut surpris de la pauvre manière du Visir qu'il eut en demandant les prétentions du Czar, l'ayant entre les mains ; mais comme personne ne lui osait dire publiquement son sentiment, tous les Turcs regardent le nom et le caractère du Visir comme un oracle et idole, on ne fit que hausser les épaules.

. . . .

Szaffirow demanda toutes ses propositions par écrit en promettant dans un moment d'y répondre. Il fut, pour cet effet, introduit sous un autre pavillon. En attendant, j'ai pris la parole en remontrant au Visir le tort qu'il avait de procéder au traité avec des gens qui sont dans son pouvoir, et que, selon les droits de la guerre, les Moscovites devaient premièrement mettre les armes bas et se rendre à la discrétion du vainqueur, et qu'après cela, on procéderait aux conditions selon qu'on le jugerait à propos. En attendant, on devait faire savoir la situation des affaires tant à l'Empereur qu'au Roi de Suède, ne concluant rien sans lui, selon les engagements faits de part et d'autre.

. . . .

Incontinent après, Szaffirow rentra dans la tente du Visir pour répondre aux propositions dont il commença par Azoff : que. . . . .

. . . .

Pour l'Hospodar de Moldavie, qu'il ne le pourraient pas rendre, car il n'était plus entre leurs mains et qu'il y avait déjà 3 jours qu'ils s'était sauvé d'auprès d'eux et que, pour le Grec Sava, on ne le connaissait pas seulement.

Pour ce qui était du revenu de Moldavie, qu'ils n'y avaient fait aucun dommage, parce qu'ils vivaient pour leur argent, de sorte qu'il n'était pas juste de les obliger à des conditions pareilles.

. . . .

DCV

20 Decemb. 1711. Firmanul Sultanuluĭ către Brâncovénu, domnul Ţĕriĭ-Românescĭ, despre subsemnarea păceĭ cu Ţarul Rusieĭ.

(Vol. 51. D.)

Paria literarum seu Ferman Imperatoris Turcarum ad Valachiae Principem missarum.

(TITULUS)

Scito Valachiæ princeps quod cum noster Vezirius Mehemet Pascha una cum nostro pio (vel sancto) exercitu in littore fluvii Pruth Czarum Moscovitarum ejusque exercitum circumdederat ac summi debellaverat, ut in magnas devenire fuerit angustias impotentiamque amplius nostrorum Musulmanorum nimium sustinendi ignem ac insultum, itaque ultimarie archidux illorum Sheremet ex ore ipsiusmet Czari cæterorumque Ministrorum ejus attulit duas Epistolas quibus succubuit (vel recurrit) dicens *Aman* (Hic terminus Aman est unus quasi desperationis, dum quis ad extremum venit, gratiam vel auxilium vel commiserationem supplicat). Et rogavit ut fiat pax et compositio inter nos, tradendo nobis fortalitium Azati seu Assoff, uti a nobis antea acceptum erat cum omnibus ad se pertinentiis et locis item et fortalitium Togan et Kamankia et juxta or neo structum fortalitium quod funditus dirui debet, et omnis ibidem existens munitio et altellaria nostra itidem Potentissimæ Imperialæ Majestati cedere debet, et ex post nec ab una nec ab altra liceat parte novam structuram (vel ædificium). Fortalitii erigere nequa ex parte nostræ Potentissimæ Imperialæ Majestatis Moscovitæ homines unquam habeant quidpiam impedimenta aut molestiæ, nec ullam incursionem neque ex parte illorum habeamus nos quampiam importunitatem similiter et subditi. Præter hæc sunt et aliæ capitulationes multæ quæ ratificatæ et validatæ sunt per mutuas litteras ac contractus, et ita inivimus pacem perpetuam et assecurati sumus in ambarum partium consensu et firmati sumus in illis et summi conquievimus in foedus quod fecimus.

Ea propter et tu, Valachiæ Princeps, hoc pacis fœdus inter nos ac Moscovitas pactam reconciliationem (vel complanationem) omnibus Valachiæ subditis ac etiam aliis publices et ex post, ubi necesse erit, demandes, ut ex Moscovia ad nostrum venientibus Imperium ac redeuntibus cum variis mercibus, mercatoribus ipsismet etiam Moscovitis eundi ac redeundi libera secundum pacta nostra absque illo impedimento pateat passus: hoc est nostrum validum mandatum et sic scito subjiciendo te semper jussibus nostris.

DCVI.

Scrisóre privitóre la sosirea unuĭ trămis rus. Constantinopole 2 Ianuariŭ 1712.

(Vol. 51, D.)

Copia litterarum annexarum ex Constantinopoli de 2 Jan-ij 1712.

. . . .

P. S. Hodie venit expressus a novo Bassa Benderensi ad Celsissimum principem Walachiæ, qui affert se vidisse unum Moscoviticum legatum Constantinopoli versus eundem illuc transeuntem qui apud Bassam honestam audientiam habuisset, quod tamen non satis credibile videtur

DCVII.

Scrisóre privitóre la sosirea unuĭ caftan trămis de Marele Visír princi-pelui Brâncovénu. Têrgovişte, 7 Ianuariŭ 1712

(Vol. 51. D.)

Tergovista, li 7 Gen. 1712.

. . . .

Il Principe di Vallachia e stato li giorni addietro assicurato dalla Porta d'ogni buona propensione per un' Espresso, Aga, mandatogli dal Gran Visiro con Cafftano ed altri regale, e nell' istesso tempo fù essortato per commandamento sotto gran sigillo ed a viva voce del susdito aga di continuare fermamente la sua fideltà e divozione per servizio della Porta.

DCVIII.

Scrisóre sosită din Ţéra-Românéscă şi privitóre la onórea făcută de Sultan Chanuluĭ tătăresc de a-l însoţi până afară din Constantinopole, când Hanul plecă la rĕsboiŭ în contra Ruşilor. 15 Ianuar. 1712

(Vol. 51, D.)

Extractus litterarum ex Valachia de dato 13 Jan-ij 1712.

Post resolutionem factam Porta bellum Moscovitis indicendi, Tartarorum Hanum Turcarum Imperator 17 Februari comitatus est extra urbem constantinopolitanam, ea expeditione ut dictus Tartarorum Hanus cum tota sua potentia in provincias moscoviticas hac adhuc hyeme irruat.

DCIX.

26 Ianuar. 1712. Din cheltuielile ambasadeĭ francese din Constantinopole, după o notă dată de Des Alleurs.

(Vol. 52, D).

Le 26 Janvier 1712.

. . . .

Pour un présent d'une veste de drap, d'une veste de brocard de Venise et d'une veste de satin, fait au Sieur Maurocordato, premier interprête de la Porte, pour l'entretenir dans de bonnes dispositions à nous rendre service . . . . . . 90.—

. . . .

DCX.

Constantinopole, 30 Ianuar. 1712. Des Alleurs către Rege, despre amiciția ce are cu Chanul tătăresc și despre sugrumarea Vizirului Ali.

(Vol. 50. D. 77)

Constantinpole, le 30 Janv. 1712.

Sire,

. . . .

Le Chancelier du Kan des Tartares m'est venu voir. Il m'a fait beaucoup d'amitiés de la part de son maître, et m'a dit qu'il l'avait encore chargé de me prier d'assurer Votre Majesté de son zèle et de son obéissance pour tout ce qui aurait rapport à son service et à ses intérêts. Il a ajouté: Vous avez demandé au Kan une église dans la Crimée pour les Pères jésuites. Vous lui aviez recommandé Morocordato pour la principauté de Moldavie. Vous devez compter qu'il fera de meilleur coeur ce que vous désirez pour les Pères jésuites que ce qu'il a déjà fait à votre seule considération pour Morocordato.

Aly, ci-devant Grand Visir, a été étranglé. On dit que c'est pour avoir donné des conseils à Mehemmed Baltadgy contre le Roi de Suède.

. . . .

DCXI.

Scrisóre din Bender privitóre la ordinele trămise Chanuluĭ tătăresc de către Sultan pentru Regele Suedieĭ. Bender, 4 Febr. 1712.

(Vol. 51, D.)

De Bender, le 4 Février 1712.

Il y a trois semaines que le Kan des Tartares est revenu de Constantinople dans cette ville, et il n'a pas encore vu le Roi de Suède. Il devait avant-hier se rendre au village de Warice où ce Prince tient sa cour, et dans le moment qu'il allait monter à cheval pour cet effet, il arriva un chiaoux de la part du Grand Seigneur, et le Kan ayant eu les dépêches qu'il lui avait apportées, fit le malade et pria le Seraskier-Bacha d'aller trouver le Roi de Suède pour lui dire que le Grand Seigneur lui confiait le commandement des hordes et des milices de la Moldavie et de la Valachie qui lui serviraient d'escorte pour le conduire dans ses Etats; ce que ce Prince ayant entendu, il se mit en colère et dit que c'était là une pure imposture et une invention de ceux qui lui portaient la parole, vu que Sa Hautesse lui avait donné la sienne qu'elle le ferait reconduire dans ses Etats avec toutes les forces qui dépendraient d'Elle, ou bien qu'Elle lui procurerait une paix si avantageuse avec le Czar qu'il pourrait y retourner sans escorte et sans péril.

. . . .

La cherté est fort grande aux environs de Bender, tant pour les vivres que pour les fourrages. L'infanterie et la cavalerie des Cosaques qui consistent en 2000 hommes ont été envoyés du côté de Jassi pour y subsister. Le monde que le Palatin de Kiovie avait en Moldavie est allé pour la même raison du côté de Snyatin.

. . . .

Les Impériaux sont venus à Dernia, sur les frontières de la Valachie et y ont construit quelques forts. Ils y font amener de Hongrie toutes sortes de munitions de bouche et de guerre, et l'on croit que leur dessein est d'empêcher le passage du Roi de Suède.

DCXII.

Têrgoviște, 15 Marte 1712.

Scrisórea principeluĭ Brâncovénu privitóre la neîndeplinirea condițiunilor păceĭ de către Rușĭ și la pregătirea Turcilor pentru un alt rĕsboiŭ.

(Vol. 51, D.)

Tergovisto, li 15 di Marzo 1712.

Dopo diversi dibattamenti e consulte, hà poi determinato il Gran Signore di far la guerra ai Moscoviti, li quali non ostante di haver esibito l'adempimento delle passate condizioni con dar Assak, con demolire alcune piazze circonvicine etc. Con tutto ciò i Turchi pretendono che la Cosachia resti in potere dello starosta Kioski, che questo sia eletto generalissimo delle armi Polache, che Stanislav sia Re di Polonia, che li suditi Moscoviti sborsino la somma di 25 m. borse per risarcir le spese dell'anno passato; le quali dimande non venendo effettuate, li Turchi si preparanno ad una guerra terribile.

DCXIII.

Constantinopole, 19 Aprile 1712.

Estras dintr'o scrisóre din Constantinopole de la 19 April 1712 și privitóre la plecarea Regeluĭ Suedieĭ prin Polonia.

(Vol. 51. D.)

. . . .

Le Visir, le Kan des Tartares, le Bacha de Bender et le Prince de Moldavie doivent écrire à Monsieur Sepianski, Général de la Couronne, pour demander dépêche *(sic)* de l'Ambassadeur de la Pologne, le Palatin de Masovie, sans plus tarder pourvu d'un plein pouvoir de traiter du passage de Sa Majesté Suédoise au travers de la Pologne, l'assurant qu'ils l'escorteront paisiblement et qu'ils payeront pour tout ce qu'ils auront besoin et que la Porte n'avait nulle participation de la dernière expédition du Palatin de Kiovie qui marche depuis peu avec un corps de 4000 polonais et Cosaques nous ne savons pas sur quel dessein; mais on soupçonne que le Kan et le Pacha de Bender, nonseulement y connivât, mais aussi l'encourageât *(sic)*.

. . . .

DCXIV.

Istoricul celor petrecute de la 30 Mai st. v. 1711 pênĕ la 23 Iuliŭ acelaşĭ an în armata luĭ Petru, Ţarul Rusieĭ, precum şi descrierea bătălieĭ şi încheiarea păceĭ turco-ruse.

(Vol. 51, D).

Le 30 de Mai, M. le Feldmaréchal, Général de Cheremetoff, passa la rivière du Dniester auprès la ville de Reschoff et envoya à Jassy le brigadier Kropotow au devant de l'Hospodar de la Valachie. Le (3) 14 de Juin, le dit Hospodar se déclara ouvertement pour S. Majesté Césarienne et le (6) 17 se rendit avec les principaux de sa cour près du Feldmaréchal. Le (18) 29, toute notre infanterie se joignit sur le Dniestr près de Soroka. Le (19) 30 de Juin, nous passâmes cette rivière et le Général major Heschoff fut laissé de l'autre côté pour avoir soin d'amener les vivres aux magasins. Le 23 du même mois v. st. nous arrivâmes à Jassy où le feldmaréchal et les généraux d'un détachement de cavalerie qui était à 6 lieues de là et faisait l'avant-garde de l'armée, arrivèrent comme aussi l'Hospodar de Valachie et le komte Castrioste envoyé de l'Hospodar de Moldavie. Celui-ci, entr'autres insinuations, déclara que son maître avait reçu par le Patriarche de Jérusalem des instructions du Grand Visir pour sonder si on avait quelque disposition à la paix de notre côté; assurant que la Porte y était fort portée et que le Visir avait déjà les ordres et les pleins pouvoirs pour cet effet. Nous écoutâmes tout cela sans y taire d'abord grande réflexion; après cela, nous tînmes un conseil de guerre où il fut résolu de rester à Jassy et y faire de bons magasins avant que de passer plus outre dans les pays ruinés et déserts; mais comme nous fîmes sur ces entrefaites informés que les Turcs, bien loin d'avoir passé le Danube, n'étaient pas encore tous ensemble, pour cette raison-là et aux fortes instances de l'Hospodar de Valachie et des principaux de la même province, nous quittâmes notre premier dessein qui était de rester à Jassy et résolûmes de devancer l'ennemi et de marcher droit vers le Danube, ces messieurs nous ayant de plus assuré qu'il y avait au delà de la rivière de Syret de grands magasins remplis de vivres, que les Turcs y avaient fait transporter de la Moldavie et qu'il s'en trouvait aussi en grande quantité dans les villages autour de la ville de Brayl, ce que les envoyés de l'Hospodar de Moldavie, les comtes Cantacouzin et Castrioste nous confirmèrent de même. Ainsi, Sa Majesté Césarienne se détermina à faire marcher toute son armée avec beaucoup de diligence jusqu'à un endroit appelé Falta, prenant la droite de la rivière de Prut, pour que cette rivière restât entre nous et les Turcs, car, plus bas du dit endroit nommé Taltz, la rivière ne se pouvait passer à cause des grands marais qui en couvrent le bord. Nous avions fait dessein de continuer notre marche à travers des bois jusqu'à la rivière de Syret, et ce fut pour cette raison que Sa Majesté Césarienne envoya en avant avec la moitié de toute sa cavalerie, le Général Rönne avec ordre d'amasser le plus de vivres qu'il serait possible et se rejoindre ensuite auprès de Galaz avec la grande armée. De là nous faisions état de chercher les ennemis pour leur livrer combat.

Mais nous fûmes bien surpris lorsque nous apprîmes le (7) 18 Juillet par des lettres du Général Ianus qui devançait de deux lieues notre infanterie avec sa cavalerie, que les ennemis avaient passé le Prut et qu'il était obligé à se retirer. Les Turcs nous ayant de sorte prévenu et coupé la communication entre la grande armée et les troupes que commandait le Général Rönne, Sa Majesté Césarienne prit la résolution de marcher par la droite vers la rivière de Syret, afin de se joindre avec le Général Rönne. Mais en chemin faisant, nous trouvâmes que ce dessein ne put être exécuté à cause des

grandes montagnes qu'.l aurait fallu passer et le manquement de l'eau, à quoi ce pays-là est sujet.

Le (8) 19 Juillet, les Turcs étaient déjà tous arrivés si près de nous que le combat était inévitable en effet.

Le (9) 20, ils vinrent fondre avec beaucoup de furie et avec des cris épouvantables sur notre arrière-garde, ce qui donna lieu à un combat général entre les deux armées qui, vers le soir se choquèrent de toutes parts; quoi que les Turcs étaient au nombre de 57862 fantassins et 61803 chevaux et 70000 Tartares et qu'ils nous attaquèrent avec toute la vigueur imaginable, nous repoussâmes portant les infidèles avec l'assistance du bon Dieu, de toutes parts, si bien qu'ils ne purent renverser un seul bataillon, même il y avait grande apparence qu'ils seraient battus à plate couture, si nous eussions eu auprès de nous le corps de Monsieur Rönne. La nuit nous ayant séparés, les Turcs prirent le parti de se retrancher jusqu'aux dents; ensuite ils s'avancèrent vers les chevaux de Friel par des approches formels adresse *(sic)* des grandes batteries et le 10 du matin, il y eut un feu terrible d'artillerie de part et d'autre.

Le Comte Castrioste nous ayant fait pendant ces entrefaites de nouvelles ouvertures pour une paix avec la Porte, Sa Majesté Césarienne y prêta à la fin l'oreille, et, après une négociation, elle fut enfin conclue de part et d'autre. Les principales conclussions de cette paix sont que Sa Majesté Césarienne rendra toutes les conquêtes qu'Elle a faites sur les Turcs, et le Sultan, de son côté, ne se mêlera plus des affaires du Roi de Suède. Le même jour, les armées se sont séparées.

Le 23 Juillet v. st. on a reçu avis du Général Rönne qu'il avait pris la ville de Brayl dont la restitution, comme aussi d'autres lieux, doit suivre dans peu, suivant le traité de paix.

DCXV.

Constantinopole 18 Iuniŭ 1712

Des Alleurs către Rege, despre planurile luĭ Francisc Rákoczi şi despre cele ce el i-a scris ca să i-le modereze.

(Vol. 50, D. 139)

Constantinople, le 18 Juin 1712.

Sire,

. . . .

Le Prince Ragoszy a envoyé ici le Sieur Papay proposer à la Porte de le reconnaitre pour Prince de Transilvanie en payant le tribut ordinaire.

. . . .

J'ai dit au Sieur Papay que dans le temps que le Prince Ragoczy m'avait écrit, les Turcs étaient dans la résolution de continuer la guerre contre le Czar.

. . . .

et que d'ailleurs les Turcs appréhendent encore avec raison que, s'ils déclaraient la guerre

à l'Empereur, les Moscovites se joindraient à ce Prince pour regagner ce qu'ils viennent de céder et qu'ils conquêteraient *(sic)* aussi facilement la Valaquie et la Moldavie, qui ne cherchent qu'une occasion de secouer le joug des Turcs qu'ils portent impatiemment, ce que la Porte a bien reconnu la campagne dernière.

Voilà sommairement ce que j'ai écrit au Prince Ragoczi pour modérer ses vastes idées.

. . . .

DCXVI.

Poniatowski către Funck, despre propunerile făcute de Vizir ca viitóre condițiuni ale păceĭ turco-ruse și despre rĕspunsurile lui Șafirof. 24 Iuliŭ 1711

(Vol. 51, D.)

Du Camp sur le Prut, le 24 Juillet 1711.

. . . .

Voici les propositions du Grand Visir:

Qu'Azac serait rendu; Taïganrog, Kameinka et Samara rasés; que les Cosaques resteraient dans leur premier état, sans expliquer comment; que les Moscovites ne s'ingèreraient point dans les affaires de la Pologne; qu'ils lui remettraient l'Hospodar de Moldavie et qu'ils lui paieraient le revenu d'une armée de cette principauté, puisqu'ils l'avaient mise hors d'état de payer son tribut ordinaire; qu'on leur remettrait aussi un certain Sava, sujet du Grand Seigneur; qu'ils ne s'opposeraient point au passage du Roi de Suède dans ses Etats, et qu'ils remettraient tout le canon et toutes les munitions de guerre qui étaient dans leur camp. Ces propositions parurent si surprenants au Ministre du Roi de Suède qu'il ne put pas s'empêcher de dire que ce n'était pas de la manière qu'ils devaient être compris dans ce traité.

. . . .

Schafirof ajouta que l'Hospodar de Moldavie n'était point entre leurs mains et qu'il s'était sauvé depuis quatre jours; qu'on ne connaissait point Sava, et que, puisqu'ils n'avaient rien tiré de la Moldavie, ils ne pouvaient rien rendre. Il fit quelques légères excuses sur le canon et les munitions qu'on demandait, et dit enfin que le Roi de Suède pourrait passer en toute liberté.

. . . .

DCXVII.

Constantinopole, 4 August 1712.

Funk, ministrul regeluĭ Suedieĭ la Constantinopole, către Residentul Suedieĭ la Viena, despre condiţiunile păceĭ turco-ruse.

(Vol. 81, D.)

le 4 Août 1711.

. . . .

Ensuite, le Czar envoya au Grand Visir Monsieur Schapirof, son Ministre d'Etat, et le jeune Monsieur Scheremetoff, lesquels sont convenus de la capitulation suivante :

1. Qu'Azac serait restitué aux Turcs dans l'état qu'il leur a été pris;

2. Que les forteresses de Kaminiena, de Tagarok et de Samora seraient démolies;

3. Que l'Ukraine serait remise dans sa liberté précédente;

4. Que les Moscovites ne pourraient s'ingérer en aucune manière dans les affaires de Pologne;

5. Que l'Hospodar de Moldavie et le rebelle Saba seraient livrés aux Turcs, et

6. Que toute l'artillerie de campagne et les munitions des Moscovites seraient remises au Grand Visir.

. . . .

DCXVIII.

Têrgovişte, 8 August 1712.

Scrisórea unuia din ministriĭ principeluĭ Brâncovénu, privitóre la nefericirea campanieĭ luĭ Petru în contra Turcilor şi la folositórea politică a domnuluĭ Ţěreĭ-Românescĭ cu acéstă ocasiune.

(Vol 51, D.)

Tergovista, 8 Agosto 1711.

Confirmando quanto con l'ultima accennai, soggiongo con stupore che, alle grandi apparechi et all' aspettativa del mondo, tuto il contrario è successo. Nel principio si poterà dire del Czaro il detto di Cesare mentre venne e vidde, ma il fine non ce ha corrisposto. Mal consigliato ed affidato alle vane promesse, l'esercito suo senza provisioni di bocca e diviso in varii inutili distaccamenti, perduto il bagaglio doppo qualche zuffe, da Turchi d'ogni parte circondato ed assediato senza pane et senza acqua e confuso anche dalla confusione delle donne ch'erano seco, fu sforzato di fare una precipitata pace vergognosa. Dio benedichi il nostro Principe che ha conservato questo principato dalla disgrazia della Moldavia con governarsi saggiamente, aspettando la decisione d'una battaglia nella quale s'è visto all' ultimo, che sotto vesti tedeschi li Moscoviti sono ancora moscoviti. Il Rè di Suezia ed il Tartar Hano sonno malammente sodisfatti dell' usata puoco buona condotta del supremo Visiro, mentre il Primo si vede in parte deluso da quello che sperava, se non ottiene altro che il gia accordato ed il secondo rimproverà al Visirio la sua pussillanimità che di tal fortunatissima congiuntura non si prevalle con maggior vigore, con disfare totalmente l'esercito moscovito, o farlo per la più parte prigio-

niere di guerra. Non posso imaginarmi pure che questa gran mossa essendo machina del Sueze e del Tartar Hano senza loro contento si quieti, e difficilmente anco posso figurarmi che l'incorraggito e l'orgoglioso Ottomano se la passerà in pace con tante forze. Chi sa anche se son ha conchiuso si frettolosa pace per liberarsi d'un nemico e poi presto assaltare un altro. Il tempo mostrarà il tutto. Dicono ch'il Gran Visiro non habbi ben saputo la gran necessità de i Moscoviti e non habbi voluto arrischiarsi più alcimento, e che per questo la pace offerta sia stata da lui accettata. Comunque si sia, fù quasi in un momento abbattuto un si formidabile esercito, troncato il filo delle vittorie et della fortuna del Czaro ed incagliate le speranze di tutti i Christiani Orientali, che quasi gia tenevano per certo che fosse giunto il tempo tanto aspettato di scotere il giogo ottomano. Il Conte Cantacuzeno, Porta-Spadaro di questo principato, che senza la saputa ed il consentimento del Principe, haverà abbracciato il partito delli Moscoviti s'e ritirato nella Transilvania da dove come si dice ritornarà presto dal Czaro.

DCXIX.

Sciri sosite de la fruntariele de nord ale Moldoveĭ de la 25 August 1711, cu privire la pacea turco-rusă. 25 August 1711.

(Vol. 51, D.)

Il a passé hier par ici un Aga turc qui portait le traité de paix que le Czar a fait avec la Porte au Gouverneur de Caminiek de la part du Grand Visir, pour que le dit Gouverneur, qui est le Général Rab en prit une copie et prenne le soin de la notifier à la République de Pologne. Ainsi, ce traité sera bientôt public. Cet Aga nous a dit des choses difficiles à croire, car il assure qu'il n'y a eu que 7000 janissaires avec quelque cavalerie qui ont canonné les Moscovites dans leur camp, et que les Généraux et Ministres du Czar furent aussitôt demander la paix au Grand Visir aux conditions qu'il voudrait, qui sont telles que je vous les ai mandées, ajoutant que le Grand Visir avait reçu cinq millions et que le Czar paierait au Grand Seigneur pendant six années dix millions par an. Il a dit aussi que l'armée du Grand Seigneur s'assemblait le long du Pruth et qu'elle serait dans huit jours de 900 mille hommes, et quand on lui a demandé à quel dessein, il a répondu que c'était pour faire sortir de force tous les Moscovites de la Pologne, s'ils n'en sortaient pas de bon gré dans l'espace de huit jours, comme le Czar l'a promis par le traité de paix.

DCXX.

1712. Un şir de intrebărî privitóre la starea Moldoveî şi Ţereî-Româneseî din tóte punctele de privire.

(Vol. 51, D).

1712.

Les gens qui parlent français, latin ou italien ne nomment-il pas Moldavie la province dont Jassy est la capitale?

Comment la nomme-t-on en turc?

La province dont Targovisque est la capitale ne se nomme-t-elle pas Valachie ou Valaquie?

Comment la nomme-t-on en turc?

Il me semble que les Polonais nomment Valachie la province dont Jassi est la capitale, et Moldavie celle dont Targovista est la capitale. Je voudrais bien savoir d'où vient cette différence et l'origine des noms de Moldavie et de Valachie?

Il me semble que les Polonais, au lieu de dire Prince, disent Hospodar et que les Allemands disent Voivode. Quel titre lui donne-t-on en turc et quelle est proprement la signification de chacun de ces différents titres?

Je voudrais savoir ceux qui ont été princes de Moldavie depuis 15 ou 20 ans et, sur chacun de ces princes, je voudrais bien savoir l'année et, s'il se peut, le mois qu'il a été fait Prince; de quelle manière il a été fait Prince, si c'est par la mort ou par la disgrâce de son prédécesseur?

Quand le Grand Seigneur fait un Prince de Moldavie, lui donne-t-il des lettres? Pourrait-on savoir comment elles sont conçues? Le Grand Seigneur leur donne-t-il des marques extérieures de leur dignité, comme un sabre, un bâton de commandement, un étendard, une veste etc? Se fait-il quelque cérémonie quand ils prennent possession? Ces princes paient-ils à la Porte un tribut annuel? Doivent-ils des sommes réglées quand ils sont nommés?

Le Grand Seigneur a-t-il dans leurs pays quelques officiers turcs soit de guerre, soit de justice, soit de finances? Le Grand Seigneur lève-t-il quelques impôts ou autres droits? Souffre-t-on dans le pays d'autre religion que la religion grecque?

N'y a-t-il pas un Evêque? Où fait-il sa résidence? Par qui est-il nommé? Par qui est-il sacré? Répond-il immédiatement du Patriarche grec de Constantinople? Peut-il être établi ou déposé sans l'autorité du Grand Seigneur?

Y a-t-il sous l'évêque des chanoines, des archidiacres, des archiprêtres, ou quelque dignité équivalente?

Y a-t-il des cures et des paroisses, ou quelque chose d'équivalent?

Y a-t-il des moines? Y en a-t-il de divers ordres? Sont-ils soumis à l'Evêque ou à quelque autre supérieur?

Y a-t-il quelque collége, quelques écoles, quelque imprimerie, quelque source d'érudition?

Quel est le commerce du pays? Quelles sortes de denrées fournit le pays? A-t-il quelques manufactures?

Ont-ils quelques monnaies particulières?

Reste-t-il dans le pays quelques monuments d'antiquité?

Y a-t-il quelque singularité de nature, quelques eaux minérales, quelques mines de métaux ou de minéraux?

Ont-ils quelques animaux, quelques plantes, quelques fruits particuliers au pays?

De quels habits se servent les gens du pays, selon leurs diverses qualités?

De quelle langue se sert-on, soit dans le commerce ordinaire, soit dans les affaires de justice, soit dans les affaires de religion?

Quels tribunaux y a-t-il pour rendre la justice? De quels officiers sont-ils composés? Par qui ces officiers sont-ils nommés?

Y a-t-il quelque famille noble dans le pays? Y a-t-il quelque titre de distinction par rapport à la naissance?

Y a-t-il quelque chose qui réponde à nos terres titrées, à nos fiefs et à nos autres terres?

Y a-t-il quelque chose de singulier sur les mariages, sur les baptêmes?

En un mot, on voudrait savoir tout ce qui peut donner une connaissance exacte de ce qui regarde ce pays et de ce qu'il y a de plus curieux.

Y a-t-il quelque milice réglée, soit pour la garde du Prince, soit pour celle du pays, soit pour les troupes qui doivent servir dans les armées du Grand Seigneur?

Quels sont les revenus du Prince? Sur quoi les tire-t-il? De quels officiers est composée sa maison?

Pourrait-on avoir une bonne carte du pays, ou au moins un dénombrement des principaux lieux qui s'y trouvent, des rivières, et surtout de celles qui sont navigables?

A-t-on en Moldavie quelque usage des armoiries? Le pays en a-t-il? Le Prince en a-t-il? Y a-t-il quelques villes ou quelques seigneuries qui en aient? Je voudrais les savoir.

Je voudrais savoir sur la Valachie les mêmes choses que sur la Moldavie.

DCXXI.

Rĕspunsurĭ la cestiunile puse în documentul precedent. 1712.

(Vol. 51. D).

(1712).

Les gens qui parlent français, latin ou italien, nomment Moldavie la Province dont Jassy est la capitale.

Cette province est nommée Bogdan Wylaet, en Turc.

Ils nomment aussi Valachie, en prononçant Valaquie, la province dont Targowice, ou Tergoweszte, ou Bukoresz est la capitale. On la nomme Kara Wlach, en Turc.

Les Polonais qui ont de l'érudition nomment ces deux provinces comme il vient d'être marqué. Il est vrai que, sans les confondre, ils semblent cependant confondre les peuples qui les habitent en nommant indifféremment les uns et les autres *Wlochy* ou *Wolochy*, et c'est apparemment la conformité qu'il y a dans ces deux noms qui a donné lieu à l'erreur qu'on attribue aux Polonais de donner à chacune de ces deux provinces le nom de l'autre; mais on trouvera que, pourvu qu'on distingue les terres, le nom, par sa véritable signification, peut convenir aux peuples de l'une et de l'autre, à cause de leur langage qui este preque semblable, *Wlochy* signifie en polonais l'Italie et *Wolochy* la Valachie; *Wloch* un Italien et *Woloch* un Valaque; *Wlochovie*, les Italiens et *Wolochovie* les Valaques. Et quoique ce nom soit en usage parmi les Polonais en parlant de ces peuples, ce n'est pas cependant le véritable nom qu'ils leur donnent ni celui que ces peuples se donnent eux-mêmes: il fait seulement connaître leur véritable origine, qu'une constante tradition généralement reçue sans aucune contestation fait venir des exilés du temps

de l'Empire des Romains qui ont peuplé ces deux provinces qui étaient auparavant désertes ou peu habitées.

Il y a beaucoup d'apparence que le nom de Valachie n'a point d'autre origine que celle qu'elle tire de sa ressemblance avec les noms de Wlochy-Wolochy et Wolochowie. D'ailleurs, le nom de Valachie n'est connu qu'en latin ou dans les autres langues qui derivent de celle-là. Les habitants de cette province la noment *Çara munteniaske* et les Polonais *Multanie* ou bien *Multanska ziemia*, qui signifie terre des Multans. Le nom de Multanie pourrait ausi être expliqué en latin *multi montes,* et il vient sans doute du grand nombre de montagnes dont cette province est presque environnée. Il y a une ville qu'on nomme *Toxan* ou *Phoxan* qui sépare le terre des Moldaves de celle des Multans. On l'a cherché inutilement dans les cartes. Elle n'y est point marquée et on ne sait pas ici sa véritable situation.

Il n'est pas possible d'être informé avec certitude comment on nommait la Moldavie dans le temps de l'antiquité la plus éloignée. Tout le monde convient que cette province tire son nom de la rivière Moldawa qui la traverse et qui a sa source auprès de la ville de Baja. Il s'est conservé sur ce sujet une tradition qui a quelque chose de singulier : elle porte qu'avant que cette province se fût soustraite à l'obéissance de la Pologne et qu'elle eût recherché la protection des Turcs, Bogdam, qui la gouvernait et qui aimait fort la chasse, avait une chienne qui se nommait *Molda* qu'il aimait plus que tous les chiens de sa mente, qu'elle surpassait en bonté; qu'un poursuivit un buffle avec tant d'ardeur, qu'elle l'obligea de se jeter dans la rivière, et que, s'y étant jetée après lui, elle se noya; que Bogdan en fut si fâché que, pendant plusieurs jours de suite, il se transportait sur le lieu de chasse, s'arrêtant principalement au bord de la rivière et faisant remarquer à ceux qui le suivaient l'endroit par où Molda s'y était jetée; que ce lieu fut d'abord et sans aucun dessein, nommé le lieu de Molda; que, insensiblement, ce nom est demeuré à la rivière et qu'elle l'a dû depuis communiquer à la province ; que cependant les chasseurs ayant continué de poursuivre le buffle et l'ayant pris, ils lui coupèrent la tête et la posèrent au-dessus de la porte du Palais de Bogdan, et que, depuis ce temps-là, les Princes de Moldavie portent une tête de buffle dans leurs armes. Plusieurs personnes éclairées conviennent de la tradition qui a conservé cette histoire, mais on ne convient pas dans quel temps elle est arrivée.

Jean-Nicolas-Alexandre Mavrocordato gouverne présentément la Moldavie. Il est fils d'Alexandre Mavrocordato, interprête de la Porte ottomane pour les langues occidentales, et qui avait été un de ses plénipotentiaires à la paix de Carlowitz.

Les titres de Prince que ceux qui gouvernent la Moldavie s'attribuent présentément et qu'on s'acoutume même à leur donner est usurpé depuis peu de temps. On les nommait auparavant Palatins de Moldavie, suivant la règle ordinaire de Pologne qui nomme Palatins ceux qui sont comme gouverneurs de Province et les principaux sénateurs de la République. Le titre de Woivoda que les Allemands lui donnent, signifie la même chose. Les Sclavons les nomment *Gospodar*, et les Polonais et les Russiens *Hospodar,* qui signifient Seigneur. Il se nomme en Moldave et en Valaque *Woda*. Les Turcs donnent le titre de Bogdan-Bey à celui de Moldavie et celui de Karawlach-Bey à celui de Valachie.

Entre les années 1677 et 1678, Antoine Rosset qui gouvernait la Moldavie et qui avait suivi le Grand Visir à l'expédition de Czehrini fut déposé avec tant de sévérité qu'on ne lui permit pas de revoir la ville de Jassy.

Duca, qui lui succéda et qui avoit suivi l'armée turque au dernier siège de Vienne, fut pris, lorsqu'il se retirait, après la levée de ce siège, par l'armée polonaise qui le conduisit a Léopol, où il mourut pendant sa prison.

En l'année 1685, *Dimistraszko*, ou Démetrius succéda à Duca et fut déposé avant la fin de l'année 1686.

Cantymir le Vieux, Scyte d'origine, mais chrétien grec, fut mis à sa place, et mourut dans son gouvernement au commencement de l'année 1698.

Antiochus, fils de Cantimir, succéda à son père. Il fut un des commissaires de la Porte à l'évacuation de Kaminiech, lorsque les Turcs rendirent cette place à la Pologne. Il fut déposé à la fin de l'année 1699.

Au commencement de l'année 1700, *Constantin*, fils de Duca qui mourut pendant sa prison à Léopol, succéda à Antiochus et fut déposé au commencement de l'année 1702.

Michel Rakowiça, d'une illustre maison de Moldavie et grand protecteur de la religion catholique, succéda, dans le même temps, à Constantin et fut déposé avant la fin de l'année 1703.

En 1704, le même *Antiochus* fut rétabli à la place de Michel Rakowica et déposé à la fin de l'année 1705.

Aussitôt après, le même *Michel Rakowiça* fut à son tour rétabli à la place d'Antiochus et déposé à la fin de l'année 1707.

Jean-Nicolas-Alexandre Maurocordato succéda à Rakowiça et fut déposé dans le milieu de l'année 1709.

Démétrius le Cadet, fils de Cantimir le Vieux, succéda la même année à Maurocordato, et en l'année 1711, s'étant donné au Czar de Moscovie lorsque ce prince marchait contre les Turcs, après lui avoir livré sa province et toutes les munitions qu'il avait eu ordre de préparer pour l'armée turque, il se retira avec sa famille et ses effets dans les Etats du Czar, et Mavrocordato, qui fut rétabli en sa place, y est encore aujourd'hui.

Tous ces fréquents changements viennent par différentes raisons: lorsque ces Princes, qui n'obtiennent jamais ce titre que par les présents considérables qu'ils donnent aux Ministres de la Porte ottomane; abusant de leur pouvoir qui est sans bornes, ils emploient des moyens violents pour se dédommager sur le peuples des sommes qu'ils ont données pour acquérir leur gouvernement. Les plaintes du peuple, qui ne sont pas ordinairement écoutées si elles ne sont soutenues par d'autres présents, obligent les Ministres de la Porte à déposer ces Princes, et à établir en leur place ceux qui leur donnent de nouveaux présents, et il arrive souvent que les peuples étant plus mal satisfaits des derniers que des autres, réitèrent encore des présents pour les faire déposer et pour faire rétablir les premiers,

Ces changements arrivent encore sans aucune plainte des peuples et, quand même un de ces Princes agirait sans aucun sujet de reproche, il n'est pas sûr d'être conservé, et un autre qui offrira quelque somme considérable pour occuper sa place l'obtiendra en en les faisant déposer, sans autre formalité, à moins que celui qui est en exercice ne donne plus que son concurrent, et il arrive même qu'après que les Turcs ont établi le dernier pour avoir l'argent qu'il offre, ils rétablissent l'autre peu de temps après par la même raison.

Quand le Grand Seigneur fait un Prince de Moldavie, il lui donne des lettres patentes. Les Turcs les nomment *Ferman*, et, en arrivant, un notaire Turc qu'on nomme *Dyvan Effendi*, en fait la lecture en présence de *Boïers* ou nobles du pays. On garde ces lettres dans les archives; mais il n'est pas facile ici de savoir comment elles sont conçues.

Le Grand Seigneur donne au nouveau Prince pour marques extérieures de sa dignité, un cheval avec son harnais, une veste ou kaftan, un bâton de commandement, un sabre, un étendard et un bonnet fort élevé orné de plumes d'autruche blanches relevées.

Lorsque le Prince doit faire sa première entrée dans Jassy, on a soin de bien meubler son palais. Les Boyers s'assemblent, le Prince va droit à l'église; il y est reçu par le Métropolitain assisté des Evêques qui se trouvent auprès de lui, et suivi de son clergé. Aprés avoir dit quelques oraisons pour le Prince, on le mène en ordre dans son palais au son de plusieurs instruments. Après qu'il y est arrivé, les Boyers lui baisent la main et le bas de sa robe. Le peuple fait des acclamations et on fait plusiurs décharges de mousquéterie.

La province de Moldavie paie au Grand Seigneur un tribut réglé de la somme de 240 bourses, de 500 écus chacune, que le Prince a soin de recevoir et de faire tenir

à la Porte. Ce tribut est établi depuis qu'un Palatin de Moldavie qui se nommait Bogdan, s'étant soustrait à l'obéissance de la Pologne, se mit sous la protection du Grand Seigneur, à condition de lui payer chaque année la dite somme.

Il n'y a aucune place forte dans la Moldavie, ni aucune sorte de troupes entretenues par le Grand Seigneur.

Il n'y a point d'officiers turcs, soit de guerre, soit de justice, soit de finances. Il n'y a qu'un Résident que le Prince regarde avec beaucoup de raison comme un inspecteur de ses actions, et le Grand Signeur n'y a jamais mis aucune sorte d'*imposition*; mais, outre les 240 bourses dont il a été parlé, la province lui donne chaque année 150 bons chevaux.

Outre la religion grecque, on y pratique publiquement et en pleine liberté, l'exercice intérieur et extérieur de la religion catholique du rite latin et celui de l'Arménienne, les processions au-dehors du Très-Saint Sacrement pendant le jour et l'octave de sa fête et les autres fêtes de grande solennité, lorsqu'on le porte aux malades et les enterrements en plein chant, en musique et au son des cloches.

Je ne l'ai pas cru moi-même jusqu'à ce que j'en ai été assuré par les informatios que j'ai eues sur ce sujet du R. P. Chrisophle Wienzchowsky, Jésuite, lequel, après avoir rempli avec dignité pendant dix-huit années consécutives les fonctions d'un véritable missionnaire dans la ville de Jassy et dans tous les autres lieux de la Province de Moldavie, est revenu dans un âge extrêmement avancé pour prendre du repos à Leopol, où il est actuellement.

Il y a quelques catholiques qu'on prétend venir des anciens Saxons et quelques Hongrois; mais ils sont en très-petit nombre.

Il y a dans la Moldavie un évêque du rite latin; le Roi de Pologne le nomme et ce Prince le choisit alternativement parmi les religieux des ordres de St. Dominique. C'est la seule marque qui reste de l'ancienne domination de la Pologne sur cette province. La pauvreté de cet Evêque le met à couvert de tout soupçon de la part des Turcs: il n'a effectivemeut aucun revenu ni aucune juridiction que sur le petit nombre de missionnaires qui y résident, et il tire sa subsistance des bienfaits incertains du Roi et de la nation polonaise. Celui qui possède présentement cette dignité se nomme le R. P. Lubiniewski, de l'ordre de St. Dominique. C'est un prélat d'un mérite singulier. Il possède toutes les qualités nécessaires à un Evêque, et il parle parfaitement bien toutes sortes de langues et principalement la française. Cet Evêque faisait anciennement sa résidence dans la ville de Bacchow, située sur la rivière Bystrycza. Il y avait un palais episcopal assez commode, bâti dans la forme d'un monastère et une belle église fermée d'une muraille qui suffisait pour leur sûreté. Tout est présentement ruiné et il n'est resté aucune trace de l'église ni du palais, et cet évêque est obligé de faire sa résidence ordinaire dans la Pologne.

Les Grecs ont dans cette Province un Métropolitain ou Archevêque et trois Evêques.

Le lieu du siège de l'Archevêque est *Soczaw*, là où les Princes de Moldavie faisaient anciennement leur résidence ordinaire; mais depuis que les Princes l'ont transféré à Jassy, l'archevêque y demeure aussi, afin d'être toujours auprès d'eux.

Le premier Evêque tient son siège dans la ville de *Husze*, que les Moldaves nomment Wladyka.

Le second la tient dans la ville de *Radeuce*.

Et le troisième dans celle de *Pétreuce*.

Cet Archevêque et ces Evêques dépendent tous immédiatement du Patriarche de Constantinople. Ils sont établis et déposés par la seule volonté du Prince de Moldavie, sans que le Grand Seigneur en prenne aucune connaissance.

Lorsque le Prince les établit, il leur donne lui-même la crosse et l'Evêque lui baise la main.

Et lorsqu'il les dépose, il fait ordinairement reprendre la crosse par quelqu'un de ses officiers. On n'observe point d'autre formalité.

Il n'a pas été possible d'être certainement informé de la forme qu'on observe

dans la consécration de ces Evêques, si elle se fait simplement des uns par les autres, ou s'il est nécessaire d'avoir le consentement ou l'approbation du Patriarche de Constantinople. Il y a cependant beaucoup d'apparence qu'il n'y en a point d'autre que celle du rite grec.

Il n'y a point de chanoines parmi les Grecs, mais il y a des archiprêtres qu'on nomme *Protopopes*.

Il y a des Archimandrites on Abbés que les Moldaves nomment *Jegurmeni*. Ils sont tous établis par le Prince de Moldavie.

Il y a des paroisses et des curés pour les gouverner; on les nomme *Pop;* ceux-ci sont tous mariés. Ils sont chargés du soin d'administrer à leurs paroissiens les sacrements du baptême, de la pénitence, de l'eucharistie, du mariage et même celui de la confirmation.

Il n'y a point dans toute l'Eglise grecque d'autre ordre religieux que celui de St. Basile. Il y en a un grand nombre dans la Russie Polonaise qui sont tous réunis depuis le commencement de ce siècle à l'Eglise Romaine. Ceux dont il est présentement question sont schismatiques. Les Moldaves nomment ces religieux *Kalugieri* Il y en a une très-grande quantité dans la Moldavie. La plus grande partie de leurs monastères sont dans les montagnes ; leurs supérieurs ont presque tous le titre d'abbé ou d'archimandrite oú de *Igumeni*, qui signifient la même chose

Parmi ce grand nombre de monastèr.s, il y en a qui sont soumis au Patriarche de Constantinople, d'autres à celui de Ierusalem, d'autres à celui d'Alexandrie et d'autres à celui d'Antioche, chacun observant fidèlement à cet égard la règle qui a été établie dans le temps de leur fondation L'habit de ces religieux est entièrement semblable pour la couleur et pour la figure à ceux des Bénédictins, avec cette différence que les Basiliens ne rasent point leur barbe, qu'ils ne coupent point leurs cheveux, qu'ils ne portent point de scapulaire et que leur capuce est beaucoup plus ample Tous leurs abbés sont réguliers et ne sortent que rarement de leurs monastères. Leur habit est violet, et ils portent presque tous la croix et l'on ne peut point élire un Evêque qu'on ne le choisisse parmi ces religieux.

Leur forme de vie est différente entre eux quant à l'austerité, de la manière a peu près que dans l'ordre de St. François entre les capucins, les cordeliers et les autres religieux du meme ordre.

Il y a dans la Moldavie des missionnaires de l'ordre de St. François, mais en très-petit nombre; la congrégation *de propaganda fide* fournit à leur subsistance.

Il y a aussi des Jésuites missionnaires qui ont leur résidence dans Jassy. Ils y ont une école dans laquelle ils n'ont que les plus basses classes

Il y a aussi dans Jassy une église arménienne dont la juridiction appartient de droit à l'archevêque de Leopol de cette nation. Il est à propos de remarquer sur ce sujet que, dans la ville de Léopol, il y a un archevêque de l'église latine qui est le second Sénateur de la République de Pologne, un Evêque de l'Eglise grecque et un archevêque arménien. Chacun de ses Prélats a son église particulière. Il gouverne son diocèse et exerce sa juridiction sur les Eglises et les peuples de son rite indépendamment l'un de l'autre. L'archevêque arménien est Métropolitain de toute la Pologne, de toute la Lithuanie et Evêque de Moldavie pour la nation arménienne. Il est parfaitement réuni à l'Eglise Romaine; et comme son Eglise, qui est dans Jassy, persévère dans le Schisme, je ne sais pas si cette raison ne l'aura point porté à recourir à une autre juridiction. Quoiqu'il en soit, il n'y a point dans la Moldavie d'autre exercice public de Religion que celui de l'Eglise latine, de l'Eglise grecque et de l'Eglise arménienne. Les Turcs n'y ont pas même de mosquée publique, et ils pratiquent les exercices de leur secte en particulier.

Il y a aussi des hérétiques dans la Moldavie : ce sont des restes des demi-ariens, des Euthichiens et des Marcionites; mais ils se cachent tous sous le nom d'Arméniens, afin de n'être pas inquiétés par les Turcs.

Il n'y a point de collèges et, dans les écoles, on enseigne seulement à lire et à écrire en Grec et en Esclavon. C'est toute la science qu'on exige d'un Pop. Il y a cependant de savants parmi les Religieux de l'ordre de Saint Basile; mais leurs études se font seulement dans l'intérieur de leur maison.

Il n'y a point d'imprimerie ni de manufactures, ni aucune connaissance des arts libéraux ou mécaniques.

Tout leur commerce est des chevaux qui ne sont pas communément d'une taille ni d'une beauté extraordinaires, mais qui sont très-bons;

Des bœufs, dont on envoie une grande quantité dans la Silésie par la Pologne;

Du miel, dont on compose une liqueur qui enivre lorsqu'on en boit trop et dont on voit souvent de malheureux effets dans la Pologne;

Et du vin que l'on ne saurait trouver bon, lorsque l'on est accoutumé à celui de Hongrie.

La province n'a point de monnaie qui lui soit particulière, et celle qui a cours dans la Pologne y est reçue.

Le seul monument d'antiquité qu'on puisse remarquer dans cette province est sur une montagne près de la ville de *Kotmar*, où l'on voit les ruines d'un ancien château dans lequel la tradition marque que Catilina a demeuré pendant son exil, et on la nomme encore aujourd'hui *la montagne de Catilina*.

Pour ce qui est de singularités de nature, il y a des salines souterraines qui fournissent du sel en grande abondance, et on trouve sur une montagne qu'on nomme *Pekora* une liqueur épaisse, qui est très-utile aux tanneurs pour la préparation des cuirs, et dont on se sert aussi pour oindre les essieux des charriots et des carrosses. Il n'y a point de mines de métaux, ni de minéraux, ni d'eaux minérales.

Il n'y a point d'animaux ni d'arbres qui soient particuliers au pays.

Les paysans y sont dans une très-grande abondance et le sol produit une assez grande quantité d'herbes médicinales que les étrangers vont souvent cueillir avec soin. La terre est presque couverte d'absinthe.

Les habits des gens du pays sont entièrement semblables à ceux des Polonais, et il n'y a point de différence que dans la coiffure des femmes que les Polonaises portent suivant la mode française; celle des autres est d'une mousseline fort fine que quelques-unes laissent pendante indifféremment sur les côtés et par derrière jusques à la ceinture, et d'autres la retroussent autour de leur tête avec plusieurs plis sans aucune règle et que quelques-unes savent tourner agréablement. Elles observent cependant dans leurs habits plus de modestie que de luxe, et les habits des riches ne sont distingués de ceux des autres que par la finesse des étoffes.

La langue qu'on parle dans la Moldavie et dans la Valachie est composée de latin et d'italien corrompus, et ceux qui ont quelque connaissance de ces deux dernières langues trouvent dans les autres quelques mots entiers de celles-ci et quelques autres qui y ont du rapport. Il semble que cette seule raison suffirait pour persuader que ces peuples viennent effectivement des exilés des Romains, quand même on voudrait douter de la tradition.

Ils n'en ont point d'autre dans leurs affaires de commerce et de justice; ils se servent seulement de la grecque et de l'esclavonne dans l'office de l'Eglise.

Il y a des tribunaux de justice que l'on nomme *Dywan*. Le principal est celui où le Prince préside. Il prend ordinairement quelques-uns des Boiers pour l'assister. Il n'y a ni avocats, ni procureurs pour plaider les causes. Les parties disent elles-mêmes leurs raisons, sur lesquelles le Prince prononce sa sentence. On ne l'écrit jamais, et on n'a point des registres pour en conserver le souvenir, et elle est exécutée dans le même moment qu'elle est prononcée.

Il y a deux autres tribunaux de justice nommés par le Prince; l'un dans la partie supérieure, et l'autre dans la partie inférieure de la province qu'on nomme aussi Dyvan et desquels on peut appeler à celui du Prince qu'on nomme le Grand Dywan.

Il y a plusieurs familles nobles, mais elles n'ont point de titre de distinction, et les titres de Comte, de Marquis, de Baron, y sont entièrement ignorés.

Il n'y a rien qui réponde aux terres, titres, fiefs, ni à quoi que ce soit de semblable.

On observe dans les baptêmes d'avoir un grand nombre de parrains, et l'on en prend un pareil nombre dans les mariages. On les nomme *Manaszy.* C'est tout ce qu'il y a de singulier.

Jusques à présent, il n'a pas été possible d'acquérir une connaissance plus exacte que celle-ci de ce qui regarde ce pays, ni de ce qu'il y a de plus curieux.

Anciennement, les Princes de Moldavie avaient une milice réglée. Ils entretenaient des régiments allemands et polonais, et la Province entretenait aussi un corps considérable de cavalerie. Les choses étaient dans cet état dans le temps qu'Aaron, Mohila, Jérémie, Etienne le Grand, dit le bon, et Basile le Grand ont gouverné cette province, Mais, présentement, il n'y a plus de milice réglée pour la garde de la province. Le Prince a seulement pour sa garde particulière quelques compagnies d'infanterie qu'on nomme *Semeni* et *Darabani*, et une compagnie de Cosaques qui sont logés dans des casernes dans la cour de son Palais. Il y a aussi quelque cavalerie en petit nombre, dispersée dans des villages voisins des frontières, que la Province entretient. On les nomme *Kalaraszy* et, lorsque le Prince a ordre d'assembler les milices du pays pour suivre l'armée turque, elles ne sont ordinairement employés qu'à enlever les chevaux de ennemis à la pâture, ce qu'elles savent faire avec beaucoup d'adresse et de diligence, et à préparer les chemins.

Le Prince de Moldavie n'a point de revenu fixe; il prend ce qu'il veut ou ce qu'il peut sur les salines, sur les passages, sur les vignes, les moutons, les cochons, le miel, les fruits et les poissons. Et ce sont les violences qui se commettent souvent dans ces occasions qui donnent lieu aux plaintes du peuple, qui sont la juste cause de leurs fréquentes dépositions.

Les Officiers de la Province sont:

Le *Logofet mare*, ou grand chancelier,

Les deux *Bans*, ou juges de la partie supérieure et de la partie inférieure de la Province,

Le *Postelnik mare*, ou grand Maréchal,

Le *Wisternik mare*, ou grand Trésorier,

Le Second trésorier,

Le *Spatar*, ou porte-épée,

Le Général de la cavalerie de la Province,

Le *Péharnik*, ou grand Echanson,

Le *Stolnik*, qui a soin de faire couvrir la table,

Le *Medelnicier*, ou écuyer tranchant,

Le *Zytnicier*, ou intendant des revenus,

Le *Suldzier* qui est chargé de faire distribuer les viandes aux officiers, aux troupes et aux étrangers qui viennent avec quelque commission.

Le *Pitar*, ou Panetier,

Le *Kupar mare*, ou sommelier.

L'armasz dont la fonction est de se déclarer partie et de faire exécuter les sentences, principalement dans les affaires criminelles, et qui a l'inspection sur toutes les prisons.

Les principaux officiers dont la maison du Prince est composée sont:

Le *Kamaran mare*, ou Chambellan; il a aussi l'Inspection sur les revenus du Prince;

Le 1er et 2e *Logofet* ou référendaire. Ce sont eux qui reçoivent les requêtes et qui en font le rapport.

Le *Uszer*, ou huissier qui est chargé d'introduire les Turcs envoyés par la Porte avec telle commission que ce soit;

24 Officiers dépendant du Grand Maréchal qui doivent toujours être auprès du Prince;

Environ 30 Pages;

Le *Komis*, ou grand écuyer;

Six sous-écuyers.

Les autres officiers ou domestiques sont à peu près comme partout ailleurs.

Jusques à présent, les soins qui ont été employés pour acquérir une carte particulière du pays ont été inutiles. L'on continuera autant qu'il sera possible. Cependant, on n'a pas appris qu'il y ait d'autres lieux considérables que ceux dont il est fait mention dans ce mémoire.

Les principales rivières de Moldavie sont le Dniestr et le Pruth. Elles ne sont pas navigables.

L'usage des armoiries est établi dans la Moldavie. L'origine de celles de la Province a été rapportée, mais il n'a pas été possible de la savoir suivant les règles du Blazon, il est cependant certain que c'est une tête de buffle et que l'écu est entouré de plusieurs lettres grecques qui marquent le nom et les titres de celui qui la gouverne, et la chose est assez en usage parmi les peuples de l'Orient et une partie de ceux du Septentrion. Il n'est permis qu'aux Princes de les porter, et ils n'en ont point d'autres pendant le temps de leur gouvernement.

Les villes ni les seigneuries n'en ont point. Il n'y a que les familles particulières qui en aient.

Il est impossible, lorsqu'on est renfermé dans la Pologne, d'acquérir les mêmes connaissances sur la Valachie que sur la Moldavie. Celle-ci, qui est située sur la droite route de Pologne à Constantinople, est continuellement fréquentée par les Grecs, les Arméniens et les Juifs qui sont établis dans la Russie polonaise et dont le principal commerce est avec la Turquie.

Il n'y en a point entre la Pologne et la Valachie; celui de cette province est avec la Hongrie, la Transilvanie et les provinces dont elle est environnée, qui sont sous la domination des Turcs. On peut cependant assurer qu'on y observe les mêmes règles que dans la Moldavie, touchant le Gouvernement ecclésiastique, politique et militaire. Mais elle est beaucoup plus peuplée, plus abondante et plus riche, et le Prince qui la gouverne plus puissant que l'autre. Il se nomme *Constantin-Brada-Brankowa*. Il y a 27 ans qu'il est établi. Il est de ma connaissance que, depuis 9 ou 10 ans, on a voulu le déposer deux ou trois fois; mais les commissaires turcs l'ont toujours trouvé environné de vingt mille hommes qui les ont empêchés de rien entreprendre. Il a trouvé depuis le moyen de se maintenir par des sommes considérables d'argent, et les Turcs y trouvant le même avantage que celui qu'ils pouvaient espérer de ceux qui lui auraient succédé, aiment mieux le laiser que d'envoyer une armée pour le déposer, sans quoi il leur serait difficile d'y réussir.

DCXXII.

Copiă după epistola marelui cancelar al Aulei otomanice, scrisă princi- 1712.
pelui Brâncovénu în limba turcéscă și privitóre la titlul de principe al Sacrului Imperiŭ Roman.

(Vol. 51, D.)

1712.

Copia Epistolae Magni cancellarii Aulæ ottomanicæ ad Principem Vallachiæ decollatum Joannem Bassarabba, ex Turcica lingua in latinam translata, quæ epistola fuit scripta anno 1712, tempore autummali secundum ceram turcicam anno 1123 Luna Regep.

Relatum nobis est quod, vi pecuniae, princeps factus es sic dicti Romani Imperii, et mœror certe, quod ignoras Romanum imperium esse hodiernum Ottomanicum, cujus et princeps, quod per longam seriam successivam Imperatorum veterum a Magno scilicet Constantino ad nos usque rite pervenit secundum historicos sacros atque profanos cujuslibet nationis.

Quod vero sibi Caesar Germanorum attribuere conatur, quod sit Imperator Romanus, est falsissimum. Nam primo Carolus sic dictus Magnus illegitime est promulgatus Imperator Romanus a Pontifice Romano sic dicto; dum veri Romani Imperatores actu regnabant in Oriente ut et in parte Europae; sed Pontifex, astutia ambitionis suae inductus, Carolum istum decepit et misit in Galliam de Germania, ut ipse possideret Romam.

Scimus quidem Evangelium vestrum christianum Ecclesiasticis vestris attribuere potestatem remittendi vobis peccata, sed creare Imperatores non imò hoc Evangelio vestro contrarium esse. Ergo, non fuit Imperator Romanus legitimus Carolus sic dictus Magnus. Secundò, omnes, secundum veras historias, sciunt qualem Aula Austriaca habuerit successionem in falso illo et Pontificio Imperio Romano.

Qua propter verum Romanum Imperium est hodiernum Ottomanicum acquisitum per gladium divinum ob dissensionem Christianorum atque ambitionem et vanam gloriam Ecclesiasticorum vestrorum, prout potestis videre vosmet ipsi in Historiis vestris. Imò ipsa Roma nostra est, quia sedes fuit antecessorum nostrorum et ac tu eris breviter noster, impleto tempore coelitús destinato.

DCXXIII.

Constantinopole, 22 Febr. 1713.

Des Alleurs către Rege despre venirea în Moldova a regeluĭ Stanislas Lecinski.

(Vol. 52. D.)

Constantinople, le 22 février 1713.

Sire,

. . . .

On assure que le Roi Stanislas le douzième s'était rendu de Poméranie en Moldavie pour joindre le Roi de Suède. Il y a été reconnu, arrêté avec sa suite et pourrait être conduit au château d'Akkirman, sur les bruits répandus des troubles qu'il y avait à Bender.

Mavrocordato, Prince de Moldavie, en a donné avis à la Porte, et il est à croire qu'il sera aussi invité de venir à Andrinople. Il me paraît que ce Roi ne pouvait se trouver sur les terres de cet Empire dans un temps plus propre pour déterminer les Turcs à faire entrer une armée en Pologne, pour y faire rentrer ce Prince, conjointement avec le Roi de Suède.

. . . .

DCXXIV.

Adrianopole, 31 Marte 1713.

Des Alleurs către Rege, despre mânia luĭ Carol XII în contra luĭ Nicolae Mavrocordat, Domnul Moldoveĭ, în cestiunea trecereĭ luĭ Stanislas Lecinski prin Moldova.

(Vol. 52. D.)

Andrinople, le 31 Mars 1713.

Sire,

. . . .

Le Roi de Suède, ayant appris que le Roi Stanislas venait le joindre à Bender, envoya le prier de s'en retourner, mais il fut arrêté par le Prince de Moldavie qui, craignant le ressentiment du Roi de Suède et qu'il ne le fit changer, m'a fait prier de lui représenter qu'il ne s'y était porté que par un ordre exprès du Grand Seigneur et pour la sûreté de ce Prince; j'en ai informé le Roi de Suède, aussi bien que des protestations qu'il fait d'être entièrement dévoué à son service, mais la foi grecque est suspectée depuis longtemps.

. . . .

DCXXV.

Estras dintr'o scrisóre cu data din Bucuresci, 26 Maiŭ 1713, şi privitóre la Regele Suediei şi la ordinile primite de la Pórtă de principele Brâncovénu. Bucuresci, 26 Maiŭ 1713.

(Vol. 10, S. D.)

Sin'adesso non è fatto un Supremo Visire, e la Porta non hà preso nemeno ancora veruna risoluzione fissa toccante le sue intrapese. Si crede pure probabilmente, che la pace seguirà trà la Porta et il Czaro, et si parla ancora di mandar il Re di Suezia a Salonichio se non vuol partir presto. Il Serenissimo Principe nostro hà havuto ordine dalla Porta di mandar di questa provincia quantità di carri, d'operari e di murari in Moldavia, a lavorar alla fabrica della fortezza de Chotczin, luogo distante due giornate da Jassy e d'un hora solamente dalli confini di Polonia, della quale li Turchi vogliono fare una piazza d'armi e munirla di presidio turchesco. Il quale deve dar sospetto alla Polonia.

DCXXVI.

Scrisóre privitóre la călĕtoria regeluĭ Stanilas Lecinski prin Moldova la Bender. Adrianopole, 1 Iuniŭ 1713.

(Vol. 10, S. D.)

Andrinople, le 1 Juin 1713.

Monseigneur,

. . . .

Ce que Votre Excellence me marque des sentiments du Roy Stanislas à son égard me surprend beaucoup. Je n'ay rien entendu jusques à présent sur ce sujet. Ce Prince avoit pris la résolution de venir de Bender à l'insu et contre le sentiment du Roi de Suède, qui depescha un exprès pour le prier de retourner sur ses pas aussitôt qu'il eût appris qu'il estait en chemin. Monsieur Anthouard fust chargé de cette commission. Il rencontra ce Prince à quelques milles de Cronstadt; mais quelque instance qu'il pust faire, il ne put le détourner de poursuivre son voyage jusques à Jassy où estant arrivé dans le temps des troubles de Bender, il fust arresté par le Prince de Moldavie.

Je suis bien informé que le sujet de son voyage ne regardait que quelques négociations qu'il avait entamées avec la Pologne.

Ce Prince se trouve à Bender dans une situation très-fâcheuse et sans avoir jusques à présent receu le moindre secours de la Porte. Ses affaires suivront vraisemblablement le sort de celles du Roy de Suède qui a esté très-vivement touché de son arrivée.

. . . .

DCXXVII.

Constantinopole, 15 Iuniŭ 1713.

Des Alleurs către Rege, despre greutăţile călĕtorieĭ luĭ Carol XII prin Polonia în ţéra sa.

(Vol 42, D.)

Constantinople, le 15 Juin 1713.

Sire,

. . . .

Je prévois que, quand le Roi de Suède sera sur la frontière, on fera naître mille obstacles pour son passage avec le nombre de troupes que ce Prince demande; surtout, s'il est vrai, comme on l'assure, que le Général Scheremetof est sous Kiovie avec un corps considérable de Moscovites, et qu'il y en a un autre vers Azac, comment les Turcs feraient-ils marcher leur armée au travers de la Pologne pendant que ces corps pourraient venir sans opposition sur le Danube et peut-être plus loin, par le moyen des Moldaves et des Valaques, qui leur donneraient volontiers la main? Peut-être encore que, quand les Moscovites et les Polonais verront le Roi de Suède sur la frontière, ils feront des offres à Porte qu'elle sera bien aise d'accepter. Ce prince se trouverait pour lors dans un plus grand embarras qu'il n'a encore été, ne doutant pas que, si les Turcs s'accommodaient sur la frontière, ils ne l'abandonnassent en lui déclarant qu'ils ne peuvent plus le garder chez eux. Que sait-on même, s'ils le gardaient après cela, si ce ne serait pas pour lui demander les sommes qu'ils lui ont fournies depuis qu'il est entré dans cet Empire?

. . . .

DCXXVIII.

Bender, 8 August 1713.

Scrisórea locotenentuluĭ-general Spare, privitóre la călĕtoria Regeluĭ Suedieĭ.

(Vol 10, S. D.)

Le Lieutenant-Général Spare à March, à 2 milles de Bender, le 8 août 1713

. . . .

J'aurai l'honneur d'accompagner Sa Majesté Polonaise jusqu'à Jassy, dont nous sommes éloignés d'environ 15 milles, pour voir la manière dont tout se conduira. Le Chan des Tartares et le Bacha Abdj m'ont asseuré que, quand les troupes qui sont à Saxia, seront arrivées à Chokzin, l'armée ottomane sera de plus de 200 mille hommes. Il paraist que les Turcs agissent avec ardeur, et je crois qu'avec l'aide de Dieu, on peut espérer une heureuse réussite.

. . . .

Le Roy de Suède, nostre maître, est encore à Andrinople auprès du Grand Seigneur, et il y demeurera jusqu'à ce que les succès du Roy Stanislas lui ayent applani le chemin pour retourner dans son royaume.

DCXXIX.

Estras dintr'o scrisóre a Locotenentuluĭ-general Spare (de la Bender din 30 August 1713) privitóre la mersul armateĭ turcescĭ spre Prut şi la întrevederea regilor Carol XII şi Stanislas Lecinski. Bender, 30 August 1713

(Vol. 10, S. D.)

Vous aurez sans doute receu ma dernière lettre avec les nouvelles de la marche de l'armée turque que j'ay suivie jusqu'au Pruth, où estoit le rendez-vous de toute l'armée et l'artillerie qui estoit de 170 canons de toute sorte. La marche continue sous le commandement du Ham et d'Abdj-Pacha à Chokzin. Vous ne devez point être alarmé de ce que le Roy Stanislas est revenu icy: c'est pour conférer avec notre Roy. Ils doivent s'aboucher à Monaster, lieu sur le Danube, et après le Roy Stanislas s'en retournera à l'armée. Voilà toute l'affaire. Les ennemis l'expliqueront tout à travers; mais le temps fera voir qu'ils se trompent dans leur opinion. Le Roy nostre maître a eu la fièvre, mais, grâce à Dieu, Sa Majesté se porte bien à présent.

. . . .

DCXXX.

Scrisóre privitóre la licenţiarea trupelor din Moldova şi la şederea luĭ Carol XII la Demotria. Constantinopole, 27 Decem. 1714.

(Vol. 10, S. D.)

Constantinople, le 27 Décembre 1714.

. . . .

On disait que le Chiaou-Bacha envoyé en Moldavie y portait des ordres pour licencier la plupart des troupes, et que le Bacha Abdj resteroit à Chokzin en qualité de Gouverneur de cette place.

Le Roy de Suède auroit souhaité de demeurer en quelque lieu près du Danube, mais il est obligé de rester à Démotria où on lui fournit des vivres et point d'argent.

. . . .

DCXXXI.

Constanti-nopole, 7 Iuniŭ 1714.

Scrisórea luĭ Des Alleurs, privitóre la ura ce esistĕ între clerul grec şi clerul latin.

(Vol. 53, D.)

Constantinople, le 7 Juin 1714.

Monsieur,

. . . .

Je vois encore les difficultés qu'il y aura de concilier les Religieux latins avec les Grecs qui ont les uns contre les autres une haine implacable et une méfiance réciproque, qui ne saurait finir que par une sincère réconciliation qui ne peut arriver si Dieu n'y met sa toute-puissante main. Le Patriarche de Jérusalem est présentement en Moldavie; il se tient un peu à l'écart, à cause des grandes liaisons qu'il a toujors eues avec le Prince de Valaquie déposé. Il m'envoie souvent faire des compliments par son neveu, en me faisant assurer qu'il sera ici dans un mois et qu'infailliblement nous terminerons toutes nos affaires ensemble, pourvu que le Sieur Jean Marie Maunier ni aucun Drogman ne s'en mêlent. Je le verrai, je l'écouterai; mais j'aurai plus de foi à ses actions qu'à ses paroles, ayant appris ici à ne croire tout au plus que le quart de ce qu'on me dit et les trois quarts de ce que je crois voir.

Je suis etc.

Signé: *des Alleurs*.

DCXXXII.

Constanti-nopole, 3 Septem. 1714.

Des Alleurs către Rege, despre omorul luĭ Constantin Brâncovénu şi al fiilor sĕĭ.

(Vol. 53, D.)

Sire,

Constantinople, le 3 Septembre 1714.

. . . .

Après l'audience que le Grand Visir donna à l'envoyé de Suède, ce Prince vint s'embarquer dans ses caïks pour aller dans un des sérails qu'il a vers le canal de la Mer Noire. On lui donna sur le bord de la mer le spectacle de voir couper la tête à quatre fils et à un parent du Prince de Valaquie, en la présence de ce malheureux prince qui souffrit ensuite le même supplice. On leur proposa à tous leur grâce, s'ils voulaient embrasser la religion mahométane, ce qu'ils refusèrent tous constamment, excepté le dernier des enfants qui, ayant vu couper la tête à ses trois frères, proposa de se faire Turc, ce qu'on fut rapporter au Grand Seigneur qui répondit qu'on lui coupât la tête comme aux autres, puisqu'il n'y avait que la peur du supplice qui le fit changer de foi, ce qui fut exécuté. On les exposa tous après l'exécution à la porte du Sérail. Les

Turcs même ont trouvé beaucoup de barbarie et de férocité dans cette action, disant que les enfants de ce Prince n'avaient eu aucune part aux fautes du père qu'on accuse d'avoir donné des vivres aux Moscovites dans le temps qu'ils étaient sur le Pruth, d'avoir fait sortir l'argent hors de cet empire, de l'avoir envoyé à Venise, à Vienne et en Transilvanie, et d'avoir tyrannisé les sujets du Grand Seigneur pour en tirer des sommes considérables. Ils ont tous souffert plusieurs fois la question avant de mourir. On a vendu publiquement leurs meubles et leurs hardes, jusqu'à leurs chemises, et pour conclusion, on a, deux jours après, fait étrangler leurs femmes qu'on a fait jeter ensuite dans la mer.

. . . .

DCXXXIII.

Des Alleurs către Rege, despre plecarea Regeluĭ Suedieĭ de la Demotica spre ţéra sa, şi despre causele nefericirilor luĭ. Constantinopole, 26 Octom. 1714.

Constantinople, le 16 Octobre 1714.

Sire,

Enfin, le Roi de Suède est parti de Demotica le 1er de ce mois. Il doit se rendre sur le Danube en 14 jours de marche. Il traversera ce fleuve à Oroutzik ou Rouzic, il passera de là en Valaquie, en Transilvanie et en Hongrie. On croit qu'après avoir quitté la frontière de cet Empire, ce Prince passera incognito les Etats de l'Empereur avec peu de suite. Le Seigneur Defiervlle me mande qu'il fera son possible pour accompagner ce Prince dans son voyage afin d'informer Votre Majesté de tout ce qui s'y passera. On assure que le Roi de Suède ne se rendra pas sitôt à Stockholm et qu'il veut assembler un corps d'armée à Stralsund, peut-être qu'il changera de projet quand il sera sur les lieux où il pourra trouver ses affaires autrement disposées qu'il ne les voit de loin.

Il semble qu'on peut attribuer tous les malheurs arrivés à ce Prince à quatre choses:

La 1ère est qu'il a négligé dans sa prospérité de se précautionner contre les revers de la fortune qu'il croyait tenir enchaînée.

La 2ème, d'avoir préféré les conseils d'un Ministre corrompu à ceux d'un sage et fidèle général.

La 3ème de n'être pas sorti de cet Empire après l'affaire du Pruth.

Et la 4ème d'avoir été trop crédule aux vaines et flatteuses espérances qu'on lui donnait ici, qui se sont évanouies aussitôt que l'argent qui les entretenait a manqué.

. . . .

DCXXXIV.

Bucurescĭ, 21 Octobre 1714.

Scrisóre privitóre la sosirea regeluĭ Suedieĭ în Ţéra-Românéscă, şi la pregătirile resboinice ale Turcilor.

(Vol. 54. D.)

À Bucrest, le 21 Octobre 1714.

Le Roi de Suède est arrivé depuis onze jours dans la province de Vallachie, et il est logé dans une maison de campagne nommée *Pitest*, fort peu éloignée de *Bucrest.* Il y restera jusqu'à ce qu'il ait reçu des réponses de Vienne et que sa suite soit arrivée de Bender.

Les otages et ministres moscovites et polachs sont partis pour retourner chez eux.

Les Turcs continuent de faire de grands appareils de guerre. Ils assemblent des magasins de tous côtés, sans que l'on sache contre qui ils les destinent. Ils laissent entendre qu'ils en veulent à Malte, mais l'on craint pour la Morée.

DCXXXV.

Adrianopole, 29 Iuniŭ 1715.

Estras dintr'o scrisóre (de la Adrianopole din 29 Iuniŭ 1715) privitóre la ordinele primite de Domnul Moldoveĭ pentru întărirea cetăţeĭ Hotinuluĭ.

(Vol. 54. D.)

. . . .

L'Hospodar de Moldavie a reçu un rigoureux ordre pour fournir au plustôt le reste qui est nécessaire pour achever entièrement la fortification de Chozym, et le Kan des Tartares a envoyé 12 mille hommes en Morée et 10 mille en Dalmatie. Ces deux corps sont commandés par ses deux frères.

. . . .

DCXXXVI.

Numĕrul şi némul trupelor pe carĭ Sultanul le-a adunat din diferitele ţĕrĭ «ale Rĕsărituluĭ, Apusuluĭ, Norduluĭ şi Suduluĭ» pentru a se slujĭ cu ele pe mare şi pe uscat în contra creştinătăţiĭ.

(Vol. 54, D.)

Liste de toutes les troupes que le Grand Seigneur a tirées de différents royaumes et Pays en Orient, Occident, Septentrion et Midi, y comprises les auxiliaires pour servir contre la chrétienté, tant sur terre que sur mer:

	CONTRE LES IMPÉRIAUX		CONTRE LES VÉNITIENS	
	Cavalerie	*Infanterie*	*Cavalerie*	*Infanterie*
Spahis et Janissaires .	30,000	60,000	»	40,000
Tartares	3,000	3,000	»	»
Wallaques	5,000	4,000	4,000	10,000
Ponachiens	3,000	5,000	2,000	6,000
Badnachiens	1,000	5,000	»	6,000
Arnates	»	»	6,000	15,000
Arabes.	1,000	4,000	10,000	20,000
Egyptiens	1,000	6,000	»	»
Galiléens.	»	»	3,000	4,000
Parquariens.	5,000	24,000	6,000	10,000
Maures.	»	»	»	10,000
Amériquains. . . .	10,000	16,000	5,000	10,000
Afriquains	10,000	20,000	6,000	11,000
Persans	5,000	14,000	3,000	14,000
Brésiliens.	4,000	15,000	6,000	10,000
Chinois	6,000	16,000	4,000	»
Macédoniens	4,000	20,000	3,000	»
Ethiopiens	4,000	16,000	4,000	3,000
Morlaques	1,000	4,000	1,000	»
Asiatiques	3,000	12,000	4,000	2,000
Libiens	2,000	15,000	1,000	2,000
Mésopotamiens . . .	2,000	5,000	4,000	1,000
Laraliens.	»	11,000	1,000	16,000
Arméniens	»	»	7,000	10,000
	100,000	275,000	80,000	200,000
Total	375,000 h.		280,000	

Le tout en tout fait 655,000 hommes.

Cette liste a été communiquée par un nommé Valentin Altman, lequel l'a eue du premier Commis du Grand Commissaire au Conseil de guerre du Sultan, tenu dans son quartier au camp de Werschem, en Valachie. Elle a été inscrite dans la Chancellerie de Belgrade, d'où un espion en a reçu la première copie.

DCXXXVII.

Decembre 1715. Din cheltuelile făcute de Bruë, trămisul Ambasadeĭ francese din Constantinopole, pe lăngă armata Mareluĭ Vizir.

(Vol. 56, D.)

Décembre 1715.

. . . .

Payé pour les ports de lettres reçues et envoyées pendant cette année 1715, en Albanie, Valachie, Moldavie, Crimée, Diarbekir, Mossoul, Babylone, Bassora, Erzéroum et de plusieurs autres endroits de cet empire pour les affaires de la Religion . . . . 122 fr.

DCXXXVIII.

Pera, 12 Nov. 1716. D. d'Usson de Bonnac, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, despre caracterul şi viaţa Sultanuluĭ Achmet.

(Vol. 56, D.)

Péra, le 11 Novembre 1716.

Sire,

. . . .

Sultan Achmet, qui règne depuis 13 ans, est dans la 46ème année de son âge. Il est avare et cruel; il a réduit dans son trésor quasi tout l'argent public, ayant employé pour se satisfaire en cela tout ce que l'avidité et la barbarie peuvent inventer. Il a fait voir particulièrement jusques où il portait ces mauvaises qualités par la mort du Prince de Valachie, auquel il fit couper la tête en sa présence, de même qu'à ses quatre enfants, n'ayant d'autres raisons pour cela que celles des richesses qu'il croyait que cet infortuné vieillard avait amassées dans un gouvernement de 45 ans. Les caractères les plus marqués du Sultan sont la dissimulation et l'inconstance. Il a changé 13 Visirs qu'il a élevés du plus bas étage au maniement des affaires avec la même légèreté qu'il les a privés, ou par l'exil ou par la mort. Il a eu 5 femmes et plusieurs enfants qui sont quasi tous morts du mal caduc. Il ne lui reste qu'un prince de sept ans et une princesse de douze, qui est veuve du dernier Visir.

. . . .

DCXXXIX.

D. de Bonnac către Rege, despre Chanul Tatarilor și relațiunile luĭ cu Pórta. Pera, 21 Nov. 1716.

(Vol. 56. D.)

Péra, le 21 Novembre 1716.

Sire,

. . . .

Le Kan des Tartares avait été rappelé, et on ne doutait point que ce ne fût pour le déposer. Mais ayant envoyé depuis un exprès pour rendre compte de quelque avantage qu'il avait eu sur les Allemands, le Grand Seigneur lui a envoyé ordre de passer l'hiver en Valachie et lui a fait présent d'un sabre garni de diamants et d'une veste de marte zibeline.

. . . .

DCXL.

D. de Bonnac către Rege, despre numirea luĭ Ion Mavrocordat în Valachia și despre aceia a luĭ Grigore Ghica în funcțiunea de prim-dragoman al Porțeĭ. Pera, 24 Decem. 1716.

(Vol. 56, D.)

Péra, le 24 Décembre 1716.

Sire,

. . . .

Il y a eu un autre changement à la Porte causé par l'enlèvement que les Allemands ont fait de Mavrocordato, Prince de Valaquie. On a nommé son frère pour lui succéder et on a choisi pour remplir la place de premier Drogman de la Porte que celui-ci occupait, *Gregorasco Guican*, petit-fils du vieux Mavrocordato. Mavrocordato est enfin parti, après bien des incertitudes sur l'effet de sa nomination. Le Kan des Tartares à qui on avait fait des présents depuis peu de temps, a été aussi déposé, sans doute pour n'avoir pas bien fait son devoir dans l'irruption des Allemands en Valaquie. On a choisi pour lui succéder Devlet Guiray, prince âgé de près de 50 ans, qui n'a pas encore gouverné et qui demeurait retiré à un endroit appelé Yambol, à 18 lieues d'Andrinople. (*)

Je ne sais si, après tous ces changements, on en viendra sérieusement au rétablissement des affaires. Cela est fort nécessaire y ayant beaucoup à travailler pour les mettre dans un état à pouvoir résister aux forces des Allemands.

. . . .

(*) Les principaux des Tartares refuseront de recevoir ce Kan.

DCXLI.

Adriano-pole, 13 Febr. 1717.

Scrisórea d-luĭ de Bonnac privitóre la numirea unuĭ alt Chan în locul luĭ Devlet-Ghirai pe care Tătariĭ nu voiaŭ să-l priméscă.

(Vol. 57, D.)

Andrinople, le 13 Février 1717.

Monsieur,

Comme je crois que le vaisseau qui doit porter les dernières lettres que j'ai écrites au Roi n'est pas encore parti, je profite de ce retardement pour vous marquer les nouvelles courantes, n'ayant rien à ajouter à ce que j'ai écrit à Sa Majesté sur les affaires par mes dernières lettres.

. . . .

Les principaux des Tartares ont refusé de recevoir pour leur Kan Devlet Guiray que la Porte avait nommé. Ils ont envoyé ici une députation pour en demander un autre. La Porte a résisté quelque temps, mais voyant enfin qu'elle ne tirerait aucun service des Tartares si elle ne leur donnait satisfaction, elle a pris le parti de nommer Sultan Seadet Ghirai. Celui-ci, qui a vu le Grand Seigneur avec les cérémonies accoutumées, et est parti le 11 février, est fils de Sultan Sélim qui a été Kan des Tartares. Il a lui même servi de Galga ou de premier Ministre a' ses prédécesseurs. C'est un homme de 40 ans qui paraît avoir de l'esprit; je lui ai envoyé faire compliment, et en même temps je lui ai fort recommander la mission du Père du Ban. Il a répondu avec beaucoup de politesse au compliment.

. . . .

DCXLII.

Adriano-pole, 19 Marte. 1717.

D. de Bonnac către Rege, despre unirea corpurilor moldovene, muntene și tătăresci cu armata mareluĭ Vizir.

(Vol. 57, D.)

Andrinople, le 19 Mars 1717.

Sire,

. . . .

L'armée du Kan des Tartares sera jointe à celle du Grand Visir avec les troupes des Princes de Valaquie et de Moldavie. Le Comte Bersenj est parti depuis quelques jours pour se rendre sur le Danube et travailer à former un corps de troupes, suivant les conventions qu'il a faites avec les Ministres de la Porte. Les autres généraux hongrois travailleront sous ses ordres à différents endroits.

. . . .

DCXLIII.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ Lenoir, dragomanul ambasadeĭ francese, privitóre la armata principeluĭ Eugeniŭ de Savoia.

Nissa 13 Iuliŭ 1717.

(Vol. 54, D.)

Nissa, le 13 Juillet 1717.

. . . .

Les Turcs ne s'étaient pas attendus à voir leurs ennemis sur leurs terres. Ils sont si consternés qu'ils ne savent à quoi se déterminer. Ils sont obligés de donner 20 jours de provisions à l'armée. Il est de toute imposibilité, sans aucune voiture pour les porter; on ne doit donner que demi-mesure. J'aurais resté ici si je n'avais appris que le Prince de Dombes était avec M. le Prince Eugène, mais comme il se peut que par un malheur il lui arrivât quelque disgrâce, j'ai cru devoir suivre l'armée selon vos ordres pour agir en cas de besoin. Le Prince Eugène ne bat pas la place. Il attend l'armée des Turcs pour la combattre. On assure qu'il a 100 mille hommes. Il occupe depuis la Save jusqu'au Danube. Ses retranchements sont si profonds qu'un cavalier y est à couvert. Les Turcs n'ont ni charpentiers, ni constructeurs, ni de quoi faire un pont. Ils n'ont pas même de pioches ni de pelles. Voilà les beaux préparatifs que l'on a faits cet hiver. Ce qui est le plus à appréhender, c'est une rebellion en cas d'une déroute. Les derniers avis venus de Valachie assurent que l'Empereur a 14 mille hommes de troupes réglées en Transilvanie. Les prisonniers disent que le Prince de Bavière est allé avec ses troupes en Bosnie. L'armée des Turcs est nombreuse. Je ne crois cependant pas qu'il y ait plus de 100,000 combattants. La proposition de rendre Temeswar a été faite par l'Empereur, mais je n'ai pu pénetrer ce qu'il demandait pour l'équivalent.

DCXLIV.

D. de Bonnac către Rege, despre planurile armateĭ otomane și despre agitațiunea spiritelor la Constantinopole.

Pera, 8 Octobr. 1717.

(Vol. 58, D.)

Péra, le 8 Octobre 1717.

Sire,

. . . .

Le Grand Visir et l'armée sont [1]) toujours à Nissa, s'y fortifient, font de nouvelles levées et prennent avec assez d'activité toutes les mesures possibles pour conserver ce poste pendant l'hiver. Ces précautions et la fidélité de l'armée calmeront peut-être les

---

[1]) On sait que les Princes de Valaquie et de Moldavie étaient avec le Grand Visir.

esprits qui sont encore dans une grande agitation et telle que le peuple et même les personnes de considération parlent sans aucun ménagement de la nécessité de déposer le Grand Seigneur.

Je suis etc.

Signé: *de Bonnac.*

DCXLV.

Constantinople 16 Octobr. 1717.

Scrisórea d-luĭ de Bonnac privitóre la grijile Sultanuluĭ şi la planurile rĕsboinice ale Mareluĭ Vizir.

(Vol. 58, D.)

Constantinople, le 16 Octobre 1717.

Monsieur,

. . . .

Le Grand Seigneur n'est pas sans inquiétude pour sa conservation. Il a bien de la peine à se déterminer à venir à Andrinople où son frère fut déposé.

On croit la frontière en sûreté par les retranchements qu'on a faits du côté de Nissa; mais je me fie encore davantage à l'inaction des Allemands. Le Grand Visir congédiera l'armée, selon la coutume, le 3 nov. On parle de faire des levées en Europe et de ne plus se fier aux troupes d'Asie.

. . . .

DCXLVI.

Octobre 1717.

Marele Vizir, Mehemet-Paşa, către d. de Bonnac, despre o luptă a sa cu Germaniĭ.

(Vol. 58, D.)

Octobre 1717.

. . . .

Nous vous faisons savoir en ami que, avant que les Allemands eussent de l'avantage à Belgrade, l'armée des Musulmans avait entouré et assiégé le camp des ennemis auprès duquel on s'était retranché et la veille qu'on devait avancer pour donner

l'assaut, il s'éleva, par une permission divine, un si grand brouillard avant le jour, qu'on ne pouvait pas se connaître l'un avec l'autre. Et, après s'être battu un très-longtemps, le brouillard empêchant de savoir ce qui se passait, notre armée sortit de ses retranchements. Le combat finit, et, par l'accident de ce brouillard qui vient de Dieu, l'on prit la résolution de s'en retourner, et les décrets dépendent de Dieu, et nous espérons, avec l'aide du Seigneur, que dorenavant nous serons toujours victorieux et qu'il nous favorisera dans notre vengeance.

. . . .

DCXLVII.

Scrisórea Dómneĭ Păuna Stefan Cantacuzen, privitóre la restituţiunea averilor sale încredinţate lui Dumitrache Portarul și așa numituluĭ Vătaful — Novem. 1717.

(Vol. 54. D.)

Novembre 1717.

Monsieur,

Remontre avec respect *Pagona Cantacusena,* Douairière, Princesse de Valachie, veuve du feu Prince de Valachie, Etienne Cantacuzène, et ses enfans Rudolphe et Constantin Cantacuzène, que feu le Prince Etienne ayant eu le malheur d'être fait mourir d'ordre du Grand Sultan, à Constantinople, elle se vit obligée de s'enfuir avec ses dits enfants, pour sauver leurs vies et de laisser la plus grande partie de ses biens et effets entre les mains de plusieurs particuliers, et surtout d'un nommé *Portaro Dimitrachi,* lequel s'est mis sous la protection de l'Ambassadeur de France à la Porte ottomane, et cherche, sous cet auspice, à se disculper de rendre les dits biens et effets qu'il a entre les mains, et d'un autre nommé *Vataffol,* comme il paraît par la déposition et spécification ci-jointe, lequel cherche aussi tous les moyens de ne pas rendre ce qu'il tient appartenant à la dite Princesse. C'est pourquoi, elle et ses enfants, ont recours à vous, Monsieur, et vous supplient avec instance de procurer qu'il leur soit rendu la justice qui leur est dûe, en écrivant à votre Cour, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne ordonne à son Ambassadeur là-bas qu'il employe son crédit pour qu'ils soient consolés.

DCXLVIII.

Adrianopole, 20 Decem. 1717.

Estras dintr'o scrisóre venită de la Adrianopole cu data 20 Septembre 1717 şi relativă la afacerile Turciei şi la ale ţĕrilor circumvecine.

(Vol. 58, D.)

Le Sieur Pizani, drogman d'Angleterre, arriva ici avec deux Janissaires, le matin. Sur le soir, il en renvoya un à Bazargik et il manda l'autre à Constantinople.

J'ai vu une lettre venue du dit lieu qui dit que Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre sera bientôt de retour ici et n'y restera que peu de jours. Il s'en ira à Constantinople.

On parle ici publiquement parmi les Francs que M. L'Ambassadeur d'Angleterre a été rappelé, qu'on lui a donné une charge qui lui rend dix à douze mille piastres, et que l'Ambassadeur qui doit venir à sa place est à Vienne. On croit qu'il viendra par terre et qu'il sera bientôt ici. Monsieur Talman, Plénipotentiaire de l'Empereur, est arrivé à Belgrade. Monsieur Esselman n'est pas encore de retour. Le capitaine allemand avec deux serviteurs, qui porte des lettres pour remettre au Reis Effendi, n'est pas encore arrivé quoiqu'il soit parti de Bazargick depuis mardi passé. Comme la Porte le fit retourner il y a quinze jours et qu'on l'appelle présentement, il veut venir à son aise, sans se presser. Après que la Porte lui aura donné sa réponse, on donnera la permission au Prince de Valaquie de s'en retourner. Après que Belgrade fut pris, il envoya quelques nobles du pays au Prince Eugène avec quelques bourses, pour le prier de laisser leur pays en repos. Comme les Turcs ne sont pas tombés de leur fierté, on lui a imputé cela à faux. Il s'est défendu en montrant les ordres que la Porte lui avait donnés lorsqu'on le fit Prince. Mais, parmi les grands de ce pays, les bonnes raisons n'étant pas reçues sans argent, il lui en a coûté. Ce M. Maurocordato plaint M. Bruë de la bouche. Il avait commencé de me dire avant-hier d'où provenait son malheur; après cela, il se ravisa et il me racontait les misères de Valaquie.

. . . .

Toutes les rentes de cet Empire (La Turquie) sont 30,000 bourses, qui font 15,000,000 de piastres, et il reste tous les ans des soldes de plus de 1000 bourses Ceux qui croient que les rentes sont plus grandes se trompent. En temps de guerre, ces rentes ne suffisent pas, quoiqu'on ne paie rien aux Pachas, Tunar Spahis et autres semblables gens qui sont obligés de venir à la guerre. La Porte donne seulement aux Pachas qui viennent en guerre un commandement qu'on appele prix du Cafftan, et, avec un tel commandement, ils pillent et volent le peuple de leur gouvernement jusqu'à l'entière somme qui leur est nécessaire pour faire la campagne. Les villages qui sont dans la Romélie sont obligés de fournir à leurs dépens les chariots à bœufs et à buffles qui font la campagne.

Un Grec, appelé Papas Oglou, avait fait arrêter le sieur Sotiry, Capikiaya du Prince de Valaquie, pour dettes de son maître, lequel ayant promis qu'il paierait en arrivant en Valaquie, le dit Capikiaya a été relâché.

DCXLIX.

Marele Vizir Mehemed-Paşa către principele Eugeniŭ de Savoia, despre negociaţiunile de pace ce se încep la Nissa, cu mediaţiunea representanţilor Olandeĭ şi Anglieĭ. Ianuariŭ 1718

(Vol. 59, D.)

Traductio Epistolae supremi Vizirij Mehemed Bascha ad Principem Eugenium de Sabaudia scriptae mense Janij anni 1718.

. . . .

Quoniam vero in precedentis pacis concluso tractatu una cum Angliae Legato Hollandia etiam Legatus pro mediatore adoptatus fuerit, visum est perquam utile ac necessarium, ut nunc etiam praedictus Hollandiae legatus simul cum Angliae Legato sua interponeret media, ideoque Constantinopoli huc Adrianopolim invitatus adfuit jam praesens, quando et praesentes nostras literas direche (?) ad vos expedivimus qui Nissam versus expeditionem parat ut suam ibi una cum Angliae legato mediationem peragat, qui omnes Nissam congressuri destinandorum ex parte Imp^ris^ V^ri^ plenipotentiariorum invitationem ibidem expostulatur sunt.

Quoniam vero praedestinandum ad communem futurum congressum locum in Walachia Bucarestinam inter et Hermannopolim Fetislanum vel verò ad Moravam flumen pro commoditate meliori magis competentem nobis esse persuadeamus ex tribus hisce quicunque magis commodior vobis quoque visus fuerit condescendatur, ibique secundum omnem decentem modum quam primum operi manus admoveatur et tractetur justa instructionem et facultatem commissam.

. . . .

DCL.

Colyer, ambasadorul Statelor Olandeĭ, către grefierul Faget, despre pretenţiunile Impĕratuluĭ Germanieĭ la negociările de pace. Pasarovicĭ 19 Iuniŭ. 1718

(Vol 59, D.)

Passarowitz, le 19 Juin 1718.

. . . .

Les Ministres ottomans répondirent qu'ils étaient résolus et autorisés de faire la paix, à condition que les prétentions de l'Empereur ne portassent aucun préjudice à la gloire et à l'honneur de la Porte, demandant ensuite que MM. les Ministres impériaux voulussent se déclarer sur les prétentions de l'Empereur pour la paix. Sur quoi les Allemands répèterent que Sa Majesté Impériale prétendait :

1. Les deux Principautés de Valaquie et de Moldavie comme dépendantes du Royaume de Hongrie, la Transilvanie et le Bannat de Temiswar, et cela parce que la ville de Belgrade y a toujours prédominé, et encore, parce que Sa Majesté Impériale possède deja cinq districts dans la Valachie.

2. Le district de Novi, près de la rivière d'Unna, qui a été cédé à l'Empereur par le traité de Carlowitz et qui a été repris après par Mehemed-Pacha

. . . .

DCLI.

Pasarovicĭ 20 Iuniŭ 1718

Colyer către Faget, despre hotărîrea Turcilor de a nu primi pretențiunile germane privitóre la țerile române.

(Vol. 59, D.)

Passarowitz, le 20 Juin 1718.

. . . .

Après beaucoup de débats et une conférence de plus de cinq heures entre MM. les Ministres Impériaux et Ottomans, il est survenu un grand changement. C'est que ces derniers ont déclaré positivement sur les cinq points proposés par les premiers qu'ils ne peuvent point céder les principautés de Valachie et de Moldavie à l'Empereur, et encore moins céder la ville ou le château de Bikaer, mais bien les cinq districts de la Valachie dont Sa Majesté Impériale est actuellement en possession selon la règle d'*uti possidetis*, et par conséquent aussi Novimoso avec son district, promettant de plus de satisfaire la Pologne, en cas que cette République se trouve aggravée par l'infraction du traité de Carlowitz.

. . . .

Et, malgré que Monsieur le Comte de Virmond, en se levant et s'en allant, fit encore mention de la Moldavie et du restant de la Valachie, on croit cependant que cette difficulté sera aisément levée dans une conférence postérieure.

. . . .

DCLII.

D. de Bonnac către Rege, despre cérta Germanilor cu Turciĭ în privinţa unuĭ ostrov al Oltuluĭ. Consanti-nopole 21 Dec. 1718

(Vol. 61, D.)

Constantinople, le 21 Décembre 1718.

Sire,

. . . .

Il y a quelque différend entre les Turcs et les Allemands sur les limites de la Valaquie, au sujet d'une île qui se trouve dans la rivière Aluta.

Les Allemands prétendent cette île, et les Turcs la refusent constamment et sont même appuyés dans leur refus par les Ministres d'Angleterre et de Hollande qui ne trouvent pas cette prétention de la Cour de Vienne bien fondée.

. . . .

DCLIII.

D. de Bonnac către Rege, despre cererile Impĕratuluĭ Germanieĭ şi despre puţina speranţă ce aŭ Turciĭ de pace. Constanti-nopole 10 Ianuariŭ 1718

(Vol. 60, D.)

Constantinople, le 10 Janvier 1718.

Sire,

. . . .

Les Turcs ne croient pas à la paix.

L'opinion du public là-dessus s'est fortifiée depuis qu'on a su que non-seulement l'Empereur demandait Belgrade et Temiswar, qu'il prétendait que les Turcs ne pussent pas bâtir de placer sur les frontières, que la Valaquie lui payât un tribut, mais aussi que la Morée fût rendue aux Vénitiens. Il n'est pas possible que les Turcs puissent se soumettre à ces conditions, et c'est depuis qu'ils en sont informés qu'ils ont donné des ordres de tous côtés pour augmenter leurs troupes et pour les faire marcher de bonne heure.

. . . .

DCLIV.

20 Marte 1719 — Patentă de medic dată de ambasadorul Franciei la 20 Martie 1719 luĭ Daniel Fonseca, numit medic al principeluĭ Ţěreĭ-Românescĭ.

(Vol. 59, D.)

Jean Louis d'Usson, chevalier, Marquis de Bonnac etc.

Le Sieur, *Daniel de Fonseca*, Docteur en médecine, qui a, dans le cours de dix-sept ans, donné à nos prédécesseurs et à nous, non-seulement des témoignages de sa grande expérience et d'habileté dans la médecine, mais ayant aussi mérité leur estime et la nôtre par son esprit et par son savoir, nous demandant présentement la permission de servir Monsieur le Prince de Valaquie comme une chose convenable à ses intérêts par la bienveillance particulière dont ce Prince l'honore, nous n'avons pas pu lui refuser la permission qu'il nous a demandée, afin de ne pas le priver de l'honneur et de l'utilité qui peut lui en revenir, ses longs et fidèles services demandant que nous concourions à tous ses avantages, même par préférence à la satisfaction que nous aurions de le retenir auprès de nous. Mais, désirant qu'il puisse jouir, même pendant son absence, de la puissante protection du Roi notre maître sous laquelle nous l'avons mis, et pouvant arriver qu'il ait dans la suite diverses occasions de faire quelque voyage dans les Etats des Princes chrétiens ou ailleurs, nous déclarons par ces présentes que, sans préjudice de la qualité que nous lui avons permis de prendre de Médecin de M. le Prince de Valaquie, nous lui conservons celle de médecin de l'ambassade de Sa Majesté Très-Chrétienne à Constantinople et, de plus, le tenons et maintenons absent comme présent sous la puissante protection de Sa Majesté, priant à cet effet et requérant en la manière la plus convenable, tous Potentats, Princes, Républiques, Etats, etc, de même que tous généraux d'armée, gouverneurs et commandants des provinces, gouverneurs et commandants de villes et d'autres constitués en dignité, d'accorder au Sieur *Daniel de Fonseca*, Docteur en Médecine, notre médecin et faisant actuellement les mêmes fonctions auprès de M. le Prince de Valaquie, la protection et faveur dont il pourra avoir besoin de leur part dans ses voyages, le laissant passer et repasser, et séjourner librement dans les lieux et villes soumises à leur autorité promettant en pareille occasion de faire le semblable. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main, icelles fait contresigner par notre Chancelier et premier secrétaire et sceller du sceau de nos armes. Donné au Palais de France, à Péra-lez.-Constantinople, le 20 Mars mil sept cent dix neuf.

Signé : *D'Usson de Bonnac.*

et plus bas : Par monseigneur Belin.

DCLV.

D. de Bonnac către Rege, despre mórtea luĭ Ion Mavrocordat şi numirea de a doua óră a fratelui sĕŭ, Nicolae Mavrocordat, domn în Ţéra-Românéscă. Constantinopole, 22 Marte 1719.

22 Mars 1719.

. . . .

Jean Mauro-Cordato, ci-devant Drogman de la Porte, qui fut fait Prince de Valaquie, lorsque Nicolas, son frère, fut enlevé par les Allemands à Bucoretz, et qui s'est maintenu dans la possession de cette principauté depuis la délivrance de celui-ci, étant mort, après neuf jours de maladie, le Grand Seigneur a nommé son frère Nicolas, pour remplir cette principauté. C'est un homme de beaucoup d'esprit et fort appliqué aux sciences. Il avait ci-devant eu la Principauté de Moldavie, où il s'était acquis une grande réputation de prudence et de douceur dans le gouvernement. Mais, ayant été fait Prince de Valaquie sous le Ministère d'Ali-Pacha, il s'abandonna un peu trop aux maximes violentes de ce Ministre et s'aliéna de telle manière l'esprit des Valaques à son égard qu'ils se sont opposés très vivement à la bonne volonté que le Grand Visir et le Grand Seigneur même avaient pour lui. Mais, comme les Valaques n'ont pas pu empêcher son élection et que d'ailleurs ce Prince paraît dans la résolution de se conduire avec plus de modération, on croit que son gouvernement sera tranquille et qu'il rétablira par sa prudence les affaires de cette province que la dernière guerre avait presqu'entièrement ruinée.

DCLVI.

D. de Bonnac către Afacerile Străine, despre Nicolae Mavrocordat şi prietinia ce are acesta pentru Francia. *(Cfr. Hurmuzachi VII. 263.)* Constantinopole, 10 Maiŭ 1719.

Constantinople, le 10 Mai 1719.

Monsieur,

Vous trouverez mes lettres au Roi fort stériles. Mais, dans la tranquillité profonde dont on jouit actuellement dans ce pays-ci, il ne m'est pas possible pour le présent de marquer rien d'intéressant à Sa Majesté, ni qui ait un rapport fort essentiel à ses affaires. Cependant, ce calme ne saurait durer toujours, et il est bon de se préparer de bonne heure des moyens d'agir quand l'occasion s'en présentera.

J'ai formé une liaison fort étroite avec Nicolas Mauro-Cordato, Prince de Valaquie. Vous savez, Monsieur, qu'il est fils de Mauro-Cordato, autrefois premier drogman de la Porte, homme fameux dans cet Empire par son habileté et par la confiance des Grands Visirs qui l'ont employé. Son fils, qui avait hérité de ses talents, succéda d'abord à son emploi de premier drogman. Il obtint peu de temps après la principauté de Moldavie qu'il perdit par les intrigues de ses ennemis; mais on ne fut pas longtemps à lui donner la Principauté de Valaquie, où il fut enlevé par les Allemands, et détenu prisonnier jusqu'à la paix de Passarowitz. Son frère profita de son malheur et de sa captivité pour obtenir sa principauté; mais ayant été emporté il y a trois mois par une maladie violente, le Grand Seigneur a rétabli Mauvro-Cordato dans la Principauté de Valaquie. Comme c'est un homme savant et versé dans les affaires étrangères, il lui est

permis d'envoyer des agents en Pologne en Moscovie, même en Allemagne, afin de pouvoir être instruit par lui des affaires de la chrétienté.

Ce Prince, qui pendant sa prison chez les Allemands a contracté une haine personnelle contre eux, m'a fait assurer qu'il n'oublierait rien pour fortifier les bons sentiments où est la Porte pour la France, et véritablement, il m'a donné plusieurs marques, pendant son séjour à Constantinople, de la sincérité de ses sentiments à cet égard, et je crois pouvoir compter absolument sur lui, si la défiance venant à se mêler dans les engagements que nous avons pris avec l'Empereur, ou par d'autres raisons l'intérêt du Roi demandait de porter les Turcs à une nouvelle guerre avec la Maison d'Autriche. Je sais bien qu'il n'en doit point être question présentement, mais comme tout peut changer et que je suis fort éloigné, j'ai cru, Monsieur, que je devais vous informer de ceci d'avance afin que vous me donnassiez à tout évènement les ordres que vous jugerez le plus convenables au service du Roi.

Je suis etc.

Signé: *d'Usson de Bonnac*.

DCLVII.

Constantinopole, 23 Iuliŭ. 1718.

D. de Bonnac către Rege, despre politica Vizirului în timpul negociaţiunilor de pace.

(Vol. 61, D. 1).

Constantinople, le 23 Juillet 1718.

Sire,

Votre Majesté aura vu par la lettre que je me suis donné l'honneur de lui écrire le 8 Juin, que j'avais remarqué à travers les incertitudes du Grand Visir qu'il était parti dans le dessein de conclure la paix à quelque prix que ce soit. Depuis son arrivée à Sofia, les nouvelles ont varié pendant quelques jours, mais enfin l'application des Ministres d'Angleterre et de Hollande à profiter de la disposition des Turcs a surmonté toutes les difficultés qui se trouvaient dans cette affaire. On les a épouvantés d'abord par la demande de plusieurs provinces, de sorte que les Impériaux s'étant réduits ensuite à conserver les places occupées et cette partie de la Valaquie qui s'étend jusqu'à la rivière Aluta, où les Allemands ont des troupes, les Turcs sont convenus enfin des principales conditions de la paix, et je ne doute pas que Votre Majesté n'ait appris qu'elle ait été signée longtemps avant qu'elle reçoive cette lettre.

Dans l'état des affaires de cet Empire, on ne saurait blâmer absolument le Grand Visir d'avoir préféré la paix à la continuation de la guerre. Il semble même que tout concourt à favoriser son inclination et celle du Grand Seigneur. Les troupes sont venues plus tard et moins nombreuses qu'à l'ordinaire. Celles du Caire, qui ont été considérablement diminués par la peste, ne font que d'arriver à Andrinople, d'où elles ne sont pas encore parties. Les chefs des troupes, à la réserve de Numan Cuprolj, sont tous convenus que l'armée n'était pas en état de faire tête aux Allemands. Les gens de loi ont appuyé le désir que le Grand Visir avait de conclure la paix par leur approbation, et les Allemands qui, comme je l'ai remarqué, avaient demandé d'abord, outre les places conquises, la Valaquie, la Moldavie, la Servie et une partie de la Bosnie, ayant réduit

leurs propositions et s'étant contentés de cette partie de la Valaquie que leurs troupes occupent, le Grand Visir, qui avait eu soin de faire répandre dans le public leurs premières propositions, a jugé qu'il pouvait accepter sans crainte la dernière, et qu'une paix qu'on avait cru devoir coûter des provinces entières à cet empire paraîtrait avantageuse, quand il ne lui en coûterait que des places et un pays que les Impériaux possédaient actuellement, et dont il était impossible de les chasser, attendu la supériorité de leurs forces et le découragement de l'armée ottomane.

. . . .

DCLVIII.

Lenoir către Archiepiscopul de Cambraĭ, ministru şi secretar de stat, despre pensiunea ce s'ar cuveni a se da luĭ Grigorascu Ghika, primul dragoman al Porţeĭ. Paris, 5 Iuliŭ 1721.

(Vol. 61, D.)

Paris, le 5 Juillet 1721.[1])

Monseigneur,

Philibert Lenoir, interprête du Roi à Constantinople, a l'honneur de représenter à Votre Grandeur que le Roi donnait une pension annuelle au premier interprête de la Porte par la connaissance qu'avait Sa Majesté de l'utilité qu'on pourrait tirer de ses bons offices en toutes sortes de rencontres.

Cet usage fut interrompu à la mort du vieux Mauro-Cordáto le père, parce que ses deux fils, qui ont rempli succesivement sa place, l'ont occupée fort peu de temps, ayant été faits l'un après l'autre Princes de Valaquie.

Le Sieur Grégorasco Gika, leur neveu et petit-fils de Mauro-Cordato, occupe depuis 5 ans le poste de premier interprête de la Porte. Il n'ignore pas ce qui a été pratiqué envers son grand-père et son inclination ou l'espérance d'obtenir la même faveur l'a engagé jusqu'à présent à témoigner beaucoup de zèle et de bonne volonté dans toutes nos affaires. Mais, comme l'intérêt et la vanité sont les passions dominantes du pays, il serait à craindre qu'il ne changeât de conduite, si on ne le traitait pas à cet égard comme son grand-père l'a été.

Le bien du service a engagé M. le marquis de Bonnac de me commander de représenter à Votre Grandeur qu'il est de l'intérêt du service du Roi que cet interprête soit pensionné par la Cour, comme l'était son grand-père. On peut aisément savoir par lui les négociations des Princes étrangers, et, jusqu'à présent, M. le marquis de Bonnac a toute sorte de lieu de se louer de lui. Il convient de l'encourager. C'est ce que j'ai l'honneur de représenter à Votre Grandeur par ce mémoire.

---

[1]) Le Sieur Lenoir faisait partie de la suite de l'Ambassadeur de la Porte Mohamet Effendi, actuellement en France (Janvier à Novembre). — Ce Prince fut reçu avec les plus grands honneurs et beaucoup d'enthousiasme.

DCLIX.

Constanti- nopole, 2 August 1721.

D. de Bonnac către Afacerile Străine, despre locuința sa în palatul lui Stefan Cantacuzen de la Santo-Stefano și despre cele întemplate acolo.

(Vol. 63. D.)

Constantinople, le 2 Août 1721.

Monsieur,

. . . .

Il s'est passé ici depuis peu quelque chose à mon égard qui a fait juger d'abord au public que les Turcs agissaient bien différemment que ne le fait la France avec les ambassadeurs étrangers. Mais, dans le fond, je n'ai, jusqu'à cette heure, qu'à me louer de l'attention du Grand Visir.

J'avais pris une maison de campagne à deux lieues de Constantinople, dans un lieu appelé *Santo Stefano*. Cette maison avait été bâtie par *Estienne*, Vayvode de Valaquie, que le Grand Seigneur.. il y a huit ou dix ans, à cause de ses grandes richesses. Cette maison, qu'il n'avait jamais occupée, fut confisquée, comme tous ses biens, et vendue ensuite à Fezoula Molha, Kadileskar de Natolie, et un des principaux hommes de cet empire, qui me l'a louée il y a deux ans.

Il est arrivé que des misérables de la ville de Brousse, en Asie, en s'entrenant dans un cabaret, ont dit qu'ils savaient qu'il y avait un trésor aux environs de cette maison, que ce trésor consistait en une espèce de minéral d'une grosseur prodigieuse, et, qu'ayant pénétré dans le souterrain où il était, ils en avaient enlevé quelques morceaux, qui, mis au creuset, avaient rendu le double du poids en or. Le Cadi, informé de ce discours, fit venir ces gens devant lui, et, après les avoir interrogés, sans doute fort légèrement, voulut profiter de cette occasion pour faire sa cour au Grand Seigneur, en faisant passer cet avis directement dans le sérail sans en donner aucune connaissance au Grand Visir, qui se trouva fort surpris quand il reçut un ordre de son maître pour faire faire la recherche de ce trésor par le Grand Trésorier de l'Empire. Il m'en fit avertir et me fit dire en même temps que, sachant que j'avais ma femme et mes enfants avec moi, il croyait que je ferais bien de venir pendant quelques jours à la ville, pour leur éviter le spectacle d'une recherche qui ne pouvait être que fort tumultueuse, le Grand Trésorier étant obligé d'y aller avec trois ou quatre cents hommes. Cela me parut d'abord si peu vraisemblable que j'envoyai un gentilhomme de mes parents qui parle turc au Grand Visir, pour savoir au juste ce que c'était. Le Grand Visir lui expliqua fort naturellement tout ce que je viens de marquer ci-dessus, lui dit qu'il était persuadé qu'on ne trouverait rien; mais que, dans une affaire de cette nature, il ne pouvait pas s'empêcher d'obéir et qu'on croirait toujours qu'il y avait un trésor à Santo-Stefano jusqu'à ce qu'on eût vérifié qn'il n'y en avait point.

Sur le rapport que ce gentilhomme me fit de cette conversation, je ne balançai pas un moment à me retirer.

Cette recherche s'est faite depuis. Le Tefterdar s'est transporté sur les lieux avec toute sa suite et ceux qui avaient parlé de ce prétendu trésor. Ils ont dit qu'ils n'avaient jamais été en cet endroit-là, qu'ils avaient parlé sur le rapport de gens qui étaient morts. La torture qu'on leur a donnée n'a point arraché d'autre confession de leur bouche. Cependant, comme il fallait faire quelques démonstrations de recherches, on a creusé pendant trois jours dans les fondements d'une église ruinée qui sont au bord de la Marine. On n'en a fait aucune dans la maison où j'avais laissé tous mes meubles et partie de mes domestiques. Cependant, quoique le Grand Visir m'eût fait assurer, même par écrit, que je pourrais y retourner aussitôt que cela serait fait, comme ce pays-ci

demande plus de ménagements qu'un autre, je laisserai passer quelques jours encore avant de me déterminer.

J'ai cru devoir vous expliquer ceci, Monsieur, au long, à cause de la variété des discours qu'on a tenus là-dessus, et qui augmentent sans doute en passant en chrétienté. Il n'y a ni plus ni moins que ce que je vous ai dit.

Je suis etc.

Signé : *D'Usson de Bonnac.*

P. S. Comme j'allais fermer cette lettre, les drogmans sont revenus de la Porte et m'ont rapporté que l'affaire de ma maison de campagne était finie par un dénouement assez bizarre: on prétend que le Grand Seigneur y est allé incognito pendant qu'on faisait la recherche du trésor, qu'il a envie de l'avoir et qu'il a fait dire à Fezoula Molha de la lui vendre, ce qui a été fait sur-le-champ. Comme je n'étais que locataire et que la vente casse les baux à louage, quand je n'aurais eu à faire qu'à un particulier, j'aurais été obligé d'abandonner ma maison. Aussi, j'ai fait dire au Grand Visir que j'étais fort aise qu'elle eût plu au Grand Seigneur et que, si la contagion m'y obligeait, j'en chercherais quelqu'autre. (*)

DCLX.

Memoriŭ presentat Regentuluĭ Filip d'Orléans, în privința pensiuneĭ de acordat luĭ Grigorascu Ghika, primul dragoman al Porțeĭ.

(Vol. 63. D.)

Le Sieur Lenoir représente que le feu Roi donnait une pension annuelle au Premier Interprête de la Porte, en considération des services qu'on en pouvait tirer, et qu'on a reconnue être bien employée.

Cet usage fut interrompu à la mort du vieux Mauro-Cordato le père, parceque ses deux fils qui ont rempli successivement sa place, l'ont occupée fort peu de temps, ayant été faits l'un après l'autre princes de Valaquie.

Le Seigneur Grégorasko Gika, leur neveu, et petit-fils de Mauro-Cordato, occupe depuis cinq ans le poste de premier interprête de la Porte. Il est informé de ce qui a été pratiqué à l'égard de son grand-père, et l'espérance d'obtenir la même faveur l'a engagé jusqu'à présent à témoigner beaucoup de zèle et de bonne volonté dans toutes les affaires de la nation.

Monsieur de Bonnac a chargé le Sieur Lenoir de représenter qu'il serait de l'intérêt du Roi d'accorder une pension à cet interprête.

(*) Malgré cela, le Grand Visir obtint que M. de Bonnac conservât sa maison.

DCLXI.

Rĕspuns la memoriŭ de maĭ sus.

(Vol. 63 D.).

Il y a plus de vingt-deux ans qu'il n'a pas été question de cette gratification. Elle peut produire de bons effets; mais, si on l'accorde, il ne faut pas que ce soit sur le pied d'une pension annuelle. Il est plus à propos de donner cette somme chaque fois à titre de présent et dans les occasions où cet interprête aura contribué au succès des affaires. L'on pourra même diviser cette gratification pour conserver plus de moyens et pour ne point établir une somme fixe qu'on ne peut ensuite retrancher, lorsque l'on n'est pas content, sans s'exposer au ressentiment d'un homme qui pourrait nuire aux affaires.

DCLXII.

San-Stefano
3 Septemb,
1722.

D. de Bonnac către Rege, despre Polonĭ şi cetatea Hotinuluĭ.

(Vol. 64. D.)

S-to Stephano, le 3 Septembre 1722.

Sire,

. . . .

Le Visir ajoute que bien loin que les Polonais doivent prendre aucun ombrage de cette forteresse *(Cochin)*, ils en tirent un grand avantage, puisqu'elle assure leur frontière de ce côté-là contre les courses des Tartares et des Moldaves.

. . . .

DCLXIII.

Notă adresată comiteluĭ de Morville cu privire la Grigorascu Ghika și la pensiunea ce i se acorda de Francia. 8 Marte 1724.

(Vol. 68, D.).

8 Mars 1724.

Le Sieur Grigorasko Giaga, Grec de nation, petit-fils de Mauro-Cordato, dont la France a toujours eu lieu de se louer, et premier interprête du Grand Seigneur,

Est un homme qui mérite attention et qui est entièrement dans les intérêts de la France.

Le Marquis de Bonnac a commencé de lui faire payer une gratification annuelle de mille écus.

Il convient et il importe même que cela soit continué par Monsieur d'Andrezel et qu'il soit autorisé à en donner l'assurance au Sieur Grigorasco.

Réponse: Bon.

DCLXIV.

Observațiunĭ asupra tractatuluĭ dintre Rusia și Turcia în partea privitóre la provinciele asiatice. Constantinople, 25 Iuniŭ 1724.

(Vol. 66, D)

Constantinople, 25 Juin 1724.

Le Czar avait surtout pour but l'acquisition tranquille des bords de la mer Caspienne, un partage à son gré de la province de Chiruan, une union telle que les lois turques pourraient la permettre dans les circonstances présentes contre l'usurpateur Misi Mahmoud, en un mot la création d'une barrière entre les deux Puissances et le rétablissement du Royaume de Perse libre et indépendant, comme il était avant la rebellion).

Préambule

. . . .

Article 1-er

. . . .

Quant à la division du Chiruan, je doute qu'on puisse faire mieux, ni qu'on ait peut-être pensé à Moscou qu'on en peut obtenir autant.

Les mots de Bey et de Kan ont à peu près la même force en langue turque, comme on le peut voir par l'autorité des Beys de Moldavie et de Valaquie, qui sont égaux en dignité et en autorité au Kan des Tartares. Cependant, le Résident, par des raisons que je n'ai pu pénétrer, a refusé constamment de donner le titre de Kan à Cheik Davud, et les Turcs y ont consenti. Il a été fort disputé sur la manière dont la Porte posséderait le Chiruan, et j'ai enfin déterminé les deux parties à se contenter des expressions contenues dans cet article, par lesquelles le Grand Seigneur demeure Seigneur dominant du Chiruan, dont la possession réelle reste entre les mains d'un Kan ou Bey, comme il plaira de l'appeler.

. . . .

Signé : *de Bonnac.*

DCLXV.

Iunii 1724.

Estras dintr'un raport privitor la turburările întêmplate în Crimeia între Chan și capiĭ Tătarilor.

(Vol. 67, D.)

Juin, 1724.

(*Le Kan de Krimée ayant été déposé par le Grand Seigneur sur la plainte collective des Principaux de la Province, un nouveau Kan fut nommé*).

. . . .

Le Kan étant arrivé à Batché-Seraï le 24 novembre, feignant qu'il était indisposé, se retira dans l'appartement de ses femmes, abandonnant le soin de tout aux rebelles. Pendant ce temps-là, le Grand Seigneur envoya une lettre à la République par laquelle il demandait 10 mille Tartares pour envoyer en Perse. Cette lettre ayant été lue, la République, après quelques jours de délibération, consentit d'envoyer ces 10 mille Tartares, pourvu que le Grand Seigneur envoyât aussi de quoi payer ces troupes, que le Kan promettait de faire partir dès qu'on aurait reçu l'argent que l'on demandait. Pendant qu'on attendait réponse de Constantinople, le Kan fit si bien qu'il gagna un des chefs du parti appelé Cara Chazirsa Emirza, homme d'une grande capacité et fort aimé des peuples, et lui confia qu'il avait ordre de la Porte de faire couper la tête aux chefs des rebelles, c'est à dire à Chagi Cantemir et à Chenral Aga. Cara Chazvisa Emirza entra dans les sentiments du Kan et prit si bien ses mesures qu'il forma un parti très-considérable contre Chagi Cantemir, qui se trouva en état de lui faire tête.

Toute la noblesse, qui s'était rangée du parti de Cara Chazirza Emirza, voulut attirer Chazi Cantemir, à Batché-Seraï, sous prétexte d'un procès qu'il savaient à vider ensemble. Les instances en ayant été faites au Kan, le Kan répondit qu'il était libre à un chacun de recourir à la justice. Ce parti, qui était contraire au Bey, se mit donc en chemin pour aller à Batché-Seraï avec environ deux mille hommes qui étaient presque tous de la noblesse, ce qui donna un peu d'inquiétude au Bey. Cependant, il envoya chercher cette noblesse qui ne voulut pas l'écouter comme elle faisait auparavant et

voyant qu'il n'était pas si fort qu'il se l'était persuadé, il fit tout ce qu'il put pour réunir tous ceux de son parti. Sur ces entrefaites, le Kan lui envoya dire qu'il l'attendait en justice pour terminer le différend qu'il avait avec Cara Catirza.

. . . .

DCLXVI.

Estras din memoriul presintat Regeluĭ de d. de Bonnac la finele ambasadeĭ séle, şi privitor la politica viziruluĭ Ali-Paşa şi la aceia a viziruluĭ Ibrahim-Paşa faţă cu creştiniĭ din Imperiul otoman. 1724

(Vol. 11, S. D. 366)

1724.

Sire,

. . . .

Aly-Pacha menaçait également tous les Chrétiens répandus dans les Etats du Grand Seigneur. — Les Grecs luy estoient devenus suspects par la défection de Cantemir, Prince de Moldavie, qui avoit embrassé le parti du Czar. Il sçavoit qu'en général ils étaient tous disposés à la révolte, et que si le Czar avait esté victorieux, cet Empire courait risque de se trouver attaqué en même temps au dehors et au-dedans. Il méprisait les Arméniens et avait une haine considérable pour les Latins qu'on avait eu l'art de faire envisager à ses prédécesseurs dans le Ministère comme des sujets du Pape. Cet orage qui menaçait la religion, fut en quelque manière dissipé à la mort du Ministre par le mauvais succès de la guerre contre l'Empereur, et par la modération des ministres qui luy ont succédé. Ibrahim-Pacha, bien loin de maltraiter les Grecs, a cru que le meilleur moyen de les contenir estait de les favoriser, et il l'a fait en tout.

. . . .

DCLXVII.

Constantinopole 9 Sept. 1725

D. d'Andrezel, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, către Afacerile Străine, despre scirile primite din Polonia prin principele Țĕreĭ-Românescĭ.

(Vol. 71, D.)

Constantinople, le 9 Septembre 1725.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Valaquie a mandé au Grand Visir que le Roi Auguste était très-mal et qu'il ne pouvait pas vivre. Ce premier Ministre m'a fait faire plusieurs questions à ce sujet et demander si je savais que le Roi Stanislas conservât un gros parti en Pologne. C'est à quoi je n'ai pu répondre, n'étant au fait de rien à cet égard —

. . . .

DCLXVIII.

Constantinopole 12 Febr. 1726

D. d'Andrezel către Afacerile Străine, despre politica Porțeĭ în cas de rĕsboiŭ între Francia și împĕratul Germanieĭ.

(Vol. 73, D.)

Constantinople, le 12 Fév. 1726.

Monsieur,

. . . .

S'il y avait de notre part rupture avec l'Empereur, l'éloignement du Grand Visir le rassurerait sur les inquiétudes que la présence de ce premier Ministre à Constantinople lui donnera toujours pour les frontières de Valaquie, Transilvanie et Bosnie, où il serait obligé de laisser un corps de plus de 40 mille hommes, au lieu que, n'ayant plus rien à craindre de ces côtés-là, dès que le Grand Visir se serait porté en Perse avec toutes les forces ottomanes, il n'aurait besoin que des garnisons ordinaires dans les places.

. . . .

DCLXIX.

D. d'Usson d'Alion către Afacerile Străine, despre neajunsurile ce face Mihaiŭ Racoviţă, domnul Moldoveĭ, Ovreilor de acolo.

Constantinopole 29 Iuniŭ. 1726.

(Vol. 74. D.)

Monseigneur,

à Constantinople, le 29 Juin 1726.

. . . .

Ses Ministres de la Porte, Monseigneur, ont été occupés ces jours-ci à écouter les plaintes des Chefs de la Communauté des Juifs. Michel Rakovitza, Prince de Moldavie, faisant revivre une avanie que l'avarice a tant de fois intentée aux misérables Juifs, a accusé ceux qui sont dans sa Principauté d'avoir fait mourir un enfant grec pour verser son sang dans leurs pains azimes, et, sous ce prétexte — comme un nouvel Atila — il a détruit leurs synagogues, il a brûlé leurs livres, il a fait donner la bastonnade aux criminels prétendus, il les a mis tous à contribution. Ce Prince ne devrait point ignorer que cette opinion est devenue ridicule dans les pays civilisés et, s'il était versé dans l'histoire, il saurait que les Gentils reprochaient la même chose aux premiers chrétiens qu'ils appelaient *Edipodez*. Il a voulu apparemment imiter Aly-Pacha que sa cruauté a fait surnommer le Démon et qui fut tué à la dernière bataille de Petervaradin. Ce Visir avait résolu de chasser tous les Chrétiens de l'Empire Ottoman et de commencer par les Juifs. Pour aplanir les difficultés que ce projet pouvait souffrir, il chercha à donner au peuple de l'horreur pour cette nation, et, dans ce dessein, il fit accuser deux ou trois Juifs d'avoir enlevé un jeune Emir ou descendant de Mahomet. Ces misérables ne trouvèrent pas grâce devant un juge qui était secrètement leur accusateur, et ils furent condamnés à être pendus. Une politique barbare guidait le Visir, et l'avidité a guidé le Prince. Je ne sais si sa fin sera plus heureuse que celle du malheureux Aman. Les Juifs, qui sont puissants, ne négligent rien pour avoir une vengeance proportionnée à l'offense, et l'interprête de la Porte, qui a depuis longtemps des vues sur la principauté de Moldavie, ne s'endort pas dans ces favorables conjonctures. S'il l'obtient, nous perdrons une personne qui montre un grand attachement pour la France, et qui, quoique fort jeune, remplit avec beaucoup d'habileté les devoirs de son emploi.

. . . .

DCLXX.

Constanti-
nopole
12 Octobre
1726

D. d'Andrezel către Afacerile Străine, despre noul dragoman al Porţeĭ.

(Vol. 75. D.)

Constantinople, le 12 Octobre 1726.

Monsieur,

. . . .

Le nouveau drogman de la Porte m'a fait de grandes protestations d'amitié et d'attachement, en m'assurant que le Prince de Moldavie lui avait transmis, avec sa place, les sentiments que son frère avait pour moi, et qu'il ferait tout ce qu'il dépendrait de lui pour mériter mon estime. Il n'a pas voulu, pour la première fois, toucher la corde de la pension dont je sais déjà qu'il doit me prier de lui procurer en son nom la continuation de celle que le Roi avait accordée à son frère, et le Prince a mandé au Sieur Lenoir pour l'entretenir sur mon compte, mais je suis persuadé qu'il n'oubliera pas cet article sur lequel je suis préparé à répondre que je ne puis rien faire sans avoir reçu vos ordres, et que la conduite que le Drogman de la Porte tiendra à mon égard décidera du compte favorable que je rendrai à la Cour.

. . . .

DCLXXI.

Constanti-
nopole
13 Octobre
1726.

D. d'Andrezel către Afacerile Străine, despre Omer-Aga, trămisul Turcieĭ la Viena.

(Vol. 75 D.).

Constantinople, le 13 Octobre 1726.

Monsieur,

. . . .

Je compris l'intérêt que la Cour de Vienne avait de se débarrasser d'Omer Aga (*) et qu'il n'en était pas de même à l'égard de celle de France. Ainsi, je crois que je ne devais pas négliger l'occasion de faire valoir à la Porte ce que le Duc de Richelieu avait bien voulu me communiquer sur le rappel qu'il avait su avoir été demandé par le dit Omer Aga, pour me faire un mérite de l'attention que j'aurais eue, sans cependant découvrir au clair les conventions secrètes entre le dit Aga et les Ministres de Vienne et laissant à ceux de la Porte à tirer les conséquences qu'ils jugeraient à propos de cette simple ouverture de ma part.

. . . .

---

*) Omer Aga était Envoyé de la Porte à Vienne, et la Porte devait le laisser comme consul. Mais comme les Autrichiens tenaient à se débarrasser de lui, ils le décidèrent à ne pas accepter cette situation.

Je m'adressai pour cela au Kiaia par le canal du Sieur Lenoir.

. . . .

Le Kiaia fit entendre au Sieur Lenoir que j'avais voulu adoucir les termes, et qu'il était persuadé que j'en avais appris touchant Omer-Aga plus que je n'en avais voulu dire par pure politesse et égards, pour ne pas blâmer le mauvais choix qu'on avait fait d'un aussi mauvais sujet qu'Omer-Aga, mais que le Prince de Valaquie n'avait rien ignoré ni déguisé au Grand Visir des menées et artifices de la Cour de Vienne, et qu'elle n'y gagne rien puisque, en consentant au rappel d'Omer-Aga, la Porte mettrait un autre Chabender à sa place sur un pied plus mince à la vérité, mais qui serait plus honnête homme, chargé de nouvelles instructions pour éclairer de plus près les Ministres de la Cour de Vienne. Il a ajouté que la Porte, en reconnaissance, aurait soin de m'informer de tout ce qui pourrait avoir rapport aux intérêts de la France.

Il a dit encore que le Prince de Valaquie avait jugé, en personne sensée et attachée à la Porte, qu'Omer-Aga n'aurait pas demandé son rappel s'il n'avait été engagé à faire cette démarche par quelque motif d'intérêt, la suppression du *taïn* et de la qualité d'Envoyé après la remise des lettres de créance n'étant qu'un prétexte spécieux qui lui avait été suggéré par les Ministres de la Cour de Vienne; mais qu'il sera bien attrapé, quand on l'aura pris au mot et qu'il aura été remplacé par un autre, d'autant plus que, quand le dit Omer-Aga ne serait point coupable, il ne convenait point aux intérêts du Grand Seigneur de le laisser à Vienne, attendu que tout ce qu'il pourrait mander dans la suite deviendrait toujours suspect.

. . . .

DCLXXII.

D. d'Andrezel către Afacerile străine, despre conversaţiunea luĭ Lenoir cu noul principe al Moldoveĭ privitóre la pensiunea ce Francia acordă dragomanilor Porţeĭ şi la politica acestora în certele Catolicilor şi Ortodoxilor din Orient. Constantinopole, 28 Octobr. 1726.

(Vol. 75. D.)

Constantinople, le 28 Octobre 1726.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous mander le 12 de ce mois l'empressement que le nouveau Prince de Moldavie m'avait fait témoigner d'avoir une conversation avec le Sieur Lenoir, ne pouvant plus, à cause de l'étiquette, venir chez moi comme il faisait auparavant. Et en voici le détail:

Il commença son discours en disant qu'il avait entretenu amplement et en secret son frère sur la différence que ce dernier devait faire de l'Ambassadeur de France à tous les autres, en ce que la France ayant toujours été en bonne correspondance avec la Porte, l'interprête ne devait pas, par conséquent, avoir aucun scrupule, (surtout à mon égard, par l'inclination particulière qu'il avait conçue pour moi) de me faire part de tout ce qui viendrait à ma connaissance, mais qu'il ne devait pas avoir la même confiance avec les autres Ministres des Cours étrangères qui étaient toutes suspectes à la Porte; que lui, en qualité de drogman pour lors, ne s'était pas mal trouvé de la conduite qu'il avait tenue envers Monsieur le Marquis de Bonnac, puisque le Roi lui avait accordé sur les témoignages qu'on avait rendus, une pension de 3000 fr.: qu'il était persuadé que son frère suivrait ses conseils et qu'il aurait lieu d'être content de moi; qu'à présent qu'il

n'était plus drogman et qu'il était Prince, il voulait ouvrir son coeur en poursuivant en ces termes : qu'il avait eu pour moi une déférence et, osait le dire, amitié au-delà de toute expression, et qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour me plaire ; que, cependant, il avait vu avec douleur que je m'étais plaint de lui ; que, lorsqu'en enchérissant encore sur Monsieur de Bonnac, il s'était dévoué au Roi et avait regardé les intérêts du Grand Seigneur et ceux de notre Cour comme communs, il n'avait pas cru blesser son honneur en acceptant la dite pension, mais qu'il n'avait jamais cru devoir, en conscience, épouser entièrement les intérêts du rit latin au préjudice du sien ; que Dieu lui était témoin qu'il avait toujours travaillé à pacifier les esprits ; qu'il ne pouvait pas aussi nier que je me fusse employé avec tout le zèle possible à y coopérer pour les porter à quelqu'accommodement qui empêchât la Porte de se mêler de la querelle dans laquelle il convenait qu'il s'était élevé une grande animosité de part et d'autre, mais que, par malheur, j'étais arrivé dans un temps où les choses étaient presque désespérées, quoiqu'il n'eût point à se reprocher de les avoir envenimées ; que pourtant je l'avais oublié et qu'il lui était dû une année et demie.

Je prévoyais bien que tout ce préambule aboutirait là.

Le dit Lenoir lui répondit que les conditions réciproques d'amitié exigeaient que, lorsqu'on croyait devoir se plaindre, on devait s'expliquer et s'éclaircir ensemble ; qu'il pouvait l'assurer qu'il m'avait toujours entendu me louer de ses manières sur mon compte ; qu'il avait été souvent témoin du bon accueil que je lui avais toujours fait et que j'étais trop sincère pour lui avoir rien déguisé de ce que j'aurais eu sur le coeur contre lui ; que j'avais véritablement attribué à la trop grande envie qu'il avait de favoriser le parti des Grecs schismatiques et à son crédit à la Porte l'inexécution jusqu'ici de la parole que le Grand Seigneur m'avait donnée de faire expédier le commandement à moi promis en faveur des Religieux Francs sous la protection du Roi, suivant les capitulations ; qu'au surplus, il ignorait ce qui s'était passé sur la pension et qu'il m'en parlerait pour lui en rendre compte, mais qu'il ne pouvait pas lui dissimuler la surprise que lui avait causée la réponse de Monsieur son frère *(quae ab amicis non honeste petuntur)* lorsque, au sortir de la dernière audience que Monsieur d'Irling avait eue du Grand Visir, où le dit Lenoir lui demanda s'il y avait quelque chose de nouveau ; que nonobstant il savait que j'avais écrit favorablement à la Cour pour la continuation de la pension au nom du nouveau drogman, lorsque je croirais qu'il la mériterait. A quoi le Prince reprit que son frère était excusable dans un commencement sur son noviciat et apprentissage (car, effectivement, c'était la première fois qu'il avait porté la parole au nom d'aucun Ministre au Grand Visir) et, qu'à l'avenir, j'éprouverais qu'il tiendrait un autre langage.

Lorsque le dit Lenoir m'eût informé de la dite conversation, je lui fis connaître que l'ancien drogman s'était trompé ; qu'il avait été payé de deux années échues le dernier juin de la courante, et qu'ainsi il ne lui serait dû que quatre mois à la fin de celui-ci Je lui en dis les époques, et le Prince en est convenu depuis, mais ce dernier comptait qu'il lui était dû trois années et quatre mois, croyant que Monsieur le Marquis de Bonnac ne l'avait payé que jusqu'au 1er Juillet 1723. Ainsi, il conclut qu'il n'y avait de ma part aucune erreur de calcul et me pria de lui faire toucher sa pension jusqu'à la fin de cette année, ce qu'il ferait approuver par son frère. Je n'ai pas cru, Monsieur, refuser une demande pour deux mois de plus, dont il devait le premier être honteux, et je lui ai envoyé 1500 fr. pour les six derniers mois sauf, à l'avenir, de voir comment le frère se comportera et savoir les ordres que je recevrai de votre part.

Le dit Sieur Lenoir, Monsieur, n'a pas négligé l'occasion de remettre encore sur le tapis les affaires de la Religion ; le Prince lui a dit qu'il ne s'en mêlait plus ; qu'il n'avait jamais travaillé que pour le bien public et qu'il conseillerait toujours à son frère de prendre le parti de la modération ; qu'il voulait bien, à ma considération, lui en parler en présence du dit Lenoir, pour engager les Grecs à suivre tout autre chemin que

celui qu'ils avaient pris jusqu'à présent, et que son frère serait peut-être plus heureux que lui. Il est convenu de la mauvaise conduite du Patriarche Silvestrio, mais il a appuyé sur l'indiscrétion outrée et les procédés violents des Latins à Alep.

. . . .

DCLXXIII.

Din socotelile privitóre la pensiunile plătite dragomanilor Porţeĭ şi doctoruluĭ Fonseca. 29 Octobre. 1726.

(Vol. 75 D.)

29 Octobre, 1726.

Le dit jour, 29 Octobre, M. d'Andrezel a fait payer 1500 fr. pour une demi-année de la pension que le Roi a eu la bonté d'accorder au Drogman de la Porte, qui écherra le 31 Décembre prochain, et que le dit Drogman l'a prié de lui faire toucher avant son départ pour la Moldavie, se faisant fort que son frère mettrait sur son compte le paiement d'avance des deux derniers mois de cette année, dont il ne doutait pas que le Roi n'agréât la continuation de la dite pension en faveur du Drogman de la Porte actuellement en place.

Dès le temps de Monsieur le Marquis de Bonnac, la dite pension a commencé et avait fait payer les années arriérées, jusques et compris les premiers 6 mois 1724.

Monsieur d'Andrezel lui avait fait payer deux années, la première au mois de Février 1725 en entier, et la seconde en deux paiements, le 1er au mois de Décembre 1725, et l'autre au mois de Février 1726.

Monsieur d'Andrezel a employé dans ses états de dépenses extraordinaires la partie de 3000 francs Le 4 Juin 1729, une de 1500 francs; le 31 Décembre du dit an et celle de pareille somme de 1500 francs payée le 11 Février de la présente année, que Monsieur d'Andrezel emploiera dans un état qui comprendra toute la présente année, le dernier Décembre prochain.

Monsieur d'Andzezel a aussi fait payer le dit jour 29 Octobre au Docteur Fonseca la somme de 1000 francs pour une demi-année de la pension que le Roi a eu la bonté de lui accorder.

. . . .

DCLXXIV.

Constantinopole, 30 Octobr. 1726.

D. d'Andrezel către Afacerile străine despre un anume Iosif, pe care Rușii voiaŭ sĕ 'l iea în serviciul lor.

(Vol. 75. D.)

Constantinople, le 30 Octobre 1726.

Monsieur,

. . . .

*Monsieur d'Andrezel raconte que le Sieur Joseph de Tiflis était autrefois Drogman du Sieur Gardanne, Consul en Perse. Il quitta Ispahan à la suite de contagion, et Messieurs d'Allion et d'Andrezel se servirent de lui pour avoir clandestinement des renseignements utiles. A force d'intrigues, le Sieur Joseph se fit nommer 1*er* Drogman de Moscovie.*

Je n'en savais encore rien du tout, quand Monsieur d'Alion me le présenta en la dite qualité, ce qui ne me surprit pas peu, tant de la part de l'introducteur que de l'introduit; mais je n'ai pas été longtemps sans savoir son désastre avant même son installation, puisqu'il n'a pas été agréé par la Porte. Et le Prince de Moldavie a conté lui-même au Sieur Lenoir ce qui s'est fait là-dessus, savoir que Joseph étant allé chez le Kiaia pour lui faire part du choix que le Résident de Moscovie avait fait de sa personne, le dit Kiaia avait ordonné au Drogman de la Porte de consulter son frère pour savoir si ce ne serait point contre les intérêts de la Porte que le dit Joseph entràt au service des Russiens, et que lui, Prince de Moldavie, avait répondu à son frère qu'il était trop bon serviteur du Grand Seigneur pour ne pas dire naturellement son sentiment. Et que la Porte devait considérer qu'elle n'avait connu les forces de la Perse et l'état de son gouvernement que par l'ample relation qu'elle en a eue par la voie de Joseph, qui n'était pas moins instruit des forces ottomanes, ayant fait deux campagnes avec Ali-Pacha, et que sur cela, il laissait au Kiaia lui-même à en juger; qu'outre cela, le dit Joseph avait voyagé en Chrétienté et qu'il ne convenait guère que les Moscovites eussent un homme aussi éclairé à leur service; que la Porte l'avait mis auprès du Patriarche de Géorgie; qu'ils n'avaient pu s'accommoder ensemble, quoique de la même nation; que le Résident de Moscovie ne devait pas se formaliser du refus du dit agrément, puisque la Géorgie étant sous l'obéissance du Grand Seigneur, le dit Joseph était son sujet, et que, quand mêmes il serait Européen, la Porte serait en droit de l'exclure du service moscovite, parce que les Moscovites ne jouissent pas des mêmes priviléges que les autres nations de pouvoir se servir de sujets du Grand Seigneur pour Drogmans, et qu'ils n'avaient qu'à employer des gens de leur nation. Ainsi. il n'en a pas fallu davantage pour donner la négative au dit Joseph, et moi-même, j'ai cru devoir lui défendre de se présenter au Palais, quoiqu'il ait voulu me faire entrevoir qu'il n'aurait pas été inutile au service du Roi s'il était entré à celui des Moscovites.

. . . .

DCLXXV.

Scrisórea d-luĭ d'Andrezel, privitóre la învoielile residentuluĭ Germaniei din Constantinopole cu noul principe al Moldoveĭ pentru comunicarea secretă a afacerilor în negociaţiune la Pórtă. Pera, 16 Novem. 1726.

(Vol. 76, D.).

Péra, le 16 Novembre 1726.

. . . .

Le résident de l'Empereur est bien alerte et n'épargne rien pour découvrir tout ce qui se passe à la Porte, surtout quand il est question des affaires concernant la France et l'Angleterre. On m'a même dit que le nouveau Prince de Moldavie, qui doit partir ces jours-ci, est entièrement livré au dit Résident, moyennant une très-grosse somme que le dernier lui a donnée pour l'engager à se faire informer en Moldavie par son frère actuellement drogman de la Porte, de tous les mouvements à ce sujet, et dont il donnerait avis à la Cour de Vienne. Il en a tant coûté au Prince pour son installation à sa principauté, et je l'ai connu assez avide, qu'il ne serait pas surprenant que, pour s'indemniser de partie des dépenses qu'il a été obligé de faire, il eût prêté l'oreille à semblable proposition.

. . . .

Le Grand Visir ajouta qu'il me savait bon gré de lui avoir fait part de la substance des conditions du traité entre l'Empereur et la Czarine, que les Ministres de France qui sont sur les lieux auraient découvertes et qu'il ignorait encore. Depuis, j'ai appris que le Prince de Valaquie avait envoyé une copie entière du dit traité au Grand Visir.

. . . .

DCLXXVI.

D. d'Andrezel către Afacerile străine, despre noul dragoman al Porţiĭ. 30 Novem. 1726.

(Vol. 76. D.)

Le 30 Novembre 1726.

. . . .

J'ai écrit à M. le Comte de Morville les 12 et 28 Octobre sur le changement arrivé à l'égard de l'ancien drogman de la Porte, devenu prince de Moldavie, et sur ses fonctions transportées à son frère qui est actuellement en place. Je n'ai jusqu'ici qu'à me louer de ce dernier.

DCLXXVII.

Paris, Novemb. 1726.

Afacerile străine către ambasada din Constantinopole, despre modul cum va trebui să fie servită pensiunea dragomanului Porții.

Paris, Novembre 1726.

. . . .

Puisque le Drogman de la Porte a marqué une grande sensibilité à une menace de suppression, il sera bon de recourir à ce moyen quand il s'écartera de son devoir, et même de lui en faire attendre le paiement, quand il donnera quelque mécontentement marqué ou suivi.

DCLXXVIII.

Pera, 21 Decem. 1726.

D. d'Andrezel către Afacerile străine, despre audiența acordată la Sultan noului principe al Moldovei și despre întemnițarea celui detronat.

(Vol. 76. D.)

Péra, le 21 Décembre 1726.

. . . .

Le 19 Novembre, le nouveau Prince de Moldavie fut reçu tel par le Grand Seigneur avec les mêmes cérémonies usitées envers les Ambassadeurs, lorsqu'ils sont admis aux premières audiences, à l'exception que le Chaoux Bachy n'accompagne que ces derniers, mais non les Princes de Moldavie et de Valachie et que ceux-ci, en s'inclinant devant le Grand Seigneur se prosternent entièrement à terre.

Le 25, le dit Prince partit avec toute sa Cour et officiers moldaves.

L'ancien, dont j'avais marqué le retour à Constantinople, a été remis ces jours-ci à la garde du *Bach-Bakicouli*, et le Grand Seigneur lui demande mille bourses, et voici comme il calcule: ce Prince a joui pendant 12 ans de sa qualité et autorité. On compte qu'il doit avoir épargné cent bourses, tous frais faits; ainsi, il restera encore deux cents bourses, faisant cent mille écus au profit du Prince déposé.

. . . .

DCLXXIX.

Din cheltuielile ambasadeĭ d-luĭ d'Andrezel. 31 Decem. 1726.

(Vol. 76. D.).

31 Décembre 1726.

. . . .

Le 10 Février, payé par gratification à Joseph, Drogman du Patriarche de Géorgie, pour les nouvelles qu'il m'avait apportées de la situation des affaires en Perse qu'il avait apprise de l'interprête arménien, de l'homme d'Eschereff, six sequins . ci 60.

Le 11, avancé sur mon billet les 6 mois de la pension du Drogman de la Porte à sa prière, dont l'année ne devant échoir qu'au dernier Juin prochain . ci 1500.

. . . .

DCLXXX.

Afacerile străine către d. d'Andrezel, despre plata pensiuneĭ acordate de Rege dragomanilor Porțeĭ. Versailles, 5 Maiŭ 1727.

(Vol. 77. D.)

Versailles, le 5 Mai 1727.

. . . .

Il n'y a qu'à louer les réponses faites par le Sieur Lenoir aux discours que lui tint l'ancien Drogman de la Porte, devenu Prince de Moldavie, tant pour faire valoir ses bonnes intentions et les instructions qu'il prétendait avoir données à son frère, que pour procurer à celui-ci la même pension que le Roi lui accordait.

Sa Majesté, qui ne désapprouve pas que Monsieur d'Andrezel ait payé à cet ancien Drogman deux mois de plus qu'il ne lui était dû le jour qu'il a quitté ce poste, accordera volontiers au nouveau Drogman la même pension, dès que Monsieur d'Andrezel mandera qu'il le mérite. Ainsi, il peut lui en donner l'espérance, et même, si ce Drogman faisait quelque chose d'assez essentiel pour le service du Roi ou pour le bien de ses sujets, Monsieur d'Andrezel pourrait, sans attendre de nouveaux ordres, lui en payer une demi-année, bien entendu qu'il faudrait que cela se fit de manière que le Drogman comprît que la continuation de ce paiement dépendra toujours de celle de la satisfaction que l'Ambassadeur aura de lui.

. . . .

DCLXXXI.

Constantinopole, 22 Nov 1727.

D. de Fontenu[1]) către Afacerile străine, despre incursiunea Tătarilor din Budgiac în Moldova.

(Vol 77, D.)

Monseigneur,

Constantinople, le 22 Nov. 1727.

. . . .

Il y a quelques troubles parmi les Tartares du Budziac qui sont venus en Moldavie enlever plusieurs familles persécutées par le nouveau Prince Gregorio Gika, ci-devant drogman de la Porte, que cet événement pourrait mettre en disgrâce auprès du Grand Seigneur.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Fontenu.*

DCLXXXII.

Constantinopole, 6 Decemb. 1727.

D. de Fontenu către Afacerile străine, despre turburările din Budgiac şi despre învinovăţirile Tătarilor în contra luĭ Grigore Ghika, domnul Moldoveĭ.

(Vol. 77. D.).

6 Décembre 1727.

Les Tartares du Budziac s'étant soulevés par quelques mécontements qu'ils qu'ils avaient du Kan, Adil Ghirai, fils d'un Prince de Tartarie, s'est mis à leur tête.

La Porte ayant eu avis de ces troubles a envoyé un Capigi-Bachi pour savoir le sujet de leur révolte et y mettre ordre. Les Tartares ont répondu qu'ils ne s'étaient point rebellés, qu'ils étaient soumis au Grand Seigneur, mais qu'ils étaient mécontents du Kan et qu'ils voulaient avoir raison de ce qu'il leur avait fait. Leurs griefs consistaient:

1° Que par les capitulations que le Grand Seigueur leur a accordées, il est porté que le Kan des Tartares n'aura point l'autorité de faire couper la tête aux principaux du Budziac; que cependant celui d'aujourd'hui avait fait périr l'un des Chirinbeis et obligé, l'autre de prendre la fuite, pour éviter un pareil sort; que ce dernier ayant laissé un enfant de trois à quatre ans, le Kan l'avait fait pendre injustement; que, non content de ces cruautés, il avait fait mourir un nombre infini de Tartares; qu'ainsi, ils voyaient clairement qu'il n'y avait plus ni bonne foi ni sûreté dans leur pays;

. . . .

3° Que Grigorio Gika, nouveau Prince de Moldavie, ci-devant Drogman de la Porte, avait fait abattre une mosquée qui appartenait aux Tartares qui commercent dans cette principauté; qu'il les maltraitait journellement, et que, quand quelqu'un d'eux commettait quelque faute, il faisait de son autorité privée punir les coupables, au lieu de les

---

[1]) M. de Fontenu était le consul de Smirne, détaché à Constantinople auprès de Monsieur d'Andrezel malade.

envoyer à un agent qu'ils tiennent en Moldavie, lequel a seul droit de prendre connaissance des différends qui surviennent parmi eux d'en juger en dernier ressort; qu'ainsi, ils demandaient que tous les gens de loi de la Crimée s'assemblassent à un endroit appelé *Orcapoussi* pour décider sur ces griefs et obvier à tous sujets de plainte à l'avenir. On a appris que les dits Tartares s'y étaient rendus avec le Capigi-Bachi, mais on ne sait pas encore ce qui s'y sera passé.

Le Prince de Moldavie, qui apparemment se sent coupable, a pris l'épouvante et craignant quelque violence de la part des Tartares, s'est évadé et est allé se réfugier avec toute sa famille dans un monastère grec à Khoutu, frontière de Pologne.

. . . .

DCLXXXIII.

D. de Fontenu către Afacerile Străine, despre liniscirea turburărilor din Crimea și din Moldova. — Constantinopole, 8 Ianuariŭ 1728.

(Vol. 78. D. 1.)

Monseigneur,

Constantinople, le 8 Janvier 1728.

. . . .

Les troubles qui régnaient en Crimée ont été apaisés par le Prince Gulga, fils du Kan, qui est aujourd'hui paisible en ses Etats, et cette tranquillité s'est étendue jusques en Moldavie, le Prince Grégorio Gika, qui s'était retiré avec toute sa famille, en lieu de sûreté étant revenu dans sa capitale.

. . . .

DCLXXXIV.

Scrisórea relativă la rescóla Tătarilor Nogaï și a celor din Budgiac. — Constantinopole, 26 Ianuariŭ 1728.

(Vol. 78. D. 2.)

Constantinople, le 26 Janvier 1728.

. . . .

La plus grande et la plus difficile affaire qu'il y ait présentement ici est celle des Tartares. Vous savez que les Nogaïs et ceux du Budziac se sont révoltés contre le Kan de la Crimée, leur Souverain, et qu'ils ont à leur tête le Sultan Calga, nom de dignité qui revient chez ces peuples à celle de premier Visir. Ils ont une grande armée

sur pied et se sont mis également en état de se défendre et d'attaquer. Ils demandent qu'on dépose le Kan régnant, et que, suivant la coutume, on en choisisse un autre de la maison de Guiray, c'est-à-dire des descendants de Gingis-Kan. Les mêmes rebelles demandent aussi la déposition de Gregorio Gika, Prince de Moldavie, qui était interprête de la Porte de votre temps. Les Ministres mettent tout en usage pour apaiser ces troubles. Ils ont ordonné à trois Pachas de la frontière d'assembler leurs troupes avec celles d'Abdoulha, Pacha de Nisse, et d'entrer, s'il le faut, en Tartarie. Mais l'entreprise est difficile, surtout en temps d'hiver. Les Janissaires, accoutumés à ne pas se passer de café et de *chorba*, que feront-ils dans ces déserts couverts de glaces et de neiges, et avec des gens qui, comme les Tartares, se passent de tout et, pour ainsi dire, se font un lit de la neige et un chevet de la glace? Comment se battre en hiver avec des gens aussi endurcis au travail et à la rigueur des saisons? Le Grand Visir s'obstine à ne pas vouloir déposer le Kan, qui est pourtant le seul remède. Mais c'est un Ministre sage et qui sait bien ce qu'il fait. Deli-Sultan, dont vous connaissez le génie et l'intrépidité, se prépare, à ce qu'on dit, à venir joindre les rebelles avec un grand nombre de Kalmouks et de Circasses. Le Kan a formé une armée à Horkapi, château qui défend l'entrée de la Péninsule de Crimée.

. . . .

DCLXXXV.

Constantinopole, 27 Februar. 1728.

D. de Fontenu către Afacerile Străine, despre liniscirea rescóleĭ Tătarilor.

(Vol. 78, D. 4.)

Monseigneur,

Constantinople, le 27 Févr. 1728.

. . . .

Les troubles de Crimée sont entièrement cessés par la retraite de Sultan Galga, chef des Tartares rebelles, qui s'est rendu aux premières instances de la Porte qui s'est contentée de le reléguer dans le premier lieu de son exil, la loi ne permettant point qu'on puisse se défaire d'aucun des Princes Tartares réputés les héritiers présomptifs de l'Empire Ottoman.

. . . .

DCLXXXVI.

Estras din instrucţiunile marchisuluĭ de Villeneuve, noul ambasador al Franciei la Constantinopole.

(Vol. 78. D.)

. . . .

Par des guerres presque continuelles, les Turcs sont parvenus à détruire les Empires de Constantinople et de Trébisonde, à subjuguer toute la Grèce, les provinces de Valachie et de Moldavie, une partie de la Hongrie, à détruire les puissances des Soudans de Babylonie, de Damas et d'Egypte, et à former de tous ces différents Etats un corps d'Empire immense par son étendue et formidable par ses forces.

. . . .

DCLXXXVII.

Estras din darea de sémă făcută de D. de Villeneuve asupra situaţiuneĭ afacerilor Turciei la intrarea luĭ in funcţiune şi cu privire la pensiunea acordată de Rege dragomanilor Porţeĭ.

Constantinopole, 26 Decem. 1728.

(Vol. 78 D.)

Monseigneur, Constantinople, le 26 Décembre, 1728.

. . . .

Permettez-moi d'en revenir au Drogman de la Porte et de vous faire observer que ses bons offices méritent qu'on répare la friponnerie de Monsieur Lenoir *) le plus tôt qu'on pourra.

. . . .

---

*) Monsieur Lenoir aurait été chargé de payer la pension que la Cour de France faisait au Drogman de la Porte. Il aurait commis l'indélicatesse de négliger le payement d'une somme de 2000 écus que le Drogman a réclamée à M. de Villeneuve.

DCLXXXVIII.

Constant. 10 Ianuar. 1729.

D. de Villeneuve către Afacerile străine, despre recepțiunea sa oficială la Constantinopole și despre visitele ce i s'aŭ făcut de representanții domnilor din țērile române.

(Vol. 80. D.)

. . . .

le 10 Janvier, 1729.

Le Kapikiaia du Prince de Valachie et l'agent du Prince de Moldavie vinrent aussi me visiter de leur part.

Je leur ai écrit, à l'un et à l'autre, suivant l'usage que l'on m'a assuré avoir été pratiqué par les ambassadeurs qui m'ont précédé.

. . . .

DCLXXXIX.

Constant. 15 Marte 1729.

Scrisóre de la Constantinopole privitóre la întărirea cetății Vidinul cu munca și materialul țērilor române, și la supunerea Tătarilor din Budgiac.

(Vol. 80, D.)

15 Mars 1729.

Le Grand Seigneur a donné les ordres nécessaires pour que la forteresse qu'il fait construire à Vidin soit entièrement achevée cette année. Pour cela, il a fait expédier des commandements au Prince de Valachie, qui portent qu'il enverra sur les lieux quatre cents chariots et huit cents hommes. Le Prince de Moldavie est obligé de son côté, suivant les mêmes ordres, de fournir deux cents chariots et quatre cents hommes et il doit en être fourni à proportion de la part des commandants de toutes les villes voisines de cette place, comme Silistria, Nicopoli, etc., en sorte qu'il y aura jusques à huit mille hommes occupés à mettre cette forteresse dans sa perfection.

Les Tartares du Budziac se sont entièrement soumis et le Kalga Sultan, qui en était le chef, est mort dans son exil près de Jambol. Cependant, le Kan de Tartarie n'est pas entré dans sa capitale, et on croit que la Porte sera obligée de le déposer pour satisfaire les Tartares de la Crimée qui sont fort mécontents de lui. On dit même que plusieurs Mirzas ou Seigneurs Tartares qui s'étaient retirés en Pologne ne sont pas encore revenus, en attendant la déposition de ce Kan.

. . . .

DCXC.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre scirile primite din Polonia prin principele Moldoveĭ. Constantinopole, 29 Novem. 1729.

(Vol. 41, D.)

Monseigneur,

Constantinople, le 29 Novembre 1729.

. . . .

Le Sieur Glavani ajoute encore que le Visir du Kan des Tartares avait reçu une lettre du Prince de Moldavie, par laquelle ce dernier lui marquait que le Roi Auguste, ayant donné une nouvelle charge au Général Poniatowski, sur les oppositions que la République de Pologne y avait faites, le Roi Auguste avait été obligé de rétracter cette nomination, et qu'il était dit dans la même lettre du Prince de Moldavie que le Prince Electoral de Saxe étant sur les confins de la Pologne avec une armée de 12 mille Saxons, la République avait fait supplier le Roi de la faire retirer et qu'il lui avait répondu qu'il donnerait des ordres au Prince tels que la République pouvait les désirer.

. . . .

DCXCI.

D. de Bonneval către d. de Villeneuve, despre folósele formăriĭ unuĭ corp de trupe în Ţéra-Românéscă şi în Moldova. Tranik, 19 Decemb. 1729

(Vol. 81. D.)

Monsieur,

Trannique en Bosnie, le 19 Décembre 1729.

. . . .

Je souhaiterais de présenter au Grand Visir plusieurs plans manuscrits de divers pays et places et spécialement du Royaume de Hongrie et de ses environs, comme aussi plusieurs dessins et modèles de machines très-utiles dont quelques-unes sont de mon invention. J'avais ouï dire que ce premier ministre du Sultan était fort curieux de ces choses-là, et j'espérais que ce présent lui ferait plaisir. Mon dessein était aussi de me joindre au Prince Ragostki quand on ferait la guerre aux Impériaux, ce que les Turcs doivent différer s'ils sont sages, jusques au temps que *l'Empereur sera en rupture avec la France*. Mon projet, en attendant ce temps-là, était que le Grand Seigneur sacrifiât, s'il était possible, ce qu'il tire des tributs de la Valaquie et Moldavie et ce qu'en retirent les Princes qui gouvernent ces deux provinces, lesquelles sont très-spacieuses et fort fertiles, et qu'il me fut permis, d'accord avec le Prince Ragostky, d'employer tous ces fonds-là à la levée d'un corps de troupes réglé, proportionné au revenu que l'on retirerait, et que l'on aurait le temps de discipliner pendant la paix. Je voulais imiter l'Empereur qui tire de Hongrie, partie en argent et partie en subsistances pour ses soldats, ce qui lui donne moyen d'entretenir le pied de quatre-vingt mille hommes dans ce royaume, et je crois que sur ce modèle, nous pourrions lever et entretenir le pied de trente à quarante mille hommes, cavalerie et infanterie, en Valaquie et en Moldavie, d'autant

plus que toute la consommation d'argent se ferait dans le pays. Ce corps de troupes entrerait dans la Pologne par la haute Hongrie ou dans la Transilvanie, et ferait une très-utile diver-ion contre l'Empereur.

Si le Roi Auguste vient à mourir, il serait à portée de soutenir la liberté de l'élection, ou les intérêts du Roi Stanislas, s'il vit alors, et d'empêcher la succesion héréditaire des Allemands dans ce royaume-là, ce qui est absolument contre les intérêts de la France.

Que Votre Excellence ait la bonté de jeter les yeux sur la carte, elle verra presque toute l'Europe occupée par des Rois et des Princes allemands: l'Angleterre, le Danemarck, la Suède, la Pologne, la Hongrie et l'Italie leur sont soumis, et si le Czar meurt sans héritier, quelque Prince allemand se fera facilement de religion grecque pour régner dans cette vaste région, car les Moscovites jetteront les yeux sur cette pepinière de princes allemands pour se choisir un maître, étant trop désunis entre eux pour pouvoir élire un Moscovite. Vous pouvez juger par ceci de quelle utilité pourrait être aux vues et aux intérêts du Roi ce petit corps de troupes en Valaquie, outre que, sans avoir quelques troupes réglées, le Prince Ragotski court risque de ne jamais réussir dans ses desseins; et je ne connais aucun autre moyen d'enlever de ces côtés-ci que celui-là. Je puis dire que je suis connu de tous les officiers de l'Europe et que je les connais pour la plupart, et il est hors de doute qu'ayant des braves gens à la tête des régiments et compagnies, nous mettrions bientôt ce corps en bon ordre, car tout dépend de la discipline, les hommes n'étant différents les uns des autres que par l'éducation et la discipline.

Au reste, je ne suis point Allemand, mais Français, comme vous savez; et cependant les manèges des Impériaux m'arrêtent dans ce pays sauvage depuis six mois. Il est vrai que j'ai servi l'Empereur vingt deux ans en qualité d'officier général; mais comme il m'a donné la démission de tous mes emplois et la commission de me retirer où bon me semblerait, hors la seule ville de Vienne et la Cour, je suis rendu au Roi. Je ne saurais croire que Votre Excellence se soit jointe aux Allemands auprès du Grand Visir pour suspendre mon voyage et m'arrêter ici, puisque vous n'aviez pour cela qu'à me faire savoir les intentions du Roi.

J'ai donc l'honneur de vous supplier, Monsieur, de considérer que les Allemands, n'ayant plus aucun droit sur ma personne, font une injure à Votre Excellence et à toute la nation quand ils se prévalent de mes services passés pour continuer leur juridiction sur moi, après m'avoir donné une entière démission de tous mes emplois.

. . . .

DCXCII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre d. de Bonneval și intrarea luĭ în ținuturile Porțeĭ. Constantinopole, 15 Ianuariŭ 1730.

(Vol. 17. D.)

Monseigneur.

Constantinople, le 15 Janv. 1730.

. . . .

Il y a lieu de croire que le Grand Seigneur se soucie peu d'avoir ce Général *(Monsieur de Bonneval)* dans ses Etats. Ce Prince et ses Ministres penseraient différemment si les Turcs avaient la guerre avec les Moscovites. Mais tant qu'ils seront en paix, on peut présumer qu'ils n'auront pas plus de considération pour lui que pour un sous-lieutenant d'Infanterie.

. . . .

J'ai lieu de penser que le taïn que le Grand Seigneur lui fait donner pour sa subsistance n'est pas, à beaucoup près, si fort que vous semblez le croire.

. . . .

DCXCIII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre revoluțiunea din Constantinopole și despre urmările eĭ în țĕrile române și într'alte părțĭ. Constantinopole, 15 Octobr. 1730.

(Vol. 82, D.)

Monseigneur,

Constantinople, le 15 Novembre 1730.

Par le bâtiment que j'ai dépêché en France le 9 du mois d'Octobre dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer de la révolution survenue dans cet Empire, (28 Septembre.)

Quoique l'exécution en ait été fort prompte, elle n'a pas laissé que d'avoir des suites par l'autorité qu'elle a donné aux rebelles et qu'ils ont voulu conserver sous le règne de Sultan Mahmoud. Tout est encore ici dans le désordre et dans la confusion. Patrona-Kalil et les séditieux disposent de toutes les charges et obligent le Grand Seigneur d'y nommer les personnes qu'ils lui proposent. Ils ont déjà fait déposer un Capitan Pacha et un Kiaïa du Grand Visir. On a déposé aussi le Kan des Tartares, le fils du dernier Prince de Valaquie qui avait obtenu la principauté après la mort de son père, et le Prince de Moldavie, frère du Drogman de la Porte. Kaplan-Guiray, qui avait été relégué à Brousse, a été fait Kan des Tartares; *Mikelvoda*, qui avait été autrefois Prince de Moldavie, a été fait Prince de Valaquie, et Patrona Kalil a fait donner la principauté de Moldavie à un *boucher*, en reconnaissance, dit-on, de quelques écus qu'il lui avait prêtés autrefois et d'un cheval qu'il lui avait donné dans les commencements de la révolte.

Vous comprendrez par ce détail l'état d'incertitude du Gouvernement présent. Tous les nouveaux Ministres, sans en excepter même le Grand Visir, sont également chancelants, et on prétend que les Chefs des rebelles aspirent aux principales charges, et que, sous prétexte d'être plus à portée d'exécuter les ordres du Grand Seigneur, ils continuent à se tenir à la tête des troupes dont ils ont gagné l'affection dans la seule vue de demeurer toujours les maîtres du Gouvernement On pense cependant que le nouveau Sultan trouvera les moyens de s'en débarrasser, mais l'on craint, s'ils se voient réduits à la nécessité de céder, qu'ils ne se portent, par désespoir, à mettre le feu dans quelque quartier de Constantinople.

. . . .

DCXCIV.

Constantinople, 12 Novem. 1730.

Scrisórea privitóre la aceiașĭ revoluțiune și la urmările eĭ.

(Vol. 82, D.)

Monsieur, Constantinople, le 12 Novembre 1730.

. . . .

Il y a lieu de croire que le nouveau Grand Seigneur trouvera bientôt le moyen de se débarrasser des chefs des rebelles, qui ne sont que de simples janissaires et qui ne se soutiennent dans cette espèce d'autorité que par le moyen des troupes qui leur sont affectionnées et qui se dissiperont insensiblement, à mesure que l'autorité du nouveau gouvernement s'affermira. Les seuls événements remarquables que ce changement a produits jusqu'ici, ont été les dépositions du Kan des Tartares et des Princes de Valaquie et de Moldavie. Le premier a été remplacé par Cuptan Guiray qui avait été Kan autrefois et qui était relégué à Brousse. Un ancien prince de Moldavie, déposé par le Sultan Achmet III, a été fait Prince de Valaquie à la place du jeune Mauro-Cordato qui, depuis environ deux mois, avait été nommé à cette principauté, après la mort de son père. Et la principauté de Moldavie, qui était occupée par Grégorio Gika, ancien Drogman de la Porte, a été donnée, depuis quelques jours, à la sollicitation de Patrona Kalil, chef des rebelles, à un Grec de ses amis, qui était auparavant boucher à Constantinople. Voilà, Monsieur, toutes les nouvelles de ce pays-ci.

. . . .

DCXCV.

D. de Villeneuve către Ambasadorul Franciei la Veneţia, despre revoluţiunea din Constantinopole şi urmările eĭ. Constantinopole, 5 Decemb. 1730.

(Vol. 82. D.)

Monsieur, Constantinople, le 5 Décembre 1730.

Je vous marquai dans ma dernière lettre [1]) les changements du Kan des Tartares et des Princes de Valachie et de Moldavie. Les deux premiers ont subsisté; mais le troisième n'a pas joui longtemps de son élévation et ne s'est presque pas aperçu de son changement d'état. Ce boucher, protégé par Patrona Kalil, peu de jours après avoir été élevé à la dignité de Prince de Moldavie, a été mis en prison, chargé de chaînes, et enfin étranglé par ordre des Ministres de la Porte, après avoir été abandonné par son propre protecteur qui, peu de jours après, a éprouvé le même sort par un événement qui a rendu le calme à cet Empire et qui a été produit par les conseils du Kan des Tartares et du nouveau Capitan Bacha, cette charge ayant été donnée à Dgeanum-Codgea qui l'avait remplie autrefois, et qui a été rappelé de l'exil où il était retenu depuis longtemps par les Ministres du Grand Seigneur detrôné. Il a signalé son installation par le massacre de tous les Chefs des rebelles. Patrona Kalil, le Janissaire Aga et le nommé Mouslou ont été les premiers sacrifiés, et leur mort à été suivie de celle de leurs principaux adhérents, sans que les troupes, qui leur paraissaient affectionnées, aient fait le moindre mouvement en leur faveur. Cet événement a fait cesser la crainte qui régnait à Constantinople, et nous donne lieu d'espérer que nous connaîtrons bientôt l'esprit du nouveau Gouvernement qui agira désormais avec une entière liberté.

. . . .

DCXCVI.

Traducţiunea unuĭ memoriŭ făcut în limba turcéscă cu privire la diferitele fase ale revoluţiuneĭ luĭ Patrona-Khalil la Constantinopole. [2]) 1730.

(Vol. 13. S. D. 1)

1730.

. . . .

Après la tenue du Divan, le Grand Vizir revint chez luy conférer la Principauté de Valachie à Mikal-Voda [3]) qui avait déjà été plusieurs fois Prince de Moldavie pendant vingt ans, et vivait depuis quelques années qu'on l'avait déposé en simple particulier dans un village du canal de la Mer Noire. Le Drogman de la Porte, à l'ocasion

---

[1]) Voir le document DCXCIII, page 471.

[2]) Ce document a été retiré le 21 mai 1749 du scellé qui avait été mis sur les papiers de M. Amelot.

[3]) Il a succédé à Mauro-Cordato, Prince d'un grand mérite et surtout fort estimé pour son savoir, qui mourut au commencement de Septembre.

de cette cérémonie où il fallut qu'il assistât, reçeut un caftan qui le confirmait dans son poste. Depuis le commencement de la révolte, il avait toujours prié le Grand Visir de différer à luy faire cet honneur, de crainte que les rebelles, le voyant en fonctions sous le nouveau Ministère comme sous l'ancien, ne le fissent périr ou n'exigeassent de lui des sommes qu'il n'était pas en état. Et, de fait, Patrona l'ayant menacé en diverses rencontres de le poignarder, il n'osait presque plus se montrer, et a esté dans des frayeurs continuelles jusqu'au jour que ce Barbare, persécuteur de tous ceux qui avoient eu part au dernier gouvernement, a subi lui-même la fin tragique qu'il avoit déjà fait souffrir aux uns et qu'il destinoit encore aux autres qui restoient.

Pour revenir à Mikal-Voda, sa Principauté de Valachie lui a coûté 1500 mille livres, sans compter les présents considérables que — suivant l'usage — il a été obligé de faire aux Ministres de la Porte. Dès que lui, son fils et son Capikiaïa eurent été revêtus du Caftan d'honneur, il fut conduit par les principaux de la nation grecque à leur Eglise patriarchale, pour se faire reconnaître Prince. Le Patriarche, à la tête de son clergé, vint le recevoir à la Porte et célébra la messe en habits pontificaux. Après quoi, ce petit Souverain, s'embarquant dans un bateau à cinq paires de rames pour marque de sa dignité, retourna en pompe à son village.

Ce nouveau prince me fournit l'occasion de parler d'un certain Manolaky, Grec extrêmement riche et qui était *Curtchi Bachi* ou chef des fourreurs. Les rebelles, à cause des grandes liaisons qu'il avait eues avec Mehemet, le feu Kiaïa, l'ayant soupçonné d'avoir entre ses mains beaucoup d'effets de ce ministre, furent piller ses maisons, où ils ne le trouvèrent pas. Il avoit d'abord pris la fuite et s'étoit ensuite caché successivement en différents endroits, d'où il faisait agir secrètement ses émissaires auprès de Patrona, pour avoir la permision de reparaître en seureté. On prétend que ce dernier en reçut de grands présents. Mais ces sortes de grâces n'étant pas approuvées par ses camarades, comme nous l'avons dit, le Curtchi-Bachi qui vit que l'orage, qu'il croyoit avoir évité, était prest à tomber de nouveau sur sa teste, crut pouvoir s'en garantir en se réfugiant dans une maison privilégiée qu'il regardoit comme un asile pour luy. Malheureusement, peu de jours après, on pénétra sa retraite, et la Porte l'ayant fait réclamer, on ne put se dispenser de le remettre aussitôt à la garde du Bostandgi-Bachy qui l'était venu chercher. Ceux-ci le conduisirent et le mirent aux fers dans la prison du Bach-Baki-Coulou. On l'interrogea sur les biens du Kiaïa qu'on prétendoit qu'il avoit en dépôt. Il répondit qu'il n'en avoit qu'une petite cassette pleine de papiers que ce ministre lui remit le jour même de la révolte, parmi lesquels on trouveroit un état détaillé de toutes les affaires du Kiaïa, qui faisait foi de la vérité de la déposition. Il ajouta que, quant à luy, Curtchi-Bachi, il ne desavouait pas qu'il ne fût fort opulent, mais que ses grandes richesses lui étaient venues ou des héritages de sa famille ou des gains légitimes qu'il faisoit depuis longtemps dans son commerce de pelleterie, et que si quelqu'un pouvoit lui prouver qu'il eût jamais rien pris injustement, il étoit prest à le restituer au triple. Par ces raisons, appuyées de beaucoup d'argent qu'il sceut faire glisser sous main à ceux qui pouvoient le tirer d'embarras, il avoit enfin recouvré sa liberté, lorsque notre nouveau Prince venant à la traverse, l'accusa à la Porte de luy avoir pris des sommes considérables dans le temps que luy, Mikal, étoit Prince de Moldavie, et que luy, Manolaky, étoit dans la grande faveur du Kiaïa. Et c'en fut assez pour qu'on le ramenast à la même prison.

. . . .

Patrona venant à réfléchir qu'il avoit fait du bien à tous ceux auxquels il avoit quelque obligation, excepté à un boucher grec nommé Yanaky qui s'était aventuré de lui fournir abondamment, tant à lui qu'à ses camarades, d'excellente viande lorsqu'ils étaient campés à Et-Meïdan, et que cet homme d'ailleurs lui avoit prêté autrefois deux écus dont il avoit eu l'honnêteté de ne luy jamais parler, il l'envoya chercher et lui dit qu'étant très-sensible à l'assistance qu'il avoit reçue de luy, il vouloit luy en témoigner sa reconnaissance d'une manière authentique, et luy fit d'abord présent de 1000 séquins, puis luy dit en riant. «Ne vous souciez-vous pas de vivre plus longtemps que moi?» Yanaky

répondit aussitôt que luy mort, il ne tenoit plus compte de la vie. «Eh bien, puisque cela «est ainsi, reprit Patrona charmé de cette réponse, apprenez-moi donc ce que vous sou- «haitez que je fasse pour vous et soyez sûr de l'obtenir» — Alors, mille désirs confus s'élevant dans le cœur du boucher et ne sachant à quel s'arrêter, il dit à son bienfaiteur que, pour le présent, il ne sçavoit que luy demander, mais qu'il alloit consulter ses amis et lui rendroit bientot réponse.

Yanaky fut trouver le Kassab-Bachi et, après lui avoir exposé sa bonne fortune: «Que me conseillez-vous, lui dit-il? J'ay envie de prier Patrona qu'il fasse revivre en ma «faveur la charge de Surdgi-Bachi qu'on a supprimé. Elle est de mon état, et j'en connois «tout l'exercice». Celui-ci, qui vit qu'il alloit perdre la plus grande partie de ses droits si cette charge dont il avoit réuni les fonctions à la sienne était rétablie, répondit au boucher: «Bon, vous n'y pensez pas. A quoi vous amusez-vous? Votre protecteur est tout puissant. «Il vous met à même par ses offres et par son crédit de vous élever aux postes les plus «brillants, et vous allez vous borner à une petite charge de rien, souvent même plus «ruineuse que lucrative?» «— Mais que lui demanderai-je donc?» — Demandez-lui, «reprit l'autre, qu'il vous fasse Prince de Moldavie et, si vous n'avez pas assez d'argent «pour payer cette principauté, que cela ne vous embarrasse pas; je vous fournirai tout «ce qu'il vous en faudra».

La vanité, qui est le vice ordinaire des Grecs, tourna si bien en un moment la cervelle à ce misérable boucher, qu'oubliant la distance de sa bassesse au rang qu'on luy proposoit, il s'en revint chez Patrona et lui dit que, puisque l'affection dont il l'honorait étoit sans égale et qu'il avoit tout pouvoir dans l'Empire, il le prioit de le faire Prince de Moldavie. Soit, répondit Patrona, et, sur le champ, il l'envoya avec un de ses gens chez le Grand Vizir. Ce Ministre, étonné d'une pareille proposition, resta muet quelque temps. Ensuite, reprenant ses esprits, il dit que ce que demandait l'Aga Patrona étoit impossible; qu'on ne nommait à ces sortes de Principautés que des gens de naissance, ou qui avoient rendu de grands services à l'Etat. Et qu'outre que le sujet qu'on luy présentoit n'étoit ni dans l'un, ni dans l'autre de ces cas, l'Empereur n'ayant confirmé que depuis quatre jours Grégorasko Ghika dans sa principauté, il n'étoit ni de la justice ni de l'honneur de Sa Hautesse de déposer ce Prince dont elle était satisfaite, pour mettre un vil artisan à sa place. Le tout ayant été raporté à Patrona: «Bon, bon, voilà de belles raisons, dit-il. Qu'est-ce que cela signifie? Grego- «rasko n'est-il pas Dghiaour? Yanassy n'est-il pas Dghiaour aussi? Que l'un ou l'autre «soit Prince, n'est-ce pas toujours la même chose? En un mot, je veux que mon ami «soit préféré».

Là-dessus, il renvoya le boucher au Visir et le fit accompagner par Mouslouh. Ce second chef parla si haut que le Ministre, ne sachant plus quel parti prendre, dit qu'une affaire de cette importance ne dépendait pas de luy, qu'il alloit la communiquer au Sultan et savoir sa volonté. — «Allez donc, répondit Mouslouh; mais songez toujours à complaire «à Patrona».

Le Grand Seigneur ne fut pas moins surpris ni moins indigné que l'avait esté son Visir. Cependant, jugeant bien que dans peu tout changeroit de face, et qu'on serait alors en état de faire payer chèrement au boucher et à ses protecteurs leur imprudence, il dit à son Ministre qu'il n'y avoit qu'à les contenter.

Ainsi, Maître Yanussy fut revêtu du Caftan de Prince [1]) et reçeut tous les autres honneurs usités en pareille occasion, tant à la Porte qu'à l'Eglise patriarchale.

Ce fut un coup de foudre pour la nation grecque. L'orgueil humilié et le désespoir étoient peints sur tous les visages pendant la cérémonie, à laquelle il fallut que le Drogman de la Porte [2]) eût la mortification d'assister. Comme c'est un fort honnête homme, tout le monde prit part au juste chagrin qu'il avoit d'estre obligé, par le devoir de sa charge, de

---

[1]) Le 2 novembre.

[2]) Le Drogman de la Porte était le frère de Grégorasko Ghika.

concourir quoiqu'indirectement à la déposition de son frère, que le Bey Yanassy alloit relever. Mais la grandeur du Prince boucher passa comme un songe. Il ne put parvenir qu'à ramasser 30 bourses qu'il donna, au lieu de près d'un million dont il avoit besoin pour satisfaire la Porte et ses Ministres, ainsi que Patrona qui lui demandoit 60 bourses, et les autres agas qui en vouloient presqu'autant. Le Kassab-Bachi, qui ne luy avoit offert de luy-même son secours que pour l'engager dans ce mauvais pas et l'y laisser, s'éclipsa subitement, et Patrona même, son zélé protecteur en apparence, l'ayant fait Prince moins par reconnaissance que pour son intérest particulier, et pour braver le Grand Seigneur en faisant parade de son autorité, l'abandonna comme l'autre; de façon que ce Prince en idée, au lieu d'être conduit pompeusement au trône, fut traîné honteusement en prison où nous le laisserons déplorer sa folie jusqu'à ce qu'une plus grande punition l'en retire.

. . . .

Le misérable Yanaky eut aussi la tête coupée pour le punir de la témérité qu'il avoit eue de vouloir devenir Prince de Moldavie, malgré le Grand Seigneur.

Ainsi, l'espèce de prédiction de Patrona, quand il demanda au boucher s'il ne se souciait pas de vivre plus longtemps que luy, s'accomplit presque à la lettre, puisqu'ils moururent à un jour l'un de l'autre.

. . . .

DCXCVII.

Constantinople, 23 Februar, 1731.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre sosirea la Constantinopole a Polonului Tinchin.

(Vol. 83. D.)

Constantinople, le 23 Février 1731.

Monseigneur,

. . . .

Le Grand Visir m'envoya, il y a quelques jours, un Polonais nommé François Charles de Tinchin, qui avait été adressé à la Porte par le Prince de Moldavie. Ce Polonais, présenté au Grand Visir, dit à ce Ministre qu'il était au service du Roi Stanislas, qu'il avait été envoyé en Pologne pour y exécuter certaines commissions, que le Roi Auguste en ayant été informé avait voulu le faire arrêter, et que, sur les avis que le Palatin de Kiovie lui en avait fait donner, il s'était sauvé en Moldavie, d'où il avait passé à Constantinople, qu'il était dans l'intention de s'embarquer pour la France et de se mettre sous ma protection jusqu'à son embarquement.

DCXCVIII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre numirea lui Constantin Mavrocordat la tronul Țĕreĭ-Românesci.

Constantinopole, 26 Octobr. 1731.

(Vol. 83 D.)

Constantinople, le 26 Octobre, 1731.

. . . .

Le fils de feu Nicolas Mavro-Cordato, Constantin-Bey, qui avait été déposé de la principauté de Valachie après la mort de son père, et dans le temps de la dernière révolution, a été nouvellement nommé avant-hier à cette principauté par la protection du Grand Visir, auprès de qui la famille des Mavro-Cordato est en très-grande faveur. Michel-Voda vient en même temps d'être déposé de ce poste après l'avoir rempli pendant neuf mois seulement. Il y a apparence qu'il sera mis en prison à son arrivée à Constantinople, sa personne étant devenue suspecte, par la raison qu'il avait été protégé et élevé à cette principauté par le moyen des Chefs des rebelles. Son exemple est une preuve du peu de solidité de la fortune de ces sortes de Princes.

. . . .

DCXCIX.

Sciri privitóre la politica și la numirile Sublimeĭ Porțĭ.

Constantinopole, 29 Octobr. 1731.

(Vol. 83. D.)

Constantinopoli, 29 Ottobre 1731. [1]

. . . .

Il Residente [2]) sostenne il primo assunto et l'Effendi mostrò appagarsene tanto più che le fù fatta dimanda de converso dal Residente, per fatto ostile commesso da Tartari entro il Russo confine.

Continuavan le gelosie verso quella potenza del detto Residente, rillevò il Bailo la sua premura d'allontanar Turchi da quei confini. Bailo riflette sopra la mediazione possibile della Moscovia per il componimento tra la Porta e la Persia.

Si attendeva in breve l'inviato estraordinario. A Bassà di 3 code essendo stato allevato Mehemet ch' era a Lepanto, genero dell' attual primo Visir, venne destinato Beilerbei in Romelia; deposto il Principe di Vallachia, vi fù sustituito il giovane Mavro-Cordato.

---

[1]) Ce document qui analyse succinctement les principaux événements qui viennent de s'accomplir en Turquie, n'a ni entête, ni signature.

[2]) Il s'agit du Résident de Moscovie.

In continua agitazione il dragoman della Porta, rispetto al fratello suo, principe di Moldavia.

Assidui sono i lavori negl' arsenali, perche le navi siano ristabilite alla ventura campagna.

. . . .

DCC.

Constantinopole, 3 Decem. 1731. D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre pedépsa dragomanuluĭ Ventura, și despre intrigele acestuia privitóre la afacerile țerilor române.

(Vol. 83, D.)

Constantinople, le 3 Décembre 1731.

Monseigneur,

. . . .

Le Grand Visir, persuadé, sur le rapport du Reis-Effendi, que mes plaintes étaient fondées et que Venture [1]) méritait d'être châtié, prit sur le champ le parti de l'envoyer en exil à Dulcigno, ce qu'il fit exécuter dès le lendemain. Mais on apprit le même jour que le chiaoux qui le conduisait avait eu ordre de le ramener, et ce retour fit présumer à bien des gens que sa grâce lui avait été accordée, sur les représentations de sa famille et de ses amis. Mais on revint bien de cette idée, puisque Venture, ayant été enfermé pendant deux jours chez les chiaoux, à qui on en avait confié la garde, n'en sortit que pour être conduit chez le Grand Visir lequel, après l'avoir accablé de reproches et de mauvais traitements, lui fit couper la tête devant le sérail. Comme je ne saurais douter que sa déposition et son exil ne soient l'effet de mes plaintes, j'ai lieu de conclure aussi que cette mort a été causée par la connaissance que le Grand Visir a eue, dans l'intervalle de son départ à sa condamnation, de plusieurs crimes qu'il avait commis, et principalement de sa noire perfidie envers Djeanum-Codgea [2]), dont il avait causé la disgrâce par les faux rapports qu'il faisait au précédent Grand Visir et des discours de ce Capitan-Pacha qui, vraisemblablement, aura profité de la bienveillance dont il est honoré de la part du Grand Visir d'aujourd'hui, pour demander vengeance des trahisons de ce drogman.

On dit aussi qu'on a découvert qu'il avait formé des intrigues pour favoriser Mikel-Voda, Prince de Valaquie, déposé en dernier lieu contre le jeune Prince Mauro-Cordato, que le Grand Visir vient d'élever à cette dignité.

L'on avait intercepté des lettres qu'il écrivait à Mikel-Voda, dans lesquelles il lui marquait que le Grand Visir serait bientôt déposé, et que Chain Mehemet Pacha, auprès du quel il avait tout crédit devant être fait Grand Visir, il devait se flater d'être bientôt rétabli dans sa principauté.

Quoiqu'il en soit des véritables causes qui ont déterminé le Grand Visir dans cette occasion, il est certain qu'il a pris fort à coeur les châtiments de Venture, puisque le Capitan-Pacha, Chain Mehemet, ayant voulu faire quelques représentations en faveur

---

[1]) Venture était le Drogman du Capitan-Pacha.

[2]) Djeanum-Codgea, Kan des Tartares.

de ce drogman, bien loin d'avoir obtenu sa grâce, cet amiral fut lui même déposé de son emploi, et on le fit partir hier avec deux galères pour se rendre à la Canée dont on lui a donné le gouvernement. Comme on ne lui a point nommé encore de successeur, bien des gens présagent que le Grand Visir pense à rappeler Djeanum-Codgea; mais je ne vois aucune preuve de cette conjecture.

Je suis etc.

Signé: *Villeneuve.*

DCCI.

D. de Villeneuve către Ministrul Justiției, despre domnia lui Mihail Racoviță în Țéra-Românéscă și despre politica marelui Vizir. Constantinopole, 20 Decem. 1731.

(Vol. 83, D.)

Constantinople, le 20 Décembre 1731.

A Monseigneur le Garde des Sceaux.

Les affaires de Mikal, Prince de Valaquie, déposé depuis environ six semaines, ne sont pas en trop bon état.

C'est pour lui un péché originel d'avoir été élevé à cette principauté du temps de la rebellion, d'autant plus qu'on a trouvé une obligation de 170 bourses qu'il avait passée en faveur de Murlou, le second chef des rebelles. Il est de plus accusé d'avoir fait passer en Pologne tout ce qu'il avait d'argent, et ce qui semble confirmer cette accusation, c'est qu'on l'ait arrêté et que ses effets aient été saisis à l'improviste. On n'a trouvé que 130 piastres dans la caisse des deniers publics de Valaquie; mais on pense que ce qui lui fera plus de tort, c'est la protection du Kislar-Aga, dont on a eu depuis peu un funeste exemple dans la personne de Constantin Venture, drogman du Capitan-Bacha. Ce Drogman avait été envoyé en exil à Dulcigno, le 28 du mois passé sur les instances de la famille de Mavro-Cordato, contre les intérêts de laquelle il avait formé des intrigues dans l'affaire de la principauté de Valaquie, dont le fils du feu Prince Nicolas Mauro-Cordato, a été remis en possession. Et comme le Capitan-Bacha avait tenté d'obtenir sa grâce en faisant intercéder pour lui le Kislar-Aga auprès du Grand Seigneur, le Visir, qui en eut connaissance, voulant marquer son autorité et faire voir au public que son crédit était supérieur à celui de ce chef des Eunuques noirs, commença par déposer le Capitan-Bacha (dont la place n'a pas encore été remplie) le 30 du dit mois, et le faire embarquer le même jour sur une galère pour La Canée et le lendemain, Venture, qui était déjà parti pour son exil et qu'il avait fait revenir, eut la tête tranchée devant la porte du Sérail.

On peut inférer de là ce qui pourra arriver au Prince Mikal sous le Ministère de ce Visir, qui fait tout trembler à Constantinople et qui fit venir en sa présence, le 2 de ce mois, les drogmans de tous les ministres étrangers pour leur défendre, sous peine de la vie, de s'adresser dans les affaires qu'ils auront à traiter à aucun autre Ministre qu'au Reis-Effendi, par le canal du drogman de la Porte.

. . . .

DCCII.

Constanti-nopole, 17 Iuliŭ. 1732.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre călugăriĭ Minoriţĭ şi călugăriĭ Jesuiţĭ din Moldova.

(Vol. 84, D.)

Constantinople, le 17 Juillet 1732.

Monseigneur,

Il y a quelque temps que des religieux de l'ordre des Frères Mineurs conventuels, établis en Moldavie, me firent pressentir pour savoir si le Roi voudrait leur accorder la grâce de les recevoir sous sa protection. Je répondis aux personnes qui m'en parlèrent que je ne pouvais prendre à cet égard aucune détermination de mon chef et sans les ordres de Sa Majesté. Je crus aussi qu'il était nécessaire que je fusse instruit depuis quel temps ces religieux, qui sont Italiens, avaient formé leur établissement en Moldavie, par quelle puissance ils y avaient été protégés et si leur résidence y avait été autorisée par quelque commandement du Grand Seigneur. Je me proposais de vous rendre compte des insinuations qui m'avaient été faites à ce sujet, lorsque j'aurais eu ces éclaircissements. J'ai reçu cependant depuis deux jours à ce sujet une lettre du Baron de Vigouroux, avec lequel je n'avais été jusqu'à présent en aucune relation, par la méfiance où m'avait mis la connaissance que j'avais de son caractère. Il m'envoie une lettre de Monseigneur le Cardinal de Polignac, du mois de novembre dernier, qui lui a été adressée pour moi de la part de ces Missionnaires, et par laquelle cette Eminence, sur un mémoire qui lui avait été remis par la congrégation *de propaganda fide*, me représente que ces religieux, dans la crainte que quelque rupture ou invasion de la part des Tartares ne les dérange dans leurs pieuses opérations, et ne porte même un préjudice notable à leur propre personne, ont eu recours à cette congrégation pour être mis à la faveur de la protection du Roi, à l'abri des insultes qu'ils courent risque d'essuyer. Monseigneur le Cardinal de Polignac joint sa prière à celle de la *Propaganda fide* et m'en parle comme d'une affaire qui l'intéresse.

Le Baron de Vigouroux, en m'adressant cette lettre, m'envoie celle qui lui a été écrite en même temps par le Père Cardi, Supérieur de la mission de Moldavie, et me marque que le Prince Ragotski, par une suite de son attachement pour les intérêts du Roi et de la Nation, lui a donné ordre de m'informer de certaines circonstances dont j'ai cru que je devais vous rendre compte. Voici un précis de sa lettre:

Il me mande que la mission romaine de Moldavie était ci-devant partagée entre les Pères Mineurs, sous la direction du Père Cardi, et les Pères Jésuites Polonais; que ces derniers avaient fait rebâtir à leurs frais le couvent de Iassy, dans lequel ils habitaient avec le Père Cardi; que la conduite régulière des Jésuites étant un reproche continuel à la vie licencieuse du Père Cardi, celui-ci avait pris la résolution d'éloigner ces témoins importuns; que, pour y parvenir, il avait trouvé le moyen d'intéresser la cour de Vienne au succès de son dessein; que Cardi, Napolitain et par conséquent sujet de l'Empereur, était depuis longtemps émissaire pensionné de cette Cour, sous les ordres d'un médecin nommé Ferrati, que les autres émissaires qui, dans diverses conjonctures, allaient et venaient en Moldavie, logeaient chez Cardi, recevaient par son canal les ordres de Ferrati, et que leurs dépêches étaient envoyées au Général Valid à Koronne; qu'entre autres moyens que Cardi employa pour rendre les Jésuites suspects, il fit entendre que ces Pères étaient attachés au Roi Stanislas et envoyés par le Vayvode de Kiovie; que étant logés ensemble, il arrivait souvent que, quand il avait des émissaires de Vienne chez lui, les Jésuites en avaient du Roi Stanislas; que, sur ces représentations, la Cour de Vienne résolut l'éloignement des Jésuites Polonais; qu'on les renvoya sous des pré-

textes frivoles, et qu'ils en portèrent des plaintes inutiles au Roi Auguste, à la République et au Nonce du Pape en Pologne, toutes ces voies leur ayant été fermées par les souterrains que les Ministres de l'Empereur avaient fait jouer.

Le Baron de Vigouroux ajoute que, se trouvant en Pologne, il y a environ 14 mois, et devant passer en Moldavie pour retourner à Rodosto, il fut prié, de la part des Jésuites, de se charger de quelques lettres pour le Prince de Moldavie et de s'employer dans cette Cour pour obtenir leur rappel; qu'il accepta cette commission, mais que, pendant le séjour qu'il fit à Jassy, ayant découvert dans les conversations qu'ils eut avec le Père Cardi, les véritables motifs de l'éloignement des Jésuites, il ne jugea pas à propos de se mêler de cette affaire, par rapport à des ménagements qu'il avait à garder avec les Franciscains dont il gagna la confiance, à la faveur de laquelle il apprit que, dans ce temps-là, Monsieur Talman, ayant donné à la Cour de Vienne l'avis de l'élévation de Topal Osman-Pacha au 1[er] Ministère et que les dispositions où était ce Grand Visir donnaient lieu de craindre une prochaine rupture entre la Porte et l'Empereur, le Général Valis avait envoyé au Père Cardi une copie des instructions du Vice-Chancelier de la Cour de Vienne, par laquelle il était porté qu'en cas de guerre avec le Grand Seigneur, Ferrati ne pourrait pas rester en Moldavie; que lui, Cardi, y serait nécessaire, mais que, pour n'avoir rien à y craindre, il devait au plus tôt, et comme de lui-même et par le canal de ses Supérieurs à Rome, faire des instances à la *Propaganda* pour obtenir des lettres de recommandation auprès de Monseigneur le Cardinal de Polignac et l'ambassadeur du Roi à Constantinople, et qu'il n'avait qu'à envoyer ses dépêches au Général Valis, par le même courrier, pour être remises par Vienne à Rome.

Le Baron de Vigouroux finit en me disant que la lettre qu'il m'envoie du Cardinal de Polignac et qui lui a été adressée par le Père Cardi, est une suite de cette démarche, et il m'insinue que, si Sa Majesté trouvait à propos d'accorder sa protection à ces Missionnaires, elle pourrait en même temps accorder ses bons offices pour que cette mission fût de nouveau partagée entre les Jésuites Polonais et les Franciscains; qu'on pourrait même, dans la suite, y introduire des Jésuites Français, et que, si je trouvais cependant convenable que les Jésuites Polonais eussent recours à la protection du Roi pour être rétablis en Moldavie, il se chargeait de leur faire des insinuations qui les détermineraient à prendre cette voie, sans que je parusse y avoir aucune part; qu'enfin, on pourrait, avec le temps, parvenir à exclure totalement de cette mission les Pères Mineurs conventuels, en faisant insinuer à la Cour de Rome qu'il convient mieux, à tous égards, que cette mission soit administrée par des religieux d'une nation neutre ou amie de la Porte, que par des sujets d'une puissance qui est toujours à la veille d'être en guerre avec le Grand Seigneur.

Je dois encore vous faire observer que, par la lettre que le Père Cardi écrit au Baron et que celui-ci m'a envoyée en original, ce religieux, en lui donnant des instructions pour me faire demander des patentes de protection et un barat du Grand Seigneur, s'il est nécessaire, pour autoriser l'établissement des Missionaires Franciscains en Moldavie, lui fait une énumération des divers hospices que ces religieux possèdent dans plusieurs villes de cette principauté. Il lui dit qu'en l'année 1592, sous le Pontificat de Clément VIII, les missions de ce pays-là furent accordées aux religieux de l'ordre de St François, sous la conduite d'un Supérieur avec le titre de Préfet, auquel la congrégation *de Propaganda* expédie des patentes, de même qu'aux autres missionnaires destinés pour cette mission. Il ajoute que véritablement les Jésuites de Pologne ont une maison à Jassy, capitale de Moldavie, dans la quelle ils viennent quelquefois, mais qu'ils n'ont aucun titre pour y faire les fonctions de missionnaires, cette mission ayant été accordée aux seuls religieux Franciscains; qu'en effet, lorsqu'il y a eu des rebellions et des invasions des Tartares, les Jésuites se sont retirés en Pologne, et qu'ainsi on peut dire qu'il n'y a en Moldavie d'autres religieux en possession des Missions que les Pères Mineurs conventuels de l'ordre de St François.

J'ai répondu en peu de mots au Baron par des remerciements sur les avis que contenait sa lettre et sur les motifs qui les avaient produits, et je lui ai marqué que je ne pouvais prendre aucune détermination sur la demande des Missionnaires de Moldavie, et la recommandation qui m'était faite par la Congrégation de la *Propaganda* et par M. le Cardinal de Polignac, qu'après en avoir informé le Roi et avoir reçu les ordres qu'il plairait à Sa Majesté de me donner.

Comme le caractère du Baron de Vigouroux me rend suspecte la vérité des avis qui me viennent de sa part, je doute que l'on puisse ajouter une entière foi à ce que contient sa lettre, touchant l'intérêt que prend la Cour de Vienne à cette affaire, et les intentions de cette Cour auxquelles il attribue la démarche du Père Cardi et la recommandation de M. le Cardinal de Polignac.

Pour ce qui est de la protection à accorder à ces missions, et de la convenance qu'il peut y avoir à favoriser le retour en Moldavie des Jésuites Polonais ou l'établissement de quelques Jésuites Français, j'ai pris des informations du Supérieur des Jésuites de Constantinople qui m'a dit que véritablement les deux Jésuites Polonais qui avaient une maison à Jassy, avaient été obligés depuis quelque temps d'en sortir, mais qu'il croyait qu'ils avaient trouvé le moyen d'y revenir et qu'ils y étaient actuellement. Ces informations ne m'ayant pas paru assez positives, j'ai écrit en Moldavie à une personne de confiance pour savoir la vérité de ce qui concerne ces missions, sous quelle protection elles ont paru être jusqu'à présent, ou s'il est vrai qu'elles n'en aient eu aucune; en quel temps les Jésuites en sont sortis, s'ils y sont revenus, si leurs divisions avec les Pères Franciscains ont eu quelque part à leur retraite en Pologne, et quelles ont été, en ce cas, les causes de leurs brouilleries; enfin, toutes les circonstances qui, sans laisser rien entrevoir de ce que me mande le Baron, peuvent servir à m'en faire connaître la vérité.

J'ajouterais, Monseigneur, à tout ce détail, que je ne sais pas si l'on doit regarder comme un avantage pour la gloire du Roi et de la nation, de multiplier le nombre des Missions protégées dans les Etats du Grand Seigneur. Il est certain, comme j'ai eu l'honneur de vous le faire observer souvent dans mes dépêches, que la Cour de Rome se regarde comme seule en droit de disposer de ce qui concerne les missions dans le Levant. Elle leur donne des ordres, régle leurs démarches et anime leur zèle d'une manière indépendante, et presque toujours sans la participation des Ministres de Sa Majesté. Ce n'est que dans les occasions où ils ont besoin de crédit et de protection pour se dégager des embarras que souvent ils se sont attirés par leur imprudence, qu'ils ont recours aux Ambassadeurs, et c'est alors seulement que la Cour de Rome n'épargne ni prières ni recommandations et qu'elle semble reconnaître la dépendance dans laquelle la protection du Roi devrait mettre les Missionnaires. Il est vrai aussi que la piété de Sa Majesté et son zèle pour la religion l'ont toujours fait passer par dessus ces considérations, toutes les fois que les Missionnaires lui ont demandé sa protection et qu'Elle ne la leur a jamais refusée.

J'ai cru, Monseigneur, devoir vous rendre compte de toutes les circonstances de cette affaire, pour que vous ayez la bonté de me donner des ordres qui puissent déterminer la conduite que je dois tenir, et la réponse que je dois faire à Monsieur le Duc de St Aignan, au sujet de la recommandation de la congrégation de la *Propaganda* et de Monseigneur le Cardinal de Polignac.

Je suis etc.

DCCIII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre misiunea luĭ Hag, trămis frances la Crimea. Constantinopole 10 Octobr. 1732.

(Vol. 84, D.)

Constantinople, le 10 Octobre 1732.

Monseigneur,

. . . .

(M. *Hag, envoyé français de Constantinople en Crimée, avait pour mission de s'entendre avec le Kan des Tartares, pour s'opposer à la succession au trône de Pologne du fils du Roi Auguste, et favoriser l'élection du Roi Stanislas. Il est en commerce de lettre avec M. de Villeneuve.)*

Il (M. Hag) développe au Grand Visir dans les mêmes dépêches les moyens que les partisans du Roi Auguste ont employés pour se rendre la Porte favorable, en tâchant de mettre dans leurs intérêts par de grandes libéralités le Prince de Moldavie, pour que, par le canal du Drogman de la Porte, son frère, il pût préparer les Ministres de cet Empire à recevoir favorablement les insinuations qui doivent leur être faites par cet envoyé. Le Kan, après avoir informé le Sieur Hag de toutes ces circonstances, lui a dit qu'il était persuadé que, de mon côté, je travaillerais ici à traverser les négociations de l'envoyé de Pologne, et que dans ses dépêches au Grand Visir, il lui avait fait sentir que, comme les intérêts de la France se conciliaient en ce point avec eux de cet Empire, il présumait que j'avais des ordres pour faire des représentations à ce sujet.

. . . .

DCCIV.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre proiectul d-luĭ Dislovay privitor la întemeiarea unuĭ regat creştin între Ungaria şi ţĕrile române. Paris, 12 Dec. 1732

(Vol. 84. D.)

Paris, le 12 Décembre 1732.

. . . .

Le projet[1]) de M. Dislovay nous paraît comme à vous chimérique: un état à former entre ceux du Grand Seigneur et de l'Empereur; un peuple qui, en même temps, serait catholique et prêt à fournir des troupes aux Turcs; un établis-

---

[1]) Le projet de M. Disloway, gentilhomme hongrois attaché au comte de Ragotzi, consistait dans l'établissement d'un nouveau royaume sur les confins de la Hongrie et de la Transilvanie. — M. Disloway prétend (13 Mai 1732): «qu'il y un grand pays presque inhabité, situé sur les confins de la Hongrie et de la Transilvanie et dépendant de la Valaquie et de la Moldavie; que ce pays est très fertile et propre par sa situaion et par la qualité du terrain à y attirer un grand nombre d'habitans pour y former des colonies, à quoi il suppose qu'il y aurait d'autant plus de facilité que la Hongrie et la Transilvanie, dans lesquelles il dit qu'il a

sement qui requiert le consentement de la Porte, celui des Princes de Moldavie et de Valachie, et par dessus tout la protection du Roi; tout cela forme un assemblage de circonstances qu'il est impossible de réunir et qui, d'ailleurs, ne sont point faites pour concourir ensemble. En cas que M. Disloway, se souvenant que vous lui avez fait espérer d'en écrire pour savoir les intentions du Roi, vous demandât dans la suite une réponse, dites-lui que l'effet de son idée a paru bien difficile; que, d'ailleurs, quelque soit l'intérêt que le Roi eût de mettre des bornes à la puissance de l'Empereur, ce n'est pas un motif assez fort pour déterminer Sa Majesté à contribuer à ce qu'un Etat catholique, qui se formerait sur les frontières respectives de la chrétienté et des Turcs, se rendît dans sa naissance tributaire et dépendant de la Porte; qu'à la vérité, si cet Etat une fois formé se trouvait nécessairement dans cette dépendance, Sa Majesté ne refuserait pas de lui accorder la même protection qu'Elle fait ressentir à tout ce qui s'y trouve professant notre religion.

. . . .

On ne voit pas assez clair dans toute l'histoire des Missionnaires établis en Moldavie, qui forme le contenu de votre lettre du 17 Juillet, pour pouvoir prendre un parti que l'on pût réputer bien sûr; et je crois qu'il faut laisser ces mêmes Missionnaires en général se maintenir comme ils le pourront; d'autant plus qu'il ne paraît point qu'ils aient été inquiétés de la part du Gouvernement du Pays où ils sont, quoique, jusqu'à présent, ils n'aient point passé pour être sous la protection du Roi. L'intérêt politique qui pourrait se trouver à favoriser les Jésuites Polonais plutôt que le Père Cardi, que le Baron de Vigouroux vous donne pour suspect, n'est pas assez vérifié, ne l'étant que par des avis de ce Baron auxquels il n'y a pas trop de confiance à prendre, pour prendre ce parti; mais on peut, en vue de cet intérêt, se dispenser d'avoir égard à la recom-

---

toujours conservé des relations depuis son éloignement, sont pleines de mécontents qui ne cherchent que l'occasion de se soustraire à la domination de l'Empereur. Le dessein de M. Disloway serait d'obtenir du Grand Seigneur ce pays en souveraineté, et comme il a cru qu'il devait commencer par prévenir, non seulement les oppositions qu'il pourrait rencontrer de la part du Prince de Valaquie et du Prince de Moldavie, mais par se les rendre favorables. Il a fait à ce dernier des propositions à la faveur desquelles, après bien des difficultés, il a obtenu son consentement en l'engageant de lui payer annullement, par forme de redevance, le dixième de tous les revenus que lui procurerait ce nouvel Etat, de quelque espèce qu'ils fussent. Assuré du consentement du Prince de Moldavie, et même de son appui, il a fait, dit-il, sa proposition à la Porte à laquelle il a fait envisager dans cet établissement un double avantage pour cet empire: l'un, en ce que l'Etat qu'il avait en vue de former mettrait une nouvelle barrière entre ceux du Grand Seigneur et ceux de l'Empereur, en opposant à ce dernier un pays dont le passage serait toujours libre aux troupes du Sultan; et le second, en ce que les habitants de ce nouveau Royaume pourraient former des corps de troupes toujours employées et toujours utiles au service de la Porte. Il a demandé en même temps que la succession héréditaire de cette souveraineté fut assurée à sa famille. Il m'a dit que sa proposition avait été écoutée favorablement; mais qu'on lui avait opposé un obstacle, en ce que, par les derniers traités de paix entre le Grand Seigneur et l'Empereur, la Porte s'était engagée à ne jamais favoriser d'entreprise de cette espèce de la part des Hongrois qui avaient suivi le parti du Prince Ragotzi, et qui s'étaient attachés à sa personne. M. Disloway ajoute que c'est pour faire cesser cette difficulté qu'il a pris le parti de quitter le service du Prince Ragotzi; mais que, comme il a besoin de la protection d'un Souverain pour s'assurer de la solidité d'une pareille entreprise, il souhaiterait que le Roi voulût lui accorder la sienne, et que cet établissement se fit sous les auspices de Sa Majesté, ce qu'il se persuade de pouvoir obtenir avec d'autant plus de facilité que, d'un côté, il s'agit d'accorder la protection à un état qui serait catholique et que Sa Majesté protége dans toute l'étendue de cet Empire, et que, d'autre part, son projet a pour objet de resserrer la puissance de l'Empereur, de diminuer les forces que l'Empereur est en état de lever dans la Hongrie et dans la Transilvanie, et d'empêcher qu'il ne donne plus d'étendue à ses Etats de ce côté-ci.

Quoiqu'il m'ait paru qu'il n'y avait pas beaucoup de réalité dans les idées de M. Disloway, et que son projet pouvait même être regardé comme quelque chose de chimérique, j'ai cru cependant devoir lui répondre que je rendrais compte à Sa Majesté de la proposition qu'il m'avait faite, et que j'aurais soin de lui faire savoir les intentions du Roi, lorque j'en aurais reçu réponse.»

. . . .

Signé: *Villeneuve.*

(Lettre à Affaires Etrangères, de Constantinople, le 13 Mai 1732.)

mandation de la *Propaganda* qui, apparemment, a produit celle de M. de Polignac, en faveur de ce Père Cardi. Et, si vous vous croyez obligé d'écrire à M. de St Aignan, en réponse de ces recommandations, mandez-lui que vous avez écrit en Moldavie pour avoir des éclaircissements.

. . . .

DCCV.

D. de Villeneuve către representantele Franciei la Varșovia, despre mersul corespondenței diplomatice prin Moldova din Polonia la Constantinopole. 8 Marte 1733.

(Vol. 88, D.)

P. S. du 8 Mars 1733.

Monsieur,

. . . .

Comme l'envoyé de Pologne m'a paru dans l'intention d'attendre la détermination de la Porte, pour dépêcher le courrier par lequel j'avais compté d'envoyer mon paquet à Votre Excellence, j'ai pris le parti de le faire passer par la voie de Moldavie qui m'a été suggérée comme très sûre par quelle nous pourrons établir une correspondance régulière, si vous jugez qu'elle devienne nécessaire.

Cette lettre vous parviendra par un exprès qui, par ordre du Prince de Moldavie, la portera jusqu'à Varsovie et sera adressée au commandant d'une place de Moldavie appelée Kourodinka, sur la frontière de Pologne, pour que ce commandant facilite au porteur les moyens de passer jusqu'à Varsovie. Vous pourrez me faire réponse par le même courrier, en mettant la lettre que vous m'écrirez sous une double enveloppe adresée à *Son Altesse, Monsieur Grégorio Gika, Prince de Moldavie, à Jassy.*

Dans la suite, si vous trouvez à propos d'établir entre nous une correspondance par cette voie, vous aurez deux partis à prendre : ou d'envoyer des courriers jusqu'à Jassy, en les adressant au commandant de Kourodinka, par où vous ordonnerez à ces courriers de passer, ou de tenir un homme affidé à Kourodinka, lequel recevra les lettres qui viendront à Jassy pour vous les envoyer, et recevra aussi les vôtres toujours adressées au Prince de Moldavie et qu'il remettra au commandant, lequel aura soin de les faire passer à Jassy, d'où elles me seront fidèlement envoyées.

Je prie Votre Escelence de me marquer sa détermination sur l'usage que nous pouvons faire de cette voie.

. . . .

Signé: *Villeneuve.*

DCCVI.

Constantinopole 20 Aprile 1733.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre afacerea călugărilor Minoriţĭ din Moldova.

(Vol. 86. D.)

Monseigneur,

Constantinople, le 20 Avril 1733.

. . . .

Il ne m'a plus été fait aucune instance de la part des Missionnaires établis en Moldavie, au sujet de la demande qu'ils m'avaient faite pour obtenir la protection du Roi. S'ils reviennent à la charge, je ne manquerai pas de prétextes, pour m'en débarrasser, et je crois qu'il ne me sera pas difficile de laisser tomber cette affaire, sur laquelle je n'aurai même pas besoin de faire aucune réponse à Rome, Monsieur le Cardinal de Polignac, qui m'avait écrit en faveur de ces religieux, n'y étant plus.

. . . .

DCCVII.

Constantinopole, 20 Aprile 1733.

D. de Villeneuve despre încercările luĭ Mihail Racoviţă de a reocupa tronul Ţěreĭ-Româneşcĭ, şi despre mutarea domnilor de la Iaşĭ la Bucurescĭ şi vice-versa.

(Vol. 86, D)

Constantinople, le 20 Avril 1733.

. . . .

Mikal-Voda, qui a été deux fois prince de Moldavie, et qui du temps de la Révolution, avait obtenu la principauté de Valaquie, dont il fut déposé il y a plus d'un an, avait fait depuis peu quelques tentatives pour rentrer dans cette dernière principauté. Ses amis représentèrent à la Porte qu'il paraissait que, si l'on avait à avoir la guerre en Europe, le fils du feu Prince Nicolas Maurocordato, qui gouverne à présent la Valaquie étant trop jeune, et n'ayant pas assez d'expérience pour garantir cette province des incursions des ennemis, il serait d'une extrême conséquence pour cet empire de ne la confier qu'à un prince qui fût capable de la défendre, tel qu'était Mikal, qui avait donné ci-devant des preuves de sa bravoure et de sa bonne conduite; mais ces représentations n'ont rien produit en sa faveur, et la Porte, pour marquer cependant qu'elle y avait fait attention, s'est contentée, de donner la principauté de Valaquie au Prince de Moldavie, et celle-ci au Prince de Valaquie. Les ordres pour faire cet échange, qui jettera ces princes dans d'aussi grandes dépenses que s'ils succédaient à d'autres, ont été signifiés le 16 de ce mois à leurs Kapikyaias ou agents à la Porte, auxquels on donnera le Caftan d'honneur suivant l'usage.

. . . .

DCCVIII.

D. de Villeneuve către Marchisul de Monti, trămisul Franciei la Varșovia, despre mersul corespondenței diplomatice.

Constantinopole 22 Aprile 1733.

(Vol. 86 D.)

Monsieur, Constantinople, le 22 Avril 1733.

. . . .

Je suis déterminé à ne me servir à l'avenir que de la voie de Choczin, d'autant mieux que le Pacha aura des ordres de la Porte pour vous faire tenir mes lettres et m'envoyer les vôtres avec sûreté, et que d'ailleurs nous n'avons plus les mêmes facilités par la voie du Prince de Moldavie, à qui la Porte vient de donner la principauté de Valaquie et de transférer celui de Valaquie en Moldavie.

Je prie Votre Excellence de n'employer aussi à l'avenir que la voie du Pacha de Choczin.

. . . .

DCCIX.

D. de Villeneuve către Afacerile străine, despre misiunea încredințată d-luĭ de Tott.

Constantinopole, 4 Iuliŭ 1733.

(Vol. 87. D. 1)

Monseigneur, Constantinople, le 4 Juillet 1733.

. . . .

(*Dans une très-longue lettre, Monsieur de Villeneuve rend compte des dispositions qu'il a prises pour favoriser le plus possible l'avènement du Roi Stanislas au trône de Pologne.*)

J'ai jeté les yeux sur Monsieur Tott, capitaine aide-major du Régiment de Monsieur le Comte Berchini, arrivé ici depuis environ un mois, pour aller faire des recrues sur les frontières de Hongrie, et qui m'a apporté une lettre de votre part. Dans le séjour qu'il a fait ici depuis son arrivée, je lui ai reconnu toute la discrétion et toutes les qualités nécessaires, pour être chargé de cette commission à laquelle il est d'autant plus propre qu'il entend et qu'il parle même passablement le turc. Il se trouve d'ailleurs dans des circonstances qui favorisent le secret qui doit être gardé dans cette rencontre, puisqu'en partant pour la Crimée, il peut aisément persuader qu'il va travailler à faire

des recrues dans les provinces situées sur les bords du Danube, et qu'il peut même revenir par la Moldavie, et pourra, pendant son voyage, achever la levée des hussards dont il a besoin, ce qui était déjà fort avancé lorsqu'il est arrivé ici.

. . . .

DCCX.

11 Iuliŭ. 1733. Estras din instrucțiunile d-luĭ de Tott, trămis în misiune pe lângă Chanul Tatarilor din Crimea.

(Vol. 87, D. 4)

11 Juillet, 1733.

. . . .

Un officier sous le nom de Monsieur de la Motte ou Monsieur de la Haye, doit se rendre dans quelques temps à Baccheserai. Lorsqu'il y sera arrivé, vous pourrez vous ouvrir à lui en toute sûreté, lui donner les informations de tout ce qui se sera passé sans aucune réserve, lui laisser les fonds que vous aurez en mains sous une décharge de sa part, s'ils n'ont pas encore été employés et vous en revenir ou passer en Moldavie et en Valaquie pour y continuer vos recrues.

Pour cacher le motif de votre voyage, il faudra que vous disiez que vous allez en Moldavie ou en Valaquie pour les recrues que vous avez à faire, et qu'à votre retour vous preniez même votre route pour ces pays-là; et comme vous trouverez à Baccheserai Monsieur Dilochevai, de qui vraisemblablement vous êtes connu, vous pourrez imaginer quelque prétexte pour lui cacher la véritable raison de votre voyage.

. . . .

DCCXI.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre proclamarea luĭ Stanislas Lecinski rege al Poloniei. Constantinopole 10 Octob. 1733.

(Vol. 87, D.)

Monseigneur, Constantinople, le 10 Octobre 1733.

. . . .

Le 29 du mois de Septembre, le Grand Visir m'envoya de grand matin le drogman de la Porte, pour me communiquer des lettres qu'il venait de recevoir du Pacha de Chokzin et du Prince de Moldavie, par des courriers qu'ils lui avaient dépêché pour lui faire savoir que le Roi Stanislas était arrivé à Varsovie, et que ce Prince avait été proclamé Roi de Pologne par la Diette d'Election.

. . . .

DCCXII.

Document privitor la negociaţiunile comiteluĭ Eperieszy cu Pórta otomană. 12 Decem. 1733.

(Vol. 13, S. D.)

12 Décembre 1733.

L'Envoyé de Pologne se rendit chez l'Ambassadeur de France. Celui-ci envoya le Sieur Largia, son drogman, pour solliciter une prompte résolution de la Porte.

Le Comte Sperieszy demandait entr'autres choses que les Lepkis et les Valaches fussent autorisés — sous prétexte de recrues — à s'unir à l'armée polonaise.

Le Visir a répondu que toutes ses représentations ont trouvé le Grand Seigneur dans de très bonnes dispositions, et que l'on n'attendait pour les mettre en œuvre que la confirmation de la paix avec les Persans, et qu'il envoyait en attendant ses ordres au Pacha de Chocim et au Prince de Moldavie que les Lepkis et les Valaches soient prêts à marcher au premier signal. Et me promit même en trois jours une finale réponse. Le Grand Visir m'assuroit qu'elle seroit favorable, vu le grand attachement de son maître au Roy de Pologne, et souhaittoit que Sa Majesté et la confédération générale luy écrivît de Königsberg.

. . . .

DCCXIII.

Constantinopole, 23 Ianuar. 1734.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre starea lucrurilor în Polonía.

(Vol. 90, D.)

Monseigneur, Constantinople, le 23 Janvier 1734.

. . . .

Il n'est pas plus vrai que le Grand Visir ait donné aux Cours de Vienne et de Russie des assurances que le Grand Seigneur ne se mêlerait en aucune manière des troubles que ces différentes proclamations [1]) causeraient en Pologne. Les lettres écrites dans le mois de novembre à l'Empereur et à la Czarine, dont j'ai eu l'honneur de vous informer et sur lesquelles ces deux Cours ont pris soin de garder un profond silence; les ordres donnés au Kan de marcher avec toutes ses forces en Bessarabie; ceux qui dans le même temps furent envoyés au Pacha de Coczin, aux gouverneurs des autres villes frontières et aux Princes de Valaquie et de Moldavie, pour donner aux Polonais bien intentionnés pour leur roi légitime des assurances que la Porte ne les abandonnerait pas; la prière que me fit le Grand Visir de faire savoir de sa part toutes ces dispositions au Roi de Pologne, enfin les préparatifs de guerre qui se faisaient ici dans le temps que les Turcs espéraient avec beaucoup d'apparence que la guerre de Perse ne les occuperait plus,—sont autant de circonstances qui sont plus que suffisantes pour démentir tout ce que les Allemands, les Moscovites et les partisans de l'Electeur de Saxe ont tâché, par toutes sortes de moyens, de persuader à toute l'Europe.

. . . .

Les nouvelles qui se débitent ici tous les jours sur ce qui se passe en Pologne, sont si incertaines et même si opposées entre elles que je ne sais comment répondre aux éclaircissements qui me sont demandés de la part de la Porte à cet égard. Celles qu'elle reçoit elle-même de la part du Pacha de Cockzin et des Princes de Valaquie et de Moldavie, sont toujours favorables au Roi légitime; et s'il faut les en croire, le parti de Sa Majesté Polonaise acquiert tous les jours des forces qui le mettent en état de résister aux troupes moscovites et saxonnnes; mais je soupçonne que ces avis sont donnés aux Ministres de cette Cour par des emissaires des Moscovites qui s'imaginent par là de tranquilliser la Porte, tandis qu'ils débitent eux-mêmes que les affaires de l'Electeur de Saxe sont dans la situation la plus heureuse, et celles du Roi de Pologne entièrement désespérées.

Je suis etc.

Signé: *Villeneuve*.

---

[1]) Les proclamations de Stanislas Leckzinski et de son concurrent l'Electeur de Saxe.

DCCXIV.

Estras dintr'un memoriŭ trimis Prinţuluĭ Ragostki de Bonneval cu privire la cele ce ar trebui să se facă în Ungaria şi în Transilvania. 12 Marte 1734.

(Vol 90, D.)

le 12 Mars 1734.

. . . .

M. le Prince Ragostki et de Transilvanie doit se trouver à cette armée *(l'armée qui assiégerait Bude)* qu'il lui serait facile de joindre par la Bosnie, et d'abord que Bude sera prise, il faut le faire proclamer Roi de Hongrie etc. et qu'il nomme immédiatement un Palatin, un Grand Juge, un Chancelier, etc. et qu'il envoie des Universaux par tout le Royaume. D'un autre côté, c'est-à-dire par la Moldavie, il pourra envoyer vers la Haute-Hongrie son second fils qui est à Paris, auquel on doit donner la Transilvanie et pour soutenir les mécontents qui se soulèveront certainement de ce côté là. J'ai envoyé des copies de cartes, par Monsieur de Bohn qui les a faites, à Monsieur le Prince Ragostki, auquel je conseille de ne pas se remuer s'il n'est bien assuré d'être soutenu par les alliés et par la Porte. Je n'en dis pas davantage, le Prince Ragostki sachant toutes ces choses mieux que moi, et le Ministre de France étant très-éclairé sur ces matières.

. . . .

DCCXV.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre trămişiĭ Electoruluĭ de Saxonia. Constantinopole 28 Aprile 1734.

(Vol. 90, D

Constantinople, le 28 Avril 1734.

Monseigneur,

. . . .

Malgré les ordres qui avaient été donnés sur les frontières, de ne pas permettre l'entrée des Etats du Grand Seigneur à quelques envoyés que l'on avait eu avis devoir se présenter de la part de l'Electeur de Saxe, pour venir à Constantinople ou pour passer à la Cour du Kan, il y en a trois cependant qui ont trouvé le moyen de pénétrer jusques en Valaquie et en Moldavie, en prenant de grands détours par la Hongrie, pour éviter les places frontières de la Pologne et de la Turquie. Celui qui était destiné pour le Kan est même arrivé auprès de ce Prince, mais, sur l'avis qui en a été donné au Grand Visir, ce Ministre a fait partir sur-le-champ des courriers pour porter des or-

dres au Kan de ne pas recevoir ni reconnaître cet envoyé. Il en a donné de semblables aux Princes de Valaquie et de Moldavie, pour arrêter ceux qui étaient destinés pour la Porte et les empêcher de venir à Constantinople.

. . . .

DCCXVI.

Constantinopole, 25 Iuniŭ 1734.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre rapórtele diplomatice trămise Porțeĭ de Domniĭ țĕrilor române.

(Vol. 90, D.).

Constantinople, le 25 Juin 1734.

Monseigneur,

. . . .

Le 18 de ce mois, le Grand Visir m'envoya le Drogman de la Porte pour me communiquer quelques nouvelles qu'il venait de recevoir. Elles étaient contenues dans deux grandes relations, l'une du Prince de Valaquie, l'autre de celui de Moldavie. La première faisait le détail de ce qui s'etait passé en Allemagne et en Italie, depuis le commencement de la campagne et se trouvait conforme, à peu de chose près, aux nouvelles contenues dans les gazettes que j'avais déjà vues et dans celles qui nous sont venues après. J'y remarquai seulement que les avantages des troupes du Roi, des puissances alliées de la France et la mauvaise situation de celles de l'Empereur y étaient également exagérées, ce qui me confirma dans l'idée où je suis que ces princes se font une étude de ne donner à la Porte que des nouvelles agréables, soit qu'ils se persuadent par là de mieux faire leur cour ou que, gagnés par les Moscovites, ils s'imaginent de tranquilliser la Porte par ce moyen et que, plus elle comptera sur l'affaiblissement de ses ennemis, moins elle s'empressera d'entrer en action contre eux.

La lettre du Prince de Moldavie ne contenait que des nouvelles de Pologne extrêmement favorables. Elles parlaient de la perte considérable qu'avaient faite les Moscovites devant Dantzig à l'attaque du fort Halgesbert, lors de laquelle ils avaient été vigoureusement repoussés par les assiégés. Elle ajoutait que, peu de jours après, cette ville ayant reçu un secours de 18,000 hommes de troupes françaises et suédoises, ces troupes, lors de leur débarquement, soutenues par une partie des assiégés, avaient attaqué les Moscovites si à propos que ceux-ci avaient été entièrement défaits et obligés de lever le siége et de se retirer avec les débris de leur armée à huit lieues de la ville de Dantzig; que la nouvelle de cette victoire étant arrivée à Kaminieck, le gouverneur de cette place avait fait chanter le *Te Deum* et fait de grandes réjouissances, au bruit du canon que l'on avait entendu de Chokzin.

. . . .

DCCXVII.

Estras dintr'un memoriŭ elaborat la Afacerile Străine ca rĕspuns la scrisorile d-luĭ de Villeneuve (dela 28 April până la 21 August 1734) şi privitor la rapórtele diplomatice ale Domnilor ţĕrilor române. 15 Noembr. 1734.

(Vol. 91 D.)

15 Novembre 1734. [1])

. . . .

Quels que soient les motifs qui engagent les Princes de Valaquie et de Moldavie à relever nos succès et ceux de nos alliés à la Porte, on n'en saurait tirer que des conséquences désavantageuses pour ce que nous nous proposons d'en obtenir. Si ces deux Princes cherchent à flatter par là le Grand Visir, c'est une suite de la conviction où ils sont que, déterminé à demeurer dans l'inaction, il n'est occupé que de trouver les moyens de la justifier aux yeux du public. D'un autre côté, s'ils sont gagnés par les Moscovites, il y a lieu de croire que ceux-ci auront à prendre également leurs mesures, et peut-être aussi efficacement auprès de tous ceux dont les avis ont quelque influence sur les résolutions de la Porte.

Elle ne se faisait pas un grand mérite auprès de nous, en rejetant une garantie aussi idéale et aussi captieuse que celle que le Résident de Moscovie lui avait offerte de la part des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande. L'attention du Grand Visir à faire valoir jusqu'aux moindres choses prouvait bien son embarras à justifier sa conduite aux yeux de Monsieur de Villeneuve qui, au reste, répondit parfaitement bien à tout ce qu'il lui exposa dans la conversation dont il s'agit,

. . . .

DCCXVIII.

Document privitor la mişcările armatelor otomane din diferite provincie ale Imperiuluĭ turcesc. Constantinopole, 29 Januar. 1735

(Vol. 93 D. 38)

Constantinople, le 29 Janvier 1735.

. . . .

On a tenu le 28 Janvier un grand conseil auquel ont assisté les principaux Ministres d'Etat et de guerre et le Mufti même, sur la circonstance présente des affaires. On dit y avoir été agité beaucoup les moyens de faire une paix et de la procurer à tout prix, et ne pas négliger cependant de renforcer l'armée ottomane. On a, à cette fin, ordonné de faire toute la levée possible de monde, et surtout aux Commandants de l'Empire de Romélia.

---

[1]) Lettre du 25 Juin — Voir document DCCXVI, p. 492.

On doit aussi tirer 20 mille hommes des frontières de la Servia, Valachia, Transilvania et Bulgaria, que l'on embarquera sur la mer noire pour les transporter à Trébisonde.

On fortifiera ainsi leur armée par ces secours et par ceux de l'Albanie, Bossnia Epiro, Macédoine et Trace. Les dites lettres marquent aussi que cette jonction de troupes aux confins de l'Empire n'avait pas laissé que de donner de la jalousie à l'Empereur craignant que, sous prétexte de les faire défiler à Varna, il ne leur fût facile d'attaquer ses Etats.

. . . .

DCCXIX.

Constantinopole 31 Ianuariŭ 1735

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre sinceritatea Domnilor țĕrilor române în relațiunile lor cu ambasada Franciei.

(Vol. 93. D. 51)

Constantinople, le 31 Janvier 1735.

Monseigneur,

. . . .

Au sujet de ce que je vous avais marqué le 25 Juin, touchant l'attention des Princes de Valaquie et de Moldavie à donner à la Porte toutes les nouvelles qui viennent à leur connaissance, et à relever les avantages de la France et des alliés, je dois vous dire que, par tout ce qui m'a paru depuis des véritables sentiments de ces Princes et par l'examen que j'ai fait de leurs démarches, il ne m'a pas paru qu'ils fussent gagnés par les Moscovites, ni qu'ils se conduisissent par leurs inspirations. Je ne sais si le Prince de Valaquie se déguiserait assez bien pour me faire prendre le change; mais à l'égard de celui de Moldavie, il m'a donné plusieurs témoignages de son attachement pour les intérêts de la France, et de la sincerité avec laquelle il profite des moindres occasions pour tourner, du côté qui peut nous être le plus avantageux, toutes les insinuations qui sont faites de sa part aux Ministres de la Porte.

. . . .

DCCXX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre şederea în Ţéra-Românéscă a Dómneĭ Palatine de Volhinia. Constantinopole, 24 Marte 1735

(Vol. 93. D. 154)

Constantinople, le 24 Mars 1735.

Monseigneur,

. . . .

Le Palatin de Volhinie a aussi recours à moi, non seulement pour procurer à Madame la Palatine une entière surété pendant le séjour qu'elle fera en Valaquie où elle s'est retirée, mais encore pour lui fournir les secours d'argent dont elle pourrait avoir besoin à cet égard.

Je n'ai pas cru pouvoir me refuser aux instances du Palatin. Je lui ai répondu que j'obtiendrais des ordres adressés au Prince de Valaquie, pour que Madame son épouse fût en sûreté dans ce pays-là sous la protection de la Porte, et que j'écrirais aussi à ce Prince pour qu'il lui fournît l'argent dont elle pourrait avoir besoin, ce que je limiterai cependant à une certaine somme.

. . . .

DCCXXI.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre subsidiele trămise în Polonia comiteluĭ Sapicha. Constantinopole, 20 Aprile 1735.

(Vol. 93, D. 194)

Constantinople, le 20 Avril 1735.

Monseigneur,

. . . .

(*Monsieur de Villeneuve relate que le Palatin de Volhinie demandait des subsides pour l'entretien de l'armée de la couronne — L'ambasadeur de France a reçu des ordres pour favoriser autant que possible le nouveau roi de Pologne. — En outre, le Comte Sapicha demande 15,000 sequins pour la défense de Kaminieck. Monsieur de Villeneuve en accorde 4 mille.*)

. . . .

Au reste, Monseigneur, en me déterminant à envoyer à Kaminieck cette somme de 4 mille sequins, j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour qu'elle ne fût remise qu'avec sûreté et qu'elle pût être employée utilement. J'ai dépêché pour cela un homme de confiance auquel j'ai donné des instructions, pour qu'il commençât par s'informer de

l'état où était la place, si Monsieur Rzewski en avait le commandement, si le parti de l'Electeur de Saxe n'y serait pas devenu le plus fort. Je l'ai adressé au Prince de Moldavie et au Pacha de Cockzin, qui ont des ordres de la Porte pour le guider dans ses démarches, et enfin je lui ai prescris de ne remettre à Monsieur le Comte Sapieha et à Monsieur Rzewski l'argent dont il est chargé, qu'après qu'il aura conféré avec eux et qu'autant qu'il aura reconnu qu'ils sont en état d'en faire usage avec succès.

. . . .

DCCXXII.

Paris, 19 Maiŭ 1735.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre suma de acordat Dómneĭ Palatine de Volhinia, în timpul şedereĭ séle în Ţéra-Românéscă.

(Vol. 93, D. 168).

Paris, le 19 Mai 1735.

. . . .

Vous êtes approuvé dans les égards que vous avez eus aux demandes que le Palatin de Volhinie vous a faites pour sa femme; mais il a été en même temps très-bien de limiter la somme que le Prince de Valaquie pouvait fournir à cette dame.

. . . .

DCCXXIII.

Constantinopole, 31 Maiŭ 1735.

D. de Villeneuve către comitele de Sapieha, despre ordinele date principilor ţerilor române de a primi bine pe Polonĭ refugiţĭ pe teritoriele lor.

(Vol. 93. D. 280)

Constantinople, le 31 Mai 1735.

Monsieur,

. . . .

(L'ambassadeur de France exprime à Monsieur de Sapicha le regret que la Ville de Kaminieck se soit déclarée pour l'Electeur de Saxe.)

. . . .

Le Pacha de Cokzin et les Princes de Valaquie et de Moldavie ont reçu depuis longtemps des ordres du Grand Visir de recevoir dans les Etats du Grand Seigneur

tous les Polonais qui voudront s'y retirer et de les traiter avec toutes les distinctions et les égards qui leur seraient dus. Ainsi, si vous vous trouviez dans la nécessité d'y venir, vous y serez reçu sans aucune difficulté.

. . . .

DCCXXIV.

D. de Villeneuve către comitele de Sapieha, despre trămiterea uneĭ sume de o miă de sechinĭ. Constantinople, 18 Iuliŭ. 1735.

(Vol. 93, D. 292)

Constantinople, le 18 Juillet 1735.

Monsieur,

. . . .

Je vois les grandes dépenses auxquelles Votre Excellence est engagée. Je viens de me déterminer à vous envoyer encore mille sequins. Vous trouverez ci-joint une lettre de change de cette somme sur le Prince de Valaquie, et Votre Excellence peut être assurée qu'elle sera payée bien régulièrement.

. . . .

DCCXXV.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre ajutórele date de Pórtă trupelor polonese. Constantinopole, 27 Iuliŭ. 1735.

(Vol. 94, D. 114)

Constantinople, le 27 Juillet 1735.

Monseigneur,

. . . .

Quelques jours après la déposition du Grand Visir et dans le temps que j'étais sur le point de renvoyer à Cokzin le colonel polonais, qui m'avait été dépêché par Monsieur le Comte Sapieha, je fis renouveler mes représentations auprès du Kiaïa et du Reys-Effendi. Ils voulurent prendre sur cette affaire les ordres de Grand Seigneur, et après qu'ils lui en eurent rendu compte, ils me firent répondre le 16 de ce mois qu'il serait expédié deux commandements de Sa Hautesse par lesquels on assignerait des quartiers pour deux mille hommes de troupes polonaises, moitié en Valaquie, moitié en Moldavie, avec ordre aux deux Princes de faire fournir à ces troupes tant de

cavalerie que d'infanterie, généralement tout ce qui leur serait nécessaire pour leur subsistance, et de leur faire toutes sortes de bons traitements.

Cette nouvelle donna quelque consolation aux Polonais.

. . . .

Cependant, peu de jours après, cette disposition a reçu quelque changement, sur les instances des agents du Prince de Moldavie qui ont représenté aux. Ministres de la Porte que les troupes polonaises pourraient commetre des désordres dans les quartiers qu'on leur aurait destinés. Le Kiaïa me fit dire que je ne devais pas avoir la moindre inquiétude sur le changement de cette disposition, puisque la Porte persistait toujours dans la même volonté, et qu'au lieu des quartiers destinés en Valaquie et en Moldavie, les troupes polonaises en auraient aux environs de Cokzin, où elles recevraient les mêmes traitements et où on leur fournirait tout ce dont elles auraient besoin pour leur subsistance. Les ordres envoyés pour cela au Pacha de Cokzin ont été expédiés depuis hier, et le courrier qui en a été chargé porte aussi une lettre que j'ai écrite à ce Pacha pour le même sujet.

. . . .

DCCXXVI.

Constantinopole, 13 August 1735.

Sciri despre mişcările oştirilor rusesci.

(Vol. 94. D. 148)

Constantinople, le 13 Août 1735.

. . . .

Les Ministres de la Porte sont résolus d'attendre le résultat des mouvements de l'armée des Tartares, sortie de la Crimée dès le 12 du mois de Juillet dernier. Ils sont dans la dernière impatience de voir les résolutions qu'aura prises la Cour russienne, dont on sait que les troupes font des mouvements, tant celles qu'elle a vers le fleuve Niester que les autres vers la Moldavie, les premières au nombre de 40 mille hommes, et les secondes de 20 mille.

. . . .

DCCXXVII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre ajutórele în banĭ acordate de Pórtă trupelor polonese. Constantinopole, 20 Septem. 1735.

(Vol. 94, D. 196).

Constantinople, le 20 Septembre 1735.

Monseigneur,

. . . .

(*Monsieur de Villeneuve rapporte que le Grand Visir a mis à sa disposition 18 bourses pour le soulagement des Polonais réfugiés aux environs de Cokzin, et une lettre au Pacha de Cokzin portant ordre de les protéger. La Porte a voulu par là éviter les inconvénients du parti qu'elle avait pris d'abord de leur faire donner leur entretien en grains et en bestiaux.*)

Ils ont mieux aimé envoyer ces dix bourses aux Polonais que de suivre le parti qu'ils avaient d'abord pris de leur faire donner leur entretien en grains et en bestiaux, comme j'avais eu l'honneur de vous le marquer, pour faire cesser d'une part les représentations qui leur avaient été faites par les Princes de Moldavie et de Valaquie, sur le préjudice qu'ils prétendaient que le séjour des troupes polonaises dans leur pays leur causerait, et pour prévenir de l'autre les plaintes que ces Polonais auraient pu former au sujet de cette même subsistance.

. . . .

DCCXXVIII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre nenorocirea întîmplată dragomanuluĭ Porțeĭ. Constantinopole, 30 Septem. 1736.

(Vol. 95, D.)

Constantinople, le 30 Septembre 1736.

Monseigneur,

. . . .

Le drogman de la Porte [1]) a été frappé de la foudre, qui lui brûla son bonnet et mit le feu à quelques papiers qu'il avait dans sa poche. Il avait perdu pendant quelques jours l'usage de la parole. Mais j'ai reçu depuis quelques jours une lettre de lui qui me donne lieu de croire que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

. . . .

---

[1]) Le drogman de la Porte est le frère du Prince de Moldavie.

DCCXXIX.

Constantinopole, 31 Octobr. 1735.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre starea lucrurilor în Polonia.

(Vol. 94, D. 244)

Constantinople, le 31 Octobre 1735.

Monseigneur,

. . . .

Suivant l'idée que Monsieur L'abbé Langlois donne dans sa lettre de l'état présent de la Pologne, les Polonais y sont peu satisfaits de l'électeur de Saxe, et sont prêts à seconder toutes les mesures que la Porte voudrait prendre en faveur du Roi de Pologne. Il me suggère que, pour l'y déterminer, je dois faire envisager au Grand Visir et aux autres Ministres le préjudice que pourra souffrir l'Empire Ottoman, si la couronne de Pologne passe sur la tête d'un Prince allemand, allié des Cours de Vienne et de Russie, qui sont les deux puissances dont le Grand Seigneur doit le plus se défier; que l'Electeur de Saxe n'a convoqué à Varsovie une Diette générale qu'il qualifie de Diette de pacification et dont l'ouverture a été faite depuis le 3 Octobre, que pour porter le dernier coup à la liberté polonaise; qu'il prétend y contraindre les Polonais par la crainte des troupes saxonnes et moscovites qui les environnent, de souscrire à toutes les violences par lesquelles il a travaillé jusqu'à aujourd'hui à enlever la couronne de Pologne au Roi légitimement élu, et qu'il se propose encore d'y former, entre l'Empereur, la Pologne et la Russie, une alliance perpétuelle dont l'objet est non seulement d'enlever aux Turcs la Valaquie et la Moldavie, mais encore de parvenir à la destruction de l'Empire Ottoman.

. . . .

Après avoir fait solliciter pendant plusieurs jours les Ministres de la Porte de me donner une réponse décisive sur les demandes que je leur avais faites *(Laisser aux Polonais la liberté de venir sur les Etats du Grand Seigneur, et d'en sortir sans empêchement lorsqu'ils le voudraient)* et leur avoir fait représenter combien il était essentiel que je renvoyasse en Pologne et à Kœnigsberg les deux gentilshommes polonais qui m'avaient été expédiés, ces mêmes ministres me firent porter hier par le Drogman de la Porte les 5 mille piastres qu'ils m'avaient promises.

. . . .

Dès que cet argent m'eût été donné, je le consignai à Messieurs M. Gorowski et Radzinski, pour le remettre à Monsieur le Comte Sapieha à leur arrivée à Cokzin, et j'y joignis une lettre de change de 1200 sequins hongrois sur le Prince de Valaquie, que le Drogman de la Porte, son frère, voulut bien me donner, payable à vue à l'ordre du Comte Sapieha, à qui je l'envoie.

. . . .

C'est pour m'épargner de pareilles conversations *(Les plaintes des envoyés polonais qui réclament des subsides pour leur compte personnel)* que j'ai pris le parti de mander au Comte Sapieha de ne plus m'envoyer de ces Polonais et que, lorsqu'il aurait quelque chose à me demander, il le fît par la voie du Prince de Moldavie qui est de mes amis, et sur l'exactitude duquel il pouvait compter.

. . . .

DCCXXX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre planurile de rĕsboiŭ ale Porţeĭ Otomane şi ale Tătarilor. Constantinople, 22 Novem. 1736.

(Vol. 95, D.)

Constantinople, le 22 Novembre 1736.

Monseigneur,

. . . .

Le Reis-effendi, à qui ces ordres[1]) furent donnés, eut l'attention de me les communiquer avant de les faire mettre a exécution, et dans les conversations qu'il eut avec le Sieur de Laria à cette occasion, il lui apprit qu'il avait été tenu au camp divers conseils sur la situation présente des affaires de cet Empire; que le nouveau Kan, qui y avait assisté avec le Pacha de Cokzin et le Prince de Moldavie, avait déclaré que les Tartares étaient résolus à tirer vengeance des hostilités que les Moscovites avaient exercées en Crimée dans la dernière campagne; que, s'ils n'avaient pas encore commencé leurs excursions en Moscovie, c'était parce qu'ils ne pouvaient agir que lorsque les rivières seraient glacées, et qu'ils ne quitteraient les armes qu'après que les Moscovites auraient restitué Azoff ou qu'on les en aurait chassés, persuadés que, tant que cette place serait en leur pouvoir, ils ne pourraient jouir d'aucune tranquillité dans la Crimée.

. . . .

Le Reis-effendi ajouta que, sur cette déclaration du Kan, non seulement on lui avait permis de ravager la Russie, mais le Grand Visir qui devait retourner à Andrinople s'était déterminé à hyverner à Babada, le Kan lui ayant fait connaitre que sa présence sur les frontières encouragerait les Tartares dans l'expédition qu'ils allaient entreprendre; que l'on continuait aussi à faire marcher les troupes tant d'infanterie que de cavalerie, auxquelles on assignait des quartiers en Moldavie et en Valaquie, et aux environs de Cokzin, de Nissa, de Bender et de Vidin, pour être en état d'agir dans le printemps prochain.

. . . .

---

[1]) De faire rechercher des dépêches égarées en Natolie.

DCCXXXI.

Constanti-nopole, 15 Maiŭ 1737.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre înaintarea trupelor rusesci, şi despre negociările turco-polone.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 15 Mai 1737.

Monseigneur,

. . . .

Tandis que les choses se disposent à la paix, on a appris au camp, par des avis des Princes de Valaquie et de Moldavie, que le Général Munich s'était avancé sur le Boristène avec une armée considérable, et des courriers, arrivés au camp le 4 de ce mois, ont apporté la nouvelle que les troupes moscovites qui sont du côté d'Azoff s'étaient emparées de Taman et se disposaient à faire le siége d'Iegnikale.

. . . .

Les lettres de Monsieur de Tott et celles que j'ai reçues de Monsieur le Général Orlick, en date du 25 Mars dernier, expliquent d'une manière assez vraisemblable l'objet de la mision d'Ibrahim-Effendi, auprès du Palatin de Kiovie. Ils prétendent qu'il y fut d'abord envoyé sous le prétexte d'assurer les Polonais de la part du Grand Visir, qu'on leur donnerait satisfaction des dommages que les Tartares avaient causés par leurs incursions dans l'Ukraine polonaise, mais qu'il était en même temps chargé de négocier secrètement avec le Palatin de Kiovie la permission de faire passer les troupes ottomanes sur les terres de la République jusqu'à Kiow, au cas que la guerre continuât, et même de prendre des mesures pour la subsistance de ces troupes, quand elles seraient sur les frontières, la Valaquie et la Moldavie étant épuisées au point qu'on craint d'y voir bientôt la famine.

. . . .

DCCXXXII.

Constanti-nopole, 12 Iuniŭ 1737.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre hotărîrea Vizirului de a nu trece Dunărea, şi despre nemulţămirea trupelor séle.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 12 Juin 1737.

Monsieur,

. . . .

Le Grand Visir paraît résolu de ne passer le Danube qu'autant qu'il y sera forcé. Cependant, j'ai su par des lettres du Prince de Valaquie que les troupes murmurent, qu'elles ont même donné des preuves de leur mécontentement par des lettres qui ont été jetées dans la tente du Grand Visir.

. . . .

DCCXXXIII.

Document privitor la mişcările armatelor otomane. Constantinopole, 20 Iuniŭ 1737.

(Vol. 97, D.)

Constantinopoli, 20 Giugno 1737.

. . . .

Il Sultano, con tutta sollecitudine, ritornò da suoi luoghi di delizia nel seraglio, e si vuole che al Passa di Aleppo siano state mandate commissioni, per mettersi in marccia col maggior numero di gente que potesse, si conta disposto l'ordine della marccia dell' avanguardia, che la retroguardia sia data a Memis-Passa, et che il supremo Visir s'abbia ricevuto il commando del corpo di mezzo. Tuttavia, non ha egli traghettato il Danubio, ma al Principe di Valahia ha ordinato la costruzione din un ponte sullo stesso Danubio, in termine di quaranta giorni tra Russic *(sic)* e Giurgevo.

. . . .

DCCXXXIV.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre scirile sosite din lagărul Viziruluĭ. Constantinopole 6 Iuliŭ 1737.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 6 Juillet 1737.

. . . .

Les Moscovites se flattaient que, si le Grand Visir n'avançait pas, le bruit de leur marche exciterait quelque révolution dans le camp, dont ils pourraient profiter; qu'ils avaient compté, en s'avançant vers les frontières, attirer à eux l'armée turque et en venir à une action décisive. Ni l'un ni l'autre n'est arrivé. Le Grand Visir les a attendus dans un poste d'où il peut, sans se compromettre avec les Moscovites, couvrir la Valaquie et la Moldavie, et être à portée de faire face à l'Empereur.

. . . .

Les lettres du camp, en date du 22, portent que le 16 il y avait à Jassy un courrier venant de Vienne, chargé de dépêches pour Monsieur Talman, que le Prince de Moldavie disait — sur la foi de ce courrier — tendre à la paix. On ignorait encore, le 26, au camp le contenu de ces dépêches, dont les Ministres de la Porte témoignaient grande envie d'être informés.

. . . .

DCCXXXV.

Constanti-nopole 29 Iuliŭ 1737.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre intrarea trupelor austriace în Ţéra-Românéscă, şi despre hotărîrea Turcieĭ de a cere mediaţiunea Franciei.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 29 Juillet 1737.

Monseigneur,

. . . .

Dans le temps que le Grand Visir s'attendait à recevoir la nouvelle de l'ouverture du Congrès, il a appris que les troupes impériales étaient entrées dans la Valaquie, et qu'elles se disposaient même à mettre la Moldavie à contribution, suivant une lettre que le Général Vallis a écrite au Prince de Moldavie, par laquelle ce Général lui demande cent cinquante bourses dans l'espace de trois semaines. Les Ministres de la Porte, ne pouvant plus douter alors des intentions de l'Empereur, ont pris le parti de me renvoyer Monsieur de Tott, et de lui remettre une lettre demandant la médiation de la France.

. . . .

DCCXXXVI.

Constanti-nopole 29 Iuliŭ 1737.

Scrisórea d-luĭ de Villeneuve privitóre la mediaţiunea Franciei în pacea turco-germană.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 29 Juillet 1737.

Monsieur,

. . . .

Sur les premiers bruits qui se répandirent au camp que les troupes impériales étaient à la veille d'entrer dans la Valaquie, le Kiaïa fit appeler le sieur de Laria et lui communiqua le projet d'une lettre que le Grand Visir devait écrire à Monsieur le Cardinal de Fleury, pour demander la médiation de Sa Majesté. On en resta là, parcequ'on doutait encore au camp de la vérité des avis qu'on avait reçus de la marche de ces troupes, et les bruits de la rupture de l'Empereur avec la Porte ayant été confirmés, et le Général Vallis qui est entré en Valaquie ayant même écrit au Prince de Moldavie pour demander qu'il eût à lui faire remettre dans trois semaines 150 bourses de contributions, les ministres de la Porte n'ont pas balancé de faire mettre au net la lettre ci-jointe, que j'adresse avec la traduction à Monseigneur le Cardinal de Fleury, et dont Monsieur de Tott sera lui-même le porteur. Il est arrivé ici le 27 de ce mois, et j'ai fait sur le champ préparer la tartane du Roy qui mettra incessamment à la voile.

. . . .

DCCXXXVII.

Generalul Orlick către fiul sĕŭ în Francia, despre intenţiunile şi supărarea Tătarilor. Căuşanĭ, 30 Iulie 1737.

(Vol. 98, D.)

Kauchany (près de Bender), le 30 Juillet 1737.

. . . .

Les Tartares et les principaux Mirzas ont déclaré ouvertement que, puisque les Turcs ne songent ni à leur défense ni à leur sûreté, ils voulaient se soumettre aux Moscovites aussitôt qu'ils auraient mis les pieds dans le Budziak; et c'est de dépit contre les Turcs, disant qu'il y a tant de nations tartares sous la domination russe qui s'y trouvent bien, et qu'ils espèrent de jouir des mêmes privilèges, etc.

. . . .

DCCXXXVIII.

Estras dintr'o scrisóre a d-luĭ de Laria, cu privire la intrarea şi purtarea armateĭ germane în ţĕrile române. Kartal, 31 Iuliŭ 1737.

(Vol. 97, D. ult.)

Kartal, le 31 Iuillet 1737.

. . . .

Les Allemands, bien loin d'être sortis de la Moldavie et de la Valachie, comme le bruit en avait couru, y ont, au contraire, envoyé de nouvelles troupes et, par toutes leurs manœuvres et leurs écrits, il semble qu'ils regardent déjà ces deux provinces comme si elles leur appartenaient. Le Général Vallis a arrêté le courrier que le Prince de Valachie lui avait expédié avec une lettre, et il lui répond qu'il ne le relâchera pas qu'il n'apprenne auparavant que tous les Boyards qui sont auprès de cette Altesse soient retournés chez eux, pour y vivre dorénavant sous la protection de l'Auguste Maison d'Autriche, en qualité de ses fidèles sujets. On a envoyé à ce Prince un Pacha avec quelques troupes et quatre pièces d'artillerie qu'il a demandées, et avec un tel secours il se propose de faire la moins mauvaise contenance qu'il lui sera possible. Il semble que l'on en veuille particulièrement à ce Prince. Celui de Moldavie est traité plus favorablement. On ne lui a demandé que 150 bourses de contribution. Celui-ci a demandé pareillement quelques troupes qu'on lui a envoyées, et il a levé à ses propres frais un millier d'hommes. On fit partir d'ici hier six mille hommes, tous janissaires, pour aller à Bender.

Le 25 de ce mois, tous les Plénipotentiaires doivent être assemblés à ce que mande le Reis-Effendi. On ne sait comment débrouiller toutes ces affaires-ci. Les Impériaux s'emparent de la Moldavie et de la Valaquie, veulent assiéger Nissa, entrent en Bosnie et, dans le même temps, leurs Ministres écrivent que leur intention est de faire une paix stable et solide, si les alliés se contentent d'Azoff.

. . . .

DCCXXXIX.

Constantinopole, 2 August 1737.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre luarea Ociakovului de Muscalĭ şi despre cuprinderea Bucurescilor de Imperialĭ.

(Vol. 98, D. 1)

Constantinople, le 2 Août 1737.

Monsieur,

. . . .

Le sieur de Laria m'a confirmé la nouvelle de la prise d'Oczakov. Il dit que le feu ayant pris au magasin des poudres, la garnison, se trouvant par là hors de défense, avait demandé et obtenu une capitulation honorable, mais qu'elle avait été violée à l'égard des Bosniaques qui avaient été mis en pièces, et que le sérasquier Yaya-Pacha avait été fait esclave. Le bruit était répandu au camp que les Moscovites se proposaient d'assiéger Ackirman et de finir la campagne par le siége de Bender.

A l'égard des Impériaux, ils se sont rendus maîtres de Bucarest, capitale de la Valachie, d'où le Prince s'est enfui, et se sont aussi emparés d'un défilé qui communique de la Transilvanie à la Moldavie.

. . . .

DCCXL.

(1737)

Document privitor la asediul Ociakovuluĭ şi la intrarea trupelor germane în Ţéra-Românéscă.

(Vol. 98, D.)

. . . .

Les Tartares avaient, au nom du Kan et de la République, envoyé des députés à la Porte pour l'assurer qu'ils consentaient à la négociation de la paix.

Dans ces circonstances, les Ministres Plénipotentiaires qui avaient quitté la route de Kudak, pour rétrograder vers Soroka, ont enfin prin celle Niemirova. Monsieur Talman y était arrivé le 22 Juin, et les Plénipotentiaires turcs attendaient à six lieues de cette ville qu'on leur donnât des nouvelles des Plénipotentiaires russes, lorsque le général Munich a entrepris le siége d'Oczakov, que la flotte moscovite a fait une descente en Crimée et que les troupes impériales sont entrées en Valachie.

. . . .

DCCXLI.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre apropiata luare a Vidinuluĭ și despre intrarea Imperialilor în Bosnia.

Constantinopole, 29 August 1737.

(Vol. 98, D.)

Constantinople, le 29 Août 1737.

Monsieur,

. . . .

On s'attend au premier jour d'apprendre la nouvelle de la prise de Widdin, dont le bruit commence même à se répandre. Les housards de l'Empereur sont répandus en Valaquie et en Moldavie. On dit que le Prince de Saxe-Hylbourgassen (?) s'étant avancé avec quelques troupes dans la Bosnie, les Bosniaques, sous les ordres d'Ali-Pacha, l'avaient obligé de se retirer en désordre et de repasser la Save.

. . . .

DCCXLII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre condițiunile preliminare ale negociațiunilor de pace, și despre mișcările armatelor rusescĭ și germane.

Constantinopole, 20 Sept. 1737.

(Vol. 98, D.).

Constantinople, le 20 Septembre 1737.

Monsieur,

. . . .

Les Ministres des deux puissances alliées ont déclaré précisément qu'ils ne pouvaient commencer à traiter que préalablement on ne fût convenu des préliminaires et établi *l'uti possidetis* pour premier fondement de la paix, de sorte qu'il ne serait fait aucune mention dans les conférences de la restitution de la Moldavie, de la Valaquie, de Nissa, d'Azoff et d'Oczakov, ces pays étant déjà sous la domination ou de l'Empereur, ou de la Czarine.

. . . .

Le Sieur de Laria me marque par sa lettre du 4e de ce mois qu'il était arrivé au camp deux courriers expédiés par le Prince de Moldavie, avec la nouvelle que les Allemands avaient évacué cette province et s'étaient retirés en Transilvanie, et il ajoute que deux prisonniers moscovites qui avaient été conduits au camp le même jour, assuraient que le comte de Munich avait reçu ordre de la Czarine de ramener son armée en Ukraine; qu'en conséquence, il avait décampé des environs du Boog, qu'il s'avançait à grandes journées vers le Boristhène et devait déjà avoir repassé ce fleuve.

Si ces nouvelles sont véritables, il y a lieu d' espérer qu'on pourrait, l'année prochaine, procurer aux Turcs une paix convenable, pourvu que dans le printemps prochain ils soient en état de faire face à leurs ennemis.

. . . .

DCCXLIII.

Constantinopole, 1 Octobre 1737.

D. de Villeneve către Afacerile Străine, despre ajutórele date de Pórtă principeluĭ Rákoczi și altor magnațĭ ungurĭ.

(Vol. 98, D.)

Constantinople, le 1 Octobre 1737.

Monsieur,

. . . .

Ceci donna lieu au Caïmakan de me parler des mesures qu'on avait résolu de prendre pour la campagne prochaine, de me comuniquer les vues qu'on avait surtout à l'égard du Prince Ragotski[1]) et des autres Hongrois qui sont réfugiés en ce pays. On se propose de faire passer le Prince en Moldavie, pour y être à portée d'entrer de là dans la Transilvanie, et on laissera à quelques Seigneurs Hongrois qui avaient suivi le sort du feu Prince Ragotski la liberté de se disperser sur les frontières de la Hongrie, pour travailler pendant cet hiver à exciter dans ce pays quelque révolution.

Le Grand Seigneur fit présent au Prince, le lendemain de son arrivée, de deux chevaux enharnachés et de 12 bourses d'argent pour se mettre en équipage. On doit donner quelques subsides aux Seigneurs et on a augmenté leur *taïn*.

Le Prince eut à ce sujet, hier 20 Septembre, une entrevue particulière avec le Kaïmakan. Lundi prochain, il aura de ce Ministre une audience publique. Il sera admis quelques jours après à celle du Grand Seigneur, et ira ensuite au camp du Grand Vizir, pour ce rendre de là en Moldavie.

Au reste, je ne crois pas devoir vous dissimuler que, suivant tout ce qui me revient du génie et du caractère de ce Prince, il sera difficile qu'il réponde aux vues que la Porte a sur lui. Aussi, ai-je eu grand soin de ne rien dire sur son compte qui pût être démenti par les événements.

. . . .

---

[1]) Les vol. 96, 97 et 98 renferment des lettres autographes du Prince Rákoczi, qui sera nommé (10 Octobre 1737) Prince de Transilvanie.

DCCXLIV.

Cavalerul de Fawkener către Dunant, despre pretenţiunile aliaţilor, şi despre succesele Turcilor în Bosnia. Babadag, 2 Octobre. 1737.

(Vol. 99, D.)

Babadagh, le 2/13 Octobre 1737.

. . . .

Je n'ai jamais su positivement quelles sont les demandes faites par les alliés. Je sais seulement que les Turcs les trouvent très-déraisonnables. Si tout ce que je puis recueillir des différents rapports qui m'en ont été faits est vrai, je ne crois pas que la Porte les accorde, à moins que les événements de la guerre ne l'y obligent. L'on me dit que Sa Majesté Impériale demande la Bosnie, Nissa et Widdin, avec les territoires qui en dépendent, la Valachie et la Moldavie, outre les frais de la guerre qui sont calculés à 20 milions de florins.

. . . .

Les bruits répandus ici des avantages remportés par les Turcs dans la Bosnie les font très-considérables. On parle de cinq actions dont on dit deux importantes: l'une à Zwornick, l'autre à Banialuca; mais vous devez être mieux informé que moi de ces affaires. L'on parle de quelques succès dans la Valachie et près de Widdin sur les parties des troupes impériales, et l'on dit que l'armée turque près de Sofia a repris quelques postes qui avaient été occupés par les Impériaux.

. . . .

DCCXLV.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre succesele Germanilor. Fontainebleau, 18 Octobr. 1737.

(Vol 96, D.)

Fontainebleau, le 18 Octobre 1737.

. . . .

Déjà Kow est au pouvoir des Moscovites; l'entrée de la Crimée leur est ouverte. L'Empereur, qui ne s'était point encore déclaré, est engagé dans la guerre; presque toute la Valaquie et la Moldavie lui sont remises, et, par la prise de Nissa, il est devenue maître de la Servie entière.

. . . .

DCCXLVI.

(1737.) Condițiunile păcei încheiate între Pórtă și Imperiul Germaniei.[1])

(Vol. 98, D.)

Finalis et ultimata conditionum declaratio pro regulandis finibus et iucundâ pace cum praefulgidà Porta, sub termino praefixo ultimi hujus mensis Octobris.

1° Praesentis pacis basis ac fundamentum sit illa quae, uti supra dicta est, 21mâ Julii anno 1718, Passarovicij fuit conclusa, ita ut in omnibus iis, quae per tractatum hodiernâ die subscriptum immutata haud fuerunt tenor ejusdem cynosulae loco in posterum quoque aeque ac si disertim foret repetitus inservire debeat, quo vero tanto dilucidius constet, quid per praesentem pacis tractatum immutare placuent, conventum inter partes contrahentes porro est, id ipsum juxta regulam *uti possidetis utrunque;* agnitam esse commisurandum, ad quam proinde regulam confinia noviter erunt dimetienda, non nisi iis punctis exceptis, de quibus aliter per praesentem tractatum expresse disponetur.

2° Ut ut vix non tota Valachia ultra ejusdem per Passarovicensem tractatum jam prius cessas partes in potestate ac possesione salva Romanae Caesareae Regiaeque Majestatis sit ac proinde juxta agnitam prius utriumque. Regulam uti possidetis in altae fatae Majestatis suae Dominio ac Potestate manere deberet; amore tamen pacis et quo orbi de sincero suo illam maturandi studio tanto luculentius constet, atque in primis intuitu conditionum in sequentibus articulis expositarum et pro majori futurae tranquillitatis tutamine ad figendos certos ac intermixtos limites unice collimantium; alta fata Majestas sua consentit ut Alutha fluvius eo plane modo qui primo Passarovicensis pacis articulo explanatus est, porro quoad Valachiam utriusque imperii fines constituat et Praefulgidae Portae quid quid in Valachia Ottomanica a Caesareis armis in praesente bello occupatum fuit, restituatur usu Aluthae fluvii utriusque; partis subditis ad normam praefati articuli primi communi manente.

Quicumque ex Bojaris aliisque minoris conditionis Valachis ad partes Augustissimi Romanorum imperatoris belli tempore se se receperint, ii vigore hujus pacis ad instar aliorum, habitationibus, bonis ac terris suis pacifice frui poterunt.

3° Pariter, amore pacis studioque eamdem maturandi atque intuitû conditionum sequentibus articulis expositarum et pro majori futurae tranquillitatis tutamine ad constituendos certos nec intermixtos limites unice collimantium, Salva Romano-Caesarea Regiaque Majestas consentit, ut Moldaviae provincia partim Poloniae et partim Transilvaniae contermina interjacentibus uti ab antiquo, montibus distinguatur et separetur, ita ut ab omni parte antiquorum confiniorum termini observentur, nullaque in his nec ultra nec citra fiat mutatio, sed potius Praefulgidae Portae restituantur quaecumque, durante bello, Romano-Caesareis armis fuerunt occupata: eâ tamen disertius adjectâ conditione; quod quicumque ex Bojaris aliisque minoris conditionis Moldavis, partes Augustissimi Romanorum Imperatoris belli tempore fuerunt incoli, eodem quod Valachia Bojaris aliisque minoris conditionis Provinciae hujus incolis praecedente articulo assertum est, beneficio, ad Pristinos lares, si velint revertendi et ibi commorandi atque ad instar aliorum, habitationibus, bonis ac terris suis pacifice fruendi gaudere debeant.

4° Pariter ex alterâ quoque Danubii parte Viddinum versus, iidem, qui Passarovicensi pace constituti fuerunt, termini manento; restituanturque Praefulgidae Portae si quae praesente bello ultra Fluvium Timoc armis Caesareis fuerunt occupata, quod ipsum tamen ne quaquam in praejudicium eorum, qui articulo sexto de Nissa urbe cum adja-

---

[1]) Document joint à une lettre de M. de Villeneuve du 26 Oct. 1737.

centibus territoriis statuta sunt, extendi debet; et vel reponantur Viddinum a Praefulgida Portà in eum statum, in quo tempore Passarovicensis Pacis erat, vel licitum esto sacrae Romano-Caesarae Majestati pro tutandis finibus suis in cessa eidem per praefatum pacis tractatum cis-aluthana Valachia quaecumque; voluent munimenta exstruere.

5° Ripa Danubii unà ex parte ad Augustissimum Romanorum Imperatorem, altera vero ex parte ad ottomanicum imperium spectante, promanens inde tam quoad discutiones cujuscumque naturae quam alios usus emolumentum utriusque partis subditis commune sit. Si quae novo in Danubio enascantur aut jam erratae sint insulae, illi ex contrahentibus cedant, cujus ripae sunt viciniores. Quod ipsum per commissarios juxta articulum pro figendis limitibus denominandos, intra terminum ibidem expressum erit dimetiendum.

6° Cum quotiescumque contrarium disertim sancitum haud est praesens Pax fundamento utriumque agnito *uti possidetis* sit super structa Nissa urbs, cum interjacentibus territoris prouti in potestate et possesione Sacrae Romano-Caesarae Regiaeque Majestatis sunt in ejusdem potestate et dominio permaneant. Ita ut indictas Nissam inter et Sophiam urbes, terminum utriusque imperii, in posterum constituat, ibique columna erigenda sit terminum hunc indicatura.

7° Juxta modo memoratum fundamentum *uti possidetis* constituatur quoque quoad Drinam unam et Savum fluvium utriusque imperii confinium. Ita ut ultra stabilitos articulo tertio, quarto, quinto et primà parte articuli sexti pacis Passarovicensis limites quaecumque illi in oris armis Caesareis praesente bello fuerunt occupata in potestate Salvae Romano-Caesarae Majestatis manere debeant, ab eadem in posterum possidenda.

Caeterum utrique contrahentium liberum et licitum esto pro tutandis finibus suis non antiqua modo munimenta et artes reparare, sed et nova in propriis teritoriis, ubi e re visum fuisse extruere.

DCCXLVII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre planurile d-luĭ de Bonneval.

Constantinopole, 29 Octobre 1737.

(Vol. 98. D.)

Constantinople, le 29 Octobre 1737.

Monsieur,

. . . .

Mr le Comte de Bonneval arriva à Constantinople le 2 de ce mois. Le lendemain, le Grand Visir qu'il alla voir, lui fit présent d'un cheval enharnaché. Il n'a pas encore été fait pacha à trois queues et on n'a pas déterminé à quoi on l'emploiera. Son ambition est d'avoir cette 3ème queue qu'on lui promet depuis si longtemps et d'être nommé Séraskier en Valaquie. Il a donné un projet au Grand Visir pour enlever à l'Empereur la partie de la Valaquie qui a été cédée à ce prince par le traité de Passarovitz; ce qui serait, suivant lui, l'unique moyen d'empêcher la jonction des troupes moscovites avec les troupes Impériales, et il se charge de l'exécution de ce projet, pourvu qu'on veuille lui donner armée de 40 mille hommes. Il propose aussi que le

Prince Ragotsky soit dans la même armée, afin qu'il puisse être à portée de se mettre à la tête des Hongrois mécontents qui pourraient venir auprès de ce Prince.

. . . .

DCCXLVIII.

Constantinopole, 23 Nov. 1737.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre înaintările armateĭ otomane și despre neînțelegerile dintre Rușĭ și Germanĭ.

(Vol. 98, D.)

Constantinople, le 23 Novembre 1737.

Monsieur,

. . . .

On prétend que Ayvasea, Pacha de Widdin, se propose de s'avancer jusqu'à Semendria et en faire le siège, pendant que, d'un autre côté, Mourteza-Bacha ravagera la Valaquie Impériale avec un corps de Tartares qui doivent être commandés par le Sultan Islam-Guiray.

. . . .

Saïd-Effendi, un des Plénipotentiaires turcs qui sont de retour au camp depuis le 3 de ce mois, a dit au sieur de Laria que les Moscovites paraissaient peu satisfaits des Impériaux, et leur reprochaient d'avoir voulu, pour leur propre utilité, employer leurs forces à conquérir la Bosnie, au lieu d'entrer dans la Valaquie, où il avait été convenu que les alliés feraient la jonction de leurs armées, pour se partager ensuite tous les pays que le Grand Seigneur possède au-delà Danube, dont la conquête, en ce cas, aurait été, selon eux, assurée. Outre l'étendue de pays que ce partage devait donner aux Moscovites et qu'ils prétendaient conserver par un traité de paix dont *l'uti possidetis* aurait été le fondement, ils demandaient, du côté de l'orient, outre la cession d'Azoff, d'Oczakow et de Kilbournov, celles du Couban, de l'île de Temruk et de la place de Taman, où ils se proposaient de faire leur principal arsenal.

. . . .

DCCXLIX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre luptele Turcilor cu Germanii în Oltenia. — Constantinopole, 26 Novem. 1737.

(Vol. 98, D.)

Constantinople, le 26 Novembre 1737.

Monsieur,

. . . .

Signé: *Villeneuve*.

P. S. (du 27 Novembre.) — On vient d'apprendre dans le moment par un Tartare, expédié à la Porte par le Prince de Valachie, que Morteza-Pacha avait battu un corps de dix mille Allemands dans la Valachie Impériale. Je n'ai pu savoir d'autres détails de cette action, si ce n'est qu'il y avait eu neuf cent Allemands de tués et que les Turcs avaient fait sept cents prisonniers.

DCCL.

Cardinalul de Fleury către d. de Villeneuve, despre starea armateĭ imperiale germane. — Paris, 13 Decem. 1737.

(Vol. 98, D.)

Paris, le 13 Décembre 1737.

. . . .

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre du mauvais état de l'armée de l'Empereur. Toutes les nouvelles qu'on en reçoit confirment ce qu'on en avait appris. On croit qu'elle est présentement réduite à 17 mille hommes. Les Turcs ont encore eu en dernier lieu quelque avantage à *Krajova*. Cependant, l'Empereur n'a pas perdu courage, et il compte avoir rétabli son armée au printemps.

. . . .

DCCLI.

Constantinopole 4 Ianuariŭ 1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre mersul negociațiunilor de pace între Rusia, Germania și Turcia, cu mijlocirea Franciei.

(Vol. 100. D.)

Constantinople, le 4 Janvier 1738.

Monsieur,

Le vent contraire ayant retenu ici le vaisseau qui porte mes dépêches, j'ai le temps de vous informer que le 2 de ce mois j'appris, par le Kapi-Kiaïa de Valaquie, qu'il était arrivé sur les frontières de Transilvanie un courrier qui avait été expédié de Vienne et qui attendait, pour continuer sa route, un passeport du Prince de Valaquie et l'escorte qu'il lui avait demandée. J'appris aussi par le canal du Drogman de la Porte que le Prince de Moldavie avait reçu des lettres de Monsieur Nepluef et de Monsieur Talman, et que celles de ce dernier accompagnaient un paquet à mon adresse qui était entre les mains du Grand Visir.

Le même jour, ce premier Ministre envoya chercher un de mes Drogmans pour lui dire que, le lendemain, il serait disposé à recevoir ma visite. Je me rendis chez lui à l'heure assignée et, après l'avoir félicité sur son élévation à la première dignité de cet Empire, je lui présentai la réponse de Monseigneur le Cardinal Fleury, à la lettre que le Grand Visir Mehemet Bacha avait écrite à Son Eminence pour requérir la médiation du Roi. Je lui fis valoir à cette occasion l'empressement avec lequel Sa Majesté avait répondu à la confiance de la Porte, et la déférence avec laquelle la Cour de Vienne, en acceptant la médiation de la France, était entrée dans les dispositions pacifiques qu'elle lui avait suggérées. J'ajoutai ensuite qu'il était à souhaiter que la Cour de Moscovie imitât son exemple, et ayant témoigné quelque surprise de ce qu'elle paraissait tarder à s'expliquer et beaucoup d'inquiétude au sujet du bâtiment sur lequel M. de Tott était embarqué et dont je n'avais aucune nouvelle, je crus lui avoir fourni une occasion assez naturelle de me faire quelque ouverture, sur les différentes expéditions faites tant de Vienne que de Pétersbourg, et de me remettre le paquet qui lui avait été adressé pour moi par le Prince de Moldavie.

. . . .

Je ne dois pas vous laisser ignorer que le Drogman de la Porte, en s'entretenant avec le Sieur de Laria sur les lettres que le Prince de Moldavie, son frère, avait reçues de Monsieur de Nepluef et de Monsieur Talman, lui dit qu'on avait remarqué que dans celle de Monsieur de Nepluef il n'était question que des expédients à prendre pour parvenir au rétablissement de la paix entre la Porte et la Moscovie, sans qu'il y fût fait aucune mention de l'Empereur; au lieu que dans la lettre de Monsieur Talman, il était bien insinué aussi de trouver des moyens de rétablir la paix entre la Porte et la Cour de Vienne, mais avec la condition que ce serait conjointement avec celle de Pétersbourg; ce qui donne lieu, selon moi, de présumer, ou que la Moscovie regarde la Cour de Vienne comme étant soumise à ses volontés, ou qu'elle ne se ferait pas un scrupule de conclure une paix particulière, si elle y trouvait ses avantages, sans y comprendre l'Empereur. Le Prince de Moldavie paraît persuadé que la Moscovie ne serait pas éloignée de prendre ce dernier parti. Il marque au Drogman de la Porte dans une lettre qu'il lui écrit que, sur les discours du secrétaire expédié de Pétersbourg à Monsieur Falkner, il avait cru pénétrer que ç'avait été dans cette vue que les Moscovites

avaient accepté précipitamment la médiation des Puissances maritimes, dès qu'ils avaient vu l'Empereur accepter celle de Sa Majesté. Nous serons éclaircis avec plus de certitude du véritable sujet de la mission de ce secrétaire lorsqu'il sera arrivé ici.

. . . .

DCCLII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre negociaţiunile păceĭ turco-ruse şi despre cestiunea mediaţiuneĭ Franciei. Constantinopole 8 Ianuariŭ 1738.

(Vol. 100, D. 4.)

Constantinople, le 8 Janvier 1738.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte déclare au Sieur Laria qu'il lui paraissait beaucoup plus expédient que l'ultimatum, que donnerait la Turquie de ses prétentions, fût communiqué à Vienne et à Pétersbourg, afin qu'on prît une décision prompte pour la paix ou pour la guerre.

. . . .

Cette ouverture du Drogman de la Porte avec celle qu'il avait déjà faite au Sieur de Laria d'une négociation secrète dont les Plénipotentiaires, avant leur départ de Niemirova, avaient formé le projet entre la Porte et la Czarine, par le canal de Yaya-Pacha et du Prince de Moldavie, je pensai que si le Grand Visir différait jusqu'après le Beyram de me donner audience, c'était, ou parcequ'il n'osait s'ouvrir à moi sur les conditions auxquelles la Porte consentirait à faire la paix, jusqu'à ce que la Cour de Moscovie eût accepté la médiation de la France, ou parceque, se flattant du succès de la négociation secrète déjà liée avec la Cour de Moscovie, il croyait devoir attendre à quoi elle pourrait aboutir, avant d'avoir avec moi une nouvelle entrevue.

Mes doutes à cet égard furent éclaircis hier. Voici comment: le Sieur de Laria ayant été voir le Drogman de la Porte, celui-ci lui dit qu'on l'avait assuré que le Grand Visir avait reçu des lettres de Yaya-Pacha, mais qu'il avait de la peine à ajouter foi à cette nouvelle, parce que cette expédition, devant passer par les mains du Prince de Moldavie, son frère, il en aurait été informé par lui directement.

. . . .

(Des lettres renfermant les propositions faites par les Moscovites sont en effet parvenues au Grand Visir, par une autre voie que celle du Prince de Moldavie.)

DCCLIII.

Constantinopole, 30 Ianuariŭ 1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre turburările ce se vor ațîța de către Pórtă în Transilvania și despre amestecarea Angliei în negociațiunile păceĭ.

(Vol. 100, D.)

Constantinople, le 30 Janvier 1738.

Monsieur,

. . . .

On croit que les troubles qu'on tâchera d'exciter [1]) en Transilvanie et en Hongrie seront capables de donner de l'occupation aux troupes du Grand Seigneur, et qu'en prenant la précaution de munir les places frontières de la Servie et de la Bosnie, en donnant des ordres aux Séraskières, qui commanderont dans ces deux Provinces, d'éviter des actions générales, quelque mauvais succès qu'ait la guerre de ce côté-là, il ne pourra en coûter aux Turcs que la perte de quelques places, et l'on est persuadé que, quelque progrès que puissent faire les Impériaux, ils ne seront jamais si considérables ni d'une aussi dangereuse conséquence que ceux que les Moscovites pourraient faire, la conquête de *cette place* ne tendant à rien moins qu'à leur soumettre la Crimée, la Moldavie et la Valaquie, surtout si les Polonais secondaient les Moscovites pour étendre leurs frontières jusqu'à Cockzin; de sorte qu'en conformité de ce plan, le Drogman de la Porte assure qu'il a été résolu que le Grand Visir commanderait dans la Bessarabie, qu'il s'avancerait jusqu'à Bender et passerait même le Dniester avec une armée d'observation pour couvrir celle destinée à faire le siège de Oczakow, qui est l'objet principal que les Turcs se proposent pour la campagne prochaine, et c'est pour l'exécution de cette entreprise que l'on fait construire actuellement 400 galiotes ou brigantines pour la Mer Noire.

. . . .

Les choses étaient dans cet état [2]), lorsque j'appris hier au soir, par le canal du Drogman de la Porte, qu'on avait reçu des lettres du Prince de Moldavie par lesquelles il informait la Porte qu'il était arrivé sur le Dniester un secrétaire du Ministre d'Angleterre résident à Pétersbourg, expédié à l'Ambassadeur d'Angleterre résident à la Porte, accompagné d'un Drogman moscovite et avec un passeport de la Czarine, et qui n'attendait que le sien pour se rendre à Jassy et continuer ensuite sa route jusqu'à Constantinople.

. . . .

---

[1]) Pour favoriser au Prince Ragotski la prise de possession de la principauté de Transilvanie, où il vient d'être nommé.

[2]) Il s'agit d'une entente pour fixer les conditions de la paix.

DCCLIV.

D. de Villeneuve către Atacerile Străine, despre călcările tractatuluĭ de la Passarovitz de către Imperiul Germanieĭ. Constantinopole 4 Februar. 1738.

(Vol. 100, D.)

Constantinople, le 4 Février 1738.

Monsieur,

Le vaisseau qui vous porte mes dépêches étant actuellement à la voile, je n'ai que le temps de vous informer que le Grand Visir vient de me faire rendre dans le moment la lettre qui avait été adressé de Vienne au Prince de Moldavie. Cette lettre est de Monsieur le Comte de Luzendorf, du 13 Décembre dernier, et elle renfermait la copie d'une autre que le Pacha de Bosnie avait remise au Seigneur Thèlis, commissaire Impérial, pour se plaindre de l'infraction de la Cour de Vienne au traité de Passarowitz.

. . . .

DCCLV.

D. de Villeneuve către d. de Luzendorf, despre sosirea la Iașĭ din Petersburg a unuĭ secretar de ambasadă engles. 21 Februar 1738.

(Vol. 100. D.)

21 Février 1738.

. . . .

J'avais su depuis quelques jours l'arrivée à Jassy du secrétaire du Ministre d'Angletere résident à la Cour de Pétersbourg, expédié à Monsieur Falkner. J'avais formé diverses conjectures sur le motif de cette expédition; et, comme le Grand Visir, du moment qu'il en fut informé par le Prince de Moldavie, me fit donner assignation pour la visite de cérémonie que je devais lui rendre, je comptais qu'il me ferait quelque ouverture à ce sujet; mais il ne me parla ni de cette expédition, ni de la lettre même que Votre Excellence m'a écrite le 15 Decembre, quoiqu'il l'eût actuellement en son pouvoir, et ne m'entretint que des préparatifs qu'il faisait pour la campagne prochaine et de la confiance où il était que Dieu bénirait les armes du Grand Seigneur.

. . . .

DCCLVI.

Constanti-
nopole
1 Marte
1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre intenţiunile Porţeĭ cu privire la Oltenia.

(Vol. 100. D.)

Constantinople, le 1er Mars 1738.

Monsieur,

. . . .

Le 26, Monsieur de Tott ayant été voir Ibrahim Effendi qui lui avait écrit un billet pour le féliciter de son arrivée, ce Turc lui insinua que le Grand Visir se proposait de se faire céder au moins une partie de la Valaquie Impériale que les Turcs possédent, de même que le terrain, qui est depuis Widdin jusqu'a Fétislam, où la Porte a établi en dernier lieu un Bacha, et que l'Empereur ayant proposé l' *uti possidetis* dans le temps qu'il était maître de Nissa, ce Prince ne pouvait pas trouver mauvais que le Grand Seigneur demandât à traiter sur le même pied.

. . . .

DCCLVII.

Constanti-
nopole
6 Maiŭ
1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre causele carĭ fac pe marele Vizir a nu primi preliminările păceĭ ce i se ofere de Francia în numele Germanieĭ.

(Vol. 101. D.)

Constantinople, le 6 Mai 1738.

Monsieur,

. . . .

(Le visir n'a pas voulu prendre sur lui l'acceptation des préliminaires de paix, que l'ambassadeur de France était autorisé à présenter. Un officier est délégué auprès du Grand Seigneur).

. . . .

C'est à son retour que l'on saura si ces préliminaires sont acceptés, ou si les Turcs forment de plus grandes prétentions, surtout contre l'Empereur, de qui le Grand Visir me paraît obstiné à vouloir obtenir quelque territoire pour le donner au Prince Ragotski, dans la vue de se justifier par là envers le public de l'éclat qu'il a fait, en le faisant reconnaître pour Prince de Transilvanie par le Grand Seigneur, et en signant un traité d'alliance avec lui. Il est certain que, s'il était possible que l'Empereur se déterminât à rendre à la Porte cinq ou six villages de la partie de la Valaquie qui lui fut cédée par le traité de Passarovitz, quand même ils ne produiraient que quelques milles

écus de revenu, ou que l'on fût trouver quelque petit établissement dans quelque lieu que ce pût être, le Grand Visir en serait content parce qu'il se flatterait de persuader au peuple d'avoir procuré à ce Prince un équivalent qui remplissait les engagements qu'il avait pris avec lui, et d'avoir mis à couvert l'honneur de l'Empire et le sien.

. . . .

DCCLVIII.

Principele Moldoveĭ către d. de Nepluef, despre misiunea locotenentuluĭ Repninski.[1] 18 Iuniŭ 1738.

(Vol. 100. D.)

18 Juin 1738.

Lettera del Principe di Moldavia a S. Ex-o il Ill-mo e Ex-mo S-re Sig-re Col-mo.

L'arrivo in queste nostre parti del Signor Repninskoi, tenente della guardia di sua Russica Maestà, accompagnato del Haggi Mustafa Bassa, Csohodaro di Sua Eccellenza, il Signor Signor Jahaja Bassa, mi porge motivo di addrizare la presente mia lettera all' Eccellenza Vostra con avisarla qualmenteche subito, che sulli confini nostri il sudetto Signor officiale comparve e informandomi sul punto d 'esser egli addrizzato e raccommandato al Eccellentissimo Signor Seraskiero di Bender intorno l'essecuzione della sua commissione, fu' assolutamete necessario ch' io avisi secondo richiedono simili occasioni, cioè di quelli a me non indrizzati, l'altefata Sua Eccellenza da cui ebbi in risposta, di far venire qui nel nostro campo il mentovato Signor officiale, e dopo ch' avrà consegnati a me li suoi dispaci, di restare egli quà e le da lui portate lettere col sopradeto Haggi Mustafa Csohodaro bene e sicure da noi accompagnate si promovessero all' Ec celsissimo Imperial Campo. Onde, in conformità della risposta dell' Eccellentissimo Signor Signor Seraskiero fú guidato il più volte nominato Signor officiale qui nel nostro campamento, e dandogli una distinta e honorifica udienza, gli rimostrai la rizoluzione e la risposta dell' Eccellentissimo Signor Seraskiero, e benche rappresentòmi il Signor officiale gl' ordini dalla Serenissima cotesta Corte commessigli di portarsi egli in persona all' Eccelsissimo Imperial Campo, e fece intorno ciò tutte le possibile istanze nulla dimeno esseguirsi pero altrimenti esseguirse come non ignoto anche a Vostra Eccellenza, era impossibile. Quindi essendo bene assicurato da me per l'infallibile rimessa delle sue lettere, dovete conformarsi in consegnarmile le quali, col detto Csohodaro di Sua Eccellenza Jahaja Bassa e con altre sufficienti mie fidate persone, furono promesse e indrizzate all' Illustrissimo Signor Grand Dragomano della fulgida Porta, mio dilettissimo fratello, per le di cui mani, secondo il solito di simili occorenze renderansi e a Sua Altezza, il Supremo Veziro, e agli altri dove pertengono. Ciò fatto, il Signor tenente seguiterà la sua dimora appresso noi, provisto d'ogni commodità e accoglienza al suo rango

---

[1] Copie prise sur l'original.

dovuto, e sarà trattato come un nostro hospite, sino che perverrano le risposte, e allora senza alcun intervallo di tempo, ben accompagnato di novo, sarà direttto oltre le nostre frontiere; desiderando dunque il soprafato Signor officiale d'informare Sua Eccellenza Signor Signor il conte d'Ostermann come anche l'Eccellenza Vostra di qual piega sia stata la presente sua commissione, non ho mancato ancor io di certificar circa di ciò l'Eccellenza Vostra alla quale con solita mia stima mi dichiaro

Di Vostra Eccellenza,

Obligatissimo servitore

I. Gregorio Gika.

Dal Campo di Sokola, li 18 Giugno 1738.

DCCLIX.

Constantinopole 30 Iuniŭ 1738

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre pornirea armateĭ viziriale spre Vidin.

(Vol. 101. D.)

Costantinople, le 30 Juin 1738.

Monsieur,

. . . .

Le Sieur Peyssonnel[1]) a appris en passant à Sofia que le Grand Visir s'était enfin résolu de marcher du côté de Widdin, et qu'on avait envoyé les travailleurs nécessaires pour réparer les chemins. Il sera du moins là en état de faire subsister son armée par les provisions que l'on tirera de la Mer Noire par le Danube, d'empêcher en même temps la jonction des Impériaux avec les Moscovites dans la Moldavie, et sera plus à portée d'envoyer des secours du côté de Bender. Son armée n'était pas considérable quand Monsieur Peyssonnel partit du camp. Elle n'était guère que de 40,000 hommes, accompagnés de plus de 20,000 bouches inutiles qui affamaient le camp.

. . . .

---

[1]) Peyssonnel, délegué français, envoyé pour suivre les opérations.

DCCLX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre pregătirile de rĕsboiŭ ale Turcilor. Constantinopole, 6 Iuliŭ 1738.

(Vol. 101. D.)

Constantinople, le 6 Juillet 1738.

Monsieur,

. . . .

Le 26 du mois écoulé, il fut résolu au camp, dans un conseil de guerre, que le Janissaire-Aga partirait le lundi d'après et que le Grand Visir le suivrait trois jours après, pour aller à Fetislam, et, suivant les lettres du 27, on devait y jeter un pont sur le Danube, et les ordres avaient été expédiés pour faire venir de la Valachie et de la Moldavie les bois nécessaires pour la construction de ce pont.

. . . .

DCCLXI.

Sciri privitóre la luptele turco-germane și la înaintările armateĭ ruse. 12 Iuliŭ 1738.

(Vol. 101. D.)

12 Juillet 1738.

Par des lettres du camp du 25 Juin, on apprend que les Turcs se sont rendus maîtres de Hassan-Palanka, et que, du côté de la Valachie, Mehemet-Pacha ayant eu connaissance qu'un corps de troupes allemandes que l'on sait monter à 8,000 hommes s'avançait dans le dessein de secourir l'Ile d'Orsova, détacha d'abord Tos-Pacha avec 2,000 hommes pour les aller reconnaître; que ce corps fut ensuite renforcé par quelques troupes, qui sous la conduite de Mustafa-Pacha s'avancèrent du côté des Impériaux; que ceux-ci, se croyant les plus forts, firent avant, mais les Turcs tombèrent sur eux le sabre à la main et les obligèrent de prendre la fuite.

. . . .

Du côté des Moscovites, on a appris que le corps de leurs troupes commandé par le général Munich s'était avancé entre Akkirman et Bender. On n'entend pas dire cependant qu'ils aient investi aucune de ces deux places, et on est en doute s'ils n'auront pas pris la route de la Moldavie.

. . . .

DCCLXII.

Constantinopole, 20 Iuliŭ 1738.

Scrisóre a d-luĭ de Villeneuve, privitóre la corespondința diplomatică.

(Vol. 101, D.)

Constantinople, le 20 Juillet 1738.

Monsieur,

. . . .

Le 17[e] de ce mois, le Kaïmakan m'a fait remettre un paquet que Monsieur le Comte d'Osterman avait adressé au Grand Visir, et que ce premier Ministre lui avait fait parvenir par son *Telkisdgy*, l'officier qui avait été expédié de Pétersbourg ayant été retenu en Moldavie.

. . . .

DCCLXIII.

Constantinopole, 11 August 1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre purtarea Dragomanuluĭ Porțeĭ în cestiunea negociărilor de pace.

(Vol. 101, D.)

Constantinople, le 11 Août 1738.

Monsieur,

. . . .

J'ai tout lieu de croire que, lorsque le Drogman de la Porte m'a tenu ces discours [1]), il était lui-même persuadé de bonne foi de ce qu'il me disait. On croit aisément ce que l'on désire, et le Drogman de la Porte a de puissants motifs de souhaiter la paix, puisque c'est d'elle que dépend la conservation de la Principauté de Moldavie dans sa famille. Il prévoit avec raison d'un côté que, si cette province tombait au pouvoir des Puissances alliées, le gouvernement en passerait dans d'autres mains; et, de l'autre que, si la fortune des armes favorisait les Turcs jusques au point d'établir le Prince Ragostki en Transilvanie, le crédit que cet événement donnerait à Ibrahim-Effendi, qui est le Kapikiaia de ce prince, le mettrait en risque de perdre l'emploi de Drogman de la Porte, auquel Ibrahim-Effendi, son concurrent, aurait bonne part. Ainsi, la continuation de la guerre ne convenait en aucune façon au Drogman de la Porte. Je ne saurais douter que le zèle avec lequel il a paru se porter à la paix n'ait été très-sincère.

. . . .

---

[1]) Qu'il favorisait de son mieux la conclusion du traité de paix.

DCCLXIV.

Scrisórea Mareluĭ Vizir către amêndouĭ Domniĭ ţĕrilor române, prin care li se vestesc succesele Turcilor în contra Germanilor. 15 August 1738.

(Vol. 101, D.)

Après les Titres: 15 Août 1738.

Nous vous avons déjà marqué que le Duc de Lorraine, gendre de l'Empereur, qui commandait ses armées, avait été blessé et obligé de se retirer du côté de Vienne, et, qu'après la prise de la palanque de Mnadié et des autres postes des environs, nous avions chassé nos ennemis. Le très-illustre Séraskier, Mehemed-Pacha de Widdin, avait ci-devant assiégé l'île d'Orsova, qui est la clé de la Transilvanie, de la Hongrie et des places de Belgrade et de Themiswar, et il l'avait extrêmement fatigué par son artillerie. Nous avons depuis formé le siége de cette forteresse une seconde fois, et, après 24 jours de tranchée, sept à huit mille de nos généreux guerriers s'étant offerts pour aller donner l'assaut, nous avons, avec l'aide de Dieu, préparé les radeaux et bâtiments nécessaires pour les porter sur l'île et fixé le jour où l'on donnerait l'assaut au jeudi 27e de la lune de Rebiulakhio. C'est le 14 d'Août. Sur l'avis qu'en eut la garnison, elle envoya le mercredi quelques officiers de marque ponr traiter de la reddition de la place. Ceux-ci demandèrent une trève de quelques jours pour faire savoir leur situation au commandant des troupes Impériales, du côté de Thémiswar, en promettant de rendre la forteresse par capitulation, si, ce terme expiré, il ne paraissait point de secours. L'on n'a point écouté de telles popositions et il leur a été répondu que, s'ils voulaient qu'on s'entendît à un accommodement, ils devaient y penser avant la fin du jour; que c'était là tout le temps qu'on pouvait leur accorder pour se déterminer. Les assiégés tinrent conseil sur cette réponse, et, ayant brûlé de la poudre pour montrer qu'ils voulaient capituler, ils envoyèrent quelques-uns de leurs chefs pour convenir des articles de leur capitulation; ils furent réglés; le lendemain, à l'aube du jour, nous avons envoyé, suivant l'usage, des Janissaires, cuirassiers, cannoniers et autres troupes pour occuper les portes de la place et s'emparer des munitions de guerre, du canon et autres attirails. Nous avons permis aux assiégés de porter avec eux les bagages et provisions qui leur étaint nécessaires. Cette conquête est une faveur particulière de Dieu dont nous ne saurions trop lui rendre grâces.

Nous vous écrivons cette lettre afin que, par les réjouissances publiques que vous ferez pendant trois jours, vous donniez à votre ordinaire des marques de votre zèle et de votre attachement pour cet empire, etc.

DCCLXV.

Constantinople, 30 August 1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre luarea Orşovei de către Turci şi despre urmările ei.

(Vol. 101, D.).

Constantinople, le 30 Août 1738.

. . . .

Monsieur,

Le 15 de ce mois, la forteresse d'Orsova s'est rendue aux Turcs par capitulation, et le 17, le Grand Vizir a reçu la nouvelle que l'armée du général Munich avait été mise en déroute sur le Niester et s'était retirée dans l'Ukraine polonaise.

. . . .

Lorsque le Gouverneur d'Orsova vint apporter au Grand Vizis les clés de cette place, le Comte de Furstemberg qui l'accompagnait, ayant dit en termes généraux qu'il serait à souhaiter pour l'intérêt des deux Empires que la paix générale pût avoir lieu, le Grand Vizir lui répondit qu'avant que de partir de Constantinople, il avait dit à son ami, l'Ambassadeur de France, que lorsqu'il serait sur les frontières, il lui expliquerait ses intentions; qu'il l'avait fait, et qu'ils devaient être tranquilles, puisque l'Empereur de France, le seul en qui la Porte avait confiance, s'intéressait en leur faveur.

. . . .

S'il m'est permis de faire une réflexion sur les événements de cette campagne, il me semble que, si l'intention de Sa Majesté est de maintenir les Turcs dans le degré de forces où ils sont, de modérer la puissance des Moscovites et de laisser l'Empereur dans une espèce de dépendance de la France, la prise d'Orsova, la perte de la flotte moscovite et la déroute du Général Munich sont des événements assez propres à remplir ces vues, pourvu que le Grand Visir ne se laisse pas éblouir par ses avantages, et et qu'il ne s'expose pas à en perdre le fruit, en voulant s'en procurer de nouveaux.

Je joins ici la copie d'une lettre [1]) qu'il a écrite aux Princes de Moldavie, au sujet de la reddition d'Orsova. Vous la trouverez conçue avec beaucoup de modestie.

. . . .

Le Prince de Moldavie, en écrivant au *Vekil* du Drogman de la Porte, l'a chargé de me faire savoir que Monsieur de Tott était arrivé le 12 de ce mois à Jassy, et qu'il devait, le lendemain, continuer sa route pour la Bessarabie.

Je ne sais pas trop où il trouvera le Général Munich, s'il est vrai que son armée ait été mise en déroute.

. . . .

---

[1]) Voir le document DCCLXIV page 523.

DCCLXVI.

Sciri privitóre la învingerea armateĭ rusescĭ de către Turcĭ între Bender și Soroka. 30 August 1738.

(Vol. 101, D.)

Au camp du Grand Visir, le 30 Août 1738.

. . . .

Le 17, il arriva au camp du Grand Visir un courrier expédié par le Prince de Moldavie, pour apporter au Grand Visir la nouvelle de la déroute de l'armée du Général Munich, dont ce courrier disait lui-même avoir été témoin et en racontait les circonstances suivantes:

L'armée russe se trouvait campée sur la rive septentrionale du Niester, dans les terres de la Pologne, auprès d'un bourg appelé Rastkowa, situé entre Bender et Soroka. L'armée turque, commandée par Méhemed-Pacha, vint se camper au-delà du Niester, à la portée du canon des ennemis. Les deux armées étant dans cette situation, on commença à se canonner et à faire décharges de mousqueterie de part et d'autre, sans pouvoir en venir aux mains, personne n'osant entreprendre de passer le fleuve. Sur ces entrefaites, le Sultan des Tartares du Budziac et un corps de 8,000 Turcs qui étaient de l'autre côté du Niester, vinrent tomber sur les Moscovites et les prirent en flanc. Le combat dura depuis les 4 heures du soir jusqu'à minuit, et le lendemain les Turcs croyant recommencer le combat, s'aperçurent que toute l'armée moscovite était décampée et avait pris la route du Boog à travers la Pologne. Cette action s'est passée le 7 de ce mois, et le 8, jour de vendredi, l'armée moscovite avait disparu.

. . . .

DCCLXVII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre nesiguranța scireĭ privitóre la victoria Turcilor dintre Bender și Soroka. Constantinopole, 6 Septem. 1738.

(Vol. 102, D.)

Constantinople, le 6 Septembre 1738.

Monsieur,

. . . .

Il paraît que l'on commence à douter au camp et ici de la nouvelle que le Prince de Moldavie avait donnée de la déroute de l'armée du Général Munich, parce qu'elle n'a pas été encore confirmée par le Pacha qui commande aux environs de Bender. Il commence même de se répandre ici un bruit que l'armée du Général Lasky s'était jointe à celle du Comte de Munich.

. . . .

DCCLXVIII.

Constantinopole, 18 Septem. 1738.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre sosirea baronuluĭ de Tott la armata ruséscă.

(Vol. 102, D.)

Constantinople, le 18 Septembre 1738.

Monsieur,

. . . .

J'ai expédié M. de Tott depuis le 22 Juillet à M. le Comte Munich, pour lui faire part de l'ultimatum de ce premier Ministre (le Grand Visir). M. de Tott était arrivé le 12 Août à Jassy. Un courrier expédié par le Prince de Moldavie et arrivé au camp du Grand Visir le 5 de ce mois, a assuré qu'il avait joint l'armée moscovite.

DCCLXIX.

Soroka, 28 Septem 1738.

Scrisórea principeluĭ Moldoveĭ Ghika privitóre la negociările de pace.[1])

(Vol. 102. D.)

Dal Campo di Soroka, il 28 Settembre 1738.

Illustrissimo e Eccellentissimo Signor Signore Colendissimo,

Ferma e inalterabile conservandosi nella mia memoria quella pristina fra noi amicizia, che sul punto della nostra cognoscenza guadagnò le sue radici et osservandola reciprocare dal canto anche di Vostra Eccelenza, mi spingo d'adrizzare la presente mia lettera, gia che in oltre fui certificato d'essersi Vostra Eccelenza trattenuta in Kiovia, fissandosi la sua residenza, lo che come spero infallibilmente. Secondo li rari talenti e lodatissime sue qualitadi da me ottimamente note et ammirate, non tende ad altro, ma solo da maneggiare et adoprare la tanto d'ambe le parti trammata e desiderata salutifera opra della beata pace, la quale per incontrare il suo effetto richiede assolutamente un simil degno sogetto come Vostra Eccelenza, condecorata in vero di pacifiche indoli e particulari virtudi palesateli in simili occorrenze anche altre volte. Essendo dunque non disconstante auri correspondenti a tal fine l'incomparabile prudenza, heroïca magnanimità e distintissima compitezza et unica esperienza tanto per la guerra quanto ancora per la pace di sua Altezza, Supremo Vezirio, il quale doppo esser a suoi meriti eletto a tal sublime grado et abbracciato il timone del Supremo Governo, mostrò e chiarificò evidentemente con azzioni degnissime

---

[1]) Cette lettre, comme celle ci-dessus (voir page 519) a dû être adressée par le Prince de Moldavie à Monsieur Nepluef.

proporzionate del suo famosissimo valore, in remediare la tanta rovina delli poveri sudditi, l'effusione del sangue del genere humano, e l'ulteriori, deplorabili e fastidiose consequenze della guerra, trovando con spezial sua saviezza un tal proprio mezzo verun pregiudizio cagionante ne all' una ne meno all' altra parte, con equilibra intenzione di effetuare un tal santissimo negozio honorifico, stabile, fermo e mai dissolubile fra ante le parti, poiche mediante tal proposita senza dubbio rinnoverasi la pristina fra l'Eccelso Impero e la Monarchia Russa riconciliazione e stabilirasi con le formali de confini securità la priora cointelligenza e fiorirà eternamente l'alma pace, escludendosi ogni motivo che cancellar la potesse. Io che, non ostante fedelissimo e sincero dalli piu miej teneri anni servitore dell' Eccelso Impero, l'ardentissimo però zelo del christianismo m'incita di nuovo a replicare intorno ciò li miei prontissimi Affirii secondo dal principio ho sempre interposto in corrispondere con le loro Eccellenze il Signor Felt-Marisciallo Conte di Munnich et il Signor di Neplueff, con sincerissima mira di veder effettuata una simil proficua opera, tanto utile e rimediatrice d'innumerabili mali, che la sanguinosa guerra produce, massimamente osservando non esser dannifera e pregiudiziosa all' amendue le parti, pretendo di piu al cuore il presente negozio gia che mi trovo in questi confini, siziente dawero per applicarmi un picciol instrumento in tutto ciò che concerne la santa pace. Vostra Eccelenza spero non sarà discrepante meco, intorno ciò che ho l'honore di dirle qualmente ancor che l'armi di queste guerregianti potenze sono state in espedizione e moti con alquante in certi luoghi zuffe, ma questi andamenti non sono avanzati all' estremità, essendo che la speranza di una pace associando li humori non permisse avanzarsi le ultime fiamme d'un insmorzabile fuoco, da dove facilmente si puo comprendere che anzi le ministeri tanto dell' Eccelso Impero, quanto anche della Monarchia Russa sono inclinanti per prevenire tal incendio e non lassarle a divenire all' ultimo furore. Li presente dunque indicii e la mia spezial prontezza mi muove di rappresentar a Vostra Eccellenza con quella confidenza olim fra noi fiorente e usata qualmente il moderno di questa autunnale staggione tempo, e l'unico e proprio di aprire il desideroso camino per condurci al tramato fine di questa salutifera opera, gia che le armi per ora in riposo si ritrovano, e quasi si trattengono, concedendoci occasione la piu propizia per fondare il preliminare tendente a tal sacra intenzione. Onde con ogni raggione non si deve ometter un tal oltimo et irrecuperabil incontro; mentre che Vostro Eccelenza col suo distinto ingegno potrà facilmente prevedere, che tramettendosi l'unica questa staggione, e comminciandosi di nuovo a riprendere le disposizioni e maggiori parechi di guerra per il anno venturo, applicandosi tutti li necessari con immense spese, perverrà da dovere il fuoco in tanto vigore che difficile o nullamente smorzare e rimediare potrasi, e consequentemente la vicinante santa pace tanto allontanaràsi, che ne più rimedii ne altri antidoti servirano. La horrida guerra quanto sia alli sudditi funesta et alli medesimi Imperi dannosa e ben nota a tutt' il mondo, come accompagnata d'innumerabili mali, e qualche si siano le sue consequenze, mai non possono paragonarsi con la publica tranquillità, la quale colma l'Imperij di tutte le felicità, aumenta le prosperità, produce alli sudditi il tramato riposo, et la godere li suoi suavissimi frutti. Quindi, Vostra Eccelenza secondo le sue pacifiche indoli perponderarà tutti questi li miei detti, e come fedelissimo della sua Serenissima Sovrana Ministro applicherà la sua attenzione, e farà tutto il possibile per fondarsi in questo unico tempo l'appertura e la base, mediante quale possiamo con sommo giubilo vedere risplender il tramato effetto già che la mira di Sua Altezza Supremo Vesiro, come ho accennato di sopra, e di lasciare una immortale gloria del suo altissimo nome con effetuare questo santissimo negozio, qual monumento servirà anche al Ministerio della Monarchia Russa, et in tanto e noi alquanto participaremo come instromenti per il comminciamento della base; mentre che altrimente come dissi annullarasi ogni speranza della pace e ricordarasi Vostra Eccellenza di tutte le mie lettere che fin adesso ho havuto l'honore di scrivere cognoscendole esser state con sincero zelo per la pace scritte e per evitare le lagrimose consequenze e non per altro; in confirmare dunque il tenore della presente e con viva voce, spedisco il labore della medesima Il Signor Pietro Ducas, Porcolabo di Soroka, con

commisione di rappresentare e in persona a Vostra Eccelenza tutto ciò che concerne la salutifera opera della beata pace, pregando, Vostra Eccelenza ei concederli udienza e prestargli fede in tutto quello che per ordine nostro li riferirà, come probatissimo in fedeltà. Do mi pero sperare che Vostra Eccelenza degnaràsi d'accettarlo e con una positiva risposta alla mia presente lettera senza tardanza e quanto prima lo rispedirà e mi suggerirà motivo di continuare circa di ciò la corrispondenza per portare, giovante Dio, a capo, e ridurre al tanto tramato fine il felice di questo negozio successo, con li salutiferi frutti della publica tranquillità, la quale e l'unico commune bono. Del resto, con particolare osservanza e stima, mi confermo di Vostra Eccelenza

obligatissimo servitore

G. Gregorio Gika.

DCCLXX.

3 Octobre 1738. Estras din proiectul propus pentru terminarea rĕsboiuluĭ dintre Turcia și puterile creștine aliate.

(Vol. 102, D.)

le 3 Octobre 1738.

Il y aura une suspension d'armes entre les Turcs, les Impériaux et les Moscovites pendant l'espace d'une année; et dans le cours de cet armistice on travaillera, sous la médiation de la France, à négocier un traité définitif entre toutes les parties belligérantes.

. . . .

2° Que si ces négociations ne procurent aux Turcs que la démolition d'Azoff, les Turcs démoliront la forteresse d'Orsova et n'en conserveront que le terrain avec ce qu'ils possédent dans la Valaquie impériale.

DCCLXXI.

Propozițiunile de pace făcute verbal de Turci Rușilor, prin organul pârcălabului de Soroka, Petre Duca, trămisul principelui Moldaviei Grigore Ghika la Generalul Rumiantzoff la $^8/_{19}$ Octobre 1738. 9 Octobr. 1738.

(Vol. 102, D.)

Le Prince de Moldavie, dans l'espérance que Monsieur le Général Rumantzoff se trouve actuellement à Kiow, a envoyé le Sieur Duca pour lui remettre une lettre, et en même temps lui a ordonné de faire à Monsieur le Général, aussi bien qu'à S. E. M. le Feld-Maréchal comte de Munich et au Conseiller privé, Monsieur Nepluyeff, s'ils se trouvent en cette ville, le message suivant: que la Monarchie de Russie avait souvent déclaré qu'elle n'avait entrepris la présente guerre en aucune vue de s'agrandir par des nouvelles conquêtes et revenus, mais qu'elle y a été forcée par les dommages insupportables causés aux sujets de cette monarchie par les Tartares; qu'elle s'était déjà vengée contre ceux-ci dès le commencement de cette guerre, en envoyant des troupes pour ruiner leur pays; que cependant elle avait toujours témoigné être portée pour une paix sûre et solide pour l'avenir; et croyant ne pouvoir obtenir la dite sûreté pour ses frontières tant qu'on ne mettrait une bride aux Tartares qui ont été de tout temp la cause de la rupture de la bonne harmonie entre les deux Empires, elle avait demandé que la ville d'Azow lui fût cédée, déclarant en même temps que, si les Turcs en restaient maîtres, les Tartares, vu la proximité des frontières et leur licence naturelle, ne manqueraient pas de renouveler en peu de temps leurs insultes et, par conséquent, qu'il serait impossible que la paix puisse être solide et durable.

Que les Turcs répondent au contraire que, tant que la dite ville demeurera entre les mains des Russiens, on ne saurait espérer une paix durable, parce que, 1⁰ étant en état d'y former une flotte et se rendre puissants sur la Mer Noire, ils pourraient tomber à l'imprévu sur les terres de la domination ottomane et s'en emparer; parceque 2⁰ ils pourraient aisément causer de grands dommages aux Tartares; parceque, 3⁰ les Turcs chercheront toujours les moyens de rattaper une ville qui leur a appartenu, par conséquent, de nouvelles brouilleries seraient inévitables, la bonne harmonie serait interrompue, et on ne saurait obtenir cette paix sûre, utile et durable que les deux parties cherchent.

Que le Grand Visir ayant déjà fait voir par le grand nombre de ses louables exploits, son expérience consommée dans la guerre souhaitait aussi laisser à son nom une mémoire immortelle en donnant la perfection au dit bon ouvrage de la paix, qu'il vaudrait consommer de son temps.

Que son expérience reconnue lui avait suggéré à cette fin un moyen convenable aux deux parties, et qui ne pourrait porter préjudice ni à l'un ni à l'autre, c'est-à-dire de raser les fortifications de la dite ville et rendre le terrain désert, afin que ni l'une ni l'autre partie ne puisse en prendre jalousie. En ôtant, de cette façon, la cause à tout différend, la paix serait, sur un tel fondement, éternelle et inviolable, puisque la Porte empêchera dorénavant les Tartares de faire la moindre insolence.

Et si la monarchie russe désire, pour mieux couvrir de ce côté ses frontières, bâtir sur son terrain de nouvelles fortifications, même une muraille comme celle de la Chine, la Porte n'en prendra le moindre ombrage.

Que si les dits Généraux et Ministres russes sont en état de lui donner une réponse relative à ses propositions, il priait qu'on le lui fasse savoir positivement et avec franchise, étant envoyé par son maître tout exprès pour l'obtenir, afin que la Porte, selon ses intentions, puisse commençer et achever le saint ouvrage de la paix. Mais que, s'ils ne pouvaient pas répondre positivement sur la démolition d'Azow pour ou contre, sans savoir préalablement les intentions de leur Cour, en ce cas, il avait ordre

de son maître de s'arrêter à Kiow, jusqu'à ce qu'ils en aient reçu les ordres, s'ils le trouvaient à propos.

Que, quant à ce qui regarde l'Empereur, le Prince lui avait ordonné de leur déclarer qu'il faut, en premier lieu, conclure la paix entre la Porte et la Russie, et que ensuite, par la médiation de celle-ci, on pourra conclure aussi la paix avec l'Empereur romain.

Qu'au reste, le Prince n'avait pas écrit à S. E. Monsieur le Feld-Maréchal Comte de Munich et au Conseiller privé, Monsieur Nepluyef, parcequ'il n'état pas sûr que sa lettre puisse les trouver à Kiow.

DCCLXXII.

20 Octobr. 1738. Rĕspunsul dat de feldmareşalul comite de Munich trămisuluĭ moldovean, pârcălabul de Soroca, Petre Duca, pentru condiţiunile cu carĭ Rusia ar fi dispusă sĕ încheie pace cu Pórta Otomană, la 9 Octobre 1738.

(Vol. 102, D.)

Son Excellence, ouï le message de Pircalape Pierre Duca, lui a répondu:

Que lui, Duca, étant envoyé et accrédité par son Prince, afin qu'on lui puisse prêter foi à tout ce qu'il proposera en son nom, il lui fait savoir que Sa Majesté Impériale, dès le commencement de la guerre qu'elle a été forcée d'entreprendre, a donné des preuves suffisantes de son inclination pour la paix, qui sont connues à tout le monde, et que la Porte même ne saurait désavouer; que cette guerre n'a pas été commencée pour agrandir ses dominations ou ses revenus, mais uniquement en vue d'obtenir une surêté à son empire et à ses sujets.

Que Sa Majesté Impériale n'a jamais été éloignée de vouloir une paix solide et durable pour toujours, et que, non-seulement la Porte, comme il a été dit, mais tout l'univers, doit convenir de la générosité des sentiments pacifiques de Sa Majesté Impériale; qu'au contraire, la Porte, en faisant naître de temps en temps de nouvelles difficultés, a donné à connaître qu'elle en était bien éloignée d'avoir de son côté les mêmes intentions pour un ouvrage si salutaire et aussi utile aux deux parties.

Que Sa Majesté Impériale, actuellement encore, pour donner des preuves de ses intentions, et convaincre tout le monde qu'elle n'a entrepris cette guerre en aucune vue de faire des conquêtes, a ordonné de raser les fortifications d'Oczakow et de Kilburn dont la Porte n'aurait jamais pu se rendre maître par les armes, quelques efforts qu'elle eût faits, comme elle en a été convaincue l'automne passé.

Que la Porte faisait voir clairement combien peu de disposition elle a pour la paix, par la nouvelle proposition de ruiner la ville d'Azow. Et, quoique Sa Majesté Impériale ait été déjà informée de cette proposition par le moyen de l'ambassadeur de France auprès de la Porte, et que les sentiments de Sa Majesté là-dessus y ont été notifiés par le même canal; que, cependant, il n'avait pas difficulté de lui déclarer encore.

Que les frontières de Russie étant de tous côtés environnées par les Tartares, il n'y a que la seule ville d'Azow qui puisse les couvrir contre les insultes d'une nation effrénée, et, comme il veut lui parler avec toute la franchise que l'ouvrage salutaire de la paix exige, il ne veut pas lui cacher que la dite ville est aussi nécessaire pour tenir en bride les Cosacs russes, afin qu'ils ne puissent, à l'avenir, faire rien de contraire aux conditions de la paix.

Que, ruiner la ville d'Azow et laisser cette place déserte serait procurer à la Russie un plus grand danger que de la rendre à la Porte, et ce serait tout autant que de faire habiter les dits pays par ces nations barbares, puisqu'il n'y a rien qui puisse les empêcher d'y établir leurs demeures. La Porte ne trouvera pas toujours à propos d'envoyer des troupes pour les en chasser, et encore dans ce cas même, il serait difficile de conserver pour longtemps le pays désert, puisque d'abord que les dites troupes s'en seraient retirées, ces nations audacieuses retourneraient à l'habiter; que la Porte, n'y ayant point de places ne pourrait pas y laisser son armée, outre que ceci serait contre les conditions de la paix, et donnerait toujours de l'ombrage à la Russie.

Que, si la Russie envoyait ses troupes contre les dites nations effrénées, il s'ensuivrait les mêmes inconvénients à l'égard de la Porte; par conséquent, dès que la ville d'Azow serait démolie, on ouvrirait à cette nation un chemin à des insultes continuelles, beaucoup plus commode qu'elle n'a eu jusqu'à cette heure; et la Russie étant environnée, comme il a été déjà dit par ces peuples barbares, en souffrirait de continuelles incursions et désolations, puisqu'on n'aurait plus de quoi les tenir en bride.

Que les défenses de la Porte ne peuvent servir de rien auprès de ces peuples, comme elle le sait elle-même, puis qu'ils ne prêtent obéissance qu'autant qu'il leur plaît.

Par conséquent, le seul moyen qui resterait à la Russie serait d'envoyer continuellement des armées à la poursuite de ce peuple audacieux, jusque dans le cœur de la Crimée. En un mot, ruiner la ville d'Azow et laisser la place déserte, c'est perpétuer la guerre, et, apparemment, c'est dans cette vue que la Porte fait sa proposition, par cequ'il est clair qu'une telle guerre toucherait en plus grande partie les Tartares, et les Turcs n'y prendraient part que lorsqu'ils le trouveraient à propos.

Que, quoique ce projet s'accorde extrêmement aux anciennes vues de la Porte, à étendre les frontières de son Empire au préjudice de la Chrétienté, cependant, si elle voulait réfléchir mûrement là-dessus, elle trouverait plus convenable à ses vrais intérêts d'employer tous les moyens par lesquels on puisse tenir de ce côté les Tartares en bride.

Mais que, quoiqu'il en soit, ce n'est pas l'intérêt de la Russie de perpétuer la guerre; elle cherche, au contraire, une paix qui puisse lui procurer sa sûreté et la lui conserver Que cependant, après la démolition d'Oczakow et de Kilburn, effet de la magnanimité de Sa Majesté Impériale, il ne reste qu'Azow seule qui puisse procurer à la Russie la dite sûreté. La Porte, en perdant cette ville, ne perdra rien de ses revenus ou de sa propre sûreté, ni en pourra avoir aucun ombrage, outre qu'elle a toujours appartenu à la Russie.

Que, sur ce qui regarde la réflexion du Prince son maître, que la Russie gardant la dite place, pourrait y former une grande flotte, tomber à l'imprévu sur les terres de la domination des Turcs et s'en emparer, aussi bien que de causer beaucoup de préjudice aux Tartares, il doit lui dire qu'il est connu à tout le monde combien religieusement Sa Majesté Impériale tient les traités conclus avec les autres Puissances et qui n'ont jamais été violés de sa part. Qu'il est inutile même de s'étendre sur l'article de la flotte, puisque la Porte sait mieux que personne, qu'il n'est pas possible de tenir dans le port de cette ville des vaisseaux de guerre, et l'essai qu'il en a été fait dans le temps passé a tant coûté qu'on a été convaincu de l'impossibilité à exécuter ce projet.

Ainsi, Azow n'est pas en état de donner le moindre ombrage à la Porte, c'est Taganrok qui est la seule place où autrefois on a eu des vaisseaux, et Sa Majesté Impériale s'est déjà expliquée par l'Ambassadeur de France qu'on ne permettra jamais d'y en renouveller la construction. Par conséquent, la crainte d'une flotte russe sur la Mer Noire est tout-à-fait vaine.

Que le Sieur Duca doit faire rapport à son maître que, pour les raisons sus-mentionnées, il ne convient pas à Sa Majésté Impériale d'accepter la proposition de la Porte, c'est-à-dire de ruiner une ville qui a appartenu à son Empire de tout temps et qui fait la seule sûreté de ses Etats contre les insultes des Tartares.

Que la Porte ne doit pas non plus se flatter de pouvoir jamais obtenir une paix séparée avec l'un des deux alliés. L'union des deux Cours Impériales est si forte qu'il n'y a rien qui puisse la rompre, et ainsi, ou la paix doit se conclure avec les deux ensemble, ou elles continueront la guerre, ayant pour cela des troupes, de l'argent et de l'espérance que le Très-Haut bénira la justice des armes de Leurs Majestés Impériales et que leurs amis prendront part à la défense de leur bonne cause. Du reste, le monde entier sera témoin que LL. MM. II. ne sont pas la cause de la continuation de la guerre, de la profusion du sang humain et de toutes les funestes conséquences qui en dépendent, puisqu'Elles n'ont jamais refusé une paix raisonnable et ne la refuseront jamais.

Après que Son Excellence eût fait la dite déclaration au Pircalape, il lui a dit que Monsieur le Conseiller privé Neplueyeff lui donnerait une réponse [1]) par écrit à la lettre de son prince, et il le congédia en lui enjoignant d'assurer le Prince de son estime.

DCCLXXIII.

23 Octom. 1738. Scrisórea d-luĭ Neplueff, consiliar privat al Ţarineĭ, către Grigorie Ghika, domnul Moldoveĭ, despre pace şi despre misiunea părcălabuluĭ de Soroca, Petre Duca.

(Vol. 102. D.)

Le $^{12}/_{23}$ Octobre 1738.

Il Signore Pietro Ducas, spedito da Vostra Altezza con lettera alla Sua Eccellenza il generale in capite e K^se Roumanzoff, giorni passati arrivò qui, ma il detto Signore Generale non trovandosi qui, Io ho ricevuto il sopranominato Signore Dukas et l'ho presentato all' Eccellentissimo Signor Signore Generale Felt-Maresciallo e K^se Conte de Munnich mentre trovato quì, al quale la lettera di Vostra Altezza al Signore Generale Roumanzoff scritta fu consegnata parimente li verbali in nonce vostro representazioni dal detto Dukas prodotti sono stati riferiti, sopra il ciò per ordine di cui ho honor di rispondere all Altezza Vostra ringraziandovi di tutta la civiltà al Signore Roumanzoff dimostrata. Ma circa li affari di pace, mentre poco tempo, fa che avevo scritto all' Altezza Vostra con il Signore Repninschi referendomi alli dispacci con lui spediti al Supremo Vesiro et all' ambasciatore di Francia nelli quali sufficientemente sono spiegati l'immutabili e pacifici sentimenti di loro Imperiali Maestà per tal salutifera opera di pace, dall' Eccellentissimo Signor Signore, Conte de Osterman, Ministro di cabineto e vice Cancelliere di Sua Imperial Maestà; onde sarebbe superfluo incommodarla con la ripetizione; con tutto ciò secondo la mia verso la di Lei persona indiffetosa stima, e maggiormente che sono consapevole dell' immutabile e magnanimo desiderio di Sua Imperial Maestà, la mia Augustissima e Clementissima Sovrana, verso questa beata opera, non ho potuto tralasciare al manco in breve esporre all' Altezza Vostra.

In che maniera le operazioni militari seguiti nel tempo del presente Supremo Vesiro e quali i suoi inclinazioni, ed sopra che fondamento per la pace nostrate, sopra cio non mi dilatto poi che sono abbastanza note non-solamente a Vostra Altezza, alle Potenze imperiali interessate nel quel santo negozio, come evidentemente prova la presente verbale rappresentazione in nome di Vostra Altezza dal Signore Dukas prodotta, che l'intenzione della fulgida Porta al desiderato riposa ancora non e prossima.

---

[1]) Voir cette réponse ci-après, document DCCLXXIII.

Al contrario dalla parte di Sua Imperial Maestà, la mia Augustissima e Clementissima Sovrana, qual magnanimità e generosità per contribuire a tal santa opera di pace e dimostrato sacrifiando gl'avantaggi, unicamente riservandosi quello che ab antiquo all' Imperio Russo apparteneva, e noto a tutto il mondo imparziale e, se anche stessa la fulgida Porta con medesimo imparciale occhio vorrà vedere, sarà in debito ricognoscerli per tali. Dunque, mediante di quello, a sincerità di Sua Imperial Maestà a sufficienza comprovata che in questa sforrata diffensiva guerra non ha cercato fare conquisti, ma unicamente per l'avvenire, una sicura e inalterabile pace.

Io convengo con Vostra Altezza di pari sentimento che il presente autunnale e sovrastante invernale tempo e il più opportuno per principiare e finire la detta all' ambe li parti salutifera opera di pace; per qualfine dalla parte di Sua Imptrial Maestà e del suo inseparabile alleato, La Sua Imperial Maestà di Romani, tutto questo già ampiamente dimostrato tanto per mezzo delle letteri al Supremo Vesirio come all' Eccellentissimo Signore Marchese de Villeneuive, Ambasciatore di Francia, con tutte li circonstanze e sopra tal giuste e moderate condizioni, che se la stessa Porta, come e sopra detto, vorrà con imparzialità considerarà, trovaràsi in debito di riconoscerli per tali.

Dunque, per comminciare questa santa opera di pace, come per finirla senza perder il presente opportuno tempo, dipende dalla stessa fulgida Porta e non dalle Loro Imperiali Maestà.

Ancora mi confermo il sentimento di Vostre Altezza che quanto più si prolongarà questa guerra, tanto di più tirarà seco deplorabili consequenze e la sua fiamma non solamente smunirà, anzi dillabarà come gia e evidente. Ma la sua Imperial Maestà ne meno il suo alleato non saranno colpevoli, ne avanti Iddio ne avanti il mondo, dell' ulteriore effusione del sangue humano e di tutto li consequenze che la guerre produce, mentre per prevenire ciò, dal canto delle Loro Imperial Maestà tutto quello adoprato che poteva essere senza pregiudizio dell' alto honore et interesse di Loro Maestà, come anche presentemente confermato e comprovato con le risposte a Vostra Altezza date al Signore Ducas alli detti del canto vostro verbali proposizioni.

Resto il sopra accennato Signore Dukas quì acolto e rispedito con la convenevole assistenza, a ritorno di cui quando a Vostra Altezza averà intesa di lui dichiarati li qui in risposta resonabili et all' ambe li parte senza verun prejudizio mezzi, sopra base delli quali spero che secondo il suo christiano zelo et sperienza nelli affari, non tralasciarà aplicarsi per avanzamento di questa santa opera all' immortalizazione di vostro nome e gloria.

Parimente spero ch' il Signor Repninski non solamente già da Vostra Altezza ricevuto, anzi, assistito per proseguire ulteriore suo viaggio. Alfine instantemente prego per la continuazione di vostra stimabilissima corrispondenza, e credermi che sempre mi trovarà pronto di corrispondere, mentre che sono zelante al ben publico e devoto alla di Lei persona per sempre con singolare stima, mi confermo d'essere. . . . .

DCCLXXIV.

Constantinopole, 5 Novem. 1738

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre misiunea d-luĭ Repninski şi propoziţiunile de pace.

(Vol. 102. D.)

Constantinople, le 5 Novembre 1738.

Monsieur,

. . . .

Le Reis-Effendi dit à Monsieur de Laria qu'on venait d'apprendre, par des lettres du Prince de Moldavie, que Monsieur Repninski était arrivé à Jassi chargé de dépêches de la Cour de Moldavie pour moi; qu'il avait refusé de les lui remettre et protesté qu'il retournerait sur ses pas plutôt que de n'en être pas le porteur jusqu'à Constantinople; qu'on lui avait laissé continuer sa route; qu'il devait être arrivé depuis 2 jours à Andrinople, et qu'il ne tarderait pas d'arriver ici; que le Prince de Moldavie ajoutait que la lettre que Monsieur Nepluef lui avait écrite, lui donnait lieu de penser que les propositions dont Monsieur Repninski était porteur n'étaient pas éloignées des vues du Grand Visir.

. . . .

DCCLXXV.

Constantinopole, 23 Ianuar. 1739.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre curieriĭ diplomaticĭ trămişi la Viena şi la Petersburg.

(Vol. 103, D.)

Constantinople, le 23 Janvier 1739.

Monsieur,

Je n'ai reçu aucune nouvelle des courriers que j'ai expédiés à Vienne et à Pétersbourg le 18 du mois passé. Je souhaite avec d'autant plus de raison d'apprendre leur arrivée dans les lieux de leur destination, que le Janissaire qui avait accompagné ceux de Vienne jusques à Nissa, n'est pas encore de retour, quoique nous soyons au 36e jour de leur départ, et que le Drogman de la Porte n'a reçu aucun avis de son frère que ceux qui vont à Pétersbourg aient passé à Jassy.

. . . .

DCCLXXVI.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre trecerea curierilor trămişĭ la Petersburg prin Iaşĭ.

Constantinopole, 28 Ianuariŭ 1739

(Vol. 103, D.)

Constantinople, le 28 Janvier 1739.

Monsieur,

. . . .

On a été informé par le Prince de Moldavie que les courriers que j'avais expédiés à Pétersbourg, avaient passé à Jassy et continué leur route vers Kiovie.

. . . .

DCCLXXVII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre venirea Chanuluĭ Tătarilor la Constantinopole.

Constantinopole, 17 Februar. 1739.

(Vol. 103. D.)

Constantinople, le 17 Février 1739.

Monsieur,

. . . .

J'a eu l'honneur de vous apprendre par mes précédentes dépêches l'arrivée du Kan des Tartares à Constantinople. Pendant le séjour qu'il y a fait, on l'a gardé et observé dans son palais comme un prisonnier d'Etat.

. . . .

Le Drogman de la Porte a dit que ce Prince avait été appelé à Constantinople dans la croyance où l'on était que les derniers courriers expédiés de Pétersbourg, auraient apporté des pouvoirs et des instructions capables de porter la négociation de la paix à sa conclusion; que le Prince de Moldavie, à qui M. de Nepluef avait marqué que les propositions de la Czarine étaient conformes aux vues du Grand Visir et qui l'avait ainsi écrit lui-même à la Porte, n'avait pas peu contribué à la résolution qu'elle avait prise d'appeler le Kan des Tartares; que ce Prince est naturellement pacifique et même assez favorable aux Moscovites.

. . . .

DCCLXXVIII.

Constantinopole, 20 Februar. 1739.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre acţiunea diplomatică a Porţei faţă cu mediaţiunea francesă.

(Vol. 103. D.)

Constantinople, le 20 Février 1739.

Monsieur,

Par le retour du courrier qui avait été expédié par les ambassadeurs des Puissances maritimes, j'ai reçu, le 18 de ce mois au soir, deux lettres de M. le Comte de Sinzendorff en date des 17 et 25 du mois passé.

La première était pour accompagner quatre pièces concernant une négociation secrète qui avait été liée, à ce que l'on prétend, du consentement de la Porte, entre le Prince de Moldavie et M. de Romanzoff, et, attendu l'absence de ce dernier, avec M. le Comte de Munich et M. Nepluef. Cette négociation, dont le Prince de Moldavie avait fait les premières avances par l'envoi d'un émissaire à Kiovie, avait pour objet d'engager la Russie à consentir à la restitution d'Azoff, moyennant le consentement que la Porte donnerait de son côté que la Russie fit bâtir sur ses frontières telles fortifications qu'elle jugerait à propos pour contenir les Tartares, et même un mur de séparation tel que celui qui sépare la Grande Tartarie de la Chine, et, pour sauver la délicatesse que la Russie pouvait se faire de traiter et conclure la paix séparément d'avec l'Empereur, le Prince de Moldavie faisait entendre que la paix avec les Impériaux pouvait se faire ensuite par la médiation de la Russie que la Porte accepterait.

La réponse qui avait été faite au Prince de Moldavie, ou du moins de vive voix à son émissaire, se réduit à ces points que la Moscovie se rapporte aux instructions qui m'ont été données comme médiateur accepté par toutes les puissances belligérantes; que c'est vouloir la continuation de la guerre que de proposer la restitution d'Azoff, et que la Russie ne fera d'ailleurs jamais la paix que conjointement avec l'Empereur.

. . . .

Tout ce qui m'a frappé dans ces relations, c'est la proposition que l'on suppose avoir été faite de la part du Prince de Moldavie; que, si la Czarine voulait faire sa paix particulière, la Porte ferait la sienne avec l'Empereur par sa médiation; car, si cette négociation est véritable, et si le Prince de Moldavie a fait cette proposition par ordre du Grand Visir, elle supposerait que ce premier Ministre ne serait pas aussi scrupuleusement attaché à la médiation de la France, qu'il a voulu le faire entendre quand il a assuré que cette affaire ne finirait que par notre canal, et que la Porte ne s'embarrasserait pas même beaucoup de la garantie de la France, dont il ne serait plus question, si la paix se faisait par le canal de la Russie.

Mais cette circonstance ne résulte que des relations que les Puissances alliées ne vous ont communiquées, à ce qu'il paraît, que dans la vue d'indisposer la France contre les Turcs; et d'ailleurs, les choses ayant totalement changé de face par l'ouverture des conférences, j'ai cru que je devais ne pas laisser entrevoir du Grand Visir que j'eusse aucune connaissance de cette négociation secrète, sauf de faire usage des éclaircissements et des pièces qui m'ont été communiquées à cet égard, si les circonstances l'exigeaint dans la suite.

. . . .

DCCLXXIX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine. despre apropiata intrare a trupelor ruse în Ungaria, și despre starea negociațiunilor de pace. Constantinopole, 8 Marte 1739.

(Vol. 103, D.)

Constantinople, le 8 Mars 1739.

Monsieur,

. . . .

Il y a trois ou quatre jours que le Drogman de la Porte a reçu des lettres du Prince de Moldavie son frère, par lesquelles il informe la Porte que les Moscovites ont déjà rassemblé les troupes qu'ils doivent faire passer en Hongrie; qu'elles consistent en 15 régiments, et que les Polonais ont consenti à leur passage sur les terres de la République.

. . . .

Le Prince de Moldavie a informé la Porte qu'il avait passé en Pologne un courrier allant de Pétersbourg à Vienne. Les Ministres de la Porte qui ont calculé le temps du passage de ce courrier conjecturent qu'il doit rapporter des réponses sur ma dernière expédition du 18 Décembre dernier, et souhaitent que, si elle tendent à la paix, le courrier que la Cour de Vienne a annoncé, puisse arriver avant que le Grand Visir soit sorti de Constantinople, ce qui sera d'abord après le petit Beyram.

. . . .

DCCLXXX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre secretarul polones al principeluĭ Țeriĭ-Românescĭ și despre negociațiunile turco-polone, începute prin intermediul principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, 21 Marte 1739.

(Vol. 103, D)

Constantinople, le 21 Mars 1739.

Monsieur,

. . . .

Je dois vous informer qu'un Polonais, secrétaire du Prince de Valaquie, est actuellement détenu dans un cachot à Constantinople, à l'occasion de quelques lettres qui lui étaient écrites de Pologne et qui ont été interceptées. Par ces lettres, le frère de ce Polonais lui marquait que, les Moscovites devant cette année assiéger Cockzin et s'emparer des Provinces de Valaquie et de Moldavie, il lui conseillait de se retirer en Pologne, offrant de lui faire donner chez les Moscovites un emploi qui le dédommagerait de celui qu'il avait auprès du Prince de Valaquie. Ce Polonais, que je ne connais cependant pas, a trouvé le moyen de m'écrire de sa prison pour réclamer mes bons offices auprès du Grand Visir; mais je n'ai pas trouvé à propos de me mêler d'une affaire de cette nature.

Le 20 de ce mois, le Sieur de Laria ayant été voir Saïd-Effendi pour le remercier de ma part de la confidence qu'il lui avait faite, Saïd-Effendi s'ouvrit à lui avec encore plus de cordialité. Il lui apprit que cette nouvelle négociation avait été entamée par le canal du Prince de Moldavie; que le Roi Auguste n'avait point écrit directement à la Porte, mais qu il avait envoyé une personne de confiance au Prince de Moldavie, pour le prier de sonder les dispositions de la Porte touchant sa médiation, offrant d'écrire au Grand Seigneur pour la lui proposer formellement, quand il serait assuré qu'elle serait acceptée, et faisant envisager d'avance que la guerre, en ce cas, serait bientôt terminée à des conditions telles que la Porte peut les souhaiter. Saïd-Effendi ajouta que les lettres du Prince de Moldavie étant arrivées, et le Mektoupchi lui en ayant fait confidence, il avait été d'avis qu'on me les communiquât, cet égard lui paraissant dû aux obligations que la Porte avait à la France et aux témoignages d'amitié qu'elle en avait reçus, tant par l'offre de sa garantie que par les alliançes qu'elle faisait du côté du Nord, pour rendre sa médiation encore plus avantageuse à cet empire; que le Mektoupchi et le Reis-Effendi n'avaient pas été de cet avis par la raison qu'il n'y avait encore rien d'assez formel sur l'offre de cette nouvelle médiation, pour qu'il fût nécessaire de m'en faire part; que le Grand Visir n'avait pas trouvé à propos de répondre au Prince de Moldavie, qu'il s'était contenté de laisser au Reis-Effendi et au Mektoupchi le soin de dresser des instructions pour le Prince de Moldavie, que chacun d'eux avait dressé un mémoire, et que le Grand Visir avait trouvé à propos que l'un et l'autre fût remis au Drogman de la Porte pour être envoyés au Prince de Moldavie, que le mémoire du Reis-Effendi tendait à faire sentir au Roi Auguste les justes raisons qu'avait la Porte de tenir sa médiation pour suspecte, attendu les engagements qu'il avait avec les Cours de Vienne et de Pétersbourg, et à lui insinuer en même temps que, pour donner des preuves de sa sincérité et de son impartialité, il devait commencer par rappeler les troupes qu'il avait au service de l'Empereur, et empêcher que les Polonais ne prisent avec les Moscovites des engagements contraires aux intérêts de cet empire. Saïd-Effendi a fort blâmé cette tournure du mémoire du Reis-Effendi, comme tendant à rompre en visière avec le Roi Auguste. Il a trouvé plus judicieux celui du Mektoupchi, par lequel on charge le Prince de Moldavie de faire envisager au Roi que la Porte ayant requis la médiation de la France, et cette médiation ayant été acceptée par toutes les puissances belligérantes, des engagements de cette nature ne pouvaient pas être facilement rompus; que cependant, la Porte, pour donner des preuves qu'elle ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient la conduire à la paix, s'expliquerait plus précisément quand elle serait instruite des motifs que le Roi Auguste pouvait avoir d'offrir sa médiation, et des conditions qu'il se flattait de faire accepter aux Puissances alliées; sur quoi, on a chargé le Prince de Moldavie de ne rien négliger pour avoir sur ce dernier point une explication formelle et par écrit. Saïd-Effendi a fait connaître au Sieur de Laria que cette négociation avait été entamée de l'aveu de la Cour de Pétersbourg, et qu'il y avait tout lieu de croire que la Cour de Vienne ne la désavouerait pas, et il n'imagine pas d'autre raison du retardement des courriers qui paraît inquiéter extrêmement les Ministres de la Porte.

. . . .

DCCLXXXI.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre starea negociaţiunilor turco-germane. Constantinopole, 1 Aprile 1739

(Vol. 103, D.)

Constantinople, le 1er Avril 1739.

Monsieur,

. . . .

J'ai reçu une lettre de Monsieur le Comte de Sinzendorff, avec un nouveau projet de traité de paix et des cartes géographiques pour en éclaircir les dispositions.

Suivant ce projet, la Çour de Vienne demande la restitution d'Orsova en l'état où cette place se trouve, et cependant, s'il n'est pas possible de l'obtenir, elle se contentera du terrain de l'Ile, en détruisant les fortifications qui y avaient été faites, se soumettant de ne jamais les relever. Pour engager les Turcs à cette restitution d'Orsova, la Cour de Vienne offre de leur céder la plus grande partie de la Valaquie Impériale, ne se réservant qu'une langue de terrain le long des montagnes de la Transilvanie, et de leur abandonner pareillement une partie de la Servie. Les nouvelles limites, qu'on se proposerait de fixer entre les deux empires, sont clairement expliquées par ce projet et par les plans géographiques qu'on y a joints.

. . . .

DCCLXXXII.

Estras dintr'un memoriu privitor la condiţiunile păcel turco-germane. 5 Aprile 1739

(Vol 103, D.)

(5 Avril 1739.)

. . . .

Monsieur le Comte de Sinzendorff m'a envoyé un projet de traité de paix dont s'ensuivent les principaux articles:

L'Empereur restituera à la Porte Perischan et tout ce qu'il possède de la Valachie turque, et la Porte restituera pareillement à l'Empereur les places d'Orsova et de Méadia, avec leur territoire et district tel que l'Empereur le possédait avant la présente guerre; toutefois, après en avoir détruit de fond en comble les fortifications et celles du fort de Sainte Elisabeth, et encore avec cette clause, que l'Empereur ne pourra jamais relever les dites fortifications.

L'Empereur cèdera à la Porte cette partie de la Valachie autrichienne qui lui avait été cédée par le traité de Passarowitz, qui est en plaines, se réservant la partie montagneuse de la dite Valachie; et afin qu'à cet égard il ne puisse naître aucun doute,

il sera tiré une ligne du lieu appelé Czernez, suivant toujours le grand chemin jusqu'au couvent de Tismana et de là jusqu'à Tergoschyl, et continuant à toujours suivre le grand chemin jusqu'à Crasna, passant de là à Ribnik, près de la rivière Alouta.

. . . .

DCCLXXXIII.

Adrianopole, 1 Maiŭ 1739.

Vizirul Elhadi Mehemet-Pașa către d. de Villeneuve, despre curierii ambasadeĭ francese.

(Vol. 103, D.)

Andrinople, le 1er Mai 1739.

. . . .

Nous vous donnons avis que nous avons fait partir votre courrier avec vos lettres pour Vienne, et nous l'avons adressé au très-illustre Visir Aly-Pacha, Pacha de Romélie, pour qu'il fasse escorter le dit courrier en toute sûreté jusqu' à Belgrade. Nous avons écrit en même temps au Vaïvode de Moldavie, et lui avons donné ordre de faire passer à Kiow les lettres que vous avez écrites en Moscovie.

. . . .

DCCLXXXIV.

Versailles, 8 Maiŭ 1739.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre veracitatea scirilor respândite asupra planurilor turco-ruse.

(Vol. 103, D.)

Versailles, le 8 Mai 1739.

. . . .

Je n'ajoute aucune foi à ce qui vous a été dit par Monsieur Garouski de l'offre des Polonais, pour une alliance avec la Porte, et je soupçonnerais plutôt que ce Polonais serait un espion de la Czarine qui aurait cherché à vous tendre des piéges. Je n'ai pas plus de confiance dans ce qu'on a mandé des projets des Moscovites pour entrer en Transilvanie. Ce sont des bruits semés par des émissaires de la Russie pour inquiéter les Turcs et diviser leurs forces. La seule chose vraisemblable est une incursion en Crimée. C'est où tendent les préparatifs que le Pacha de Kaffa a mandé qu'on faisait à Azoff. Quoique cette expédition ne soit pas aussi dangereuse que celle de Moldavie,

les Turcs ne doivent pourtant pas négliger de secourir cette province. Les Tartares se voyant abandonné pourraient préférer la domination de la Moscovie, et si la Czarine était une fois maîtresse de Kaffa, il serait bien difficile de l'en déposséder.

. . . .

DCCLXXXV.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre mişcările Ruşilor. Constantinopole, 16 Maiŭ 1739.

(Vol. 103. D.)

Constantinople, le 16 Mai 1739.

Monsieur,

. . . .

On commence à parler des mouvements des Moscovites. Le Prince de Moldavie a écrit qu'il savait positivement qu'ils se proposaient d'assiéger Bender.

. . . .

DCCLXXXVI.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre pornirea armateĭ ruse prin Polonia în Moldova. Compiègne, 2 Iuliŭ 1739

(Vol 103, D.)

Compiègne, le 2 Juillet 1739.

. . . .

Le bruit se répand ici et se confirme de plusieurs endroits que les Moscovites marchent par la Pologne pour entrer dans la Moldavie. Les inquiétudes qu' ils ont affectées de la Suède n'ont peut-être eu d'autre objet que d'amuser les Turcs et de les surprendre.

. . . .

DCCLXXXVII.

Compiègne, 8 Iuliŭ 1739.

Afacerile Străine către d. de Villeneuve, despre purtarea de avut cu Vizirul dacă armata ruséscă ar intra în Moldova.

(Vol. 103. D.)

Compiègne, le 8 Juillet 1739.

. . . .

Si les Moscovites pénétrent dans la Moldavie, le Grand Visir sera bien embarrasé de faire tête en même temps à deux si puissants ennemis. Le danger auquel il se verra exposé est le plus fort motif dont vous puissiez vous servir pour le déterminer d'accepter le dernier plan de l'Empereur.

. . . .

DCCLXXXVIII.

21 August 1739.

Estras din Memoriul făcut de comitele de Neyperg, presintat ministrilor Porței prin d. de Villeneuve, și privitor la condițiunile păceĭ turco-germane.

(Vol. 104. D.)

1⁰ De céder à la Porte toute la Valachie autrichienne, y compris ses parties montagnardes, en détruisant entièrement les chemins faits depuis le traité de Passarowitz, sans qu'ils puissent être refaits.

2⁰ De laisser à la Porte ottomane l'ile d'Orsova et le fort Elisabeth dans leur entier, comme aussi:

3⁰ Toute la Servie, y compris Belgrade.

. . . .

Du Camp du Grand Visir, le 21 Août 1739.

Signé: *Neypperg.*[1])

---

[1]) Le Représentant de la Cour de Vienne.

DCCLXXXIX.

Articolile preliminare ale pācei turco-germane încheiate cu mediaţiunea Franciei. 1 Septem. 1739

(Vol. 99. D.)

Le 1 Septembre, 1739.

. . . .

Art. 4. Sa Majesté Impériale et Catholique cède à la Porte Ottomane toute la Valachie autrichienne, y compris la partie montagnarde. Elle lui laissera en même temps le fort de Perischan qu'elle y a construit et qui sera démoli, sans pouvoir être rétabli par les Turcs.

Art. 5. L'Ile et la forteresse d'Orsova et le fort de S[te] Elisabeth resteront à l'Empire Ottoman dans leur entier. Le Bannat de Temeswar restera de même dans son entier à S. Majesté Impériale et Catholique jusques aux confins de la Valachie autrichienne, à l'exception de la petite plaine ou langue de terre qui est vis-à-vis l'île d'Orsova et qui se trouve renfermée par le ruisseau de Zerna qui vient de Méadia, par le Danube, par un ruisseau qui sert de confins à la Valachie autrichienne, et enfin par les premières hauteurs des montagnes du dit Bannat qui sont vis-à-vis de l'île, en tirant une ligne d'un ruisseau à l'autre, et toujours à une même distance que celle qui est entre le pied des dites hauteurs et le Danube, vis-à-vis la dite île, laquelle plaine et langue de de terre restera à l'Empire Ottoman; étant néanmoins convenu que si les Turcs peuvent parvenir à détourner toute la rivière de Zerna, de façon qu'elle passe derrière et attenant le vieux Orsova, en ce cas le dit lieu du vieux Orsova, sans y comprendre son territoire, devenant contigu à la langue de terre ci-dessus désignée, sera et appartiendra à la Porte Ottomane, sans cependant que les Turcs puissent jamais fortifier cet endroit; étant accordé, à l'effet de ce que dessus, à la Porte Ottomane le terme d'une année pour détourner la dite rivière de Zerna, passé lequel temps elle perdra tout droit sur le dit lieu du vieux Orsova qui restera à l'Empereur. Les fortifications de Mehadia qui, par les confins ci-dessus, reste à Sa Majesté Impériale et Catolique, seraient détruites incessamment par la Porte, sans pouvoir être rétablies par Sa Majesté Impériale, qui ne pourra pas non plus rétablir celles que l'on est convenu ci-dessus de démolir sur les bords de la Save et du Danube.

. . . .

DCCXC.

12 Sept. 1739

Din preliminărele păceĭ turco-ruse.

(Vol 104, D.)

le 21 Septembre 1739.

In nomine Sanctissimae et Individuae Trinitatis,

. . . .

Art. VIII. Quicumque ex Bojaris alijsque minoris conditionis Valachis aut Moldavis, tum etiam aliis incolis ditionum ottomanico Imperio subjectarum cujuscumque gradus aut dignitatis sint ad partes Augustissimi Romanorum Imperatoris belli tempore sese receperint, ij vigore hujus pacis et sancita in eadem plenissimae praeteritorum oblivionis ad pristinas suas mentiones si velint revertere et ibi commorari atque ad instar aliorum habitationibus, bonis ac terris suis pacifice frui poterunt; caeteris quoque subditis qui ex utraque parte belli tempore ab obedientia illorum legitimi domini desciverent, et ad alteram partem se contulerent omnino utrinque parcatur et ad pristinos lares suos reverti licitum sit, praesertim vero subditi Servia et Banatus, qui tempore belli ad Caesaream sive ottomanicam ditionem se dederent, tamquo ad bona quam ad vitam omnino incolumnes sint.

. . . .

DCCXCI.

1 Octobr. 1739.

Estras din proiectul de tratat definitiv între Pórtă şi Impĕratul Germanieĭ.

(Vol. 59, D.)

le 1er Octobre, 1739.

. . . .

Articulus Vtus

Vigore amnestiae articulis praeliminaris jam sanctae, quicumque et Bojaris aliisque minoris conditionis Valachis aut Moldavis, tum etiam aliis incolis ditionum Ottomanico Imperio subjectarum, cujuscumque gradus aut dignitatis sint, ad partes Augustissimi Romanorum Imperatoris belli tempore sese receperint, ij vigore hujus pacis et sancita in eâdem plenissimae praeteritorum oblivionis ad pristinos lares suos, si velint revertere et ibi commorari, atque ad instar aliorum habitationibus, bonis ac terris suis pacifice frui poterunt.

Articulus VI^tus

Exceptis iis, quae prae insertis articulis praeliminaribus de funditus destruendis, ac proinde eo ipso nunquam in posterum reaedificandis munimentis statuta sunt, unicuique contrahentium liberum et licitum esto in suis ditionibus ubicumque voluerit, non modo antiqua munimenta et arces reparare aut augere, sed et nova propugnacula pro sui tutela extruere.

Articulus VII^mus

Conventum porro est vias, port Passarovicensem pacem noviter exstructas, et ex Transilvania in Vallachiam Austriacam aut vice-versa tendentes, una cum arce quae vulgo arx ad viam nuncupatur, funditus destruendas et nunquam in posterum restaurandas esse.

. . . .

DCCXCII.

D. de Sinzendorff către d. de Villeneuve despre condițiunile păceĭ turco-germane. Viena, 3 Octobr. 1739.

(Vol. 93. D.)

A Vienne, le 3 Octobre 1739.

Monsieur,

. . . .

Par tous les rapports qui nous venaient de Belgrade, on avait tout lieu de se flatter que les Turcs n'auraient pu jamais s'en rendre maîtres par la force, et Votre Excellence comprendra aisément à son tour que la levée forcée du siège, jointe à leur défaite près de Chokzin, la prise de cette place et les progrès du Prince de Lobkovitz dans la Valachie, auraient totalement changé la face des affaires.

. . . .

Enfin, Votre Excellence se souviendra sans doute que nous n'avons offert de céder toute la Valachie autrichienne aux Turcs, qu'à condition que les chemins faits depuis le traité de Passarowitch seraient entièrement détruits, sans qu'ils puissent être refaits. Jamais il n'a été question d'autoriser M. le Comte de Neuperg à se passer de cette clause. Mais, quoiqu'il ait très-mal fait de ne pas la faire insérer expressément, elle est pourtant d'une nature à pouvoir être sous-entendue, les Turcs ne pouvant pas trouver à redire que, du moins dans les endroits dont l'Empereur est en possession, il détruise son propre ouvrage avant que de le leur remmettre.

. . . .

DCCXCIII.

Viena, 12 Octobr. 1738.

D. de Sinzendorff către d. de Villeneuve, despre neîndeplinirea condițiunilor păceĭ de către Turcĭ.

(Vol. 99. D.)

Vienne, le 12 Octobre 1739.

Monsieur,

. . . .

Votre Excellence sait que c'est un principe reconnu en matière d'exécution de paix, que tout se doit faire à pas égaux de part et d'autre. Or, comme pendant le temps que les Turcs étaient occupés au siège de Belgrade, M. le Prince de Lobkowitz s'était rendu maître de presque toute la Valachie autrichienne et d'une bonne partie de la Valachie turque, il résultait du dit principe que la démolition de Périschan ne devait se faire qu'en même temps que celle de Méadia, et qu'il ne pouvait être tenu à évacuer l'une et l'autre Valachie qu'à mesure que le Bannat de Temeswar serait évacué par les Turcs. Cependant, on s'empressa autant de notre côté à raser Périschan, que les Turcs apportent de lenteur à démolir Méadia, et le 23 du mois passé, M. le Prince de Lobkowitz se trouva de retour avec son corps d'armée sur les confins de la Transilvanie, sans avoir rien exigé de l'une et l'autre Valachie depuis la signature des préliminaires, au lieu que, suivant les dernières lettres de M. le Général Engelhoven, le Bannat continuait à être ravagé, les Turcs prétextant de n'avoir encore reçu aucun ordre pour se retirer de Méadia. Et sous ce beau prétexte, les contributions y sont extorquées comme en temps de guerre, et les habitations des Allemands pillées et brûlées, comme il est arrivé depuis peu à Moldava. Tous ces faits sont connus aux Turcs. Je ne cacherai néanmoins pas à Votre Excellence qu'Aly-Bacha en parut lui-même scandalisé et qu'il convint de la justice et nécessité d'opposer la force à ces perturbateurs du repos public.

. . . .

DCCXCIV.

Viena, 22 Octobre 1739.

D. de Sinzendorff către d. de Villeneuve, despre ordinele date principeluĭ Lobcovicĭ, în vederea neîndeplinireĭ condițiunilor păceĭ de către Turcĭ.

(Vol. 99. D.)

Vienne, le 22 Octobre 1739.

Monsieur,

. . . .

Dans un temps où l'on s'est empressé de notre côté d'exécuter, même avec précipitation, tout ce qui a été stipulé en faveur de la Porte, le peu qui doit tourner à notre avantage reste inexécuté. Dans ces circonstances, on n'a pas pu se dispenser

d'ordonner au Prince Lobkowitz de garder un pied ferme dans les deux Valachies, jusqu'à ce que les Turcs aient entièrement évacué le Bannat et de se conformer, à l'égard des contributions, à l'exemple que ceux-ci lui donneront. Il ne tient qu'à eux que tout s'accomplisse comme il a été convenu. Rien n'est plus juste que la demande sur laquelle nous insistons *que l'exécution se fasse à pas égaux*. Votre Excellence peut assurer la Porte que dans le même instant que le Bannat sera évacué, les deux Valachies le seront pareillement, et qu'à l'égard des contributions, on suivra la même régle que les Turcs.

. . . .

DCCXCV.

Ministrul Austrieĭ către comandantul armateĭ otomane, despre neîndeplinirea stipulaţiunilor păceĭ de către Turcĭ. — Belgrad, Octobre 1739.

(Vol 99. D.)

Belgrad, Octobre 1739.

. . . .

Sans attendre la ratification de l'Empereur, on a commencé à démolir les fortifications de Belgrade, et à remettre aux Turcs une porte de cette ville et même avant le terme stipulé par la convention du 7 Septembre, ils s'en trouvaient en possession pour la plus grande partie. On s'est empressé en outre avec tant de soin et de zèle d'en hâter l'entière démolition que, nonobstant les fréquents obstacles que les Turcs eux-mêmes y ont apportés et les violences qu'ils ont commises contre les mineurs, elle sera achevée avant le terme dont on est convenu. La démolition et la remise de la forteresse de Sabacz s'est effectué avec une égale promptitude. Et Messieurs les Comtes de Vallis et de Neuperg se sont tellement hâtés d'envoyer ordre sur ordre à M. le Prince de Lobkovitz d'évacuer les deux Valachies, que, contre la régle usitée dans toutes les exécutions de paix, à savoir *qu'on y procède à pas égaux*, le fort de Périschan a été rasé et les deux Valachies évacuées, avant que le sus-dit Prince ait pu être informé de la volonté de son Maître. Ce qui s'est fait dans la juste confiance que, conformément à ce que les traités et conventions garantis par la France et, par conséquent, la bonne foi exigent, la Porte ottomane y satisfairait également et aussi promptement, surtout à l'égard du Bannat. Et comme peu après l'Hospodar de Valachie a nommé des députés, pour régler les confins avec la Principauté de Transilvanie, on a procédé encore en cette rencontre avec tant de surabondance de bonne foi, que le tout se trouve déjà réglé à la satisfaction mutuelle.

. . . .

Mais contre toute attente, le contraire est arrivé du côté de Bannat, unique point où l'exécution de la paix tourne à l'avantage de l'Empereur. Nombre d'extorsions y ont été faites après la paix déjà conclue, quoiqu'il eût été facile de retirer des con-

tributions bien plus fortes des deux Valachies, si l'on sétait moins pressé de les évacuer. On retient jusqu'à cette heure le district d'Orsova contre la teneur du traité. On n'a pas encore commencé à démolir Meadia.

. . . .

DCCXCVI.

1 Noembre 1739. Estras din memoriul adresat de baronul de Tott d-lui de Villeneuve, cu privire la misiunea cu care fusese însărcinat în Turcia.

(Vol. 99, D.)

1er Novembre 1739.

. . . .

Le 18 Septembre 1739, je fus expédié par Son Excellence pour aller une seconde fois à l'armée du Feld-Maréchal comte de Munich, et, ayant pris la poste à Belgrade, j'ai passé par la Hongrie, par la Pologne et par Chotchine. Je trouvai cette place entre les mains des Moscovites et le Feld-Maréchal auprès de Jassy avec son armée. Ce général, de qui j'avais l'honneur d'être connu, me fit beaucoup de politesse, mais il se récriait sensiblement sur la démolition d'Azoff et sur la cession de Belgrade, encore d'avantage sur ce que l'on n'avait fait aucune mention de Chotchine et de la Moldavie, qu'il comptait de réunir à la Russie ou d'en tirer un grand avantage. Tout cela fut pourtant calmé quelques jours après, et il m'assura que la paix aurait lieu.

. . . .

Les Russes vainquirent les Turcs. La prise de Chotzine fut le fruit de cette victoire, cette place leur ayant été livrée à discrétion sans avoir tiré un coup de fusil. Après cette prise, la Moldavie fut ravagée par les fuyards en premier lieu, et réduite aux abois par l'enlèvement que les Russiens y firent de tous les bestiaux, et par le brûlement des villages, surtout de ceux qui étaient de la dépendance de Chotchine et appartenant à des Turcs.

Le 15 Octobre, je partis de l'armée russienne, qui se séparait aussi pour passer le Niestre et pour prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Ukraine. En revenant, je passai à Jassy, capitale de la Moldavie, où commandait le Major général Chippof. On avait fortifié cette ville de fossés et de palissades.

. . . .

DCCXCVII.

D. de Villeneuve către d. de Mirepoix, despre convențiunea turco-germană. Constantinopole, 6 Noembre 1739.

(Vol. 97, D.)

Constantinople, le 6 Novembre 1739.

Monsieur,

. . . .

A l'égard des articles nouveaux, proposés par Sa Majesté Impériale, vous verrez, Monsieur, par la copie de la convention que je joins ici que la Porte a accordé l'article concernant la destruction des chemins de la Valachie autrichienne, et que les autres ont été renvoyés à un plus mûr examen; mais j'ai prévenu Monsieur le Comte de Sinzendorff que les Ministres de la Porte ne consentiraient pas à se lier les mains à l'égard du rétablissement des fortifications de Belgrade.

. . . .

DCCXCVIII.

Articulele convențiuneĭ încheiate, pe lângă tractat, de cele douĕ imperie ale Rusieĭ și Turcieĭ. Belgrad, 1739.

(Vol. 99. D.)

Convenzione stipulata tra Sua Majestà Imperiale di tutte le Russie e l'Imperio Ottomano, nel atto del cambio delle ratificazioni del trattato sottoscritto nel Campo di Belgrado, alli 7/18 Settembre 1739, e della convenzione sottoscritta in Nissa alli 3 d'Ottobre seguente.

Essendo che nel trattato conchiuso al 7/18 Settembre del presente anno mille sette cento trenta nove, tra Sua Imperiale Maestà di tutte le Russie d'una parte e la prefulgida Porta Ottomana de l'altra parte, come ancora nella convenzione conchiusa in consequenza del sopracennato trattato alli 3 del mese d'Ottobre seguente, tra li sopracennati dui Imperii, si trovano alcuni articoli li quali bisognano essere piu chiaramente dilucidati, si e trovato a proposito che nello tempo del cambio delle ratificazioni del sopracennato trattato e della sopracennata convenzione si darse la debita dilucidazione dichiarando e convenendo delli sotto seguenti articoli:

Articolo primo.

Essendo espreso nel articolo secundo del sopracennato trattato, che li limiti delli dui imperii saranno li stessi come furono stabiliti per li antecedenti trattati, si dichiara

che li detti limiti doppo il trattato conchiuso in Belgrado essendo stati regolati per la convenzione fatta in Nissa alli tre del messe d'Otobre passato, devono restare stabiliti secondo la detta convenzione in modo che la sopracennata espressione del detto articolo secondo del trattato si trova inutile, ne potrà far prejudizio a nessuna d'ambe le due parti contrattanti.

Articolo secundo.

Circa la dimolizione convenutta dalla fortezza d'Azoph, si determina per il presente articolo che sarà comminciata la sopracennata dimolizione nel mese di Mayo de l'anno prossimo 1740, et che averà da finir si nello spazio et termine di 4 mesi contanti dal ultimo giorno del sopradetto mese di Mayo e anche piu tosto, si sia possibile.

Articolo terzo.

Ben che nel articolo terzo del detto trattato sia espresso, che nell' isola di cirkassi erano li antichi confini della Russia, pero questo negozio devendo si essere rivisto sopra il proprio luoco, si dichiara che quella espressione non potrà pregiudicare a nissuna delle parti, ne impedire che gli commissarii regolino li limiti e il sitto delle nuove due fortezze secundo la giustizia e discrezione.

Articolo quarto.

Sua Imperiale Maestà di tutte le Russie, per dar indizio della sincerità colla quale procura il ristabilimento della pace, consente che la fortezza de Hotim con i luoghi occupati dalle arme russe nella provinzia di Moldavia, siano restituiti alla Prefulgida Porta nello stato che si trovano.

Articolo quinto.

In caso che si ritrovassero sudditi di questi dui Imperii quali nel tempo delle hostilità havessero preso il partito dell' altra parte, a questi tali d'ambe le parti sia perdonato e alli loro famiglie e case ritornati godino come per avanti le loro posssessioni e robbe.

Questi presenti articoli nella maniera degli altri articoli nelle capitolazioni e nelle ratificazioni espressi siano religiosamente osservati.

. . . .

DCCXCIX.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre ordinele date de Pórtă principeluĭ Moldoveĭ pentru ca trupele otomane să nu comită acolo desordinĭ, și despre dorința Turcilor de a sfârși rěsboiul.

(Vol. 101, D.)

Constantinopole, 8 Novem. 1739.

Constantinople, le 8 Novembre 1739.

Monsieur,

. . . .

Les Ministres de la Porte, ayant eu avis qu'il était arrivé en Moldavie quantité de troupes ottomanes, m'ont témoigné que, pour ne pas mettre des obstacles à la paix, ils allaient donner des ordres au prince de Moldavie d'empêcher que ces troupes ne fissent aucun acte d'hostilité; mais ils m'ont prié en même temps d'écrire à Monsieur le Comte de Munich que, lorsqu'il aurait reçu des réponses de sa Cour sur le traité de paix que j'avais signé au nom de la Czarine, il eût la bonté, en me les communiquant, d'en donner avis au Prince de Moldavie, qui avait ordre d'agir et de se conduire suivant la connaissance qu'il aurait des dispositions de la Cour de Pétersbourg. Cette démarche suppose que les Turcs sont las de la guerre et ont bonne envie d'en voir la fin.

. . . .

DCCC.

D. de Villeneuve către comitele de Münich, despre negociațiunile urmate înainte de ratificarea deplină a păceĭ turco-ruse.

(Vol. 101, D.)

Constantinopole, 29 Novem. 1739.

Constantinople, le 29 Novembre 1739.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 24 Octobre dernier, [1]) qui m'a été rendue par Monsieur de Sansurin. J'ai communiqué à la Porte ce que Votre Excellence me marque qu'elle a fait cesser toutes les hostilités et évacué la Moldavie, en sorte qu'il ne reste plus que la reddition de Chokzin, au sujet de laquelle Votre Excellence attend de savoir si, moyennant cette restitution, la Porte voudrait se départir de la démolition d'Azoff. Il m'a été repondu par les Ministres de la Porte que je devais me rappeler que la démolition d'Azoff était une condition sans laquelle le Grand Seigneur a toujours déclaré qu'il ne pouvait faire la paix; qu'à l'égard de Chokzin, cette place se trouvant située dans le terrain qui devait rester à la Porte suivant les limités fixées par la dernière convention, la Porte avait entendue qu'elle lui serait également restituée en l'état où elle se trouverait, lorsque le traité parviendrait à la connaissance de Sa Majesté de toutes les Russies et de Votre Excellence; qu'ainsi,

---

[1]) Je n'ai pas trouvé ce document. Il peut être mal classé.

la Porte attendait une réponse de votre Cour sur la ratification du traîté de paix et de la convention qui en fait partie, et qu'elle regarderait comme un refus d'acceptation un trop long retardement à l'envoi de la ratification du traité, étant de la dernière conséquence pour la Porte de savoir à quoi s'en tenir pour prendre les mesures convenables à ses intérêts; que c'était dans cette vue qu'elle m'avait déjà prié de vous prévenir, Monsieur, que lorsque cette réponse vous serait parvenue, Votre Excellence pourrait, en me la communiquant, en donner part au Prince de Moldavie, comme j'ai fait par ma lettre du 6 de ce mois. Nonobstant cette réponse, je n'ai pas cru devoir m'ouvrir à l'égard de la permission que votre Cour m'avait donnée d'offrir la cession de Chokzin, quoique la Porte ne veuille pas se départir de la démolition d'Azoff, et j'ai cru que je serais toujours à temps de m'expliquer à cet égard, lorsque j'aurais reçu la ratification du traité. Pour ce qui est de l'amnistie que Votre Excellence demande pour les sujets de la Moldavie qui peuvent avoir quitté, en cette occasion, le parti de la Porte, il m'a été répondu que cet article ne ferait aucune difficulté. Au surplus, le Grand Seigneur, informé que je n'avais pas encore reçu de réponse de votre Cour, n'a pas trouvé à propos de recevoir la lettre de Votre Excellence des mains de Monsieur de Sansurin, comme je l'avais proposé, m'ayant fait dire qu'il avait des raisons pour que l'arrivée de cet officier ne fît pas un certain éclat, ce qui m'a obligé de la lui faire remettre par mon drogman.

. . . .

P. S. Du 1er Décembre. — Le Grand Visir, en m'envoyant la réponse qu'il fait à Votre Excellence, m'a fait prier de lui écrire que la Porte se flattait que Votre Excellence donnerait les ordres convenables pour que ses troupes, en se retirant, n'enlèvent pas les sujets de la Moldavie, ou ne les obligent pas de les suivre.

DCCCI.

30 Decem. 1739. Estras dintr'o scrisóre adresată comitelui d'Ostermann la 30 Decembre 1739 și privitóre la diferitele articule ale păcei turco-ruse. Observațiuni asupra tractatului de pace.

(Vol. 104, D)

. . . .

9° Les Ministres de la Porte n'ont pas cru devoir stipuler rien de nouveau sur la restitution du territoire de la Moldavie, parce qu'il leur a paru que cette restitution se trouvait renfermée dans l'acceptation du réglement des limites, suivant lesquelles cette province doit rester à la Porte. Mais, à l'égard de Chokzin et des autres lieux de cette province que Sa Majesté de toutes les Russies consent de ne pas démolir, il en a été fait un article dans la nouvelle convention, et cet article a été conçu dans les termes les plus propres à faire sentir le sacrifice que Sa Majesté de toutes les Russies faisait pour le bien de la paix.

10⁰ — Il a été ajouté encore dans cette nouvelle convention un article au sujet de l'amnistie, pour les sujets de l'une et de l'autre puissance, qui peuvent avoir embrassé le parti opposé dans le cours de cette guerre.

. . . .

DCCCII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre schimbul ratificaţiunilor de pace. Constantinopole, 30 Decem. 1739.

(Vol. 104, D.)

Constantinople, le 30 Décembre 1739.

Monseigneur,

. . . .

L'échange *(Il s'agit des traités et conventions de paix entre l'Empereur et la Porte. M. de Villeneuve était médiateur accrédité)* en a été fait avec les mêmes cérémonies que celles qui furent observées lors de l'échange du traité de l'Empereur, et on a appris en même temps que M. de Munich avait demandé au Prince de Moldavie qu'on lui envoyât un officier du Grand Seigneur pour prendre possession de la place de Chokzin qu'il avait ordre d'évacuer.

. . . .

DCCCIII.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre ridicarea la tronul Moldoveĭ a dragomanuluĭ Porţeĭ. Constantinopole, 14 Ianuar. 1740.

(Vol. 105, D.)

Constantinople, le 14 Janvier 1740.

Monsieur,

Le Grand Seigneur, voulant donner au Drogman de la Porte des témoignages de la satisfaction qu'il a de ses services, lui a conféré par un Katcherif le titre de *Prince de Moldavie*, et lui a attribué tous les honneurs et prérogatives attachés à cette dignité.

Le Drogman de la Porte ayant trouvé à propos de faire notifier ce nouveau caractère à tous les Ministres étrangers qui résident en cette Cour, il nous a paru qu'on ne pouvait avoir pour lui moins d'égards que pour les Ministres de second ordre, et

nous sommes convenus de le recevoir comme les Ministres le sont; quant au titre qu'on devait lui donner, il n'a prétendu ni celui d'Altesse, ni celui d'Excellence et s'est contenté de celui de *Chiarezza*, en sorte, qu'en lui portant la parole, on l'appele ou *Signor Principe*, ou simplement *Clarissimo*, et l'on dit *Sua Chiarezza* dans les occasions où l'on dirait Votre Altesse.

Je suis etc.

Signé: *Villeneuve.*

DCCCIV.

Constantinopole, 16 Ianuar. 1740.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre legătura afacerilor franco-suedese cu afacerile turco-ruso-germane.

(Vol. 105, D.)

Constantinople, le 16 Janvier 1740.

Monsieur,

. . . .

Je sens parfaitement, Monsieur, combien il aurait convenu, par rapport à nos liaisons avec la Suède que la guerre eût continué entre les Turcs et les Moscovites; mais, pour cela, il aurait fallu trois choses toutes également hors de notre pouvoir.

La première, que la Cour de Vienne eût persisté dans le parti, qu'elle avait semblé prendre, d'abandonner l'alliance de la Moscovie, et vous avez prévu vous-même que, dès qu'elle aurait appris les progrès des Moscovites, elle retournerait à son premier système. Il fallait en second lieu que le Ministère Moscovite fût assez peu clairvoyant sur ses intérêts pour s'exposer à perdre la Livonie et la Finlande, dans la vue de conserver des conquêtes moins intéressantes pour la Czarine. L'événement a justifié que c'était là sur quoi l'on ne devait pas compter, puisque non seulement elle a ratifié sans hésiter le traité et la convention des limites, quoiqu'elles n'aient pas été fixées, comme elle l'aurait souhaité, mais qu'elle s'est même déterminée à restituer Cokzin et toutes les conquêtes faites dans la Moldavie.

. . . .

DCCCV.

D. de Villeneuve către comitele de Münich, despre urmările îndeplinirei condiţiunilor de pace între Turcia şi Rusia. Constantinopole, 5 Februar. 1740.

(Vol. 105, D.)

Constantinople, le 5 Février, 1740.

Monsieur,

J'ai reçu le 29 du mois passé, par le courrier que Votre Excellence m'avait expédié, la lettre dont elle m'a honoré le 25 *(old style)*, et j'ai remis à M. de Wieschniakow le paquet qui y était joint pour lui. Votre Excellence doit à ces heures-ci avoir reçu les dépêches par lesquelles j'ai eu honneur de l'informer de l'échange des ratifications et de la convention qui a été signée en même temps. Elle y aura vu qu'il y a été stipulé que la place de Chokzin serait restituée à la Porte, de même que les autres lieux que les armes russiennes avaient occupés dans la Moldavie; en sorte qu'il reste un monument public de tous les sacrifices que Sa Majesté de toutes les Russies a faits en cette occasion pour le bien de paix. La Porte, depuis quelques jours, a reçu la nouvelle de l'entière évacuation de cette place, et a paru sensible à l'attention obligeante qu'on a eue d'y laisser quelques pièces de canon, quoiqu'il n'ait rien été stipulé à cet égard. Comme par la même convention dont je viens de parler il a été promis solennellement une pleine amnistie aux sujets qui auraient pris partie contre leur légitime souverain dans la présente guerre, il n'y a plus aucun prétexte qui puisse empêcher ceux de la Moldavie qui peuvent avoir suivi vos armées de retourner dans leurs habitations. Le Drogman de la Porte a reçu sur ce sujet une fort longue lettre de l'Hospodar de Moldavie, son frère, qu'il a comuniquée a M. de Wischniakow. — J'ai donné connaissance, de mon côté, au Drogman de la Porte de ce que Votre Excellence m'a marqué au sujet du Comte Cantacuzène, et je lui ai fait faire à cet égard toutes les réflexions que l'équité demande, ayant jugé que cette voie était plus convenable dans une affaire où il s'agit de l'intérêt d'un chrétien, que de m'adresser à la Porte.

M. de Wischniakow rendra sans doute compte à Votre Excellence de ce qui se passa au sujet de la restitution des esclaves . . . .

. . . .

DCCCVI.

Constanti-nopole, 8 Februar. 1740.

D. de Villeneuve către d. de Sinzendorff, despre convențiunea încheïată după facerea tractatuluï de pace.

(Vol. 105. D.)

Constantinople, le 8 Février 1740.

Monsieur,

. . . .

Je suis bien aise que votre Cour ait été satisfaite de la convention qui a été signée lors de l'échange des actes de ratification. Si lors du traité, il ne fût rien stipulé sur la destruction des chemins de la Valachie, ce n'est pas que M. de Neüperg n'eût insisté sur cet article, mais c'est que les Turcs s'obstinèrent à ne pas l'accorder, et qu'on était dans des circonstances où il ne paraissait pas convenable de rompre la négociation pour un point qui ne paraissait pas essentiel.

. . . .

DCCCVII.

27 Marte 1740.

Sumarul negociațiunilor păceï de la Belgrad.

(Vol. 105, D.)

27 Mars 1740.

. . . .

Le Grand Visir déclara enfin qu'il enverrait ses plénipotentiaires au Congrès, sous cette réserve qu'il n'y serait rien réglé que de convenable à l'honneur de l'Empire Ottoman. Cette clause était assez équivoque, mais il ne convenait pas au médiateur de l'éclaircir; son intérêt était de sortir des terres du Grand Seigneur. La tenue d'un congrès dans un pays neutre lui en facilitait le moyen. M. Dalman passa le Niester. Ses amis parlaient à Constantinople de ce passage du Niester, comme les Israélites auraient pu parler du passage de la Mer Rouge. Il arriva le 22 Juin à Niemirowa, et, pendant que les Plénipotentiaires turcs attendaient à 8 lieues de là l'arrivée des plénipotentiaires russes, le Général Munich entreprit le siège d'Oczakow et s'en rendit maître. Les dispositions de la Cour de Vienne cessèrent d'être un problème. L'Empereur, de médiateur, se déclara partie et on vit bientôt après paraître son manifeste qui avait été précédé de l'entrée des troupes impériales dans la Moldavie, dans la Bosnie et dans la Servie, où elles n'avaient trouvé aucune résistance, et la prise de Nissa, qui s'était rendue à la première sommation; le succès de armes des alliés rendirent inutile le Congrès de Niemirowa.

. . . .

L'Empereur aurait pu faire la paix en cédant quelque chose de la Valachie Impériale. Et l'on voit par le résultat de ces conférences que l'Empereur aurait encore pu terminer la guerre moyennant la cession d'Orsova.

. . . .

Ce fut le même jour, 16 Août, que le Marquis de Villeneuve reçut des dépêches de Vienne du 11 du même mois, qui accompagnaient deux mémoires. L'un ostensible, par lequel la Cour de Vienne ajoutait aux offres du 11 Mars la cession du restant de la Valachie autrichienne, y compris les parties montagnardes, de même que d'Orsova et de Mehadia, moyennant la démolition des fortifications, en échange de laquelle l'Empereur consentait de démolir celle de Sabach.

L'autre mémoire, qui devait être secret, portait que le Général Munich, n'ayant pas satisfait au plan d'opération dont les deux cours alliées étaient convenues, l'Empereur ne saurait être tenu de remplir la promesse de ne faire de paix que conjointement avec la Russie.

. . . .

Indépendamment des suites qu'une ruppture pouvait avoir par rapport aux intérêts des Puissances belligérantes, l'Empereur pouvant perdre Belgrade et la Hongrie, si les Turcs avaient eu le dessus, et ceux-ci, en cas de revers, courant risque de perdre la Valachie et la Moldavie et d'être réduits à faire une paix honteuse, cette rupture aurait fini par quelque sanglante tragédie, dans laquelle les troupes, au désespoir qu'on leur eût fait perdre inutilement le temps convenable aux opérations militaires, auraient sacrifié peut-être les Ministres de la Porte à leur ressentiment et auraient violé peut-être le droit des gens, en la personne de l'ambassadeur de Votre Majesté.

. . . .

DCCCVIII.

Estras din capitulațiunile franco-turce prenoite între Ludovic XV și Sultanul.

Constantinopole, 28 Maiŭ 1740.

(Vol. 99, D.)

Constantinople, le 28 Mai 1740.

. . . .

Art. 8. — Lorsque les consuls, Drogmans et les autres qui sont dépendants de la France feront venir du raisin pour leur usage, dans les maisons où ils habitent pour en faire du vin, et lorsque pour leur provision ils feront venir du vin, nous voulons que tant à l'entrée que lors du transport les Janissaire-Aga, Bostangi-Bachi, Topigi-Bachi, Vaivodes et autres officiers ne puissent demander aucuns droits, et qu'on se confirme au contenu des commandements donnés par nos prédécesseurs et actuellement par nous.

. . . .

DCCCIX.

Constantinopole, 4 Iuniŭ 1740.

D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre neînțelegerile turco-germane după încheiarea păcei.

(Vol. 106, D.)

Constantinople, le 4 Juin 1740.

Monsieur,

. . . .

J'ajouterai que la Cour de Vienne se réduit aux points suivants:

. . . .

5° — Que le commissaire turc du côté du Bannat a refusé de céder à la Porte l'île d'Orsova . . . .

. . . .

7° — Que ce commissaire de la Porte prétend procéder au règlement des frontières entre la Valachie et la Transilvanie, quoique d'abord après la paix elles aient été réglées par le commissaire du Prince Lobkowitz et celui de l'Hospodar de Valachie, comme on l'ait pratiqué après la paix de Passarowitz et de Carlowitz, sur quoi on m'a envoyé quantité de pièces qui prouvent que ce règlement a été fait, ou, du moins, que chacun s'est retiré dans ses anciennes limites qui se trouvent connues et déterminées par des actes anciens, dont on m'a envoyé la copie.

. . . .

DCCCX.

Versailles, 15 August 1740.

Observațiunile făcute de Afacerile Străine d-luĭ de Villeneuve, asupra tractatuluĭ de pace de la Belgrad.

(Vol. 106, D.)

Versailles, le 15 Août 1740.

. . . .

Les lettres qui vous ont été écrites par M. de Sinzendorff et M. de Schmeteau sont remplies des différents griefs de la Cour de Vienne contre la Porte, et dont les principaux roulent:

1° — Sur la manière dont les Turcs veulent détourner la rivière de Zerna qui, suivant le traité, ne peut-être conduite que *ponè et juxta oppidum vetus Orsova dictum*, en quoi l'Empereur paraît être très-bien fondé.

2° — Sur des hauteurs qui sont vis-à-vis l'île d'Orsova, sur lesquelles les Turcs paraissent aussi n'avoir aucun droit, puisqu'il n'y a que la plaine qui leur soit cédée.

3° — Sur la grande île qui est dans le Danube, derrière Belgrade, sous prétexte qu'elle était l'arsenal de la ville pendant le siège, et que tous les arsenaux leur ont été

cédés; mais il paraît évident, par les termes du traité, qu'on n'a pas prétendu céder rien aux Turcs que ce qui était dans la ville.

4° — Sur la séparation de la Valachie et de la Transilvanie, et, à cet égard, il ne paraît pas qu'on puisse émouvoir de nouvelles questions, puisque les limites de ces deux provinces ayant été réglées par le traité de Passarowitz, il ne doit point y avoir, à cet égard, matière à contestation.

5° — Sur la liberté réciproque de construire des forteresses qui ne paraît pas pouvoir être disputée, dès qu'on n'a pas voulu renouveler le traité de Passarowitz.

Et, sur tous ces points, Monsieur, il paraît que l'Empereur est fondé en raison et en justice.

. . . .

DCCCXI.

Constantin Mavrocordat către cardinalul de Fleury, despre respectul și devotamentul sĕŭ și al familieĭ séle către Francia și 'n parte către cardinalul de Fleury. Bucurescĭ, 30 August 1740

(Vol. 107, D.)

A Bukoresti, ce 30 d'Août 1740.

Monseigneur,

Parmi les applaudissements dont tout l'Univers retentit, au surcroit de la gloire éclatante que la royale médiation très-chrétienne, par la très-sage conduite de Votre Eminence, vient d'acquérir, ayant procuré la paix à trois grands Empires, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de me permettre que j'y joigne les miens, et que je vous assure combien cette province de Valachie, qui vient par là d'être tirée de son extrême désolation, est très-intéressée et très-sensible à ce grand bienfait, qu'elle reconnaît de la couronne de France et des soins très-zélans et très-infatigables de Votre Haut Ministère. Pour moi, je ne saurais assez témoigner à Votre Eminence combien, en mon particulier, je suis pénétré des vifs sentiments d'une immortelle reconnaissance et de la profonde vénération que je dois aux très-rares qualités qui vous ont élevé, Monseigneur, à ce degré de mérite, auquel n'aurait pu atteindre jamais, dans la suite heureuse de plusieurs siècles, la clairvoyance des Ministres les plus renommés. J'avoue cependant qu'on pourrait m'accuser de trop de hardiesse, vu que je dérobe par ma lettre très-respectueuse quelques moments aux très-importantes affaires publiques qui occupent incessamment votre grand génie. Mais, je me flatte de pouvoir légitimer la liberté que je prends de rendre à Votre Eminence mes très-humbles respects, y étant animé par l'exemple de mes ancêtres, savoir, de mon aïeul et de mon père défunts qui, en plusieurs rencontres des leurs fidèles services à l'Empire Ottoman, eurent l'honneur de se voir engagés à donner dans le même temps pareillement des essais du très-sincère dévouement qu'ils eurent toujours pour les Rois très-chrétiens et pour leurs grands Ministres. C'est pourquoi, par la voie d'une expédition que Monsieur le Général, Comte Orlik [1]) qui demeure ici à Buku-

---

[1]) Le Général Orlik est un Général des Cosaques réfugié en Valachie. — A la suite de ce document se trouve une longue lettre de ce Général au Cardinal de Fleury. Elle n'est pas d'un bien grand intérêt.

resti, fait à Paris, je n'ai pu m'empêcher de vous adresser, Monseigneur, ce témoignage de la grande envie que j'ai de jouir de votre sublime faveur, et d'assurer Votre Eminence que je serai toute ma vie avec une très distincte soumission,

De Votre Eminence, Monseigneur,

le très-humble et très-obéissant serviteur

Signé: *Jo Constantin Maurocordato de Scarlatti,*
Prince de Valachie et de Moldavie.

DCCCXII.

Paris, 6 Ianuariŭ 1741.

Cardinalul de Fleury către Constantin Mavrocordat, despre bună-voinţa Regeluĭ şi a guvernuluĭ Franciei pentru dînsul.

(Vol. 107, D.)

Paris, le 6 Janvier 1741.

Monsieur,

J'ai reçu avec autant de plaisir que de reconnaissance la lettre dont Votre Altesse m'a honoré, du 30 Août dernier.

Je n'ai pas oublié les anciennes liaisons de vos illustres ancêtres avec la Couronne de France, non plus que la réputation qu'ils s'étaient faite par leur amour pour les lettres et la protection qu'ils ont toujours accordée dans leurs Etats à notre nation.

J'ai eu une vraie consolation d'avoir pu contribuer au rétablissement de Votre Altesse dans ses Etats. Elle peut être assurée que le Roi ne perdra aucune occasion de lui marquer l'honneur de sa bienveillance.

Ce serait un bonheur pour moi si le Ministère dont j'ai l'honneur d'être revêtu pouvait me mettre en situation de marquer à Votre Altesse toute la distinction avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, de Votre Altesse

Son très-humble et très-affectionné serviteur

Signé: *C^{al} Fleury.*

A Son Altesse, Monsieur le Prince de Valachie et de Moldavie, à Bukoresti.

DCCCXIII.

Estras din memoriul comiteluĭ de Bonneval adresat Porțeĭ după ordinele Sultanuluĭ cu privire la puterea caseĭ regale a Franciei. 4 Febr. 1741.

(Vol. 108, D.)

4 Février 1741.

. . . .

Mais pour bien faire connaître au Sultan la supériorité de la Maison de France sur toutes celles qui régnent aujourd'hui dans les divers pays chrétiens, ainsi que Sa Hautesse le désire, j'aurai l'honneur de lui dire que cet auguste sang possède actuellement les plus florissants royaumes de l'Europe dite ici Franquistan, et que les autres Rois ou Princes de la Religion du Messie sont tous jaloux de ses richesses, de sa force et de sa grandeur. C'est aussi la plus illustre et la plus ancienne race du Christianisme. Presque tout le Franquistan a été soumis à leur couronne et même, depuis la révolte de la plus grande partie de ses Etats, cette maison en a possédé dans différentes branches et en divers temps, les plus considérables royaumes et jusqu'à l'Empire de Grèce, dont Constantinople est la capitale. Henry et Raimond de Bourgogne et leurs successeurs ont été rois d'Espagne et de Portugal. La maison d'Anjou a possédé les Royaumes de Naples et de Sicile, l'Albanie, la Bosnie, la Bulgarie, la Servie, la plus grande partie de la Macédoine, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, la Transilvanie et le Royaume de Hongrie de qui toutes ces principautés-là dépendaient, jusqu'à la Mer Noire. Ils ont eu deux rois de Pologne, Louis dit le grand, et Henry, depuis Roi de France, et cette auguste race a vu sortir du néant, en divers siècles, toutes celles qui sont actuellement dans les Royaumes, Etats et Principautés qui ne leur sont plus soumis, comme aussi de celles qui n'ont jamais dépendu de leur couronne.

. . . .

DCCCXIV.

D. de Villeneuve către Afacerile Srrăine, despre tăiarea capuluĭ principeluĭ Alexandru Ghika, dragomanul Porțeĭ. 5 Febr. 1741.

(Vol. 108, D.)

5 Février 1741.

Le 4 de Février, le Grand Visir se rendit au Sérail pour rendre compte au Sultan des lettres qu'il avait reçues du Pacha de Bosnie, touchant la retraite des troupes allemandes des frontières de cette province. On croit que ce fût alors que la disgrâce du Reys-Effendi et celle du Drogman de la Porte fût determinée. Monsieur le Marquis de Villeneuve ayant pris, ce jour-là même, la résolution d'expédier par la voie de Spalatro, attendu le mystère que le Comte d'Ulefeldt lui avait fait de son expédition à Vienne, le Kara-Coulai du Grand Visir, des mains duquel le sieur de Laria alla retirer le lende-

main les commandements de poste, dit en plaisantant à ce Drogman, que s'il voulait, il le ferait drogman de la Porte ou Prince de Moldavie.

Le Grand Visir donna pourtant encore le même jour deux commisions au Drogman de la Porte.

. . . .

(22 Février 1741)

22 Fevr. 1741. Le Drogman de la Porte était venu, le 5 de ce mois, chez le Bayle de Venise, où Monsieur d'Ulfeldt était à dîner, pour s'acquitter de quelques commissions de la Porte envers ces deux Ambassadeurs. S'y étant arrêté jusqu'à l'entrée de la nuit, des Choadars du Kiaia du Grand Visir vinrent l'appeler avec empressement. Il les suivit. Après avoir traversé le port, voulant monter à cheval à la porte de Batché-Kapoussi, les Choadars lui dirent qu'il pouvait marcher à pied. S'étant présenté devant le Kiaia, celui-ci, sans lui dönner le temps d'ouvrir la bouche, le fit conduire par ces mêmes Choadars chez l'Oda-Bachi, où il fût mis aux ceps et chargé de chaînes. On mit dans le même instant le scellé sur tous ses effets. Sa femme, ses enfants et ses domestiques furent détenus dans une chambre d'un magasin à feu dépendant de sa maison, sous une garde de jannissaires, et on a transporté ensuite à la Porte tout son argent, ses bijoux, ses billets et ses meubles. L'arrivée du dernier courrier et le tour qu'avait pris depuis la négociation taisait espérer que le Grand Seigneur, en la terminant, lui accorderait sa grâce. Mais sa sentence de mort fût signée hier après-midi et exécutée sous le Kiosque du Grand Seigneur, où ce drogman eut la tête tranchée après avoir inutilement protesté de son innocence et demandé sa grâce au Sultan, qui fut présent à l'exécution avec le Grand Visir.

. . . .

DCCCXV.

Constantinople, 2 Marte 1741. D. de Villeneuve către Afacerile Străine, despre aceiaşĭ esecuţiune a Dragomanuluĭ Alexandru Ghika şi despre sgomotul arestăreĭ principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 108, D.)

Constantinople, le 2 Mars 1741.

Monsieur,

Par un bâtiment qui a mis à la voile le 25 du mois passé, j'ai eu l'honneur de vous informer de la disgrâce et de l'exil du Reys-Effendi et de la mort du Drogman de la Porte, qui eut le 21 la tête tranchée sous le Kiosque du Grand Seigneur et dont tous les biens ont été confisqués.

. . . .

On avait dit que le Prince de Moldavie avait été arrêté, mais ces bruits ne sont pas confirmés.

. . . .

DCCCXVI.

Estras din relaţiunea de călĕtoriă a comitelui de Castellane, succesorul marchisului de Villeneuve la ambasada Franciei din Constantinopole. Maiŭ 1741.

(Vol. 108. D.)

(S. E. partit de Paris le 7 Décembre 1740). (Mai 1741.)

. . . .

Le 31 Mars, les agents du Prince de Valachie vinrent saluer Monsieur le Comte de Castellane.

. . . .

DCCCXVII.

Constantin Mavrocordat, principele Ţĕreĭ-Românescĭ, către Cardinalul de Fleury, despre primirea catalogului Bibliotecei regale din Paris. Bucurescĭ, 22 August 1741.

(Vol. 109. D.)

À Bukoresti, ce 22 d'Août 1741.[1])

Votre Eminence,

Monseigneur,

Comme il y a longtemps que le nom très-glorieux de Votre Eminence est gravé dans mon coeur, la réponse gracieuse dont vous venez de m'honorer m'a fait le plaisir le plus sensible. C'est donc avec une très-grande soumission que j'ose remercier Votre Eminence des bontés qu'elle a pour moi. Je demeure confus des assurances très-claires que vous me donnez, Monseigneur, d'une bienveillance qui est la plus précieuse du monde et la plus glorieuse pour moi. Le catalogue de la Bibliothèque Royale que Monsieur l'Abbé Sevin m'a fait tenir de la part de Votre Eminence, est un gage très-honorable de votre faveur et de votre estime. C'est pourquoi, il ne me reste que des voeux très-ardents à faire au Très-Puissant pour la gloire immortelle de la Couronne et pour la longue conservation de Votre Eminence. Je suis avec une profonde vénération

De Votre Eminence, Monseigneur,

Le très-humble et le très-obéissant serviteur,

Signé: *C. de Scarlatti.*

---

[1]) Copie prise sur la lettre autographe.

DCCCXVIII.

Constantinopole, 10 Septem. 1741.

D. de Castellane, noul ambasador al Franciei, către Afacerile Străine, despre numirile și schimbările domnilor în țările române.

(Vol. 109. D.)

Constantinople, le 10 Septembre 1741.

. . . .

Je viens d'apprendre que le Prince *Mikaël Kantacuzène* qui, depuis dix années, avait été déposé de la Principauté de Valachie et vivait exilé à Corouchismè, a été rétabli dans cette Principauté. Le Prince *Maurocordato (Constantin)* passe à la Principauté de Moldavie, et le Prince *Grégorio Gika* est déposé et amené à Constantinople.

DCCCXIX.

Constantinopole, 15 Septem. 1741.

D. de Castellane, catre Afacerile Străine, despre alianța familielor Cantacuzen și Ghika în contra familiei Mavrocordat.

(Vol. 109, D.)

Constantinople, le 15 Septembre 1741.

. . . .

J'ai su quelques particularités concernant les changements arrivés dans les principautés de Valachie et de Moldavie, qui pourront vous faire connaître les intrigues de cette Cour.

Michaël Kantacuzène fut déposé, il y a une dizaine d'années, de la Principauté de Valachie par le crédit de Grégorio Gika, alors drogman de la Porte qui lui succéda, et laissa le Dragomanat à Alexandre Gika, son frère, qui a été décapité dans le mois de Février dernier.

En 1736, Grégorio Gica fut transféré à la Principauté de Moldavie, à la place de Constantin Maurocordato, son cousin germain qui passa en Valachie.

Il y a deux ou trois ans que le fils de Grégorio Gika se rendit si éperdûment amoureux de la fille de Michaël Kantacuzène qu'il tomba dans un état de langueur qui faisait désespérer de sa vie. Son père, pour la lui conserver, consentit à son mariage avec cette Princesse. Cette alliance suspendit l'animosité des pères, qui se sont unis dans la suite et ont formé une ligue contre le Prince de Valachie qu'ils ont entrepris de faire déposer, pour se partager ces deux principautés. A cette ligue se sont joints quelques Grecs puissants de Constantinople qui, étant créanciers de sommes importantes qu'ils avaient autrefois prêtées à Michaël Voda, quand il était en place, se sont flattés que, s'il était retabli, ils parviendraient à se faire payer de leur dû. On croit que le père du Docteur Arapaki est de ce nombre. Quoiqu'il en soit, le Prince de Moldavie ayant, après la mort de son frère, sacrifié 600 bourses pour se maintenir, s'est cru si affermi dans ce poste, qu'il s'est flatté de pouvoir, sans danger, entrer dans ce complot, à quoi il a été engagé tant par sa vieille jalousie contre Maurocordato que par une pique *(sic)* qu'il avait actuellement contre lui, à l'occasion du réglement de certaines limites des deux

Principautés. Cette ligue a proposé au Grand Visir un *Donativum* de 1000 bourses pour le rétablissement du Prince Michaël dans la principauté de Valachie. On dit que le Grand Visir a attendu la conclusion de la convention avec les Moscovites, pour proposer cette affaire au Grand Seigneur. Il la lui a représentée comme une bonne oeuvre par laquelle Sa Hautesse témoignerait à Dieu sa reconnaisance, de l'heureuse issue d'une négociation qui lui assurait la démolition de l'importante place d'Azoff, s'agissant de remettre en place un Prince qui avait été injustement déposé et de lui donner le moyen de payer les sommes importantes dont il se trouve débiteur envers le public. On dit que le Grand Seigneur témoigna beaucoup de répugnance à lui accorder cette grâce, faisant valoir la fidélité dont le Prince Maurocordato avait donné des preuves dans les dernières guerres et les services qu'on en avait reçus; et, qu'ayant fait part au Kislar-Aga de la proposition du Grand Visir, celui-ci, qui protège depuis longtemps Maurocordato et qui, en cette occasion, a reçu 300 bourses de ses Kapikiaïas, proposa l'expédient de mettre Michaël en Valaquie et de faire passer le Prince Maurocordato en Moldavie; en sorte que tous les efforts de la cabale que Grégorio Gika avait tramée contre son cousin Maurocordato, a tourné contre lui-même, puisqu'il a été déposé et qu'il est actuellement amené à Constantinople. Ceux qui s'intéressent pour lui se flattent que, sa déposition n'étant que la suite de l'arrangement qui a été pris pour concilier les intérêts du Grand Visir avec ceux du Kislar-Aga, non seulement on ne le fera pas mourir, mais qu'on se servira même de lui, ou en qualité de Drogman de la Porte, ou en qualité même de conseiller d'Etat, comme l'avait été le Grand Maurocordato, et on ajoute même que le Kislar-Aga, sachant mauvais gré au Grand Visir du tour qu'il avait voulu jouer au Prince Constantin, pense à l'en faire repentir et que cette affare va accélérer sa déposition. Mais, le Grand Visir a montré dans son procédé envers le feu Drogman de la Porte quelle est sa dissimulation, et il ne serait pas impossible que le Prince de Moldavie eût un sort aussi funeste que son frère, et il sera heureux s'il conserve sa vie par le sacrifice de tous ses biens.

Je suis etc.

Signé : *Castellane*.

DCCCXX.

Sciri privitóre la intrarea nouluĭ principe al Țěriĭ-Românescĭ, Michail Cantacuzen, în Constantinopole. Constantinopole Octobre 1741.

(Vol. 109, D.)

Constantinople, Octobre 1741.

. . . .

17 Octobre. — Le nouveau prince de Valachie, Mikel Voda, a fait son entrée à Constantinople et a eu audience du Grand Seigneur. Ce prince n'a rang que de Pacha à deux queues. Il ne dîne pas avec le Grand Visir et ne mange pas même dans la salle du Divan, mais dans l'endroit où l'on donne les Caffetans, et c'est le Drogman de la Porte qui fait les honneurs de la table.

. . . .

DCCCXXI.

Versailles, 14 Novem. 1741.

Afacerile Străine către d. de Castellane, despre schimbările şi numirile principilor ţĕrilor române.

(Vol. 109. D.)

Versailles, le 14 Novembre 1741.

. . . .

Le rétablissement du Prince Michaël Cantacuzène en Valachie et la déposition de Grégorio Gica sont de ces révolutions assez ordinaires à la Cour Ottomane. Celui-ci pourrait bien subir le sort de son malheureux frère.

. . . .

DCCCXXII.

Constantinopole, 24 Novem. 1741.

D. de Castellane către afacerile Străine, despre şederea generaluluĭ Orlick la Bucurescĭ şi în Moldova.

(Vol. 109. D.)

Constantinople, le 24 Novembre 1741.

. . . .

Dans cette visite que me rendit le sieur Draco [1]) j'eus occasion de m'entretenir de Monsieur Orlick. Il m'assura que le Prince de Maurocordato faisait grand cas de lui et aurait été charmé qu'il eût eu la permission de le suivre en Moldavie; mais que la Porte n'avait pas voulu le permettre, et il me prévint même que le nouveau Prince de Valaquie, Michael Voda, quelque bien disposé qu'il parût être extérieurement en faveur du Général Orlick, travaillerait sous main à s'en débarrasser en le faisant passer de Bukurest à Andrinople. J'en ai prévenu les envoyés de Suède, afin qu'ils ne s'endorment pas sur les belles parolles qu'il leur avait données, et je lui rendrai de mon chef auprès des Ministres de la Porte tous les bons offices qui dépendront de moi.

. . . .

---

[1]) Draçocapi est le Kiaïa du nouveau Prince de Moldavie.

DCCCXXIII.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre afacerea generaluluĭ Orlick și despre negociațiunile Prusieĭ cu Turcia prin mijlocirea principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, 13 Decem. 1741.

(Vol. 109, D.)

Constantinople, le 13 Décembre 1741.

. . . .

(*Monsieur Orlick avait promis aux Suèdois son concours contre les Moscovites*).

Monsieur Orlick m'a adressé à moi une autre lettre pour le Grand Visir qui contient une longue énumération de ses services, et se termine à demander le paiement des arrérages de son *Taïn*, une augmentation de ce même *Taïn*, la révocation du commandement par lequel on lui assignait sa demeure à Andrinople et la permission de la fixer à Jassy. Il se réduirait même à résider dans un village mitoyen entre la Valaquie et la Moldavie, si on voulait lui assigner son *Taïn* moitié sur chacune de ces deux provinces. J'ai cru devoir différer d'agir pour cette affaire comme pour celle des Suédois, jusqu'après le départ de Monsieur de Romanzoff. Cependant, ayant eu occasion d'écrire au Prince de Valaquie, Mikel Voda, à l'occasion des prochaines fêtes de Noël, je lui ai recommandé les intérêts de Monsieur Orlick dans les termes les plus pressants et les plus forts.

Il ne me reste qu'à vous entretenir, Monsieur, des liaisons du Roi de Prusse avec la Porte. J'ai eu l'honneur de vous prévenir, en son temps, du projet de commerce qu'avait formé le Sieur d'Osterval. Je ne sais si ce projet a donné occasion au Roi de Prusse d'entrer en liaison avec la Porte pour les affaires politiques; mais il est certain qu'il a destiné un Ministre pour cette Cour. Il s'appelle Monsieur Senvald. Le Roi de Prusse a écrit à ce sujet au Prince de Moldavie, Grégorio Gika. Quoique ce dernier ait été déposé sur ces entrefaites, il a expédié sa réponse au Roi de Prusse par un drogman nommé Marino. Il dit dans cette réponse que Monsieur Senvald ne le trouvera plus en place, mais qu'il va à Constantinople pour continuer d'avoir part à la confiance de la Porte, et qu'ainsi on peut toujours lui adresser Monsieur Senvald, auquel il s'offre de rendre tous les bons offices qui dépendront de lui. Les envoyés de Suède qui tiennent ces particularités du Prince de Moldavie déposé ont imaginé de lier les négociations de ce Ministre du Roi de Prusse avec les leurs, en profitant pour cela de l'article de leur traité avec la Porte, où il est dit qu'on pourra inviter d'autres Puissances à entrer dans cette alliance.

. . . .

DCCCXXIV.

Constantinopole, 16 Ianuar. 1742.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre pensiunea și locul de ședere al generaluluĭ Orlick.

(Vol. III, D)

Constantinople, le 16 Janvier 1742.

. . . .

Je dois vous dire que j'espère faire accorder une petite augmentation de *Taïn* au Sieur Orlick, et la permission d'aller s'établir en Moldavie, comme il le demandait.

. . . .

DCCCXXV.

Constantinopole 23 Aprile 1742.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre dușmănia trămisuluĭ Suedieĭ in contra principeluĭ Mavrocordat și despre purtarea ambasadoruluĭ frances cu familiele princiare din Fanar.

(Vol. III D.)

Constantinople, le 23 Avril 1742.

. . . .

L'envoyé de Suède étant mécontent depuis quelque temps du Prince Maurocordato, qu'il soupçonne d'avoir intercepté les lettres des émissaires que la Suède entretient en Pologne, a entrepris de le perdre. Il sert d'ailleurs en cela les vues de Grégorio Gika qui pense à redevenir prince de Moldavie, et se flatte plus que jamais d'en venir à bout depuis ce changement de Ministère. Monsieur Carlcon a engagé le Kan à lui rendre de bons offices auprès du Grand Visir, et c'est un des chefs des instructions dont le Divan-Effendi est chargé. J'entretiens depuis longtemps une bonne correspondance avec le Prince Gika; mais j'éviterai autant que je pourrai de prendre part ouvertement dans cette affaire, les vicissitudes de ce pays m'engageant à suivre la méthode de M. de Villeneuve qui était de ménager toutes ces familles et de ne prendre parti pour aucune, d'autant mieux qu'il n'y a aucun fonds à faire sur la reconnaissance et la foi de ces Grecs, tel d'entr'eux qu'on aura fait mettre en place étant capable de vendre et trahir le lendemain son bienfaiteur. De sorte qu'il s'agit moins du bien qu'on peut en attendre, que du mal qu'ils peuvent faire et dont il faut tâcher de se garantir en se ménageant avec tous tant qu'ils sont.

. . . .

DCCCXXVI.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre negociaţiunile trămisului tătăresc cu Pórta. Constantinopole, 29 Aprile 1742.

(Vol. III. D.)

Constantinople, le 29 Avril 1742.

. . . .

Le Divan-Effendi du Kan des Tartares sollicitait une conférence avec le Grand Visir . . . . . Il ne put l'obtenir.

. . . .

On lui envoya le Reis-Effendi avec lequel il eut une longue conférence sur cinq points :

. . . .

Le 4e, qu'on le débarrasse du Prince Maurocordato et qu'on mette le Prince Gika à sa place.

. . . .

Le Reis-Effendi le pria de mettre ces points en écrit, ce qu'il fit et bulla ce mémoire de son cachet. Le Reis-Effendi l'ayant présenté au Grand Visir, on répondit au Divan-Effendi que ces points seraient communiqués au Grand Seigneur et, qu'après les ordres du Sultan, on lui donnerait une réponse, ou qu'on entrerait avec lui en conférence, si on avait besoin de quelque plus grand éclaircissement.

. . . .

DCCCXXVII.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre negociaţiunile Suediei şi Prusiei cu Pórta otomană. Constantinople, 7 Iuniŭ 1742.

(Vol. III, D.)

Constantinople, le 7 Juin 1742.

. . . .

Deux Polonais arrivés ici depuis quelques jours ont dit à quelques personnes qu'il devait venir ici dans peu un émissaire de Pologne, appelé M. Benoit.

Je dois vous dire, à ce propos, que le Prince de Moldavie badina de ce que je lui dis que la Porte était ulcérée contre les Polonais et pouvait bien avoir la tentation de leur chercher noise. Il dit que les discussions que la Porte pouvait avoir avec cette nation étaient des minuties et ne serviraient que de prétexte à l'envoi des émmissaires qu'on ne manquerait pas d'envoyer, s'il s'agissait de faire concourir la Porte à quelque confédération, ajoutant que, lorsqu'il était en place, il était entré dans une intrigue de cette espèce qui avait échoué. C'est apparemment pour la renouer que M. Benoit viendra ici.

Enfin, l'envoyé de Suède a eu quelque avis qu'il était venu en Moldavie un Ministre du Roi de Prusse. Cela n'est pas impossible, suivant ce que vous me faites l'hon-

neur de m'écrire. Mais, je dois vous informer qu'il est certain que M. Sevald, qui était venu la première fois en Moldavie de la part de ce prince, avait communiqué avec ses lettres de créance un projet d'alliance avec la Porte. L'envoyé de Suède a vu et ces lettres et ce projet entre les mains du Prince de Moldavie. Je ne sais pas à présent si le Ministre qui viendra aura d'autres instructions, mais il est bon que vous sachiez celles qu'avait son prédécesseur, pour juger par là de la sincérité de la Cour de Berlin, au cas qu'elle vous ait insinué le contraire.

M. Orlick est mort, et le Prince de Moldavie actuel a eu ordre d'envoyer tous ses papiers à la Porte. Il meurt si pauvre que le Prince de Moldavie l'a fait enterrer à ses dépens.

Signé: *Castellane.*

DCCCXXVIII.

Constantinopole, 14 Iuniŭ 1742.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre conversațiunile cu Grigore Ghika, fostul domn al Moldoveĭ.

(Vol. 112. D.)

Constantinople, le 14 Juin 1742.

. . . .

Le 6 de ce mois, j'eus une entrevue avec le Prince de Moldavie *déposé*. Vous en verrez le détail dans ma dépêche du 7 de ce mois.[1]) En voici l'essentiel.

. . . .

Le Prince de Moldavie entre dans des détails très-longs sur la situation générale de la Turquie.

. . . .

Un entretien du Prince de Moldavie déposé avec le Sieur Peysonnel, Drogman français, se trouve relaté dans une lettre de M. de Castellane, du 6 Juillet 1742. — Rien dans ce document n'intéresse la Roumanie.

---

[1]) Voir page 569, doc. DCCCXXVII.

DCCCXXIX.

Estras dintr'un document alăturat pe lângă scrisórea d-luĭ de Castellane și privitor la rolul ce ar fi trebuit sĕ aibă generalul Orlick. 16 August 1742.

(Vol. 113, D.)

16 Août 1742.

. . . .

Il y a en Valachie ou Moldavie un chef des Cosaques, nommé je crois d'Orlick, qu'on devrait envoyer au Kan de Crimée soit que cette nouvelle, venue de Varsovie, soit vraie ou non; [1]) si elle est vraie, pour soutenir la révolte des Cosaques et si elle n'est pas vraie, pour ranimer ce peuple qui est très-mécontent de l'esclavage où il gémit par l'oppression des Russes, et à qui il ne manque que quelques secours pour réveiller dans ce peuple anciennement fort libre, le désir de recouvrer les privilèges dont-on l'a privé.

. . . .

DCCCXXX.

Memoriŭ făcut din cele comunicate ambasadoruluĭ frances de principele Moldoveĭ asupra negociaţiunilor turco-pruso-polone. (August) 1742.

(Vol. 113, D).

1742.

En 1736, la Porte ayant fait un manifeste en forme de lettre, adressé à tous les Potentats de l'Europe sur l'injustice de la guerre que les Moscovites lui avaient déclaré, les Ministres de Suède se chargèrent de faire parvenir au feu Roi de Prusse celle qui était destinée pour lui. Ce Prince laissa cette lettre sans réponse.

En 1738, on eut moyen de faire écrire à un des principaux officiers du Roi de Prusse, pour savoir si cette lettre de la Porte était parvenue à son maître, mais on n'eut encore aucune réponse.

En 1740, le Roi de Prusse avait envoyé un officier nommé Sadler en secret, pour traiter du rachat des esclaves, pour ses troupes. Cet officier fut retenu quelque temps à Bender et mis en liberté sur les instances du Marquis de Villeneuve. On réitéra, par le retour de cet officier la demande qui avait déjà été faite, si la lettre de 1736 était parvenue au Roi de Prusse. Ce Prince étant mort sur ces entrefaites, son fils, aujourd'hui régnant, répondit en termes fort polis qu'il n'avait aucune connaissance de la lettre écrite au Roi son père, ajoutant que, si la Porte y avait proposé quelque chose qui exigeât

---

[1]) Que les Cosaques de l'Ukraine se sont révoltés pour recouvrer leur ancienne liberté.

une réponse, elle n'avait qu'à s'expliquer de nouveau et qu'il serait charmé de correspondre à sa confiance. Cette réponse fut faite au Prince de Moldavie, à qui on donnait le titre de *Celsissime Princeps.*

Cette lettre ayant été communiquée à la Porte dans le temps qu'elle était agitée de deux autres négociations, l'une concernant la confédération des Polonais que le Colonel Goroupski était venu ébaucher à Constantinople, l'autre touchant une portion de l'Ukraine polonaise qu'on accuse les Turcs et les Moscovites de s'être partagée au préjudice de la République, la Porte chargea le Prince de Moldavie de ne rien négliger pour entrer en liaison avec le Roi de Prusse, et l'autorisa à faire tout ce qui serait praticable pour établir avec ce souverain la plus étroite correspondance.

Le Prince de Moldavie se servit, pour cela, de Monsieur Sevaldt, Prussien de nation, qui était, en qualité d'adjudant auprès du Roi de Prusse, dans la vue d'être employé à cette négociation. Le Roi de Pologne le fit arrêter à son retour sur la connaissance qu'il avait eu du sujet de son voyage, et trouva le moyen de se faire mettre en liberté, ayant prétexté qu'étant Prussien, il était allé dans sa patrie pour régler quelques affaires de famille. Etant de retour auprès du Palatin de Kiovie, il envoya une lettre du Roi de Prusse conçue dans des termes fort généraux, mais il écrivit au Prince de Moldavie qu'il avait été chargé de faire verbalement des propositions importantes. Ces propositions étaient, entr'autres, une alliance offensive et défensive avec la Porte. Il demandait la permission de recruter dans la Moldavie, et la fourniture même d'un certain nombre de troupes, s'informant si elles seraient fournies armées ou sans armes, et ce qu'on exigerait de lui pour ce secours. Il fut répondu au Sieur Sevaldt par le canal du nommé Marinoussino, expédié à cet effet en Pologne, qu'avant que de pousser plus loin cette négociation, il fallait qu'il se fît autoriser par quelque lettre de créance. Depuis ce temps-là, cette affaire est tombée, Monsieur Sevaldt, intimidé par son emprisonnement, ayant appréhendé, apparemment, de se compromettre en continuant de se mêler de cette négociation, ce qui aura suspendu également celle que le Seigneur d'Osterval avait entamée pour un traité de commerce avec la Porte. La négociation qui concernait la confédération des Polonais a échoué une première fois par l'imprudence du Colonel Goroski et une seconde par l'avarice du Comte Potoki, Palatin de Kiovie, qui, après avoir consumé 40 mille écus que le Prince de Moldavie lui avait fait tenir par ordre de la Porte, s'est enfin laissé gagner par les avantages que lui a faits le Roi de Pologne. Il ne reste que la négociation qui concerne les limites des frontières. La République prétend, comme on a dit, que cette portion de l'Ukraine que les Turcs et les Moscovites se sont partagés dans le coude que forme le Boristhène depuis son embouchure jusqu'au retour que ce fleuve fait vers l'occident, est un pays appartenant à la République, et que les deux Puissances co-partageantes ont bâti sur un faux principe en reculant les frontières de Pologne jusques à certains promontoires d'où ils ont commencé leur partage.

La Porte a fait écrire par le Prince de Moldavie au Sieur Paul Benoit, Français de nation, secrétaire du Palatin de Kiovie et instigateur de la Couronne de Pologne, pour lui insinuer que le Palatin devait s'adresser à la Porte pour avoir une copie de cet acte de partage. Cette démarche a été faite, mais elle n'avait été suggérée par le dernier Grand Visir que pour se donner le plaisir d'une sanglante réplique que ce premier Ministre a faite au Palatin de Kiovie, en lui témoignant qu'il était surpris qu'il eût recours à la Porte pour avoir cet acte de partage, qu'il était bien plus naturel qu'il s'adressât à la Moscovie qui, certainement, ne lui refuserait pas cet éclaircissement, attendu la bonne correspondance qui était entre ces deux Cours et dont la Porte avait fait la triste expérience par le passage que la Pologne avait accordé aux Moscovites sur les terres de la République. Cette lettre du Grand Visir, ayant donné occasion à une réponse fort haute de la part du Palatin de Kiovie, a suspendu pour quelque temps l'envoi à Constantinople du Sieur Benoit, qui est destiné d'y venir en qualité d'internonce. Le Secrétaire croit que la mission de cet envoyé n'a pour objet jusqu'à présent que cette

difficulté des limites, et c'est apparemment de cette discussion que Saïd-Pacha a voulu parler quand il a dit à Paris que la Porte pourrait bien avoir des démêlés avec la Pologne.

DCCCXXXI.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre acţiunea diplomatică a luĭ Grigore Ghika pentru a-şĭ recăpĕta tronul. Constantinopole 16 August 1742.

(Vol. 113, D.)

Constantinople, le 16 Août 1742.

. . . .

Le Prince de Moldavie, Grégorio Gika, paraît avoir perdu l'espérance d'être rétabli dans sa principauté, depuis l'acte de confirmation que le Grand Visir a fait expédier en faveur des Princes Michel et Constantin. On dit cependant sourdement que ce n'est ici qu'un jeu joué, et que les Ministres de la Porte ont mis en œuvre cette dernière ressource pour exiger de ces deux Princes des sommes importantes, par lesquelles ils leur ont fait acheter cette confirmation, et que, dans quelques mois, on verra un nouveau changement dans ces Principautés. On ajoute que le Prince Gika, pour mieux cacher son jeu, a affecté de congédier tout son domestique, s'étant réduit à l'état d'un simple particulier, mais que ce n'est que pour endormir ses compétiteurs et leur inspirer une securité dont il saura profiter.

Je n'entre dans ce détail que pour vous informer que le Secrétaire de ce Prince vint, le 14 de ce mois, demander un passeport pour aller en Pologne, et de là, peut-être en Prusse, il dit que le Prince, congédiant son domestique, ou feignant de le congédier, lui avait laissé l'alternative, ou de vivre dans une maison séparée, ou d'aller s'acquitter d'une commission en Pologne, pour passer de là en Prusse. Le sieur Peysonnel ayant pris de là occasion de lui faire diverses questions, en tira les particularités que vous trouverez déduites dans le mémoire ci-joint. Comme ce secrétaire parut souhaiter avoir ce passeport avant que d'aller à Belgrade auprès de l'envoyé de Suède, et qu'il dit en avoir besoin, de peur que le Prince Constantin ne l'arretât ou ne mît quelque obstacle à sa route, j'ai soupçonné que l'envoyé de Suède qui alla incognito, il y a quelques jours, chez le Prince de Moldavie, pourrait bien avoir imaginé de se servir de ce secrétaire pour mieux cacher l'expédition qu'il fera probablement à sa Cour, en conséquence de la dernière conférence qu'il a eue avec le Grand Visir et, peut-être aussi, veut-il se servir de ce secrétaire pour réaliser par des intrigues auprès du Palatin de Kiovie et du Roi de Prusse ce plan que Monsieur Carlcon dit avoir communiqué et fait approuver au Grand Visir et porter la Prusse et la Pologne à déclarer la guerre à la Moscovie, pour le rétablissement du Czar Jean. Mais ce ne sont encore ici que des conjectures. Si quelque chose pouvait les autoriser, c'est que Monsieur Carlcon, en me faisant part de sa conférence avec le Grand Visir, ne m'a pas dit qu'il dût expédier à sa Cour et il serait assez naturel de soupçonner quelque intrigue dans cette expédition, s'il m'en aisait un mystère.

Je suis etc.

Signé: *Castellane.*

DCCCXXXII.

Constantinopole 17 August 1742

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre rolul jucat de secretarul principeluĭ Grigore Ghika.

(Vol. 13. D.)

P. S. du 17 Août.

. . . .

Le secrétaire du Prince de Moldavie a dîné chez moi. Il part lundi prochain. Il paraît, par les discours qu'il a tenus, qu'il n'a pensé d'aller en Pologne que pour éviter de s'attacher au service des autres Princes, compétiteurs de Grégoire Gika, et lui donner des preuves de son attachement et de sa fidélité. Mais, il est vrai aussi que M. Carlcon a cru pouvoir se servir de lui, pour le plan dont j'ai eu l'honneur de vous parler et dont il lui a fait confidence. Ce plan aboutirait à faire faire une diversion par les Prussiens et les Polonais contre la Moscovie, en faveur de la Suède, afin que cette dernière Puissance obtînt du moins une paix avantageuse. Mais, le Prince Gika disait ce matin au Sieur Peyssonnel qu'il s'en fallait bien que les Turcs souhaitassent que les Suédois fissent une paix dont ils eussent lieu d'être satisfaits, et que, si cette paix était absolument nécessaire à la Suède, ils souhaiteraient qu'elle fût forcée de la faire sur le pied de celle de Neustadt, attendu qu'alors ce serait bien moins une paix qu'un armistice et que c'était ce que les Turcs voudraient, parceque, si la peste qui désole la Perse mettait Thamas Koni-Kaul dans l'obligation de s'accommoder avec ces gens-cy, le ministère ottoman, piqué contre les Moscovites, ne serait pas éloigné de se liguer avec les Polonais contre eux, ayant ajouté qu'il savait que cette matière était actuellement en délibération.

Le Prince Constantin de Moldavie m'a écrit du 22 Juillet que, depuis quelques semaines, il était informé que la République de Pologne devait envoyer un Ministre à la Porte, qui partirait dans le dit mois de Juillet, mais qu'il ignorait le motif de cette ambassade.

DCCCXXXIII.

24 Septem. 1742.

Estras dintr'un memoriŭ făcut după scrisorile luĭ Ventura, consulul Francia în Crimeia.

(Vol. 113, D.)

24 Septembre, 1742.

Il résulte des lettres écrites à M. le Comte de Castellane par le Seigneur Venture, consul de France en Crimée, datées de Batchesaray des 10, 15 et 17 7-bre 1742, que:

1° . . . .

5⁰ Le Prince de Moldavie continue à faire travailler sans relâche aux réparations d'Oczakow dont il a été chargé par la Porte.

. . . .

DCCCXXXIV.

Estras dintr'un memoriŭ privitor la diferitele întrebărĭ și rĕspunsurĭ asupra politiceĭ și diplomațieĭ Statelor vecine cu Pórta. 16 Octobr. 1742.

(Vol. 113, D.)

D.—L'ambassadeur d'Angleterre a demandé l'agrément de la Sublime Porte pour faire un voyage dans sa patrie, et laisser en sa place un Ministre subalterne pour gérer en son absence les affaires de sa nation.

R.— . . . .

Au sujet de l'alliance des Moscovites avec Scha-Nadir, tout le monde sait qu'ils avaient fait entre eux un accord par lequel Scha-Nadir s'engageait, au retour des Indes, d'attaquer les Provinces d'Asie de ce glorieux Empire, dans le même temps que les Russes attaqueraient le Sultan du côté de la Tartarie, de la Moldavie et du Budziak, et que la guerre de Suède avec la Moscovie est la seule chose qui ait rompu leurs pernicieuses mesures. Les Persans, aussi bien que les Moscovites, sont gens sans foi, capables des plus odieuses infractions et qui n'ont d'autre but que de ruiner, s'ils le pouvaient, ce glorieux Empire; la Czarine, dans la fausse idée qu'après sa destruction elle pourrait être appelée à l'Empire des Grecs, qui suivent la même religion que les Russes; et les Persans, dans l'idée de rétablir le Kalifat de leur côté, comme il était à Bagdad du temps des Abassides. L'un et l'autre ne sont tenus en respect que par la grande puissance des Sultans.

. . . .

DCCCXXXV.

Constantinopole, 3 Februar. 1743.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre supĕrarea trămisuluĭ Suedieĭ în contra luĭ Constantin Mavrocordat, domnul Moldoveĭ.

(Vol. 114, D.)

Constantinople, le 3 Février 1743.

. . . .

Le secrétaire du Prince Grégoire Gika est mort à Jassy où il était retourné de Pologne, pour porter plus sûrement le premier paquet que M. Carlcon a reçu. Cet envoyé est outré contre le Prince Constantin de ce qu'il a négligé de lui renvoyer les papiers que ce secrétaire doit avoir laissés et de lui rendre compte de ses effets, attendu que, non-seulement il l'avait recommandé au Prince Constantin comme son homme de confiance, mais il le lui avait fait recommander encore par les lettres les plus fortes du Grand Visir et du Kiaïa, sur le fondement desquelles l'envoyé de Suède n'a pensé à rien moins qu'à faire déposer le Prince Constantin pour faire remettre le Prince Grégoire Gika en place. Toute la difficulté est, à ce qu'il dit, que le Prince Grégoire veut avoir la Principauté de Valaquie, et qu'on appréhende que, si sur les plaintes de l'envoyé de Suède, on déposait le Prince Constantin, on ne lui donnât pour successeur le Prince Grégoire qui serait obligé, en ce cas, de se contenter de la Principauté de Moldavie que l'on dit être entièrement ruinée.

Je suis etc.

Signé : *Castellane.*

DCCCXXXVI.

Constantinopole, 22 Marte 1743.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre destăĭnuirile comunicate Porțeĭ de ambasada francesă cu privire la mersul diplomațieĭ rusescĭ.

(Vol. 114, D.)

Constantinople, le 22 Mars 1743.

. . . .

Cependant, je n'ai pas désapprouvé ce que le Seigneur de Laria avait répondu au Reis-Effendi, qu'il devait se rappeler l'indécence avec laquelle les Ministres de Russie à Constantinople et les ambassadeurs qui concouraient à leurs vues, avaient trompé la Porte lors du siége d'Azoff, et qu'il était imprudent, quand on voyait des voisins puissants en armes, de ne pas les prendre soi-même, pour sa propre défense et se précautionner contre tout sinistre événement. Le Reys-Effendi a répondu qu'on ne s'endormait point à cet égard, et, effectivement, il y a plusieurs jours qu'on expédie de tous côtés des commandements, et les Kapikiaïas du Prince de Moldavie que le Sieur de Laria a vus le même jour lui ont dit que la Porte, inquiète de la manœuvre des Moscovites, avait ordonné au Prince de Moldavie de faire faire des amas de grain sur le Danube.

. . . .

DCCCXXXVII.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre scirile europene sosite la Constantinopole din Moldova.

Constantinopole, 9 August 1743.

(Vol. 114. D.)

Constantinople, le 9 Août 1743.

. . . .

Des manuscrits venus par la voie de Moldavie, après avoir exagéré les avantages des Anglais et supposé que dans cette action *(bataille livrée sur le Mein, le 27 Juin)* nous avions perdu 15 mille hommes, annonçaient qu'on ne tarderait pas d'apprendre la conclusion de la paix particulière de l'Empereur avec la Reine de Hongrie. Ceci était inséré avec affectation dans deux manuscrits de différentes dates, ce que j'attribue à la malice d'un secrétaire du Prince de Moldavie qui est extrêmement autrichien et ennemi des Français. On a eu lieu d'en juger par quelques lettres de sa façon écrites en latin, qui ont été vues entre les mains du Sieur Draco. Les lettres de Valachie, que nous avons vues depuis, ne nous donnent pas la gloire d'avoir remporté le champ de bataille, mais disent que la perte a été à peu près égale et la font monter jusqu'à 8,000 hommes du côté des Français et 7,000 du côté des Anglais.

. . . .

DCCCXXXVIII.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre purtarea Tătarilor față cu Pórta.

Constantinopole, 10 Novem. 1743.

(Vol. 114, D.)

Constantinople, le 10 Novembre 1743.

. . . .

Les Tartares, intimidés par les fréquentes dépositions de leurs Kans, sont aujourd'hui aussi dépendants de la Porte que de simples Pachas, ou des Vayvodes de Valaquie ou de Moldavie. — Les égards de la Porte envers la Moscovie ont été jusqu'à obliger le Kan des Tartares à déposer le Séraskier du Kouban sur les plaintes de la Cour de Pétersbourg, et l'aveugle obéissance du Kan a été jusqu'à se soumettre à cet ordre.

. . . .

DCCCXXXIX.

Constantinopole 6 Febr. 1744.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre cele spuse de Grigore Ghica trămisuluĭ ambasadeĭ francese, Peyssonnel.

(Vol. 114. D).

Constantinople, le 6 Février 1744.

. . . .

Le Prince Grégoire de Moldavie, chez qui le Sieur Peyssonnel a été aujourd'hui, l'a assuré que le Kiaïa d'Ahmet-Pacha n'était pas arrivé, mais sur les lettres d'Ahmet-Pacha, on avait de grandes espérances de parvenir bientôt à faire la paix. Il n'y a pas encore d'armistice, comme on l'avait dit; mais, il est vrai que Thomas-Kouli-Kan, en se retirant d'Altnur-Sou, a abandonné les magasins qu'il avait formés à Kirkiout et même 12 pièces de canon. Ahmet-Pacha a assuré la Porte que Thomas-Kouli-Kan se retirait dans ses Etats; mais la Porte ne s'y fie pas.

. . . .

Ce sont les discours que le Prince Grégoire a tenus aujourd'hui au Sieur Peyssonnel, à qui il a voulu donner à entendre que les Turcs étaient fort ulcérés contre les Moscovites; que Thomas-Kouli-Kam se reprochait lui-même de n'avoir jusqu'à présent employé ses armes victorieuses que contre ses frères, au lieu de les porter contre les Chrétiens, d'où il a voulu conclure que la conquête d'Astrakan pourra bien le tenter, ajoutant même que le choix que la Porte venait de faire d'un Prince aussi hardi et entreprenant que le nouveau Kan de Crimée, entraînerait des brouilleries entre la Porte et la Cour de Pétersbourg. Je doute que le Prince Grégoire pense sérieusement tout ceci, et je crois plutôt qu'il répétait le langage que M. Lenclere et M. de Wimiakoff ont intérêt d'accréditer, ayant lieu de croire qu'il penche assez pour la Cour de Vienne par la démarche qu'il a faite de mettre parmi les jeunes de langues d'Allemagne le fils aîné du feu drogman de la Porte son frère, quelque peine qu'il dût se faire de voir cet enfant dans le palais et à la table même de celui qui a été l'occasion du supplice de son père.

. . . .

DCCCXL.

Constantinopole, 7 Maiŭ 1744.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre sosirea luĭ Mirovicĭ în Constantinopole și despre călĕtoria Țarineĭ la Moscova.

(Vol. 115, D.)

Constantinople, le 7 Mai 1744.

. . . .

Le Sieur Mirovitz que vous savez, Monsieur, avoir été longtemps auprès du Kan de Crimée et qui est actuellement en Moldavie jouissant d'une partie du *Taïn* accordé au feu M. Orlick, est venu depuis quelques jours à Constantinople. Je crois que c'est à l'occasion de quelques différends qu'il a eus avec le nouveau Prince de Moldavie. Il assure,

suivant des relations qu'il dit avoir en Pologne que l'objet du voyage de la Czarine à Moscou et la marche des troupes moscovites vers Kiovie est l'éxécution d'un projet qu'on a formé de bâtir une forteresse dans ce terrain même, qui a été attribué aux Moscovites entre le territoire d'Oczakou et le Boristhène, par le traité de Belgrade.

. . . .

DCCCXLI.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre informaţiunile diplomatice şi politice ale Domnilor ţĕrilor române. Constantinopole, 20 Octobr. 1744.

(Vol. 115, D.)

Constantinople, le 20 Octobre 1744.

. . . .

Toutes ces circonstances peuvent d'avance vous faire prévoir de quel oeil seront reçue par le Ministère Ottoman les insinuations que je lui ai faites par votre ordre. Ce Ministère est très-instruit des affaires de l'Europe. Les Princes de Valaquie et de Moldavie se font un mérite de l'activité avec laquelle ils l'en informent.

. . . .

DCCCXLII.

D. de Castellane către Afacerile Străine despre operaţiunile militare ale Turcilor. Constantinopole, 6 Maiŭ 1745.

(Vol. 116, D.)

Constantinople, le 6 Mai 1745.

. . . .

En suivant ce plan, on reprit Nissa, on fit lever le siège de Widdin, on chassa les Allemends de la Valachie et on les battit en Bosnie (1737?)

. . . .

DCCCXLIII.

Constanti-nopole, 1 Iuliŭ 1745.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre misiunea luĭ Said-Selami în Țéra-Românéscă, Moldova și Crimeia.

(Vol. 116, D)

Constantinople, le 1 Juillet 1745.

. . . .

Saïd-Selami part demain pour la Crimée. Sa commission est de passer en Valachie et en Moldavie pour y exiger des sommes importantes que les Princes Constantin et Jean Maurocordato ont promises, pour obtenir leur confirmation dans ces principautés. Cet argent est destiné au Kan des Tartares, à qui le Grand Seigneur envoie aussi une confirmation dans sa dignité, car la Porte affecte de mettre ces Sultans tartares sur le pied des Pachas. Saïd a ordre de lui faire des reproches sur l'alarme qu'il avait prise et donnée trop légèrement à la Porte touchant les mouvements des Moscovites sur les frontières, et de lui recommander d'être plus réservé et plus circonspect pour les nouvelles qu'il donnera à l'avenir. Cette anecdote mérite quelque attention.

. . . .

DCCCXLIV.

Constanti-nopole, 23 Iuliŭ 1745.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre reînceperea negociaţiunilor turco-prusiane.

(Vol. 116, D.)

Constantinople, le 23 Juillet 1745.

. . . .

Le Bailly de Mayo m'a dit qu'il avait enfin la permission de me faire part des difficultés de ce qui concerne la négociation de la Porte avec le Roi de la Prusse; pour abréger bien des détails, vous pouvez lire à ce sujet, Monsieur, ce que renferme un mémoire joint à ma dépêche du 16 Août 1742, concernant une négociation que la Cour de Berlin avait entamée avec la Porte et pour laquelle elle avait envoyé un officier appelé Sevald qui, s'étant arrêté auprès du Palatin de Kiovie, envoya de là une lettre du Roi de Prusse en termes généraux, mais relative à des propositions qu'il était chargé de faire, et qu'il confia au Prince de Moldavie, concernant une alliance offensive et défensive avec la Cour de Berlin et la permission au Roi de Prusse de faire des recrues en Moldavie. Cette lettre resta sans réponse, parce que le Prince de Moldavie ayant écrit, d'ordre de la Porte, à M. Sevald que, pour entamer une pareille négociation, il fallait qu'il se fît autoriser par des pleins pouvoirs du Roi de Prusse, cet officier, qui avait déjà été arrêté en Pologne, ne trouva pas à propos de se compromettre une seconde fois en cette intrigue; sur quoi, le Prince de Moldavie, Grégoire Gika ayant été déposé, cette affaire a été depuis entièrement perdue jusqu'à présent que, pour la renouer, on a recherché cette lettre du Roi de Prusse, et même on rapporte des relations antérieures

que la Porte avait eues avec son père; et, en reprenant le fil de cette correspondance, le Comte de Bonneval a été chargé d'écrire au Comte de Podwitz une lettre dont le Bailly m'a remis la minute qui est sans date, mais que cet envoyé assure avoir été envoyée il y a 25 jours.

. . . .

DCCCXLV.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre continuarea negociațiunilor turco-prusiane.

Constantinopole 16 Dec. 1745.

(Vol. 116, D.)

Constantinople, le 16 Décembre 1745.

. . . .

S'il est possible d'engager ces gens-ci à quelque chose de mieux, après les efforts qui ont été faits auprès d'eux, je n'y vois d'autres moyens que d'envoyer ici, suivant le plan du Comte de Bonneval, quelque émissaire, ou public, ou secret, de la part du Roi de Prusse qui, en traitant cette alliance pour laquelle les Turcs témoignent tant d'empressement, leur fasse comprendre, par l'exemple de la Suède, l'inutilité de ce traité, ce qui ne devrait aboutir qu'à des subsides pécuniaires; et ce négociateur, sans choquer la ferme résolution où il paraît être de ne pas rompre avec la Cour de Vienne, pourra peut-être former quelqu'autre plan tendant à secourir indirectement le Roi de Prusse, par des troupes auxiliaires tirés, ou de la Tartarie, ou des principautés de Valachie et de Moldavie.

Je n'ose, quant à moi, insister sur ces idées sans des instructions plus précises de votre part, car peut-être que les subsides pécuniaires ne seront pas si indifférents au Roi de Prusse que je l'imagine, et quant aux troupes auxiliaires, il n'y a que la Cour de Berlin qui puisse former un plan, suivant la connaissance qu'elle a de la situation de ses pays et de ceux de ses voisins.

. . . .

DCCCXLVI.

Constantinopole, 20 Febr. 1747.

D. de Castellane către Afacerile Străine, despre cestiunea misionarilor catolicì din Bulgaria și din Moldova.

(Vol. 118, D.)

Constantinople, le 20 Février 1747.

(*Le Pape ayant demandé au Roi de France un firman en faveur de l'Evêque de Bulgarie résidant à Philippopoly et l'établissement d'un Consul français dans cette ville, Monsieur de Maurepas a demandé de renseignements précis à Monsieur de Castellane*).

. . . .

J'ai répondu à Monsieur le Comte de Maurepas par trois lettres qui expliquent dans un grand détail, non seulement ce qui concerne cette mission de Bulgarie, mais encore celle de Moldavie et les persécutions qui s'exercent actuellement contre les Catholiques, tant à Damas qu'à Constantinople. Ces lettres m'ont paru si étendues que je n'ai osé par discrétion, vous en envoyer des copies. M'étant aperçu, dans le cours de ma correspondance et celle même de mon prédécesseur qu'il a été souvent insinué que c'était plutôt au bureau de Monsieur le Comte de Maurepas qu'à celui des Affaires Etrangères qu'il fallait adresser les détails concernant les affaires de la Religion dans le Levant, et qu'il suffisait d'en donner une idée courte et précise au Ministère des affaires Etrangères. Si vous jugez à propos, Monsieur, que je change cette méthode, je serai exact à vous écrire sur ces matières dans un aussi grand détail qu'à Monsieur le Comte de Maurepas, comme je l'ai fait assez souvent dans des cas d'une certaine importance, et en attendant de savoir vos intentions à ce sujet, voici, Monsieur, en peu de mots, le résultat de ce que j'ai écrit en dernier lieu:

Dans le temps que Sa Sainteté a recouru à la protection du Roi pour les Missionaires de la Bulgarie, ceux qui se trouvent établis dans la Moldavie ont renouvelé les instances qu'ils avaient faites à ce sujet au commencement de l'ambassade de Monsieur de Villeneuve, et qui avaient été alors fortement appuyées par le Cardinal de Polignac. Il est sans exemple que la protection que le Roi donne, dans le Levant, à la Religion et aux Missionnaires, se soit étendue jusques dans ces provinces. Mes prédécesseurs ignoraient ce que j'ai approfondi en cette occasion, que les Missionnaires Latins de l'ordre des Mineurs conventuels de St. François étaient établis en Moldavie sous la protection du Roi et de la République de Pologne qui a obtenu en leur faveur divers commandements, fondés sur les traités mêmes de cette Puissance avec la Porte. J'ai envoyé à la Cour la copie de ces commandements. Les Missionnaires latins établis en Bulgarie s'y maintenaient dans le principe par le crédit ou, si l'on veut, par la protection de la République de Raguse, parce que cette province était alors remplie de Ragusois qui y faisaient un commerce très-considérable et y avaient nombre d'églises, comme on peut voir en détail par la relation d'un missionnaire, transcrite dans le second tome des antiquités de Bandouri. Aujourd'hui ces églises sont détruites: cette nation ragusoise est réduite à deux familles de négociants établis à Sophie, et les guerres des Turcs contre les Allemands ont rendu les missionnaires latins si suspects à l'Empire Ottoman que Yeghen Pacha, passant à Andrinople en 1738, débuta sa campagne en faisant couper la tête de gaieté de cœur à deux prêtres de la congrégatian de la *Propaganda fide*, ce qui jeta

dans ces quartiers une telle terreur que les ambassadeurs de Raguse, qui étaient ici en 1744, me protestèrent que leur République, dans l'état de faiblesse où elle se trouvait, non seulement ne pourrait pas faire valoir aujourd'hui les titres qu'elle peut avoir pour la protection de la Religion catholique, dans cette province, mais qu'elle devait même éviter avec grand soin de s'ingérer dans de pareilles affaires, par la crainte de se compromettre avec les Turcs.

Dans ces circonstances, il m'a paru, Monsieur, que cette affaire était en elle-même fort délicate, et qu'avant que d'agir ici suivant les intentions de le Cour de Rome, il était nécessaire que la Cour m'eût expliqué sa façon de penser sur les deux propositions suivantes :

1°. Comme il y a dans les îles de l'Archipel et dans plusieurs autres endroits de l'Empire ottoman, des églises où les catholiques sont maintenus dans le libre exercice de la Religion, en vertu des traités et capitulations que les Empereurs ottomans ont faits avec les Vénitiens, les Génois et autres Puissances sur lesquelles ils ont fait ces conquètes, Le Roi, qui en qualité de protecteur reconnu par la Porte de la Religion catholique dans les Etats du Grand Seigneur, veille à l'exécution de ces traités, quoique passés avec des Puisances étrangères, le Roi, dis je, est-il dans l'intention de soutenir également qu'il peut faire valoir en son nom, au profit des missionnaires de Moldavie et de Bulgarie, les divers traités et capitulations que la République de Pologne et celle de Raguse ont conclu avec la Porte, ou les commandements qu'elles peuvent avoir obtenus en faveur de la Religion? Cette façon d'envisager la protection du Roi pour l'étendre dans des provinces où on n'en a pas encore ressenti les effets, est noble en elle-même et digne du zèle de Sa Majesté; mais je doute qu'Elle se détermine à prendre la chose sur ce ton par l'obligation où Elle se mettrait de le soutenir dans le cas où la Porte ne voudrait pas admettre ce principe.

2°. En supposant donc que le Roi puisse donner cette étendue à sa qualité de Protecteur de la religion, il reste à examiner si cela lui convient. On sent la difficulté à l'égard des Missionnaires de la Moldavie. Le Roi appréhendera peut-être de se compromettre avec un prince ami, aujourd'hui son alié en s'ingérant de protéger des Missionaires qui se sont maintenus ci-devant en Moldavie, avec l'appui de la République de Pologne et en conséquence de ses traités avec la Porte. La même difficulté ne se rencontre pas de la part de la République de Raguse qui, certainement, ne trouvera pas à dire qu'on fasse valoir les titres qu'elle peut avoir en faveur de la Religion; mais si, en relevant ces titres, nous ne courrons pas risque de nous compromettre avec les Ragusais, je ne sais si nous ne les compromettrons pas eux-mêmes avec la Porte, qui pourra leur savoir mauvais gré de ce que nous tenterons eu faveur de catholiques des frontières, gens que les Grecs ne manquent pas de représenter à la Porte avec les plus noires couleurs, comme les espions de Cour de Vienne.

Voilà, Monsieur, le précis de ce que j'ai écrit sur cette matière. J'ai envoyé d'ailleurs des détails sur la persécution que les Grecs catholiques ont éprouvée à Damas et que les Arméniens éprouvent actuellement à Constantinople. J'y ajouterai les réflexions suivantes :

Premièrement, il paraît que le Ministère ottoman sera peu disposé à favoriser l'extension de la protection du Roi dans les provinces de Moldavie et de Bulgarie, dans un temps qu'il a fait les plus violentes défenses dans cette capitale aux Arméniens catholiques de fréquenter les églises franques, et qu'il ferme les yeux au refus que fait le patriarche des Arméniens de laisser marier ceux qui ne signent pas auparavant le formulaire hérétique et de faire enterrer les morts qui n'ont pas reçu les sacrements d'un prêtre hérétique, nouveau genre de persécution dont ce patriarche a pris le modèle je ne sais où, et dont il se sert si eficacement que l'archevêque de Carthage m'a avoué que

les catholiques les plus zéles y succombent, et qu'on est à la veille de voir retomber dans l'hérésie une nation catholique dont les missionnaires faisaient monter le nombre à 4000.

. . . .

DCCCXLVII.

17 Maiŭ 1747 D. des Alleurs, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, către Afacerile Străine, despre călĕtoria sa prin Polonia.

(Vol. 118, D.)

Varsovie, le 17 Mai 1747.

Monsieur des Alleurs, fils de l'ancien ambassadeur français à Constantinople, est appelé à cette ambassade. Il se rend à Péra par voie de terre, et écrit de Varsovie à la date du 17 Mai 1747, au Ministère des Aff. Etrangères :

. . . .

Monsieurs de Castera doit avoir eu l'honneur de vous mander, Monsieur, que je lui ai expédié de Breslau une estaffette avec une lettre pour le pacha de Choczin, qu'il a eu la bonté de lui faire passer, par laquelle j'informe ce pacha du temps, à peu près, de mon arrivée dans cette première ville frontière, afin qu'il puisse en instruire la Porte, et en recevoir des ordres pour me procurer les moyens et les facilités de me rendre à Constantinople, où j'arriverai le plus promptement qu'il me sera possible, pour éviter l'excessive dépense, les chaleurs et me mettre plus à portée d'exécuter les ordres du Roi.

. . . .

DCCCXLVIII.

Maiŭ 1747. Estras din memoriul făcut de d. de Castellane pentru a-şĭ da sémă de ambasada sa.

(Vol. 14, S. D.)

(Mai 1747).

. . . .

Le plan du Grand Visir (Jejen-Pacha) en 1737 fut de laisser les Moscovites se morfondre dans les déserts de l'Ukraine et les plaines arides du Budziac, et de tourner les armes ottomanes contre les Allemands sur ce principe et cette confiance qu'on aurait la paix avec les Russes, dès que les Allemands seraient forcés de la faire euxmêmes, et qu'en supposant qu'après que les Allemands auraient été mis hors de combat, les Russes voulussent s'obstiner à continuer la guerre, on se débarrasserait aisément de ces derniers.

Suivant ce plan que Jejen-Pacha suivit constamment, on reprit Nissa, on fit lever le siége de Widdin, on chassa les Allemands de la Valachie et on les battit en Bosnie. Les alliés étonnés firent offrir des préliminaires par l'Ambassadeur de France, accepté pour médiateur. Il s'agissait de céder Azoff aux Moscovites qui restituaient Okzakow, et de finir avec les Allemands sur le pied de l'*uti possidetis*. Ces préliminaires ne furent pas acceptés dans leur entier. Le Grand Visir voulait qu'Azoff fût démoli et qu'on donnât quelque satisfaction au Prince Ragokzi, c'est-à-dire quelques villages de la Valachie. La guerre continua, et Jejen-Pacha, après avoir battu le Grand Duc de Toscane à Mehadia, se rendit maître d'Orsova. Secondes propositions de la part de la Cour de Vienne: on offrait la Valachie impériale jusqu'au Banat et toute la Servie jusqu'à Semendria. Mais, on voulait qu'Orsova fût démoli. Ce point que les Turcs refusèrent rompit les conférences qui avaient duré plus d'un mois à Bechiktache.

La guerre continua. Le Grand Visir Mehemed-Pacha, qui avait succédé à Jejen, marcha pour la conquête de Belgrade menant cependant avec lui le médiateur pour faire la paix suivant les circonstances, à la tête des armées. On était à Philippopolis lorsqu'il arriva un courrier de Vienne. On crut la paix faite. Mais, au contraire, l'Empereur révoquait les offres qu'il avait faites. Le médiateur eut ordre de s'arrêter à Nissa. Les Turcs passèrent la Morave et s'emparèrent d'Issardgik où fut donnée la bataille du 22 Juillet 1739, qui fut suivie du siége de Belgrade et de la paix que le général allemand Neperg vint conclure dans la tente même du Grand Visir, sous les murs de cette place, par la médiation et sous la garantie de la France.

. . . .

La Russie n'ignorait pas l'orage qui la menaçait du côté de la Suède, et, prévoyant que si les Allemands étaient forcés de faire leur paix, elle se trouverait entre deux feux, elle avait envoyé un négociateur secret au Camp du Grand Visir, avec des instructions pour faire la paix à quelque prix que ce fût. Ce négociateur alla même au-delà de ses instructions, et, par les offres qu'il fit, il céda aux Turcs une grande partie de l'Ukraine et leur restitua toute la Moldavie dont les Russes s'étaient emparés dans cette campagne, après avoir remporté à Chokzin la victoire la plus complète sur les Turcs. La nouvelle de cette victoire et de la perte de la Moldavie était arrivée au Camp du Grand Visir dans l'intervalle de la signature des préliminaires du traité de paix.

Qui peut penser dans ces circonstances que les Turcs fussent si simples et si peu instruits de leurs intérêts que, dans l'espérance d'une rupture entre la Suède et la Russie, ils voulussent perdre l'occasion de s'assurer de la démolition de Belgrade et de celle d'Azoff, de recouvrer la Moldavie qu'ils avaient perdue, et de couvrir par une paix glorieuse la honte de leur défaite à Chokzin? Ils comprirent si bien qu'il fallait saisir l'occasion aux cheveux qu'ils exigèrent que cette négociation, qu'on avait d'abord proposé de continuer à Nissa, fût terminée avant le départ des troupes de Belgrade, et ces deux traités, qui n'étaient pas commencés le 10 Septembre, furent conclus et en état d'être signés le 19. Telle fut la précipitation des Turcs pour consolider un ouvrage, dont ils sentaient tout l'avantage et qu'ils voyaient à la veille de crouler à leur perte.

. . . .

DCCCXLIX.

Hotin, 3 Iuniŭ 1747.

Pașa de la Hotin către d. des Alleurs, despre primirea scrisoreĭ acestuia.

(Vol. 118. D.)

le 3 Juin 1747.

Mon très-honoré, respecté et sincère ami, le Seigneur Ambassadeur, que sa fin soit heureuse.

Après vous avoir présenté les saluts convenables à l'amitié et m'être informé de l'état de votre santé, je vous fais savoir que j'ai reçu la lettre pleine d'amitié que vous m'avez écrite, de laquelle j'ai compris tout le contenu par lequel vous me marquez que vous allez à la Porte, séjour de la Grandeur, en qualité d'Ambassadeur de la Cour de France, et que vous êtes arrivé à Varsovie, capitale du Royaume de Pologne. D'abord votre lettre reçue, j'ai expédié, suivant votre désir, un de mes gens à la Sublime Porte pour l'informer du contenu de votre lettre. J'ai cru devoir vous faire part de ce que j'ai fait là-dessus, et c'est ce qui me donne occasion de vous écrire la présente. Je vous prie de ne pas manquer de me marquer si je puis vous être utile en quelque autre chose, espérant que vous voudrez bien me rappeler souvent dans votre souvenir.

Au reste, je souhaite que votre prospérité soit de durée.

DCCCL.

Juvaniecz, 16 Iuniŭ 1747.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre sosirea sa la Juvaniecz, lângă Hotin.

(Vol. 118, D.)

Juvaniecz, le 16 Juin 1747.

Me voici enfin arrivé à Juvaniecz, dernière petite ville de Pologne, sur le bord du Niester, d'où l'on découvre Choczin qui n'en est séparé que par la rivière et qui est la première ville de l'Empire turc.

. . . .

Mon interprète, que j'avais envoyé à Choczin, revient dans le moment de chez le Pacha qui doit envoyer aujourd'hui pour me faire compliment sur mon arrivée. Il m'a fait dire qu'il n'avait pas encore reçu des ordres de sa Cour pour ma réception, qu'il les attendait incessament. Il a même affecté de répeter deux ou trois fois à mon interprète qu'il croyait que sa Cour envoyait une personne distinguée pour me recevoir.

. . . .

DCCCLI.

Traducţiunea unuĭ ferman adresat de Sultan luĭ Mehemed-Paşa, guvernatorul Hotinuluĭ, şi luĭ Seid Mohamed Tefterdar, cu privire la călĕtoria d-luĭ des Alleurs. 24 Iuniŭ. 1747.

(Vol. 18, D.)

24 Juin 1747.

A l'arrivée de ce noble signe, vous saurez que le modèle des Seigneurs de la Religion du Messie . . . . dont la fin soit heureuse, ayant pris sa route par la Pologne pour se rendre à ma Porte de félicité de la part de la magnifique Cour de France, il a été arrêté que, conformément aux arrangements pris en pareil cas, il sera fourni au dit ambassadeur sur toute le route, depuis l'entrée des confins jusques à ma Porte de félicité des provisions de bouche journalières, des chariots, des chevaux de monture et des relais pour ses bagages et pour sa suite, et, à cet effet, il a été expédié des ordres impériaux pour que, depuis l'entrée des confins jusques à Cochin et de Cochin jusqu'à Ismaïl, le Vaïvode de Moldavie ait à fournir au dit Ambassadeur des provisions journalières, des chariots, des chevaux de monture et des relais dont il sera remboursé sur le tribut de la Moldavie, en passant le prix des choses selon l'usage. Les mêmes fournitures, depuis Ismaïl jusqu'à ma Sublime Porte, seront faites par les habitants des diverses juridictions qui sont sur la route, dont ils se rembourseront sur les droits qu'ils doivent à ma Sublime Porte. Si cependant, le sus-dit Ambassadeur, venant avec une suite un peu plus considérable que ses semblables et ses prédécesseurs, il vous apparaissait que les provisions, les chariots, chevaux et relais destinés, ne pussent lui suffire et qu'il fallût les augmenter, vous, Pache et Tefferdar sus-dits, prendrez connaissance de cette affaire pour arranger les choses de façon qu'on y ajoute une augmentation suffisante. Ainsi, à l'arrivée du présent ordre Impérial, il vous est enjoint que dès que le susdit Ambassadeur viendra à l'entrée des confins, vous preniez des informations touchant sa suite. L'exemple des plus honorés et des plus apparents Moustafa-Ghedikli, Muteferika de ma Sublime Porte, envoyé pour Mihmandar à la rencontre du dit Ambassadeur est porteur d'un état signé et scellé, tiré de la Chambre des Comptes qui règle les provisions, chariots, chevaux et relais. Si cependant les articles portés par cet état n'étaient pas suffisants, vous aurez soin, selon l'exigence du cas, de les augmenter d'une façon suffisante et ferez fournir le tout, depuis l'entrée des confins jusqu'à Cochin, et depuis Cochin jusqu'à Ismaïl par le Vaïvode de Moldavie qui en fera la consignation audit Mihmandar. Vous ferez en sorte que le susdit Ambassadeur ne souffre en rien, et vous aurez soin de lui rendre comme il faut tous les honneurs dus à un cher hôte d'une façon digne de la grandeur de ma Sublime Porte.

Et j'ordonne qu'à l'arrivée du présent commandement impérial, vous ayez à vous y conformer, vous donnant bien de garde d'y contrevenir en rien.

Donné le 15 de Dgemaziel Akir, l'an de l'Hégire 1160 *(ce qui revient au 24 Juin 1747)*.

DCCCLII.

25 Iuniŭ 1747. Traducţiunea firmanuluĭ adresat de Sultan principeluĭ Grigore Ghika cu privire la călĕtoria d-luĭ des Alleurs prin ţéra Moldoveĭ.

(Vol. 118, D.).

Le modèle des Seigneurs de la Religion du Messie, l'appui des grands de la nation de Jésus, Grégoire-Voda, Vaïvode de Moldavie, dont la fin soit heureuse — A l'arrivée de ce noble signe, vous saurez que le modèle des Seigneurs de la Religion du Messie . . . . . . dont la fin soit heureuse, ayant pris sa route par la Pologne pour se rendre à ma Porte de félicité, de la part de la magnifique Cour de France, le présent Commandement Impérial vous est adressé à vous, Vaïvode de Moldavie, pour que, dans tous les endroits où le susdit Ambassadeur passera et s'arrêtera, depuis l'entrée des confins jusqu'à Cochin et depuis Cochin jusqu'à Ismaïl, vous ayez à lui fournir les provisions de bouche qui doivent lui être données tous les jours, les chariots, les chevaux de monture et les relais et pour ses bagages et pour sa suite, dont vous vous rembourserez sur le tribut de la Moldavie, en passant les choses sur le pied du *miry*. Ainsi, à l'arrivée du présent ordre impérial, il vous est enjoint que, dès que le susdit Ambassadeur viendra à l'entrée des confins, vous fassiez préparer tous les jours toutes les provisions de bouche, chariots, chevaux et relais portés par l'état scellé et signé, expédié de la Chancellerie des Comptes, dont est porteur l'Exemple des plus honorés et des plus apparents, Moustafa-Ghedikli, Muteférika de ma Sublime Porte, envoyé pour Mihmandar à la rencontre du dit Ambassadeur, auquel Mihmandar vous consignerez les effets susdits, en prenant de lui un reçu scellé qui fera mention des marches de tel à tel endroit, des jours, des matières et des sommes. Et pour que le tout vous soit remboursé sur le pied du *miry* dans vos comptes du tribut de Moldavie, vous garderez entre vos mains le présent Commandement. Si cependant le sus-dit Ambassadeur avait une suite un peu plus considérable que ses prédécesseurs et ses semblables, et qu'il fût nécessaire d'augmenter, vu l'insuffisance les provisions, chariots et relais portés dans l'état expédié par ma Sublime Porte, prenez garde et prenez bien garde de dire que vous ne voulez pas fournir le surplus de cet état et de faire sous ce prétexte la moindre contestation ou opposition; mais ayez soin de fournir exactement l'augmentation qui en aura été faite par le Pacha et le Tefterdar de Chochin, de faire en sorte que le dit Ambassadeur ne souffre en rien, et de lui rendre comme il faut tous les honneurs dus à un cher hôte, d'une manière digne de la grandeur de ma Sublime Porte.

Et j'ordonne qu'à l'arrivée du présent commandement Impérial, vous ayez à vous y conformer, vous donnant bien de garde d'y contrevenir en rien. Donné le 16 de Dgemozielakir, l'an de l'Hégire 1160 *(ce qui revient au 25 Juin 1747)*.

(Ce ferman est accompagné d'une lettre du Grand Visir au Prince de Moldavie).

DCCCLIII.

Traducțiunea uneĭ scrisorĭ trămise de Reis-Effendi pașeĭ de la Hotin cu privire la sosirea acolo a luĭ Mustafa-Bey care va însoți la Constantinopole pe d. des Alleurs. Constantinopole, 29 Iuniŭ 1747.

(Vol. 118, D.)

Constantinople, le 29 Juin 1747.

Après les Compliments ordinaires. . . . .

L'Ambassadeur de France, qui vient d'arriver par les confins de la Pologne pour résider à la Sublime Porte de félicité, devant être conduit dans sa route par Mustafa-Bey, l'un des Muteferikas de la Sublime Porte, en qualité de Mihmandar, je vous écris la présente lettre d'amitié à son occasion pour que vous lui accordiez toute votre assistance, tant dans les affaires dont il est chargé que dans les autres qui pourraient lui lui survenir. Parmi les serviteurs de la Sublime Porte, on peut dire qu'il est des plus versés dans les affaires, et parmi ceux de son rang, c'est une personne d'un caractère généreux et des plus estimées. C'est pourquoi j'espère qu'à l'arrivée de l'Ambassadeur de France à Cochin, vous accorderez à ce Seigneur votre assistance et votre protection, pour lui faciliter les affaires qui concernent sa commision.

Au reste, que vos jours soient à jamais comblés d'honneurs et de prospérités.

Votre sincère ami

Hagi-Mustafa,

Reis-Effendi

N. B. (Il y a une lettre dans le même sens du Reis-Effendi au Prince de Moldavie).

DCCCLIV.

Traducțiunea unui firman al Sultanuluĭ către Pașa de Hotin și către principele Grigore Ghika, despre drumul ce vor trebui sĕ indice d-luĭ des Alleurs când va trece prin Moldova la Constantinopole. Iuniŭ 1747

(Vol. 118, D.)

A l'arrivée de ce noble signe, vous saurez que, sur les avis ci devant donnés à ma Sublime Porte de l'arrivée à Varsovie d'un Ambassadeur qui vient par terre pour résider en cette capitale de la part du très-magnifique Empereur de France, l'ancien ami de ma Sublime Porte d'éternelle durée, l'on aurait déjà pris des arrangements pour fournir au dit Ambassadeur, depuis les confins musulmans, toutes les choses nécessaires à son voyage, et l'on aurait à cet effet expédié des commandements du bureau des finances. Or, comme à son départ de Cochin, il lui faudra passer par la Moldavie, le présent ordre impérial porté par . . . . est aux fins qu'on fasse tenir au dit Ambassadeur dans la Moldavie la même route que fit, il y a quelque temps, l'Ambassadeur de Pologne et que, conformément aux ordres émanés du bureau des finances, on lui tienne prêtes et en bon

ordre toutes les fournitures dont il aura besoin. Ainsi, vous, mes Pacha et Vaïvode susdits, le présent Commandement Impérial vous est adressé aux fins que vous fassiez passer l'Ambassadeur de France par la même route qu'a tenue ci-devant l'Ambassadeur de Pologne dans la Moldavie; que vous lui fassiez fournir, conformément aux ordres impériaux, émanés des bureaux des finances, toutes les provisions nécessaires, et que vous vous donniez tous les soins et les mouvements possibles pour faire arriver sain et sauf le dit Ambassadeur, en lui procurant tous ses aises avec beaucoup de tranquillité.

Et j'ordonne qu'à l'arrivée de ce Commandement Impérial, vous vous y conformiez, vous donnant bien de garde d'y contrevenir.

Donné à la fin de la lune de Gemagielakh 1160 — *(A la fin de Juin 1747.)*

DCCCLV.

29 Iuniŭ 1747. *Tainul* acordat d-luĭ des Alleurs de Sublima Pórtă in călĕtoria sa spre Constantinopole.

(Vol. 118, D.)

(29 Iuin 1747.)

Traduction de l'avis du Tayin ou provisions de bouche journalières et des voitures que la Porte a ordonné de fournir pour l'Ambassadeur de France et pour sa suite, à commencer du jour qu'il entrera dans l'Empire Ottoman.

Pour chaque jour:

55	oques de pain.	3	oques de pois-chiches.
15	» de viande de mouton.	2	» d'olives.
20	» » d'agneau.	3	» de vinaigre.
1	veau.	2	» de bougies.
25	oques de riz.	100	œufs.
6	» de beurre.	4	oques de chandelles.
2	» d'huile.	3	» de sel.
3	» de miel.	1 et 1/2	» d'amandes.
15	poules.	1 et 1/2	» de raisins de corinthe.
5	poulets.	1 et 1/2	» de pignons.
3	poules d'Inde.	3	» d'amidon.
3	oies.	3	» de fromage.
3	canards.	2	» de savon.
6	pigeonneaux.	2	» de sucre.
15	oques de farine.	60	» de vin.
10	» de lait.	5	» d'eau-de-vie.
15	» d'oignons.	3	» de café.

20 citrons.	100 » de charbon
75 dragmes d'épiceries.	10 charges de chariot de bois.
10 oques de poisson.	46 chevaux de monture.
5 » d'herbages.	32 chariots.
3 » de fruits.	25 paires de relais.

DCCCLVI.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre causele oprireĭ séle la Juvaniecz lângă Hotin. Juvaniecz, 10 Iuliŭ 1747.

(Vol. 118, D.)

Juvaniecz, le 10 Juillet 1747.

Monsieur,

Votre courrier ne m'aurait joint que fort près de Constantinople, si je n'avais été obligé de séjourner ici depuis un mois, pour attendre les réponses de la Porte, le Pacha de Chokzin n'ayant pas les pouvoirs de me recevoir et me faire passer à Constantinople, tant à cause qu'il n'est que Pacha à deux queues dont l'autorité est très-limitée, que parceque une ambassade solennelle et mon passage par la Pologne sont une nouveauté, sur laquelle il ne lui était pas libre de prendre une résolution.

. . . .

Le Gouverneur de Kaminiek est venu ici de la part du Grand Général, pour me dire qu'il avait ordre, aussitôt qu'il serait informé du jour que je devais passer le Dniester pour aller à Chokzin, de faire trouver sur les bords de ce fleuve un nombre considérable de troupes.

. . . .

DCCCLVII.

Hotin, 20 Iulie 1747.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre afabilitatea pașeĭ de la Hotin.

(Vol. 118, D.)

Chokzin, le 20 Juillet 1747.

M. *des Alleurs raconte qu'il a été reçu sur le territoire turc avec de grands honneurs.*

. . . .

Quoique je n'aie pas encore vu le Pacha de Chokzin, j'ai eu tous les jours des relations avec lui; il a fort envie d'être de mes amis, me connaître et de pouvoir nous être utile.

. . . .

DCCCLVIII.

Constantinopole, 16 August 1747.

D. de Castellane către Afacerile străine, despre călĕtoria d-luĭ des Alleurs și despre onorurile ce i s'aŭ acordat de principele Moldoveĭ Grigore Ghika.

(Vol. 118, D)

Constantinople, le 16 Août 1747.

. . . .

La Porte me fit communiquer le 2 de ce mois une lettre de politesse que M. le Comte des Alleurs avait écrite au prince de Moldavie, et je sus confidemment du Drogman que ce Prince lui avait marqué que M. des Alleurs avait demandé 500 piastres de *taïn* par jour, et qu'il lui en avait accordé au-dessus de 100. Je doute que le ministère ait été édifié de cette demande.

. . . .

Je m'étais flatté de recevoir des réponses de sa part *(Il s'agit de M. des Alleurs)* aux lettres que je lui ai écrites, il y a six semaines, par quelqu'un de ses gens ou par les courriers du Prince de Moldavie; j'ai été trompé dans mon attente, n'en ayant reçu mais aucune par deux courriers arrivés ici le 2 et le 13 de ce mois. J'ai su indirectement qu'il était parti de Chokzin le 25 Juillet; qu'ayant passé à deux lieues de Jassy, le Prince de Moldavie l'avait fait complimenter par le Seigneur Milo, originaire français qui est à son service, et lui avait fait présenter des rafraîchissements par un boyar, et que M. des Alleurs avait envoyé un officier pour répondre à cette politesse; qu'il était arrivé le 5 août à Ismaïl et qu'il y ferait quelque séjour avant que de traverser le Danube, en sorte que l'on calcule qu'il ne sera ici que dans les premiers jours de Septembre. On ajoute qu'il est peu satisfait de sa route, manquant de la plupart des choses qui lui seraient nécessaires pour la commodité de son voyage.

. . . .

DCCCLIX.

Resumat dintr'o scrisóre a d-luĭ des Alleurs către Afacerile Străine, despre călĕtoria sa spre Constantinopole. 23 Sept. 1747.

(Vol. 118, D)

(23 Septembre 1747.)

(Dans une relation de son voyage, M. des Alleurs rapporte que les denrées que le commandement du Grand Seigneur enjoignait de fournir quotidiennement à l'Ambassadeur et à sa suite, étaient insuffisantes ou inutiles; que le Kiaya lui offrit de payer en argent la valeur de ces denrées, évaluées à 100 écus par jour; que cette somme lui parut bien minime; qu'il n'accepta rien, mais allégua— pour ménager la susceptibilité de la Porte — qu'on règlerait cette affaire à Constantinople; que ce fut fait ainsi, mais qu'il donna cette somme en présent au kiaya et à sa suite, en y ajoutant du sien.)

DCCCLX.

Afacerile Străine către d. des Alleurs, despre înfiinţarea unor însărcinaţi de afacerĭ pe lângă Chanul Tătarilor şi principiĭ ţĕrilor române. Versailles, 21 Maiŭ. 1748.

(Vol. 119, D.)

Versailles, le 21 Mai 1748.

. . . .

Si vous jugiez que le service de Sa Majesté demandât qu'il y eût quelqu'un chargé de ses affaires, soit auprès du Kan des Tartares, soit auprès des Hospodars de Valachie et de Moldavie, je vous prie de me le mander en m'informant en même temps s'il y aurait à Constantinople des sujets assez sages, assez intelligents et assez fidèles, pour que nous pussions leur confier de pareilles commisions. Faites-moi savoir aussi ce qu'il faudrait leur donner d'appointement.

. . . .

DCCCLXI.

Constanti-
nopole,
12 Iuliŭ.
1748.

D. des Alleurs către marchisul de Puyzieulx, despre informaţiunile Domnilor ţĕrilor române.

(Vol. 119, D.)

Constantinople, le 12 Juillet 1748.

Monsieur,

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, des 16, 23 et 30 Avril. Comme elles me sont parvenues par la voie de Venise qui est très-lente, le détail que vous avez la bonté de me donner des premières opérations de la campagne et du siége de Maestricht, était déjà arrivé à la Porte par des courriers des Princes de Moldavie et de Valachie, très-attentifs à instruire cette Cour des choses importantes. Ils ont en même temps donné des nouvelles certaines de la paix.

. . . .

DCCCLXII.

Constanti-
nopole,
10 August
1748.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre inoportunitatea numireĭ unor însărcinaţĭ de afacerĭ în ţĕrile române.

(Vol. 119, D.)

Constantinople, 10 Août 1748.

Monsieur,

. . . .

Je crois qu'un émissaire de Pologne près du Kan des Tartares ne ferait qu'un bon effet. Il pousserait le Kan à se plaindre à la Porte. Il animerait les Tartares de son côté . . . .

. . . .

Quant aux Hospodars de Moldavie et de Valaquie, ils ne signifient rien aujourd'hui. Ce sont des espèces de fermiers du Grand Seigneur, qu'il choisit parmi les Grecs, lesquels achètent ces places fort cher, ne s'y soutiennent que par des vexations continuelles dans ces pays qu'ils ruinent et qu'ils dévastent, ce qu'ils font tolérer à la Porte par des présents considérables. On ne peut d'ailleurs prendre aucune confiance à ces Princes. Celui de Valaquie a ordinairement des liaisons secrètes avec la Cour de Vienne, et celui de Moldavie avec la Russie. Si l'on entretient une correspondance polie avec ces espèces de Princes, ce n'est que pour faciliter le commerce, le passage des lettres et des courriers, ou des Français errants qui viennent ici. Des émissaires auprès de ces Hospodars seraient suspects sans être utiles, et ils ne les garderaient qu'autant de temps qu'il serait nécessaire pour en informer la Porte. Si par les circonstances, ils devenaient de quel-

que utilité, on pourra toujours trouver pour une commission passagère quelque Français intrigant, lequel, sous prétexte de commerce, pourrait rendre les services nécessaires.

. . . .

DCCCLXIII.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre mórtea unuĭ nobil polon la Cernăuţĭ. Constantinople, 18 Octobre 1748.

(Vol. 119. D.)

Constantinople, le 18 Octobre 1748.

Monsieur,

Le Kiaïa du Grand Visir envoya chercher le 4 de ce mois le sieur Fonton, 1er Drogman, pour lui communiquer qu'il venait de recevoir une lettre du Chiaoux qui accompagnait Monsieur de Czierzanowski, par laquelle il lui faisait part que ce gentilhomme était mort à Czernowitz le 19 de Septembre; qu'il en avait sur le champ fait avertir le Prince de Moldavie qui l'avait fait enterrer 4 jours après par un prêtre. Il ajoute qu'il avait eu la précaution de mettre d'abord après son cachet sur les papiers et autres effets; qu'il avait consigné le tout à la personne qui l'accompagnait, qui est un valet de chambre de Monsieur de Castera qui est venu à Constantinople avec ce gentilhomme; que le dit valet de chambre devait remettre le tout au Pacha de Koczin, qui ferait passer en Pologne ce qui était pour ce pays-là. Le Chiaoux écrit aussi qu'il accompagnera les dits effets jusqu'à Koczin, n'en étant éloigné que de 30 à 40 lieues. Il ne s'explique en aucune façon sur le genre de mort de Cziazanovski.

. . . .

DCCCLXIV.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre scirile aflate la secretarul dragomanuluĭ Porţeĭ. Constantinople, 16 Decem. 1748.

(Vol. 120, D.)

Constantinople, le 16 Décembre 1748.

Monsieur,

. . . .

J'ai donné hier à dîner aux deux ambassadeurs de Venise. Ce fut une espèce de petite fête à laquelle se trouva un Turc, secrétaire du Drogman de la Porte. Selon

a louable coutume de ces messieurs, lorsqu'ils sont en liberté, il but un peu plus que de raison et alla coucher chez le Sieur Fonton le cadet, Drogman de France, homme d'esprit et délié qui, le voyant dans cet état, visita son portefeuille. Il n'y trouva que des nouvelles écrites par les Princes de Moldavie et de Valachie, par lesquelles ils font part à la Porte que le Roi de Suède était à toute extrémité; que les Russes et les Suédois faisaient de grands préparatifs; que la guerre paraissait certaine à cet événement; que d'ailleurs, les Hongrois, surchargés d'impôts avaient fait des représentations très-sérieuses à l'Impératrice pour en être soulagés. Si l'occasion se représente, je prierai toujours le dit secrétaire, et, s'il se trouve chargé de choses plus importantes, j'en ferai mon profit et j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

J'ai l'honneur etc.

Signé : *Des Alleurs.*

DCCCLXV.

Baccè-Serai 13 Marte 1749.

D. de Lancey către d. des Alleurs, despre pensiunea unui Mirovici, ce se plătea din banii Moldovei.

(Vol. 120. D.)

Baktche-Seray, le 13 Mars 1749.

Monseigneur,

. . . .

Il *(M. de Mirovitz)* se propose d'aller à Constantinople ce printemps et de vous demander votre protection, Monseigneur, pour obtenir le paiement de sa pension que la Porte, par un Commandement, a assigné sur la Moldavie et que le Prince Constantin s'obstine à lui refuser, malgré les recommandations du Khan.

. . . .

DCCCLXVI.

Scrisórea principeluĭ Cantacuzen din Valachia, prin care cere ajutorul Regeluí Franciei. Paris, 22 Iuliŭ 1749.

(Vol. 122. D)

Monsieur,

J'espère que vous aurez reçu ma dernière du 13 de ce moĭs,[1]) avec ma requête à Sa Majesté Très-Chrétienne. Appuyez-la, je vous conjure, par le crédit que vous avez auprès le Roi, et faites m'en donner la réponse au plus tôt, afin que je ne sois pas obligé de rester inutilement ici. Monsieur, je ne dépends d'aucune Cour et je me suis retiré de celle en question avec ces passeports, comme vous les avez vus dernièrement. Je ne prétends pas que l'on donne soupçon à qui que ce soit, en priant de la recommandation de Sa Majesté Très-Chrétienne pour la Porte avec qui elle est en bonne intelligence; et je supplie l'assistance d'un aussi puissant que charitable Roi. Ce sont des choses faciles à la France en temps de paix, aussi bien qu'en temps de guerre; car, si peu de préjudice que ma très-humble recherche porte aux autres Puissances, si aisé est-il au Roi de m'accommoder. La reconnaissance en sera de ma part toujours réelle, comme l'affaire elle-même le fait entrevoir. Mais, si je devais rester en tout cas avec la réponse que vous donniez à Monsieur le Baron Buttlar, je prie très-humblement que Sa Majesté Très-Chrétienne me fasse donner quelque assistance pour le voyage que j'ai fait et que j'ai à faire; car tout ce je viens à entreprendre a été pour elle. Je n'attends que quelque grâce d'un si grand Roi et votre réponse Au reste, j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur
Signé: *Le Prince Cantacuzène de Vallachie.*

Paris, ce 22 de Juillet 1749. Chez Rouyer, rue Bouloi.

DCCCLXVII.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre trămisul Chanuluĭ tătăresc în misiune la Berlin. Constantinopole, 12 Octobr. 1750.

(Vol. 123, D.)

Constantinople, le 12 Octobre 1750.

Monsieur,

. . . .

Au sujet de l'envoyé du Kan des Tartares à Berlin, le Reis-Effendi a dit que, sur les nouvelles publiques des Gazettes et sur celles que la Porte avait reçues des

---

[1]) Cette lettre est introuvable.

Princes de Moldavie et de Valachie, au sujet d'un envoyé du Kan des Tartares à Berlin, avait expédié en Crimée pour avoir des éclaircissements sur cette mission; que le Kan des Tartares avait répondu qu'il avait envoyé un nommé Mustapha en Pologne, mais qu'il ne lui avait pas ordonné de passer jusqu'à Berlin; que, s'il y était allé, c'était à son insu et sans son ordre; qu'il attendait ce Mustapha à tout instant de retour de sa mission en Pologne; qu'il saurait le fait plus posi-tivement, et que ces sortes de méprises n'arriveraient plus.

. . . .

DCCCLXVIII.

19 Octobre 1750.

Estras dintr'un memoriŭ făcut asupra marele Chan al Tătarilor.

(Vol 123, D.)

. . . .

Si l'intention des Russes était de s'avancer au Danube pour entrer dans la Romélie . . . . ils ont 3 partis à prendre:

Ou de s'emparer de Khotyn sur le Niester et de traverser la Moldavie. Cette route serait la plus longue pour parvenir au Danube.

. . . .

DCCCLXIX.

Constantinople, 12 Novem. 1750.

D. des Alleurs către d. de Puyzieulx, despre corespondința sa cu Polonia prin mijlocirea principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 123, D.)

Constantinople, le 12 Novembre 1750.

Monsieur,

. . . .

Suivant ce que m'écrit M. de Castera, il a eu l'honneur de vous rendre compte de la facilité qu'il a trouvée dans le Prince de Moldavie, pour établir une correspondance plus prompte et plus utile avec moi. C'est l'effet des précautions que j'ai prises avec ce Prince avant son départ et la suite des politesses que je lui ai faites. Le Sieur Linchou, négociant français, qui a beaucoup de part aujourd'hui à sa confiance n'a eu ma permission de s'établir en Moldavie que dans la vue de faciliter et nourrir cette intel-

ligence. Quoique, jusqu'à présent, je n'aie que sujet de me louer des apparences de la bonne volonté de ce Prince qui a du mérite, que je lui aie même rendu quelques services à la Porte et que je pense qu'un présent, venant en conséquence de la satisfaction de Sa Majesté, ne serait pas déplacé et le flatterait infiniment, je n'ai pas laissé, malgré la prudence de M. Castera, qui doit rassurer à tous égards de lui écrire d'être très-exact à mettre en chiffres tout ce qui passe par cette voie; et, dans le projet qu'il a de donner quelques nouvelles qui puissent intéresser la Porte, je l'ai averti d'user d'une très grande réserve pour éviter des méfiances dont on est ici fort susceptibles.

. . . .

DCCCLXX.

D. des Alleurs către marchisul de Puyzieulx, despre citirea gazetelor la Pórtă și la Curţile Domnilor români.

Constantinopole 9 Ianuariŭ 1751.

(Vol. 114, D.)

Constantinople, le 9 Janvier 1751.

Monsieur,

. . . .

Les Turcs ne font pas beaucoup de cas des Gazettes, quoiqu'ils les reçoivent très-régulièrement. Je n'ai pas tout à fait la même sécurité que la France soit à l'abri de leurs soupçons sur certains nouveaux écrits à la main que la Porte reçoit très-régulièrement des Princes de Moldavie et de Valachie, qui, pour cet effet, paient de gazetiers en Allemagne, en Pologne et en Hollande, dont nos ennemis peuvent se servir. C'est pour cela que j'ai pris des précautions avec Monsieur de Castera, pour en faire arriver aux Princes de Moldavie, tournées comme il convient ici. Je cultive l'amitié du Prince. Il me paraît assez bien intentionné, et je tiens auprès de lui une personne en qui il a confiance, qui m'envoie la plus grande partie des nouvelles qu'il adresse à la Porte, que le Drogman de cette Cour me remet aussi très-souvent.

. . . .

DCCCLXXI.

Versailles, 25 Ianuariĭ 1751.

Afacerile Străine către d. des Alleurs, despre politica luĭ în Moldova.

(Vol. 124, D.)

Versailles, le 25 Janvier 1751.

. . . .

Les instructions que vous avez données au Sieur de Castera, relativement à sa correspondance avec le Prince de Moldavie, étaient très-nécessaires.

Les motifs qui vous ont déterminé de permettre au Sieur Linchou de s'établir dans les Etats de ce Prince prouvent que rien n'échappe à votre prévoyance.

. . . .

DCCCLXXII.

Constantinopole, 21 Februar 1751.

D. des Alleurs către marchisul de Puyzieulx, despre îndatoririle puse de Pórtă principilor din țerile române cu privire la informațiunile diplomatice.

(Vol. 124, D).

Constantinople, le 21 Février 1751.

Monsieur,

Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'en parlant des affaires de Pologne, le Drogman de la Porte dit hier, 20 de ce mois, en confidence au Sieur Fonton, qu'il avait la veille écrit aux Princes de Moldavie et de Valachie, qu'ils devaient se procurer des connaissances en Pologne, et entretenir surtout de l'intimité avec la famille des Potocki, lesquels sont les véritables amis et les bienveillants de cet Empire; qu'ils devaient écrire au Grand Général une lettre de civilité et d'amitié et lui faire connaître les bons sentiments de la Porte; qu'ils devaient tâcher de gagner sa confiance avec quelques petits présents qui puissent lui être agréables. Le Drogman ajouta qu'il leur avait écrit aussi que la Porte n'était pas satisfaite des nouvelles peu instructives et quelque fois surannées qu'ils donnaient ici; qu'ils ne devaient rien épargner pour en avoir de justes sur tout ce qui se passe dans le Nord, sur quoi la Porte avait les yeux ouverts et qui l'intéressaient beaucoup. Le Sieur Fonton, sachant que le Drogman de la Porte fait toujours de droit les affaires des Princes de Moldavie et de Valachie, lui demanda si c'était par ordre ou de son chef qu'il leur avait écrit. Le Drogman, homme très-fin et très-circonspect, sourit et lui dit que c'était par forme de conseil, mais que ces conseils avaient quelque force.

Je vous rapporte, Monsieur, mot pour mot les choses pour ne pas y donner plus de valeur qu'elles ne méritent, et vous faire connaître ce qu'il y a de réel. Si cette tournure que le Drogman ne prend qu'avec ordre este une suite de la circonspection de la Porte, on peut cependant regarder cette démarche comme une marque de son attention générale et particulière aux nouvelles que j'ai données depuis quelque temps et

comme une preuve que les inquiétudes que j'ai inspirées des projets qu'on peut avoir d'unir la Pologne à la Cour de Vienne et à la Moscovie ont fait leur impression. Quant à l'usage que je ferai de cette notion, le voici: je vais premièrement en faire très-secrètement part à Monsieur de Castera, afin que, sans affectation et sans s'éloigner de la vérité, il rende, par le tour qu'il y pourra donner, les nouvelles du nord plus intéressantes pour cet Empire, et si, dans ces circonstances, la famille Potocki se déterminait à faire la dépense d'envoyer ici une personne prudente, je pense toujours qu'elle serait bien reçue et qu'on pourrait en faire usage. En second lieu, sentant que cette démarche n'aura pas en Pologne tout le poids que je désire, je vais tacher, pour y donner plus de consistance d'engager la Porte à faire dire les mêmes choses à la famille de Potocki par le Kan des Tartares et de lui recommander la même attention.

. . . .

DCCCLXXIII.

Starea cheltuelelor făcute de d. des Alleurs de la 1 Ianuariŭ pênĕ la 31 Marte 1751. 31 Marte 1751.

(Vol. 124, D.)

. . . .

Donné à un homme du Prince de Moldavie qui était porteur d'un paquet de lettres de Monsieur de Castera, cinq piastres, soixante aspres, ci . . 5 60

. . . .

Donné à un domestique du Kiaïa du Prince de Moldavie, pour avoir apporté des lettres, deux piastres quatre-vingt-dix aspres, ci 2 90

. . . .

DCCCLXXIV.

Constantinopole 21 Aprile 1751.

D. des Alleurs către marchisul de Puyzieulx, despre diferendul născut între Polonia și Moldova din causa închidereĭ granițelor cesteia din urmă la trecerea vitelor.

(Vol. 124, D.)

Constantinople, le 21 Avril 1751.

Monsieur,

. . . .

Pour vous tenir informé des moindres circonstances qui peuvent intéresser, j'aurai l'honneur de vous dire que le Grand Seigneur ayant donné un Katicherif pour ne pas laisser sortir des bestiaux de Moldavie et de Valachie, le Prince de Moldavie, prenant les choses à la rigueur, crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir contrevenu, n'a pas voulu permettre à des troupeaux de sortir, quoiqu'ils appartinssent aux Polonais qui sont dans l'usage de les y envoyer paître pour un certain prix. Le Grand Général a écrit au Grand Visir pour s'en plaindre. Le Grand Visir a, sur le champ, ordonné au Prince de Moldavie de les laisser sortir et entrer comme de coutume.

Ayant été averti de cela, j'ai fait en sorte que la lettre du Grand Visir au Grand Général fut non seulement très-polie, mais même un peu significative. Il a dû etre inséré dans cette lettre que, bien loin de faire le moindre préjudice, la Porte protégerait toujours la Pologne; qu'on savait que le Grand Général et sa maison étaient affectionnés à la Porte et à la bonne cause; qu'on le priait de continuer, et que tout ce qui viendrait de sa part serait bien reçu. Si on me tient parole, comme j'ai lieu de le croire, cela ne peut faire qu'un bon effet et sera équivalent à ce que je désirais, que la Porte fît faire par le Kan des Tartares, à qui cet exemple servira. Le sieur Lancey ne le lui laissera pas ignorer.

. . . .

DCCCLXXV.

Constantinopole 11 Iuniŭ 1751.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre corespondința epistolară a familieĭ Potocki cu principiĭ țĕrilor române.

(Vol. 124, D.)

Constantinople, le 11 Juin 1751.

. . . .

La Porte a écrit au Kan des Tartares, aux Princes de Moldavie et de Valachie d'entretenir une correspondance pleine d'amitié avec la maison Potocki, attendu qu'elle était attachée à la Porte et à la bonne cause en Pologne. Le Grand Visir a écrit, en dernier lieu, dans le même esprit, au Grand Général, et le Drogman de la Porte

m'a dit sur cela que, n'étant requis par personne, il paraissait que la Porte ne pouvait aller au-delà sans se compromettre mal à propos; que, s'il venait quelqu'un, on verrait ce qu'il y aurait à faire de plus.

. . . .

DCCCLXXVI.

Scrisórea d-luĭ des Alleurs, privitóre la nouĭ dragoman al Porțeĭ. Constantinopole 3 Iuliŭ 1751.

(Vol. 124, D.)

Constantinople, le 3 Juillet 1751.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte a été exilé. Une requête plaintive des habitants vexés de l'île de Chipre et présentée au Grand Seigneur, a fourni le prétexte de cette déposition. Cette île étant l'apanage du Grand Visir, il s'est tenu pour offensé d'une démarche qui lui était personnelle, et il a attribué les facilités d'une route aussi directe aux conseils du Drogman. Mais, la vérité pure est que le Grand Visir n'aimait pas cet interprète, et que son aversion a été fomentée par 50 mille écus qui lui ont été donnés sous main par le Prince de Valachie, pour faire avoir ce poste à son fils. Ce nouvel interprète n'a que 27 ans, est tout neuf en affaires et le sera longtemps. Comme fils de Prince, il forme déjà des prétentions et veut être distingué. La Porte lui a donné deux adjoints subalternes, Grecs d'origine, chose inusitée dans cet empire. L'un est tout entier aux Anglais, l'autre sera au plus offrant; en sorte que, dans cette confusion, qui ne peut durer, il sera aussi prudent d'être circonspect, qu'il était néccessaire, et j'ose assurer peu dangereux, d'avoir quelque confiance à l'ancien drogman qui avait des lumières, de l'expérience et, je crois, de l'attachement pour nous. Cet événement retarde par lui-même toutes les affaires.

. . . .

DCCCLXXVII.

Constantinopole, 10 Iuliŭ 1751.

D. des Alleurs către Marchisul de Puyzieulx, despre relaţiunele ambasadeĭ francese cu dragomaniĭ Porţeĭ.

(Vol. 124, D.)

Constantinople, le 10 Juillet 1751.

Monsieur,

. . . .

J'ai eu l'honneur de vous informer que les habitants de l'Ile de Chipre, apanage ordinaire des Grands Visirs, ayant fait parvenir en droiture au Grand Seigneur les plaintes des vexations qu'ils éprouvaient et ayant cité dans leur mémoire le Drogman de la Porte et le Patriarque Grec comme instruits de leur état, ces plaintes avaient été imputées à cet interprète et cause de sa disgrâce. Indépendamment de ce motif, qui n'a été pour ainsi dire que le prétexte, la véritable cause doit en être attribuée aux présents que le Prince de Valaquie a faits au Grand Visir et au Kiaïa. Ce dernier a été secrétaire du Prince pour la langue turque, pendant qu'il était drogman de la Porte. Il est resté son ami et a déterminé le Grand Visir à donner ce poste à son fils. C'est un emploi lucratif, distingué parmi les Grecs, très-propre à flatter leur vanité par l'autorité et la considération qui y sont attachées avec eux. D'ailleurs, c'est le chemin le plus assuré pour parvenir aux Principautés de Moldavie et de Valachie, objet de l'ambition générale des Grecs. Ils renchérissent à l'envi les uns sur les autres pour les obtenir. Ils font des intrigues continuelles pour se nuire. Le profit momentané en revient à la Porte. Mais, les sommes que ces Princes, qui n'ont plus qu'un vain titre et qu'il faut regarder comme d'honnêtes fermiers de ces Provinces, sont obligés d'emprunter pour y parvenir, celles qu'ils tirent pour s'acquitter et soutenir produisent des exactions incroyables qui ruinent ces deux riches et magnifiques provinces.

Je ne vous ai pas laissé ignorer, Monsieur, que l'extrême jeunesse et le peu d'expérience du nouveau drogman de la Porte, lequel sait médiocrement le turc, peu d'italien, encore moins de français, avait déterminé le Grand Visir à lui subordonner, ou, pour parler plus juste, à lui associer en effet pour les affaires et pour les traductions, un grec nommé Rizo. Le portrait que je vous ai fait de ce personnage, attaché par inclination et par reconnaissance à l'Angleterre dont il a été *jeune de langue* ne réparant en rien l'insuffisance du jeune drogman, ne sert qu'à me faire regretter de plus en plus l'ancien interprète, fort instruit des affaires, et qui, dans plus d'une occasion, m'avait donné des marques de sa confiance et de son zèle.

Indépendamment du Sieur Rizo, que j'ai déjà vu plusieurs fois, qui me paraît avoir de l'esprit, qui a voyagé, qui parle assez bien les langues, même la française, le Prince de Valaquie, auquel ce personnage est suspect par son caractère et ses intrigues, a recommandé à son fils de donner beaucoup de confiance et de part dans les affaires à deux de ses résidents à Constantinople. Ils sont l'un et l'autre de même trempe, c'est-à-dire assez corruptibles. L'un surtout est depuis longtemps fort lié avec les Allemands. Tous ces personnages m'ont séparément fait de belles offres de services. Loin d'en abuser, je ne compte m'en servir que dans les cas indispensables où les choses indifférentes tout au plus pour écouter les confidences qu'ils me feront.

Ces nouveaux arrangements m'engagent, Monsieur, à vous parler de la gratification annuelle attachée par l'agrément de Sa Majesté à l'emploi du Drogman.

En parcourant la correspondance, je trouve que de tout temps les Drogmans de la Porte ont reçu des présents de la France. S'ils ne les ont pas toujours également mérités par un attachement décidé ou par des services essentiels, on s'est du moins

flatté par quelque libéralité de se mettre à couvert de leur infidélité. C'est dans cette vue principalement que M. de Bonnac proposa de convertir les présents qui avaient toujours été illimités en une gratification annuelle de 3000 francs. Le Prince de Valachie, pour lors Drogman de la Porte, fut le premier qui eût joui de cette gratification par des paiements réguliers. Son frère, qui lui succéda dans le même emploi, et qui a eu la tête tranchée, a été aussi payé régulièrement par M. de Villeneuve. Cet usage a été continué par M. de Castellane avec le Drogman qui vient d'être déposé. Trouvant, à mon arrivée, cet interprète en jouissance et les choses établies depuis longtemps, je n'ai pas cru devoir proposer un changement qui, devant m'être imputé, aurait pu l'aliéner et nous nuire. Je ne songerais peut-être pas encore à en proposer aucun, à présent que le Drogman se trouve fils de celui pour lequel on a fait un établissement qu'il ne lui aura pas laissé ignorer et dont il avait instruit son frère. Mais, aujourd'hui que, par cette multiplicité d'adjoints, les choses ne sont pas sur le même pied, et qu'on ne sait, pour ainsi dire, à qui s'adresser, je n'hésite pas à prendre la liberté d'exposer mon sentiment qui serait de s'attacher les Drogmans de la Porte, surtout lorsqu'ils seront consultés et accrédités, plutôt par l'espérance et par des présents proportionnés aux services qu'ils rendront, que de compter sur eux à cause de cette gratification. Je crains qu'ils ne s'accoutument à regarder la régularité de ces paiements comme une dette, dont la conservation presqu' assurée les oblige à peu de chose. J'ai déjà éprouvé moi-même que dans les occasions importantes et délicates, cette gratification ne dispense pas d'y ajouter de nouveaux présents pour exciter le zèle et s'assurer du secret.

En supposant qu'il n'y eût aucun inconvénient à supprimer dès à présent cette gratification — ce que je ne puis encore décider affirmativement — deux raisons m'engagent du moins à en proposer la suspension pendant quelque temps. L'une est que le nouveau drogman est extrêmement vain; que, dans la chimérique idée de sa principauté, il forme déjà des prétentions de titres. Je ne serais pas surpris, attendu sa haute naissance, qu'il ne fit quelque insinuation pour être distingué par une gratification plus forte. En ne la donnant qu'égale à celle qu'ont eue ses prédécesseurs, on ne serait peut-être pas assuré d'acquérir son inutile amitié. L'autre raison est que son associé, plus nécessaire que lui, ne manquera pas de demander aussi des présents; et j'ai lieu de croire que les deux personnages que le Prince de Valaquie a recommandés ne voudront pas être oubliés. Dans cette position irrégulière, qui pourrait bien, à cause de l'attachement ordinaire à ses anciens usages, ne durer qu'autant que le Ministère du Grand Visir qui semble approcher de sa fin, je pense que, pour ne laisser former aucun abus par un exemple et pour être en état de suivre une méthode avantageuse, en cas que la Porte soutienne la pluralité des Drogmans, ce qui pourrait bien arriver, étant assez surprenant que, pour tant d'affaires, elle n'en ait qu'un, je pense, dis-je, que le plus court est de ne rien donner à présent et d'attendre que les choses soient sur un pied fixe.

. . . .

DCCCLXXVIII.

1 August 1751. D. de Lancey, consulul Franciei din Crimea, către d. des Alleurs, despre corespondința emisarilor francesi între Iași și Baccè-Serai.

(Vol. 124. D.)

1-er Août 1751.

. . . .

Le Kan des Tartares étant indisposé contre le Prince de Moldavie, la correspondance d'entre le Sieur Lancey et le Sieur Linchou le rend suspect et devient impraticable avec le Sieur Duperron, surtout sans chiffre. Les indispositions du Kan contre ce Prince sont fondées sur ce que ce dernier ne tient pas régulièrement à Baktcheseray un Capi-Kiaïa, comme faisaient ses prédécesseurs, et sur ce que les princes de Moldavie sont ordinairement les espions de la Porte.

. . . .

DCCCLXXIX.

August 1751. D. des Alleurs către d. de Lancey, despre relațiunile ambasadei séle cu principele Moldovei și cu Linchou emisarul frances din Iași.

(Vol 124. D.)

Août 1751.

. . . .

Entre vous et moi, Monsieur, j'ai lieu de penser que le Prince de Moldavie recherche mon amitié, et que le Sieur Linchou est bien intentionné. Je vous confierai même que, jusqu'à présent, j'ai, par ce canal, eu une correspondance assez suivie avec Monsieur de Castera. Cependant, ma confiance avec l'un et l'autre a ses bornes, et je n'écris rien qui ne soit en chiffre. Les mêmes raisons n'existent pas avec vous, et, puisque le Kan n'est pas content du Prince de Moldavie, puisqu'il lui est suspect et qu'il appréhende qu'il ne veuille faire ici sa cour à ses dépens, j'approuve le parti que vous avez près de vous ouvrir avec le Visir sur votre correspondance avec le Sieur Linchou, pour ne partager aucun soupçon.

. . . .

DCCCLXXX.

Traducţiunea uneĭ scrisorĭ a mareluĭ vizir către comitele Branicki, mare general al Poloniei, privitóre la negustoriĭ polonĭ carĭ vin în Moldova şi în provinciele turcescĭ. Octobre 1751.

(Vol. 124, D.)

Vers fin 8-bre 1751.

. . . .

Il a été expédié des commandements impériaux au Gouverneur de Coczin et autres officiers, et au Vayvode de Moldavie pour que les marchands polonais et autres dépendants de la République soient dûment protégés et qu'on ait à éviter soigneusement la moindre démarche contraire à l'amitié.

. . . .

DCCCLXXXI.

Estras dintr'un memoriŭ privitor la comerciul Ruşilor. Constantinopole 1751.

(Vol. 15. S D. 72.)

(Constantinople, 1751.)

. . . .

Les Grecs vont chercher les pelleteries et emploient des fonds considérables qu'ils portent en sequins hongrois, sur lesquels ils trouvent quelquefois un pour cent de profit, quand les espèces sont de poids.

Les Grecs vont d'ici à Galatz sur le Danube; de là à Jassy, capitale de la Moldavie. Ils passent en Pologne, d'où ils se rendent à Vassilikova, première forteresse des Russes, où ils font quarantaine. Ils vont ensuite à Kiow et, de là, en passant le Nieper à Nisna, petite ville où les marchands russes arrivent pour vendre leurs pelleteries.

. . . .

A Galatz, en Moldavie, la douane du Prince est de 16 piastres, de 44 parats l'une, par chariot, et de 13 piastres pour les Turcs.

. . . .

Il y a des Grecs et des Juifs qui vont à Chokzin, ville de Moldavie, aux frontières de la Pologne sur le Niester. Ils y portent des ceintures de soie, des ouvrages en broderies, des étoffes, des tapis de coton filé, teint en rouge, et de l'encens, et ils rapportent des pelleteries que les Allemands y vendent après les avoir achetées en Russie. La douane qu'on paie ici pour Chokzin est de 4 pour cent, et, à Chokzin, de 5 piastres par balle, sur toutes sortes de marchandises.

. . . .

DCCCLXXXII.

Constantinopole, 1751. Estras dintr'un Memoriŭ privitor la întinderea comerciuluĭ frances în Moldova.

(Vol. 15, S. D. 79)

(Constantinople, 1751).

La nation française de Constantinople a essayé d'établir son commerce en Moldavie, et elle a pris sur ce pays les informations et les connaissances les plus exactes.

La vente de nos draps *Londrins seconds* a parfaitement réussi. Ils ont donné 25 pour cent de profit au dessus du prix de Constantinople. Le Prince et les Seigneurs grecs de sa Cour demandent aujourd'hui avec empressement du drap français. Ainsi, on pourra à l'avenir diminuer le débit des draps de Pologne et de Leipzik, que les marchands polonais portent en Moldavie et en Valachie.

Les draps de France sont plus larges d'un huitième que ceux de Pologne. Il faut pour l'habillement du pays 4 pics et demi de ces derniers, et 4 pics des autres suffisent. Les couleurs de nos draps sont plus belles, plus variées, et, en général, leur qualité est préférable. On distingue trois qualités dans les draps de Leipzig: la première vaut en Moldavie 3 piastres le pic; la seconde 110 parats, et la troisième 2 piastres et demie.

Il y a encore une qualité inférieure qui peut imiter les *Londres* et qu'on veut à 60 parats le pic. Elle sert pour les habits des domestiques, et elle a le débit le plus considérable.

On peut porter aujourd'hui à Jassy, capitale de la Moldavie, 12 de nos ballots *londrins seconds*. On peut y débiter aussi du satin, des étoffes, des galons, du café, du sucre en pain et quelques autres marchandises. On y vend en détail et on pourrait dans la suite vendre en gros nos draps, quand on serait assuré de la solidité des débiteurs et de la diminuation des ventes des Polonais et des Allemands.

La Moldavie fournit la cire, et cette marchandise serait pour les Français le retour le plus avantageux. Il s'agirait de l'acheter sur les lieux et de la même manière que les étrangers qui tont ce commerce.

On achète ensemble le miel et la cire tels qu'ils sortent des ruches. Le nombre des demandeurs, la bonne ou mauvaise récolte règlent le prix. Ainsi, en 1749, on a acheté à 50 paras et en 1750 au double, parceque la récolte a été médiocre l'année passée. On a acheté 50 ou 100 parats la *vadre*, mesure du pays composée de 12 ocques dont l'une 3 livres 2 onces, chaque *vadre*, mesure de pays, composée de 12 *ocques* dont l'une 3 livrrs 2 onces. Chaque *vadre* rend 10 ocques et 350 dragmes de cire; on perd 450 dragmes pour le déchet. Après avoir séparé la cire du miel, on la lave, on la fait fondre et on la jette dans les tonneaux pour être transportée. La dépense est payée par l'eau de miel, qu'on fait et qu'on vend sur les lieux mêmes. On peut vendre aussi le miel fort aisément, et surtout à Galatz, ville sur le Danube.

On est à portée en Moldavie de retirer les cuirs qui viennent de Silistrie, d'Ibraïl et des autres villes voisines.

La voie la plus prompte, la plus aisée et la moins coûteuse pour les retours est celle des bàtiments de la Mer Noire, dont on ne doit cependant faire usage que dans la belle saison. Alors, les vents du Nord qui régnent amènent la bâtiments dans peu de temps et sans risques.

Le Prince de Moldavie, toujours en correspondance avec l'Ambassadeur du Roi auprès du Grand Seigneur, ne refuse jamais une protection distinguée à un négociant

français dont le Prince lui-même serait fort aise de se servir pour faire passer les fonds qu'il envoie à la Porte en prenant des lettres de change sur la nation de Constantinople, si la nation, avec l'approbation de la Cour, peut faire en Moldavie un établissement de quelque considération.

DCCCLXXXIII.

Estras dintr'un Memoriŭ privitor la comerciul frances în Ţéra-Românéscă. 1751.

(Vol. 25, S. D. 81).

(1751)

On peut annuellement débiter en Valachie 20 ballots de nos draps *Londrins seconds* et 8 ballots de *londres larges*, et ce débit peut augmenter en imitant la qualité et les assortiments des draps qu'on fabrique à Leipsig.

On peut vendre encore en Valachie 3000 ocques d'indigo et 6000 ocques de café de l'Amérique. Le profit sur ces deux articles serait sûr et assez considérable, en égard au prix auquel on les y achète.

La Valachie fournit la plus belle cire. Elle est enlevée par les Ragusais qui la portent à Trieste, d'où elle passe à Venise. Les Ragusais sont également à portée d'enlever les cuirs bufles qui prennent la même route.

Le Grand douanier a obtenu un commandement pour qu'à l'avenir les marchands du pays soient obligés de faire vendre à Constantinople la cire et les cuirs qui y venaient anciennement et que les Ragusais détournaient Ce commandement a été signifié en Valachie, et il est à souhaiter qu'il soit exécuté à la rigueur.

Le commerce de Valachie est fait par les Ragusais, gens pauvres, laborieux, infatigables, vivant de peu, exercés par l'apprentissage le plus dur, accoutumés à ne retirer pour de longs et pénibles travaux qu'un profit modique, n'ayant qu'une industrie héréditaire qui les soutient et qui sans se rebuter, les élève souvent à une espèce de fortune que tous les autres ambitionnent.

On a profité d'un de ces Ragusais, homme d'une probité reconnue, pour faire l'essai d'une vente de deux ballots de nos draps *londrins seconds*. On y a gagné 25 pour cent sur le prix de Constantinople. Monsieur l'Ambassadeur a permis d'envoyer deux autres ballots, la Cour ayant défendu de porter des draps dans les endroits du Levant où il n'y a point de consul.

Le motif de cette défense est connu, et il existe toujours cependant, quand la balle de drap a passé dans une échelle où il y a un consul, où elle a été visitée suivant les règles, on peut sans contravention la faire vendre plus loin. Il s'agit d'empêcher et de proscrire les envois à droiture, dans les échelles où il n'y a point de consuls, comme à Damiette.

On peut encore se servir des Ragusais pour entreprendre ce commerce de Valachie, pour y former un Français propre à l'y continuer et pour retirer les retraits de ce pays qui nous sont nécessaires, on profiterait, en attendant du privilège qu'ont les Ragusais de ne payer la douane qu'à Constantinople, à Andrinople et à Brousse.

Les marchands grecs n'osent pas porter nos draps à Bucharest, pour ne pas être obligés de les vendre à ceux qui sont chargés des fournitures pour le Prince; car alors, ou ils en perdent la valeur si le Prince est déposé avant le temps du paiement, ou ils doivent attendre la volonté du Souverain, et cette volonté, souvent impuissante, ordonne presque toujours un paiement tardif et ne paie qu'à demi. On sait communément que les Princes de Valachie et de Moldavie ne le deviennent par le choix de la Porte qu'à prix d'argent, et ne se soutiennent qu'en contractant de nouvelles dettes, n'amassent que par des impôts considérables dont ils accablent ce peuple d'esclaves, accoutumé à changer de maîtres et à ne pas sentir sa servitude et sa misère, dans un pays fertile pourvu, qu'il n'obéisse qu'à des despotes de sa nation.

DCCCLXXXIV.

1751. Starea cheltuielelor ambasadeĭ francese de la 10 Octobre pênĕ la 31 Decembre 1751.

(Vol. 124, D)

6 Octobre. — Donné à un domestique du Prince de Moldavie qui a apporté des lettres venant de Moldavie . . . . Ptres 5—60 asp

23 Octobre. — Au domestique du Drogman de la Porte pour d'autres lettres venant pareillement de Moldavie . . . . » 2—90 »

2 Décembre. — Au domestique du Drogman de la Porte qui a apporté des lettres de Moldavie . . . . » 2—90 »

. . . .

28 Décembre. — Envoyé au Prince de Moldavie, à qui on n'a jamais rien donné, savoir:

12 Pics d'étoffe de Lyon à 25 Ptres le pic . . . . 300 P. } 348 P
6 » d'écarlate des Gobelins à 8 Ptres . . . . 48 P. }

. . . .

DCCCLXXXV.

Estras dintr'un Memoriŭ privitor la comerciul Ragusanilor, Germanilor și Polonilor în Turcia și țĕrile române. Constantinopole 1751.

(Vol. 15 S. D. 72.)

(Constantinople, 1751.)

. . . .

La Bosnie, la Valachie et la Moldavie sont ouvertes aux Ragusais qui y vont acheter les cuirs et les cires, en concurrence avec les Hongrois et les Polonais qui y vendent les draps de Pologne et de Leipzig, draps plus forts et moins fins que nos *Londrins seconds.*

Le Ragusais, laborieux, avare, infatigable, fait le trafic et la course la plus pénible. Il part de Raguse dans le mois d'Août ou de Septembre avec un fonds de 5 ou 6 mille piastres au plus, qui, le plus souvent, appartiennent à 5 ou 6 associés. Ce fonds est en sequins vénitiens sur lesquels il gagne quelquefois 5 ou 6 pour cent. Il vient à Widdin ou à Russiuc, près du Danube, entre la Bulgarie et la Valachie. Là, il donne des arrhes pour le caviar, la laine, la cire et les cuirs, marchandises qui lui conviennent le plus. C'est par les cuirs ordinairement qu'il commence ses achats, parce qu'il arrive dans la saison où on les prépare.

DCCCLXXXVI.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre darurile de trămis principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole 21 Februar, 1752.

(Vol. 125, D.)

Monsieur, Constantinople, le 21 Février 1752.

. . . .

Vous trouverez, Monsieur, dans cet état un article d'un présent fait au Prince de Moldavie. Il y a longtemps que M. de Castera, se louant de sa politesse, de sa régularité, et connaissant l'utilité dont il peut être, m'a pressenti sur la nécessité de lui faire quelque présent. Je ne lui en avais jamais fait aucun; embarrassé d'être à cet égard sans ordre, n'osant en hasarder de trop médiocres, j'ai saisi l'occasion que j'ai eue de lui envoyer une bagatelle dont j'ai su qu'il avait donné la commission d'en faire l'achat; et j'ai cru devoir d'autant mieux ne la pas négliger que son affection peut devenir utile. Ce présent, tout modique qu'il est, a paru lui faire quelque plaisir, comme vous pouvez le voir par la copie ci-jointe de la lettre qu'il m'écrit [1]). Je n'en réitérerai cependant aucun que lorsque la nécessité indispensable et l'utilité certaine m'en seront démontrées.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Des Alleurs.*

---

[1]) Cette lettre n'existe pas.

DCCCLXXXVII.

Constantinopole 4 Marte. 1752.

D. des Alleurs către Afacerile Străine despre trămiterea unor câni de vênătóre, primiţi în dar dela ambasadorul dela Ragusa şi dela Domnul Moldovei şi dăruiţi de ambasadorul Franciei Regelui sĕŭ.

(Vol. 125. D.)

Constantinople, le 4 Mars 1752.

Monsieur,

. . . .

Le dernier ambassadeur de Raguse, auquel j'ai eu occasion de rendre quelques petits services pendant le séjour qu'il a fait ici, a cru ne pouvoir, à son retour dans sa patrie, mieux répondre à mes politesses qu'en m'envoyant quatre chiens couchants de Raguse. Ils passent pour être fort bons. Ce qu'ils ont de très-distingué c'est la figure. Ils sont très-beaux et marqués d'une façon qu'on voit peu en France.

D'un autre côté, le Prince de Moldavie, sensible à quelques attentions que j'ai eues pour lui, me fait aussi présent de quelques levriers de Moldavie qui sont fort recherchés ici, et que l'on regarde comme les meilleurs qu'on puisse trouver.

Je prends la liberté, Monsieur de vous supplier de vouloir bien vous charger de présenter au Roi ce faible essai de ma respectueuse attention pour ses plaisirs. La grâce que je demande sera complète, si je puis apprendre que la liberté que j'ai prise, sans avoir eu des ordres, n'a pas été désapprouvée. Cette liberté n'est pas sans exemple, et mon père a eu l'honneur d'envoyer à Louis XIV de glorieuse mémoire de pareils chiens de Moldavie.

. . . .

DCCCLXXXVIII.

Versailles, 28 Aprile 1752.

Afacerile Străine către d. des Alleurs, despre aprobarea daruluĭ făcut de ambasador principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 125. D.)

Versailles, le 28 Avril 1752.

. . . .

Sa Majesté, sur le compte que j'ai eu l'honneur de lui rendre, Monsieur a agréé le présent que vous avez fait au Prince de Moldavie. J'avais déjà connaissance des motifs qui vous y ont engagé. Ils sont justes, et nous ne doutons pas que l'attention que vous avez marquée à ce Prince, ne l'engage à vous donner lieu de vous louer de plus en plus de ses sentiments.

Je suis etc.

DCCCLXXXIX.

Afacerile Străine către d. des Alleurs despre primirea darurilor trămise Regeluĭ de ambasador. Versailles, 28 Aprile 1752.

(Vol. 125. D.)

Versailles, le 28 Avril 1752.

. . . .

J'ai rendu compte au Roi des chiens couchants et des levriers que vous vous proposez de lui envoyer. Sa Majesté m'a paru disposée à les recevoir avec plaisir, et je n'ai pas manqué de faire valoir en cette occasion votre zèle et votre attention pour tout ce qui peut contribuer à l'amusement de Sa Majesté.

. . . .

DCCCXC.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre negociaţiunile Porţeĭ cu Polonia, făcute prin intermediul ambasadeĭ francese. Constantinopole, 2 Iuniŭ 1751.

(Vol. 125, D.)

Constantinople, le 2 Juin 1752.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 20 Mai des insinuations que j'avais faites à la Porte sur les projets, qu'on soupçonnait devoir être entamés à la prochaine diète de Pologne. Je vous ai aussi informé par la voie de Vienne que je croyais que la Porte ne verrait pas d'un œil tranquille la République de Pologne prendre des mesures et des engagements, à son désavantage avec la Russie et la Cour de Vienne. Je vous ai rendu compte en même temps des deux moyens que je me proposais d'inspirer au Ministère Ottoman: l'un de faire écrire à des Seigneurs Polonais pour leur faire connaître l'intention du Sultan, l'autre, d'engager la Porte, si elle ne voulait pas se prêter, ainsi que je le croyais, à envoyer un personnage caractérisé à la Diète, à ordonner du moins au Kan des Tartares d'en envoyer un. Après plusieurs allées et venues, très-secrètes, entre le Reis Effendi et moi, la Porte a donné ses ordres au Pacha de Kotchin et au Prince de Moldavie, et leur a envoyé un modèle de lettre pour écrire à des Seigneurs Polonais dans l'esprit que je vous ai annoncé. On m'a demandé leurs noms, leur génie, leurs titres. J'ai donné ces notions, et, pour exciter plus de réflexions en Pologne, pour marquer plus d'impartialité, j'ai engagé la Porte à écrire, non-seulement à des Seigneurs que je crois bien intentionnés, mais même à quelques-uns de ceux qui tiennent le parti de la Russie. La Porte a également approuvé que le Kan des Tartares y tînt un envoyé pendant la diète, et elle lui a envoyé ses ordres en conséquence.

DCCCXCI.

Iuniŭ-Septembre 1752. Estras din ultimele scrisorĭ ale d-luĭ de Linchou către Castera, despre relaţiunile ambasadeĭ cu principele Moldoveĭ.

(Vol. 125, D.)

17 Iunie 1752. *17 Juin 1752.* — Le Prince de Moldavie a témoigné quelque mécontentement de ce que Monsieur des Alleurs ne l'avait pas instruit au vrai du sujet de l'envoi d'un *Myravelle* à la Turque *(C'était le Sieur Fonton)*, que cet Ambassadeur envoyait en Pologne et qu'il avait prié qu'on y fit passer sûrement. Cet homme ayant paru instruit, et le Prince pensant bien que sa mission avait pour objet les affaires présentes.

Le Prince de Moldavie a demandé à la Porte la permission d'envoyer un agent en Pologne et engage Monsieur des Alleurs à faire des sollicitations à la Porte à ce sujet, comme si les Seigneurs polonais lui en avaient écrit.

29 August 1752. *29 Août 1752.* — Monsieur des Alleurs avait instruit le Prince de Moldavie de tout ce qui regardait le Sieur Fonton; ainsi, le mécontentement de ce Prince avait cessé.

5 Sept. 1752. *5 Septembre 1752.* — Monsieur de Linchou est disposé à partir pour la Pologne. Il consulte Monsieur de Castera sur le nombre de lettres dont il doit être porteur et sur la patente quil doit avoir du Prince.

Il désire que Monsieur le Comte de Broglie écrive au Prince de Moldavie qui est très-sensible à ces sortes des distinctions.

. . . .

DCCCXCII.

Constantinopole, 27 Iuniŭ 1752. D. des Alleurs către d. de Castera, despre sinceritatea şi prietinia principeluĭ Moldoveĭ pentru Francia şi despre ajutorul ce ambasadorul se crede dator a-ĭ da.

(Vol. 125. D.)

Constantinople, le 27 Juin 1752.

Le Prince de Moldavie a raison. Il a reçu de la Porte le modèle de la lettre que je vous annonçais qu'il devait écrire à plusieurs seigneurs polonais. Ce que la Porte n'a pas cru devoir faire par prudence dans cette première, elle le fera peut-être dans celles qui suivront. Je suis cependant bien aise que ces lettres aient produit un bon effet, et la Porte m'a fait dire que le Pacha de Kotchin avait écrit aussi et reçu des réponses satisfaisantes. L'envoyé du Kan des Tartares, qui ira sûrement en Pologne, donnera, j'espère plus de poids et de force à ces premières lettres.

. . . .

Je vous déferai d'une façon ou d'autre du Père Laydet de Moldavie. Je m'inquiète peu de ce qu'en penseront ses protecteurs en Saxe ou en Pologne. Je ne suis embarrasé que de Rome qui n'aime pas qu'on touche à ses missionnaires; et comme j'en ai déja expatrié plus d'un, je me trouve dans le cas d'user de quelque réserve; mais je vous en débarrasserai.

Nous devons être contents du Prince de Moldavie. Sa conduite avec moi est pleine d'attentions et de politesses et même de zèle pour nos intérêts. Je suis bien aise qu'il ait un agent en Pologne; mais il ne doit pas désirer qu'on empêche les Bachas de correspondre. Je doute qu'ils soient si aisés à gagner par les Moscovites; ils prendront

leur argent, s'ils en donnent, et les tromperont. Si je paraissais d'ailleurs désirer que le Prince de Moldavie eût seulement la correspondance, cela nous ferait tort en le rendant suspect. C'est à lui à mériter la confiance de la Porte, non en lui donnant de fausses alarmes, mais en lui mandant le vrai, et, malheureusement, il y a matière sans s'en écarter. Il ne faut pas s'y tromper: le Ministère ottoman n'est plus ce qu'il était autrefois; il est éclairé aujourd'hui. S'il est circonspect, c'est par des raisons passagères qui regardent le Grand Seigneur.

. . . .

2 Août 1752. 2 August 1752.

. . . .

Dans le premier cas, l'orgueil ottoman ne se plie pas aisément; dans le second, la Porte ne veut pas faire des démarches qui puissent trop la compromettre. Ces considérations sont cause que, dans les lettres dont le Prince de Moldavie a reçu le modèle, et qui n'est qu'un début et une sorte d'avertissement, la Porte n'a pas jugé à propos d'employer aucune menace, ce qui eût donné, en effet, plus de force.

Le Reis-Effendi m'a fait dire qu'il avait reçu une partie des réponses aux lettres que le Prince de Moldavie avait écrites en Pologne, et que la Porte en avait été satisfaite. Je sens à merveille les motifs de la réserve des seigneurs polonais qui nous sont attachés. La tyrannie armée de la Russie, aidée des intrigues de la Cour de Vienne, la connivence, et peut-être même la corruption de Monsieur le Comte de Bruhl, sa servilité pour la Russie, sont des sujets assez capables d'inspirer la terreur et la réserve.

Si un agent de Moldavie pouvait, sans exposer ces seigneurs, leur faciliter les moyens de s'expliquer par son canal à la Porte, je crois qu'on parviendrait à en avoir un. L'Hospodar l'a demandé, à ce qu'il m'écrit; mais la Porte occupée sérieusement de ses propres affaires n'y a pas fait jusqu'à présent toute l'attention que j'aurais souhaité. Je n'ai pu seconder les sollicitations du Prince aussi efficacement et aussi ouvertement que je le voudrais, par la raison même qu'il y veut tenir un Français, ce que je désire autant que vous et lui. Mais, ce qui m'engage à des ménagements pour le Prince même, c'est que, s'il se rendait trop pressant et paraissait pencher pour la Russie ou la Cour de Vienne, la Porte, qui lui en saurait très-mauvais gré, pourrait, par sa méfiance générale, malgré l'affection de préférence qu'elle nous porte, soupçonner qu'on cherche à la précipiter.

Vous ne devez avoir aucune inquiétude que le choix du Prince de Moldavie tombe sur le Père Laydet. Je suis convenu avec cet Hospodar qu'il le renverrait ici. Cela serait même déjà fait s'il n'était pas malade, par conséquent et par bonheur, dans l'impuissance de nuire. A l'égard de son renvoi, j'ai permis au Prince de Moldavie de s'excuser avec Monsieur le Comte de Bruhl, auquel il croit devoir quelque politesse à cause de ses recommandations, sur ce que ce religieux ne m'était pas agréable et qu'il devait déférer en tout à ce que je désirais à cause de l'influence et du crédit que j'avais à la Porte. De mon côté, je me déferai des importunités de Rome en rejetant son éloignement un peu forcé sur le compte du Prince de Moldavie, lequel, en sa qualité de schismatique, n'a aucun ménagement à garder avec Rome. Lorsque ce père sera ici, je verrai la façon de m'en défaire. Il ne sera pas facile de l'envoyer tout droit en France, étant étranger, et par conséquent de l'empêcher d'aller à Rome, y ayant ses supérieurs; mais, une fois qu'il y sera, je l'empêcherai bien de revenir ici ou en Moldavie.

. . . .

Les janissaires sont assez bien intentionnés, mais inconstants. Si les choses restent comme elles sont, nous ne serons pas mal. Si le gouvernement change, on sera encore mieux. S'il y à perdre dans cette occasion, c'est pour nos ennemis. Une seule chose me fâche, c'est que le Prince de Moldavie était protégé par le Sérail, et que je crains aujourd'hui quelque changement dans cette Principauté; nous y perdrions. Je le

servirai de mon mieux, son attachement me paraissant sincère, tant par ses procédés que par les plaintes de nos ennemis qui doivent lui faire honneur à la Porte et lui concilier notre amitié et notre reconnaissance.

. . . .

DCCCXCIII.

Constantinopole, 6 Iuliŭ 1752

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre vrăjmășia trămisuluĭ rus din Constantinopole în contra principeluĭ Moldoveĭ și despre afacerea călugăruluĭ catolic Laydet de la Iași.

(Vol. 125. D.)

Constantinople, le 6 Juillet 1752.

Monsieur,

Par mes dernières lettres de Moldavie du 17 Juin, j'ai reçu avis qu'il était revenu au Princ, par des amis ou des agents qu'il a ici, que le Résident de Moscovie se formalisait extrêmement de ses correspondances avec des Seigneurs Polonais attachés à la France, et des avis qu'il donnait en conséquence à la Porte et qu'il menaçait, s'il continuait, qu'il pourrait bien s'en repentir. L'on ajoute dans cette lettre que le Prince de Moldavie me fait écrire que ce Résident attribue ces ménées à un Français nommé Linchou que j'ai placé auprès de lui, et qu'il se proposait de se plaindre du Prince et de lui au Grand Visir.

On m'informe par la même lettre que le Prince de Moldavie a répondu aux personnes qui lui ont donné cet avertissement, qu'il était obligé, en fidèle serviteur de la Porte, de lui donner les avis qu'il recevait; qu'il n'en donne aucun qui ne lui vienne de bon lieu, et qu'il n'a de compte à rendre de sa correspondance qu'à la Porte. Ce Prince a fait mieux; il m'a donné part qu'il prévenait le Grand Visir des discours et des menaces du Résident de Moscovie à son égard. Il m'a fait prier de veiller ici à ses intérêts sur cela et d'agir conjointement avec lui. En même temps que ce Résident emploie la menace ici pour l'intimider, il lui fait des politesses en Moldavie. Il tâche de s'insinuer et lui a fait offrir un secrétaire de sa main qu'il a refusé tout net, ce qui a fort piqué le Ministre Russe, déjà outré de se voir barré par des Français que j'ai établis en Crimée et en Moldavie, pays où ses prédécesseurs trouvaient pour leurs menées plus de facilité avant mon arrivée. J'ai infiniment remercié le Prince de son zèle pour la France et de son attention à m'avertir. Je l'ai fort rassuré sur les discours vains et vagues du Résident de Russie qui peut bien les tenir en secret à ses amis, ou les lui faire parvenir par des gens gagnés pour tâcher de l'intimider, mais qui se garderait bien de les tenir à la Porte où je crois qu'il serait mal reçu, et je l'ai exhorté à mépriser des discours de cette espèce et à se confier à des amis plus sincères et plus puissants que cet ennemi n'est redoutable. Je lui ai démontré la vanité de ces impuissantes menaces par sa propre confirmation toute récente dans sa principauté qui lui confirmait la satisfaction de la Porte. Je lui ai marqué que j'étais bien assuré que rien ne serait capable de le détourner des principes et du devoir, qu'il se proposait de prendre les intérêts de cet empire à cœur et de continuer à me donner des marques de son amitié à laquelle je

répondrais toujours par les sentiments d'une reconnaissance sincère et d'une confiance égale à la sienne.

Indépendamment de ce qui regarde le Résident de Russie, M. de Bruhl, en conformité de ses vues et de celles de la Russie, a fait jouer un autre ressort dont le Prince de Moldavie m'a donné avis lui-même.

Pour vous en donner une idée juste, il faut remonter plus haut

La Cour de Rome a établi un franciscain en Moldavie, par le motif de l'édification d'une église à laquelle je travaille moi-même. Ce religieux se nomme le Père Laydet, fils de Français, mais Allemand naturalisé et d'inclination, intrigant, dévoué à la Saxe et au Comte de Bruhl particulièrement. Il est arrivé ici il y a deux ans avec des lettres de recommandation pour moi de M. le Duc de Nivernais et de plusieurs cardinaux. M. le comte de Bruhl lui en a donné de très-fortes aussi pour le Prince de Moldavie, qui a quelques ménagements à garder avec lui, à cause du voisinage de Pologne. Ce Ministre ne s'en est pas tenu à cette première et simple recommandation, et, après l'avoir installé auprès du Prince de Moldavie, il lui a écrit qu'il l'obligerait d'envoyer ce moine en Pologne et de le charger des affaires qu'il pourrait y avoir. Le but du comte de Bruhl était de faire passer par ce canal des nouvelles en Moldavie et à la Porte, conformes à ses vues et à celles de la Russie. Instruit de ce manége qui m'a été confirmé par M. de Castera, et ne doutant plus de la correspondance suspecte de ce religieux, tant en Saxe qu'à Rome, à Vienne et peut-être en Russie, j'ai pensé non seulement à l'éloigner de la Moldavie, mais à le faire revenir ici. M. de Castera ne désirant pas qu'il retourne en Pologne, j'ai jugé la chose d'autant plus facile que le Prince de Moldavie m'a fait dire que c'était mon ouvrage de l'en défaire. Mais, comme il a été choisi par préférence par la sacrée congrégation, qu'il a de plus son général à Rome, je n'ai voulu le retirer qu'à la dernière extrémité de Moldavie avec un «De Par le Roy», d'autant que ayant été obligé d'user déjà une fois avec diligence de ce remède pour un certain Père Léandre, afin de ne pas perdre en Mésopotamie la Religion que ce Père y mettait en combustion par ses intrigues et ses scandales, je crois la Cour de Rome déjà un peu ulcérée, et je craindrais qu'elle ne portât des plaintes contre moi dont la justification serait facile mais longue et vous causerait des embarras. J'ai donc préféré d'engager, il y a déjà trois mois, l'archevêque qui est ici de prévenir la Cour de Rome contre ce Préfet, de lui écrire un fait vrai qui est que les autres religieux de même ordre se plaignent de lui et l'accusent d'une dissipation des deniers qu'on lui avait confiée pour rebâtir l'église de Moldavie; qu'il se mêlait d'ailleurs d'intrigues qui pourraient déplaire au Prince de Moldavie; mais, comme je connais les lenteurs de la Cour de Rome, que je la soupçonne d'être bien aise d'obliger la Cour de Saxe dans une chose qu'elle désire, et qu'elle pourrait ne faire aucune attention à ce que lui écrit l'Archevêque, j'ai pris des mesures plus courtes, moins bruyantes, et cependant plus efficaces. J'ai fait insinuer au Prince de Moldavie de renvoyer tout de suite ce religieux ici et de lui dire qu'il s'en entendra avec moi. Pour mettre ce Prince à son aise avec M. de Bruhl, par rapport aux ménagements qu'il pourrait vouloir observer, je lui ai fait dire qu'il pourrait lui écrire tout uniment que les confrères de ce religieux lui avaient porté des plaintes contre lui; que je ne paraissais pas édifié ni content, et qu'il était obligé de le renvoyer, craignant que je n'en parlasse à la Porte et qu'elle ne trouvât pas bon qu'il conserve chez lui une personne qu'il savait m'être désagréable.

En même temps que je le dégage avec M. Bruhl, en prenant sur moi de ce côté-là où je n'ai nul compte à rendre, ni ménagements à observer sur ce point, j'ai fait prier le Prince de trouver bon, pour me délivrer de l'importunité des lettres de ses protecteurs, que j'écrivisse à Rome que c'était lui, de sa pleine puissance et de son autorité, qui s'était défait de ce moine suspect. Je lui ai fait représenter que, n'étant soumis qu'à son patriarche ici, il n'avait rien à craindre ni à ménager à Rome.

J'ai lieu de croire que le Prince de Moldavie se prêtera à cet arrangement, et

que, de cette façon, tout se terminera sans violence et sans éclat. J'espère que M. de Bruhl sera la dupe de ses artifices, et j'ose me flatter, Monsieur, qu'appuyé de vos bons offices, Sa Majesté daignera approuver ma conduite en cette occasion.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DCCCXCIV.

Constantinopole, 9 Iulie 1752.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre combaterea influenţeĭ ruse şi germane la Pórtă şi despre negociaţiunile turco-polone.

(Vol. 125, D.)

Constantinople, le 9 Juillet 1752.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous intormer par mes dernières lettres des démarches que j'ai faites ici pour prévenir, s'il est possible, les desseins ambitieux et les vues pernicieuses de la Russie et de la Cour de Vienne à la prochaine diette de Pologne, dont M. de Castera m'avait informé et dans lesquelles ces deux Cours, si on n'y mettait aucun obstacle, pourraient peut-être réussir, par la faiblesse du Roi de Pologne, par la connivence parfaite et la corruption de M. le Comte de Bruhl. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous faire part que la Porte avait envoyé au Prince de Moldavie et au Pacha de Cotchim un modèle de lettre pour qu'ils préviennent les Seigneurs polonais des intentions du Sultan, et de l'attention qu'on doit avoir à ne prendre aucun engagement contraire à l'amitié qui est entre la Pologne et cet Empire. Les réponses des Seigneurs Polonais sont déjà parvenues ici, et la Porte m'en a paru satisfaite, suivant ce que le Reis-Effendi m'a tait dire.

DCCCXCV.

Estras din instrucţiunile luĭ Fonton, trămis în Polonia la dietă, în calitate de dragoman al ministruluĭ tătăresc. 9 Iuliŭ 1752.

(Vol. 125. D.)

9 Juillet 1752.

. . . .

La Porte, sentant cependant qu'il ne convenait pas à ses intérêts d'abandonner la Pologne dans l'état de faiblesse où elle est, à l'ambition des Cours de Vienne et de Russie, est determinée à ordonner au Pacha de Chokzin et au Prince de Moldavie d'écrire de sa part une espèce de lettre *circulaire* aux *Principaux* Seigneurs de l'un et de l'autre parti, afin de marquer une sorte d'impartialité et pour contenir les mal-intentionnés, enfin pour faire connaître à tous l'intérêt que le Grand Seigneur y prendra et les prévenir qu'il compte qu'à la prochaine Diette il ne sera pris aucune résolution qui puisse inquiéter cet empire, mais, qu'au contraire, on y cherchera les moyens de cimenter de plus en plus l'union et l'harmonie.

. . . .

DCCCXCVI.

D. des Alleurs către d. de Castera la Varşovia, despre relaţiunile Moldoveĭ cu Chanul Tătarilor, cu Polonia şi cu ambasada francesă din Constantinopole. Constantinopole, 3 Septem. 1752.

(Vol. No. 15, S. D.)

Constantinople, le 3 7-bre 1752.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres dont vous m'avez honoré du 3 et 5 Août.

L'inquiétude, ou pour mieux dire, la curiosité du Prince de Moldavie ne m'étonne pas. C'est le génie grec qui, étant léger, devient aisément méfiant. Il est cependant un peu plus fondé sur l'envoi et la commission du Sieur Fonton [1]). Mais, je n'ai pas cru devoir le prévenir trop tôt du succès, attendu que le Kan des Tartares m'en a prié. Vous saurez de plus, Monsieur, pour ne pas tomber dans aucun inconvénient, que les Hospodars sont toujours à la Porte les espions du Kan des Tartares qui les hait par cette raison; et ils font autant qu'ils peuvent leur cour à ses dépens. Lorsqu'il a une correspondance suivie, ces Princes la rendent suspecte. Forme-t-il des plaintes, il les pousse trop loin selon eux; faut-il manœuvrer, il le fait trop mollement. D'où j'ai conclu qu'il convenait — sans cependant faire un mystère de sur la personne — de ne pas développer la commission, de peur de la faire manquer en rendant prématurément l'envoyé suspect; et pour calmer l'inquiétude du Prince dont le Sieur Linchou m'a fait part, je lui ai écrit qu'en envoyant le Sieur Fonton, mon dessein était de savoir, encore mieux que par des lettres, toutes les particularités de la Diète de Grodno, et

---

[1]) Fonton, envoyé de Constantinople en mission secrète à Varsovie.

comment un émissaire tartare, envoyé par ordre de la Porte qui me l'a confié, serait reçu, afin de me conduire moi-même en conséquence, tant vis-à-vis de la Porte que dans ma correspondance avec lui qui serait toujours pleine de la confiance entière qu'il méritait. Mais, comment a-t-il pu imaginer que je le gagne de vitesse pour envoyer de concert avec la Porte un agent français dont je lui fis le mystère? Cela est archigrec. Quant à l'agent de Moldavie en Pologne, je vous ai mandé, Monsieur, les raisons solides de la négligence de la Porte, trop occupée de son intérieur pour penser à cela, et celles de ma réserve sur ce point qui roulent sur l'intérêt du Prince même et sur le bien des affaires. Au surplus, j'attends l'effet du mémoire que le Palatin de Beltz a envoyé au Prince de Moldavie, dont il a rendu compte à la Porte, et celui des sollicitations que ce Prince y a faites à cet égard, et si elles réussissent, cela sera plus naturel; si elles n'opèrent rien, j'agirai plus directement que par les insinuations que j'ai faites jusques à présent; mais je ne promets pas que cela soit plus efficace, la méfiance et l'opiniâtreté des Turcs n'étant pas deux points si aisés à surmonter qu'on veut se l'imaginer; et l'utilité que vous en prévoyez m'engagera à n'épargner aucun des moyens que je puis avoir en mains. Vous avez bien raison, Monsieur, de ne pas trop bien augurer de l'effet que produirait à la Diette la présence des Princes. C'est aussi ce qui doit engager notre Cour à opposer des contrebatteries qui puissent sinon détruire, du moins déranger les travaux du parti opposé; et il est vrai qu'il a la force de son côté; mais, nous avons pour nous la justice, la raison, les bons patriotes et vos soins; et Dieu est grand, disent les Turcs. J'apprendrai avec plaisir l'arrivée de notre homme, et je vois avec bien de la satisfaction qu'au moyen des précautions que vous avez prises, la vigilance des curieux se trouvera en défaut et que vous pourrez en donner part.

Je reçois à l'instant des lettres du Sieur de Lancey, par lesquelles il m'apprend le départ de l'Envoyé Tartare auquel il a donné, selon moi, des espérances un peu trop fortes sur les secours qu'il trouverait auprès de vous. Et je compte, Monsieur, que vous vous règlerez à cet égard sur le plus ou le moins d'avantage, que vous prévoirez pouvoir retirer du séjour de cet envoyé en Pologne. Pour peu qu'il soit utile, l'argent sera bien employé, et les bons traitements qu'il recevra donneront en Crimée de l'émulation. Le Kan des Tartares va visiter la forteresse d'Orcapi et les frontières avec un camp volant. Cette démarche, en donnant quelqu'ombrage à la Russie qui en prend facilement, donnera encore plus de poids à la mission de cet envoyé. Le départ précipité du Choadar du Prince ne me donne pas le temps de vous en dire davantage pour le présent.

On ne peut être etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DCCCXCVII.

D. des Alleurs către Afacerile Străine, despre mórtea principeluĭ Ţěriiĭ-Românescĭ şi despre înlocuirea luĭ cu fiul sěŭ. Constantinopole, 12 Septem. 1752.

(Vol. 125. D.)

Constantinople, le 12 7-bre 1752.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Valaquie est mort. Le Drogman de la Porte, son fils, a été mis en sa place. L'ancien Drogman est revenu à son poste. En vous rappelant, Monsieur, ce qui s'est passé l'année dernière lorsqu'il fut déposé, vous jugerez que l'on ne doit pas être fâché de son retour.

Je suis etc.

Signé: *Des Alleurs*.

DCCCXCVIII.

D. Desalleurs către d. de Castera la Varşovia, despre misiunea luĭ Linchou în Polonia ca agent al principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, 20 Septem. 1752.

(Vol. No. 15, S D.)

Constantinople, le 20 Septembre 1752.

J'ai lieu de croire, Monsieur, que longtemps avant la réception de cette lettre, le Sieur Linchou sera arrivé en Pologne comme agent du Prince de Moldavie, ainsi que vous l'avez souhaité; j'avoue que je ne suis pas sans inquiétude que son origine française ne donne peut-être en Pologne et pendant la Diette un peu trop d'ombrage, et je ne suis rassuré à cet égard que par la prudente direction de vos ordres et de vos avis, qui le feront mouvoir convenablement et auxquels je ne doute pas qu'il ne se conforme en tout. Je crois devoir aussi vous communiquer que, comme le Kan des Tartares regarde, ainsi que je vous l'ai marqué, les Princes de Moldavie et de Valachie comme ses espions à la Porte, je pense que l'Envoyé du Kan aura peu de confiance à l'agent de Moldavie, et que votre prudence supérieure est nécessaire pour empêcher qu'ils ne se croisent ou que le Ministre moscovite ne cherche à semer la désunion entre eux. Cependant, il est avantageux que les avis que l'Envoyé du Kan et l'Agent de Moldavie feront tenir à la Porte soient conformes, et il n'y a que vous, Monsieur, qui pouvez leur inspirer séparément cette conformité. Mais, afin que ces avis fassent ici une impression solide et utile, en général les nouvelles doivent être simples et précises. Celles qui rouleront sur l'établissement des Russes sur le Bog, sur les mouvements de leurs troupes en Ukraine, sur le danger de ces nouvelles colonies, pourront faire effet.

. . . .

Le Drogman de la Porte a été fait Prince de Valachie à force d'argent, à la place de son père qui est mort dans cette Principauté.

Si le Prince de Moldavie en est fâché d'une part, il en sera bien aise d'une autre, en ce que cela lui ôte un ennemi et un surveillant à la Porte dont il se méfiait avec raison. J'ai lieu de croire que les Ministres qui lui déplaisent et que vous n'aime pas, ne seront par longtemps en place.

On ne peut être avec un plus parfait attachement etc.

Signé: *Des Alleurs.*

DCCCXCIX.

(Septembre) 1752. Starea chieltuelelor estraordinare ale ambasadeĭ francese pe lunele Iuliŭ, August şi Septembre 1752.

(Vol. 125. D.)

. . . .

19 Août. — Donné à un Chohadar qui a apporté des lettres du Prince de Moldavie . . . . 5 P.,60 asp.

. . . .

10 Septembre. — A un domestique du Prince de Moldavie pour lettres qu'il a apportées 2,90

. . . .

18 Septembre. — A un domestique du Prince de Moldavie qui a apporté des lettres 2,90

. . . .

DCCCC.

D. Desalleurs către comitele de Broglie, trămisul Franciei la Varşovia, despre misiunea luĭ Linchou în Polonia ca agent al principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, 2 Octobr. 1752.

(Vol. 15. D. S.)

Constantinople, le 2 Octobre 1752.

. . . .

Le Prince de Moldavie, qui correspondait avec Monsieur de Castera, me prie de vous engager à avoir en lui la même confiance. Je lui ai promis de vous en écrire. Il nous paraît attaché, et il n'y a aucun inconvenient à lui en marquer jusqu'au point que mes lettres à Monsieur de Castera vous l'indiqueront. Des nouvelles vraies ou très-vraisemblables sur les intrigues des Russes, sur l'affection du parti de la France sur sa consistance, feront toujours un bon effet à la Porte. Je vous recommande par conséquent le Sieur Linchou, Français et cependant Agent de Moldavie, après bien de difficulté de la part de la Porte. Monsieur de Castera l'avait désiré pour faire passer par lui à la Porte les plaintes des Seigneurs Polonais. Il faut prendre garde qu'il ne croise en rien l'Envoyé Tartare, les Princes de Moldavie étant regardés en tout temps par les Kans des Tartares comme espions à la Porte. L'intimité n'est pas grande, et le mieux est qu'ils agissent séparément, qu'ils concourent cependant au même but. Il n'y a que Votre Excellence qui puisse conduire cette barque. Son début sera difficile; mais, plus elle recontrera d'obstacles, plus il lui fera d'honneur. Je me ferai un vrai plaisir de la seconder en tout.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCI.

Comitele de Broglie către d. Desalleurs, despre întârḑiarea misiuneĭ luĭ Linchou din cauca depunereĭ principeluĭ Moldoveĭ. Byalystock, 1 Novem. 1752.

(Vol. 15. S. D.)

Byalystock, le 1er Novembre 1752.

. . . .

J'ai beaucoup entendu parler à Grodno, Monsieur, du changement arrivé en Moldavie dont on prétend que le Prince a été déposé, ce qui m'a paru confirmé par le retard de l'arrivée du Sieur Linchou qui s'était annoncé pour les premiers jours d'Octobre, par une lettre qu'il écrivait à Monsieur de Castera du 6 de Septembre. Il n'a pas donné de ses nouvelles depuis ce temps-là. C'est ce qui m'a empêché de vous instruire régulièrement de ce qui se passait dans ce pays-ci, ne sachant pas où vous adresser mes lettres.

. . . .

DCCCCII.

Varsovia, 11 Decem. 1752.

Comitele de Broglie către Desalleurs, despre corespondința sa cu Moldova și Crimea și despre causa nevenireĭ luĭ Linchou în Polonia.

(Vol 15, S. D.)

Varsovie, le 11 Décembre 1752.

Je crois ne pouvoir mieux vous instruire, Monsieur, de tout ce qui s'est passé dans ce pays-ci qu'en vous envoyant la copie des lettres que j'ai écrites en Moldavie et en Crimée. Vous y verrez le détail des différents événements dont j'ai été témoin. La manière dont je peins la situation actuelle de ce pays-ci est en vérité très-peu exagérée, et, par conséquent, vous mettra parfaitement au fait de tout ce que vous pouvez désirer de savoir relativement à cet objet. J'ai été bien aise de vous faire connaître la tournure que j'ai donnée à ma correspondance avec ces différents Princes, ou, pour mieux dire, avec leurs Ministres, afin que vous puissiez avoir la bonté de me mander si elle est conforme au but qu'on s'était proposé dans le temps que Monsieur de Castera l'avait entamée. D'ailleurs, vous connaissez mieux que personne l'utilité dont ces Princes peuvent être à nos vues, et les moyens qu'il faut employer pour se les concilier. Je vous supplie donc, Monsieur de me mander naturellement ce que vous en pensez.

. . . .

Vous avez sans doute déjà appris, Monsieur, que Linchou n'est pas venu dans ce pays-ci. Sa maladie en a été cause. Mais je ne saurais juger par les lettres que j'ai reçues du Prince de Moldavie si son dessein est, quand la santé de ce désigné Ministre le permettra, de l'envoyer à demeure en Pologne, ainsi qu'on l'avait projeté avant la mort de Monsieur de Castera. C'est à vous à juger de la nécessité dont cela peut être, et à insister plus ou moins en conséquence pour engager le Prince de Moldavie, à suivre le projet qu'il avait eu.

. . . .

Varsovie, le 11 Décembre 1752.

DCCCCIII.

Varsovia, 27 Decem. 1752.

Comitele de Broglie către Desalleurs, despre misiunea unuĭ Leonardo, trămis în Polonia de principele Moldoveĭ.

(Vol. 19, S. D.)

Varsovie, le 27 Décembre 1752.

. . . .

Le Sieur Linchou me parle d'un certain Léonardo que le Prince de Moldavie a envoyé ici, où il croyait qu'il était encore actuellement, ce dont il était fort inquiet. Je me suis donné tous les mouvements nécessaires pour être instruit de la mission du dit Leonardo qui n'a été que passagère et, par conséquent, ne doit pas donner d'inquié-

tude; mais comme le Divan l'a fait à l'insu de son Ministre favori, en faisant réponse à ce Prince, je lui en parlerai de façon à l'engager à ne pas faire de pareils mystères à quelqu'un en qui nous avons intérêt qu'il ait une entière confiance.

. . . .

DCCCCIV.

Desalleurs către comitele de Broglie la Varşovia, despre modul de a corespunde cu principiĭ Moldoveĭ şi despre causa misiuneĭ luĭ Leonardo.

Constantinopole, 1 Februar. 1753.

(Vol. 15. S. D.)

Constantinople, le 1er Février 1753.

Monsieur,

. . . .

A l'égard de la correspondance avec le Prince de Moldavie, elle nous est très-utiles pour combattre les nouvelles que nos ennemis répandent par la Valachie ou par Bender.

Le Prince actuel de Moldavie paraît assez attaché. Cependant, la foi grecque demande une grande réserve. D'un autre côté, la méfiance de la Porte et une intelligence très-supérieure à ce qu'on imagine en Europe exigent des nouvelles vraies, ou du moins très-vraisemblables. La fiction et les conjectures la touchent peu; le présent seul l'affecte véritablement. Les Princes de Moldavie en général sont sensibles aux grandes politesses, aux compliments, et craignent ici l'Ambassadeur de France, et le ménagent dans l'espoir d'en tirer avantage. J'ai peu de chose, comme vous voyez, à ajouter à ce que vous avez vu à cet égard dans ma correspondance avec Monsieur de Castera, et ce sera à Monsieur Thomelin, en votre absence, à se régler là-dessus. Vous avez très bien jugé de l'indifférence de la mission de Leonardo. Il a eu la préférence sur Linchou par une intrigue de cette petite Cour qui a fait de la peine à ce dernier, mais qui nous a été avantageuse, car j'ai été bien aise que ni l'un ni l'autre n'y ait été pendant la diette: il se serait peu accordé avec l'envoyé du Kan des Tartares. Il eût été suspect à nos ennemis et inutile à nous. Je ne juge pas cet établissement aussi utile que feu Monsieur de Castera le pensait, surtout si la Porte pénètre que c'est un Français qui est de la part du Prince de Moldavie en Pologne. Elle penserait alors qu'on lui donne des nouvelles selon nos vues et ne s'y arrêterait pas. Si ce n'est pas un Français, on gagnera le Moldave et il mandera les nouvelles qui nous font tort.

. . . .

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCV.

Constantinopole, 3 Marte 1753.

D. Desalleurs către Afacerile Străine, despre asilul secret ce a acordat principeluĭ Constantin Mavrocordat.

(Vol. 126. D.)

Constantinople, le 3 Mars 1753.

Monsieur,

. . . .

Je ne dois pas vous laisser ignorer que le Prince Constantin Maurocordato, déposé depuis 4 ans, vint, il y a environ 15 jours, à quatre heures du matin, me demander asile contre ses ennemis, qui avaient obtenu, à force d'argent, un commandement de la Porte pour le faire exiler, à cause des mouvements qu'il s'était donnés pour devenir Prince une seconde fois. M'étant assuré que son affaire n'était pas criminelle envers la Porte; que ce qu'elle en faisait n'était que la suite de l'argent que les ennemis du Prince Constantin avaient dépensé, et que, cet argent *digéré*, le Ministère écouterait les propositions de ce Prince, je me suis déterminé à lui accorder l'asile très-secret qu'il m'a demandé.

Le même cas est arrivé pour le père du même Prince à Monsieur de Fériol, pendant son ambassade. Mon refus aurait aliéné ce Prince et toute sa famille. Il se pique d'ailleurs d'avoir toujours été zélé pour les intérêts de Sa Majesté et d'avoir donné plusieurs preuves de son attachement. Ce service que j'ai cru devoir lui rendre, loin de me compromettre, me fera plutôt quelque honneur, et attachera en effet ce Prince qui pourra bien sortir de sa retraite avec la Principauté, ce que je désirerais d'autant plus que, si cela arrive, ce sera aux dépens du Prince de Valachie actuel, dont la personne et la famille sont extrêmement dévouées à la Maison d'Autriche.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs*.

DCCCCVI.

Dresda, 9 Marte 1753.

Comitele de Broglie către d. Desalleurs, despre arestarea luĭ Linchou din ordinul principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 15. S. D.)

Dresde, le 9 Mars 1753.

. . . .

Le Sieur Thomelin me marque par le dernier ordinaire qu'il vient d'apprendre que le Prince de Moldavie a fait arrêter le Seigneur Linchou et qu'il est actuellement en prison.

Comme vous savez la confiance que Castera avait pour ce ministre moldave, il

me semble que nous devons être fâchés de cet événement qui fait échouer les arrangements que Castera avait commencés pour faire résider ce Français à Varsovie. Sur ce que vous me mandez de l'inutilité que vous trouvez au séjour d'un pareil résident dans cette ville, je ne travaillerai point à y en attirer un autre.

. . . .

DCCCCVII.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre propunerea și rugăciunile lui Constantin Mavrocordat cu privire la banii ce ar voi se împrumute cu garanția ambasadei franceze.

Constantinopole, 31 Marte 1753

(Vol 126, D.)

Constantinople, le 31 Mars 1753.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Moldavie déposé, Çonstantin Maurocordato, est toujours caché par mes soins. Persuadé qu'il est d'être nommé de nouveau à cette principauté, s'il avait l'argent nécessaire dans de pareilles brigues, il me persécute pour supplier le Roi de lui donner quelque assistance et il se flatte qu'elle ne lui sera pas refusée, si je veux bien rappeler les services de ses ancêtres et les siens, assurer Sa Majesté de son attachement inviolable et de celui de toute sa maison, représenter enfin l'utilité dont il pourrait être dans bien des occasions, s'il pouvait parvenir à la principauté. Il s'agit aujourd'hui de trois cent mille livres en présents à la Porte; mais, loin de proposer une pareille dépense qui ne pourrait jamais être qu'à titre de don de la part de Sa Majesté, j'ai fait sentir à ce prince qu'il était en état de se passer d'un don de cette espèce et qu'il suffisait qu'il trouvât les moyens de faire un emprunt de cette somme qu'il serait bien à portée de rendre s'il parvenait à ses fins. Je l'ai réduit à ne me demander qu'un cautionnement de cent mille écus, lequel n'aurait lieu que dans le cas où il serait nommé à la Principauté de Moldavie, et, au moyen de ce cautionnement fait par un négociant que j'y autoriserais, Maurocordato trouverait cette somme qu'il s'obligerait de rendre quarante jours après sa nomination, parce qu'alors toutes les bourses lui seraient ouvertes. Il est pas douteux que ce service l'attacherait pour toujours à Sa Majesté, et que son rétablissement, malgré les Cours de Vienne et de Russie, qui sont ses ennemies, ferait honneur à la protection de la France.

Quoique je sois presque assuré du succès, sans jamais me compromettre avec la Porte et sans courir aucun risque par ce cautionnement, je n'ai cependant pas voulu faire le moindre pas en avant sans la permission du Roi.

Je vous supplie, Monsieur, d'en parler à Sa Majesté et de m'honorer de vos ordres par la voie de Vienne, comme étant la plus prompte. Rien de plus impatient qu'un prisonnier, surtout lorsqu'il a une pareille perspective.

Je suis . . . etc

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCVIII.

Versailles, 31 Maiŭ 1753.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre garanția de dat pentru împrumutul de 100.000 de scude, ce voiesce să facă Constantin Mavrocordat.

(Vol. 126, D.)

Versailles, le 31 Mai 1753.

. . . .

Je vous avouerai, Monsieur, que la nature du cautionnement auquel, sur vos représentations, se borne le Prince Maurocordato, me paraît bien singulière. Cet engagement, dites-vous, ne doit avoir lieu que dans le cas où il rentrerait dans sa Principauté de Moldavie, et au moyen de ce cautionnement, fait par un négociant que vous y autoriseriez, ce Prince trouverait la somme qu'il demande et qu'il s'obligerait de rendre quarante jours après sa nomination, parcequ'alors toutes les bourses lui seraient ouvertes. Pour y parvenir, il a besoin de répondre en présents cent mille écus à la Porte. Selon les apparences et usages du pays, ces présents seront fais avant le service rendu. Est-il naturel de penser qu'un négociant réponde de cent mille écus qu'on prêtera à ce Prince, si Sa Majesté ne lui en donne un cautionnement illimité, et si l'on met la cause qu'il n'aura lieu que dans le cas où il serait nommé de nouveau Prince de Moldavie. Si par quelque intrigue de Cour ou quelque obstacle qu'on ne pourrait surmonter, Maurocordato n'est pas rétabli, ces cent mille écus seront dépensés. Le négociant qui en aura répondu aux prêteurs sera obligé de les payer, et sur qui pourra-t-il avoir son recours, puisque le cautionnement de Sa Majésté ne devra avoir aucun effet? Nous avons peine à croire qu'aucun négociant veuille hasarder ainsi son argent Si, au contraire, il est rétabli, il trouvera, ainsi que vous le pensez, toutes les bourses ouvertes, et alors il pourra acilement rendre les cent mille écus qu'on lui aura prêtés, en supposant cependant que, parvenu à son but, il n'élude pas de remplir des engagements aussi sacrés. Ce serait peut-être dans le cas où il agirait d'une manière si contraire à la bonne foi et même à ses véritables intérêts que le négociant voudrait avoir des sûretés de la part de Sa Majesté. Si ce que ce négociant prévoit et craint avait lieu, Sa Majesté, ainsi qu'elle s'y serait obligée, devrait d'abord lui payer les cent mille écus, puisque l'objet du cautionnement existerait. Comment pourrait-elle les retirer du Prince de Moldavie, et de quelle voie pourrait-elle se servir pour l'y contraindre? Il est donc apparent que cette somme une fois sortie de ses coffres n'y rentrerait point. . . . . . .

Ainsi, Sa Majesté m'ordonne de vous mander qu'elle ne veut prendre aucun engagement, ni donner aucun cautionnement pour cette affaire.

Je suis etc.

DCCCCIX.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre afacerea principeluĭ Constantin Mavrocordat.

Constantinopole, 1 Iuniŭ 1753.

(Vol. 126, D.)

Constantinople, le 1er Juin 1753.

Monsieur,

Cette lettre séparée n'est que pour vous rendre un compte suivi au sujet de l'asile que j'ai donné au Prince Constantin Maurocordato et que je lui continue toujours, sans que les Turcs aient marqué à cet égard aucune curiosité sur mon compte, quoique je sois bien assuré que nos ennemis leur ont donné plus d'une fois sur cette retraite leurs conjectures pour des certitudes. J'ai eu l'honneur de vous informer aussi, Monsieur, des insinuations pécuniaires que ce Prince m'a faites et de la façon dont j'y ai répondu. Ses affaires ont, par mes soins, pris une tournure assez favorable pour me faire espérer qu'il rentrera, et peut-être incessamment, dans la Principauté de Valachie. Plusieurs motifs intéressants pour le service du Roi m'ont engagé à l'aider de mon mieux, entr'autres celui de l'humiliation certaine de nos ennemis qui soutiennent toujours et secourent de toutes sortes de moyens le Prince actuel qui, de son côté, les préfère dans le commerce de cette province et qui ne mande à la Porte que des nouvelles conformes à leurs vues. Si j'ai le bonheur de réussir, ces points changeront de face avec un avantage décidé pour nous, et la reconnaissance attachera à Sa Majesté ce Prince et sa famille qui est nombreuse et considérable ici, et le Prince actuel de Moldavie, instruit de ce qui se passe, se piquera de redoubler les marques de son attachement, soit dans l'espérance d'être aidé dans l'occasion, soit par la crainte du mal que je pourrais lui faire. Ce qui me flatte, Monsieur, si le succès répond aux apparences qui sont assez favorables, c'est l'assurance que je puis vous donner que, malgré les démarches que j'ai faites et dont je compte un jour donner un détail assez curieux et peut-être intéressant, je n'ai compromis le Roi, ni même mon caractère, et qu'il n'en coûtera rien à Sa Majesté ou si peu de chose, que j'espère qu'elle n'y aura aucun regret. J'ai eu attention de prendre des voies détournées pour ce que j'ai pu hasarder personnellement, soit en intéressant mes amis, soit en cautionnant, ce qui est un objet qui ne passe nullement mes forces, et qui ne pourra jamais m'engager à aucune importunité.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCX.

Constanti-nopole, 16 Iuniŭ 1753.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre trecerea luĭ Racoviță la Bucurescĭ și a luĭ Ghika în Moldova și despre influența acesteĭ schimbărĭ asupra posițiuneĭ luĭ Constantin Mavrocordat.

(Vol 126, D.)

Constantinople, le 16 Juin 1753.

Monsieur,

. . . .

La Porte s'est décidée le 12 de ce mois sur les affaires des principautés de Valachie et de Moldavie. Le Prince actuel de Moldavie, de la maison de Rakovitz, dont j'ai assez de sujet de me louer depuis quatre ans, passe en Valaquie, et celui de Valaquie, de la maison d'Ica (sic), vendu à la Cour de Vienne, passe en Moldavie Cet échange, désavantageux pour celui-ci, est un premier pas qui annonce sa prochaine et entière déposition. C'est arrangement s'est fait par deux principaux motifs: le premier, dominant chez les Turcs, est l'intérêt, la Porte tirant une grosse somme de celui qu'elle avance et de celui qu'elle veut bien, par grâce, conserver encore quelque temps; et le second, pour donner une espèce de satisfaction aux Valaques qui se sont plaints des vexations de leur Prince, sans cependant vouloir les autoriser, par l'exemple d'une déposition précipitée et d'une disgrâce entière, sur les moindres plaintes à oser les porter, comme ils ont fait, jusqu'au trône du Sultan. Ce nouvel arrangement durera peu, et le pronostic est d'autant plus assuré que la Porte a exilé le beau-père du Prince de Valaquie, soutien de son gendre par son crédit et ses richesses, dont la plus grande partie a été employée à convertir par grâce en exil la punition qu'il méritait personnellement comme auteur des vexations. Les gens qui poussent la spéculation plus loin pensent que le Grand Visir pourrait bien être englobé dans cette catastrophe pour avoir assoupi ces désordres à force d'argent. Pour achever, Monsieur, de vous donner une idée générale de cette affaire, le beau-père du Prince de Valaquie était le persécuteur du Prince Constantin Maurocordato, à qui j'ai donné asile et qui aurait pu tirer un meilleur parti des circonstances s'il eût voulu sacrifier toutes les sommes que le Ministère et le Sérail prétendaient exiger de lui. Mais, il n'a pas jugé à propos de hasarder de si grandes sommes dans un temps de révolution apparente, et pour ne pas ruiner les amis qui les lui offraient, étant incertain de la restitution qui devait provenir d'une province épuisée. Il espère qu'en différant, son équité reconnue le fera parvenir à l'une ou l'autre de ces principautés à meilleur marché et avec plus d'honneur et de sûreté. Il se persuade même, à cause de son expérience et de sa fidélité, d'être recherché si la guerre venait à se déclarer; en quoi il se flatte, selon moi, ce pays n'étant pas celui où les talents et la probité l'emportent jamais sur les gros présents faits à propos. Quoiqu'il en soit, certain de ne me point compromettre avec la Porte, je continue, puisqu'il est bien intentionné, de lui faire politesse, afin de l'attacher, lui et sa maison, à Sa Majesté. Sa probité me sert d'ailleurs de garant du peu de plaisir personnel que j'ai pu lui faire, et je trouve dans mes propres sentiments et dans le motif qui m'a conduit un ample dédommagement des petites dépenses qu'il a pu m'occasionner. Son ennemi le plus puissant étant exilé, la faction qui lui était opposée étant humiliée et affaiblie, il sera plus libre de ses actions, plus en état de réaliser ses espérances que lorsqu'il était fugitif et persécuté par le crédit et les richesses de ses antagonistes.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXI.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre amĕnuntele afacereĭ luĭ Constantin Mavrocordat.

Constantinopole, 20 Iuliŭ 1753.

(Vol. 126, D.)

Constantinople, le 20 Juillet 1753.

Monsieur,

Pour ne pas confondre les objets, la dépêche que j'ai l'honneur de vous écrire ne regardera que l'affaire du Prince déposé, Maurocordato, qui est encore actuellement et fort tranquillement au Palais de France. Cette lettre me mènerait trop loin, si je voulais entrer dans tous les détails. Je ne rapporterai donc que la substance et l'essentiel, et m'attacherai aux motifs qui m'ont engagé à lui donner asile et à vous faire des ouvertures sur sa situation

Je ne suis pas étonné, Monsieur, que la nature du cautionnement auquel s'était réduit ce Prince infortuné, et dont j'ai eu l'honneur de vous informer, vous ait causé quelque surprise. L'éclaircissement plus étendu à cet égard pourra le diminuer; il vous fera connaître l'embarras extrême où je me suis trouvé et les motifs qui m'ont fait agir et parler étant plus développés, justifieront peut-être ma conduite et la proposition même. Mettez-vous, je vous supplie, Monsieur, à ma place, et représentez-vous, s'il vous plait, un homme d'une maison illustre en ce pays-ci, un homme d'esprit, modeste, doué de belles connaissances et plein de sentiments, qui a été alternativement, six fois Prince de Moldavie et de Valachie, avec beaucoup de réputation. Représentez-vous, dis-je, ce personnage arrivant à quatre heures du matin, seul, déguisé, son émotion et ma surprise de la demande qu'il me fit d'un asile, pour éviter l'exécution d'un commandement de la Porte qu'il venait d'apprendre par son ami, le Chaoux-Bachi, que ses ennemis avaient obtenu moyennant cent mille écus, par lequel il était exilé. Ajoutez à cela, Monsieur, les représentations embarrassantes dont il accompagna cette première démarche. Il me dit que la France avait toujours été l'asile des Rois et des Princes malheureux; que Louis-le-Grand, de glorieuse mémoire, n'avait pas désapprouvé l'asile que plusieurs ambassadeurs avaient donné en pareil cas; que Sa Majesté, aussi grande par ses vertus et ses actions qu'aucuns de ses glorieux ancêtres, ne serait ni moins généreuse à son égard ni moins indulgente au mien, de lui avoir donné un asile. Ne voulant cependant, malgré ce début insinuant, m'engager à rien, sans avoir des éclaircissements plus précis sur les motifs de son affaire et la nature de ce commandement, et craignant d'un autre côté, en refusant, de manquer à quelque point du service du Roi, ou à la dignité du caractère dont Sa Majesté a daigné m'honorer, je ne répondis point catégoriquement sur-le-champ. Je pris le prétexte de son émotion pour lui dire que ce qui me paraissait le plus à propos c'était de se tranquilliser 24 heures, pendant lesquelles je trouverais moyen de le voir et d'approfondir la nature de son affaire, et je ne lui donnai qu'une assurance générale de ma disposition et de mon inclination à lui rendre les services qui pourraient dépendre de moi. M'étant bien instruit dans cette journée, et convaincu par le détail dans lequel il entra, qu'il n'avait sur son compte aucune crime d'État; qu'il avait même d'assez puissants protecteurs et amis parmi les Turcs, et que ce commandement était la suite des persécutions de ses ennemis qui avaient donné cent mille écus au Grand Visir pour le faire exiler, espérant, par ce moyen, éviter sa concurrence aux Principautés de Moldavie et de Valachie qui, par le mécontentement des sujets pourraient être bientôt vacantes, et se flattant de le faire périr dans cet exil de douleur, ou par l'intempérie de l'air, ou par quelqu'autre moyen plus violent; considérant d'ailleurs que le Grand Visir ayant rempli son engagement en donnant un commandement, et le Prince s'étant enfui avant qu'on

le lui eût signifié, ce Ministre n'était pas tenu à des poursuites plus rigoureuses contre un homme sans crime, persuadé même que ses recherches, s'il en faisait, s'affaibliraient à mesure que la somme qu'il avait reçue serait à sa fin, assuré enfin que le Grand Visir, qui est de mes amis, ne rechercherait jamais ce Prince au Palais de France qu'au préalable il ne s'en expliquât secrètement avec moi, je fus vivement sollicité de céder par humanité et générosité à ce que Maurocordato me demandait. Je balançai cependant encore, ne devant pas être décidé dans cette occasion par des sentiments particuliers, et je ne me determinai que sur des raisons plus fortes et d'un autre genre. Je pensai que, si je refusais, j'éloignerais cet homme et sa maison, qui est considérée ici, de leur attachement à la France; que mon refus ferait connaître le peu d'utilité de la protection du Roi, et, qu'au contraire, mon acceptation en ferait connaître la solidité et la valeur; que, dans la crainte et le désespoir où était ce fugitif, il demanderait peut-être assistance à d'autres Ministres qui tireraient tout l'avantage possible de ma démarche qu'il qualifieraient intérieurement de peu de zèle et publiquement de faiblesse. Je pris donc, après avoir tout balancé, la résolution de lui déclarer qu'il devait se regarder en pleine sûreté, étant sous la protection de la France. Je ne puis vous rendre aussi bien qu'il le fit, Monsieur, les termes dont il se servit pour témoigner son profond respect pour Sa Majesté, ni les marques qu'il me donna de sa reconnaissance auxquelles il ajouta les protestations les plus vives de se sacrifier au service de Sa Majesté; qu'il en rechercherait toute sa vie les occasions et qu'il serait peut-être assez heureux pour les trouver. Je ne le gardai cependant pas au Palais plus de 24 heures, et je le confiai au vicaire des Pères de Terre Sainte, homme d'esprit et de mérite, qui, n'ayant dans sa maison qu'un seul religieux, le pouvait cacher sans inconvénient. Il y a resté trois mois, et il n'est venu au Palais de France que lorsque j'ai pu présumer qu'on avait soupçon qu'il fût chez ces pères.

Dans les entrevues que j'ai eues avec lui, qui ont été rares au commencement, il m'a dit que son nom n'était pas inconnu, ayant eu un père et un grand-père qui avaient cherché des occasions et donné des preuves de leur attachement à la France. J'adhérai par politesse à une partie de ce qu'il me disait sur ses ancêtres, et je pris la liberté de lui dire qu'il y avait eu quelque fois des alternatives dans leur conduite. Il me pria de les attribuer aux circonstances et au génie des Turcs, mais il m'assura que cela ne pouvait jamais le regarder, qu'il espérait même que les services qu'il avait rendus, conjointement au Kan des Tartares, dans la dernière révolution de Pologne, n'étaient pas entièrement oubliés; que je pouvais en avoir trouvé les témoignages dans les lettres de Monsieur de Villeneuve, et il a toujours conclu par une preuve qui, selon lui, devait être indubitable pour moi, qui est la haine décidée des Cours de Vienne et de Russie pour lui, qui ne provenait que des refus constants qu'il avait faits, étant Prince, des offres de ces deux Cours, qu'il n'avait pas cru devoir écouter par la fidelité qu'il devait à la Porte et par attachement aux intérêts de la France. Il me dit que la famille de Duca et celle de Racovitz, les deux seules qui, avec la sienne, fussent en droit d'aspirer aux principautés étaient étroitement unies pour le persécuter et l'éloigner de la concurrence; que tous les Grecs attachés à ces deux familles étaient extrêmement liés avec les Ministres de Russie et de Vienne, et, qu'animés par ces Ministres, ils poussaient vivement la persécution; qu'il la craindrait peu, si les Turcs avaient la guerre; son expérience et sa fidélité étant connues, il se flatterait d'être préféré, malgré toutes les cabales; mais, qu'en temps de paix, la brigue et l'argent l'emporteraient plus facilement. Et, s'ouvrant plus particulièrement sur ses affaires domestiques, il me dit qu'ayant des biens considérables du côté de sa femme, et ayant mis à part quelqu'argent, il s'était démis de la Principauté pour vivre en philosophe et pour n'être plus l'instrument de la vexation que les Turcs exercent dans ces deux provinces, mais il ajouta en même temps que ses ennemis n'avaient pas voulu le laisser jouir d'une tranquillité; qu'ils avaient informé la Porte qu'il avait des trésors considérables, ce qui n'était pas vrai; qu'il avait essuyé des vexations incroyables de la part des Turcs pour donner au-delà de ses moyens; que cette tyrannie, jointe aux dépenses qu'il a été obligé de faire pour aider des personnes qui lui sont

restées attachées, l'avaient épuisé; que, ne voyant de ressources pour faire cesser les persécutions et pour améliorer sa situation que de rentrer aujourd'hui en concurrence des Principautés, il lui serait plus facile, étant tranquille au Palais de France, de dresser ses batteries, et que, si je voulais l'aider de ma protection et de mes amis, il croyait que les difficultés pourraient se surmonter facilement. Je l'attendais à l'article de l'argent indispensable pour parvenir à son but, et je lui représentai que c'était le nerf de la guerre qu'il méditait, sans quoi il échouerait avec les Turcs. Il me répliqua qu'aussitôt qu'il serait nommé Prince, il n'était nullement embarrassé de trouver d'un moment à l'autre trois ou quatre millions. Il me nomma quelques Arméniens et Grecs, juifs de plus riches et des plus accrédités, disposés à lui prêter après l'événement. Il me pria même de m'informer secrètement d'eux si cela était vrai, ce que j'ai fait et vérifié. Mais, en même temps, il me dit que ces mêmes gens, disposés à lui prêter après sa nomination, parce qu'ils y trouvaient un gros avantage et une entière sûreté, à cause de son exactitude reconnue, ne lui prêteraient pas avant la décision, tant par méfiance sur le succès que pour ne pas s'attirer pour ennemis les deux autres partis qui sauraient qu'ils auraient prêtés. Il me confia que c'était son principal embarras, ayant des présents à faire dans l'intérieur du sérail et au Grand Visir pour le mettre dans ses intérêts; que ce Ministre aurait incessamment oublié les présents que les autres lui avaient faits pour son exil, et que rien ne le rendrait plus favorable que d'être convaincu que j'y prenais intérêt. Il m'avoua qu'il avait besoin de cent mille écus pour réussir; que son épuisement, sa retraite et les raisons qu'il m'avait dites ne lui permettaient pas d'espérer de les trouver dans la bourse de ceux qui lui donneraient tout après la décision. Pénétrant son dessein, je me bornai à l'offre d'une protection conditionnelle; à des sollicitations secrètes et indirectes, je lui fis sentir que le Grand Visir fermant les yeux sur l'asile que je lui donnais, ce serait l'approuver tacitement, mais qu'il trouverait que ce serait faire trop de le solliciter trop ouvertement pour une personne contre laquelle il avait donné un commandement; qu'ainsi, je le priais de n'exiger et de n'attendre des services de ma part qu'avec beaucoup de réserve et de prudence. Il convint que cela était nécessaire et m'assura qu'il n'en demanderait que de cette espèce. Mais ce fut alors qu'il me fit l'ouverture d'avoir l'honneur de vous écrire lui-même, pour vous représenter ses services passés et pour vous supplier de porter Sa Majesté à cet acte de générosité qui lui acquerrait un sujet fidèle et toute sa maison. Il me donna cependant l'alternative du choix entre la proposition d'une lettre de sa main ou de la mienne. Je le dissuadai totalement de sa première idée et ne considérai dans cette proposition que l'effet qu' elle pourrait faire sur le conseil de Sa Majesté et combien, par toutes sortes de motifs, un Ministre du Roi devait être retenu et modéré pour n'être pas l'instigateur, surtout pour l'espérance de services à venir. Je rejetai aussi la proposition de m'en charger, ne faisant cependant jamais rouler mon refus que sur ma délicatesse personnelle qui ne me permettait pas de faire cette démarche.

Voyant ma répugnance invincible, il me fit entrevoir que rien ne lui serait plus facile que d'avoir cette somme qu'il rendrait quarante jours après son élévation, pourvu que je voulusse bien lui servir de caution avec un Juif du pays qu'il me nomma et qu'il savait n'avoir rien à me refuser. Je la rejetai encore sous le prétexte que les affaires de cette nature pouvant compromettre mon caractère, il ne me convenait nullement de l'exposer. Cette discussion le conduisit à me faire la même proposition avec le Sieur Puzos, négociant français, assuré qu'il était que, sur un seul mot de cautionnement de ma part, ce négociant, soit en argent, soit en bijoux, donnerait les cent mille écus en moins de 24 heures; qu'il rendrait le tout 40 jours après sa nomination; que, pour prévenir le cas de mort, sa femme signerait à l'emprunt dont le quart tout au plus serait hasardé, le reste ne devant être donné que le veille d'un succès physiquement assuré. Je lui répliquai que je ne pouvais faire une telle démarche sans permission, et que j'en écrirais, réponse que je crus devoir lui donner, tant pour gagner du temps que pour ne pas lui montrer aussi par un refus absolu et général le peu de solidité de la protection.

C'est dans cette position un peu embarrassante que j'ai eu l'honneur de vous écrire et de vous faire connaître les refus absolus que j'avais faits sur les trois premières propositions, me réduisant à la dernière qui paraissait aussi assurée que les choses de ce monde peuvent l'être, sur laquelle il n'y avait aucun argent comptant à débourser, sur laquelle, au pis aller, et en supposant de la mauvaise foi et tous les accidents contraires, il restait toujours au négociant qui aurait prêté avec un titre une action à la Porte, sous la protection de l'Ambassadeur.

L'obscurité que vous avez pu trouver avec raison dans ma proposition ne provenait, Monsieur, que de la crainte que j'ai eue de laisser aucun soupçon ou d'intérêt personnel ou de passion. Trop l'éclaircir et trop appuyer sur les avantages aurait marqué trop d'empressement de ma part; mais je n'ai pas cru de mon devoir de refuser tout de moi-même absolument et de rejeter sans aucune modification les moyens dont nos ennemis savent parfaitement faire usage en ce pays-ci en général et, en particulier, avec ces Princes qu'ils aident de leur crédit et de leurs amis dans la disgrâce, qu'ils gagnent, lorsqu'ils sont en place, par caresses et par présents, afin de les engager de dissimuler à la Porte toutes les manœuvres suspectes qu'ils font, et pour jeter du soupçon et de la méfiance sur ce qui vient de la France, ce qui leur est assez facile, étant chargés, de la part de la Porte, de l'informer de tout ce qui se passe en Europe, à quoi ils sont les maîtres de donner la tournure qui leur plaît. Je conviens que ces Cours ont un intérêt plus direct que nous d'en user ainsi, d'autant que le Kan des Tartares étant moins disposé aux ménagements et à la corruption, les Cours de Vienne et de Russie doivent balancer et tempérer leurs nouvelles et leurs avis par le moyen des Princes de Moldavie et de Valachie. La Cour de Vienne s'attache ordinairement ce dernier à cause de la proximité, et, par la même raison, celui est du district de la Russie. Le feu Prince Dicass *(sic)* a donné continuellement des relations défavorables à nos intérêts, et c'est ainsi qu'en use encore son fils qui vient de passer en Moldavie, et que se conduiront presque tous ceux qui auront ces principautés, à moins que la France ne se les attache par sa protection ou ses bienfaits, ce qui est plus aisé que de leur nuire, et l'on ne doit pas faire un grand fonds sur eux, lorsqu'on s'en tient à de simples compliments.

J'ai inspiré d'assez bons sentiments au Prince actuel de Valachie; j'ai eu lieu d'en être content pendant qu'il a été en Moldavie, et il m'a même marqué du zèle et de l'attachement pour Sa Majesté; mais, soit qu'il ait appréhendé d'aller trop loin, soit que sur les plaintes réitérées des Russes et des Allemands, de sa partialité pour la France et de ses liaisons intimes avec ses partisans en Pologne, il ait eu des ordres secrets de se modérer, soit enfin qu'il n'ait pas, selon lui, reçu une reconnaissance plus ample de ses services, m'étant borné à des présents médiocres et de grandes politesses, il m'a paru plus réservé depuis six mois.

Je reviens, Monsieur, à l'affaire en question et je rapproche l'objet sous un juste point de vue.

Vous savez, Monsieur, que j'ai eu l'honneur de vous informer que je n'étais pas sans espérance que cet exilé pourrait sortir bientôt Prince, du palais de France. Mais, les provinces de Moldavie et de Valachie, en quelque façon révoltées des vexations qu'on leur faisait souffrir, ayant répresenté ici trop vivement leurs griefs et ayant avec trop d'instances demandé le Prince Constantin comme l'unique restaurateur de leurs maux, le Grand Visir, quoique bien disposé, a cru d'un exemple dangereux de déférer à leurs demandes dans le moment de leurs plaintes, et il a craint les reproches du Grand Seigneur, ayant élevé lui-même le Prince Dicass de défaire aussi brusquement son ouvrage; mais pour aller par degrés, ce premier Ministre assez prudent a commencé par le transposer, ainsi que je l'ai marqué, de Valachie en Moldavie, ce qui est un commencement de disgrâce. Il a exilé et rançonné ici ses créatures principales, ce qui en est la confirmation, et annonce la chûte prochaine de Dicass. Le Grand Visir n'attend, je crois, que le moment de ne pouvoir plus être soupçonné de l'avoir déposé par crainte d'une rebellion. Le premier pas se trouve fait aujourd'hui en faveur de Maurocordato; je travaille

sous main au second : c'est à réconcilier sa famille avec celle de Rakovitz. J'espère en venir à bout. La liberté de l'exilé en sera le premier fruit. Les circonstances, ses talents et ses amis le feront, j'espère, rétablir ensuite. Ces deux familles réconciliées, possédant les deux principautés et, par mes soins, unies pour les intérêts de la France, cela ne peut être indifférent, du moins à la Cour de Vienne et à celle de Russie, et cela peut nous être avantageux, surtout s'il survenait quelque événement en Pologne.

Quelque bien disposé que le Kan des Tartares soit pour nous, s'il se trouve toujours traversé par ces princes, si les nouvelles qu'ils font passer à la Porte ne cadrent pas avec celles qu'il y envoie, on ne pourra jamais retirer de l'amitié dont il fait profession pour la France les avantages qu'on pourrait s'en promettre, si ces Princes agissaient en tout de concert avec lui. Je travaille à les réunir, et, si j'y parviens, comme je l'espère, la Russie et la Cour de Vienne n'auront pas si beau jeu à la Porte.

A l'égard du Prince Constantin, s'il revient en place, j'espère que tant du côté de la pol tique que de celui du commerce, il donnera des preuves de la reconnaissance qu'il doit, du moins à la bonne volonté que je lui ai marquée, ainsi qu'à mes politesses et mes attentions. Je ne lui ai rien laissé désirer à cet égard. Quant aux services plus étendus et pécuniaires qu'il désirait, ayant sur cela par vous, Monsieur, les ordres de Sa Majesté, je l'éloignerai de l'espérance avec les couleurs les plus honnêtes que je pourrai imaginer. On peut regarder les secours que je lui ai donnés dans ce genre comme médiocres jusqu'à présent, m'étant restreint, par une bienséance nécessaire et pour ne pas perdre son amitié et son estime par une parcimonie trop visible ou une méfiance trop outrée, m'étant, dis-je restraint à lui avancer cinq mille piastres pour des présents indispensables dans le sérail. S'il devient prince, je suis bien assuré qu'il me les rendra, et, quand il ne le deviendrait pas, sa droiture, peu commune parmi les Grecs, m'est une caution assurée de restitution, à moins d'impossibilité. Ce qui m'affecte bien véritablement, Monsieur, c'est l'incertitude de l'approbation de Sa Majesté dans cette occasion. Je n'en désespérerais pas si j'osais me flatter d'être soutenu de vos bons offices, lorsque vous représenterez les motifs qui m'ont fait agir.

Je n'ai pas cru ce détail inutile, puisqu'en vous faisant connaître la réserve entière du Grand Visir depuis six mois, quoiqu'il n'ignore pas que ce Prince malheureux est au palais, cela vous convaincra de sa considération parfaite pour Sa Majesté, et les motifs de ma conduite développés justifieront aussi, j'espère, mon zèle. Enfin, cette relation, quoique générale, ne laissera pas de répandre un peu de jour sur le plus ou le moins d'utilité de ces Princes de Moldavie et de Valachie, cette partie de l'Ambassade m'ayant paru assez négligée par plusieurs de mes prédécesseurs.

Je suis etc.

Signe : *Desalleurs.*

DCCCCXII.

Constanti-nopole, 1 August 1753.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre justificarea ajutoruluĭ acordat de ambasada francesă principeluĭ Constantin Mavrocordat.

(Vol. 126, D)

Constantinople, le 1er Août 1753.

Monsieur,

. . . .

En vous rendant compte, Monsieur, par la voie de la Mer [1]) de tous les objets de ma mission, je traite un peu à fond les affaires de Moldavie et de Valachie, et j'y développe l'obscurité du cautionnement que j'avais demandé pour le Prince Maurocordato. Elle ne provenait que de ma réserve. Ayant voulu éviter toute dépense présente, ou, ce qui pouvait compromettre, je m'étais rabattu sur ce qui pouvait être de quelque utilité, et c'est dans cette vue que j'avais proposé un simple cautionnement sans risques, du moins pour la plus grande partie de la somme qui ne devait être employée que dans le cas d'une sûreté physique du succès. Ce Prince est toujours tranquillement au Palais de France, avec l'espoir de sa liberté et de son avancement. Je suis d'autant plus embarrasé de lui annoncer qu'il n'a aucun secours à attendre, que je ne suis pas autorisé à le flatter sur cet article et à balancer sa douleur par les offres et les effets d'une protection visible. Vous n'en dites rien, Monsieur; ce qui peut me faire douter que Sa Majesté l'ait approuvé. Il y sera cependant d'autant plus sensible qu'il prétend avoir donné des marques de son attachement à la France. Il en cite pour preuve non-équivoque, non seulement la haine que nos ennemis lui portent, mais même les témoignages par écrit de Monsieur le Cardinal de Fleury qui lui promet la bienveillance de Sa Majesté.

Ces Princes pouvant ici être utiles ou nuire, celui-ci, par ses qualités personnelles et sa famille dont il est le Chef, m'a paru un des plus essentiels à ménager, ses talents ne pouvant manquer de lui procurer son rétablissement, lorsque cet Empire aura quelques affaires à démêler sur ses frontières, il serait fâcheux de l'avoir obligé de s'attacher à nos ennemis.

J'ai l'honneur etc.

---

[1]) Cette voie est beaucoup plus lente que celle qu'empruntera ce document.

DCCCCXIII.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre eșirea luĭ Constantin Mavrocordat din Palatul Franciei din Constantinopole.

Constantinopole, 9 August 1753.

(Vol. 126, D.)

Constantinople, le 9 Août 1753.

Monsieur,

. . . .

Le Prince Constantin Maurocordato, ayant pris sous main des espèces d'arrangements avec le Grand Visir pour sa liberté, moyennant trente mille piastres, m'a pressé assez vivement, Monsieur, de l'aider en cette occasion, mais ayant des ordres trop positifs de ne lui rien donner sur le compte du Roi, ne voulant pas compromettre mon caractère par un emprunt ni m'exposer à aucun risque sur la fin de mon ambassade, j'ai pris le parti de le refuser; et comme le Palais est actuellement fermé à cause de la contagion, que d'ailleurs, par convenance pour les Turcs, ce Prince ne peut y voir personne, il m'a prié de consentir qu'il cherchât un autre asile où il peut librement dresser ses batteries et s'intriguer avec ceux en qui il pourrait trouver des ressources; et c'est à quoi je ne me suis point opposé. J'avoue, Monsieur, qu'il m'a paru très-surpris que je n'eusse aucun ordre de l'obliger. Il se fondait sur ses prétendus services, sur les assurances qu'il a reçues par écrit de Monsieur le Cardinal de Fleury de la bienveillance de Sa Majesté, et sur la haine que lui portent les Cours de Vienne et de Russie comme sur autant de titres pour espérer protection et secours. J'ai cependant assaisonné mon refus de beaucoup de politesses et de toutes les démonstrations possibles d'intérêt à ce qui le regarde, et, quoiqu'il y ait répondu avec des politesses égales et en termes pleins d'une reconnaissance, dont il ne pouvait guère se dispenser après un séjour de huit mois dans le Palais, j'ai lieu de penser qu'il me croit plus poli qu'essentiel et de douter que d'aussi médiocres services et une protection aussi faible l'attachent solidement. Je crains même, si le dépit ou le besoin le déterminent à chercher des secours et du soutien chez nos ennemis qu'il ne puisse y en trouver effectivement.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire amplement sur ce point, il serait superflu de m'étendre davantage quant à présent.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs*.

DCCCCXIV.

Constanti-nopole, 16 August 1753.

Desalleurs către principele Moldoveĭ, despre tăcerea acestuia din urmă şi despre probabilele eĭ cause.

(Vol. 15, S. D.)

Constantinople, le 16 Août 1753.

Monsieur,

Il y a fort longtemps que je n'ai été honoré d'aucune lettre de Votre Altesse. Accoutumé à la régularité de ses attentions et aux assurances fréquentes de sa précieuse amitié, j'avoue que j'ai été très sensible à cette privation totale de son souvenir. Je l'ai d'abord imputé à l'inaction générale et apparente de l'Europe et à la stérilité des nouvelles. Mais, trouvant ce silence trop long, j'ai pensé qu'on m'avait apparement fait quelque tracasserie avec Votre Altesse, et j'ai été bien aise de m'en expliquer sans aucun déguisement.

Votre Altesse a été informée de la persécution qu'on a faite au Prince Constantin. On lui a mandé, je crois, que, sensible à ses malheurs, j'y avais pris quelque intérêt. Bien loin de me défendre de cette sensibilité, j'avoue que j'ai été très-touché de sa situation. Mais, ce que je crois de plus, c'est que, pour refroidir notre amitié commune et interrompre nos liaisons, on vous aura mandé que mon intérêt allait bien plus loin et que je travaillais sans doute à le faire rétablir soit en Moldavie, soit en Valachie. Or, voilà sur quoi je n'ai pas fait la moindre démarche à la Porte. Je sais dans l'occasion tendre un bras généreux à l'infortune. Je puis même m'entremettre pour procurer l'union et je l'ai fait aussi. Je sais enfin, par les moyens que j'ai avec la Porte lui faire connaître ses véritables amis et ceux qui ne le sont pas; mais, j'ai trop de prudence pour me mêler sans nécessité des affaires intérieures d'un autre Empire que celui de mon maître; et, outre cela, ayant une fois donné à Votre Altesse des assurances sincères de mon amitié, je suis bien éloigné de songer à les révoquer sans raison, encore moins capable de faire aucune démarche souterraine ou perfide contre un ami. Toutes ces nuances trop délicates auront échappé à Letman, beau-père du Prince de Valachie et à ses adhérents de même étoffe, ou même à quelque Capikiaïa de Votre Altesse, qui aura pu agir sous les apparences d'un zèle que j'assure être indiscret; et ces gens d'intrigues, réglant les sentiments des autres sur les leurs, auront mal à propos confondu les miens. Je pense donc qu'on aura fait quelque brouillerie de ce genre. C'est pour m'en justifier et m'en éclairer que j'ai l'honneur de vous écrire ce détail, afin de lever une fois pour toutes par moi-même des soupçons déplacés dont ma réputation aurait dû me préserver, et pour convaincre Votre Altesse de ma véritable façon de penser et jusqu'où ont pu aller mes démarches. Après quoi, instruite comme elle est, Votre Altesse, pleine de prudence et d'équité, fera tout ce qu'elle jugera à propos.

J'ai eu l'honneur d'écrire, il y a quelque temps, à Votre Altesse pour la prier de vouloir bien retirer du Père Laydet les 126 Zermapoules des frais faits ici pour le ferman et de les faire compter au Seigneur Hubsch. J'espère que Votre Altesse voudra bien s'en ressouvenir pour accélérer le remboursement de ceux qui ont fait ici cette avance.

Les Pères Franciscains m'ont représenté que les Pères Jésuites ont élevé contre eux une prétention peu fondée. Comme ils s'en rapportent entièrement à l'équité et à la protection de Votre Altesse, je la prie de vouloir bien y donner son attention et de terminer ce différend comme elle le jugera convenable. Ces mêmes Religieux m'ont prié aussi d'écrire à Votre Altesse pour la supplier de leur permettre de continuer leur bâtisse à Jassy. La discontinuation de cet édifice serait-elle une suite du défaut de protec-

tion par quelque changement de ses favorables dispositions? Et, d'un autre côté, le Seigneur Linchou ne m'ayant pas écrit depuis trois mois, que dois-je penser de son silence? Lui est-il personnel, ou a-t-il ordre de l'observer?

J'espère que Votre Altesse me dévoilera tous ces mystères et qu'elle ne doutera nullement des sentiments d'attachement et de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéisant serviteur

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXV.

Desalleurs către comitele de Broglie la Varșovia, despre disgrația lui Linchou. Constantinopole, 16 August 1753.

(Vol. 15, S. D.)

Constantinople, le 16 Août 1753.

. . . .

Quant à la disgrâce du Sieur Linchou, elle est produite par la jalousie de sa faveur et de ce qu'il est douanier du Prince, ce qui ôte une charge lucrative et principale à quelqu'un de la nation moldave, qui ne peut sans envie ni regret la voir remplie par un étranger.

On a pris le prétexte de la mort de la femme du Prince, pour imputer à Linchou d'avoir produit le médecin qui l'a traitée, ce qui est faux et qui, quand cela serait, ne doit pas ôter la faveur, ne pouvant venir que d'un bon motif. Le Prince lui a rendu ses bonnes grâces; mais ce Prince a passé en Valachie, et celui de Valachie en Moldavie. Ce dernier est soupçonné d'être Russe et Allemand. Vous pouvez pourtant essayer par lui de me faire passer des lettres en chiffres.

. . . .

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXVI.

Versailles, 13 Septem. 1753.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre Linchou şi folosul ce ar resulta pentru ambasadă décă el ar fi căştigat de trămisul Franciei.

(Vol 126. D.)

Versailles, le 13 Septembre 1753.

Le nouvel Hospodar de Valachie qui l'était ci-devant de Moldavie a, Monsieur, auprès de lui un Français nommé Linchou, originaire ou natif de Marseille, où il a encore son père et son frère dans le commerce. Le Sieur Linchou possède toute la confiance du Prince de Valachie. Il est, ainsi qu'il le doit être, très-zélé pour le service de Sa Majesté, et il en a donné des preuves en plusieurs occasions. Son zèle lui a même attiré de vives persécutions de la part de ses ennemis et des puissances qui ont des intérêts opposés à ceux de Sa Majesté. La place qu'il occupe auprès de ce Prince le met à portée de nous être utile par la correspondance qu'il peut ménager et assurer entre les Ministres du Roi en Pologne et son Ambassadeur à Constantinople. Il peut aussi contribuer à éclairer son maître sur ce qui se passe en Pologne, dont il est nécessaire qu'il soit instruit exactement, plus d'une Puissance ayant attention de répandre, à la Cour du Grand Seigneur et des Princes ses tributaires, des nouvelles dont la réalité est souvent très-douteuse.

Le Sieur Linchou m'a fait écrire, Monsieur, qu'il désirait vivement que vous voulussiez bien accorder à son père et à son frère, conjointement, un établissement de commerce à Constantinople ou dans quelqu'autre endroit du Levant. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prier de me marquer ce que je dois lui répondre dans le cas où, après avoir pris les éclaircissements nécessaires, vous ne trouverez pas d'inconvénient formel à lui accorder sa demande.

. . . .

Je suis etc.

DCCCCXVII.

Versailles, 14 Septem. 1753.

Afacerile Străine către Desalleurs, în cestiunea afacereĭ principeluĭ Constantin Mavrocordat.

(Vol. 126, D.)

Versailles, le 14 Septembre 1753.

. . . .

J'attendrai, Monsieur, les éclaircissements que vous me promettez et qui doivent arriver par Marseille sur la nature du cautionnement que vous aviez proposé en faveur de Maurocordato; mais, je vous répéterai aujourd'hui ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du 31 Mai dernier; Sa Majesté n'est nullement dans l'intention de faire aucune dépense pour rétablir ce Prince, dans ses Etats. Il y a même lieu

de douter que la Porte le veuille. Elle avait dernièrement une très-belle occasion de le faire. Puisqu'elle était mécontente de l'Hospodar de Valachie, elle pouvait le déposséder tout à fait, mettre en sa place, comme elle a fait, le Prince Racovisa et rendre la Moldavie à Maurocordato. En laissant ce dernier dans l'oubli, c'est marquer qu'elle veut continuer sa disgrâce. Le Conseil de Sa Majesté pense donc, Monsieur, qu'il serait inutile de faire des tentatives en sa faveur. Nous ne doutons pas qu'il ne soit très-attaché à Sa Majesté. Mais, la protection visible que vous souhaitez être autorisé à lui offrir, ne peut consister que dans les ressorts que vous ferez jouer pour le rétablir dans ses Etats. Ces ressorts n'auront de force qu'à proportion de l'argent que vous y emploierez. L'utilité dont serait cette dépense, qui ne peut être que considérable, ne répondra jamais à ce qu'il en coûtera. Si Sa Majesté avait de grandes sommes à employer à Constantinople, elle devrait plutôt le faire pour s'assurer des principaux personnages qui composent le Divan et déterminer par leur moyen le Grand Seigneur aux résolutions qui conviendraient aux intérêts du Roi. Par toutes ces raisons, Sa Majesté juge, Monsieur, que vous ne devez faire aucune proposition ni aucune dépense qui tende au rétablissement de ce Prince, sans cependant lui annoncer qu'il vous est ordonné de ne point vous mêler de ses affaires autrement que par la retraite que vous lui donnez, ou que, du moins, vous assurez. Vous pourrez seulement lui dire, afin de ne le point décourager entièrement, que les circonstances ne paraissant pas favorables, par l'incertitude où l'on est de ce qui peut arriver à Constantinople, il faut attendre les événements. Des discours vagues de cette espèce ne lui annonceront point le refus de s'intéresser pour lui et vous feront prolonger le temps sans qu'il puisse s'en plaindre. Lorsque vous aurez à m'écrire sur les affaires de ce Prince, ou sur ce qui regarde la Pologne, je vous prie de le faire toujours par des lettres séparées sans y mêler d'autres objets.

. . . .

DCCCCXVIII.

D. de Broglie către Desalleurs, despre Linchou și schimbarea Domnilor în țerile române. — Dresda, 20 Septem. 1753.

(Vol. 15, S. D.)

Dresde, le 20 Septembre, 1753.

. . . .

Le sieur Linchou n'a pas manqué de nous instruire qu'il était rétabli dans les bonnes grâces de son maître. Je souhaite que sa faveur nous soit utile, mais je vous avoue que je n'ai pas grande confiance dans un homme de cette espèce-là. Je crains d'ailleurs que le passage de ce Prince à la Principauté de Valachie ne nous fasse perdre les petits avantages que son séjour à Jassy nous procurait, où, ainsi que vous l'observez, Monsieur, il a été très-mal remplacé; car, le nouveau Prince moldave est connu pour être très-mal intentionné pour nous. Aussi, je désire fort que vous puissiez réussir à lui faire donner promptement un successeur dans cette principauté.

. . . .

DCCCCXIX.

Versailles, 24 Sept. 1753

Afacerile Străine către Desalleurs, despre cererea lui Linchou privitóre la stabilirea tatălui și fratelui sĕŭ ca negustori francesi în Constantinopole.

(Vol. 126, D.)

Versailles, le 24 Septembre 1753.

Il n'est plus temps, Monsieur, de pouvoir accorder au Sieur Linchou l'établissement qu'il aurait voulu procurer à son père et à son frère à Constantinople, parce que le nombre des maisons de commerce fixé pour cette échelle est rempli, et que le remplacement de l'année prochaine a été décidé depuis 3 mois. Il me laisse le regret de n'avoir pu, dans cette rencontre, seconder vos vues comme je l'aurais désiré, et je sens bien qu'un négociant qui a autant de crédit auprès du Prince de Valachie que le Sieur Linchou et qui l'emploie aussi bien pour le service et les intérêts du Roi dont il est né sujet, mérite qu'on cherche à l'en récompenser par quelque grâce qui l'attache de plus en plus à son devoir. Cependant, si vous me permettez de vous en dire mon sentiment, il semble qu'il serait plutôt dans le cas d'être gratifié d'une pension de Sa Majesté que d'obtenir un établissement sur lequel l'avis de l'inspecteur et la Chambre de Commerce de Marseille doivent influer, et je ne laisserai pas de prendre des informations sur le compte du sieur Linchou père, dans l'intention de lui rendre service, s'il s'en présentait une occasion plus favorable.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Rouillé.*

DCCCCXX.

Constantinopole, 29 Octobr. 1753.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre voia acordată de Pórtă principelui Constantin Mavrocordat de a locui în casele séle și despre urmările acestei afaceri pentru influința francesă la Pórtă.

(Vol. 126. D.)

Constantinople, le 29 Octobre 1753.

. . . .

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Prince Constantin Maurocordato n'était plus au Palais de France. Il vient de m'envoyer faire part qu'il avait obtenu la liberté de demeurer en sa maison. Mais, j'ai su d'ailleurs que ce sont ses propres ennemis, Grecs comme lui, qui, craignant ses talents, ses intrigues et encore plus les étroites liaisons qu'ils lui soupçonnaient avec moi, et prévoyant d'ailleurs que la Porte ne tarderait pas à l'employer, ont fait les avances de la réconciliation et ont voulu se faire avec lui un mérite, en contribuant aux frais de son élargissement, frais toujours indispensables dans toutes les grâces que fait la Porte. Ceux qui ont travaillé pour lui sont malheureusement très-liés avec les Cours de Vienne et de Russie, et si, ce qui est à présent fort problématique, l'inclination de ce Prince pour la France ne l'emporte pas, lorsqu'il sera en place,

sur la reconnaissance qu'il leur doit, ce serait se flatter que d'en attendre dans l'occasion, l'attachement de préférence distinguée, surtout après le peu de services que je lui ai rendus lorsqu'il s'est jeté dans mes bras. Mais, après les ordres que j'ai reçus, il n'eût pas été prudent à moi de lui en rendre de plus considérables, et j'espère qu'on ne m'en imputera rien. Si j'ai souhaité de l'attacher de plus en plus à la France, ce n'a été que dans l'espérance qu'il pourrait être utile en revenant en place, et c'était dans cette vue que j'avais pris la liberté de proposer des moyens qui, en produisant son rétablissement dans la principauté, auraient certainement excité sa juste reconnaissance et son zèle.

Je suis etc.

Signé : *Desalleurs.*

DCCCCXXI.

Desalleurs către d. de la Fayardie, despre corespondința diplomatică și despre Domnii țerilor române. Constantinopole, 1 Novembre 1753.

(Vol. 126, D. și Vol. No. 15, S. D.)

Constantinople, le 1er Novembre 1753.

. . . .

Si vous avez quelques nouvelles intéressantes à me faire parvenir promptement, il faut adresser votre lettre en chiffres au Ministre que nous avons à Vienne. C'est la voie la plus sûre et la plus prompte, quoi qu'un peu suspecte. Si vous voulez m'écrire les nouvelles courantes de la Pologne, vous pouvez les adresser toujours en chiffres, à l'Hospodar actuel de Valachie, Prince de Rakoviza. Le Sieur Linchou est chez lui de ma part. Vous pouvez avoir confiance en lui jusques à un certain point, réservant pour moi les secrets qui nous sont absolument personnels. Les nouvelles que vous écrirez au Prince peuvent faire impression à la Porte, mais étant très-prudente, fine et réfléchissante, je vous préviens que le fabuleux et l'imaginaire sont inutiles et même nuisibles avec elle. La Porte n'est frappée que du vrai. Il faut du moins du très-vraisemblable pour l'émouvoir. Quand à la correspondance que le Prince Rakoviza vous demande de lui ménager avec les Ministres du Roi dans l'Allemagne, je crois que vous devez lui offrir d'être vous-même son correspondant, vous réserver le choix des nouvelles convenables et les lui faire passer. Je l'en préviens en même temps que je vous écris, et j'ai déjà engagé la Porte à approuver la continuation de sa correspondance en Pologne qui appartient ordinairement au Prince de Moldavie, à cause du voisinage.

En général, ce qu'il y a de plus utile, c'est d'établir une correspondance entre ce Prince et quelques Seigneurs polonais, gens éclairés, affectionnés à la France, mais où l'esprit de partialité soit cependant un peu caché, pour ne pas exciter ici de méfiance ni de soupçons. La tyrannie des Russes, les gémissements des Polonais et les nouvelles parvenant ici de cette façon, feront plus d'impression sur les Ministres turcs que si elles venaient directement à ce Prince par vous. Quelles que soient l'amitié et la distinction que la Porte fait en toute occasion de la France, la confiance toujours attaquée par les insinuations de nos ennemis n'est pas au point que nous soyons absolument exempts dans son esprit de tout soupçon, que nous ne cherchions que son seul intérêt et de ne

pas agir quelque fois par des motifs de préférence sur le nôtre, ce qui doit nous engager à la précaution et à la circonspection. On vous a dit la vérité lorsqu'on vous a peint le Prince actuel de Moldavie comme penchant par inclination pour les Cours de Vienne et de Russie. Cela vient des liaisons des Ministres de ces deux Cours avec les agents de ce Prince, agents tout-puissants sur son esprit par leurs richesses dont ils l'aident, et par sa jeunesse qui le soumet. C'est pour cela que je désire l'autre correspondance de préférence. Cependant, comme celle-ci est la plus prompte, et qu'il ne convient pas d'ailleurs de rendre notre méfiance si visible qu'on se fit un ennemi certain d'un personnage qui, étant obligé de cacher ses sentiments jusques à un certain point, ne garderait plus de mesure, vous ferez bien de lui écrire aussi, de lui offrir votre correspondance, de la simplifier, de ne mander que des événements vrais, publics et peu intéressants, et de le prier de me faire passer vos lettres, où, en les chiffrant avec soin, vous pourrez vous étendre sans autre risque que celui de la perte des lettres, ce que je ne présume cependant pas, ce Prince, quelque soit son génie, gardant avec moi beaucoup de mesure, d'égards et de politesses.

Ce n'est pas, au reste, par la crainte d'être déposé sur mes plaintes. La chose n'est pas si facile que nos ennemis peuvent s'en vanter. Moi, qui suis plus sincère, je vous dirai que cela serait très-difficile. Ces Principautés ne se donnent qu'à trois familles distinguées parmi les Grecs. Elles donnent des sommes considérables pour en être revêtues. Elles s'y soutiennent avec de gros présents au Visir et autres Ministres, et ces Princes ont d'ailleurs de puissants amis parmi les Turcs et même des créatures. Quoique ce ne soit pas une chose aisée, comme vous les voyez, de le faire déposer, cependant, l'ambassadeur du Roi a plus de moyens qu'aucun autre ministre de lui nuire et de le rendre suspect; mais, pour aller à la déposition, il faut du temps et des preuves difficiles à concilier. Je vous préviens donc sur cela, afin d'éviter les cas de présomptions fondées sur des jactances déplacées de nos ennemis, ou sur des relations hasardées qu'un ministre éclairé et habitué ici regarde avec mépris.

. . . .

DCCCCXXII.

Fontainebleau, 14 Novem. 1753.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre afacerea principelui Constantin Mavrocordat, și despre aprobarea purtărei ambasadorului în acéstă afacere.

(Vol. 126. D.)

Fontainebleau, le 14 Novembre 1753.

Ainsi que vous avez distingué, Monsieur, par des lettres séparées, les différentes matières que vous avez eues à traiter, méthode que je vous prie de continuer, je répondrai en particulier à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 juillet, touchant Maurocordato.

Je vois par le détail qu'elle contient l'embarras où vous avez dû être en le voyant arriver au Palais de France pour vous demander asile. Il vous eût été difficile, je le sens bien, de le refuser à un homme de son rang et qui n'était obligé de se cacher que par les intrigues de ses ennemis et non par aucun crime d'État. L'expédient que vous avez pris de le confier aux Pères de Terre-Sainte était très-convenable, puisqu'en même temps que vous le dérobiez à la poursuite de ses adversaires, vous ne vous compromettiez point

avec le Ministère Ottoman. Toute cette conduite a été approuvée de Sa Majesté, et Maurocordato ne peut que vous savoir gré de l'asile indirect que vous lui avez donné dans la premier moment qu'il s'est adressé à vous. Il aura vu par la facilité avec laquelle vous vous y êtes prêté que c'est dans la générosité du Roi que les Princes opprimés peuvent trouver des ressources à leurs malheurs, ainsi que l'ont éprouvé ceux qui ont eu recours aux rois ses prédécesseurs. Il était très-convenable aussi, par le même principe, de lui faire sentir comme vous l'avez fait qu'on avait eu sujet d'être mécontent de lui ou de ses ancêtres. La protection de Sa Majesté n'est précieuse dans le pays où vous êtes qu'autant qu'on l'accorde à des gens qui la méritent, ou que ses Ministres font connaître les raisons qu'ils auraient de la refuser, afin que l'on n'en abuse pas ou que l'on ne puisse la demander qu'avec des titres qui donnent une juste espérance de l'obtenir.

Maurocordato vous dit, Monsieur, que, voyant les vexations auxquelles il est sans cesse exposé, ayant été successivement six fois Prince de Moldavie et de Valachie, il a pris le parti de vivre en philosophe avec le bien qui lui reste et celui de sa femme, et cependant il veut tout tenter pour rentrer dans une des deux principautés qu'il a déjà possédées. Ces deux idées paraissent impliquer contradiction. Il ajoute, il est vrai, qu'il ne s'est déterminé à dresser des batteries pour cet objet que parce qu'il a vu que ses ennemis ne voulaient pas le laisser jouir de la tranquillité dans laquelle il se proposait de passer le reste de ses jours. Mais, si tel est son dessein, de quelle utilité nous sera-t-il? Si les Turcs le rétablissent, à la première apparence de disgrâce, il se démettra volontairement ou ne fera rien pour empêcher sa déposition. Aussi, les brigues que l'on aurait faites en sa faveur et l'argent que l'on aurait dépensé ne produiraient aucun effet. Je sens qu'il serait utile d'avoir dans ces deux principautés des Princes véritablement attachés à Sa Majesté, et qui, aussi éclairés que zélés, pussent désabuser la Porte de tous les faux bruits que les Cours de Vienne et de Russie y répandent et lui faire passer avec vérité et précision les nouvelles d'Europe. Mais, les Révolutions qui arrivent en Moldavie et en Valachie sont si fréquentes qu'on ne peut compter sur rien de durable. Les raisons que vous me donnez, Monsieur, du changement réciproque des deux Hospodars de ces principautés, répondent d'avance à l'objection que je vous avais faite dans ma lettre du 14 Septembre sur l'oubli où la Porte laissait Mavrocordato dans une pareille conjoncture; mais, n'est-ce pas un raffinement de politique que l'on attribue gratuitement au Grand Visir, et peut-on être sûr qu'il songe à le rétablir après la réconciliation de la famille de ce Prince avec celle des Rakowitz. Au reste, l'exactitude avec laquelle vous avez observé, Monsieur, les ordres de Sa Majesté sur le cautionnement qui vous était demandé, a eu l'approbation du conseil du Roi. La situation des affaires de Maurocordato étant la même, les mêmes ordres subsistent à son égard, et je n'ajouterai rien à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander. Si les 5000 piastres que vous lui avez avancés pour des présents dans le Sérail opèrent leur effet et qu'il vous les rende, on n'aura qu'à s'en féliciter, et si, comme il y a tout lieu de le croire, par la modicité de la somme, il ne réussit pas, on n'aura pas à regretter une dépense considérable. Je vois par votre lettre du 9 Août qu'il est sorti du Palais de France; par conséquent, le Ministère Ottoman ne pourra vous savoir mauvais gré des batteries qu'il dressera contre ses ennemis. La sortie du Palais ayant été volontaire, si elle a des suites fâcheuses, il ne pourra les imputer qu'à lui même. Au reste, Monsieur, comme vous observez que la partie de la Moldavie a été négligée par vos prédécesseurs, qu'il peut être important, relativement à la Pologne, d'en avoir des connaissances exactes, je vous prie de m'envoyer un mémoire détaillé sur ces deux principautés, où vous, rassemblerez tout ce qui regarde la situation du pays et le caractère de ses habitants, les familles qui les ont gouvernées et les Princes, ou déposés ou régnants actuellement.

Je suis etc.

DCCCCXXIII.

Constantipole, 26 Novemb. 1753.

Desalleurs către Afacerile Straine, despre afacerea principeluĭ Constantin Mavrocordat, şi despre cumpărarea principalilor demnitari aĭ Porţeĭ în trecut şi'n presinte.

(Vol. 126. D.)

Constantinople, le 26 Novembre 1753.

Monsieur,

. . . .

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur le Prince Maurocordato; ses propres ennemis, qui le craignaient encore, tout caché qu'il était, ont acheté du Grand Visir sa liberté moyennant un présent de vingt-cinq mille écus, et ils font de plus à cet Hospodar une assez forte pension pour attendre la Principauté qu'il ne tardera pas d'obtenir. La Porte ne pouvait la lui conférer tant qu'il était caché, parceque, par sa retraite, il avait, en quelque façon, désobéi au commandement qui l'exilait et qu'au préalable, il devait être absous, ce qui est fait. Dès qu'il à senti mon inutilité, il s'est prêté à cet accommodement qui, en le rendant libre, le met aussi en état d'agir. Outre qu'il a trop de pénétration pour ne pas distinguer les compliments de services réels, sa situation ne lui permettait pas de se tromper sur les partis qu'il avait à prendre; elle exigeait, ou qu'il fût aidé et protégé ou qu'il s'accommodât; la nécessité l'a forcé à ce second moyen. Non seulement il n'a rien coûté à Sa Majesté mais même le peu d'argent que je lui avait prêté m'a été rendu avec la dernière exactitude. Il y avait même joint un présent cacheté, que je soupçonne être une bague, par le volume, et que j'ai refusé, non-seulement parce que les petites dépenses inséparables de l'asile que je lui avais donné ne méritaient pas reconnaissance, que parce que j'ai d'ailleurs une répugnance invincible pour les présents, et, de plus, la situation de ce Prince eût prescrit cette réserve au plus intéressé.

Au reste, tout s'est passé depuis en compliments et en politesses réciproques; mais ce serait se flatter que de présumer qu'on trouvera en lui désormais un ami bien essentiel et bien utile, surtout après l'accommodement qu'il a fait qui lui donne nécessairement des liaisons avec les Cours de Vienne et de Russie. Les Ministres des deux Princes actuels qui ont travaillé à l'accommodement de Maurocordato, étant infiniment attachés à ces deux Cours, feront tout ce qu'ils pourront pour l'entraîner par l'appât des avantages qu'ils lui feront entrevoir à se tourner de ce côté.

Vous avez bien raison, Monsieur, de préférer l'usage des grosses sommes pour s'assurer du suffrage des principaux personnages du Divan; mais, un Hospodar en disgrâce peut s'acquérir avec toute sa famille par des sommes modiques et peut cependant rendre parfois des services assez essentiels, au lieu qu'il faudrait des sommes très-fortes pour gagner dans le Divan un Mufti, un Visir, des Kadileskers et d'autres Ministres. Je sais, Monsieur, que M. de Châteauneuf a fait prolonger la guerre qui précéda la paix de Riswick, moyennant cent mille livres qu'il employa pour gagner le Mufti et le Janissaire-Aga. Mais il ne s'agissait que de faire faire aux Turcs une campagne de plus, après laquelle on leur faisent espérer une paix plus honorable. Ainsi, l'Empire y trouvait son avantage, du moins en apparence. Mais, on serait bien trompé si on voulait juger du présent par le passé: le Mufti est incorruptible, même invisible aux Chrétiens; les autres Ministres, quoique sans crédit, aujourd'hui que le Grand Seigneur, gouvernant par lui-même, consulte sa situation personnelle de préférence à tout, ne seraient pas

touchés de présents modiques, et on est obligé de leur en faire pour ne les avoir pas contraires et arriver jusqu'au Grand Seigneur. Avec cent mille livres on faisait alors ce qu'on ne tenterait pas avec des sommes bien plus fortes.

. . . .

DCCCCXXIV.

Linchou, agent frances în Ţéra-Românéscă, către Desalleurs, despre misiunea luĭ pe lângă principele Racoviţă. Bucurescĭ, 8 Dec. 1753.

(Vol. 126, D.)

Monseigneur,

Par le précédent Calaras, j'ai eu l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de ses deux lettres des 21 Octobre et 4 Novembre. Je lui ai de plus marqué que je lui enverrais copie des nouvelles qui sont venues en dernier lieu de Pologne, par le retour de l'exprès qui y avait été expédié. Je joins ici ce papier. Le même exprès vient d'être renvoyé avec des expéditions de Son Altesse pour tous les Seigneurs polonais patriotes. Il n'a rien à craindre en Moldavie en allant, parce qu'il est en compagnie d'un choadar du Pacha de Cotchin, mais il a tout à craindre à son retour, parcequ'il doit apporter des chiens samsons pour la Porte et bien d'autres embarras. J'ai écrit au Palatin de Belz de lui donner un passeport, comme s'il était expédié à Votre Excellence. Je n'ai pas manqué de participer à Son Altesse tout ce que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, et de lui en traduire toutes les expressions; quoique la réponse de Monsieur de Montmars au Reis-Effendi ait été favorable, cependant, elle n'a pas fait cesser les plaintes de ce drogman qui peut les renouveler au nouveau Reis-Effendi. Son Altesse est du sentiment qu'il faut s'en méfier et qu'il convient que Votre Excellence prévienne les idées que le Ministre de Vienne cherche à donner à la Porte sur notre correspondance, et elle vous prie instamment de faire veiller aux démarches qu'il fera faire sur cette affaire par son drogman. Pour moi, je suis tranquille et je souhaiterais que le Prince le fût autant que moi. Il le serait beaucoup si Votre Excellencee jugeait à propos de faire quelques démarches qui missent fin à la hardiesse de Monsieur de Montmars. Je ne cesse de solliciter la correspondance de Pologne. Je réussis, mais lentement, ce qui ne sera pas s'il vient un ordre exprès à Son Altesse de la continuer. Il ne lui en est point venu depuis qu'elle est ici, ni le Drogman de la Porte ne lui en a rien écrit, malgré qu'il ait assuré Votre Excellence du contraire. C'est ce que le Prince m'a fort recomandé de lui marquer. Il s'agit encore de rendre cette correspondance sûre en Moldavie. Divers de nos paquets ont été interceptés par ordre de Prince Matheus à Caminieck par un certain Grec nommé Léonardo qui reste à Svancha actuellement et qui était autrefois au service de notre Prince. J'ai écrit sur ce sujet au Camadar-Aga du Pacha. J'ai fait faire des représentations au Pacha même, dans les bonnes grâces duquel j'ai l'honneur d'être fort avant et qui m'avait demandé d'aller rester auprès de lui. Le Pacha fulmine, mais il ne peut lui mettre la main dessus, puisqu'il reste à Svancha. Ma ressource a donc été d'écrire là dessus au Palatin de Belz. Pour donc assurer cette correspondance, ou il faut que Votre Excellence obtienne le commandement dont elle parle dans sa lettre et, dans ce cas, il en faudrait deux copies pour un homme qui va et l'autre qui vient,

ou il faut un commandement au Prince de Moldavie qui lui défende de toucher aux courriers. Il est décidé que Son Altesse désire ardemment d'entretenir cette correspondance; mais il veut être sûr à tout événement par des nouveaux ordres, et alors la Porte recevra chaque semaine ce qui se passe en Pologne. Son Altesse ne juge pas à propos d'écrire elle-même là-dessus au Drogman de la Porte. Il aime mieux attendre que la Porte le prévienne.

Si Son Altesse n'est pas entrée en explications avec Votre Excellence sur les arrangements qu'il y avait à prendre avec le Prince Constantin, pour resserrer l'amitié et l'union entre eux, c'est que, dans le même temps que ce Prince employait les sollicitations de Votre Excellence, il faisait agir d'un autre côté et par diverses voies auprès de Son Altesse et à l'insu de Votre Excellence. Cette marque d'inconstance et d'inquiétude a empêché Son Altesse d'entrer dans des plus grandes explications, de peur que Votre Excellence ne se trouvât compromise; cependant, l'issue de ce Prince a été obtenue, Son Altesse en a fait les dépenses; elle a de plus accordé une pension au Prince Constantin. Ce sont sans doute la partie des arrangements que Votre Excellenee souhaitait prendre. Il paraît que pour les déterminer, il ne resterait plus qu'à placer la Prince Constantin en Moldavie au lieu du Prince Matheus. C'est à quoi encore Son Altesse se prêterait volontiers à travailler, si Votre Excellence était garante de sa tranquillité dans cette province, ce qui est très-difficile, à ce que dit Son Altesse, puisqu'il est persuadé que ce Prince n'est point aussi constant que son nom le porte. Son Altesse serait donc charmée de trouver toute sorte de solidité dans un pareil arrangement. C'est ce qu'elle m'a donné ordre de marquer à Votre Excellence.

Son Altesse approuve l'établissement d'un commerce de la nation française dans ce pays et promet de le favoriser en tout. Elle m'a seulement recommandé de témoigner à Votre Excellence qu'elle serait bien aise de recevoir une lettre là-dessus, en forme de recommandation de la part du nouveau Tefterdar.

J'ai commencé une correspondance avec Monsieur de la Fayardie. Monsieur le Palatin de Belz me demande auprès de lui, disant qu'il est absolument nécessaire qu'il me parle; mais, je ne sais comment obtenir la permission de Son Altesse pour me rendre auprès de ce Seigneur. Nous avons écrit à Son Excellence, Monseigneur le Comte de Broglie. Il nous est facile de recevoir de ses nouvelles en peu de jours par la voie de Vienne.

Il vient d'arriver un Calaras, et Son Altesse vient de me communiquer que la Porte lui ordonne de donner de ses nouvelles de l'Allemagne. Elle paraît même inquiète sur quelques mouvements qu'il paraît que les Allemands font. Nous n'avons point de connaissances ni à Vienne, ni en Hongrie; nous ne savons pas même à qui nous fier. Son Altesse prie donc Votre Excellence de vouloir bien lui envoyr une lettre pour l'ambassadeur de France à Vienne, lui procurer la même confiance que les autres Ministres de France ont pour elle, et, en même temps, que cet ambassadeur voulût bien nous donner les nouvelles d'Allemagne, ou nous procurer des connaissances par lesquelles nous puissions apprendre ce qui se passe de nouveau et de vrai; mais, Son Altesse prie instamment Votre Excellence de ne pas tarder à lui rendre ce service, pour qu'elle puisse au plus tôt satisfaire la Porte par quelque chose d'intéressant.

Je dois repartir dans peu de jours, et comme je suis à 4 jours de Bucarest, au cas qu'il survienne quelque retardement aux réponses, Son Altesse m'a ordonné de marquer à Votre Excellence qu'il faut que l'on m'envoie les lettres et que j'y réponde où je suis, ce qui est cause du retardement; qu'ainsi, elle vous prie de ne point vous servir en cela de la médiation du Drogman de la Porte; mais, je suis bien aise de représenter à Votre Excellence que je suis à un département un peu éloigné pour donner quelque satisfaction en apparence aux plaintes de Monsieur de Montmars, ce qui ne serait pas, si Votre Excellence voulait bien m'obtenir une lettre de recommandation de quelque Ministre de la Porte, surtout du Tefterdar nouveau ou autre, priant Son Altesse de m'accorder une charge à Boukarest; cela ferait un grand effet. Son Altesse le souhaite beaucoup et cela est facile à Votre Excellence.

Je vous fais, Monseigneur, mes actions de grâces pour la nouvelle recommandation que Votre Excellence a bien voulu faire en ma faveur à Son Altesse. Outre l'effet que je dois en ressentir, je suis très-sensible aux marques de la bienveillance et la haute protection dont elle veut bien m'honorer.

Je prends la liberté de lui renouveler mes instances sur la prière que j'ai déjà faite à Votre Excellence, de vouloir bien permettre à mon frère plus cadet de se rendre ici; je tâcherai de le placer à quelque endroit.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *F. Linchou.*

à Boukourest le 26 novembre (8 décembre) 1753.

(Suit une copie d'un long mémoire des affaires de Pologne et adressé au Prince de Valachie).

DCCCCXXV.

Principele Constantin Racoviţă către Desalleurs, despre diferitele afaceri ce se negociaŭ între ambasada francesă din Constantinopole şi guvernul domnescŭ din Bucurescĭ. Bucurescĭ, 10 Dec. 1753.

(Vol. 126, D.)

Monsieur,

J'ai reçu en l'absence du Seigneur Linchou la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 octobre, et un jour avant son arrivée les deux autres en date du 4 novembre. Je n'ai pas manqué d'en accuser aussitôt la réception à Votre Excellence, ne pouvant y répondre pour lors.

Je commencerai par manifester à Votre Excellence que, dans toutes les explications qui ont été la suite d'un petit retardement survenu à notre correspondance, j'y ai trouvé une pleine satisfaction en recevant des marques de la sincérité de votre amitié pour moi. Il serait superflu que je vous fisse ici de nouvelles protestations que la mienne ne saurait parvenir à un plus haut degré et qu'elle ne saurait jamais être en aucune façon altérée. Il me suffit pour cela que Votre Excellence soit persuadée que je connais tout le prix que je dois faire de la sienne, et par conséquent, je ne négligerai aucune occasion qui pourra me la garantir toujours plus.

Je n'ai douté nullement de la pureté des vues de Votre Excellence, quand elle m'a fait l'honneur de m'écrire par rapport au Prince Constantin. Je souhaite qu'il se trouve toute la sincérité que je désire dans les sentiments d'amitié que ce Prince vous a témoigné avoir pour moi. J'ai reconnu les mêmes avantages que Votre Excellence a entrevus dans une union qu'elle voulait bien prendre la peine de cimenter; mais, il s'est rencontré des difficultés que j'ai chargé le sieur Linchou de développer à Votre Excellence. Cependant, j'ai passé outre sur tous les points qui pouvaient retarder la tranquillité de ce Prince, et son affaire a enfin pris fin, soit que j'y aie été porté par la sincère amitié que j'ai pour lui, mais bien plus parce que Votre Excellence a paru s'intéresser vivement dans cette affaire et y a bien voulu y entrer pour médiateur. Le dit Sieur Linchou fera aussi part à Votre Excellence comment le tout s'est terminé.

Je reconnais tout le prix et l'utilité que la Sublime Porte doit retirer de la correspondance de Pologne et l'avantage et la gloire qui peut m'en revenir; mon senti-

ment n'a jamais été de l'abandonner entièrement. Votre Excellence aura parfaitement reconnu combien j'y suis incliné par l'exactitude avec laquelle j'ai entretenu cette correspondance tout le temps que j'ai été voisin des Seigneurs polonais, et combien je l'ai favorisée; mais à présent que je suis plus éloigné, et que, d'ailleurs, à une mutation de Principauté tous les précédents ordres sont terminés, outre que cela sort de ma compétence, puisque je dois seulement veiller à présent sur mes voisins, il serait absolument nécessaire que je reçusse de nouveaux ordres de la Porte pour entretenir cette correspondance avec la même exactitude qu'auparavant. Si ces ordres me viennent, j'y apporterai toute mon attention, comme je suis accoutumé à exécuter au pied de la lettre tous les ordres qui me viennent de la part de mes maîtres.

Pour ce qui est du commerce que la nation française souhaite d'établir dans ce pays, Votre Excellence peut mettre en exécution ce projet, et elle peut être assurée d'avance que je le favoriserai en tout ce qu'elle me fera connaître que je le puis, puisque vous devez être persuadé, Monsieur, que je suis prêt à servir Votre Excellence en tout ce qu'elle jugera à propos. Il ne faut en cela qu'une précaution que le Sieur Linchou est chargé d'expliquer à Votre Excellence.

Je vois avec plaisir les recomandations que Votre Excellence me fait pour le Sieur Linchou, sur quoi je prends la liberté de représenter à Votre Excellence que c'est moi qui dois la prier de vouloir bien lui accorder sa haute protection, et surtout de prendre son parti et le défendre sur ce qu'il vous a écrit par ci-devant. Je m'intéresse donc pour lui auprès de Votre Excellence, persuadé que ma recommandation fera son effet auprès d'elle. Il vous sera facile de connaître par là du cas que je fais de lui, puisque je me vois obligé de vous le recommander dans le temps même que Votre Excellence m'écrit en sa faveur.

J'ai expédié le paquet que Votre Excellence m'a remis pour Monsieur de Lafayardie par un exprès dont je suis assuré de la fidélité et que j'ai expédié autant par rapport à ce paquet que pour ne pas laisser languir la correspondance de Pologne. Mais, Dieu fasse que mon jeune voisin n'apporte aucun retardement dans son voyage et ne le dérange en aucune façon, ce que j'ai tout lieu d'appréhender, puis qu'il a déjà intercepté divers de mes paquets, et c'est surtout pour mettre fin à une pareille manœuvre que je souhaiterais recevoir bientôt des ordres exprès de la Porte d'entretenir cette correspondance, et il faudrait qu'il vînt des ordres à ce dangereux voisin de ne point la troubler en aucune façon. Je remercie fortement Votre Excellence de ce qu'elle a bien voulu écrire d'obligeant à ce nouveau Ministre. De mon côté, je lui ai déjà écrit diverses lettres dans lesquelles je lui témoigne les sentiments que je suis incliné à avoir pour un Ministre de la Cour de France. J'ai appris que dans les paquets qui ont été interceptés, il s'y trouvait des lettres pour Votre Excellence.

Je ne vous suis pas moins redevable des avis que Votre Excellence a bien voulu me donner du changement du Reis-Effendi qui a été fait Tefterdar, et de ce qu'elle me marque au sujet du nouveau Reis-Effendi. Je lui aurai une entière obligation de vouloir bien dans le même cas me favoriser de ces avis.

Votre Excellence me permettra de lui renouveler ici l'assurance de la haute considération et de la parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé: *Constantinus de Rakovitza.*

A Boukerest, le 25 novembre (10 décembre) 1753.

(Cette lettre est toute entière écrite de la main même du sieur Linchou. La redaction est assurément de lui aussi. La signature seule est du Prince de Valachie).

DCCCCXXVI.

Starea cheltuielilor estraordinare făcute de Desalleurs pe lunele Octobre, Novembre și Decembre 1753. — Decembre 1753.

(Vol 127, D.)

. . . .

12 Octobre. — Donné à un domestique du Capi-Kiaïa du Prince de Valaquie qui a apporté des lettres. . . . . 2p. 90asp.

. . . .

19 Novembre. — A un domestique du Capi-Kiaïa du Prince de Valaquie qui a apporté des lettres . . . . 2p. 90asp.

. . . .

29 Novembre. — A un domestique du Capi-Kiaïa du Prince de Moldavie qui a apporté des lettres . . . . 2p. 90asp.

. . . .

19 Décembre. — A un domestique du Capi-Kiaïa du Prince de Valaquie qui a apporté des lettres . . . . 2p 90asp.

. . . .

DCCCCXXVII.

Desalleurs către de Saint-Contest, despre afacerea principelui Constantin Mavrocordat și despre un memoriŭ asupra țěrilor române. — Constantinopole, 4 Ianuariŭ 1754

(Vol. 127. D.)

Constantinople, le 4 Janvier 1754.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du Prince Maurocordato, me persuade que vous avez reçu très-exactement toutes mes dépêches par lesquelles je vous ai rendu compte de ce qui s'est passé depuis son entrée au Palais de France, jusqu'au moment qu'il en est sorti. Je ne doute pas que vous n'ayez aussi reçu depuis celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur l'obtention de sa liberté dont ses propres ennemis ont payé la façon, sur son accommodement avec les Princes actuels de Moldavie et de Valachie par le moyen des agents de ces deux Hospodars; enfin, sur la rentrée de l'argent que je lui avais prêté pendant son séjour chez moi, en sorte qu'il n'en résultait d'autres frais que ceux de son séjour que je mets au rang de tous les hôtes que j'ai eus au Palais, dépense dont il n'a jamais été question dans mes comp-

tes. Je comptais, suivant vos ordres et la situation des choses, la correspondance absolument consommée sur l'article de Maurocordato; mais une lettre que j'ai reçue de l'Hospodar actuel de Valachie, dont j'ai l'honneur de vous envoyer l'original, et celle dont vous m'avez honoré à cet égard, me mettent à portée d'en dire ici encore quelque chose. Vous trouverez, Monsieur, dans la lettre originale du Sieur Linchou, que je joins ici pareillement, l'explication à laquelle le Prince Rakoviza se réfère avec moi sur certains points; vous y verrez les mouvements que l'internonce d'Allemagne se donne ici par le moyen du Sieur Montmars, son premier drogman, pour interrompre notre correspondance en Pologne. Le Ministre russe, quoiqu'il ne soit pas nommé dans cette lettre, ne reste pas non plus dans l'inaction à cet égard. Le principe de ces mouvements vient de ce que Rakoviza, tant qu'il a été Prince de Moldavie, a donné très-exactement à la Porte des nouvelles intéressantes de Pologne qui, plus d'une fois ont causé des inquiétudes et des embarras à ces deux Cours. Depuis qu'il est passé à la principauté de Valachie, il ne peut continuer la même correspondance avec les Seigneurs polonais, parce qu'elle est de droit du département du Prince de Moldavie, qu'autant qu'il y serait autorisé par un ordre exprès de la Porte, qu'il me prie de lui faire obtenir pour assurer la suite de cette correspondance qui n'a pas d'autre route que la Moldavie, dont le Prince a le droit d'arrêter les courriers qui viennent de Pologne. Je n'ai pas été peu embarrassé de cette commission importante et difficile, suivant laquelle il ne s'agissait de rien moins que de faire courber la règle et de changer les constitutions et les usages. Mais, après avoir très délicatement sondé le gué, le passage m'a paru si dangereux que j'ai jugé que le plus prudent et le plus utile même était de se tenir tranquille et de patienter, puisqu'en obtenant cette transposition de correspondance, j'aurais trop aigri le Prince de Moldavie qui, gardant avec moi, du moins en apparence, de grandes mesures de politesse et d'égards, ayant même cherché à m'obliger en permettant d'édifier en Moldavie une église catholique, ainsi que je lui ai demandé, se fût livré avec moins de retenue à nos ennemis, si j'était parvenu à faire diminuer ainsi ses prérogatives en faveur de Rakoviza, Prince de Valachie, qui cherche un peu à satisfaire son inimitié personnelle. D'ailleurs, ce Prince, obtenant par mon canal l'ordre absolu de correspondre en Pologne contre l'usage, nos ennemis parviendraient plus facilement à persuader aux Turcs déjà très-soupçonneux de leur naturel, que les nouvelles qui viendraient par ce Prince lui seraient suggérées par des vues particulières, ce qui en diminuerait l'effet et en détruirait même tout le mérite.

Ces considérations, Monsieur, m'ont déterminé à préférer d'écrire au Prince Rakovize que je ne voulais pas être l'occasion de lui attirer la moindre affaire ni lui susciter des ennemis; que je lui conseillais, si les Seigneurs polonais, accoutumés à avoir en lui de la confiance, continuaient de lui écrire de se contenter de faire passer leurs lettres avec simplicité à la Porte, et de lui demander ce qu'il doit faire en pareil cas, ce qui pourra lui attirer des ordres positifs; que, de mon côté, j'obtiendrais un ordre de la Porte pour que le Prince de Moldavie me fît exactement passer les lettres venant de Pologne à mon adresse. J'ai en effet obtenu cet ordre, et je dois compter sur son exécution. Je lui ai d'ailleurs fait écrire par son premier agent qui est son beau-père et tout-puissant sur son esprit, et qui même recherche mes bonnes grâces, afin de l'engager encore mieux à être régulier sur cet article.

Ce serait trop présumer que de compter sur d'autres services de la part du Prince de Moldavie et d'entrer même en aucune ouverture avec lui. Sa partialité, ses liaisons avec les Ministres de Vienne et de Russie me sont trop connues. D'un autre côté, pour ne courir aucun risque, j'ai bien recommandé à Monsieur de Broglie et à Monsieur de Lafayardie de ne jamais m'écrire qu'en chiffres, même les choses les plus indifférentes, et, lorsqu'il y aurait quelque événement dont il importerait que je fusse informé avec plus de célérité, de me l'écrire par Monsieur d'Aubeterre à Vienne, comme la voie la plus prompte et la moins sujette à être interceptée.

A vous parler vrai, Monsieur, j'avais prévu une partie des embarras actuels, et,

c'est pour cela que, connaissant les bonnes dispositions du Kan des Tartares et du Prince Rakoviza, je voulais faire la chaîne entière en y joignant Constantin Maurocordato. Ce chaînon rompu cause aujourd'hui quelque interruption. Peut-être le raccommodera-t-on; mais, quant à présent, il me paraît plus avantageux d'user de tolérance que de chercher à forcer les choses; on les gâterait peut-être davantage en s'y obstinant à contre-temps.

Je reviens à ce qui regarde Maurocordato. Vous aurez vu, Monsieur, dans la lettre de Rakoviza, son aversion décidée pour le Prince actuel de Moldavie, l'envie qu'il aurait de voir en sa place Constantin Maurocordato et la résolution où il est d'y contribuer. J'ai adroitement fait sonder sur cela Constantin qui était informé de ces sentiments de l'Hospodar de Valachie. Il m'a fait confier que le Prince Dicas de Moldavie, également ennemi de Rakoviza, lui taisait les mêmes ouvertures; mais qu'il avait répondu aux agents de l'un et de l'autre qu'ayant fait sa paix et donné sa parole de rester tranquille, rien au monde ne pouvait le porter à manquer à son engagement. Il m'a fait dire aussi que cette conduite modérée de sa part était conforme à ses sentiments naturels; qu'il jouissait actuellement d'une grande tranquillité dans laquelle avait été troublé par les persécutions de ses ennemis qui, n'en voulant à rien moins qu'à ses biens et à sa vie, l'avaient obligé, pour se mettre à couvert, de rechercher de nouveau la principauté dont il n'avait été fort ambitieux que pour éviter leurs poursuites. Ces anecdotes, Monsieur, expliquent assez parfaitement la contradiction apparente que vous avez trouvée entre ses sentiments et ses démarches. Il m'a même prié d'empêcher d'agir en sa faveur le Kan des Tartares qui y était fort disposé. Il ajouta qu'il s'estimait très-heureux dans l'état où il se trouvait; qu'il avait renvoyé 300 personnes de sa maison, et qu'il leur avait conseillé de s'attacher aux deux Princes actuels; qu'il jouissait d'une bonne pension suffisante pour régler sa maison; qu'il ne désirait rien, et qu'il était bien aise de me faire part de la douceur de sa situation dont il se reconnaissait m'être redevable, puisque c'était la protection que je lui avais accordée et l'amitié dont je l'honorais qui le faisaient paraître plus dangereux aux deux autres Princes qu'il ne l'était en effet. Enfin, il n'oublia aucune exagération dans ses remerciements et ses politesses. Tous les termes de la plus vive reconnaissance furent employés. Il me fit dire encore que le chemin philosophique qu'il tenait était le plus court et le plus assuré pour parvenir à la Principauté; que les circonstances pourraient peut-être, dans peu, décider la Porte à le placer dans l'une des deux, sans qu'il l'eût recherché, ce qui le mettrait entièrement à l'abri de l'inimitié des deux Hospodars actuels et lui assureraient même leurs créatures, qui s'attacheraient à lui et l'aideraient de tout ce qui lui serait nécessaire lors de son élévation; que, si cela arrivait, il se ferait un devoir de donner à la France des preuves de son attachement, et que, si j'étais encore Ambassadeur ici, il n'oublierait rien pour me donner des marques de son estime particulière et de son amitié, n'ayant rien plus à cœur que de s'acquitter des services que je lui avais rendus.

J'ai cru que ce détail, quoique peu intéressant, n'était pas inutile.

Je passe, Monsieur, à l'article du mémoire détaillé que vous me demandez concernant la position de ces deux Principautés, le caractère de leurs habitants, les familles qui les ont gouvernées et les Princes déposés ou régnants.

Un mémoire qui embrasserait tous ces objets serait d'une si grande étendue et exigerait un travail si long, que je me sens incapable d'un pareil ouvrage qui me rendrait, en quelque façon, auteur et historien, ce que je n'ambitionne pas et qui passe, en effet, ma suffisance. Je me contenterais donc de prendre la liberté de vous exposer ce que j'en sais avec simplicité et brièveté.

Le Prince Cantimir, très-peu digne de foi sur ce qu'il dit de sa haute naissance, ou lorsqu'il veut justifier par des droits ou par des raisons son infidélité et sa trahison, a traité tous les points que vous me demandez, avec beaucoup de netteté, et les a même assez bien approfondis dans son histoire qui, à ces égards, n'est pas sans mérite.

Il y remonte jusqu'à l'origine de ces principautés, et, passant ensuite au temps où elles sont tombées entre les mains des Turcs, il a très-bien développé les conditions auxquelles elles se sont soumises, les tributs qu'elles ont accordés dans les commencements, les privilèges qu'on leur a laissés et les différents événements survenus à ceux qui les ont possédées. Il entre même dans le détail du cérémonial de la réception de ces Princes, qui est presque la seule chose qui n'ait point essuyée de changements.

Ces Princes ont conservé assez longtemps quelqu'autorité; mais, soit qu'ils y aient donné lieu soit par des intelligences et des infidélités réelles avec les Cours de Vienne et de Russie et la Pologne, soit que les Turcs leur en aient imputé de fausses et imaginaires, ils doivent être regardés aujourd'hui comme en étant presque entièrement dépouillés et comme de simples sujets. Les privilèges ont presque tous été violés par les Turcs, les tributs infiniment augmentés, et, à la vanité près dont on enfume pour ainsi dire ces Princes à leur départ de Constantinople, ce ne sont plus que d'honnêtes fermiers que la Porte vexe et dépose à volonté.

Il n'y a aujourd'hui que les trois maisons de Mavrocordato, Rakovitza et d'Icas dont j'ai eu l'honneur de vous parler, qui paraissent à portée par leur naissance de se disputer ces Principautés que la Porte leur donne à l'enchère.

Malgré l'avilissement et l'assujétissement dans lesquels la Porte tient ces Princes, ils jouissent cependant des principaux droits de la Souveraineté sur leurs sujets naturels; Mais, dans leur conseil, ils ont un juge turc nommé par la Porte pour décider les affaires qui surviennent entre les sujets et les Turcs.

Ces deux Princes, et surtout celui de Moldavie, sont rarement bien avec le Kan des Tartares qui les méprise et les regarde comme ses espions à la Porte. Le Prince de Moldavie a assez ordinairement, soit pour le présent, soit pour l'avenir, des ménagements de politique pour la Russie. Celui de Valaquie, par la même raison, en a presque toujours à garder pour la Cour de Vienne, surtout en temps de paix. Lorsque la Porte cherche à la conserver, ces deux Cours, de leur côté, ménagent beaucoup ces Princes; elles les caressent et cherchent à donner des agréments à leurs enfants et à contribuer à leur élévation. Elles font des présents aux Princes en place et à leurs agents pour se rendre maîtres de leurs correspondances à la Porte. Aussi, lorsqu'elles ne sont pas conformes à leurs vues, cherchent-elles à leur nuire de tout leur pouvoir.

Les deux provinces sont extrêmement dépeuplées à cause de vexations énormes que ces Princes sont obligés de faire, tant pour satisfaire à l'avidité de la Porte, que pour s'enrichir eux-mêmes et leurs créatures, vexations qui deviennent plus insupportables aux habitants, à mesure que leur nombre diminue et qu'elles sont moins partagées. Aussi, une grande partie de ces habitants, accablés sous le poids d'une pareille tyrannie, sont-ils passés en Pologne, en Transilvanie et dans les nouvelles colonies des Russes, où ils sont libres de professer la religion grecque qui est la dominante, même l'unique en ces deux provinces; mais, la sortie de ces transfuges ne sert qu'à rendre le joug plus lourd pour ceux qui restent.

Le génie des Moldaves est ferme et solide, celui des Valaques est plus vif et plus turbulent. Ces deux nations ont en général l'esprit ouvert. La première tient du Tartare et du Polonais; la seconde approche des Hongrois. C'est dommage qu'elles soient presque éteintes. L'une et l'autre, ayant été possédées par les Romains, ont conservé plus de politesse et de douceur que les voisins qui les environnent et qui n'ont jamais été subjugués par eux. Un gouvernement plus doux, mais peu à espérer du côté des Turcs, pourrait y rappeler, non-seulement les sujets dispersés, mais même ceux des pays voisins, le climat étant beau, le terrain fertile en grains, le pays arrosé de grands fleuves, garni de bois et de pâturages immenses et gras, où on voit une quantité de bestiaux qui ne se trouve nulle part.

Le commerce en fruits, en miel, en cuirs et autres denrées y serait facile. Les fleuves aboutissant à la Mer Noire, le transport des marchandises se ferait aisément et à peu de frais jusqu'ici et plus loin encore.

Les Allemands, les Vénitiens, les Ragusois détournent avec avantage le commerce de la Valaquie. J'ai fait ce que j'ai pu pour y augmenter le nôtre. Mais, le changement des Princes, les vexations qu'ils essuient dans les Douanes à Constantinople, pour tout ce qu'ils y envoient, leurs dispositions particulières et d'autres considérations relatives à nos négociants, m'ont, jusqu'à présent, empêché d'en tirer tout l'avantage que j'aurais désiré.

J'aurai peut-être un jour occasion d'augmenter par des particularités intéressantes les connaissances que nous avons de ces deux provinces. Le Prince Maurocordato m'a promis de me donner des copies grecques des ouvrages de son père et de son aïeul, dont on pourra faire faire la traduction en français. Il m'assure qu'ils sont curieux et intéressants. Il ne peut, quant à présent, me tenir sa parole, le scellé ayant été mis par ordre de la Porte et pour la sûreté de ses créanciers sur sa bibliothèque, que l'on dit être magnifique et abondante.

Je ne pousserai pas plus longtemps ce détail trop général pour me renfermer dans mon cercle et dans ce que ces principautés ont de relatif à la Pologne, que vous regardez avec raison comme le plus intéressant pour le service de Sa Majesté. J'ai eu l'honneur de vous faire connaître par mes lettres l'utilité principale et réelle dont ces Princes peuvent être par leur attachement, ce qui se réduit, quant à présent, au commerce avec nous et à la tournure favorable ou désavantageuse de leur correspondance avec la Porte, si cela ne doit pas être acheté par de trop grands sacrifices, l'influence que cela peut avoir semble du moins exiger quelques ménagements. La correspondance de Maurocordato peut devenir utile et intéressante, la Porte le regardant comme un sujet fidèle, comme une tête forte et politique, en quoi elle ne se trompe pas. Rakovitz est, comme vous voyez, bien disposé et bien intentionné, mais craintif et peu à portée de donner de bonne nouvelles de Pologne ou de faire passer dans ce royaume celles que nous désirons qui y fassent effet.

Dicas, qui est en Moldavie, est lié avec les Ministres de Russie et de Vienne, mais cependant d'une façon à ne pouvoir l'en convaincre à la Porte par, des preuves. Vous jugez bien, Monsieur, que les choses se passent entre lui et ces Ministres avec toute la circonspection et le ménagement possibles. Il y a peu à espérer de sa part, et notre correspondance en souffre. Si Maurocordato revient en place, cette correspondance deviendra plus facile et plus utile. Vous avez vu, Monsieur, que je n'ai rien négligé pour y parvenir, sans cependant qu'il en ait rien coûté à Sa Majesté.

Je suis etc.

Signé : *Desalleurs.*

DCCCCXXVIII.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre corespondința principeluĭ Racoviță cu marchisul d'Aubeterre, ambasadorul Franciei la Vienna.

Constantinopole, 23 Ianuar. 1754.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 23 Janvier 1754.

Monsieur,

J'ai l'honneur, pour acquitter ma parole, de vous envoyer les deux lettres originales que j'ai annoncées dans ma dépêche du 4 de ce mois du Prince de Valaquie et

du Sieur Linchou, Français que je lui ai recommandé et auquel il a confiance. Ces lettres ne vous apprendront rien de nouveau. Tout au plus serviront-elles à éclaircir, confirmer et démontrer ce que j'ai eu l'honneur de vous mander concernant les Principautés de Moldavie et de Valachie. Un seul point m'a paru de quelque considération: c'est le désir qu'a le Prince de Valaquie de lier un commerce de lettres avec Monsieur le Marquis d'Aubeterre. Il n'y a rien à cela de surprenant, ce Prince étant, comme je vous l'ai marqué, chargé par la Porte de la correspondance d'Allemagne. Il est tout simple qu'il cherche à multiplier les bonnes sources, et, comme on ne peut douter que la Cour de Vienne, pour faire illusion à la Porte, ne lui fasse passer des nouvelles selon ses vues, une correspondance plus sincère et capable de désabuser, ne serait pas inutile; mais, outre la difficulté de l'établissement, elle demande bien des ménagements. J'ai écrit à Monsieur d'Aubeterre le désir du Prince de Valaquie d'être en commerce avec lui; mais, en même temps, je lui en ai fait connaître l'impossibilité et même le péril, puis qu'il n'avait pas de chiffre particulier avec le Prince de Valaquie. Comme cela peut être de quelque utilité, vous pourriez même, Monsieur, adresser à Monsieur d'Aubeterre les nouvelles que vous jugerez à propos et que vous croirez pouvoir intéresser la Porte ou l'émouvoir; sur quoi, je ne puis me dispenser de vous prévenir que la Porte étant un peu méfiante et très-éclairée, les nouvelles doivent, pour lui faire impression et lui inspirer une sorte de confiance, être éloignées du fabuleux et avoir, au défaut du vrai constaté, du moins la plus grande vraisemblance. C'est aussi de quoi j'ai prévenu Monsieur le Marquis d'Aubetere et Monsieur de la Fayardie.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXXIX.

Martie 1754. Starea cheltuielilor estraordinare făcute de ambasada francesă pe lunele Februariŭ și Martie 1754.

(Vol. 127, D.)

. . . .

20 Février. — Donné à un choadar du Prince de Valaquie qui a apporté des lettres. 5$^{P.}$ 60$^{asp.}$

18 Mars. — Idem idem idem . . . . . 5$^{P.}$ 60$^{asp.}$

DCCCCXXX.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre refusul absolut al Regeluĭ Franciei de a ajuta pe Mavrocordat. Versailles, 3 Marte 1754.

(Vol. 127. D.)

Versailles, le 3 Mars 1754.

. . . .

Vous aurez vu, Monsieur, par ma lettre du 31 Mai 1753, que les premières propositions que vous aviez faites pour le rétablissement de Maurocordato avaient été désapprouvées par tout le conseil du Roi. Et je ne vous cacherai point aujourd'hui que je ne pourrai plus en parler, parce qu'on les a trouvées dénuées de tout fondement. L'utilité du rétablissement de Maurocordato en Moldavie n'a nulle proportion avec la dépense que vous proposiez, qui suffirait pour gagner un visir et déterminer le Divan aux opérations les plus importantes. Ainsi, Monsieur, il faut absolument laisser tomber cette affaire et n' en plus faire mention. Si Maurocordato est véritablement attaché au Roi, il saura faire le cas qu'il doit de sa protection et se la concilier par ses services. Mais, si son intérêt seul l'a déterminé à recourir à vous, le même sentiment doit nous conduire à son égard.

Je suis etc.

DCCCCXXXI.

Desalleurs către d. de la Fayardie, despre amiciţia paşeĭ de la Hotin şi continuarea corespondenţeĭ diplomatice prin Moldova. Constantinopole, 28 Marte 1754.

(Vol. 127. D.)

Constantinople, le 28 Mars 1754.

Monsieur,

. . . .

J'ai reçu la lettre de Monsieur le Grand-Général pour faire continuer le Pacha de Coczin, mais il était déposé depuis quinze jours quand sa lettre m' est parvenue, et je n' ai pu être à temps pour prévenir le coup, celui qui doit le remplacer ayant déjà, selon l'usage, donné nombre de bourses au Sérail, d'où il n' y a jamais de restitution. Il a fallu laisser le libre cours à ce changement. Au reste, ce Pacha est de nos amis. Je lui écris pour favoriser en tout notre correspondance et lui inspirer des dispositions favorables et capables de diminuer les regrets qu' occasionne le prédécesseur. Je compte qu'il y fera attention. Cela est devenu d'autant plus essentiel que, devant passer par la Moldavie dont je crois le Prince gagné, les courriers intéressants qu'on adresserait au Prince de Valachie ne sont bien assurés qu' autant qu'ils auront une personne du Pacha, respectable pour ces Princes.

. . . .

DCCCCXXXII.

Constantinopole, 10 Maiŭ 1754

Desalleurs către Afacerile Străine, despre trămiterea unuĭ emisar la nobiliĭ polonĭ şi despre mijlocirea principilor Moldoveĭ şi Ţěreĭ-Românescĭ în acestă privinţă.

(Vol. 127. D.)

Constantinople, le 10 Mai 1754.

Monsieur,

. . . .

(Après s'être entendu secrètement avec le Kan des Tartares, M. Desalleurs propose à la Porte de prescrire à ce Prince l'envoi d'un émissaire en Pologne.)

Le Drogman me représenta que le Kan pouvait faire cet envoi sans conséquence; qu'il connaissait les moyens et les temps propres pour cela; qu'il avait d'ailleurs plus de prétextes, et que, dans le fond, les Polonais étaient bien persuadés qu' un émissaire du Kan ne paraissait chez eux qu' en conséquence des ordres de la Porte et sous ces auspices. Qu'on pourrait, au surplus, munir cet émissaire de lettres du Pacha de Koczin et des Princes de Moldavie et de Valachie, adressées aux Seigneurs polonais voisins de cet Empire. Je lui dis que, du moins, il fallait se concerter, puisqu'on ne pouvait avoir le mieux, mais que je devais le prévenir que ces lettres ne feraient point de sensation, si ces personnages les écrivaient simplement en leur nom et que, pour leur donner quelque poids, il me paraissait convenable qu' elles fussent écrites par ordre de la Porte; que, d'ailleurs, je ne devais pas lui cacher que le Prince de Moldavie étant livré aux Allemands et aux Russes, les Polonais n'auraient guère de confiance en ses lettres.

. . . .

Trois jours après cette conférence avec le Drogman de la Porte, le Reis-effendi fit appeler le Sieur Fonton, et lui rapporta que le résumé de nos discours avait eté envoyé au Grand Seigneur, et que je pouvais juger de la confiance qu'on avait en mes avis, puisqu'il était décidé que le Kan enverrait un émissaire en Pologne; que l'ordre lui en serait expédié le lendemain, et que le Pacha de Cokzin et les Princes de Valachie et de Moldavie recevraient celui d'écrire de la part de la Porte aux Seigneurs polonais leurs voisins.

. . . .

DCCCCXXXIII.

Marchisul de Saint-Contest către Pașa de la Hotin, despre mulțămirile ce se datoresc acestuia din urmă pentru sentimentele amicale ce are către Francia și trămișii seĭ și despre trămiterea unuĭ césornic în dar. Versailles, 12 Maiŭ. 1754.

Au très illustre et Magnifique Seigneur Seraskier, Pacha de Cochzin. [1])

(Vol. 127, D.)

Très illustre et magnifique Seigneur,

Les Ministres à qui l'Empereur mon maître a confié le soin de ses affaires en Pologne, ne m'ont point laissé ignorer le zèle avec lequel vous vous êtes toujours porté à ce que vous avez pu croire être de son service; je sens aussi combien vous avez la liberté de la Pologne à cœur et votre empressement à donner des marques de ces sentiments aux principaux Seigneurs polonais, qui veillent sans cesse, par une conduite aussi noble que courageuse, à l'observation des lois de leur patrie. Sa Majesté Impériale qui a tant de raisons de désirer la gloire et la prospérité de ce royaume qui lui a toujours été cher, m'a ordonné de vous marquer le gré qu'elle vous sait de votre façon de penser. M. Spineck, Polonais et Lieutenant-colonel au service de l'Empereur mon maître, est chargé de vous remettre cette lettre avec une montre que Sa Majesté Impériale ne doute pas que vous ne receviez comme une marque de la distinction qu'elle fait de votre mérite. Elle est persuadée aussi que, dans toutes les occasions où ses Ministres s'adresseront à vous pour faciliter leur correspondance avec son ambassadeur qui réside à la Sublime Porte, ils éprouveront de votre part toutes les facilités dont ils pourront avoir besoin. L'amitié qui règne depuis si longtemps entre les deux Empires en doit être un garant certain. Je profite avec grand plaisir de cette occasion pour vous assurrer que je suis

Très Illustre et magnifique Seigneur,

Votre ami et serviteur
Signé: *Le marquis de Saint-Contest*
Ministre et Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Impériale.

Au Palais Impérial de Versailles, le 12 Mai 1754.

(L. S)
Lieu du cachet avec du pain et une rosette.

---

[1]) Cette lettre était cachetée avec une enveloppe à cachet volant, afin de pouvoir mettre la traduction en turc.

DCCCCXXXIV.

Constantinopole, 15 Maiŭ 1754.

Desalleurs către marchisul de Saint-Contest, despre trămiterea unuĭ emisar al Sultanuluĭ la Dieta Poloniei.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 15 Mai 1754.

Monsieur,

. . . .

Le Grand Seigneur a donné ordre au Kan d'envoyer, comme il fit il y a deux ans, un émissaire à la Diette de Pologne, et il a aussi ordonné au Pacha de Chokzin et aux Princes de Moldavie et de Valachie d'écrire aux Seigneurs polonais voisins, pour contenir les malintentionnés et convaincre les patriotes de l'intérêt qu'il prend à la conservation de leur liberté et de leurs privilèges.

Le Kan m'avait instamment sollicité d'engager la Porte de le charger de cette affaire. Je l'ai fait. Elle a réussi.

. . . .

DCCCCXXXV.

Constantinopole, 15 Maiŭ 1754.

Desalleurs către d. de Broglie, despre corespondința urmată între pașa de la Hotin și nobiliĭ poloni.

(Vol. 15, S D.)

Constantinople, le 15 Mai 1754.

Monsieur,

. . . .

Je dois vous dire que le Pacha de Chokzin doit écrire à quelques Seigneurs polonais de la part de la Porte, pour leur fair savoir les bonnes dispositions du Grand Seigneur, et l'intérêt qu'il prend à leur liberté et à la conservation de leurs privilèges.

Il doit aussi être ordonné aux Princes de Moldavie et de Valachie d'écrire dans le même esprit, d'où je conclus que la Porte a, jusqu'à présent, plus fait que je ne demandais.

. . . .

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXXXVI.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre schimbarea principilor în țerile române, despre modul cum Curțile din Viena și Petersburg privesc acéstă schimbare, și despre afacerea lui Mavrocordat. Versailles, 25 Maiŭ 1754.

(Vol. 127, D.)

Versailles, le 25 Mai 1754.

. . . .

Il était naturel de prévoir que le changement de Principauté des deux Princes de Moldavie et de Valachie en occasionnerait dans la correspondance avec la Pologne. Vous avez très-bien fait, Monsieur, de ne pas demander à la Porte un ordre exprès pour faire transporter cette correspondance de Moldavie en Valachie, en faveur du Prince Rakoviza, sans parler du mécontentement que cet ordre aurait donné au Prince actuel de Moldavie. Les Ministres des Cours de Vienne et de Russie auraient soupçonné, ainsi que vous le dites, Monsieur, dans ce changement un mystère qu'elles auraient tâché d'interpréter défavorablement à la Porte, au lieu qu'en laissant les choses sur le pied où elles ont toujours été, ces Cours ne peuvent donner contre nous aucunes impressions désavantageuses. La précaution que vous avez prise, Monsieur, de recommander à Monsieur le Comte de Broglie et à Monsieur de Lafayardie de ne vous écrire qu'en chiffres est très sage. Nous allons de plus tâcher d'assurer encore mieux cette correspondance, par le moyen du Pacha de Chokzin à qui Sa Majesté enverra incessamment un présent, par la voie de la Pologne, s'il se charge de toutes les expéditions qui lui seront adressées pour vous; il n'est pas à présumer que le Prince Dicas, malgré ses liaisons avec les deux Cours que je viens de nommer, abuse des paquets qui passeront par ses mains; ce que je ne crois cependant pas, si le Pacha de Choczin prend le soin de vous les faire tenir en droiture. De plus, l'ordre que vous avez obtenu de la Porte ne peut manquer de rendre le Prince de Moldavie très circonspect surtout en ce qui vous regarde. La conduite que Maurocordato a tenue sur les propositions que les deux Princes de Moldavie et de Valachie lui ont faites séparément, est la seule qui puisse lui convenir dans le moment présent. Il ne peut douter que ces deux Princes ont moins d'amitié pour lui qu'ils n'ont de haine l'un pour l'autre et que, si l'un des deux pouvait découvrir qu'il trame quelque chose avec son rival, il ne manquerait pas de l'accuser à la Porte de remuer et d'exciter des troubles, ce qui aurait pu achever de le perdre. Il est à présumer qu'avant qu'il soit peu, l'un ou l'autre de ces Princes pourra donner du mécontentement à la Porte. Ce sera le cas où l'on recherchera Maurocordato dans la retraite; mais en attendant, le Conseil de Sa Majesté persiste à penser que toutes les sommes que l'on emploierait en sa faveur seraient une dépense perdue, tant parcequ'on ne réussirait pas à le remettre en place, que parceque, lorsqu'il y serait, les services que nous en tirerions ne seraient pas grands. Le Conseil, pour le penser, se fonde sur deux raisons: la première est la situation même d'un Prince de Moldavie ou de Valachie qui, tributaire et dépendant de la Porte, ne peut qu'exécuter les ordres qu'elle lui donne, mais n'influe point dans les délibérations du Divan; que, par conséquent, si l'on a de l'argent à dépenser à la Porte, il faut le réserver pour des occasions importantes et décisives, telle que celle que vous citez vous même de Monsieur de Châteauneuf qui sut engager les Turcs à prolonger la guerre pendant une campagne. S'il faut à présent employer beaucoup plus d'argent à la Porte pour en obtenir ce que l'on désire, c'est une raison de plus pour ne se pas prodiguer inutilement. La seconde est que Monsieur Maurocordato devant, comme vous le dites, Monsieur, son accommodement aux Ministres des Cours de Vienne et de Russie, il ne peut se dispenser d'avoir pour elles des égards qui ralentiront toujours le zèle qu'il pouvait marquer pour le service de Sa Majesté. Il suffit donc d'entretenir avec lui une liaison suivie de politesses et d'atten-

tions. Nous reconnaissons, Monsieur, ce que nous savons de votre façon de penser dans le refus que vous avez fait d'accepter le présent dont était accompagné l'argent que vous lui aviez prêté et qu'il vous a rendu.

Je vous suis obligé, Monsieur, du peu d'éclaircissement que vous me donnez sur les deux Principautés de Moldavie et de Valachie. Le Prince Cantimir, dans son histoire, a plutôt eu en vue de parler de ses aïeux que des provinces où ils ont régné. Ce qu'il en dit dans ses notes sur le règne de Soliman I-er ne répand pas de grandes lumières sur cet objet. Il est vrai qu'il annonce en plusieurs endroits un ouvrage complet sur la Moldavie, mais je n'ai point de connaissance qu'il ait encore paru.

Je suis etc.

DCCCCXXXVII.

Constantinopole, 4 Iuniŭ 1754.

Desalleurs către marchisul de Saint-Contest, despre afacerea protecţiuneĭ şi ajutorăreĭ cu banĭ a principeluĭ Mavrocordat.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 4 Juin 1754.

Monsieur,

. . . .

Informé depuis longtemps par vous de l'improbation du Conseil de Sa Majesté dont les décisions respectables doivent me servir de loi, je n'avais garde de chercher à vous engager de reparler de ce qui regarde Maurocordato. Vous avez même aujourd'hui pu voir, par des lettres antécédentes que je n'en parlais plus; et il est bien évident, surtout par celle du 28 Octobre, à laquelle vous me faites l'honneur aujourd'hui de répondre, que, bien loin de rien demander pour ce personnage, j'avais l'honneur de vous informer de sa sortie du Palais de France, de son accommodement avec ses ennemis, ce qui eût rendu mes demandes d'autant plus déplacées que toute condescendance de votre part eût été infructueuse avec lui, puisque le temps était passé, et la conjoncture entièrement changée. Ma première proposition, sans demander d'argent, était de trouver un moyen de se cautionner pour cent mille écus; cependant, avec tant de précaution que ce cautionnement ne pût exposer au paiement réel, ou, du moins, pour une si médiocre partie que l'avantage qu'on aurait pu retirer de ses services eût toujours pu compenser fort au-delà le peu de risque qu'on aurait couru; mais ayant senti l'effet que cette proposition pouvait faire dans l'éloignement et rencontrer quelques obstacles dans ce premier plan, parceque le négociant français qui devait prêter l'argent n'avait pas trouvé les cautions du paiement qu'on lui offrait suffisantes, quoique bonnes. J'en avais moi-même éloigné toute idée avec Maurocordato, auquel je n'en avais même jamais donné d'espérance marquée. Je m'étais réduit avec vous et avec lui à la protection de Sa Majesté difficile à lui refuser avec les titres qu'il présentait, à l'espoir même assez incertain du prêt d'une trentaine de mille piastres pour des présents dans l'intérieur du sérail, afin qu'il pût parvenir à sa Principauté, somme encore de laquelle — à en juger par la manière dont il s'est conduit avec moi sur les avances que je lui avais faites, il y eût en tout lieu de présumer qu'on n'eût rien perdu, et dont, au pis aller, le sacrifice entier en acquérant un personnage instruit et utile, et une des premières familles parmi les Grecs aurait pu

faire quelqu'honneur ici et produire, dans l'avenir, quelques avantages pour nous. Une simple caution de cent mille écus avec tant de précautions, ou une somme aussi modique que celle de vingt ou trente mille écus, même sacrifiés réellement, ne suffiraient en réalité pas, comme vous paraissez le penser, Monsieur, pour corrompre un Visir et engager le Divan aux plus considérables opérations, et je ne sais ce qui pourrait accréditer un pareil préjugé. S'il y a eu des exemples, ils me sont inconnus. Il faut que les temps et les hommes soient bien changés, et, si cela existait en effet, les Autrichiens, les Anglais et les Russes qui pouvaient et sont même en volonté de faire le sacrifice du triple, auraient un avantage bien décidé. Je n'ignore pas, Monsieur, que, du temps de Monsieur le Marquis d'Argenson et sur la fin de l'Ambassade de Monsieur de Castellane, il a été ordonné d'offrir ici cent mille écus pour engager les Turcs à marcher en Hongrie, ou, du moins, à faire quelques démonstrations. Mais ce ministre, très-éclairé par lui-même, n'a pu être induit à une espérance aussi peu fondée de réunir, soit par le caractère du Grand Seigneur, soit par le temps où la proposition fut faite, soit parcequ'il en eût coûté à la Porte pour se livrer à l'exécution, soit enfin, que la Porte ne fait jamais de vaines démonstrations de troupes, le Ministre, dis-je, n'a pu être induit que par des personnes présomptueuses et téméraires, soit ici, soit en France, mais toutes pas au fait de ce pays-ci.

. . . .

DCCCCXXXVIII.

Desalleurs către Afacerile străine, despre acţiunea principeluĭ Ţěreĭ-Românescĭ în negociaţiunile ambasadeĭ francese cu nobiliĭ polonĭ şi despre corespondenţa diplomatică a Franciei. Constantinopole, 17 Iuniŭ 1754.

(Vol. 127. D.)

Constantinople, le 17 Juin 1754.

Monseigneur,

Le Prince de Valachie m'écrit du 6 de ce mois qu'il a eu un ordre secret de la Porte d'envoyer une personne en Pologne, ainsi que l'ont désiré des Seigneurs polonais de notre parti pour s'assurer des objets qu'ils n'osent confier au papier, vu la défiance qu'ils ont du Prince de Moldavie. Il ajoute qu'en conséquence de cet ordre de la Porte, il a fait choix du Seigneur Linchou, Français, que je tiens auprès de lui, lequel, à son retour, lui fera le rapport des intentions ou des craintes de ces Seigneurs dont tout de suite il rendra compte à la Porte. Je n'ai pas nui, Monsieur, à engager ce Prince à faire cette demande de l'ordre en question qu'il ne m'aurait pas convenu de faire et qui m' eût rendu suspect. Je suis aussi persuadé qu'on peut l'être, vu le peu de sincérité dont on soupçonne les Grecs, que les relations de cet Hospodar seront, et sans nous compromettre en rien, conformes aux vues que vous connaissez.

Vous jugerez par cette circonstance, Monsieur, que l'attachement de ces Princes n'est pas inutile, qu'ils peuvent rendre des services, ou croiser des opérations par leurs relations et les défiances dont il ne tient qu'à eux de les accompagner, et qui, jointes à celles dont nos ennemis ont soin de ne pas laisser manquer le Ministère Ottoman sur notre ambition et sur nos vues multiplient les obstacles; d'où on peut inférer qu'il est assez à propos de ménager ces Princes, de les cultiver et même de les affectionner.

J'ai profité, Monsieur, des premiers moments de la convalescence du Reis-Effendi pour solliciter la transposition de la correspondance de Pologne du Prince de Moldavie à celui de Valachie. On m'a fait espérer qu'elle pourra avoir lieu au moins pour une année, terme suffisant pour conduire jusqu'à la déposition de l'Hospodar Moldave qui, à ce que j'espère, sera remplacé par quelqu'autre qui méritera mieux notre confiance.

Je suis etc.

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXXXIX.

Iunie 1754.

Estras din cheltuelile estraordinare făcute de Desalleurs pe lunele Aprile, Maiŭ şi Juniŭ 1754.

(Vol. 127, D.)

. . . .

3 Avril. — Donné à un choadar du Prince de Moldavie qui a porté des lettres . . 2p·90

. . . .

15 Juin. — id. id. id. id. id. de Pologne 5p·60

. . . .

DCCCCXL.

Constantinopole, 1 Iuliŭ 1754.

Desalleurs către d. de Broglie, despre trămiterea luĭ Linchou în Polonia.

(Vol. 15, S. D.).

Constantinople, le 1-er Juillet 1754.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Valachie a envoyé le Sieur Linchou en Pologne pour conférer avec quelques Seigneurs amis de cet Empire qui ne veulent pas s'expliquer par écrit. Je souhaite que sa commission finisse avant l'arivée du Tartare. Le Kan n'aime ni n'estime ces Princes, et serait offensé de partager aucune commission avec eux. La Porte a autorisé cet envoi que le Prince a sollicité. Il paraît qu'elle consent, au mépris du Prince de Moldavie que cela regarderait naturellement, que le Prince de Valachie corresponde avec les Seigneurs polonais. J'ai écrit au Pacha de Chokzin pour assurer la

correspondance de Chokzin en Valachie. Par là, on évitera les infidélités du Moldave suspect et corrompu à ce que je crois, mais non d'une façon à le lui démontrer. Si j'avais de pareilles armes, il resterait peu en place.

. . . .

Signé: *Desalleurs.*

DCCCCXLI.

Desalleurs către marchisul de Saint-Contest, despre încredințarea corespondenței turco-polone principelui Țěreĭ-Românescĭ. Constantinopole 4 Iuliŭ 1754.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 4 Juillet 1754.

Monsieur,

. . . .

Je vois, Monsieur, avec bien de la satisfaction que vous goûtez les raisons qui m'ont empêché de faire à découvert aucune démarche à la Porte, pour faire transporter au Prince de Valaquie la même correspondance avec la Pologne qu'il entretenait étant Prince de Moldavie dont le Prince actuel, qui nous est suspect à bon titre, ne pouvait manquer d'interrompre le cours. Mais je suis parvenu. Le Prince de Valaquie même, à qui j'ai fait prendre cette affaire à cœur par les avantages qu'elle pouvait lui donner sur le Prince Dicas de Moldavie, et la considération qu'elle lui attirerait qui le ferait conserver malgré les brigues de ses ennemis, je suis parvenu, dis-je, par ses propres sollicitations, à lui faire continuer par la Porte cette correspondance qui, de droit, appartient au Prince de Moldavie, en sorte que ce dernier ne pourra faire tomber son ressentiment de ce passe-droit que sur son rival. Ce ne sera entre eux qu'une querelle de jalousie de plus que nos ennemis ne pourront m'attribuer ni se prévaloir, puisque c'est par ordre de la Porte même et sans que j'aie paru, que ce changement vient d'être fait et dont je suis d'autant plus content qu'il m'est revenu que le Prince de Moldavie avait déjà retenu des dépêches qui m'étaient adressées de Pologne, et que l'on dit même que le courrier qui en était porteur a été assassiné, sur quoi j'aurais, comme vous croyez bien, Monsieur, à porter des plaintes décidées, si je n'avais craint d'aller trop vite sur de simples discours destitués de preuves ou soupçonné qu'on voulait se servir de mon Ministère pour envenimer les choses entre les deux Princes.

Suivant l'ordre de la Porte, la transposition de cette correspondance ne doit avoir lieu que pour une année, terme suffisant pour nous conduire bien au-delà de la Diette qui est le temps le plus critique de cette correspondance, et pour attendre quelque changement dans ces principautés mêmes. Les événements qui pourront arriver d'ici à l'expiration de ce terme pourront nous fournir d'autres moyens pour assurer encore, si cela nous convient alors, la continuation de la correspondance par la Valaquie. C'est certainement un bon moyen pour la rendre plus sûre, de mettre le Pacha de Cokzin dans nos intérêts et de nous le concilier par quelques présents. Il a déjà sur cela reçu depuis longtemps les ordres de la Porte, conformément à vos intentions. Mais, il ne faut pas croire que ce Pacha se charge jamais de m'envoyer en droiture les paquets qui me seraient adressés, à moins qu'il n'envoie ici pour ses affaires. L'exiger et mar-

quer même en cela trop d'empressement, ce serait se rendre, ainsi que lui, très-suspect à la Porte. Le présent que Sa Majesté lui destine ne peut produire qu'un bon effet, et ce Pacha, qui est d'ailleurs de mes amis et à qui j'écris en même temps que la Porte, n'en sera que plus exact et plus vigilant pour faire passer nos dépêches respectives jusqu'en Valaquie, et c'est tout ce qui on doit exiger de lui.

Le Reis-Effendi, avant de se décider sur cette transposition, me fit parler des démarches du Prince de Valaquie et me fit demander par quelles raisons les Polonais voulaient s'adresser à lui de préference au Prince de Moldavie. Je lui fis répondre que son âge n'inspirait pas de confiance; que ses liaisons et celles de ses agents n'étaient propres à la faire naître, et qu'il était tout simple aux Seigneurs polonais de le désirer, ne fût-ce que par l'habitude et l'expérience qu'ils ont eues des sentiments et de l'exactitude du Prince de Valaquie. Ces éclaircissements ont achevé de décider ce Ministre et ne manqueront pas de lui faire ouvrir les yeux plus attentivement sur la conduite du Prince de Moldavie que trop de zèle pour nos ennemis pourra peut-être conduire à quelque indiscrétion et à sa déposition.

Quant à Maurocordato, mes réflexions sur son compte sont épuisées, et il ne me reste, Monsieur, qu'à vous protester qu'on ne peut rien ajouter ni à ma soumission pour les ordres du Conseil Sa Majesté ni à mon respect pour ses décisions. Si des politesses et des attentions peuvent cependant nous ménager assez d'intimité avec ce Prince déposé, je n'en négligerai d'aucune espèce pour réchauffer son zèle que notre inutilité passée, comme vous le pensez, Monsieur, et les menées des agents du Prince de Moldavie, attachés aux Cours de Vienne et de Russie et qui ont contribué au racommodement du Prince Constantin, n'ont certainement pas peu refroidi.

. . . .

DCCCCXLII.

Constantinopole, 16 Iuliŭ 1754

Desalleurs către Afacerile Străine, despre scirile contradictoriĭ ce primesce Sultanul de la domniĭ ţĕrilor române şi de la Chanul Tătarilor, cu privire la cele ce se petrec în Polonia.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 16 Juillet 1754.

Monsieur,

. . . .

Le Grand Seigneur, par une suite de ses craintes et de ses inquiétudes, n'en est que plus curieux de savoir ce qui se passe chez ses voisins et surtout en Pologne, et il en est très exactement informé par les avis que lui donnent, et souvent par mes soins, le Kan et le Prince de Valachie. Ces avis se trouvant quelquefois contrariés par ceux du Prince de Moldavie dont les sentiments sont préoccupés par des Seigneurs polonais du parti opposé, et appuyés ici par les Ministres qui ont un intérêt très-différent du nôtre, l'esprit du Grand Seigneur est, à la vérité, tenu en suspens par ses contrariétés qui flattent même son immobilité, mais elles ne l'empêchent cependant pas de prendre quelque intérêt aux affaires de Pologne.

. . . .

DCCCCXLIII.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre modul cu care el a mijlocit trecerea corespondenţeĭ turco-polone în atribuţiunile principeluĭ Ţěreĭ-Românescĭ, şi despre închiderea graniţelor române despre Transilvania. Constantinopole, 20 Iuliŭ 1754.

[Vol. 127, D.]

Constantinople, le 20 Juillet 1754.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous prévenir que la Porte devait ordonner aux Princes de Moldavie et de Valachie d'écrire à des Seigneurs polonais, dans le dessein d'en imposer à ceux qui tenaient le parti de la Russie et d'encourager les autres. Je vous ai fait part aussi que, malgré le désir que j'avais que la correspondance de Pologne, jusqu'à présent confiée au Prince de Moldavie, par l'usage et par la raison de convenance du voisinage, fût transférée à celui de Valaquie, dont l'attachement m'est aussi connu que la mauvaise volonté de l'autre, je n'osais cependant solliciter trop à découvert ce changement, tant pour ne pas me faire un ennemi déclaré du Prince de Moldavie que pour l'obliger à des ménagements et ne pas devenir moi-même suspect à la Porte, par une connivence trop marquée avec celui de Valaquie, enfin, pour ne pas fournir un prétexte à nos enemis pour répondre ici de nouveaux soupçons sur nos vues particulières. Les moyens dont je me suis servi, soit ici indirectement et sans paraître, soit en mettant le Prince de Valaquie lui-même en jeu pour son propre intérêt, ont opéré le changement que je désirais, et la Porte s'est déterminée, principalement par la confiance que je lui ai fait voir des Polonais en ce Prince, à lui donner cette correspondance, événement qui ne paraîtra cependant avoir été amené que par l'intrigue et la jalousie particulière des deux Princes, et qui, au fond, sert à prouver l'intérêt que la Porte prend aux affaires de Pologne. Elle vient, Monsieur, d'en fournir une preuve toute nouvelle et des moins équivoques dans le modèle de lettre qu'elle a envoyée au Prince de Valaquie, pour être écrite par son ordre aux Seigneurs polonais que je lui indiquai il y a deux ans et dans la liste desquels j'ai affecté d'en comprendre même quelques uns du parti opposé au nôtre, tant pour ne pas donner ici ouverture aux soupçons d'une connivence arrangée de notre part que pour contenir les uns et encourager les autres et les démasquer. Vous jugerez, Monsieur, par les termes de cette lettre circulaire dont je joins ici une copie conforme à celle que le Prince m'a fait adresser par le Sieur Linchou, son homme de confiance, et qui, du consentement de la Porte même, doit être le porteur de cette lettre en Pologne.

. . . .

Il est moralement impossible, Monsieur, que les démarches que la Porte a ordonnées au Kan, au Prince de Valaquie, au Pacha de Chokzin (car je ne sais si le Prince de Moldavie a reçu les mêmes ordres) et ces lettres ne produisent un effet sensible en Pologne.

. . . .

Je dois aussi ne pas omettre de vous informer, Monsieur, que l'on me mande de Valaquie que les frontières de la Transilvanie, qui en est voisine, sont gardées comme elles ne l'ont jamais été jusqu'à présent, de sorte qu'il y a des ordres exprès de n'en laisser absolument sortir personne, et des ordres encore plus rigoureux de ne recevoir qui que ce soit du dehors, même après avoir fait une quarantaine telle longue qu'elle soit. Des ordres si extraordinaires dans un temps qu'il n'y a point de contagion en Valaquie, en Bulgarie et dans les environs, ont produit des plaintes de la part des marchands de ces provinces, dont le commerce se trouve ainsi totalement arrêté. Le Prince

de Valaquie en a informé la Porte, et je sais que cela a donné lieu à des explications avec l'internonce de Vienne qui a allégué pour fondement de ces ordres la contagion qui est actuellement à Salonique, d'où on tire des laines et quelques autres marchandises pour les Etats de l'Impératrice. Le Prince de Valaquie a mandé en même temps qu'il avait avis que l'on faisait des levées dans les provinces frontières, et que quelques marchands turcs ayant été tués par des Allemands, une partie des janissaires qui sont en garnison dans cette place était tombée sur la garde que les Allemands ont de ce côté-là et l'avait mise en pièces; mais que cette dernière nouvelle avait besoin de confirmation.

. . . .

DCCCCXLIV.

August 1754.

Modelul scrisórei pe care principele Țěrii-Românescĭ a primit-o de la Pórtă pentru a o scrie, din ordinul sěŭ, nobililor polonĭ.

(Vol. 127, D.)

Monsieur, Il est reconnu et avoué de tout le monde que la Sublime Porte a entretenu de tout temps une amitié sincère et stable avec la République de Pologne. C'est pourquoi elle n'a pas oublié de mettre en usage tout ce qui pouvait augmenter et raffermir cette bonne harmonie. Elle a pris soin d'accomplir tout ce qui pouvait amener à une bonne fin tous les projets de la République qui tendaient à son avantage. Elle a montré la considération et l'estime qu'elle avait pour les Seigneurs polonais. Elle a fait connaître qu' elle avait toutes sortes d'attentions à procurer de la tranquillité aux peuples. La Sublime Porte voulant manifester qu'elle est dans la parfaite résolution d'augmenter toute cette amitié et que comme par ci-devant, elle s'est rendue à toutes les demandes que la Pologne lui a faites de temps à autre, lui a accordé sa défense dans les occurences et lui a prêté son secours suivant l'exigence des cas. Aussi, dorénavant, elle est dans l'intention d'accorder les mêmes secours à la République suivant les règles de l'harmonie et de l'amitié qui régnent réciproquement et elle est prête de se rendre aux demandes que la Pologne lui fera amiablement. C'est dans ces vues que la Sublime Porte vient de me donner des ordres, comme, plus voisin, d'apporter toute mon attention à ce qui peut avoir rapport à l'avantage de la République, d'agir avec ardeur dans les affaires qui se présenteront, pour empêcher qu'elles ne prennent une tournure qui pût lui être nuisible, et, enfin de tâcher de m'attirer sa confiance. Comme le vrai moyen d'y parvenir est d'entretenir une correspondance, puisque l'envoi réciproque des lettres amiables ranime non-seulement l'amitié et la bonne harmonie, mais même est nécessaire pour se communiquer les besoins dans lesquels on se trouve, la Sublime Porte m'a de nouveau expressément ordonné d'écrire à divers Seigneurs polonais qui sont nos amis pour leur signifier le désir qu'elle a de fortifier et d'augmenter cette amitié et cette bonne harmonie, et, pour les persuader de la diligence avec laquelle elle se propose d'accomplir les choses nécessaires qui tendront à l'utilité de la République, dans le dessins d'assurer et de confirmer la bonne inclination que ces Seigneurs ont toujours fait paraître pour la Sublime Porte, reconnaissant que votre manière d'agir est d'un des plus sincères amis de la Sublime Porte, je n'ai pas manqué de vous écrire cette amiable lettre que je vous envoie par le Sieur Linchou, mon grand *Soulougiari*, un

de mes plus attachés et fidèles officiers, pour vous signifier la manière avec laquelle la Porte désire que cette harmonie et cette amitié réciproques s'augmentent; pour assurer Votre Excellence que, de mon côté, je mettrai tout en usage, et j'agirai avec toute l'ardeur possible pour parvenir au but de la Sublime Porte et pour exécuter tout ce qui exige le bon voisinage. Votre Excellence étant donc persuadée, par tout ce que dessus, que l'intention de la Sublime Porte est de se prêter auparavant aux demandes des Polonais et de leur accorder son secours, tant pour la satisfaction des Seigneurs ses amis que pour la tranquillité de la République et de son peuple, ne manquera pas sans doute de me marquer ses sentiments par ses propres lettres, et Votre Excellence peut être persuadée que tout ce qu'elle me marquera d'essentiel et toutes les demandes qu'elle fera seront exactement rapportées à la Sublime Porte, de même que tous les témoignages que Votre Excellence me donnera du soin qu'elle voudra bien faire paraître avoir pour l'entretien de cette amitié réciproque. C'est sur tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer ci-dessus que je suis dans l'espérance que Votre Excellence montrera tout le soin possibe pour confirmer la Sublime Porte dans les sentiments favorables qu' elle fait connaître pour la République.

DCCCCXLV.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre scrisórea trămisă de principele Țěrii-Românesci nobililor polonĭ din ordinul Porțeĭ.

Constantinopole, 22 August 1754.

(Vol. 127, D.)

Monsieur, Constantinople, le 22 Août 1754.

. . . .

Tout est en règle à cet égard[1]) et ce qui me paraît assurer d'autant plus le bon effet de cette mission, c'est la lettre circulaire que le Prince de Valaquie a écrite, par ordre de la Porte, à plusieurs Seigneurs polonais dans des termes assez énergiques pour croire qu'ils feront même quelque impression sur la Russie.

. . . .

---

[1]) Il s'agit des mesures prises pour correspondre facilement avec les envoyés du Kan des Tartares à la Diète de Pologne, et avec le Sieur Laucey envoyé comme interprête auprès de M. de Broglie pour entrer en relation avec ces envoyés.

DCCCCXLVI.

Versailles, 30 August 1754

Afacerile Străine către Desalleurs, despre primejdiele ce ar resulta din unirea Austriei cu Rusia.

(Vol. 127, D)

Versailles, le 30 Août 1754.

. . . .

Il y a tout à craindre des suites de l'union des Cours de Vienne et de Pétersbourg. Les Turcs, pour peu qu'ils soient éclairés sur leurs intérêts, doivent voir que, tant que cette union subsistera, ils seront exposés à la première guerre, dont les événements leur seraient contraires, à être attaqués d'un côté en Servie, en Bulgarie et en Romanie, pendant que, de l'autre, le Roi de Pologne, secondé par la Russie, leur enlèverait la Moldavie, la Valaquie, et que cette dernière puissance ferait diversion aux Tartares de Crimée et les renfermerait dans leur presqu'île pour les empêcher d'aller au secours de la Porte. Les forts que la Russie propose de faire pour arrêter les courses réciproques, n'ont vraisemblablement dans le fond d'autre objet que de contenir les Tartares et de se mettre en état de les attaquer, quand son intérêt et les circonstances l'exigeront.

. . . .

DCCCCXLVII.

Varșovia, 8 Septem. 1754.

D. de Broglie către Desalleurs, despre misiunea lui Linchou în Polonia, și despre conversațiunea ce a avut cu acest emisar al principelui Țării-Românesci.

(Vol. No. 15, S. D.)

Varsovie, le 8 Septembre 1754.

. . . .

Je suis bien persuadé, Monsieur, que les démarches que viennent de faire par vos soins le Kan des Tartares et l'Hospodar de Valachie, en envoyant en Pologne des personnes de confiance pour les instruire de ce qui s'y passe, donneront plus à penser au ministère russe et à tous les partisans de cette Puissance qu'ils ne voudraient le laisser croire. Il me paraît surtout impossible que la lettre écrite par cet hospodar à un certain nombre de Seigneurs polonais ne fasse pas d'impression. Il n'y a rien de plus fort que les termes dont il se sert. Je tâcherai, comme vous croyez bien, de leur donner encore plus d'expression, si cela est possible, et j'espère qu'ils achèveront au moins de déterminer le Grand-Général à l'envoi de l'Agent à Constantinople, pour lequel je le presse depuis si longtemps. Le séjour qu'il fait à Bialystok, où il est depuis 2 mois et d'où il ne reviendra qu'à la fin de celui-ci, a mis quelque obstacle à une plus prompte résolution sur cet objet que vous pouvez être persuadé que je ne perdrai pas de vue.

Je n'ai que depuis hier la lettre circulaire du Prince de Valachie. Elle m'a été remise par le Sieur Linchou qui est enfin arrivé. Je l'envoie tout de suite chez Monsieur le Comte Branicki, son séjour à Varsovie pendant l'absence de ce général me paraissant

inutile et peut-être dangereux. J'ai vu arriver cette espèce de Ministre avec plaisir; il me procure un nouveau canal pour faire passer à la Cour où vous êtes des nouvelles de ce pays-ci, analogues à nos vues et réellement très-conformes à la vérité. Il me débarrassera outre cela, pour le moment, de la correspondance avec son maître qui rencontrerait des obstacles invincibles, et il me facilitera les moyens de l'entretenir après son départ. Je me suis entretenu assez longtemps avec le Sieur Linchou. Quoique fin et Provençal, il ne se cache pas assez pour m'avoir empêché de remarquer qu'il est un peu intéressé. Je serais même tenté, par une ouverture qu'il m'a faite, de croire que son maître l'est aussi. Avec beaucoup de préambule et d'assurance que son maître ignorait ce qu'il m'allait confier, il m'a insinué que le titre de Prince de l'Empire qu'avait le Prince de Moldavie, donnait quelque jalousie à son maître, et qu'il serait convenable que la France fît pour lui quelque chose qui l'empêchât de regarder avec des yeux d'envie l'avantage que cet Hospodar avait sur lui. J'ai répondu très-simplement que, puisqu'il m'assurait que son Prince ne lui avait pas communiqué cette idée, j'avais lieu de douter qu'elle eût pu lui être venue; qu'au reste, je n'imaginais pas le titre dont il pouvait être susceptible, et que, quand il s'en trouverait un qui convînt à sa dignité, il y aurait peut-être encore, par rapport à la Porte, des inconvénients à le lui accorder. J'ai ajouté que toutes les grâces du Roi devaient être demandées, ou qu'il était au moins nécessaire que Sa Majesté fût sûre qu'elles étaient désirées, et qu'ainsi aucune de ces deux conditions n'existant, je ne saurais faire usage de l'ouverture qu'il venait de me faire. Je vous prie, Monsieur, de me mander ce que vous pensez de cette conversation, et si, au défaut d'un titre que sûrement on ne donnera pas, il conviendrait de faire un présent à ce Prince.

. . . .

DCCCCXLVIII.

Desalleurs către d. de Broglie, despre afacerile Poloniei. 1 Octobr. 1754

(Vol. 127, D.)

1 Octobre 1754.

L'officier que vous m'avez dépêché, Monsieur, et qui a fait très-grande diligence étant arrivé ici le 27 Septembre, m'a remis le paquet dont il était chargé très-bien conditionné. En attendant que je vous renvoie ce courrier avec mes réponses, je crois devoir vous informer d'une démarche que le Roi de Pologne et sept sénateurs du parti russe qui ont été commissaires de l'envoyé du Kan des Tartares, viennent de faire ici au nom et de la part de la République du peu de succès qu'elle a eu.

C'est Monsieur Poniatowskj qui a mené l'intrigue par le Prince de Moldavie auquel il a envoyé un commissaire porteur d'un mémoire à présenter à la Porte, contenant des plaintes contre l'envoyé tartare et des relations envenimées de ce qui s'est passé aux conférences tenues avec ce Myrza. On faisait encore entendre dans ce mémoire que le Roi de Pologne ne songeait nullement à présent à l'élection de son fils; que le bruit que l'on en faisait courir, ainsi que des prétentions du Roi de Pologne et de ce qui se passait au sujet des affaires d'Ostrog, qui seraient cependant terminées en règle,

était sans fondement; enfin, que tout cela était une suite des tracasseries de la France qui cherchait à allumer la guerre en Europe. Ce mémoire finissait par les assurances que la Pologne voulait conserver la paix de Carlowitz.

. . . .

DCCCCXLIX.

Constantinopole, 19 Octobre 1754.

Desalleurs către Afacerile Străine, despre afacerile Poloniei și amestecul Chanului tătăresc și al principilor țărilor române în aceste afaceri.

(Vol. 127, D.)

Constantinople, le 19 Octobre 1754.

Monsieur,

. . . .

Peu de jours avant l'arrivée du courrier de Monsieur de Broglie, j'avais reçu par le moyen d'une personne que je tiens secrètement auprès du Prince de Moldavie qui n'est nullement de nos amis, le petit billet ci-joint qui me donna des lumières essentielles sur la négociation que Monsieur Poniatowski avait dessein d'entamer à la Porte. Je fus averti des fréquentes allées et venues que faisait chez l'Ambassadeur d'Angleterre le Sieur Hubche, marchand saxon, établi ici depuis 30 ans, homme adroit, connaissant le pays, se disant agent de Pologne et l'étant en effet quelquefois dans des affaires simples de frontières ou remises de lettres.

. . . .

Je déterminai l'envoyé de Suède (par une suite de sa déférence pour moi dont je n'ai que des sujets de me louer) à faire part à la Porte d'une lettre qu'il avait reçue en effet de son ministre, par laquelle il l'informait de l'arrivée de l'envoyé du Kan des Tartares et de la lettre du Prince de Valaquie. Je le déterminai, dis-je, à y ajouter que cela avait produit un très-bon effet, non-seulement en Pologne, mais, même sur les Princes voisins, surtout en Suède; qu'il avait ordre même de faire connaître sa satisfaction particulière; qu'il était dans les mêmes sentiments que la Porte sur la nécessité du maintien de la liberté des Polonais, et qu'il était de la plus grande conséquence, tant pour les intérêts de cet Empire que pour ceux des voisins de la Pologne, d'empêcher qu'elle ne fût opprimée.

. . . .

L'envoyé du Kan a dû expliquer nettement que si quelque Puissance se mêlait des affaires de Pologne, la Porte et son maître s'en mêleraient aussi. Ajoutez à cela la fermeté et l'opiniâtreté de ce personnage à rester à la Diette, le chagrin que le parti russe en a marqué par les promptes démarches qu'il a faites ici, les expressions énergiques de la lettre que le Prince de Valachie a écrite par ordre de la Porte, l'approbation qu'elle a donné en dernier lieu à cet envoyé, les troupes et l'artillerie qu'elle a fait passer sur la frontière, enfin la façon dont elle s'est expliquée vis-à-vis des sept sénateurs, et j'espère, Monsieur, qu'à peu de chose près, vous trouverez dans tout cela réuni la partie possible des ordres du roi exécutée et assez de force du moins pour produire en Pologne les impressions qu'on en doit attendre.

. . . .

DCCCCL.

Desalleurs către d. de Broglie, despre conversaţiunea acestuia din urmă cu Linchou, trămisul principeluĭ Ţĕriĭ-Româneşcĭ. Constantinopole, 20 Octobr. 1754.

(Vol. 15, S. D.)

Constantinople, le 20 Octobre 1754.

Monsieur,

. . . .

Vous pourrez, pendant que le Sieur Linchou est en Pologne, prendre des arrangements pour correspondre avec lui et le Prince auquel il est attaché et lui donner un chiffre à cet effet. Vous ne pouviez rien faire de mieux que d'envoyer cet émissaire tout de suite à son arrivée chez le Grand-Général. Il eût peut-être été dangereux pour lui, comme vous l'observez, qu'il fût resté si longtemps à Varsovie pendant l'absence de Monsieur le Comte Branicki.

Les ouvertures que vous a faites le Sieur Linchou comme de lui-même sur le désir qu'aurait son maître d'être décoré par le Roi de quelque titre qui pût le mettre en concurrence à cet égard avec le Prince de Moldavie qu'il vous a dit avoir le titre de Prince de l'Empire; ces ouvertures, dis-je, peuvent bien lui avoir été suggérées par le Prince lui-même, mais je crois plutôt dans la vue de faire sentir que les services qu'il peut rendre et ceux qu'il a rendus méritent quelques témoignages de reconnaissance de la part de Sa Majesté, que pour en obtenir effectivement quelque marque de dignité, ce qui ne servirait qu'à compromettre le Roi et ne serait pas sans inconvénient ici pour l'Hospodar lui-même, dont la tête est trop exposée pour que l'on puisse le revêtir d'une dignité ou d'un titre qui peut se perdre aussi indécemment. D'ailleurs, je vous avouerai que j'ignorais que le Prince de Moldavie fût ainsi impérialisé, et j'en doute même encore. Au surplus, vous ne pouviez, Monsieur, répondre avec plus de dignité et de convenance que vous l'avez fait au Sieur Linchou, et je pense comme vous, Monsieur, qu'il n'y a pas de meilleur moyen de guérir le Prince de cette prétendue envie d'une dignité qu'on ne lui donnerait certainement pas, qu'en lui faisant de la part de Sa Majesté quelque présent qui corresponde et à sa dignité et à ses services passés. Je tâcherai de déterminer Monsieur Rouillé à y consentir, et je ne doute pas que ce Ministre, informé de l'utilité dont ce Prince nous peut être, surtout dans les circonstances présentes, ne m'autorise à faire ce qu'il convient à cet égard; quant au Sieur Linchou, il ne serait guère possible, quand même il ne serait pas Provençal, qu'il ne fût devenu intéressé dans la Cour d'un Prince Grec. L'air de ce pays-ci donne du goût pour les présents, et je vois qu'il n'y a que les philosophes qui soient véritablement à l'abri de cette contagion. Je ferai donc en sorte, pour contenter le Sieur Linchou, qui a effectivement droit d'espérer quelque chose, qu'on lui accorde, ou une petite pension, ou des lettres de noblesse. J'inclinerais par plusieurs raisons pour la pension, mais cependant, vous pourriez le sonder lui-même sur cet article, afin que je puisse diriger mes demandes, conformément à ce qu'il paraîtra désirer de préférence de l'un ou de l'autre.

. . . .

Il n'a jamais été question du rétablissement du Prince actuel de Valachie dans son ancienne principauté de Moldavie, ce qui ne pourrait que nous être avantageux, et surtout pour notre correspondance. Mais, pendant un temps, le Prince Constantin, qui est extrêmement attaché, a travaillé à rentrer dans cette Principauté. J'ai même fait ce que j'ai pu pour contribuer par de bons offices cachés, au rétablissement de ce Prince. Mais, feu Monsieur le Marquis de Saint-Contest n'ayant pas jugé à propos de me se-

conder, cette affaire n'a point eu de suite, et je la crois même sans retour pour les arrangements que cet Hospodar déposé et devenu philosophe a pris avec ceux mêmes qui ont occasionné sa chûte.

. . . .

Signé : *Desalleurs.*

DCCCCLI.

Varşovia, 9 Novem. 1754. D. de Broglie către Desalleurs, despre misiunea luĭ Mill, trămisul principeluĭ Moldoveĭ şi despre apropiata plecare a luĭ Linchou în Ţéra-Românéscă.

(Vol. 15, S. D.)

Varsovie, le 9 Novembre 1754.

. . . .

J'ai parlé très-naturellement au Sieur Mill, nouvel émissaire moldave, qui était apparemment venu ici pour porter les réponses de la Porte. On l'avait annoncé comme un personnage supérieur à ceux qui ont paru cette année venant de la Turquie. Il devait, disait-on, détruire tout ce qui avait été dit par l'envoyé tartare et le Sieur Linchou, et faire connaître les véritables sentiments de la Porte. Le Prince de Moldavie, en l'envoyant, a senti apparemment que, n'en ayant pas reçu ordre du Ministère Ottoman, il fallait cacher les véritables raisons de son voyage sous le prétexte d'une maladie à laquelle il venait chercher ici du soulagement. Le cortège brillant pour un émissaire de son espèce dont il était accompagné ne me paraissant pas nécessaire à un malade, je le lui ai témoigné et lui ai ajouté qu'il devait bien prendre garde à sa conduite et à ses propos dont la Porte serait informée. Je ne lui ai pas caché que sa mission était aussi suspecte que les liaisons que son Maître avait en Pologne, où il n'était en relation qu'avec les partisans d'une Puissance, ennemie naturelle des Turcs. Je lui ai aussi parlé de la conduite scandaleuse du Sieur Leonardi qui tenait les propos les plus déplacés et ne cessait de dépeindre la France comme une puissance toujours occupée à semer le trouble et à allumer la guerre par toute l'Europe. Le Sieur Mill a blâmé son confrère et m'a fort assuré qu'il le serait beaucoup de son maître auquel il en rendrait compte. Il a appuyé sur la sincérité des sentiments du Prince de Moldavie et m'en a donné les siens pour garants en se vantant de votre protection. Malgré toutes ses assurances, je suis bien convaincu quil ne pourrait rien arriver de plus heureux que la déposition du Prince Gika, surtout s'il était remplacé par celui que vous dites être devenu philosophe. Au défaut de cet arrangement, il est au moins bien essentiel de ramener le Prince Constantin Rakowitza à Jassy. Le Sieur Linchou assure qu'il le désire. C'est la seule façon de mettre en sûreté notre correspondance et celle de nos amis avec la Porte.

. . . .

Le sieur Linchou restera encore ici jusqu'à la fin de ce mois et emportera avec lui un chiffre pour la correspondance avec le futur Résident. Je serai à son départ en état de vous donner la confirmation de tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer aujourd'hui, s'il n'est pas arrivé encore quelques variations qui empêchent de porter un jugement solide sur tous les événements. En sondant le Sieur Linchou, sur l'espèce de grâce qui le flatterait davantage, je n'ai pas eu lieu de douter qu'une maison de com-

merce à Constantinople donnée à son père ne fût ce qui lui ferait le plus de plaisir. Je ne vous entretiendrai plus de ce qui regarde son maître. Vous savez ce qu'il mérite et ce dont il est susceptible. Aussi, vous saurez prendre les moyens de le lui procurer.

. . . .

DCCCCLII.

D. de Broglie către Desalleurs, despre plecarea luĭ Linchou în Ţéra-Românéscă şi despre lămuririle ce el a dat acestuĭ trămis al principeluĭ român. — Varşovia, 2 Decem. 1754.

(Vol. 15, S. D.)

Varsovie, le 2 Décembre 1754.

Le Sieur Linchou part enfin aujourd'hui, Monsieur, pour retourner à Bucarest. Je lui ai communiqué pendant son séjour ici toutes les connaissances qui ont pu le mettre à portée de bien s'acquitter de la commission dont il était chargé, et de rendre à son maître un compte exact de tout ce qui s'est passé cette année en Pologne, et de la situation actuelle des affaires dans cette république. Il m'a paru sentir le rapport que elles pouvaient avoir avec celles de l'Empire Ottoman et de la Crimée. Et je le crois plus en état qu'un autre de le faire apercevoir à la Porte, si le Prince de Valachie juge à propos de l'y envoyer, c'est ce qui m'engage à le lui conseiller. Il emporte avec lui des éclaircissements relatifs à l'établissement des forteresses dans la Nouvelle Servie, qui ont été demandés par le Divan à son Maître. J'ai donné à ces éclaircissements la tournure la plus convenable pour augmenter l'humeur de la Porte contre la Russie, et pour faire connaître à la Cour où vous êtes que jamais la fermeté et la hauteur ne seraient placées plus utilement. De pareilles insinuations de la part du Valaque, jointes aux démarches analogues que vous saurez faire suivant les circonstances, ne doivent pas peu, selon moi, contribuer à détruire des établissements si contraires aux traités qui subsistent entre les deux Empires.

. . . .

DCCCCLIII.

Versailles, 9 Decem. 1754.

Afacerile Străine către Desalleurs, despre afacerea principelui Mavrocordat.

(Vol. 127, D.)

Versailles, le 9 Décembre 1754.

. . . .

Votre lettre du 4 Juin traitant en grande partie de l'affaire de Maurocordato qui s'est passée sous le Ministère de Monsieur de Saint-Contest, je ne la rappelerai pas ici d'autant plus qu'elle est finie et que vous avez reçu des ordres positifs de Sa Majesté. Mais, malgré le refus qu'on lui a fait de la caution de cent mille écus, vos attentions et vos politesses pour lui ne peuvent que produire un bon effet. Il est toujours avantageux d'avoir ces Princes dans notre parti, ou au moins de pouvoir penser qu'ils ne nous seront pas contraires. On ne peut donc, Monsieur, par ces raisons, ne pas approuver ce que vous avez fait pour que la correspondance de la Pologne soit rendue au Prince de Valachie, malgré l'usage qui la donne au Prince de Moldavie, et pour obtenir, s'il est possible, le rétablissement du premier dans sa principauté.

. . . .

DCCCCLIV.

Versailles, 8 Ianuariŭ 1755.

Estras dintr'un memoriŭ privitor la călĕtoria spre Constantinopole a nouluĭ ambasador al Regeluĭ Franciei.

(Vol. 128, D.)

Versailles, le 8 Janvier 1755.

. . . .

La troisième route est celle par la Pologne et par Chokzin. On trouvera d'abord extraordinaire de lui faire prendre cette voie, celle de Vienne étant la plus courte et la plus connue. Il paraîtra même à craindre que la Cour de Vienne, après ce qui vient de se passer en Pologne, ne conçoive des soupçons de ce voyage et ne croie qu'il a pour objet des négociations importantes avec les Polonais et contraires à ses intérêts.

On ne peut nier que la Cour de Vienne ne soit fondée à le penser. Mais, il est tout simple que le Ministre du Roi devant aller par terre, choisisse une route qui lui donne la facilité de conférer avec l'ambassadeur de Sa Majesté en Pologne qui a tant d'intérêt à se ménager l'amitié de la Porte. De plus, en passant par la Pologne, il y pourra connaître le Palatin de Beltz et le Comte Potocki Czziconick. Ils pourraient tous deux se trouver à Mohilow, ville sur les frontières de la Moldavie, appartenant à ce dernier, et là, concerter les moyens d'assurer la correspondance par la Pologne. D'ailleurs, le peu de séjour qu'il y fera doit lever tous ces soupçons. En passant à Chokzin, il y formera pour le même objet des liaisons avec le Bacha de cette forteresse. Il pourrait passer par la Valaquie et y voir l'Hospodar de cette principauté. On sait qu'il est

affectionné à Sa Majesté et que les Polonais désirent avec empressement son rétablissement en Moldavie, pour assurer leur correspondance avec la Porte et il pourra l'affermir dans ses bons sentiments.

DCCCCLV.

Estras din instrucţiunile d-luĭ cavaler de Vergennes, noul ambasador al Franciei la Constantinopole, cu privire la ajutorul ce va fi să dea luĭ Constantin Mavrocordat. 4 Februar. 1755.

(Vol. 16. S. D.)

. . . . 4 Février 1755.

Mavrocordato nous est fort attaché. Il faut tâcher de le faire rentrer dans sa Principauté de Moldavie. Il est important que la correspondance de la Pologne par la Moldavie soit dans des mains sûres.

. . . .

DCCCCLVI.

Estras din instrucţiunile date d-luĭ de Vergennes, trimes ca ambasador la Constantinopole, cu privire la ţerile române. 4 Februar. 1755.

(Vol. 130 D. 1.) [1])

4 Février 1755.

. . . .

La Porte a encore un intérêt non moins pressant de s'opposer à ce que cette colonie [2]) prenne de nouvelles forces: c'est que, si la Russie, lors de la guerre de 1737 se flattait de conquérir et de conserver la Moldavie, elle en concevra bien plus facilement l'espérance, lorsque ses établissements dans la Nouvelle-Servie lui donneront le moyen de soutenir cette conquête, et ôteront aux Turcs et aux Tartares ceux de pénétrer dans ses Etats. Les Turcs ont d'autant plus de raison d'empêcher les Russes d'entrer en Moldavie et de s'y établir, que la conformité de religion fera toujours que les peuples les favoriseront dans l'espérance qu'ils les aideront à se soustraire au joug des Mahométans.

. . . .

---

[1]) Le vol. 130 se compose de documents originaux (brouillons de lettres) restitués récemment.

[2]) Les troupes irrégulières, employées par l'Impératrice dans la dernière guerre, furent placées dans la Nouvelle Servie, entre le Bog et le Borysthène, autant pour les contenir que pour gêner les Tartares. Les provinces polonaises, voisines de cette colonie, ont beaucoup souffert des dommages causés par les colons, gens de mauvais aloi, en général.

Le Chevalier de Vergennes ne laissera point ignorer aux Turcs les principaux événements dont il sera instruit, et il aura soin de les leur présenter toujours dans une exacte vérité. Le Prince actuel de Valachie, qui était ci-devant en Moldavie, lui sera utile dans cette partie de son Ministère. Il est bien informé et a jusqu'à présent montré beaucoup de zèle pour Sa Majesté. Le feu comte Desalleurs se flattait de le faire rentrer dans son ancienne principauté. Il serait bien à souhaiter que le Chevalier de Vergennes y pût déterminer le Ministère Ottoman, mais avec tous les ménagements possibles et sans paraître y travailler. Ce qu'il verra dans les papiers du comte Desalleurs l'instruira de la conduite qu'il devra tenir à cet égard. Il est extrêmement important que la correspondance de la Pologne par la Moldavie soit entre des mains sûres.

Le Chevalier de Vergennes trouvera aussi à Constantinople Maurocordato, cidevant Prince de Moldavie. C'est un homme d'esprit. On prétend qu'il serait en état de rendre de bons services s'il obtenait son rétablissement. Le feu comte Desalleurs l'a protégé autant qu'il a pu le faire sans se compromettre avec les Turcs. Il avait proposé, pour le faire remettre en place des moyens qui n'ont pu avoir lieu. Quoiqu'il n'ait pas réussi, Maurocordato n'a pu que savoir gré du zèle qu'on a marqué pour ses intérêts. Il vit dans la retraite. Il s'adressera peut-être au Chevalier de Vergennes qui, sans trop s'engager, l'assurera que Sa Majesté est portée à faire en sa faveur ce qui dépendra d'elle.

. . . .

Instructions complémentaires

4 Février 1755.

. . . .

On recommande au Chevalier de Vergennes de cultiver le Kan des Tartares et d'entretenir le mécontentement qu'il a des Russes, de ménager l'Hospodar actuel de Valachie, surtout pour sa correspondance avec la Pologne.

Si Maurocordato, ancien Prince de Moldavie, s'adresse à lui, il l'assurera des bonnes intentions de Sa Majesté et cherchera à lui être utile sans se compromettre.

DCCCCLVII.

Leopold, 4 Februar. 1755.

Estras dintr'o scrisóre a luĭ Spineck către Tercier, despre schimbările probabile ale domnilor din țerile române și despre sosirea unuĭ trămis turc în Polonia.

(Vol. 128, D.)

A Léopold, le 14 Février 1755.

. . . .

Par ce changement de Grand Visir nous perdons beaucoup. Le Grand Visir actuel est notre ami. Il a déjà la connaissance des affaires.

Le Prince de Valachie sera aussi déposé. Il est soutenu par le Grand Visir actuel, dont la déposition sera un malheur pour les affaires de France et de Pologne. Le Prince de Valachie a fortement soutenu nos affaires à la Porte ottomane.

C'est une preuve que le Grand Seigneur ne sera pas ami des chrétiens et des

străngers comme l'était son prédécesseur, parce qu'il a cassé dans son Palais tous les ouvrages des Chrétiens, et il ne veut rien avoir des étrangers.

. . . .

Enfin, j'ai appris par un exprès la nouvelle qu'un Pacha à trois queues était arrivé à Chokzin avec le caractère d'Ambassadeur de la Porte Ottomane, près le Roi et la République de Pologne. D'abord, il a fait notifier son arrivée au Grand-Général. Il doit passer avec toute la maison Potocki à Brodi, chez le Comte Potocki, Palatin de Kiovie. On a fait des dispositions pour le recevoir. Le Grand-Général a envoyé sur la frontière un carrosse à six chevaux pour cet Ambassadeur, afin qu'il puisse continuer son voyage plus commodément. Le 17, il partira de Chokzin, pour se rendre à Kaminieck, sur notre territoire. Le 18, il viendra à Nsiatin, à quatre milles de Chokzin, sur les terres du Palatin de Beltz. Ce Palatin devait même aller le recevoir. Mais, comme il était malade, il a envoyé son fils pour lui faire une réception éclatante.

. . . .

On débite encore que le Kan des Tartares est déposé. C'est celui à qui Monsieur de Broglie destinait la riche montre dont on m'avait chargé pour le Pacha de Chokzin. Sultan Gueray est à présent Kan de Tartarie. Il l'était il y a huit ans, lorsqu'il s'est sauvé chez le Grand-Général Potocki.

. . . .

DCCCCLVIII.

Estras din instrucțiunile particulare ale Regeluĭ, adresate d-luĭ de Vergennes, noul ambasador trămis la Constantinopole. Versailles, 22 Febr. 1755.

(Vol. 130, D. 5.)

Versailles 22 Février 1755.

. . . .

Monsieur de Vergennes doit d'ailleurs suivre ce qui lui est prescrit relativement au Prince de Moldavie, au Kan des Tartares et aux Polonais patriotes, et rendre de tout ce qui a trait aux affaires un compte succinct au Roi, et en même temps lui écrire avec plus de détail sur l'objet de la correspondance particulière.

À Versailles le 22 Février 1755.

Signé: *Louis.*

DCCCCLIX.

Versailles, 16 Marte 1755.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre atitudinea ce va trebui să aibă cu domniĭ ţerilor române.

(Vol. 128, D.)

Versailles, le 16 Mars 1755.

. . . .

Nous apprenons avec peine que les ennemis de l'Hospodar de Valachie actuel se flattent de le faire tomber dans une disgrâce entière, et de parvenir à le voir déposséder de sa principauté. Vous avez vu, Monsieur, combien nous avons perdu par sa translation de Moldavie en Valachie, et que le Prince actuel de Moldavie, livré aux Cours de Vienne et de Russie, nous gêne beaucoup pour la correspondance que nous pouvons entretenir par la Pologne avec Constantinople. Ainsi, Monsieur, vous devez, à votre arrivée à la Porte, après avoir approfondi la vérité de cette nouvelle, non-seulement employer tout votre crédit pour soutenir le Prince de Valachie, mais pour tâcher, s'il est possible, de faire connaître combien le Prince de Moldavie est dans des sentiments opposés aux véritables intérêts de l'Empire Ottoman, et même, ce que je conviens être difficile dans le moment présent, donner vos soins à faire rétablir celui de Valachie dans son ancienne principauté. Vous en sentez toutes les conséquences.

DCCCCLX.

Marsilia, 26 Marte 1755.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre purtarea ce va avé faţă cu principiĭ Ţereĭ-Românescĭ şi Moldoveĭ.

(Vol. 128. D.)

Marseille, le 26 Mars 1755.

Monseigneur,

. . . .

Ce serait, sans contredit, un très-grand inconvénient si, dans ce moment de crise, l'Hospodar de Valaquie, dont les principes ne sont point équivoques, était la victime des cabales de nos envieux et des ennemis de la Porte. Je ferai de mon mieux pour le garantir de la disgrâce dont il est menacé, et même, pour peu que le Ministère Ottoman me paraisse attentif aux affaires du Nord, je ne négligerai pas de faire les insinuations convenables pour exciter sa défiance contre le Prince de Moldavie, et pour tenter le rétablissement de celui de Valaquie dans son ancienne principauté, cependant avec toute la réserve qu'il importe de mettre dans mes recommandations, particulièrement lorsqu'on traite vis-à-vis une nation méfiante et soupçonneuse.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *De Vergennes.*

DCCCCLXI.

Afacerile străine către d. de Tott, [1]) despre asicurarea corespondenţeĭ diplomatice între Varşovia şi Constantinopole, prin intermediul principeluĭ Ţěriĭ-Românescĭ. Versailles, 5 Aprile 1755.

(Vol. 128. D.)

Versailles, le 5 Avril 1755.

Par tous les avis que nous recevons, Monsieur, nous avons lieu de penser que le Prince actuel de Valachie ne restera pas longtemps dans sa Principauté, et que ses ennemis auront la satisfaction, non seulement de l'avoir fait transférer de celle de Moldavie à celle de Valachie, mais même d'occasionner sa disgrâce entière. La connaissance que vous avez du Pays et des affaires vous aura fait juger combien nous avons été peinées de le voir sortir de Jassy. La confiance que plusieurs Seigneurs polonais bien intentionnés avaient en lui assurait la correspondance des Ministres du Roi en Pologne avec l'Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte. C'est par la Moldavie que viennent toutes les dépêches de Constantinople en Pologne. Monsieur le comte Desalleurs, qui sentait l'importance d'avoir dans ce pays un Prince affectionné à Sa Majesté, avait travaillé pour faire rendre le soin de cette correspondance au Prince Rakovitza et la faire ôter au Prince Dicas par les intrigues duquel il avait été déplacé. On l'avait fait espérer à cet Ambassadeur. Mais sa mort, celle du Grand Seigneur et la déposition du Premier Visir dont la place a été donnée à Aly Pacha, nous font craindre avec raison que ses espérances n'aient pas lieu. Si quelque chose peut nous rassurer, c'est que le Prince Dicas étant, comme on le sait, affectionné aux Cours de Vienne et de Pétersbourg, ne trouvera peut-être pas auprès du nouveau Grand Visir la même faveur qu' auprès de son prédécesseur et que ses protecteurs auront perdu une grande partie de leur crédit. Mais, à tout événement, il est important, Monsieur, d'assurer la correspondance de Varsovie à Constantinople

. . . .

DCCCCLXII.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre acelaşi subiect. Versailles, 5 Aprile 1755.

(Vol. 128. D.)

Versailles, le 5 Avril 1755.

La nécessité où nous sommes, Monsieur, de nous procurer des correspondances sûres avec Constantinople et de faciliter celle que vous pouvez avoir avec les Ministres de Sa Majesté en Pologne, me fait penser à tous les moyens qui peuvent nous procurer ce que nous souhaitons. Dans la crainte que le Prince Rakovitza ne soit dépossédé de sa

[1]) Copie de cette lettre est adressée à Monsieur de Vergennes, afin qu'il prenne ses mesures, lui aussi, pour la correspondance à établir entre Varsovie et Constantinople.

Principauté de Valaquie, j'écris à Monsieur de Tott la lettre ci-jointe [1]), chiffrée avec le même chiffre que celle-ci, pour qu'en la faisant déchiffrer dans votre secrétairerie, vous sachiez ce qu'elle contient.

. . . .

DCCCCLXIII.

Hotin, 13 Aprile 1755.

Spineck către Tercier, despre depositiunea Vizirului și despre disparițiunea lui Linchou.

(Vol. 128, D.)

A Chockzin, le 13 Avril 1755.

Par un exprès arrivé de Turquie à Chockzin, on a été informé du changement du Grand Visir arrivé le 11 Mars. Le Grand Visir déposé a été mis au cachot, et quelques jours après, il a été donné en spectacle au peuple n'ayant que sa chemise. Ensuite, on l'a traîné au bord de la mer pour faire voir au peuple qu'il était criminel, et on l'a jeté dans une petite barque. La charge de Grand Visir est exercée en attendant par le Ianissaire-Aga.

(Suivent de longs détails sur le nouveau Grand Visir.)

Le Pacha de Chockzin est encore conservé dans son poste. C'est un brave homme et mon bon ami. Il m'a reçu avant hier avec une grande amitié et distinction.

. . . .

Les Princes de Valachie et de Moldavie sont encore dans leurs postes. Ils attendent la manière dont le nouveau Visir disposera de leur sort. Linchou, qui était à Varsovie de la part du Prince de Valachie pendant la Diette, est presque disparu sans qu'on en ait aucune nouvelle. Nos amis lui avaient donné des commissions sur lesquelles il devait répondre, mais, depuis son départ, il n'a donné aucune de ses nouvelles et on en est fort inquiet. On ignore s'il lui est arrivé quelque malheur ou disgrâce auprès de son Prince, parce que le dit Linchou a beaucoup d'ennemis à sa cour. J'ai voulu moi-même entreprendre le voyage de Valachie pour développer la raison de son silence et ce qu'il est devenu, s'il n'a pas changé de façon de penser en tournant casaque. Sa sincérité et sa droiture avaient été déjà soupçonnées à Varsovie par notre ambassadeur. Nos amis lui ont confié les affaires et c'en serait une diabolique s'il était devenu traître. Nos amis m'ont conseillé de ne pas moi-même faire ce voyage, mais d'envoyer un exprès jusqu'à la résidence du Prince de Valachie pour être informé de ce qui regarde le dit Linchou, et s'il est disparu. Je ne manquerai pas de saisir les moyens d'y parvenir. Soyez assuré, Monsieur, que je n'épargne ni mon argent, ni les plus grandes fatigues, ni les dangers pour les intérêts et le service du Roy mon maître.

. . . .

Je suis . . . . .

Mon cher Papa,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Signé: *Spinek.*

---

[1]) Voir le document ci-dessus, page 681.

DCCCCLXIV.

Peyrote către Afacerile Străine, despre sosirea unuĭ trămis al Polonieĭ. Constantinopole, 2 Maiŭ 1755.

(Vol. 128, D.)

Constantinople, le 2 Mai 1755.

Monseigneur,

. . . .

Le Sieur Linchou m'écrit du 15 avril que le Prince de Valachie a reçu ces jours-ci deux exprès de Pologne, par lesquels on lui donne avis que les biens d'Ostrog y ont donné lieu à de nouvelles fermentations et qu'on est presque assuré qu'une puissance étrangère fournit des sommes considérables pour mettre le parti des malintentionnées en état d'agir, et que les bons patriotes se mettaient aussi de leur côté en état de se défendre le mieux qu'ils pourront. Ce sont peut-être ces mouvements qui ont accéléré la mission de l'envoyé polonais qui devait venir ici de la part du Grand-Général et dont on dit que l'arrivée n'est pas éloignée. Cette mission a pour objet de faire des remerciements à la Porte, au nom du Grand-Général et des bien-intentionnés pour l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre aux affaires de Pologne.

. . . .

DCCCCLXV.

D. de Tott către Afacerile Străine, despre şederea unuĭ om al Regeluĭ Francieĭ la Hotin. Constantinopole, 2 Iuniŭ 1755.

(Vol. 128, D.)

Constantinople, le 2 Juin 1755.

Monseigneur,

. . . .

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai pensé qu'un homme de la part du Roserait utile à Chockzin. C'est à peu près le même chemin de Varsovie à Constantinople. Je vous y offre, Monseigneur, mes faibles services. Je connais beaucoup tout ce pays-là. Je parle le turc et le polonais. Je suis d'ailleurs connu de la famille Potocki et, plus particulièrement, des Jablonowski qui ont des biens de ce côté, et, si je me souviens bien, le Prince Jablonowski fait sa résidence ordinaire dans la proximité de cette forteresse.

Je pense, Monseigneur, que, pour commencer cet établissement, il faut aller doucement, pour éviter que cela ne donne point d'ombrage à nos ennemis, et même aux Turcs. Nous demanderons simplement une lettre du Grand Visir pour le Pacha de

Chockzin, par laquelle ce Ministre ordonne au Pacha de recevoir favorablement dans la ville le Français qui viendra à demeure de la part de l'Ambassadeur de France et lui faciliter l'envoi des dépêches, soit pour Varsovie, soit pour Constantinople. Au moyen de cela, toutes les dépêches seront en sûreté et parviendront promptement à leur destination, parce qu'on ne se servira que de gens sûrs et capables de faire diligence.

. . . .

DCCCCLXVI.

Constantinopole, 4 Iuniŭ 1755.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre plăngerile adresate Sultanuluĭ de boeriĭ munteniĭ în contra principeluĭ Ţĕriĭ-Românescĭ.

(Vol. 128, D.)

Constantinople le 4 Juin 1755.

Monseigneur,

. . . .

Je ne suis pas sans inquiétude sur le sort du Prince de Valachie. Quelques-uns de ses sujets ont présenté hier au Sultan une requête signée des principaux habitants de cette principauté qui se plaignent, dit-on, des extorsions et des vexations de ce Prince, et qui font entendre que, si on n'y remédie ils n'auront d'autre parti à prendre que de se retirer en Hongrie. Le Grand Seigneur, après avoir gardé cette requête pendant toute la journée, l'a renvoyée hier au soir au Grand Visir avec ordre de l'examiner sans perte de temps. Ce premier ministre a entendu pendant la plus grande partie de la nuit les porteurs de la requête qui avaient été mis en dépôt chez le Bostangi-Bachi. Il les a encore appelés hier matin. La rigueur du Sultan contre les extorsions fait appréhender la déposition de ce Prince.

. . . .

DCCCCLXVII.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre esilul luĭ Mavrocordat și al boerilor carĭ reclamaseră la Constantinopole în contra principeluĭ Țĕriĭ Românescĭ. Constantinopole 5 Iuniŭ 1755.

(Vol. 128, D.)

Constantinople le 5 Juin 1755.

Monseigneur,

. . . .

L'intrigue qui s'était formée contre le Prince de Valachie s'est terminée à son avantage: le Prince Maurocordato, soupçonné d'être l'instigateur de la requête, a été exilé à Lemnos, et les Boyars, porteurs de la requête, ont été envoyés à Métélin.

. . . .

DCCCCLXVIII.

Spineck către Tercier, despre causele căderei mareluĭ Vizir. 11 Iuniŭ 1755.

(Vol. 128, D)

11 Juin 1755.

Par la poste d'aujourd'hui, j'ai appris que dans le mois de Mai le Grand Visir Ali-Pacha avait été déposé et que le Tefterdar Mustapha Nietos avait été élevé à cette dignité.

On attribue la cause de sa déposition aux grandes sommes d'argent qu'il a reçues des princes de Valachie et de Moldavie, pour être confirmés dans leurs principautés, malgré les défenses rigoureuses de prendre aucun argent pour les charges et dignités qui ne devaient être données qu'au mérite et à l'ancienneté.

Le Grand Seigneur a diminué les tributs considérables de la Valachie et les a presque réduits à la moitié. Il ne veut permettre aucune oppression sur les peuples.

Le Grand Seigneur veut être juste. Il est rigoureux pour faire exécuter les ordres et impénétrable dans ses desseins.

. . . .

Et j'ai l'honneur de dire à mon cher Papa, avec tout le respect, que je suis votre très-humble et très-obéisant serviteur.

Signé: *Spineck.*

DCCCCLXIX.

Constantinopole, 24 Iuliŭ 1755.

D. de Vergennes către Durand, ministrul Franciei la Varșovia, despre înființarea unuĭ post de corespondință între Iașĭ și Hotin.

(Vol. 128. D.)

Constantinople, le 24 Juillet 1755.

Monsieur,

. . . .

L'idée que vous m'avez communiquée pour l'établissement d'une correspondance entre Jassy et Chokzin serait très-bonne si elle était praticable. Monsieur le comte Desalleurs a tenté plusieurs fois d'en rendre la Porte susceptible et de la prévenir contre la partialité du Prince de Moldavie, mais toujours inutilement. Maintenant que ce Prince vient d'être confirmé pour trois ans, je ne trouverais pas de la facilité à rendre ses intentions suspectes. Pour obvier aux inconvénients que l'on pourrait appréhender de sa trop grande dépendance des Cours de Vienne et de Russie, j'ai dressé un mémoire pour établir une correspondance directe entre Constantinople et Chokzin, et qui ne dépendrait que de moi. J'ai l'honneur de vous adresser copie de ce mémoire que j'envoie à Monsieur Rouillé.

. . . .

DCCCCLXX.

Constantinopole, 26 Iuliŭ 1755.

D. de Vergennes către Rouillé, despre acelașĭ subiect.

(Vol. 128, D.)

Constantinople, le 26 Juillet 1755.

Monseigneur,

Monsieur Durand m'a adressé un mémoire détaillé pour m'engager à exciter la Porte à établir une poste réglée pour les lettres de Jassy à Chokzin, ainsi qu'elle l'est déjà entre Constantinople et Jassy. Cette idée n'est pas nouvelle. Feu Monsieur le comte Desalleurs a tenté plusieurs fois d'en rendre les Turcs susceptibles, mais sans succès. Ils lui ont toujours prétexté l'inutilité d'un pareil établissement sur ce qu'ils avaient dans le Prince de Moldavie un canal pour la correspondance. Cet ambassadeur n'a pas travaillé moins inutilement à inspirer de la méfiance, de la partialité et de l'attachement de ce Prince pour les Cours de Vienne et de Russie. Maintenant que ce Prince vient d'être confirmé pour trois ans, ce ne serait pas le moment de chercher à rendre ses intentions suspectes. Mais, considérant que notre correspondance serait peu assurée s'il en était l'entrepôt, j'ai formé un plan, que j'ai l'honneur de vous adresser, Monseigneur, qui me semble avoir toute la sûreté que l'on peut désirer. Le seul incon-

vénient que j'y vois est celui de la dépense, dont l'objet annuel, en y comprenant les présents qu'il serait indispensable de faire au Pacha de Chokzin, ne serait guère au-dessous de 10.000 livres. Si ce plan avait votre approbation, je fixerais le départ des janissaires porteurs de nos lettres soit de Constantinople, soit de Chokzin, au 20 de chaque mois, en sorte qu'ils seraient toujours rendus à leur destination du 1-er au 2 suivant. . . . .

L'idée que Monsieur de Tott a eue d'aller s'établir à Chokzin pour quelque temps est bonne. Mais, je craindrais que son séjour sur cette frontière ne fût un sujet d'inquiétude pour les Turcs qui, naturellement soupçonneux, ne seraient peut-être pas inaccessibles à la réflexion que nos envieux ne manqueraient pas de leur suggérer, que la résidence de ce brigadier aurait un tout autre motif que celui de la sûreté de la correspondance. D'ailleurs, nous n'y gagnerions rien du côté de l'économie, puisqu'il faudrait toujours acheter du Pacha la permission de son séjour.

J'estime, Monseigneur, que si, par la suite, il était nécessaire d'avoir quelqu'un à Chokzin, pour y tenir un bureau de poste, le mieux serait d'y établir un commis sur la fidélité duquel on pourrait compter et qui ne paraîtrait y être que pour le commerce.

. . . .

DCCCCLXXI.

Memoriŭ asupra înființărei aceluiași post de corespondență la Hotin.

Constantinopole, 26 Iuliŭ 1755.

(Vol. 128, D.)

Constantinople, 26 Juillet 1755.

. . . .

Tant que le Prince de Valachie est resté dans la principauté de Moldavie, c'était un canal sûr pour l'entretien de cette correspondance. Ce Prince, dont l'attachement pour la France est assez connu procurait aux différents courriers toutes les facilités nécessaires et se chargeait lui-même de faire passer, soit ici, soit en Pologne, les lettres respectives qui lui étaient adressées à cet effet par les Ministres de Sa Majesté. Mais, le Prince de Moldavie d'aujourd'hui étant entièrement dévoué à la Cour de Vienne et à la Russie, cette route se trouve entièrement fermée, et on ne pourrait même s'en servir sans risques. C'est aussi ce qui détermina feu Monsieur le comte Desalleurs à chercher quelqu'autre voie pour correspondre en Pologne. Celle du Pacha de Chokzin lui parut la plus propre. L'intérêt que la Porte prenait aux affaires de la République, la Diette qui devait se tenir, l'envoi d'un émissaire tartare, les effets que sa présence devait produire en Pologne, tout cela excitait la curiosité et l'attention des Turcs. Monsieur Desalleurs leur fit sentir combien il avait raison de suspecter la voie de Moldavie, et de quelle conséquence il était pour la Porte qu'il pût l'informer de tout ce qui se passerait. Il demanda donc qu'elle donnât des ordres au Pacha de Chokzin de recevoir les lettres qui lui seraient adressés, pour les faire passer ou à Constantinople, ou à Varsovie. C'est ce qui fut exécuté, et la correspondance par le canal du Pacha de Chokzin a eu son cours sans difficulté et sans interruption pendant quelque temps. La rupture de la diette, le retour de l'émissaire tartare et la tranquillité dont la Pologne a joui depuis,

ayant ralenti la vivacité de cette correspondance, on ne s'est pas servi de la voie de Chokzin et l'on a fait passer en Pologne sous l'enveloppe du Ministre du Roi à Vienne les dépêches que le bien du service a exigées de temps en temps.

Les nouvelles fermentations qu'il y a eu en Pologne paraissant demander aujourd'hui l'attention des puissances qui s'intéressent au sort et à la conservation de cette République, la correspondance ne manquera pas de se ranimer.

. . . .

(Monsieur de Vergennes propose d'établir deux janissaires qui seraient employés à faire les courses de Constantinople à Chokzin et vice-versa, de sorte qu'ils se croiseraient continuellement, et auraient le jour de leur départ fixé et arrêté d'avance...)

DCCCCLXXII.

Compiègne, 15 August 1755.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre propunerea d-luĭ de Tott privitóre la înființarea unuĭ post de resident frances la Hotin.

(Vol. 129. D.)

Compiègne, le 15 Août 1755.

J'écris, Monsieur, à Monsieur de Tott sur la proposition qu'il a faite d'aller s'établir à Chokzin pour avoir soin de la correspondance entre la Pologne et la Turquie, que je ne puis qu'approuver son zèle, mais que je crois qu'il peut être employé plus utilement; qu'ainsi, en rendant justice au motif qui lui fait faire cette proposition, je ne crois pas pour le bien du service du Roi et pour l'avantage de Monsieur de Tott lui-même devoir y consentir actuellement; que, de plus, il faut savoir ce que vous en pensez. Je vous prie, Monsieur, de me marquer dans vos premières lettres vos idées sur cet objet, afin que l'on puisse, en conséquence, prendre les mesures que l'on jugera convenables pour la sûreté de cette correspondance.

. . . .

DCCCCLXXIII.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre acelaşĭ subiect.

Constantinopole, 20 August 1755.

(Vol. 129, D.)

Constantinople, le 20 Août 1755.

Monseigneur,

J'ai reçu avec la lettre dont vous m'avez honoré le 19 Juin — No. 19 — le mémoire de Monsieur Durand pour l'établissement d'une poste de Chokzin à Jassy, qui devrait être indépendante du Prince de Moldavie. Vous aurez vu, Monseigneur, par ma dépêche du 26 que je considérais cette idée comme impracticable, soit par rapport à la difficulté de faire goûter aux Turcs l'utilité de ce nouvel établissement, soit pour arracher des mains du Prince de Moldavie la direction de la correspondance au moment même que sa confirmation dans sa Principauté pour trois ans semblait le mettre à l'abri des impressions que je voudrais donner contre lui. Le retour de l'envoyé turc qui a été en Pologne a justifié ma prévoyance; soit qu'il ait craint de rendre des offices à la Porte, soit que ceux qu'il peut avoir passés n'aient rien produit, soit enfin qu'il ait voulu ménager le Prince de Moldavie qu'il aura occasion de voir dans le cours de sa commission pour les blés, dont il est chargé, ce Capigi-Bachi m'a fait dire par le Drogman qu'il n'avait point oublié la recommandation de Monsieur Durand pour l'établissement d'une correspondance prompte et sûre avec la Pologne; qu'il avait tout arrangé; que je pouvais adresser en toute confiance mes lettres au Prince de Moldavie qui les ferait passer au Pacha de Chokzin, et qu'il ne sera pas moins exact à me faire parvenir celles qui seront à mon adresse.

S'il avait été possible de joindre une seconde fois ce Capigi-Bachi, je ne lui aurais pas dissimulé que le Prince de Moldavie est de toutes les voies celle à laquelle nous osons moins fier la sûreté de notre correspondance. Son départ ne me laissant plus rien à espérer de son concours, je crois, Monseigneur, l'idée, quoique plus dispendieuse, que j'ai substituée à celle de Monsieur Durand, plus praticable et moins sujette qu'aucune autre à inconvénients. Celui que vous remarquez dans le mémoire de Monsieur Durand, sur la fixation d'un jour pour le départ d'un courrier de Chokzin, se trouve pareillement dans le mien. Mais, il est d'autant plus facile à remédier qu'il ne s'agira que de prévenir le Pacha de Chokzin de garder le Janissaire jusqu'à l'arrivée des lettres du Ministre du Roi à Varsovie.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

DCCCCLXXIV.

Versailles, 22 August 1755.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre representaţiunile ce ar trebui făcute Porţeĭ cu privire la planurile Ruşilor asupra Poloniei.

(Vol. 129. D.)

Versailles, le 22 Août 1755.

. . . .

Si vous voyez que les Turcs sont aussi pacifiques que sous le dernier règne, vous devez leur représenter que, par toutes les nouvelles que l'on reçoit, on ne peut douter que les Anglais ne veuillent introduire un corps considérable de Russes en Allemagne, en les faisant passer par la Pologne pour venir se joindre à leurs alliés et augmenter le nombre des ennemis de Sa Majesté; que l'intérêt de l'Empire Ottoman est de ne le point permettre; . . . . que les Russes, en 1738, ont traversé la Pologne pour aller attaquer Chokzin et entrer en Moldavie; . . . . qu'il importe donc extrêmement de les empêcher de disposer ainsi de la Pologne qu'ils asserviraient infailliblement un jour, par la facilité qu'ils trouveraient à y entrer toutes les fois qu'ils le voudraient.

. . . .

DCCCCLXXV.

Constantinopole, 20 Octobr. 1755.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre purtarea sa faţă cu toţi demnitariĭ Porţeĭ şi cu principele Ţĕriĭ-Românescĭ.

(Vol. 129, D.)

Constantinople, le 20 Octobre 1755.

Monseigneur,

. . . .

Quoique j'espère bien du canal du Reis-Effendi, je ne néglige rien auprès de ceux qui peuvent m'être utile au dedans et au dehors. Je cultive soigneusement les amis que nous avons ici. J'entretiens une correspondence réglée et fréquente avec le Prince de Valachie. Je lui suggère toutes les réflexions que j'estime qu'il peut placer dans ses relations avec la Porte. Si les circonstances secondent mes intentions, j'essayerai de remettre sur le tapis l'idée que Monsieur Desalleurs avait de faire passer ce Prince en Moldavie. Je pourrai en cela me rencontrer avec le Reis-Effendi, qui est ami du Prince Constantin.

. . . .

DCCCCLXXVI.

Afacerile Străine către d. de Vergennes despre stabilirea postuluĭ de corespondență la Hotin și despre autorisarea ce se dă ambasadoruluĭ a numi o altă persónă nu pe Tott. Constantinopole, 29 Octobr. 1755.

(Vol. 129. D.)

. . . . Constantinople, le 29 Octobre 1755.

(Sur le vu du mémoire présenté par Monsieur de Vergennes, le Roi autorise la dépense proposée pour l'établissement de courriers entre Varsovie et Chokzin. Monsieur Durand est chargé de s'entendre avec le Grand-Général pour cet établissement. Monsieur de Vergennes sera prévenu par l'Ambassadeur de Pologne afin qu'il prenne des mesures de son côté).

Ce que je vous avais marqué sur la Valone n'est qu'une idée qui m'était venue à l'inspection de la carte. Mais, puisque vous trouvez des difficultés à cette route, il n'y faut plus penser. Il est vrai que le séjour de Monsieur de Tott à Chokzin donnerait des soupçons; qu'on ne pourrait croire qu'il n'y fût que pour faire passer des lettres, et qu'il doit être employé à quelque chose de plus utile pour le service du Roi. Lorsque l'arrangement sera fait, vous trouverez facilement quelqu'un que vous puissiez établir à Chokzin pour cette fonction et à qui on donnera des appointements convenables et qui, vu le pays et les fonctions, ne doivent pas être forts. C'est à vous, Monsieur, qui êtes sur les lieux, à prendre toutes les mesures que vous croirez nécessaires, et sur lesquelles je ne puis d'ici vous rien prescrire.

Je suis etc.

Signé: *Rouillé.*

DCCCCLXXVII.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre Rușiĭ prinșĭ în Moldova, și despre apropiata schimbare a principilor din țerile române. Constantinopole, 14 Novem. 1755.

(Vol. 129, D.)

Constantinople, le 14 Novembre 1755.

Monseigneur,

. . . .

Le résident de Russie a fait réclamer, il y a peu de jours, 16 Moscovites qui ont été arrêtés en Moldavie et que l'on soupçonne être des enrôleurs. On lui a répondu qu'il devait commencer par faire rendre plus de 12 mille sujets de la Porte que l'on a débauchés pour passer dans les nouveaux établissements de la Russie, et qu'il serait temps pour lors de parler des Moscovites qui sont détenus en Moldavie.

Il y a un fort parti contre les Princes de Valachie et de Moldavie. On se donne de grands mouvements pour le rétablissement du Prince Maurocordato. Il a des amis

puissants dans le Ministère et dans le Sérail. S'il doit y avoir un changement dans ces Principautés, je voudrais faire en sorte que le Prince de Valachie fût transféré en Moldavie. Mais, je crains bien que la chose ne soit pas trop possible.

. . . .

DCCCCLXXVIII.

Constantinopole 2 Decemb. 1755.

D. de Vergennes către d. de Rouillé, despre reîntórcerea din esil a principeluĭ Mavrocordat.

(Vol. 129, D.)

Constantinople, le 2 Décembre 1755.

Monseigneur,

. . . .

Le rappel du Prince Maurocordato de son exil n'est plus douteux. Les ordres en ont été expédiés depuis quelques jours. Il y a même toute apparence qu'il ne tardera pas à être investi d'une Principauté. Ce sera sans doute celle de Valachie. J'ignore quel sera le sort de celui qui l'occupe présentement et s'il sera transféré en Moldavie. Il est bien décidé que le Prince Matheus Gika ne sera pas conservé. On se défie de ses liaisons avec les Russes, et je suis informé que la Porte a envoyé un homme de confiance en Moldavie, pour faire des recherches sur les émigrations qu'on le soupçonne d'avoir favorisées.

. . . .

DCCCCLXXIX.

Versail 31 Decem 1755.

D. de Rouillé către d. de Vergennes, despre schimbarea principilor în țĕrile române.

(Vol 129, D.)

Versailles, le 31 Décembre 1755.

. . . .

Vous savez, Monsieur, que depuis le changement arrivé dans les deux principautés de Moldavie et de Valachie, nous avons toujours désiré voir l'Hospodar actuel de Valachie rentrer en Moldavie; ainsi vous ferez chose agréable à Sa Majesté si vous pouvez y contribuer. Si Maurocordato est remis en place, il se souviendra sans doute qu'il a eu des obligations à l'Ambassadeur de Sa Majesté.

Je suis etc.

DCCCCLXXX.

D. de Vergennes către Rege, despre schimbarea domnilor în ţĕrile române. Constantinopole, 29 Februar. 1756.

(Vol. 130, D. 17.)

Constantinople, le 29 Février 1756.

. . . .

Le Prince de Moldavie vient d'être rappelé. Les Russes perdent en lui un bon ami. Celui de Valachie, qui le remplace, est succédé par le Prince Constantin Maurocordato. L'un et l'autre font profession d'être attachés aux intérêts de Sa Majesté, et je dois espérer que le nouveau Prince de Moldavie augmentera de zèle pour le service de Sa Majesté. Il n'ignore pas que je lui ai sauvé la partie. Sa destitution était décidée et sur le point de s'effectuer, si mes liaisons avec le Kyaïa ne m'avaient facilité le moyen de suspendre le coup et de le disposer à l'arrangement qui vient d'avoir lieu.

. . . .

DCCCCLXXXI.

D. de Vergennes către d. de Rouillé, despre partea ce a luat la numirea principilor din ţĕrile române, şi despre corespondinţa diplomatică pe la Hotin. Constantinopole, 1 Marte 1756.

(Vol. 131, D. 308.)

Constantinople, le 1-er Mars 1756.

Monsieur,

Je ne puis mieux répondre à la lettre dont vous m'avez honoré le 31 Décembre, qu'en vous annonçant l'arrangement qui a été fait depuis peu de jours pour les deux Principautés de Valaquie et de Moldavie.

Maurocordato est remis en Valaquie, et le Prince qui gouvernait cette province passe en Moldavie. L'un et l'autre de ces Princes ayant toujours marqué de l'attachement pour le service de Sa Majesté, je dois espérer, Monsieur, qu'ils ne varieront point dans leurs principes, particulièrement le nouveau Prince de Moldavie qui n'ignore pas que je lui ai sauvé la partie. Sa destitution était résolue et aurait été, en effet, prochaine, si mes liaisons avec le Kiaïa, aujourd'hui Pacha de Salonique, ne m'avaient facilité les moyens de suspendre le coup et de faire goûter l'arrangement qui vient d'être exécuté.

Ces sortes de matières étant très-délicates à traiter, parce qu'elles ne se décident qu'à force d'argent, je n'ai pris part à la négociation que pour concilier les amis des deux Princes et les faire concourir à un même but. Qoique je ne sois pas entré dans les conditions pécuniaires, je sais cependant bien précisément que cet arrangement ne rapporte pas moins au Ministère d'un million d'écus.

Le Grand Seigneur n'a pas négligé de demander un présent. Le jour même que les Princes furent investis, il fit dire à Maurocordato de lui envoyer cinquante bourses

pour ses bâtiments. Ce trait d'avarice qui a percé dans le public en a rappelé d'autres qui avaient été moins remarqués, et donne lieu aux propos les plus licencieux contre le Souverain et contre le Gouvernement.

. . . .

Dans l'espérance où j'ai été, Monsieur, du passage du Prince de Valaquie en Moldavie, j'ai suspendu tout arrangement à faire pour l'établissement de notre correspondance par la voie de Chokzin. Je vais écrire sous votre bon plaisir à ce Prince pour lui proposer d'envoyer chaque mois au moins un courrier à Chokzin qui en partirait â un jour fixe et réglé. Je chargerai en même temps le Sieur Linchou, qui a part à la confiance de ce Prince, d'instruire Monsieur Durand des dispositions qui auront été faites pour la correspondance, afin que l'exécution ne souffre aucun retardement.

Les occasions entre cette capitale et Jassy étant fréquentes et réglées, je ne manquerai pas de faciliter pour faire passer mes dépêches au Prince de Moldavie et pour recevoir celles qui lui seront adressées pour moi, sans autres dépenses que les étrennes à donner aux courriers et aux Choadars, porteurs des lettres.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

DCCCCLXXXII.

Iaşĭ, 21 Aprile 1756.

Linchou către d. de Rouillé, despre trecerea lui Racoviţă-Vodă in Moldova şi despre cele ce se spun de la Pórtă.

(Vol. 131. D. 403.)

A Jassi, le 10/21 Avril 1756.

Monseigneur,

Je prends la liberté de faire part à Votre Excellence de la mutation du Prince Constantin Rakovitza de la Principauté de Valachie à celle de Moldavie, et de son arrivée depuis dix jours à Jassi, ce qui est conforme au désir que Son Altesse a témoigné depuis la fin de la dernière Diette, afin d'être plus à portée de concourir à tout ce qui peut être utile et avantageux au bien du service des deux Empires alliés, ce qui vient très-à-propos à l'approche de la Diette de Pologne de cette année.

Je n'oublierai rien, Monseigneur, de tout ce qui pourra être nécessaire pour le bien du service. Je suivrai exactement en tout ce que les ambassadeurs de Constantinople et Dresde m'ordonneront pour éveiller la Sublime Porte. Les circonstances survenues depuis l'élévation au trône de Sultan Osman Trois ne nous ont pas permis de continuer notre correspondance en Pologne; car Son Altesse n'en a eu aucun ordre de la Porte. Mais, nous avons toujours continué notre correspondance avec l'Ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople, particulièrement pour les affaires de Belgrade d'où Boukarest n'est pas fort éloigné, et où j'engage souvent Son Altesse d'envoyer des Janissaires pour être au juste informé de ce qui se passait à cette place et pour en informer la Sublime Porte et Monsieur le Chevalier de Vergennes.

Je prends la liberté d'informer Votre Excellence du changement du Visir Saïd-Pacha et de la nomination à ce poste de Moustapha-Pacha, qui était visir lors de la

dernière diette. C'est un Ministre très-avide des nouvelles de l'Europe, particulièrement de la Pologne. Surtout s'il peut changer les sentiments du Sultan d'aujourd'hui, qui est un homme d'une humeur extraordinaire, qui ne veut point qu'on lui représente aucune affaire, à moins qu'il ne la demande lui-même, malgré qu'il ne soit point, en aucune façon, praticien dans le gouvernement de l'Empire, ce qui a empêché, jusqu'à présent, que les affaires eussent leur cours ordinaire dans le Divan. Il faut espérer que le nouveau Visir, qui est un homme prudent et ferme, apportera, pendant son vizirat, quelque changement, à moins pas de plus longue durée que ses prédécesseurs qui ont été nommés depuis le commencement de ce nouveau règne.

Permettez-moi, Monseigneur, de me mettre aux pieds de Votre Excellence, de lui accuser la réception des lettres dont elle a bien voulu m'honorer et de la supplier que, si les raisons qui ont empêché jusqu'à présent l'expédition d'un établissement à Constantinople que j'ai pris la liberté de demander, ne subsistent plus, je puisse jouir de cette grâce.

Je me remets entièrement à la haute protection de Votre Excellence, et j'espère de ses bontés d'être favorisé en cela.

J'ai l'honneur d'être etc.

Signé: *F. Linchou.*

DCCCCLXXXIII.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre numirea luĭ Mavrocordat principe al Ţĕriĭ-Românescĭ şi despre postul de resident, pentru corespondinţă, la Hotin. Versailles, 31 Maiŭ 1756.

(Vol. 132, D. 51).

Versailles, le 31 Mai 1756.

J'ai vu, Monsieur, avec satisfaction, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er Mars, que Maurocordato est remis en Valachie et que l'Hospodar de cette province est envoyé en Moldavie.

Maurocordato a toujours été attaché à Sa Majesté, ou, du moins, a paru l'être. Si l'on ne fit pas pour lui, il y a trois ans, ce qu'il demandait, c'est que sa proposition n'était pas admissible. Mais, il doit se souvenir du zèle que le comte Desalleurs fit voir alors pour ses intérêts et de l'asile qu'il lui donna; et sans doute il n'ignore pas la part indirecte que vous avez eue à son rétablissement en conciliant les amis des deux Princes pour lever tous les obstacles. Je ne doute donc pas qu'il ne cherche dans les occasions à donner des preuves des sentiments dont il a toujours dit qu'il était pénétré pour le service de Sa Majesté. Il convient que vous le cultiviez autant qu'il vous sera possible, d'autant plus que les mariages contractés entre ses enfants et ceux du Drogman de la Porte peuvent vous rendre cet officier plus utile, lorsqu'il verra que vous vous intéressez au sort de Maurocordato.

J'adresse toute cette expédition à Monsieur Durand qui la fera passer à Jassi, d'où, ainsi que vous me le marquez dans votre lettre du 1er Mars, elle vous parviendra facilement. Si, maintenant que les deux Hospodars de Valachie et de Moldavie sont bien intentionnés, vous pouvez parvenir à établir par leur moyen une correspondance réglée entre Varsovie et Constantinople, je vous prie de n'en pas perdre l'occasion. Il

est important de recevoir promptement vos expéditions et de vous faire passer les ordres de Sa Majesté; mais, il faut aussi songer à diminuer la dépense d'une course directe de Versailles à Constantinople.

Sa Majesté vous autorise, Monsieur, à donner annuellement 600 piastres au Sieur Barthélemy que vous proposez d'établir à Chokzin, pour y avoir soin de la correspondance, si la Porte et le Pacha consentent à cet arrangement. De cette manière, il n'en coûterait, pour chaque expédition, que l'envoi d'un Polonais à Chokzin, ce qui n'est pas cher, et ensuite le voyage d'un Janissaire de Chokzin à Constantinople ou à Jassi, selon les occasions. C'est sur quoi vous vous entendrez avec Monsieur le comte de Broglie et avec Monsieur Durand.

. . . .

DCCCCLXXXIV.

Dresda, 11 Iuniŭ 1756.

D. de Lancey către Afacerile Străine, despre călĕtoria sa de la Constantinopole la Dresda prin Moldova.

(Vol. 232, D. 61)

Dresde, le 11 Juin 1756.

Monsieur,

Arrivé à Dresde le 6 courant, je saisis la première occasion qui se présente pour vous renouveler les assurances de ma reconnaissance et de la confiance que je dois aux favorables dispositions dont vous voulez bien m'honorer.

. . . .

L'économie — car c'est un devoir essentiel d'un bon serviteur du Roi — et la saison favorable à la navigation m'avaient engagé à risquer deux coffres sur la Mer Noire pour les faire parvenir en Moldavie, où je comptais qu'ils me précéderaient. Cette perfide, qui a déjà voulu m'engloutir deux fois dans le trajet de Crimée à Constantinople, ne m'a rendu le bâtiment et les habits que 23 jours après mon arrivée en Moldavie. J'en ai perdu deux sur le bord du Niester par le refus qu'un commandant, sur la frontière de Pologne, m'a fait de m'admettre sur le territoire de la République, à cause de quelques accidents de peste à Kotschin, où je n'avais pas passé pour cette raison.

. . . .

Quant à l'état de ma dépense qui monte à 2545f. 16c, je puis vous assurer, Monsieur, que j'ai été très-attentif sur l'économie. Les frais qui m'ont donné le plus de regret, mais qui étaient cependant indispensables, sont ceux que mon long séjour à Jassi m'a imposés. Quelque petit particulier qu'on puisse être, dès qu'on passe à la Cour de Moldavie avec la seule qualité de Français au service du Roi, le Prince Constantin Rakovitza accable d'honneurs que Messieurs les Officiers moldaves administrent bien chèrement et malheureusement; il n'y a point d'auberge à Jassi ni de quartier sûr, ce qui est observé pour la gloire du Prince.

. . . .

Monsieur Linchou, qui est en état de servir utilement par les bonnes intentions du Prince et par la faveur dont il joui auprès de lui, m'a paru plein de zèle. Il se re-

commande à vos bontés sur les représentations qu'il a eu l'honneur de vous faire pour ses intérêts.

. . . .

(Suit un état de dépenses de Monsieur de Lancey, pour son voyage de Constantinople à Dresde).

. . . .

	#
Pour louage et réparation de la calèche qu'il a prise de Galatz à Jassi	24,—
Pour dépense de nourriture depuis Galatz jusqu'à Jassi	15,10
Pour le renvoi de la calèche, étrennes au postillon et aux deux hommes qui l'ont escorté jusqu'à Jassi	24,—
Pour le transport de ses coffres de Galatz à Jassi	21,—
Pour leur transport de Jassi à Czernavouz, dernière station de Moldavie sur la frontière de Pologne	24,—
Pour étrennes dans la maison où il a été logé et à ceux qui l'ont servi par ordre du Prince pendant 19 jours qu'il a été obligé de s'arrêter à Jassi et pour quelques provisions de voyage	120,—
Pour étrennes à un sous-écuyer, à 4 valets de pied et au cocher du carosse du Prince, dans lequel ce Prince voulait qu'il allât le visiter avec ce cortège, ce qu'il ne lui a pas été possible de refuser	43,10

. . . .

Pour étrennes à trois hommes qui, par ordre du Prince, l'ont escorté de Jassi à Czernavouz	24,15

. . . .

Pour gratification aux deux officiers moldaves à qui le Prince a donné ordre de l'accompagner depuis Jassi jusqu'à Varsovie.

. . . .

DCCCCLXXXV.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre prietinia principeluĭ Mavrocordat și despre postul de corespondență de la Hotin. Constantinopole 18 Iuliŭ 1756.

(Vol. 132, D. 116.)

Constantinople, le 18 Juillet 1756.

Monsieur,

. . . .

Je ne laisserai pas ignorer à Maurocordato la satisfaction que vous avez eue, Monsieur, de son rétablissement en Valaquie. Je ne doute pas que ce témoignage ne l'affermisse dans les bonnes dispositions où il a toujours paru être, et dans lesquelles je ne néglige rien pour l'y confirmer. Celles du Prince actuel de Moldavie sont si effectives que je ne suis jamais que dans le cas de lui en témoigner ma reconnaissance. Monsieur Durand vous aura rendu compte de l'empressement avec lequel ce Prince s'est prêté à

former un établissement pour la correspondance entre Constantinople et la Pologne. L'arrangement qu'il a fait me paraît remplir l'objet de sûreté et de célérité que vous désirez.

. . . .

Je ne profite pas de la permission que vous me donnez, Monsieur, d'établir le Sieur Barthélemy à Chokzin. La poste que le Prince de Moldavie a établie jusqu'à Leopold étant indépendante de la militaire, le séjour de cet agent à Chokzin serait absolument inutile, à moins que vous ne voulussiez que j'établisse une course réglée de mes janissaires entre cette ville et Constantinople, dépense qui me semble superflue aussi longtemps que le Prince de Moldavie voudra bien se charger d'en faire lui-même les frais et que l'on pourra prendre confiance dans ses intentions.

. . . .

DCCCCLXXXVI.

Iașĭ, 13 August 1755.

Linchou către d. de Vergennes, despre scrisórea ce se va trămite din ordinul Porțeĭ, de Domnul Moldoveĭ, nobililor polonĭ.

(Vol. 132, D. 184.)

Jassi, le 13 Août 1756.

. . . .

Le Caftangi du Grad Vizir est arrivé hier. Il a apporté l'ordre à Son Altesse d'envoyer à la Diette de Pologne et la formule de la lettre qu'elle doit écrire aux Seigneurs polonais. Dès que j'en aurai fait la traduction en français, je vous en enverrai la copie. Je partirai pour Vàrsovie au commencement de Septembre.

. . . .

Je commence à entrevoir qu'en voulant trop appuyer le traité de Versailles, je deviendrais suspect. C'est ce dont j'ai cru devoir vous faire part.

. . . .

DCCCCLXXXVII.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre sensaţiunea produsă în Moldova de vestea încheereĭ tractatuluĭ franco-austriac. Constantinopole, 30 August 1756.

(Vol. 132, D. 214)

Constantinople, le 30 Août 1756.

Monsieur,

. . . .

J'ai l'honneur de joindre ici, Monsieur, l'extrait d'une lettre de Moldavie dans lequel vous trouverez une esquisse de la sensation que notre traité avec la Cour de Vienne et la prévoyance de l'accession de la Russie opèrent dans le public. Des craintes aussi pusillanimes doivent moins surprendre de la part d'un peuple esclave et ignorant, chez lequel le courage de l'esprit serait au moins une vertu inutile, peut-être même dangereuse.

. . . .

DCCCCLXXXVIII.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre ajutórele ce sunt de dat unor oficerĭ cazacĭ. Versailles 18 Septem. 1756.

(Vol 132. D. 247.)

A Versailles, le 18 Septembre 1756.

Vous avez été autorisé, Monsieur, à donner annuellement, de la part de Sa Majesté à MM. Mirovitz et Nakimowski, officiers cosaques retirés à la Cour du Kan, une gratification de cent piastres. Ils ont représenté à Monsieur le comte Orlik que cette somme est si modique qu'elle ne peut les tirer de la misère où ils sont; qu'ils avaient obtenu de la Porte un taïn sur la Principauté de Moldavie qui a été ou supprimé ou interrompu par les changements qu'il y a eu depuis quelques années dans cette province; qu'ils se flattent d'en obtenir le rétablissement, si vous vous intéressez pour eux auprès des Ministres Ottomans. Dans le cas où vous croirez, Monsieur, réussir dans cette demande, vous pouvez la solliciter. Ces deux officiers peuvent, ou par eux, ou par leurs amis, rendre quelques services dans cette partie, et Sa Majesté verrait avec plaisir qu'ils doivent à sa protection l'amélioration de leur sort.

Je suis etc.

DCCCCLXXXIX.

Constanti-
nopole
21 Septem.
1756.

D. de Vergennes către d. de Rouillé, despre acțiunea diplomatică pe care domnii țerilor române și Chanul Tătarilor o făceaŭ față cu Polonia din ordinul Porții.

(Vol. 132, D. 248.)

Constantinople, le 21 Septembre 1756.

Monsieur,

. . . .

On a expédié au Kan une ample dépêche pour fortifier l'instruction de l'émissaire tartare, que l'on m'assure être dans le sens que j'ai suggéré, avec mention expresse de l'intégrité du territoire.

L'ordre a été envoyé aux Princes de Valachie et de Moldavie d'écrire conformément aux Seigneurs polonais et de prescrire un langage uniforme à leurs émissaires; et l'on a adressé au Prince de Moldavie une lettre du Grand Visir pour Monsieur le Grand-Général de Pologne qu'on lui recommande de faire remettre à Monsieur Malekzewski et d'y joindre un présent pour ce colonel, mais avec assez de secret pour que Monsieur le comte Mnizeck n'en puisse avoir connaissance.

. . . .

DCCCCXC.

Constanti-
nopole
22 Septem.
1756.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre acelaşi subiect.

(Vol. 130, D. 24)

Constantinople, le 22 Septembre 1756.

. . . .

Dès le jour même — et d'après mes insinuations — la Porte a expédié au Kan une ample depêche pour fortifier l'instruction de l'émissaire tartare. On m'assure qu'elle a été écrite dans le sens que j'ai suggéré et qu'il y a été fait une mention expresse de *l'intégrité du territoire*. L'ordre a été envoyé aux Princes de Moldavie et de Valachie d'écrire en conformité aux Seigneurs polonais et de prescrire un langage uniforme à leurs émissaires. Et l'on a adressé au Prince de Moldavie une lettre du Grand Visir pour M. le Grand-Général de Pologne que ce Prince est chargé de faire remettre avec un présent à Monsieur Malezewski, mais avec assez de secret pour que Monsieur de Mnizeck n'en puisse avoir connaissance.

DCCCCXCI.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre alianța ce Prusia ar dori se încheie cu Turcia, prin mijlocirea principelui Valachieĭ. Constantinopole, 31 Octobr. 1756

(Vol. 132, D. 315)

Constantinople, le 31 Octobre 1756.

Monsieur,

. . . .

L'Ambassadeur d'Angleterre n'est pas le seul appui ou le seul canal des négociations que le Roi de Prusse voudrait lier avec l'Empire Ottoman. Il a un ressort plus accrédité dans le Prince de Valaquie. Celui-ci, qui professe la haine la plus décidée pour les Autrichiens et pour les Russes qu'il a toujours regardés comme les auteurs de ses disgrâces, a saisi avidement les circonstances présentes pour tenter de former une liaison entre le Roi de Prusse et cet empire. Créature du Kislar-Aga, auquel il doit en partie son rétablissement dans la Principauté de Valaquie, c'est par son canal qu'il a fait passer ses insinuations et ses considérations. Soit que ce chef de l'intérieur n'ait pas cru devoir se livrer inconsidérément aux conseils et aux vues du Prince de Valaquie, soit qu'ayant fait quelques tentatives auprès du Grand Visir, il aura voulu s'éclaircir sur les motifs de résistance et d'opposition qu'il lui avait marqués, le Kislar-Aga fit appeler, il y a quelque temps, le Grand-Douanier, et à la suite d'une conversation assez indifférente, il lui demanda s'il était instruit de la guerre que le Roi de Prusse avait commencée et des raisons qui l'y avaient déterminé. Isaack-Aga n'était pas en état de le satisfaire, mais il s'offrit d'avoir par moi toutes les informations qu'il pourrait désirer. Le Kislar-Aga y consentit et il lui confia qu'il souhaiterait d'autant plus d'être éclairci sur la situation des affaires de l'Europe, que le Prince de Valaquie le pressait fort de favoriser les liaisons que le Roi de Prusse voudrait prendre avec le Grand Seigneur, et qu'il le représentait comme un ami utile et nécessaire. Le Grand-Douanier se récria vivement contre une pareille proposition. Il objecta qu'on ne devait pas chercher à se lier avec un Prince qui, ayant trahi plusieurs fois la France, ne serait pas plus fidèle à l'Empire Ottoman. Le Kislar-Aga l'assura en réponse que le Sultan et la Porte étaient également opposés à une pareille union.

. . . .

DCCCCXCII.

Constantinopole 1 Novemb. 1756.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre ceĭ doĭ oficerĭ cazacĭ carĭ îșĭ vor primi tainul din Moldova.

(Vol. 132, D. 337)

Constantinople, le 1-er Novembre 1756.

Monsieur,

Vous m'autorisez par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 Septembre à rendre à Messieurs Mirowitz et Nachimovski les offices qui peuvent dépendre de moi pour le rétablissement du taïn qui leur avait été accordé par la Porte. Le Kan de Crimée, après y avoir échoué, me les adressa, il y a environ deux mois, et me les recommanda très-instamment. J'ai été assez heureux, non seulement pour obtenir le rétablissement de leur pension alimentaire, mais même le paiement de arrérages considérables qui leur étaient dus. Ces deux officiers cosaques sont sur le point de repartir pour la Moldavie où leur taïn est assigné, et ils se proposent de s'établir ensuite à Chokzin où ils seront plus à portée de se procurer par la proximité de la Pologne les secours spirituels dont ils étaient entièrement dépourvu en Crimée. Dans les différentes conversations que j'ai eues avec eux, je ne les ai pas trouvés ni fort instruits ni fort occupés de ce qui regarde leur pays. Ils sont trop décrépits l'un et l'autre pour penser à autre chose qu'à se rendre leurs derniers jours un peu plus commodes et à travailler à leur salut.

Je suis etc.

Signé : *De Vergennes.*

DCCCCXCIII.

Constantinople, 16 Marte 1757.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre depunerea principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 133, D. 124)

Constantinople, le 15 Mars 1757.

Monsieur,

. . . .

P. S. du 16. — Le Prince de Moldavie a été changé hier au soir et remplacé par le frère aîné du Prince Mathieu Guika, qui fut déposé l'année dernière de cette même Principauté.

DCCCCXCIV.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre apropiata sosire în Constantinopole a principeluĭ detronat al Moldoveĭ și despre principele care va fi trămis la Iașĭ. Constantinopole, 15 Aprile 1757.

(Vol. 133. D. 147).

Constantinople, le 15 Avril 1757.

Monsieur,

. . . .

J'ai l'honneur de vous remettre, Monsieur, l'extrait d'une nouvelle insinuation qui est venue de Pologne à la Porte par le Prince de Moldavie. C'est vraisemblablement la dernière de ce genre que je pourrai vous communiquer. Ce Prince doit être actuellement en route pour se rendre ici, et, quoique j'aie quelque habitude avec son successeur, je ne puis pas m'en promettre la même confiance. Le changement qui a été fait dans cette Principauté m'afflige et me dérange bien moins que celui du Reis-Effendi. Je pouvais compter sur son amitié. Il avait assez de confiance en moi. Il paraissait dans de bons principes. Il ne trouvait pas mauvais que je cherchasse à les éclairer. Son successeur passe pour un homme d'esprit qui a plus de connaissances qu'il n'est ordinaire aux Turcs d'en avoir. On le dit assez bien intentionné pour nous; mais il est d'une avidité excessive et ne se contente pas de peu.

. . . .

DCCCCXCV.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre o scrisóre a Mareluĭ-General al Poloniei privitóre la noul principe al Moldoveĭ. Constantinopole 14 Maiŭ 1757.

(Vol. 133, D. 177).

Constantinople, le 14 Mai 1757.

Monsieur,

. . . .

J'ai reçu, Monsieur, une lettre de Monsieur le Grand-Général avec la copie d'une qu'il écrit au Grand Visir pour lui demander la rétablissement du Prince Rakovitza dans la Principauté de Moldavie, me priant d'unir mes offices aux siens. Le paquet qui renfermait ces différentes dépêches et qui était adressé au Prince déposé, est tombé dans les mains de son successeur qui y a trouvé la connaissance du mauvais service que Monsieur le Grand-Général voulait lui rendre. Ce Prince m'a fait demander mon avis par son premier agent à la Porte, sur l'usage qu'il conviendrait de faire de la lettre adressée au Grand Visir. Comme cet agent n'est pas entré en explication avec moi sur le contenu de la dite lettre, j'ai affecté de n'en avoir aucune connaissance. La matière est trop délicate pour que je puisse et doive m'en mêler. J'ai prié Monsieur Durand de

m'excuser auprès de Monsieur le Grand-Général, si je ne pouvais hasarder aucune démarche dans une affaire qui est trop avancée et que les Ministres Ottomans sont trop intéressés à soutenir pour espérer qu'elle puisse changer.

. . . .

DCCCCXCVI.

Constantinopole, 14 Iuliŭ 1757.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre întărirea cetăţeĭ Hotinuluĭ.

(Vol. 133, D. 232.)

Constantinople, le 14 Juillet 1757.

Monsieur,

. . . .

L'extrait que j'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, d'une dépêche de Monsieur Peysonnel [1]) n'est intéressant que parce qu'il confirme les dispositions pacifiques de la Porte.

Il y a ordre d'embarquer 300 maçons pour les conduire à Chokzin où ils doivent être employés aux réparations de cette place dont on dit les fortifications fort délabrées. Un corps d'environ 3000 spahis a été commandé pour aider aux travaux. Le partage de cette cavalerie est d'être employée à l'excavation et au transport des terres. Quoique Chokzin soit mal pourvu de munitions de guerre, l'ordre d'y en envoyer n'est pas encore donné.

---

[1]) Peysonnel, Consul de France en Crimée, actuellement à Bastchseraï.

DCCCCXCVII.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre amestecul Marelui-General al Poloniei în afacerile ţerilor române. Compiègne, 15 Iuliŭ 1757.

(Vol. 133, D. 241)

Compiègne, le 15 Juillet 1757.

. . . . Il[1]) convient d'avoir écrit la lettre dont vous parlez sur le rétablissement du Prince Rakovitza, et au mois de Décembre sur le rappel de Monsieur Malckzewski, mais il proteste n'avoir fait à la Porte aucunes représentations. Ses ennemis les ont peut-être mises sous son nom, ou l'on en a abusé pour chercher à le brouiller avec les deux Impératrices; peut-être le Sieur Beck, son secrétaire, a-t-il fait plus que Monsieur le Grand Général ne désirait. J'en écrirai à Monsieur le Comte de Broglie.

Vous avez bien fait, Monsieur, de paraître ignorer le contenu de la lettre de Monsieur le Grand Général au Grand Visir, sur l'affaire du Prince de Moldavie. Vous ne pouviez obliger le Prince Rakovitza sans vous faire un ennemi déclaré de celui qui occupe sa place, et il peut arriver des cas où nous en aurions besoin.

DCCCCXCVIII.

Estras dintr'un memoriŭ al d-luĭ de Tott fiul cu privire la starea ţerilor române sub principii fanarioţi. August 1757.

(Vol. 133, D. 268)

Août 1757.

. . . .

Mais, rien n'est plus frappant que la situation où se trouvent aujourd'hui les Principautés de Valachie et de Moldavie. On ne peut pas dire toutefois que la Porte les ait réduites directement au point de misère où elles sont; mais, elle a trouvé le moyen que ce soit l'orgueil des Grecs même qui contribue à leur abaissement. Cinq ou six familles de Princes sont continuellement en cabale pour se faire déposer successivement, ce qu'ils font à force d'argent et ces pauvres peuples sont obligés de payer à leur prince les énormes dépenses qu'il aura faites pour son élévation.

Des vexations aussi inouies ont produit la désertion presque totale des peuples dans ces provinces, dont une grande partie s'est réfugiée dans la Russie et la Transilvanie.

Ces Princes, toutefois, jouissent rarement de leur gouvernement au-delà de cinq ans, et cependant ils emploient leurs amis, leurs biens, pour s'y soutenir, un million et demi étant à peine suffisant pour en être revêtu.

---

[1]) Le Grand Général de Pologne. Il affirme n'avoir point fait à la Porte les sollicitations qu'on lui impute et les a désavouées à Monsieur Durand.

Ces charges, ainsi que toutes celles de l'Empire, sont confirmées chaque année, et cet usage est également taxé.

Après le tableau de la cupidité du gouvernement et de la nécessité où sont les Grands de trouver de grosses sommes pour se soutenir dans leurs postes, il ne doit plus paraître étonnant que le Sérail renferme des trésors immenses. C'est un gouffre qui enfouit tout, et chaque instant voit augmenter les biens qu'il contient. La quantité de pierreries et de bijoux qui y sont accumulés passe l'idée que l'on pourrait s'en former, et l'on m'a assuré que l'article des montres seul est incompréhensible.

. . . .

DCCCCXCIX.

Constantinopole, 15 Novem. 1757.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre misiunile trămise de Pórtă pentru a cerceta causele inacţiuneĭ Ruşilor.

(Vol. 133. D. 350)

Constantinople, le 15 Novembre 1757.

Monsieur,

. . . .

La mission de l'émissaire de Moldavie en Pologne ne pouvait avoir lieu sans la permission de la Porte qui, inquiète de l'inaction des Russes, chargea ce porteur des lettres du Prince de Moldavie de reconnaître si la destination de cette armée était effectivement de pénétrer en Prusse. Le Kan et le Pacha de Chokzin ont eu les mêmes ordres, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte dans le temps. La traduction de la lettre de Monsieur le Grand Général de Pologne au Grand Visir que vous daignez me communiquer, Monsieur, est bien différente du mémoire qui lui était attribué et dont le Sieur Linchou m'avait donné la copie. Je ne manquerai pas de faire l'usage que vous me prescrivez de cette connaissance.

. . . .

M.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre misiunea comitelui Potocki, trămis de regele Prusiei la Sublima-Pórtă. Constantinopole, 15 Marte 1758.

(Vol 134, D. 86.)

Constantinople, le 15 Mars 1758.

Monsieur,

. . . .

Les Ministres de Sa Majesté en Pologne m'ayant instruit que le bruit courait qu'un Comte Potocki, Staroste de Blonski, qui est au service du Roi de Prusse, devait se rendre à Constantinople pour y exécuter une commission de la part de ce Prince, j'ai cru devoir en informer les Ministres Ottomans qui ont témoigné me savoir gré de cet avis quoique incertain, et, en conséquence, ils ont ordonné aux agents de Moldavie d'écrire à leur Prince de veiller sur la marche de ce Polonais et, s'il entre en Moldavie, de l'y retenir et d'en informer la Porte. Cet empressement pour écarter, même un émissaire, donne du poids à l'opinion généralement répandue que le Grand Seigneur est absolument opposé à toute nouvelle liaison avec des Puissances chrétiennes. Peu s'est même fallu que le traité du Danemarck n'en ait été la victime.

. . . .

MI.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre călĕtoria prin Moldova a unuĭ pretins neguţător prusian. Constantinopole, 15 Iuniŭ 1758.

(Vol. 134, D. 222.)

Constantinople, le 15 Juin 1758.

Monsieur,

. . . .

(*Monsieur de Vergennes soupçonne le Grand Général de Pologne d'être dans les intérêts de la Prusse).*

Je suis informé, Monsieur, qu'il est arrivé depuis peu à Jassi un voyageur [1]) se disant marchand de Dantzig, qui vient à Constantinople acheter des cuirs. Il est adressé à un négociant anglais. Ce prétendu marchand voyage dans un assez bon carrosse avec 4 ou 5 domestiques. Quoique muni d'un passeport de Monsieur le Grand Général de Pologne, d'un autre d'un Comte Potocki (je ne sais si c'est le Palatin de Beltz) et d'une lettre de recommandation de ce Seigneur pour le Prince de Moldavie, cependant, celui ci

---

[1]) Ce voyageur est le fils du sieur Juliani, interprète de la Rép. de Pologne. — Il est probablement chargé d'une négociation secrète. Monsieur de Vergennes est invité (Lettre de Versailles, du 1-er Août 1758, D. 296) à tâcher de découvrir l'objet de cette mission.

soupçonnant que ce voyageur n'est rien moins que marchand et pourrait bien être un émissaire prussien, il l'a retenu à Jassi sous différents prétextes et il a dépêché un courrier à la Porte, pour lui rendre compte de l'arrivée de ce prétendu marchand, de ses soupçons et pour demander ses ordres. Ses passeports faisant foi qu'il est marchand, le Grand Visir n'a pas jugé qu'on dût lui interdire de se rendre à Constantinople. Il a fait répondre au Prince de Moldavie de le laisser passer, ajoutant que, quand bien même ce serait un émissaire du Roi de Prusse, quoique la Porte n'eût rien de commun avec ce Prince, l'usage des Cours et la bienséance ne permettaient pas de le chasser.

. . . .

MII.

Constantinopole 14 Aug. 1758.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre schimbarea Domnilor în ţĕrile române.

(Vol. 134. D. 303.)

Constantinople, le 14 Août 1758.

Monsieur,

. . . .

Le hasard a voulu que le Sultan, se promenant déguisé à une des extrémités de Constantinople, ait rencontré des courriers qui partaient pour la Valaquie. Il les a fait arrêter et il a reconnu par les lettres que cet homme de loi [1]), si zélé contre les chrétiens, ne refusait pas leurs présents, et leur vendait même sa protection. Il l'a fait exiler à Magnésie que la peste ravage si cruellement, de sorte que cet exil peut paraître un arrêt de mort. Quelques personnes de la même cabale, qui trafiquaient aussi de leurs bons offices, ont été exilées en différents endroits.

Le Prince de Valaquie, qui a été immédiatement déposé, devait être exilé; mais, le Grand Seigneur veut qu'il soit traduit à Constantinople. Si c'est pour tirer de lui les noms de ceux qui auront reçu de l'argent, je ne crois pas qu'un seul des Ministres de la Porte soit excepté du nombre. Ces princes grecs ne sont, à proprement parler, que les trésoriers du Ministère. L'opinion généralement reçue des dispositions pacifiques du Grand Visir, et qu'il cherche à accréditer, est, Monsieur, le seul motif qui puisse nous intéresser à sa conservation; car d'ailleurs, les nations franques n'ont pas, en général, fort à s'en louer, et le Catholicisme a en lui un ennemi déclaré, mais qui, heureusement, n'a pas le courage de lui faire tout le mal qu'il pourrait; sa partialité pour les Grecs ne pourrait être portée plus loin, quand même il professerait leur rite.— D'ailleurs, il n'a pas bonne réputation du côté du coeur. Depuis qu'il est en place, au lieu de faire du bien, il n'a fait que du mal à ses anciens amis et à tous ceux dont il avait reçu des services et des bienfaits. Ce défaut de caractère est compensé par une sagacité et une pénétration d'esprit merveilleuse, par une éloquence naturelle, par une adresse supérieure, enfin par un flegme et une dissimulation qui doivent le faire triompher de toute les cabales qui se forment contre lui.

---

[1]) Le Kadileskier de Romélie.

Le Prince de Moldavie, qui passe en Valaquie, est remplacé dans cette première principauté par le Drogman de la Porte. Quoique je regrette que celui-ci quitte un emploi dans lequel il nous était fort utile, j'applaudis à une destination qui le rend, en quelque sorte, le centre de la correspondance entre la Pologne et la Porte, la connaissance que j'ai de ses sentiments me donant lieu d'espérer qu'il n'exagérera et n'aigrira pas les réprésentations que quelques Seigneurs polonais pourront faire passer par son canal.

Ce nouveau Prince ne connaît pas moins le génie des Polonais que l'éloignement de la Porte pour entrer dans des discussions particulières. Il n'est partisan ni des Anglais ni des Prussiens. Ainsi, je me flatte qu'il n'adhérera pas aux vues de leurs amis en Pologne.

Je ne puis, Monsieur, vous donner une idée du Drogman de la Porte qui lui succède. Il se nomme Grégoire Gyka. Il est fils de celui qui fut décapité après la paix de Belgrade. Si la reconnaissance était une vertu moins rare parmi les Grecs, il devrait être attaché à la Cour de Vienne, qui a pris soin de son éducation et de sa famille, après la catastrophe de son père. Mais, j'ai quelques raisons de craindre que ses liaisons les plus intimes ne soient avec les Anglais. Je ne me livrerai pas à lui avant de le mieux connaître.

Grâce à l'habileté du Sieur Deval qui possède supérieurement les langues orientales, le Drogman de la Porte m'est peu nécessaire.

. . . .

MIII.

Starea vaselor cari aŭ transportat munițiunĭ în orașele de la fruntariele imperiuluĭ otoman. August 1758.

(Vol. 134, D. 316)

Août 1758.

. . . .

Un navire avec du fer pour Kockzim.

Un avec des ouvriers pour réparer la forteresse de Bender.

Deux autres, chargés de 1500 quintaux de poudre, de pioches, de pelles et autres munitions pour Kockzim.

Deux, chargés de même que les précédents et de tentes pour Bender.

. . . .

MIV.

Constantinopole 17 Octobr. 1758.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre numirea luĭ Aslan-Ghiraĭ, Chan al Tătarilor.

(Vol. 134, D. 395)

Constantinople, le 17 Octobre 1758.

. . . .

Il se répand sourdement une nouvelle dont je n'oserais pas vous garantir la certitude et qui cependant n'est pas tout à fait improbable. Quelque certain que fût le rétablissement d'Aslang-Gueraï dans la place de Kan de Crimée, les Tartares rebelles, ne prévoyant pas un changement si prochain, ont élu un Kan. La Porte, craignant peut-être qu'il ne serait pas facile de le déposer, peut-être aussi flattée par les assurances que cet intrus lui aura fait donner de rétablir promptement la tranquillité et de réparer en partie les dommages que la Moldavie et la Valaquie ont soufferts, et où les Nogais ont fait grand nombre d'esclaves, est déterminée, dit-on, à le confirmer. Si ce fait est vrai, la mortification sera cruelle pour Aslang-Gueraï. Mais, une pareille complaisance de la part de la Porte n'annonce ni beaucoup de nerf ni beaucoup de fermeté de la part de ce Gouvernement. Si ce moyen calme le mal présent, il me semble qu'il laisse un levain plus dangereux pour l'avenir.

. . . .

MV.

Constantinopole 19 Octobr. 1758.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre silințele combinate ale diplomațieĭ francese și ale diplomațieĭ polone pentru a lumina Pórta asupra afacerilor Polonieĭ.

(Vol. 134, D. 401)

Versailles, le 19 Octobre 1758.

. . . .

Ce que vous proposez pour être instruit des démarches des patriotes à la Porte et les régler conformément aux intérêts du Roi, paraît très-convenable. J'ai écrit, en conséquence, à M. le Marquis de Monteil de faire avec adresse cette insinuation au Grand Général, et de lui faire observer qu'il ne peut avoir à Constantinople d'agent qui donne plus de poids à ses représentations que l'Ambassadeur du Roi. Si cette insinuation réussit, le nouveau Prince de Moldavie étant aussi dans nos intérêts, nous pouvons faire connaître exactement aux ministres ottomans la situation de la Pologne, et détruire les fausses impressions que nos ennemis voudraient leur donner.

. . . .

MVI.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre afacerile Tătarilor și despre devastațiunile lor în Moldova.

Constantinopole, 2 Novemb. 1758.

(Vol. 134. D. 412.)

Constantinople, le 2 Novembre 1758.

Monsieur,

. . . .

Je viens de recevoir une lettre de Monsieur le Grand Général de Pologne du 6 Septembre. J'ignore, Monsieur, par quelle voie elle m'est venue. Elle a été donnée à ma porte par un inconnu. L'objet de cette lettre est de désavouer le passeport à la faveur duquel l'émissaire prussien s'était annoncé en Moldavie. Monsieur le Comte Branicki me prie de vouloir bien approfondir le mystère qui paraît caché dans les démarches de cet émissaire et d'empêcher qu'il ne puisse surprendre la Porte et jouir du fruit de son imposture.

. . . .

(La Porte avait réélu Astang-Guiray comme Kan des Tartares. Mais, les rebelles ont nommé son frère, Krim-Guiray, le principal auteur du mouvement des Nogais. La Porte a confirmé cette dernière élection faisant valoir que Krim-Guiray s'était engagé de faire approvisionner Constantinople, et qu'il fera réparer tous les dommages et mettre en liberté tous les esclaves).

Ces promesses peuvent être sincères de la part du nouveau Kan, mais les Nogais pourront bien n'être pas si facilement disposés à se désaisir du butin immense qu'ils ont fait. La Moldavie s'est principalement ressentie de leurs excès et de leur barbarie. On évalue à plus de 15 mille le nombre des esclaves qu'ils y ont faits, sans parler d'une quantité de vieillards et d'infirmes qu'ils ont impitoyablement massacrés. Le bétail qu'ils en ont emmené est, dit-on, innombrable, et tout ce qu'ils n'ont pu emporter a été détruit par le fer ou par le feu. On ne compte que trois districts de cette Principauté qui n'aient pas éprouvé la fureur de ces rebelles.

. . . .

MVII.

Constantinopole, 1 Novemb. 1758.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre silințele Chanuluĭ de a restituĭ sclaviĭ făcuțĭ în Moldova.

(Vol. 134, D. 439.)

Constantinople, le 1-er Novembre 1758.

Monsieur,

. . . .

Le nouveau Kan se tient toujours, dit-on, dans le Budgiack, où il fait rechercher et restituer les esclaves et les effets que les Nogaïs ont enlevés en Moldavie.

. . . .

MVIII.

15 Marte 1759.

Memoriŭ redactat de Peysonnel, cu privire la rescóla Tătarilor Nogaĭ.

(Vol. 135, D. 82.)

15 Mars 1759.

. . . .

Krim-Gueraï était en Romélie paisible spectateur de tout le démêlé. Il s'était contenté de fomenter la rebellion.

. . . .

Mais quand il vit que la Porte s'obstinait à protéger le Kan, qu'il venait d'être confirmé et se disposait même à marcher contre les rebelles, il jugea qu'il était temps de lever le masque.

. . . .

Il interdit entièrement la sortie des grains et ôta à Constantinople les secours du blé sans lequel cette capitale ne saurait subsister. Il livra ensuite toute la Moldavie au pillage, excepté la ville de Jassi, fit avancer des troupes jusques vers Ibrahïl et commença de menacer ouvertement tout l'Empire Ottoman.

. . . .

MIX.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre purtarea principeluĭ Moldoveĭ faţă cu nobiliĭ polonesĭ. Constantinopole, 1 Aprile 1759.

(Vol. 135. D. 107.)

Constantinople, le 1-er Avril 1759.

Monsieur,

. . . .

Il me revient que le Prince de Moldavie se met peu en peine de s'attirer la confiance des Seigneurs polonais, et que même il leur refuse les attentions de devoirs.

. . . .

MX.

Fornetti, consul al Franciei în Crimeia, către d. de Vergennes, despre relaţiunile Chanuluĭ cu principele Moldoveĭ. 10 Noembr. 1759.

(Vol. 135, D. 262.)

10 Novembre 1759.

. . . .

Le Prince de Moldavie ayant envoyé quelque argent et d'autres présents au Kan de Crimée, ce Prince, qui était déjà sorti de Batcheseraï, lui a fait dire qu'il lui fallait beaucoup d'argent, étant en campagne avec les ordres du Grand Seigneur.

. . . .

MXI.

Constanti-nopole, 1 Decem. 1759.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre planurile Rusieĭ în purtarea sa cu Sublima Pórtă.

(Vol. 135, D. 271.)

Constantinople, le 1-er Décembre 1759.

Monsieur,

. . . .

(*Les projets de la Russie de s'emparer des Pays situés entre le Bog et le Niester et d'y établir des dépôts inquiètent la Turquie*).

Si la Russie parvenait, à la faveur de ce réglement de limites, à s'avancer jusqu'au Niester, bientôt elle voudrait que le Danube lui servît de limites. Ce projet ne lui est pas nouveau; Chokzin et Bender ne sont assurément pas des boulevards inexpugnables, et la Moldavie qui a une même communication avec cette Puissance et qui gémit sous la plus cruelle oppression, ne désire qu'un changement de domination. Le contrecoup ne pourrait manquer d'être sensible à la Pologne. Sa communication avec la Turquie devenue plus difficile, elle aurait moins à espérer de son assistance et se trouverait, dès lors, dans une dépendance plus absolue de la Russie.

. . . .

MXII.

Constanti-nopole, 17 Marte 1760.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre omorul luĭ Linchou.

(Vol. 136, D. 65.)

Constantinople, le 17 Mars 1760.

Monsieur,

La mort d'un Français et même d'un Franc sur un échafaud est un événement si extraordinaire dans ce pays que, ne doutant pas que ce qui vient de se passer ne fasse de l'éclat, je crois de mon devoir d'avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Le Sieur Linchou Laîné, de Marseille qui, après avoir eu un certificat de négociant à Constantinople où il avait dérangé ses affaires de manière à ne pouvoir plus retourner en France, s'était attaché depuis environ 12 ans au service de Constantin Rakovitza, successivement Prince de Valachie et de Moldavie. L'envie de se rendre nécessaire à un prince dont il attendait sa fortune, l'a précipité dans des intrigues qui viennent de lui coûter la tête, ainsi que vous le verrez par le rapport que je joins ici, et que j'ai prié Monsieur Deval de rédiger.

Si, sur les premiers indices que j'ai eus de la conduite si imprudente du Sieur Linchou, il avait eu assez de droiture pour me faire un aveu sincère de ses fautes, il

m'aurait été aisé de le sauver. Mais il n'est sorte de mensonge que ce Français ne m'ait avancé pour me surprendre et pour m'empêcher d'user envers lui d'une rigueur qui, par l'événement, lui aurait été salutaire.

Je ne connais pas encore, Monsieur, toutes les circonstances de son crime, la Porte éludant d'entrer en communication avec moi à cet égard. Je présume que je pourrai en trouver des traces dans ses papiers qui sont sous mon scellé, ainsi que ses effets, mais dont je n'ai pu encore faire l'inventaire.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

MXIII.

Relațiune asupra omoruluĭ luĭ Linchou, osândit de Pórtă ca trădător și ca sedițios, și despre silințele ambasadeĭ francese de a-l scăpa. Martie 1760.

(Vol. 136, D. 66.)

Le 12 du mois de Mars, vers le soir, il se présenta à la porte du Sieur Linchou un officier du Vaïvode ou Gouverneur de Galata, qui le fit appeler et lui demanda s'il connaisait le nouveau Vaïvode. Oui, dit le Sieur Linchou, n'est-ce pas Soliman-Aga? Eh bien, dit l'autre, il voudrait vous parler, mais à votre commodité, ce soir ou demain matin, quand vous n'aurez rien à faire. Fort bien, dit le Sieur Linchou, qui rentra sur le champ chez lui; et, un moment après, se rendit chez le Vaïvode, lequel, tout de suite, le fit passer à Constantinople, chez le Grand Visir, qui, disait-on, l'avait fait demander. — Monsieur l'ambassadeur en fut informé peu de temps après; mais, outre qu'il était trop tard pour envoyer à Constantinople, on ne savait point encore de quoi il s'agissait. Ce ne fut donc que le lendemain matin que Son Excellence y envoya le Sieur Deval, son premier Drogman, d'autant plus qu'elle eut avis que le Sieur Linchou était arrêté chez le Muzur-Aga, Commandant des Janissaires de la garde du Grand Visir. Le Sieur Deval s'y rendit à l'instant, et, avant d'aller au département du Reis-Effendi, il crut devoir chercher le Sieur Linchou qu'il trouva dans une assez étroite prison en compagnie d'un marchand persan, arrêté pour dettes depuis quelques jours. Ce drogman lui ayant demandé quelle pouvait être la cause d'un procédé si étrange de la part de la Porte: Ce ne peut être, dit le Sieur Linchou, que l'effet de quelque cabale des gens du Prince de Moldavie actuel, qui n'ignoraient pas les démarches qu'il avait faites pour rétablir Constantin Racovitza dans la Principauté de Moldavie, et qu'il craignait bien qu'on ne poussât la chose fort loin. Le Sieur Deval l'assura de la protection de Monsieur l'ambassadeur, et lui dit qu'il était venu de sa part pour le réclamer; qu'ainsi il eût patience, et qu'il comptait bien de le faire élargir dans peu. Ah! reprit le Sieur Linchou, je crains que ces gens-là n'aient juré ma perte. J'aurais dû le prévoir, et c'est bien ma faute. Faisant ensuite quelques réflexions sur la façon dont il s'était laissé surprendre, il appuya plusieurs fois sur le danger où il se croyait de perdre la vie, au point qu'il demanda s'il ne serait pas bien de faire venir un confesseur. Le Sieur Deval, qui sentait qu'une pareille démarche, outre les difficultés qu'elle souffrirait, serait un aveu notable et dangereux, tâcha de le rassurer, lui disant que quelques pas qu'il eût fait pour son Prince, il n'avait fait sans doute que ce que tant d'autres Grecs avaient fait avant lui, et qui, pour pareil cas, n'avaient jamais été condamnés à mort. Mais, dit le Sieur Lin-

chou, si, dans la lettre qu'ils ont interceptée, j'avais écrit quelque chose qui pût porter ombrage à la Porte? — Comme quoi? lui dit le Sieur Deval. — Comme, reprit le Sieur Linchou, d'avoir donné certaines interprétations aux vues du Grand Seigneur et du Grand Visir, relativement à la mort de Draco, agent du Prince de Moldavie, pendu 6 mois auparavant par ordre du Grand Seigneur, et à d'autres manœuvres de la Porte et d'avoir indiqué pour moyens de supplanter le Prince de Moldavie d'y faire soulever le peuple contre lui et de faire députer des gens à Constantinople, pour demander sa déposition, moyen sûr pour y faire rétablir Rakovitza — Il est vrai, dit le Sieur Deval, que c'est bien fort et même bien fol. — Mais, reprit le Sieur Linchou, si c'était une chose concertée avec le Grand Visir, puisque je l'ai écrit par son ordre. — Comment! dit le Sieur Deval, est-ce que vous avez écrit que c'était par son ordre? — Oui, dit le Sieur Linchou; j'ai malheureusement écrit que tout ce que j'écrivais était de concert avec Grand Visir, et que c'était par son ordre. — Mais, dit le Sieur Deval, avez-vous signé cette lettre? — Eh oui, dit le Sieur Linchou. — Avez-vous donc jamais vu le Visir, reprit le Sieur Duval? Vouz a-t-il jamais parlé? — Non, dit le Sieur Linchou; mais on me l'a dit et on me l'a fait écrire. — Et qui? dit le Sieur Deval. — C'est le Prince, reprit Linchou. Cependant, je ne voudrais pas le nommer. Mais, ne pourrais-je pas nier ma lettre? — Et si on la vérifie? répartit le Sieur Duval. Dans un pays où il y a un abord de toutes sortes d'étrangers, même parmi les Turcs, où en serez-vous? — Enfin, le Sieur Deval, qui n'était pas chargé d'un pareil interrogatoire et qui n'en savait déjà que trop, rompit la conversation et lui dit qu'il allait faire son possible pour le ravoir. En effet, s'étant rendu à l'appartement du Reis-Effendi qu'il ne trouva pas, il passa à celui du Kiaïa-Bey, où il fut rencontré dans l'antichambre par le Drogman de la Porte. Ce personnage influant beaucoup dans les affaires des Princes de Moldavie et de Valachie, et le Sieur Deval ne doutant pas qu'il ne dût passer par ses mains, il ne balança pas de lui communiquer sa commission et de s'ouvrir en partie à lui, le priant même de l'aider. Le Drogman de la Porte lui demanda s'il savait le motif de la détention de Linchou. — Je m'en doute bien, dit le Sieur Deval. Je l'ai fait un peu parler; mais vous sentez bien qu'il ne m'aura pas tout dit. — A-t-il grand peur, dit le Drogman de la Porte? — On l'aurait à moins, répartit le Sieur Duval. Des ennemis puissants, un système despotique, en un mot, des Turcs. — Mais, dit le Drogman de la Porte, n'en serait-il pas de même partout ailleurs? Ne savez-vous pas le contenu de sa lettre qui est entre les mains de ces Messieurs-ci? Quelle imprudence! quelle folie! quels contes! quels détours! Et puis, y mêler le Grand Visir, le Grand Seigneur! et en quels termes! — Je crois bien, dit le Sieur Deval, que ses bons amis, les Kapikiaias de Moldavie n'auront pas laissé que de grossir les objets. — Ce ne sont pas eux, dit le Drogman de la Porte, qui poussent cette affaire. Mais, que voulez-vous qu'ils fassent? — Enfin, après quelques réflexions superflues sur l'affaire en question, le Drogman de la Porte entra chez le Kiaïa-Bey pour lui faire sa cour à son ordinaire, et il se chargea d'annoncer le Sieur Deval. En effet, le moment d'après, il le fit appeler. Le Drogman français, s'étant présenté à ce Ministre, feignit d'abord d'ignorer le sujet de l'arrestation du Sieur Linchou et de l'attribuer au manque d'expérience du Vaïvode de Galata qui, en effet, n'était entré en charge que la veille, et réclama le Sieur Linchou comme Français, arrêté chez le Muzur-Aga, peut-être pour dettes ou pour quelque faute, disant que, dans tous les cas, Monsieur l'ambassadeur requérait qu'il lui fût remis, sauf à lui de faire donner à la Porte telle satisfaction que le cas pourrait exiger. — Pour dettes? répondit le Kiaïa-Bey, la chose serait bientôt décidée; mais il s'agit d'une affaire de toute autre nature. Ne vous en êtes-vous pas entretenu avec le Drogman de la Porte? — Il m'en a dit quelque chose, répartit le Sieur Deval. Mais, quand Monsieur l'Ambassadeur réclame son sujet et qu'il offre toute satisfaction, il n'y a pas à douter que si Votre Excellence veut bien en rendre compte au Grand Visir dans ces termes obligeants qu'elle sait employer si heureusement dans l'occasion, Son Altesse ne se refusera pas à une demande aussi conforme aux capitulations et aux sentiments qu'elle doit attendre de Monsieur l'Ambassadeur. — Cette affaire est bien sé-

rieuse, dit le Kiaïa-Bey, et je ne sais ce qui en résultera. Cependant, je rendrai compte de votre commission au Grand Visir très-volontiers; mais, comme il est sorti incognito, ce ne sera qu'à son retour. Revenez cette après-midi. — Le Sieur Deval lui ayant fait observer combien les moments étaient précieux, ce Ministre répondit toujours fort gracieusement pour Monsieur l'Ambassadeur, chargeant même le Drogman de la Porte de tâcher de voir le Grand Visir de sa part, s'il n'était pas encore parti. Ce Drogman y alla en effet, et, bientôt de retour, il rapporta qu'il avait joint le Grand Visir au moment qu'il partait, et que Son Altesse avait renvoyé l'affaire à son retour. Le Sieur Deval ne voulant négliger aucune des personnes qui pouvaient concourir au succès de sa commission, entra chez le Reis-Effendi auquel il en fit part à peu près dans les mêmes termes qu'il avait parlé au Kiaïa-Bey et le pressa avec d'autant plus de liberté qu'il a plus de liaisons avec lui et que c'est le véritable Ministre des Affaires Etrangères. — Le Reis-Effendi parut affecté d'être peu informé de cette affaire, particulièrement pour le Sieur Linchou, demandant s'il était véritablement Français, si son service auprès du Prince était compatible avec cette qualité, et s'il n'avait jamais payé le tribut du Grand Seigneur. — Le Sieur Deval l'assura qu'il était Français, né en France, qu'il n'avait jamais payé le tribut, et que plusieurs Français avaient été attachés à ces Princes, sans que la Porte s'en fût jamais formalisée. — Ce Ministre promit de joindre ses représentations à celles du Kiaïa-Bey, de la part de Monsieur l'Ambassadeur et qu'il fallait attendre le retour du Grand Visir qui, probablement, était allé joindre le Grand Seigneur à sa promenade, funeste rendez-vous, affecté peut-être par le Grand Visir et dont le Sieur Deval augura mal dans cet instant, vu que les promenades publiques de ce Grand Seigneur sont des plus rares dans cette saison. Cet interprête ne négligea pas même les agents du Prince actuel de Moldavie, quoiqu'il les regardât comme les auteurs directs ou indirects de ce procédé. Il n'en put tirer, à la vérité, que des paroles vagues et embarrassées, après quoi, avant de venir rendre compte à Monsieur l'Ambassadeur de ce qui se passait, il voulut rentrer une seconde fois à la prison du Sieur Linchou, mais la porte s'en trouva interdite à tout le monde. Le Sieur Deval, étant venu faire son rapport à Monsieur l'Ambassadeur, en reçut de nouveaux ordres de presser l'affaire et d'offrir telle satisfaction que le cas pourrait requérir. Retourné au Palais du Visir, il y attendit jusqu'au soir et ne put avoir d'autre réponse, si ce n'est que ce premier Ministre avait certaines informations à prendre et qu'il eut à revenir le lendemain, jour auquel on le flattait que Linchou serait renvoyé à Monsieur l'Ambassadeur; mais, qu'au moins, il faudrait qu'il le fît embarquer sur le champ, ou, qu'en attendant, il le fît mettre aux fers. Le Sieur Deval savait trop les intentions de Monsieur l'Ambassadeur pour laisser entrevoir le moindre refus et, avant de se retirer, on le prévint qu'il pourrait encore voir le Sieur Linchou. Il se rendit donc à la prison, où il tâcha de nouveau de le rassurer et de l'encourager, mais il ne voulut plus entrer en matière sur la lettre en question et vint de nouveau faire son rapport à Monsieur l'Ambassadeur. Le lendemain, le Sieur Deval retourna de bonne heure à la Porte et entra encore chez le Sieur Linchou qu'il trouva toujours plus inquiet des lenteurs qu'il éprouvait. Il resta quelque temps avec lui pour le tranquilliser et se rendit ensuite aux appartements du Reis-Effendi. Comme c'était un vendredi, qui est le dimanche des Turcs, et que, d'ailleurs, on lui dit que le Kiaïa-Bey, qui s'était chargé de reparler au Grand Visir, ne pourrait le voir qu'à l'heure de la prière, c'est-à-dire, à midi, il fallut attendre. Il vit pendant ce temps-là le Drogman de la Porte et les agents de Moldavie qui le flattèrent que Linchou serait rendu à Monsieur l'Ambassadeur et tinrent divers propos vagues à ce sujet. Enfin, à midi, le Grand Visir alla à la Mosquée accompagné du Kiaïa-Bey qui le suivit à son retour jusques dans son appartement, d'où il ne revint que vers les deux heures. Pour lors, le Drogman de la Porte alla lui demander le résultat de ses représentations. A peine y fut-il, qu'il retourna assez ému, à ce qu'il parut au Sieur Deval, auquel il se contenta de dire que l'affaire était mal. Celui-ci, sans perdre du temps, passa chez le Reis-Effendi et lui renouvela ses instances, montrant même de la défiance sur les réponses et sur les pas du Drogman de la Porte,

qu'il dit pouvoir être équivoques et suspects à certains égards. Le Reis-Effendi, sollicité et pressé par le Sieur Deval, sentant en quelque façon la validité de ses représentations, éludait toute réponse et se contentait de soupirer en le regardant. Enfin, sur ses nouvelles instances pour voir encore le Visir, il lui dit: On a parlé, mon cher, au Grand Visir; on lui a dit plus que vous ne pourrez lui dire; tout est inutile. Ne voyez-vous pas qu'il s'agit d'un traître, d'un séditieux, et d'un homme attaché à un Prince de Moldavie? Comment Monsieur l'Ambassadeur peut-il le réclamer? Ce sont des affaires d'Etat qui ne dépendent ni du Visir, ni de la Porte. Que pouvons-nous y faire? Pressé encore de nouveau par le Sieur Deval: Eh bien! attendez un moment, lui dit-il, et, dans l'instant que cette interprête sortait de son appartement, il fit appeler le Drogman de la Porte, et, le moment d'après, rappelant le Sieur Deval, il lui dit: Voyez le Drogman de la Porte et dites à Monsieur l'Ambassadeur que cette affaire ne le regarde pas. Le Sieur Deval ayant joint, en effet, le Drogman de la Porte, celui-ci lui dit: Je n'avais pas le courage, Monsieur, de vous l'annoncer, mais, c'en est fait de Linchou. Le Grand Seigneur l'a condamné à mort par Hatt-Chérif, et il vient d'être transféré au Séraïl. Le Sieur Deval qui ne sentait que trop cette dernière heure partit à l'instant de la Porte, et, chemin faisant, on lui rapporta que le Sieur Linchou avait été conduit par une garde de Bostangis au Kiosk de la Marine du Grand Seigneur où, sous les yeux de ce Prince, il venait d'être décapité, sans autre forme de procès. On sut, le soir, que le Prince Constantin Rakovitza avait été, en même temps, mandé à la Porte et que, sur-le-champ, il avait été embarqué et exilé à Lemnos.

MXIV.

Constantinopole, 30 Marte 1760.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre mișcările trupelor turcesci și despre corespondința sa diplomatică.

(Vol. 145, D. 112)

Constantinople, le 30 Mars 1760.

Monsieur,

. . . .

Les troupes turques qui ont ordre de marcher vers le Niester et le Boristhène n'excèdent pas, Monsieur, le nombre de 15,000 hommes qui doivent être répartis à Chokzin, Bender et Okzakow.

. . . .

Il y a peu de jours que le Reis-Effendi me fit demander si je n'ai rien de nouveau; et comme je me suis aperçu que les agents de Moldavie retenaient mes lettres et ne me les rendaient que tard, je m'en suis plaint à ce Ministre qui y a mis bon ordre. A peine le courrier arrivé, il se fait apporter les lettres dont ils sont chargés pour moi, et il me les envoie aussitôt.

. . . .

MXV.

Fornetti, consulul Franciei din Crimea, către d. de Vergennes, despre revolta Ienicerilor. Caffa, 9 Decembr. 1760.

(Vol. 136, D. 289)

Caffa, le 9 Décembre 1760.

. . . .

Le Prince de Moldavie ayant fait pendre deux janissaires de Bender par le Tournagi-Bechi, les autres janissaires se sont révoltés. Ils ont mis en pièces le Kapikiaïa de ce Prince et blessé le Janissaire Aga et le Jentcheri-Effendi. Le Pacha de Bender s'est réfugié chez le Séraskier du Budgiack. On croit que le Kan de Crimée, qui a donné avis à la Porte de ce désordre, pourra bien être chargé d'apaiser la sédition.

MXVI.

Estras dintr'un memoriŭ presintat Sultanuluĭ de d. Rexin, ambasadorul Prusieĭ, și în urma căruia Sublima Pórtă și Prusia încheiară la 2 Aprile 1761, un tractat de alianță ofensivă și defensivă în contra Moscovieĭ. 1761.

(Vol. No. 16, S. D. 25)

. . . .

Et en supposant que la Moscovie fût maîtresse du reste de l'Ukraine polonaise et de toute la Podolie, elle pourrait facilement se frayer par la Valachie, un chemin jusqu'à Constantinople etc. etc. Par ce moyen, l'Impératrice de Russie tenant déjà la République en respect, elle sera toujours, sans contredit, plus libre d'exécuter ses desseins en forçant les Polonais d'adhérer à ses volontés, comme fit sa devancière en semant parmi plusieurs Grands Seigneurs de ce royaume la discorde et la jalousie dans l'élection au trône, et en se servant de ce masque illusoire pour y placer le roi d'aujourdhui qui était avoué par la Cour de Vienne et par elle même, après avoir chassé du royaume, contre l'intention des Etats, Stanislas qu'ils avaient élu de leur plein gré. Elle en prit occasion, peu de temps après, de se frayer le chemin à la Valachie qu'elle abrégea aux dépens des terres de cette république divisée, pour détruire Chokzin et donner pour gouverneur à cette province le Prince Cantémir, au grand détriment de la Porte Ottomane, de l'aveu de l'Europe entière, etc.

. . . .

MXVII.

Constanti-
nopole,
3 Iuliŭ
1761.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre piedicele ce i se pun în Moldova cu corespondința sa diplomatică.

(Vol. 137, D. 235.)

Constantinople, le 3 Juillet 1761.

Monsieur,

. . . .

Monsieur le Marquis de Paulmi vous aura vraisemblablement rendu compte d'un avis qui lui est venu de Moldavie que la Porte avait défendu au secrétaire français du Prince de correspondre avec moi. Cet ambassadeur m'a fait l'honneur de m'écrire avec beaucoup d'inquiétude, envisageant dans cette prohibition une défiance qui annonçait une révolution de système. J'ai été si persuadé que la Porte n'avait pas la plus légère part à cette tracasserie, que c'est par son drogman que je l'ai éclaircie.

L'injonction au secrétaire français de ne plus correspondre avec moi, ainsi que l'invitation de correspondre plutôt avec les Ministres d'Angletere et de Prusse sont émanés du Gentilhomme de Moldavie qui est un Grec très-spéculatif et partial pour les ennemis. Celui-ci, voyant le traité avec la Prusse, s'est imaginé sans doute que la dissolution de tous les anciens principes en devrait être la suite immédiate, et s'est hâté d'interrompre le fil d'une correspondance peu intéressante pour moi et que j'avais remarqué plus d'une fois qui ne lui était pas agréable. Il faut qu'il se soit repenti de sa précipitation, car je viens de recevoir par son canal une lettre de ce secrétaire, par laquelle cet agent se justifie soigneusement de n'avoir jamais voulu apporter le moindre empêchement à ma correspondance. Il m'assure même de la plus grande exactitude pour le passage de mes paquets. Je connais trop les Grecs pour ne pas apprécier leurs assurances, que je suis très persuadé qu'il se gardera bien d'égarer les lettres que je lui ferai remettre.

. . . .

MXVIII.

Constanti-
nopole,
31 Octobr.
1761.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre confiscarea vitelor neguțătorilor moldovenĭ de husariĭ austriacĭ și despre urmările acesteĭ afacerĭ la Constantinopole.

(Vol. 137, D. 318.)

Constantinople, le 31 Octobre 1761.

Monsieur,

. . . .

Des hussards autrichiens arrêtèrent, il y a deux ans, dans les environs de Brieg et obtinrent du Conseil Impérial de Guerre la confiscation d'un troupeau de 300

et quelques bœufs que des marchands de Moldavie furent soupçonnés de conduire à l'armée du Roi de Prusse. Ceux-ci, ayant tenté inutilement à Vienne d'obtenir la restitution ou le paiement de leurs marchandises, sont venus ici où, depuis neuf mois, ils ne cessent de harceler la Porte par les requêtes les moins mesurées et même les plus insolentes.

Dans le principe, la Porte faisait valoir leurs représentations avec beaucoup de modération. Elle exhortait l'Internonce à leur donner quelque satisfaction, sinon par justice, au moins par complaisance; mais, ce Ministre n'ayant pas cru pouvoir entrer dans aucun accommodement, le Grand Visir, qui, jusques-là, avait paru ne point prendre connaissance de cette afaire, lui fit remettre, il y a près de 3 mois, un mémoire dans lequel, établissant que ces marchands étaient innocents de la colusion dont on les accusait avec les Prussiens, il concluait à ce qu'ils fussent indemnisés. Sur le compte que l'Internonce a rendu à sa Cour de cette démarche, il a été autorisé, en réponse, à convenir avec ces Moldaviens d'un accommodement raisonnable. Mais, ceux-ci, qui se sentent appuyés et protégés, forment maintenant les prétentions les plus exhorbitantes. Ils ont produit un compte où ils évaluent leurs marchandises avec les frais à plus de cinquante mille écus. Le Grand Visir, à qui il a été présenté, le jugeant exagéré, l'a réduit à 35 mille. Mais, cette réduction ne facilite pas la définition de l'affaire, puisque l'Internonce n'a pouvoir que pour le tiers de cette somme. Aussi, offre-t il, dans le cas où ces marchands ne voudraient pas se contenter de 40 florins par tête de bœuf, de leur en faire remettre un nombre pareil à celui qui leur a été pris. Tel est, Monsieur, l'état actuel de cette affaire; quoique la seconde partie de l'alternative soit dans l'ordre de la justice turque, j'appréhende qu'elle ne soit pas acceptée. Les réclamataires n'ont pu se procurer des protecteurs aussi puissants que ceux qui les épaulent, sans promettre beaucoup, et il faut de l'argent pour les contenter. Un inconvénient plus réel est que le Grand Visir semble avoir pris parti dans cette affaire, et, soit obstination, soit orgueil, il veut que sa parole passe, et j'appréhende qu'il ne s'aheurte à la somme qu'il a fixée. L'Internonce étant prudent et avisé, j'espère qu'il ménagera dans cette occasion-ci les intérêts de sa Cour avec assez de dextérité et de circonspection, pour ne pas donner lieu à une froideur qui ne pourrait être que désagréable, eu égard aux circonstances publiques. Il me fait l'honneur de rechercher maintenant mes conseils, mais, aussi avancées que le sont les choses, j'avoue, Monsieur, que je répugne beaucoup à lui en donner, parce que le seul que je pourrais lui offrir serait de finir le moins mal qu'il sera possible.

. . . .

MXIX.

Constantinopole, 16 Novemb. 1761.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre negociaţiunile privitóre la afacerea neguţătorilor moldovenĭ.

(Vol. 137, D. 344.)

Constantinople, le 16 Novembre 1761.

Monsieur,

. . . .

L'Internonce d'Allemagne a pris le parti de terminer ici l'affaire dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, par ma dernière dépêche. Je ne puis prévoir si sa Cour l'approuvera. Mais, je puis dire qu'il lui a rendu un service essentiel, eu égard aux circonstancs présentes. J'ai les notions les plus certaines que, s'il se fût réduit à ne pas excéder ses ordres, la résolution était prise d'expédier à Vienne, par le canal du Bacha de Belgrade, une représentation comminatoire sur l'infraction des traités. Le Conseil de guerre impérial, en prononçant la confiscation des bœufs appartenant aux marchands moldaves, s'était attaché aux droits des Nations et de la guerre, dont on n'a pas ici la plus légère notion, sans faire attention à celui des capitulations qui est le seul qui compte avec les Turcs, et qui réprouve ces sortes de confiscations. Ni le Conseil de conférence, ni Monsieur de Schwacheim lui-même, qui a traité si longtemps cette affaire, ne se sont aperçus de cette méprise. Ils ont tenu constamment la négociation sur le droit qu'ils prétendaient avoir eu de confisquer sans contester l'évaluation que les réclamataires faisaient de leurs marchandises confisquées, de sorte, Monsieur, que, lorsque la chose est venue à son terme et que la Porte a voulu finir de manière ou d'autre, le Grand Visir qui a vu que l'on n'avait jamais contredit que les bœufs confisqués ne valussent effectivement 31 mille piastres, ainsi qu'ils avaient été estimés dans le principe, a cru faire un acte de modération et rendre service aux Autrichiens en réduisant à 35 m. piastres toute la satisfaction que les réclamataires prétendaient et qui, suivant les comptes qu'ils produisaient des frais, pertes et dommages soufferts, montait à plus de 50 m. piastres.

. . . .

MXX.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre terminarea afacerei negutătorilor moldoveni. Constantinopole, 1 Februariŭ 1762.

(Vol. 138, D. 31.)

Constantinople, 1-er Février 1762.

Monsieur,

. . . .

La Cour de Vienne a approuvé le parti que son Ministre a pris de terminer ici radicalement l'affaire des marchands de Moldavie.

. . . .

MXXI.

Fornetti, consulul Franciei în Crimea, către d. de Vergennes, despre cele ce se petrec la Baccè-Serai. 1 Marte 1762.

(Vol 138, D. 72.)

1-er Mars 1762.

. . . .

Le Sieur Arland, Genévois, qui réside à Backseraï de la part du Prince de Moldavie, est entré au service des Polonais et doit rester en cette ville pour y suivre leurs affaires.

Le Roi de Prusse a envoyé à l'officier qu'il a auprès du Kan un juif porteur de nouveaux présents pour ce Prince et pour ces Ministres.

. . . .

MXXII.

Constantinopole, 4 Marte 1762.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre rechemarea Internunţiuluĭ german acreditat pe lângă Sublima-Pórtă.

(Vol. 138, D. 57.)

Constantinople, le 4 Mars 1762.

Monsieur,

. . . .

La Cour de Vienne, qui avait paru d'abord savoir gré à son Internonce du parti qu'il avait pris d'assoupir ici l'affaire des marchands moldaves, vient de le rappeler si sèchement, à ce qu'il dit lui-même, qu'il suppose, Monsieur, qu'on lui fait un sujet de reproche de la nécessité où il a été de céder à la décision arbitraire du Grand Visir. Peut-être lui impute-t-on à plus juste titre de s'être laissé pousser à cette extrémité, dans une affaire qu'il eût été facile dans le principe de terminer honorablement et à des conditions équitables. Quoi qu'il en soit du motif, le parti que la Cour de Vienne prend de renvoyer ici Monsieur de Penckler, peut ne pas répondre à ses espérances.

. . . .

MXXIII.

Constantinopole, 1 Iuliŭ 1762.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre planurile Austrieĭ.

(Vol. 138, D. 230.)

Constantinople, le 1-er Juillet 1762.

Monsieur,

. . . .

Nous ne voyons, Monsieur, aucun préparatif qui puisse faire soupçonner des vues prochaines et dangereuses contre la Cour de Vienne, car, je ne dois pas, je pense, regarder comme une démonstration alarmante pour cette Cour, le passage du Kan de Crimée dans le Budjiak, n'y ayant aucun indice et point de probabilité que l'intention puisse être de le faire avancer en Moldavie, pour inquiéter les frontières de la Transilvanie.

. . . .

MXXIV.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre mişcările armateĭ tătărescĭ. Versailles, 31 Iuliŭ 1762.

(Vol. 138, D. 289)

Versailles, le 31 Juillet 1762.

. . . .

Vous aurez sans doute été informé de la démarche qu'a faite le Kan de Crimée, en se portant avec une armée de 80 mille hommes sur les frontières de la Moldavie. On en avait été très inquiet à Varsovie et à Vienne, et ce n'est pas sans raison. Mais, la dispersion de cette armée a rassuré les esprits. Il serait intéressant de savoir si le Kan a fait cette démarche de son propre mouvement ou avec l'approbation de la Porte.

. . . .

MXXV.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre sosirea şi bóla consululuĭ Fornetti la Iaşĭ. Constantinopole, 1 Novemb. 1762.

(Vol. 138, D. 398)

Constantinople, le 1-er Novembre 1762.

Monsieur,

. . . .

Le secrétaire français du Prince de Moldavie m'écrit en date du 18 du mois dernier, Monsieur, que le Seigneur Fornetti est arrivé à Jassi dans l'état le plus fâcheux, qu'il est perclus de tous ses membres et hors d'état de se remuer. Il ajoute que le médecin du Prince ne désespère pas cependant de le rétablir de cette maladie qu'il qualifie de fièvre rhumatismale que ce consul a contractée par l'intempérie de l'air des déserts, mais que la cure sera longue.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

MXXVI.

Constantinopole, 30 Novemb. 1762.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre gonirea trămisuluĭ prusian de la curtea Chanuluĭ tătăresc.

(Vol. 138, D. 406)

Constantinople, le 30 Novembre 1762.

Monsieur,

. . . .

L'avis de renvoi de l'agent prussien qui résidait auprès du Kan de Crimée est confirmé. C'est le 18 Octobre que ce Prince l'a chassé ignominieusement.

. . . .

Le Sieur Boskam comptait trouver un asile à Jassi, mais les ordres du Kan de Crimée l'y avaient prévenu, et le Prince de Moldavie ne lui a permis de s'y arrêter que 24 heures, et, ce terme expiré, il a pris la route de Pologne.

. . . .

MXXVII.

Căușanĭ, 30 Marte 1763.

Fornetti, consul în Crimea, către d. de Vergennes, despre cele ce se petrec la curtea Chanuluĭ tătăresc.

(Vol. 139, D. 111)

Kawchan, le 30 Mars 1763.

. . . .

Le Kan de Crimée parla au consul de l'émissaire polonais que le Grand Général voulait envoyer à Constantinople, et lui témoigna qu'il avait été bien aise que la Porte eût montré de la répugnance à l'admettre. Il demanda ensuite au Consul ce que l'Ambassadeur de France avait pensé de cette mission, et le Sieur Fornetti répondit, pour flatter ce prince, qu'il ne l'avait pas non plus trouvée fort à propos. Le Kan de Crimée finit par dire au Consul que le Grand Visir avait donné ordre au Prince de Moldavie de terminer la discussion des Tartares avec les Polonais.

. . . .

Du 8 Avril.

8 Aprilie

Le Prince de Moldavie a informé le Kan de Crimée de la commission dont la Porte l'a chargé pour terminer les différends entre les Tartares et les Polonais, et, qu'en conséquence, il avait envoyé un de ses principaux boyards au Grand Général de Pologne, et qu'il espérait terminer bientôt cette affaire à la satisfaction des deux partis. — Le Kan

de Crimée n'a point caché au Consul qu'il était bien aise que la Porte eût donné cette commission au Prince de Moldavie, parce que, si les Polonais ne paient pas tout ce que ce Prince Tartare demande, l'Hospodar de Moldavie sera tenu de le compléter.

. . . .

MXXVIII.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, la Afacerile Străine, despre intervenţiunea principeluĭ Moldoveĭ în negociaţiunile Polonieĭ cu Pórta. Constantinopole, 15 Maiŭ 1763

(Vol. 139, D. 40)

Constantinople, le 15 Mai 1763.

Monsieur,

. . . .

Nous n'avons point encore de réponse de Pologne à l'expédition que le Prince de Moldavie a été chargé d'y faire; mais, il serait à désirer que cette discussion qui n'a déjà que trop langui, ne traînât pas plus longtemps. Peut-être doit-on l'espérer du concours des circonstances. Le Prince de Moldavie a le plus grand intérêt que l'intervention qui lui a été confiée ne soit pas sans effet. — Il lui convient de terminer cette affaire quand bien même il devrait y mettre du sien, et d'empêcher qu'elle ne revienne à la Porte, parceque, très-certainement, ce retour ferait un préjugé fâcheux et même un grief contre lui.

. . . .

MXXIX.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, despre continuarea negociaţiunilor polono-tatare prin mijlocirea principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, 1 Iuliŭ 1763.

(Vol. 139, D. 172)

Constantinople, le 1-er Juillet 1763.

Monsieur,

Au moment de fermer mon expédition, je reçois une dépêche du Sieur Fornetti du 23 du mois passé, qui m'envoie la copie d'une lettre que Monsieur le Grand Général de Pologne a écrite au Prince de Moldavie pour l'informer que, ne pouvant envoyer ses commissaires à Jassi, il serait plus convenable de leur laisser le soin de convenir avec ceux des Tartares d'un lieu sur la frontière pour s'y rencontrer, conjointement

avec le Sieur Fornetti et avec le Sieur Mille que Monsieur le Prince avait envoyé en Pologne. — Monsieur le Grand Général ajoute que, dès que l'argent qui doit être compté sera rassemblé, il expédiera ses commissaires qui donneront avis de leur arrivée, mais il n'en détermine pas l'époque, même par un à peu près.

Le Kan de Crimée fâché, Monsieur, de ce délai, auquel il ne s'attendait pas, a pris la résolution de retourner en Crimée sans attendre la fin de cette affaire.

. . . .

MXXX.

Căușanĭ, 15 Iuliŭ 1763.

Fornetti către d. de Vergennes, despre aceleașĭ negociațiunĭ polono-tatare.

(Vol. 139, D. 176)

Kauchan, le 15 Juillet 1763.

Le consul mande que les Polonais se proposent d'envoyer à Kaminieck les cent bourses offertes et acceptées, et que les Commissaires tartares devaient s'y rendre pour recevoir cette somme et remettre la quittance du Kan de Crimée.

Il ajoute que ce Prince sera surpris et même fâché d'apprendre ce changement, après que Monsieur le Grand Général qui n'a pas jugé à propos que cette affaire se terminât à Jassy, avait proposé d'envoyer les Commissaires à Joseph-Grod, ce qui avait été accordé.

Le Prince de Moldavie, qui fait tout son possible pour engager les Commissaires polonais à s'en tenir à leurs premières destinations pour Balta, n'a rien écrit au Kan sur ces changements qui ne peuvent que rendre ce Prince plus froid pour les Polonais qui, cependant, pourraient avoir besoin de son assistance dans les circonstances présentes.

. . . .

MXXXI.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre neînțelegerile polono-tatare. Compiègne, 12 August 1763.

(Vol. 139, D. 191)

Compiègne, 12 Août 1763.

. . . .

Il est fâcheux que la conciliation des différends entre le Kan de Crimée et les Polonais se trouve différée par le refus qu'a fait le Grand Général de Pologne d'envoyer ses commissaires à Jassy. Il est fort à souhaiter que ce nouvel incident, qui a déplu au Kan, ne nuise pas au succès de la négociation. Les Polonais sont d'autant plus intéressés à la terminer à l'amiable et à ne pas exciter le ressentiment de ce Prince qu'il paraît, par les lettres du Sieur Fornetti, que le Kan donne une attention sérieuse à la situation actuelle de la Pologne, et qu'il pourrait être d'une très-grande utilité pour cette couronne que les dispositions favorables qu'il a témoignées par rapport à elle ne varient point.

. . . .

MXXXII.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre amĕnuntele neînțelegerilor polono-tatare. Constantinopole, 15 August 1763.

(Vol. 139, D. 205.)

Constantinople, le 15 Août 1763

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans le temps de la réponse négative de Monsieur le Grand Général de Pologne à la proposition qui lui avait été faite d'envoyer ses commissaires à Jassi, pour y consommer avec ceux des Tartares l'accommodement projeté à Varsovie.

Ce Sénateur ayant demandé que l'assemblée se tint à Joseph-Grod, frontière des deux Etats, le Kan y avait consenti et n'attendait pour y envoyer ses commisaires que d'être informé du temps où ceux de Pologne s'y rendraient, lorsque Monsieur de Branicki, changeant d'avis, a fait proposer au Kan de tenir la conférence à Kaminieck où les Députés de la République s'étaient rendus. Ce Prince, piqué que les Polonais qui avaient refusé de permettre que leurs commissaires missent le pied sur le territoire ottoman, lui proposassent d'envoyer les siens hors des limites de l'Empire, s'est emporté avec violence et menaçait de ne plus s'en tenir aux conditions convenues et de se transporter à Batta pour se faire justice. Vainement le Prince de Moldavie et le Sieur Fornetti, auxqueles Monsieur le Grand Général avait recommandé cette proposition, ont fait tous leurs efforts pour amener le Kan à cette condescendance, il n'y a pas eu moyen de le fléchir; il a été ferme à ne pas vouloir que ses commissaires se rendissent

à Kaminieck. Cependant, pressé de se rendre en Crimée et ne voulant point partir sans avoir fini radicalement une affaire qui n'a déjà que trop langui, il s'est expliqué que si les Polonais persistaient à ne vouloir plus admettre Joseph-Grod pour le lieu de la conférence, il ne dissimulerait cette tergiversation qu'à la condition qu'ils reconnaîtraient pour ses commissaires le Sieur Fornetti et l'agent de Moldavie qui réside auprès de lui. Le second a fait humainement tout ce qui était possible pour s'exempter d'une commission qu'il représentait qu'il n'était point autorisé à accepter. Le Kan de Crimée ne s'est point rendu à ses raisons et, menaçant de rompre avec les Polonais s'ils refusaient de traiter avec eux, il a exigé qu'il se rendît à Jassi pour faire savoir sa dernière résolution aux Députés qui se trouvent à Kaminieck. Le consul espérait, avec l'assistance du Prince de Moldavie pouvoir se soustraire à cette commission; mais celui-ci, qui craint encore plus pour lui que pour les Polonais, qui a la plus grande impatience de voir le Kan de Krimée loin de la Province, n'a voulu entendre et se prêter à rien. Les commissaires polonais ayant agréé l'expédient que le Sieur Fornetti avait été chargé de leur proposer, le Kan de Crimée lui a remis et à l'agent de Moldavie un plein pouvoir pour convenir de la tenue annuelle d'une commission sur les frontières pour terminer amiablement tous les différends qui pourront s'élever entre les deux nations et une quittance de la somme de cent bourses en extinction des prétentions qu'il avait formées. Dans le même temps, ce Prince m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre très-amicale pour me prier d'approuver qu'il emploie le Sieur Fornetti dans cette affaire, parceque c'est, dit-il, le seul moyen de l'affranchir des retards qui ne sont que trop multipliés et de la terminer à une satisfaction réciproque. Comme je ne suis pas à temps d'empêcher la destination de ce Consul, la commission ayant du être assemblée à Kaminieck les premiers jours de ce mois, j'espère que vous ne désapprouverez pas, Monsieur, que je n'improuve point dans la réponse que je dois faire au Kan de Crimée une disposition dont il aurait bien pu se dispenser. Si l'issue de la conférence justifie nos espérances et les soins que nous nous donnons depuis près de deux ans pour terminer une discussion aussi désagréable, je me flatte que vous ne saurez pas mauvais gré au Sieur Fornetti de s'être prêté à la violence du Kan de Crimée, sans compromettre le sort d'une affaire qu'il importe de finir. Le Prince de Moldavie m'a pareillement écrit une lettre très-detaillée, pour me rendre sensible l'utilité et la convenance du seul expédient qui pourrait calmer l'esprit du Kan de Crimée, et préparer les voies à une prompte et heureuse conciliation.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

MXXXIII.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, la Afacerile Străine, despre terminarea diferenduluĭ polono-tatar. Constantinopole, 31 August 1763.

(Vol. 139, D. 209)

Constantinople, le 31 Août 1763.

Monsieur,

. . . .

Des lettres du Prince de Moldavie du 15 de ce mois ont informé la Porte, Monsieur, que la conférence de Kaminieck a terminé heureusement ses opérations; que la satisfaction promise au Kan a été effectuée, et qu'on est convenu de l'établissement d'une commission annuelle pour décider et faire réparer les griefs ultérieurs qui surviendront entre les sujets respectifs.

. . . .

MXXXIV.

D. de Vergennes către ducele de Preslin, despre trămiterea în Polonia a emisarilor moldovenĭ și muntenĭ. Constantinopole, 23 Decem. 1763.

(Vol. 139, D. 302)

Constantinople, le 23 Décembre 1763.

Monsieur,

. . . .

J'ai su d'un émissaire de la Porte que les Princes de Valaquie et de Moldavie ont eu ordre d'envoyer à Varsovie des émissaires intelligents, chargés de veiller à tout et de rendre compte de tout ce qu'ils pourront apprendre d'intéressant.

. . . .

MXXXV.

Constantinopole, 14 Februar. 1764. D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre corespondența diplomatică a Porței și a ambasadei francese cu Polonia.

(Vol. 140, D. 70)

Constantinople, le 14 Février 1764.

Monsieur,

. . . .

L'émissaire de Pologne ayant satisfait à tout, il a été mis en délibération si le Grand Visir écrirait au Grand Général. Mais, un sentiment de dignité y a fait obstacle, et il a été décidé qu'il était plus à propos d'en charger le Pacha de Chokzin. En conséquence, on lui a expédié l'ordre d'écrire à Monsieur Branicki pour s'informer quelle peut être la cause du silence que la Pologne garde avec la Porte, et pour lui demander différentes explications sur la situation de la République et sur les mouvements des Russes.

. . . .

P. S. — Depuis ma lettre écrite, je reçois un paquet du Prince de Moldavie du 26 du mois passé qui en renferme un du Grand Général en date du 22 Novembre de l'année dernière, avec toutes les expéditions qui manquaient à Monsieur le Colonel Stankievwitz pour s'accréditer. Je demeure au reste dans la même obscurité où j'étais sur la cause d'un retard aussi extraordinaire. Je ne puis pas croire que cette expédition ait été arrêtée à Jassi. Il est plus vraisemblable que le Grand Général l'aura retenue lui-même, dans l'intention d'ajouter à l'instruction de son émissaire. Cependant, elle ne dit rien de plus que ce qui avait déjà été annoncé. Toutes les lettres de Jassi marquent que ce Sénateur est très-mal et même qu'on n'espère plus pour sa vie.

MXXXVI.

Bialistok, 20 Februar. 1764. Scrisórea luĭ Betanski, canonicul din Koniggratz, către d. de Stankievicĭ, despre notificarea morțeĭ Regeluĭ.

(Vol. 140, D. 89)

Bialystok, le 20 Février 1764.

Monsieur,

. . . .

Je sens la faute qui a été faite que l'on n'a pas expédié un exprès avec le dépêche de notification de la mort du Roi; mais ce n'était pas ma faute. On l'a confiée à Monsieur Dydusinki qui écrit l'avoir envoyée à Jassi. Le Prince de Moldavie l'a aussi reçue, mais assez tard.

MXXXVII.

D. de Vergennes către d. de Praslin, despre întrevorbirea dragomanuluĭ Porțeĭ cu trămisul Polonieĭ. Constantinopole, 1 Aprile 1764.

(Vol. 140, D. 14)

Constantinople, le 1-er Avril 1764.

Monsieur,

(M. *de Vergennes relate que la Porte, soupçonnant la Russie de diriger des troupes sur les frontières de la Pologne dans un but agressif, veut mettre ses frontières à l'abri de toute surprise).*

. . . .

Déjà il a été donné aux Pacha de Chokzin, de Bender et d'Okzakow de compléter leurs troupes, de les tenir ensemble et de les pourvoir de tout ce qui peut leur être nécessaire, pour se mouvoir au premier commandement.

. . . .

Monsieur de Stankiewicz ayant fait demander une audience secrète au Grand Visir, l'Interprête de la Porte lui a été envoyé pour s'informer du motif de sa commission. Ce Résident évitait de s'ouvrir; mais, l'interprête observant sa réserve s'est expliqué si clairement avec lui que l'autre ne pouvant plus douter que le Ministère Ottoman ne fût bien instruit de la plupart des objets qu'il devait traiter, il n'a pu disconvenir que les informations de la Porte s'accordaient avec celles qu'il était chargé de lui donner. C'est dans ces entrefaites, Monsieur, que l'Interprête du Divan a été nommé Prince de Moldavie. Mais, avant de quitter cette place, il a dû faire un rapport par écrit de sa conversation avec le Résident de Pologne, qui a été communiqué au Grand Seigneur. J'ignore la substance de ce rapport. Le nouveau Prince m'a fait assurer qu'il n'y a rien omis d'essentiel et qu'il y a même mis des choses que Monsieur de Stankiewitz n'aurait osé dire. Je m'éloigne, Monsieur, d'autant moins d'avoir foi à cette assertion, qu'il y aurait trop à risquer pour lui d'avoir soustrait quelques faits essentiels dans une affaire aussi grave.

. . . .

MXXXVIII.

Constanti-nopole, 15 August 1764.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, despre desarmarea Hotinului şi despre intrarea principeluĭ Radzivil pe teritoriul otoman.

(Vol. 140, D. 321)

Constantinople, le 15 Août 1764.

Monsieur,

. . . .

Il y a ordre à l'Arsenal d'embarquer 60 pièces de canon et des munitions de toute espèce pour Chokzin, dont le gouvernement vient d'être donné à un Pacha qui a été Sélictar, gendre et favori du Grand Seigneur régnant.

. . . .

J'ai partagé l'erreur de la Porte lorsque j'ai eu l'honneur de vous marquer, Monsieur, que le Prince de Radziwill qui s'est retiré sur les terres ottomanes, devait se rendre à Berlin. — C'est une balourdise du Pacha de Chokzin. Ce Prince a demandé sûreté pour son monde et pour les effets qu'il traîne à sa suite qui sont considérables et le passage pour aller joindre le Grand Général sur les frontières de Hongrie. Toutes ses demandes lui ont été accordées, et il est ordonné au Prince de Moldavie de lui procurer toute facilité et de remplir à son égard les devoirs de l'hospitalité.

. . . .

MXXXIX.

Bialistock, 23 Decem. 1764.

Marele General al Poloniei către d. de Vergennes, despre corespondenţa sa cu principele Moldaviei.

(Vol. 140, D. 487)

Bialistock, le 23 Decembre 1764.

J'envoie à Votre Excellence la copie d'une lettre que Monsieur le Prince de Moldavie m'a adressée par les mains de Monsieur de la Roche, son secrétaire résidant à Varsovie et de la réponse que j'ai faite à l'un et à l'autre. Votre Excellence jugera que, dans une lettre presque publique, il aurait été dangereux de s'ouvrir dans ce moment de persécution où c'est un crime de dire la vérité. Il en sera de même des autres Sénateurs auxquels le Prince de Moldavie peut avoir écrit. On leur aura dicté la réponse à Varsovie, car on y tient note de ce que chacun dit et fait.

. . . .

Je prie Votre Excellence de prévenir la Porte de la cause de la réserve que je garde dans ma réponse au Prince de Moldavie, pour qu'elle ne prenne pas en mauvaise part si je ne me suis pas expliqué plus franchement. J'aurais trop hasardé à le faire. Au reste, Votre Excellence peut faire usage de cette information selon ses lumières,

mais je la conjure de ne me point compromettre, car je serais obligé de fuir et de subir le même sort que le Prince de Radziwill, auquel on a ôté ses charges et ses biens. Ils est réfugié en Hongrie et est dans la plus triste situation.

. . . .

MXL.

Fornetti către d. de Vergennes, despre primirea trămisului principelui Țerii-Romănesci la curtea Chanului tătar. 16 Ianuar. 1765.

(Vol. 141, D. 41.)

16 Janvier 1765.

. . . .

Le Kan de Crimée n'a pas voulu accepter les présents que le Prince de Valachie lui a envoyés, parcequ'ils n'étaient pas aussi considérables que ceux qu'on avait coutume d'envoyer à ses prédécesseurs. Ce Prince Tartare, beaucoup plus intéressé que son prédécesseur, a renvoyé le boyard qui en était porteur sans lui accorder audience et a écrit très fortement à la Porte contre ce Prince et contre celui de Moldavie.

Le Capigi Bachi du Grand Seigneur a reçu, avant de partir, 64 mille piastres en argent comptant et quelques habits dont le Kan de Crimée lui a fait présent. Le consul a envoyé à cet Aga du tabac et une tabatière qu'il lui a fait demander par ses officiers.

Le Prince de Moldavie ayant cessé de faire part au Kan de Crimée de nouvelles de Pologne, ce Prince ne peut plus en être informé que par le canal de Monsieur de Vergennes.

. . . .

MXLI.

Fornetti către d. de Vergennes, despre turburările Tătarilor din Bugiac. 6 Ianuar. 1766.

(Vol. 142, D. 19).

Le 6 Janvier 1766.

. . . .

Le Kiaïa du Prince de Moldavie a confié au Sieur Fornetti que ce Prince ayant des ordres de la Porte d'envoyer des espions en Russie, surtout du côté de leurs nouvelles fortifications a été obligé, surtout par la difficulté des autres passages, de les

envoyer par Bacheseraï d'où ils doivent prendre la route de la nouvelle Servie, déguisés en marchands. — Les Nogais du Budgiac et du Jetoan excitent de nouveaux troubles. Les premiers, sur ce que le Prince de Moldavie a obtenu de la Porte un commandement pour les empêcher d'envoyer leurs bestiaux dans les pâturages de la Moldavie, et les seconds, à cause que les officiers chargés par le Kan de Crimée d'exiger 350 bourses pour avoir obtenu leur pardon du Grand Seigneur, en avaient encore extorqué 300 de plus. Cette exaction a porté les Nogais à faire passer le Bog avec le consentement de la Russie, avec une très-grande partie de leurs bestiaux, et on assurait que 4000 Tartares étaient prêts à passer cette rivière. Le Kan de Crimée, pour remédier à ce désordre, a expédié vers eux son Ecuyer et quelques autres officiers pour tâcher de les apaiser, en leur promettant de sa part de leur faire rendre les 300 bourses qu'ils revendiquent et de faire tout ce qui dépendait de lui, pour obtenir la permission d'envoyer leurs bestiaux comme auparavant dans les pâturages de la Moldavie.

. . . .

MXLII.

Constantinopole, 15 Ianuar. 1766.

D. de Vergennes către d. de Praslin, despre tainul acordat unuĭ trămis polon care se îndrumézâ spre Constantinopole.

(Vol. 142, D. 7.)

Constantinople, le 15 Janvier 1766.

Monsieur,

. . . .

On n'a point encore nouvelle que Monsieur Alexandrovitz ait passé le Nister, et, suivant les apparences, il tardera à se rendre ici. Un courrier du Pacha de Chokzin a apporté des représentations sur la modicité du traitement qui est accordé à ce Ministre pour son voyage, et qui est fort au-dessous de ses besoins, eu égard à la suite nombreuse qu'il a avec lui. La Porte, ne se relâchant jamais de la forme de ses anciens usages, laissera vraisemblablement à ce Pacha le soin de suppléer à ce qui peut lui être nécessaire.

. . . .

MXLIII.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, despre neînțelegerile turco-polone.

Constantinopole, 14 Marte 1766.

(Vol. 142, D. 42.)

Constantinople, le 14 Mars 1766.

Monsieur,

. . . .

On confirme, Monsieur, que la Porte a effectivement remis au Prince de Moldavie le soin d'aplanir la difficulté que les Polonais font d'envoyer ici leur Ministre si l'on ne supplée la qualité d'envoyé du Roi qui a été omise dans le passe-port accordé à Monsieur Alexandrovitz.

. . . .

MXLIV.

Buletin privitor la confirmarea principeluĭ Moldoveĭ.

Constantinopole, 2 Aprile 1766.

(Vol. 142, D. 50.)

Constantinople, le 2 Avril 1766.

. . . .

Le Prince de Moldavie a été confirmé dans cette Principauté.

. . . .

MXLV.

19 Aprile 1766. Fornetti către d. de Vergennes, privitóre la mediaţiunea principeluĭ Moldoveĭ în neînţelegerile turco-polone.

(Vol. 142, D. 57.)

Le 19 Avril 1766.

. . . .

Quant à Monsieur Alexandrovitz, Monsieur Fornetti lui a rendu compte de tout ce qui le concernait. Le Kan ne doute point que si le Prince de Moldavie a été chargé de concilier les difficultés survenues à l'occasion de cet envoyé, les Polonais ne peuvent manquer d'être charmés d'avoir un pareil médiateur. Le Kan, qui n'ignore point les services que cet Hospodar leur a rendus, en a, à ce que croit le Consul, écrit quelque chose à la Porte. Les Ministres tartares disent même ouvertement qu'ils sont surpris que le Grand Seigneur se fie à un Prince grec qui prend si fort à cœur les intérêts des Russes.

. . . .

MXLVI.

Constantinopole, 2 Maiŭ 1766. Buletin privitor la călĕtoria prin Moldova a trămisuluĭ estraordinar al Poloniei la Constantinopole.

(Vol. 142, D. 71.)

Constantinople, le 2 Mai 1766.

. . . .

On a reçu avis de Moldavie que le Sieur Alexandrovitz, envoyé extraordinaire de Pologne, avait été arrêté plusieurs jours aux environs de Jassi, par rapport à une indisposition qui lui était survenue. Sa santé étant rétablie, il s'est remis en chemin le 15 du mois dernier pour se rendre dans cette capitale, où l'on compte qu'il n'arrivera que vers la fin de celui-ci. Le Sieur Boskam, son secrétaire, et désigné agent de la République, l'y a précédé et y est arrivé le 29.

. . . .

MXLVII.

D. de Vergennes către ducele de Choiseul, despre cele ce se spun cu privire la o unire probabilă între Austria și Rusia.

Constantinopole, 2 Iuniŭ 1766.

(Vol 142, D 99.)

Constantinople, le 2 Juin 1766.

Monsieur,

. . . .

Je viens de recevoir une lettre de Monsieur Fornetti qui me marque que le Prince de Moldavie a écrit au Kan des Tartares, que tout ce qu'on répand au sujet de la démarcation des limites entre la Russie et la Pologne est faux et destitué de fondement, et qu'il lui donne pour nouvelle que l'Empereur d'Allemagne, peu satisfait du système qu'il a trouvé établi avec la France, voudrait se rapprocher de la Russie et voudrait renouer avec elle sur le pied des anciens traités; qu'il aurait même fait des avances à ce sujet, mais que la Cour de Pétersbourg exige pour préliminaires qu'il renonce à ses engagements avec la France. Je dois croire, Monsieur, que cet avis, dont je n'ai pas la moindre notion, est une invention de la Russie et de ses partisans, dont le Prince de Moldavie n'est pas le moins zélé pour détourner l'attention de la Porte du véritable objet qui devait uniquement la fixer.

. . . .

MXLVIII.

Buletin privitor la confirmarea principeluĭ Țĕriĭ-Românescĭ.

Constantinopole, 16 August 1766.

(Vol 142, D. 229.)

Constantinople, le 16 Août 1766.

. . . .

Le Grand Seigneur, étant satisfait de la conduite du Prince de Valachie, l'a confirmé dans le gouvernement de cette Principauté.

. . . .

MXLIX.

15 Octobr. 1766. Fornetti către d. de Vergennes, despre încercările Austrieĭ de a încheia tractate cu Rusia.

(Vol. 142, D. 332)

Du 15 Octobre 1766.

. . . .

Le Prince de Moldavie, qui est en correspondance de nouvelles avec la Cour de Baktcheseraï, avait marqué que la plus grande partie des troupes russes devait sortir de la Pologne avant la clôture de la Diète, et que l'Empereur d'Allemagne avait envoyé trois émissaires à Pétersbourg avec des présents et une somme d'argent considérable, pour tâcher de renouveler les anciens traités avec cette Cour, mais que celle-ci y paraissait d'autant moins disposée qu'elle venait d'en conclure un avec l'Angleterre.

. . . .

ML.

Constantinopole, 1 Noembre 1766. D. de Vergennes către ducele de Choiseul, despre cele ce s'aŭ recomandat Porțeĭ pentru a fi maĭ prudentă cu Rusia.

(Vol. 142, D. 342)

Constantinople, le 1-er Novembre 1766.

Monsieur,

. . . .

Comme le Sieur Deval insistait sur la vigilance de la Porte, le Reis-Effendi lui a demandé de quelle manière on pourrait la manifester. Ce Drogman lui a répondu qu'il y en avait plusieurs, et qu'il serait très à propos que le Kan des Tartares et le Prince de Moldavie eussent ordre d'avoir sur les frontières et fissent entrer en Pologne des gens assez éclairés pour bien juger de ce qui s'y passe; qu'il ne faudrait pas mettre trop de mystère dans les recherches, parcequ'il n'y a pas à douter que la Russie et ses adhérents ne deviendraient plus circonspects, à mesure qu'ils verraient la Porte augmenter d'attention et de vigilance.

. . . .

MLI.

Fornetti către d. de Vergennes, despre comunicaţiunile făcute de Chanul Tătarilor şi de principele Moldoveĭ divanuluĭ din Constantinopole. Baccè-Serai 28 Noembr. 1766.

(Vol. 142, D. 374.)

Batchesaraï, le 28 Novembre 1766.

. . . .

Le Kan des Tartares, ayant appris des frontières qu'il y avait du mécontentement et des troubles parmi la noblesse de Russie, en avait parlé au Divan, mais que le Prince de Moldavie, craignant que son silence ne lui fût reproché, s'est attaché à détruire cette nouvelle, et doit faire entendre au Ministère Ottoman que tout est parfaitement tranquille en Russie.

. . . .

MLII.

Buletin privitor la mórtea principeluĭ Ţĕriĭ-Românescĭ, Constantin Scarlat Ghica, şi la înlocuirea sea cu Alexandru Constantin Ghica. Constantinopole, 3 Ianuariŭ 1767.

(Vol. 143, D. 3.)

Constantinople, le 3 Janvier 1767.

. . . .

Constantin Scarlato Gika, Vaïvode de Valachie étant mort à Bukrest, Sa Hautesse a conféré le gouvernement de cette province au Prince Alexandre, fils aîné du défunt.

. . . .

MLIII.

Constantinopole, 14 Februar 1767.

D. de Vergennes către ducele de Choiseul, despre continuarea corespondenţeĭ diplomatice cu noul principe al Moldoveĭ.

(Vol. 143, D. 57)

Constantinople, le 14 Février 1767.

Monsieur,

. . . .

Les dernières lettres que j'ai reçues de Vienne et de Pétersbourg n'éclaircissent point encore ce que la Pologne a lieu de craindre ou d'espérer de la part de Russie, et comme je n'ai aucunes nouvelles directes de Pologne, je me vois hors d'état pour le présent de satisfaire la curiosité ou l'intérêt de la Porte. Je ne suis plus même sans quelque appréhension que la correspondance que vous avez autorisé Monsieur Général à entretenir avec moi, ne souffre quelque dérangement par rapport à la déposition du Prince de Moldavie qui en était l'entrepôt. Ce n'est pas, Monsieur, que je ne compte sur les mêmes facilités de la part de son successeur. Je le crois mieux disposé encore et plus impartial que ne l'était son prédécesseur, dont les principes sont décidément favorables aux Russes. D'ailleurs, on lui a déjà recommandé les lettres qui me concerneront, de manière à ne me laisser aucun doute qu'il n'en prenne soin; mais, il se passera encore quelque temps avant qu'il se rende à sa résidence, et jusqu'à ce que les officiers qu'il a envoyés pour prendre le gouvernement se soient mis au fait de tout et surtout des précautions auxquelles nous sommes assujettis, Monsieur Gérand et moi, pour la sûreté du secret, il pourra bien y avoir des lettres retardées et peut-être même égarées.

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes*.

MLIV.

Constantinopole, 14 Marte 1767.

D. de Vergennes către ducele de Praslin, despre noul principe al Moldoveĭ şi despre corespondenţa luĭ cu Pórta.

(Vol. 143, D. 75)

Constantinople, le 14 Mars 1767.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Moldavie n'infectera plus la Porte des mensonges que les Russes lui suggèrent. Il a été déposé, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer, et son successeur, quoique Grec, étant fort impartial, j'espère que s'il ne rend pas de grands services à la cause que nous protégeons, il ne cherchera pas, du moins, à lui nuire. Mais,

j'imagine un moyen de le faire coopérer à nos vues sans qu'il s'en doute. Son agent à Varsovie est le Sieur de la Roche, lequel ayant été son instructeur a part dans son amitié et a sa confiance. La Roche est Français; il n'a point de fortune. Il n'est point insensible aux présents et à l'espérance de quelque grâce ultérieure. On pourrait, ce me semble, le rendre utile en l'engageant à laisser diriger ses rapports par Monsieur Gérand. Celui-ci, qui paraît bien instruit et qui montre autant d'esprit que de sagesse, pourrait joindre aux faits quelques réflexions de prévoyance qui, passant par le Prince à la Porte, pourraient faire plus d'impression que tout ce que je puis représenter, parce que, quelque attention que j'aie à concentrer mes insinuations dans l'intérêt de l'Empire Ottoman, je ne puis pas guérir tout à fait la prévention que je serais moins zélé si nous n'avions pas un intérêt principal à mettre les Turcs aux prises avec la Russie.

. . . .

MLV.

Buletin privitor la învestitura nouluĭ principe al Moldoveĭ. Constantinopole, 16 Marte 1767.

(Vol 143, D. 98.)

Constantinople, le 16 Mars 1767.

. . . .

Le 10, le Prince de Moldavie a eu l'honneur d'être admis à l'audience du Grand Seigneur, où il a reçu la *Kouka* — espèce de casque avec un panache fort relevé — en signe d'investiture.

Le 12, les queues ont été portées dans sa maison, au bruit de la musique militaire, et hier ce Prince a fait sa sortie de cette capitale.

. . . .

MLVI.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre schimbarea principeluĭ Moldoveĭ şi urmările eĭ. Versailles, 24 Marte 1767.

(Vol. 143, D. 111)

Versailles, le 24 Mars 1767.

. . . .

Ne pourriez-vous pas, Monsieur, employer l'autorité de la Porte pour assurer votre correspondance avec le Sieur Gérand? Son propre intérêt doit l'engager à vous la ménager.

Il me paraît, Monsieur, que ce n'est point une chose indifférente dans ce moment ci que le changement survenu dans le gouvernement de la Moldavie. Vous savez que l'Hospodar déposé était soupçonné par les Polonais, d'être vendu à la Russie. Si son successeur est, ainsi que vous paraissez le croire, dans de meilleurs principes, la confiance que les Polonais prendront en lui pourra être fort avantageuse aux affaires de a République, et si ce Prince pouvait aller du même pas que le Kan des Tartares, dont lles efforts ont été jusqu'i i croisés par la partialité de l'Hospodar déposé, la réunion de leurs sollicitations ne pourrait qu'influer puissanment sur les résolutions de la Porte.

. . . .

MLVII.

Constantinopole, 14 Aprile 1767.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre neînțelegeri iscate între Poloni și Turci.

(Vol. 143, D. 145.)

Constantinople, le 14 Avril 1767.

Monsieur,

. . . .

J'ai l'honneur de joindre ici, Monsieur, les extraits de trois lettres que j'ai reçues à la fois du Sieur Fornetti. La dernière explique la cause qui n'a point encore transpiré ici, de la déposition du Kan de Crimée. La révolte des Nogais de Yetan qui, après avoir chassé leur Séraskier, ont menacé de se retirer sur les terres de Russie, si on entreprenait de les châtier, et le souvenir des excès qu'ils commirent en 1758, qu'ils pillèrent et dévastèrent la Moldavie et une partie de la Valachie, auront sans doute engagé la Porte à rendre le Kan de Crimée responsable de la mauvaise conduite de son fils, et à le sacrifier au ressentiment d'un peuple qu'il eût pu être dangereux de vouloir punir.

. . . .

MLVIII.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre mersul corespondinței séle diplomatice prin Moldova. Constantinopole, 30 Aprile 1767.

(Vol. 143, D. 154.)

Constantinople, le 30 Avril 1767.

Monsieur,

. . . .

Pour ce qui est de ma correspondance avec Monsieur Gérand, j'ai lieu de croire, Monsieur, qu'elle ne souffrira aucune difficulté. Le Reis-Effendi a fait recommander expressément au Prince de Moldavie de la soigner et de la favoriser.

. . . .

MLIX.

Fornetti către d. de Vergennes, despre intrarea trupelor ruse în Polonia. Iașĭ, 5 Iuniŭ 1767.

Jassi, le 5 Juin 1767.

. . . .

Le Sieur Fornetti marque que les Tartares d'Yedsan et de Buggiak paraissent très-alarmés, depuis qu'ils ont appris qu'un grand nombre de troupes russes était entré en Pologne, parcequ'ils appréhendent que le projet de la Russie ne soit de s'emparer du reste de l'Ukraine, et que le Pacha de Bender et celui de Cokzin devaient avoir fait de sérieuses représentations à ce sujet à la Porte, pour l'engager à prendre des mesures pour s'opposer aux desseins de cette puissance, mais qu'on n'espérait pas qu'elle pût y être disposée, vu le peu d'attention qu'elle paraît donner à tout ce qui se passe de ce côté-là.

. . . .

MLX.

Versailles, 18 Iuniŭ 1767.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre trămiterea d-luĭ de Tott ca represintante al Franciei pe lângă Chanul Tătarilor.

(Vol. 142, D. 246.)

Versailles, le 18 Juin 1767.

(Demande d'un passeport pour la sortie par la Moldavie de 100 chevaux tartares pour le service du Roi.)

(*Monsieur de Tott est envoyé auprès du Kan de Crimée avec le titre de Consul; mais l'intention du Roi serait de lui donner le titre de Ministre. Le Sieur Fornetti retournera à Constantinople*).

L'intention du Roi est que Monsieur de Tott parte dans le courant de ce mois-ci. Il prendra sa route par la Pologne où il séjournera quelque temps pour se mettre d'autant mieux au fait de la situation des affaires de ce pays-là. De là, il se rendra en droiture à Batcheseraï, si cela est possible. Peut-être, les troubles du Budgiac l'obligeront-ils de prendre sa route par Chokzin et la Moldavie; comme je présume que dans ce cas il aurait besoin d'un passe-port de la Porte pour traverser des Etats, je vous prie de vouloir bien en obtenir un et de l'envoyer par un de vos janissaires, soit au Prince de Moldavie, soit au Pacha de Chokzin, en prenant soin de faire donner avis au Sieur de Tott de l'expédition de son passeport par le canal du Sieur La Roche, Résident de Moldavie à Varsovie. Je charge Monsieur de Tott d'exécuter auprès de ce Résident l'idée que vous m'avez donnée de l'attacher aux intérêts de la France.

. . . .

MLXI.

Constantinopole, 27 Iuniŭ 1767.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre invasiunea Rușilor in Polonia.

(Vol. 143, D. 253.)

Constantinople, le 27 Juin 1767.

Monsieur,

. . . .

Vous verrez, Monsieur, par l'extrait que j'ai l'honneur de joindre ici d'une lettre que le Sieur Fornetti m'écrit de Jassi, où il est allé chercher des secours pour sa santé, que les Pachas de Bender et de Choczin doivent avoir fait des représentations à

la Porte sur l'invasion des Russes en Pologne. Je doute qu'elles produisent plus d'effet que tous les efforts que nous faisons depuis un an pour tirer les Ministres du Divan de leur funeste engourdissement.

. . . .

MLXII.

Instrucţiunile Baronuluĭ de Tott,[1]) trămisul Regeluĭ Franciei pe lângă Aslan-Gheraĭ, Chanul Crimeeĭ. Versailles, 6 Iuliŭ 1767.

(Vol. No. 17, S. D. 1.)

Versailles, 6 Juillet 1767.

. . . .

Pendant le séjour qu'il fera à Varsovie, il cherchera à se lier avec le Sieur Laroche, Français de naissance, émissaire de l'Hospodar de Moldavie, homme adroit, instruit et bien intentionné, et dont le Chevalier de Vergennes se tient assuré de son attachement à la France.

Le Sieur de Tott animera son zèle en lui promettant de la part de Sa Majesté de lui faire éprouver ses bontés et sa générosité, s'il veut lui donner, soit vis-à-vis du Kan des Tartares, soit vis-à-vis du Prince de Moldavie, des preuves de son zèle, en leur représentant la conduite des Russes sous les couleurs vraies avec lesquelles elle doit être peinte. L'Ambassadeur du Roi à Constantinople sera à portée de nous rendre témoignage de la manière dont le Sieur La Roche exécutera les promesses qu'il pourra nous faire.

Au surplus, cet émissaire peut être sûr que la récompense suivra immédiatement les services qu'il nous rendra, et surtout que nous lui assurerons à tout événement une retraite en France.

. . . .

---

[1]) M. de Tott, maître de Camp de Cavalerie. — Pendant un séjour qu'il fit à Constantinople (1765), il se lia particulièrement avec le Prince de Moldavie actuel. — Cette liaison pourra lui être favorable en cette circonstance.

MLXIII.

Compiègne, 16 Aug. 1767.

D. de Choiseul către d. de Vergennes, despre caii cumpăraţi de Regele Franciei de la Tătari.

(Vol. 144, D. 46)

Compiègne, le 16 Août 1767.

. . . .

Je vous ai chargé, Monsieur, par ma lettre du 18 Juin, de solliciter à la Porte un passeport pour 1000 chevaux que le Roi a fait acheter en Tartarie pour son service et qui devaient entrer en Pologne par Chokzin; mais, comme d'ici au moment où les dispositions nécessaires pour le transport de ces chevaux pourront être faites, la saison sera trop avancée pour les faire voyager, et que Sa Majesté est intentionnée de faire acheter un plus grand nombre de chevaux, vous voudrez bien demander la permission de faire sortir pendant le courant de l'année prochaine par la Moldavie et Chokzin la quantité de 2000 chevaux que Sa Majesté a fait ou fera acheter dans ces contrées.

. . . .

MLXIV.

Fontainebleau, 30 Sept. 1767.

Afacerile străine către d. de Vergennes, despre turburările pricinuite de Ruşi în Polonia.

(Vol. 144, D. 100)

Fontainebleau, le 30 Septembre 1767.

. . . .

Les scènes de despotisme et de violence qui se multiplient en Pologne ne laissent plus au Ministère Ottoman le prétexte de commande dont il couvrait son incurie. Des officiers envoyés par le Pacha de Chokzin dans les lieux d'assemblée des diettines voisines de cette forteresse ont été les témoins oculaires des efforts que les Russes ont faits à main armée, pour exclure de l'assemblée les nobles qui leur étaient suspects, pour les forcer d'élire des nonces qui dépendissent de la Russie et pour leur dicter des instructions qui ne contenaient que des points favorables à cette puissance.

. . . .

MLXV.

D. de Tott către Afacerile Străine, despre călĕtoria sa prin Hotin şi Iaşi spre Baccè-Seraï. Iaşĭ, 1 Oct. 1767.

(Vol. No. 17, S. D. 6.)

Jassy, le 1-er Octobre 1767.

Monseigneur,

Je suis arrivé le 25 du mois dernier à Chokzin.

. . . .

Le Pacha m'a fait quelques observations sur le défaut des ordres de la Porte relativement à mon passage, mais il a fini par me faire conduire ici par son Tchoadar qu'il a chargé en même temps d'une lettre pour le Prince de Moldavie, où il lui recommande de me faire conduire sur la frontière de Tartarie. J'ai vu hier ce Vaïvode qui est également sans aucun avis sur ce qui me concerne. Cependant, la peste, qui fait ici quelques ravages, ne me permettant pas d'attendre tranquillement des mesures que mon arrivée jusqu'ici rend moins nécessaires, je partirai demain pour Kichela où le Sultan Séraskière me fera conduire à ma destination. Je prendrai demain congé du Prince et j'achèverai de déterminer avec lui les moyens qui peuvent assurer ma correspondance directe que son secrétaire s'est chargé de favoriser.

Je suis etc.

Signé: *Le Baron de Tott.*

MLXVI.

Baronul de Tott către Afacerile Străine, despre regularea corespondinţeĭ séle prin Iaşi şi Leopol. Kichela, 7 Oct. 1767.

(Vol. No. 17, D.)

Kichela (Bouches du Niester), le 7 Octobre 1767.

Monseigneur,

. . . .

Je n'ai pas quitté Jassy sans prendre toutes les mesures qui pouvaient assurer et accélérer mes dépêches. Le Prince a approuvé que son agent à Bachiseraï se chargeât de les expédier, et son premier Ministre a trouvé bon que je les lui adressasse directement pour qu'elles soient remises sûrement au secrétaire intime du Prince. C'est avec ce dernier que je suis convenu de la manière dont il les fera passer au maître des Postes de Léopold, avec lequel il a des liaisons particulières. Il observera aussi de lui laisser ignorer le véritable objet de cette correspondance. Pour cet effet, le Sieur Nagny m'a représenté qu'il était essentiel que vous daignassiez m'indiquer une adresse non suspecte, sous laquelle les dépêches que j'aurai l'honneur de vous écrire vous parviendraient. De cette manière, mes lettres ne passeront point par la voie de Varsovie qui les retar-

derait de près de huit jours. J'ai cru devoir, Monseigneur, animer le zèle du Sieur Nagny par l'espérance de vos bontés, et je l'ai autorisé à promettre en son nom une gratification annuelle de 100 écus au Maître de la poste de Léopold, dans le cas où son entremise remplirait l'objet de célérité et d'exactitude. Je me suis aussi entretenu, Monseigneur, avec le Prince de Moldavie sur les affaires de la Pologne; mais, j'ai été infiniment plus content du Pacha de Chokzin, et je soupçonne que le fanatisme grec, trompé par les promesses des Russes en faveur des dissidents, verrait avec peine que la Porte apportât quelques obstacles à leur exécution.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MLXVII.

12 Octom. 1676. Fornetti către d. de Vergennes, despre nemulţămirile boierilor din Moldova in contra principeluí fanariot.

(Vol. 144, D. 114.)

Du 12 Octobre 1766.

. . . .

Les Nogais établis sur le Kanskivodi qui avaient d'abord demandé un Séraskier, selon l'usage, se sont révoltés contre lui et l'ont chassé ignominieusement. On prétend qu'ils sont d'intelligence avec ceux d'Yestan. Le Consul ajoute qu'il y a quelques troubles en Moldavie; que seize boyards se sont réfugiés chez le Séraskier du Budgiac, et qu'ils ont envoyé une requête au Kan dans laquelle ils ont représenté qu'ils ne pouvaient plus supporter les désordres criants des officiers de l'Hospodar, et ils ont supplié ce Prince de vouloir bien engager la Porte à les délivrer de la domination tyrannique des Grecs. Mais, quoique l'Hospodar, dans l'intention de prévenir le Kan, ait expédié un de ses principaux officiers au Kan, le consul croit que ses négociations n'auront pas beaucoup de succès, n'étant pas appuyées par des présents.

. . . .

MLXVIII.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, la Afacerile Străine, despre urmarea retragerei in Crimea a boierilor moldoveni nemultămiţi cu cârmuirea principelui fanariot.

(Vol. 144, D. 159.)

Constantinople, 1 Novem. 1767.

Constantinople, le 1-er Novembre 1767.

Monsieur,

. . . .

Le Reis-Effendi et les autres Ministres ont presque toujours été dans un enchaînement d'occupations qui n'ont pas laissé les accès libres auprès d'eux. Il ne s'est même passé aucun jour sans que le Grand Seigneur ne soit venu à la Porte pour conférer avec ses Ministres. On ignore, Monsieur, quel peut être l'objet de ces conférences et du mouvement extraordinaire qu'on remarque. Quelques-uns pensent qu'il s'agit des Mufti *(sic)* de Moldavie où il y a des troubles intestins, quelques-uns de Boyards mécontents du gouvernement du Prince actuel s'étant retirés sur les terres des Tartares d'où ils ont envoyé leurs plaintes à la Porte; mais, cette conjecture me paraît d'autant plus destituée de fondement qu'indépendamment que cette affaire, qui est du ressort de la police intérieure, n'est pas d'une nature à absorber toute l'attention de ce Gouvernement, il y a déjà plus de trois semaines qu'on a expédié des ordres en Tartarie avec un commissaire, pour amener quelques-uns des Boyards plaignants, et d'autres ordres en Moldavie pour faire venir pareillement d'autres Boyards, afin de vérifier par leur confrontation si les plaintes qui ont été déférées à la Porte sont légitimes et intéressent aussi généralement tous les possesseurs des terres qu'on la représente. Le grief des Boyards moldaves est que les peuples de cette Province étant serfs, le Prince s'approprie le service qu'ils sont seuls en droit d'exiger de leurs sujets, ce qui fatiguant ceux-ci et les épuisant de moyens, en a fait émigrer plusieurs dans la Nouvelle Servie. D'ailleurs, comme ces troubles intestins de la Moldavie ne peuvent opérer une confusion qui alarmerait la tranquillité publique, il ne paraît pas, Monsieur, qu'on puisse rapporter à ce motif le changement imprévu qui a été fait dans quelques Gouvernements, à la suite d'un *rekiab* qu'il y eut le 26 du mois dernier au Sérail. Mehemet, Pacha de Chokzin, jeune homme qui n'avait encore que les deux queues, a été démis et remplacé par Redgel, Pacha à trois queues. Le Gouvernement de Widdin dont il était pourvu a été conféré à Kapoukéran Mehemet-Pacha qui est à Adena.

. . . .

MLXIX.

Versailles, 25 Novem. 1767.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre ajutorul ce este a se da Polonesilor și causeĭ lor.

(Vol. 144, D. 197.)

À Versailles, le 25 Novembre 1767.

. . . .

Le Roi vous a laissé la disposition de tous les moyens qui peuvent conduire à servir utilement la cause des Polonais et celle de toutes les nations libres. Vous ne pourriez en faire un meilleur usage. Je dois vous confier que ce désir est fortifié par la défiance que le Pacha de Chokzin a marqué à Monsieur de Tott sur le sort de tout ce qu'il mande sur les affaires de la Pologne. Je soupçonne que le Grand Visir intercepte ses rapports, et que le Grand Seigneur n'est nullement instruit de la vérité des choses. Il a même prié par cette raison le Consul d'engager le Kan de Crimée à faire des représentations sur cet objet, dans l'espérance que la considération due à ce Prince en imposera à ceux qui veulent détourner l'attention de Sa Hautesse des soins les plus importants que le salut et la gloire de son Empire puissent lui imposer. Il serait peut-être à désirer que ce Pacha fût chargé du choix de l'émissaire que la Porte pourra envoyer à Varsovie. Ses liaisons avec la noblesse de Podolie que la sécurité rend courageuse, ne pourraient qu'influer avantageusement sur les dispositions et sur les comptes qu'il pourra rendre.

. . . .

MLXX.

Baccè-Seraĭ, 22 Decem. 1767.

D. de Tott către d. de Choiseul, ministrul Afacerilor străine, despre oprirea scrisorilor séle la Iași.

(Vol. No. 17, S. D.)

Batchiseray, le 22 Décembre 1767.

Monseigneur,

. . . .

Je viens d'être averti que, d'après la réponse que Monsieur de Vergennes a faite au secrétaire du Prince de Moldavie, toutes mes lettres sont interceptées à Jassy où je crains même que le Baron de Jakubwski ne m'ait écrit. De cette manière, je n'aurai pas, Monseigneur, la satisfaction de donner des nouvelles fraîches au Kan.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MLXXI.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre misiunea baronului de Tott pe lângă Chanul Tătarilor.

Constantinopole, 15 Ianuariŭ 1768.

(Vol. 145, D. 1 bis.)

Constantinople, le 15 Janvier 1768.

Monsieur,

. . . .

Quant aux propos que le Pacha de Chokzin doit avoir tenus à Monsieur de Tott qu'il soupçonnait que le Grand Visir ne donnait point connaissance de ses rapports au Sultan, je suis surpris, connaissant la réserve dans laquelle les Turcs sont élevés, qu'il ait pu s'exprimer si ouvertement avec un étranger qu'il voyait pour la première fois; mais, en supposant que les rapports de ce Pacha n'arrivaient pas jusqu'au Grand Seigneur, ce Prince n'ignore pas que le Prince de Moldavie tient un émissaire à Varsovie qui rend compte chaque semaine très en détail et avec fidélité de tous les événements et, très-certainement, le Grand Seigneur voit cette correspondance.

. . . .

J'ai eu d'assez bonnes raisons de penser qu'il serait plutôt nuisible qu'utile de donner de l'éclat à la mission de Monsieur de Tott (*). J'ignore à qui en est la faute, mais le Prince de Moldavie, avant son arrivée à Jassy et depuis qu'il en est parti, l'a annoncé à la Porte sans la qualification de Ministre destiné à résider auprès du Kan des Tartares. J'ai fait ce qu'il convenait ici et ailleurs pour détruire un bruit dont le progrès pourrait n'être pas indifférent dans ses conséquences; mais, je ne me flatte pas d'y avoir réussi. La Porte garde avec moi un silence profond sur le compte de Monsieur de Tott; mais, il faut bien qu'elle conserve quelque déplaisir de sa mission, puisque le Prince de Moldavie ayant demandé s'il pourrait permettre la correspondance que ce consul voulait établir par Jassy, il lui a été répondu négativement.

. . . .

(*). Monsieur de Tott a été envoyé en qualité de Consul français en Crimée, en remplacement de Monsieur Fornetti.

MLXXII.

Constanti-nopole, 30 Ianuariŭ 1768. D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre caiĭ cumpăraţĭ de Regele Franciei din Moldova şi de la Tătarĭ.

(Vol. 145, D.)

Constantinople, le 30 Janvier 1768.

Monsieur,

. . . .

De la manière dont est conçue la lettre qui avait été écrite au Pacha de Chokzin, pour permettre la sortie des mille chevaux moldaves et tartares qui ont été achetés pour le compte du Roi, j'ai lieu de croire, Monsieur que le nouveau Pacha de Chokzin n'apporterait aucune difficulté à cette extraction. Cependant, pour plus de sûreté, j'ai chargé le Drogman, et dans le cas où il serait besoin d'un nouvel ordre, d'en solliciter l'expédition. Cela pourra languir un peu, les ministres ottomans n'étant port inabordables en temps de Ramazan.

Je suis etc.

Signé: *De Vergennes.*

MLXXIII.

Baççè-Seraĭ 15 Marte 1768. D. de Tott către d. de Choiseul, despre relaţiunile sale cu principele Moldovei.

(Vol. 17, S.-D).

Batchiseray, le 15 Mars 1768.

Monseigneur,

. . . .

Je viens de recevoir dans le moment, Monseigneur, une lettre du secrétaire du Prince de Moldavie remplie des offres les plus obligeantes, pour favoriser ma correspondance, et les ordres à cet égard sont déjà arrivés au Capikiaïa qui réside ici de la part de ce Prince. Cependant, je n'ai jusqu'à présent qne des avis contraires de la part de Monsieur de Vergennes dont je n'ai même aucunes nouvelles depuis plus de 6 semaines, de sorte que je me bornerai à répondre aux témoignages d'amitié, contenus dans lettre, ou me réservant la liberté d'user des offres qui me sont faites lorsque j'y serai autorisé.

Je crois cependant apercevoir, dans la tournure de la lettre de Jassy, que cette Cour a des avis qui sont favorables à nos vues, et je connais trop les Grecs pour me persuader que sans cela elle fût venue au devant de ce qui pouvait nous intéresser.

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MLXXIV.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre schimbarea relaţiunilor princi- pelui Moldoveĭ, faţă cu consulatul frances din Crimea. Baccè-Seraï 20 Marte 1768.

(Vol. 17, S.-D.)

Batchiseray, le 20 Mars 1768.

Monseigneur,

. . . .

Je suis fort aise que les offres inattendues qui m'ont été faites de Jassy facilitent le désir que j'avais de remplir vos intentions, en accélérant le cours de mes dépêches. Mais, je ne sais, Monseigneur, à quoi attribuer un changement aussi subit. Les phrases du Sieur Nagny sont énigmatiques, et je désirerais pouvoir en conclure que la Porte qui, d'après les avis de Monsieur de Vergennes, voyait ma mission d'un œil inquiet, a cessé de voir aussi mal.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MLXXV.

D. de Vergennes către d. de Choiseul despre mişcările trupelor turcescĭ, şi despre misiunea d-luĭ de Tott pe lângă Chanul Crimeeĭ. 14 Aprile 1768.

(Vol. 145, D. 115)

Du 14 Avril 1768.

. . . .

Le corps de troupes que les Turcs font avancer vers le Niester et le Boristhène n'est pas seulement de 15,000 hommes, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander sur la foi des premiers avis; d'autres, mieux circonstanciés, en font monter le nombre à près le 46 mille hommes.

. . . .

Aussi zélés que les Grecs le sont pour la Russie, il y a toute apparence, Monsieur, que ceux qui sont à Jassy, voulant jeter du soupçon sur la mission de Monsieur de Tott, auront répandu le bruit qu'il était revêtu du caractère de Ministre. Je suis bien persuadé d'ailleurs que Monsieur de Tott, quelque intérêt qu'il ait à le désirer, est plus occupé de le mériter que de s'en parer avant d'en être revêtu.

. . . .

MLXXVI.

24 Aprile 1768.

Estras din scrisórea unuĭ agent secret de la Viena, cu privire la încordarea relaţiunilor dintre Turcia şi Rusia.

(Vol. 18, S. D.)

24 Avril 1768.

. . . .

J'ai donné avis au mois de Février d'une note[1]) que le Ministère turc avait fait remettre au Résident de Russie, Obreskow, dans laquelle on reprochait à la Russie de débaucher les sujets de la Porte par des émissaires — la plupart prêtres — qu'elle entretenait en Moldavie.

Le Résident de Russie répondit à cette note par un mémoire qu'il présenta à la Porte le 25 Mars.

Le contenu de ce mémoire est d'autant plus remarquable que la Russie y prend un ton dont elle ne s'était, jusqu'à présent, jamais servi vis-à-vis de la Porte. Il dit:

. . . .

«Que la Porte ne devait point s'étonner si plusieurs de ses sujets moldaves quittaient leur patrie; que les vexations énormes que les Princes de Moldavie exerçaient contre eux, leur devait faire naître l'envie de chercher ailleurs un asile contre la cruauté et l'injustice; que, malgré cela, on n'avait, depuis plus d'un an, permis à aucun d'eux de passer ou de s'établir en Russie; que, ce qui était dit dans la note de certains émissaires que la Russie entretenait en Moldavie, était entièrement dénué de fondement; que l'acquisition de quelques sujets vagabonds n'était pas un objet d'assez grande utilité, pour que la Russie voulût y employer des moyens aussi odieux et dont elle ne se permettrait jamais l'usage; que, du reste, une accusation aussi mal fondée ne confirmait que trop à la Russie ce que les procédés de la Porte lui avaient prouvé depuis quelque temps, c'est-à-dire que la Porte prêtait l'oreille à des malintentionnés, ennemis de deux Cours, et qui croient trouver leur propre intérêt à les brouiller ensemble et à faire naître, en conséquence, quelque occasion pour rompre une paix toujours religieusement observée du côté de la Russie; qu'en ces circonstances, l'honneur et la dignité de la Russie l'obligeaient à déclarer que, si elle cultivait avec soin l'amitié de ses amis, elle avait des forces suffisantes pour ne pas devoir craindre l'inimitié de ses ennemis; qu'il dépendait du choix de la Porte de l'avoir pour amie ou pour ennemie; qu'en cas que la Porte préférât ce dernier parti, l'effusion de sang qui en naîtrait ne saurait être imputé à la Russie, mais que le blâme et la honte en retomberait tôt ou tard infailliblement sur ceux qui, par leurs indignes artifices et leurs lâches suggestions, avaient amené les choses à ce point.»

Le Résident finit en disant que ce qu'il venait d'exposer était le sens précis et littéral qu'il venait de recevoir de sa Cour.

. . . .

---

[1]) Note remise en Décembre 1767.

MLXXVII.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre oprirea corespondenţeĭ d-luĭ de Tott în Moldova.

Constantinopole, 30 Aprile 1768.

(Vol. 145, D. 134)

Monsieur,

Constantinople, le 30 Avril 1768.

. . . .

Ce n'est pas ma faute si l'établissement de la correspondance de Monsieur de Tott par la Moldavie a rencontré des dificultés et du retard. J'y ai fait de mon mieux; mais, que pouvais-je opposer aux prohibitions que le Prince de Moldavie disait avoir de la Porte à ce sujet.

. . . .

MLXXVIII.

D. de Vergennes către ducele de Choiseul, despre mişcările trupelor tătăresci şi despre prinderea unuĭ spion rusesc în Moldova.

Constantinopole, 30 Maiŭ 1768

(Vol. 145, D. 161)

Constantinople, le 30 Mai 1768.

Monsieur,

. . . .

On prétend qu'il y a eu des ordres expédiés au Kan des Tartares pour se mettre en observation. On dit même qu'un corps de Tartares devrait se porter du côté de Chokzin.

. . . .

J'ai l'honneur de vous remettre un cahier chiffré qui contient le précis de trois lettres des chefs de la confédération de Podolie, et un rapport du Prince de Moldavie concernant un espion russe qu'il a fait arrêter.

. . . .

L'espion russe qui a été saisi en Moldavie devrait bien faire ouvrir les yeux aux Turcs sur les pratiques de cette nation avec les peuples du Monténégro.

. . . .

MLXXIX.

(Maiŭ) 1768.

Din relaţiunea trămisă de principele Moldoveĭ la Sublima Pórtă, cu privire la prinderea spionuluĭ rus de care vorbesce documentul precedent.

(Vol. 145, D. 173.)

Ce récit est la relation de l'humble serviteur de la Porte qui fait savoir qu'il a paru un Russe dans le bourg nommé Tutova, dépendant de la Principauté de Moldavie dont j'ai le gouvernement par la clémence impériale. Le sus-dit Russe passait dans le susdit bourg pour un dessinateur en paysages. Mais, ayant découvert qu'il avait des conférences avec des officiers déposés, je suis entré en soupçon. Je l'ai fait arrêter et interroger, et j'ai découvert par ses pratiques et par ses paroles confuses et ambigües que c'est un espion, et qu'il est chargé d'exciter du trouble et du désordre dans le pays. Comme il est arrêté et gardé, j'ai fait part à la Porte de ce qui est arrivé, la priant d'ordonner ce qu'elle jugerait convenable. Sur quoi, l'ordre est arrivé en Moldavie le 20 de ce mois de faire pendre le susdit Russe.

MLXXX.

Ballin, 4 Iuniŭ 1768.

Resumat din instrucţiunile date deputaţilor polonĭ carĭ merg să se înţelégă cu Paşa de la Hotin în contra Ruşilor.

(Vol. 145, D. 219)

Precis de l'instruction donnée aux députés des Etats confédérés de la République de Pologne et de l'armée unis, envoyés vers le Pacha de Chokzin, datée de Ballin le 4 Juin 1768.

1° — Les Députés doivent dire au Pacha qu'un envoyé plénipotentiaire de la Confédération ne tardera pas à être expédié auprès de la Porte avec des instructions et des pouvoirs suffisants, et qu'il en sera donné avis à l'avance pour que le dit envoyé soit reçu et traité convenablement.

2° — Ils communiqueront les lettres du Prince de Repnin que l'armée confédérée a interceptées, et ils représenteront tout ce qu'elles contiennent de contraire aux intérêts de la Porte et au traité de Carlowitz, que la République de Pologne est bien éloignée de vouloir enfreindre.

3° — En preuve de quoi, les Députés feront le détail des violences exercées nouvellement contre l'armée du Comte Potocki, échanson de Lithuanie, et que son épouse voulant passer le Niester, les Russes l'ont attaquée sur les confins et ont tiré sur les bateaux, et se sont emparés des chariots et des bagages les plus précieux.

4° — Que la Confédération a rendu compte exactement à la Porte de tous ces faits d'armes, et qu'elle doit l'informer présentement que les villes de Vinsinze, Gianova et Zitomir se trouvant entièrement évacuées, les Palatinats de Kiovie, Bracklau et Wolinie sont en pleine sûreté, par la disposition qui a été faite de la cavalerie et que les Etats confédérés n'ont rien de plus à cœur que de procurer la même sûreté à tous les autres Palatinats.

5° — Les Russes, suivant le traité de Carlowitz, ne devant pas approcher de 10 milles, les confins de Turquie, non seulement cette armée a passé cette limite en poursuivant l'échanson de Lithuanie, mais ils ont encore des espions à Chokzin, Bender et même à Constantinople, pour observer ce qui se passe et pénétrer s'ils le peuvent à force d'argent les secrets du Cabinet Ottoman.

6° — Les Députés informeront le Pacha de Chokzin que les Moldaves, ayant rencontré la cavalerie de l'Echanson de Lithuanie, lui ont enlevé un prisonnier russe; ce qu'on suppose avoir été fait à l'insu de Son Excellence, laquelle, fidèle aux traités, aurait plutôt défendu que permis une violence qu'on espère que la Porte n'autorisera pas.

7° — Quoiqu'il ait été déjà donné amplement information de tous les excès de l'armée russe en Pologne, de ses violences et de ses oppressions, de la prise des forteresses polonaises et de l'embrasement des villes, les députés en rappelleront le souvenir au Pacha et le prieront, sous l'assurance de notre constante amitié, de communiquer cette humble instruction à la Porte et d'en solliciter la réponse que nos députés nous rapporteront sans perte de temps.

8° — Ceux-ci doivent encore représenter que les Russes, par le moyen de leurs espions, ont réussi d'attirer dans leur parti, de s'attacher à force d'argent les Moldaves et les Valaques, et de les disposer à un soulèvement, surtout par le moyen des Sieurs Gehisinski et Jacoski, grand partisan des Russes et ci-devant commandant des troupes polonaises, qui les ont quittés pour s'unir à la confédération auxquelles le Staroste de Cernautz a donné refuge et asile.

9° — L'inimitié des Moldaves pour les confédérés et leur partialité pour les Russes se manifestent par la violence faite à l'Echanson de Lithuanie dont il est parlé dans le sixième point, de laquelle les confédérés demandent une juste satisfaction et la restitution du prisonnier.

10° — Les confédérés demandent que tout ce qu'ils exposent soit promptement mis sous les yeux du Sultan et sous ceux de ses Ministres.

11° — Le deux au soir, les confédérés ayant été informés que l'armée russe marchait avec de l'artillerie vers Kaminieck, ils ont envoyé à sa rencontre un détachement de cavalerie sous les ordres de deux colonels, lesquels ayant rencontré les Russes à un passage d'un pont à un mille de distance de Caminieck, il y a eu un choc fort vif dans lequel quelques Russes ont été tués. 12 de leurs officiers et 200 soldats ont été faits prisonniers.

12° — Les Russes violant sans ménagement le traité de Carlowitz et ne déguisant plus le dessein qu'ils ont de s'emparer de Caminieck, la confédération réclame avec les plus fortes instances une assistance en troupes et en argent de la Sublime Porte, pour pouvoir résister à une nation qui viole si ouvertement le droit des gens.

MLXXXI.

Constantinopole, 13 Iuniŭ 1768.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre aparițiunea a doi Francesĭ la Hotin.

(Vol. 145, D. 190)

Constantinople, le 13 Juin 1768.

Monsieur,

. . . .

Je tiens du Reis-Effendi que deux Français ont paru à Chokzin et qu'interrogés sur ce qu'ils cherchaient, ils ont répondu qu'ils étaient envoyés pour observer ce qui se passe. Le Reis-Effendi a ajouté avec un signe d'aigreur qu'un des deux était envoyé par Monsieur de Tott. C'est la première fois qu'il m'a nommé celui-ci. Je souhaite fort qu'il l'ait fait sans dessein. Il y a si longtemps, Monsieur, que je n'ai pas de nouvelles de Monsieur le Baron de Tott, que je ne puis savoir s'il aurait envoyé quelqu'un des siens pour prendre connaissance de l'état des affaires des Confédérés, mais à son secrétaire, dont il est difficile qu'il se passe, je ne connais aucun Français capable d'une pareille mission.

. . . .

MLXXXII.

Versailles, 17 Iuliŭ 1768.

Estras din instrucțiunile date d-luĭ de Saint-Priest, numit ambasador al Franciei la Constantinopole, în locul d-luĭ de Vergennes.

(Vol. 145, D. 241)

Versailles, le 17 Juillet 1768.

. . . .

La chaîne des forts et des lignes que les Russes ont élevées des deux côtés du Niester, jusques vers la pointe la plus septentrionale des palus méotides et jusqu'au Bog, vers la Podolie et la Moldavie, excite d'autant plus la jalousie des Turcs que ces établissements sont faits en grande partie sur un terrain qui devrait être désert et en partie sur un autre terrain lequel, aux termes du traité de Carlovitz, appartient à la Pologne. La Porte a soutenu, lors de la paix de Belgrade, que sur la rive droite du Niester, le territoire de la Russie ne touchait point celui de la Bessarabie ni de la Moldavie, et que la Turquie ne confinait dans cette partie qu'avec la Pologne; mais, les Russes ont cherché à embrouiller toutes les stipulations relatives aux limites. Cependant, tôt ou tard, cet objet attirera l'attention la plus sérieuse de la Porte, car la Russie, en formant derrière la ligne de ses forts, une colonie cultivatrice s'assure des ressources immenses pour porter la guerre avec rapidité au-delà du Danube dans la coeur des Etats du Grand Seigneur. Elle évite un détour très long et très-incommode que ses trou-

pes et ses convois étaient obligés de faire par un pays dénué de toute espèce de ressources. Elle prend à revers la Moldavie et la Valachie. Elle coupe la communication entre la Turquie et la Pologne, entre cette République et les Tartares, entre les différentes nations tartares du Yedsan et du Budgiak.

. . . .

Tant de sujets d'appréhension, de jalousie et d'inimitié ne peuvent manquer d'éclater à la fin en une rupture ouverte. Mais, l'intérêt de l'Empire Ottoman serait de faire avorter les desseins de la Russie et de ne pas la laisser tranquillement conduire son système au point de sa maturité.

. . . .

MLXXXIII.

Buletin privitor la plecarea pașeĭ din Hotin. Constantinopole, 30 Iuliŭ 1768.

(Vol. 145. D. 318)

Constantinople, le 30 Juillet 1768.

. . . .

Le Pacha de Chokzin, dont le départ était annoncé pour le 21, n'est parti que le 25 et mène avec lui 27 chevaux chargés d'argent. Un autre convoi plus considérable l'avait précédé de quelques jours.

. . . .

MLXXXIV.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre ceĭ doĭ Francesĭ sosițĭ la Hotin. Compiègne 2 August 1768.

(Vol. 146, D. 1)

Compiègne, le 2 Août 1768.

. . . .

Nous présumons, Monsieur, que les relations de Monsieur de Tott vous auront mis en état de désabuser le Reis-Effendi, de l'opinion où il était qu'un des deux Français qui s'étaient présentés à Chokzin avait été envoyé par ce Consul, qui ne s'est sûrement pas permis une démarche aussi hasardée. Quant au Sieur Taulés, il n'a pas été à Chokzin et des circonstances particulières ne lui ont pas permis de joindre les

Confédérés, de sorte qu'il s'est renfermé dans l'objet apparent de sa mission, qui consistait dans l'achat et l'extraction des chevaux, pour le passage desquels la Porte a accordé un passeport. Vous avez été instruit des difficultes que le Prince de Moldavie a suscitées à cet égard. Je suis persuadé que vous aurez travaillé avec célérité à les faire lever. Vous connaissez l'importance dont cet objet est pour le service du Roi.

. . . .

MLXXXV.

Constantinopole, 3 August 1768.

D. de Vergennes către Schmitz, însărcinatul cu cumpărarea cailor pentru Regele Franciei, despre greutățile ce a întîmpinat acéstă afacere din partea principeluĭ Moldoveĭ

(Vol. 146. D. 3)

Constantinople, le 3 Août 1768

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du mois passé, pour m'informer des difficultés que le Prince de Moldavie continue à opposer à l'extraction des chevaux dont vous êtes chargé, nonobstant les ordres que la Porte lui a fait donner par la voie de ses agents; et comme s'il ne dépendait que de moi de lever les obstacles que vous rencontrez, vous m'invitez, Monsieur, à relire avec attention vos premières lettres. Soyez assuré que je les ai lues et relues aussi attentivement que vous me le recommandez; que j'entre dans vos embarras et que, s'il n'avait dépendu que de moi de les prévenir en vous procurant un commandement, vous l'auriez reçu sans être même dans le cas de m'en requérir. Je l'ai sollicité, Monsieur, lorsque Monsieur le Duc de Choiseul m'a ordonné de demander la permission pour la sortie de mille chevaux. Mais chaque gouvernement a ses usages et ses règles. La Porte a apparemment de fortes raisons qui s'opposent à l'expédition d'un pareil commandement, puisqu'en voulant faire ce qui pourrait être agréable au Roi, elle n'a pas cru pouvoir le donner. Elle pense encore de même actuellement que la résistance du Prince de Moldavie doit lui en rendre la nécessité plus sensible et qu'elle serait très-mortifiée que vous vous en retournassiez sans avoir effectué votre commission; mais, elle m'assure qu'elle le sera au moyen des ordres très-exprès qu'elle a fait donner au Prince par la voie de son premier agent. Celui-ci, qui a toute autorité à Jassy, m'a fait dire, depuis l'injonction qui lui a été faite, qu'il était l'auteur de la difficulté que vous rencontrez, parce qu'il devait pourvoir à sa sûreté plutôt que de songer à nous obliger; mais que, vu la précision des nouveaux ordres, il ne lui restait; et à son Prince, que la voie de l'obéissance, quoiqu'elle pût les assujettir à quelques risques, et qu'il écrirait de manière que les difficultés et les obstacles disparaîtraient. Cet agent prétend qu'il n'y en aurait eu aucun, si vous aviez voulu extrader vos chevaux par Chokzin; son Prince n'aurait été alors responsable de rien. C'est en effet par ce débouché que ma Cour m'avait prescrit de demander la liberté de la sortie; mais, comme vous trouvez apparemment plus convenable de les faire passer par Schernautz, le Prince de Moldavie, ou plutôt son premier agent a craint de se mettre en compromis. Vous saurez mieux que moi, Monsieur, ce qui en est. La grâce que je vous demande est de croire que je n'ai rien négligé, et que je ne néglige rien encore pour faciliter votre service; mais, je ne commande point en Turquie, et il faut, bon gré mal gré, que je me contente de ce que le Gouvernement trouve à propos de faire. Ne

me laissez par ignorer, je vous prie, la suite de vos opérations que je souhaite qui réussissent au gré de vos désirs et de mon empressement.

J'ai l'honneur etc.

MLXXXVI.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre ordinele date de Pórtă principeluĭ Moldoveĭ pentru a strînge proviantul necesar armateĭ otomane. Baccè-Seraĭ 14 August 1768

(Vol. 17 bis. S. D. 46.)

Batchiseray, le 14 Août 1768.

Monseigneur,

Il est arrivé avant-hier un courrier de la Porte chargé de dépêches par lesquelles cette Cour fait part au Kan de l'ordre qu'elle a expédié au Prince de Moldavie pour la formation des magasins nécessaires à la subsistance de l'armée ottomane, sans déterminer la quantité des vivres, mais en lui enjoignant de se conformer aux ordres du nouveau Pacha de Bender nommé sur-intendant de cette province, et de ne cesser d'en rassembler que lorsque ce Gouverneur les jugera suffissants.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MLXXXVII.

Gian Pietro Nagny, secretarul principeluĭ Moldoveĭ, către d. de Vergennes, despre corespondenţa acestuia cu căpitanul Schmitz. (Estras). Iaşĭ, 5 Septemb. 1768.

(Vol. 146, D. 49).

Jassi, le 25 Août/5 Septembre 1768.

La lettera di Vostra Eccellenza, responsoria al Signor Capitano Schmitz, ebbi cura di spedirla per corriere a posta al nostro Capitano di confini, ma con mia pena me la sono veduta tornar indietro con l'avviso di essere il detto Signore con 3 altri ufficiali partito per Francia, sie che stimo mio debito prevenirne l'Eccellenzia Vostra, dicendole di piu che oggi stesso l'ho spedita al Signor La Roche, per spedirla di Varsavia sicuramente, sperando che incontrarà l'aprovo di Vostra Eccellenza.

MLXXXVIII.

Constanti- nopole, 30 August 1768.

D. de Vergennes către d. de Choiseul, despre corespondența sa cu confederații poloni fugiți la Hotin.

(Vol. 146, D. 26.)

Constantinople, le 30 Août 1768.

Monsieur,

. . . .

J'ai fait savoir aux Confédérés qui se sont réfugiés à Chokzin que leur paquet a été remis à sa destination; que tout ce qu'il renfermait a été communiqué à la Porte et que, pour les représentations ultérieures qu'ils pourraient être dans le cas de faire, ils doivent s'adresser au nouveau Pacha de Chokzin, lequel a plus d'autorité que son prédécesseur. Il a l'ordre exprès de prendre connaissance de l'état de la Pologne et de ce qui s'y passe, et d'en faire un rapport.

. . . .

MLXXXIX.

Constanti- nopole, 14 Septem. 1768.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre greutățile ce întîmpinase trecerea cailor cumpĕrați de Regele Franciei prin ținuturile Moldoveĭ.

(Vol. 146, D. 56.)

Constantinople, le 14 Septembre 1768.

Monsieur,

. . . .

Au premier avis que Monsieur Schmitz me donna des difficultés que le Prince de Moldavie faisait à l'extraction des chevaux que la Porte nous avait permise, je présentai un mémoire au Grand Visir qui fit aussitôt donner ordre à ce Vaïvode, par la voie de ses agents, de n'y plus mettre d'obstacles. Mais, celui-là n'y ayant point eu égard, j'ai eu recours de nouveau à la Porte qui a réitéré les mêmes ordres aux agents de Moldavie et de la manière la plus expresse. Ceux-ci les ont transmis à leur Prince, ont rendu compte en dernier lieu qu'il s'y conformerait et que la traite se ferait sans difficulté. Je suis en peine, Monsieur, de n'avoir point depuis cette époque de lettre de Monsieur Schmitz, quoique je lui aie écrit pour lui faire part des derniers ordres de la Porte. Cet officier voulait que je lui procurasse un commandement. Je l'ai bien demandé; mais, la Porte n'a pas jugé pouvoir l'accorder, attendu qu'il y a un Katchérif du Grand Seigneur qui prohibe la sortie des chevaux. Les agents de Moldavie s'excusent des difficultés qui sont survenues sur ce que la permission pour la sortie des susdits chevaux

etant adressée au Pacha de Chokzin et nos officiers voulant les faire passer par Czernautz qui est un endroit de la dépendance de Moldavie, le Prince n'aurait pu consentir à les laisser déboucher par son territoire. sans s'exposer à être convaincu d'avoir désobéi aux ordres du Grand Seigneur.

J'ai l'honneur etc.

Signé : *de Vergennes.*

MXC.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre subita plecare a Căpitanuluĭ Schmitz în Francia.

Constantinopole, 30 Septem. 1768.

(Vol. 146, D. 94.)

Constantinople, le 30 Septembre 1768.

Monsieur,

Lorsque je m'attendais à recevoir des informations de Monsieur Schmitz, relativement aux derniers ordres que la Porte avait donnés au Prince de Moldavie, pour faciliter la traite et le passage des chevaux que cet officier était chargé d'acheter, j'ai été bien surpris de recevoir la lettre du Sieur Nagny dont j'ai l'honneur de joindre ici l'extrait [1]) qui m'annonce que Monsieur Schmitz est parti pour retourner en France. Je ne puis savoir ce qui l'y a déterminé, surtout après m'avoir écrit qu'il attendrait ma réponse en Moldavie. Je ne l'ai pas fait languir ; sa lettre m'ayant été rendue le 28 Juillet, je lui ai répondu le 3 Août, et j'ai été informé que ma réponse est arrivée à Jassi le 14 du même mois. Je prends la liberté, Monsieur, d'en mettre sous vos yeux la copie.[2])

Je suis etc.

Signé: *de Vergennes.*

---

[1]) Voir document MLXXXVII, page 763.
[2]) Voir document MLXXXV, page 762.

MXCI.

Baccè-Seraï 2 Octobr. 1768.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre facerea podurilor peste Dunăre şi despre strîngerea provisiunilor necesare armateĭ otomane.

(Vol. 17 bis, S. D.)

Batchiseray, le 2 Octobre 1768.

Monseigneur,

. . . .

Monsieur de Vergennes vient de me confirmer la nouvelle que j'avais de l'ordre expédié pour la construction des ponts sur le Danube. Le Prince de Moldavie a aussi celui de préparer les fours et les farines nécessaires.

On fait également des préparatifs vers Bender, où le Tefterdar de l'armée est arrivé depuis quelque temps.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MXCII.

Constantinopole, 11 Octobr. 1768.

D. de Vergennes către Afacerile Străine, despre ordinul dat paşalelor de la Hotin şi de la Bender de a vesti în Polonia că Turcia a declarat resbel Rusieĭ.

(Vol. 146, D. 108)

Monsieur,

Constantinople, le 11 Octobre 1768.

. . . .

Les Pachas de Chokzin et de Bender ont ordre d'être sur leurs gardes et de faire parvenir en Pologne l'avis de ce qui se passe ici. [1])

. . . .

---

[1]) La déclaration de guerre de la Porte à la Russie.

MXCIII.

Buletin privitor la destituirea luĭ Caragea din funcţiunea de dragoman al Divanuluĭ şi la înlocuirea luĭ cu Nicolae Draco.

Constantinopole, 12 Octobre 1768.

(Vol. 146, D. 122)

Constantinople, le 12 Octobre 1768.

. . . .

Le Sieur Caradgia, Interprête du Divan, a été destitué de cet emploi le 9, et le Sieur Nicolaki Draco, premier agent du Prince de Moldavie, le remplace.

. . . .

MXCIV.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre purtarea principeluĭ Moldoveĭ faţă cu Chanul Tătarilor.

Baccè-Seraĭ 15 Octobre 1768.

(Vol. 17 bis, S. D.)

Batchiseray, le 15 Octobre 1768.

Monseigneur,

. . . .

Le Kan se plaint hautement du silence que garde l'Hospodar de Moldavie qui néglige trop fréquemment de lui rendre compte de ce qui arrive d'intéressant dans ses environs, et cette conduite s'accorde avec l'opinion qu'il m'a donnée de son zèle à mon passage par Jassy.

Je suis etc.

Signé : *Le B. de Tott.*

MXCV.

28 Octobre 1768. Estras din traducţiunea uneĭ scrisorĭ a Mareluĭ-Vizir către Republica Polonieĭ, în privinţa purtăreĭ acesteia în resboiul turco-rus.

(Vol. 146, D. 134).

Le 28 Octobre 1768.

Aux très-glorieux Seigneurs de la nation chrétienne, les refuges des Grands parmi les Nazaréens, la République de Pologne, nos amis, dont la fin soit comblée de prospérité.

. . . .

C'est à présent qu'il vous convient de vous armer de zèle et de courage, et de vous venger par l'expulsion totale des troupes russes et par l'anéantissement de leurs projets perfides, de rendre enfin le lustre et la vigueur à votre patrie par l'élection unanime d'un nouveau roi. C'est à présent que, vous dessillant les yeux, vous devez vous conduire avec connaissance de cause par les conseils affectueux de la Sublime Porte; qu'entretenant une correspondance exacte avec le Sérénissime Kan de Crimée, le Séraskier Pacha, les Gouverneurs de Bender et de Chokzin, les Commandants et officiers de nos frontières et le Prince de Moldavie, et donnant fréquemment de vos nouvelles à la Sublime Porte, vous vous mettrez à portée de faire éclater l'ardeur et le zèle qui doivent rétablir la force et la splendeur de votre royaume.

. . . .

Le 17 de Gemeziul-ewel, 1182.

MXCVI.

Constantinopole, 2 Novem. 1768. Buletin privitor la numirea luĭ Grigore Ghica principe al Ţĕriĭ-Românescĭ.

(Vol. 146, D. 143)

Constantinople, le 2 Novembre 1768.

. . . .

Gliger Voda, ci-devant Vaïvode de Moldavie, a obtenu la principauté de Valachie.

. . . .

MXCVII.

Afacerile Străine către d. de Vergennes, despre caiĭ cumpărațĭ pe fruntariele Moldoveĭ de căpitanul Schmitz pentru Regele Franciei. Fontainebleau, 6 Novem. 1768.

(Vol 146. D. 148.)

Fontainebleau, 6 Novembre 1768.

. . . .

Les chevaux tartares que le capitaine Schmitz a été chargé de prendre sur les frontières de la Moldavie sont arrivés à bon port. Ainsi, il ne reste rien à dire ni à faire à cet égard.

. . . .

MXCVIII.

Buletin privitor la plecarea luĭ Grigorie Ghica din Constantinopole la Bucurescĭ. Constantinopole, 6 Novemb. 1768.

(Vol. 146, D. 157).

Constantinople, le 6 Novembre 1768.

. . . .

Gliger Voda, Prince de Valachie, est parti le 10, pour se rendre dans son gouvernement.

. . . .

MXCIX.

D. de Tott către ducele de Choiseul, despre oprirea scrisorilor sale la Iașĭ, de către principele Moldoveĭ. Căușanĭ. 24 Novem. 1786.

(Vol. 17 bis, S. D.)

Kaauchan, le 24 Novembre 1768.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment par Jassy la lettre dont vous avez daigné m'honorer le 9 Septembre (No. 15); mais le No. 12, dont j'ai reçu le duplicata par Constantinople à la fin de Septembre, et les No. 13 et 14 que je suppose avoir pris également la route

de Pologne, ne me sont pas encore parvenus. Je puis même juger, par la lettre que le Sieur Nagny écrit, que ces différentes dépêches ont été interceptées dans le paquet du Résident de Moldavie à Bachiseray. Celui-ci proteste ne les avoir point reçues, et nous soupçonnons que son Prince s'en sera emparé dans le même temps où il évitait de donner à Maxud-Guerai aucun avis contraire au système du Grand Vizir Musun-Oglou.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MC

Căușanĭ, 2 Decemb. 1768.

Ruffin către d. de Saint-Priest, despre conferințele d-luĭ de Tott cu Chanul Tătarilor și despre corespondința acestuia cu principele Moldoveĭ.

(Vol. 150, D. 3.)

Kautchan, le 2 Décembre 1768.

. . . .

M. de Tot fit ensuite tomber l'entretien [1]) qui s'animait de part et d'autre sur sa correspondance par Jassy, et il supplia Crim-Gueraï de vouloir bien l'accréditer par un ordre adressé au Prince de Moldavie. Le Kan des Tartares en dicta un sur le champ au Divan Reis Effendi et termina par ce trait de bonté la conférence.

. . . .

Une requête de l'Hospodar de Moldavie, adressée au Kan des Tartares, a été remise ce matin par le Résident actuel, Caradgia-Boyar.

Elle contient des plaintes amères sur les désordres que l'armée du Sultan Séraskier ne cesse de commettre dans la Province de Moldavie, et des instances très-fortes que le Prince fait à sa Sérénité de recommander au Séraskier de contenir les troupes.

---

[1]) Avec le Kan des Tartares.

MCI.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre relaţiunile sale cu Chanul Tătarilor şi cu principele Moldoveĭ. Dankou, 12 Decem. 1768.

(Vol. 17 bis, S. D.)

Dankou,[1]) le 12 Décembre 1768.

Monseigneur,

. . . .

J'ai reçu par la voie de Iassy la dépêche No. 16 dont vous avez daigné m'honorer le 26 Septembre, et j'y ai heureusement trouvé des lumières suffisantes pour me rassurer sur la démarche que le Kan a exigée de moi, et j'en profite pour obtenir de ce Prince une lettre pour l'Hospodar de Moldavie, afin d'assurer ma correspondance dans un moment où le haut crédit de Crim-Guerai et ses opérations militaires vont rendre ma mission plus difficile.

J'ai reçu aussi à mon passage à Iassy le No. 17 du 13 Octobre; l'Hospodar m'a offert de m'ouvrir la voie de Hongrie, dans la crainte que celle de Pologne ne fût bientôt interdite, et je me propose de prendre à ce sujet tous les arrangements nécessaires à mon retour à Jassy d'où j'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous rendre compte du succès final de ma mission auprès des confédérés.

. . . .

Je suis etc.

Signé : *Le B. de Tott.*

MCII.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre conversaţiunea sa cu principele Moldoveĭ. Căuşanĭ 24 Decem. 1768.

(Vol 17 bis, S. D.)

A Kaauchan, le 24 Décembre 1768.

Monseigneur,

. . . .

Votre dépêche m'a été remise à mon passage à Jassy par le Prince lui-même. Il m'a renouvelé l'offre de me servir de la voie de Hongrie, et m'a assuré qu'il suffirait que l'ambassadeur du Roi à Vienne lui adressât mes paquets qu'il me ferait parvenir par un exprès partout où je serais avec le Kan, ainsi que les duplicata qui me viendront par la voie de Léopold. Il s'est en même temps disculpé des numéros qui ont été perdus

---

[1]) Auprès des confédérés, réfugiés sous Chokzin.

et qu'il dit avoir été expédiés soit par la voie directe, soit par celle de Constantinople. Cependant, le No. 13 me manque toujours, et, ce qui me surprend le plus, c'est que cette dépêche, qui a sans doute pris la route de Constantinople, ne me soit pas parvenue par cette voie, tandis qu'aucuns numéros de Monsieur de Vergennes ne me manquent.

. . . .

Je suis etc.

Signé: *Le B. de Tott.*

MCIII.

Versailles, 12 Ianuar. 1769.

D. de Choiseul către d. de Saint-Priest, despre modul cu care cel din urmă își va orîndui corespondința diplomatică cu Polonia.

(Vol. 147. D.)

Versailles, le 12 Janvier 1769.

. . . .

Vous recevrez par Monsieur de Châteaufort qui va auprès de l'Evêque de Caminiech et auprès des confédérés, les avis de tout ce qui se passe à Varsovie et dans tout le reste de la Pologne. Je lui recommande de faire passer ses lettres soit à Chokzin, soit à Jassy, ce qui lui sera assez facile, mais il faudra que, pour en assurer le cours, vous engagiez le Ministère Ottoman à donner ordre au Pacha de Chokzin et au Prince de Moldavie de prendre soin de leur expédition intérieure; comme cet arrangement n'a d'autre but que de faire passer aux Turcs des avis sûrs et prompts, ils en faciliteront sans doute les moyens.

. . . .

MCIV.

Balta 22 Ianuar. 1769.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre prinderea unuĭ spion rusesc în lagărul Chanuluĭ tătăresc.

(Vol. 17 bis, S. D.)

De l'Armée tartare, à Balta de Pologne, le 22 Janvier 1769.

Monseigneur,

Avant-hier au soir, j'ai trouvé, en rentrant chez moi, un jeune homme qui se disait être un marchand grec établi à Messine, que ses affaires avaient conduit de Vienne à Nissa en Russie, et que l'approche de la guerre engageait à se rapatrier, me priant

de lui procurer un passeport de Crim-Gueray qu'il avait connu pendant son exil à Rhodes. Cependant, les réponses équivoques de ce prétendu négociant ayant excité mes soupçons, je crus devoir en faire naître dans l'esprit du Kan. La journée d'hier s'est passé à examiner ce Grec et ses effets; et ce malheureux s'étant convaincu que Jacoub-aga auquel il était consigné n'était ni corruptible ni facile à duper, après avoir parlé bas à son domestique, se tira un coup de pistolet dont la balle ne fit que lui effleurer la tempe; on fut à temps pour le préserver du second coup et d'empêcher que son compagnon ne jetât au feu différents papiers qu'il avait déjà lacérés. On se saisit de tous les morceaux que l'on remit au Kan. Ce Prince me fit appeler sur le champ pour me communiquer ce qui venait de se passer et me marquer tout le gré qu'il avait qu'on eût pu sauver les papiers en leur entier. Je m'emparai cependant des débris d'une carte de Moscovie dont on ne faisait pas grand cas. Je fus assez heureux, Monseigneur, pour les réunir, de manière à pouvoir mettre sous vos yeux le plan des opérations que la Russie réserve au printemps. Plusieurs notes en italien ont été rassemblées en partie par Monsieur Ruffin et suffisent pour diriger l'interrogatoire; elles annoncent aussi le fanatisme. Pendant que nous nous occupions de ces différents objets, ce malheureux, chargé de chaînes et qui n'avait pas encore voulu convenir d'aucune intelligence avec la Russie, déclara à minuit qu'il était, en effet, chargé d'une commission, mais qui ne regardait que le Kan. Quelque grossier que fût ce piége, après le suicide que ce Grec avait voulu commettre, on crut cependant devoir réveiller ce Prince qui chargea sur-le-champ Achmet-Effendi, substitut du Divan Effendi, d'aller vérifier cette déposition. Je profitai du réveil du Kan pour lui faire part de mes découvertes. Elles nous conduisirent, Monseigneur, à l'examen des projets de la Russie qui se dispose à s'emparer de Bender et de Jassy, avant l'arrivée des forces ottomanes, et qui annoncent des vues encore plus décidées du côté d'Azoff et de Cabarta. Nous nous occupâmes ensuite des moyens d'opposition. Ce ne sont plus, ai-je dit à Crim-Gueray, des soupçons que l'on donne à la Porte: c'est la preuve la plus irrévocable du plan arrêté entre le Roi de Pologne et la Russie pour conquérir la Moldavie et la Crimée.

. . . .

MCV.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre corespondența d-luĭ de Tott și despre schimbările secretarilor principilor moldovenĭ. — Constantinopole 3 Februar. 1769.

(Vol. 150, D. 11).

Constantinople, le 3 Février 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

M. de Tott m'écrit pour demander à la Porte de recommander au Prince de Moldavie de donner cours à sa correspondance, soit pour Constantinople, soit pour l'Allemagne. Je vous avoue, Monsieur le Duc, que je crois devoir attendre de nouveaux ordres de votre part pour faire cette démarche. . . . .

Le Drogman de la Porte a dit à Monsieur Deval que le Sieur La Roche, ci-devant agent de Moldavie en Pologne, passait à la Cour de Vienne. J'imagine que ce sera pour correspondre avec ce drogman lui-même.

Le Sieur Nagni, ci-devant secrétaire du Prince de Moldavie, passe en la même qualité auprès du Prince de Valachie.

. . . .

MCVI.

Constantinopole, 3 Februar. 1769.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre acelaşi subiect.

(Vol 148. D.)

Constantinople, le 3 Février 1769.

. . . .

Monsieur de Tott m'écrit pour demander à la Porte de recommander au Prince de Moldavie, de donner cours à sa correspondance soit pour Constantinople, soit pour l'Allemagne. Je vous avoue, Monsieur le Duc, que je crois devoir attendre de nouveaux ordres de votre part pour faire cette démarche.

. . . .

Cependant, pour ne pas négliger ce point, je saisis l'occasion du départ d'un secrétaire français que prend le Prince de Moldavie pour lui en écrire, et j'espère que ma demande, appuyée de la recommandation de Krim-Gueray que Monsieur de Tott a obtenue, suffira pour le moment présent.

. . . .

Le Drogman de la Porte a dit à Monsieur Deval que le Sieur La Roche, ci-devant agent de Moldavie en Pologne, passait à la Cour de Vienne. J'imagine que ce sera pour correspondre avec ce drogman lui-même. — Le Sieur Nagny, ci-devant secrétaire du Prince de Moldavie, passe en la même qualité auprès du Prince de Valachie.

. . . .

MCVII.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre ordinul dat de Pórtă Pașei de la Hotin și Principelui Moldovei cu privire la corespondința trămișilor francesi din Orientul Europei. Constantinopole, 13 Februar. 1769.

(Vol. 148. D.)

Constantinople, le 13 Février 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

J'ai demandé aussi des ordres de la Porte au Pacha de Chokzin et au Prince de Moldavie, pour qu'ils donnent cours aux correspondances entre Monsieur de Châteaufort, Monsieur de Tott, Monsieur Deval et moi, sans toutefois prononcer le nom de Monsieur de Tott.

. . . .

MCVIII.

Estras dintr'o notă presentată Porței otomane de către d. de Saint-Priest cu privire la corespondența trimișilor francesi. 1 Marte. 1769.

(Vol. 150 D. 29.)

Le 1-er Mars 1769.

(*Monsieur de St Priest donne des nouvelles de Russie et de Pologne. Il représente qu'il est important que les Turcs priment les Russes en Pologne, et insiste sur l'introduction de troupes turques en Pologne.*)

. . . .

L'Ambassadeur de France a l'honneur de représenter à la Sublime Porte la nécessité d'envoyer au Prince de Moldavie des ordres pour assurer les différentes correspondances des émissaires de la France.

MCIX.

Căușanĭ 5 Marte 1769.

D. de Tott către d. de Choiseul, despre intrarea și jafurile a 600 de Cazacĭ în Moldova.

(Vol. No. 17 bis, S. D.)

A Kaauchan, le 5 Mars 1769.

Monseigneur,

Deux courriers, l'un de Chokzin, l'autre du Prince de Moldavie, ont apporté hier au soir au Kan l'avis que 600 Cosaques, partie Russes, partie de l'Ukraine polonaise, ayant passé le Niester à la faveur des glaces, étaient entrés dans la petite ville de Surokan, y avaient enlevé le Commandant moldave et sept Polonais de la confédération qui s'y trouvaient, ainsi que tous les vivres. Quelques Turcs ont été tués, et plusieurs maisons incendiées. Le Prince de Moldavie, justement effrayé de la position actuelle de son pays, supplie le Kan de la mettre au plus tôt à l'abri en portant en Pologne des forces assez considérables pour éloigner les Russes de la frontière, et le Pacha de Chokzin prie également Krim-Gueraï de s'occuper au plus tôt des moyens qui peuvent couvrir son Pachalik que la forteresse de Chokzin ne peut défendre. J'ai assisté, Monseigneur, à la lecture des lettres et aux réponses que le Kan a dictées lui-même. Elles portent en substance et de la manière la plus précise que ni le Pacha, ni le Prince de Moldavie ne doivent compter sur aucun secours de sa part.

. . . .

Le Kan termina les lettres au Pacha et au Prince de Moldavie par les inviter l'un et l'autre à faire tout ce que bon leur semblera et à communiquer ses réponses, afin que la Porte ne fût pas étonnée de son silence. Il fit aussi appeler le courrier de Chokzin et le Kapikiaïa de Moldavie auquel il répéta verbalement ce qu'il écrivait, et y ajouta tout ce qui pouvait caractériser son mépris pour les Ministres turcs.

. . . .

MCX.

Căușanĭ 9 Marte 1769.

D. de Tott către ducele de Choiseul, despre o nouă incursiune a Rușilor la Mohilău și despre primejdiele de carĭ e amenințată Moldova.

(Vol. No. 17 bis, S. D.)

À Kaauchan, le 9 Mars 1769.

Monseigneur,

Un courrier de Moldavie nous a apporté il y a quelques jours l'avis d'une nouvelle incursion des Russes à Mohilow, où ils ont brûlé les provisions qui y étaient assemblées.

. . . .

Krim-Gueraï finit par me retracer la tableau du danger auquel la Moldavie était exposée, tandis qu'en suivant le plan arrêté avec les Confédéres, on aurait, en repoussant les Russes vers leurs frontières, puisé en Pologne les vivres qui manquent absolument à l'armée ottomane, si elle parvient même à prévenir les Russes en Moldavie,

. . . .

Je suis etc.

Signé : *Le B. de Tott.*

MCXI.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre ordinul trămis de Marele Vizir principeluĭ Moldoveĭ cu privire la corespondința ambasadeĭ francese. Constentinopole, 9 Marte 1769.

(Vol. 150. D. 1)

Constantinople, le 9 Mars 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Grand Visir, après avoir eu ma note pendant 24 heures, n'a fait d'autre réponse que d'ordonner qu'on écrivît au Prince de Moldavie pour lui recommander les correspondances qui pouvaient m'intéresser.

. . . .

MCXII.

D. de Priest către d. de Choiseul, despre dorințele Turcilor cu privire la mișcările armateĭ rusescĭ. Constantinopole, 17 Marte 1769.

(Vol. 150. D.)

Constantinople, le 17 Mars 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Ministère ottoman serait très-aise d'apprendre que les Russes entrassent de vive force dans Kaminieck et pénétrassent en Moldavie. Ils croient par là que l'armée ottomane près de ses magasins et sans avoir éprouvé encore la moindre fatigue, serait plus sûre de vaincre et taillerait en pièces l'armée moscovite déjà harassée par de longues marches.

. . . .

MCXIII.

Constantinopole, 3 Aprile 1769.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre corespondința sa diplomatică și despre asigurările date de principele Moldoveĭ în acéstă privință.

(Vol. 148, D.)

Constantinople, le 3 Avril 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Prince de Moldavie m'a répondu qu'il aurait tous les soins du monde de donner cours à ma correspondance avec Monsieur de Tott. J'y compte d'autant plus que ce Prince a fait venir d'ici un secrétaire français nommé Sémian, duquel je viens aussi de recevoir une lettre et qui y aura l'oeil.

. . . .

MCXIV.

Constantinopole, 3 Aprile 1769.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre preferințele Dragomanuluĭ Porțeĭ.

(Vol. 148, D. 148.)

Constantinople, le 3 Avril 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Ce que vouz me mandez sur le compte du Drogman de la Porte *) me surprend on ne saurait plus. Je crois assurément ce Grec capable de tout excepté de ne pas servir ses intérêts. Or, il n'en a aucun de s'attacher à la Cour de Vienne, quelqu'argent qu'elle pût lui donner, et je ne vois nulle apparence qu'elle en donne. L'intérêt de ce Drogman est de se conserver longtemps en place, pour parvenir ensuite aux principautés de Valachie et de Moldavie. Il courrait cependant le plus grand risque; le moindre faux pas de sa part serait puni de mort, et la Porte regarde moins à faire pendre vingt Grecs puissants qu'à faire donner la bastonnade à un Turc. Je ne saurais croire même que ses affections soient pour les Allemands. Si les Grecs en ont pour quelque étranger, les Russes seuls en sont l'objet, parce qu'ils sont leurs frères de religion.

. . . .

---

*) Dans sa lettre très-confidentielle du 13 fév. 1769, datée de Versailles, M. de Choiseul affirme que l'Interprête de la Porte est vendu à la Cour de Vienne, et il invite Monsieur de Saint-Priest à provoquer aussi directement que possible la chûte de ce Drogman.

MCXV.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre învingerea Rușilor la Hotin. Constantinopole, 26 Aprile 1769.

(Vol 148, D.)

Constantinople, le 26 Avril 1769.

. . . .

On a tiré hier le canon en réjouissance d'un succès d'un combat dont l'issue a obligé les Russes à quitter le siège de Chokzin et à repasser à la rive gauche du Niester, en abandonnant 80 pièces de canon. Le siège de Chokzin a duré 14 jours, et les Turcs conviennent que le Comte Potocki y a fait des merveilles.

. . . .

MCXVI.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre înaintarea armateĭ Marelui Vizir spre Hotin séu Bender și despre probabila intrare a unuĭ corp de armată turcéscă în Țéra-Românéscă. Constantinopole, 17 Maiŭ 1769.

(Vol. 151, D.)

Constantinople, le 17 Mai 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Sieur Fonton me mande que l'armée du Grand Visir se dirigera sur Chokzin. D'autres soutiennent encore que ce sera sur Bender.

Le bruit se répand que les Turcs assemblent un corps d'observation en Valachie. C'est sans doute pour répondre au cordon que les Impériaux ont formé sur les frontières de Hongrie et de Transilvanie. La Porte a reçu amiablement la communication que l'Internonce a eu ordre de lui faire à cet égard, mais elle ne lui a rien participé jusqu'à présent de ses dispositions en Valachie, ce qui donne quelque lieu de les révoquer en doute.

. . . .

MCXVII.

Versailles, 21 Maiŭ 1769.

D. de Choiseul către d. de Saint-Priest, despre oprirea corespondenţeĭ séle în Moldova.

(Vol. 147, D.)

Versailles, le 21 Mai 1768.

. . . .

Malgré la bonne volonté, Monsieur, que le Prince de Moldavie vous témoigne, le cours de ma corespondance directe avec Monsieur de Tott n'est rien moins qu'assuré, et j'ai lieu de soupçonner qu'elle est interceptée. Je prends des mesures pour découvrir la source du désordre.

. . . .

MCXVIII.

Constantinopole, 3 Iuliŭ 1769.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre numirea luĭ Constantin Mavrocordat principe în Moldova.

(Vol. 148, D.)

Constantinople, le 3 Juillet 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Je me conformerai à ce que vous me prescrivez à l'égard du Drogman de la Porte (1), mais je vous préviens que cet homme est plus en faveur que jamais, et qu'il est le seul officier de l'Empire dont le Visir veuille se servir. J'avais espéré qu'au premier changement en Valachie ou en Moldavie, on penserait à lui pour cette Principauté; mais je vois avec peine qu'on vient de déplacer le Prince régnant en Moldavie, et que c'est Constantin Maurocordato qui lui succède. Celui-ci était Prince de Valachie lors de la dernière guerre. Je ne sais quel a été le motif de la disgrâce de son prédécesseur, qu'on a fait arrêter, ainsi que le Sieur Nani, son secrétaire. Le Visir a dit au Sieur Deval qu'il n'y avait rien à craindre pour ce dernier.

. . . .

---

(1). Dans sa lettre du 21 Mai 1769, Monsieur de Choiseul affirme que rien n'est plus certain que la vénalité du drogman de la Porte; qu'il a persuadé la Cour de Vienne que nous faisions des insinuations à la Porte contre elle, et qu'il fallait faire tout au monde pour le perdre; qu'il fallait bien s'observer en attendant de trouver un moyen de se débarraser d'un homme aussi dangereux.

MCXIX.

Diar despre cele ce se petreceaŭ în lagărul turcesc de la Bender. 5 Iuliŭ-7 August, 1769.

(Vol. 151, D.)

. . . .

5 Juillet 1769. — Grand Conseil tenu chez le Grand Visir en présence du Kan des Tartares, des quatre pachas à 3 queues et des autres grands de la Porte et principaux de l'armée.

A l'issue du Conseil, la place de Séraskier de Bender, occupée jusqu'alors par Moldovangy Aly Pacha, est donnée à Gulahmed Pacha Zadi Ali Pacha, et le Séraskier destitué este chargé d'aller avec trois ou quatre mille hommes couvrir la Valachie et la Moldavie, pour protéger ces provinces contre les excès inouis des troupes qui vont et viennent.

On ne trouve plus d'orge, pas même pour de l'argent; le pain est rare. On dit que plusieurs fours ont crevé. On travaille à les réparer.

6 Juillet. — On recommence à distribuer l'orge à demi-ration, et l'on trouve du pain et du biscuit, le tout, bien entendu, fort noir. Tout, excepté la viande, est au prix du feu. Il ne faut pas parler du vin: cette boisson est rigoureusement défendue, et l'on a pris de bonnes mesures pour l'exécution d'une défense aussi nécessaire.

7. Juillet. — Abdullach Pacha, chef d'un corps de 2000 Capouziz, qui avait été fait depuis peu pacha à 2 queues au Camp d'Isaatcha, était parti d'ici depuis quelques jours pour une incursion sur les Russes. Il vient de revenir, et a amené avec lui environ 1500 esclaves qu'on dit partie Polonais et partie Moldaves. Cependant, on a permis de les vendre pour encourager sans doute le soldat, saut à examiner la chose quand on le trouvera à propos.

. . . .

12 Juillet. — Il se répand un bruit que les Russes sont venus en corps d'armée pour assiéger Choczin, et qu'ils ont passé le Niester sur trois ponts à trois lieues au-dessus de la ville.

. . . .

16 Juillet. — On dit le Kan des Tartares parti hier de Caoutchan pour Chokzin, où il a promis d'arriver en quatre jours avec 80 mille Tartares, sans compter les Turcs qu'on fait défiler.

. . . .

18 Juillet. — Dans la matinée, conseil chez le Pacha Grand Visir. Il n'est plus douteux que les Russes font le siège de Chokzin. On ajoute même que les Turcs ont été battus et dispersés. On distribue l'orge à demi-ration. Des tuyards répandent que la confusion est totale à Chokzin; que les Turcs ont été battus à plate couture; que le Général turc s'est enfui vers Jassy; qu'il y a une grande quantité de prisonniers turcs.

. . . .

22 Juillet. — On a des avis positifs que le Kan des Tartares n'a pas jugé à propos de se rendre à Cokzin, et qu'il est campé au Camp Tépessy où il s'est apparemment chargé de la garde des magasins de provisions qui s'y trouvent.

. . . .

24 Juillet. — Le Prince Constantin Maurocordato arrive au camp, y est installé au Divan avec le Caftan et la Couka, ensuite on lui porte les deux queues de sa tente. Il a ordre de partir demain pour Jassi.

. . . .

25 Juillet. — Le Prince Constantin de Moldavie part pour son Gouvernement. On flatte toujours le public que l'ennemi est à 5 ou 6 lieues de Chokzin; d'autres disent même qu'il a repassé le Niester.

. . . .

Le Grand Visir installe Gouverneur de Bender le vieux Abaza Pacha à 2 queues d'Albanie, nommé Cahzeman Pacha, qui était campé à Kan Tépessy, étant venu avec une quarantaine d'hommes de sa suite au devant du Grand Visir à son Yemeklik, qui est la halte d'usage, il se rendit à la tente du Grand Visir qui, après lui avoir reproché vivement les désordres commis dans sa route et notamment dans la Moldavie depuis le commencement de la campagne, lui dit qu'il avait aussi à rendre compte de l'emploi de 600 bourses que le Grand Seigneur avait fait compter et, en même temps, il ordonna de l'arrêter. A peine cet ordre fut-il prononcé, que le Séliktar de ce Pacha qui se trouvait à portée tira un coup de pistolet qui, manquant le Visir, alla tuer à quelques pas de lui un de ses valets de chambre. Ce Pacha et son Séliktar furent sur le champ mis en pièces par les gens du Grand Visir, et ensuite décapités et leurs têtes apportées à Khan Tépessy où elles sont exposées, suivant l'usage, sous le Deylek Tchadiry qui est la tente destinée pour les exécutions.

. . . .

1 Août. — Il se répand le bruit qu'Okzakov est assiégé par les Russes.

. . . .

7 Août. — Les Drogmans étrangers, présentés par le Drogman de la Porte au nouveau Kiaïa-Bey, le félicitent et en sont reçus fort gracieusement. Ils vont ensuite faire une visite de politesse au Beïzadea Mikhalizza, frère cadet d'un des ex-princes de Moldavie, nommé Stefan Voda, qui est arrivé au Camp avec le nouveau Kiaïa Bey sans qu'on sache le sujet de son voyage. Ensuite, sur la permission qui leur en a été donnée par le Grand Visir, ils vont aussi saluer Monsieur le Comte Czazinsky dans la tente que la Porte lui a fait dresser.

Dans ce moment, le Drogman de la Porte est destitué et remplacé par Beizadea Mikhaïka; son prédécesseur se dispose à partir pour Constantinople. Celui-ci est cependant revêtu d'un Caftan, en forme d'approbation de ses services.

. . . .

MCXX.

Estras din corespondenţa dragomanuluĭ frances Deval, cu privire la miscările armateĭ turcescĭ de la Bender. 10 Iuliŭ 1769.

(Vol. 151, D.)

10 Juillet 1769.

. . . .

Le 5 Juillet, il y avait eu Grand Conseil chez le Grand Visir (à Bender) où avaient assisté le Kan des Tartares, les Pachas, les Grands de la Porte et officiers principaux de l'armée. A l'issue du Conseil, la place de Séraskier de Bender, occupée jusqu'alors par Moldovangi Ali-Pacha, fut donnée à Gu-lAhmed-Pacha. Moldovangi fut détaché avec 4000 hommes pour couvrir la Valachie et la Moldavie, et protéger ces deux provinces contre les excès des troupes turques. Le 7, Abdula-Pacha, chef d'un corps de 2000 Asiatiques, revint d'une incursion avec 1500 esclaves qu'on dit partie Polonais et partie Moldaves, qu'on a cependant permis de vendre. Le Kan partit à 11 heures du matin pour se disposer à attaquer les forteresses de la Nouvelle Servie. Il doit être soutenu dans cette expédition par 40,000 hommes de troupes turques.

. . . .

MCXXI.

Estras din scrisorile luĭ Deval către d. de Saint-Priest, cu privire la cele ce se petrec în lagărul otoman. 2-12 Aug. 1769.

(Vol. 151, D.)

Du 2 au 12 Août 1769.

. . . .

On est ici dans des transes singulières par les avis, ou, pour mieux dire, par le manque d'avis; on ne sait rien de ce qui se passe à Chokzin. On dit seulement que les Russes sont maîtres d'un pont nommé Kaunlukupru, à 6 lieues de Chokzin, qu'ils n'assiégent, dit-on, que fort faiblement, d'où l'on infère qu'ils n'ont pas de grosse artillerie.

. . . .

On est toujours ici et dans tous nos voisinages aux expédients pour la subsistance, et j'ai vu deux jours avant notre départ de Bender une lettre fort polie du Grand Visir au Prince de Valachie par laquelle il lui donne de fort grands éloges sur le zèle qu'il a montré à faire passer au Camp Impérial une quantité considérable d'orge et de farine; service important, dont il a plusieurs fois rendu compte à Sa Hautesse dans les termes les plus flatteurs pour lui, et qu'il l'exhorte très-fort à continuer pour l'un et

l'autre article, mais surtout pour l'orge, ajoutant que, s'il peut rendre ce service à l'Etat, il doit compter sur la Principauté de Valachie pour lui et pour ses enfants à perpétuité.

. . . .

Bey-Rado Mikhaïka, nouveau Drogman de la Porte, me paraît, pour les langues et pour l'acquis, l'homme le moins propre à l'emploi dont il est revêtu.

Quant à l'ancien drogman, comme frère aîné et directeur du premier Capigi Aga de Moldavie, il pourrait se faire qu'il fût recherché sur la mauvaise administration du Prince déposé. On ne peut rien calculer sur sa contenance qui est toute affectée; il y en a qui prétendent qu'il pourrait bien rentrer dans ce poste.

. . . .

MCXXII.

Khan-Tepessy, 12 August 1769.

Deval către d. de Choiseul, despre destituirea Dragomanuluĭ Porțeĭ.

(Vol. 151, D.)

Au camp du Grand-Visir, à Khan-Tépessy, le 12 Août 1769.

Monseigneur,

. . . .

Le 7, le Drogman de la Porte a été destitué et remplacé par un noble Grec de Constantinopole, qui ne fera sûrement pas de schisme, mais n'en vaudra peut-être que mieux pour la bonne cause.

Le Grand Visir a été déposé et remplacé par Moldovangi-Ali.

. . . .

MCXXIII.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre destituirea Dragomanuluĭ Porţeĭ şi despre învingerea Ruşilor lângă Hotin. Constantinopole, 17 August 1769.

(Vol. 151. D.)

Constantinople, le 17 Août 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

On assure que le Drogman de la Porte à l'armée est destitué et remplacé par un nommé Michaliza, fils d'un ancien prince de Valaquie, qui est effectivement parti d'ici depuis quelques jours sans qu'on sût sa destination.

. . . .

(du 26 Août).

On a tiré hier le canon en réjouissance du succès d'un combat dont l'issue a obligé les Russes de quitter siège de Chokzin et de repasser à la rive gauche du Niester, en abandonnant 80 pièces de canon. Le siège de Chokzin a duré 14 jours, et les Turcs conviennent que le Comte Potocki y a fait des merveilles. 26 August

. . . .

MCXXIV.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre destituirea Viziruluĭ şi Dragomanuluĭ Porţeĭ, şi despre mişcările armateĭ turcescĭ. Constantinopole 4 Septem. 1769.

(Vol. 152, D. 1)

Constantinople, le 4 Septembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Grand Visir, dont le manifeste de la Porte est l'ouvrage, est hors de place, ainsi que le Drogman de la Porte, son principal coopérateur. Le premier va passer, à ce qu'on assure, de Demotica à Stanctio. Quant au second, il est arrivé ici depuis trois jours avec le Prince de Moldavie déposé et emprisonné chez le Bostangi-Bachi. On ne sait comment tournera leur affaire. Tous leurs effets ont été enlevés de leurs maisons et confisqués.

. . . .

L'essentiel pour cette année m'a paru être que les Turcs tinssent des corps considérables de troupes à Chokzin et à Bender, pour être en état de couvrir toute la frontière et Okzakov. Le bruit s'est répandu que les Russes s'étaient emparés de cette place, mais cela ne se confirme pas.

. . . .

MCXXV.

Khan-Tépessy, 21 August-1 Octobr. 1769.

Urmarea ḑiaruluĭ luĭ Deval, dragomanul ambasadeĭ francese, asupra celor ce se petrec în lagărul turcesc.

(Vol 152, D.)

Du camp du Grand-Visir, à Kan-Tépessy.

. . . .

21 Août. — La ville de Chokzin est absolument déserte par la grande quantité de chevaux qui y ont crevé pendant le siège. On est occupé à la désinfecter.

. . . .

27 Août. — Il a été expédié des commandements aux Princes de Moldavie et de Valachie pour qu'ils aient à fournir incessamment un certain nombre d'ouvriers et de manœuvres, pour fournir et transporter à Chokzin 2600 poutres pour réparer et fortifier cette place avec des planches pour des baraques.

. . . .

23 Septembre. — On dit le dernier Grand Visir décapité, ainsi que le Prince de Moldavie, le Drogman de la Porte et le Muhurdar de ce même Visir qui avait été chargé de bonnes nouvelles pour Constantinople 4 jours avant sa déposition.

. . . .

1-er Octobre. — Le Capikiaïa de Moldavie donne avis au Grand Visir que le Prince son maître a été prévenu par le Général de l'armée russe qu'il va visiter Jassi et qu'il n'épargnera personne, qu'en conséquence le Prince et la garnison ont résolu de décamper.

Le Grand Visir fait partir sa queue d'avant-garde; ainsi, ce n'est plus jeudi, c'est demain que l'on part.

. . . .

MCXXVI.

Deval către ducele de Choiseul, despre ridicarea asediului cetăţeĭ Hotin şi despre emisarii francesi din Moldova. Khan-Tépessy, 16 Septem. 1769.

(Vol. 152, D.)

Au camp du Grand Visir, à Khan-Tépessy, le 16 Septembre 1769.

Monseigneur,

. . . .

L'avis verbal qu'on avait eu à Constantinople de la levée du siège de Chokzin était bien véritable, mais elle n'a absolument rien coûté aux Russes qui ne s'y sont portés que de leur propre mouvement.

. . . .

J'ai envoyé à Monsieur Ruffin qui se trouve encore malade à Jassi d'une rechûte de sa maladie, qui n'était apparemment pas radicalement guérie, la lettre de Votre Excellence contenant le nouveau chiffre, et j'y ai joint la carte en soie et celle en papier dont j'ai gardé seulement un exemplaire. Je lui ai recommandé de se bien rétablir avant de se remetre en campagne avec des gens si incompatibles avec les précautions nécessaires à la santé. Je l'ai prié de nous ménager l'amitié du Père Gaetano Cayoni sur lequel le Prince, soit par inconstance, soit par économie, a jeté les yeux pour son secrétaire. Les propos qu'il avait tenus dans le principe à Simian n'ayant abouti à rien en sa faveur, celui-ci qui a mis Monsieur de Ch. Ft.[1]) dans ses intérêts m'a sollicité d'écrire à Votre Excellence que, quoiqu'il ne trouve plus à s'occuper à Jassi, cependant il s'y fixera volontiers pour le temps de la guerre, comptant pouvoir y être utile au service, tant pour la correspondance que pour les passagers qui peuvent intéreser la Cour; sur quoi il espère que Votre Excellence voudrait bien se prêter à accorder à sa famille pendant ce temps-là un entretien modique. Je lui ai écrit que, pour cet effet, il devait chercher à se rendre agréable au Prince s'il ne peut réussir à lui être utile, ce qu'il devait encore moins négliger, sans se trop attacher avec un Prince ruiné à des prétentions peu proportionnées à ses moyens actuels. Le fait est, Monseigneur, que le missionnaire, pour le bien moral de sa mission, et pour quelque considération personnelle, peut fort bien servir le prince, même gratis.

. . . .

---

[1]) Probablement Monsieur de Châteaufort.

MCXXVII.

Constantinopole 18 Septem. 1769.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre tăiarea capuluĭ Mareluĭ Vizir, a Principeluĭ Moldoveĭ Grigorie Calimach, şi a Dragomanuluĭ Porţeĭ Nicolae Draco

(Vol. 152, D)

Constantinople, le 18 Septembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Grand Visir Mehemed Emin, le Prince de Moldavie et le Drogman de la Porte, tous trois déposés, ont eu la tête coupée et on les a exposés entre les deux portes du Sérail. Le premier avait une foule d'ennemis dont il n'a pas tardé après sa destitution d'être la victime. Je joins ici la traduction des écriteaux mis sous leurs têtes, et qui indiquent les principaux griefs que le Grand Seigneur avait contre eux :

Traduction des écriteaux dont il est fait mention dans la lettre ci-dessus de Monsieur de Saint-Priest à Monsieur de Choiseul.

«Voici la tête du précédent Grand Visir Méhémet Emin Pacha qui, en qualité «de Généralissime des armées ottomanes dans cette présente guerre impériale, avait en «toute façon la pleine disposition du trésor et des troupes musulmanes, avec ordre néa- «moins d'agir de concert avec les Ministres d'Etat, les grands officiers de l'armée, les «gens du Conseil et tous les anciens officiers expérimentés dans l'art militaire; qui, plein «de fierté et de présomption, entra dans la voie de l'égarement et s'abstint de marcher «et d'avancer contre les ennemis de la foi; qui perdit en vain du temps en se tenant «éloigné de l'ennemi; qui fit souffrir les Ministres d'État et les grands officiers du Camp «Impérial, ainsi que les différentes troupes musulmanes; qui aliéna leurs coeurs; qui les «priva de vivres et de cet entretien usité suivant les réglements; qui causa cet abatte- «ment et cette dispersion de troupes; qui, prêtant foi aux paroles artificieuses de l'in- «terprête décapité, porta des délais et de la négligence à envoyer du secours à Chok- «zin lorsqu'elle fut assiégée et qu'il fut informé par Son Altesse le Kan de l'approche «des ennemis; qui fut par là la cause de la prolongation du siège et de tout ce qu'ont «souffert les Musulmans assiégés dans cette place; et qui, ayant enfin osé agir en tout «ceci contre le consentement et la volonté de Sa Majesté Impériale a, conformément au «Fetva Chérif ou sentence sacrée, subi la peine qui lui était due.»

Le 8 Septembre, Grégoire Calimaky, ci-devant Prince de Moldavie, et Nicolo Draco, ci-devant interprête de la Porte, ont été mis à mort par ordre impérial. Le Prince de Moldavie, après avoir été étranglé dans la prison, eut la tête tranchée et exposée au Babhumayoum — c'est à dire à la porte extérieure du Sérail — à la vue du public avec cet écriteau :

«Voici la tête du maudit Grégoire Calimaky, ci-devant Vaïvode de Moldavie, qui «a trahi cet auguste Empire, ayant audacieusement détourné la somme de 400 bourses «d'argent, données par le trésor public pour des préparatifs de vivres, et ayant fourni «aux infidèles nos ennemis toutes sortes de provisions.»

L'Interprête eut la tête tranchée au Babhumayoum même où on laissa sa tête ainsi que son corps exposés à la vue du public avec cet écriteau :

«C'est le cadavre impur et souillé de Nicolo Draco, ci-devant interprête de la «Sublime Porte, qui a agi de concert avec le Vaïvode de Moldavie décapité pour avoir «trahi cet auguste Empire et donné du secours aux infidèles Russes.»

MCXXVIII

Deval către d. de Saint-Priest, despre completa învingere a Turcilor la podul de la Nistru.

Khan-Tépessy, 27 Septem. 1769.

(Vol. 152, D.)

Au Camp Impérial Ottoman, à Khan-Tépessy, le 27 Septembre 1769

Monseigneur,

Il est arrivé aujourd'hui de Chokzin un homme de la suite du Grand Visir qui, comme témoin oculaire et impartial, vient de me raconter que, depuis que les Turcs avaient construit leur pont sur le Niester, plusieurs corps de leurs troupes avaient, à différentes reprises, fait plusieurs escarmouches dans lesquelles ils avaient donné les plus grandes preuves de valeur, ayant, quoiqu'en très petit nombre, forcé plusieurs retranchements des Russes et même enlevé plusieurs pièces de canon, et qu'ils en auraient incontestablement tiré des avantages décisifs s'ils eussent été soutenus à propos, mais que leur petit nombre, trop sensiblement diminué par l'artillerie des Russes, les avait toujours mis dans la nécessité de s'en retourner avec perte; qu'enfin le samedi, 16e de ce mois, dans l'après-midi, les Turcs avaient passé le pont, au nombre de 50 à 60,000 hommes, mais sans aucun ordre, et même sans aucun dessein, plutôt par forme de promenade ou de bravade vis-à-vis de l'armée Russe, où il paraissait qu'on faisait une espèce de revue; que vers le soir, il était venu à l'improviste un grand torrent qui grossisait si fort le Niester qu'on commença à craindre pour le pont et que les Turcs épouvantés s'étaient, qui plus, qui moins, empressés de le repasser; lorsqu'enfin de gros troncs de d'arbres, jetés peut-être de plus haut à dessein, et entraînés par le courant, commencèrent à l'ébranler et, successivement à l'emporter, au moment qu'il pouvait à peine contenir la foule des fuyards qui se précipitaient déjà les uns les autres dans le Niester; qu'alors il était resté sur la rive gauche du Niester, y compris les Turcs retranchés à la tête du pont, environ 5 à 6 mille hommes d'infanterie et 7 à 8 mille de cavalerie, entr'autres le Koul Kiaïassi, lieutenant général des Janissaires, qui y a été tué et Zaral Ogli, pacha de Natolie qui, ayant inutilement tenté de repasser le fleuve à la nage sur son cheval, avait regagné, où de bons nageurs arabes de sa suite l'avaient attaché sur des planches et l'avaient conduit en chemise à la rive droite; que les Russes, étant en suite venus attaquer les Turcs dans leurs retranchements, les y avaient forcés, mais avec une perte considérable, ceux-ci s'étant défendus en désespérés, ce qui avait occasionné un fort grand carnage; que le lendemain, dimanche matin, les Turcs de la rive droite, voyant le champ de bataille couvert des corps de leurs frères, avaient dressé une baterie de gros canons sur le camp des Russes, mais que ceux-ci étaient venus braquer

deux seules pièces de canon de campagne sur le bord du fleuve avec lesquelles en moins d'un quart d'heure, ils avaient démonté la grosse batterie turque dont personne n'osait plus s'approcher; qu'en même temps avec d'autres batteries, ils avaient fait sur le quartier du Grand Visir et sur tout le camp turc un feu si vif et si continuel que ceux-ci avaient tous abandonné leurs tentes, se retirant derrière le camp, hors de la portée du canon où les troupes avaient opiné et commencé à prendre la fuite; que le Grand Visir avait tâché, par toutes sortes de moyens, de les contenir, ayant nommé même Garal Ogly premier Commandant de la Place, mais que personne n'avait voulu rester ni dedans ni dehors de cette forteresse; qu'enfin, vers le soir tout était décampé comme si l'ennemi les poursuivait. Qu'au reste, Monsieur le Comte Potocky et ses Polonais, près de qui il avait vu Monsieur de Ch. Ft., n'avaient point passé le pont; qu'ils étaient occupés depuis quelques jours à dresser une batterie qui n'avait pas été finie à temps et qu'ils venaient à la suite du Grand Visir; qu'environ une heure après leur départ, les Russes avaient lancé en l'air un artifice en forme de bombe qui avait formé pendant l'espace de deux minutes une lumière si claire qu'ils avaient fort aisément pu observer la retraite des Turcs. Que ceux-ci, en partant ainsi précipitamment après plusieurs conseils inutilement tenus, avaient laissé dans la place pour plus de 4 mois de provisions de bouche, une grande quantité de munitions de guerre et peut-être 400 pièces de canon de bronze de toutes sortes de calibres avec toutes les tentes de bagages du camp, dont on n'avait emporté qu'une vingtaine de très-médiocres pour le Grand Visir et quelques personnes de distinction de sa suite; que les Tartares avaient sauvé environ 400 personnes qu'ils avaient été prendre à la queue de leurs chevaux dans le fleuve et 2 ou 300 malades ou blessés qu'ils avaient pris dans la place, mais qu'il y en était resté beaucoup d'autres dont les Russes auraient probablement soin; qu'enfin, ce beau camp revenait dans le plus grand désordre sans tentes ni bagages, dans un pays où dans 40 lieues d'étendue il n'est pas resté un village sur pied; que le Grand Visir envoyait Abaza Pacha et un Pacha à deux queues avec quelques troupes pour garder Jassi, et Méhemet Pacha de Romélie pareillement avec des troupes pour garder la Valachie, et Zaral Ogly à Bender; mais que, dans la terreur panique actuelle et dans le mécontentement général relativement aux subsistances toujours trop ménagées (*sans doute, pour de fortes raisons*) on ne savait comment on pourrait contenir ces troupes, surtout si les Russes faisaient quelque mouvement en deçà du Niester; que 3000 hommes de cavalerie qui avaient pris la route de Bender pendant la nuit du samedi au dimanche avaient été attaqués et absolument défaits par un corps de Russes ou noyés dans le Niester, suivant l'avis qu'il en avait eu par son propre domestique du nombre de 36 hommes de ce même corps qui s'étaient sauvés à la nage. Ce Turc trouve que le Général russe qui, à vue d'œil, n'avait guère plus de 30 mille hommes dans son armée, était assurément aussi couvert de gloire par sa bonne contenance et ses habiles manœuvres dans toute cette campagne que ses ennemis l'étaient d'ignominie par la lâcheté inouie qui venait de terminer cette scène tragique. Dans ce camp, Monseigneur, où il est déjà revenu beaucoup de gens de Chokzin, on trouve encore, malgré la consternation générale, le moyen de se consoler en quelque façon de cette catastrophe. On ne parle ni des 50 mille hommes qui ont repassé avant l'action, ni des canons, ni des tentes, ni des provisions abandonnées, le tout sans nécessité. Vive le Grand Seigneur, dit-on; ce sont des bagatelles. On ne s'entretient que de la perte des prétendus martyrs qu'on attribue tout simplement à Dieu, par l'accident du torrent survenu. On excuse le Grand Visir et les Chefs par l'indocilité des troupes et l'indocilité de celles-ci par le manque de subsistances. Enfin, on ne tarit point sur les éloges qu'on donne à la valeur des victimes du désordre et sur les grandes espérances de la vengeance éclatante qu'en tirera le Grand Seigneur sur les Chefs de son armée qui seront coupables et sur la nation ennemie.

J'ai l'honneur etc.

MCXXIX.

Deval către d. de Saint-Priest, despre negociațiunile Confederaților poloni cu Marele-Vizir. Isaccea, 13 Octobr. 1769.

(Vol. 152, D.)

A Issaktchia, le 13 Octobre 1769.

Monseigneur,

. . . .

Les Chefs des Confédérations ont demandé au Grand Visir:

1° . . . .

3° Ils ont parlé d'un quartier d'hiver pour quelques endroits sûrs en Moldavie ou en Valachie, pour être à portée de correspondre ou d'opérer avec les Confédérés de Pologne, de l'argent et des subsistances. On leur a proposé comme chose réglée d'aller à Kily, qu'on pourvoira à leur subsistance, mais point d'argent. . . . .

MCXXX.

Traducțiunea unuĭ buletin scris în limba germană, adaus pe lângă scrisórea luĭ Durfort dela 31 Octobre 1769 și privitor la mișcările armatelor ruso-turce în Moldova și pe Nistru. Octobre. 1769.

(Vol. No. 18, S. D. 20).

Extrait d'une lettre de Pologne:

Autant on a été surpris de la perte que les Turcs ont faite en dernier lieu de la forteresse de Chokzin, autant sera-t-on étonné de la promptitude avec laquelle ils viennent de la reprendre. Ce n'est point par quelque motif de crainte ou d'embarras que les Turcs ont abandonné le Niester et Chokzin, mais ils se sont retirés en Moldavie de leur propre gré et pour leur propre avantage; aussi les Russes s'étant enfoncés dans ce pays et s'étant emparés de Jassy où les Turcs eux-mêmes avaient mis le feu, ceux-ci les ont pris à dos et ont mis en déroute tout le corps chargé de l'expédition de Jassy. Le Comte Stoffel a été fait prisonnier. Le Prince Prosorowski a eu beaucoup de peine de se sauver et toutes les troupes ont abandonné Jassy ainsi que Chokzin, et ont repassé le Niester en grand désordre.

On mande de Prémislau que les Russes se sont retirés de la Moldavie, ont repassé le Niester à la hâte et qu'une partie campe auprès de Hustatim; que les Turcs, au contraire, ont passé aussitôt le Niester; qu'un corps de ceux-ci campe auprès de la forteresse de la Sainte-Trinité nommée Okop, et qu'un autre corps campe tranquillement auprès de Kaminieck. Un exprès qui a été envoyé dans ces endroits et qui est de retour, assure qu'il a vu dans cette forteresse de la Trinité Messieurs de Potocki, Echanson de Lithuanie, et de Craszinski, maréchal des Confédérés, qui sont avec les Turcs tous deux en bonne santé et en habit musulman.

On mande de Kaminieck que, dans l'affaire qui s'est passée auprès de Jassy et du fleuve Niester, il est resté 6000 hommes des deux côtés sur la place et qu'on a trouvé plus de 2000 corps russes sans tête.

Suivant d'autres nouvelles qui confirment pleinement ces faits, l'armée russe, après sa défaite en deçà du Niester, s'est séparée pour entrer en quartier d'hiver en Pologne; 4000 hommes séjourneront à Szambos, d'autres seront répartis dans les environs de Sviatin, Jaroslaw et Stanislavo, si d'ailleurs ils ne font pas de mouvements ultérieurs ou si les Turcs les laissent tranquilles. Il doit y avoir aussi un corps russe détaché vers la Grande Pologne, dont une partie marchera vers Cracovie.

MCXXXI.

Constantinopole, 6 Novemb. 1769.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre sosirea principelui Moldovei în lagărul Marelui-Vizir și despre emisarii francesi de la Iași.

(Vol. 152, D.)

Constantinople, le 6 Novembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

On est sûrement moins étonné des avantages remportés par les Russes que du peu de progrès qu'ils ont fait. On est dans l'opinion qu'ils se sont tenus à la rive gauche du Niester et se sont contentés de faire passer des Cosaques qui ont encloué les canons de Chokzin. Mais, l'arrivée du Prince de Moldavie au Camp du Visir, démarche qui doit être forcée parce qu'elle est inusitée, me fait craindre quelque chose de plus sérieux dans cette principauté.

. . . .

Ce que le Sieur Deval me dit du nommé Simian me parait mériter quelque attention. C'est un Français parti d'ici pour remplacer le Sieur Nagni auprès du Prince de Moldavie décapité. Son successeur ne l'a pas pris à son service. Le Sieur Simian sait le grec et le turc. Il est, à ce qu'on dit, homme honnête et intelligent, et pourrait être utile à Jassi pendant le cours de la présente guerre. Je vous proposerais de lui donner 50 piastres par mois, avec lesquelles il se trouverait très-bien traité.

. . . .

MCXXXII.

Gian Pietro Nagni, fost secretar al principeluĭ Moldoveĭ, către d. de Saint-Priest, despre sumele ce-ĭ datoresce Ruffin, un emisar frances ce fusese la Iașĭ.

Camenița, 12 Novem. 1769.

(Vol. 152, D.)

Caminieck, le 12 Novembre 1769.

Eccelenza,

Mi accorderà senza meno Vostra Eccelenza un benigno perdono per l'ardire che mi prendo in infastidirla da questa città dove mi trovo da qualche giorno partito da Moldavia, ma la dura necessità in cui mi trovo mi obliga certamente a seccarla. Giunto in Jassy gravamente indisposto da dyssenteria il Signore Ruffin, procurai di usarle quelle pulitezze, che sono ben note, et perche si trovava sprovisto di danaro, gli consegnai subito cinque cento piastre, con assegnazione sopra Vostra Eccelenza. Quindi, havendole consegnate altre 500, giache li erano finite per l'eccessive spese della sua mallattia e per potersene servire per il suo viaggio, mi fece egli altra assegnazione sopra Vostra Eccelenza, pagabile la suma a 21 Ottobre scorso et l'altra in Genaïo venturo. Quando egli era per partire, consegnai al medesimo le lettere dirette al Signore Deval; ma volse la casualità che egli non fu in tempo più per instradarle, sicchè fermato, perdei con esso le medesime assegnazzioni e lettere. Procurai però farmene fare un attestato da persone proprie e note costì, che lo compiego a Vostra Eccelenza in puro segno di autenticità del mio credito di mille piastre per le quali e per render lo servizzio mi privai di un capitale che tenevo ad interesse. Non dubito che Vostra Eccelenza si degnarà render fede alla mia assertiva. Quindi, sarei a suplicarla se credesse giusto di farle passare in mani del Padre provinciale Tozetti con l'anessa lettera. Ingiungo al medesimo religioso di passar tutto questo danaro con altro che egli tiene di mia raggione in Roma, dove penso di portarmi in breve. Al medesimo religioso si degni Vostra Eccelenza d'imporre che esigendo altre 154 piastre, conto di spese fatte per il Signore Baron de Tott, le passi a l'ordine del Padre Martinelli; e per verità una temerità l'infastidire Vostra Eccelenza, ma, per charita, a chi devo ricorrere? Tanto piu che per far del bene mi a occorso del danno. A debito tempo saprò meglio render intesa Vostra Eccelenza di ogni cosa, specialmente che il Simian a incorso nella stessa sorte del Ruffin, come e occorso a me in Khantepessy. Forse, dal Signore Cavaliere de Chateaufort saprà meglio il mio buon cuore Vostra Eccelenza e, affidato alle mie attenzioni, non dubito che se Vostra Eccelenza si degnerà vivamente racomandarmi al Signore Ambasciadore di Francia, si di Vienna che di Roma, per goder la loro protezzione ancora. Penso di passare in Roma e fissarmi sino alla pace, o per sempre. Quindi, se fossi racomandato con quella premura che supplico, son certo che sarebbero aggevolati li miei vantagii, tanto piu che la corte di Francia si degnò di farmi assicurare per mezzo del Signore Baron de Tott di una giusta ricompenza alle mie attenzioni che per verità le ho tutte usate sino all' ultimo momento, anche con mio positivo detrimento. Si degni dunque l'Eccelenza Vostra di farmi godere l'onore di benigna risposta in Vienna, per mezzo di quel Signore Ambasciadore a qui compiego l'annessa, mi conservi la sua valevolissima protezzione, e pieno di venerazzione, profondemente inchinato, le baccio riverentemente le mani.

Di Vostra Eccelenza etc.

MCXXXIII.

Camenița, 12 Novem. 1769.

Gian Pietro Nagni către d. de Saint-Priest, despre stabilirea luĭ provisoriă la Leopol.

(Vol. 152, D.)

Caminieck, le 12 Novembre 1769.

Che suplico farmi haver qualche risposta per il canale di Vienna, e giache so essere le strade impraticabili per passare sino colà mi fisserò a Leopoli, e cosi potrebbe ordinare la soprascritta Vienna, Cracovia per Leopoli, dove fisserò la mia dimora per essere anco più vicino alla Moldavia ed' in caso le strade saranno sicure, col tempo passare in Italia. Pardoni Vostra Eccelenza l'ardire nuovo che mi prendo e mi do l'onore di ripetermi,

Umilissimo, divotissimo, obligatissimo servitore osseqmo

Signé: *Gian Pietro Nagni.*

MCXXXIV.

Fontainebleau, 12 Novem. 1769.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre sgomotele privitóre la gonirea Rușilor din Moldova.

(Vol. 152, D.)

Fontainebleau, le 12 Novembre 1769.

. . . .

Quelques relations prétendent que l'armée de Kan Tepessy a rechassé les Russes de la Moldavie, mais nous le désirons trop pour le croire sur la foi de quelques avis qui n'ont pas le caractère de certitude que nous voudrions y trouver.

. . . .

MCXXXV.

Notă asupra unuĭ memoriŭ al marchisuluĭ de Silva, privitor la răsboiul turco-rus. 14 Novem. 1769.

(Vol. 152, D.)

(14 Novembre 1769.)

(*Réflexions du Marquis de Silva sur la guerre entre les Turcs et les Russes. Longue dissertation qui n'intéresserait la Roumanie qu'à titre de renseignements généraux*).

MCXXXVI.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre învingerea Rușilor lângă Bender și despre purtarea Turcilor în Moldova. Constantinopole, 4 Decembr. 1769.

(Vol. 152, D.)

Constantinople, le 4 Décembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

La nouvelle que m'avait donnée le Docteur Gobis [1]) de l'échec qu'ont eu les Russes auprès de Bender s'est verifié. Il est évident, par le détail qu'on a que le Général Panin commandait le corps qui a été battu, ce qui cadre avec l'ordre que Monsieur Sabatier me mande lui avoir été envoyé de Pétersbourg de faire le siège de Bender. On ne peut savoir au juste si les Russes sont encore en Moldavie. En tout cas, je ne saurais croire qu'ils y tiennent l'hiver, n'ayant ni places ni magasins, avec des voisins tels que les Tartares.

La Porte vient de se porter à la démarche la plus injuste et la plus déplacée. Elle a fait donner par le Mufti un Fetfa qui déclare traîtres les Moldaves pour avoir prêté serment de fidelité à la Russie, ce qu'assurément ils ne pouvaient s'empêcher de faire. C'est sans doute dans l'intention de légitimer les cruautés que les Turcs ont déjà commises dans ce pays-là la campagne dernière, et celles qu'ils commettront la campagne prochaine.

Le Prince de Valachie a été chargé de faire des achats de vivres en Hongrie. Il a envoyé des agents à Belgrade, lesquels, au lieu de s'emparer des blés, perdent leur temps à calculer la différence des mesures. Pendant ce temps-là, la compagnie, qui fait une exportation de grains pour l'Italie par Trieste, hâte ses achats, et les Turcs ne trouveront presque plus rien. J'en ai fait donner l'avis le plus directement possible.

. . . .

---

[1]) Dr. Gobis, médecin du Grand Seigneur.

MCXXXVII.

4 Decembr. 1769. Observaţiunile d-luĭ de Saint-Priest adresate luĭ Reis-Effendi cu privire la proiectele de cucerire ale Rusieĭ.

(Vol. 152, D.)

4 Décembre 1769.

. . . .

Si les vues ambitieuses du Czar Pierre 1er sur la Moldavie et le Budgiak venaient à se réaliser, et qu'Azoff qu'on vient de rétablir ne fût pas démoli à la paix, la Crimée ne pourrait pas se soutenir et les Russes s'empareraient sans opposition de la navigation de la Mer Noire.

. . . .

Il est donc évidemment de l'intérêt de l'Empire Ottoman de réduire la Russie au Boristhène du côté du couchant et à la Samara du côté du sud.

. . . .

MCXXXVIII.

4 Decembr. 1769. D. de Saint-Priest către Sabatier, despre rĕsboiul turco-rus.

(Vol. 153, D.)

. . . .

4 Décembre 1769. — Les vrais motifs de l'abandon qu'ont fait les Turcs de leur camp et de la ville de Chokzin a sa source dans le mécontentement général des troupes qu'on peut dire avoir manqué de vivres toute la campagne.

. . . .

Si les Russes prétendent former une chaîne depuis Azoff jusqu'à Chokzin, il leur audra au moins 600,000 hommes. C'est un projet parfaitement ridicule.

. . . .

MCXXXIX.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre ocuparea ţĕrilor române de trupele rusescĭ. Constantnopole, 18 Decem. 1769.

(Vol. 148, D.)

Constantinople, le 18 Décembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

La Moldavie est, comme je vous l'ai déjà mandé, entièrement occupée par les Russes. On croit qu'il en est de même de la Valachie, soit, ainsi qu'on le soupçonne, que les habitants se soient révoltés, soit qu'il y ait été effectivement envoyé un détachement de troupes russes pour s'en emparer.

. . . .

MCXL.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre ocuparea Moldoveĭ de trupele rusescĭ şi despre purtarea Porţeĭ cu locuitoriĭ principatuluĭ. Constantinopole, 18 Decem. 1769.

(Vol. 152, D.)

Constantinople, le 18 Décembre 1769.

Monsieur le Duc,

. . . .

La Moldavie est, comme je vous l'ai déjà mandé, entièrement occupée par les Russes. On croit qu'il en est de même de la Valaquie, soit, ainsi qu'on le soupçonne, que les habitants se soient révoltés, soit qu'il y ait effectivement été envoyé un détachement de troupes russes pour s'en emparer. On a aussi de l'inquiétude sur Bender: il ne parvient aucunes nouvelles directes de ce pays-là. Si le Grand Seigneur en reçoit, il les tient au secret.

. . . .

Je ne puis vous rien dire sur les opérations projetées pendant l'hiver. Je sais seulement que le Fetfa de proscription contre les Moldaves, dont le pareil ne tardera pas à être porté contre les Valaques, ordonne à tous les Musulmans de Romélie de s'armer pour aller exterminer ces infidèles, qu'on livre leurs personnes et leurs biens à l'avidité du soldat. Comme le Grand Seigneur n'a point envoyé d'argent pour faciliter les levées, sous prétexte que le zèle de religion doit suffire, je doute que les janissaires, déjà ruinés par les frais de la campagne dernière, se mettent en mouvement, mais je ne suis pas sans espérance que les Tartares, plus à portée et attirés par l'espoir du butin, n'entrent en foule en Moldavie et n'inquiètent assez les Russes pour les obliger de l'évacuer.

Le bruit court que le Kan des Tartares a passé en Crimée. C'est sans doute pour y rassembler des troupes et revenir lorsque le passage du Boristhène deviendra possible à la faveur des glaces.

. . . .

MCXLI.

1 Martie 1769.

Estras din notele diplomatice schimbate între Sublima Pórtă şi ambasada francesă din Constantinopole în anul 1769.

(Vol. 148, D. 1.)

. . . .

1-er Mars. — L'Ambassadeur de France a l'honneur de représenter à la Sublime Porte la nécessité d'envoyer au Prince de Moldavie des ordres pour assurer les différentes correspondances des émissaires de la France.

. . . .

MCXLII.

Constantinopole, 3 Ianuariŭ 1770.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre mişcările armateĭ turcescĭ.

(Vol. 153. D. 1.)

Constantinople, le 3 Janvier 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

On a appris l'arrivée du Grand Visir Kalil-Pacha au quartier général de Babadag. C'est Abdi-Pacha qui a été nommé Beglerbey de Romélie et non pas Ibrahim, ainsi qu'on l'avait cru. Le nouveau beglerbey a été détaché avec un corps considérable pour entrer en Moldavie. Il a été joint par le Kalga Sultan avec 16000 Tartares. Les Russes ont été chassés des villes de Galatz et d'Ibrahil, situées sur la rive gauche du Danube. Tchelebi-Aga est, dit-on, entré par Russig en Valachie. Cette double opération bien conduite devrait procurer l'évacuation de ces deux provinces. Il est certain que le Prince de Valachie a été enlevé par les Russes. Quant à celui de Moldavie, il y a 40 jours qu'on n'a de ses nouvelles et on ignore ce qu'il est devenu.

La garnison de Bender a député ici pour représenter à Sa Hautesse qu'elle n'a plus que pour deux mois de vivres et qu'il est instant de la secourir.

. . . .

MCXLIII.

D. de Saint-Priest către Nagni, fostul secretar al principeluĭ Moldoveĭ despre cererile celuĭ din urmă. Constantinopole, 18 Ianuariŭ 1770.

(Vol. 153. D. 2)

Constantinople, le 18 Janvier 1770.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire de Kaminieck, en date du 12 Novembre dernier.

Je ne sais rien encore du sort de Monsieur Ruffin, et j'aurais désiré que vous m'eussiez donné par votre lettre une explication plus claire de ce qui lui est arrivé, et indiqué, si vous le savez, le lieu où il se trouve. Comme le hasard vous a fait perdre les titres que vous aviez de lui pour être payé des mille piastres que vous lui avez avancées, vous sentez que, malgré ma confiance en vous, je ne puis disposer ainsi de l'argent du Roi mon maître, et que je ne puis me dispenser d'attendre pour m'en décharger le témoignage de Monsieur Ruffin. Si ce Consul venait à mourir, je mettrais sous les yeux de Sa Majesté votre demande, et je ne doute pas qu'elle ne donne une décision conforme à votre témoignage. Je n'ai point reçu l'attestation que vous dites avoir fait faire en Moldavie après la prise de Monsieur Ruffin.

Quant au compte des frais de la correspondance de Monsieur de Tott qui a passé par vos mains, vous voudrez bien m'en adresser un état et j'en ferai remettre l'argent au Père Supérieur de Saint-Antoine.

Je me ferai un plaisir de vous recommander à Son Excellence, Monsieur le Cardinal de Bernis, lorsque vous vous acheminerez à Rome.

J'ai l'honneur etc.

MCXLIV.

Memoriŭ al ambasadeĭ francese de lângă Sublima-Pórtă, (d. de Saint-Preist) despre căderea și omorul Vizirului, a dragomanuluĭ Porțeĭ și a principeluĭ Moldoveĭ. Constantinopole, Sept. 1768–Ianuariŭ 1770.

(Vol. No. 18, S. D. 22.)

Constantinople, Septembre 1768 à Janvier 1770.

. . . .

Le Grand Vizir, après avoir détaché (Mars 1769) Méchemet Pacha, qui devait pénétrer en Pologne par Chokzin et y introduire avec lui les Conférérés de Bar, partit avec le gros de l'armée pour Bender. Il n'y trouva point les magasins sur lesquels il avait sans doute compté pour la subsistance de ses troupes, et la disette se fit sentir vivement. Comme le Prince de Moldavie avait été chargé des approvisionnements, ce fut à lui qu'on s'en prit; on lui demanda compte de 600 bourses qu'il avait reçues du Grand Seigneur pour cet objet. Il répondit que le Drogman de la Porte en avait retenu 400 pour se payer des créances qu'il avait à exercer sur la principauté. L'un et l'autre furent déposés et conduits à Constantinople. Le premier eut pour successeur Constantin Maurocordato et le second Michalitza. Ce n'était là que le prélude de la chûte du Grand Visir.

. . . .

L'arrêt contre Méchemet Emin était porté : le Bostangi-Bachi d'Andrinople eut ordre de le faire étrangler et d'envoyer sa tête à Constantinople. Elle y fut exposée en même temps que celle du Prince de Moldavie et du Drogman de la Porte déposés, avec les inscriptions qui les rendaient coupables de la disette où s'était trouvé l'armée et de la désertion qui en avait résulté. Le peuple vit avec satisfaction ces victimes. Il avait surtout en horreur Méchemet Emin que la faveur du Grand Visir avait élevé en 10 ans de l'état de simple négociant au premier ministère.

. . . .

Les deux armées, après quelques escarmouches de peu d'importance qu'il a plu aux Russes de qualifier de batailles, n'avaient réciproquement éprouvé aucun échec le 17 Septembre, lorsque, par une crue du Niester, le pont mal construit fut emporté. 6000 hommes qui étaient campés à la rive gauche du Niester à la tête du pont, se voyant sans communication avec l'armée ottomane, se hâtèrent sur deux bateaux qu'on avait encore pour repasser à la rive droite. Il n'en restait plus le 18 au matin que 600 que les Russes vinrent attaquer et taillèrent en pièces. Ils établirent tout de suite sur le bord de la rivière une batterie de pièces de campagne qui foudroya le camp du Visir. Sa tente fut percée, et on se hâta de l'abattre, ce qui fut regardé comme le signal de lever le camp. La terreur panique s'empara tellement des esprits que personne ne voulut rester à la garde de Chokzin, qui fut abandonné avec les vivres, l'artillerie et les malades qui s'y trouvaient. L'armée s'enfuit dans le plus grand désordre sans être poursuivie et ne s'arrêta qu'à Kan Tépessy. On ne sut pendant 2 jours ce que le Grand Visir était devenu. Il arriva enfin et disposa tout pour repasser le Danube ; ce qu'il exécuta, ramenant les Confédérés de Bar sans avoir vu d'ennemis. Leur pusillanimité servait heureusement l'armée ottomane qui aurait été hâchée en pièces et aurait perdu toute son artillerie, si elle eût été poursuivie dans la confusion où elle était.

Lorsque le Prince Galitzin se fut aperçu de l'abandon de Chokzin, il en fit prendre possession, et successivement de la Moldavie et de la Valachie qui se trouvaient aussi abandonnées par les Turcs.

. . . .

Dès que le Khalil-Pacha (nouveau Grand Visir) fut arrivé à Babadagh où son prédécesseur avait établi le quartier général pour l'hiver, il nomma Abdi-Pacha beglerbey de Romélie et lui fit passer le Danube à la tête d'un corps considérable qui fut joint par un corps de Tartares, commandé par le Kalga Sultan. Dans le même temps, Théléby-aga entre en Valachie par Russig, et, suivant les dernières nouvelles, ces deux corps replient succesivement les Russes qui sont devant eux, et on espère l'évacuation de ces deux provinces. Ils les traitent en pays ennemis, en vertu d'un Fetva du Muphti qui en déclare rebelles à la Porte les habitants, et les livre à l'épée des Musulmans pour avoir prêté serment de fidélité aux Russes.

. . . .

MCXLV.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre starea principatelor române ocupate de Ruşĭ. Versailles, 6 Februar. 1770.

(Vol. 153, D.)

Versailles, le 6 Février 1770.

. . . .

La proscription des Moldaves et des Valaques sera probablement l'occasion de maux considérables pour les Russes, que les Tartares et les Turcs harcèleront pour piller à leur aise. C'est probablement par cette raison que Monsieur de Romantzow a été obligé de tirer la meilleure partie de son armée de ses quartiers d'hiver et de l'envoyer en Moldavie. Ce secours n'empêchera probablement pas ce pays d'être dévasté de manière que les deux partis se verront hors d'état d'y établir le théâtre de la guerre.

. . . .

MCXLVI.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre numirea altor principĭ la tronurile ţerilor române. Constantinople, 10 Februar. 1770.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 10 Février 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Les Grecs sont fort occupés de la nomination aux deux principautés de Moldavie, qui vaquent par la mort du Prince Constantin de Moldavie et par l'enlèvement qu'ont fait les Russes en Valachie du Prince Grégoire. On croit que le Drogman de la Porte à l'armée sera pourvu de l'une des deux.

. . . .

MCXLVII.

Versailles, 22 Februar. 1770. Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre gréua posițiune în care se găsesc Rușii și despre politica Porții în aceste ocasiuni.

(Vol. 153. D.)

Versailles, le 22 Février 1770.

. . . .

Vos dernières relations, Monsieur, nous laissent une lueur d'espérance sur la fermeté des dispositions du Grand Seigneur, mais elles augmentent d'un autre côté nos appréhensions sur les événements malheureux que l'incurie et le découragement des Turcs leur prépare encore pour la campagne prochaine. Les échecs que vous savez maintenant que les corps dont vous nous avez annoncé la marche en Valachie et en Moldavie ont fait essuyer aux Russes dispersés dans ces provinces ne sont pas de peu de considération, attendu la disette extrême où est cette Puissance d'hommes propres à compléter ses armées. Elles sont dans un délabrement affreux et tel que nous sommes quelquefois tentés de croire que la certitude seule de faire une paix prochaine peut autoriser le Cabinet de Pétersbourg à ne pas employer les moyens les plus extrêmes, pour mieux pourvoir à cet objet de première nécessité. Cette position offre de rechef aux Ottomans les plus belles occasions de ruiner leur ennemi. Il ne leur faudrait pas pour cet effet la moitié des moyens qu'ils ont employés l'année dernière, mais seulement un peu plus de conduite, de fermeté et d'ordre. Nous savons combien les vœux qu'on peut former à cet égard sont hasardés, aussi ne nous permettons-nous encore que peu d'espoir.

. . . .

MCXLVIII.

10 Marte 1770. Nota Afacerilor Străine către d. de Saint-Priest, despre cererile luĭ Gian Pietro Nagny.

(Vol. 153, D.)

10 Mars 1770. [1])

Le Sieur Gianpetro Nagny, ci-devant secrétaire du Prince de Moldavie, a été de quelque utilité pour le service du Roi, pendant que Monsieur de Tott était Consul en Crimée. C'était par son moyen que les lettres de ce Consul nous parvenaient exactement. On lui a promis une récompense en considération de ce service.

Nous avons de lui une lettre du 12 Novembre 1769 à Monsieur de Saint-Priest, par laquelle il réclame 1000 piastres qu'il dit avoir avancées au Sieur Ruffin qui avait succédé à Monsieur de Tott et qui fut enlevé par les Russes.

On a répondu à Monsieur de Saint-Priest qu'on examinerait la prétention du sieur Nagny, lorsque le sort du Sieur Ruffin serait positivement éclairci.

Cette réponse est du 10 Mars 1770, et on n'a plus entendu parler depuis de cette affaire.

---

[1]) La date de cette note doit-être erronée.

MCXLIX.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre acelaşĭ subiect. Versailles, 10 Marte 1770.

(Vol. 153, D.)

Versailles, le 10 Mars 1770.

. . . .

La lettre que le Sieur Nagny vous écrit paraît annoncer que le Sieur Ruffin est mort. Cependant, vous avez bien fait de lui demander des nouvelles de son sort, et même, il sera important de le vérifier et de s'assurer que les Russes ne se soient pas emparés de sa personne, en faisant courir le bruit de sa mort. Nous examinerons la répétition pécuniaire du Sieur Nagny, quand le sort du Sieur Ruffin sera positivement éclairci.

. . . .

MCL.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre închiderea luĭ Ruffin la Iaşĭ. Constantinopole, 17 Marte 1770.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 17 Mars 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il m'est revenu indirectement que le Sieur Ruffin est en prison à Jassy, et qu'on lui a surpris ses chiffres. J'ai fait écrire par Monsieur de Tott au nouveau Kan des Tartares qu'il était de son honneur de le faire réclamer.

. . . .

MCLI.

1770. Observaţiunĭ asupra traducereĭ uneĭ lucrărĭ aluĭ Porter, vechiŭ ambasador al Angliei la Constantinopole cu privire la starea socială, politică şi religiósă a Turcilor (1870).

(Vol. 153, D.)

RELIGION. 1770.

. . . .

Nicolas Draco, Drogman de la Porte, qui vient d'être décapité, avait un frère aîné qui fut pendu. Sa veuve recevait des compliments de condoléance en cette occasion. Mais, au lieu de s'en affliger, elle se glorifiait, disait-elle, que son mari lui était enlevé par un genre de mort convenable. Il semble impossible de pousser plus loin l'extravagance de l'orgueil.

. . . .

GOUVERNEMENT.

. . . .

Démétrius Cantémir dit dans ses notes sur la vie d'Amurat 1-er ces propres paroles :

«Jusques-là, les Sultans n'avaient point encore paru dans les exercices publics de piété. Ils n'assistaient point avec le reste du peuple à la prière, coutume qui ne pouvait manquer de déplaire au Mufti, qui joignait alors à cette dignité celle de juge de la nation.»

On voit d'après cette dernière remarque de Cantémir qu'il regarde le Mufti comme ayant été dès lors chef de la religion, d'où il résulte que les juges interprêtes de l'Alcoran pour le civil s'étaient déjà emparés de la Théologie mahométane. Les choses sont restées sur ce pied, avec cette différence que le corps des gens de loi a su depuis faire plier les sultans sous le joug de la Religion, et que l'interprétation de l'Alcoran qu'il s'est attribuée exclusivement lui a donné un grand poids dans un gouvernement devenu purement fanatique, et qu'on pourrait nommer avec exactitude une théocratie.

. . . .

HISTOIRE DU GOUVERNEMENT.

L'histoire de l'avis donné au Grand Seigneur qui s'était trouvé incognito dans des cafés publics est prise d'un bruit populaire et tout à fait contrecarrée. Un Grand Visir ne manque pas de moyens pour faire parvenir à son maître par des canaux secrets et non suspects les accusations vraies au fausses qu'il veut porter contre ses ennemis. Sa Hautesse est trop connue à Constantinople pour aller se mêler dans les cafés publics avec le bas peuple qui s'y rassemble. Le fait est que, dans le cas que Monsieur Porter rapporte, le mystère fut découvert par un courrier du Prince de Valachie que le Grand Seigneur rencontra sur son chemin, hors la porte de Constantinople, et il fit arrêter et examiner les dépêches. Leur contenu le convainquit de ce qu'il soupçonnait peut-être déjà, et le Grand Visir ne manqua de s'en prévaloir pour ses vues particulières.

. . . .

MCLII.

Buletin privitor la victoriele și înaintările Turcilor în principatele române. 14 Aprile 1770.

(Vol. 153, D.)

(14 Avril 1770.)

Sarim-Ibrahim-Pacha vient de se signaler par un coup de main des plus honorables. Marchant à la tête d'un corps de troupes valeureuses en Valachie, il alla droit à Bukorest, surprit les Russes cantonnés dans cette ville, les battit d'importance et les obligea d'en sortir précipitamment. Ce fut le 21 de Zilcadé (25 Mars) que cette importante affaire eut lieu. Le Serdar Manolaky a été nommé Vaïvode de cette ville avec les honneurs d'usage et une gratification de 75 mille piastres. On a accordé aussi aux habitants du pays une exemption de tribut pour cinq ans de temps. Ces franchises et les encouragements du Vaïvode attirent de tous côtés les habitants de ce pays, qui s'empressent de revenir sur leurs terres et de les cultiver. Il y en a déjà près de 20 mille de retour.

Le 4 de la présente lune de Zilhigé (31 Mars), le brave Sarim-Ibrahim-Pacha a pris le chemin de Jassy avec un corps de 30 mille hommes et avec 40 pièces de canon. Abdi-Pacha, séraskier d'Ibrahil, avance également vers cette même ville avec 40000 hommes et 90 pièces de canon. Le Khan est aussi sorti de Kaoutchan et a été joint par le Séraskier de Bender. Le Gouverneur d'Ourfa, Méhemet Pacha, et les troupes de Bosnie avancent également vers Jassy avec 30 pièces de canon. On assure que la contagion et la disette font de grand ravages par toute la Moldavie.

. . . .

MCLIII.

Buletin privitor la starea dificilă în care se află armata ruséscă. 18 Aprile 1770.

(Vol. 153, D.)

(18 Avril 1770.)

Les garnisons russes en Pologne sont tellement affaiblies par les maladies que la plupart sont diminuées de moitié et même des trois quarts. Ces garnisons ne sont presque composées que de jeunes gens de 16 à 17 ans, et pour suppléer au service on les fait courir chaque jour d'un lieu à l'autre, ce qui les abîme, vu que les distances sont pour la plupart de 6 à 7 milles.

. . . .

Les maladies y font de grands ravages, sans compter le mécontentement et la fermentation qui règnent parmi les officiers dont 600 de rang viennent de prendre leur congé. Ce mécontentement paraît venir de la sévérité avec laquelle Monsieur de Romanzoff traite les officiers. Il est, dit-on fort aimé des soldats. Le corps que le Général Stoffel commande en Moldavie n'est que de 600 hommes; mais, ce général ayant témoigné la crainte où il est de ne pouvoir se maintenir, on a envoyé au-delà du Niester

le corps commandé par le Prince Repnin, outre quelques régiments d'infanterie, de sorte que les Russes à la rive gauche du Niester ne passent pas le nombre de 18000 hommes et chevaux, et les Russes eux-mêmes commencent à convenir que c'est là l'état actuel de leurs chasseurs et de leurs troupes légères.

. . . .

MCLIV.

Constantinopole, 2 Maiŭ 1770.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre sgomotele privitóre la trecerea luĭ Nagny în partea Rușilor.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 2 Mai 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Je n'ai point reçu de réponse du Sieur Nagny, mais j'ai entendu dire qu'il avait passé au service des Russes.

Quant au Sieur Ruffin, je fais de mon mieux pour en savoir des nouvelles.

. . . .

Je vous avoue que j'aurais cru qu'étant de notoriété publique que le Sieur Ruffin a été arrêté à Jassi par les Russes, vous l'auriez fait réclamer à Pétersbourg comme Consul de France dont la détention est une violence contre le Droit des gens.

. . . .

MCLV.

Constantinopole, 17 Maiŭ 1770.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre planurile Curțeĭ de la Viena.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 17 Mai 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il parle[1]) de la jalousie que la Cour de Vienne est supposée concevoir des succès des Russes en Valaquie, Moldavie et sur la Mer Noire, et il prétend que cela ne peut être vrai, parce que la Cour de Vienne est instruite que la Russie ne veut gar-

[1]) Lord Catheart, dans une lettre qu'il a adressée à Monsieur de St. Priest, à la date du 13 Mars 1770.

der ni la Valachie ni la Moldavie; que si la paix perpétuelle n'est pas faite entre la Porte et la Cour de Vienne, ou que la trève ne se renouvelle pas, l'Empereur pourrait fort bien songer à reprende ce qu'il a perdu à la paix de Belgrade.

. . . .

MCLVI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre disparițiunea luĭ Ruffin, fost consul al Franciei în Crimea. Versailles, 20 Maiŭ 1770.

(Vol. 153. D.)

Versailles, le 20 Mai 1770.

. . . .

La démarche que le Kan des Tartares ferait en réclamant le Sieur Ruffin serait entièrement sans effet. C'est à nous à le réclamer; mais, jusqu'ici, notre embarras est de découvrir ce que ce consul est devenu. Nous prenons des mesures pour le découvrir, et ce n'est qu'alors que nous pourrons prendre un parti à cet égard.

. . . .

MCLVII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre eşirea Ruşilor din Țéra-Românéscă. Constantinopole, 9 Iuniŭ 1770.

(Vol. 153. D.)

Constantinople, le 9 Juin 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Dans le cas où la traversée serait prompte, je profite de l'occasion [1]) pour vous mander la prise entière de la Valachie d'où la peste a chassé les Russes. Le nouveau prince, Manolaki Serdar, a été installé à Bucarest par Méchemet-Pacha, Séraskier.

. . . .

[1]) L'occasion de l'envoi d'une carte de Monsieur de Tott mise en turc.

MCLVIII.

Constantinopole, 16 Iuniŭ 1770.

D. de Saint-Priest catre Afacerile Străine, despre retragerea Ruşilor din Ţéra-Românéscă şi despre cele cuprinse în corespondenţa diplomatică a ambasadorului Angliei.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 16 Juin 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Reis-Effendi a reçu les compliments de tous nos drogmans sur la reprise de la Valachie que les Russes ont évacuée et dont les Turcs sont rentrés en possession. Manolachi Serdar, dont je vous ai déjà parlé, a été installé dans sa principauté à Boukarest On attribue l'abandon que les Russes en ont fait aux maladies qui règnent parmi eux et dont leur grande armée souffre beaucoup. Mais, je crois que la raison de guerre s'y trouve réunie, le Général Romanzoff n'ayant pas cru devoir conserver une si grande étendue devant un ennemi nombreux.

. . . .

L'expédition de ce courrier [1]) a consisté en deux lettres, l'une à Mylord Veymouth, l'autre à Mylord Cathcart. Il mande au premier, après les nouvelles courantes, que ses amis à la Porte l'ont invité à faire son compliment par écrit sur la prise de la Valachie, ce qu'il a fait en renouvelant des offres de médiation. J'ai vu cette pièce qui ne contient rien de plus . . . .

Il blâme la Cour de Pétersbourg d'avoir assuré celle de Vienne qu'elle ne gardera ni la Valachie ni la Moldavie, confidence dont il craint que celle-ci ne fasse mauvais usage à Constantinople.

Je ne sais s'il ne vous paraîtrait pas utile de faire insérer cette déclaration de la Russie dans les Gazettes étrangères, pour qu'il en parvienne quelque chose aux Grecs de ces provinces.

Je me suis abstenu d'en parler à la Porte, de peur qu'elle ne prît prétexte pour négliger totalement cette partie.

. . . .

---

[1]) Le courrier de l'Ambassadeur d'Angleterre, communiqué à Monsieur de Saint-Priest par un laquais polonais.

MCLIX.

Valcroissant[1]) către d. de Choiseul, cu privire la miscările răsboinice ale Turcilor și ale Rușilor. Semlin, 29 Iuniŭ 1770.

(Vol. 153. D.)

Semlin, le 29 Juin 1770.

Monseigneur,

. . . .

J'ai appris les particularités suivantes du commandant de cette place [2]), homme très-instruit :

Les Russes ont passé le Dnister en différents endroits avec 120 pièces de gros canons. Monsieur de Stoffel, qui occupait la plus grande partie de la Valaquie, l'a abandonnée, ainsi que Bucharest pour faire l'avant-garde du corps de Panin et marcher sur Bender dont ils font le siège. Les Turcs n'ont pas pu passer et ne passeront pas de quelque temps le Danube. Leur quartier général est toujours à Babadagh. Ils n'ont que environ 20,000 hommes de l'autre côté du fleuve, qui occupent les places de Giurgevo, Bucharest, Braïla, Ismail et Kilia. S'ils se formaient en corps, ils ne pourraient point empêcher le siège de Bender. L'on attendait beaucoup des opérations du Kan des Tartares de Crimée, à qui l'on a envoyé de la Natolie par la Mer Noire 17 mille janissaires qui ont débarqué près d'Oczakow; mais, l'on prétend que le corps de Totleben va entrer en Crimée par la mer de Zaboche, tandis que de la grande armée l'on a détaché un autre corps pour détruire le Kan et former de son pays une province de l'Empire russe. L'armée ottomane est dans un triste état, malgré les dépenses énormes que l'on a faites pour la mettre sur un pied respectable.

. . . .

---

[1]) Monsieur de Valcroissant est en instances pour obtenir l'autorisation de se mettre à la tête d'un corps de confedérés pour opérer contre la Russie. — Il sera chargé d'une mission.

[2]) Belgrade.

MCLX.

Constantinopole, 3 Iuliŭ 1770.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre retragerea Rușilor din Moldova și despre reintrarea Turcilor.

(Vol. 153. D.)

Constantinople, le 3 Juillet 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le bruit court que la Moldavie est évacuée par les Russes. D'autres disent qu'on fait le blocus de Jassy. L'Aga des Janissaires, fait Séraskier, doit avoir passé à Kartal depuis huit jours seulement. Les Turcs semblent rentrer en tremblant dans le terrain que les Russes leur abandonnent. Le Grand Visir paraît décidé à ne pas passer le Danube. Il a envoyé un détachement d'infanterie au Kan des Tartares qui l'avait demandé pour s'opposer à l'entrée des Russes en Crimée. Quand le Général Berg y réussirait, il aura, ainsi que le Géneral Lascy pendant la guerre dernière, toutes les peines du monde à s'en retirer.

. . . .

MCLXI.

Constantinopole, 21 Iuliŭ 1770.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre asediul Benderuluĭ și despre înaintările Rușilor.

(Vol. 153. D.)

Constantinople, le 21 Juillet 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il y a cependant quelques jours que le bruit courait que Bender était assiégé par le Général Panin, et que le Général Romanzoff, après avoir eu quelques avantages dans une escarmouche, campait sur le bord du Pruth et couvrait le siège. D'autres disent au contraire que les Russes se sont cantonnés à Jassy, et que des détachements tartares couvrent le pays depuis cette ville jusqu'à Chokzin. Il n'y a guère moyen de rencontrer le vrai.

. . . .

MCLXII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre obligaţiunile la cari s'a supus Rusia cu privire la ţĕrile române. Compiègne 28 Iuliŭ 1770.

(Vol 153, D.)

Compiègne, le 28 Juillet 1770.

. . . .

Je dois vous faire observer, Monsieur, que la démarche de la Russie auprès de la Cour de Vienne et les ouvertures que cette dernière nous a faites nous fournissent deux faits très-importants: le premier, que la Russie a pris l'engagement de ne garder ni la Valachie ni la Moldavie; le deuxième, que la Cour de Vienne est résolue de contraindre la Russie à rétablir la possession in *statu quo* et à évacuer la Pologne. Vous sentirez aisément toute l'impression que deux vérités de fait de cette nature sont capables de produire sur l'esprit des Turcs. C'est à votre sagacité à choisir le moment et les circonstances pour en faire un tel usage qu'elles n'opèrent que de la manière dont elles doivent opérer.

. . . .

MCLXIII.

Amĕnunte asupra operaţiunilor de răsboiŭ intre Turcĭ şi Ruşĭ pe marginele Dunăreĭ şi asupra numĕrului armateĭ rusescĭ, la 8 leghe de la Dunăre. Isaccia, 29 Iuliŭ 1770.

(Vol. 153, D.)

(Ajsakthia, 29 Juillet 1770.)

. . . .

Le Général Soryczow commande en chef les troupes qui se trouvent près du Danube. L'armée russe, compris les Valaques, Moldaves et les Haydamak de l'Ukraine polonaise, doit être, selon le rapport de ce Général et de son neveu, forte de 30 mille hommes.

. . . .

Avant-hier, on amena deux Valaques en uniforme russe qui furent exécutés sur-le-champ.

. . . .

MCLXIV.

Varna, 1 August. 1770. Valcroissant către d. de Choiseul, despre planul ce ar trebui adoptat de armata turcescă în operaţiunile sale.

(Vol. 153, D.)

A Warna, le 1-er Août 1770.

J'ai marqué à Monsieur l'Ambassadeur que j'ai fait aisément comprendre à Messieurs les Maréchaux qu'il pourrait être très-avantageux à la Porte qu'au moment que nous joindrons les Russes, le Kan des Tartares fasse une irruption dans la Nouvelle Servie, passe dans le Palatinat de Kiovie et vienne même à la tête de notre corps qui entrera par la Moldavie en Podolie; qu'encore, dans le même temps, le Grand Visir attaque de toutes ses forces l'armée russe; que tous les ordres à ce sujet soient bien exécutés, et je réponds sur ma tête d'une entière réussite et de la défaite des Russes.

. . . .

MCLXV.

1770 Traducerea unei declaraţiuni de supunere Rusiei, facută de Tătarii din Bugiac şi Edisan.

(Vol. 153, D.)

L'an 1770, le 6 Août, sous les murs de la ville de Bender, dans le camp du Chef Commandant la seconde armée impériale de Russie, Général, Sénateur et Chevalier, Comte de Pannin.

Nous, ci-dessous nommés, Murzas et Supérieurs, députés par tous les Murzas d'Edisan et de Budziac, et par toutes leurs communautés, déclarons par la valeur de cet instrument, qu'étant exhortés verbalement et par écrit par le dit Chef, Comte de Pannin, nous tous, Murzas, Supérieurs et tout le peuple d'Edisan et de Budziac en général et sans excepter personne, nous avons fait serment, selon notre religion, de nous séparer des Turcs et de quitter tout à fait leur domination, d'entrer en amitié avec l'Empire de Russie et de nous joindre à lui nommément sur le pied que nous soyons sous la protection et les auspices de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, non comme des sujets, mais en conservant nos anciennes lois, coutumes et prérogatives; nous nous engageons d'y porter aussi par les soins de nos Murzas toute la Crimée avec les autres Tartares; ne voulons et ne souffrirons pour notre Chef un Kan qui n'accédera point à notre commun consentement et à notre bonne intention de rendre par le secours russe toute la domination tartare libre, indépendante de qui que ce soit, et telle comme elle a été anciennement.

. . . .

MCLXVI.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre luptele dimprejurul Brăilei și Chiliei. Varna, 10 August 1770.

(Vol. 154, D.)

Warna, le 10 Août 1770.

Monsieur,

. . . .

Le 7 et le 8 du courant, j'ai visité tous les dehors et les environs de cette ville, afin de nous mettre à l'abri d'un coup de main, parceque nous avons eu des avis certains qu'un détachement du corps d'Adi-Pacha ayant tété battu, ce chef ayant voulu soutenir les fuyards, a été blessé et peu après tout son corps défait.

. . . .

Abdi-Pacha qui est fort estimé, comme un homme très-brave, s'étant fait transporter à Kaïla, y a fait renaître le courage. — Cependant, la plus grande partie des habitants turcs s'est sauvée sur différents bâtiments, et il y en a qui sont arrivés hier, 9, ici, et qui nous ont assuré que Kaïla était évacué; qu'on y massacre une grande quantité de Grecs; qu'ils croient que les Russes y étaient entrés; que le Grand Visir s'était d'abord replié sur Ibraïlow; qu'ensuite, il avait repassé le Danube et retourné à Isaitcha; que Roméli-Pacha et le Janissaire Aga avec presque toute l'armée étaient de l'autre côté du Danube, couvrant la Valaquie; que la moitié des Tartares avait été défaite et que l'autre moitié s'était retirée entre Bender et Akerman.

. . . .

MCLXVII.

D. de Saint-Priest către d. de Valcroissant, despre acțiunea ce ambasadorul a început la Pórtă, cu privire la crearea unuĭ corp de Polonĭ, Românĭ și Ungurĭ, sub comanda d-lui de Valcroissant. Constantinopole, 17 August 1770.

(Vol. 154, D.)

Constantinople, le 17 Août 1770.

. . . .

La circonstance de la défaite de l'armée turque et de la combustion qui menace dans le point où vous vous trouvez, m'a fourni l'occasion de solliciter de nouveau la Porte de mettre les confédérés de Bar en état de la servir. J'ai proposé de les porter en Valachie avec un corps de troupes, turques composé comme ils le désirent, et j'ai ajouté pour votre compte particulier l'offre de vos services que j'ai fait valoir de mon mieux, demandant qu'on vous mette en état de lever un corps de Polonais, Valaques, Moldaves, Hongrois et Transilvains; que je répondais de votre fidélité et me rendais comme garant que vous sauveriez la Valachie pendant le reste de la campagne, si on ne vous laissait manquer d'aucun moyen. J'en ai fait sentir l'importance qui décide

du libre cours du Danube pour recevoir des vivres de Hongrie. Si ce plan pouvait être admis, vous auriez une belle carrière devant vous et, vous donnant comme un officier au service du Prince de Valachie, vous pourriez harceler les Russes tout à votre aise dans leurs quartiers d'hiver en Moldavie. Je ne lâcherai prise vis-à-vis du Reis-Effendi que quand je me verrai sans espoir. Si je réussis, je vous enverrai un exprès en toute diligence pour vous en prévenir.

. . . .

MCLXVIII.

17 August 1770. Ofis presintat de d. Saint-Priest Sublimeĭ Porţĭ, la 17 August 1770, cu privire la operaţiunile răsboinice şi la rolul ce ar trebui să jóce în răsboiul turco-rus confederaţiĭ polonĭ şi d. de Valcroissant.

(Vol. 254, D.)

L'Ambassadeur de France a l'honneur de représenter à la Sublime Porte que, sur le compte qui lui a été rendu par le Sieur Deval de sa conversation avec Son Excellence le Reis-Effendi, relativement à la situation actuelle de l'armée ottomane, il pense que rien n'est plus important que de se borner à la défense du Danube et d'empêcher l'ennemi de le passer, sauf à renforcer Okzakow et Bender par voie de mer par des détachements de troupes, s'il ne s'y en trouve pas une quantité suffisante pour les défendre; qu'il croirait cependant convenable de tenir un corps de 8 à 10 mille hommes d'infanterie dans les défilés des montagnes qui séparent la Valachie d'avec la Moldavie, afin de conserver cette première province dont la reprise par les Russes intercepterait le cours du Danube, qu'il importe de tenir libre pour recevoir les grains de Hongrie; que, laissant en Moldavie et dans le Budziac le Kan des Tartares harceler l'armée russe, on achèvera de l'épuiser, ou au moins de rendre ses efforts inutiles pendant le reste de la campagne.

A ces dispositions, l'Ambassadeur de France croirait convenable d'ajouter de faire sortir les confédérés de Varna. L'oubli qu'on en a fait depuis le commencement de la campagne les a rendus inutiles au service de la Sublime Porte. Il serait bon de les joindre aux corps de Valachie qu'il faudrait composer comme le porte l'office ci-devant présenté à la Sublime Porte, dont l'Ambassadeur de France joint ici une copie qu'il soumet à sa haute considération. Il lui paraît qu'aucun des points qu'il contient ne doit être négligé. Plus les désastres de l'Empire semblent rendre la paix désirable, plus il faut marquer d'efforts et faire des dispositions militaires pour s'assurer des conditions convenables.

L'Ambassadeur de France ajoute de plus que le Sieur de Valcroissant, Français, qui se trouve à Varna avec les Confédérés de Bar, est un officier de rang et de distinction, d'une grande expérience dans la guerre, où il a mérité par sa valeur et par ses blessures d'être revêtu de marques d'honneur; que cet officier s'empresserait, avec le zèle pour la Sublime Porte qui caractérise tous les sujets de Sa Majesté Impériale, d'aider de son bras et de ses conseils au succès de ses armes, et que, si la Sublime Porte daignait l'autoriser par un ferman exprès à se porter avec les Confédérés de Bar en Valachie, et lui donnait les moyens de former un corps de Polonais, Hongrois, Tran-

silvains, Valaques et Moldaves qui voudraient s'engager au service de la Sublime Porte, il rendrait très-certainement les services les plus signalés, soit jusqu'à la fin de la campagne, soit pendant l'hiver prochain. L'Ambassadeur de France répond de sa fidélité pour le service de la Sublime Porte et, s'il était permis à un homme de garantir les événements qui sont dans la main de Dieu, il croirait pouvoir prédire que, si la Porte ne laisse manquer le Sieur de Valcroissant ni d'armes ni d'argent, il garantira la Valaquie de toute surprise. Cet officier s'est déjà acquis, par les talents qu'il manifeste, la confiance des Puissances de Warna. Il a été consulté sur la défense de la ville alarmée par la dernière défaite, et n'a pas peu contribué à rassurer les habitants pris d'une espèce de terreur panique.

. . . .

MCLXIX.

D. de Valcroissant către ducele de Choiseul, despre planul sĕŭ de luptă în răsboiul turco-rus. Karagul, 21 August 1770.

(Vol. 154, D.)

Au Camp de Karagul, le 21 Août 1770.

Monseigneur,

. . . .

J'éviterai toute affaire générale, mais je ferai engager plusieur petites rencontres où je verrai que l'on aura très-beau jeu, afin de les remettre peu à peu de leur frayeur. Si je vois leur courage revenu et une occasion favorable, l'on se battra, mais je ferai tout mon possible pour nous éloigner de la Valachie, de la Moldavie et de la Pologne, en entrant dans la Nouvelle Servie, comme les circonstances le permettront, et je tâcherai de leur faire une campagne d'hiver à quelque prix que ce soit.

. . . .

MCLXX.

Karagul, 27 August 1770.

D. de Valcroissant către d. Saint-Priest, despre cele ce a facut pênĕ acum la Varna şi despre numirea lui în postul de Major-general al Polonieĭ confederate.

(Vol. 154, D)

De Karagul, le 27 Août 1770.

Monsieur,

(*Monsieur de Valcroissants e plaint amèrement d'être immobilisé à Warna*)

. . . .

Ma conduite ici m'a procuré l'amitié de tout ce qu'il y a de mieux à Warna. Hassan-Effendi a offert plusieurs fois d'être ma caution, ainsi que plusieurs autres; et, il y a quelques jours que le Kadilik, qui est le premier de Warna, m'a forcé de dîner chez lui avec tous les grands du Pays qui s'assemblent sans cesse par rapport aux circonstances, après m'avoir promis de me donner un ferman si je vais à l'armée comme j'ai voulu le faire, sans en avoir d'autre que celui que j'ai du Pacha de Belgrade. Mais, la lettre de Votre Excellence me fournit un autre moyen, car, au lieu d'agir pour le Prince de Valachie, comme elle l'a projeté, avec lequel je ne troquerais pas mon état, Messieurs les Maréchaux ont bien voulu me nommer Général Major au service de la République de Pologne confédérée. C'est en cette qualité que j'irai sous peu de jours trouver le Grand Visir. J'y appuierai avec chaleur toutes les demandes de la Confédération, et j'espère d'en obtenir quelque chose.

. . . .

MCLXXI.

Constantinopole, 28 August 1770.

D. de Saint-Priest, către ducele de Choiseul, despre întratrea lui Valcroissant în armata turcéscă sub ordinele Vizirului.

(Vol. 154, D.)

Constantinople, le 28 Août 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Ce n'est qu'au désastre de l'armée turque qu'on doit imputer le parti que prend la Porte en sa faveur.[1]) J'ai enfin obtenu un ferman en attendant pour sa sûreté, ferman que je sollicitais vainement depuis trois semaines.

. . . .

---

[1]). Monsieur de Valcroissant a été prévenu de se tenir prêt à marcher aux ordres du Grand Visir, et qu'on lui donnerait des troupes et de l'argent pour opérer.

MCLXXII.

D. de Valcroissant către d. de Choiseul, despre numirea luĭ în postul de Major-general al Republiceĭ polone confederate. Karagul, 27 August 1770.

(Vol. 154, D.)

Au Camp de Karagul, le 28 Août 1770.

Monseigneur,

. . . .

Monsieur le Chevalier de Saint-Priest ne pouvant pas m'obtenir un ferman, quoiqu'il en ait obtenu un tout aussitôt pour Monsieur de Tott, j'étais résolu d'aller auprès du Grand Visir, à quelque prix que ce fût, et, m'étant attiré par ma conduite l'amitié de tout Warna, le Kadilik qui y commande et qui m'a forcé de dîner chez lui il y a quelques jours m'ayant promis de me donner un ferman, si je voulais aller à leur armée, Monsieur l'Ambassadeur m'a écrit qu'il vient de proposer à la Porte de faire marcher la Confédération en Valachie, qu'il a offert mes services, et demande la levée d'un corps à mes ordres, composé de Polonais, Valaques, Moldaves, Hongrois et Transilvains et, qu'en me donnant pour un officier au service du Prince de Valachie, je pourrais agir. Mais, j'ai préféré d'accepter d'être fait Général Major au service de la République de Pologne confédérée, et c'est en cette qualité que je me rendrai un de ces jours auprès du Grand Visir, avec des lettres de Messieurs les Maréchaux et chargé de leurs demandes.

. . . .

MCLXXIII.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre purtarea incorectă şi despre planurile esagerate ale d-luĭ de Valcroissant. Constantinopole, 3 Septem. 1770

(Vol. 155, D.)

Constantinople, le 3 Septembre 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

(*Monsieur de Saint-Priest se plaint du sans façon avec lequel Monsieur de Valcroissant agit à son égard dans ses lettres.*)

. . . .

Il rejette avec dédain le nom du Prince de Valachie dont je lui proposais de se couvrir pour servir réellement les Turcs; mais, il est charmé du grade de Général Major que lui a conféré Monsieur le Comte Potocki.

. . . .

(Monsieur de Saint-Priest taxe d'exagération et de forfanterie les discours et les projets de Monsieur de Valcroissant.)

. . . .

J'insisterai de nouveau dans quelques jours dans la vue des services que Monsieur de Valcroissant pourra rendre, quoiqu'à vrai dire, je trouve qu'il va un peu vite en besogne dans ses plans de campagne, et que je ne sois pas fort édifié de ce qu'il paraît avoir donné quelque attention (puisqu'il m'en fait le récit) à la fable du stratagème de la garnison de Bender qui, en mettant le feu à ses mines, a fait sauter 20 milles Russes. Cela me rappelle une opinion qui n'a pas eu peu de cours parmi les Turcs, que les Russes avaient miné la Valachie et la Moldavie.

. . . .

Il n'y a d'intéressant dans toutes les lettres que l'Ambassadeur d'Angleterre a reçues par ce courrier-ci que celle de Milord Cathcart de Pétersbourg en date du 21 Juin. Il mande que l'ancien Prince de Valachie, Grégoire Giska, part pour l'armée du Général Romanzoff et qu'il aura la liberté d'écrire à Constantinople et d'en recevoir des lettres. Ce n'est pas, dit-il, qu'on compte positivement à Pétersbourg faire usage de son interposition, mais on a cédé aux instances qu'il a faites de se rendre utile.

. . . .

MCLXXIV.

Karagul, 5 Sept. 1770.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre formarea corpului cu care se lupta şi despre lucrările de întărire ale Ruşilor la Cartal şi la Iaşi.

(Vol. 154, D.)

Karagul, le 5 Septembre 1770.

Monsieur,

. . . .

Mon corps sera bientôt prêt, et certainement je ferai l'impossible pour inspirer jusqu'au dernier des soldats ces sentiments que Votre Excellence veut bien me prêter. Il se portera avec zèle et ardeur partout où il sera nécessaire. La Valachie sera couverte, le Danube libre et la Porte vous aura, Monsieur, ainsi que moi les plus grandes obligations.

Il est certain que les Russes ne passeront pas le Danube cette année. Ils feront leurs efforts pour s'emparer de Bender; ensuite ils chasseront comme ils voudront Rumili-Pacha de la Valachie. Après quoi, ils attaqueront Akerman et Okzakow, peut-être tous deux à la fois et aussi vigoureusement que je l'aurais déjà fait.

. . . .

Les Russes ont fortifié Cartal. Les Turcs disent qu'il faut qu'ils y aient employé des sorciers, puisque dans trois jours ils ont élévé des terres (une redoute) à une hauteur incroyable, sur laquelle ils ont porté de gros canons.

Les Russes ont encore fortifié à Jassy le Palais du Prince et deux couvents de Grecs, l'un appelé Saint-Spiridone et l'autre Golia. Les deux premiers de ces endroits

le sont mieux que le dernier. Ils sont sortis d'Ismaïla et n'ont pas voulu aller à Kilia, par rapport à la peste qui fait de grands ravages de ce côté-là.

. . . .

MCLXXV.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre consiliele ce acesta din urmă adreseză Porţeĭ. Versailles, 25 Sept. 1770.

(Vol. 155, D.)

À Versailles, le 25 Septembre 1770.

. . . .

L'utilité dont vos conseils et les opérations des Français sont à Constantinople, à Smyrne et aux Dardanelles pourra déterminer les Turcs à prendre également confiance dans vos projets pour la défense de la Valachie. L'office que vous avez passé à cet égard paraît devoir produire un bon effet. Vous insisterez sur ce point selon votre prudence. . . . .

MCLXXVI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre puţinul ajutor ce ar pută s'aducă politiceĭ francese serviciele fostuluĭ principe al Ţĕriĭ-Românescĭ, Grigorie Ghica. Fontainebleau, 15 Oct. 1770.

(Vol. 155, D.)

À Fontainebleau, le 15 Octobre 1770.

. . . .

Selon ce qui vous est revenu de Pétersbourg, c'est l'ennui et le désespoir de son inutilité qui a fait chercher à l'ancien Hospodar de Valachie le moyen de sortir de Russie. Il a fait quelques avances à Monsieur Sabatier, mais nous croyons ses affections aussi incertaines que ses services seraient nuls. Nous aurions meilleure opinion de ceux de Monsieur de La Roche, s'il se retrouvait en position d'en rendre. Je suis bien aise de vous prévenir à tout événement de notre façon de penser sur son compte.

. . . .

MCLXXVII.

Constantinopole, 17 Octobre 1770.

D. de Saint-Priest către ducele de Choiseul, despre scirile sosite de pe câmpul de răsboiŭ.

(Vol. 155, D.)

Constantinople, le 17 Octobre 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Les dernières nouvelles d'Izactcha sont que le Visir faisait des dispositions pour prendre en flanc les Russes par le côté de la Valachie, où il se trouve deux Pachas avec 20,000 hommes et un corps de 20,000 Tartares. On formait en outre un détachement de 10,000 hommes aux ordres de Daguestan-Ali-Pacha, pour opérer sur la droite. Bender n'était plus assiégé, mais le siège d'Okzakow durait encore. La garnison demandait des munitions de guerre et promettait de se bien défendre. Elle n'avait aucun besoin de renfort. Ackerman, qui est à l'embouchure du Niester, avait été saccagé par les Russes, et ensuite abandonné.

Toutes ces nouvelles viennent du Reis-Effendi, et je n'en garantis pas la vérité.

. . . .

MCLXXVIII.

Isaccea, 4 Novemb. 1770.

Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre activitatea lui în operațiunile militare.

(Vol. 155, D.)

Isaktcha, le 4 Novembre 1770.

. . . .

J'attends toujours le Drogman de la Porte, imaginant que Votre Excellence aura eu la bonté de lui faire dire au moins quelque chose à mon sujet. Elle verra aussi par la lecture de ma lettre ci-jointe que j'ai tiré de presse la Confédération de Bar; que, par le mémoire que j'ai remis ici pour elle, envoyé à Constantinople, elle va être employée en Valachie, surtout si Messieurs les Maréchaux continuent à m'écouter et à avoir confiance en moi.

. . . .

MCLXXIX.

Traducerea uneĭ scrisorĭ a Marelui Vizir către Confederaţiunea de Bar de la 1 Novembre 1770, cu privirea la pornirea armateĭ acesteĭ Confederaţiunĭ spre Bucurescĭ. Isaccea, 11 Novem. 1770.

(Vol. 155, D.)

(Isaktcha.)

A tous les Citoyens polonais résidents à Warna, avec Messieurs Potocki et Crazniski, nos amis.

. . . .

J'attends votre arrivée au plus tôt pour délibérer sur les affaires occurrentes de cette guerre; après quoi, vous irez avec votre armée à Bukorest pour rejoindre avec Son Altese Mehemet Pacha, Rumelli Valessi. J'y enverrai encore le Kalga Sultan, afin qu'ainsi réunis vous fassiez ce que vous jugerez utile pour l'intérêt mutuel dans les circonstances présentes.

A l'égard des fonds nécessaires, je vous envoie de la caisse du Grand Seigneur cent bourses pour les besoins de l'armée. Cet argent vous étant rendu, vous nous en écrirez au nom de toute la Confédération par le même Hadgy Ismaïl qui en est porteur.

Vous mettrez sans délai votre armée en marche pour s'acheminer vers Bukorest. Je vous prie de ne pas différer de vous rendre personnellement auprès de moi avec quelques conseillers, pour consulter ensemble et le Kalga Sultan que j'attends; après quoi, vous vous mettrez à la tête de votre armée de l'autre côté de Bukorest. Je vous prie instamment, pour la seconde fois, de ne pas perdre un moment à mettre cette armée en marche.

Nous vous écrivons cette lettre comme de la main du Grand Seigneur, et nous espérons avec l'aide de Dieu de vaincre nos ennemis, dès que vous aurez joint Rumelly Vallessy-Pacha.

MCLXXX.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre rolul ce va fi să-l jóce d. de Valcroissant. Fontainebleau, 13 Novem. 1770.

(Vol. 155, D.)

Fontainebleau, le 13 Novembre 1770.

. . . .

Si vous parvenez de votre côté à donner quelque consistance aux Confédérés de Bar, ou si les autres projets de Monsieur de Valcroissant réussissent, cet officier deviendra un homme précieux . . .

. . . .

Monsieur de Valcroissant périra ou rendra des services importants à la Porte. C'est là son horoscope. Qu'il devienne Prince de Valachie ou non, je ne lui écrirai plus tant qu'il sera sur le Danube et au milieu du théâtre de la guerre. L'incertitude de lui faire parvenir mes lettres serait trop grande.

. . . .

MCLXXXI.

Babadag, 30 Novem. 1770.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre plecarea sa în Ţéra-Românéscă, şi despre corespondenţa de ţinut cu ambasada francesa din Constantinopole şi cu d. de Choiseul la Paris.

(Vol. 155. D.)

Camp de Babadagh, le 30 Novembre 1770.

. . . .

Je marche avec la confédération de Bar en Valachie malgré l'ordre contraire du Grand Seigneur.

. . . .

Ma nouvelle position va m'éloigner beaucoup de Votre Excellence, à laquelle je ne pourrai faire parvenir mes lettres qu'à très-grands frais. Cependant, je ne négligerai aucune occasion de lui faire savoir tout ce qui se passera d'intéressant dans nos quartiers, et, suivant les cas, de lui expédier des janissaires. Quant à Monsieur le Duc de Choiseul, c'est par la Transilvanie que je lui écrirai, et je vous serai infiniment obligé de lui marquer combien il en coûte dans ce pays-ci; que le genre de service que nous allons faire dans un pays désolé, dévasté, pillé, saccagé, brûlé etc. etc. ne nous permettra pas de prendre aucun quartier d'hiver. D'ailleurs, Votre Excellence pense bien que les Russes ayant occupé l'année dernière Bukarest, n'ayant pas Bender et tous les bords du Danube, chercheront à nous faire évacuer toute la Valachie; qu'ainsi à commencer du 1er Janvier prochain, il serait à propos de me fixer un traitement annuel et un remboursement de mes dépenses extraordinaires, outre les 8000 fr. que j'ai sur la guerre.

. . . .

MCLXXXII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aflarea fostului consul francés din Crimea, Ruffin, printre prinşiĭ de la Iaşĭ. Versailles, 30 Novem. 1770.

(Vol 155, D.)

Versailles, le 30 Novembre 1770.

. . . .

Le Sieur Ruffin est enfin retrouvé parmi les prisonniers faits à Jassy. Le Ministre russe allègue différentes excuses pour justifier sa détention. Nous attendons l'arrivée de ce consul ici pour fixer notre jugement. Je présume qu'il faudra vous le renvoyer. Le choix que vous aviez fait de lui pour résider en Crimée, semble annoncer que vous aviez confiance dans ses talents et dans sa conduite.

. . . .

MCLXXXIII.

D. de Saint-Priest către d. de Valcroissant, despre chemarea acestuia la Constantinopole, din ordinul Sultanuluĭ. Constantinopole, 30 Novem. 1770.

(Vol. 155, D.)

Constantinople, le 30 Novembre 1770.

. . . .

(Monsieur de Saint-Priest annonce à Monsieur de Valcroissant que le Grand Seigneur s'oppose à ce qu'il accompagne les Confédérés de Bar. Il lui ordonne de se rendre à Constantinople.)

MCLXXXIV.

Constantinopole, 3 Decemb. 1770.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre plecarea Confederaților poloni conform ordinului vizirial.

(Vol. 155, D.)

Constantinople, le 3 Décembre 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Comte Potocki s'est rendu au Camp, sur une lettre du Grand Visir dont je joins ici la traduction [1]). Le Comte Krazinski et la troupe des Confédérés doivent être depuis quelques jours en marche pour la Valachie.

. . . .

Il court ici de mauvais bruits sur Ibrailow et Okzakow; mais, il n'y a pas moyen de rien avérer à la Porte où l'on dément toute nouvelle défavorable. Ce n'est que par Vienne que nous avons su avec certitude la prise de Bender.

. . . .

MCLXXXV.

Silistra, 16 Decem. 1770.

D. de Valcroissant către d. de Choiseul, despre audiența ce a avut la Marele-Vizir și despre orașul Silistria.

(Vol. 155, D.)

À Bosna, six lieues au midi de Silistria, le 16 Décembre 1770.

Monseigneur,

Ce n'est que le 6 de ce mois que nous sommes partis, Monsieur le Comte Potocki et moi, du Camp de Babadag. Je ne ferai point ici l'affreux portrait de notre route, ni celui de tous nos risques et dangers. Le 5, nous avons eu séparément notre audience de congé. Le Grand Visir, en présence du Reis-Effendi, m'a fait plusieurs questions, et entr'autres quelle était notre alliance avec l'Espagne et Naples. Après l'avoir satisfait, je l'ai prié de croire que si, lorsque je serai en Valachie, les intérêts de la Sublime Porte m'appelaient à l'extrémité de l'Asie, j'irais avec le même plaisir que je vais en Valachie, puisque les intentions de l'Empereur, mon maître, étaient que je rende à l'Empire Ottoman tous les services qui dépendront de moi. Ce Premier Ministre m'a beaucoup remercié et m'a paru très-satisfait que je marche avec la Confédération du Bar, sous les ordres de Ruméli-Pacha que l'ennemi vient de chasser entièrement de la Valachie, comme je l'avais prévu. Ce Séraskier se trouve aujourd'hui avec Kalga Sultan à Ruszug. C'est à vos grandes lumières, Monseigneur, que je dois laisser voir quelle est la position ac-

---

[1]) Voir doc. MCLXXIX, page 821.

tuelle des Russes dont des partis viennent hardiment dans des villages qui sont au bord du Danube de ce côté-ci.

J'ai vu hier Silistria, grande et très-pitoyable ville, dominée dans toute sa partie méridionale que l'on entoure actuellement d'un fossé aussi large, mais un peu plus profond que ceux qui bordent nos grands chemins, avec un château sur les bords du Danube au centre de la ville. Haslan-Pacha y commande, et il a environ 6,000 hommes en état de se défendre. L'on m'a assuré qu'il y avait environ 500 canons de bronze, ou en batterie, ou en magasin au château dans lequel je n'ai point été, parce que je n'en avais pas le temps, devant marcher aujourd'hui. Nous avons encore 18 mortelles lieues d'ici à Ruszug où nous serons dans 4 jours.

Je suis etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCLXXXVI.

D. de Valcroissant către d. de Choiseul, despre sosirea lor în Rusciuc, şi despre luptele Ruşilor şi Turcilor d'a lungul malurilor Dunăreĭ. Ruşciuc, 23 Decem. 1770.

(Vol. 155, D.)

Ruszug, le 23 Décembre 1770.

Monseigneur,

Le 21 du courant, Monsieur le Comte Potocki ayant notifié à Kalga Sultan et à Rumeli-Pacha son arrivée ici, et leur ayant fait demander le moment auquel ils voudraient le recevoir, je leur ai aussi envoyé mon frère pour en faire autant. Notre audience ayant été fixée au lendemain, nous nous y sommes portés en grand cortége, d'abord chez le Sultan, et de la tout de suite chez le Pacha. Monsieur le Maréchal Krasinski nous y a accompagnés. Le Sultan n'avait fait placer qu'un seul fauteuil sur lequel Monsieur le Comte Potocki s'est assis et Monsieur le Maréchal Krasinski et moi sur des coussins placés exprès. Le Sultan m'a marqué particulièrement les plus grandes bontés, et il ne discontinue pas de s'informer de moi et de m'honorer de ses compliments.

Ce Prince paraît d'une complexion faible, ayant un visage allongé, décharné et pâle. Il peut avoir de 28 à 30 ans. Il est extrêmement curieux, et ses demandes, quoique d'un homme sans éducation, laissent voir qu'il désire très fort de s'instruire. Il a avec lui deux jeunes frères qui sont sans cesse à cheval et pleins d'ardeur.

Rumeli-Pacha est un homme de 45 à 48 ans et le Turc le plus gai que j'aie vu jusqu'à aujourd' hui. Vous devez savoir, Monseigneur, qu'il est le beau-frère du Grand Seigneur et très piqué de n'être pas grand visir, ayant une cour aussi brillante que celle de ce Premier Ministre.

Nous avons déjà eu trois audiences du Pacha avec les mêmes honneurs, les mêmes cérémonies et les mêmes dépenses que chez le Grand Visir. A la première, lorsque je lui ai dit que l'Empereur mon maître s'intéressait vivement à la Confédération de Bar. Et pourquoi, m'a t-il répliqué, si cela est, ne lui envoie-t-il pas quelques centaines de bourses? C'est, lui ai-je répondu, parce que Sa Majesté sait que la Confédération est sous la puissante protection du Grand Seigneur; que, par conséquent, rien ne doit lui manquer. Alors, il a fait un grand éclat de rire en criant; *Peki! Peki!* (fort bien, fort bien).

J'ai encore ajouté que, d'ailleurs, l'Empereur mon maître assistait beaucoup les autres Confédérations de Pologne qui font une grand diversion pour la Sublime Porte, ce qui l'a très-fort satisfait.

Mais, quelque chose d'inoui et d'incroyable, c'est que le Grand Visir nous ayant assuré que ce Pacha avait des ordres et un plein pouvoir pour nous fournir de quoi recruter et nous mettre en état d'agir, celui-ci nous l'a nié et nous sommes forcés d'expédier chez le Grand Visir pour en avoir une résolution. C'est à Czerna-Woda, à deux lieues d'ici, que nous allons attendre sa réponse.

Cette ville est comme Silistria en tous points, mais plus dominée, ayant deux mauvais châteaux sur les bords du Danube, tels que ceux que j'ai déjà dépeints, et la ville a un fossé qu'on vient de faire tel que celui de Silistria, de façon qu'on ne pourrait pas tenir ici 24 heures. Les habitants sont presque tous Turcs, et il y a environ 3000 Grecs ou Arméniens. Le Pacha peut avoir ici 10,000 combattants et 10.000 à Giurgevo aux ordres du Sultan, avec environ 300 Tartares qu'il a ramassés par-ci par-là. Giurgévo est à une lieue de nous, un peu à notre droite sur le Danube, avec un château garni d'une quinzaine de canons, un peu plus fort que les autres dont j'ai parlé, parcequ'il est entièrement entouré des eaux du fleuve.

C'ést le Général Glebow qui commande à Bukorest. Son poste le plus avancé est à Copachina, à 4 lieues de Giurgevo, où il a 300 Cosaques du Don qui ont réparé le pont sur la Tiska que Rumeli-Pacha avait fait détruire pour assurer d'autant plus sa retraite. Entre Bukorest et Copachina, il y a encore à un couvent de Grecs 500 hommes dont 300 à pied et 200 à cheval. Ces postes se font voir souvent en gens de guerre. Quant à nous, nous fumons la pipe et nous prenons du café aussi honteusement qu'il est possible de le dire. J'ai proposé l'enlèvement du Général Glebow et de tout son corps, en en faisant marcher cinq des nôtres. J'ai même voulu y aller avec un détachement de simple lieutenant, avec nos Polonais avec lesquels j'aurais joint le Sultan; mais, mon projet était trop beau pour être exécuté.

L'illustre Prince de Valachie commande son redoutable corps à Craïova. Mahomet-Pacha est à Widdin, le Sultan à Giurgevo, Ruméli-Pacha ici, Hassan-Pacha à Silistria, Abdi-Pacha à Krislova et Mackchin, Daghestanli Ali-Pacha à Isaïtska, le Grand Visir et le Kan des Tartares à Babadag. Dire ce que chacun de ces Séraskiers a sous ses ordres, c'est une chose tout à fait impossible à eux-mêmes.

Monsieur le Chevalier de Saint-Priest vous aura appris, Monseigneur, la déposition du Grand Visir remplacé par le Pacha de Bosnie, et que l'on assure que le Grand Seigneur commandera en personne pendant la campagne prochaine et qu'il se rendra de très-bonne heure à Andrinople. Nous aurons le Danube à passer. Ce n'est pas peu de chose pour des Turcs.

Je suis etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCLXXXVII.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre rolul ce sunt chemați a juca în răsboiul turco-rus Polonii Confederațiunii de Bar. Constantinopole, 31 Decem. 1770.

(Vol 155, D.)

Constantinople, le 31 Décembre 1770.

Monsieur le Duc,

. . . .

Monsieur de Valcroissant a fort heureusement pris le parti de se réunir aux Confédérés de Bar, ce qui paraît même lui avoir été inspiré par le Grand Visir. J'espère qu'il y tiendra au moins pendant l'hiver.

. . . .

Je ne saurais avoir grande opinion des Chefs de la Confédération de Bar. Il est cependant vrai que si l'on suit le projet d'opérer par la Valaquie pendant l'hiver, ils peuvent, ainsi que Monsieur de Valcroissant, se rendre fort utiles; mais, je suis persuadé qu'excepté ce dernier, personne ne sera empressé d'en venir à l'exécution.

. . . .

MCLXXXVIII.

Estras din Memoriul făcut de d. de Saint-Priest asupra situațiunii imperiului otoman la finele anului 1770. (1770.)

(Vol. No. 19. S. D. 24.)

. . . .

On a vu que la fin de l'année dernière avait laissé les Russes maîtres de la Valachie et de la Moldavie, sans toutefois qu'ils fussent en possession d'aucune autre place que Chokzin en deçà du Niester. Les pays des Tartares n'avaient point été entamés. C'est dans cette position que, laissant quelques troupes dans ces deux provinces, le Général, avec le reste de ses troupes, alla prendre ses quartiers en Pologne. Le nouveau Grand Visir, Khalil-Pacha, s'établit à Babadagh, n'ayant presque avec lui que les officiers de la Porte, tout s'étant débandé selon l'usage constant des armées turques, à l'approche de l'hiver.

Dewlet-Gueray, Kan des Tartares, n'ayant pas répondu à ce que la Porte attendait de lui, fut déposé au commencement de l'année et Kaplan-Gueray mis à sa place par le Grand Visir à Babadag.

On aurait dû s'attendre à voir les Russes chassés pendant l'hiver de la Moldavie qu'ils occupaient avec peu de monde, et dans une position on ne saurait moins militaire. C'était le fait des Tartares qui, se trouvant sur le flanc des deux provinces, pouvaient par leurs incursions, forcer les Russes à les évacuer. Les Turcs n'ont fait de leur côté que de petits détachements au delà du Danube qui n'ont produit aucun évé-

nement. Les Russes ont cependant rempli les Gazettes de combats et de leurs succès pendant les six premiers mois de l'année. Ces relations ne méritent aucune attention.

. . . .

La lenteur des progrès des Russes contre la place de Bender leur fait peu d'honneur. Il n'y a aucune fortification régulière. Un vieux et ancien château en fait toute la force. Il est vrai que les habitants réunis à la garnison formaient une esèpce d'armée. Mais la peste y avait fait d'étranges ravages. Enfin, le 24 Septembre, Bender fut emporté d'assaut, et tous ceux qu'on trouva les armes à la main passés au fil de l'épée.

Le siège d'Okzakow devait suivre, d'après le plan de campagne. Mais, le corps du Général Panin avait trop souffert, et la saison était trop avancée pour l'entreprendre. On a quelque lieu de s'étonner que le Général Panin n'eût pas commencé par cette place, ainsi que le Général Munich à la dernière guerre. Car enfin, Bender est une place isolée et fortifiée autrefois pour le seul objet de mettre un frein aux Tartares, au lieu qu'Okzakow a des fortifications régulières, les seules de ce genre dans l'Empire Ottoman, un port sur la Mer Noire et commande l'unique passage des Tartares de Crimée pour aller de leur péninsule dans les Etats du Grand Seigneur, en Europe. Ce sera vraisemblablement la besogne de la campagne prochaine. La Porte y a déjà fait passer quelques secours, et elle a toujours la faculté de ravitailler cette place par la voie de mer.

Le Général Romanzow avait pour objet de terminer sa campagne par la prise de Ibrahilov, afin de s'assurer le cours du Danube et d'ôter aux Turcs les moyens de tirer des blés de Hongrie. Il fit en conséquence attaquer ce château à plusieurs reprises et fut vertement repoussé. Mais enfin, le Janissaire Aga ayant fait une mauvaise querelle à la garnison sur la distribution de la solde, elle se mutina et évacua Ibrahilov où les Russes entrèrent sur le champ. C'est le dernier événement de la campagne. Les deux généraux décampèrent comme de concert le 24 Septembre, et les Turcs établirent leur quartier général à Babadag ainsi que l'année précédente. Méhémet-Pacha a évacué la Valachie sans coup férir. Mais, les Russes n'y sont pas en force. En dirigeant par là un corps considérable, les Turcs seraient fort en état de troubler les quartiers des Russes en Moldavie, où le Général Romanzoff est resté avec la plus grande partie de son armée qui ne s'y remettra guère de ses fatigues. Le Général Panin est repassé en Pologne en laissant seulement 4 régiments en deçà du Niester.

. . . .

Pour résumer la situation de l'Empire Ottoman à la fin de cette campagne, on peut le regarder comme le théâtre de la désolation et de la plus complète anarchie. La marche des troupes turques, les divers points d'attaque des Russes, le peu d'obéisance des Pachas, la faiblesse du Gouvernement l'ignorance des Ministres, ont réduit ce vaste corps dans un état déplorable. Outre la perte de Bender, les Russes se sont rendus maîtres de toutes les places qui bordent la Mer Noire jusqu'au Danube, en exceptant Okzakow. Ils occupent aussi toute la rive gauche du Danube jusqu'à Widdin. Les Turcs ne se sont maintenus que dans une petite place nommée Giurgiova, où ils n'ont pas été attaqués.

. . . .

La Cour de Vienne avait conçu de l'inquiétude des progrès des Russes pendant la campagne de 1769. L'augmentation de leur influence en Pologne, l'occupation de la Valachie et de la Moldavie et, enfin, la crainte d'être entraînée tôt ou tard dans cette guerre, lui faisaient désirer ardemment de voir la paix rétablie entre les puissances belligérantes. Sa politique timide qui l'avait détournée de porter obstacle aux excès des Russes en Pologne, dans l'attente que les Turcs y mettraient un frein, s'était trouvée trompée par l'événement. Elle prit alors le parti de s'entendre avec le Roi de Prusse qui n'avait qu'à perdre à l'agrandissement de la Russie.

. . . .

A la nouvelle de la défaite du 2 Août, le Reis-Effendi consulta l'Ambassadeur du Roi sur le parti à prendre, et celui-ci appuya pour que l'armée rassemblât ses débris et se tînt à la rive gauche du Danube; qu'elle donnât à Bender et à Okzakow tous les renforts possibles; qu'on fît passer un bon nombre de troupes en Valachie pour conserver cette province, et par là, le cours du haut Danube et la communication avec la Hongrie, et que ce corps, par des détachements, cherchât à inquiéter et à couper les vivres aux Russes en Moldavie, pendant que les Tartares du Budgiak les harcéleraient de leur côté, disposition dont on pouvait attendre la ruine de l'armée ennemie.

(C'est en cette circonstance que Monsieur de Valcroissant fut envoyé en Turquie par le Ministère français. Cet officier devait réunir ses efforts à ceux des Confédérés de Bar en Valachie, pour l'exécution du plan dont il est parlé ci-dessus.

. . . .

Signé: *Saint-Priest.*

MCLXXXIX.

Afacerile Străine către d. Saint-Priest, despre luarea Brăileĭ de Ruşĭ. Versailles, 20 Januar. 1771.

(Vol. 155, D.)

Versailles, le 20 Janvier 1771.

. . . .

La prise de Braïlow n'est que trop certaine, mais les Russes ont échoué dans leurs tentatives sur Okzakow.

. . . .

MCXC.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre situaţiunea armateĭ lângă Dunăre, la Rusciuc şi la Giurgiŭ. Rusciuc, 20 Ianuariŭ 1771.

(Vol 155, D.)

Ruszug, le 20 Janvier 1771.

Monsieur,

. . . .

Si le Janissaire que je vous ai expédié de Babadag, Monsieur, avait pu arriver à Constantinople quelques jours plus tôt, Votre Excellence aurait vu que je n'ai point négligé de l'instruire de la prise d'Ibraïla. Quant aux quartiers d'hiver, il m'était impossible d'en rien dire alors. Mais depuis, j'ai profité d'une expédition qu'a faite en Hongrie Monsieur le Comte Potocki lorsque nous étions aux environs de Silistria, pour marquer à Monsieur le Duc de Choiseul que le Prince de Valachie commandait à Krajova, d'où l'on nous assure que les Russes viennent de le chasser et qu'il s'est retiré, selon les uns à Fetislan, et, selon d'autres, à Coulé, mauvais château vis-à-vis de Nicopoli (nos patrouilles, qui devaient rentrer hier au soir, ne paraissent pas, ce qui nous inquiète fort, et je viens de dire qu'on les double tout de suite) que Mahomet Pacha est à Widdin, le Sultan à Giurgevo, Rumeli-Pacha ici, Hassan Pacha à Silistria, Abdi Pacha à Krisova et à Mackchim, Daguestanti-Halli-Pacha à Isatchia, le Grand Visir et le Kan des Tar-

tares à Babadag. Dire ce que chacun de ces Pachas a sous ses ordres, c'est une chose impossible à eux-mêmes. Depuis, les Turcs avaient occupé un monastère grec qui est tout près de Copachina, mais les Russes les en ont chassés et se sont retirés à Bukarest quelques jours après. Il ne reste à Giurgevo qu'une seule maison toute délabrée occupée par le Sultan. Tout le reste de cette ville infortunée est sens dessus dessous. Il y a en outre un très-petit château sur le Danube qu'un seul coup de canon tiré à propos renversera entièrement. J'y ai été plusieurs fois pour voir le Sultan et avec mon uniforme français si conforme à ceux des Russes. Je suis sorti par un passage d'un pitoyable fossé qu'on vient d'y faire. J'ai fait tout le tour de l'enceinte; je suis rentré le premier par un autre côté, n'ayant que Monsieur le Comte Krasinski et 4 Polonais avec moi, sans aucun Turc, et il n'y a pas eu un Tartare ni un Turc qui ne m'ait salué : ils disaient tous : C'est le Général français (*ei ei hochegealde*, *Beysadi hoçhgelde*).

Kalga Sultan peut avoir au plus 300 Tartares et environ 10 mille Turcs, tous barraqués dans le déplorable Giurgevo où l'on pourrait faire une place très-respectable, mais Russugue, qui a deux très-mauvais châteaux qui ne méritent pas ce nom sur le Danube, n'est susceptible d'aucune fortification, étant dominé de toutes parts, ainsi que Silistria. L'on vient d'entourer ces deux villes d'un fossé comme celui de Giurgevo qui n'est bon que pour empêcher de sortir les vaches en tous côtés; de façon que les Russes sont les maîtres de toute la Valachie, et il n'y a que Widdin qui puisse les arrêter. S'ils veulent entreprendre l'année prochaine quelque chose de ce côté-ci, ce que je ne crois pas, ils l'emploieront mieux en se fortifiant dans leurs conquêtes et en s'établissant bien sur la Mer Noire. Ils en imposent terriblement aux Turcs, et je gagerais ma tête contre cinq sols qu'ils défilent actuellement en Pologne pour détruire tout ce qu'ils pourront et qu'ils n'ont sur les bords du Danube et de nos côtés que de très-faibles corps. Les Turcs, sans espions, tout à fait découragés, n'entreprennent jamais rien pendant l'hiver. Ils sont sans aucune expérience quelconque, sans ruse, et je crois que Mahomet lui-même aurait de la peine aujourd'hui à les faire changer de système. J'ai proposé plusieurs fois, et toujours inutilement, d'enlever le Général Glebow qui commande à Bukarest; j'ai demandé cent et cent fois des détachements. Messieurs les Maréchaux m'avaient fait espérer que j'en aurais un. J'ai dit, j'ai fait plus que je ne saurais répéter; l'on a toujours de bonnes raisons à me donner et je ne les trouve jamais telles. Enfin, j'ai obtenu qu'on fasse des patrouilles au-dessus et au-dessous de Russug, qu'on commande des piquets, qu'on soit sur ses gardes, car nous ne sommes qu'à une lieue du Danube et très-exposés à un coup de main, par la raison même que le fleuve doit nous inspirer quelque tranquillité, et cependant nous sommes ici comme nous pourrions y être en temps de paix.

Avec quoi donc, Monsieur, et comment voulez-vous inquiéter les Russes dans leurs quartiers d'hiver? Il faudrait des hommes pour obéir, d'autres assez experts pour commander; d'autres vigilants, actifs, hardis, entreprenants, quelquefois téméraires, toujours prudents et tels enfin que doivent être tous les chefs de parti. Il n'y a rien de tout cela ici, et je n'ai pas de honte d'avouer que je me suis trompé. Mon zèle pour la gloire de Monsieur le Duc de Choiseul et l'extrême désir que j'ai de trouver une occasion de justifier le choix qu'il a fait de moi, m'ont engagé à me porter dans cette partie-ci dans l'espérance que l'on y ferait quelque chose où je pourrais avoir une faible part. Le Visir déposé nous avait assuré que Romeli-Pacha avait des ordres pour nous fournir de l'argent pour des recrues; mais, il n'y a pas là un mot de vrai dans toutes les espérances qu'il nous a données. Il est très-certain que, si j'avais seulement 1200 hommes, je tenterais tant de coups de main qu'un seul me réussissant, j'aurais moins de regret d'être venu dans ce pays-ci. Les Russes ont été beaucoup fatigués dans la dernière campagne. Il n'y a rien en Valachie ni en Moldavie; ils tirent leur subsistance de la Pologne, et personne au monde ne leur donne la plus petite inquiétude. Ils font, en un mot, la guerre la moins désagréable qu'on puisse imaginer. La Porte ne saurait être plus aveuglée qu'elle l'est en toute façon, et je suis assez vain pour oser dire qu'elle se se souviendra longtemps de ne m'avoir pas donné le corps qu'on avait promis à Votre

Excellence; du moins, il est bien certain que j'aurais secouru et défendu Ibraïla et la Valachie.

C'est le 21 du passé que Monsieur le Comte Potocki et moi fîmes notifier au Kalga-Sultan et à Romeli-Pacha notre arrivée ici. Le lendemain, nous en fûmes reçus avec les mêmes honneurs et les mêmes dépenses aceoutumées pour voir ces gens-ci. Nous fûmes d'abord chez le Sultan, et de là tout de suite chez le Séraskier. Le Sultan m'a marqué, dès lors et jusqu'à aujourd'hui, les plus grandes bontés. Il demande tous les jours de mes nouvelles au Résident de la Confédération, et il voudrait très-fort que je fusse en état d'agir avec lui, parcequ'il a les meilleurs volontés du monde, et deux de ses jeunes frères qui sont avec lui montrent la plus grande ardeur. Le Comte Potocki lui a fait divers présents. J'aurais voulu faire de même puisque c'est la coutume; mais je n'avais rien. Le Sultan lui a envoyé il y a trois jours une hausse à la Turque du prix de cinq louis. Il nous a donné à entendre qu'il n'aime pas trop le Pacha, et celui-ci, toutes les fois que nous passons à Giurgevo, nous suit, arrive tout aussitôt que nous et reste chez le Sultan jusqu'à ce que nous en soyons sortis, afin d'entendre tout ce que nous pouvons lui dire. J'ai marqué dans mes premières lettres à Monsieur le Duc de Choiseul que ce Pacha était vendu à la Russie. La voix publique le dit tel ici et toutes ses actions le prouvent; aussi, l'on assure qu'on va le changer. Il est certainement aussi coupable que le Visir déposé d'avoir laissé prendre Ibraïla sans envoyer une seule patrouille à son secours. Il n'a rien fait du tout pendant la dernière eampagne, et il a été chassé de la Valachie comme je l'avais toujours prévu, sans tirer un seul coup de fusil. Il n'y a pas de Turc plus haut, plus fier, plus ignorant, plus bête et plus imprudent que lui. Il y a quelques jours que des Polonais lui apprirent que nous devions avoir la guerre avec les Anglais. Dès lors, déployant toute son impudence, il osa prédire que nous serions battus. Mais, lorsque je le verrai, je me réserve, pourvu que le Drogman me serve bien, de l'abaisser beaucoup plus qu'il n'est haut, sans qu'il puisse s'en fâcher.

Nous avons senti ce matin vers les 5 h. 20 m. trois fortes secousses d'un tremblement de terre. La première et la dernière du Nord au Midi, et la seconde du Midi au Nord. Nous n'entendons pas dire qu'il ait fait aucun mal.

Je suis etc.

MCXCI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre instrucțiunile ce va trebui să trămită d-luĭ de Valcroissant, din ordinul Regeluĭ. Versailles, 24 Ianuariŭ 1771.

(Vol. 155, D.)

Versailles, le 24 Janvier 1771.

. . . .

La confiance que la Confédération de Bar ont accordée au Sieur de Valcroissant pouvant le rendre propre à la diriger dans l'exécution des opérations dont le Grand Visir paraissait résolu de la charger, le Roi vous laisse le maître de renvoyer cet officier en Valachie, en lui donnant les instructions convenables à la circonstance. Dans ce cas, Sa Majesté lui accordera une somme de 36 mille livres une fois donnée pour tous les

frais quelconques de sa campagne, indépendamment de celle de 8000 frs qui lui a été accordée à titre de traitement. Si vous ne jugez pas son retour auprès des Confédérés utile au service de Sa Majesté, vous voudrez bien écrire à cet officier que son intention est qu'il revienne en France par la voie que vous croirez devoir lui indiquer.

. . . .

MCXCII.

Versailles, 28 Ianuariŭ 1771.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre activitatea ce ar trebui să desfășure Turcii și despre reînceperea răsboiului de primăvéră cu forțe restaurate.

(Vol. 155, D.)

Versailles, le 28 Janvier 1771.

. . . .

Les Turcs ayant eu devant eux l'hiver pour réparer leurs forces maritimes, et le commandement en ayant été déféré à un officier ausi courageux et aussi intelligent qu'Hassan-Bey, il y a lieu de croire que les Russes éprouveront de la résistance s'ils reprennent leur projet de forcer les Dardanelles.

Si d'un autre côté le nouveau Grand Visir signalait le commencement de son administration par une expédition bien concertée et bien soutenue en Moldavie, les avantages des Russes s'évanouiraient bientôt.

Nous voyons, Monsieur, que le parti que Monsieur de Valcroissant a pris de rejoindre les Confédérés de Bar à Roustouck rend superflus les ordres que je vous adressai en dernier lieu à son sujet. Vous voudrez néanmoins bien lui faire savoir les intentions du Roi concernant le traitement qu'il a plu au Roi de lui accorder.

. . . .

MCXCIII.

Rusciuc, 29 Ianuariŭ 1771.

Comitele Potocki către d. de Saint-Priest, despre situațiunea armatei otomane pe amêndouĕ țĕrmurile Dunărei.

(Vol. 155, D.)

Russug, le 29 Janvier 1771.

Monsieur,

Votre Excellence est partaitement instruite par les lettres de Monsieur le Général Valcroissant que l'espérance que nous avions de nous rendre à Buchorest pour prendre de là des mesures convenables, afin de secourir nos confrères en Pologne ne

s'est pas effectuée à cause du changement de situation des Turcs par la retraite de Rumeli-Pacha à Ruchuk. Ce plan, que le Grand Visir déposé avait désiré concerter avec moi, est réservé à une circonstance plus favorable. Mais, sans m'arrêter à cet article, j'ai l'honneur de prier seulement Votre Excellence qu'elle veuille bien renouveler ses représentations à la Porte, pour qu'elle agisse plus efficacement la campagne prochaine et qu'elle la commence de meilleure heure.

. . . .

A notre arrivée ici, j'y ai trouvé le Sultan et le Séraskier. Une partie de l'armée était à Dziurdria où, bientôt après, le Sultan même se rendit. On y compte 10,000 hommes de troupes qui n'ont avec les Russes que de petits combats. On a fait quelques mauvaises fortifications à cette ville, avec lesquelles on veut défendre les côtes. Les détachements russes poussent leurs marches et contre-marches jusqu'à Widdin. Les Turcs, après avoir eu l'avantage dans plusieurs petits combats auprès de Gerinova, ont abandonné sans nécessité cette place, qui a été ravagée par les Russes. Le Prince de Valachie, qui passe pour être fidèle à la Porte, s'est retiré on ne sait où. Connaissant l'état de l'armée russe qui, quoique victorieuse, est très-misérable, j'ai fait proposer au Séraskier et au Sultan de faire représenter au Grand Visir que, puisque les Turcs ont perdu toutes leurs forteresses au delà du Danube, il fallait s'assurer de la seule place de Dziurdria; que, pour embarasser les Russes et les empêcher de réunir leurs forces et de s'approvisionner de chevaux et des autres choses dont ils ont besoin, il fallait ramasser des troupes vis-à-vis de Saheza, de Silistria, Nicopolis, Widdin et autres places commodes, les faire passer de l'autre côté du Danube, assurer les côtes, ne laisser aucun repos aux Russes et ne leur pas donner le temps d'établir des magasins dans les forteresses, enfin, se préparer par là le libre passage du Danube pour la campagne prochaine. S'ils voulaient exécuter tout cela, ils embarrasseraient les Russes qui, craignant d'être coupés par le corps qui passerait le Danube, et de se trouver entre ce corps et l'armée qui est à Dziurdria et dans les places voisines, seraient obligés d'abandonner la Valachie et de se garder partout sur les bords du Danube, ne sachant pas où les Turcs voudraient les attaquer. Si les Turcs profitaient ensuite d'un moment favorable pour passer le Danube, en se partageant en différents corps, on pourrait facilement, d'après la force et la situation de l'ennemi, entreprendre le plan ultérieur de campagne. Si les Turcs ne prennent cette route, les Russes, qui sont maîtres de tous les bords du Danube, ne manqueront pas de faire un effort pour s'emparer de la dernière place de Dziurdria. Pendant le Bayram, ils sont déjà sortis de Bukorest pour attaquer cette ville. Mais, soit à cause du mauvais temps, ou par d'autres raisons, après avoir resté quelques jours auprès du pont de Copachia, ils se sont de nouveau retirés à Bukorest, après avoir ruiné le pont.

L'armée russe est dans un état misérable. Le siège de Bender l'a considérablement diminuée. On y compte deux généraux et trois colonels blessés et 370 officiers tués. Combien de soldats ne doit-on pas avoir perdus. Toute la cavalerie y a laissé ses chevaux. La peste et les maladies ont fait aussi de très-grands ravages, de sorte que le Feld-maréchal Romanzow marchant avec les restes de son armée à Hivriau pour y prendre ses quartiers d'hiver, s'est retiré en Moldavie sur la nouvelle qu'un petit nombre de Turcs se rassemblaient pour être en état de secourir les forteresses situées sur le Danube.

. . . .

Le Général Panin, qui a tenté en vain de prendre Oczakow, après avoir beaucoup perdu de monde, s'est retiré à Pultava avec le reste de ses troupes, pour garantir le pays des incursions tartares.

. . . .

MCXCIV.

Rusciuc, 30 Ianuariŭ 1771.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre mersul răsboiuluĭ şi despre nenorocirile pesteĭ care bântue pe marginele Dunăreĭ.

(Vol. 155, D.)

Ruszug, le 30 Janvier 1771.

Monsieur,

Il y a dix jours qu'un Turc de la connaissance de mon vieux Chaoux parti pour Constantinople lui avait promis de venir prendre cette lettre moyennant un bon Backchis que je lui avais promis; mais, ne l'ayant pas vu, j'ai fait demander hier à Romeli-Pacha un ferman pour un janissaire. Il l'a refusé sans donner aucune raison, mais je lui en demanderai fortement un moi-même, et un des Chiaoux de Monsieur le Comte Potocki s'est offert de partir tout de suite sans ferman, en chargeant le Pacha d'injures et en disant que lui était serviteur du Divan et non point du Visir, et qu'il ferait tout ce que je voudrais. Il m'a demandé 50 Ducats de 2 piastres 30 paras pour aller et retourner. Je lui en ai promis 40 et lui en ai donné 20, en l'assurant que Votre Excellence lui donnerait les 20 autres et qu'il aurait ici un Backchis s'il revient vite.

. . . .

Je marque à Monsieur le Duc de Choiseul que, comme ses intentions et celles du Roi en m'envoyant ici étaient que j'y eusse le commandement d'un corps, ainsi qu'il est bien dit dans les ordres que j'ai remis à Votre Excellence qui m'a privé de cet honneur en faisant entendre et espérer à ce Ministre que c'était à la Porte à en faire les frais, qu'enfin, convaincu par vos représentations, Monsieur, elle y avait consenti, qu'elle m'avait accordé des volontaires turcs, qu'elle allait me donner tout l'argent nécessaire pour une nouvelle levée, que le Visir devait m'appeler à son quartier général pour cet objet, qu'ainsi c'était une épargne pour le Roi notre bon maître, ce que Monsieur le Duc de Choiseul a dû croire. De là ma mission est devenue presque inutile et fort dispendieuse. Mais, mon cœur ne me reproche rien de tout ce qui est arrivé. Je marque donc, dis-je, à Monsieur le Duc de Choiseul que je vais me rendre sur les frontières de la Transilvanie avec des officiers polonais et trois officiers français déjà arrivés à Cronstadt, d'après ce que je leur ai écrit en conséquence de la lettre de Votre Excellence du 28 dernier, que, comme Général Major de la Confédération de Bar, j'y formerai le plus promptement possible un corps, afin d'intercepter tous les convois des Russes de la Pologne en Moldavie et en Valachie, de les inquiéter et de leur faire tout le mal possible. De là, je pourrai encore agir de concert avec Monsieur du Mouriez, la Généralité et tous les corps des Confédérés.

. . . .

La peste a détruit mille fois plus de Russes que les Turcs. Elle a fait ici, il y a deux ou trois mois, la plus grande moisson, et sa rage n'est pas encore assouvie. Nous avons deux compagnies qui en sont attaquées; elles sont séparées de nous. Avant-hier un bas officier m'a fait un rapport; il est mort ce matin de cette horrible maladie. L'on a enseveli à Russug jusqu'à mille morts par jour. Nous avons trouvé de Silistria ici des villages entièrement déserts par les ravages de ce fléau. Le Résident des Polonais auprès du Grand Visir avait 7 hommes avec lui et un chiaux. Ils sont tous morts. Je n'ai perdu personne. Je voudrais dire de même de mes chevaux: il en est crevé trois, un autre pris par les Turcs et un petit chariot sans aucun autre équipage quelconque.

L'on nous assure que le Prince de Valachie s'est retiré auprès de Widdin sans

faire la moindre résistance. La consternation est générale chez les Turcs et ils sont presque tous abattus.

. . . .

Nous apprenons à l'instant par deux Cosaques du Don conduits à Giurgevo que c'est le Général Glebow qui s'est porté sur Crajova avec 7,000 hommes d'infanterie et 300 Cosaques, ayant laissé 5,000 hommes d'infanterie et 200 Cosaques à Bukarest, aux ordres d'un colonel.

MCXCV.

D. de Valcroissant către d. de Choiseul, despre consiliele ce dă el Turcilor, despre ducerea sa la Giurgiŭ, și despre sosirea la Babadag a unuĭ trămis pentru pace al generaluluĭ Romanzoff

Cernavoda, 6 Februariŭ 1771.

(Vol. 155, D.)

Czernawoda, le 6 Février 1771.

Monseigneur,

Je joins ici le No. 1 annoncé dans ma précédente, et resté parmi mes papiers.

Le 1[er] de ce mois, le Grand Visir a envoyé un ferman à Kalga-Sultan et un autre à Ruméli-Pacha, par lesquels le premier est déclaré Séraskier du Corps qui est à Giurgevo et le second de celui qui est à Ruszug, en ordonant au Sultan d'aller attaquer les Russes qui sont à Krajova, et au Pacha, ceux qui sont à Bukorest; mais, ni l'un ni l'autre n'a voulu obéir. Ils ont renvoyé le même Tartare qui leur a apporté cet ordre, en marquant au Grand Visir qu'ils n'avaient pas assez de troupes pour entreprendre une pareille besogne; que d'ailleurs, ils n'avaient pas d'argent pour payer celles qu'ils ont, qu'outre cela, il fallait auparavant leur assurer leur taïn.

J'ai représenté à ces deux Séraskiers qu'ils avaient au moins quatre fois autant de monde que les Russes dans les deux places ci-dessus; que ceux-ci étaient extrêmement fatigués et hors d'état de leur résister, si les Turcs voulaient les attaquer vigoureusement; que, s'il leur manquait d'argent pour satisfaire les troupes, comme les moments sont précieux, ils pouvaient dans un seul jour s'en procurer à Ruszug tout autant qu'il leur en fallait, et que le Grand Seigneur en tiendrait compte à la ville sur leur représentation, ainsi que pour 15 jours de subsistance qu'ils pouvaient emporter d'ici, sauf à s'en procurer davantage s'ils n'en trouvaient point en Valachie, où ils ont brûlé dernièrement à mes yeux une vingtaine de villages; que c'était là le seul moyen de recouvrer tout aussitôt cette province, de mettre en mouvement toutes les forces de l'ennemi, de l'exposer, par conséquent, à des fatigues qui lui occasionnent les pertes les plus considérables. Mon conseil leur a paru un peu trop hardi pour être exécuté sans ferman.

Le Général Glebow s'est porté à Krajova et le Prince de Valachie s'est enfui de ce côté-ci du Danube aux environs de Widdin. Le Général Glebow n'a pas plus de 7000 hommes d'infanterie et 300 Cosaques du Don, ayant laissé 5000 hommes d'infanterie et 200 des mêmes Cosaques à Bukorest, aux ordres d'un colonel. L'on nous assure que les Russes lèvent en Valachie et en Moldavie le plus d'hommes qu'ils peuvent.

Quelque chose de plus sûr est que ces deux provinces sont entièrement détruites et presque désertes.

J'ai passé plusieurs fois le Danube pour aller voir le Sultan à Giurgevo. Cette déplorable ville est entièrement détruite, et il n'y a plus que les restes d'une seule maison où loge le Sultan. Tout son corps, qui peut consister en 10.000 Turcs et 300 Tartares, est barraqué. Le château est très petit, sur le Danube, et entouré de ses eaux, dans un état si triste qu'un seul coup de canon tiré à propos doit l'abattre tout à fait. L'on vient de faire deux pitoyables fossés à l'ancienne enceinte de cette ville J'en ai fait tout le tour au-dehors il y a quelques jours. J'étais avec Monsieur le Maréchal Krasinski et quatre Polonais, sans aucun Turc et avec mon habit de dragon français. En rentrant le premier par un trou où il y avait 7 ou 800 Turcs, l'on m'a fait l'accueil le plus gracieux que ces gens-ci puissent faire. Ils disaient presque tous avec un air de satisfaction: «Voilà le Général français». — Et j'ose dire que c'est partout de même. Que Monsieur le Chevalier de Saint-Priest dise aujourd'hui qu'il est mieux instruit, si j'ai su faire connaître et respecter l'habit français. Il n'y a que deux jours que le Sultan et le Pacha ont voulu que je fasse avec eux la même tournée. Ils m'ont demandé comment je trouvais les fossés. Fort bien, leur ai-je répondu; mais, ai-je ajouté, il faut faire couper et enlever tous les arbres qui sont au-dehors jusque sur les bords du premier fossé, en leur faisant connaître tous les avantages que l'ennemi pourrait en tirer, et, tout de suite, on a ordonné qu'on les coupe.

Le Résident de la Confédération qui est auprès du Grand Visir nous marque qu'il est arrivé à Babadag un officier russe envoyé par Monsieur de Romanzow avec des propositions de paix, par lesquelles la Russie offre de restituer tout ce qu'elle a a conquis sur la Turquie, pourvu qu'aucune autre Puissance ne se mêle de leurs accommodements. Le Résident ajoute que le Grand Visir lui a dit d'un ton de conquérant: Ce n'est pas là tout; il faut restituer encore tout ce que vous avez de la Pologne et de la Suède; qu'il avait renvoyé cet officier avec de beaux présents, après avoir fait passer à Constantinople les dites propositions de paix.

Monsieur le Comte Potocki a fait divers présents au Sultan, ainsi qu'il est d'usage, et il en a reçu une housse de velours cramoisi brodée en or et en soie.

Je suis etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCXCVI.

14 Februar. 1767.

Ofis presintat Porțeĭ, la 14 Fevruarie 1771, de d. de Saint-Priest, despre modul de a rĕspunde politica de tergiversațiunĭ și de momeli a Rusieĭ.

(Vol. 155, D.)

L'Ambassadeur de France a l'honneur de représenter à la Sublime Porte que, par les lettres qu'il a reçues de Pétersbourg du premir de la Lune de Ramazan, la Russie paraissait suivre le principe qu'elle s'est fait d'amuser la Porte par le moyen du Roi de Prusse son allié de l'esperance d'une négotiation, pendant qu'elle continue

sans relâche ses préparatifs pour la campagne prochaine. On présume que son plan, relatif à l'épuisement de ses finances, est de n'avoir en Moldavie qu'une armée de 25,000 hommes, avec une bonne artillerie dans l'espoir qu'elle suffira pour empêcher l'armée ottomane de passer le Danube et de réserver le reste de ses forces pour la conquête d'Okzakow et de la Crimée, afin que, s'étant solidement établie sur la partie septentrionale de la Mer Noire, elle pût s'attacher les Tartares et ensuite ne traiter avec la Porte que sur le plan d'indépendance de ces peuples, de la conservation d'Okzakow et de la libre navigation de la Mer Noire pour ses escadres.

L'Ambassadeur de France croit devoir représenter à la Sublime Porte que, pour renverser tout ce plan, l'essentiel est de pourvoir abondamment Okzakow et la Crimée, de tenir toujours en outre à Constantinople des convois d'hommes et de munitions de bouche et de guerre prêts à y envoyer; enfin, de renforcer dés à présent le corps qui est en Valachie en lui prescrivant de faire une course en Moldavie, ainsi que cela a été proposé il y a trois mois pour fatiguer les Russes, brûler leurs magasins et les obliger à lever leurs quartiers.

MCXCVII.

D. de Valcroissant către d. de Saint-Priest, despre espedițiunile sale in contra Rușilor cu corpul Polonilor confederați, pe lângă Rusciuc și Giurgiu. Rusciuc, 21 Februar. 1771

(Vol. 155, D)

Russig, le 21 Février 1770.

Monsieur,

Le Sultan, chez qui je suis actuellement, me demande si je n'ai rien à envoyer à Constantinople où il envoie le Tartare porteur de cette lettre.

Le 8 du courant, ce Prince fit un détachement sur Bukarest. Nous le sûmes le 9 à Czernavoda. Le même jour, après bien des prières et des représentations, j'engageai Messieurs les Maréchaux à faire partir un détachement pour le joindre, et je ne pus les y résoudre qu'en les assurant que j'irais. Mais, comme le service polonais ne permet pas qu'aucun étranger les commande, ils nommèrent un commandant en lui enjoignant de ne rien faire que de mon avis et de suivre également mes conseils. Trente-cinq Towaritz et trente cinq carabiniers furent commandés, et ce détachement passa pour cent hommes, parceque j'ai voulu que ce fût ainsi. Arrivés chez Rumeli-Pacha et lui demandant fortement de nous faire passer à Giurgevo pour aller joindre le Sultan; ayant su que nous n'étions que cent, il se mit à rire d'un air moqueur, mais je lui fis changer son ton en lui disant que, s'il marchait avec moi, il aurait le plaisir de me voir attaquer 200 Russes avec mes cent Polonais. Le lendemain, nous eûmes toutes les difficultés possibles pour passer le Danube qui charriait des glaçons énormes. Nos chevaux étaient par deux à deux dans de petites barques, mais je fis peu de cas des dangers que nous avons courus. Vers le soir, j'arrivai à Giurgevo, où le Sultan venait de retourner. Je lui témoignai tous les regrets que nous avions, et moi surtout, de n'avoir pas été avec lui; il me remercia et m'assura que j'y marcherais à la première occasion.

Je ne dirai rien à Votre Excellence de tous les détails et précautions militaires

que j'ai prises pour ce détachement, ni de tout ce que j'ai dit et dis sans cesse au Sultan pour l'engager à retourner en Valachie, attaquer, brûler les endroits qu'occupe l'ennemi; mais ce Prince, qui n'a rien fait du tout avec son détachement qui était de 3000 cavaliers, ne me répond jamais que *Pekii, Pekii!*

Le 13, l'on nous amena un hussard. Je priai le Sultan de permettre que je l'interroge. Il y consentit avec plaisir. Je le vis le 14, et, après m'avoir répondu à toutes mes questions, il m'avoua qu'il était Valaque. Alors, je le traitai durement et je dis à haute voix qu'on devait lui couper la tête. Ma sentence plut à tous les Turcs, Tartares et surtout au Sultan qui rit beaucoup, me l'entendant prononcer en turc. On l'emmena ici au Séraskier qui, en le voyant, lui donna deux ducats et lui dit de ne rien craindre, ce qui fit murmurer beaucoup. Le 15, ce Pacha, s'étant rendu à Giurgevo, a été taillé en pièces avec trois de ses choadars. On lui a tiré plusieurs coups de fusil, on lui a coupé la barbe, le nez, les oreilles, etc. On l'a laissé tout nu deux jours par les rues où on l'a traîné. Enfin, l'on dit que l'on a apporté ici de nuit ce que l'on a pu de son corps.

Le même jour, toute l'armée est venue sur les bords du Danube. Toutes les barques s'étaient retirées de ce côté-ci. Les rebelles se sont portés chez le Sultan et lui ont dit que, s'il ne les faisait pas revenir, on l'assommerait. Le leur ayant promis et s'étant retirés, le Sultan s'est sauvé dans la nuit avec ses deux frères, et l'on a brûlé la maison où il logeait. Le Janissaire-Aga a eu plusieurs blessures, ainsi que divers autres. Le lendemain, les barques étant retournées, presque toute l'armée a repassé le fleuve et chacun s'en retourne. Il n'y a pas à présent plus de 300 Turcs à Giurgevo et cent Polonais, parceque le Comte Potocki, par mes conseils, vient d'en faire passer 30 de plus qui sont comptés pour 80. Nous devions passer lui et moi. Nous étions déjà embarqués, mais le Sultan n'a pas voulu absolument nous laisser partir. Le Comte devait revenir aujourd'hui, mais je devais y rester pour faire un détachement au dehors, envoyer plusieurs patrouilles pour en imposer à l'ennemi. Le Comte m'avait demandé cette grâce avec les plus grandes instances, parceque tout son monde a grande confiance en moi et j'y avais consenti; mais, je n'y repasserai plus. J'ai perdu 3 de mes chevaux, le Chevalier de Saint-Aulaire le sien, et, comme il était marché avec moi, je lui en ai donné un autre. Tout l'équipage que j'avais avec moi a été perdu. L'on m'a fait payer deux piastres pour chaque cheval pour les repasser. J'ai laissé 46 ducats aux Polonais pour les tranquilliser. J'ai voulu emprunter ici de 40 à 50 bourses pour les distribuer à tous les Turcs qui voudraient retourner à Giurgevo, et me jurer d'y rester encore un mois, moyennant deux ducats par homme, mais je n'ai rien trouvé. Les Russes sont plus bêtes que je ne croyais. Ils n'ont par profité de la plus heureuse circonstance — peut-être la laisseront-ils passer — où ils doivent ne pas être en force en Valachie. L'on a fait un peu de degâts ici, mais tout y est apaisé. Prenez bien garde à Constantinople, car j'ai entendu et j'entends beaucoup. Je suis forcé de finir.

J'ai l'honneur etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCXCVIII.

D. de Valcroissant către marchisul de Monteynard (?), despre planul ce are de a strînge un corp de armată din Maramureş şi Pocuţia. Rusciuc, 6 Marte 1771.

Ruszug, le 6 Mars 1771.

C'est mon frère, Monsieur, qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre. Je l'expédie au Ministre. Ma dépêche vous parviendra; ainsi, je ne vous répéterai point ici les nouvelles de ces contrées. Je ne vous dirai rien non plus de ma surprise au sujet des différents changements arrivés à la Cour.

Monsieur le Chevalier de Saint-Priest me marque par sa dernière que, jusques à de nouveaux ordres du Ministre, il ne paiera rien pour moi, et, en conséquence, je ne lui écris plus; d'autant mieux que je marque au Ministre que je vais me rendre à Zygith dans la Comté de Marmaros, pour y lever un corps à mes dépens, avec de l'argent que j'emprunte. Mes officiers seront répandus aux environs et ramasseront comme domestiques tout autant d'hommes qu'ils pourront. Nous en tirerons de la Pocucie. J'aurai des gens du pays. Nous aurons nos chevaux sellés et bridés, nos armes et nos habillements seront dans des caisses. Aussitôt que j'aurai 200 hommes, nous entrerons en Pocucie, où nous arriverons par différents chemins à un endroit assigné qui sera exactement sur les frontières. Là, je ferai faire la distribution de tout notre nécessaire, et nous marcherons pour prendre un poste où je tâcherai de me donner un peu plus de constance. Alors, je tenterai un coup que je médite, et tous les jours je tâcherai d'augmenter mes forces. La Pocucie est un pays très-difficile et sa position est très-avantageuse pour intercepter tous les convois qui vont de Pologne en Moldavie et en Valachie. Je pourrai en même temps agir de concert avec Monsieur Dumouriés. Mais, je marque à Monsieur le Marquis de Monteynard que si la Cour n'approuve pas mon parti, je remettrai tout ce que j'aurai en recrues, chevaux et armes à Monsieur Dumouriés, moyennant qu'il me le rembourse. Depuis le mois d'Août dernier, j'ai la commission de Général Major au service de Pologne; ainsi, je puis lever un corps et agir contre les ennemis de la Pologne.

. . . .

MCXCIX.

Versailles, 23 Marte 1771.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre puțina oportunitate a șederii d-luĭ de Valcroissant în Țéra-Românéscă.

(Vol. 155, D.)

Versailles, le 23 Mars 1771.

. . . .

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, à ce que je vous ai mandé au sujet de Monsieur de Valcroissant et par rapport aux demandes qu'il vous fait. Sa présence en Valachie ne paraît pas assez utile, pour l'y entretenir à grand frais. Nous n'avons encore aucune nouvelle directe de lui, ni du courrier qu'il se proposait de dépêcher.

. . . .

MCC.

Cernavoda, 17 Aprile 1771.

D. de Valcroissant către d. de Monteynard, despre luptele de la Dunăre și neînțelegerile sale cu d. de Saint-Priest.

(Vol 156, D.)

Czernawoda, le 17 Avril 1771.

Monsieur le Marquis,

Le manque d'occasions et la tranquillité des armées ottomane et russe depuis la prise de Giurgevo sont les seules raisons de ce que je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire plus tôt, depuis l'expédition de mon frère. Il est vrai que de temps en temps des partis turcs passent de l'autre côté du Danube, mais si faibles et avec si peu de précautions que c'est presque toujours sans aucun avantage. Le plus considérable est celui qu'un détachement des troupes de Mahomet-Pacha, gouverneur de Widdin, a eu sur un corps de Cosaques et de déserteurs d'un corps qu'avait levé le Prince de Valachie qui en a été abandonné. Ces Cosaques et ces déserteurs s'étaient portés jusqu'à Orsova; ils étaient au nombre de sept à huit cents à Czernitza, près de Méadia. Les Turcs furent les y attaquer et les massacrèrent tous. J'ai vu passer à Ruszug un bateau venant de Widdin allant à Isaitcha chargé de 175 têtes qu'on portait au Grand Visir qui à son quartier à Babadag, à six lieues en arrière d'Isaïtcha.

Les Moscovites, après la prise de Giurgevo, s'étaient portés à Coulé, autre pitoyable château vis-à-vis de Nicopolis, sur les bords du Danube; mais, les grandes eaux de ce fleuve ne leur ont pas permis d'en faire les approches, et ils sont retournés à leurs quartiers.

Le même jour de la prise de Giurgevo, il arriva à Ruszug Ahmet-Pacha, créature du nouveau Grand Visir, qui l'a nommé Séraskier dans cette partie-ci, à la place du Séraskier, beau frère du Grand Seigneur, qu'on a massacré dernièrement au dit Giurgevo.

Cet Ahmet-Pacha est de tous les Turcs la première bête, sans aucune expérience quelconque. Cependant, depuis qu'il est à Ruszug, il est arrivé de 16 à 18000 hommes, et l'on assure qu'il en aura bientôt 40000 à ses ordres, qu'on fera un pont à Toutrecaïa qui est à six lieues d'ici à notre droite et un autre à Nicopolis. Mais, c'est compter sans l'hôte. Ces gens-ci n'écoutent rien. Il se croient supérieurs en tout, et un de nos plus ignorants miliciens en sait plus que le Grand Visir et qu'aucun Séraskier. L'avidité, la brutalité et la fureur sont leurs seules vertus. Avant-hier et hier, ils nous ont assassiné deux hommes, et la Confédération de Bar en a plus perdu de cette façon que de tués devant l'ennemi. Point de justice, car l'on n'en connaît plus en Turquie en temps de guerre. De là, Dieu fasse que je me trompe, je prévois que la Russie, si l'on n'y prend pas garde, va réduire l'Empire Ottoman dans un état triste et d'impuissance dans le système général de l'Europe.

Hier, l'on nous a assuré qu'un corps de Russes, parti de Kilia, et un autre d'Ismaïla ont passé le Danube, ont coupé en pièces 4000 Turcs à Tulza qui est à quatre lieues de Babadag, d'où le Grand Visir n'a pas encore remué, et que les Russes se fortifient au dit Tulza où ils doivent établir leur pont. Mais, cette nouvelle que les Turcs et les Grecs publient, mérite confirmation et, quant à moi, je la crois fausse.

Il y a quelques jours que le Chiaoux-Bachi est arrivé de Babadag à Ruszug. Il doit se porter avec une partie du corps du Séraskier à Harasgrad et à Schumla, deux villes à 10 et à 15 lieues d'ici, où se rend en même temps d'Andrinople le Bostangi-Bachi, afin de les raser et de massacrer tous les habitants sans aucune distinction, parceque le Grand Seigneur sait que ceux qui ont assassiné son beau-frère sont des scélérats de ces deux places, aux environs desquelles l'on massacre sans cesse et où l'on commet les horreurs les plus noires et incroyables. L'on craint tous les jours qu'il n'arrive à Ruszug quelque tragédie affreuse.

Quoique j'aie rompu ma correspondance avec Monsieur le Chevalier de Saint-Priest, depuis qu'il m'a marqué que jusqu'à ce qu'il eût de nouveaux ordres de la Cour, il ne pouvait pas me faire la moindre remise, malgré ceux, positifs et bien clairs, qu'il a eus du Roi et du Ministre de Sa Majesté de me fournir toutes les sommes qui me seront nécessaires, je me suis vu forcé de lui expédier en courrier un chiaoux pour le prier de m'obtenir un ferman pour sortir de ce pays-ci, en lui marquant que lorsque j'ai voulu partir pour la Hongrie, ayant été faire mes adieux au Sultan, je l'ai surpris si fort qu'après m'avoir longtemps prié de rester ici, et l'ayant toujours refusé en l'assurant que j'avais des ordres pour retourner en France, il m'a déclaré qu'il s'opposait à mon voyage; que sa tête répondait du parti qu'il prenait à mon égard; qu'il allait écrire au Grand Visir, et que, si ce Ministre ordonnait de me laisser partir, je pourrais me mettre en route.

Le Sultan m'avait demandé 10 jours de temps pendant lesquels le nouveau Séraskier est arrivé à Ruszug, où j'ai été lui faire ma visite tout de suite. Je l'ai trouvé avec le Sultan et je les ai priés tous deux de me laisser partir. Le Sultan m'a dit que cela ne le regardait plus. Le Séraskier m'a demandé 5 à 6 jours de temps pour savoit les intentions du Grand Visir à mon égard. Au bout de huit jours, j'ai été le voir. Il m'en a demandé encore cinq ou six, et une troisième fois cinq ou six. Tout ce temps passé, point de nouvelles. Enfin, le second de ce mois, un Tartare arrivé à Ruszug a apporté un ordre pour que je me rende à Babadag, que le Grand Visir avait à me parler. Le Séraskier, en me signifiant cet ordre, m'a ajouté qu'il était très-fâché de cela, parcequ'il s'était proposé de me donner le commandement d'un corps. Je lui ai répondu que j'étais très-surpris que ce premier Ministre ne m'eût pas fait l'honneur de m'écrire pour m'apprendre ses intentions; que j'avais des ordres pour me rendre en France; que je n'avais point d'argent pour aller à Babadag; que le peu qui me restait pour arriver jusqu'à Méadia où j'ai fait adresser mes lettres et où je dois trouver de l'argent pour mon retour à la Cour, je l'avais emprunté; que, s'il voulait me faire compter sur mon

reçu remboursable à Constantinople 1000 ducats, j'exécuterais l'ordre du Grand Visir; qu'il pouvait même faire remettre à mon Chiaoux cette somme pour l'employer aux frais de mon voyage.

Après mille et mille pauvretés de la part du Séraskier qui ne cessait de dire qu'il n'avait pas le sol, il ajouta qu'il me donnerait pour faire cette route; que je pouvais retourner ici et lui envoyer le lendemain mon chiaoux. Je lui ai demandé deux chariots et un menzil-ferman pour envoyer quelqu'un à Méadia retirer mes lettres de la poste, et il m'a tout accordé. Mon chiaoux, retourné à Ruszug, a eu la faiblesse de recevoir 150 piastres, un ferman, pour avoir deux chariots de bœufs en les payant six piastres par jour, tandis que je lui ai dit que les miens étaient attelés avec des chevaux, et un autre ferman pour un seul homme que je pouvais envoyer à Méadia. Un secrétaire, moins bête que le Séraskier, avait fait ce dernier ferman pour cinq hommes, mais celui-ci n'en a jamais voulu accorder qu'un seul, et on n'a pas pu lui faire entendre que quatre hommes étaient la moindre escorte que l'on peut donner à celui que je devais envoyer.

J'ai beaucoup grondé mon chiaoux d'avoir accepté cet argent qui ne suffirait point pour un domestique, et je l'ai fait retourner accompagné du Chevalier de Saint-Aulaire pour rendre au Séraskier cet argent et les fermans; ce que l'on a fait. Cet officier lui a demandé de ma part un menzil-ferman pour 15 chevaux; il n'a pas voulu l'accorder, parcequ'il a dit que je serais assassiné en route, si j'allais par menzil; que d'ailleurs, je ne devais avoir que cinq hommes avec moi. Quoi! lui a dit cet officier, vous craignez que le Général soit assassiné, et vous voulez qu'il ne prenne que 5 hommes avec lui et qu'il aille sur ses chevaux, tandis qu'il veut se rendre à Babadag à ses propres dépens. C'est l'exposer infiniment plus en toutes façons. Alors, le Séraskier s'est mis si fort en colère qu'il a chassé mon Chiaoux, auquel il voulait faire couper la tête et il lui a dit que je ne devais pas sortir de Czernawoda, et que, si je partais il mettait du monde partout pour m'empêcher de poursuivre ma route; qu'il ferait attacher mon Chiaoux et le conduire ainsi au Grand Visir. Ce Séraskier a oublié que je lui ai dit moi-même la dernière fois que je l'ai vu que j'avais de la poudre, du plomb, et un sabre pour me défendre contre quiconque m'attaquera.

Après cet ennuyeux détail que j'ai abrégé le plus que j'ai pu, j'ai ajouté à Monsieur le Chevalier de Saint-Priest qu'il était témoin que je n'avais pas discontinué d'écrire à la Cour; que le Roi m'accorderait des trésors pour rester dans ce pays-ci, je ne pourrais point les accepter; que ma santé ne me le permet plus; que, sans quoi je me verrais forcé à donner ma démission; que j'abandonnerais mes équipages; que je marcherais comme si j'étais en détachement avec mes domestiques et quelques officiers; que rien ne m'épouvantait, que ceux qui s'opposeraient à ma route auraient un peu plus à craindre que moi; que je ne pouvais pas me rendre à Babadag sans argent et surtout après la dernière lettre de cet ambassadeur qui est seul coupable de tout ce qui peut en résulter; que tout est d'une cherté horrible à Babadag. L'on y vend douze paras l'oque de paille, ce qui n'est pas croyable, et tout y est à proportion. L'on ne peut pas faire un pas, dire un mot, sans argent, sans craindre de perdre la vie.

C'est au retour du Chiaoux que j'ai expédié à Constantinople que je me déterminerai.

Je suis etc.

MCCI.

D. de Valcroissant către d. de Monteynard, despre succesele Rușilor, despre incapacitatea Turcilor, și despre trista stare în care se găsesc confederații polonĭ.

Cernavoda, 10 Maiŭ 1771.

(Vol. 156, D.)

Czernawoda, le 10 Mai 1771.

Monsieur le Marquis,

Il est très-vrai que les Russes ont massacré presque toute la garnison de Tulza, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans ma précédente No. 2; mais, il est faux qu'ils s'y soient établis. Arnaut-Pacha qui y commandait, ayant eu le bonheur de se sauver, a instruit le Grand Visir de la visite qu'il venait d'avoir. Ce Premier Ministre l'ayant fait secourir trop tard, les Russes ont repassé très tranquillement le Danube.

Il y avait déjà quelque temps que l'ennemi assemblait des bateaux sur le Pruth, à côté de Galatz. Les Turcs, qui n'ont pas d'espions, l'ignoraient parfaitement. Le 27 du passé, environ 1500 Russes s'y étant embarqués sont descendus dans le Danube et ils sont venus débarquer à un quart de lieue d'Isaïtche, sur lequel ils ont marché en trois colonnes, malgré les difficultés du terrain.

Daghestanli-Ali-Pacha qui y commandait et qui avait au moins 6000 hommes, s'est enfui comme un lâche, prenant la route de Babadag. Ayant fait $^3/_4$ de lieue, il s'est arrêté auprès d'une fontaine sur le grand chemin, d'oú il a fait avertir le Kan des Tartares qui a son quartier à un joli petit endroit dans des vallons, appelé Monastéri, à une lieue d'Isaïtcha. Ce prince y acourut le lendemain matin, lorsque les Russes se retiraient, après avoir brûlé tous les magasins, jeté dans le Danube tous les canons qui étaient en batterie aux bords de ce fleuve, détruit entièrement les restes du pont de l'année passée et après avoir fait le plus grand dégât possible, sans perdre un seul homme.

A peine l'ennemi était à Isaïtcha, qu'un autre corps russe beaucoup plus considérable s'est laissé voir à l'autre côté du Danube, à la droite de Cartal, afin d'épouvanter les pauvres Turcs, et c'est là que l'ennemi a fait sa retraite. Peut-être quelques centaines de Turcs s'étaient retirés dans le pitoyable château d'Isaïtcha et d'où l'on ne peut tirer que sur le Danube en face, mais les réfugiés se sont estimés très-heureux de ce qu'on ne les y a pas inquiétés davantage.

De ces deux expéditions, Monsieur le Marquis, vous pouvez juger que l'ennemi méprise souverainement nos Musulmans, et il a bien raison.

Le Chiaoux que j'avais expédié à Constantinople est arrivé ici hier au soir, accompagné d'un janissaire que Monsieur de Saint-Priest a expédié au Grand-Visir. Cet ambassadeur m'a envoyé une lettre du Caïmacan pour ce Premier Ministre, afin d'en obtenir un ferman. D'après cela, je me suis déterminé à me rendre à Babadag et à partir dès demain, tant pour me procurer cette pièce que pour faire les derniers efforts pour rendre quelque service à cet Empire.

Nous avons ici plusieurs avis que la paix n'est pas éloignée et que les deux parties belligérantes la désirent également: la Russie, parce qu'elle est épuisée d'argent, le Grand Visir, parceque, si la guerre continue, il perdra bientôt a tête ou sa place; au lieu qu'en faisant la paix actuellement, il peut se disculper et faire tomber tout le blâme d'une paix désavantageuse sur les autres visir. De là, j'estime qu'il conviendrait à nos intérêts que la Russie s'épuisât un peu plus en argent et en hommes. Si le Grand Visir, dans sa position actuelle, veut former différents corps et faire seulement le semblant de passer le fleuve, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il harcélera l'ennemi, il ne lui donnera aucun repos, et il conservera ces bords-çi. Mais, si ce Premier Ministre est sourd à tout ce que je lui dirai, je partirai tout de suite.

La confédération de Bar se trouvant dans un état fort triste, j'ai représenté, vivement à Messieurs les Maréchaux qu'il était très-danereux d'y rester plus longtemps, qu'il fallait faire décider la Porte, et en obtenir ou tout l'argent nécessaire pour vivre et agir, ou un ferman pour sortir de ce pays-ci, sauf, si on les demande, de laisser quatre conseillers en otage. Après que toute la Confédération a en approuvé mon avis, j'ai encore engagé Monsieur le Maréchal Krasinski à venir avec moi auprès du Grand Visir, pour lui présenter un mémoire à ce sujet. Nous serons huit jours en route. C'est par le retour à Constantinople du Janissaire de Monsieur de Saint-Priest, que j'aurai l'honneur de vous faire passer mon No. 4. (¹).

Je suis etc.

Signé : *Valcroissant.*

MCCII.

Constantinopole, 17 Maiŭ 1771.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre condițiunile cu carĭ Rusia ar consimți să încheie pace cu Turcia.

(Vol. 156, D.)

Constantinople, le 17 Mai 1771.

Monsieur le Duc.

. . . .

La correspondance anglaise ne consiste en ce courrier qu'en deux lettres de Mylord Cathcart avec des pièces jointes.

On y trouve une étrange explication des termes si modérés en apparence dont la Russie s'était servie à Vienne relativement à la paix future:

Vous savez qu'il était question:

1⁰ D'une indemnité sans agrandissement.

2⁰ De stipuler des sûretés pour les frontières de l'Empire russe et pour l'observation du traité futur.

3⁰ De statuer une réciprocité d'avantages pour les sujets des deux Empires.

Sur le premier point, la Russie demande vingt ans du revenu des principautés de Moldavie et de Valachie, en indemnité de 25 millions de roubles que la présente guerre lui coûte.

Sur le second, l'Impératrice exige comme un droit acquis celui de protéger les peuples entre le Daguestan et le Mont Caucase, laissant neutre le reste des pays intermédiaires aux deux Empires.

Ce qu'on entend par là n'est rien moins que l'indépendance des provinces de Moldavie et de Valachie et celle des Tartares, sur lesquels l'Impératrice pourrait, dit-elle, mettre en avant un ancien droit de souveraineté, mais dont elle se désiste.

Quant au troisième, la Russie exige la liberté du commere de la Mer Noire, la cession d'une île dans l'Archipel pour y servir de retraite à ses vaisseaux et quelques privilèges en faveur des sujets grecs de l'Empire turc, offrant la réciproque en faveur de Musulmans, sujets de l'Empire de Russie.

(¹) Monsieur de Valcroissant va être rappelé en France le 20 Juin 1771.

Il est, ce me semble, impossible de former des prétentions plus avides et plus insidieuses. En effet, l'Empire turc se trouverait par là bridé tant au dehors qu'au dedans Les Princes de Moldavie et de Valachie n'en auraient que le nom et seraient sous la direction d'un administrateur, à l'abri du prétexte d'en percevoir les revenus. C'est dans cette vue qu'on les préfère à de l'argent comptant. Les Tartares, au lieu d'être libres, seraient bientôt gagnés et subjugués, et la liberté de la navigation dans la Mer Noire y introduisant le pavillon russe, Constantinople serait bloquée par là comme dans l'Archipel par l'arsenal qu'il ne tiendrait qu'aux Russes d'établir dans l'Ile qu'ils demandent. Je trouve ce dernier point contradictoire au premier énoncé d'une indemnité sans agrandissement.

. . . .

P. S. On m'apporte dans l'instant l'expédition de l'Ambassadeur d'Angleterre qui est très-succinte en substance:

. . . .

Il trouve premièrement que la liberté des Tartares est une chose chimérique, la religion devant toujours les réunir aux Turcs. Secondement, que l'acquisition d'une île dans l'Archipel ne ferait qu'offrir une proie à la première puissance en guerre avec la Russie. Troisièmement, qu'elle établirait mal ses sûretés pour son dédommagement, en les fondant sur les revenus de la Valachie et de la Moldavie qui seraient bientôt enclavées à la Hongrie et à la Transilvanie.

Cet Ambassadeur n'a pas saisi la chose dans le même sens que moi. C'est au Conseil du Roi à décider entre nous.

. . . .

MXCIII.

Estras din convenţiunile ce eraŭ să se încheie între Pórtă şi Curtea din Viena, pentru ca acésta din urmă să intervină între Rusia şi Turcia. Constantinopole, 9 Iuniŭ 1771.

(Vol. No. 19, S. D. 101.)

Constantinople, le 9 Juin 1771.

1°. — Le revenu de la partie de la Valachie située entre le Danube et la rivière Ulthe.

2°. — 20,000 bourses pour faire des préparatifs de guerre et 3,000 pour des dépenses secrètes à payer à la Cour de Vienne.

3°. — La promesse de régler les frontières entre la Transilvanie et la Moldavie sur un pied avantageux à la Cour de Vienne.

4°. — Accorder à ses sujets tous les avantages du commerce dont jouiront les autres nations dans l'Empire ottoman et la garantie de la paix avec les Régences de Barbarie.

5°. — Moyennant quoi, la Cour de Vienne promet de faire restituer les conquêtes que la Russie a faites, de conserver l'intégrité et la liberté de la Pologne, et réduire la Russie aux termes du traité de Belgrade ou autres conditions convenables à l'honneur de la Porte, et qu'elle-même, eu égard aux circonstances, aurait jugées préalablement admissibles.

MCCIV.

Versailles, 1 Iuliŭ 1771.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre modul de a vedé al Franciei, în negociaţiunea păceĭ turco-ruse.

(Vol. 156. D.)

Versailles, le 1-er Juillet 1771.

(*La première partie de cette lettre porte en substance que la Russie a communiqué à Vienne ses conditions de paix avec la Porte; que, si elles sont les mêmes que celles confiées à Lord Cathcart, on doit prévoir que Leurs Majestés Impériales ne les approuveront pas.*)

. . . .

Mais peu de jours suffiront sans doute pour dévoiler la façon de penser de ces deux Cours.

La nôtre sur les conditions annoncées ne peut point être équivoque, et le jugement que vous en avez porté y est conforme. La manière dont Monsieur Murray s'explique à ce sujet paraît peu conséquente et partie de son dépit, plutôt que d'un examen réfléchi. Les dédommagements pécuniaires que la Porte peut accorder à la Russie ne nous intéressent nullement, ni même la Cour de Vienne, à moins qu'en effet, l'autorité de la Russie puisse s'étendre sous une forme quelconque aux Principautés de Moldavie et de Valachie. Mais, nous ne pourrions pas voir avec indifférence l'établissement illimité des Russes sur la Mer Noire, la cession d'une île dans l'Archipel et l'asservissement de la Pologne qui résulterait du silence que les Puissances garderaient dans la négociation future sur le sort de cette République.

. . . .

MCCV.

Constantinopole, 3 Iuliŭ 1771.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre cele ce se spun cu privire la succesele Turcilor d'a lungul Dunăreĭ.

(Vol. 156, D.)

Constantinople, le 3 Juillet 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

On étend considérablement ici les succès des Turcs sur les bords du Danube, dont je vous ai rendu compte par ma précédente lettre. On y ajoute même l'évacuation de Buchorest. Le Général Romanzoff avait déjà pris le même parti à l'ouverture de la campagne dernière. Le bruit court encore qu'un petit corps russe lequel a paru auprès d'Okzakow a été repoussé. Les Turcs paraissent tranquilles pour cette presqu'île où ils disent avoir 60,000 hommes et des subsistances suffisantes.

. . . .

MCCVI.

Estras din convențiunea subsemnată la Constantinopole, în 6 Iuliu 1771, intre Maria-Teresia și Iosiv II d'o parte și Turcia de alta, cu privire la ajutorul ce Austria se obligă a da Porței la încheiarea păcei séle cu Rusia. Constantinopole, 6 Iuliŭ 1771.

(Vol. 156, D.)

. . . .

Les plénipotentiaires des deux côtés, après avoir selon l'usage, produit leurs pleins pouvoirs respectifs, ayant discuté la matière dans plusieurs conférences tenues à ce sujet, sont convenus, sous la bénédiction du Très-Haut sur les 5 articles suivants:

1°. — La Sublime Porte paiera à la Cour Impériale, pour frais et préparatifs de guerre, 20/m bourses d'argent de 500 piatres chacune . . . . . .

. . . .

2°. — La Sublime Porte, pour témoigner la gratitude et la reconnaissance parfaite des procédés généreux qui ont été manifestés de la part de LL. MM. II. et RR., leur remettra de plein gré et leur cédera en don toutes les parties des dépendances de la province de Valachie qui se trouve bornée d'un côté par les frontières de la Transilvanie et du Bannat de Témeswar, d'un autre côté par le Danube et de l'autre côté par la rivière Olthe, et la Cour Impériale exercera de plus la supériorité sur la rivière Olthe.

3°. — Comme les habitants de la Valachie et de la Moldavie n'ont cessé depuis plusieurs années de troubler la tranquillité des frontières de la Transilvanie et d'étendre leurs usurpations sur le territoire de LL. MM. II. et RR., pour qu'à l'avenir il ne subsiste plus aucun prétexte d'usurpation ni de transgression, on recherchera et distinguera à l'amiable les anciennes bornes incontinent après la conclusion de la paix, et dans cet arrangement encore, en s'appliquera à satisfaire la Cour Impériale.

. . . .

4°. — LL. MM. II. et RR. eu égard aux 4 articles ci-dessus et aux sentiments qui sont dus au bon voisinage, s'engagent à délivrer des mains de la Russie, par la voie des négociations ou par la voie des armes, et à faire restituer comme ci devant à la Sublime Porte, les forteresses, possession et territoires qui, se trouvant dans la possession de la Sublime Porte, ont été envahis par les Russes depuis le commencement de la guerre qui s'est élevée entre l'Empire Ottoman et la Russie, sans que l'indépendance et les libertés de la Pologne, sujet de la présente guerre, souffrent la moindre altération; à ce que le traité de paix, sous l'aide du Tout-Puissant soit fait eonformément aux conditions de la paix conclue avec la Russie sous Belgrade en 1739, ou que, selon que les circonstances du temps l'exigeront, la paix soit rétablie à des conditions qui s'accordent avec la dignité de la Sublime Porte et dont l'acceptation et l'admission soit à son égard exempte d'inconvénients majeurs; de plus, LL. MM. II. et RR. ne permettront pas que désormais la Russie mette en avant de vains prétextes tendant à retarder la conclusion de l'affaire, mais, levant au plus tôt tous les obstacles contraires à cet utile dessein, et préférant en tout le rétablissement de la tranquillité générale, elles commenceront l'ouvrage salutaire de la paix. En foi de quoi etc.

MCCVII.

Vidin, 29 Iuliŭ 1771.

D. de Valcroissant către ducele d'Aiguillon[1]), noul ministru al Afacerilor Străine, despre cele ce se petrec în lagările turcescĭ de prin prejurul Vidinuluĭ.

(Vol. 156, D.)

À Widdin, le 29 Juillet 1771.

Monseigneur,

Il est faux que Muhsun-Oglu se soit porté à Bucharest. J'en ai été reçu avec les mêmes honneurs que les autres Visirs. Ce Sérasquier campe indignement à une demilieue au-dessus de cette ville et court tous les jours les mêmes risques qui ont arraché la vie à Ruméli-Pacha. Je n'ai pas pu lui faire entendre que son inaction donne à l'ennemi le temps de lever et de former ses recrues, de recueillir le peu que l'on a semé en Valachie et le foin qui y a poussé, que la différence d'avoir où de laisser ces productions à l'ennemi était trop sensible pour qu'il ne la sentît point. Mais, autant vaudrait-il parler à un marbre qu'à ces gens-ci. Ils vous répondent toujours *Inschalla, Inschalla*, à la volonté de Dieu.

Muhsun-Ogli a un autre camp de l'autre côté du Danube, à une lieue d'ici, appuyant sa droite à Calafata. Ces deux camps forment une armée de 100.000 hommes. Comme l'on ne trouve rien du tout en Valachie, ce Séraskier a fait assembler 3.000 chariots pour le transport de ses besoins, et l'on assure que le 2 ou le 3 du prochain, il sera de l'autre côté du fleuve. Son avant.garde, d'environ 5 à 6.000 hommes est à Crajova où il y avait, il y a un mois, plus de 50.000 hommes aux ordres de divers Pachas à deux queues, qui avaient poussé deux faibles détachements, l'un à Brancovan, et l'autre dans les montagnes, du côté de la Transilvanie, où il n'y a que des Valaques rebelles, mais tout s'est retiré honteusement, ce qui a été cause que le Sérasquier de Ruszug et Kalga-Sultan, qui étaient presqu'entièrement maîtres de Bucharest en ont été chassés avec une perte très-considérable et se sont retirés à Giurgevo, et que Daghestanli Ali-Pacha a été aussi défait, contraint de repasser le Danube et est aujourd'hui à *Contruan* (?) presque sans corps. Ce Pacha s'était aussi emparé de quelques équipages du Prince Repnin. Je lui ai envoyé mon Chiaoux avec un officier français pour le prier de me remettre tous les papiers que l'on aurait pu trouver. Le Pacha m'a fait faire ses excuses de ce qu'il n'avait pas su plus tôt mes désirs, qu'il m'aurait laissé lire sept lettres dont il ignore le contenu et qu'il avait déja envoyées au Visir.

A mon arrivée ici, le Sultan Bacty-Gueray m'a fait compliment. Je l'ai vu deux fois. Il voudrait bien agir, mais sans ferman il ne le peut point. Il a fait son possible pour m'engager à rester ici. Il m'a fortement prié de marquer à la Cour combien sa famille était attachée à la France et lui particulièrement; qu'on serait très-aise d'avoir toujours en Crimée quelqu'un de la part du Roi. Je lui ai répondu que j'étais très-assuré que ses sentiments seraient très-agréables à Sa Majesté qui saisira toujours avec plaisir des occasions de lui donner des preuves positives des siens.

Les intérêts de la Confédération de Bar qui a envoyé deux députés à Muhsun-Oglu auquel j'ai dû les présenter m'ont arrêté ici plus que je n'aurais voulu. Il s'agissait seulement de le complimenter et de le prier de prendre à ses ordres la confédération, afin d'être plus à portée de Hongrie et de Pologne. Ce Séraskier a promis d'écrire en conséquence à Constantinople.

Monsieur de Czerni, maréchal de Cracovie, nommé Ministre pour se rendre à Babadag avec un ferman du Visir disgracié, a dû s'arrêter ici par ordre du Visir actuel.

---

1). Monsieur d'Aiguillon vient d'être nommé Ministre des Affaires Etrangères.

Muhsun-Oglu n'a pas voulu le voir, parceque, a-t-il dit, il n'avait rien à faire avec lui. Je ne sais point si c'est à ses chagrins qu'il faut attribuer sa maladie. Il est en grand danger de mort, et généralement toute sa maison, jusqu'à son chirurgien, est malade. Deux de ses gens sont morts. Je partirai demain, et, dans quatre jours, je serai à Lazareth, près Méadia.

Je suis etc.

Signé : *Valcroissant.*

MCCVIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre scirile răsboinice de la Dunăre. Constantinopole, 3 August. 1771.

(Vol. 156 D.)

Constantinople, le 3 Août 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

(*Longs détails sur la conquête de la Crimée par les Russes*).

. . . .

Il n'y a rien de nouveau sur le Danube. Le Grand Visir est toujours à Isaïtcha avec son artillerie, et pas un canonnier qui sache s'en servir. Jamais la Porte n'a voulu que Monsieur de Tott s'occupât à en former. Le Grand Visir a beaucoup de troupes. Un Séraskier nommé Ali occupe Ruszug et Giurgevo avec 20.000 hommes. Il a fait éprouver quelques petits échecs au Prince Repnin qui commande à Bucharest d'où les Turcs n'ont su le chasser. On dit que Muzun-Oglou-Pacha est toujours à Widdin avec 60.000 hommes. Je crois bien essentiel que tout cela se tienne dans l'inaction jusqu'au mois de Septembre, tout au moins, quand le sort de la campagne sera jeté.

. . . .

MCCIX.

Juponia, 31 August 1771.

D. de Valcroissant către d. d'Aiguillon, despre atacul Rușilor în contra Giurgiuluĭ și despre mișcările diferitelor corpurĭ turcescĭ.

(Vol. 156, D.)

Juponia, le 31 Août 1771.

Monseigneur,

J'apprends de Monsieur le Comte Potocki que le Visir a marqué à Kalga Sultan que le Kan des Tartares et Abaza-Pacha venaient de lui écrire que les Russes, après avoir forcé les lignes de Pérékop et s'avançant dans la Crimée, deux corps de Turcs et de Tartares partis de Caffa et de Bakshiserai les avaient battus et leur avaient pris 20 pièces de canon.

Que 15 vaisseaux russes partis d'Azoff pour attaquer Ienikale, 9 ont été coulés à fond et les autres se sont retirés.

Le Prince Repnin désespéré d'avoir perdu Giurgevo est venu l'attaquer avec différents corps réunis; qu'il avait déjà percé jusqu'au second fossé qu'il a dû abandonner, laissant aux Turcs 16 pièces de canon. Le nombre des morts de part et d'autre est très-considérable. Les Turcs ne les comptent jamais. Ils les ont tous jetés dans le Danube.

Muhsun-Oglu s'est porté le 24 de Crajova à Brancovan. L'on m'assure qu'il doit faire joindre à son armée le corps qui est à Coulé et celui aux ordres du Séraskier de Ruszug et de Kalga Sultan, en quoi il fera très-mal; car, si les Russes le battent, adieu une autre fois toute la Valachie, sans compter des suites beaucoup plus désagréables.

Je suis etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCCX.

Juponia, 4 Septem. 1771.

D. de Valcroissant către d. d'Aiguillon, despre bătaia suferită de Rușĭ la atacul Giurgiuluĭ, și despre cele ce se aud la Mehadia cu privire la apropiata intrare a Austrieĭ în răsboiul turco-rus.

(Vol. 156, D.)

À Juponia, le 4 Septembre 1771.

Monseigneur,

Ce n'est point le Prince Repnin qui est venu attaquer Giurgevo: c'est le Lieutenant-Général Essen, ayant sous lui les généraux majors Czartoriski, Alzufien et un autre, avec un corps de sept régiments d'infanterie, quatre bataillons de grenadiers, un de Chasseurs, trois de cavalerie, un de hussards et environ 2000 Cosaques. C'est la nuit du 17 au 18 du passé qu'ils ont attaqué la place de toutes parts. Déjà les Turcs

fuyaient Kalga-Sultan se retirant au château pour les arrêter, le pont, brisé de coups de canons, a rompu, et ce prince tartare avec plusieurs de sa suite ont été noyés. Ce malheur a produit le plus grand bonheur pour les Turcs qui, ne pouvant plus se sauver, la rage les a saisis; ils ont marché à l'ennemi dont ils ont fait, avec leurs coutelas, un carnage affreux. A ce que rapportent les déserteurs, combiné avec ce que des Polonais ont vu, la perte des Russes est de 4700 hommes. Peu de blessés en ont échappé. Parmi ces derniers se trouvent le Lieutenant-Général Essen, blessé au pied, et le Général Major Czartoriski, blessé à mort.

La perte des Turcs n'arrive pas à 700 hommes en tout.

Muhsun-Oglu, qui s'est porté à Coulé, en face de Nicopolis, averti de cette défaite, au lieu de poursuivre l'ennemi, est resté tranquille dans son camp.

Quant au Prince Repnin, deux officiers et 9 soldats prisonniers, ainsi que tous les déserteurs, ont assuré qu'il a été mis aux fers sur un chariot, n'ayant aucun de ses ordres, accompagné de tous les officiers qui composaient la garnison de Giurgevo, également enchaînés, qu'on les a conduits au Feld-Maréchal Romanzow, et, de là, à Pétersbourg. Le Prince Repnin est accusé d'être sorti sans ordre de Giurgevo, où il devait rester pour aller attaquer de son chef Coulé, où il a perdu près de 4000 hommes.

Divers officiers autrichiens arrivés aux bains de Meadia, venant du cordon que forment les troupes impériales en Transilvanie, assurent positivement qu'on ouvre des routes pour pénétrer en Moldavie et en Valachie, tant du côté de Bistritz que de celui de Braslavia; que divers trains d'artillerie et généralement tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne, sont arrivés à Hermanstadt et en différentes autres villes de la dite province, où l'on fait des magasins considérables; que l'empereur doit s'y transporter incognito; que ce Prince ira en avant reconnaître les différents passages; que l'on abat de grands bois, que l'on a choisi les chevaux qui doivent servir à l'escorte de Sa Majesté Impériale. S'il est vrai que ce Prince entre en campagne, je serais très-charmé de servir à son armée comme volontaire, et je ne demande au Roi que la seule permission de Sa Majesté, afin de m'instruire toujours plus et de me trouver plus capable, lorsqu'on aura besoin de moi.

Je suis etc.

Signé: *Valcroissant.*

MCCXI.

Ofis presentat de d. de Saint-Priest Sublimeĭ Porțĭ cu privire la ajutorul ce Regele Franciei acordă în Polonia confederaților vrăjmași aĭ Rusieĭ și la ajutorul ce ar trebuĭ să le acorde și Sultanul. 10 Septem. 1771.

(Vol. 156, D.)

10 Septembre 1771.

L'Ambassadeur de France a l'honneur d'informer la Sublime Porte qu'il a reçu une expédition extraordinaire de la Cour, avec ordre d'en communiquer ce qui suit:

. . .

L'Empereur de France a eu la satisfaction de voir la Cour de Vienne s'occuper des mêmes vues et embrasser ce plan de conduite [1]. Pour y coopérer de son côté, au-

[1]) Vu les exigences de la Russie, la France a prié la Cour de Vienne à exiger de la Russie des conditions plus honorables et moins dures pour l'Empire Ottoman.

tant que le permet l'éloignement de ses Etats et la paix qui existe entre son Empire et la Russie, Sa Majesté Impériale, invitée par la Sublime Porte à secourir efficacement les Contédérés polonais, leur a fourni des officiers et quelques sommes d'argent et vient récemment de leur envoyer un de ses généraux pour diriger leurs opérations militaires. Attentive au mécontentement général que la conduite hautaine de l'Ambassadeur de Russie à Varsovie a excitée, elle a encouragé les Confédérations et nommément le Comte Oginski, Grand Général de Lithuanie, qui, dans ce moment, élève contre les Russes un parti puissant dans ce Grand Duché. Il est question de réunir en corps d'armée toutes ces branches des Confédérations divisées, et on pourrait en attendre non seulement l'expulsion des troupes russes de la Pologne, mais encore une diversion puissante sur les frontières de Russie, qui ne tarderait pas à procurer l'évacuation de la Moldavie et Valachie et peut-être de la Crimée. Mais, une telle opération ne peut se faire sans un secours d'argent considérable et qui va au-delà de ce que les droits de l'amitié de l'Empereur de France pour l'Empire Ottoman peuvent comporter. C'est à la Sublime Porte elle-même à remplir ce but qui peut lui épargner la dépense d'une guerre désastreuse et les inconvénients d'une mauvaise paix.

. . . .

MCCXII.

Constantinopole, 3 Octobr. 1771.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre deserţiunile carĭ micşoréză ḑilnic armata turcéscă de la Dunăre.

(Vol. 156, D.)

Constantinople, le 3 Octobre 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

Les nouvelles que nous avons de l'armée du Danube sont qu'elle diminue à vue d'œil par la désertion, et il est aisé d'en juger par tout ce qui repasse de troupes journellement ici. On dit qu'il reste à peine 20.000 hommes au Visir, mais que Muzun Oglou en a encore 40. Quant aux Russes, on n'en entend pas parler.

. . . .

MCCXIII.

D. de Saint-Priest către d. de Choiseul, despre mijlocirea Regeluĭ Prusieĭ la Constantinopole în vederea incheiereĭ păceĭ turco-ruse.

Constantinopole, 26 Octobre 1771.

(Vol. No. 19, S. D. 109.)

Constantinople, le 26 Octobre 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

(*Monsieur Thugut a communiqué à Monsieur de Saint-Priest une pièce relatant le détail de l'entretien de Monsieur de Vanswiten avec le Roi de Prusse.)*

. . . . Sa Majesté Prussienne debute par le rapport que Monsieur de Rohd, son ministre à Vienne, avait fait, que l'Impératrice-reine lui avait dit qu'elle était dans un grand embarras et voudrait pouvoir éviter la guerre; que le meilleur moyen était que le Roi de Prusse agisse avec force à Constantinople pour y faire agréer l'ouverture d'une négociation, ainsi qu'à Pétersbourg, pour que cette Cour se désiste de l'indépendance des provinces de la Moldavie et de la Valachie, où la Cour de Vienne ne pouvait souffrir aucun changement . . . .

Qu'il pensait, ainsi que l'Impératrice, que la pierre angulaire de la négociation était que la Russie renonce à ses vues sur les deux provinces. Ensuite, tirant de sa poche une lettre du Comte de Solm, il a ordonné au Baron de lire avec lui. L'Impératrice de Russie avait prié le Ministre de Prusse d'engager son maître à faire comprendre à la Cour de Vienne que la Cour de Pétersbourg n'a d'autres vues sur les deux provinces que de les mettre entre les mains d'un prince chrétien quelconque . . . . .

. . . .

Sa Majesté prussienne ajoute sous le plus grand secret que la Cour de Pétersbourg se désistera de la Moldavie et de la Valachie au moyen d'une somme d'argent et se bornerait à l'indépendance des Tartares. C'est ce que vous me mandez dans votre lettre du 10 Septembre, ce dont il semble que vous ayez été instruit par provision. Vous observerez, Monsieur le Duc, que cette confiance de la Porte au Roi de Prusse n'a jamais existé; que les deux provinces tiennent moins à coeur aux Turcs que la scission avec les Tartares, ceux-ci étant leurs frères pendant que les Moldaves et les Valaques sont Grecs.

. . . .

Monsieur Thugut a tâché d'engager les Ministres Ottomans à donner par écrit à l'Envoyé de Prusse ce qu'ils lui ont répondu, dont la substance est le refus absolu de traiter avec la Russie tant qu'elle prétendra l'indépendance des Tartares et des deux provinces, et il espère qu'on le fera.

Voilà, Monsieur le Duc, où en sont les choses.

. . . .

Signé: *Le Chevalier de Saint-Priest.*

MCCXIV.

Constanti-
nopole,
4 Novemb.
1771.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre bătaia suferită de Ruşĭ lângă Giurgiu.

(Vol. 156. D.)

Constantinople, le 4 Novembre 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il y a eu une nouvelle action près de Giurgevo où les Russes ont fait, dit-on, une perte assez considérable en hommes et en artillerie. Achmet-Pacha se disposait à aller attaquer leur camp retranché de Vacaresti, à une lieue et demie de Buchorest. S'il l'emportait, il est vraisemblable que la Valachie serait entièrement évacuée des Russes. Les Turcs n'ont de troupes qui vaillent que de la cavalerie; encore charge-t-elle toujours en fourrageurs. Leur artillerie est indignement montée et leur infanterie si mal armée et connaissant si peu l'ensemble que, quand ils ont quelque avantage, on doit en être surpris.

. . . .

MCCXV.

Constanti-
nopole
18 Novem.
1771.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre cuprinderea Giurgiuluĭ de Ruşĭ şi despre bombardarea Rusciuculuĭ.

(Vol. 156, D.)

Constantinople, le 18 Novembre 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

Mon janissaire arrive de Semlin. Il prétend avoir appris en route que le Grand Visir est à Passargik, retiré dans une maison d'où il ne sort pas; que la révolte des Janissaires est une histoire dont on cherche à couvrir la fuite honteuse du Visir, lorsqu'il a appris qu'un détachement russe, guidé par un Myrza des Tartares Nogais, approchait de Babadag où il a pillé femmes et enfants. La véritable émeute a été à l'armée de Muzun-Oglou. Ses troupes lui ont reproché d'avoir laissé battre un détachement auprès de Buchorest, faute de l'avoir soutenu. Le résultat a été d'abandonner Giurgevo où les Russes sont entrés et d'où ils ont commencé à canonner Russug, où se trouve ce Pacha.

. . . .

MCCXVI.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre numirea luĭ Muzun-Oglu mare vizir, și despre operațiunile Rușilor după luarea Giurgiuluĭ. Constantinopole, 3 Decemb. 1771.

(Vol. 156, D.)

Constantinople, le 3 Décembre 1771.

Monsieur le Duc,

. . . .

Muzun-Oglou est bien décidément Grand Visir. Il déterminera le lieu où le quartier général sera établi et les autres dispositions relatives aux quartiers d'hiver. Il paraît que les Russes, satisfaits de leur dernière opération, se contiennent à la rive gauche du Danube, et l'on assure même qu'ils ont détaché 10.000 hommes de leur armée de Moldavie contre les Confédérés, tant en Pologne qu'en Lithuanie.

. . . .

MCCXVII.

Amĕnunte privitóre la operațiunile Rușilor în partea dréptă a Dunăreĭ. 3 Decemb. 1771.

(Vol. 156, D.)

3 Décembre 1771.

28 Octobre 1771. — Les Russes se sont portés premièrement à Maczin où ils ont passé le Danube. Abdi-Pacha y était sortit de la ville contre les ennemis avec lesquels il eut pendant trois jours de petites escarmouches. Dans le même temps, un autre corps a passé à Tulcia. Le Pacha qui s'y trouvait avec peu de monde l'a abandonné aux ennemis et s'est rendu au camp du Visir.

Achmet, Pacha à deux queues, qui a été à Hersowa, ayant appris qu'Abdi-Pacha était attaqué par les Russes, au lieu de venir à son secours abandonnant son poste, se rendit à Tokokan, à 12 lieues au-delà de Silistre.

Le 1[er] Novembre, les Russes ont paru du côté de Babadag, à dix heures du matin. Leur cavalerie, jointe avec quelques Tartares Nogais, au nombre de 2000 hommes tout au plus a marché par terre et l'infanterie embarquée sur des petits bateaux cosaques nommés Craiks, entrés dans le Lac nommé Karasou, par le canal nommé Laman, qui communique de ce lac à la Mer Noire, les Russes se sont égarés plusieurs fois, mais, à l'aide de Philipokoure, réfugié russe en Tartarie, ils sont arrivés du côté de Babadag, dans le temps que leur cavalerie ayant répandu l'effroi parmi les Turcs, ils avaient commencé à s'enfuir, le Janissaire-Aga tout le premier, lequel a abandonné son poste de l'autre côté du lac où il gardait la tête du pont. Le Grand Visir, avec le reste de son monde, a suivi son exemple et a abandonné le camp à l'ennemi. Il n'a sauvé que le Sandjak-Chérif et a marché sans s'arrêter le reste de cette journée et toute la nuit.

Il arriva à la pointe du jour au village de Janolu, à 13 lieues de Babadag, après quoi, il s'est rendu avec le Janissaire-Aga à Pazargik.

Pendant toute cette déroute turque, les Russes n'ont osé dépasser le pont; étant sûrs qu'il ne restait personne dans le camp du Visir, l'ayant laissé derrière eux, ils sont tombés sur Babadag et se sont rendus maîtres de ce qu'ils y ont trouvé.

Tant les Russes que les Turcs ont brûlé, dit-on, les environs de Babadag; mais, il est plus à croire que le fait est des Turcs pour arrêter la poursuite des Russes.

Les Russes se fortifient dans une île vis-à-vis Czernawoda.

Abdi-Pacha, ayant appris que le Grand Visir avait abandonné son camp, a quitté les Russes et s'est mis en marche sur les traces du Visir.

Dans le même temps, Izet-Achmet-Pacha, qui a été près de Bakouschi, a été attaqué par les Russes et forcé à prendre la fuite.

Muzun-Oglou-Pacha avec ses troupes était dans le château de Giurgevo, mais ses troupes, ayant aperçu un détachement russe composé de 18 hussards, ont pris la peur et abandonné cette place. Plusieurs se sont noyés en repassant le Danube. On dit que l'infanterie turque a été fait prisonnière et que de toute l'armée de Muzun-Oglou il n'en est pas resté au-delà de 6000 hommes.

Les canonniers saxons, qui ont été de grande utilité aux Turcs pendant le dernier siège de Giurgevo, ont été faits prisonniers par les Russes dans l'affaire de Buchorest et pendus sur le même pont dont ils ont coupé les chaînes pendant le siège.

Toute cette relation est d'un témoin oculaire à l'affaire de Babadag. Il a été informé des autres détails dans sa route de Czernowoda.

MCCXVIII.

14 Decemb. 1771. Estras dintr'un memoriŭ [1]) făcut de Impĕratul Iosef II pentru a fi comunicat Prinţuluĭ Lobkowitz şi privitor la ţĕrile române.

(Vol 19, S. D. 115.)

. . . .

Que le petit Prince qui régnera en Valachie et en Moldavie puisse à l'avenir être pour la Turquie un ennemi possible; que les Tartares indépendants puissent être aussi dans le même cas, c'est ce que j'essaierais en vain de réfuter; mais, le cas même existant, il est impossible de reconnaître en eux de nouveaux ennemis, puisqu'ayant fait partie de la domination ottomane, ils ont été nécessairement ennemis de la maison d'Autriche toutes les fois que la Turquie a été en guerre avec elle; tant qu'il ne sera pas démontré que ses forces s'accroissent en se divisant, je ne saurais prévoir plus d'inquiétude pour les pays autrichiens dans le nouvel état de ces deux provinces et des Tartares que par le passé. Voilà la supposition poussée à l'extrême. Mais, si on se livre à d'autres probabilités, il en résulte une conclusion toute différente.

La Valachie et la Moldavie peuplées de chrétiens n'aspirent qu'à leur délivrance et n'aspirent qu'à la conserver, d'où il résulte un état nécessaire d'égards, de déférence

[1]) Joint à la lettre de Monsieur de Saint-Priest, du 14 Décembre 1771. — Ce mémoire fut communiqué par l'Empereur au Prince Lobkowitz.

et de circonspection envers les puissances chrétiennes, considérées par elles comme leur unique appui. Si le même motif de religion n'existe pas par rapport aux Tartares, la liberté naturelle à tous les Etats garantit presque les mêmes effets. On sait combien de fois les Kans de Crimée ont voulu se soustraire à la domination des Turcs. Si de tels efforts ont pu naître du sein de la servitude, ne doit-on pas attendre d'eux d'autant plus de courage et de fermeté, lorsque le prix de leur liberté aura été ressenti par leur jouissance même?

Il doit en résulter naturellement que la crainte de retourner à leur premier état les tiendra éloignés de liaisons avec la Porte, qu'ils ne l'assisteront point dans ses guerres, et que, n'osant se fier à son appui dans une cause qui leur serait personnelle, ils prendront garde de s'attirer sur les bras la vengeance des puissances chrétiennes, pour n'être pas obligés de recourir à un protecteur aussi dangereux pour eux.

Il y a encore une réflexion qui doit naturellement diminuer les appréhensions des excès des Tartares dans les pays de la domination autrichienne. C'est que la Valachie et la Moldavie, rendues indépendantes, pour se maintenir dans cet état, ne pourront point être un pays ouvert et sans défense. Elles devront, pour leur conservation, autant que la force du pays pourra le comporter, avoir un état militaire, des forteresses qui les rendent maîtres des passages les plus importants, tant du côté des Turcs que des Tartares et, par la raison de leur propre besoin, devenir une barrière pour les provinces limitrophes de la maison d'Autriche.

Voilà pour leur état de faiblesse, car, pour leur possession par un Prince puissant, il est évident qu'il n'en a jamais dû être question.

Mais, quelque puisse être prévu l'état futur de ces deux Principautés, il est incontestable que le Prince qui les gouvernera, libre, indépendant, et n'ayant plus à solliciter par ses soumissions à la Porte son diplôme, ne sera plus comme sont à la lettre tous les hospodars, l'esclave d'un Kan de Crimée, car on sait combien ce Prince influe à la Porte sur la collation de ces dignités. Les Tartares n'auront plus la connivence de tous les Commandants des garnisons turques dans ces contrées qui, moyennant le partage du butin, leur offraient toujours une retraite et jamais de punition. Traversant alors avec plus d'incommodité ces provinces, ils s'y exposeront d'autant moins que ce qui précédemment assurait leur fuite en cas de poursuite, la rendra alors plus difficile. J'ajouterai à ces réflexions que la proposition que j'ai faite de les tenir dans un plus grand éloignement, donne sur cet article toutes les sûretés que la prévoyance peut humainement désirer.

Mais, supposé qu'il n'y eut aucun avantage sur cet article, que les Tartares libres et la Valachie et la Moldavie indépendantes laissent subsister les appréhensions des incursions des Tartares au même degré où elles ont été quand ces pays ont été possédés par la Porte, et c'est tout ce que l'on peut raisonnablement accorder dans la discussion de cet article. L'affaiblissement de la domination turque, résultant de la perte de ses possessions et qu'on fait sonner si haut quand il est question de la Russie, serait-il donc par lui-même indifférent à la sûreté des Etats de la Maison d'Autriche? Non, on ne saurait se l'imaginer sans un renversement total de toutes les idées généralement reçues, confirmées par l'expérience de tant de siècles.

. . . .

L'affaiblissement de mon ennemi est mon ouvrage, et tout ce que je demande à la paix, c'est que cet affaiblissement serve au moins à la sûreté de mes sujets pour l'avenir. S'il existe d'autre intérêt pour mon empire, je ne le connais pas. Je cherche à assurer l'affranchissement de deux provinces chrétiennes que j'ai eu le bonheur d'arracher à un joug odieux. Quand je vois qu'il n'est pas au pouvoir de la Porte de me les ravir, l'honneur, l'humanité et la Religion ne permettent pas que moi-même je rende ces chrétiens au joug des Mahométans. Je ne demande point d'augmentation effective de puissance, puisque je ne transporte quoi que ce soit à mon Empire des pertes de mon en-

nemi, et, en cela, je crois faire tout ce qu'il est humainement possible d'exiger de moi, tant pour la tranquillité de mon ennemi même que pour la sûreté de l'équilibre de l'Europe.

. . . .

MCCXIX.

1771. Rěspuns verbal la expunerea confidențială a intențiunilor Impĕrătesei Rusieĭ asupra împăcăriĭ sale cu Turciĭ precum și la comunicările ulterióre carĭ aŭ fost făcute cu acéstă ocasiune Prințuluĭ Lobkowitz. (1771.)

Vol. No. 19, S. D. 128.)

. . . .

L'indépendance des Tartares est absolument incompatible avec la sûreté et tranquillité de ses Etats, et le passage de la Moldavie et de la Valachie sous une autre domination quelconque est dans le même cas. Les Tartares indépendants deviendraient un ennemi possible de plus pour la Hongrie qui n'a eu jusqu'ici que les Turcs à craindre, et qui, par la suite, serait d'autant plus fondée à constamment appréhender les invasions de ces barbares, que, tentés par l'appât des avantages qu'ils pourraient trouver dans des provinces aussi riches et abondantes que celles de ce royaume, ils s'y détermineraient d'autant plus facilement qu'ils compteraient, comme de raison, sur l'impossibilité où l'on serait de pouvoir en tirer vengeance, moyennant toutes les circonstances locales et autres qui s'y opposeraient.

Quant à la Moldavie et à la Valachie, il est également incompatible avec la sûreté et tranquillité des Etats autrichiens que ces deux provinces passent sous la domination d'un autre Prince faible ou puissant, cela est égal; car, s'il était puissant, cette acquisition augmentant considérablement sa puissance, détruirait l'équilibre que la tranquillité de l'Europe en général, et surtout celle des puissances voisines rendent indispensable, et si en échange, il était faible, la Moldavie et la Valachie entre ses mains ne serait plus une barrière capable de contenir les incursions des Tartares qui, de gré ou de force, passant par ces deux provinces, seraient à tout moment dans le cas de pouvoir venir dévaster les Etats de la Monarchie autrichienne dans cette partie, qui n'ont eu jusqu'ici que les Turcs seuls à appréhender, et auraient, au contraire, à craindre sans cesse à l'avenir, au lieu d'une, deux ou peut-être même trois puissances en même temps.

Toutes ces considérations étant uniquement fondées sur les soins d'un bon Souverain pour la sûreté et tranquillité de ses sujets, dont personne assurément ne connaît mieux les devoirs que Sa Majesté l'Impératrice de Russie, LL. MM. II. et RR. se flattent que Sa Majesté sentira qu'Elles n'ont pu se dispenser de les faire et que, moyennant cela, Elles peuvent d'autant moins se charger d'accorder leurs bons offices aux conditions de paix dont il s'agit, qu'Elles les ont promis non moins à l'une qu'à l'autre des deux parties belligérantes, et que le projet des articles proposés est entièrement au détriment de l'une des deux parties seulement, sans compter qu'il est en même temps absolument contraire à ce qu'Elles doivent de prévoyance et d'attention à l'intérêt essentiel de leurs Etats et sujets dans l'avenir possible, même le plus éloigné.

. . . .

MCCXX.

Comunicaţiune verbală făcută de Comitele Panin Prinţuluĭ Lobkowitz, drept rĕspuns la comunicarea ce i-a făcut'o acest ministru despre depeşile Curţii sale (1771.) 1771.

(Vol. No. 19, S. D. 119).

. . . .

Je croirais superflu de m'étendre sur les motifs sur lesquels se fonde le désir de l'Impératrice ma souveraine de voir maintenues dans leur affranchissement les deux provinces chrétiennes, la Moldavie et la Valachie, que ses armes ont conquises du joug des Mahométans.

Ses sentiments de devoir, de christianisme, de désintéressement et d'humanité, et l'intégrité de sa façon de penser, se trouvent exposés dans le plus grand jour dans la remarque à la condition à stipuler dans le traité de paix sur ces deux provinces.

S'il doit être mis en question, par qui et comment elles seront gouvernées, Sa Majesté Impériale pense que ce n'est plus aux Turcs à qui il appartient de se mêler de la résoudre, puisqu'il s'y agit de déterminer le sort des chrétiens; mais, qu'elle pense faire matière de délibération et de concert entre les Puissances chrétiennes, unies par les liens de l'amitié et intéressées à l'objet par le voisinage de leurs Etats et leur coopération à la paix, et, je crois, mon Prince, que le point de la question *an* étant accordé, le *quomodo* ne rencontrera point de difficultés insurmontables, dès qu'on y apportera le même désir de conciliation, les mêmes vues d'équité et d'humanité et le même désintéressement que ma Souveraine.

. . . .

Sa Majesté Impériale serait d'avis, de son côté qu'une des places ouvertes de la Moldavie ou de la Valachie serait le lieu le plus convenable pour y tenir un Congrès, tant par la proximité des deux parties belligérantes que pour celle des deux Cours qui veulent bien employer leurs bons offices.

Mais, soit que la Porte se décide pour une de ces places, ou qu'elle en choisisse une située ailleurs, Sa Majesté Impériale se remet entièrement aux soins et bons offices des Ministres de LL. MM. II. et RR. et de Sa Majesté prussienne, à Constantinople d'en convenir avec elle, comme aussi de tout ce qui regardera le nombre des Ambassadeurs, leur suite, leur garde, l'ouverture et l'ordre du Congrès. Bien entendu que l'égalité parfaite sera observée en tout et par tout.

. . . .

MCCXXI.

Expunere confidenţială despre intenţiunile Împĕrătesei Rusieĭ asupra împăcării sale cu Turciĭ, comunicată Prinţuluĭ de Lobkowitz, ministrul plenipotenţiar al MM. LL. Imperiale şi Regale.) 1771.

(Vol. No. 19, S. D. 120.)

. . . .

Sa Majesté Impériale a en mains deux principautés conquises par ses armes, qu'Elle pourrait retenir par droit de conquête pour son dédommagement et incorporer

à son Empire, sans qu'il y est dans sa conduite rien que de conforme à l'équité et aux procédés généralement admis dans toute situation pareille; ou, au moins, Elle pourrait exiger le séquestre de la régie et du gouvernement de ces provinces, pendant un nombre d'années suffisant, jusqu'à concurence de son parfait remboursement des frais effectifs de la guerre. Mais, Sa Majesté Impériale, ne voulant point que, pour raison de son seul intérêt, tout juste qu'il est, la paix soit reculée ni faire le malheur des pauvres chrétiens habitants de ces provinces qui réclament la religion et la justice pour n'être pas livrés au joug des Mahométans, sacrifie en faveur de l'une et de l'autre considération, si chère et si sensible à son cœur, le dédommagement qu'elle est incontestablement en droit d'exiger, et elle y renonce dès le moment vis-à-vis de la Porte, à la condition que la Valachie et la Moldavie, avec l'étendue de leurs pays tels quelles sont venues sur la domination des Turcs, soient reconnues pour Etats libres et indépendants et absolument distraites de la domination de la Porte, et Elle souhaite que les Cours de Vienne et de Berlin se portent à garantir cet article.

Remarque:

—

Il est suffisamment connu quel est le gouvernement turc sur les nations chrétiennes, et il n'est point de Puissance chrétienne qui n'y compatisse véritablement. — Les armes de Russie ont eu le bonheur de soustraire à la domination mahométane deux provinces chrétiennes, la Moldavie et la Valachie, qui, de leur part, réclament à haute voix la religion et la justice pour n'être plus livrées à cette domination. Pourra-t-on disconvenir que, dans l'état présent de la guerre les armes de la Porte seule ne sont pas capables de les y faire rentrer et ne répugnerait-il pas à l'idée même qu'il peut exister d'intervention pour qu'elles soient rendues à leur misérable condition contre le cri de leur désespoir et contre la faiblesse de la Porte qui lui en ôte tout moyen. Ce n'est point à son Empire que Sa Majesté Impériale veut les avoir acquises, mais à l'humanité et à la chrétienté. Quand ce cas d'aucune nécessité ne peut exister, il lui paraît cruel de rendre de malheureux chrétiens à une domination qu'ils ont en horreur, qui tient perpétuellement en danger leur fortunes, leur honneur, leur vie et leur religion, à une domination qui va d'autant s'appesantir sur eux qu'ils ont témoigné de joie de lui être arrachés. Sa Majesté Impériale se tient assurée que de telles vues seront approuvées par une Cour dont les principes d'humanité, d'honneur et de bienfaisance ne cédèrent jamais à aucune considération de circonstances, et que la pureté de sa politique d'Etat a été constamment mise hors de tout reproche de la postérité chrétienne.

. . . .

———

MCCXXII.

Memoriul ambasadorului Franciei de la Constantinopole, d. de Saint-Priest, coprindĕtor de faptele anului 1771. 1771.

(Vol. No. 19, S. D. 25)

. . . .

On a décrit dans le mémoire de l'année précédente l'état où se trouvait la Porte au commencement de celle qui vient de finir. Les Turcs ne tardèrent pas à perdre Giurgevo, le seul poste qui leur restait à la rive gauche du Danube, par un accident dont il n'y a guère que les troupes ottomanes qui fournisent des exemples. Un Sultan tartare nommé Maxud-Gueray y commandait, subordonné à Méhemet-Pacha dont le quartier était à Russug, de l'autre côté du fleuve. Celui-ci ayant passé à Giurgevo et donné sans doute quelque mécontentement à la garnison, elle se jeta sur lui et le massacra; après quoi, elle évacua la place, quelques efforts que pût faire Maxud-Gueray pour la retenir. Il fallut bien qu'il s'y déterminât lui-même. Cet événement a précédé l'ouverture de la campagne.

. . . .

L'armée s'est rassemblée et composée comme les années précédentes, avec la différence qu'elle s'est trouvée divisée en deux corps principaux: l'un aux ordres du Grand Visir à Babadag, l'autre, sous le commandement de Muzun-Oglou, Pacha à Widdin

Le Général Romanzoff, voyant que les troupes ottomanes ne faisaient aucun mouvement, se détermina à tenter quelque détachement au-delà du Danube. Il avait déjà brûlé, dès l'ouverture de la campagne, sans aucune résistance, les magasins des Turcs à Isatcha. La seconde épreuve ne fut pas si heureuse. Un de ses espions surpris instruisit Achmet-Pacha du projet. Il cacha un détachement supérieur dans des joncs sur le bord du fleuve, et tomba sur les Russes lorsqu'ils furent à moitié débarqués. Leur perte fut assez considérable, et les bateaux pris en cette occasion servirent aux Turcs à se transporter eux-mêmes à la rive gauche du Danube pour aller sommer Giurgevo. Un des bras de ce fleuve remplit le fossé de cette ville qui communique au continent par un pont. Un canonnier saxon au service des confédérés ayant eu l'adresse d'en rompre la chaîne, la garnison, qui se vit sans communication avec le côté de la Valachie, obligea son commandant à capituler, et cette ville, dont les Russes avaient rétabli les ouvrages, retomba ainsi au pouvoir des Ottomans.

Le Général Romanzoff eut sa revanche dans un détachement qu'il fit sur le bas Danube, dans l'île que forme ce fleuve entre Ismaïl et Toulgea. Il y était arrivé une flottille de Constantinople avec 6.000 hommes de débarquement. Les Russes vinrent les attaquer et les taillèrent en pièces, non sans quelque perte.

Cependant, la conservation de Giurgevo et le projet de le reprendre attirait l'attention des deux armées. Les Russes tentèrent deux fois sans succès d'emporter cette place. La seconde leur coûta, de leur aveu, plus de 2.000 hommes. Cet avantage avait encouragé les Turcs à s'avancer du côté de Bucarest avec quelque apparence d'opérer l'évacuation de la Valachie. Mais, pendant une attaque aux retranchements de cette ville, le bruit se répandit qu'on était coupé, et chacun s'enfuit sans être poursuivi.

Cependant, Muzun-Oglu, qui était descendu avec son armée de Widdin à Giurgevo, conservait la supériorité de forces en cette partie. Lorsque l'automne arriva, son armée et celle du Grand Visir commencèrent, comme de coutume, à se fondre par la désertion. L'une et l'autre furent bientôt réduites à très-peu de monde.

Le Maréchal Romanzoff, dans l'objet, comme il l'a dit lui-même depuis, d'assurer

ses quartiers d'hiver, muni d'ailleurs d'ordres de sa Cour de reprendre Giurgevo, forma un projet d'attaque contre Muzun-Oglou et le Grand Vizir, tout à la fois dans leurs positions respectives de Giurgevo et de Babadag. La première réussit sans aucune peine. Les coureurs des détachements russes poussèrent quelques troupes turques qui étaient en avant. Celles-ci rentrèrent dans Giurgevo en se plaignant de n'avoir pas été soutenues par le Pacha. C'en fut assez pour soulever tout le reste qui supportait impatiemment la prolongation de la campagne au delà du Danube. Le parti fut pris sur le champ d'abandonner le camp et la place, et on repassa le fleuve avec une telle hâte, quoique l'ennemi ne fût pas encore arrivé, que beaucoup de monde se noya. Les Russes y rentrèrent sans aucune opposition.

L'opération sur Babadag aux ordres du Général Weissmann était plus compliquée. Mais, ce général russe, connaissant son ennemi, sentit qu'il pouvait tout entreprendre sans risque. Il fit rassembler des bateaux et embarquer ses troupes pour Toulgea où il ne trouva aucune résistance. Il y fit sauter une espèce de château, et, débarquant sa cavalerie, il entra avec l'infanterie par le Danube dans un lac qui y communique et qui tournit à des marais sur lesquels Babadag est situé. Son arrivée tut combinée avec celle de sa cavalerie qui avait pris par terre.

Le Grand Visir, au lieu de rompre une espèce de pont ou chaussée qui traversait le marais et par lequel la cavalerie russe devait passer — ce qui l'eût arrêtée tout court, pendant qu'il aurait eu bon marché de l'infanterie en foudroyant les bateaux à coups de canon — abandonna son camp, prit avec lui l'étendard de Mahomet et donna l'exemple de la fuite en marchant 13 heures de suite sans retourner la tête. Chacun le suivit comme il put. Quand les Russes virent les fuyards écoulés, ils entrèrent dans le camp et dans le bourg et les pillèrent. Ils firent sauter le fort. La grosse artillerie fut enclouée et jetée dans l'eau. Ils en amenèrent ce qu'ils purent, et, après avoir détruit les magasins, retombèrent sur Isatcha qui fut traité de même, saccageant tout ce qui se trouva sur leur chemin avant de repasser le Danube. Deux diversions qui avaient été ménagées sur Matzin et Nergowa eurent un égal succès. Il y eut cependant quelque résistance à Matzin où commandait Abdi-Pacha. Mais, il fut enfin forcé et obligé de fuir. Ces différents détachements conduisirent en repassant à la rive gauche ce qu'ils avaient trouvé de bâteaux que les Russes font monter au nombre de mille. Ils ont servi, dit-on, dans les derniers jours de Décembre pour passer un corps considérable d'infanterie et de troupes légères tant à Isatcha qu'à Toulgea, sans toutefois réaliser le projet que l'on supposait de s'y fortifier. Il ne faut pas grand' chose pour rendre un poste inexpugnable contre les Turcs, vu l'impéritie de leurs attaques. Le Maréchal Romanzoff a avoué dans la lettre qu'il a écrit à Vienne au Prince Galitzin sur cette affaire, qu'il n'avait pas attendu un tel succès de ses dispositions. Mais, on peut dire que, depuis le commencement de la guerre, les Turcs n'ont jamais arrêté ses mouvements militaires, et ce général ne saurait guère se justifier de son inaction pendant les deux tiers de la campagne, qu'en cas d'ordres de sa Cour, à laquelle on peut en effet présumer l'objet politique de ne pas augmenter la jalousie de la Cour de Vienne.

Il se pourrait encore que l'armée russe n'eût pas été assez bien réparée pour pouvoir s'ébranler plus tôt. Au reste, le projet de cette dernière opération était public à Varsovie dès le 12 Octobre, quoiqu'elle n'ait été exécutée que le 1er et le 2 Novembre. Mais, les Turcs ne savent ce que c'est que de dépenser un sou en espions et de combiner à l'avance les démarches de l'ennemi.

Tels sont les événements de la guerre en cette partie qui ne laissent aux Turcs en Europe au-delà du Danube que la seule ville d'Okzakow.

Le Maréchal Romanzoff a pris, comme l'année précédente, ses quartiers en Moldavie et Valachie, ayant évacué Toulgea et Isatcha et toute la droite du fleuve.

. . . .

Tout ce qu'on a pu pénétrer à Vienne de la réplique de la Russie pour justi-

fier ses propositions de paix [1]) en combattant les arguments de la Cour de Vienne, est que, loin que l'état indépendant des deux Provinces facilitât les invasions des Tartares, ce serait tirer ces deux Hospodars de l'esclavage des Kans de Crimée qu'ils subissaient auparavant, et les mettre dans le cas d'établir des postes et des forteresses pour arrêter ces déprédations et devenir une barrière pour la Maison d'Autriche; mais, qu'au pis aller, les choses à cet égard ne pouvaient empirer de l'état où elles étaient; que, pour les Tartares, le moyen d'être tranquille à leur égard était de les confiner dans le Couban et la Crimée, opération déjà exécutée. Et sur la diminution de la puissance ottomane, qu'il était aisé de prouver que les Tartares, ainsi que les Valaques et Moldaves, coûtaient au Gouvernement turc, au lieu de lui être de quelque utilité de revenu.

C'en était assez pour terrasser les allégations de la Cour de Vienne. Mais, elle n'avait pas voulu sans doute faire usage de la plus solide de toutes. C'est que la Valachie et la Moldavie, en la puissance des Turcs, ne pouvait faire craindre une chaîne de liaisons avec les Grecs dont la Hongrie et la Transilvanie sont remplies; au lieu que des Hospodars prétendus indépendants et attachés à la Russie par le lieu de la religion et des bienfaits, deviendraient des Chefs d'émeute permanents, de conspirations dont les Hongrois et Transilvains grecs se montrent ouvertement encore à présent très-susceptibles en faveur de la Russie.

. . . .

Le pronostic qu'on peut tirer sur l'ouverture de la négociation est que la Russie cédera sur l'article de la Valachie et de la Moldavie qui lui importe moins, vu la certitude qu'elle a de conserver son ascendant sur les peuples de ces Provinces, lesquels lui sont unis par la religion et que les Turcs redevenus leurs maîtres, maltraiteront, au lieu de prendre soin de les regagner. La Cour de Pétersbourg se propose de substituer à cet article la demande d'une indemnité en argent: chose bien nuisible au repos de l'Europe, en ce qu'elle réparerait les brèches que la guerre a faites aux finances de la Russie qui serait en état de reprendre plus promptement le cours de ses projets ambitieux.

. . . .

MCCXXIII.

Estras din scrisórea unui fost spiţer din Iaşi, adresată fratelui seŭ, Lochman, la Paris, şi privitóre la amĕnuntele prinderei consulului Ruffin de către Ruşi.

(Vol. 156, D.)

Un certain Monsieur Lochman, chirurgien et apothicaire de la ville de Jassi en Moldavie, retiré depuis l'année dernière à Udvarhely en Transilvanie, rapporte dans une lettre adressée à son frère établi à Paris et datée du 20 Août 1771 les détails suivants de l'enlèvement du Sieur Ruffin, Consul de Crimée, par les Russes:

---

[1]) 1°. — Détacher de l'Empire Ottoman les Principautés de Valachie et de Moldavie, pour y faire régner des princes particuliers et indépendants.

2°. — Fixer l'indépendance des Tartares etc. etc.

Monsieur Ruffin, venu à Jasssi pour se faire traiter d'une maladie, est tombé entre les mains des Russes avec ses effets et en particulier avec une caisse qui contenait ses effets.

Quelque temps après l'enlèvement du Sieur Ruffin, le Brigadier Reuwschizky étant entré à Jassi, s'est rendu dns le logement que le Consul avait occupé et ayant fait démolir les lambris de sa chambre en présence du Sieur Lochman, il trouva derrière les papiers suivants:

1° — Le chiffre entre l'Ambassadeur à Constantinople et le Consul de Crimée.

2° — Le chiffre entre la Cour de Versailles et l'Ambassadeur à Constantinople.

3° — Une carte géographique imprimée sur du taffetas blanc et marquant en caractères turcs les noms des rivierès, forteresses etc.

4° — Une autre carte géographique sur du papier ordinaire.

Le Sieur Lochman est persuadé que le Sieur Ruffin n'a pas eu le temps de brûler ses papiers et que, par conséquent, toute sa correspondance et celle du Sieur de Tott sont devenues le partage des Russes.

Il rapporte dans la même lettre que le Sieur Simiani, secrétaire au service de la France, avait été arrêté, qu'on l'avait conduit d'abord à Latiezew devant le Général Romanzow, d'où il a été transporté ensuite avec sa femme et sa famille à Pétersbourg.

Le Sieur Lochman a recommandé à son frère de faire part de ces détails à la Cour de Versailles.

MCCXXIV.

1771. Estras din propunerile d-luĭ de Tott, privitóre la mĕsurile de apărare ce trebuesc luate de Turcĭ în contra Rușilor.

(Vol. 155, D.)

(*Monsieur de Tott propose de prendre toutes les dispositions possibles pour mettre les frontières de l'Empire ottoman en sûreté, et surtout Okzakow et la Crimée, où se porteront principalement les efforts des Russes*).

. . . .

Il serait également bien nécessaire de se préparer tout de suite à profiter du mauvais état de l'armée russe sur le Danube et de l'imprudente sécurité de ses généraux. Elle est éparpillée en petits corps et ne se trouve en forces nulle part. En faisant passer dès à présent à Russgik une vingtaine de pièces de la nouvelle artillerie légère, avec une soixantaine de canonniers pour les conduire et les servir, on mettrait le Sultan tartare qui commande à Guergyowa avec 10.000 hommes en état de marcher en Valachie et de faire abandonner aux Russes les quartiers, et peut-être évacuer les places qu'ils y occupent. Sa Hautesse peut regarder comme sûr le succès de cette expédition en s'y prenant de bonne heure et sans perte de temps.

Il faudrait ajouter à ces dispositions militaires d'examiner plus sérieusement la manière de tirer parti des Confédérés de Pologne pour la campagne prochaine. Sa Hautesse aurait droit de se promettre de ces mesures sages qu'elle assurerait à jamais la gloire de son règne et le repos de ses Etats, en humiliant une Puissance qui fait ses derniers efforts soit en hommes, soit en argent, et dont l'épuisement connu de toute l'Europe est avoué de ses meilleurs amis.

. . . .

MCCXXV.

Estras dintr'o scrisóre a d-luĭ de Saint-Priest, privitóre la hotărîrea ce a luat Rusia faţă cu principatele române.

Constantinopole, 20 Ianuar. 1772.

(Vol. 158, D. 1.)

Constantinople, le 20 Janvier 1772.

. . . .

Le Prince de Kaunitz envoie à Monsieur Thugut une dépêche de Monsieur le Prince Lobkowitz où celui-ci dit que Monsieur Panin, en recevant l'office du 25 Octobre et l'ayant lu, il avait dit qu'il ne croyait pas que les obstacles qui jusqu'à présent s'opposaient à la paix fussent de nature à ne pouvoir s'arranger, si les Cours de Vienne ou de Berlin voulaient y contribuer de leur côté. Quant aux deux provinces conquises, la Russie avait eu l'intention de les remettre à la Cour de Vienne qui les rendrait aux Turcs, si elle le voulait. - Pour ce qui est des Tartares, que leur indépendance intéressait la sûreté de la Russie méridionale; que, cependant, on ne se flatte pas qu'à la première occasion ils ne rentrassent dans le parti de la Porte. Ce Ministre n'a pas paru très-raide sur cet article. Il a fini par dire au Prince Lobkowitz que sa réponse n'était point encore ministériale (*sic*), mais seulement son sentiment particulier. Le Prince Lobkowitz craint la lenteur ordinaire à Pétersbourg.

. . . .

MCCXXVI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre schimbarea hotăririlor guvernuluĭ imperial rusesc cu privire la principatele române.

Constantinopole, 8 Febr. 1772.

(Vol. 158, D. 4)

Constantinople, le 8 Février 1772.

. . . .

J'espère avoir dans peu une occasion pour vous écrire plus amplement par mer, mais comme cette voie est incertaine, je crois devoir vous prévenir d'avance, Monsieur le Duc, que la Russie, dans sa réponse à la Cour de Vienne, du 25 Octobre, ne s'est relâchée qu'à l'égard du démembrement des deux provinces à l'obéissance de la Porte, prétendant, en échange, une indemnité en argent et la cession d'Oczakow, ou au moins de Kilbourn à la rive gauche du Boristhène en rendant Bender. Elle persiste à vouloir l'indépendance de la Tartarie.

. . . .

MCCXXVII.

Constanti-nopole, 17 Febr. 1772.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre nouele pretenţiunĭ ale Rusieĭ.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 17 Février 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

Par le courrier dernier, l'Ambassadeur d'Angleterre n'a eu pour toute dépêche qu'une lettre de Milord Stormond. Il dit qu'il a lieu de croire que le courrier du Prince Lobkowitz nouvellement arrivé a porté le consentement de la Russie pour un armistice, sans autre stipulation; que cette Puissance n'insiste plus sur le démembrement des Provinces de Valachie et de Moldavie et consent qu'elles rentrent dans l'état primitif, pourvu qu'on lui donne une somme d'argent considérable en indemnité des frais de la guerre, que la Cour de Pétersbourg déclare l'article de l'indépendance des Tartares comme une condition *sine qua non* et veut non seulement la liberté de navigation, mais encore un port sur la Mer Noire.

. . . .

MCCXXVIII.

Constanti-nopole, 3 Marte 1772.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre politica Austrieĭ şi a Rusieĭ în negociaţiunile de pace turco-rusă.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 3 Mars 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

Lord Stormond écrit qu'il est fâché que l'existence d'un traité entre la Porte et la Cour de Vienne soit vérifiée. Il voudrait en savoir la teneur et surtout s'il y a l'engagement de s'armer pour les Turcs; qu'au reste l'Impératrice-Reine doit se reconnaître hors d'état de le remplir, vu la liaison entre les Cours de Berlin et de Pétersbourg; que cela doit avoir déterminé au parti de répondre à la Russie que son désistement de l'indépendance des Provinces de Valachie et de Moldavie qui importait tant à LL. MM. II. les engage à suspendre la discussion des autres articles, et qu'elles feront leurs efforts à Constantinople pour le succès de la négociation; que la Cour de Vienne a communiqué cette réponse au Roi de Prusse et lui a demandé jusqu'à quel point il voulait agir de concert avec elle sur cette affaire.

Je suis etc.

Signé: *Le Chev. de Saint-Priest.*

MCCXXIX.

Estras din tractatul subsemnat de plenipotenţiariĭ ruşĭ şi otomanĭ. 30 Maiŭ 1772.

(Vol. 157, D.)

30 Mai 1772.

Les deux parties belligérantes, l'Empire de toutes les Russies et la Porte Ottomane, voulant arrêter une effusion ultérieure de sang humain, jusqu'à ce qu'une paix heureuse y mettra tout à fait fin . . . . . . ont trouvé nécessaire et utile de convenir d'un armistice et d'une suspension d'armes pour quelque temps, afin que le Congrès pour la négociation de la paix, puisse, en attendant, être établi et que la négociation de la paix puisse y avoir son cours avec d'autant plus de liberté et de tranquillité, sans être interrompu par le bruit des armes . . . . posant pour base de cette négociation la condition expresse que cette suspension d'armes qui fera cesser toutes les opérations militaires, ne puisse, sous aucun prétexte, servir à l'une ou à l'autre partie pour étendre leurs avantages actuels ou leurs frontières . . . . . mais que chacune d'elle jouisse paisiblement des avantages dont elle sera en possession le jour même dans lequel les deux parties conviendront sur l'assemblée des plénipotentiaires dans une ville destinée pour cet effet, que les Ministres plénipotentiaires choisiront sur le champ en Moldavie ou en Valachie.

. . . .

Art. 2. — Les corps des troupes russes qui se trouvent à Giurgevo et en deçà du Danube et ceux des troupes turques qui se trouvent vis-à-vis de cette ville et au-delà du Danube doivent compter l'armistice depuis le jour de sa signature et dans les autres parties de l'Europe et de l'Asie depuis le jour de l'arrivée des courriers qui ne tarderont pas, immédiatement après la signature, d'être envoyés aux Chefs de ces contrées-là, par LL. EE. les Maréchaux des deux armées. Les deux armées, durant le cours de l'armistice, doivent rester dans la même position . . . .

. . . .

Art. 9. — Le terme de cet armistice doit continuer en Moldavie, Valachie et Bassarabie, dans la Crimée, à Kuban et dans les autres provinces et domaines des deux parties, sans fixer précisément le temps.

. . . .

Fait dans les tentes, près de la ville de Giurgevo, le 15 à 30 Mai 1772.

MCCXXX.

Constantinopole, 3 Iuniŭ 1771.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre convențiunea încheiată între Austriacĭ și Pórtă, și despre hotărîrea Sultanuluĭ în fața cererilor Rusieĭ.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 3 Juin 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

Lord Cathcart envoie à Monsieur Stormont la teneur suivante de la convention entre les Turcs et les Autrichiens, en date du 6 de Juillet.

1° Pour les dépenses de la guerre, la Porte paiera à la Cour Impériale 20 mille bourses, dont 4 seront envoyées immédiatement à la frontière dans le plus grand secret et le reste huit mois après la signature. On lui allouera de plus 2 ou 3 mille bourses de dépenses secrètes si elle en fait la demande.

2° La Porte cédera à la Cour Impériale une partie de la Valachie.

3° Elle fixera les limites entre la Moldavie, la Valachie et la Transilvanie à la satisfaction de la Cour de Vienne.

. . . .

Lord Cathcart observe que cette convention a fait grande impression à Pétersbourg et a donné de la défiance sur les apparences amiables mais non explicites de la conduite présente des Autrichiens, qui ne peut que produire une paix immédiate si elles sont sincères.

. . . .

L'Ambassadeur d'Angleterre répond avec une grande prolixité et chaleur. Il dit que les Puissances de l'Europe ne sont plus à temps de négocier, qu'elles doivent agir.

. . . .

Il a dit enfin que le Grand Seigneur ne céderait jamais sur l'indépendance des Tartares ni la dépossession de Kilbourn et qu'il n'avait permis aux Plénipotentiaires de traiter que sur la démolition de Chokzin et une somme d'argent pour les frais de la guerre, pourvu toutefois que les Russes renonçassent à l'article des Tartares et rendissent la Moldavie et la Valachie avec Bender; qu'au reste, il n'avait pas encore été question de la navigation de la Mer Noire que les Russes regardent comme une suite de l'indépendance des Tartares.

. . . .

MCCXXXI.

D. de Saint-Priest către ducele d'Aiguillon, despre alegerea orașuluĭ Focșanĭ ca loc de întrunire al Congresuluĭ de pace.

Constantinopole, 17 Iuniŭ 1772.

(Vol. 157, D.)

Monsieur le Duc,

Constantinople, le 17 Juin 1772.

. . . .

Le lieu du Congrès sera Focsian, limitrophe de la Moldavie et de la Valachie. Le bourg de ce nom a été brûlé pendant la présente guerre, et l'on compte y négocier sous des tentes. Vous savez déjà que le Comte Grégoire Orlow est rendu à Jassy dès le 25 Mai. — Ce comte se montre fort impatient de la venue des Plénipotentiaires turcs auxquels dans le fait il n'a point de reproches à faire, puisqu'il sont partis d'ici peu de jours après la nouvelle de la conclusion de l'armistice.

. . . .

MCCXXXII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre greutățile ce vor întîmpina negociațiunile.

Constantinopole, 17 August 1772.

(Vol. 157. D.)

Constantinople, le 17 Août 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

(*Monsieur de Saint-Priest rapporte que les conférences de Foczian doivent commencer le 7 Août; que les ministres turcs sont de fort mauvaise humeur et qu'on en infère que les conditions de la paix sont dures*).

J'estime cependant qu'un favori tel que Monsieur le Comte Grégoire Orlow n'a pas accepté une pareille commission pour manquer le but. On sait même qu'il marque une grande impatience d'en finir, ce qui pourrait bien avoir sa source dans la crainte des maladies épidémiques qui désolent la Valachie

. . . .

MCCXXXIII.

29 August 1772. Estras din Ofisul presentat Porţeĭ de d. de Saint-Priest, cu privire la atitudinea Comitelui Orloff, plenipotenţiarul Rusieĭ.

(Vol. 157. D.)

29 Août 1772.

. . . .

D'après les instructions qui lui ont été données, le Comte Grégoire Orloff montrerait d'abord autant de hauteur que de fermeté; il tâcherait, par un étalage de la puissance russe, en magnifiant la force de l'armée de Moldavie et de la flotte, de faire craindre aux Plénipotentiaires un retour immédiat d'hostilités.

. . . .

MCCXXXIV.

Constantinopole 17 Octobre 1772. D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre greutatea negociaţiunilor şi plecarea Comiteluĭ Orloff din Focşanĭ.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 17 Octobre 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

Monsieur Murray rapporte que . . . .

Le Comte Orlow a témoigné qu'étant las de la négociation, il partait laissant Monsieur Obreskow pour la poursuivre, mais que les Plénipotentiaires turcs, mécontents des procédés altiers de cet ancien Résident, s'étaient retirés plutôt que de négocier avec lui: qu'au reste, la Porte était fort affectée de la crainte d'être attaquée par l'Empereur et allait tâcher de conclure sa paix avec les Russes en renouant la négociation à Jassy.

. . . .

MCCXXXV.

D. de Saint-Priest către d. de Vergennes, ambasadorul Franciei în Suedia, despre plenipotențiarii otomanĭ de la Congresul din Bucurescĭ. 3 Novemb. 1772.

3 Novembre 1772.

. . . .

Je ne puis vous apprendre aucune nouvelle du congrès de Buchorest. A peine les Plénipotentiaires turcs y sont-ils arrivés. Abderazai-Effendi, Reis-Effendi du camp, est le seul accrédité, mais on lui a donné 6 conseillers. Le nœud de cela est que le Grand Seigneur voudrait jeter sur le Grand Visir toute l'endosse de la pacification et que celui-ci cherche à la faire partager par d'autres. C'est pour cela qu'il y a parmi ces conseillers des gens du corps de milice et le Cadi de l'armée. J'estime que personne ne voudra prendre sur soi, qu'on fera la navette de Buchorest au Camp et du camp ici, et que cela prendra du temps. Sans doute que la première opération sera de prolonger l'armistice dont le terme finissait aujourd'hui.

. . . .

MCCXXXVI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre sosirea plenipotențiarilor turcĭ la Focșanĭ. Constantinopole, 17 Novemb. 1772.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 17 Novembre 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

Les Plénipotentiaires turcs n'ont dû arriver à Focciani que le 7 de ce mois, leur voyage ayant éprouvé quelque retard on ne peut guère en avoir d'autre nouvelle que celle des premières visites de compliment; mais, je commence à douter que le centre de la négociation soit vraiment à Buchorest.

. . . .

MCCXXXVII.

Constantinopole, 3 Decem. 1772.

D. de Saint-Priest către d. de Boynes, despre numirea luĭ Simian, fost secretar al principeluĭ Moldoveĭ, în funcţiunea de vice-consul la Dardanele.

(Vol. 149, D.)

Constantinople, le 3 Décembre 1772.

Monsieur,

. . . .

Il me paraît indispensable que la nomination du roi à ce vice-consulat (*Le vice-consulat des Dardanelles*) tombe sur un sujet instruit des langues du pays et d'un âge à se consacrer sans inquiétude à cette résidence. Ces avantages se trouvent réunis dans la personne d'un Provençal nommé Simian, ci-devant secrétaire du Prince de Moldavie, et qui y avait été employé au service de ma correspondance de Crimée. A ce titre, les Russes, qui l'ont trouvé à Jassi l'ont enlevé et conduit à Kiovie où il a été trois ans. M 'ayant fait enfin parvenir de ses nouvelles, le Roi l'a fait réclamer à Pétersbourg, et il vient d'être relâché. Ce serait ainsi un dédommagement de ses souffrances et du dérangement qu'en a éprouvé sa fortune.

. . . .

MCCXXXVIII.

Constantinopole, 9 Decem. 1772.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre negociaţiunile de la Bucurescĭ.

(Vol. 157, D.)

Constantinople, le 9 Décembre 1772.

Monsieur le Duc,

. . . .

J'ai su par Osman-Effendi le résultat des premières conférences de Bukorest que la Porte cache avec le secret le plus sévère.

Il y a déjà été arrangé sur le fait de la Géorgie, que tout ce qui avait été pris sur les Turcs sera rendu, mais que le tribut auquel étaient soumis ces Princes serait aboli. Il n'avait pas été payé depuis longues années.

. . . .

MCCXXXIX.

Resumatul uneĭ scrisorĭ a Afacerilor Străine către d. de Saint-Priest privitóre la consiliele ce le trebue să adreseze Turcilor. Versailles, 27 Decem. 1772.

(Vol. 157, D.)

Versailles, le 27 Décembre 1772.

(*Le Ministre des Affaires Etrangères approuve les motifs allégués par Monsieur de Saint-Priest de ne pas pousser ouvertement les Turcs à la continuation de la guerre. — On peut les y exciter, ajoute-t-il, par l'empressement de la Russie à faire la paix, par l'épuisement de ses ressources, par la faiblesse de son armée et par la difficulté de subsister en Moldavie.*

MCCXL.

Estras din memoriul presintat Regeluĭ de ambasada francesă din Constantinopole D. de St.-Priest, pentru anul 1772, cu privire la negociațiunile cu Rusia. 1772.

Vol. 19, S. D. 27.)

. . . .

Un meilleur ordre supposé, quel avantage n'auraient pas eu les généraux turcs pour former un projet de campagne contre l'armée russe dispersée et presque égarée en Moldavie, détruite en partie par plus d'une peste, sans poste fortifié pour point d'appui, tirant ses recrues de 800 lieues, ses vivres de Pologne et fatiguée de la guerre au dernier degré?

En passant le Danube à Widdin, le côtoyant par la rive gauche, et faisant suivre des convois par le cours du fleuve, l'évacuation des provinces de Valachie et Moldavie était immancable.

. . . .

C'était d'un autre côté que la cupidité autrichienne avait cherché son salaire.

L'Internonce impérial avait signé une convention avec la Porte le 6 Juillet 1771, par laquelle celle-ci cédait la Valachie autrichienne et promettait un subside de 23000 bourses à la Cour de Vienne, moyennant qu'elle s'engagerait par bons offices ou voies de fait à maintenir la liberté et l'indépendance de la Pologne et à procurer le rétablissement du traité de Belgrade, ou autre pacification que la Porte jugerait convenir à sa situation, jamais expressions ne furent plus susceptibles de toutes sortes d'interprétations. Mais, les Turcs n'en savent pas davantage. D'ailleurs, dans l'état où ils se trouvaient, il leur importait si fort de s'acquérir un allié aussi puissant qu'ils n'osaient être pointilleux.

Pour commencer l'exécution de cet engagement, 6000 bourses furent livrées à Semlin. La sécurité qui continuait à Vienne permit d'envoyer la ratification de cet acte. Mais, l'illusion se dissipa bientôt: le Roi de Prusse commença à parler sur un autre

ton. Il blâma le renvoi de l'instrument russe et fit entendre assez clairement que, si la rupture survenait entre les deux Impératrices, il secourrait son alliée.

. . . .

Ce plan [1]) une fois fixé, au mépris de là Convention faite avec les Turcs, Monsieur de Kaunitz prit occassion de la réplique de la Russie par laquelle celle-ci voulut bien se désister de l'indépendance des provinces de Valachie et Moldavie, pour se déclarer satisfait du nouvel instrument et s'engager à le produire à la Porte.

. . . .

MCCXLI.

Constantinopole, 18 Ianuar. 1773.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre afacerile Tătarilor în negociaţiunile de pace.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 18 Janvier 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

On s'occupe à Bucharest à débrouiller la matière sur les objets de détail, en attendant la réponse de Pétersbourg. On assure que Monsier Obreskow a demandé un répit, pour avoir le temps de recevoir des ordres ultérieurs sur le rapport qu'il a fait du refus de la Porte de céder Kerche et Jenikale.

. . . .

Osman-Effendi que je cultive toujours prétend que Monsieur Obreskow présenta à Bucharest un acte de cession que le Kan actuel des Tartares fait aux Russes des villes de Kerche et Jenicale avec le Cabarta, comme si, dit cet Effendi, Saïd-Gueray pouvait disposer des proprietés de la Porte. J'ai cherché à me procurer qaelqués lumières à cet égard par les Tartares qui sont ici, lesquels conviennent bien de quelques actes extorqués par les Russes, mais assurent que la plus saine partie de la nation ne le reconnaît pas.

. . . .

[1]) Plan de partage de la République de Pologne en parts égales entre les trois Cours.

MCCXLII.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre continuarea negoţiaţiunilor la Bucurescĭ şi despre refusul Turcieĭ de a ceda Rusieĭ asupra posesiunilor tatare. Constantinopole, 3 Februar. 1773.

Le 3 Février 1773.

. . . .

Les négociations continuent à Bucharest sans faire des progrès bien marqués. Il ne paraît pas que les réponses de Pétersbourg sur le refus de céder Kersch et Jénikale soient encore arrivées, et j'ai su par Osman-Effendi que les Ministres des deux Cours avaient fait conjointement un nouvel office à la Porte pour insister itérativement sur la cession de ces places tant désirées, et que le Reis-Effendi a eu ordre de leur répondre très-vertement.

. . . .

MCCXLIII.

Estras din condiţiunile ultimatuluĭ rusesc, privitor la cererile şi la concesiunile Rusieĭ. 4 Febr. 1773.

(Vol. 158, D.)

Le 4 Février 1773.

Dans notre 27-ème Conférence tenue aujourd'hui, 4 du présent mois de Février, après nos discussions sur ce que j'ai déclaré à Votre Excellence l'ultimatum des ultimatums, elle a désiré que je lui donne *in scriptis* mes dernières propositions sur les articles conservés, servant à former le traité de paix et les cessions que ma Cour est dans l'intention de faire de ses conquêtes et de ses prétentions. Par déférence à sa demande, j'ai l'honneur de lui en faire la participation ainsi que suit:

1⁰ Que la Sublime Porte reconnaît toutes les nations tartares libres et entièrement indépendantes de toute autorité étrangère en leur état civil, politique et interne, et soumises à l'autorité absolue de leur propre Khan du sang des Gengis, conformément en tout et pour tout et sans la moindre exception au plan que j'ai proposé à Votre Excellence en l'art. 11ème, communiqué le 3 Janvier dernier.

. . . .

5⁰ Qu'en échange de la restitution qui se fait de la forteresse de Bender, elle cédera à la Cour Impériale de Russie Kilburn, démolira entièrement Okzakow et reconnaîtra pour barrière des deux Empires tout l'espace de terrain qui s'étend de la Mer Noire entre les fleuves Borysthène, Bog et Niester, jusqu'à la frontière de Pologne, et considérera pour sa frontière le fleuve Niester jusqu'à son embouchure dans la Mer Noire. Et pour celle de l'Empire de Russie, le fleuve Bog jusqu'à son confluent avec le Borysthène.

. . . .

7⁰ Qu'elle accorde à la Russie la liberté de commerce dans tous ses Etats, villes et échelles, tant sur la Mer Noire que sur les autres avec les mêmes privilèges et

immunités accordés aux autres nations européennes les plus amies de la Sublime Porte, comme sont les Français et les Anglais.

. . . .

8° . . . .

Si la Sublime Porte reste d'accord de tous les susdits articles en la manière que je les ai proposés, alors la Cour Impériale de Russie consentira :

1° . . . .

2° Qu'elle rendra sous certaines conditions toutes les Iles de l'Archipel qui sont en sa possession.

3° Qu'elle rendra pareillement les deux Princ'pautés de Valachie et de Moldavie, avec les villes de Bucharest, Giurgevo, Ibrahil, Chokzin, Jassy et autres.

4° Qu'elle rendra toute la Bessarabie avec la ville d'Akerman, de Kilia, Ismaïl et toutes les autres qui s'y trouvent.

5° Qu'elle rendra pareillement la forteresse de Bender ainsi qu'il a été spécifié ci-dessus, quand Kilbourn lui aura été cédé, Oczakow démoli et le terrain spécifié dans le cinquième paragraphe reconnu pour barrière.

6° Enfin, pour donner à la Porte une preuve claire du désir de se réconcilier sincèrement avec elle et démontrer son désintéressement et son extrême modération, elle se désiste de sa très-juste prétention d'indemnité des énormes dépenses que lui a occasionnées la présente guerre, prétention si juste que les personnes les plus impartiales n'en peuvent juger autrement.

Fait le 4 Février 1773.

Signé : *Alexis Obreskow.*

MCCXLIV.

Constantinopole, 6 Februar. 1773.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre pretenţiunile amtelor puteri în negociaţiunile tractatului de pace.

(Vol 159. D.)

Constantinople, le 6 Février 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il paraît que, si la Russie se désiste de conserver les deux ports mentionnés, on sera d'accord de l'indépendance des Tartares au-delà du Niéper; tout le pays qu'ils occupaient ci-devant en deçà restant à la Porte à laquelle on restituera la Moldavie et la Valachie, Ismaïl, Kilia, Bender et Akerman et enfin tout ce que les Russes occupent à la rive droite.

. . . .

L'indemnité en argent paraît devoir être assignée sur les revenus des provinces de Moldavie et de Valachie.

. . . .

MCCXLV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre concesiunile ce Turcia este hotărîtă a face.

Constantinopole, 17 Februar. 1773.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 17 Février 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Ce que j'ai pu savoir des lettres que l'Ambassadeur d'Angleterre a écrites par le courrier dernier est qu'il pense que la Porte accordera la navigation des mers ottomanes; qu'il ignore la somme demandée par la Russie; qu'on assure que le Grand Seigneur se prétend dans l'impossibilité de la payer en entier, et voudrait qu'on se contentât des revenus de la Moldavie, ce qui mettrait ces provinces à l'abri de toute invasion de la part de la Cour de Vienne.

. . . .

MCCXLVI.

D. de Saint-Priest către Afacerile, despre incălcările Austriacilor la delimitarea fruntarielor în Moldova.

Constantinopole 17 Febr. 1773.

(Vol 162, D. 20.)

Constantinople, le 17 Février 1773.

Monsieur,

. . . .

Je crois vous avoir déjà mandé que le mauvais succès pour la démarcation des limites en Moldavie était dû à l'avidité et à la maladresse du commissaire autrichien. Il est aisé de comprendre que la Porte n'a pas eu besoin d'insinuations étrangères pour se refuser à des limites qui excédaient les demandes de la Cour de Vienne décrites dans la carte qu'elle a produite et qui a servi de base à la convention.

Sur l'avis que j'avais de la reprise des Conférences, j'ai fait demander au Reis-Effendi où on en était. Ce Ministre a répondu qu'un article de la Convention portant que les Autrichiens se désisteraient d'entamer le territoire de Chokzin, si les Turcs leur désignaient de ce côté une frontière convenable, la désignation s'en est faite; que sur l'objection d'un marais qui rendait cette frontière impropre, le commissaire ottoman s'est engagé à le combler et dessécher; qu'alors le Général Barko, ne sachant plus à quoi s'en prendre, a demandé 32 villages en excédent de la ligne tracée sur la carte, sans parler, a ajouté le Reis-Effendi, de 30 heures de pays dont elle a été outrepassée dans la partie montagneuse; que la Porte était outrée de cette manière de procéder et qu'il n'entrevoyait pas la possibilité qu'elle pût passer sur les 32 villages en question;

que c'était à la Cour de Vienne à s'exécuter selon raison et justice, et que tout serait fini du moment qu'on reviendrait aux termes de la Convention. J'ai eu beau l'inviter à conseiller la cession en lui faisant observer que, ne pouvant ôter à la Cour de Vienne ce qu'elle avait pris, il valait mieux le céder à l'amiable que de laisser subsister un germe de querelle avec une Cour voisine et puissante. Je me suis aperçu qu'il nous soupçonne de connivence avec les Autrichiens et croit faire merveille de me montrer plus de résistance qu'il n'est peut-être déterminé à en faire. Il a même lâché qu'il lui semblerait bien digne de la Cour de France, amie et parente de celle de Vienne, de la faire revenir d'une manière de procéder aussi injuste. J'ai répliqué que vous aviez satisfait à cet acte d'amitié et que j'avais de mon côté tendu au même but de toutes les manières possibles. Vous jugez aisément que je me vois dans le cas de m'abstenir désormais de trop insister à la Porte sur cet objet. Dans le fait, je ne comprends pas comment la Cour de Vienne a mis dans sa carte moins qu'elle ne voulait obtenir et comment elle s'est exposée gratuitement à la violation d'une Convention si fraîchement conclue.

. . . .

MCCXLVII.

Versailles, 29 Febr. 1773.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre probabila rupere a negociaţiunilor de pace.

(Vol. 159, D.)

Versailles, le 29 Février 1773.

. . . .

Les avis que nous recevons indirectement de ce qui se passe à Buchorest indiquent que les négociations touchent au moment d'être rompues . . . .

. . . .

MCCXLVIII.

Estras dintr'o scrisóre primită dela Censtantinopole, cu data 3 Martie 1773, de d. Gérard, capul birourilor la Ministerul Afacerilor străine, din Paris, cu privirea la propunerile Rusieĭ.

Constantinopole, 3 Marte 1773.

(Vol. 158, D.)

. . . .

La proposition d'Obreskow est que, si la Porte veut céder Kertch et Jenikale et accorder la navigation de la Mer Noire aux vaisseaux russes sans restriction, la Cour de Pétersbourg renoncera à toute indemnisation pour les frais de la guerre et consentira que la Porte bâtisse un fort sur une petite île au milieu du détroit de Taman. Quant aux Principautés de Moldavie et de Valachie et aux Iles de l'Archipel, on en promet la restitution entière sous certaines conditions non encore développées. La renonciation à toute indemnité était tentante, mais n'a pu faire une illusion suffisante. Le parti de la guerre paraît fermement pris. La Porte a cependant répondu aux Ministres des deux Cours de l'avis de Monsieur Thugues qu'elle enverrait visiter le local pour la citadelle. C'est autant de temps de gagné pour les préparatifs, si la Russie s'en laisse leurrer comme l'envoyé de Prusse.

MCCXLIX.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre scopurile ascunse ale Curţeĭ de la Viena.

Constantinopole, 14 Marte 1773.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 14 Mars 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le but secret de la Cour de Vienne est toujours de se ménager la cession de la Valachie autrichienne, pour laquelle elle donnerait jusqu'à 12 millions. Pour cet effet, elle voudrait que la Porte donnât un ultimatum où serait l'offre d'une grosse somme d'argent, sans doute pour offrir ensuite elle-même de la soulager de la partie à titre d'acquisition du pays en question. Mais, le Prince de Kaunitz craint de donner ombrage à la Russie, n'osant en faire la matière d'une convention comme l'avait projeté Monsieur Thugut. Celui-ci est toutefois autorisé de donner à la Porte, si elle y insiste, l'assurance que la Cour de Vienne garde la neutralité dans tous le cas.

. . . .

MCCL.

16 Marte 1773. Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre încetarea negociațiunilor la Congresul de la Bucuresci.

(Vol. 159, D.)

Versailles, le 16 Mars 1773.

. . . .

Différents avis indirects annoncent la rupture du congrès de Buchorest à laquelle vos relations nous avaient préparés. La Russie ayant persisté à exiger la cession des deux places de Crimée, il paraît que c'est cette difficulté qui a fait échouer la négociation.

. . . .

MCCLI.

Constantinopole, 3 Aprile 1773. D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre acelașĭ subiect.

(Vol. 159, D.)

Monsieur le Duc,

Constantinople, le 3 Avril 1773.

. . . .

Le Reis-Effendi a dit à mon Drogman que les conférences de Buchorest étaient rompues sur le refus des Russes de se désister des deux ports sur la Mer Noire. On n'a pas cependant encore de nouvelle certaine qu'Abder Azah-Effendi soit parti de Buchorest, et le public conserve quelque espoir de la paix jusqu'à ce que les négociateurs se soient séparés. Au reste, on se prépare comme si la campagne devait avoir lieu, et les troupes sont en marche dans toutes les parties de l'Empire.

. . . .

MCCLII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre starea negociaţiunilor şi momentul în care aŭ fost întrerupte. Constantinopole, 10 Aprile 1773.

(Vol. 153, D.)

Constantinople, le 10 Avril 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Je profite du départ d'un vaisseau pour vous adresser la pièce ci-jointe qui m'a été communiquée. Son énoncé établit le véritable point de la négociation lorsqu'elle a été interrompue. On y voit d'abord la liberté des Tartares pleine et entière; car, le plan proposé par Monsieur Obreskow n'admet qu'une participation de l'élection du Khan comme le pratiquerait tout Etat avec ses voisins, et une formule pour le choix des cadis de moindre conséquence en réalité que celle qu'on suit à Rome pour la nomination des Evêchés de France.

En second lieu, la propriété de Kerch et Jenikale avec leurs ports et districts à la Russie — 3° la navigation sur toutes les mers ottomanes à toutes sortes de bâtiments.

Je ne note que ces trois articles parceque c'est vraiment l'essentiel de cet instrument et que Monsieur Obreskow, en se séparant du Plénipotentiaire turc, a déclaré que sa Cour ne s'en désisterait jamais.

. . . .

On peut juger du prix que met la Russie à l'acceptation de son ultimatum par sa renonciation à toute indemnité en argent, et à bien examiner la chose, il est aisé de reconnaître qu'avec de tels avantages, elle aurait bientôt à sa discrétion les trésors du Grand Seigneur. — Ce Prince est peut-être aujourd'hui le seul homme de son Empire qui persiste à vouloir la paix. Dans l'impossibilité d'accepter les conditions de l'ultimatum, il a donné ordre au Plénipotentiaire turc de jeter à la tête de Monsieur Obreskow une offre de 70,000 bourses [1]) pour engager la Russie à se désister de toute prétention, sans considérer qu'avec cette somme immense la Russie serait en état de reprendre l'année prochaine les territoires précairement restitués; d'où il résulte que les propositions respectives de paix iraient également à la ruine de l'Empire Ottoman.

. . . .

---

[1]) Le Reis-Effendi a affirmé à Monsieur de Saint-Priest que c'était inexact.

MCCLIII.

Constantinopole, 26 Aprile 1773.

D. d. Saint-Priest către Afacerile Străine, despre La Roche, fostul secretar al principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 26 Avril 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Le Sieur La Roche[1]) passe pour un homme intelligent, zélé et bon Français. C'est tout ce que je puis en dire. Quant à l'usage à en faire, je ne sais s'il est propre à autre chose qu'à reprendre à la paix ses errements en Valachie ou Moldavie, où il rendait de bons services par l'exactitude de ses avis. En attendant que la paix remette ces provinces en l'état accoutumé, il serait de la bonté du Roi de lui donner de quoi subsister par la fixation d'un traitement.

. . . .

(Un manifeste de la Porte au Roi de France fait suite à cette lettre. — Ce manifeste énumère les conditions de paix de la Russie et l'impossibilité dans laquelle se trouve la Porte de les accepter . . . . .)

MCCLIV.

Olmütz, 26 Aprile 1773.

D. de La Roche către d. de Gérard, chef de biuroŭ la Ministerul afacerilor străine, despre serviciele ce a adus Regeluĭ, în calitate de secretar al principilor ţerilor române.

(Vol. 159, D.)

Olmütz, le 26 Avril 1773.

Monsieur,

(Monsieur de la Roche expose les services qu'il a rendus en Turquie, la situation fâcheuse où il se trouve et demande que le Roi daigne lui accorder un traitement.)

. . . .

Après environ 15 ans d'un service assez pénible avoué par la Porte Ottomane auprès des Princes de Moldavie et de Valachie, en qualité de secrétaire au département des Affaires Etrangères, service que je n'avais accepté que de l'aveu de Monsieur de Vergennes, notre ambassadeur pour lors auprès de Sa Hautesse, j'étais, un peu avant le commencement des derniers troubles de la Pologne, décidé, et même à la veille de me rapatrier, lorsque, vers la fin de 1768, l'instruction de Monsieur de Tott qu'on envoyait

---

[1]) Monsieur la Roche était, avant la guerre, secrétaire du Prince de Moldavie.

en Tartarie vint me mettre dans le cas de changer de résolution. Je fus invité à contribuer de mon mieux à l'acquit de la tâche imposée à cet envoyé.

. . . .

Peu après le début de la première campagne, les deux Princes de Moldavie et de Valachie que je servais étant tombés entre les mains de l'ennemi, et celui de Moldavie, mon Principal, mort, j'ai perdu par là, non seulement un emploi qui me rendait par au-delà de 25 mille livres, mais, de plus, l'espoir de recouvrer la somme de près de 50 mille francs qui m'en revenait, tant pour arrérages d'appointements que pour avances faites au service.

. . . .

MCCLV.

D. de Saint-Priest către Afacerilor Străine, despre nouele lupte ale Ruşilor în contra Turcilor, între Rusciuc şi Giurgiu. Constantinopole, 3 Maiŭ 1773.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 3 Mai 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il y a eu un nouveau fait de guerre dans une île du Danube, entre Russug et Giurgevo. Les Russes y avaient fait passer du monde, et Daghestanli-Ali-Pacha en a envoyé de son côté pour les déloger. Les Turcs ont eu l'avantage, et même celui de rompre à coups de canon le pont par où les Russes se repliaient, ce qui leur a causé assez de perte. Le Pacha, non content de cet avantage, a passé à la rive gauche et s'y est retranché. Il a même annoncé ici l'intention d'attaquer Giurgevo. La Porte dit n'en avoir pas de nouvelles ultérieures, mais le bruit court qu'il a été battu et pris.

. . . .

MCCLVI.

Constantinopole, 3 August 1773.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre trecerea Turcilor de la Vidin în Oltenia.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 3 Août 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Les nouvelles de l'armée ne nous apprennent aucun mouvement des Russes de ce côté-ci du Danube. Ized-Achmed-Pacha, commandant de Widdin, est entré avec 15,000 hommes dans la Valachie jadis autrichienne, que les troupes légères russes qui l'occupaient ont évacué à son apparition. Ce Pacha promet, si on veut le renforcer, de reprendre le reste de la Valachie; ce qui serait d'autant plus important que le Maréchal de Romanzoff y a formé tous ses magasins. Aussi les défendra-t-il vraisemblablement de toutes ses forces, leur perte ne pouvant manquer de le réduire à repasser le Niester.

. . . .

MCCLVII.

Constantinopole, 6 Septemb. 1773.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre politica austriacă în Turcia.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 6 Septembre 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Vous observerez que le Comte Panin n'a point parlé au Comte de Soleur de l'office autrichien, et que, pour ne pas compromettre son secret d'interception, Monsieur de Kaunitz a feint à Pétersbourg de soupçonner le Ministre d'Angleterre des démarches qui ont été faites par celui de Prusse.

L'idée d'acquérir le Vieil-Orsova est confirmée, et je croirais que c'est à mieux l'examiner que le colonel autrichien qui donne ombrage à la Porte en Valachie est occupé. On n'en dit mot à Monsieur Thugut, ce qui marque que l'objet n'est pas grave. Il a cherché à embarquer sa Cour dans un traité de paix perpétuelle avec les Turcs dans ce moment-ci, en lui représentant comme possible d'obtenir d'eux la cession d'Orsova qui en serait un article. Mais, le Prince de Kaunitz, en approuvant cette idée, dit que, vu les liaisons actuelles de sa Cour avec celle de Pétersbourg sur les Affaires de Pologne, on doit en différer l'exécution pour éviter de lui donner de la jalousie.

. . . .

MCCLVIII.

Resumatul uneĭ note a nonciatureĭ de la Roma, prin care Papa cere Regeluĭ Franciei se stăruiéscă la încheiarea tractatuluĭ ca Rusia să nu câştige facultatea de a apăra religiunea grécă în statele imperiului otoman. Septemb. 1773.

(Vol. 159 D.)

(Par une note de la nonciature de Rome, de Septembre 1773, le Pape demande que le Roi fasse usage de ses bons offices pour empêcher que la Russie n'obtienne, dans le futur traité de paix avec la Porte, la faculté de protéger la religion grecque schismatique dans les Etats Ottomans).*

MCCLIX.

Estras din memoriul d-lui de Saint-Priest, privitor la misiunile catolice din statele imperiului otoman. Octobre 1773.

(Vol. 159, D.)

Octobre 1773.

. . . .

Il y a peu de catholiques en Morée et il paraît que l'Evêque de Zarta pourvoit à leurs secours spirituels en Albanie et Bosnie, où l'on compte 30,000 catholiques. Les missionnaires y vont d'Esclavonie et on n'en entend pas parler à Constantinople. Dans la Bulgarie, il reste quelques villages catholiques où la Propagande entretient des prêtres de la Congrégation des Batistini. Elle a même fixé un evêque à Nicopolis, dont le diocèse comprend aussi les provinces de Valachie et Moldavie. Des moines franciscains italiens étaient, avant cette guerre, établis à Jassy, sous la protection de la République de Pologne. — On compte en Moldavie 12 ou 15000 catholiques hongrois réfugiés. Il y avait aussi un établissement de Jésuites polonais qui jouissaient de quelques revenus avec un couvent, sans églises. On croit qu'ils auront été expulsés de Jassy par les Russes pendant cette guerre. Il devrait entrer dans le nouveau système de remplir peu à peu ces diverses missions de sujets du Roi, sous la direction du Vicaire patriarcal.

. . . .

MCCLX.

Constantinopole, 17 Novem. 1773.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre La Roche și candidații trămișilor din țerile române.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 17 Novembre 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

J'ai prescrit au Sieur La Roche de voir s'il pouvait se raccrocher avec les Grecs qu'il avait connus en Valachie et en Moldavie, et qu'on peut regarder comme candidats futurs pour ces principautés; mais, il a trouvé chez eux de fortes préventions contre lui, qui semblent difficiles à vaincre, et conséquemment, mon espoir à cet égard se trouve déchu

. . . .

MCCLXI.

Constantinopole, 17 Decem. 1773.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre succesele Turcilor în contra Rușilor pe marginile Dunărei.

(Vol. 159, D.)

Constantinople, le 17 Décembre 1773.

Monsieur le Duc,

. . . .

Il y a 5 jours qu'un courrier arrivé de l'armée a été revêtu d'un Caftan pour la nouvelle qu'il a apportée qu'un corps de 6,000 Russes qui était à Czernavoda, à deux lieues de Ruszug, avait été forcé de repasser le Danube. Le Reys-Effendi prétend que c'est tout ce qui restait d'ennemis à la rive droite. Il ajoute que Hassan-Pacha a demandé de passer à la rive gauche avec un corps de troupes, et que le Visir fait tout préparer pour cette expédition.

. . . .

MCCLXII.

Estras din memoriŭ anual al ambasadei francese (D. de St.-Priest) pentru anul 1773, adresat Regelui Franciei și privitor la luptele Rușilor cu Turcii. 1773.

(Vol. 19, S. D. 28.)

1773.

. . . .

Le Maréchal Romanzoff repassa tranquillement le Danube le 5 et 6 Juillet, ayant perdu dans cette expédition de 12 à 1500 hommes. Il laissa garnison au château d'Hersova et y ordonna de nouveaux ouvrages.

Une assez longue inaction suivit le retour des Russes en Moldavie. Leurs troupes affaiblies, fatiguées et découragées attendaient de Pologne un renfort de 8,000 hommes qui ne put arriver qu'au mois d'Octobre. Dans l'intervalle, à la vérité, le Général Unghern, successeur de Weissmann, avait occupé Babadag et le Visir, de son côté, avait fait entrer dans la Valachie autrichienne Ized Achmet-Pacha, mais sans lui donner jamais les forces qu'il demandait instamment pour pénétrer, disait-il, jusqu'à Bucarest. Ce qu'on doit imputer, soit à la crainte que le succès ne lui fit de ce Pacha un rival dangereux, soit que, constant dans son projet de pure défensive, il comptât que l'hiver qui s'approchait le débarrasserait des Russes à la rive droire du Danube sans coup férir.

A peine le Maréchal Romanzoff avait-il reçu les 8,000 hommes qu'il se mit en mesure d'une nouvelle expédition au-delà du Danube. Il fit passer le Prince Dolgoruki et le Général Potemkin à Hirsova, chacun à la tête d'une division considérable. Le dernier marcha vers Silistrie, pendant que le premier tourna sur le Général Unghern dont le corps devait se réunir à lui. Le Grand Visir, réveillé par ce mouvement, fit partir de Shumla le Chaoux-Bachi avec 5000 hommes, pour renforcer Daghestanti Ali-Pacha et Umer-Pacha qui commandaient à Babadag. La jonction des Turcs se fit le 27 Octobre et le 28 parut le Général Unghern déjà réuni au Prince Dolgoruki. Les troupes ottomanes se dissipèrent sans rendre aucun combat, et 800 hommes furent faits prisonniers avec Umer-Pacha et Ispir-Aga, Chaoux-Bachi. Il n'y eut que 200 tués; 22 étendards, les équipages et 11 pièces de canon, parmi lesquelles se trouvaient les 4 qu'avait perdues le Prince Repnin, furent les trophées des vainqueurs.

Malgré tous les phénomènes de lâcheté que les Turcs ont manifestés depuis le commencement de la guerre, cette dernière est si étrange qu'on l'attribua à la jalousie des deux Pachas de se voir en quelque sorte aux ordres du Chaoux-Bachi avec lequel ils ne voulaient pas combattre.

Le Prince Dolgoruki, après ce succès et conservant le corps du Général Unghern, marcha droit à Panargik qui fut abandonné par les habitants, saccagé et brûlé par les Russes. Le Prince y campa pour observer les mouvements que ferait le Grand Visir à Shumla et détacha le Genéral Unghern sur Varna dont la prise était le but principal que le Maréchal s'était proposé. La possession de ce port sur la Mer Noire eut rendu libre la sortie des bouches du Danube que bloquait l'escadre turque en station, et il n'était pas sans probabilité de réussir à en surprendre les vaisseaux dans le port, ce qui eût été un coup de partie. Par un hassard heureux pour les Turcs, un corps assez considérable, en marche pour se rendre au Camp de Shumla, était entré à Varna la veille de l'apparition des Russes. Keledgi Osman-Pacha, amiral de l'escadre en station, et Soliman-Pacha, gouverneur de la ville, les employèrent à une sortie sur les assaillants qui, n'ayant plus le Général Veissmann à leur tête, furent battus, maltraités et obligés de se replier en grande hâte sur le corps du Prince Dolgoruki, vers Panargik. On estime à 1000 hommes la perte des vaincus. Le Général Reiser fut du nombre des blessés.

Le Grand Visir, sur la nouvelle de l'arrivée des Russes à Pazargik, avait pris le parti de lever son camp pour aller les combattre. Il apprit leur retraite vers le Danube dès son premier campement; ce qui lui fit rebrousser chemin.

Le Général Potemkin avait pris poste à Czernavoda, village à 2 lieues de Silistria, sur le chemin de Shumla, pour couvrir le bombardement de ce poste exécuté avec peu d'effet par des batteries de mortiers, placées dans une île du Danube. Pour donner le change aux Turcs, le Maréchal faisait tâter en même temps Ruszug et Koulé. Le mauvais succès de l'expédition sur Varna décida du sort des autres entreprises, et il fallut enfin ramener les troupes à la rive gauche du Danube, pour les faire entrer en quartier d'hiver.

. . . .

MCCLXIII.

Constantinopole, 3 Ianuariŭ. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre propunerile trămisuluĭ Prusieĭ privitóre la pacea turco-rusă.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 3 Janvier 1774.

Monsieur le Duc,

. . . .

L'Envoyé de Prusse a eu commission de proposer de la part de son maître à la Porte des modifications de l'ultimatum, l'indépendance des Tartares telle qu'on l'avait proposée à Buchorest (NB. que les Turcs prétendent et assurent qu'il n'y a rien de convenu là-dessus); on propose le désistement de la possession des places de Crimée, au moyen de la cession de Kilburn, ... équivalent . . . . la fixation du terrain. Enfin, le Bog et le Niester serviront de limites, et le terrain demeurera inculte comme barrière entre les deux Empires.

Enfin, limitation de navigation dans les mers ottomanes; que, pour le reste, on en conviendra dans un congrès. L'Envoyé a ajouté à cet office qu'en cas que la Porte en parlât à qui que ce soit, le Roi son maître s'en ressentirait.

Vous observerez que la proposition de la cession de Kilbourn avait été faite à Pétersbourg par le Prince de Kaunitz, ainsi que je vous l'ai mandé, et cependant, la voilà transmise ici par le canal du Roi de Prusse, sans qu'on en ait dit mot à Vienne; mais l'interception a mis le Prince de Kaunitz dans le secret. Il ne l'a pas envoyé en extenso à l'internonce, en mandant seulement la substance avec ordre d'en prévenir la Porte; ce qu'il a fait. Le Prince de Kaunitz n'a pas envie qu'on se hâte ici, et cela parcequ'il négocie à Pétersbourg où on lui promet un morceau de la Moldavie qui convient aux nouvelles acquisitions en Pologne s'il veut . . . . . les Turcs.[1])

. . . .

---

[1]). Les quelques lacunes indiquées dans l'extrait ci-dessus existent sur l'original dont le chiffrement paraissait être défectueux.

MCCLXIV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre pretenţiunile împĕratului Austrieĭ. Constantinopole, 29 Ianuar. 1774.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 29 Janvier 1774.

Monsieur le Duc,

. . . .

La cupidité de l'Empereur se borne au vieil Orsova et à un angle de la Moldavie, entre la Transilvanie et la Pocucie, avec intention de s'en emparer si on peut s'en accorder avec les Russes. C'est peu de chose, et Monsieur Thugut fait espérer à sa Cour que la Porte y consentira.

. . . .

MCCLXV.

Estras dintr'o notă primită de principele Galitzin de la Petersburg pentru a fi comunicată ambasadoruluĭ Austrieĭ de la Constantinopole, în cestiunea mijlocireĭ Suveranilor de la Viena în pacea turco-rusă. Ianuariŭ 1774.

(Vol. 158, D.)

Janvier 1774.

. . . .

Il est connu de la Porte qu'elle ne doit qu'à la considération de la Cour Impériale et Royale la modification d'une des conditions *sine qua non* de paix de la Russie, le démembrement de deux pays de Valachie et de Moldavie; mais, il doit aussi lui être connu que ce ne fut point pour son avantage personnel, mais pour l'intérêt seul de l'accélération de la paix que Leurs Majestés s'employèrent à obtenir cette condescendance préparatoire de la Cour de la Russie. Le Congrès s'est assemblé; tous les articles de la paix ont été discutés, et la Russie, fidèle à la promesse faite à la Cour Impériale et Royale de la restitution de la Valachie et de la Moldavie, n'a point négocié autrement que sur la base de ce sacrifice et conséquemment dans l'état de dispositions pacifiques bien évidentes.

. . . .

Sa Majesté Impériale est trop sincère pour cacher à LL. MM. II. et RR. qu'il lui paraît incompatible avec la neutralité et même dans sa justice d'une vraie neutralité, qu'il leur plût de déclarer à la Porte que l'intérêt seul du prompt rétablissement de la paix les avait portées à s'employer auprès de la Russie pour la faire se désister du démembrement de la Valaquie et de la Moldavie; que cette facilité obtenue d'elle n'avait point produit l'effet pour lequel elle avait été demandée par la Porte, par le désaveu de conditions convenues pendant la négociation et la substitution brusque d'une condition toute nouvelle, inadmissible par sa nature et qui lui était comme telle

même alors qu'elle la proposait, a rendu vaine cette avance si importante de la paix ménagée par LL. MM.; que, puisque ce n'est plus d'elle qu'on peut espérer le retour de la paix, mais qu'il est laissé au sort des armes d'en décider, LL. MM. II. et RR. n'entendent point soustraire au même jugement, qui prononcera sur toutes les conditions, celle qui doit concerner la Valachie et la Moldavie, et que la Porte s'abuserait en comptant encore sur l'effet de leur interposition pour le retour de ces deux pays.

. . . .

MCCLXVI.

Constantinopole, 18 Marte 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre înțelegerile Curților din Viena, Berlin și Petersburg.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 18 Mars 1774.

. . . .

Je ne crois pas que le consentement à de nouveaux démembrements vienne d'un concert de la Cour de Vienne avec le Roi de Prusse, mais plutôt de ce dernier avec celle de Pétersbourg, l'Empereur ne pouvant se dissimuler que plus le Roi de Prusse s'accroît par égalité avec lui, plus il rapproche les distances entre la puissance autrichienne et la sienne. Il est à craindre que la Russie, pressée par ses embarras intérieurs n'ait recours à de nouvelles complaisances pour se conserver ce prince.

. . . .

MCCLXVII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre situațiunea armateĭ mareșaluluĭ Romanzoff, și despre afacerile luĭ Nagny, fostul secretar al princi- peluĭ Moldoveĭ.

Constantinopole, 18 Aprile 1774.

(Vol. 158 și 160, D.)

Constantinople, le 18 Avril 1774.

Monsieur le Duc,

. . . .

On ne parle pas mieux de la situation de l'armée du Maréchal Romanzow. Son expédition de l'automne dernier lui a laissé un nombre infini de malades, dont peu se sont rétablis et, jusqu'à la fin de Janvier, il ne lui était parvenu que 150 hommes de recrues. On ne lui comptait pas alors plus de 15,000 hommes effectifs de troupes réglées, et je ne crois pas que la révolte des Cosaques ait permis de lui en faire passer d'autres.

Il semblerait que le Grand Visir aurait beau jeu pour reprendre les deux provinces de Valachie et de Moldavie, et qu'il lui suffirait de faire passer le Danube à plusieurs corps de troupes à la fois avec défense de se commettre au hasard d'un combat pour obliger le Général ennemi à se retirer derrière le Niester.

. . . .

Je dois vous prévenir qu'un Sieur Nagny, ci-devant secrétaire du Prince de Moldavie et employé par Monsieur de Vergennes pour acheminer sa correspondance, m'a écrit de vous le recommander; ce que je suis loin de faire, ayant de mauvaises relations de cet Italien qui, d'ailleurs, a pris femme en Moldavie dans une honnête famille, quoiqu'il en ait une à Rome pleine de vie. J'ai fait payer ici son procureur d'une somme que lui devait Monsieur Ruffin. Il forme encore des prétentions sur Monsieur de Tott; mais il n'est fondé que sur un article qui a été aussi acquitté.

. . . .

MCCLXVIII.

1 Maiŭ 1774. Ofis presintat Porței de d. de Saint-Priest, la 1 Maiŭ 1774, cu privire la mĕsurile de luat în contra planuluĭ răsboinic al Mareșaluluĭ Romanzoff.

(Vol. 160, D.)

Il paraît, d'après les rapports qu'on reçoit de l'armée russe sur le Danube que le Maréchal Romanzow, réduit par les pertes de la dernière campagne et les maladies qui en ont été la suite, à une quinzaine de mille hommes, et se trouvant obligé de garder une immense étendue de pays, a pris le parti de réunir à Jassi comme dans un centre, la moitié de ses forces, divisant le reste en petits détachements sur tous les postes de la rive gauche du Danube, pour se porter lui-même rapidement aux points où l'ennemi menacera de passer et tenter le sort d'une bataille. Ce plan est véritablement le meilleur que ce général puisse prendre dans sa situation; mais il ne le met pas à l'abri du parti qu'il est aisé de tirer du nombre des troupes ottomanes. Il est aisé, en effet, de destiner quatre corps d'environ 12,000 hommes chacun à Widdin, Ruszug, Silistrie et Toulcha, qui fassent tous à la fois des dispositions pour passer le fleuve, parvenus de l'autre côté, chacun des 4 Séraskiers devra se retrancher soigneusement à chaque marche; le 1-er et le 2-e corps se dirigeant par Krajova et Giurgevo sur Buchorest, le 3-e sur Jassi, ainsi que le 4-ème, en observant de marcher par Budgiak, afin de diviser davantage l'attention de l'ennemi vis-à-vis duquel il ne faut rien hasarder qu'en défensive. Il suffirait de deux petits détachements pour masquer les garnisons d'Ibrahil et Giurgevo qui doivent être très-faibles. D'ailleurs, le Grand Visir, s'avançant avec le reste de ses troupes jusqu'à Ruszug, serait en état de leur imposer et, en même temps, de renforcer à propos les corps qui pourraient être menacés. Suivant les règles de la probabilité, Monsieur de Romanzow, dans l'impossibilité d'arrêter les 4 corps à la fois, retirerait à lui ses détachements avancés afin de ne pas les perdre successivement et de réserver tous ses moyens pour une bataille qu'il ne faudrait pas accepter, parce qu'il serait bientôt réduit de lui-même à evacuer les deux provinces avec les places conquises et à repasser le Niester. C'est à la haute sagesse de la Sublime Porte à combiner la disposition proposée et à la mettre en exécution, si la possibilité s'y trouve.

MCCLXIX.

Memoriul luĭ Nagni privitor la înființarea unuĭ consulat frances la Iași. Paris, 11 Maiŭ 1774.

(Vol 160, D.)

Memoire où l'on prouve par des raisons frappantes que la Cour de France ne peut pas se dispenser d'avoir un Consul dans la Moldavie, ce qui serait un établissement très-avantageux à la politique et au commerce, adressé à S. E. M. le Duc d'Aiguillon par Jean Pierre Nagni, ci-devant secrétaire des Affaires Etrangères de cette Cour.

Il ne peut y avoir pour la nation française de situation plus belle ni plus avantageuse que la Moldavie, tant pour les Affaires politiques que pour celles de commerce. Cette province confine avec la Pologne, la Hongrie ou la Transilvanie, les Tartares, les Valaques et les Turcs du côté du Danube. Jassi, qui en est la capitale, est éloignée de 35 heures des Tartares, de 32 de Cottino et de la Pologne, de 40 de la Hongrie et de 30 de la Valachie ou de Bucharest qui en est la capitale.

Parlons à présent de ce qui regarde les Affaires concernant la Cour.

Jassy serait un centre très-utile de correspondance pour Monsieur l'Ambassadeur à Constantinople, son résident auprès du Kan des Tartares et le Ministre que l'on pourrait avoir à Varsovie. On a vu plus d'une fois différents Ministres dans de grands embarras pour l'expédition de leurs lettres. Lorsqu'il n'y a plus en Pologne de Ministre accrédité auprès de cette République, l'Ambassadeur, quand il a voulu avoir des informations sûres, s'est servi d'un certain Giro, pour se procurer les nouvelles courantes, lesquelles allant en dix jours de Varsovie à Jassy et en six de Jassy à Constantinople, il s'est trouvé en 15 jours de temps informé des événements par les lettres que le dit Nagni a eu soin de lui expédier sans délai. On dira peut-être qu'il y a la voie de Vienne pour Constantinople qui est aussi prompte que sûre. Voici la réponse de Nagny à cette observation : On expédie deux fois par mois les lettres de Vienne pour Constantinople par la voie de Semlin en Hongrie. De Vienne à Constantinople le courrier met 12 jours et six de Varsovie à Vienne, ce qui fait 18 jours. Or, il n'en met que 16 de Varsovie à Constantinople par la voie de la Moldavie. Voilà donc deux jours de gagnés, et, si la poste de Constantinople à Vienne se trouve partie quelques jours avant l'arrivée des lettres de Pologne, les lettres sont obligées de rester plusieurs jours à ce bureau. De plus, l'Ambassadeur ne peut recevoir ses lettres que deux fois par mois par cette voie, tandis que, par celle de Moldavie, il les reçoit quatre fois. Si le résident auprès du Kan des Tartares a des lettres à envoyer à l'Ambassadeur, elles doivent nécessairement partir ou par quelque occasion, ou par un bâtiment sur la Mer Noire. On pourra voir sur une carte combien est longue par terre la route de Bacheseray à Constantinople. Je sais, à n'en pas douter, que quelquefois on a mis trois mois à la faire. Le voyage par mer est quelquefois plus court, il est vrai, mais aussi il est peu sûr, et, de temps en temps, il survient des accidents qui retiennent le bâtiment pour plusieurs mois dans le même port. Encore cette voie n'est-elle ouverte que depuis le mois d'Avril jusqu'à celui d'Août, parceque, depuis Septembre jusqu'à Mars, toute communication est interrompue. Au contraire, du fond de la Tartarie, où est Bacheseray jusqu'à Jassy, le Capigi-Kiaïa ou résident du Prince de Moldavie est obligé d'expédier au moins tous les 15 jours, et quelquefois toutes les semaines un Tartare à son maître. Cet homme, qui fait toute diligence, se rend en 12 jours à Jassy, et, de là, en 6 à Constantinople, au moyen de quoi l'Ambassadeur se trouve informé des nouvelles en 18 jours de temps. L'utilité d'une telle correspondance est prouvée, selon moi, par sa célérité qui est l'âme

des Affaires et sans quoi un pauvre Résident est obligé de languir quelquefois quatre à cinq mois avant d'avoir ses appointements qu'il reçoit par le moyen des lettres de change, et sur lesquelles il est souvent dans la nécessité de payer aux Arméniens jusqu'à 30 pour cent. C'est un fait dont l'inspection des registres démontrera la vérité.

On ne mettra certainement point en doute que la ville de Jassy ne soit la plus commerçante de toute la Tartarie. Le pauvre consul se trouve dans le plus grand embarras pour se procurer les choses demandées par le Kan des Tartares, ou dont on veut lui faire présent. Lorsqu'il a son correspondant en cette ville, il est servi sur-le-champ. On a vu plus d'une fois à Jassy le consul Fornetti et le Baron de Tott. Celui-ci y est venu trois fois de mon temps, et, toutes les trois fois, j'ai été obligé de lui fournir de l'argent, un carosse etc. Il est vrai que, depuis, j'ai été remboursé à Constantinople, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'aurait pas trouvé un sou à emprunter chez les Moldaves. Avec tout cela, pour d'autres comptes successifs, je reste encore créancier d'une somme de 220 piastres. Si la Cour désire d'avoir des nouvelles de la Tartarie, au moins trois mois plus tôt qu'elle n'en reçoit, la seule voie de Jassy est la plus prompte. On prie les bureaux de comparer le temps que mettent les lettres du Baron de Tott expédiées par Nagny avec celui que mettaient celles du Chevalier de Vergennes. Supposons qu'il y ait un ministre en Pologne. J'ai déjà dit combien il fallait de temps par la route de Vienne et par celle de la Moldavie, pour que ce Ministre reçoive les paquets du Ministre de Constantinople et vice-versa.

Il n'y a pas de doute que les derniers Hospodars de Moldavie ne se soient toujours opposés à avoir un consul de France chez eux, à cause de la jalousie qui règne et des motifs que la politique grecque leur dicte. Mais, les choses sont changées aujourd'hui. Si, à la paix, il plait à la Cour de France d'y établir un consul, une seule parole au Grand Visir ou au Reis-Effendi suffira pour aplanir toutes les difficultés, et je suis très-sûr qu'il ne se rencontrera jamais de circonstances aussi heureuses pour effectuer ce projet.

Mais, me demandera-t-on, quelle utilité la Cour peut-elle retirer de ce consul? Je réponds qu'il y a une infinité d'avantages à en attendre, sans ceux dont j'ai déjà parlé. Combien de catholiques ont été opprimés par les Moldaves pour n'avoir pas eu de protecteurs! Je sais que de mon temps ils ne l'ont pas été, parceque je jouissais de toute la faveur des Princes et que, tous les Catholiques étant sous mon inspection, chacun d'eux avait recours à moi quand il avait besoin de mon appui. Pour preuve de ce que j'avance, trois pauvres catholiques, condamnés en différents temps par le Divan au dernier supplice, furent non seulement sauvés par moi, mais même absous de toute peine par le Prince, précisément parcequ'il reconnut évidemment l'injustice et l'irrégularité de la sentence. Je pourrais citer mille autres exemples pareils. Combien de pauvres Polonais et Hongrois ont gémi sous l'oppression pour n'avoir pas pu trouver justice! Au contraire, il est toujours facile à un Consul d'arranger leurs affaires, et sa présence est un frein suffisant pour réprimer l'audace, la licence, l'iniquité et l'avarice, de peur qu'elles ne parviennent au trône impérial de Constantinople.

En outre, il y a le second article du commerce que l'on pourrait rendre avantageux à la nation. D'abord, ce serait celui des draps français, des galons, mousselines modes, soies, tabatières, montres d'or et autres dont la Cour et le peuple de la Moldavie sont en état de faire une grande consommation, et que nos marchands moldaves tirent de Leipzig et de Breslaw. Ils font venir de Constantinople les étoffes de soie pour les habillements, les chemises à la turque, les mouchoirs pour la tête, les perles, le café, et mille espèces de marchandises qui, de mon temps, étaient vendues un tiers plus qu'elles ne coûtaient à Constantinople. De la Moldavie, on peut expédier à Constantinople des pelisses qui viennent par terre de Pologne et de Kiouie, et ces pelisses sont payées le double à Constantinople. De plus, les productions de la province consistent en vins, fruits secs de toutes sortes, bestiaux, miel, beurre, légumes, cire, grains, farines, chevaux et, en grande quantité, de bois ou de planches pour les bâtiments, et toutes ces productions

se vendent presque le quadruple à Constantinople. On peut établir un magasin à Galatz, le dernière ville de la Moldavie, qui est à l'embouchure d'un fleuve où se ferait l'embarquement pour la Mer Noire.

Comme le dit Nagni connaît bien cette province, et qu'il est parfaitement instruit des usages et de la langue de cette nation, il offre ses services pour tous ces différents objets (si toutefois on l'a pour agréable), c'est-à-dire qu'il se présente pour être en correspondance avec la Cour, servir les Ministres et les Consuls, soutenir la nation et faire à chaque mois les avances de sa bourse au Consul de Tartarie, et il se contente de passer et de solder ses comptes à la fin de chaque année avec l'Ambassadeur à Constantinople, sans intérêt de change. Il s'offre encore de protéger les marchands, d'accepter leurs commissions et expéditions avec le seul intérêt modique de 8 p. $^0/_0$ par an, tandis que dans la Moldavie, on paie généralement 12 p. $^0/_0$. Il promet d'ailleurs d'assister gratis tous les Catholiques, de les sauver de l'oppression, comme aussi de favoriser gratis et de recevoir dans sa maison tout missionnaire et tout Français qu'il reconnaîtra pour honnête homme, comme il l'a déjà fait. A l'égard des vagabonds et des aventuriers, il les enverra à l'Ambassadeur pour les faire passer en France; mais ce sera aux dépens de la Cour.

On me demandera peut-être ce que je veux pour cette commission. Je répondrai:

1° — Un simple grade militaire et sans paie, parceque, devant retourner à Dantzig et passer par la Pologne, il convient que je sois à l'abri des insultes des Russes. L'économie entre aussi dans le motif de cette demande, parceque, si on me l'accorde, je serai dispensé de faire faire des habits chers, un uniforme pouvant me servir jusqu'à la paix, époque à laquelle je passerai en Moldavie et serai obligé de reprendre l'habit grec.

2° — Le titre de Consul.

3° — Un traitement de 160 piastres par mois, c'est-à-dire de 160 petits écus de France. Il est bon de considérer que l'on ne peut vivre à moins, puisque j'ai plus de 600 louis par an de la Cour de Moldavie.

4° — Comme Nagni se trouve avancé en âge, la moitié du dit traitement sera reversible à sa famille, jusqu'à ce que ses enfants soient en état de gagner leur vie.

5° — Ses enfants, lorqu'ils seront parvenus à l'âge de huit ou neuf ans, seront reçus gratis au collège de Louis-le-Grand pour les enfants du Levant, après quoi, on leur fera à chacun une pension, et ils seront renvoyés à la Cour de Moldavie.

6° — Il lui sera donné 3000 piastres quand il sera en Moldavie, pour faire construire une maison de pierre et qui puisse être à l'abri des incendies. Cet édifice servira par la suite aux consuls ses successeurs et sera une maison royale.

NB. — Pour avoir un endroit ou terrain convenable, il y a celui des Jésuites, lequel est proche de la Cour, dans une situation agréable et que la Porte accordera sans la moindre difficulté, si on le lui demande. En outre, il y a plusieurs seigneurs moldaves attachés à la Russie. En cas de paix et que cette province retourne à la Porte, ce qui arrivera infailliblement, ils seront obligés d'abandonner leur patrie, s'ils ne veulent pas perdre la tête, et tous leurs biens seront confisqués, au moyen de quoi je suis sûr, à n'en pas douter, d'avoir un de leurs terrains.

7° — Le paiement du voyage et quelque indemnité pour le passé.

8° — Comme Nagni sera obligé de se retirer à Dantzig, le Résident du Roi en cette ville, l'enverra à Constantinople pour traiter et s'arranger avec Monsieur l'Ambassadeur au premier avis d'un congrès pour la paix, afin qu'aussitôt après sa signature, il puisse se rendre en Moldavie. Monsieur le Résident sera aussi chargé de faire passer de Dantzig dans cette province la famille de Nagni, et, ce voyage n'étant que de 300 lieues de France les frais qu'il occasionnera seront très-peu de chose.

Nagni.

Le 11 Mars, 1774. Hôtel de Bourbon, Rue de la Madeleine, Paris.

MCCLXX.

Constantinopole, 13 Maiŭ 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre mișcările armatelor turco-ruse, și despre instrucțiunile primite de Internunțiul Austriei de la Constantinopole.

(Vol 158, D.)

Constantinople, le 13 Mai 1774.

. . . .

Quelques détachements russes se trouvant de ce côté-ci du Danube, à Crisova et à Babadag, on a écrit au Grand Visir de faire marcher des troupes pour en déloger les ennemis. Reste à savoir s'il y adhérera.

. . . .

Le Prince de Kaunitz a réitéré à l'Internonce l'ordre de s'unir à Monsieur Zegelin, pour signifier à la Porte ce que je vous ai mandé sur la restitution des deux provinces, qu'il serait au reste à propos que les deux généraux négocient directement. L'ordre était si positif qu'il a fallu le remplir avec la précaution d'en prévenir le Reis-Effendi. Il est probable que Monsieur Zegelin avait déjà pris quelques avances.

. . . .

MCCLXXI.

Versailles, 30 Maiŭ 1774.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre politica Austriei la Poartă.

(Vol. 160, D.)

Versailles, 30 Mai 1774.

. . . .

La Cour de Vienne ne nous a pas dissimulé que les deux Cours allaient, à la réquisition de la Russie, reprendre l'ouvrage de la médiation et que leurs drogmans allaient se rendre à cet effet au camp du Grand Visir. Nous devions penser, Monsieur, qu'elle aurait chargé Monsieur Thugut de vous faire la même communication, surtout après les ouvertures réciproques dont je vous ai fait part. Cette conduite est difficile à expliquer, et le Roi désire que vous en marquiez votre façon de penser. Sa Majesté ne veut néanmoins rien changer à l'ordre que vous avez d'agir confidentiellement avec l'Internonce et vous laisse le maître de relever ou de ne pas relever vis-à-vis de lui la réticence dont nous remarquons qu'il a usé envers vous. Il nous revient que les médiateurs proposeront, mais pour la forme seulement, l'indépendance de la Moldavie et de la Valachie et qu'ils se restraindront finalement à une indemnité pécuniaire. Mais, cet avis n'est point assez sûr pour y faire fond. Nous espérons que vos relations à la Porte et vos amis parmi les gens de loi vous mettront en état de nous instruire de leurs propositions et de la manière dont elles seront accueillies.

. . . .

MCCLXXII.

D. de Saint-Priest către d. d'Aiguillon, despre condiţiunile propuse de mareşalul Romanzoff.

Constantinopole, 4 Iuliŭ 1774.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 4 Juillet 1774.

. . . .

(*La défaite du Reis Effendi aurait porté le Grand Visir à accepter les dernières conditions proposées par Monsieur de Romanzow):*

. . . .

1⁰. Que l'état des Tartares sera réglé comme la Russie l'avait proposé à Focziani.

2⁰. Qu'on lui cède Oczakow, Kilburn et un autre port entre le Boristhène et le Niester.

3⁰. Qu'il lui sera donné en argent une indemnité des frais de la guerre, et

4⁰. Que la navigation de la Mer Noire lui sera libre sans restriction.

MCCLXXIII.

D. de la Roche către comitele de Vergennes, ministrul afacerilor străine, despre dorinţa luĭ de a fi numit consul în Moldova.

Constantinopole, 8 Iuliŭ 1774.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 8 Juillet 1774.

Monseigneur,

. . . .

Oserais-je bien supplier Votre Grandeur de daigner ne pas m'oublier dans la distribution des divers emplois qu'elle sera probablement dans le cas de faire?

L'Italie, l'Allemagne, la Pologne surtout m'étant fort connues, ne pourrais-je pas y être plus utile qu'ailleurs? à moins que ce ne fût en Moldavie, où l'établissement d'un Consul pourrait peut-être convenir à notre commerce dans le Levant, s'il est vrai, comme on l'assure déjà, que la liberté de la navigation doive avoir lieu dans la Mer Noire.

. . . .

MCCLXXIV.

10 Iuliŭ 1774. Estras din tractatul de pace încheiat între Rusia și Inalta Pórtă la Cuciuc-Cainargi.

(Vol. No. 20. S. D. 29.)

(10 Juillet 1774.)

. . . .

Art. 16. — L'Empire Russe restitue à la Sublime Porte toute la Bessarabie avec les villes d'Ackermann, de Chilia, d'Ismailow et autres bourgs et villages avec toutes leurs appartenances et dépendances, comme aussi la forteresse de Bender. Elle restitue encore à la Sublime Porte les deux Principautés de Valachie et de Moldavie, avec toutes les forteresses, villes, bourgs, villages et généralement tout ce qui s'y trouve compris, et la Sublime Porte les reçoit aux conditions suivantes: Qu'elle s'oblige et promet solennellement d'observer religieusement:

1°. — D'exécuter envers les habitants des dites Principautés de quelque état, qualité, condition, nom et race qu'ils soient, sans exception, l'entière et parfaite amnistie, laissant dans un éternel oubli les griefs qu'elle pourrait avoir contre tous ceux qui sont tombés dans toute espèce de fautes dont ils seraient accusés ou soupçonnés contre les intérêts de la Sublime Porte, conformément à la teneur de l'article premier, en les réintégrant dans leurs premiers grades, emplois et possessions, et en leur restituant les biens dont ils jouissaient avant la présente guerre.

2°. — N'empêcher en aucune manière la profession de la religion chrétienne en toute liberté, comme aussi de ne point s'opposer à l'édification des églises nouvelles et au rétablissement des vieilles, comme cela était par le passé.

3°. — De restituer aux Monastères et à d'autres personnes particulières toutes les terres et possessions qui leur appartenaient anciennement, et qui depuis lors ont été enlevées contre toute justice, aux environs de Brahilow, Chokzin, Bender etc. et qui aujourd'hui sont qualifiées de Raja.

4°. — De reconnaître et respecter le Clergé comme il convient à cet état.

5°. — D'accorder aux familles qui voudront abandonner leur patrie et se transporter dans d'autres pays la faculté de le faire librement et d'emporter leurs biens avec eux, et pour que ces familles puissent avoir le temps nécessaire pour arranger leurs affaires, il leur sera accordé le terme d'un an pour émigrer librement de leur pays, lequel terme devra se compter de l'échange du présent traité.

6°. — De ne rien exiger des habitants de ces pays ni en argent ni autrement, pour d'anciens comptes de quelque espèce qu'ils soient.

7°. — De ne point non plus exiger d'eux aucune contribution ou autre paiement pour tout le temps de la guerre, attendu le grand nombre de pertes et de calamités par eux souffertes pendant sa durée, ni même de deux ans à compter du jour de l'échange du dit traité.

8°. — Lequel temps expiré, la Porte promet d'user de toute l'humanité et générosité possibles dans l'imposition des tributs consistant en argent, et de les recevoir par le canal des commissaires députés tous les cinq ans, et après le paiement de ces tributs sur eux imposés, aucun Pacha ou Gouverneur, ou autre personne quelconque, ne pourra en aucun cas les molester ni exiger d'eux aucun autre paiement et imposition quelconque sous quelque nom ou prétexte que ce soit, mais il leur permettra de jouir des mêmes avantages dont il ont joui du temps du règne de Mahomet IV d'heureuse mémoire, père de Sa Hautesse.

9°. — De permettre encore aux Souverains des deux Principautés de Moldavie

et de Valachie d'avoir chacun pour soi auprès de la Sublime Porte des chargés d'affaires chrétiens de la religion grecque qui feront leurs affaires, et ces chargés d'affaires auront soin des intérêts des dites Principautés, et ils seront favorablement traités par la Sublime Porte qui les regardera, même dans les torts qu'ils pourraient avoir, comme des hommes jouissant du droit des gens, et par conséquent exempts de toute vexation.

10°. — La Sublime Porte consent encore que, suivant les circonstances où se trouveront les deux sus-dites Principautés, les Ministres de la Cour Impériale de Russie puissent parler en leur faveur, et la Sublime Porte promet d'avoir égard à ces représentations, conformément à la considération amicale et aux égards que les Puissances ont les unes envers les autres.

. . . .

Art. 24. — Aussitôt la signature et l'approbation de ces articles, toutes les armées russes qui se trouvent à la rive droite du Danube, en Bulgarie, rétrograderont et, dans le terme d'un mois après la signature, elles passeront à la rive gauche de ce fleuve. Quand elles auront toutes passé le Danube, alors on livrera aux troupes turques le château d'Hirsova, qui sera évacué seulement après le passage de toutes les troupes russes à la rive gauche du Danube; ensuite de quoi on commencera à évacuer la Valachie et la Bessarabie, l'évacuation de ces deux provinces devant se faire en même temps et dans l'espace de deux mois, et, après que toutes les troupes se seront retirées de ces deux provinces, on remettra alors aux troupes turques d'une part la forteresse de Giurgevo, et de l'autre la ville d'Ismaïl, la forteresse de Chilia et puis Akerman, aussitôt que les garnisons russes seront sorties de ces places pour suivre les autres troupes. On fixe un terme de deux mois pour laisser libres ces deux provinces, ce qui étant exécuté, l'armée impériale russe sortira de la Moldavie et passera à la rive gauche du Niester, et ainsi l'évacuation de tous ces lieux et pays se fera dans l'espace de cinq mois après la signature de cette paix qui doit assurer la tranquillité perpétuelle entre les deux Empires contractants; et lorsque l'armée russe sera passée à la rive gauche du Niester, alors on livrera aux troupes turques les forteresses de Chokzin et de Bender, mais sous la condition seulement que dans le même intervalle on aura remis sous la domination perpétuelle et incontestable de l'Empire russe le château de Kilburn avec son territoire, ainsi qu'il a été déjà décrit et avec l'angle qui forme les campagnes désertes, renfermées entre les fleuves de Bog et de Nieper, suivant ce qui est porté dans l'art. 18 de cette paix perpétuelle entre les deux Empires.

. . . .

Aussi longtemps que les armées impériales russes se trouveront dans les provinces qui doivent être restituées à la Porte, le Gouvernement et l'administration de ces provinces continuera à être tel qu'il a été jusqu'à présent, et la possession en restera aux Russes et, jusqu'au temps et aux termes du départ entier de toutes les armées, la Porte ne doit pas s'immiscer dans le Gouvernement des dites provinces, et les troupes russes continueront jusqu'à la fin à en tirer tout ce qui leur sera nécessaire pour leur subsistance et pour d'autres usages sur le même pied et de la même manière qu'elles le pratiquent à présent. Les troupes de la Sublime Porte doivent entrer dans les forteresses restituées, et, de plus, la Sublime Porte ne doit introduire son autorité dans les pays qui lui sont abandonnés que lorsque le Commandant de l'armée russe aura donné avis de l'évacuation de chacune de ces forteresses ou pays au Commandant que la Porte aura nommé pour cet effet. Quant aux magasins de munitions de bouche et de guerre qui se trouvent dans les forteresses et dans les villes, les armées russes pourront les emmener à leur volonté, et elles ne rendront à la Sublime Porte que l'artillerie turque qui se trouve présentément dans ces places. Pour ce qui concerne les habitants qui se seraient mis au service de Sa Majesté Impériale de Russie, de quelque état et condition qu'ils soient, dans tous les pays qui vont être restitués à la Sublime Porte, et quant à ceux encore qui voudront, en conséquence du terme d'un an fixé dans les art. 16 et 17 de cette paix, se retirer et se transplanter avec leurs familles et leurs biens en suivant

les troupes russes, les dits habitants pourront le faire, et la Sublime Porte, en conséquence des susdits articles, s'engage à ne les en empêcher en aucune manière, ni lors de l'évacuation, ni dans tout le cours de l'année.

. . . .

Au Camp, près la ville Chiusciuc-Cainargi, le 10 Juillet (V.S.) de l'année 1774.

MCCLXXV.

Constantinopole, 18 Iuliŭ 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre începerea conferințelor turco-ruse la Dunăre.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 18 Juillet 1774.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte m'a fait dire avant-hier en grande confidence que Rezni-Ashmet-Effendi, Kiaya Bey, et Ibrahim-Effendi, successeur d'Abder-Azah dans la place de Reis-Effendi, partaient de Shumla pour aller ouvrir des conférences avec les Russes dans une île du Danube, entre Ruszug et Giurgevo. On est cependant encore en doute si le lieu ne sera pas changé.

. . . .

MCCLXXVI.

(1774.)

Resumatul memoriului adresat de Gian-Pietro Nagny comiteluĭ de Vergennes, pentru ca se fiă ajutat de ministerul afacerilor straine din Paris.

(Vol. 160, D.)

(*Le Sieur Nagny, ancien secrétaire du Prince de Moldavie, adresse un Mémoire à Monsieur de Vergennes, Ministre des Affaires Etrangères et ancien Ambassadeur à Constantinople, pour obtenir de la France des secours pour lui et sa famille.*

MCCLXXVII.

Observațiunĭ asupra diferitelor articole ale păceĭ turco-ruse subscrisă la 21 Iulie 1774. 21 Iuliŭ 1774.

(Vol 160, D.)

. . . .

Art. — Les habitants des Provinces de Valachie et de Moldavie, lesquelles seront restituées à la Porte, auront la liberté de quitter le pays.

Observation. — Il est clair que l'armée russe en évacuant emmènera avec elle une bonne partie des habitants pour peupler son propre pays.

. . . .

Art. — Les habitants des conquêtes restituées seront exempts d'impôts pendant deux ans.

Observation. — Cette attention de la Russie en faveur de ces Grecs marque son attention de corroborer leur attachement pour elle en excitant leur reconnaissance.

Art. — La Russie aura droit de protéger auprès de la Porte les Eglises de la religion grecque.

Observation. — On voit de plus en plus toutes les cordes que cette Cour tend pour s'attacher la nation grecque, et, sous prétexte de religion, il n'y aura aucun de ces Rayas que le Ministre russe à Constantinople ne se mêle de protéger, d'où résultera l'abandon du droit le plus essentiel de souveraineté du Grand Seigneur sur ses sujets, et une collusion et correspondance de ceux-ci avec la Russie qui ne manquera pas de produire, à la première guerre, une rébellion générale et formera des armées auxquelles les Russes auront soin de donner des armes et des officiers à la nations grecque qu'ils sauront former à loisir à la tactique militaire dans leurs propres troupes où ils en ont introduit un grand nombre.

. . . .

MCCLXXVIII.

Paris, 31 Iuliŭ 1774.

Memoriŭ presentat ministeruluĭ Afacerilor străine de Gian-Pietro Nagny, cu privire la serviciele ce el a adus politiceĭ francese in Moldova.

(Vol. 160, D'

Paris, le 31 Juillet 1774.

. . . .

Aussitôt que l'armée turque entra en Moldavie, le Grand Visir fit venir mon Prince, le déposa et le mit aux fers. Je fus dix jours avec lui en prison, après avoir été dépouillé de tout.

. . . .

Monsieur le Chevalier de Châteaufort a été envoyé de France en Moldavie pour des négociations avec les Confédérés. Il pourra rendre témoignage de la manière avec laquelle je l'ai accueilli et des services que je lui ai rendus. — Monsieur Ruffin fut attaqué de la dyssenterie près la rivière du Prout; je n'aurrais pu lui donner plus de secours et plus de soins s'il eût été mon frère. Il se trouva sans argent. Je lui fournis 500 écus. On lui vola tous ses chevaux. Je lui fournis autres 500 écus pour en racheter. Cependant, s'il était mort dans sa prison de Russie, je perdais cette somme à l'instant où j'ai avais le plus de besoin. Mais, le bien du service de France l'emporta sur ces réflexions. Il me le remboursa deux ans après sa prison. J'eus avis que les Russes étaient près de Jassi. J'obligeai Monsieur Ruffin de partir sur-le-champ pour sa sûreté. Il eut le malheur de trouver le pont de la Rivière coupé, et il revint à minuit dans ma maison. Je le pressai alors et lui fis presque violence pour lui faire brûler tous les chiffres et tout ce qui tenait à la correspondance. Les Russes arrivèrent le matin et nous fûmes tous pris. Je fus conduit avec ma famille au quartier général du Comte Romanzow et, de là, par ordre de l'Impératrice, à Pétersbourg. Ma captivité ne diminua point mon zèle pour le service de la France. J'écrivis sur-le-champ à Monsieur Sabattier; je cherchai l'occasion de conférer avec lui; j'y réussis. Je lui donnai toutes les instructions possibles sur la prise de la Moldavie et sur le sort de Monsieur Ruffin. Votre Excellence connaît la liaison et la correspondance que je formai avec le Prince Ghika pendant qu'il était comme moi prisonnier à Pétersbourg. Ce Prince me donnait tous les avis que recevait le Comte Orloff. Je les faisais passer chaque semaine à Monsieur Sabattier. Monsieur Sabattier me fit savoir indirectement le désir qu'il avait d'une nouvelle conférence avec moi et j'y réussis. Il eut la générosité de m'offrir sa bourse que je refusai en lui témoignant ma reconnaissance. Sur ces entrefaites, le Prince Ghika me trahit en révélant notre intelligence, et sur-le-champ je fus transféré à 140 lieues de Pétersbourg où j'ai été enfermé avec ma famille pendant 4 ans, 3 mois et 11 jours.

. . . .

Monsieur le Duc d'Aiguillon, après environ 3 mois de séjour à Paris, me fit délivrer 1000 écus, somme qui ne paie pas la moitié de mon voyage et de mon entretien. Quelle récompense pour tant zèle pour les intérêts de la France, après tant de malheurs que mon attachement pour elle m'a attirés. Après avoir éclairé le Ministre sur la nécessité où il est d'établir un consul dans la Moldavie, après avoir offert, ou de l'être moi-même publiquement pour une somme modique, en renonçant au service du Prince de Moldavie, ou, si la Cour le préfère, de reprendre à la paix ma place de secrétaire du Prince et de servir gratuitement comme je l'avais fait ci-devant. Je repartis de Paris avec le désespoir dans le coeur de me voir sans ressources et de m'être endetté de 2000 fr. reçus de Monsieur Grand, banquier, et de pareille somme reçue des Messieurs Marck et La Vale. Le chagrin me fit tomber malade à Metz où Monsieur le Marquis

de Conflans s'est ressouvenu des services que je lui avais rendus et à sa légion, pour la remonte des chevaux que je lui fis avoir malgré les ordres du Prince qui voulait couper la tête de celui qui achèterait un seul cheval. Je fis néanmoins sortir les chevaux de la Moldavie et rendre dans un lieu indiqué à quatre officiers que j'avais gardés chez moi et leurs gens pendant six semaines à mes frais

. . . .

MCCLXXIX.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre greutatea condițiunilor la carĭ Divanul voiesce să se supună fațâ cu Rusia. Versailles, 8 August 1774.

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 8 Août 1774.

. . . .

Je ne suis pas inquiet, Monsieur, que vous ne profitiez de toutes les occasions et de tous les moyens possibles pour faire sortir la honte et le danger des conditions auxquelles le Divan veut se soumettre. Si les Russes obtiennent un port et le droit d'avoir une force navale sur la Mer Noire, c'en sera fait de l'Europe pour les Turcs, et leur situation en Asie ne pourra plus être que précaire.

. . . .

MCCLXXX.

D. Simian, consul frances în Dardanele, către d. d'Aiguillon, despre prinderea luĭ la Iașĭ de către Rușĭ. Dardanele, 26 August 1774.

(Vol. 156, D.)

Aux Dardanelles, le 26 Août 1774.

Monseigneur,

. . . .

Peu de jours après sa partance de Constantinople, je partis pour Jassy, capitale de la Moldavie, pour me rendre auprès du Prince qui m'avait demandé pour son secrétaire, où j'ai été jusques en Septembre de l'année 1769, que les Russes s'en sont emparés. Comme ceux-ci n'ignorèrent pas par l'avis de quelques boyards de tout l'intérêt que j'avais pris aux affaires regardant ma nation dans ce continent, il n'en fallut pas davantage pour les déterminer à se saisir de moi et m'envoyer tout de suite en

Russie où j'ai resté trois ans prisonnier de guerre, et c'est aux bontés de Son Excellence, Monsieur le Chevalier de Saint-Priest qui intercéda pour moi auprès du Ministre pour ma délivrance, que j'en suis sorti, autrement j'y serais encore.

. . . .

Signé: *Simian.*
Consul aux Dardanelles.

MCCLXXXI.

Constantinopole 3 Septem. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre dorințele unor Greci de a fi numiți la tronurile țērilor române, și despre retragerea armatelor rusesci din ele.

(Vol. 160, D)

Constantinople, le 3 Septembre 1774.

Monsieur,

. . . .

Le Reis-Effendi, sur les instances de plusieurs Grecs pour être nommés aux Principautés les a rebutés fort sèchement, disant que, puisque ces deux provinces doivent être exemptes de subsides pendant deux ans, il n'y a que faire de se presser d'y créer des princes. J'ai appris qu'on a réservé par le traité aux habitants la liberté de quitter le pays. Vous jugez bien que l'armée russe en se retirant en enlèvera de force tout autant qu'elle pourra et ne laissera qu'un véritable désert. Je suppose la même condition pour l'archipel. Et je sais de plus qu'il a été convenu que, quand même l'évacuation ne serait pas faite dans le terme prescrit, la Porte n'y regarderait pas de si près. Dieu sait si ce ne sera pas un prétexte pour y conserver des années entières quelque établissement.

. . . .

MCCLXXXII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre cele ce se sciŭ la Paris asupra tractatuluĭ de pace de la Cuciuc-Kainargi.

Versailles, 15 Septem. 1774.

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 15 Septembre 1774.

. . . .

L'instrument de la paix de Kanarski ne nous est pas encore parvenu. Nous n'en avons pas même un précis authentique et détaillé. A la date de nos dernières lettres de Pétersbourg, il paraît qu'il n'était point encore public dans cette ville. L'on y croyait avoir à se plaindre de la manière dont les articles étaient rédigés; mais, tout porte à croire que les principaux avantages étaient stipulés bien positivement, et que les discussions que l'exécution pourra exiger ne porteront que sur des articles accessoires, tels que le gouvernement de la Moldavie et de la Valachie, qui doit être, dit-on, assimilé à celui de Raguse. Je crois bien que la Porte ne se hâtera pas de manifester sa honte.

. . . .

MCCLXXXIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre numirea principeluĭ Ţĕriĭ-Româneseĭ.

Constantinopole, 17 Septem. 1774.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 17 Septembre 1774.

Monsieur,

. . . .

L'exécution du traité paraît aller son train. Dans 15 jours, dit-on, la Valachie sera évacuée et la Porte en nommera le Prince; on croit que cela regardera un certain Manolaki Serdar, revêtu de ce titre depuis près de quatre ans. Quant à la recommandation de la Russie, vous jugerez aisément par ce choix si la Porte a quelque chose à refuser à cette intercession. Ce Gika, vendu de tout temps à la Cour de Pétersbourg, s'en fit prendre exprès prisonnier à Bucharest.

MCCLXXXIV.

Constantinopole, 3 Octobre 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre numirea principilor în ambele țerĭ române.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 3 Octobre 1774.

. . . .

Le Drogman de la Porte, Aleko, a été nommé Prince de Valachie et remplacé dans sa charge par le Prince Kostaki. La Principauté de Moldavie a été donnée au Prince Grégoire Guika, prisonnier des Russes, et son fils a été revêtu du Caftan à sa place. On peut regarder la nomination de celui-ci comme un premier acte de complaisance de la Porte envers la Russie, à laquelle il est notoire que cet homme était vendu depuis longtemps.

. . . .

MCCLXXXV.

Constantinopole, 3 Octobr. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre acelașĭ subiect.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 3 Octobre 1774.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte, Aleko, a été nommé Prince de Valachie et remplacé dans sa charge par le Sieur Kostaki, homme d'assez mauvais renom. La principauté de Moldavie a été donnée au Sieur Grégoire Gika, prisonnier des Russes, et son fils a été revêtu du Caftan à sa place. Cette complaisance pour la recommandation de la Russie, en faveur d'un homme connu pour s'y être vendu, me semble appuyer ce que j'ai dit au commencement de una lettre sur la flexibilité de la Porte à toutes les demandes de cette Cour. Je n'ai cependant pas négligé d'insinuer que de telles faiblesses encourageaient à exiger toujours davantage.

. . . .

MCCLXXXVI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre urmările clauseĭ din tractat, privitóre la evacuarea ţĕrilor române de către corpurile de armată ruséscă. Fontainebleau, 16 Octobr. 1774.

(Vol. 160, D.)

Fontainebleau, le 16 Octobre 1774.

. . . .

La clause qui autorise les Russes à prolonger tant qu'ils le voudront l'évacuation de leurs conquêtes peut, ainsi que vous le présumez, avoir les suites les plus dangereuses, et la Porte ne doit pas être sans crainte qu'ils n'exécutent le dessein qu'ils avaient annoncé de former un établissement dans l'Archipel.

. . . .

MCCLXXXVII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre cincĭ din articolele tractatuluĭ de pace de la Cuciuc-Kainargi. Constantinopole, 17 Octobr. 1774.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 17 Octobre 1774.

Monsieur,

. . . .

La Porte a été informée que des troupes autrichiennes se sont emparées en Moldavie d'un territoire à sa portée dans je ne sais quelle partie. Il n'est pas facile de deviner le motif de cette invasion ni à quel titre. J'ignore encore si la Porte en fera office à l'Internonce on passera la chose sous silence, crainte d'une nouvelle querelle.

. . . .

L'Ambassadeur d'Angleterre a envoyé par le courrier dernier à sa Cour un mémoire que lui a remis la Porte contenant 5 articles du dernier traité de paix avec des observation relatives.

Le premier regarde l'indépendance des Tartares, et la Porte observe qu'on en était convenu sur un autre pied au congrès de Foksiany. Le second est la stipulation des 15.000 bourses, quoiqu'on eût renoncé à toute indemnité d'argent à l'ultimatum de Bucharest. Le troisième est la liberté de la navigation dans les mers ottomanes qui avait été proposée sur un autre pied en dernier lieu par le Maréchal de Romanzow. Le quatrième la cession de Kersche et d'Jénikalé dont l'envoyé de Prusse avait promis qu'il ne serait pas question.—Le cinquième enfin regarde les stipulations à l'égard des deux provinces de Moldavie et de Valachie, où la Porte se trouve liée d'une manière peu décente pour un souverain.

. . . .

MCCLXXXVIII.

Constantinopole, 3 Novem. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre sosirea ambasadorului rus și a uneĭ deputațiunĭ din Țéra-Românéscă, și despre cestiunea încălcărilor granițelor Moldoveĭ de către Austriacĭ.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 3 Novembre 1773.

Monsieur,

. . . .

Monsieur Peterson, chargé d'affaires de Russie a eu son audience du Grand Visir avant-hier et a été revêtu d'une pelisse d'hermine. Il a annoncé à la Porte que Monsieur le Prince Nicolas Repnin a été nommé ambassadeur extraordinaire auprès d'elle, qu'il est déjà rendu en Moldavie en attendant l'ambassadeur turc, lequel doit partir d'ici dans 15 jours pour passer en même temps le Danube. Le Ministère ottoman avait eu l'intention que l'échange des ambassadeurs se fît à Oczakow, mais il ne refusera pas cette facilité de plus qui n'est pas sans malice, l'intention de la Russie pouvant bien être par là de traiter la Moldavie en Etat distinct et séparé de la domination Turque réduite au Danube. Vous aurez vu, en effet, que la suzeraineté des deux Provinces est bien légèrement réservée à la Porte, et que la Russie a droit de s'en mêler tant qu'elle voudra.

Une nouvelle députation est arivée de Valachie pour reconnaître le Prince que la Porte a nommé. On attribue cette démarche au Maréchal Romanzow qui veut éviter tout délai. Cette province est entièrement évacuée, quoique la Russie n'ait pas encore été mise en possession de Kilburn. Quant aux Tartares, malgré le déni de secours, on les amuse encore d'espérances qu'on engagera la Russie à admettre quelque modification à leur égard.

On paraît étoufier exprès l'affaire de l'invasion des troupes autrichiennes en Moldavie. La Porte ne m'en a pas dit un mot, et cela semble devoir se passer par manière d'acquit. Il est difficile que les deux Cours Impériales n'en soient pas d'accord, l'armée se trouvant encore dans ces contrées. Cependant, le Sieur Péterson n'en paraît aucunement informé. Je me suis entretenu de cet objet avec l'Internonce impérial qui m'a dit n'être question que de quelque territoire de fort peu de valeur dépendant jadis de la Pocutie, usurpé par les Moldaves et dont la Cour de Vienne s'est remise en possession.

. . . .

La correspondance anglaise consiste dans une lettre de Mylord Rochefort et une autre de Monsieur Keith. Le premier, en parlant de la paix, se borne à prescrire à l'Ambassadeur d'observer de quelle manière les Turcs supportent leur disgrâce et quel est le langage des Ministres étrangers à la Porte. Monsieur Keith parle de l'invasion autrichienne en Moldavie et prétend qu'il s'en fera une autre en Valachie, le tout en conséquence de la convention du 6 Juillet 1771.

. . . .

MCCLXXXIX.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre încălcările Austriei în Moldova. Constantinopole, 14 Novem. 1774.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 14 Novembre 1774.

Monsieur,

. . . .

L'hypothèse que la Cour de Vienne veuille s'unir à la Porte pour la sauver du danger éminent de succomber aux efforts de la Russie me semble peu vraisemblable. L'invasion en Moldavie paraît partir d'un principe bien opposé, et la réunion des deux Cours Impériales contre les Turcs serait plutôt à présumer d'un fait dont elles doivent avoir été d'accord. Cependant, à mon sens, la politique autrichienne n'a, quant à présent, d'autre vue que celle de la cupidité subalterne qu'elle manifeste et qui me parraît incompatible avec de grandes idées. Il est en outre fort douteux que la Cour de Pétersbourg y prît confiance, et, d'ailleurs, le roi de Prusse, dont l'ascendant sur l'esprit de Catherine Seconde paraît grand, mettra ce qu'il pourra d'entraves à cette union. La dite invasion fait ici le mauvais effet de rendre les Turcs plus faciles sur l'exécution du traité, et je ne serais pas étonné qu'ils cherchassent à se faire protéger par les Russes contre la Cour de Vienne.

. . . .

MCCXC.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre greutățile ce se vor întîmpina la execuțiunea tractatului de pace. Versailles, 17 Novem. 1774

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 17 Novembre 1774.

. . . .

Quelque disposé qu'on soit à Constantinople à accélérer l'exécution du traité, je ne serais pas surpris qu'elle fût retardée par un incident auquel on ne semblait pas s'attendre. Les avis de toutes parts assurent que la Maison d'Autriche s'est emparée de différents districts en Valachie et en Moldavie. J'ai d'abord eu peine à le croire, mais il paraît difficile maintenant d'en douter. J'ignore quel peut être le titre justificatif de cette nouvelle prise de possession, si c'est comme suite du traité de 1771 qu'on a tant travaillé à rendre problématique, ou si c'est en vertu de quelques droits surannés. Quoi qu'il en soit, si les Turcs, aux termes du traité de paix, insistent sur l'entière et parfaite restitution de ces deux provinces sans entrer dans le mérite de l'obstacle, ce sera une fusée à démêler entre les Cours de Vienne et de Pétersbourg, dont ils pourront tirer un parti quelconque en se faisant accorder quelque adoucissement sur ceux des articles qui les grèvent le plus. En tout état de cause, ils peuvent retenir par de-

vers eux la somme de premier paiement indiqué au 1-er Janvier prochain. Il paraît que l'incident intrigue Pétersbourg et qu'il n'adoucit pas les préventions de Catherine II, contre Vienne. Ce que j'y vois de fâcheux est que cette circonstance peut très-bien avoir rendu cette Princesse plus facile au voyage du Prince Henri en Russie, auquel elle avait résisté jusque-là, et j'apréhende fort que cette entrevue ne fixe encore l'époque de quelque nouvelle scène d'iniquité. Le roi de Prusse, toujours avide, et tournant à son profit le système d'égalité que la Cour de Venne a établi, dira sans doute que puisque la Maison d'Autriche s'agrandit du côté des Turcs, il lui faut une compensation en Pologne. Ainsi, de proche en proche, on finira par tout prendre. Comment concevoir que de grands monarques constitués par la Providence pour faire régner l'ordre et la justice, se permettent les usurpations les plus criantes et sans autre titre que celui de la convenance.

. . . .

MCCXCI.

Constantinopole 17 Novem. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre atitudinea Porței față cu intrarea Austriacilor in Moldova.

(Vol. 60, D.)

Constantinople, le 17 Novembre 1774.

Monsieur,

. . . .

L'insensibilité de la Porte sur l'entrée des Autrichiens en Moldavie n'est pas si réelle qu'elle me le paraissait. L'envahissement est par trop considérable, en effet, puisqu'il va au sixième de cette province. L'Internonce continue à m'assurer que c'est une bagatelle, ce que je dois regarder comme une sorte de persifflage. Ma crainte est qu'il en résulte de la part de la Porte plus de confiance aux Cours de Pétersbourg et de Berlin, ainsi que de défiance de celle de Vienne.

. . . .

MCCXCII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre cestiunea Bucovineĭ și despre politica Curților dîn Petersburg, Berlin și Viena. Versailles, 2 Decem. 1774.

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 2 Décembre 1774.

. . . .

Les difficultés que les occupations des Autrichiens, soit en Moldavie, soit en Valachie, apportent à l'exécution du traité sont confirmées par les avis plus multipliés. La Russie en est fort en peine, et ce doit être le sujet du rappel du prince Repnin à Pétersbourg. Mais, nous ne savons pas encore d'une manière précise quelles sont proprement ces occupations. Les nouvelles de Pologne et les avis que les Cours de Berlin et de Pétersbourg nous font revenir affirment qu'outre une portion de la Valachie, les troupes autrichiennes occupent les districts de la Moldavie qui s'étendent entre la Pocutie et la Transilvanie d'un côté, et, de l'autre, le long de la rive droite du Niester jusqu'à l'opposite de l'embouchure de la Hravoe. L'Ambassadeur Impérial désavoue formellement tout accaparement en Moldavie, soit avec moi, soit avec ceux des Ministres Etrangers qui lui en parlent. Pour ce qui est de la Valachie, il s'en est expliqué d'une manière si amphibologique en parlant de la Convention sur les limites faite avec le Turcs, qu'il nous a laissé dans le doute si les troupes qu'il avoue avoir été envoyées en Valachie y sont encore. De sorte qne les avis donnés à la Porte pourraient bien être tondés sur ce point. Quant à la Moldavie, nous aimons mieux refuser croyance aux avis multipliés et caractérisés qui nous reviennent que de suspecter la bonne foi et la franchise du Ministère autrichien que rien ne forçait d'user d'une restriction mentale dont la vérification des faits ne tarderait pas à le convaincre.

. . . .

MCCXCIII.

Constantinopole, 3 Decem. 1774.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre plecarea principeluĭ Țeriĭ-Românescĭ la Bucurescĭ, și despre ambasadoriĭ turcĭ și rușĭ.

(Vol. 160, D.)

Constantinople, le 3 Décembre 1774.

Monsieur,

. . . .

Le Grand Seigneur s'est rendu le 28 du moi dernier à l'Arsenal pour y voir lancer à la mer un vaisseau de 60 canons. Le même jour, le nouveau Prince de Valachie a fait sa sortie de cérémonie, mais il ne se mettra en marche réellement que dans quelques jours. Le départ de l'Ambassadeur Turc pour Pétersbourg n'est pas encore fixé, et je ne serais pas étonné qu'il fût retardé jusqu'à Noël. L'échange des Ambassadeurs doit avoir lieu à Chokzin, et il a été marqué 50 jours de route pour s'y rendre, ce qui ne permettra guère au Prince Repnin d'arriver ici le mois d'Avril.

. . . .

MCCXCIV.

Versailles, 14 Decem. 1774.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre incertitudinea diplomațieĭ apusene în cestiunea Bucovineĭ.

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 14 Décembre 1774.

. . . .

Vous savez, Monsieur, que le Prince Repnin se trouvant déjà rendu en Moldavie, a été subitement rappelé à Pétersbourg, et vous n'ignorez pas que cette démarche inattendue était attribuée aux embarras que la restitution de la Valachie et de la Moldavie éprouvait par l'accaparament qu'on prétendait que les troupes autrichiennes avaient exécuté dans ces deux provinces; mais, l'Impératrice de Russie a déclaré depuis que l'exécution du traité serait consommé le 10 de ce mois.

. . . .

L'incertitude qui règne sur les accaparements vrais ou prétendus de la Cour de Vienne en Moldavie et en Valachie est incompréhensible. Vous paraissez supposer les premiers sans doute d'après les avis qui vous en sont revenus ainsi qu'à nous, et l'Internonce Impérial vous a avoué qu'il en était quelque chose, tandis qu'il affirmait qu'il n'en existait point en Valachie, et que Monsieur Keith assure la première invasion et annonce la seconde comme prochaine. Au milieu de ces contradictions, nous croyons devoir nous en tenir à la déclaration que Monsieur le Comte de Mercy m'a faite et dont il a répété la substance à tous les Ministres étrangers, en déniant formellement l'entrée prétendue des troupes autrichiennes en Moldavie, mais en avouant qu'il était question, en

effet, d'un règlement de limites en Valachie, en conséquence d'une convention ci-devant faite avec les Turcs; mais cette dernière partie de sa déclaration n'était point assez catégorique pour que je puisse en inférer si l'occupation des districts dont il s'agit a été effectuée ou non. La Porte ne peut ignorer la vérité des faits et, quelque soin qu'elle prenne de cacher l'impression qu'ils lui causent, nous espérons que vous parviendrez à pénétrer le vrai de toute cette affaire.

. . . .

MCCXCV.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre esplicațiunile date de comitele de Mercy, ambasadorul Austrieĭ la Paris, în privința Bucovineĭ și încălcărilor imperiale.

Versailles, 20 Decem. 1774.

(Vol. 160, D.)

Versailles, le 20 Décembre 1774.

J'ai eu l'honneur de vous faire part, Monsieur, de la déclaration que Monsieur le Comte de Mercy m'avait faite le mardi 29 Novembre, relativement aux bruits qui s'étaient répandus sur l'occupation faite par les troupes autrichiennes de certains districts de la Valachie et de la Moldavie. Quoique ses discours me parussent, à plusieurs égards, amphibologiques, la dénégation de tout accaparement en Moldavie était si formelle qu'on ne pouvait se permettre de douter d'une assertion que rien de notre part n'avait provoquée. Une nouvelle déclaration que cet ambassadeur m'a faite mardi dernier change entièrement la face des choses et confirme tout ce que les nouvelles particulières avaient répandues sur ce point. Voici, Monsieur, la substance de cette insinuation:

«On s'attend à Vienne que les cris vont s'élever de toutes parts sur la revendication qu'on y fait d'un petit terrain dit *La Bukovine.*

«La dernière paix a laissé les limites incertaines entre les Autrichiens et les Turcs. On a vainement demandé à ceux-ci de nommer des commissaires pour les régler; on n'a pu l'obtenir.

«La guerre survenue entre les Turcs et les Russes a mis la Cour de Vienne dans la nécessité de faire poser ses aigles pour établir un cordon qui pût la garantir de la contagion et des incursions des troupes respectives. L'établissement des aigles ne s'est pas fait selon les anciennes limites, mais suivant celles qu'on prétend devoir exister. On a par ce moyen donné à la frontière toute l'étendue dont elle est susceptible. Si on ne l'avait pas fait, ç'aurait été former un préjugé contre la validité des prétentions autrichiennes. Les Turcs ont vu dans le temps cette démarcation sans en dire mot. Ils réclament aujourd'hui contre. La Cour de Vienne ne prétend pas leur ravir un bien qui ne lui appartiendrait pas. Elle est prête à entrer en négociation avec eux sur cet objet. Elle leur propose de nommer des commissaires pour examiner ce différend et le discuter à l'amiable. Tel est l'état présent de la question dont on veut bien s'ouvrir avec les Cours amies seulement et sur lequel on leur demande le secret envers et contre tous. Si la négociation a lieu, on se prêtera aux plus grandes facilités. On est bien éloigné de vouloir tout retenir.»

Je dois ajouter, Monsieur, que, dans cette communication, Monsieur le Comte de Mercy a tellement mêlé la Moldavie et la Valachie qu'il n'a pas été possible de deviner ce qu'il a entendu me dire.

Il serait superflu que je prévinsse les observations que le tissu de cette insinuation vous fera naître, Je me bornerai seulement à remarquer; 1° que je ne vois point que les traités entre la Porte et l'Autriche aient laissé les frontières indécises et 2°, que jusqu'au moment où j'ai quitté Constantinople (1), il n'avait été question de la part de la Cour de Vienne d'aucune négociation relative aux limites, mais bien pour rendre la paix perpétuelle.

Quoique je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez été instruit de ces faits, puisque la négociation que l'insinuation que Monsieur le Comte de Mercy suppose entamée à la Porte n'aura pas pu échapper à votre vigilance, je crois néanmoins devoir vous communiquer les propos que cet ambassadeur m'a tenus d'après les ordres de sa Cour et tenant sa dépêche à la main.

Voilà donc, Monsieur, cette discussion engagée. On ne voit point sur quels titres la Maison d'Autriche fonde sa revendication; mais, selon des notions particulières assez probables, elle entend se prévaloir d'anciennes prétentions de la Pologne et de quelques vieux titres découverts en Pokutie, qui lui donnent occasion d'étendre les confins de cette province depuis le Niester jusqu'à la Murmares, le long du bois de Ruchton. Quoi qu'il en soit, le moindre accaparement du terrain de l'Empire ottomnn pouvant dans les principes et la façon de penser des Turcs entraîner de leur part les résolutions les plus sérieuses, cette circonstance offre un nouveau champ à votre activité et à votre sagacité. Malgré l'avantage que le Roi de Prusse peut trouver à se prévaloir de cet accroissement quelquonque, pour demander ou prendre une compensation, on doit prévoir qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour échauffer les Turcs, et peut-être la Russie sera-t-elle bien aise d'user de représailles envers la Cour de Vienne. Cette position en elle-même intéressante le devient encore plus lorsqu'on réfléchit sur les suites qu'elle peut entraîner relativement à nous qui nous trouvons placés entre le traité de Belgrade et celui de Versailles. L'incident qui fait la matière de cette lettre n'est point encore assex développé, pour que je m'étende à cet égard; nous attendons avec impatience les nouvelles que vous nous donnerez sur cet objet

. . . .

---

(1) Monsieur de Vergennes, Ministre des Affaires Etrangères, a été ambassadeur à Constantinople.

MCCXCVI.

Memoriul ambasadoruluĭ frances de la Constantinopole (de Saint-Priest) presintat Regeluĭ pe anul 1774, şi privitor la politica Austrieĭ faţă cu ţĕrile române. 1774.

(Vol. No. 20, S. D. 30.)

. . . .

Au commencement de la guerre, la Cour de Vienne envahit en Valachie 15 ou 16 lieues de pays, en avançant jusques-là les aigles impériales, dont elle marqua la frontière. Successivement, elle s'étendit aussi aux dépens de la Moldavie, pendant même que les Russes l'occupaient. L'on doit croire que la Cour de Pétersbourg voyait avec plaisir ces semences de guerre entre les Turcs et les Autrichiens qu'elle cherchait à engager dans la querelle par l'offre plusieurs fois réitérée de leur obtenir à la paix l'entière cession des deux provinces.

La Cour de Vienne, pour légitimer ces différentes usurpations, avait stipulé dans la convention du 7 Juillet que la frontière se réglerait à sa satisfaction. Cet acte resté, comme on sait, sans exécution, ne pouvait former un titre; mais, les provinces polonaises de nouvelle acquisition n'ayant pas avec la Transilvanie une communication pleine et facile, l'Empereur a jugé sur les lieux qu'elle ne pouvait être rétablie qu'en usurpant des Turcs l'angle de la Moldavie enclavé entre la Pokutie et la Transilvanie. Il a attendu la paix pour s'en emparer, afin de ne pas s'engager dans la querelle des Russes contre la Porte et ne pas leur donner lieu de se plaindre d'une invasion faite dans une province dont ils étaient encore en posession. Lorsque la paix fut conclue et qu'on sut la clause de la restitution des deux provinces à la Porte, le Général autrichien Barco fit part au Maréchal Romanzoff des intentions de LL. MM. II. à cet égard, en y joignant le présent d'une très-belle tabatière enrichie de diamants et plusieurs milliers de sequins. L'aveu tacite de ce Maréchal est d'autant plus à présumer qu'il n'y avait plus de troupes russes dans ces districts lorsque les Autrichiens les ont occupés. Comme l'avidité ne s'arrête pas aisément, il y a eu encore une nouvelle extension de quelques lieues, et le total de l'envahissement monte à 300 villages. La Porte, n'étant rentrée en possession de la Moldavie qu'à la fin de l'année, n'avait rien à dire jusqu'à cette époque; ce qui a renvoyé à la suivante la négociation à établir sur cet objet.

. . . .

L'extradition de la Valachie et de la Moldavie était déjà faite (Janvier 1775) et il ne restait entre les mains des Russes que Bender et Chokzin qu'ils devaient, aux termes du traité, garder jusqu'à la remise de Kilburn, laquelle a eu lieu dans le courant de Février. Quant à l'article séparé qui statue une indemnisation de 15,000 bourses à payer par la Porte à la Russie en trois termes de 5000 bourses chaque 1er Janvier des années suivantes, il n'a eu son effet qu'en partie, la Porte ayant prétexté le manque d'argent et payé seulement, dit-on, un à-compte de 2000 bourses sur la première échéance.

. . . .

MCCXCVII.

1774. Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre nepăsarea politicei turcescĭ.

(Vol. 158, D.)

1774.

Si la Porte ne se ressent pas de l'insolence du Prince de Moldavie qui a osé la menacer d'appeler les Russes à son secours contre l'invasion des Autrichiens, on ne peut que lui appliquer la fable du lion mourant. Les symptômes trop évidents de sa faiblesse peuvent faire présager qu'elle finira par extinction. Sa langueur se caractérise dans la recommandation faite par l'Uléma aux Ministres dirigeants de ne consulter personne. Que faire avec des gens qui ferment volontairement les yeux à la lumière? Que n'ai-je pas eu de mon temps à faire pour vaincre ce funeste aveuglement. Mais, j'ai éprouvé quelquefois que la patience et la persévérance sont d'un grand effet dans le pays que vous habitez.

. . . .

MCCXCVIII.

1774 Estras dintr'un document privitor la folósele comerciale carĭ resultă din situaţiunea Moldoveĭ.

(Vol. 160, D.)

Piu bella situazione della Moldavia e piu vantaggioza tanto agli affari politici che a quelli del commercio . . .

MCCXCIX.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre politica austriacă în cestiunea Bucovineĭ.

Versailles, 3 Ianuariŭ 1775.

(Vol. 161, D. 1)

Versailles, le 3 Janvier 1775.

. . . .

Le langage de Monsieur le Comte de Mercy sur les districts de Moldavie occupés et réclamés par les Autrichiens est analogue à celui que l'Internonce vous tient, et il les représente comme un objet peu considérable; cependant, selon les indications qu'on en donne, ils comprendraient, ainsi que cela vous est aussi revenu, un sixième de cette province; quoi qu'il en soit, il est aisé de concevoir qu'un peu plus ou moins d'étendue ne rendra la Porte ni plus ni moins sensible à ce procédé. Il y a lieu de croire que la Cour de Vienne aura entamé ou fera incessament entamer une négociation sur cet objet. Le Roi est bien persuadé, Monsieur, de l'attention que vous donnerez à son établissement et à ses progrès.

. . . .

MCCC.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre politica Austrieĭ în Moldova şi despre evacuarea acesteĭ ţĕrĭ de armatele rusescĭ.

Constantinopole, 4 Ianuar. 1775.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 4 Janvier 1775.

Monsieur,

. . . .

Je ne sais si l'invasion autrichienne en Moldavie a retardé l'évacuation de cette province par l'armée russe. Si la Porte traite cette matière avec l'Internonce, je suppose que c'est avec peu de chaleur, vu que l'on n'observe pas que les Drogmans impériaux aillent à la Porte plus fréquemment qu'à l'ordinaire.

Monsieur Péterson déclare assez franchement que sa Cour n'est entrée pour rien dans cette affaire dont il ne s'explique pas approbativement. Le Ministère Ottoman est bien loin d'oser s'en prendre aux Russes de l'invasion autrichienne ou de retenir sous ce prétexte le premier paiement sur la somme des 15 mille bourses.

Le Comte Romanzow fonde ses délais d'évacuation de la Moldavie sur ce que l'extradition de Kilburn n'a pas encore été faite. Il n'était cependant autorisé par le traité à retenir en attendant que Bender et Chokzin.

. . . .

MCCCI.

Constantinopole, 18 Ianuar. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre politica Austriei în negociaţiunile pentru teritoriele din Moldova.

(Vol. 162, D.)

Constantinople, le 18 Janvier 1775.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte vint la semaine dernière chez Monsieur Péterson avec lequel il resta plusieurs heures. J'ai sondé moi-même cet interprête sur l'objet de sa visite qu'il m'a assuré purement relative aux affaires des Tartares; mais, je croirais assez volontiers de cet apparât qu'ainsi qu'on me l'a dit, c'était pour apporter les ratifications du traité. Il m'a nié constamment que l'envahissement autrichien en Moldavie en fut l'objet et m'a certifié à cet égard que, selon le langage de l'Internonce, la Porte supposait qu'elle pourrait s'entendre amiablement avec la Cour de Vienne pour de nouvelles limites, et qu'on attendait encore quelques éclaircissements pour commencer cette négociation.

. . . .

L'Ambassadeur d'Angleterre mande à sa Cour que j'ai promis à la Porte la médiation de la France relativement à l'envahissement autrichien en Moldavie, sur quoi il observe que les Français sont toujours prompts à promettre, même sans espoir de succès et sans s'embarrasser de tenir parole.

. . . .

On dit à Vienne — selon une lettre de Monsieur Kestz—que l'envahissement en Valachie ne consiste que dans un petit district, et que l'arrondissement que la Cour de Vienne recherche aura lieu sans opposition d'aucune part.

J'observe qu'on se plait à Vienne, je ne sais pourquoi, à donner le change de la Valachie sur la Moldavie, ce que l'Abbé Georgel ne manque pas à son ordinaire de prendre pour argent comptant ainsi que les belles raisons de Monsieur le Prince de Kaunitz sur cette usurpation.

Je suis etc.

Signé: *Le Chevalier de Saint-Priest.*

MCCCII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre cestiunea Bucovineĭ, și despre purtarea principeluĭ Ghica în acé afacere.

Constantinopole, 20 Ianuariŭ 1775.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 20 Janvier 1775.

Monsieur,

. . . .

On a pris ici de nouvelles inquiétudes sur les envahissements des Autrichiens en Moldavie. Ils y mesurent des districts voisins de ceux qu'ils occupent déjà, ce qui fait craindre d'ultérieures usurpations. Il paraît, par les dépêches de Vienne, qu'on n'y est pas encore fixé à cet égard, et notre ami ne doute point que la cupidité n'aille loin. Sans lui marquer rien de précis, Kaunitz lui donne ordre de proposer le parti qu'il estimera le meilleur: celui de négocier ici un arrangement sur les limites de la Moldavie — bien entendu qu'il ne s'agit que du plus ou du moins — offrant de restituer en compensation un territoire de 16 lieues usurpé en Valachie au commencement de la guerre, ou d'envoyer une commission sur les lieux, ou enfin, d'abandonner le soin de cette discussion et de jouir purement et simplement du pays envahi, jusqu'à ce qu'il se présente des circonstances favorables pour régler cet objet définitivement.

Vous voyez, par cette dernière hypothèse, que la Cour de Vienne est sans scrupule sur cette usurpation pour laquelle nous savons qu'elle a vainement cherché des documents. Elle ne se montre pas non plus fort empressée de la faire légitimer. Au reste, l'Internonce diffère de donner à sa Cour le conseil qu'elle lui demande pour cette alternative. Il s'éloigne aussi d'entrer en matière avec la Porte, sous prétexte de manque d'instructions. Son objet est qu'auparavant les Russes aient évacué la Moldavie, ce qui doit être à l'heure qu'il est. La négociation sera plus facile et plus simple avec le Prince Ghika qui a pris les vues du gouvernement et qui laisse entrevoir le désir de tout concilier, à l'appât d'une récompense que l'Internonce lui a fait promettre. Le dit Prince n'en a pas moins jeté feu et flammes par égards pour les Boyards — à ce qu'il prétend — et il a osé menacer la Porte, à défaut de protection de sa part, d'avoir recours à une autre Puissance, insolence qui a été dissimulée, mais qu'on lui fera payer tôt ou tard. La Porte ne paraît pas chercher à entremettre la Cour de Pétersbourg dans cette affaire et moins encore à la rendre comptable de l'intégrale restitution de la Province. Elle est trop pressée de se débarrasser des Russes, et craindrait qu'il ne résultât de leur intervention quelque machination diabolique. Ainsi que dans l'affaire de Pologne, ceux-ci, de leur côté, se bornent, comme le dit Monsieur de Solmes, à désapprouver la chose. On m'a assuré que l'intention du Ministère Ottoman est d'en finir avec la Cour de Vienne à l'amiable et directement. C'est aussi le langage qu'on tient à l'Internonce.

. . . .

—

MCCCIII.

Constantinopole, 13 Februar. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre cestiunea Bucovinei și purtarea agenților moldoveni la Constantinopole în acéstă afacere.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 3 Février 1775.

Monsieur,

. . . .

Les fréquentes allées et venues du Drogman Imperial à la Porte donnent tout lieu de penser que la négociation sur l'affaire de la Moldavie se met en train, ainsi que le Drogman de la Porte me l'avait annoncé. Les agents de cette province continuent à se récrier sur la fertilité du terrain que les Autrichiens y ont usurpé.

. . . .

MCCCIV.

Constantinopole, 17 Februar. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre cestiunea Bucovinei și rolul ambasadei francese din Constantinopole în acéstă afacere.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 17 Février 1775.

Monsieur,

. . . .

Je vous avoue, Monsieur, que je ne comprends rien à la marche du langage que Monsieur de Mercy vous a tenu, ainsi que le Prince Kaunitz à l'Abbé Georgel sur l'envahissement en Moldavie. Le premier, après avoir commencé à nier, atténue ensuite la chose. Le second a passé aussi de la négative à dire qu'il ne demandait rien à la Porte que par échange, et voilà ce que ce chargé d'affaires me mande être la vérité, d'autant, dit-il, que le Prince de Kaunitz depuis 3 ans n'a jamais dit autre chose à Monsieur le Prince Louis et à lui. Cependant, le Reis-Effendi fit appeler, il y a trois jours, mon Drogman et après un préambule obligeant sur l'amitié de la France pour l'Empire Ottoman et sur ce qu'elle ne donnait de lumières et de conseils à la Porte que conformément à l'intérêt de celle-ci, le chargea de me demander quelques éclaircissements sur l'affaire de la Moldavie, ne doutant pas que ma Cour n'en fut informée par celle de Vienne. Il a dit que l'Internonce avait représenté la chose moins comme une prétention formelle de sa Cour, quoiqu'il eût revendiqué légèrement quelques droits inhérents à la Pokutie, que comme une complaisance à accorder en faveur du bon voisinage, à cause de la nécessité de ce teritoire pour former la communication entre la dite province et la Transylvanie. Mon Drogman, que j'avais prévenu, a demandé au Reis Effendi s'il n'avait pas été proposé d'échange, à quoi ce Ministre a répondu que non.

Il a ajouté que le procédé de se mettre en possession avant de faire une réquisition amicale avait touché sensiblement la Porte qui ne s'y serait pas attendue de la part de la Cour de Vienne qui n'avait qu'à se louer du Grand Seigneur; que, d'ailleurs, des complaisances de cette sorte ne devraient porter que sur des objets modiques, pendant qu'il était question d'un territoire fort étendu. J'ai pris le temps nécessaire pour avoir à ce sujet une conférence avec l'Internonce. Ce Ministre m'a répondu qu'il n'avait, en effet, offert à la Porte aucun échange ni n'avait pouvoir d'en offrir, assertion pleinement contradictoire à ce que Monsieur l'Abbé Georgel me mande tenir de Monsieur le Prince de Kaunitz à cet égard, ce qui jette sur cette matière une grande obscurité. Quant à l'étendue de l'envahissement en Moldavie, Monsieur Thugut m'a toujours soutenu qu'il n'y en avait pas tant que ce que la Porte disait, mais je l'ai trouvé cette fois moins affirmatif sur cet article que lorsque je lui en parlai dernièrement. — Comme il me paraît, Monsieur, qu'il importe au bien du service du Roi qu'il n'existe point de démêlé majeur entre la Cour de Vienne et la Porte, je crois devoir faire dire au Reis-Effendi que, par les notions que j'avais de ma Cour, celle de Vienne n'avait, en effet, aucun projet offensif; qu'elle avait fait entrer ses troupes en Moldavie avant que les Turcs en eussent repris possession, à quoi elle avait été forcée par la nécessité immédiate d'établir cette communication entre ses provinces; que le plus ou le moins dépendait de la situation locale et, dans le fait, n'était pas d'une importance majeure; qu'enfin, je croyais que rien ne convenait d'avantage aux intérêts de la Porte que de terminer promptement cette discussion pour rétablir la tranquillité dans toutes les parties de son Empire.

. . . .

L'ambassadeur d'Angleterre mandait par le courrier du 17 Janvier que les Russes étaient inquiets de leur négociation et que, quoique je fasse mille politesses à leur chargé d'affaires, il pourrait bien être que je cherche à le contrecarrer à la Porte. L'ambassadeur ne croit pas que le Grand Visir ait eu des lettres des Cours de Vienne et de Versailles à communiquer au Maréchal de Romanzow, mais il sait que ce général était bien informé de leurs mauvaises intentions.

. . . .

Il dit que la Porte n'a payé que 3000 bourses des 5000 échues, et s'est excusée de ne pas payer le surplus, alléguant le manque d'argent. L'Ambassadeur dit qu'il ne sache pas qu'il y ait de négociation entamée sur l'affaire de la Moldavie. Dans une lettre qu'il écrit à Monsieur Devismes à Stockholm, il prétend que les Cours de Vienne et de Versailles ont fait jusqu'au dernier moment l'impossible pour soutenir le courage des Turcs en leur montrant l'épuisement de la Russie.

. . . .

MCCCV.

Constantinopole, 17 Februar. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre vederile d-luĭ de Kaunitz asupra Turcieĭ, despre cestiunea Bucovineĭ, şi despre politica Prusieĭ în acéstă afacere.

(Vol. 158. D.)

Constantinople, le 17 Février 1775.

Monsieur,

. . . .

Monsieur de Kaunitz établit pour base politique que rien ne conviendrait mieux à l'intérêt de la monarchie autrichienne que la durée de l'Empire ottoman, mais que l'absurdité de son administration ne laisse aucune espérance qu'il puisse se soutenir longtemps; que, dans cette hypothèse, il serait désirable que la Russie ne pût, par ses forces maritimes, suffire à le renverser, afin qu'elle fût forcée de recourir à la coopération de la Cour de Vienne; ce qui ne pourrait qu'entraîner un arrangement sur les conquêtes à la convenance des deux Cours; qu'ainsi, rien ne serait plus à propos, quant à présent que d'exciter la Porte à relever et fortifier sa marine, mais par des insinuations si réservées et si indirectes que la Russie ne pût en être informée et offensée.— Ce langage paraît indiquer une disposition d'accueillir les ouvertures que la Cour de Pétersbourg pourrait faire à Vienne sur des vues éventuelles contre les Turcs.

Monsieur Thugut avait proposé à sa Cour de terminer solidement une fois pour toutes à l'occasion de la négociation sur l'envahissement en Moldavie. ce qui pouvait exciter des difficultés entre elle et la Porte, telles que l'équivoque sur la perpétuité de la paix de Belgrade, l'état incertain de la convention du 16 Juillet 1771, qu'il convenait de l'annuler, le projet d'échange du vieil Orsova et autres points quelconques. Notre ami aurait voulu, chemin faisant, lier sa Cour par quelque engagement au soutien de l'Empire Ottoman, mais Monsieur de Kaunitz a répondu que, quoique tous ces objets fussent intéressants et qu'il donnât son agrément pour les entamer, même avec la liberté de répandre quelque argent parmi les Ministres Ottomans pour en faciliter le succès, il fallait bien se garder de prendre à cette occasion des tiers dont on pourrait être un jour embarassé.

L'Internonce, se voyant barré sur le projet d'engager sa Cour avec la Porte, se borne à lever la principale pierre d'achoppement en terminant à l'amiable l'affaire de l'envahissement en Moldavie, lequel vient encore de s'étendre par l'occupation d'un district de 12 villages. On annonce à Monsieur Thugut une carte d'après laquelle il doit procéder en prévenant la Porte que sa Cour ne veut absolument pas se dessaisir de ce dont elle s'est emparée dans cette province, sauf à rendre ce qu'elle a usurpé en Valachie au commencement de la guerre. Il a eu déjà une entrevue avec le Reis-Effendi sur cet objet et a remis à la demande de ce Ministre un mémoire des prétentions autrichiennes, y comprenant la proposition de céder à LL. MM. II., pour la commodité des frontières, le vieil Orsova en échange d'une douzaine d'îles inhabitées du Danube. Cette négociation ne sera appuyée d'aucune démonstration militaire. Monsieur de Kaunitz observe que l'invasion en Moldavie a déja fait assez de bruit dans plusieurs cabinets de l'Europe, qu'il ne faut pas risquer de gendarmer davantage. Il consent, au reste, à rechanger purement et simplement les instructions de la convention de 1771, et l'Internonce en a fait l'offre au Reis-Effendi qui a paru croire cet acte dès longtemps annulé.

. . . .

Le Roi de Prusse écrit à Monsieur de Zegelin de ne pas instiguer la Porte contre les Autrichiens sur l'affaire de Moldavie. Ce prince observe qu'elle n'a pas d'autre parti à prendre que d'en passer par ce qu'ils voudront. L'Empereur devant assembler

cette année des forces formidables sur les frontières ottomanes, ce sentiment désintéressé pourrait venir de ce que les Cours de Vienne et de Berlin se seraient mises d'accord pour soutenir leurs envahissements respectifs. Il y aurait même quelque lieu d'inférer d'une lettre de l'ami que Monsieur Thugut a dans la Chancellerie d'Etat que l'avis actuel de l'Empereur serait de laisser carrière au Roi de Prusse en Pologne, pourvu qu'il vît tranquillement la Cour de Vienne acquérir aux dépens des Turcs des compensations plus qu'équivalentes.

. . . .

MCCCVI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre negociaţiunile cabinetelor din Berlin, Petersburg şi Viena cu Pórta otomană, privitóre şi la cestiunea Bucovineĭ. Versailles, 24 Februar. 1775.

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 24 Février 1774.

. . . .

Le retard qu'éprouve la remise des 5000 bourses échues le 1er Janvier est assez extraordinaire. Nous ne doutons pas de votre attention à constater la cause de l'inexécution de cet article si important pour la Russie dans le moment actuel, la disette d'argent ayant forcé cette Cour de créer de nouveaux billets de crédit pour 4 millions de roubles, afin de subvenir aux dépenses du voyage de Moscou.

Plusieurs circonstances, Monsieur, nous induisent aujourd'hui à penser comme vous que les occupations autrichiennes n'ont point fait l'objet d'une négociation entre la Porte et la Russie, non plus qu'entre cette dernière puissance et la Cour de Vienne. Il serait à désirer, pour la tranquillité générale, qu'elle ne l'ait pas été d'un concert entre Catherine II et le Roi de Prusse et que le soupçon qu'on a qu'une négociation assez vive entre Vienne et Berlin roule sur ces mêmes occupations. Nous sommes portés à penser que LL. MM. II. n'entreront en compte avec personne sur un objet qu'elles ne regardent que comme un arrangement de limites.

. . . .

MCCCVII.

Constantinopole, 2 Marte 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre istoricul cestiuneĭ Bucovineĭ.

(Vol. 161. D.)

Constantinople, le 2 Mars 1775.

Monsieur,

. . . .

Pour en venir à l'article de l'invasion autrichienne en Moldavie, je trouve bien mauvaise grâce à Monsieur de Mercy de vous dénier un mardi ce qu'il vous confesse le suivant par des aveux entortillés, en y ajoutant de pures suppositions. Je ne crois pas pouvoir mieux les démentir que par un narré succint et véridique de cette affaire dès son principe.

Il n'a jamais été question de difficultés sur les limites entre la Porte et la Cour Impériale depuis la paix de Belgrade, jusqu'à la guerre présente, et c'est ce que vous n'avez pas manqué de vous rappeler. Vous n'avez pas oublié non plus qu'après l'emprisonnement de Monsieur Obreskow, la Porte s'adressa à vous pour faire expliquer la Cour de Vienne sur la neutralité qu'elle promit. Le Grand Visir écrivit à cette occasion une lettre à Monsieur de Kaunitz dans laquelle le Sieur Bianchi eut l'audace de gratter un mot qui, par le changement qu'il y fit, exprimait la paix comme *perpétuelle*, objet que la Cour de Vienne avait à cœur. Le feu Sieur Brogniard fut complice de cette fraude pour s'en faire un mérite; mais, il est de fait que la Chancellerie Ottomane avait encore employé la même expression de laquelle avait procédé l'ambiguité. Lorsque la guerre commença à mal tourner pour la Porte, les Commandants autrichiens, sous prétexte de mieux désigner les limites, avancèrent le placement des aigles impériales dans plusieurs petits cantons dépendants de la Valachie et de la Moldavie. La Porte n'était pas alors dans le cas de s'en ressentir. Ces deux provinces étaient déjà entre les mains des Russes. Pour assurer solidement cette usurpation, la Cour de Vienne eut soin de stipuler dans la convention du 7 Juillet 1771 que la fixation des limites se ferait au gré de la Cour Impériale. C'est sans doute par là que Monsieur de Mercy prétend qu'il avait été demandé à la Porte des Commissaires pour régler cet objet, car ce n'est qu'à présent qu'il en a été fait une demande explicite. L'annulation de la convention a rendu la clause des limites caduque. — Tel était l'état des choses jusqu'au mois de Septembre dernier que les Autrichiens sont entrés en Moldavie. Les Russes n'avaient point de troupes de ce côté, et d'ailleurs, le Maréchal Romanzow qui avait été prévenu et gratifié d'une boîte enrichie de diamants avec cinq mille ducats, n'y avait mis aucune opposition. Sa Cour n'a pas voulu sans doute se faire une querelle avec celle de Vienne pour l'amour des Turcs, et je ne m'y suis pas mépris. Au surplus, l'invasion a été graduelle et on ne sait où elle s'arrêtera. Elle consiste quant à présent au cinquième de la province dans son meilleur terroir où se trouvent plus de 300 villages. Voilà ce que Messieurs de Kaunitz et de Mercy nomment une langue de terre nécessaire à la communication de la Transylvanie à la Pocutie. Quant aux prétentions anciennes de cette province polonaise sur la partie usurpée en Moldavie, il n'en existe aucun document et les Autrichiens ont vainement dépouillé toutes les archives du pays. Il est cependant vrai que l'Internonce dans l'office qu'il a remis à la Porte pour entrer en négociation sur cet objet a insinué plutôt qu'annoncé des droits prétendus dont la Porte n'a pas été dupe. Ce Ministre s'est appuyé spécialement sur la nécessité dont est cette communication pour la Monarchie autrichienne et sur les complaisances que le bon voisinage

exige. Il a remis des cartes qui expliquent sa demande, mais il n'a rien exprimé qui montre l'intention de rendre une partie de ce qui a été usurpé. La chose a été prise en considération dans un muchavéré où le Muphti a marqué de l'opposition; mais le grand nombre des avis a été de s'accommoder avec la Cour de Vienne du mieux qu'on pourrait. Celle-ci a cherché à corrompre le Prince de Moldavie, et la fréquence des entrevues de son beau-père, le Sieur Jakovaki Riso, avec l'Internonce donne tout lieu de présumer de l'intelligence entre eux. Tel est le point où cette affaire se trouve, Le Reis-Effendi n'ayant pas encore donné de réponse au Ministre Impérial; mais, je crois certain qu'elle sera conciliante et que nous n'aurons aucun embarras à cette occasion. Nôtre garantie du traité de Belgrade paraît effacée de la mémoire des Turcs, et il n'en a pas été fait mention lorsqu'en dernier lieu le Reis-Effendi me parla de l'affaire de Moldavie. C'est en partie pour ne pas réveiller le souvenir de cet engagement de la France que je n'ai pas offert mon entremise à la Porte.

. . . .

MCCCVIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre atitudinea Turciei în cestiunea Bucovinei.

Constantinopole, 4 Marte 1775.

(Vol. 161, D)

Constantinople, le 4 Mars 1775.

Monsieur,

. . . .

Le Reis-Effendi n'a pas répondu grand' chose à ce que je lui ai fait dire sur l'affaire de Moldavie, en conformité de ce que je vous en mandais le courrier dernier. Il continue à trouver la voie de fait des troupes autrichiennes fort hors de saison, à nier aucun droit de la Pocutie sur la partie usurpée, à trouver que l'envahissement était par trop démesuré, ajoutant, au reste, que la Porte verrait ce qu'elle aurait à faire. Il s'est tenu un Muchavére où cet objet a été débattu. J'ignore s'il y a été pris une décision formelle. Le Drogman de la Porte a cependant dit au Sieur Fonton que jamais le Ministère Ottoman ne donnerait sanction à une usurpation si considérable.

. . . .

J'ai reçu une lettre de politesse du Prince de Valachie. Il a fait le même compliment à la plupart des Ministres étrangers.

Les deux principautés suscitent un procès aux possesseurs turcs de plusieurs Malikianés usurpés sur les biens de l'Eglise qui, par le traité dernier, doivent être restitués à leur destination primitive. Le Chargé d'affaires de Russie ne manque pas d'appuyer cette réclamation.

. . . .

MCCCIX.

Constantinopole, 4 Marte 1775. D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre relaţiunile Rusieĭ cu Prusia şi despre negociaţiunile Austrieĭ cu Pórtă.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 4 Mars 1775.

Monsieur,

. . . .

J'avoue que je ne m'attendais pas que, la paix faite avec les Turcs, la Russie continuât d'exagérer ses complaisances envers le Roi de Prusse. Cela ne peut s'expliquer que par la situation personnelle et précaire de Catherine II sur son trône. En attendant, la Cour de Berlin chemine à grand pas vers la domination de la Baltique, et je ne sais si les Cours copartageantes s'arrêteront en Pologne avant d'avoir achevé de l'engloutir.

Les troupes autrichiennes étaient entrées en Moldavie longtemps avant que le Maréchal Romanzoff eût évacué cette province. Ils n'occupaient point les districts qui ont été envahis. Il existe en effet aujourd'hui une négociation entre la Porte et la Cour de Vienne sur cette affaire, et la première sera vraisemblablement obligée à faire des sacrifices à la convenance de l'autre qui n'a pas d'autre titre à alléguer.

. . . .

MCCCX.

Versailles, 16 Marte 1775. Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre rĕspunsurile mulţămitóre ce Austria aştéptă de la Pórtă în cestiunea Bucovineĭ.

(Vol. 161, D.)

Versailles, 16 Mars 1775.

. . . .

M. le Baron de Breteuil vous aura sans doute instruit, Monsieur, que Monsieur le Prince de Kaunitz lui a confié que sa Cour attendait des réponses positives et satisfaisantes de la Porte concernant la délimitation en Moldavie, et cette notion justifie les conjectures que vous faites sur l'objet des allées et venues de l'Internonce que vous remarquez. Je présume qu'étant sur la voie vous pourrez découvrir ce qui se passera dans cette affaire, car je doute, d'après la conduite ultérieure de l'Internonce, qu'il imite l'exemple de confiance que Monsieur le Prince de Kaunitz lui a donné. Vous pourrez néanmoins vous prévaloir auprès de lui de la confidence faite à l'ambassadeur du Roi.

. . . .

MCCCXI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre schimbarea ratificărilor păcei turco-ruse, şi despre cestiunea Bucovinei. Constantinopole, 18 Marte 1775.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 18 Mars 1775.

Monsieur,

. . . .

Le majon Boch, qui était parti d'ici avec les ratifications de la paix, y est revenu avec la nouvelle que l'extradition de Kilburn avait été faite aux troupes russes et que le Maréchal Romanzow n'atttendait que les garnisons turques pour leur remettre Bender et Chokzin, ce qui dément le bruit de leur évacuation précédente. L'ambassadeur turc cheminait vers la frontière et le Prince Repnin devait être à Kiow à la mi-mars. Il paraît que cet ambassadeur n'amène plus sa femme et ses enfants. — Voilà la paix exécutée en totalité. Les prisonniers respectifs ont la liberté de partir, et les esclaves du bagne ont été remis au chargé d'affaires de Russie.

. . . .

La négociation entre l'Internonce et la Porte paraît continuer avec quelque activité, à juger des allées et venues fréquentes du Drogman Impérial à Constantinople. Il paraît même que Monsieur Thugut s'est déjà abouché avec le Reis-Effendi. Le Drogman de la Porte continue toujours à m'affirmer que le Grand Seigneur ne saurait porter sa complaisance pour des cessions en Moldavie qu'à un degré très-limité, et la réponse à mes représentations sur l'exiguité de l'objet proportionné à l'inconvénient d'une rupture, ou même d'un levain subsistant avec la Cour de Vienne, a été que les Cours étaient souvent obligées, par le seul motif de conserver leur considération, de prendre des partis violents.

. . . .

MCCCXII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aprobarea politicei ambasadorului in cestiunea Bucovinei. Versailles, 31 Marte. 1775.

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 31 Mars 1775.

. . . .

Il est certain, Monsieur, que les notions positives, que vous vous êtes procurées sur l'état de la négociation relative aux limites de la Moldavie, ne sont pas faciles à concilier avec les assertions de l'Abbé Georgel, et nous ne pouvons qu'attendre de la suite des événements la solution des incertitudes qui subsistent à cet égard; mais, le point le plus important est maintenant constaté; c'est que la discussion se traite à l'amiable et que les Turcs soient à portée de se prémunir contre les terreurs qu'on cherche

certainement à leur inspirer. Au surplus, Monsieur, le Roi a fort approuvé le langage et la conduite que vous avez tenus dans cette occasion. Votre réponse à l'insinuation de la Porte a été parfaitement sage et entièrement conforme aux principes et aux sentiments du Roi. Sa Majesté, ne peut que vous recommander de suivre les mêmes errements dans tout le cours de cette affaire et de rendre à la Cour de Vienne tous les bons offices qui dépendront de vous.

. . . .

MCCCXIII.

Constantinopole, 3 Aprile 1775.

D. de Saint-Priest catre Afacerile Străine, despre greutățile ce întîm pină soluțiunea cestiunei bucovinene.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 3 Avril 1775.

Monsieur,

. . . .

La négociation sur la Moldavie ne me paraît par prendre fin aussitôt qu'on aurait dû s'y attendre. Le Drogman de la Porte m'a fait confier qu'entre plusieurs difficultés la principale est la répugnance qu'on a ici d'approcher la frontière autrichienne près de Chokzin. Vous n'aurez pas de peine à croire quelle sera difficile à surmonter, vu ce que vous connaissez de l'amour que les Turcs mettent à leurs prétendues forteresses et de la rumeur qu'une pareille complaisance paraît exciter. Au reste, je crois que la Cour de Pétersbourg ne se mêle en rien de cette affaire, et que les suggestions de l'envoyé de Prusse à la Porte n'y font aucun effet.

. . . .

MCCCXIV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre dorințele Turciei în cestiunea Bucovinei și despre vederile Regelui Prusiei asupra aceleiași cestiuni.

Constantinopole, 9 Aprile 1775.

(Vol. 158. D.)

Constantinople, le 9 Avril 1775.

Monsieur,

. . . .

Le vrai de la négociation sur la Moldavie est que la Porte voudrait conserver dans son intégrité tout le territoire de Chokzin. Elle ne se soucie aucunement du reste et se soumet à ce qu'on prenne ailleurs ce qu'on y voudra. Loin de redemander les usurpations faites depuis cette guerre, elle les légitime en les reconnaisant. Tant de complaisances n'ont pu résoudre la Cour de Vienne à se désister de la partie du territoire de Chokzin usurpée; il a fallu laisser louche ce point, et on a stipulé que, pourvu que les Commissaires turcs proposent une frontière aussi bonne que celle qui englobe le territoire de Chokzin, on le laissera immense. Tout le reste de la ligne tracée dans la carte autrichienne est agréé, mais il n'est pas question d'Orsova.

Reste à savoir si cette convention sera approuvée à Vienne. On y paraissait empressé de finir par les courriers précédents, et disposé à quelque sacrifice; mais, par le dernier, on mande ne pas vouloir démordre de toute la ligne. On est disposé à faire partir d'ici des commissaires tout incessamment pour le réglement définitif.

La conduite du Roi de Prusse a été singulière. Il avait mandé en dernier lieu à Zegelin de ne pas instiguer la Porte contre la Cour de Vienne sur l'affaire de la Moldavie. Par le dernier courrier, il se plaint de ce que le même personnage ne l'informe pas assez soigneusement de ce qui se passe sur un objet aussi important. Il veut savoir si, en effet, la médiation de la France sera employée à cette négociation, ainsi qu'on le lui avait écrit; enfin, il ajoute qu'on se tromperait fort si on croyait que la Russie et lui vissent de bon oeil cet agrandissement autrichien; que, sans l'épuisement de la dernière guerre, il ne voudrait pas répondre que la Russie veut déjà repousser par les armes cette violence.

. . . .

Monsieur de Kaunitz écrit que la Russie a différé de répondre aux représentations du divan d'Jassy sur l'invasion autrichienne, et que sa réponse sera ensuite qu'ayant retiré ses troupes, elle n'est plus en mesure d'entrer dans cette affaire.

. . . .

MCCCXV.

Versailles, 13 Aprile 1775.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre negociaţiunile turco-austriace în cestiunea Bucovinei.

(Vol 161, D.)

Versailles, le 13 Avril 1775.

. . . .

Au travers du ton négatif que le Reis-Effendi a pris relativement aux cessions que la Cour de Vienne demande à la Porte, on croit voir percer des dispositions à céder, surtout lorsqu'on mettra la gloire ottomane à couvert par la tournure que Monsieur le Prince de Kaunitz s'est proposé de donner à la négociation. — Au surplus, Monsieur, vous êtes instruit des intentions du Roi sur cette affaire, et Sa Majesté est bien persuadée que vous les exécuterez avec zèle et prudence.

. . . .

MCCCXVI.

Constantinopole, 18 Aprile 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre apropiatul sfârşit al cestiunei bucovinene.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 18 Avril 1775.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte est venu mercredi 12 de ce mois chez Monsieur l'Internonce d'Allemagne avec une sorte de cortège. La Porte n'a rien dit de l'objet de la mission de cet officier; mais, comme on se rappelle qu'une pareille visite au chargé d'affaires de Russie précéda de fort peu l'échange des ratifications de la paix et de la convention relative aux Tartares, on s'attend à apprendre incessamment la conclusion d'un arrangement sur l'occupation de la Moldavie. Monsieur Thugut qui n'a pu me dissimuler que cette affaire était en train de se conclure, m'a cependant laissé entendre qu'elle n'était pas encore parvenue à définition.

. . . .

MCCCXVII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre dorința Regeluĭ ca cestiunea Bucovineĭ să nu provóce conflicte între Pórtă și Austria. Versailles, 23 Aprile 1775.

(Vol. 158. D.)

Versailles, le 23 Avril 1775.

. . . .

L'idée de votre ami qui aurait voulu lier la négociation touchant les envahissements en Moldavie à d'autres objets tendant à resserrer les liens de l'amitié et à en former d'un intérêt particulier entre Vienne et la Porte Ottomane, était une vue sage; mais, je ne suis pas surpris qu'on ait cru suppléer à ces motifs vraiment nobles et convenables par un ressort pécuniaire que je n'estime pas devoir être fort effectif par l'occurence présente. Ce ne seront pas quelques libéralités offertes à quelques Ministres qui décideront les cessions exigées en Moldavie. Cependant, la Cour de Vienne ne cesse de nous faire entendre que sa négociation est en bon train, que les dispositions des Turcs se montrent très-favorables, que le Divan sent la nécessité et la convenance d'un arrangement solide de limites, ce qu'elle a lieu d'espérer, enfin que les choses s'arrangeront d'une manière satisfaisante pour tout le monde.

. . . .

MCCCXVIII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre cele comunicate cabinetuluĭ din Paris de Curtea de la Viena, cu privire la cestiunea Bucovineĭ. Versailles, 30 Aprile 1775.

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 30 Avril 1775.

. . . .

Le Roi a fort approuvé le langage que vous avez tenu pour atténuer le sentiment plein d'humeur contre la Cour de Vienne que le Drogman de la Porte vous a fait rendre. Vous connaissez la façon de penser du Roi à cet égard et vous continuerez à vous y conformer. Sa Majesté serait très-peinée si cette discussion occasionnait de l'aigreur et des mécontentements entre les deux Puissances. Au surplus, Monsieur, quand on connaît les Turcs et leurs préjugés, on ne peut que s'attendre aux plus grandes dificultés pour une cession de territoire que rien ne nécessite ni ne justifie que le droit de convenance dont il serait dangereux de leur faire adopter l'idée.

. . . .

MCCCXIX.

Constantinopole, 3 Maiŭ 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre darurile schimbate între Ruşĭ şi Turcĭ cu ocasiunea ratificăreĭ păceĭ, şi despre starea cestiuneĭ bucovinene.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 3 Mai 1775.

Monsieur,

. . . .

Deux majors russes expédiés par le Maréchal Romanzow sont arrivés ici en même temps et ont apporté au Grand Visir un poignard et une tabatière enrichis de diamants ainsi qu'une bague superbe. Ce ministre a fait donner 1000 sequins aux porteurs.

Ces officiers nous ont appris que l'échange des Ambassadeurs se fera définitivement à Chokzin, et que le Prince Repnin avait écrit à Abdul-Kérim Pacha qu'il le verrait au mois de Juin. Cet Ambassadeur russe amène sa femme et ses enfants, ce qui ne sera pas pour lui d'un médiocre embarras.

. . . .

On continue vraisemblablement à négocier sur les limites de la Moldavie; au moins le Drogman impérial paraît-il fort occupé à la Porte. Il y a peu de jours que le hasard m'a fait surprendre chez cet interprête auquel j'allais rendre visite l'Internonce qui travaillait avec lui ayant une carte sous les yeux. Il faut que la visite du Drogman de la Porte au Palais d'Allemagne ait été plutôt préparatoire que définitive, et que quelques anicroches aient arrêté la conclusion que je persiste à croire, au reste, ne pouvoir être qu'amiable.

. . . .

MCCCXX.

Constantinopole, 17 Maiŭ 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre terminarea cestiuneĭ bucovinene.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 17 Mai 1775.

Monsieur,

. . . .

Le Drogman de la Porte m'a fait dire par le Sieur Fonton que l'accommodement du différend sur les limites de la Moldavie était terminé. Il a ajouté que la Porte s'empressait d'autant plus à m'en donner la nouvelle qu'elle avait suivi mes conseils dans cette affaire. J'ai pris, comme de raison, la chose comme politesse, quoiqu'il soit très-vrai que j'ai toujours tendu au but de la conciliation.

Je voudrais fort que cet événement pût influer sur la pacification de la Pologne et que le Roi de Prusse, qui a refusé sa médiation à la Cour de Vienne pour ses limites, afin de n'être pas dans le cas de demander respectivement celle de LL. MM. II. revint à l'accomplissement de cet article du traité de partage, à présent que l'affaire des Turcs finie ne peut plus donner d'embarras aux Autrichiens.

. . . .

MCCCXXI.

D. de Saint-Priest către d. de Pons, despre acelaşi subiect. Constantinopole, 17 Mai 1775.

(Vol. 158, D.)

Constantinople, le 17 Mai 1775.

Monsieur,

. . . .

L'accommodement entre la Porte et Vienne sur les limites de Moldavie vient d'être conclu. Je n'ai encore rien de distinct sur les détails, mais l'important est que ces contestations aient pris fin. Il est bien avantageux que le Roi de Prusse n'ait plus ce prétexte pour se débattre sur ses usurpations en Pologne.

. . . .

MCCCXXII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre atitudinea Rusieĭ în cestiunea Bucovineĭ, şi despre afacerile Poloniei. Versailles, 18 Mai 1775

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 18 Mai 1775.

. . . .

Nous voyons avec plaisir, Monsieur, que vous êtes persuadé que la Cour de Pétersbourg n'agit point à Constantinople pour aigrir les Turcs contre la Cour de Vienne, à l'occasion de la démarcation de la Moldavie, et que Catherine II ne cède point à cet égard aux instigations et à l'exemple de la Cour de Berlin. Cette négociation pourra être continuée dans des termes amiables, et si les préjugés et les appréhensions de la Porte la prolongent, ces délais ne pourront pas avoir de grands inconvénients ni de grands dangers.

Vous saurez maintenant, Monsieur, que la Diette de Pologne est séparée et que la confédération sous laquelle cette Diette s'est tenue est dissoute. L'affaire de la délimitation a été renvoyée au Conseil permanent, ainsi qu'on l'avait prévu, et comme le Roi de Prusse s'est refusé à la médiation mutuelle que la Cour de Vienne avait proposée et que ce Prince a annoncé le même refus de la part de la Russie, des négociations particulières et séparées seront peut-être employées pour terminer cette affaire, si tant est que les Cours ne veuillent pas laisser toutes choses dans une confusion dont elles se promettent peut-être de tirer avantage dans la suite, en demeurant nanties de leurs convenances dont elles se trouvent en possession.

. . . .

MCCCXXIII.

Constantinopole, 3 Iuniŭ 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre numirea comisaruluĭ otoman însărcinat cu delimitarea fruntarielor Bucovineĭ.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 3 Juin 1775.

Monsieur,

. . . .

La Porte a nommé pour commissaire de ces limites avec les Autrichiens un nommé Taer-Aga, ancien Premier Mihmar de cette capitale, lequel se dispose à partir au premier jour pour sa destination.

. . . .

MCCCXXIV.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre terminarea cestiuneĭ bucovinene. Versailles, 4 Iuniŭ 1775.

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 4 Juin 1775.

. . . .

Si la conférence du Drogman de la Porte avec l'Internonce a été le signal de la conciliation de l'affaire de la Moldavie, nous ne tarderons sans doute pas d'en être instruits. Déjà, il nous revient de Vienne que la Porte offre des cessions dont à la rigueur, la Maison d'Autriche pourrait se contenter.

. . . .

MCCCXXV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre scirea privitóre la numirea unuĭ noŭ ambasador austriac la Constantinopole. Constantinopole, 17 Iuniŭ 1775.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 17 Juin 1770.

Monsieur,

. . . .

Monsieur le Baron de Breteuil me mande que le Prince de Kaunitz lui a dit qu'on ne nommerait de plusieurs mois à la place de Monsieur le Baron Thugut. Je suppose que l'intention de la Cour de Vienne est que cet Internonce ne termine ses fonctions qu'après l'exécution plénière de la dernière convention des limites.

. . . .

MCCCXXVI.

Versailles, 21 Iuniŭ 1775.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre terminarea cestiunei bucovinene.

(Vol. 161. D.)

Versailles, le 21 Juin 1775.

. . . .

Les conjectures, Monsieur, dont vous nous avez fait part relativement à la conclusion de l'affaire de Moldavie n'ont pas tardé à être justifiées. Je viens de recevoir une lettre de Monsieur de Baron de Breteuil à qui Monsieur le Prince de Kaunitz a fait part de la conclusion d'un arrangement dont l'Impératrice-Reine et son Ministre paraissent satisfaits, mais sur lequel on attendait le sentiment de l'Empereur. Je ne doute pas que cet Ambassadeur ne vous ait informé de cette nouvelle. Vous aurez aisément jugé de la satisfaction avec laquelle le Roi l'a apprise par le désir que Sa Majesté vous a marqué de voir terminer un sujet de discussion aussi délicat, et que les envieux de la Cour de Vienne s'efforçaient d'aigrir. Monsieur le Prince de Kaunitz n'a pas pu s'empêcher de convenir de ce fait, et il a ainsi justifié l'opinion que nous avions des dangers qui auraient pu en résulter.

. . . .

MCCCXXVII.

Versailles, 2 Iuliŭ 1775.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aprobarea dată de Regele Franciei purtărei ambasadorului seŭ în cestiunea Bucovinei.

(Vol. 161. D.)

Versailles, le 2 Juillet 1775.

. . . .

Vous saurez déjà, Monsieur, que la Cour de Vienne nous a confié la conclusion de son traité avec la Porte concernant les limites de la Moldavie. Le Roi a marqué la satisfaction la plus vive et la plus sincère de cet événement. Au surplus, je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai déjà marqué de l'aprobation que Sa Majesté a donnée à votre conduite dans tout le cours de cette affaire, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que la Cour de Vienne vous rend la même justice. Monsieur le Comte de Mercy a été chargé d'en remercier le Roi. C'est par le Reis-Effendi que cette Cour a été instruite des bons offices que vous lui avez rendus dans cette occasion intéressante.

. . . .

MCCCXXVIII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre convențiunea limitelor încheiată de Pórtă cu Austria și privitóre la Bucovina, și despre urmările ce va avea mărirea Prusieĭ asupra Caseĭ d'Austria. Versailles, 7 Septem 1775.

(Vol. 161, D.)

A Versailles, le 7 Septembre 1775.

. . . .

La Cour de Vienne ne nous avait pas laissé ignorer le parti qu'elle avait pris sans attendre le consentement de l'Empereur d'approuver et de ratifier la convention, que son Ministre à Constantinople avait signée sur les limites de Moldavie. On prétend que l'Empereur n'a pas été fort satisfait qu'on ait supposé son aveu. Cependant, l'acquisition qu'il fait, et au titre le plus gratuit, est assez considérable pour le consoler de ce manque de formalité ou d'égards. D'ailleurs, on peut croire que la Cour de Vienne n'en restera pas là, et qu'elle saura, ainsi que vous l'observez, tirer parti des Commisaires turcs lors de la démarcation du territoire de Chokzin.

Si la Cour de Vienne trouve quelques avantages dans les usurpations graduelles et successives, elles ne sont que précaires, puisque le Roi de Prusse, s'autorisant de l'exemple, donne chaque jour plus d'extension aux siennes et se forme un corps de puissance qui sera un jour bien incommode et vraisemblablement très funeste à la maison d'Autriche. On doit voir avec d'autant plus d'effroi la somme des accaparements journaliers du Roi de Prusse, que tout annonce qu'il n'a pas encore atteint la véritable limite qu'il compte se prescrire et qu'il ne s'arrêtera vraisemblablement que lorsque, s'appuyant d'une part sur la Vistule, il se reposera de l'autre sur la Wartha.

. . . .

MCCCXXIX.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre politica celor treĭ Curțĭ din Berlin, Viena și Petersburg, maĭ cu sémă în relațiunile lor cu Turcia. Fontainebleau, 16 Octobre 1775.

(Vol. 161, D.)

Fontainebleau, le 16 Octobre 1775.

. . . .

La pièce jointe à votre lettre No. 28 du 24 Août [1]), sans nous donner des lumières bien précises sur la position respective des trois Cours co-partageantes dans l'instant actuel, est néanmoins intéressante en ce qu'elle fixe avec assez de précision leur conduite éventuelle et les principes qui l'ont dirigée jusqu'ici. Les événements subséquents y sont même entièrement analogues, et les particularités indiquées par cette lettre peuvent seules expliquer pourquoi les démarcations prussienne et autrichienne sont demeurées en suspens. J'y retrouve d'ailleurs, Monsieur, des traces de l'effet que les acquisi-

[1]) Cette lettre manque.

tions de la Cour de Vienne en Moldavie ont produit à Berlin, et jusqu'à un certain point en Russie. Je soupçonnais depuis longtemps que le Roi de Prusse, en se prévalant à son tour de la maxime d'égalité ou d'accroissement proportionnel mise en avant par la Cour de Vienne, comprenait la Moldavie dans le calcul du lot de cette Cour, ainsi que dans celui de son propre équivalent, et que celle-ci ferait tous ses efforts pour établir une ligne de séparation absolue entre le traité de partage et ses négociations avec la Porte.

Ce soupçon mérite d'être suivi et approfondi de votre part. Je crois que vous n'aurez point de peine à y parvenir par les canaux qui vous sont ouverts. Vous sentirez aisément toutes les lumières que cette découverte jettera sur le passé et sur l'avenir. C'est peut-être la seule manière d'expliquer la modération que le Roi de Prusse a montrée relativement à l'affaire de Moldavie. C'était lui fournir une belle occassion d'étendre son arrondissement.

. . . .

MCCCXXX.

Constantinopole, 3 Novemb. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre politica Rusieĭ la Pórtă, și despre lucrările de delimitare în Bucovina ale comisarilor turcĭ și austriacĭ.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 3 Novembre 1775.

Monsieur,

. . . .

Il commence à être question d'affaires. Le Drogman de la Porte a déjà fait trois visites au Palais de Russie. Dans la première, il a apporté à l'Ambassadeur des présents du Grand Visir; mais la seconde et la troisième avaient vraisemblablement des objets plus sérieux que ceux d'une politesse personnelle au Drogman. D'ailleurs, il y a eu à Constantinople dans la nuit d'avant-hier un cheval prêt pour quelque personnage appelé à une entrevue.

Le système de la Cour de Russie vis-à-vis de la Porte paraît être celui de l'amadouer. J'en juge par les dispositions qu'a marquées le Prince Repnin relativement au Cérémonial. Sur ce qu'on lui disait qu'il mettrait sans doute sur un autre pied les usages pratiqués aux audiences des Ambassadeurs, il a répondu qu'il lui suffisait de suivre ce qui avait été pratiqué pour Monsieur de Romanzow; qu'il n'était pas meilleur que ceux qui l'avaient précédé et n'était point humilié de suivre la même route; qu'il s'agissait, après cette désastreuse guerre, de tranquilliser la Porte et non de la tracasser. Je crois bien toutefois que ce plan de douceur ne s'étendra pas à des concessions importantes et que l'affaire des Kans n'y gagnera rien; mais, c'est déjà beaucoup pour ces gens-ci qu'on leur sauve tout ce qui est apparent. J'ai lieu de croire que l'accaparement de la Moldavie a eu beaucoup de part à ce système de la Cour de Pétersbourg vis-à-vis de la Porte. Les Russes craignent que la Cour de Vienne ne les gagne de vitesse et

fortifieraient au besoin les Turcs contre elle pour laisser subsister l'Empire Ottoman jusqu'à ce qu'ils voient le moment venu de le conquérir.

Les Commissaires turcs et autrichiens travaillent à la fixation des limites en Moldavie et l'opération tend, dit-on, à sa perfection. Je sais que les Kapigi Ayas de Moldavie sont en grands mouvements contre cette cession, et l'on ne peut guère douter qu'ils n'agissent d'après les volontés de la Russie; mais, leurs efforts seront vraisemblablement sans succès, et j'espère que cette affaire va être radicalement terminée au contentement mutuel des parties.

. . . .

MCCCXXXI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre nesosirea scirelor din Moldova. Constantinopole, 17 Novem. 1775.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 17 Novembre 1775.

Monsieur,

. . . .

Je n'ai rien appris sur la démarcation des limites de la Moldavie. Monsieur l'Internonce Impérial auquel j'en demande de temps en temps des nouvelles, m'a répondu qu'il n'en avait point reçu récemment du Général Barko.

. . . .

MCCCXXXII.

Constantinopole, 4 Decembr. 1775.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre greutățile ce întîmpină delimitarea fruntarielor Bucovinei din causa lăcomiei comisarului austriac.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 4 Décembre 1775.

Monsieur,

. . . .

L'affaire des limites de Moldavie que je croyais terminée est encore bien loin de sa fin. La bonne opinion que Monsieur de Kaunitz a témoigné avoir là-dessus à Monsieur le Baron de Breteuil n'était guère fondée. Aux questions que j'ai fait faire au Drogman de la Porte, il a répondu à mon Drogman par un narré de tout ce qui s'est passé sur cette affaire. Selon lui, la Cour Impériale n'avait eu d'abord qu'une simple communication par la Moldavie, entre la Transilvanie et la Pocutie. L'Internonce avait ensuite exhibé une carte sur laquelle était tracée une ligne qui englobait une partie assez considérable de cette province. Pour l'amour du bon voisinage, la Porte l'a admise, sauf le territoire de Chokzin. Enfin, a dit le Drogman, lorsqu'on en est venu à la démarcation, le Général Barko, commissaire, a voulu outre-passer partout la ligne en question et en fixer la fin à deux pas de Chokzin. Le tout a été certifié par des Ilams du pacha de cette place, au moyen de quoi, l'affaire est accrochée. Je lui ai fait répondre que cela me faisait beaucoup de peine, mais que la Porte, avec toute la justice de son côté, avait malgré cela des raisons bien importantes de terminer à tout prix, que je n'ignorais pas qu'elle était excitée par les Russes à tenir ferme, mais que c'était un conseil d'ennemi; que la Cour de Pétersbourg se prévaudrait de la durée de cette querelle et que j'exhortais de tout mon pouvoir le Ministère Ottoman à ne pas s'en laisser abuser. La réplique du Drogman de la Porte a été qu'il avait fait usage de tous mes arguments vis-à-vis du Reis-Effendi, et que celui-ci lui avait répondu que fût-il même question d'éviter une guerre avec l'Autriche, il ne se mettrait pas seul à la brèche en cette occasion et qu'il en arriverait ce qu'il pourrait et qu'il partagerait le sort commun à tous. Je suis véritablement en peine de la fin que prendra tout ceci. J'en ai parlé à l'Internonce Impérial qui n'a pu si bien dissimuler que je n'aie entrevu sa désapprobation de la conduite du Général Barko et l'embarras où il se trouve.

. . . .

MCCCXXXIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre intrigele Rusieĭ şi Austrieĭ la Constantinopole. Constantinopole, 18 Decem. 1775.

(Vol. 161, D.)

Constantinople, le 18 Décembre 1775.

Monsieur,

. . . .

J'ai été informé de bonne part que Monsieur l'Internonce Impérial a eu une entrevue avec le Reis-Effendi, que je suppose n'être relative qu'aux affaires de la Moldavie. Les Russes répandent cependant que la Cour de Vienne intrigue pour rendre la Porte persévérante à redemander les places tartares, afin qu'elle cède plus aisément sur le territoire de Chokzin; mais, je penserais bien plutôt que les Russes tâchent de mettre des entraves à la conciliation sur les limites de la Moldavie.

. . . .

MCCCXXXIV.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre întrigele Rusieĭ în cestiunea delimitărilor Bucovineĭ. Versailles, 21 Decem. 1775.

(Vol. 161, D.)

Versailles, le 21 Décembre 1775.

. . . .

La politique, Monsieur, que les discours du Prince Repnin annoncent, serait assurément très-sage et très-honnête et il faut croire que sa conduite y sera analogue. Il semble, en effet, que l'intérêt même de la Russie l'invite à cette conduite, mais nous pensons comme vous qu'elle ne produira aucune complaisance essentielle, et que le but de Catherine II est de se concilier par des démonstrations vagues une confiance et d'opérer une sécurité dont elle puisse se prévaloir contre ceux dont elle peut avoir conçu de la jalousie. Déjà, on peut croire qu'elle recueille le fruit de cette conduite adroite. En effet, la rupture de la négociation pour les limites de Moldavie dont vous aurez été instruit immédiatement après le départ de votre dernière lettre, peut, avec beaucoup vraisemblance, être attribuée aux insinuations de la Russie, et les particularités que vous nous mandez des représentations des Rayas que vous supposiez avec probabilité être soufflés par les Russes, donne un nouveau degré de force à cette conjecture. Quoi qu'il en soit, Monsieur, la rupture de cet accommodement est un événement intéressant sur la suite duquel nous sommes bien persuadés que vous veillerez avec la dernière attention. Il est aisé de prévoir que la Cour de Vienne fera de nouveaux efforts pour tâcher d'en venir à son honneur. Le Roi le désire sincèrement, et Sa Majesté

vous renouvelle à cette occasion les instructions conciliantes dont vous êtes muni. Elle ne verrait qu'avec peine que les rivaux de la Maison d'Autriche parvinssent à fomenter à Constantinople un esprit de défiance et de mauvaise volonté contre son alliée.

. . . .

MCCCXXXV.

Versailles, 31 Decem. 1775.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre dorința guvernului frances de a sci care să fiă causa greutăților ce întîmpină delimitarea fruntarielor bucovinene.

(Vol. 161, D. ult.)

Versailles, le 31 Décembre 1775.

. . . .

Je vois de plus en plus qu'on ne s'attendait pas à Constantinople au mauvais succès de la commission pour la démarcation des limites. Nous n'en sommes que plus impartient de savoir précisément ce qui peut avoir fait échouer la négociation à laquelle la Porte paraissait se livrer de bonne foi. Il semblait qu'il suffisait que la Cour de Vienne eût le Commissaire Ottoman dans ses intérêts, et on ne doit pas la soupçonner d'avoir négligé ce moyen. On ne peut pas non plus soupçonner que les obstacles aient été suscités sous main par ceux qui avaient projeté d'arracher de plus grands sacrifices aux Turcs. Au milieu de ces invraisemblances, la véritable cause de cet événement nous échappe et nous attendons avec impatience à être éclairés par vous sur cet objet.

. . . .

MCCCXXXVI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre nesosirea din Moldova a scirilor privitóre la delimitare.

Constantinopole, 18 Ianuar. 1776.

(Vol. 162, D. 7)

Constantinople, le 18 Janvier 1776.

Monsieur,

. . . .

Je n'ai point de nouvelles de Moldavie qui m'apprennent le tour qu'aura pris l'affaire des limites. Il semble qu'on compte ici sur une continuation de la négociation, pendant qu'on me mande de Vienne que tout est rompu.

. . . .

MCCCXXXVII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre succesul Curţeĭ de la Viena în cestiunea Bucovineĭ.

Versailles, 11 Febr. 1776.

(Vol. 162, D. 14)

Versailles, le 11 Février 1776.

. . . .

Monsieur le Prince de Kaunitz a confié tout récemment à Monsieur le Baron de Breteuil que la négociation des limites de Moldavie était en bon train, et il paraît qu'en respectant le territoire de Chokzin, la Cour de Vienne parviendra à terminer selon son gré.

. . . .

MCCCXXXVIII.

Versailles, 3 Marte 1776.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre concesiunile făcute Turcieĭ de cabinetul austriac în cestiunea Bucovineĭ.

(Vol 162, D. 24)

Versailles, le 3 Mars 1776.

. . . .

Selon les dernières nouvelles que nous avons reçues de Vienne, on y attendait la signature de l'arrangement pour les limites de Moldavie. Il paraît, Monsieur, que la Cour de Vienne a renoncé à tout ce que les Turcs appelent territoire de Chokzin et, par ce moyen, il y a lieu de croire que ceux-ci se seront rendus faciles sur tout le reste.

. . . .

MCCCXXXIX

Constantinopole, 4 Marte 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre întrevederea Internunțiului imperial cu Reis-Effendi în cestiunea delimităreĭ fruntarielor Moldoveĭ.

(Vol. 162. D. 24.)

Constantinople, le 4 Mars 1776.

Monsieur,

. . . .

Je me suis vu dans le cas de continuer mes offices à la Porte sur l'affaire des limites de Moldavie, parceque j'y ai été invité par le Ministère Ottoman. Comme on ne se rapprochait guère par le Ministère des Drogmans, l'Internonce Impérial a pris le parti de demander une entrevue au Reis-Effendi. Elle eut lieu il y a six jours. Le Drogman de la Porte m'a fait dire que l'Internonce s'était désisté des 32 villages occupés au delà de la ligne tracée dans la carte de la Convention et avait demandé en revanche la frontière jusqu'au Niester par le territoire de Chokzin, et que le Prince de Moldavie cédât à cette garnison quelques villages pour dédommagement. L'Internonce m'a confirmé la chose. J'espère qu'on finira par s'arranger sur ce pied, quoiqu'il ne faille compter sur rien avec les Turcs. J'ai été informé que cet énergumène de Panayodors, aujourd'hui au service de Russie, et que vous avez connu secrétaire du Prince Grégoire Gika, lorsqu'il était drogman de la Porte, a répandu chez un bon nombre de gens de loi un libelle tendant à empêcher l'accord pour les limites en question. C'est la première preuve que j'ai des démarches de la Russie vers ce but. Elle a du moins réussi à mettre cette affaire dans la bouche de tout le monde à Constantinople. Vous savez que c'est un assez bon moyen d'embarrasser les Ministres Ottomans.

. . . .

MCCCXL.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre starea cestiunei bucovinene. Constantinopole, 18 Marte 1776.

(Vol. 162, D. 28.)

Constantinople, le 18 Mars 1776.

Monsieur,

. . . .

J'en suis toujours au même point au sujet des limites de Moldavie. Je porte parole aux deux parties sans observer encore un rapprochement marqué. Au reste, je persisterai dans mes bons offices, et il me semble impossible que la Porte pousse l'aveuglement au point de ne se pas relâcher.

. . . .

MCCCXLI.

Notă presintată Porţeĭ de ambasadorul Franciei, d. de Saint-Priest, în cestiunea delimitărilor. 19 Marte 1776.

(Vol. 162, D. 30.)

19 Mars 1776.

L'Ambassadeur de France, occupé d'offices de conciliation entre la Sublime Porte et la Cour de Vienne, sur l'objet des limites de Moldavie, a reçu de l'Internonce impérial une déclaration explicite des intentions de ses maîtres à cet égard Ce ministre affirme que, loin de s'attacher à la cession des villages contestés entre les rivières de Siret et de Suchava, il en a offert et en offre encore de bonne foi la restitution, pourvu que la Sublime Porte satisfasse pleinement à l'accomplissement de la Convention des limites. Il ajoute que LL. MM. II. s'occupent bien moins d'une extension de puissance et de revenu que de l'intérêt capital d'assurer entre les deux Etats une paix inaltérable et une bienveillance respective, par une démarcation de frontières distinctes; que celle qu'a offerte le Pacha de Chokzin est absolument défectueuse et se démontre telle par la proposition annexée de creuser un fossé et de faire passer la dite frontière par le milieu de deux villages; ce qui est loin de signifier l'expression de limites distinctes qui veut dire formées par la nature du local.

L'Ambassadeur de France ne reprend point tous les arguments allégués sur cela par l'Internonce Imperial, pas même sa dénégation que la partie contestée vers Chokzin appartienne légitimement au territoire de cette forteresse. Il se borne à certifier la Sublime Porte que, d'après la lecture de la Convention, qui lui a été exhibée, la prétention de la Cour de Vienne lui paraît solidement fondée sur les termes de l'acte même, et que la chose ne peut être vue autrement par les personnes désintéressées. Il

prend, en conséquence, la liberté d'exhorter le Ministère Ottoman à ne pas se laisser séduire par les suggestions des mal-intentionnés qui, pour leur propre convenance, désirent allonger la définition de cette affaire si peu digne par son importance réelle d'altérer l'union entre deux grandes Puissances, et qui cependant peut conduire à des embarras dont la Sublime Porte n'envisage peut-être pas l'étendue avec assez d'attention.

L'Ambassadeur de France, conséquemment aux ordres de sa Cour, amie commune des deux Puissances, croit devoir insister vivement auprès de la Sublime Porte pour qu'il soit donné entier accomplissement à la Convention si récemment et si librement conclue entre elle et la Cour de Vienne sur les limites des deux Etats.

MCCCXLII.

Constantinopole, 30 Marte 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre intervențiunea sa pe lângă Portă, în favórea Austriei, în cestiunea delimitărilor.

(Vol. 162, D. 31.)

Constantinople, le 30 Mars 1776.

Monsieur,

. . . .

Je profite du départ d'un bâtiment pour vous rendre compte de la part que j'ai été dans le cas de prendre à la négociation sur les limites de Moldavie, entre la Porte et la Cour de Vienne.

Vous savez que la Convention du 15 Mai de l'année dernière sur cette matière prescrivait pour base une ligne tracée dans une carte exhibée par l'Internonce Impérial, sauf la partie où elle entrait dans le territoire de Chokzin, sur laquelle l'art. 4 prononce en propres termes: «Qu'à condition que les Commissaires de la Sublime Porte indiquent «hors du territoire de Chokzin, depuis le dit endroit *(Tchernautzé)* jusqu'au Niester des «frontières bien distinctes et semblables à celles qu'ont établies actuellement les officiers «de la Cour Impériale, les Commissaires de la dite Cour n'opposeront point de dificulté «ni de contradiction à ce que les terrains affectés à la forterresse de Chokzin restent, «comme par le passé, en la possession de la Sublime Porte.»

Cet article, dans lequel on avait éludé la difficulté de céder une partie du territoire appartenant à une forteresse laissait à espérer que les Commissaires s'arrangeraient ensemble au moyen de ce que l'Autrichien achèterait le suffrage du Turc. Cela se traita en effet; mais, le Général Barko en a exigé d'outrepasser partout la ligne de la Carte avec une telle indiscrétion que Taïr-Aga n'a plus voulu risquer de signer sans de nouveaux ordres de la Porte. Celle-ci n'a pas osé les donner et l'affaire est demeurée accrochée, taut pour la partie du territoire de Chokzin que pour 32 villages démarqués au-delà de la ligne, vers la rivière de Siret. Pour tâcher d'ajuster la chose, l'Internonce convint avec le Reis-Effendi qu'il enverrait ordre au Pacha de Chokzin et aux Chefs de milice d'offrir aux Autrichiens dans la partie confinant le territoirre de cette forteresse une frontière convenable et conséquente à la teneur du traité. Mais, comme l'affaire avait fait trop de bruit, ils n'ont obéi qu'en affranchissant entièrement le territoire de Chokzin et offrant, à ce qu'il paraît par le rapport du Général Barko, une frontière très-indistincte, mais qu'ils promettaient de fixer en creusant un fossé, d'où il était no-

toire, comme les Autrichiens l'observent, que l'article du traité n'était pas rempli, la limite devant être distincte, naturelle et non distincte factice. Mais, à cette époque, Monsieur de Barko ayant été autorisé par sa Cour à passer par ce que la Porte voudrait relativement au territoire de Chokzin, pourvu que celle-ci cédât les 32 villages, ou vice-versa, ce Général lâcha maladroitement cette double proposition sur laquelle le Commissaire Turc n'était pas autorisé à trancher, et il est résulté de cette gaucherie que la Porte a cru que la frontière offerte sur le territoire de Chokzin était bonne et distincte et qu'en faisant difficulté à l'admettre, on voulait seulement lui prendre 32 villages de plus. Il y a lieu de croire, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander dans le temps, que les Russes ont soufflé le feu dans le corps de l'Uhléma pour intimider la Porte sur toute concession exagérée de la Convention. En effet, le Reis-Effendi, qui d'abord avait paru porté à la conciliation dans une entrevue qu'il avait eue avec l'Internonce, lui fit dire le lendemain que la Porte ne souscrirait jamais à la cession des villages, non plus qu'à une atteinte aux dépens du territoire de Chokzin. Je passe sous silence tout ce que j'ai fait d'offices verbaux pour engager le Ministère Ottoman à céder sur le point du territoire de Chokzin, l'Internonce s'étant désisté des villages. Je me borne seulement à vous envoyer un office[1]) que j'ai fait par écrit sur cette matière, le 19 de ce mois.

Le hasard me procura le lendemain une occasion de voir le Drogman de la Porte, dont je profitai pour raisonner avec lui la matière, mais sans avancer grand' chose, parceque, dès que je l'avais réduit par mes arguments, il en venait à me dire que le Reis-Effendi ni lui ne se mettraient pas à la brêche pour proposer une addition à la cession, et qu'il en arriverait tout ce qu'il plairait à Dieu. Enfin, sollicité des deux parts de moyenner un accommodement, j'ai demandé une entrevue au Reis-Effendi et elle a eu lieu Samedi 23 au soir, dans sa maison à Constantinople, depuis 7 heures jusqu'à près de minuit.

Je serais trop long si je vous rapportais tout ce que ce Ministre m'a dit pour la justification de la Porte dans cette affaire. En quoi il faut convenir qu'il avait beau jeu. J'ai cependant plaidé la cause de la Cour de Vienne; mais, je me suis spécialement attaché à démontrer au Reis-Effendi que la Porte, en souscrivant à une cession aussi considérable par la convention conclue, avait eu des motifs très-censés de ne pas se faire une querelle sérieuse qu'elle n'était pas en état de soutenir par la force et d'éviter la honte de montrer sa faiblesse, en laissant jouir la Cour de Vienne de son usurpation qu'on ne pouvait lui arracher, enfin, de ne pas se mettre dans le cas de réunir les deux Cours Impériales par une communauté d'intérêts et de prétentions à la charge de l'Empire Ottoman, et que tous ces motifs subsistaient dans toute leur force; qu'ainsi, ce n'était pas la peine, après un grand sacrifice, de s'arrêter à un objet de peu d'importance.

A ce principe d'une grande évidence, l'Effendi me répondit comme le Drogman de la Porte, mais écartant ses plaintes des violences de la Cour de Vienne et ce qu'il m'objectait de son risque personnel. Je me suis représenté comme l'Ambassadeur d'une Cour amie des deux parties et intéressée à leur prospérité et à leur bonne harmonie. J'ai dit que l'office d'un ami commun était de se placer au milieu des deux points contestés et de les rapprocher de lui l'un et l'autre; qu'en conséquence, je priais l'Effendi de se faire autoriser à traiter sur ce pied pour la démarcation d'une frontière dans un point intermédiaire entre les limites que prétendait le Commissaire autrichien dans le territoire de Chokzin et celle qu'offrait le Commissaire turc au dehors; que j'agirais alors vivement auprès de l'Internonce que je savais suffisamment autorisé afin d'en obtenir qu'il accédât à ma proposition de rapprochements; que j'aimais à me flatter que le Grand Seigeur, et son Conseil mettraient assez de prix aux offices du Roi pour ne pas les rendre nuls par un refus sur une bagatelle. Le Reis-Effendi parut incliner à

[1]) Voir ci-dessus, page 945, doc. MCCCXLI.

la chose et promit de la mettre hier sous les yeux d'un Muschavère où les gens de loi et les Chefs des milices ont été appelés. Je ne sais quelle détermination a été réellement prise. L'Effendi, après un long préambule de ce que la Porte attendait dans cette occasion de l'amitié de la France pour faire entendre raison à l'Internonce, m'a signifié par mon Drogman que le Muschavère avait été d'un accord unanime sur l'impossibilité de rien céder du territoire de Chokzin; mais que, pour témoigner à ma Cour plus d'égard, on avait résolu d'offrir à celle de Vienne par mon intervention autant de terrain du côté des villages de la Siret, que les Commissaires autrichiens en prétendaient sur le territoire de Chokzin. Je viens de faire répondre que, m'étant chargé de cette proposition auprès de l'Internonce quoique sans espoir de réussir, il m'avait en effet répondu qu'elle était inadmissible, qu'il était même surpris de l'entendre par mon canal, après avoir rebuté plusieurs fois des offres bien plus fortes, qu'au reste, je lui en reparlerais. Nous espérons que le Reis Effendi n'a pas dit le vrai mot et il nous semble impossible que le Muschavère ait si sottement délibéré un refus absolu de l'ouverture que j'ai faite de l'aveu de Monsieur Thugut au Reis-Effendi, mais comme de mon chef, pour que ce Ministre Turc n'en prît pas avantage. L'intention de la Cour de Vienne paraît être de tirer le meilleur parti qu'elle pourra des objets en contestation, toutefois sans s'y obstiner, jusqu'à rompre la négociation.

Je désire que ma conduite en cette affaire obtienne l'approbation de Sa Majesté et de son Conseil. J'ai tâché, dans la route que j'ai suivie, de me conformer en tout à mes instructions.

. . . .

MCCCXLIII.

Versailles, 2 Aprile 1776.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aprobarea dată de Regele Franciei purtărei ambasadorului seŭ în cestiunea delimitărilor.

(Vol. 162, D. 33.)

Versailles, le 2 Avril 1776.

. . . .

Il eût été bien fâcheux qu'un zèle peut-être malentendu du Commissaire autrichien pour la démarcation en Moldavie eût gâté une négociation si intéressante pour la bonne intelligence des deux Cours et si avantageuse pour celle de Vienne. Je suis bien persuadé que celle-ci était bien éloignée de vouloir choquer la Porte par des prétentions exorbitantes; aussi, avons-nous appris qu'à peu près à l'époque où vous écriviez votre lettre à Constantinople les Commissaires respectifs s'accordaient en Moldavie. Je vous ai fait part de cette notion dans le temps, et nous présumons que vous ne tarderez pas à nous en donner la confirmation.

Au surplus, Monsieur, le Roi a été très-content de la conduite et du langage que vous avez tenu dans cette occasion. Vous avez parfaitement rempli le but de Sa Majesté qui était de disposer la Porte à des complaisances par des insinuations ménagées. Sa Majesté n'approuve pas moins votre prudence que votre zèle lorsqu'elle vous a porté à vous renfermer dans les bornes de la réserve. Un office que nous rendons volontai-

rement et sans en être requis ne doit pas en effet être continué au hasard de donner des impressions sinistres sur nos vues et sur nos liaisons avec la Cour de Vienne.

Je conçois bien, Monsieur, que les Ministres Ottomans n'auront pas osé interrompre le cours des reconnaissances que les Russes font dans le canal de la Mer Noire, mais il est toujours bon de leur avoir donné cet éveil.

. . . .

MCCCXLIV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre starea în loc a cestiunei bucovinene, și despre întrevederea ce a avut el la Reis-Effendi în acéstă privință. Constantinopole, 3 Aprile 1776.

(Vol. 162, D. 37.)

Constantinople, le 3 Avril 1776.

Monsieur,

. . . .

Nous en sommes toujours au même point sur les limites de Moldavie. Il me semble qu'on y met de part et d'autre plus d'opiniâtreté que l'objet en litige ne mérite; mais, j'ai trouvé l'inflexibilité de la Porte plus déraisonnable. C'est pour tâcher de lui faire entendre raison que je me suis déterminé à demander une entrevue au Reis-Effendi. Elle a eu lieu chez lui le 23 du mois passé. Je lui ai exposé dans le plus grand détail tous les motifs qui exigeaient que la Porte mît une prompte fin à cette affaire, son impossibilité d'en faire rabattre et la convenance d'accorder ce qu'elle ne pouvait se faire rendre. Tous mes arguments n'ont pu conduire qu'à engager l'Effendi à remettre la matière sous les yeux d'un Muschavère qui se tint cinq jours après; mais, cela n'a rien produit de lucide jusqu'à présent, et d'un autre côte l'Internonce ne me montre aucun jour qui tende à un rapprochement positif. Je ne sais comment cela se terminera. Il faudra bien qu'on en finisse, et, dans le fait, le fil de la négociation n'est pas rompu.

. . . .

MCCCXLV.

Constantinopole, 17 Aprile 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre modul cu care Rusia privesce luarea Bucovineĭ de Austria.

(Vol. 162, D, 40.)

Constantinople, le 17 Avril 1776.

Monsieur,

. . . .

Il paraît que le Prince Repnin sent vivement l'inconvénient de l'acquisition de la Cour de Vienne en Moldavie, pour le cas d'une guerre entre la Russie et la Porte. Il est échappé à un de ses confidents intimes de me dire que cette cession, loin d'être un sacrifice que faisaient les Turcs, était entièrement à leur avantage; que, quant au fisc, le tribut de la Moldavie serait le même et que la Porte y gagnerait de laisser aux Autrichiens le soin de défendre aux troupes russes l'entrée de la Moldavie. Ce raisonnement a du vrai, et je ne m'étonne pas qu'il fasse de l'impression.

. . . .

MCCCXLVI.

Versailles, 22 Aprile 1776.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre speranțele ce esist că cestiunea Bucovineĭ se va sfârși.

(Vol. 162, D. 43.)

Versailles, le 22 Avril 1776.

. . . .

Monsieur le Baron de Breteuil nous a instruit de la commission qu'il a eue de vous remercier au nom de LL. MM. II. des bons offices que vous avez employés dans l'affaire des limites de Moldavie. Nous voyons avec plaisir que l'espèce d'humeur que les Turcs semblaient prendre n'ait pas duré, et le désistement de l'Internonce d'une partie du territoire demandé par le Général Barko pourra faciliter la conclusion de cet arrangement. Vous savez combien nous le désirons et vous devez être bien certain du gré que nous vous saurons de l'utilité des soins que vous prendrez de seconder la négociation de l'Internonce Impérial. Il faut espérer que le Ministère Ottoman saura étouffer les effets de la démarche coupable de Panayadoros. La Russie aurait bien mauvaise grâce de susciter des difficultés à la Cour de Vienne sur cet objet, tandis que les deux Cours sont en bonne intelligence sur les affaires de Pologne, ainsi que je présume que le Baron de Breteuil vous l'aura mandé.

. . . .

MCCCXLVII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre provisoria încetare a negociărilor privitóre la cestiunea delimitărilor. Constantinopole, 3 Mai 1776.

(Vol. 162, D. 45.)

Constantinople, le 3 Mai 1776.

Monsieur,

. . . .

La négociation de Moldavie reste dans le même état à cause de la maladie du Reis-Effendi qui a continué jusqu'ici. L'Internonce espère toujours d'en finir et j'y exhorte constamment les deux parties, l'objet ne valant pas, à mon sens, la peine d'une si longue discussion.

. . . .

MCCCXLVIII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aprobarea dată de Regele Franciei purtărei ambasadorului seŭ în cestiunea Bucovineĭ. Versailles, 17 Mai 1776.

(Vol. 162, D. 54.)

Versailles, le 17 Mai 1776.

. . . .

Le Roi a fort approuvé, Monsieur, le zèle qui vous a porté à demander une Conférence du Reis Effendi pour tâcher de faire valoir les raisons qui devraient déterminer la Porte à se rendre plus facile sur la conclusion de l'arrangement des limites de Moldavie. Le Muschavère tenu en conséquence prouvant l'attention que vos représentations ont paru mériter, on peut espérer que leurs résolutions deviendront plus conciliantes. Sa Majesté vous autorise à continuer à employer dans cette affaire tous les bons offices que vous croirez utiles et qui ne pourront pas vous compromettre.

. . . .

MCCCXLIX.

Constantinopole, 18 Mai 1776. D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre terminarea cestiunei delimitărilor și despre concesiunile ce Austria și Pórta și-aŭ făcut reciproc în acéstă cestiune.

(Vol. 162, D. 56.)

Constantinople, le 18 Mai 1776.

Monsieur,

. . . .

La Cour de Vienne a enfin terminé avec la Porte sur les limites de Moldavie. Elle s'est désistée des villages sur le Siret dont je vous avais parlé dans ma lettre du 17 Février, ainsi que d'entamer le territoire de Chokzin, en faveur d'une cession de huit ou neuf villages qui y sont attenants, lesquels toutefois elle ne prend que comme un gage que la garnison de Chokzin ne commettra aucun excès sur les confins, en cette partie, qui sont acceptés sur la proposition de la Porte. En cas de violation réitérée, les Impériaux s'avanceraient sur le territoire de Chokzin jusqu'aux limites que leurs Commissaires avaient désignées et rendraient les villages en question. L'échange des instruments s'est fait avant-hier. Le noeud de l'affaire était que les Autrichiens désiraient une frontière distincte pour éviter des querelles; que les Turcs ne voulant pas entamer le territoire de Chokzin se sont rendus garants qu'il n'y aurait aucun sujet de plaintes, et que la Cour de Vienne qui a grande raison de ne pas se fier à cette assertion a voulu un nantissement. La Porte, à mon sens, s'est conduite tout de travers. Mais le Reis-Effendi ne cherche qu'à sortir d'embarras pour le moment, sans s'inquiéter qu'il en naisse de plus grands dans l'avenir. L'Internonce me paraît avoir mené toute cette affaire avec sagesse et dextérité. Quant à moi, j'ai fait de mon mieux.

. . . .

MCCCL.

Versailles, 3 Iuniŭ 1776. Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre cestiunea Bucovineĭ.

(Vol. 162, D. 61.)

Versailles, le 3 Juin 1776.

. . . .

Le Roi voit avec plaisir, Monsieur, que vous ne désespérez pas que le Ministère Ottoman ne se montre plus traitable par rapport à l'arrangement des limites de Moldavie; Sa Majesté vous saurait gré de l'efficacité de vos soins s'ils pouvaient contribuer à faire terminer cette discussion à la satisfaction de LL. MM. II. Il faut croire qu'elles auront de leur côté donné des instructions conciliantes et modérées à leur Internonce. Au surplus, il faut convenir que le raisonnement que Monsieur le Prince Repnin fait sur l'effet politique des cessions demandées par la Cour de Vienne est très-juste.

Je ne doute pas que vous ne sachiez en faire usage avec dextérité vis-à-vis des Ministres Ottomans. Ils ne doivent pas être insensibles à une considération aussi palpable et qui peut contribuer à diminuer les frayeurs intérieures dont il sont travaillés.

. . . .

MCCCLI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre nesosirea scirilor privitóre la cestiunea Bucovineĭ. Constantinopole, 3 Iuliŭ 1776.

(Vol. 162, D. 79.)

Constantinople, le 3 Juillet 1776.

Monsieur,

. . . .

Nous n'avons pas encore nouvelle que la démarcation des limites de Moldavie soit terminée. On la sait commencée dès les premiers jours de Juin, et l'Internonce Impérial est fort surpris de n'en avoir pas reçu des avis ultérieurs. On ne peut soupçonner qu'il est survenu quelque anichroche sur laquelle le Général Barco ait demandé de nouvelles instructions à Vienne. Au reste, le Commissaire de la Porte n'en a mandé quoi que ce soit.

. . . .

MCCCLII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre aprobarea ce dă Regele Franciei purtăreĭ ambasadoruluĭ sĕŭ din Constantinopole. Versailles, 4 Iuliŭ 1776.

(Vol. 162, D. 85.)

Versailles, le 4 Juillet 1776.

. . . .

Vous connaissez si bien la façon de penser du Roi sur la délimitation de la Moldavie que vous aurez aisément présumé la satisfaction avec laquelle Sa Majesté a appris la conclusion finale de cette affaire. Je ne puis que vous répéter au surplus ce que je vous ai déjà mandé à plusieurs reprises du contentement qu'elle a de votre conduite, dont LL. MM. II. lui ont fait encore parvenir de nouveaux remercîments. La manière dont les cessions des Turcs sont stipulées et le nantissement que la Cour de

Vienne s'est procurée pour maintenir la garnison de Chokzin paraissent fort sages. Si vous pouviez vous procurer la copie de ce traité et la carte qui y est relative, vous nous feriez plaisir de nous l'envoyer.

. . . .

MCCCLIII.

Constantinopole, 17 Iuliŭ 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre sfârşirea cestiunei delimitărilor în Moldova.

(Vol. 162, D. 85.)

Constantinople, le 17 Juillet 1776.

Monsieur,

. . . .

Vous aurez déjà appris par une voie plus prochaine la nouvelle de la confection de la démarcation de Moldavie. Celle de la Pologne avec le roi de Prusse ne paraît pas encore à ce terme.

. . . .

MCCCLIV.

Constantinopole, 17 Iuliŭ 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre sfârşitul cestiunei bucovinene şi despre plecarea Internunţiului imperial din Constantinopole.

(Vol. 162, D. 86)

Constantinople, le 17 Juillet 1776.

Monsieur,

. . . .

Il ne me restera plus rien à vous dire sur les limites de Moldavie. Nous avons appris il y a quelques jours ici la confection de cette démarcation que vous aurez sue vraisemblablement déjà par la voie de Vienne. Il paraît que l'Internonce n'attendait que la fin de cette affaire pour son départ, lequel aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

. . . .

MCCCLV.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre ordinul trămis principilor țerilor române pentru reînceperea plățeĭ tributuluĭ.

Constantinopole 3 Aug. 1776.

(Vol. 162, D. 90)

Constantinople, le 3 Août 1776.

Monsieur,

. . . .

Deux années étant écoulées depuis la signature du traité de paix, la Porte a expédié des courriers aux Princes de Valachie et de Moldavie, pour qu'ils se mettent en devoir de payer au Grand Seigneur les tributs de leur Principauté, lesquels doivent recommencer à cette époque en vertu du même traité.

. . . .

MCCCLVI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre relațiunile Porțeĭ cu Rusia.

Constantinopole, 17 August 1776

(Vol. 162, D. 94)

Constantinople, le 17 Août 1776.

Monsieur,

. . . .

(*La Porte confie à Monsieur de Saint-Priest ses embarras sur la vivacité avec laquelle la Russie suit l'exécution du traité pour les 10 milles bourses qui restent à payer, l'évacuation de Taman et l'indépendance des Tartares. — Elle est inquiète de la cabale en faveur de la Russie*).

. . . .

La Porte espère, à la vérité, que la Cour de Vienne, placée comme elle l'est aujourd'hui sur le Niester, ne souffrirait pas l'entrée des armées russes en Moldavie; mais, on répand artificieusement le bruit d'une alliance entre les deux Cours Impériales qui donne martel en tête ici.

. . . .

MCCCLVII.

Constantinopole, 17 Septem. 1776.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre întrevederea sa cu dragomanul Porţeĭ, privitóre la relaţiunile Porţeĭ cu Austria şi cu Rusia.

(Vol. 162, D. 108)

Constantinople, le 17 Septembre 1776.

Monsieur,

. . . .

Il y a quelques jours que le Drogman de la Porte m'a fait demander une entrevue chez moi à la campagne. Je n'ai pas manqué de lui laisser le choix du jour et du moment. Il vint mercredi dernier sur le soir. Après un préambule sur la confiance que la Porte avait en moi, il me dit que les effets de l'alliance entre les deux Cours Impériales dont il avait été question dans les Gazettes commençaient à se manifester; que le chargé d'affaires autrichien avait remis un office à la Porte dont la teneur était que la Cour de Vienne, informée que la Porte prenait pour prétexte de ne pas exécuter certains articles du dernier traité de paix, l'invasion des Autrichiens en Moldavie pendant que la Russie l'occupait et la restitution incomplète de cette province, s'étonnait fort d'une telle allégation, surtout depuis l'accord consommé en dernier lieu sur cette matière entre les Turcs et les Autrichiens; que LL. MM. II. et RR. loin de regarder ce prétexte comme plausible ne pouvaient au contraire qu'exhorter la Sublime Porte à compléter l'accomplissement du dernier traité de paix, selon la requisition de la Cour de Russie.

. . . .

MCCCLVIII.

Versailles, 18 Sept. 1776.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre trămiterea la Paris a convenţiuneĭ încheiate pentru delimitarea fruntarielor în Moldova.

(Vol. 162, D. 109)

Versailles, le 18 Septembre 1776.

. . . .

Monsieur le Comte de Saint-Priest ne nous ayant mandé qu'en gros l'arrangement conclu pour les limites de Moldavie, nous serions bien aise d'en avoir une copie, et vous tâcherez, Monsieur, de nous la procurer. Cet acte n'est pas de nature à être secret, et on pourrait être surpris qu'il n'ait pas encore été rendu public.

. . . .

MCCCLIX.

Lebas[1]) către Afacerile Străine, despre copia de trămis la Paris a convențiuneĭ privitóre la limitele austro-moldave. Constantinopole, 4 Novem. 1776.

(Vol. 162, D. 121)

Constantinople, le 4 Novembre 1776.

Monseigneur,

. . . .

J'avais déjà fait quelques tentatives, avant l'arrivée de vos nouveaux ordres, Monseigneur, pour me procurer une copie de la convention relative aux limites autrichiennes en Moldavie, mais sans avoir pu réussir. La Porte — comme le sait parfaitement Votre Grandeur — est peu communicative, et ce document, dont elle tient la teneur secrète pour son honneur, étant sous la garde et le cachet du Reis-Effendi, il n'est guère possible de percer jusques-là. Je n'ai pas beaucoup plus de facilité vis-à-vis de Monsieur Tassara, homme froid et fort réservé sur les choses même les plus indifférentes. J'aurais cru infiniment plus aisé d'obtenir la communication de cette pièce à Vienne. Toutefois, je ne perds pas cet objet de vue et tâcherai au moins d'acquérir la substance de la chose.

. . . .

MCCCLX.

Lebas către d. de Vergennes, despre acelașĭ subiect. Constantinopole, 25 Novem. 1776.

(Vol. 162, D. 129)

Constantinople, le 25 Novembre 1776.

Monseigneur,

Tout ce que j'ai pu tirer de la confidence de Monsieur Tassara au sujet des nouvelles limites de Moldavie sont les indications locales renfermées dans une note écrite de sa main dont je joins ici copie. Elles doivent au moins déterminer sur une bonne carte les points de l'extension du territoire acquis par la Cour Impériale. J'aurais désiré pouvoir me procurer l'acte *in extenso*, mais la complaisance de Monsieur Tassara n'eût probablement pas été jusque-là, et je n'ai paru demander ces notions que comme pour mon instruction particulière. Je suppose, au reste, qu'on sera déjà parvenu à Vienne à une communication plus complète.

Je suis avec le plus profond respect etc.

Signé : *Lebas.*

---

[1]) Monsieur Lebas, premier secrétaire d'Ambassade, remplace par intérim Monsieur de Saint-Priest en congé.

NOTE:

Les terres contenues d'une part entre le Niester, les confins de Pocutie, de Hongrie et de Transilvanie, et bornées de l'autre part par les limites expliquées ci-après.

En commençant aux extrémités de la Transilvanie, au ruisseau appelé *Tesna impuzzita*, et renfermant successivement les villages de

Kandreny
Stulpikani
Kapokodrolui
Suczava
Siret
Tchernovise

Entre le ruisseau de Rakitna et la rivière de Pruth.

Nuovo Sielo
Rakitra
Fontina Sanca
Czernipolok
Annoth, au confluent de l'Annoth dans le Niester.

MCCCLXI.

Versailles, 18 Decem. 1776.

Afacerile Străine către Lebas, despre convențiunea limitelor.

(Vol. 162, D. 143)

Versailles, le 18 Décembre 1776.

. . . .

Je m'en remets à votre zèle et à votre activité, relativement à la Convention conclue entre la Porte et la Cour de Vienne sur les limites de Moldavie. Peut-être l'acte même de délimitation sera-t-il plus facile à obtenir, et il suffirait également pour nous faire connaître l'étendue précise des acquisitions autrichiennes dans cette partie.

. . . .

MCCCLXII.

Lebas către Afacerile Străine, despre conținutul probabil al convențiunei limitelor austro-moldave. Constantinopole, 15 Febr. 1777.

(Vol. 163. D. 22)

Constantinople, le 15 Février 1777.

Monseigneur,

. . . .

Les différentes tentatives que j'ai faites pour me procurer copie de la dernière convention relative aux limites autrichiennes en Moldavie ne m' ont point réussi jusqu'à présent. Comme cet acte renferme une clause un peu dure pour la Porte, laquelle s'oblige, en cas d'excès sur la frontière de la part de la milice turque, de remettre aux Autrichiens les premières limites demandées et démarquées vers Chokzin, il n'est pas à présumer qu'on communique ici volontiers une telle pièce. La Cour de Vienne s'abstient sans doute aussi de la répandre par ménagement. Tout ce que j'ai pu observer sur une carte de Moldavie gravée à Pétersbourg en 1751 est que la cession dont il s'agit comprend la plus grande partie des districts de Czernautz et de Suctzava et que, suivant l'échelle de la même carte, cette acquisition forme une étendue de plus de 60 lieues en longueur depuis Sniatin jusqu'aux extrémités de la Transilvanie, sur 8, 10, 15, 20, jusqu'à 25 lieues en largeur.

Je suis etc.

Signé : *Lebas.*

MCCCLXIII.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre reparațiunile cetăților Hotin și Bender. Versailles, 4 Maiŭ 1777.

(Vol. 163 D. 62)

Versailles, le 4 Mai 1777.

. . . .

Il est bien étonnant, Monsieur, qu'après plusieurs années de paix, les Turcs s'avisent enfin de pourvoir aux réparations de Chokzin et de Bender. Les Russes seraient assurément en mesure de prévenir le moment où ces réparations pourront être achevées. L'action du Capitan-Pacha est mieux calculée et cette montre doit être plus efficace. La crise actuelle aura bien servi les Turcs, si elle les engage à prendre les précautions convenables du côté de la Mer Noire. Je ne vois pas dans vos relations dans quel état sont les forts construits par Monsieur de Tott à l'embouchure du canal.

. . . .

MCCCLXIV.

Constantinopole, 3 Iuliŭ 1777. Lebas către Afacerile Străine, despre fortărețele Hotin și Bender, și despre artileria Turcilor.

(Vol. 163, D. 77)

Constantinople, le 3 Juillet 1777.

Monseigneur,

. . . .

Quant aux forteresses de Chokzin et de Bender, elles ont été, à la vérité, restaurées, mais fort à la légère. L'artillerie seule est en fort bon état, et l'on doit encore y en envoyer de l'atelier de France. Des rapports assez frais de cette partie disent que les Autrichiens ont rassemblé beaucoup plus de monde qu'il n'en est besoin dans leurs nouvelles acquisitions et qu'on y a formé de grands magasins.

. . . .

MCCCLXV.

Constantinopole, 17 Sept. 1777. Lebas către Afacerile Străine, despre discuțiunile privitóre la posesiunile Tătarilor.

Vol. 163, D. 103.)

Constantinople, le 17 Septembre, 1777.

Monseigneur,

. . . .

Monsieur Stachieff est entré ensuite de lui-même en discussion sur l'art. 3 du traité, relativement au territoire situé entre Okzakow et Bender, appelé *Tombazar*, dont le Kan prétend la possession. Les plénipotentiaires turcs ont répliqué que le Grand Seigneur, n'en ayant accordé ci-devant la jouissance aux Princes Tartares qu'à titre de faveur, et que Schaïm-Gueray n'étant pas encore reconnu, il n'avait, quant à présent, aucune raison d'y mettre la main ni d'en percevoir les revenus, du reste, la négociation, comme on voit, n'a qu'un faible cours et ne porte sur rien de concluant ni de solide.

. . . .

MCCCLXVI.

Lebas către Afacerile Străine, despre depunerea luĭ Grigorie Ghica Domnul Moldoveĭ, şi despre numirea luĭ Constantin Moruzi în locul luĭ. Constantinopole, 17 Octobr. 1777.

(Vol. 163, D. 118.)

Constantinople, le 17 Octobre 1777.

Monseigneur,

. . . .

La déposition qui s'est faite assez mystérieusement du Prince de Moldavie, Grégoire Ghika, et devenue publique depuis six jours, n'a pas manqué de faire ici grande sensation dans le public et surtout de donner lieu à des pronostics de guerre. Le Drogman de la Porte, Constantin Morousi, a été élevé à cette dignité et, en conséquence, revêtu du Caftan chez le Visir. Sa place d'interprête a été conférée au Sieur Caradgiko qui l'a déjà remplie comme Vekil pendant la guerre dernière. Le Prince Ghika doit être en chemin pour venir ici sous la conduite d'un Zaïm. Les démarches d'office que s'est empressé de faire immédiatement le Ministre de Russie à son sujet prouvent assez qu'il n'a pas été prévenu de cet événement, et ce qu'il a pu alléguer des stipulations particulières qui assuraient la permanence de cette principauté ne lui a attiré que des réponses assez sèches et peu agréables. Il est difficile, d'après cela, de se persuader que Grégoire Ghika, s'il arrive ici, n'y soit pas recherché sur le passé. On a porté les précautions jusqu'à arrêter toute expédition de courrier étranger pendant cinq jours, de quoi M. Stachieff s'est fort ressenti.

Le nouveau Prince de Moldavie, en répondant à Monsieur Fonton à mon compliment, a témoigné souhaiter que je l'annonçasse avantageusement à Monsieur de Breteuil, prévoyant, à ce qu'il a fait entendre, certains embarras de territoire, pour quoi il comptait rechercher sa correspondance et recourir à ses bons offices particuliers. Je satisfais aujourd'hui, et autant qu'il est en moi, aux désirs de ce Prince. Il voudrait avoir aussi à Varsovie quelqu'un qui l'instruisît des nouvelles de Russie et de Pologne. Il ne serait pas difficile, je pense, de rétablir pour nous ce canal pour le même objet, si les circonstances venaient à le requérir.

. . . .

Deux des vaisseaux turcs qui avaient été envoyés dans la Mer Noire sont revenus ici, l'un chargé de cuivre, l'autre de mâtures et bois de construction. Ce dernier retourne pour un second voyage.

Ceux que les Princes de Moldavie et de Valachie ont fait construire sur le Danube ne peuvent en sortir, faute de fond suffisant à l'embouchure. On y est occupé des moyens mécaniques de les soulever sur l'eau pour les faire passer.

. . . .

MCCCLXVII.

Constanti-nopole, 4 Novemb. 1777.

Lebas către Afacerile Străine, despre omorul Domnului Moldovei, Grigore Ghica.

(Vol. 163. D. 129.)

Constantinople, le 4 Novembre 1777.

Monseigneur,

. . . .

La déposition du prince de Moldavie, Grégoire Ghika, a été immédiatement suivie de la perte de sa tête qui a été apportée à Constantinople le 20 et exposée trois jours à la seconde porte du Sérail avec une inscription conçue à peu près en ces termes:

«Voici le chef impur du Vaïvode Ghika, lequel, quoique coupable de malversa-«tion dès le commencement de la dernière guerre, avait obtenu grâce de ses méfaits en-«vers l'Empire, mais pour avoir été relaps et gouverné avec tyrannie, il a enfin succombé «au glaive de la justice.»

L'on est persuadé, en effet, que les accusations graves et presque générales des Boyards contre le régime oppressif de ce Prince n'ont pas peu contribué à sa chûte qu'il n'a pu prévenir tant on y a employé de mystère et de déguisement Les principales circonstances de sa catastrophe sont qu'ayant reçu avec mépris l'ordre de sa déposition de la Porte qui n'en voulait pas d'abord à sa vie et que, se fiant trop en l'appui de la Russie, il avait montré une désobéissance qui avait forcé le Capigi-Bachi chargé de l'amener ici de lui faire couper la tête. Celui-ci y a mis de telles mesures, que cela n'a pas occasionné la moindre rumeur à Jassi. On amène, dit-on, plusieurs principaux boyards affectionnés aux Russes et qui partageaient avec Ghika l'animadversion du peuple moldave.

Cet événement a fort intrigué Monsieur Stakieff qui n'a pu s'empêcher de marquer à la Porte le déplaisir qu'en ressentirait sa Cour. Il a cru pouvoir en même temps demander d'être instruit des griefs qui y avaient donné lieu, ce que le Ministère Ottoman a éludé d'une façon assez sèche, en disant qu'on l'en instruirait lorsqu'il en serait temps.

. . . .

MCCCLXVIII.

Lebas către Afacerile Străine, despre plecarea luĭ Moruzi la Iașĭ și despre diplomația ce acesta va urma în primele timpurĭ ale domnieĭ luĭ. Constantinopole, 18 Novem. 1777.

(Vol. 163, D. 136)

Constantinople, le 18 Novembre 1777.

Monseigneur,

. . . .

Le Prince de Moldavie a eu son audience du Grand Seigneur le 11 et a fait hier sa sortie de la Capitale. Il lui est tort recommandé de hâter sa route.

L'envoi qu'il fait à Vienne et en Pologne d'un émissaire l'a engagé à me faire demander une lettre pour lui procurer accès auprès de Monsieur le Baron de Breteuil.

Son point de vue principal est de découvrir par des canaux secrets si la Cour de Vienne ne médite rien d'inquiétant de ce côté ci en cas de guerre, et de former une bonne correspondance tant en Autriche qu'à Varsovie pour être instruit désormais des événéments politiques. Je fais passer aujourd 'hui le même avis à Monsieur le Baron de Breteuil.

MCCCLXIX.

Afacerile Străine către Lebas, despre presemnele unuĭ noŭ răsboiŭ ruso-turc. Versailles, 29 Novem. 1777.

(Vol. 163, D. 138)

Versailles, le 29 Novembre 1777.

. . . .

Il me parait, Monsieur, que la fin tragique de l'Hospodar de Moldavie dont vous serez maintenant instruit et la déposition de celui de Valachie annoncent une détermination positive de la Porte pour la guerre; mais, l'établissement d'un Kan particulier à Kautchan le suppose encore plus fortement, puisque cette démarche ne peut pas être conciliée avec les stipulations du traité. Les autres préparatifs pourraient à toute rigueur n'être que de simple précaution, mais la Russie de son côté est plus prête que les Turcs, et on ne devra probablement attribuer qu'à la saison si les hostilités n'éclatent pas incessamment et si la réponse de la Russie est retardée, quoique sa conduite d'ailleurs ne permet guère de douter qu'elle ne soit négative.

. . . .

MCCCLXX.

Constantinopole, 3 Decem. 1777.

Lebas către d. de Vergennes, ministrul Afacerilor Străine, despre esplicațiunile cerute de Rusia asupra morței principeluĭ Grigorie Ghica.

(Vol. 163, D. 141.)

Constantinople, le 3 Décembre 1777.

Monseigneur,

. . . .

Il y a eu aussi dans cette conférence [1]) des explications au sujet de la chûte tragique du Prince de Moldavie, sur quoi il a été remis au Ministre de Russie une déduction des Chefs capitaux d'accusation à sa charge, renfermant entr'autres des preuves incontestables d'une intelligence entre lui et le Général Romanzow, pour faire entrer incessamment des troupes russes en Moldavie, à quoi Monsieur de Stakieff n'a pu rien répliquer.

. . . .

L'affaire de la livraison des blés [2]) dont l'envoyé de Pologne m'avait fait confidence a été endossée par la Porte au Prince de Moldavie, qui l'a prise entièrement sur lui; ce qui met ici ce Ministre en grande aisance à cet égard.

. . . .

MCCCLXXI.

Constantinopole 17 Decem. 1777.

Lebas către Afacerile Străine, despre ceea ce s'a găsit in hârtiele principeluĭ Grigorie Ghica.

(Vol. 163. D. 145.)

Constantinople, le 17 Décembre 1777.

Monseigneur,

. . . .

Le Reis-Effendi a confié à Monsieur Fonton que, parmi les papiers du Prince Ghika, il s'en était trouvé qui faisaient preuve que, depuis le partage de la Pologne, l'Empereur avait proposé au Roi de Prusse et à Catherine II de rendre ainsi que lui leurs acquisitions respectives à la République, ce qui n'était pas de leur goût ni ne fut

---

[1]) Conférence qui eut lieu entre Monsieur Stakief et les plénipotentiaires des Turcs au sujet de l'indépendance de la Tartarie.

[2]) La Porte avait proposé à Monsieur Boscamp, représentant de Pologne (18 Novembre 1777, D. 136) de s'engager à lui fournir 500 mille kil. de blé. Monsieur Boscamp allégua que cette fourniture pourrait porter ombrage à la Russie, mais que des particuliers polonais pourraient s'en charger, qu'il le proposerait discrètement.

accepté, qu'il s'en était suivi une convention entre la Russie et la Prusse pour déclarer la guerre à l'Empereur, en cas que les affaires s'accommodassent ici et que, dans l'hypothèse contraire, ces deux Puissances s'étaient engagées à faire mutuellement leurs efforts, pour déterminer l'Autriche à prendre les armes contre le Grand Seigneur, sous la promesse alors de restituer selon le désir de cette Cour, leurs possessions respectives en Pologne, en lui offrant d'un autre côté l'appât d'autres conquêtes plus à sa bienséance, dont les compensations seraient proposées et réglées entre les trois puissances belli-contractantes.

Vous savez, Monseigneur, apprécier mieux que personne ces notions qui devraient servir au moins à éloigner toujours de plus en plus les Turcs du parti de se mesurer de nouveau avec la Russie. Monsieur Fonton, sans paraître vouloir corroborer autrement la sécurité sur les véritables intentions de la Cour de Vienne, a cru que c'était le lieu de placer ce que je lui avais communiqué du contenu d'une lettre que je venais de recevoir de Monsieur le Baron de Breteuil lequel, sur ce que je lui avais mandé au sujet du choix et des sentiments du nouveau Prince de Moldavie, me fait l'honneur de marquer qu'il donnera d'autant plus volontiers ses soins aux discussions de territoire qui pourront subvenir relativement à cette principauté, qu'il est assuré de trouver dans le Ministère autrichien la volonté de maintenir le bon accord du voisinage, ce qui a été très-bien reçu.

MCCCLXXII.

Lebas către Afacerile Străine, despre depunerea principelui Ghica și despre afacerile Tătarilor. Constantinopole, 3 Ianuariŭ 1778.

(Vol. 164, D. 3.)

Constantinople, le 3 Janvier 1778.

Monseigneur,

. . . .

En outre, la faculté de parler en faveur des Princes de Moldavie et de Valachie, la soumission de deux Cabarta à la souveraineté du Kan, la possession en faveur de ce prince du territoirre entre Bender et Okzakow . . . . paraissent faites pour entretenir une source intarissable de discussions entre la Rusie et la Porte, tant que celle-ci ne sera pas en mesure de traiter à puissance égale avec la Russie.

. . . .

Il a été défendu aux députés tartares [1]) de sortir de chez eux où ils sont fort observés et comme aux arrêts. On leur a enjoint spécialement de ne point communiquer avec Monsieur Stachieff qui en a fait assez maladroitement des plaintes ministériales à

---

[1]) Ces Députés viennent demander des secours à la Porte pour soutenir le Kan qu'ils ont élu.

la Porte. Il n'a pas dissimulé non plus le déplaisir qu'avait ressenti sa Cour de la déposition tragique du Prince de Moldavie, à quoi le Reis-Effendi n'a pas été embarrassé de répondre.

Indépendamment de tous les papiers et preuves de félonie de Ghika, dont la Porte est saisie, elle a aussi en mains aujourd'hui ceux de Schaïn-Guéray, par la dextérité et au moyen de l'évasion du secrétaire de confiance de ce Prince qui les a apportés ici.

. . . .

MCCCLXXIII.

Constantinopole, 16 Ianuar. 1778.

Lebas către Afacerile Străine, despre emisarii diplomatici ai principelui Moldovei.

(Vol. 164, D. 7)

Constantinople, le 16 Janvier 1778.

Monseigneur,

. . . .

Le Sieur Cassarati, émissaire du Prince de Moldavie, doit être rendu à Vienne en ce moment. Il m'a témoigné ne devoir mettre aucune réserve vis-à-vis Monsieur le Baron de Breteuil qui saura sans doute tirer parti de son séjour. Je le sais muni d'un chiffre au moyen duquel il peut correspondre à couvert avec son maître. Il m'a paru nécessaire de faire transmettre à ce prince comme je l'ai fait, par son Kiaïa de confiance, les dispositions de Votre Grandeur celles du Ministère d'Autriche et celles de l'Ambassadeur du Roi à Vienne.

. . . .

MCCCLXXIV.

Afacerile Străine către Lebas, despre învinovăţirile ce se aduc după mórte principeluĭ Grigorie Ghica. Versailles, 22 Ianuar, 1778.

(Vol. 164, D. 12)

Versailles, le 22 Janvier 1778.

. . . .

J'ai de la peine à ajouter foi aux prétendues découvertes qu'on a faites dans les papiers du Prince Ghika. La plupart ont l'air d'un réchauffé de vieilles idées qui n'ont jamais acquis de consistance, et qu'on peut à peine affirmer avoir existé. Elles ne sont certainement qu'absurdes dans ce moment-ci; mais, je connais assez les Turcs pour ne pas m'étonner de les voir établir de pareilles suppositions ou y ajouter foi.

MCCCLXXV.

Estras dintr'un memoriŭ alŭ Porţeĭ ca respuns la cel care i s'a presentat de ambasadorul Franciei. 24 Ianuar. 1778.

(Vol. 164, D. 8)

Traduction d'un mémoire de la Porte en réponse à celui qui a été remis par l'Ambassadeur de France.

(24 Janvier 1778.)

. . . .

Schaïn-Gueray ayant été battu et obligé de fuir, ses papiers sont tombés entre les mains des Tartares qui les ont envoyés à la Sublime Porte. On a trouvé parmi ces papiers l'état des sommes que la Cour de Russie avait fait passer à Schaïn Gueray pour séduire les Tartares, les lettres que les Généraux Cheriq et Dolgourouf avaient écrites à cet effet. On a de plus trouvé dans les papiers du Prince de Moldnvie qui a été mis à mort sa correspondance avec le Général Rezavoski tendant au même but. Tous ces papiers mettaient au jour les mauvaises intentions de la Cour de Russie. La Sublime Porte les garde soigneusement.

. . . .

MCCCLXXVI.

Constantinopole, 3 Marte 1778.

Lebas către Afacerile Străine, despre trămiterea luĭ Ahmet-Bey în misiune la Chanul Tătarilor.

(Vol. 164, D. 28)

Constantinople, le 3 Mars 1778.

Monseigneur,

. . . .

Le Drogman de la Porte m'a fait savoir en confidence que la résolution était prise d'envoyer à Selim-Gueray l'acte d'investiture spirituelle ou le *Tescherifat*; que Ahmet Bey, le même qui a été chargé de l'expédition fatale au Prince Ghika, était nommé pour cette commission d'un tout autre genre, et que ce Capigi-Bachi partirait incessamment.

. . . .

MCCCLXXVII.

Constantinopole, 4 Maiŭ 1778.

Lebas către Afacerile Straine, despre o întrevorbire a dragomanuluĭ ambasadeĭ francese cu Beilicciul.

(Vol. 164, D. 44)

Constantinople, le 4 Mai 1778.

Monseigneur,

. . . .

Le Beyliktchi, quoique homme d'esprit et persuadé que, si la guerre éclate entre l'Empereur et le Roi de Prusse, les nouvelles acquisitions autrichiennes seront les premières attaquées, et qu'alors la Moldavie se trouvera livrée aux armes et à l'arbitraire de ce Prince, Monsieur Fonton n'a pas manqué d'employer les assertions historiques et géographiques, propres à prouver l'invraisemblance de pareilles vues et à en détruire la crainte.

. . . .

MCCCLXXVIII.

D. de Saint-Priest [1]) către Afacerile Străine, despre plângerile principeluĭ Moldoveĭ în contra armateĭ turcescĭ. Constantinopole, 17 August 1778.

(Vol. 164, D. 86.)

Constantinople, le 17 Août 1778.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Moldavie écrit ici que la présence de plusieurs pachas et de huit à dix mille hommes dans sa Principauté y cause de grands désordres; que lui ne peut suffire à l'exhorbitance des demandes des Chefs, et que les habitants, foulés de toutes manières par cette milice, ne trouvent leur salut qu'en désertant la pays.

. . . .

MCCCLXXIX.

D de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre concentrarea trupelor otomane. Constantinopole, 3 Sept. 1778.

(Vol. 164. D. 96.)

Constantinople, le 3 Septembre 1778.

Monsieur,

. . . .

La Porte continue de rassembler des gens de guerre de tous côtés. La dévastation des pays où ils passent s'en suit. Il n'y a eu cependant jusqu'ici aucun désordre dans cette capitale, mais les Provinces de Valachie et de Moldavie sont déjà désolées. Ces troupes seront probablement bientôt sur le Niester, où je crois que les Russes n'étaient pas curieux de porter la guerre. Mais, la défense de la Pologne pourra bien les y obliger. Il me paraîtrait désirable que la Cour de Vienne fît office tant ici qu'à Pétersbourg, pour éloigner la guerre de cette partie de sa frontière, en déclarant formellement qu'elle agira contre tout agresseur.

. . . .

---

[1]) Monsieur de Saint-Priest est rentré à son poste.

MCCCLXXX.

Constantinopole, 17 Sept. 1778.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre prădarea Moldoveĭ.

(Vol. 164, D. 102.)

Constantinople, le 17 Septembre 1778.

Monsieur,

. . . .

On dit que les troupes sur le Danube désertent avec le butin qu'elles ont trouvé à faire en Moldavie. Il reste cependant encore trois Pachas à trois queues sur ce fleuve. On a grand peur en Pologne des troupes qu'ont les Turcs à Bender et à Chokzin. Je désire fort qu'elles n'attirent pas les forces russes sur le Niester.

MCCCLXXXI.

Constantinopole, 26 Octobre 1778.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre purtarea armateĭ turcescĭ în Moldova și despre acea a principeluĭ Moldoveĭ.

(Vol. 164, D. 113)

Constantinople, le 26 Octobre 1778.

. . . .

Ce qu'on mande de l'armée turque en Moldavie passe encore de beaucoup, Monsieur, les nouvelles que vous en aviez à Constantinople. On parle d'un soulèvement général de cette armée contre ses Chefs et de tous les désordres qui tiennent à l'anarchie. Est-ce avec de telles troupes qu'on peut se flatter de vaincre les armées russes?

Il est bien à craindre que le désir de se rendre agréable à la Porte et de se mettre à l'abri du sort de son prédécesseur n'ait engagé le Prince de Moldavie à chercher des crimes à quelques Boyards. Cette circonstance ne serait pas propre à assurer la tranquillité des frontières de l'empire turc, et la Cour de Russie pourrait bien y gagner une nouvelle émigration de Moldaves.

. . . .

MCCCLXXXII.

Trămisul Rusieĭ către ambasadorul Franciеĭ, despre lămurirea unor puncte din articolile tractatuluĭ turco-rus. 23 Novem. 1778.

(Vol. 164, D. 132)

L'Envoyé de Russie a l'honneur de répondre à S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France sur le précis des articles[1] *mis sur le tapis dans sa Conférence avec le Ministère Ottoman, et communiqués à l'Envoyé le 23 Novembre 1778.*

. . . .

La quatrième demande, que les Tartares ne prétendent plus conserver aucune partie du terrain entre le Bog et le Niester jusqu'aux frontières de Pologne, est aussi nommément déterminée dans le 3e article du traité et, en outre, la Cour de Russie s'est expliquée là dessus dans son ultimatum — Quant à la cinquième demande de prouver en ôter du traité à l'article 6ème le passage *que les habitants de Moldavie et de Valachie doivent jouir de tous les mêmes avantages dont ils ont joui pendant le Règne du feu sultan Mahomet IV* est d'autant plus inattendu que sur ce passage on a eu de longs débats, au temps que les députés de ces deux Principautés étaient ici pour demander leurs priviléges, et le Ministère Ottoman, après bien des discussions avec Monsieur de Peterson, à la fin, s'est prêté d'accorder grande partie des prérogatives que les dits députés avaient demandées sur la base du passage en question, lesquelles se trouvent exprimées dans le Katichérif du Grand Seigneur.

. . . .

MCCCLXXXIII.

D. de Saint-Priest către d. de Corberon, despre acelaşĭ subiect. Constantinopole, 30 Novem. 1778.

(Vol. 164, D. 136)

Constantinople, le 30 Novembre 1778.

. . . .

Une nouvelle explication de la part du Plénipotentiaire Ottoman relativement aux privilèges de la Moldavie a étendu ce point que j'avais trop resserré et m'oblige à vous en parler avec plus de détail. Il m'a dit que la Porte trouvait dans l'art. 16e qui est tout entier sur le chapitre des Principautés, deux choses qui ont besoin d'être éclaircies. L'une est la clause 3e qui prescrit de restituer aux couvents et autres particuliers, etc. On a émis de fixer l'époque d'où il faut partir; car, si on remontait à la

[1] Un long rapport relatif à cette négociation fut adressé à Monsieur de Vergennes par Monsieur de Saint-Priest en Janvier 1779 (Vol. 165, D. 7). Les articles intéressant la Roumanie ne comportent pas plus de détails que les divers extraits qui en ont été faits dans des correspondances diverses.

conquête de la Moldavie, ce serait un bouleversement impossible à pratiquer et contraire à toutes les lois du monde qui admettent la prescription. Il s'agit donc de fixer 5 ou 10 ans avant la dernière guerre, ou, tout au plus, la date du traité de Belgrade. Je ne puis m'empêcher de croire que la Cour de Pétersbourg trouvera cela raisonnable.

L'autre est la clause 10ème qui dit *que la Porte consent aussi que, selon que les circonstances de ces deux Principautés pourront l'exiger, les Ministres de la Cour Impériale de Russie résidant auprès d'elle puissent parler en leur faveur et promet de les écouter avec les égards qui conviennent à des Puissances amies et respectées.*

La Porte trouve peu séant pour sa dignité souveraine qu'une puissance étrangère ait droit de se mêler des affaires intérieures de l'Empire Ottoman, et on ne peut nier que cette délicatesse ne soit placée. Ce droit ne mènera la Cour de Pétersbourg qu'à des tracasseries et n'aura jamais d'utilité pour les Moldaves. Les Souverains n'admettent pas ces interventions vis-à-vis de leurs sujets et n'exécutent jamais de telles conventions que malgré eux. Or, une Cour étrangère ne saurait à chaque incident de ce genre élever une question. Mais, comme celle de Russie peut avoir de la répugnance à annuler la dite clause, on pourrait, je crois, l'expliquer en l'interprêtant comme il suit: «*Que cela ne doit s'entendre que de l'exécution des points contenus dans le traité*». La sagesse et la magnanimité de Sa Majesté Impériale lui dicteront peut-être quelque meilleur expédient à la commune satisfaction des deux Cours.

. . . .

MCCCLXXXIV.

Constantinopole, 3 Decem. 1778.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre o intrevorbire ce a avut cu Reis-Effendi, privitóre la punctele tractatului turco-rus.

(Vol. 164, D. 138)

Constantinople, le 3 Décembre 1778.

Monsieur,

. . . .

J'en étais resté dans ma dernière dépêche au récit de ma première entrevue avec Abdour-Rezak, Reis-Effendi. Ce Plénipotentiaire n'a pas tardé à m'en proposer une deuxième à Janikavac ou Sérail des miroirs, 4 jours après le départ de la poste. Il a différé jusques-là de me rendre la réponse qu'il m'avait promise sur les deux préalables dans l'intention de s'en acquitter de vive voix et de m'en faire l'honnêteté.

. . . .

Après cela, nous en sommes venus aux points en contestation. Le Reis-Effendi en a établi huit:

Le 1er, sur l'indépendance des Tartares dont la Russie exige que la Porte donne une nouvelle assurance.

. . . .

Le 4e, sur l'étendue de l'ancien territoire d'Okzakow que la Porte prétend contenir tout ce qui est entre le Bog et le Niester.

Le 5ème, sur l'art. 16 relatif aux privilèges de la Moldavie, la Porte y demandant des restrictions.

J'ai écrit à Monsieur le Chevalier de Corberon etc. . . . .

. . . .

MCCCLXXXV.

Ambasadorul Franciei către trămisul Rusieĭ, despre câte-va lămurirĭ făcute articolelor din tractatul turco-rus. 1778.

(Vol. 164, D. 131)

L'Ambassadeur de France a l'honneur de communiquer à Monsieur l'Envoyé de Russie le précis des articles mis sur le tapis dans la Conférence d'aujourd'hui et dont ils ont déjà parlé plus en détail.

1° . . . .

5° La Porte déclare qu'elle n'a dans ses archives aucun privilège accordé à la Moldavie du temps de Mehemet IV. Elle requiert que, s'il en existe, on les lui exhibe, ou que la Russie se désiste à cet égard.

Sur le 5ème article, l'Envoyé de Russie a répondu que le Ministère Ottoman, après bien des discussions avec Monsieur de Péterson, à la fin s'est prêté d'accorder grande partie des prérogatives que les dits députés avaient demandées sur la base du passage en question, lesquelles se trouvent exprimées dans le Catichérif du Grand Seigneur.

MCCCLXXXVI.

Constantinopole, 4 Ianuar. 1779.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre principiĭ ţĕrilor române şi intrigīle bănescĭ ale Grecilor din Fanar.

(Vol. 165, D. 2)

Constantinople, le 4 Janvier 1779.

Monsieur,

. . . .

Vous connaissez l'inquiétude et l'ambition des Grecs du Fanar pour obtenir les Principautés de Moldavie et de Valachie. L'un d'eux a offert au Grand Seigneur pour cette dernière province mille cinq cents bourses. Sa Hautesse a dit, à la vérité, qu'elle était contente du Prince actuel et voulait le conserver. Mais, les Ministres en ont pris occasion de suggérer à ses Kapi-Kiaïa que c'était le cas de s'exécuter, et il l'a fait au prix de cinq cents bourses. Le premier Kapi-Kiaïa a été revêtu du Caftan, cérémonie qui constate une espèce de confirmation, au détriment du Catischérif du Grand Seigneur remis à la Russie pour assurer que les Principautés seraient à vie. Le Prince de Moldavie a suivi l'exemple de son confrère, mais à meilleur marché, son élévation ayant été plus récente. Monsieur de Stachieff m'a fait observer cet événement comme une nouvelle violation des promesses de la Porte; ce qui m'a donné occasion de lui dire qu'on ne doit guère s'attendre à l'exécution d'une stipulation attentatoire au droit d'un Souverain sur ses sujets, si la nécessité qui l'a extorqué vient à cesser. Cette observation est applicable à bien des articles du traité de Kainargi, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de la rancune de Monsieur Obreskow, d'après la minute duquel on l'a rédigé.

. . . .

MCCCLXXXVII.

Versailles, 5 Marte 1779.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre purtarea Porţeĭ faţă cu principele Ţĕrii-Românescĭ.

(Vol. 165, D 32)

Versailles, le 5 Mars 1779.

. . . .

Il faut avouer, Monsieur, que la conduite de la Porte à l'égard du Prince de Valachie est inconséquente. Outre qu'il n'y a pas grand danger pour elle que ces Principautés soient à vie ou à temps, à quel propos, pour quelques présents, aller violer aussi manifestement un article du dernier traité? Je ne doute pas, Monsieur que, si vous en avez eu occasion, vous n'ayez fait sentir à quelqu'un des grands de la Porte qu'une pareille conduite est contraire à la bonne foi et capable de produire un très-mauvais

eflet. Un traité fait par nécessité n'en est pas rompu, et ce n'est pas un moyen de se procurer le redressement de quelques articles onéreux que d'en violer un plus grand nombre.

. . . .

MCCCLXXXVIII.

Document privitor la comentariele făcute de trămisul Rusieĭ la articolele propuse de Pórtă pentru încetarea neînţelegerilor turco-ruse. 12 Marte 1779.

(Vol. 155, D 38)

Suivent les 8 articles proposés par la Porte et les réponses de la Russie.

(12 Mars 1779.)

. . . .

4°. — La Porte demande que les Tartares ne prétendent plus conserver aucune partie du terrain entre le Bog, la frontière de Pologne et la Mer Noire, attendu que tout cela dépend de l'ancien territoire d'Oczakow qui lui est conservé avec cette forteresse dans le 3° art. du traité de Kainargi, où l'on s'est mépris d'ailleurs en supposant qu'Ockzakow et son territoire ne faisaient qu'une partie de tout cet espace.

Ad 4um. — Pour convaincre de la vérité que la Cour Impériale de Russie ne désire pas de donner des entraves à la Porte Ottomane, elle consent de sa part à renoncer à la cession qu'elle a fait aux Tartares du terrain eutre le Bog, la frontière de Pologne, le Niester et la Mer Noire, lequel terrain la Porte prétend appartenir au district d'Oczakow, cependant aux conditions de:

(A), Que la Porte de son côté en convienne avec le Kan et le gouvernement de la Crimée, attendu que ce terrain leur est approprié par le 3e article du traité; et, pour que les Turcs ne s'imaginent pas que cette délicatesse est inventée uniquement pour rejeter le refus sur les Tartares, la Cour Impériale de Russie promet d'employer de bonne foi et avec zèle tous ses soins que le Kan et le Gouvernement consentent aussi de leur part à céder de bon gré ce terrain; elle ne doute pas d'avance du succès dès que la Porte, de son côté, leur en fera la première proposition, afin que l'Etat indépendant des pays tartares ne reçoive l'apparence de détriment au moment même de son établissement.

(B), Qu'àprès avoit pris un espace suffisant pour former le district d'Oczakow en ligne droite à ses autres Etats les plus proches d'Oczakow, la Porte s'engage nommément et saintement de laisser le reste du terrain tout à fait désert et sans aucun usage, commençant de la ligne qu'on fixera pour les limites du district d'Oczakow jusqu'à la frontière de Pologne, afin d'écarter par là la source aux nouvelles disputes et brouilleries entre les deux Empires.

(C), Tant en conformité du second article du traité que par égard à ses propres intérêts relativement à l'inviolabilité de la paix, la Porte Ottomane ordonnera de plus

de délivrer à la Cour Impériale de Russie tous les Cosaques de Japorog qui ont déserté et passé dans les Etats de la Porte, ou pour le moins les éloigner des frontières, vu que l'établissement d'un nouveau nid de voleurs pour ces vagabonds dans le voisinage d'Oczakow sera une source de disputes et discussions éternelles.

5°. — La Porte déclare qu'elle n'a dans ses archives aucun privilège accordé à la Moldavie du temps de Mehemet IV. Elle requiert que s'il en existe, on les lui exhibe, ou que la Russie se désiste à cet égard.

*Ad 5um*. — Il n'est pas question de rechercher si les privilèges de Mahomet IV se trouvent dans les Archives de la Porte; mais, l'affaire est qu'on traite les habitants de Moldavie et de Valachie conformément à ce temps, à l'égard du paiement du tribut et des libertés, attendu qu'ils regardent le règne de ce Sultan comme l'époque la plus heureuse pour eux; à ces raisons il suffira, si l'on voudra renouveler et saintement observer les Katichérifs du Sultan régnant qu'on a donnés à ces deux Principautés d'abord après le rétablissement de la paix en dernier lieu.

Quant à ce qui concerne la restitution des terres aux environs de Chokzin, de Bender et de Brahilow qu'on a enlevées des couvents et des particuliers, la Cour Impériale de Russie consent qu'on fixe le terme depuis 1735 auquel la précédente guerre avait commencé, ou celui de la paix de Belgrade. En revanche de tout cela, la Cour Impériale de Russie demande que la Sublime Porte condescende à son intercession en faveur des habitants des deux Principautés qui ont été remis en possession des biens de leurs ancêtres, sur des preuves examinées du temps que le Gouvernement russe y existait. Et, à l'égard de l'intercession des Ministres de la Cour Impériale de Russie en faveur de ces principautés, pour tranquilliser la Porte et son Ministère, l'on pourra expliquer de rechef que cette intercession doit regarder seulement la sainteté des conditions exprimées dans le traité.

. . . .

MCCCLXXXIX.

Constantinopole, 24 Marte 1779.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre semnarea tractatului turco-rus.

(Vol 163. D. 51.)

Constantinople, le 24 Mars 1779.

Monsieur,

. . . .

(*Monsieur de Saint-Priest rapporte que la signature du traité entre la Turquie et la Russie s'est faite le 21, en présence de l'Ambassadeur français sans que le nom de celui-ci paraisse dans aucun acte. La reconnaisance de Schaïn-Guéray et la cession à la Porte du territoire entre le Bog et le Niester font les objets principaux de ce traité.*)

MCCCXC.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre conținutul unora din articolele convențiuneĭ turco-ruse. Constantinopole, 3 Aprile 1779.

(Vol. 165. D. 58)

Constantinople, le 3 Avril 1779.

Monsieur,

. . . .

La convention signée le 21 Mars contient 9 articles.

. . . .

L'art. 5ème contient le désistement que la Russie, pour ce qui la concerne, fait en faveur de la Porte du territoire remis aux Tartares par le traité de Kainargi entre le Niester, la Mer Noire, le Bog et la frontière de Pologne, pourvu qu'elle en convienne avec le Kan, l'Impératrice promettant d'y employer ses bons offices, à condition que la terrain en question restera désert, après en avoir distrait une portion suffisante pour former une ligne droite, depuis le district d'Oczakow jusqu'au Niester. L'Envoyé de Russie n'a voulu souscrire que *sub spe rati* à ce que les villages y existants soient conservés.

. . . .

L'art. 7ème rappelle tous les privilèges en faveur des Valaques et Moldaves, et les Katischérifs donnés par le Grand Seigneur régnant, pour la tranquillité et sûreté des sujets, mais sans mention des Princes; et la Cour de Russie promet de n'employer le droit d'intercession qui lui est réservé dans le traité de Cainardgi que relativement à l'exécution du dit traité.

L'art. 8ème admet que les Moraïtes seront indemnisés en argent ou en autres biens de ceux qu'on ne peut leur restituer, vu qu'ils avaient été donnés par le feu Grand Seigneur, pour des fondations pies.

L'art. 9ème stipule les ratifications.

. . . .

MCCCXCI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre istoricul negociațiunilor între Pórtă și Rusia. 10 Aprile 1779.

(Vol. 165, D. 67.)

(10 Avril 1779.)

Mémoire sur la négociation entre la Porte et la Russie.[1]

. . . .

Le Plénipotentiaire russe ne se rendit pas difficile sur la ligne à tracer dans le territoire d'Oczakow et confirma ce qu'avait dit le Comte de Saint-Priest au Plénipo-

[1]) Longs détails sur l'origine et les incidents de cette négociation. (Vol. 165, D. 67.)

tentiaire Ottoman que le seul objet de la Cour de Russie était de préserver sa frontière du Bog et celle de la Pologne des incursions des brigands qui pouvaient s'établir dans ces déserts. Quant à l'embarras qu'avait la Porte de demander aux Tartares la cession du terrain d'Oczakow, il proposa de le prendre sur lui pourvu qu'elle lui remît une note pour le charger de cet office. Enfin, il admit que le mention des Katichérifs du Grand Sieur, régnant dans le rappel de l'article des privilèges des Valaques et Moldaves ne contint rien qui eût trait à leurs Princes, la mort de Grégoire Ghika ne laissant plus à la Cour de Russie aucun intérêt à cet égard.

. . . .

MCCCXCII.

Constantinopole, 17 Decem. 1779.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre diferendul moldavo-polon, privitor la importul rachiurilor polonese.

(Vol. 156. D. 166.)

Constantinople, le 17 Décembre 1779.

Monsieur,

. . . .

Monsieur le Comte Zieduzicki s'est expliqué avec le Sieur Lebas sur l'office qu'il compte faire à la Porte, pour qu'elle oblige le Prince de Moldavie à lever l'interdiction de l'entrée des eaux-de-vie de Pologne dans cette province. Ce Polonais compte me communiquer son mémoire. Je lui ferai connaître les ordres que j'ai reçus de vous à cet égard pour qu'il en rende compte à Cour. Au reste, le secret à garder vis-à-vis de Monsieur de Stakiew, selon la demande de la Cour de Varsovie, me mettra fort à l'aise pour réduire mes offices à des généralités.

MCCCXCIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre intrarea rachiurilor polone în Moldova. Constantinopole, 3 Marte 1780.

(Vol. 166, D. 32.)

Constantinople, le 3 Mars 1780.

Monsieur,

. . . .

Je joins ici la réponse qu'a faite Monsieur le Prince de Moldavie à la lettre que je lui avais écrite sur la liberté à rendre à l'entrée des eaux-de-vie de Pologne dans sa Principauté. Je l'ai communiquée à Monsieur le Comte Bzieduziki qui m'y a fourni une réplique ci-jointe dont je ferai usage, mais sans grand espoir de succès. Les raisons du Prince contre cette introduction me paraissent topiques.

. . . .

MCCCXCIV.

Memoriul Principeluĭ Moldoveĭ către d. de Saint-Priest, despre închiderea granițelor moldovene rachiurilor polone. 3 Marte 1770.

(Vol. 166, D. 33.)

Copie de la réponse faite par le Prince de Moldavie à la lettre de M. le Cte de St.-Priest sur la liberté à rendre à l'entrée des eaux de vie de Pologne dans sa Principauté. [1])

La confiance que Votre Excellence a eu la bonté de me témoigner en m'informant par sa dernière lettre de l'affaire des eaux-de-vie de Pologne est une nouvelle marque de l'amitié dont elle m'a toujours honoré. Je ne puis assez lui exprimer mes obligations, et je vais tâcher de la satisfaire sur cet article par un détail exact et circonstancié.

Premièrement, Votre Excellence, par amitié envers ma personne, me demande si la défense m'intéresse personnellement. Je puis lui répondre en toute sincérité qu'en matière d'intérêts et de revenus, c'est tout le contraire, et elle en jugera elle-même après avoir conçu une juste idée des vrais motifs qui ont produit ce règlement.

---

[1]) Joint à la lettre de Monsieur de Saint-Priest du 3 Mars 1780.

Au commencement de ma destination, une compagnie des douaniers du Pays proposait quelques points pour l'avantage de la douane; le principal était quelqu'augmentation à la douane de l'eau-de-vie qui venait de la Pologne. On avait proposé de doubler la somme pour laquelle ils donneraient 30,000 piastres, ce qui me fit connaître que l'on tirait jusqu-ci 40,000 piastres, et il me fut facile de calculer la somme de l'eau-de-vie qui entrait en Moldavie et celle de l'argent qui en sortait.

Votre Excellence doit savoir que la douane et les mines de fer sont les seuls revenus particuliers des Princes qui doivent fournir à toutes leurs dépenses personnelles et à celles de leur famille. Etant alors, par les circonstances du temps, dans la nécessité de sacrifier tout cela aux besoins publics, j'étais, de plus, dans la nécessité de contracter des dettes immenses pour les dépenses du Pays. Cependant, au lieu d'accepter cette proposition, par un esprit de désintéressement personnel, comme il s'agissait du bien public, au lieu de redoubler la douane, j'ai eu le courage, malgré tous mes besoins, de sacrifier même les 30,000 piastres que l'on tirait jusqu'alors, pour empêcher cet inconvénient.., c'est-à-dire un commerce qui véritablement doit être nommé passif, parcequ'il fait sortir une somme d'argent considérable pour une boisson qui, étant à bon marché, ruine le paysan, le rend tout à fait incapable de travail, le fait devenir fainéant, et enfin misérable. Je fis sentir que j'étais prêt à y remédier s'il n'y avait point quelqu'autre intérêt ou avantage pour le pays.

Les Boyards en ayant été informés et instruits ont discuté ce point. Ils ont réfléchi sur les inconvénients qui en résultaient, mais ils n'osèrent me faire cette proposition ne croyant pas que j'aurais, en effet, sacrifié les 30,000 piastres, surtout dans les circonstances présentes. Ils voulurent d'abord sonder mes intentions et ils demandèrent enfin la permission de présenter une requête, si cela n'était point contraire à mes sentiments. Alors, je leur ai donné la permission dans les termes les plus obligeants, pour leur inspirer les mêmes sentiments de zèle à préférer le bien de l'Etat aux intérêts particuliers.

Ainsi, ils souscrivirent avec toutes les formalités une espèce de requête qui se nomme *anafora*, non seulement tout le corps des Boyards qui composent le Divan de cette principauté, mais encore tous les Boyards qui se trouvaient dans la capitale présentèrent également de la part de tout le pays cette requête, où ils expliquaient tous les inconvénients de ce commerce et en demandaient la défense.

J'ai donc d'abord approuvé leur proposition, et je l'ai même confirmée en donnant les lettres nécessaires avec toutes les formalités usitées dans cette Principauté. Je n'ai eu aucune difficulté à me déterminer parceque, malgré quelques prétentions de la part de la Pologne, la liberté du commerce n'empêche pas certains réglements que chaque pays peut faire sur des points particuliers qui peuvent porter préjudice. D'ailleurs, Votre Excellence, n'ignore pas bien des circonstances qui ne laissent pas à la Porte la facilité d'observer les droits réciproquement exigés.

Quant à mon intérêt particulier, j'ai premièrement 40,000 piastres de dommages de la douane et comme les sels des mines n'ont pas été vendus, il y en a une grande quantité qui reste à mon compte. Des nobles polonais ont fait des propositions d'échange avec de l'eau-de-vie qui pouvait être facilement consommée dans le pays; mais, malgré tout le poids de mes besoins tant publics que particuliers, je n'ai pu révoquer ce réglement, parcequ'un grand nombre des habitants de ce pays ont fait des dépenses considérables pour tout ce qui est nécessaire à la production de cette boisson et ils ont très-bien réussi.

De plus, j'ai été dans la nécesité de m'opposer aux insinuations de quelques Agas voisins, et même aux prétentions des Pachas sur lesquels s'étaient appuyés quelques Arméniens et Juifs particuliers qui voulaient faire passer par la Moldavie une certaine quantité d'eau de-vie, ce qui me mit dans l'obligation de présenter cette affaire à la Sublime Porte et demander ses ordres qui ont été émanés par un ferman exprès.

Enfin, ces jours derniers, un noble polonais proposa par le moyen d'un officier d'acheter en argent comptant presque tous les sels qui se trouvent à présent dans les magasins, à conditions qu'il lui fût permis d'introduire pour cette fois seulement, une médiocre somme d'eau-de-vie. Quelques-uns parmi les Boyards plus zélés pour mes intérêts particuliers ont eu la complaisance de trouver quelque apparence de prétextes pour faciliter ce contrat, sans révoquer toutefois le règlement général. Je n'ai point voulu y consentir, et j'ai préféré de faire ce que mon devoir et mon honneur exigeaient de moi, le seul bien et le plus précieux que j'estime dans ce monde. Je dis sincèrement que j'ai fait ce que ferait sans doute Votre Excellence, si elle se trouvait dans le même cas.

Voilà ce qui touche mon particulier. Pour ce qui regarde le public, il n'est pas douteux que cette défense ne soit très utile au pays. Un grand nombre de Boyards et de marchands de cette province se sont engagés en de grandes dépenses pour produire cette boisson, fondés uniquement sur l'espérance de ma parole et de mes lettres qui ont confirmé la défense.

D'ailleurs, la petitesse du pays et ses fréquentes révolutions n'empêchent point les Boyards ni les autres officiers d'être fermes, zélés et, pour ainsi dire, vigoureux et obstinés dans tout ce qui est une fois unanimement approuvé et confirmé. Il y a mille autres règlements qui étaient nécessaires pour corriger des abus qui ruinaient ce pays. Ils avaient, comme il arrive d'ordinaire, leurs difficultés. Heureusement pour le pays, ils ont été établis, et ils ne se soutiennent que par la réputation d'une fermeté rigoureuse.

Ce sont là les deux principales maximes sur lesquelles j'ai tâché de continuer la carrière de ma destination: l'exemple d'un désintéressement particulier pour ce qui regarde le public, et la fermeté à faire observer ce qui vient d'être réglé par la plus grande exactitude, en sacrifiant tout autre intérêt.

Je laisse maintenant à Votre Excellence, c'est-à-dire à ses lumières, à sa délicatesse naturelle et à ses nobles sentiments, de me conseiller ce que je puis faire et ce que je puis dire aux Boyards et aux autres habitants, sans risquer ma conscience, mon honneur et ma réputation.

Votre Excellence me demande encore que je la mette en état de faciliter cette affaire. Je ne puis que lui répondre avec ma sincérité ordinaire qu'il est évident que la Sublime Porte voudra s'informer de moi, comme il est naturel, de toute la suite de cette affaire. Mais, de plus, parceque tous les principaux Ministres de l'Empire sont persuadés de la respectueuse considération que je conservais pour Votre Excellence par les hommages que je rendais aux rares mérites de votre personne, non seulement dans le temps que j'avais l'honneur d'être à mon premier emploi, mais encore après ma destination qui me met dans les mêmes difficultés. Ainsi, pour m'acquitter de mes devoirs tant publics que particuliers, je m'en remets aux sages conseils de Votre Excellence.

MCCCXCV.

3 Marte 1780. Combaterea memoriuluĭ principeluĭ Moldoveĭ de Comitele Dzieduzicki, cu privire la închiderea granițelor moldovene rachiurilor polone.

(Vol. 166, D. 34)

Réflexions du C-te Dzieduzicki sur le mémoire du Prince de Moldavie reproduit ci-dessus. [1])

Son Altesse le Prince de Moldavie, s'en rapportant aux conseils et aux avis de Votre Excellence, à l'égard de l'objet qui a occasionné les plaintes de tout le palatinat de Podolie, on ne peut plus douter un instant que tout ne soit aplani et terminé à la satisfaction pleine du Roi et de la République.

Les devoirs d'amitié et de complaisance réciproques entre les habitants des provinces voisines sont trop importants; le bien et les avantages qui en résultent ou les préjudices dans les cas contraires, trop palpables, pour que des considérations fondées sur cette base et venant de la part de Votre Excellence ne fassent pas leur effet.

Il suffirait assurément de s'en remettre entièrement à la manière de penser de Votre Excellence et à sa conviction, quant à la conduite qu'il convient que Son Altesse le Prince de Moldavie observe à l'égard d'un Etat lié d'intérêts et de voisinage, et auquel la Sublime Porte ne cesse de donner des preuves de sentiments et d'amitié non équivoques dans toutes les occasions.

Cependant, je n'ai pu m'empêcher d'adnoter quelques réflexions qui se présentent naturellement à la lecture du mémoire en question.

L'on a eu l'honneur de faire part à Votre Excellence dans le temps du préjudice que cette innovation dangereuse devait nécessairement occasionner aux revenus publics et particuliers du Prince. La chose est maintenant confirmée par son propre aveu: 40,000 piastres de revenus annuels diminués, des magasins remplis de sel non vendu, par ce que l'échange de ce produit contre celui de la Pologne a été refusé. Voilà les premières conséquences qui ont dû naturellement résulter et qui pourront en entraîner d'autres plus fâcheuses encore.

En effet, il est à remarquer que tous ces inconvénients ont eu lieu sans que du côté de la Pologne on ait fait la moindre démarche pour diminuer, par des règlements et édits réciproques, le préjudice résultant de l'établissement qu'on vient de faire en Moldavie.

Mais, l'état des choses actuelles peut-il être comparé avec celui où elles seront quand on sera nécessité de prendre des mesures formelles de notre côté; quand on calculera les sommes qui sortent pour les produits de Moldavie importés en Pologne et qu'on s'occupera à faire des transactions et conventions de commerce pour les avoir d'autre part; quand on spéculera sur tous les articles possibles d'importation pour lesquels une quantité d'argent considérable sort de notre pays, mais dont la charge était de beaucoup diminuée par le produit réciproque de l'exportation de nos eaux-de-vie.

Agir ainsi des deux côtés ne serait-ce pas altérer et bouleverser la correspondance et communication entre les sujets d'Etats amis et voisins, anéantir le commerce dont l'essence consiste dans l'échange libre des produits réciproques? Bref, ne serait-ce pas là tenir une conduite diamétralement opposée à l'intention, au but et à l'esprit des traités qui ont pour objet dans tous les articles de procurer des deux parts tout ce qui tend à l'augmentation des avantages réciproques du commerce et d'empêcher toute nouveauté qui y est contraire.

Il est difficile de concevoir comment la liberté de commerce peut subsister, tandis qu'on l'enchaîne par des défenses et des prohibitions; au lieu de cette liberté ce sera

---

[1]) Joint à la lettre de Monsieur de Saint-Priest, du 3 Mars 1780.

donc celle de ruiner le commerce et de le réduire à rien, qui en prendra malheureusement la place.

Il est encore plus inconcevable quelles peuvent être les circonstances qui ne laissent pas à la Pologne la facilité d'observer à cet égard les droits réciproquement exigés. La Pologne n'a jamais porté atteinte à ces droits sacrés et respectables, et ce ne sera sûrement qu'à contre-cœur et avec un véritable regret qu'elle devra enfin se soumettre à la nécessité imposée par les circonstances des entraves mises à son commerce avec la Moldavie, en usant des démarches en retour indispensables dans ce cas, mais qui n'auraient jamais eu lieu sans un pareil événement.

Une chose très-extraordinaire encore c'est qu'on ait pu représenter au Prince son honneur, sa conscience, son devoir et son patrimoine intéressés à prendre et à maintenir une détermination qui, dans ses suites, va devenir une source féconde et inépuisable de griefs et de lamentations pour les sujets respectifs.

Il semble que le mobile de ces sentiments aurait dû produire des effets tout à fait opposés, tendant, au contraire, à augmenter la correspondance, l'harmonie, la liaison, l'amitié réciproques et non à les diminuer et à les affaiblir.

La conscience de Son Altesse ne pourra rien avoir à se reprocher toutes les fois que ses opérations seront conséquentes aux traités et motivées par l'obligation de ces liens sacrés.

L'honneur du Prince, sa manière noble de penser, ses sentiments et sa tranquillité paraissent plutôt intéressés à reconnaître les voies amicales dont on use vis-à-vis de lui dans cette affaire et à y répondre par une facilité et complaisance réciproques, sans nous réduire à pousser la chose aussi loin qu'on pourra.

La fermeté, la rigueur, l'obstination dont il est question dans le mémoire sont des principes bons et nécessaires pour faire respecter les lois des vassaux, mais ne peuvent être déployés à l'égard des Etats Etrangers voisins et amis, vis-à-vis desquels une déférence amicale, la douceur et l'esprit de conciliation doivent prévaloir; il est dit dans le mémoire que, malgré tout le poids des besoins tant publics que particuliers, le Prince n'a pu révoquer le règlement en question, parceque des habitants de Moldavie ont fait des dépenses considérables pour tout ce qui est nécessaire à la production de cette boisson. Serait-il possible que l'on voulût sacrifier les besoins publics et particuliers du Prince à l'intérêt de quelques Boyards qui veulent faire valoir les produits de leurs brasseries et, attirés par l'appât d'un profit personnel, se sont abandonnés à leurs spéculations économiques en fermant les yeux à toutes considérations et suites ultérieures? Il dépend de la sagesse du Prince et du Gouvernement de réprimer et de réduire à des bornes convenables une cupidité déréglée de l'intérêt personnel, qui ose franchir les barrières mises par les conventions et les traités subsistants entre la Sublime Porte et la Pologne d'Etat à Etat.

Les représentations et *anaforas* des Boyards peuvent varier d'un jour à l'autre, selon leur caprice et leur bon plaisir; mais, il n'en est pas de même des obligations contractées par des stipulations publiques. Celles-ci sont et doivent être stables et perpétuelles.

Le désintéressement et le zèle louable dont Son Altesse est animé en ce qui a rapport aux intérêts de son pays, dans le cas des remontrances exposées sous le jour de l'utilité publique et qui va au point que les sacrifices ne lui coûtent pas, dès qu'il s'agit d'atteindre à ce but, devraient animer le patriotisme de ses vassaux et les porter à agir de même quand leurs intérêts particuliers s'entrechoquent avec l'objet des plus essentiels et des plus importants, celui d'obvier au mécontentement, aux griefs, aux plaintes des voisins et à toutes les suites qui en résultent.

D'ailleurs, les brasseries moldaves peuvent subsister et la liberté de commerce avec; l'on ne voit pas non plus ce que le paysan moldave gagnera, tant du côté de la sobriété que du côté du prix, parce qu'au lieu de boire de l'eau-de vie de Pologne, il se grisera avec celle du pays qui lui occasionnera des frais plus grands.

Il est encore à observer qu'il serait naturel de supposer aux Pachas un patriotisme, zèle et ferveur égale pour les intérêts de leur patrie; cependant, nous avons des preuves que leur façon de penser est différente sur l'objet de la prohibition qui a occasionné des murmures généraux en Pologne. Il existe des motifs pour croire que nos représentations ici seront même appuyées, dans le besoin, des leurs, et on voit dans le mémoire qu'ils se sont déjà employées à cet égard auprès du Prince dans le temps.

Ces réflexions soutenues des gracieux offices de Votre Excellence ne peuvent manquer d'avoir du succès. Il ne dépend que du Prince de Moldavie de satisfaire ou de se refuser à cette réquisition si juste et si fondée, et d'effectuer la révocation du ferman de la Porte émané à sa sollicitation et en conséquence de ses rapports.

Les sentiments de gratitude envers Votre Excellence égaleront assurément les nôtres de ce qu'elle a bien voulu par son interposition épargner la poursuite fâcheuse et désagréable de cette affaire par d'autres voies.

Nous attendons avec empressement l'effet de ces démarches qui entraîneront des témoignages de la satisfaction et de la sensibilité du Roi, au sujet de l'honnêteté, de la complaisance et des égards témoignés en cette occasion par Son Altesse le Prince de Moldavie, ou bien des ordres pour demander justice de la Sublime Porte, conséquement au traité en réclamant ses sentiments d'équité et son amitié envers le Roi et la République.

MCCCXCVI.

Versailles, 26 Marte 1780.

Estras dintr'un memoriŭ făcut de cavalerul de Sainte-Croix, asupra folóselor ce Francia și Rusia ar avé obținênd de la Turcia inlesnirĭ pentru comerciul lor în marile Rĕsărituluĭ europén, și garantând acesteia din urmă integritatea posesiunilor séle din Europa.

(Vol. 166, D. 46)

Reflexions de M. de S-te Croix sur l'Empire Ottoman, sur sa faiblesse, sur les avantages que la France et la Russie trouveraient à établir entr'elles par les mers turques un commerce réciproque et à obtenir de la part de la Porte des facilités à ce sujet, à conditions que ces deux puissances lui garantiraient l'intégrité de ses possessions en Europe.

Favorisés de tous les dons de la nature, les Turcs semblent avoir toujours cru devoir tout attendre d'elle.

. . . .

En traversant la Moldavie, un des *Sparvenick* ou gouverneur de canton, chargé d'escorter Monsieur l'Envoyé de Suède que j'accompagnais, s'est trouvé par hasard être un homme d'esprit, instruit, sachant fort bien plusieurs langues. Je sentis la bonne fortune et me proposai sur le champ d'en tirer parti. Je lui dois en effet beaucoup de détails sur son pays. Me parlant un jour de ce territoire de Suczawa que la Cour de Vienne, par parenthèse, s'est fait céder par la Porte sous prétexte de s'ouvrir un passage à droite des Crapacks dans ses nouvelles provinces polonaises et comme étant un objet de peu de valeur, quoiqu'il contienne de 120 à 130 gros villages, etc., mon Spra-

venick me dit qu'il n'y avait point de cajoleries que les Autrichiens ne fissent aux Boyards et gens considérables de ce district; que lui-même y avait une grande partie de ses terres et qu'on lui proposait sans cesse des places considérables dans le service impérial. C'est sans-doute, a-t-il ajouté, pour séduire le reste de la province; mais, nous sommes bien loin d'être pris à ce leurre. La domination autrichienne est pire que celle des Turcs. Nous savons que les Polonais, leurs nouveaux sujets, sont réduits au désespoir, et nous ne pourrions pas espérer d'être traités autrement lorsque toutes nos têtes seraient réunies sous le même joug.

. . . .

Quel parti l'Empereur ne tirerait-il pas du Danube, s'il en possédait le cours jusqu'à son embouchure; si, maître d'établissements sur la Mer Noire, il pouvait en partager le commerce et s'ouvrir par là une voie courte et facile pour tous les ports du Levant? Ces nouvelles acquisitions ajouteraient encore moins à sa puissance par leur étendue que par la vie qu'elles répandraient en Hongrie et dans ses pays héréditaires, qui languissent maintenant faute de débouchés. En supposant qu'il proposât d'abord pour bornes à ses conquêtes les anciens monts Hoemus, aujourd'hui le Balkan, et qu'il se contentât des rives du Danube ce qui serait déjà un avantage énorme, peut-on croire que les faibles Sultans défendissent longtemps leur capitale, le reste de leurs provinces européennes, contre une puissance formidable et qui les accablerait dès qu'elle le voudrait? On ne pourrait guère se flatter que ce moment tardât à arriver, dès que l'Empereur serait parvenu jusques à la Mer Noire, maître ainsi depuis les bouches du Niester jusqu'à l'extrémité du golfe adriatique; quelle masse énorme pèserait alors sur le reste de l'Europe? On ne peut y penser sans effroi.

. . . .

Il devient tout aussi intéressant pour la Russie que pour nous que ce soit un peuple, faible et paresseux tel que les Turcs, qui garde les clefs de la Mer Noire et qui commande sur le Bosphore et aux Dardanelles; à plus forte raison doit-elle s'opposer à tout agrandissement de ce côté de la Maison d'Autriche, dont la puissance peut être inquiétante pour elle à plusieurs autres égards.

. . . .

A Versailles le 26 Mars 1780.

Signé: *Le Chevalier de Sainte-Croix.*

MCCCXCVII.

Constantinopole 2 Iuniŭ 1780.

D. de Saint-Priest către d. de Vergennes, despre stăruința principeluĭ Moldoveĭ a nu maĭ deschide granițele moldovene rachiurilor polone.

(Vol. 166, D. 72)

Constantinople, le 2 Juin 1780.

Monsieur,

. . . .

Le Prince de Moldavie a répliqué négativement à ma seconde lettre sur l'affaire qui intéresse la Pologne. Comme vous me paraissez borner mes offices à cette démarche itérative, je n'irai pas plus loin. J'ai caché à Monsieur le Comte Dzieduzicki la réponse du Prince, et le retour de ce gentilhomme en Pologne va me débarasser de ses instances.

. . . .

MCCCXCVIII.

Constantinopole, 23 Iuniŭ 1780.

Dragomanul Porțeĭ către d. de Saint-Priest, despre hotărîrea Porțeĭ de a nu primi un consul rus în țerile române.

(Vol. 166, D. 84.)

A la Porte, ce 23/12 Juin 1780.

Excellence,

Monsieur l'Envoyé de Russie ayant fait part hier à la Sublime Porte, par son premir interprête, de l'arrivée de Monsieur Laskarow en qualité de Consul des provinces de Valachie, Moldavie et Bessarabie, Son Excellence le Reis-Effendi répondit nettement au dit interprête que cette nomination du Sieur Laskarow ne pouvait pas être agréée par la Sublime Porte, et, qu'à l'occasion de l'entrevue projettée avec Monsieur de Stachieff, il lui en parlerait amplement et lui expliquerait les raisons qui ne permettait pas à la Sublime Porte d'accepter cette demande de la Cour de Russie.

Les raisons qu'allègue Son Excellence le Reis-Effendi à ce sujet consistent en ce que, depuis une longue suite d'années, le commerce de la Russie dans les provinces ci-dessus nommées continue dans le meilleur ordre, sans qu'il y ait besoin de l'assistance d'un Consul, laquelle serait d'autant plus superflue que jamais le commerce russe n'y souffrit la moindre atteinte et que, les habitants de ces provinces connaissant parfaitement la langue, il n'y avait pas non plus besoin d'interprête. D'ailleurs, les productions de ces pays ne consistant qu'en des denrées dont l'exportation est généralement prohibée à toute nation étrangère, excepté une quantité modique de vins qui ne laissent pas d'être transportés par les sujets de la Sublime Porte, celles de la Russie étant beaucoup plus facilement et directement transportées par la nouvelle voie de mer, et le peu de consommation qui s'en fait dans les dites provinces depuis un temps immémorial, se

faisant par des sujets de la Porte qui entreprennent le voyage de Vizue et des autres villes de la Russie, il ne serait aucun besoin d'y établir un consulat dont les avantages ne compenseraient pas les frais.

Des raisons politiques et d'Etat plus essentielles ne permettent pas d'y donner les mains; la situation de ces pays entre les Etats de la Maison d'Autriche, ceux de la République de Pologne, de la Russie et de la Tartarie, la prétention que ces voisins également amis de cet empire pourraient former pour des établissements pareils, la disposition connue des boyards de cette province dont l'esprit inquiet trouverait assez de matière pour troubler le repos et la tranquillité, sont autant de raisons pour faire envisager cette nomination comme révoltante et pernicieuse. Toutes ces considérations ne peuvent et ne doivent pas échapper à la connaissance d'un Ministère aussi éclairé que l'est celui de la Cour de Saint-Pétersbourg, et particulièrement l'esprit d'intrigue des Boyards qui croiront dépendre des deux Puissances et être à portée de mettre en œuvres tous les ressorts de leur inconstance, dans un temps où la parfaite amitié et la bonne harmonie qui règnent heureusement entre ces deux hauts Empires les lient si étroitement. Les considérations ci-dessus énoncées ne pouvant donc échapper aux lumières de la Cour de Russie, la Sublime Porte ne sait à quoi attribuer différents faits accumulés dans un certain espace de jours, faits qui ne cadrent pas avec les principes de cette sincérité que l'heureuse harmonie devait inspirer à la Cour de Russie dans toutes ses démarches envers cet Empire. Car, en effet, ne serait-ce pas laisser mettre le feu dans sa propre maison que de permettre un tel établissement dans des provinces dont la situation, l'état à peine rétabli et le naturel des habitants toujours inquiets ne sont rien moins que susceptibles d'une telle nouveauté? Quelle différence trouverait-on entre la permission de cette nomination et une simple livraison de ses propres Etats aux puissances voisines, n'étant pas douteux que la Maison d'Autriche et par conséquent les autres voisins aussi formeront quelque temps après les mêmes prétentions? Si, pour appuyer cette demande, l'on avance que le traité de Caïnardgik la favorise, adoptant une nomination générale de consuls dans les Etats de cet Empire, on y répond:

1°. Que ces termes génériques n'y étaient acceptés alors que sur la supposition de Messieurs les Plénipotentiaires de la Sublime Porte qu'on n'y voulait signifier que les lieux et Echelles en général, où les autres amis et alliés de cet Empire entretiennent de tels établissements.

2°. Mais ne devrait-on pas se rappeller d'un autre côté que, dans ce même traité, il est expressément dit *Article premier* que «pour entretenir en vigueur cette «amitié et cette bonne harmonie, on ne ferait ni laisserait faire, de part et d'autre, se«crètement ni ouvertement aucun acte d'inimitié ou de préjudice.»

Son Excellence le Reis-Effendi ajoute qu'il serait superflu de s'étendre plus amplement sur cet objet pour mettre au jour tous les inconvénients et les préjudices que cette démarche entraînerait après soi; que Votre Excellence est trop éclairée pour ne pas entrevoir toutes les suites de cette affaire. Par conséquent, Son Excellence le Reis-Effendi prie Votre Excellence de tâcher de pénétrer les vues et le but de tous ces procédés consécutifs et vouloir bien en informer la Sublime Porte. C'est ce que j'ai ordre de notifier à Votre Excellence, ce que je fais avec d'autant plus de plaisir que cela me fournit l'occasion désirée pour l'assurer de mes sentiments de considération sans bornes et de vrai attachement et parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc. . . . .

MCCCXCIX.

Constanti-nopole, 25 Iuniŭ 1780.

D. de Saint-Priest către Dragomanul Porţeĭ, despre înfiinţarea unuĭ consulat rusesc în ţĕrile române.

(Vol. 166, D. 84)

Constantinople, le 25 Juin 1780.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à la difficulté qu'éprouve la nomination de Monsieur Lascaroff au Consulat de Russie en Moldavie, Valachie et Bessarabie. Je vous prie de dire à l'Effendi que j'ai prévu la répugnance qu'y aurait la Porte; que je sais de science certaine que Monsieur l'Envoyé de Russie n'a pas été consulté sur cette disposition émanée directement de l'Impératrice, sa Souveraine. Ce Ministre n'a conséquemment pu se dispenser d'y donner cours vis-à-vis de la Porte. Elle y prévoit des inconvénients majeurs; mais, il n'est pas moins vrai qu'un article du traité de Caïnargi donne formellement à la Cour de Russie la liberté d'établir des Consuls où elle jugera à propos, et ma sincérité ne me permet pas de dissimuler que si les Plénipotentiaires Ottomans n'ont entendu la clause que pour les lieux seulement où les autres Puissances ont des Consuls, cette réserve n'est pas exprimée; mais il ne me paraîtrait pas déplacé que la Sublime Porte, faisant usage de l'article 1er, représentât par écrit à Monsieur de Stachieff que ce serait un acte de préjudice pour elle d'introduire dans les trois provinces susdites un officier public de la Russie, lequel, sans le vouloir, serait pour l'esprit inquiet de ces peuples un signal de troubles et d'agitation; qu'ainsi l'amitié qui unit les deux empires autorise la Sublime Porte à demander à la Cour de Pétersbourg de retirer cette nomination et de ne destiner des Consuls que dans les lieux où les peuples sont accoutumés à ces officiers étrangers.

Voilà, Monsieur, ce que je proposerais à la Sublime Porte, si elle a une répugnance invincible à admettre un Consul de Russie dans les trois provinces, car je croirais, d'après le peu de notions que j'ai sur ce peuple, qu'il serait aisé d'y veiller les démarches du dit Consul et de le contenir dans les justes bornes de cet emploi qui ne concerne que le commerce, et il me paraît même préférable d'en supporter quelques inconvénients plutôt que de se refuser à l'accomplissement exact d'un traité de paix. C'est une réflexion que j'offre aux lumières et à la sagesse du Reis-Effendi.

Quant à la combinaison que la Sublime Porte croit apercevoir de différents faits consécutifs, peu analogues à l'état de paix et d'amitié entre les deux Empires, je n'y vois que l'effet du hasard qui a réuni ces circonstances; toutes mes notions et observations me portent à juger sincère l'intention de la Cour de Pétersbourg d'entretenir la bonne harmonie subsistante entre elle et la Sublime Porte. C'est ce que je vous prie de certifier au Reis-Effendi.

J'ai l'honneur etc.

MCCCC.

Dragomanul Porţeĭ către d. de Saint-Priest, despre articolul tractatuluĭ de la Cuciuc-Cainargi, privitor la înfiinţarea consulatuluĭ rusesc în ţĕrile române. Constantinopole, 28 Iuniŭ 1780.

(Vol. 166, D. 84)

À la Porte, ce $^{28}/_{17}$ Juin 1780.

Excellence,

Ayant présenté à Son Excellence le Reis-Effendi la traduction de la lettre que Votre Excellence me fit l'honneur de m'écrire en date du 25 du courant, au sujet de la nomination du Consul Russe, Sa dite Excellence, adoptant d'ailleurs ses maximes et ses sentiments de sincérité, fixa particulièrement son attention au passage suivant: «Mais il n'est pas moins vrai qu'un article du traité de Kaïnargi donne formellement à «la Cour de Russie la liberté d'établir des Consuls où elle jugera à propos». Sur lequel elle observe que, dans ce même traité on était convenu de l'article concernant le commerce entre les deux Puissances; cela nonobstant dans le traité suivant conclu à Aynali Kawak l'année dernière (art. 6, dernier paragr.) il est stipulé qu'on tiendra dans la suite des conférences pour expliquer expressément, fixer et éclaircir les clauses convenables ayant rapport au commerce réciproque sur la base de celui des puissances amies, telles que la France et l'Angleterre, lever autant que possible les doutes et en faire une règle permanente au pied de celui-là, autant que la nature du commerce russe en est susceptible; par conséquent, une des clauses de cet objet, la plus essentielle et la plus nécessaire à régler, serait, sans contredit, celle de la nomination des Consuls. La Sublime Porte, se voyant ainsi autorisée par ce dernier traité à cet arrangement, croit que la Cour de Pétersbourg, sa sincère amie, ne prendrait pas en mauvaise part si elle prétend d'y mettre une règle fixe, d'autant plus que les deux Cours sont convenues de ne se permettre l'une envers l'autre aucune action de tort et de préjudice, et que la nomination en question, entraînant après soi de grands torts pour la Sublime Porte, pourrait avoir dans la suite des conséquences très sérieuses, et, à Dieu ne plaise, préjudiciables à l'édifice de l'amitié sacrée.

Votre Excellence est instamment priée de faire de mûres réflexions à ce sujet, et la Sublime Porte, se fondant aux hautes lumières de sa très-estimable personne, à son affection pour les deux empires également amis de Sa Cour et à sa franchise généreuse, se flatte que la réponse qu'elle voudra bien donner à ce sujet sera dictée par les principes d'équité et de modération qui la caractérisent.

Au reste, en attendant d'être honoré de sa réponse, j'ai l'honneur d'être etc.

MCCCCI.

Constantinopole, 1 Iuliŭ 1780.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre înființarea consulatuluĭ rusesc în țĕrile române și despre greutățile ce acéstă afacere întimpină la Pórtă.

(Vol. 164, D. 89.)

Constantinople, le 1-er Juillet 1780.

Monsieur,

. . . .

Le Sieur Sergio Laskarof, ci-devant drogman de Russie, est revenu de Pétersbourg avec le titre de Consul Général de Sa Cour en Valachie, Moldavie et Bessarabie, et l'ordre à Monsieur de Stakiew de l'installer en lui procurant un barat de la Porte, disposition qui rentre bien dans la réflexion que vous faites sur la propension du Cabinet de Pétersbourg à préférer l'éclatant au solide. Cette Cour eût rempli bien plus sûrement les vues qu'elle peut s'être proposées dans ces Provinces en les faisant suivre par des agents obscurs. Elle a fait la même faute en rappellant de Crimée son Chargé d'affaires et lui substituant un Ministre avec le titre d'Envoyé extraordinaire, ce que les Turcs verront sûrement de mauvais œil. Monsieur de Stakiew m'ayant consulté sur l'ordre de sa Cour relativement au Sieur Laskarof, je lui ai conseillé de suspendre la demande du Barat jusqu'à l'entrevue qu'il doit avoir avec le Reis-Effendi la semaine prochaine, afin que, la faisant de vive voix, il pût y ajouter des explications qui la rendissent moins désagréable. Il n'a pas suivi mon conseil et sa proposition par écrit a éprouvé un refus.

Je joins ici copie d'une lettre que m'a écrite le Drogman de la Porte à ce sujet, de ma réponse et de sa réplique[1]). Je ne me suis pas hâté de lui en faire une itérative, parceque mon Drogman m'a prévenu que, d'après mon conseil, le Reis-Effendi travaillait à une note pour la Cour de Russie qui devait m'être communiquée. Cela me mettra à même de rédiger un avis plus approprié au parti que la Porte veut prendre.

Vous connaissez trop bien l'esprit des Valaques et des Moldaves pour ne pas voir très-aisément qu'un Consul de Russie dans ces provinces serait fort incommode aux Princes qui les gouvernent et à la Porte dont ils dépendent dans les cas en question.

. . . .

---

[1]) Voir doc. MCCCCXCVIII et suivants, pag. 986—989.

MCCCCII.

D. de Saint-Priest către Dragomanul Porțeĭ, despre adausele și corecțiunile de făcut la nota ce Pórta avea se trămită Rusieĭ în cestiunea consulatuluĭ rusesc din țĕrile române. Terapia, 3 Iuliŭ 1780.

(Vol. 166, D. 90)

Thérapia, le 3 Juillet 1780.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 Juin dernier (*nouveau style*), et le Sieur Fonton m'a communiqué depuis le projet d'office que la Sublime Porte compte faire remettre à Monsieur l'Envoyé de Russie, en réponse à la demande que ce Ministre a faite par écrit de l'établissement d'un Consul de sa nation en Moldavie, Valachie et Bessarabie. Je ne puis qu'être très-flatté de la confiance dont la Sublime Porte m'honore en me demandant mon avis sur cette pièce, et je vais y satisfaire avec la sincérité la plus entière que me prescrit l'amitié qui unit ma Cour à cet auguste Empire et mon attachement personnel pour Son Excellence le Reis-Effendi.

Pour parvenir à mieux discerner les objets, j'ai fait traduire et transcrire à mimarge le projet d'office; j'ai pris la liberté d'y joindre mes observations et ce qu'il me paraîtrait à propos de substituer aux retranchements à faire, lesquels j'indique par deux parenthèses.

Ma première observation porte sur l'endroit où il est dit que «*les deux Principautés ne sont point des lieux à y consommer des marchandises*», assertion qui n'est pas exacte, puisqu'il est dit plus bas que les Russes apportent des fourrures et qu'il est en sus de notoriété publique qu'il y introduit des marchandises étrangères de plusieurs autres espèces. Il me paraît mieux d'y substituer le paragraphe que j'ai mis à côté.

La seconde observation regarde l'endroit où il est dit que «*quoique la Porte soit en droit d'user de réciprocité etc.*». Je croirais à propos de le supprimer ne doutant pas que Monsieur l'Envoyé de Russie n'offrît à cet égard une entière réciprocité qu'il est inutile de provoquer, la Porte n'étant pas dans l'intention d'en user.

Ma troisième observation serait de faire une addition à l'endroit où il est dit «*l'énonciation générale de tous les lieux ne peut signifier etc.*» J'y ajouterais le paragraphe que j'ai mis en marge, lequel me paraît contenir quelques raisons de plus à l'appui du but de la Sublime Porte.

La dernière enfin concerne la suppression du paragraphe qui commence par ces mots; «*or, les places frontières situées sur les deux rives du Danube etc.*» Il me semble que la Sublime Porte en a de beaucoup plus avancées sur le Niester et le Boristhène, et, d'ailleurs, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, la Cour de Pétersbourg ne balancerait pas à offrir d'admettre des Consuls dans ses places frontières si la Porte le désirait, ces sortes d'officiers ne faisant aucun ombrage chez les Puissances chrétiennes. Ce que je propose d'y substituer me paraît plus adapté à l'objet.

Je vous prie, Monsieur, de faire observer à Son Excellence le Reis-Effendi que ce n'est que par mon entière déférence pour sa demande que je me suis permis de lui communiquer ces observations, sa haute sagesse et ses lumières distinguées devant sûrement lui fournir de meilleures idées que les miennes.

—

MCCCCIII.

Constanti-nopole, 8 Iuliŭ 1780.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre trămiterea la Paris a proiectuluĭ de rĕspuns al Porțeĭ la cererile Rusieĭ.

(Vol. 166, D. 95)

Constantinople, le 8 Juillet 1780.

Monsieur,

. . . .

Je joins ici l'office en projet que la Porte m'a communiqué et qu'elle doit remettre à l'Envoyé de Russie. J'ai mis en marge de la traduction quelques observations et changements que j'ai cru devoir proposer, comme l'explique ma lettre au Drogman de la Porte dont je vous envoie copie [1]). J'ai pensé qu'il convenait de soustraire cette pièce à la connaissance de la Cour de Vienne, qui ne voit pas avec grande satisfaction la confiance que la Porte et la Cour de Russie m'accordent dans leurs différends. Au surplus, je n'ai rien dit à Monsieur de Stachieff des confidences du Reis-Effendi sur l'affaire du Consul russe en Moldavie, et le Ministre Ottoman m'en a demandé et promis le secret.

. . . .

MCCCCIV.

Constanti-nopole, 17 Iuliŭ 1780.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre audiența la Pórtă a trămisuluĭ Rusieĭ cu privire la înființarea consulatuluĭ rusesc în țĕrile române.

(Vol. 166, D. 98)

Constantinople, le 17 Juillet 1780.

Monsieur,

. . . .

Monsieur de Stachieff a eu jeudi dernier avec le Reis-Effendi l'entrevue sur laquelle je vous avais prévenu. Il y a mené avec lui le Sieur Lascaroff, afin de le rendre sans doute témoin de ses efforts pour lui obtenir le barat de Consul dans la Moldavie, Valachie et Bessarabie; mais, le Reis-Effendi s'est trouvé d'autant moins disposé à céder sur ce point que l'Envoyé de Russie, en réiterant sa demande y a joint un étalage

---

[1]) Voir ci-dessus D. MCCCCII, Pag. 991.

de Vice-consuls et de Drogmans barataires à créer, qui a ajouté à la répugnance de la Porte. Elle donnera incessamment pour justifier son refus une réponse par écrit que Monsieur de Stachieff fera passer à sa Cour.

. . . .

MCCCCV.

D. de Saint-Priest către d. de Vergennes, despre cele ce se petrec la legațiunea rusă din Constantinopole. Constantinopole, 2 August 1780.

(Vol. 166, D. 104)

Constantinople, le 2 Août 1780.

Monsieur,

. . . .

Monsieur de Stachieff a reçu consécutivement plusieurs courriers et, avant-hier, il lui est arrivé un conseiller de légation venu de Kersone par mer en trois jours. Cet envoyé prépare depuis longtemps une expédition pour sa Cour, pour y faire passer l'office que la Porte lui a fait remettre, relatif au refus de l'admission d'un Consul russe en Moldavie. Elle m'a fait prier de m'intéresser à Pétersbourg pour que cette Cour se désiste de cette demande, et j'ai écrit en conséquence à Monsieur le Chevalier de Corberon.

. . . .

MCCCCVI.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre relațiunile Porțeĭ cu Russia, și anume în cestiunea înființăreĭ consulatuluĭ rusesc în țěrile române. Versailles, 13 August 1780.

(Vol. 166, D. 107)

Versailles, le 13 Août 1780.

. . . .

Les Russes, d'ordinaire assez lents en affaires, sont quelquefois pressés de jouir, surtout lorsqu'il s'agit de faire des choses qui peuvent favoriser l'opinion de l'accroissement de leur puissance. D'ailleurs, la forme de leur Gouvernement facilite la création de places nouvelles avant que nécessité l'exige.

Il est certain, Monsieur, que la nomination d'un Consul en Valachie, Moldavie et Bessarabie est prématurée et inquiétante pour les Turcs; mais, est-elle fondée en droit? Le Reis-Effendi n'a pas discuté savamment ce point dans la première lettre qu'il vous a fait écrire, et il est probable que la Cour de Pétersbourg ne voudra pas l'abandonner si les traités l'y autorisent. J'avoue même que vouloir caractériser la nomination de ce Consul comme un acte, d'inimitié ou de préjudice est de la part des Turcs un procédé peu convenable.

Vous avez très-bien fait, Monsieur, de conseiller au Reis-Effendi de se borner à faire valoir les raisons prises du préjudice que la Porte craindrait d'éprouver par la résidence d'une Consul russe dans ces provinces. Je vois que votre lettre a fait impression et que le Reis-Effendi s'est rabattu sur l'idée que la nomination des Consuls devait être un des objets des conférences qui doivent se tenir en conséquence de la dernière convention. Ce moyen d'opposition aux vues de la Russie est bien moins choquant que le premier. Il donne du temps pour faire envisager à l'Impératrice si la chose vaut la peine de causer de l'inquiétude aux Turcs, et pour demander quelques restrictions dans le cas où ceux-ci seraient obligés de consentir à cette nouveauté.

Le Roi a aprouvé, Monsieur, le parti que vous avez pris de ne pas vous presser de répondre à la seconde lettre du Drogman de la Porte. Il était bon de ne pas augmenter l'embarras du Ministère Ottoman, en mettant de la chaleur dans la discussion d'une affaire qui se croisait avec d'autres déjà assez désagréables pour lui. Si, comme il y a apparence, Monsieur, on vous témoigne de l'inquiétude à l'occasion des faits peu importants par eux-mêmes qui ont alarmé la Porte, il devient nécessaire que vous fassiez sentir au Reis-Effendi que, désormais, il peut s'attendre qu'il naîtra souvent des incidents qui feraient son malheur et celui du Divan, s'il était dans l'idée qu'ils sont prémédités et décèlent la mauvaise volonté de la Russie; au contraire, en les réduisant à leur juste valeur et les traitant comme des affaires courantes, inévitables entre voisins et apportant dans leur redressement un esprit de paix et de conciliation.

. . . .

MCCCCVII.

Versailles, 19 Septem. 1780.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre nota ce Pórta avea să presinte trămisuluĭ rus.

(Vol. 166, D. 116.)

Versailles, le 19 Septembre 1780.

. . . .

Vous avez, Monsieur, rendu service au Ministère Ottoman en modérant quelques expressions de la note qu'il se proposait de remettre à Monsieur l'Envoyé de Russie. Il ne s'agit pas de faire une affaire d'une nouveauté, à laquelle l'Impératrice mettrait peut-être plus d'importance si on exigeait d'elle d'y renoncer.

. . . .

MCCCCVIII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre starea cestiunei consulatului rusesc în ţěrile române. Constantinopole, 2 Octobr. 1780.

(Vol. 166, D. 119.)

Constantinople, le 2 Octobre 1780.

Monsieur,

. . . .

Je ne sais quelle tournure prendra le refus d'admission d'un Consul russe en Moldavie. On attend des réponses de la Cour de Pétersbourg, pour savoir si elle laissera tomber la chose ou si elle jugera à propos d'y insister. Je me conformerai au plan de conduite que vous me tracez dans les affaires que j'aurai à traiter avec la Porte pour les Russes. Je suis, depuis quelque temps, dans un heureux calme à cet égard.

. . . .

MCCCCIX.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre cestiunea înfiinţăreĭ consulatuluĭ rusesc în ţěrile române. Constantinopole, 17 Octobr. 1780.

(Vol. 166, D 125.)

Constantinople, le 17 Octobre 1780.

Monsieur,

. . . .

Si je dois en croire Monsieur de Stachieff, les réponses de sa Cour sur ce qui avait fait les matières des dernières altercations avec la Porte ne sont rien moins que conciliantes. Il prétend que l'Impératrice le gronde d'avoir pris *ad referendum* l'office du Reis-Effendi, pour refuser l'établissement d'un Consul de Russie en Moldavie, ajoutant qu'il lui est prescrit d'y insister sans relâche, comme sur une stipulation évidente du dernier traité de paix, dont l'exécution finirait par être totalement abandonnée si l'on se relâchait ainsi successivement.

. . . .

Le nouveau Reis-Effendi, afin d'avoir le temps de se mettre au fait de la matière, a demandé quartier pour quelque temps à l'Envoyé de Russie qui sollicitait une entrevue. Ce Ministre turc a dit à mon Drogman, en recevant le compliment que je lui ai fait faire sur sa nomination, qu'il avait toujours été d'opinion que la France seule pouvait accommoder les difficultés de la Porte avec la Russie. Cela m'annonce des offices de sa part pour tâcher de faire désister Monsieur de Stachieff. Mais, d'après ce qu'il m'a annoncé de ses instructions, pourrai-je seulement l'entreprendre? Ce n'est pas qu'à mon avis, la Porte n'ait raison . . . . L'article du traité de Kainardgi, par lequel il est

libre à la Russie d'établir des Consuls où elle voudra, ne peut raisonnablement s'entendre à l'indéfini; cela deviendrait absurde. Mais, si le texte est susceptible de modifications, il paraît que celle qui se présente naturellement est de restreindre cette faculté aux lieux où les autres Puissances entretiennent cette sorte d'officiers.

. . . .

MCCCCX.

Versailles, 24 Octobre 1780.

Afacerile Străine către d. de Saint-Priest, despre cestiunea consulatuluĭ rusesc în țĕrile române, și despre purtarea ce va trebui sĕ aibă ambasadorul Franciei în acéstă cestiune.

(Vol. 166. D. 129.)

Versailles, le 24 Octobre 1780.

. . . .

La nomination de Monsieur de Lascaroff au Consulat de Valachie paraît avoir été, Monsieur, l'ouvrage de Monsieur le Prince Potemkin, et comme ce favori a vraisemblablement présenté cette affaire à la Souveraine comme très-utile à son service et nullement contraire au traité avec la Porte, il soutient ce qu'il a avancé et excite l'Impératrice à insister sur l'admission du nouveau Consul. Les soins que vous avez pris pour déterminer la Porte à accorder la patente à Monsieur Lascaroff n'ayant pas fléchi la résistance du Reis-Effendi, vous avez jugé convenable que l'Impératrice eût la complaisance de se relâcher de cette demande, et vous avez ouvert une voie honnête pour la faire revenir sur ses pas. Soit que la mission de ce Consul tienne à quelque projet relatif aux Grecs, ce qui justifierait les alarmes des Turcs, soit simplement que le favori n'ait pas voulu échouer dans cette occasion, il est revenu à Monsieur le Marquis de Vérac que l'Impératrice n'était pas contente de la manière dont vous avez traité cette affaire; qu'elle s'en était plainte et qu'elle trouvait que vous n'aviez pas soutenu son droit d'envoyer des consuls dans tous les lieux des Etats du Grand Seigneur. Le Roi est très-fâché que l'Impératrice, n'importe pour quel motif, n'ait pas senti, qu'à moins d'une nécessité absolue, il convenait de ne pas exiger des Turcs une chose pour laquelle ils témoignaient la plus grande répugnance. Vous savez, Monsieur, que nous sommes bien loin d'approuver la manière dont ils commentent l'article du traité de Cainardgi qui regarde les Consuls; mais, Sa Majesté avait pensé que la chose ne valait pas la peine de les cabrer et avait en conséquence approuvé votre conduite et vos insinuations en Russie, pour engager l'Impératrice à se désister de l'envoi de Monsieur de Lascaroff en Valachie. Aujourd'hui, Monsieur, qu'en voulant servir la Cour de Russie, il paraît que vous avez inutilement cherché à la détourner d'un projet auquel elle donne de l'importance, votre rôle devient plus embarrassant. Si nous n'avions qu'à persuader Monsieur le Comte Panin que sa Cour ferait bien de ne pas donner suite à la mission de Monsieur de Lascaroff, ce ne serait pas une chose difficile, ce Ministre ayant senti la force des raisons que vous aviez fournies à Monsieur le Marquis de Vérac; mais, c'est l'Impératrice même qui, à l'instigation du Comte Potemkin, persiste à vouloir que la Porte valide la nomination du Consul en Valachie, et sans doute Monsieur de Stachieff aura reçu l'ordre d'y insister. Monsieur le Marquis de Vérac croit trouver les motifs de cette conduite dans le mépris que l'Impératrice soit des Turcs, et dans les dispositions guerrières du Prince Potemkin dont les vues ambitieuses ne s'accordent pas avec la paix.

Dans ces circonstances, Monsieur, vous avez à éviter de pousser trop loin des bons offices qui finiraient par vous compromettre. Monsieur de Stachiew vous rend sûrement la justice que vous avez fait tous vos efforts pour engager le Divan à ne pas s'exagérer le danger de la mission de Monsieur de Lascaroff, et à s'en tenir à la lettre du traité. Si ses ordres lui prescrivent de vous mettre en jeu pour vaincre la résistance de la Porte, vous ferez ce qui dépendra de vous pour lui prouver qu'il ne reste pas d'espoir de faire changer la résolution qui a été prise, et supposé qu'il vous pressât de faire de nouvelles démarches, vous lui représenteriez que vous vous exposeriez à ne plus pouvoir rien faire pour le bonheur des deux Empires, si vous paraissiez vouloir forcer la main aux Turcs qui ont pris définitivement leur parti. Vous le laisseriez ensuite faire ses démarches directes auprès de la Porte, et essuyer un refus pour ne vous montrer que dans les moments où il serait bien convaincu que les ordres de sa Souveraine sont inexécutables. Alors, Monsieur, vous vous attacheriez à empêcher que cette bagatelle ne devînt la cause d'une rupture. Sans blâmer la persévérance du Divan dans une résolution que la raison d'Etat lui fait paraître nécessaire, vont tâcheriez de suggérer une démarche par laquelle le Grand Seigneur demande à l'Impératrice de s'abstenir de l'envoi d'un consul en Valachie, comme d'une chose qui offre des inconvénients qu'on n'avait pas prévus, et qui ne présentant que peu ou point d'utilité pour le commerce des Russes, peut aisément être sacrifié au désir d'entretenir la bonne harmonie entre les deux Cours. D'un autre côté, vous vous attacheriez à faire entendre à Monsieur de Stachieff qu'il devrait s'étudier à modérer l'ardeur de sa Cour pour emporter de haute lutte une affaire aussi peu importante qui chagrine les Turcs et ne peut jamais devenir un grief suffisant pour une rupture, quand la volonté et l'intérêt de l'Impératrice seraient de aire une nouvelle guerre.

. . . .

MCCCCXI.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre discuțiunile și între-vorbirile la carĭ dă nascere cestiunea înființăreĭ consulatuluĭ rusesc în țĕrile române. — Constantinopole, 16 Novem. 1780.

(Vol. 166, D. 137.)

Constantinople, le 16 Novembre 1780.

Monsieur,

. . . .

J'ai fort a me louer de la première dépêche de Monsieur de Vérac où il m'a fourni avec cordialité et clarté des détails intéressants. J'y ai vu particulièrement qu'il lui est revenu que l'Impératrice n'avait pas trouvé que j'eusse mis assez d'énergie à appuyer sa demande d'une patente pour le Consul qu'elle a nommé en Moldavie. Quoique je ne me croie assurément pas obligé de servir ses vues contradictoirement avec ce qui me paraîtrait le bien du service du Roi, je sentais trop combien il nous importe dans la circonstance actuelle de ménager cette Princesse, pour n'avoir pas été sur le point en question aussi loin que j'ai cru le pouvoir sans me rendre suspect au Ministère Ottoman. C'est ce dont j'ai fourni la preuve en vous adressant copie de ma lettre au Drogman de la Porte en date du 25 Juin.

Monsieur de Stachieff a eu avec le Reis-Effendi l'entrevue que je vous avais annoncée. Elle a roulé sur la discussion des trois points mentionnés dans ma précédente du 17 Octobre, savoir: le consulat de Moldavie, le cours régulier du Paquebot, et la liberté aux Grecs émigrés de reparaître en cet Empire sous la protection russe.

. . . .

Le Reis-Effendi a fait appeler dès le lendemain mon premier drogman pour lui faire le récit de ce qui s'était passé, le chargeant de m'engager vis-à-vis de l'Envoyé de Russie à faire valoir les raisons de la Porte. — J'ai donné ordre au Sieur Fonton de lui répondre que je m'étais déjà entretenu avec Monsieur de Stachieff sur la teneur de la conférence qu'il m'avait fidèlement rapportée, que cet Envoyé ne se croit pas en droit d'admettre des modifications, ni même les prendre *ad referendum;* que ses ordres portent précisément de recevoir une réponse décisive à son office sur les trois points et de l'expédier immédiatement. J'ai chargé le Sieur Fonton d'exhorter le Reis-Effendi à considérer moins la chose dans le droit du traité, que d'après la situation de cette Empire; que la Russie me paraissant ne pas vouloir se désister de ses demandes, il convenait d'examiner si elles étaient dommageables à la Porte pour se résoudre à en venir à toute extrémité plutôt que de les admettre; que, dans ce cas, je n'aurais rien à objecter sur la résistance qu'elles éprouvaient; mais que, s'il n'en était pas ainsi, comme mes faibles lumières me le montraient, je croirais convenable de céder de bonne heure, plutôt que de reculer comme il avait fallu faire dans la convention conclue sur l'article des Tartares, ce qui portait la double empreinte de la crainte et de la faiblesse; que cependant, pour concilier les difficultés qu'avait la Porte à l'établissement d'un consul russe dans les trois provinces avec la nécessité de satisfaire la Cour de Pétersbourg, mon avis serait que la réponse de la Porte à l'office de Monsieur de Stachieff contînt l'acceptation d'un Consul pour la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie, aux termes généraux de la proposition, mais avec la clause que sa résidence serait fixée à cette dernière province dans un port de la Mer Noire, tel que celui d'Akerman, sans pouvoir traiter d'affaires avec les Princes valaques et moldaves autrement que par écrit; que la Moldavie porte prétexte d'un juge turc dans la résidence du Consul de Russie, l'autorisation des Princes de Valachie et de Moldavie n'allant point au-delà de l'attribution du jugement des discussions entre leurs sujets et l'introduction d'un magistrat musulman étant contraire aux privilèges des deux provinces, confirmés dans le dernier traité; qu'au reste, je désirais que Monsieur de Stachieff ne sût pas que j'avais proposé cet expédient qui pourrait bien ne pas satisfaire pleinement sa Cour, mais qu'il ne pouvait refuser d'y transmettre, vu qu'il est dans les termes de sa demande; qu'une fois sa réponse remise, je me chargerais d'écrire au Ministre de ma Cour à Pétersbourg, pour qu'il fasse valoir la complaisance de la Porte envers la Russie portée jusqu'aux limites de la possibilité.

Le Reis-Effendi a fort agréé mon idée, témoignant cependant de la crainte que la Cour de Pétersbourg ne s'en contentât pas; mais, suivant la coutume des Ministres Ottomans, il l'a demandée par écrit. Sur les difficultés qu'en a faites mon Drogman, il l'a chargé de m'assurer du secret vis-à-vis de Monsieur de Stachieff et qu'il n'en serait fait part (*La Porte exceptée*) qu'au Grand Seigneur et au Muphti qui avaient en moi grande confiance. Comme il n'y a pas moyen d'aller en avant d'une autre manière, j'ai rédigé une rédaction laconique de la chose et l'ai fait traduire par le Sieur Fonton enjoignant d'en dicter au Drogman de la Porte le contenu et de me rapporter la pièce. Il serait d'autant plus heureux que cette affaire prît fin de cette sorte que j'y verrais l'avantage d'introduire à l'embouchure du Niester la résidence d'un Consul russe, lequel protégerait efficacement le débouché des denrées de la Pologne et apporterait une grande facilité à l'exécution du plan de la Compagnie de Commerce qui s'y est formée.

. . . .

MCCCCXII.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre discuţiunea cestiuneĭ consulatuluĭ rusesc în ţĕrile române, între Reis-Effendi şi d. de Stakieff, trămisul Rusieĭ. Constantinopole, 1 Decemb. 1780.

(Vol. 166, D. 142)

Constantinople, le 1-er Décembre 1780.

Monsieur,

. . . .

J'attends avec un extrême empressement la dépêche que vous m'annoncez, portant instruction sur l'article du Consul russe dans les trois provinces. J'ai bien lieu de regretter, Monsieur, que vous n'ayez pu en faire l'expédition par le courrier auquel je réponds, cette négociation étant à présent en train. Le Reis-Effendi a eu hier un entretien avec Monsieur de Stachieff qui, à son issue, est venu m'en faire part. Les trois articles ont été agités nouvellement.

. . . .

La Porte admet le Consul russe pour les trois provinces, mais en le fixant dans une ville de juridiction turque, à raison de l'incompatibilité des Princes de Moldavie et de Valachie sur les discussions qui pourraient survenir entre les Russes et leurs sujets. Le Reis-Effendi a pressé Monsieur de Stachieff de choisir une ville pour la résidence du Consul. Il s'y est refusé par la raison de la destination généralisée que sa Cour a donnée au Consul dans les trois provinces. Il a dit au Ministre ottoman de proposer le lieu lui-même, pour qu'il en rendît compte à Pétersbourg; mais le Reis-Effendi s'en est défendu de son côté. L'essentiel est que l'Envoyé est demeuré d'accord de l'attribution de tous les différends à un tribunal turc. D'après cela, on parviendra à s'arranger au total; il me paraît assez content, et je crois qu'il l'est de mes offices. Le Reis-Effendi voulait lui donner sa réponse par écrit; mais, comme elle débutait par les arguments de la Porte pour contester le droit de la Russie, Monsieur de Stachieff s'est excusé de la recevoir; il se l'est ensuite procurée secrètement et m'a promis de me la communiquer. Mon drogman, qui en a pris lecture, m'a dit que le *conclusum* était pris exactement de ma note.

. . . .

MCCCCXIII.

Constantinopole, 16 Decemb. 1780.

D. de Saint-Priest către Afacerile Străine, despre greutățile ce întîmpină cestiunea înființăreĭ unuĭ consulat în țĕrile române.

(Vol. 166, D. 149)

Constantinople, le 16 Décembre 1780.

Monsieur,

. . . .

La négociation sur l'affaire du Consulat russe dans les trois provinces est, à ce qu'il me paraît, au moment de prendre fin. J'ai été dans le cas de m'en occuper constamment, les Ministres ottomans ayant continué à s'adresser à moi pour traiter avec l'Envoyé de Russie, au lieu de s'entendre avec lui. Cela déplait au dernier, quoiqu'il n'en fasse pas semblant. De mon côté, j'évite tant que je puis tout étalage de confiance de la Porte. Il serait à désirer, comme me le mande Monsieur de Vérac, qu'on sût à Pétersbourg nous avoir l'obligation de cet arrangement. Mais, si cette Cour pense comme son Ministre de la Porte, il est à craindre que sa gratitude ne soit mêlée de quelque jalousie. J'avais eu l'honneur de vous dire par ma précédente qu'on en était à disputer qui proposerait une ville turque de trois provinces pour servir de résidence au Consul. Les deux partis s'en défendant, les Ministres ottomans m'ont fait prier de négocier ce point auprès de la Russie et de lui insinuer la convenance de la ville de Silistrie par l'avantage qu'elle a d'être la résidence d'un Pacha, commandant militaire des trois provinces, en qualité de Séraskier. J'ai eu bien de la peine à remplir cette commission à la satisfaction de la Porte. Monsieur de Stakieff m'a longtemps opposé les ordres de sa Cour qui n'admettent aucun tempérament, et s'est ensuite défendu sur la situation de Silistrie à la rive droite du Danube qui la sépare de la Valachie. Ce Ministre se trouvait aussi gêné par l'intérêt de Laskaroff, protégé du Prince Potemkin, auprès duquel il craint les rapports de ce consul qui aurait trouvé bien plus d'avantages à résider dans la capitale d'une des deux Principautés. Je me suis efforcé dans plusieurs conférences de démontrer à l'un et à l'autre la convenance de l'établissement du Consulat dans la résidence du seul Pacha qui eût autorité sur les trois provinces à la fois. J'ai insisté sur la commodité de la position de Silistrie également à portée de toutes trois et dans le droit chemin de Constantinople en Pologne. Enfin, mettant en fait que l'impératrice de Russie ne pouvait manquer d'approuver un arrangement utile à son objet, j'ai tâché de faire craindre à Monsieur de Stakieff d'être rendu responsable par elle de la durée d'une affaire dont le retard avait intéressé son amour-propre. Quelque soit celui de mes arguments qui ait prévalu, je suis enfin parvenu à l'engager d'accepter le barat de Consul des trois Provinces avec résidence Silistrie, condition de laquelle l'Envoyé a fait une déclaration expresse à la Porte qui lui en a fourni un reçu. Il n'est presque point de termes de cette déclaration qui n'ait offert une difficulté à vaincre, et le Sieur Fonton et moi y avons sué sang et eau. Je crois qu'aujourd'hui tout va se mettre au net et que les pièces respectives seront échangées. J'en écris à Monsieur le Marquis de Vérac par le courrier russe qui va être expédié. Je lui recommande de faire valoir nos raisons et les avantages de la Russie dans cet arrangement, le priant surtout de cacher que l'expédient de la ville turque soit de moi, à moins qu'il n'aperçût clairement qu'on trouve à Pétersbourg la résidence de Silistrie préférable pour le consul russe à celle de Jassi ou de Bucharest.

. . . .

MCCCCXIV.

Notă esplicativă a Sublimeĭ Porțĭ către trămisul Rusieĭ, în cestiunea inființăreĭ unuĭ consulat în țĕrile române. (1780.)

(Vol. 166, D. 97.)

Traduction d'une note de la Porte à M. l'Envoyé de Russie, communiquée à M. de St.-Priest.

Toutes les nations et toutes les Cours conviennent que l'objet principal des traités qui se concluent entr'elles est la tranquillité et la sûreté des peuples, qui sont la base du bon ordre des Etats et l'ornement des provinces. Il est certain que ces traités consistent en des engagements; c'est pourquoi, en approfondissant et en examinant avec attention les termes qui sont un commencement du traité conclu entre la Sublime Porte et la Cour de Russie, savoir: que «cette amitié sera observée de la part des deux «Cours et des sujets respectifs de telle manière qu'ils ne se permettront réciproque-«ment aucun acte d'inimitié ni de préjudice tout en secret qu'en public,» il est évident que la Cour de Russie doit se prêter aux circonstances, au temps et à l'arrangement amiable, non seulement des articles dont le contenu n'est pas déterminé, mais même de ceux qui sont clairs et expressifs.

La demande que la Cour de Russie fait d'établir un consul en Valachie, Moldavie, Bessarabie est susceptible des plus grands inconvénients et ne peut qu'entraîner la subversion de l'ordre politique; on expose à Monsieur l'Envoyé les véritables raisons qui sont cachés dans cette affaire. Monsieur l'Envoyé n'ignore pas les désagréments que les Ministres de la Sublime Porte ont éprouvés, les mauvais propos que tenait le peuple, les peines qu'on a eues pour lui faire entendre raison, enfin les obstacles qu'il a fallu surmonter pour mettre en exécution les engagements stipulés dans le traité. Si le public entend dire aujourd'hui que la Russie veut établir un consul dans la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie, comme il n'y a point d'exemple de la résidence d'un pareil officier dans ces provinces de la part d'aucune Cour, la sensation que telle nouveauté fera dans nos confins nous jettera dans le plus grand trouble, et les esprits turbulents profiteront infailliblement de cette circonstance pour mettre à exécution leurs mauvaises intentions.

Il est de notoriété publique que les productions de la Moldavie, de la Valachie et des autres frontières circonvoisines consistent en blés, orge et autre comestibles, ainsi qu'en commerce de vins. Les denrées que ces provinces produisent ne suffisent pas pour la capitale. Leur transport est un avantage réservé aux marchands de cet Empire, auxquels ce commerce ne fournit pas même des moyens suffisants d'entretien. L'article des provisions de bouche est privilégié dans toutes les Cours, et les denrées qui viendront même de la Russie ne pourraient être transportés ailleurs dès que cette résidence impériale en aurait besoin. Le commerce de la Russie, ayant pour base les privilèges accordés à la France, l'Angleterre et autres nations les plus amies, y éprouvera dans les deux principautés toutes les facilités possibles relativement aux genres qu'il y peut exploiter, ainsi que par le passé, sans qu'il soit besoin d'y établir des consuls. Jamais aucune Cour n'y en a eu et celles mêmes qui en sont les plus voisines et qui y font un commerce n'ont jamais demandé d'y en établir. *Quoique la Porte soit en droit d'user de réciprocité, elle n'a cependant jamais fait résider personne de sa part ni dans les Etats de la Russie, ni dans ceux des autres Puissances.*

L'objet de l'établissement des consuls et des drogmans est de s'expliquer avec les gouverneurs et les commandants dans les affaires qui peuvent survenir aux marchands des Cours européennes qui ne savent pas la langue musulmane. En Valachie et

Moldavie, les négociants russes s'entendent avec les habitants du pays ; on y facilite leur commerce, les princes ayant pleine autorité dans le maniement des affaires, il n'est pas douteux qu'ils ne protégent les commerçants suivant les capitulations, et jusqu'à présent il n'y a eu aucune discussion à cet égard. Il n'y a pas d'exemple que ceux qui font le commerce du vin pour la Russie et les marchands russes qui vont dans ces provinces aient été inquiétés tant pour cet article que pour celui de la vente des fourrures sur lequel il n'est jamais survenu de contestation, quoiqu'ils ne paient qu'un droit de douane très-médiocre. Dans cet état de choses, la Sublime Porte espère que la Cour de Russie ne voudra pas l'établissement d'un consul, vu qu'elle n'en peut tirer aucun avantage et que cet établissement, au contraire, ne peut être que nuisible à la tranquillité de la Sublime Porte.

Il est de fait que l'établissement de consuls en Valachie, Moldavie, Bessarabie et dans les Echelles de la Mer Noire n'est point expressément stipulé dans les capitulations impériales et l'énonciation générale de tous les fleuves et de tous les lieux ne peut signifier, amiablement parlant, que ceux où de tels officiers seraient utiles au commerce russe sans nuire au gouvernement du Pays. Il est à présumer que les plénipotentiaires ottomans n'ont jamais entendu cette expression généralisée que pour les Echelles de la Mer Blanche, comme une identité d'avantages avec les Français et les Anglais, dont les priviléges doivent servir de base pour les arrangements de commerce. Il est de même dit à la fin du sixième article de la convention explicative signée à Ayanli-Kavak que «pour prévenir tout malentendu entre les deux Cours au sujet du commerce, on en traitera séparement et en prenant pour base les capitulations accordées aux Français et «Anglais, pour y adopter autant qu'il sera possible le commerce de Russie, les deux «Empires sont convenus de procéder incessamment et par des conférences particulières «à tout ce qui a rapport à cet objet.» Il est clair que l'insertion de ces termes si précis a pout but d'assurer la tranquillité respective et le maintien de la bonne harmonie, en réglant des cas semblables que font naître les vues de commerce. Cet article-ci est sans contredit la principale des dispositions propres à prévenir toute espèce de malentendu.

Si l'on examine attentivement les conditions du traité relatives à la Valachie et à la Moldavie, on y verra stipulé le maintien des priviléges dont ces deux provinces ont joui de tout temps en toutes choses. Depuis qu'elles sont sous la domination ottomane, elles ont un régime différent de celui des autres provinces de l'Empire, non seulement pour le tribut, les impositions et les autres charges publiques, mais encore pour la plupart des objets civils et politiques dont leurs Princes ont la direction. C'est un département séparé, distinct des autres départements, et dans lequel les officiers des Odjako ne s'ingèrent point. Depuis l'époque de la conquête de ces deux provinces, il n'y a point eu encore de juges musulmans établis, et vouloir y établir un consulat d'office dont le nom même est inconnu à ces peuples, c'est un acte contraire à leurs priviléges et qui ne peut manquer d'exciter des rumeurs parmi les Boyards et les Rayas. Il est incontestable qu'ils s'en plaindront ; leur proximité et leurs relations continuelles avec les habitants des frontières accréditeront de plus en plus des bruits populaires, et il en résultera inévitablement du désordre et des querelles fréquentes.

En supposant l'établissement d'un Consul russe en Moldavie et en Valachie, les Cours, dont les priviléges de commerce doivent servir de base à ceux de la Russie, demanderont pour elles le même établissement. Cette introduction de ce nombre d'officiers des Cours Etrangeres dans des provinces frontières et sans échelles de navigation maritime ne peut qu'entraîner des inconvénients majeurs pour la paisible administration de leurs Princes. *Or, les places frontières, situées sur les deux rives du Danube, sont la cle de l'Empire ottoman et les chefs-lieux de sa conservation politique ; et c'est un principe avéré chez toutes les Puissances de ne point laisser une Puissance étrangère s'approcher de leurs forteresses et de leurs places de guerre. Si une Cour quelconque voulait établir*

des Consuls et des officiers sur une des frontières de la Cour de Russie, il est bien certain que celle-ci ne le souffrirait pas.

La Sublime Porte espère que son ami, Monsieur l'Envoyé, voudra bien peser ces considérations de nécessité absolue que lui dicte l'amitié et, en se rappelant l'assertion souvent réitérée au nom de sa Cour, qu'elle ne voulait point troubler l'ordre de l'existence politique de la Sublime Porte, révoquer la disposition actuelle et excepter cet objet de ceux qui doivent être la matière des conférences particulières convenues entre les deux Empires.
